Rel. 175

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

TOME XIX

Presented to the

LIBRARY *of the*

UNIVERSITY OF TORONTO

by

DAN YOUNG

500,989

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

NEUVIÈME ANNÉE. — 1905

TOME XIX (Janvier-Juin)

CHAMBRE DE COMMERCE BIBLIOTHÈQUE PARIS

PARIS
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
19, RUE BONAPARTE

1905

LIBRARY
JAN 21 1992
UNIVERSITY OF TORONTO

JX
3
.Q47
t.19

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA CRISE MAROCAINE

« C'est auprès du Makhzen, écrivions-nous dans les *Ques-*
« *tions Diplomatiques et Coloniales* du 16 septembre dernier,
« qu'il faut porter le principal effort. » Et nous y signalions le peu d'empressement que mettait le gouvernement marocain à accepter la collaboration de la France, dont il avait cependant déjà reçu les bienfaits. Depuis lors, la situation semblait s'être améliorée et tout faisait croire que le sultan du Maroc et ses ministres admettaient l'intervention française, indispensable remède à l'anarchie marocaine.

Brusquement, une crise grave est déchaînée et toutes les forces de résistance que nous croyions avoir réduites, ou tout au moins séparées, se liguent en bloc pour nous fermer la porte vermoulue qui arrête encore notre pénétration. A quelles causes profondes et accessoires peut être attribué ce revirement que les récentes nouvelles de Tanger faisaient prévoir, mais qu'on ne pouvait croire si profond et si soudain ?

***

Il faudrait peut-être mettre en premier la difficulté qu'a eue le Makhzen à concevoir toute l'importance que nous attachions au traité franco-anglais. On nous dit bien qu'on se tient très au courant à Fez de ce qui se dit, se fait et s'écrit en Europe : on n'y a pas ignoré le mouvement d'opinion marocaine qui s'est produit en France aux mois de mai et de juin derniers. Mais on n'a pu d'autant moins en soupçonner la profondeur que l'attitude des agents locaux de l'Angleterre n'indiquait pas, tant s'en faut, l'effacement britannique que nous affirmions, nous, d'après l'esprit et la lettre de la déclaration du 8 avril. Depuis des années toute l'histoire diplomatique du Maroc avait consisté dans le double jeu de neutralisation de la France par l'Angleterre et *vice versâ :* c'est cette politique de bascule

que nous décorions du nom de *statu quo*. Le Maroc, dont l'inorganisation contrastait si singulièrement avec l'ordre et la prospérité de l'Algérie voisine, tirait de cette rivalité la garantie de son existence paisible. C'est, hier et toujours, le secours de l'Angleterre qu'il invoquait contre nous : hier, dans l'affaire du Touat où nous n'osions, par appréhension d'observations de Londres, mettre la paix malgré la fière et célèbre déclaration du « Touat, question de police algérienne »; autrefois, à la veille de la guerre de 1844, où le sultan Abd-er-Rhaman écrivait à son fils Sidi Mohammed cette lettre trouvée dans le camp des vaincus d'Isly : « Le consul anglais nous dit que la diablesse « qu'il appelle la reine et qui commande dans son pays impo- « sera la paix aux Français et qu'ils ne bombarderont pas nos « ports [1]. »

Comment s'étonner de l'incrédulité, déjà signalée ici, des personnages marocains informés par nous de l'effacement volontaire de l'Angleterre sans que d'ailleurs quelque manifestation solennelle de notre part ait attesté que nous recevions de l'Angleterre un mandat aussi net que celui du traité du 8 avril? C'était tout un système politique qui, à leurs yeux, s'écroulait sans qu'ils pussent discerner pourquoi un vent nouveau avait soufflé. A peine admettaient-ils les assurances que nos représentants et les faits eux-mêmes leur avaient apportées qu'un incident, digne d'être rappelé aujourd'hui, ravivait leurs doutes et rendait à la diplomatie britannique une activité, disons mieux, des initiatives et des interventions qu'on n'attendait plus de nos cosignataires du 8 avril. Le rôle trop actif de la légation britannique au Maroc dans l'affaire Menebhi et les exigences qu'elle y apportait ont pu faire concevoir au Makhzen des doutes nouveaux sur la prépondérance que nous affirmons exercer au regard et de l'aveu de nos concurrents de la veille. Rompu aux solutions provisoires, il a pu croire que le changement n'était que dans les mots. Aucun acte décisif ne lui prouvait que le changement fût si radical. Le fait Menebhi parlait, pour lui, d'autant plus haut contre nos assurances et nos écrits que le Parlement français a mis une regrettable négligence à sanctionner l'accord franco-anglais.

En somme, cette résistance est une sorte de coup de sonde destiné à mesurer la profondeur de notre résolution. Elle est de plus assez coutumière aux pays musulmans qui sentent arriver l'heure de l'emprise européenne. C'est l'effort naturel pour ne pas succomber à une attraction redoutée. Nous l'avons

---

[1] Capitaine Mordacq, *La guerre au Maroc*, Charles-Lavauzelle, 1904.

observé souvent dans nos conquêtes de l'Afrique occidentale et centrale, quoique sur des terrains plus modestes. De là, cette maxime si répandue chez nos officiers d'Afrique : « Au contact « de tribus guerrières musulmanes, il faut un premier enga- « gement armé ; après, c'est l'entente et la paix. » Mettez *diplomatique* au lieu de *armé* et la formule s'applique au Maroc actuel.

Considérez aussi la situation intérieure troublée que le sultan et le Makhzen doivent résoudre. De tous temps une bonne partie du Maroc a échappé à l'autorité du chérif. Mais jamais le Bled Makhzen si variable n'avait tenu dans des limites si restreintes. Les tribus fidèles, réduites en nombre, ne payaient plus les anciens impôts coraniques imprudemment supprimés et n'acceptaient point le *tertib* mal conçu et mal introduit. Du moins ces populations, ainsi dégrevées d'impôts, auraient-elles dû se tenir dans la paix que garderaient par exemple les électeurs français délivrés des contributions directes actuelles et non encore soumis à l'impôt général sur le revenu. Or celles-là même se rebellent contre l'autorité makhzénienne : les caïds et les pachas, jadis respectés, sont menacés par de véritables jacqueries : l'un d'eux a été tué, celui de Larache a dû composer avec les pillards. Dans cet état anarchique, les représentants du pouvoir central avaient gardé un certain prestige : il n'existe plus. Ajoutez que le prétendant garde ses positions dans le Nord-Est, qu'il menace Oudjda et tient le Rif, que l'heure semble opportune à une nouvelle entrée en campagne contre le sultan trop favorable aux chrétiens. Or ce sultan discuté, désobéi, désavoué, c'est, pour le Bled es Siba comme pour le Bled Makhzen, le personnage sacré qui a reçu la goutte de sang du Prophète et son pouvoir temporel lui reviendra, s'il le cache sous l'autorité religieuse. Comment résister à cette tentation? Des mesures contre le Roumi, c'est pour lui la diversion à la révolution qui gronde.

Ces causes n'auraient pas agi avec autant de force si notre représentation à Fez avait eu l'ampleur qu'on allait sans doute lui donner et qu'on aurait dû lui donner dès la fin de la mission de M. de Saint-Aulaire, lors des négociations relatives à l'emprunt. Il n'y avait rien de remarquable dans l'organisation de notre vice-consulat à Fez, sinon la personnalité du distingué fonctionnaire qui l'occupait. Aucun moyen d'action n'était mis à la disposition de cet organe de notre influence au centre du Maroc et la valeur même des hommes ne pouvait suffire à remédier aux dangers de la situation précaire de notre représentation au milieu du Makhzen.

Il eût été possible à notre légation, ou tout au moins à une délégation, installée à Fez d'expliquer nos intentions loyales, de faire connaître l'importance de nos services à la frontière marocaine et à Tanger, de combattre les nouvelles tendancieuses exploitées contre nous. Le poste de Fez a même été géré pendant deux mois par un agent algérien de la légation, très remarquable et très actif et dont le rôle ne fera que croître au Maroc. Mais la convention du 8 avril ne nous imposait-elle pas une représentation plus importante? Nous n'avons pu briser à son origine l'effort tenté contre nous. Tout a été travesti : la déclaration franco-espagnole, grâce à l'impénétrable mystère dont on l'entoure, a été présentée comme le contrat de partage de l'empire chérifien ; l'action de la subdivision d'Aïn-Sefra contre les tribus menacées par Bou-Amama et Bou-Hamara dans la région de Berguent-Ras-el-Aïn est dénoncée comme l'amorce d'une conquête militaire ; et à la profusion de nouvelles fausses ou exagérées que la presse madrilène et anglaise déversait sur nos journaux, toujours trop prompts à accueillir dans leurs « dernières heures », sans contrôle ni réserve, les dépêches signées du nom d'un journal britannique, répondait la propagation au Makhzen de bruits tendancieux sur nos actes et nos projets.

Tous ces éléments d'hostilité trouvaient un terrain admirable dans le caractère versatile du jeune sultan. L'élève peu brillant de l'énergique Ba-Ahmed se laisse dominer par de successives influences. Son irrésolution changeante est maintenant dominée par l'influence exceptionnelle qu'a su prendre un chérif de la famille des Idrissides, El Ketani, et qui, revenu récemment de la Mecque par l'Egypte, aurait convaincu Abd-el-Aziz de la nécessité d'une réforme de l'armée marocaine par un cadre d'officiers ottomans. La prédication de ce Hadj, coïncidant avec le Rhamadan, aurait été l'occasion de l'attitude nouvelle qu'ont donnée au sultan les causes que nous avons tenté de déduire des faits connus et des trop rares nouvelles venues de Fez.

*
* *

Si ces causes, que l'on ne peut que soupçonner, demeurent les unes douteuses, les autres obscures, les conséquences qu'elles ont entraînées sont patentes.

Notre ministre au Maroc, M. Saint-René Taillandier, après un séjour à Paris, était revenu au Maroc au mois de novembre et il s'apprêtait à se rendre à Fez en une ambassade dont on attendait le règlement des relations nouvelles de la France et

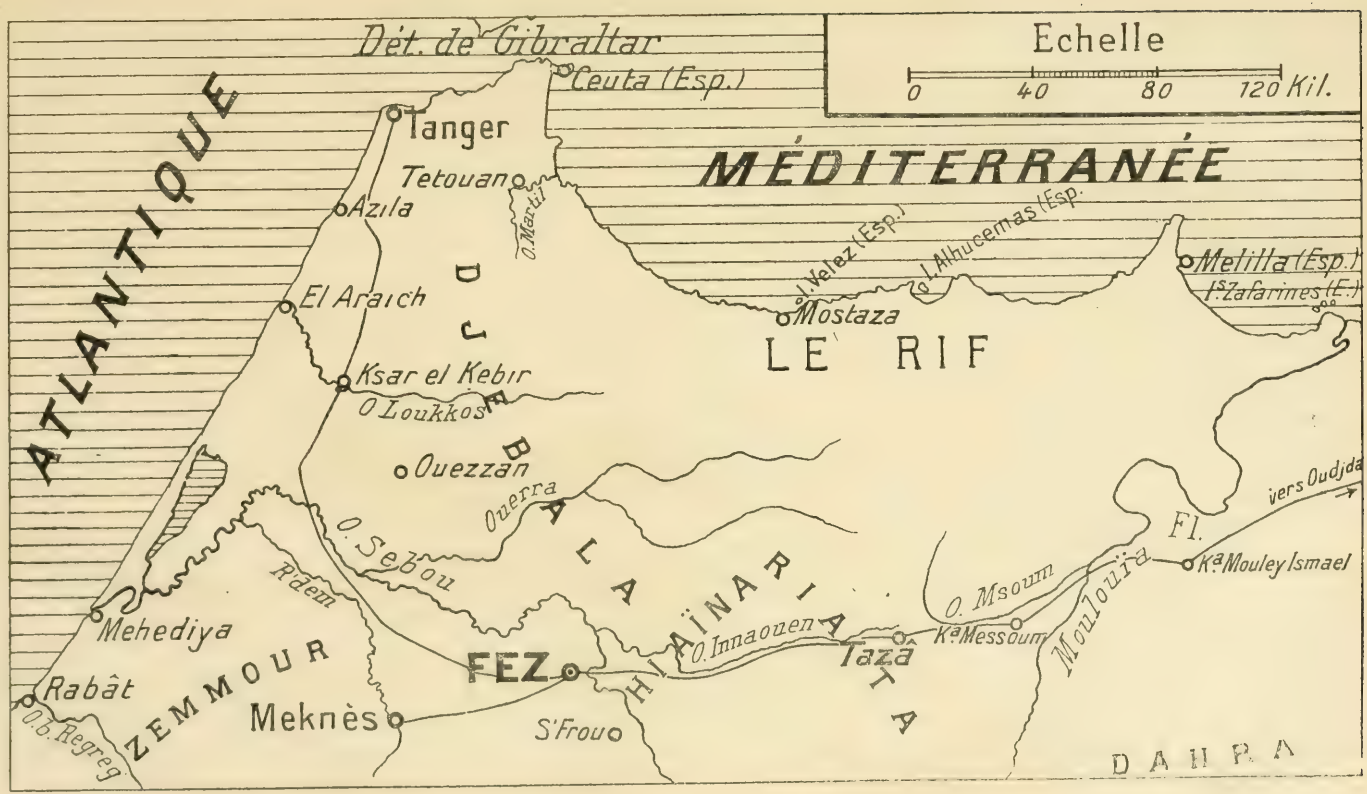

Echelle
0
40
80
120 Kil.
Dét. de Gibraltar
Ceuta (Esp.)
ATLANTIQUE
MÉDITERRANÉE
Tanger
Tetouan
O. Martil
Azila
El Araich
Ksar el Kebir
O Loukkos
Ouezzan
Ouerra
O. Sebou
R'dem
Mehediya
Rabât
O.b. Regreg
ZEMMOUR
Meknès
FEZ
S'Frou
DJEBALA
HIAÏNA
RIATA
O. Innaouen
Tazâ
Kª Messoum
O. Msoum
Moulouïa
Fl.
Kª Mouley Ismael
vers Oudjda
DAHRA
LE RIF
Mostaza
I. Velez (Esp.)
I. Alhucemas (Esp.
Melilla (Esp.)
Is Zafarines (E.)

du Maroc. La mission de M. de Saint-Aulaire au mois de juin avait eu son plein effet : le sultan avait accepté l'emprunt français et les garanties que notre gouvernement y avait introduites; il consentait à l'organisation de notre contrôle douanier et au prélèvement de 60 % des recettes que les agents de M. Regnault reçoivent des oumanas marocains; il autorisait la création d'une force de police marocaine à Tanger sous le commandement d'un officier français. Notre collaboration se présentait à lui sous la forme prudente qui respectait les susceptibilités marocaines. Le programme se déroulait dans l'ordre assez lent que notre diplomatie avait réglé : « J'ai eu l'occasion, « disait alors le ministre de France, de m'assurer que mon « projet de voyage à Fez est fort bien vu de Mouley Abd-el-« Aziz, désireux qu'il est de s'entretenir avec le représentant « de la France des intérêts communs de son pays et du nôtre. « L'organisation de la police de Tanger et du contrôle des « douanes lui ont démontré la possibilité d'arrangements dont « il profite pour affermir son autorité et rehausser son pres-« tige en développant ses moyens d'action. Ai-je besoin « d'ajouter que, fidèle à la ligne de politique que m'a tracée le « gouvernement et que je suis depuis le début de ma mission, « je ferai tout ce qui dépendra de moi pour favoriser cette ami-« cale entente, dont la France et le Maroc doivent également « bénéficier. »

Vers le milieu de décembre, des dépêches inquiétantes commencèrent à partir de Tanger. On parlait d'un renouveau de l'insécurité aux environs de cette ville : malgré le grossissement que donnaient à ces nouvelles les correspondants étrangers apostés à Tanger, il était vrai que les bandes pillardes avaient repris leurs exploits jusque sur la route d'El Ksar. Les nouvelles de Fez n'étaient pas meilleures. Le sultan semblait ajouter les fautes aux sottises. Chaque acte de la France lui donnait l'occasion de nous témoigner une mauvaise volonté que les causes déterminantes esquissées ci-dessus poussaient jusqu'à l'hostilité. Les deux membres du Makhzen qui passaient pour être favorables à la France parce qu'ils avaient été mêlés aux négociations de 1900 et de 1901 étaient, l'un, Guebbas, envoyé à Marrakech pour y percevoir de problématiques impôts et y réunir une impossible mehalla, l'autre, Ben Sliman, écarté des affaires et de la présence du sultan. Abd-el Aziz remettait à notre dévoué consul à Fez, M. Gaillard, observations et protestations à propos de tout : la reconnaissance de notre *Linois* à Arzila, où ce croiseur avait rétabli la sécurité, était signalée comme une violation; l'installation à Fez d'un co-

lombier militaire était présentée comme un acte d'espionnage; le lieutenant de tirailleurs Anis arrivé pour compléter la mission militaire n'est pas reçu, le sultan refuse d'approuver l'envoi de deux sous-officiers algériens de la mission.

Bientôt des faits plus graves montrent le but auquel tend le Makhzen Le 17 décembre, on apprend que l'itinéraire de l'ambassade de M. Saint-René Taillandier doit être modifié : notre ministre comptait suivre la voie de terre de Tanger à Fez par El Ksar; or, de Larache, le caïd commandant l'escorte envoyée au devant du *bachadour* français s'était rendu par mer à Tanger et après avoir conféré avec le représentant du sultan dans cette ville, il avait déclaré à notre représentant que le Makhzen ne pouvait garantir la sécurité de la route de terre de Tanger à El Ksar. M. Saint-René Taillandier persistant dans son projet de voyage qu'il décidait d'accomplir par mer de Tanger à Larache, les sentiments fort peu empressés que cette première démarche laissait deviner se firent soudain jour par une communication qui a été l'acte décisif du sultan : le 20 décembre, la légation de France recevait une lettre annonçant que le sultan avait décidé, par mesure d'économie, de congédier dans un délai d'un mois tous les Européens attachés au service de la cour chérifienne, sans en excepter la fraction centrale de la mission militaire française. Pour tenter de nous donner le change, le sultan faisait faire une communication semblable aux autres légations, et dans le même but il nous faisait savoir qu'il exceptait de cette mesure générale nos officiers instructeurs des garnisons de Tanger et d'Oudjda.

Aucune mesure ne pouvait être plus injurieuse pour la France que la suppression de cette mission militaire, qui a été si longtemps le noyau de l'influence française dans l'intérieur du Maroc, et dont on pensa un instant à faire le moyen de contact de la Légation avec le Makhzen avant la création du vice-consulat de Fez. Créée originairement par le gouverneur général de l'Algérie, cette mission, décidée après le voyage de Mouley el Hassan à Oudjda, dut d'abord résider en cette ville, le sultan n'ayant voulu auprès de lui que l'officier d'artillerie chargé d'armer et d'instruire ses *topjis*. Le chef de la mission et les autres officiers furent bientôt admis et la mission devint permanente, ayant résisté à la tentative de renvoi faite en 1888 par Mouley el Hassan. Elle a été l'un des principaux moyens d'influence française. Elle est constituée aujourd'hui en quatre groupes : le commandant de la mission (chef d'escadron Fariau), un officier (lieutenant Anis) et un médecin (Dr Jaffary) à Fez, un instructeur d'infanterie à Rabat (adjudant Bernaudat , une

section frontière à Oudjda (lieutenant Mougin), deux officiers instructeurs (capitaine Fournié et lieutenant Ben Sedira) et un officier d'artillerie (capitaine Larras) à Tanger.

Le renvoi de la mission militaire ne pouvait être considéré que comme une provocation, sinon comme un acte d'hostilité. Il montrait, dans le Makhzen, la volonté de mesurer jusqu'où nous pousserions l'esprit de condescendance et de bonne collaboration dont nous lui avions peut-être exagéré les assurances, et peut-être de nous effrayer par la menace de complications que des déclarations pacifiques renouvelées de nos hommes d'Etat avaient semblé vouloir écarter comme une irréalisable hypothèse.

Notre ministre au Maroc a immédiatement montré qu'il ne se prêterait pas à ce jeu en donnant à notre consul à Fez et à nos compatriotes établis dans cette ville l'ordre de la quitter en même temps que les membres de la mission militaire et après le même délai. Le sultan retirera-t-il son ordre de renvoi ? C'est ce que nous saurons dans quelques jours.

***

Le conflit en est là, à l'heure où nous écrivons, et le gouvernement français n'a pas encore fait connaître les détails de ce grave incident et les mesures qu'il veut prendre. On doit donc se borner à examiner des solutions possibles et à envisager les moyens de coercition auxquels il peut recourir, si l'influence des habitants de Fez partisans de la France (il y en a, et non seulement parmi les israélites), les conseils de notre consul et le souvenir des actes d'énergie déployés en pareilles circonstances par les ministres de France, Ordega et Révoil, ne suffisent point à faire tomber le vent de fronde qui a soufflé au Makhzen.

Deux mesures immédiates sont possibles qui n'engagent rien, ne coûtent rien et ont suffi à d'autres époques : la concentration de troupes algériennes en face d'Oudjda et l'envoi de nouveaux navires à Tanger. Il n'en faudra peut-être pas davantage pour ramener l'esprit si mobile d'Abd-el-Aziz à une conception plus nette des droits que nous donnent le traité du 8 avril et l'hypothèque financière de l'emprunt de 62 millions. On a dit qu'il avait été abusé des démonstrations navales au Maroc et que le Portugal lui-même avait trop souvent menacé le Maroc de son éternel cuirassé *Vasco-de-Gama!* Pourtant la présence de nos deux croiseurs sur rade de Tanger a assuré jusqu'à ce jour la sécurité de la ville, et si, depuis une semaine, les pillards se montrent plus audacieux, allant jusqu'à opérer

de nuit, dans la ville même, c'est à cause de la stupeur et du désarroi produits à Tanger par ce qu'on y a appelé un peu trop vite le conflit franco-marocain.

S'il faut aller plus avant, c'est l'occupation d'Oudjda et des ports qui semble pouvoir être la seconde étape. Elle se ferait sans difficultés sérieuses d'exécution et peut-être provoquerait-elle l'intervention, auprès du Makhzen, des commerçants des ports et de l'intérieur troublés dans leurs affaires; de plus, elle nous donnerait la totalité des recettes douanières, et privé des 40 % qui lui restent sur cette perception, le Makhzen serait vite à bout de ressources, car les efforts de Sid El Mokhri, envoyé en mission en Europe pour chercher de l'argent, demeureront infructueux par suite des garanties accordées à l'emprunt français de 1904.

Mais cette solution offre déjà les deux dangers que nous avons toujours voulu éviter de trouver devant nous au Maroc quand nous avons parlé de pénétration pacifique : celui de l'unification du Maroc dans une guerre à caractère religieux, ou au contraire celui de la destruction de l'autorité chérifienne par une révolution fanatique.

Voilà pourquoi on peut s'inquiéter de la rupture de contact qu'on annonce entre la Légation de France et le Makhzen. Laisser le jeune sultan et ses conseillers au hasard de leurs passions ou de leurs craintes, n'est-ce pas un peu déserter la mission que nous nous sommes tracée? N'est-ce pas à cette heure que la présence de notre diplomatie à Fez est la plus nécessaire? N'est-il pas déjà apparu que c'est à l'insuffisance en nombre et en moyens d'action (non certes en action et en dévouement) de notre représentation à la cour chérifienne que peut être attribué en partie le recul de ces derniers temps? On assurait que notre légation se transportait en ambassade à Fez, sinon pour y rester, du moins pour y laisser une section permanente. Les mêmes raisons valent pour que nous ne nous effacions pas à cette heure trouble. Et nous nous associons aux quelques paroles prononcées hier à la Chambre par M. Ribot :

Nous avons reçu depuis quelques jours des nouvelles dont je ne veux pas exagérer la portée, mais qui nous causent néanmoins quelques préoccupations. On a annoncé qu'au moment où notre ministre achevait ses préparations pour se rendre à Fez, le sultan avait annoncé l'intention de mettre fin aux travaux de notre mission militaire à Fez; on a ajouté que cette mission militaire quittait Fez, que notre consul et que nos nationaux étaient invités à regagner la côte, enfin que le départ de notre ministre de Tanger était indéfiniment ajourné.

Messieurs, je ne peux pas croire que ces nouvelles soient tout à fait

exactes ; je suis convaincu que M. le ministre des Affaires étrangères aurait saisi l'occasion de les rectifier ou de les expliquer.

Il me paraît en effet impossible que, dans les circonstances que l'on indique, le gouvernement français, au lieu d'immobiliser, de retenir notre ministre à Tanger, ne lui ait pas donné au contraire plus que jamais l'ordre de se rendre à Fez, où sa présence est nécessaire. (*Très bien! très bien! au centre.*)

J'ajoute qu'on pourrait regretter que depuis le mois de mai, époque où a été conclu l'arrangement avec l'Angleterre, on n'ait pas éprouvé un peu plus d'impatience d'établir un contact direct à Fez entre le représentant de la France, le sultan et le Makhzen.

*
* *

Une situation internationale brusquement modifiée et insuffisamment manifestée, les forces de résistance habituelles à tout Etat musulman groupées contre cette situation nouvelle, un jeune souverain sans énergie dans un état anarchique et désolé par la rébellion, voilà l'origine de la crise actuelle. Le gouvernement français y apporte une décision qui est sans doute le plus sûr moyen d'en finir vite et bien. C'est un principe de politique musulmane qu'il faut *manifester* sa force afin de ne pas être condamné à l'*employer*. Montrons notre force matérielle à Tanger, vers Oudjda, sur la frontière oranaise ; affirmons notre force morale à Fez au centre des intrigues et des intérêts qui livrent actuellement à la pénétration française le suprême combat, le plus redoutable que nous ayons subi depuis que nous avons marqué notre volonté d'exercer au Maroc les droits et la mission que nous tenons de la possession de l'Algérie-Tunisie.

Le gouvernement français est aujourd'hui fort de l'approbation que le Parlement a donnée à sa politique marocaine. L'opinion publique le soutient, à part quelques notes discordantes auxquelles nous sommes accoutumés. Les conseillers actuels du sultan seront certainement frappés de notre unanimité si elle se manifeste avec énergie et si elle est affirmée là où cette énergie peut produire les plus sûrs résultats, à Fez même.

Les dernières dépêches du Maroc font penser que notre décision amènera le sultan à résipiscence et qu'il retirera les maladresses et les provocations dont nous nous plaignons. L'attitude du gouvernement britannique est fort correcte, par contraste avec celle de ses agents et représentants au Maroc qui, par leur attitude dans l'affaire Menebhi, ont quelque responsabilité dans l'attitude actuelle du Makhzen ; nous préférons aux télégrammes si suspects du correspondant tangérois du

Times ceux de son correspondant français qui a donné hier une note juste et entièrement louable : « Les difficultés, écrit-« il, étaient prévues dès le moment où la France entreprit la « tâche qu'elle aborde aujourd'hui. Aucune de ces difficultés « ne saurait être considérée comme insurmontable ; il ne faut « pas oublier que la France vient à peine de conclure des arran-« gements définitifs au sujet du Maroc avec les puissances « immédiatement intéressées : la Grande-Bretagne et l Espagne. « Les longs pourparlers qui devaient nécessairement précéder « ces accords l'ont absorbée jusqu'ici. Une hâte inconsidérée « dans une fausse direction pourrait non seulement soulever « des difficultés internationales pour le gouvernement français, « mais aussi compliquer sa situation intérieure, car l'opposi-« tion n'a pas manqué de prendre avantage des premiers inci-« dents. Il est donc très désirable, et surtout pendant la phase « initiale de l'œuvre française, que le gouvernement de la « République n'ait pas le souci de tempérer les impatiences « qui peuvent se manifester au dehors. »

Cette attitude de l'Angleterre aidera à la solution amiable du conflit. Si elle apparaissait comme impossible, quelle serait l'attitude de la France? Il est sans doute prématuré de poser la question, car tout aujourd'hui est subordonné à la réponse du Makhzen à la sommation que nous lui avons adressée. C'est donc bien dans le maintien du contact qu'est actuellement tout l'avenir de l'affaire marocaine.

Et si, comme tout permet encore de l'espérer, l'incident se résout selon nos vues, il ne suffira pas de se féliciter d'avoir passé une alerte si chaude. L'ambassade qui la suivra sera vraiment l'origine de relations nouvelles où le sultan et le Makhzen ne s'exposeront plus et ne nous exposeront plus à des surprises aussi déconcertantes. La crise actuelle dénouée, il conviendra sans doute d'opérer avec plus de rapidité cette pénétration qui aurait dû suivre la signature de l'accord franco-anglais. Le programme de cette pénétration est bien arrêté et les ressources nécessaires sont réunies. C'est par le rétablissement de la sécurité qu'on veut commencer. Rien n'est plus logique. Mais est-ce assez? Le moment ne sera-t-il pas venu d'installer ces postes consulaires, de créer ces écoles, d'établir ces dispensaires dont le Parlement a accordé les crédits; d'instituer un service d'informations nous permettant de connaître la vie et les mouvements des tribus; d'acquérir les sympathies des personnages marocains; de développer nos services maritimes, d'étendre le rayon de nos services postaux; de commencer enfin cet inventaire économique et scientifique que

réclament chez nous tant d'activités et tant d'impatiences ?

Pour toute cette œuvre il faut être auprès du sultan et dans le Makhzen. La crise actuelle, si nous parvenons à la diriger dans notre voie, si elle ne se complique point d'un mouvement religieux dont l'évacuation totale de Fez, la rupture du contact et les mesures de coercition nécessaires seraient sans doute le signal, — la crise actuelle aura le bon effet de nous établir à Fez. Le Makhzen sait qu'il ne peut plus diviser les puissances européennes pour durer. Et c'est au *paramount power* reconnu qu'il se heurte. L'issue et le bénéfice du conflit dépendent en grande partie de notre habileté et de notre résolution. Devant les fautes et les imprudences du Makhzen, nous sommes les Maîtres de l'Heure, non pas, nous l'espérons bien, de l'Heure de la guerre et de la Djehad islamique, mais de l'heure plus prosaïque où le tuteur impose ses conseils et ses interdictions au pupille imprudent qui dilapide le patrimoine et laisse écrouler la maison.

AUGUSTE TERRIER.

29 décembre 1904.

P.-S. — On annonce ce matin que l'ordre de rappel de notre consul et de nos compatriotes de Fez n'a pas la portée qu'on disait. Notre ministre a écrit au sultan pour attirer son attention sur les dangers de son attitude actuelle et l'inviter à retirer son ordre de renvoi. Un délai est donné au Makhzen pour la réponse et ce n'est qu'après cette réponse que le gouvernement français prendrait des mesures. Le contact est ainsi maintenu. C'est un grand pas vers la solution pacifique du conflit. Et les cuirassés qu'on envoie à Tanger y aideront aussi.

A. T.

30 décembre 1904.

INCIDENCE

DES QUESTIONS D'ORIENT ET D'EXTRÊME-ORIENT

SUR LA POLITIQUE EUROPÉENNE

Les personnes qui aiment à grouper artificiellement ensemble, sous leur date commune, les événements d'une année, et qui se plaisent plus particulièrement, quand décembre finit, à jeter un regard en arrière, peuvent, par extraordinaire, faire en ce moment une constatation qui n'a rien de factice. Celles d'entre elles, en effet, qui réfléchiront à ce qu'a été l'influence des événements extra-européens et quasi extra-européens (on va voir que j'entends par là les événements balkaniques) sur la politique des grandes puissances européennes, verront que cette influence, grandissante d'année en année, a été radicalement différente en 1903 et en 1904. A ce point de vue, chacune des deux années qui viennent de s'écouler forme un tout et a vraiment une sorte d'individualité.

L'année 1903 est celle où la politique européenne a été en grande partie subordonnée à la question d'Orient. L'année 1904 est celle où la question d'Extrême-Orient entre dans la phase aiguë et commence à dominer la politique européenne et mondiale.

Je voudrais indiquer dans cet article quelle a été l'influence, l'incidence, d'abord de la question d'Orient, puis de la guerre russo-japonaise — ou plus exactement de la question d'Extrême-Orient comprise dans le sens le plus large de cette expression — sur la politique des grandes puissances européennes. Je m'attacherai particulièrement à indiquer les modifications que les deux grandes crises de 1903 et de 1904 tendent à produire sur les groupements européens.

Mais puisqu'il s'agit, en somme, d'un problème surtout européen, il me faut, avant d'aborder mon sujet lui-même, rappeler les données européennes, naturellement essentielles, de ce problème.

RAISONS D'ÊTRE EUROPÉENNES DES GROUPEMENTS DE PUISSANCES

Tandis que l'Angleterre a — juridiquement du moins — maintenu son « splendide isolement », les deux systèmes d'al-

liances qui couvrent l'Europe occidentale restent — officiellement — ce qu'ils étaient il y a deux ans. Si la Triple Alliance paraît avoir achevé de « perdre sa pointe », elle a été, en 1903, renouvelée pour de longues années. En 1903 aussi, il est devenu très probable que l'alliance franco-russe, loin d'avoir été réduite, a été, en 1901 ou à une date un peu antérieure, étendue à des cas qu'elle ne prévoyait pas à l'origine[1].

Mais à côté des situations officielles et des obligations juridiques qui découlent de traités internationaux, il y a la réalité vivante et la force invincible des choses qui se modifient.

Parmi les données européennes de notre problème, parmi les forces européennes actuellement agissantes, lesquelles tendent au maintien du *statu quo ?* lesquelles travaillent, au contraire, à la formation de groupements nouveaux ?

***

Forces tendant au maintien du « statu quo ». — La question d'Alsace-Lorraine[2] continue, quoi qu'aient osé dire nos énergumènes d'extrême gauche, à séparer la France et l'Allemagne. Loin de paralyser notre diplomatie, loin d'être pour la France une sorte de boulet au pied, cette question d'Alsace-Lorraine, par le fait seul qu'elle est posée, nous rend plus clairvoyants : elle amène à s'inquiéter des ambitions allemandes ceux — et ils sont nombreux — qui ne se doutent pas encore du danger que nous ferait courir la création, à notre frontière, d'une plus grande Allemagne qui, sans que la lutte reste raisonnablement possible, nous couvrirait de son ombre, nous écraserait de son poids. Cela est capital : on peut, en effet, dire que la question d'Alsace-Lorraine a été la principale cause déterminante de la formation de la Triplice, qui cautionne la conquête allemande, et de la formation de l'alliance franco-russe, qui est une réponse à la Triplice. La question d'Alsace-Lorraine tend à maintenir ce qu'elle a créé.

Des raisons, la plupart bien vieilles, maintiennent encore l'Autriche-Hongrie dans l'alliance allemande. Le Habsbourg continue à vouloir être un « prince allemand ». L'Autriche est encore régentée par la minorité allemande. Les Magyars — et surtout le parti si improprement appelé « libéral »[3] que le volon-

---

[1] Je me suis expliqué sur ce sujet : *Quest. Dipl. et Col.*, 1er juin 1903, p. 685, note 1 ; *Liberté* du 29 juillet 19 3 : *En Extrême-Orient ; Liberté* du 15 août 1903 : *L'Alliance franco-russe et le Bloc.*

[2] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 1er février 1904 : *La Question d'Alsace-Lorraine ;* 16 mars 1904 : *Alsace-Lorraine, histoire et état des partis.*

[3] *Republique française*, 26 déc. 1904 : *Hongrie.*

taire et audacieux comte Tisza, soutenu par les bureaux viennois, mène actuellement à la bataille contre les oppositions coalisées, — font toujours de la politique antirusse et antislave. Les intérêts économiques communs austro-allemands font encore l'illusion de l'emporter sur les intérêts opposés de plus en plus nombreux et importants.

L'Italie [1] n'a pas cessé d'être en grande partie déterminée par la peur de la république et du pouvoir temporel : en dépit de bien des faits récents, elle reste fidèle à l'Allemagne encore en grande partie pour avoir la caution de l'empereur protestant. Un lien économique la retient aussi : son marché méridional et agricole a besoin des débouchés de l'Europe centrale, septentrionale et de plus en plus industrielle. Enfin, de notre côté, elle obtient tout gratuitement; du côté allemand, elle a pris l'habitude de se voir imposer strictement la règle du *do ut des :* elle est trop habile pour ne pas agir en conséquence.

L'alliance franco-russe n'a pas cessé d'être, — et je ne dis pas qu'elle soit cela seulement, — le contrepoids de la Triple Alliance. Les emprunts russes sont en très grande partie classés en France et on ne peut pas ne pas en tenir compte à Saint-Pétersbourg.

L'Angleterre, quelque formidable que soit sa flotte, quelque puissant que demeure, en somme, son crédit, serait par nature, dans une lutte terrestre, un appoint militaire secondaire : une grande puissance continentale ne peut pas se contenter de son alliance, si complète et si loyale soit-elle. — D'autre part, l'Angleterre ne paraît point décidée à accepter les lourdes obligations d'une alliance européenne. Il semble qu'il ne peut être question avec elle que d'un système intermédiaire entre l'isolement et l'alliance : l' « entente », qui d'ailleurs n'est point négligeable à la condition qu'elle ait à sa base des intérêts primordiaux et durables, mais qui ne peut guère être qu'une combinaison européenne complémentaire. — Notons en passant cette conclusion évidente des deux remarques précédentes : une entente franco-anglaise n'est pas plus faite pour enlever son intérêt à l'alliance franco-russe qu'une entente anglo-allemande n'était de nature à faire abandonner par l'Allemagne sa combinaison triplicienne.

***

Forces tendant à transformer l'Europe. — Les rapports ne sont pas bons entre Rome et Vienne : l'irrédentisme, les riva-

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 15 octobre 1902; 15 juillet, 1er novembre, 1er décembre 1903, 16 mai 1904.

lités adriatique et balkanique creusent un fossé entre les deux alliés de Berlin. Il ne faut toutefois rien exagérer; car il y a beaucoup de vérité dans le paradoxe suivant : l'Autriche-Hongrie et l'Italie se sont alliées pour éviter de se faire la guerre ; donc, plus elles sont ennemies, plus elles sont solidement alliées.

Entre la France et l'Italie, il y a évidemment une sérieuse détente. Il me semble que nous n'avons pas su l'utiliser ; bien au contraire, nos concessions et notre amabilité ont, en somme, été utilisées par l'Italie pour obtenir de l'Allemagne un renouvellement avantageux du pacte diplomatique et économique qui les lie. Mais il n'y en a pas moins là un élément qui peut encore être utilisé dans l'avenir.

Entre l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne, les difficultés économiques actuelles ne sont pas négligeables : ou les deux puissances n'arriveront pas à signer un traité de commerce et la doublure économique de la Triplice aura, de ce côté, été détruite, ou, plus probablement, l'Autriche-Hongrie finira par accepter des conditions désavantageuses et le nombre des adversaires de l'alliance allemande ira en augmentant dans le dualiste empire habsbourgeois. Un triomphe des fédéralistes en Autriche, un changement d'attitude des Magyars en Hongrie, — événements en somme possibles, — seraient vraisemblablement suivis d'une évolution diplomatique austro-hongroise. Je reviendrai sur les changements que peuvent produire à Vienne l'amélioration des rapports austro-russes dans les Balkans et les modifications survenues dans l'orientation et le développement du courant économique austro-allemand connu sous le nom de *Drang nach Osten.*

La Russie a été l'alliée de l'Allemagne (ou de la Prusse, ce qui est actuellement à peu près la même chose). Elle a été l'alliée de l'Autriche. On aurait tort de considérer comme éliminées de la politique les différentes causes qui ont déjà plusieurs fois groupé ou ces trois puissances ou deux de ces puissances : partage de la Pologne [1], poussée révolutionnaire chez elles ou dans leur voisinage [2], nécessité de sauvegarder l'intégrité de l'une d'elles [3], désir ou obligation de l'une d'elles de pouvoir

---

[1] Voir dans le livre de M. Albert Sorel — *la Question d'Orient au XVIIIe siècle* — les débuts de cette solidarité entre copartageants de la Pologne, solidarité qu'on retrouve aisément jusque vers la fin du XIXe siècle.

[2] Sainte-Alliance.

[3] Intervention russe en 1849, au profit du Habsbourg, contre la révolution séparatiste hongroise. On pourrait aussi concevoir en sens inverse une entente entre l'Allemagne et la Russie en vue de se partager l'Autriche, ou plus exactement une entente par laquelle la Russie, pour obtenir des avantages asiatiques, sacrifierait

agir d'un autre côté sans craindre qu'on lui tire dans le dos[1].

L'Angleterre, enfin, est lasse d'ébaucher, toujours sans résultat, une collaboration avec l'Allemagne[2]. Bien plus, elle commence à trouver que l'Allemagne n'est pas la puissance avec laquelle son intérêt est de lier partie. Elle a cherché à opposer l'Allemagne à la Russie; elle escomptait alors des avantages asiatiques; elle a échoué et a reconnu que l'Allemagne tient plus à l'amitié russe qu'à l'amitié anglaise; plusieurs de ses publicistes[3] se sont alors demandé s'il ne serait pas possible d'opposer la Russie, ou plutôt l'alliance franco-russe, à l'Allemagne. Cela cadrerait bien avec les intérêts économiques actuels de l'Angleterre : la France (qui n'a sacrifié ni son agriculture ni la variété de son marché intérieur) n'est plus le concurrent qu'elle craint sur le marché mondial; la France n'a plus de conquêtes coloniales à faire; c'est la concurrence allemande et aussi la flotte allemande que l'Angleterre surveille[4]. Mais cette nouvelle politique, que suppose la transformation même des rivalités économiques et maritimes dans le monde, comporte une entente asiatique russo-anglaise, qui compléterait et mettrait en équilibre l'entente cordiale franco-anglaise actuellement comme en l'air.

Il me suffit actuellement d'avoir indiqué le grand changement partiellement accompli, dans le domaine des ententes, comme j'ai noté les possibilités multiples et contradictoires de modifications dans le domaine des alliances, dont sont les signes : l'accord austro-russe, le rapprochement franco italien, l'entente franco-anglaise, les bons rapports russo-allemands.

Et maintenant que nous avons suffisamment examiné le cla-

---

l'Autriche à l'Allemagne. Mais ceci est plus une hypothèse théorique qu'une prévision.

[1] Par exemple, Bismarck, pendant toute la première partie de son ministère, a fait une politique rigidement russophile en vue de la guerre d'Autriche, puis de la guerre de France.

[2] Qu'on se souvienne notamment de ce moment critique où, en janvier 1901, les deux gouvernements anglais et allemand et le peuple anglais furent d'accord pour lier partie et où le peuple allemand fit tout échouer. C'était au moment de la mort de la reine Victoria : « Si ses propres sujets l'avaient voulu, lit-on dans la *Fortnightly* « *Review* d'avril 1901, le Kaiser aurait pu prendre les mains des deux nations et les « unir sur le cercueil de la reine Victoria... Au moment où l'empereur rendait un « tendre hommage à la reine morte, il ne s'agissait pas d'être raisonnables. Nos « cœurs bondissaient vers lui... Mais du côté du peuple allemand ce ne fut pas seu- « lement de l'abstention, ce fut un refus direct et passionné : ce qu'on nomme *furor* « *teutonicus* sous son aspect le plus sauvage. »

[3] *Annales des sciences politiques*, mars 1903 : La campagne de Calchas dans la *Fortnightly Review* contre une entente anglo-allemande pour une entente anglo-russe.

[4] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 1er septembre 1903 : *L'Allemagne vers l'Est et l'Allemagne sur mer.*

vier européen, étudions les sons qu'en ont successivement tirés les événements qui se sont passés au loin en 1903 et en 1904.

L'EUROPE ET LA QUESTION D'ORIENT (1903)

En 1903, la question d'Orient, protéiforme entre toutes, s'est présentée sous deux aspects : la Macédoine [1], le chemin de fer de Bagdad [2].

En Asie Mineure et en Mésopotamie comme en Macédoine, les intérêts allemands et les intérêts russes se sont trouvés en conflit. L'Allemagne, poussant toujours plus hardiment sa marche vers le Sud-Est (*Drang nach Osten*) vivifiait l'Empire turc dont elle s'est fait un allié. En même temps, prévoyant prudemment le cas où elle n'arriverait pas à empêcher sa mort, elle mettait d'avance les mains sur sa succession. Dans le Balkan, la Russie, quels que soient ses plans — égoïstes ou slavophiles — ne pouvait rester indifférente. Dans l'Asie Occidentale, elle entrevoyait l'époque où l'armée turque deviendrait aisément mobilisable, où des colons allemands feraient concurrence à ses blés et à ses pétroles, où la route du golfe d'Alexandrette lui serait fermée par une barrière allemande.

En même temps, des causes de division naissaient entre alliés tripliciens. — La rivalité austro-italienne s'exaspérait au sujet du Balkan occidental. — L'Autriche-Hongrie, sans se montrer certes réformatrice hardie, ne se déclarait pourtant pas *a priori* hostile aux réformes. Elle ne se montrait pas turcophile comme l'Allemagne. La Russie et elle devenaient les mandataires de toutes les grandes puissances européennes, moins l'Allemagne. Elles étaient chargées toutes deux d'imposer au Sultan un programme minimum de réformes. L'accord balkanique austro-russe de 1897, négatif à son origine, devenait positif, et les deux puissances, depuis si longtemps rivales dans le Balkan, collaboraient sans heurts. — A la même époque, il apparaissait nettement que l'orientation économique autrichienne avait Salonique pour but, tandis que le courant économique allemand, traversant le Bosphore, s'orientait vers le golfe Persique. Les intérêts économiques allemands et austro-hongrois devaient dès lors se dissocier, lentement peut-être, mais fatalement.

D'autre part, l'Angleterre et l'Allemague, en Orient comme

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 15 janv. et 1er fév. 1903. *La question de Macédoine.*

[2] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er juin 1903. *L'intérêt français en Asie Occidentale; le chemin de fer de Bagdad et l'alliance franco-russe.*

à peu près partout ailleurs, se trouvaient en désaccord. Un puissant mouvement d'opinion inclinait le Foreign Office à soutenir énergiquement toutes mesures favorables aux réformes. Des déclarations sensationnelles apprenaient au monde que l'Angleterre n'était nullement disposée à faciliter à l'Allemagne l'accès par voie ferrée d'une mer voisine de l'Inde.

La situation de la France était merveilleuse. Le quai d'Orsay n'avait à se mêler officiellement qu'à l'affaire de Macédoine. Là il sut profiter des événements : il sut restreindre son projet primitif — très supérieur au pâle et insuffisant programme de Murzsteg, — afin de rendre possible une collaboration de la Russie et de l'Autriche avec l'Angleterre et l'Italie. La France devint le trait d'union nécessaire entre les timides et les hardis. L'Allemagne se trouva vraiment isolée. Je persiste à croire que dans l'affaire de Bagdad, au contraire, de lourdes fautes furent commises et que notre diplomatie ou certains de nos diplomates auraient pu s'abstenir d'assurer à l'entreprise allemande un appoint de capitaux français sans lequel elle eût probablement périclité.

Il n'en reste pas moins acquis que la question d'Orient se posait en 1903 de façon telle que la situation de la France devenait excellente. La question s'était posée si brutalement, sous sa double forme que les puissances avaient vainement cherché à se dérober et, suivant leur lâche habitude, à rétablir l'ordre apparent et le silence officiel. La question une fois officiellement discutée, nous étions au centre du cercle international ; l'Allemagne était dans un coin. La Russie et l'Angleterre étaient rendues enfin attentives au *Drang* parce qu'il bouleversait les plans de l'une en Asie occidentale et troublait la tranquillité de l'autre sur le golfe Persique. Sous les souffles chauds de l'Orient germait l'idée d'une entente et d'une collaboration asiatique anglo-russe contre le concurrent nouveau qui, non content de bouleverser la Chine par ses agissements au Chantoung et à Pékin, jetait des jalons sur le rude plateau d'Anatolie et dans les sables aujourd'hui arides de l'antique Chaldée, berceau jadis fertile de la civilisation première.

L'entente anglo-russe était dans l'air. Les articles signés « Calchas » avaient paru dans la *Fortnightly Review* et les articles signés « A B C, etc. » dans la *National Review*. Le *Times* avait déjà donné un coup de barre. En Russie, on discutait ardemment — et une toute récente déclaration du capitaine Clado publiée par le *Times* vient d'apprendre au grand public international que, dans les milieux russes, cette discus-

sion n'est heureusement pas close. Le *Journal des Finances*, organe officiel de M. Witte, alors tout-puissant à Saint-Pétersbourg, publiait la fameuse déclaration où il affirmait qu' « il n'existe presque nulle part entre la Russie et l'Angleterre des intérêts qui ne puissent être délimités[1]. » Lord Salisbury et lord Balfour déclaraient qu'il y a « place pour deux » en Asie.

Brusquement, les torpilleurs japonais de Port-Arthur déterminent un changement à vue.

La question d'Orient n'est point résolue, et les grandes puissances européennes retrouveront sur leur chemin, peut-être plus tôt qu'elles ne voudraient, la Macédoine qu'elles n'ont pas su secourir, et qui, en ce moment, somnole, exténuée. Mais la question d'Orient est actuellement presque négligée et comme oubliée par les diplomates et par le public.

La guerre russo-japonaise accapare maintenant notre attention et nos inquiétudes. La question d'Extrême-Orient, dont elle est un colossal incident, est en train de mettre sa marque sur la politique de toutes les grandes puissances et d'ébranler les vieux groupements européens.

L'EUROPE ET LA QUESTION D'EXTRÊME-ORIENT (1904)

Les faits que nous avons constatés cette année ont été produits par des causes qui agissaient à la sourdine depuis longtemps; mais que d'autres causes, jusque-là plus puissantes, empêchaient de produire leurs pleins effets.

Quand les Boers eurent été vaincus, l'Angleterre trouva qu'elle avait — pour un temps — assez travaillé à la constitution de ses Indes noires du Cap au Caire. Elle se tourna vers l'Asie avec une certaine hâte et une mauvaise humeur peu dissimulée; en effet, retenue en Afrique pendant le soulèvement des Boxeurs, elle avait perdu une occasion d'utiliser la mission de sir Charles Beresford, c'est-à-dire ou bien d'améliorer sa situation sur les marchés chinois, ou bien de travailler à la constitution d'une Inde jaune dans la vallée du fleuve Yang-tseu. L'Inde devint le foyer de l'activité britannique : son vice-roi, lord Curzon[2], fut enfin libéré des ordres de prudence qui devaient si lourdement peser sur son âme de hardi conquérant. Celui que l'Angleterre regarde comme son meilleur général, lord Kitchner, acteur des luttes africaines du côté du

---

[1] Voir deux passages de cette déclaration cités : *Quest. Dipl. et Col.*, 1er juin 1903, p. 684.

[2] *République française*, 20 août 1904 : *Lord Curzon, vice-roi des Indes.*

Nil, puis du côté du *veldt*, fut envoyé à côté de lord Curzon, comme si une ère de guerres asiatiques allaient s'ouvrir pour l'Angleterre. Le *Foreign Office*, après avoir vainement espéré que les soldats de Guillaume II combattraient pour les intérêts anglais en Asie[1], s'assura par la conclusion de l'alliance japonaise[2] qu'il pourrait, avec un peu d'habileté, amener les héroïques petits guerriers du Mikado à se battre pour le plus grand profit d'Albion.

De son côté, l'inlassable Russie continuait son effort deux fois séculaire vers une mer libre.

Repoussée de la Méditerranée, au moment même où elle l'atteignait, en 1878, elle s'était rejetée vers l'Est. Longtemps on put croire qu'elle hésitait entre l'océan Indien et l'océan Pacifique. L'achèvement du Transsibérien et de son complément le Transmandchourien et aussi la croyance en une solution pacifique l'entraînèrent en Extrême-Orient. Il est probable qu'elle s'est hâtée plus qu'elle ne l'aurait fait si elle n'avait pas eu la crainte de voir, selon la pittoresque expression d'un auteur anglais, les branches chargées de fruits secouées avant qu'elle n'ait atteint l'arbre : le Japonais, appuyé par l'Anglais, intriguait à Pékin et il avait jeté son dévolu sur la Corée dont l'occupation l'aurait rendu maître du détroit qui fait communiquer Vladivostok et Port-Arthur ; l'Allemand essayait de supplanter ses rivaux dans la capitale du Fils du Ciel par une méthode à lui : la brutalité. Quoi qu'il en soit, le jour fatal fut celui où les Russes, — imitant l'occupation allemande de Kiao-tchéou et tombant peut-être ainsi dans une sorte de piège, comme M. René Pinon l'a montré dans la *Revue des Deux Mondes*, — eurent définitivement occupé Port-Arthur. Ils en avaient expulsé les Japonais, avec l'appui de la France et de l'Allemagne, au nom du principe de l'intégrité de la Chine. A leur tour, dans leur intérêt personnel et au sujet du territoire même auquel avait dû renoncer le Mikado, ils violaient ce même principe. L'orgueil japonais devait dès lors être implacable et donner à l'impérialisme japonais sa caractéristique antirusse : « Deux locomotives lancées à toute vitesse vont à la « rencontre l'une de l'autre », disait M. Jacques Flach qui, dans la chaire du Collège de France, où il étudie le Japon

---

[1] Le 18 octobre 1900, l'Angleterre et l'Allemagne publiaient quatre articles d'un accord antérieurement passé entre elles : il semblait résulter de ce texte que les deux puissances liaient partie en Extrême-Orient : dès que leur jeune accord put donner ombrage à Saint-Pétersbourg, l'Allemagne faussa cavalièrement compagnie à l'Angleterre désappointée.

[2] 30 janvier 1902.

après la Chine et la Russie, a prédit la guerre deux ans à l'avance. Diplomates et financiers refusèrent jusqu'au dernier moment de prévoir le conflit. Les Russes eux-mêmes, pourtant bien placés pour être renseignés, se laissèrent aller à un optimisme insensé, au moment même où, par leur établissement sur le Pacifique et à proximité de Pékin, ils rendaient impossible la résistance que tentèrent des conseillers du Mikado à la formidable tempête belliqueuse soufflée sur l'Empire du Soleil-Levant par l'âme même des ancêtres samouraïs.

*
* *

La guerre a repoussé loin l'une de l'autre la Russie et l'Angleterre, alliée du Japon. Le *Foreign Office*, par son alliance avec le Japon, a évidemment rendu plus hardis les adversaires de la Russie. Ils se sont sentis garantis par l'égide de la Grande-Bretagne, assurés par le traité qu'elle avait signé et par la force de ses vaisseaux que la Russie ne se présenterait plus, comme au temps de Shimonosaki, flanquée de deux amis. Une partie de la presse anglaise a, par un jeu savant, achevé d'exciter et d'exaspérer ses chers « petits Japs ». L'Angleterre a déjà délibérément profité de la guerre pour consolider les marches de l'Inde. Déjà auparavant lord Curzon et, à sa suite, lord Lansdowne avaient proclamé « la petite doctrine anglaise de Monroë » : la suprématie britannique dans le golfe Persique est indispensable à la suprématie anglaise dans l'Inde. Hier avait lieu l'expédition du Thibet. Au moment où j'écris, la mission Dane est à Caboul auprès de l'émir Habibullah. Tandis que la prétention grandit au Japon de rejeter la Russie loin du Pacifique, il semble que l'Angleterre travaille à lui fermer, en même temps que la route de l'Inde, celle de l'Océan Indien. Comme en 1878 une coalition anglo-germanique, une coalition se forme entre les Anglais et les Japonais, — il en est qui disent entre les Anglo-Saxons et les Jaunes, — pour enfermer l'Empire des tsars dans ses plaines sans rivages et sans issues.

Heureusement, l'entente manquée du côté anglo-russe était conclue du côté franco-anglais. La France, parce qu'elle est l'alliée de la Russie et parce qu'elle a donné assez de gages à l'Angleterre pour ne plus lui être suspecte, peut servir d'intermédiaire entre les deux puissances. La France a puissamment contribué à la localisation ou plus exactement à la limitation de la guerre. Elle a exercé, au lendemain de l'incident de Hull, l'action discrète qui a abouti à la conférence de Paris.

Mais la guerre, et accessoirement la tension des rapports anglo-russes, a amené l'empereur allemand à multiplier les avances à la Russie, et la Russie, — qui a besoin d'être tranquille du côté de l'Ouest pour pouvoir expédier en Mandchourie une partie de ses meilleures troupes, — à s'appuyer sur l'Allemagne.

On se souvient de l'entrevue qui eut lieu à Wiesbaden, en 1903, entre Guillaume II et le tsar. Tandis que les Allemands, passionnément ennemis de tout ce qui est russe et slave, prennent parti pour le Japon, l'empereur allemand, comme au temps de la guerre sud-africaine, refuse de se laisser entraîner par ses sujets. Au début des hostilités, il a envoyé un de ses colonels porter au tsar une lettre personnelle et, à un bal de la cour, il a mis une insistance aimable et voulue à s'entretenir avec l'ambassadeur de Russie. La conclusion du nouveau traité de commerce russo-allemand, qui, en temps ordinaires, aurait donné lieu aux plus grandes difficultés et peut-être à une guerre douanière, a eu lieu sans peine, en dépit du tarif protectionniste voté l'an dernier par le Reichstag. Le commandant baron von der Wenge, comte von Lamsdorff, attaché militaire à l'ambassade allemande de Saint-Pétersbourg, a été nommé « attaché à la personne de l'empereur Nicolas », ce qui lui donne le droit de faire ses communications au tsar sans l'intermédiaire du ministre des Affaires étrangères ; ce titre et cette prérogative avaient été abolis sous Alexandre III, à peu près à l'époque où l'Allemagne et la Russie rompirent leur alliance. On sait combien Guillaume II a souligné le fait qu'il renonce à demander au Reichstag l'augmentation du corps d'armée stationné à Kœnigsberg, à la frontière russe, et va faire porter tous ses efforts sur l'augmentation de la flotte, — qui n'est plus faite pour commander la Baltique où la flotte russe ne la balancera plus de longtemps, mais bien la mer du Nord. L'Angleterre le sait : après avoir, en 1903, commencé à créer un port de guerre à Saint-Margaret's Hope, elle vient de remanier la composition de ses escadres.

Je ne dis certes pas que l'alliance franco-russe est condamnée. Mais il me semble que Guillaume II s'attache actuellement à la réalisation de deux de ses rêves favoris : grouper le continent européen contre les Anglo-Saxons; faire face au péril jaune.

Je ne dis point que l'alliance russo-allemande va revivre. Mais je vois la Russie engagée en Extrême-Orient vraisemblablement pour bien longtemps et obligée pendant tout ce temps d'entretenir les meilleures relations avec Berlin : on finit par

conserver l'habitude des attitudes qu'on a gardées trop longtemps.

La Double Alliance subsiste. Mais la Russie a besoin de l'Allemagne autant qu'elle a besoin de la France, — comme la France a pour devoir présent et certain d'entretenir d'excellents rapports avec Londres. La Double Alliance est tiraillée en sens contraire, — et je souhaite qu'elle ne soit pas un jour écartelée, — par l'Allemagne et l'Angleterre. Qui l'emportera de Londres ou de Berlin? Où sera le centre de gravité de la nouvelle entente à trois dont un terme est encore inconnu : à Paris ou à Saint-Pétesbourg? Quel fossé sera comblé : le fossé anglo-russe ou le fossé anglo-allemand?

Nous sommes à une époque d'ébranlement et de transformation.

Si, à la fonte des neiges, la Macédoine se soulève et pose à nouveau la question d'Orient, l'imbroglio deviendra redoutable; mais, dans le jeu terrible qui sera alors engagé, nous aurons vraisemblablement moins d'atouts contre nous.

Je préférerais la détente. La France a fait pour qu'elle se produise tout ce qui dépendait d'elle. L'avenir est actuellement entre les mains des Anglo-Saxons. Aux Anglais de savoir s'ils ne craignent pas que des victoires japonaises sorte ce que M. Victor Bérard a appelé, dans son beau livre, « la révolte de l'Asie. » Aux Américains de décider s'ils veulent favoriser l'apparition d'un formidable rival sino-japonais sur la rive, opposée à la leur, de ce Pacifique dont ils prétendent faire un lac yankee. Aux Anglais et aux Américains de savoir s'ils veulent, par la conjonction d'un péril anglo-saxon et d'un péril jaune, déterminer une coalition continentale.

Il serait tellement plus simple de limiter les ambitions russes en soutenant, et surtout en ne combattant pas, ceux-là même qui luttent pour notre civilisation blanche, chrétienne et supérieure.

René Henry.

ALSACE-LORRAINE

LES PARTIS AU PAYS MESSIN

La situation politique, jusqu'à présent si complexe, du pays Messin semble, depuis quelques mois, se dessiner en traits plus nets. Le moment peut-être est venu, non pas d'en esquisser une vue générale, ce qui serait encore malaisé, mais d'en marquer certains aspects, de poser, si je puis dire, quelques jalons, qui permettront de suivre mieux, à l'avenir, les luttes et l'évolution des partis.

***

Je rappelle brièvement tout d'abord quels sont en Alsace, région voisine et pareillement asservie, les groupements entre lesquels les électeurs se partagent : un groupe purement allemand qui, malgré l'influence personnelle de certains indigènes ralliés à l'Empire, ne joue qu'un rôle secondaire; un groupe socialiste, plus bruyant que redoutable; puis, au premier plan, se combattant avec violence, les libéraux d'une part, les autonomistes de l'autre (*Liberalisches Partei*, — *Landespartei*). Libéraux et autonomistes ont des points communs : les uns et les autres se réclament des souvenirs français et présentent, contre le régime actuel d'autoritarisme germanique, un programme d'émancipation provinciale. Ce qui les distingue, c'est que le parti libéral a des tendances démocratiques très accentuées et, plus encore, des tendances anticléricales, tandis que le parti autonomiste est un parti de conservatisme social et, bien qu'un de ses chefs, M. Preiss, soit protestant, un parti d'action catholique. Ce qui les distingue aussi, sans qu'il soit besoin d'insister, c'est que le premier, en toute occasion, jouit de la faveur officielle et que le second est considéré comme l'héritier direct de l'ancien parti protestataire.

Ce court exposé d'un état de choses que l'on commence à ne plus ignorer était nécessaire ; non point qu'il soit loisible d'établir entre la Lorraine et l'Alsace des rapprochements bien exacts ; mais au contraire parce qu'il nous faudra noter des diversités, dont toute la vie politique messine s'éclairera.

Après la guerre, l'Alsace et la Lorraine à nos yeux furent les provinces sœurs ; et, de fait, la communauté de leur malheur et de leurs espoirs durant longtemps les rapprocha. Mais

voici que l'attitude de la France n'autorise plus leur attente ; elles doivent s'accommoder de leurs destinées nouvelles. Et dès lors elles se séparent. Chacune suit sa nature, obéit à son passé. L'Alsace, qui fut toujours d'esprit indépendant et de tradition particulariste, qui, derrière les Vosges, depuis Louis XIV, avait conservé ses mœurs et son dialecte, découvre sans peine sa voie : les protestataires deviennent les autonomistes ; l'Alsace restera elle-même. Mais le pays Messin n'est pas, comme elle, une unité vivante; il n'a pas d'hérédités qui soient autochtones ; ses habitudes, sa langue, son histoire le lient à la France ; la France lui manque : il demeure sans forces et sans but, et bientôt il s'abandonne.

Les élections de 1903 commentent et précisent cette divergence. En Alsace, le *Landespartei* se créé et s'impose, entraîne le pays, fait élire, sur onze députés, sept de ses membres. En Lorraine, tout n'est qu'incertitude et confusion.

On se souvient de ces élections. Il n'y avait plus de candidats protestataires : à Metz, à Château-Salins, à Thionville, les députés sortants abandonnaient leurs sièges. A vrai dire, il n'y avait même pas de partis. Conservateurs, socialistes, partisans du ralliement au centre, indigènes, immigrés, se présentaient pêle-mêle. Aucune idée directrice, aucune campagne fermement conduite. On votait au hasard. A Metz, les catholiques indigènes soutenaient un Allemand, les immigrés un indigène, les derniers protestataires, tous conservateurs endurcis, un socialiste. A Thionville, on obtenait de M. Mérot, à force de prières, qu'il se représentât ; puis, au dernier moment, on lui opposait un adversaire, — contre lequel d'ailleurs il avait l'appui des Kreisdirectors, bien qu'il ne cache point ses sentiments indépendants et que même il ignore l'allemand. Elus dans de telles conditions, les députés naturellement sont de nuance incertaine; il est vrai, tous quatre indigènes, mais l'un, le baron von Schmid, gagné, au su de tous, à la politique gouvernementale ; un autre, M. Jaunez, suspect de pareilles tendances, et les deux autres insignifiants.

Une indication pourtant se dégageait de la lutte : le clergé y avait pris part avec une violence inaccoutumée. Dans cette région, qui touche aux pays Rhénans, la foi, depuis la Réforme, fut toujours vive. Elle devint, après l'annexion, plus ardente, plus affichée, presque provocante ; le catholicisme, en face de la religion des vainqueurs, était la religion française ; les prêtres formaient le bataillon sacré de la protestation. Leur intervention dans les questions politiques, dès cette époque, fut active; ils fondaient et dirigeaient les journaux, se por-

taient candidats à toutes les fonctions électives, étaient les chefs et les interprètes de l'opinion. Mais jamais ils n'avaient fait preuve, dans leurs paroles et dans leurs actes, d'une telle intransigeance.

J'en puis citer, entre beaucoup d'autres, un exemple frappant. M. Mérot, dans sa profession de foi, écrivit cette phrase assez gauche : « Je suis catholique et ma femme est pratiquante. » La déclaration parut équivoque, insuffisante plus encore. D'où déchaînement de colère dans certains milieux cléricaux ; rupture des engagements qu'avaient pris, au nom des catholiques indigènes, quelques-uns des hommes les plus considérables de l'arrondissement de Thionville ; campagne acharnée, quoique incohérente, dont l'échec n'a point fait encore oublier ni pardonner les excès. Le temps est loin, évidemment, où Mgr Dupont des Loges soutenait, parce qu'elle lui semblait correspondre aux intérêts du pays, la candidature de M. Antoine, libre-penseur avéré.

Quelles sont les causes de cette attitude nouvelle ? — Et quelles en sont les conséquences ? — Toute l'étude de la politique messine se renferme en ces deux questions.

*
* *

Les causes, il les faut chercher, de l'avis même des prêtres que j'ai consultés, dans le caractère et les projets de l'actuel évêque de Metz.

On sait quelles difficultés surgirent à la mort de son prédécesseur, Mgr Fleck, qui, d'origine française, avait toujours été, en dépit de sa nature pacifique, plus ou moins un opposant. L'empereur d'Allemagne, vers cette époque, inaugurait au Reichsland sa tactique de conciliation ; il voulut mettre à la tête du clergé lorrain, avec mission de le gagner, un homme qui lui fût dévoué. Le pape Léon XIII, conscient des sourdes résistances qu'un tel choix pourrait rencontrer, hésita deux années, écarta plusieurs noms, en vit rejeter plusieurs autres et finalement désigna un moine prussien, l'abbé de Maria-Laach, que recommandaient à la fois ses vertus chrétiennes, sa haute valeur intellectuelle et la faveur de Guillaume II.

Il y eut au début dans le diocèse un peu de surprise ou même un peu d'émotion ; cela ne dura guère : les fidèles s'inclinèrent avec respect devant la décision du pape, heureux en somme qu'on ne plaçât pas sur le trône épiscopal de Mgr Dupont des Loges, comme ils l'avaient craint longtemps, le premier Alsacien rallié au vainqueur, M. Zorn de Bulach. Et M. l'abbé

Collin traduit avec exactitude le sentiment populaire, lorsqu'il écrit (*Le Lorrain*, 17 mars 1904) : « Ce moine vénérable, ce « n'est pas nous qui l'avons appelé à Metz ; mais il y est, et il y « est bien, grâce à Dieu. Nous aussi, avant de le connaître, nous « avions désiré un autre homme, et, un jour que nous avions « été mis par qui de droit en demeure de nous prononcer, nous « avions donné des indications toutes différentes. Mais le pape « Léon XIII, de glorieuse mémoire, qu'il ait pensé ou simple- « ment qu'il ait abouti autrement, a trouvé que ce moine ferait « mieux notre affaire... Nous l'avons reçu loyalement... Depuis « que nous l'avons vu à l'œuvre, ce n'est pas simplement de la « loyauté que lui manifestent son clergé et le peuple catho- « lique ; c'est une confiance sincère et une vénération sans « bornes ; tous ont reconnu en lui l'homme de Dieu. »

Cette déclaration est intéressante ; je tiens à la souligner : elle nous permet de comprendre mieux quel idéal l'évêque se propose et quelle influence il exerce.

Homme de Dieu, Mgr Benzler ne s'est point fait, comme Guillaume II l'espérait, l'agent de la politique impériale ; il n'est que l'agent très actif, très tenace, un peu brutal, de la politique catholique. Cette politique catholique est allemande, sans arrière-pensée ni réserves, comme il est naturel, puisque lui-même est Allemand. Mais elle a fourni la preuve, à plusieurs reprises, qu'elle n'était pas gouvernementale, et, en vérité, aucun de ceux qui savent à quel point l'administration d'Alsace-Lorraine est pénétrée d'esprit protestant ne peut s'en montrer surpris. Allemande et soustraite néanmoins aux influences officielles, la politique de l'évêque de Metz se rattache par des liens étroits à la propagande générale du parti du Centre. Son principal souci est d'introduire en Lorraine et d'y implanter l'organisation religieuse et sociale qui vaut à ce parti dans l'Empire une place si prépondérante. Ainsi fut créée l'« Union populaire », copie du « Volksverein », dont d'ailleurs, dans les villages de langue allemande, elle porte le titre, dont elle emprunte les arguments, imite les procédés et distribue les brochures. Cette Union populaire, au reste, n'est qu'un rouage du système, l'amorce et la base d'une entreprise plus vaste. Le but que l'évêque veut atteindre, c'est la formation dans tout le diocèse de Comités uniquement politiques, de groupes électoraux, acceptant le programme intégral et la direction du Centre. L'Union populaire recruterait les troupes ; les Comités fourniraient les cadres. Et le résultat serait l'enrôlement définitif des Lorrains dans la grande armée catholique allemande.

En tout autre temps, et conduite par un autre homme, la tentative dès le début eût échoué. Mais les Lorrains, nous l'avons vu, découragés, désemparés, en plein désarroi intellectuel et moral, étaient à la merci du premier « chef » qui, d'une voix ferme et d'une volonté constante, leur indiquerait une route nouvelle. Ce chef fut leur évêque. Catholiques, ils étaient disposés à le respecter et à le suivre. Il sut lui-même, par l'indépendance et l'élévation de son caractère, dissiper les méfiances que son origine faisait naître, s'attirer la « vénération » de tous et la « confiance » du plus grand nombre, gagner à la fois les consciences et les cœurs. Lorsqu'il parla, on obéit : l'impulsion, venue de Metz, se transmit sans peine jusqu'aux plus humbles cures ; il parut en bien des endroits qu'on l'attendait ; c'est sous l'inspiration de leurs supérieurs sans doute, et non d'un élan spontané, que tant de jeunes prêtres se sont jetés dans la lutte ; mais c'est aussi avec un réel et sincère enthousiasme qu'une fois mobilisés ils ont soutenu le combat. Peut-être si, dès l'abord, l'évêque avait manifesté ses trop vives sympathies allemandes, des résistances se seraient-elles produites : certains indices aujourd'hui le font croire ; mais, en réalité, on ne pensait batailler que pour le triomphe de la foi, et l'on marchait avec vaillance.

La Lorraine, en 1903, était, sans vaine métaphore, à un tournant de son histoire ou, si l'on veut, à un point mort. Pour déterminer un mouvement, dans l'un ou l'autre sens, il devait suffire d'un léger effort. Cet effort, nous en savons désormais l'origine. Le mouvement qui en résulta, nous l'avons constaté en rendant compte des élections dernières. Il nous faut maintenant chercher quelles furent, la première fougue apaisée, les conséquences qu'il entraîna.

*
* *

Ces conséquences ne furent pas celles qu'espérait Mgr Benzler ou du moins elles ne furent pas uniquement celles-là. L'initiative épiscopale assurément a rendu au pays quelque vitalité ; depuis un an, l'atonie politique y est moindre : ici ou là, une organisation se dessine. Mais ces essais d'organisation ne servent pas tous la même cause. A l'action catholique, une réaction a correspondu qu'elle avait négligé de prévoir. D'une part, on a mieux discerné les intentions profondes de l'évêque. D'autre part, les excès de langage, les maladresses, les erreurs de tactique, que les chefs primitifs de l'Union populaire n'ont pas su toujours éviter, ont soulevé une réprobation presque universelle, discrète chez la plupart, violente pourtant chez

quelques-uns. De telle sorte qu'aujourd'hui la paix confessionnelle est troublée; le nombre des indécis augmente; une fraction même des troupes, sur lesquelles au début Mgr Benzler pouvait s'appuyer, hésite à le suivre aveuglément jusqu'au bout; signe plus important, un état d'esprit anticlérical se crée. Il n'y a pas encore, à proprement parler, de partis constitués; ou tout au moins il n'y a que des embryons de partis; c'est à peine si, lors des élections d'octobre au Conseil général, à Hayange, à Moyeuvre, à Thionville, les questions essentielles ont été posées. Il est cependant certain que quelques conceptions générales se précisent, que quelques oppositions s'accentuent, qu'en somme deux courants d'opinion se révèlent. — Je vais essayer, sous forme de notes rapides, d'en indiquer les vraies directions et d'en démêler les éléments divers.

1° *Groupe catholique.*

Dans l'ensemble, il se soumet aux enseignements de l'évêque. On y distingue néanmoins plusieurs tendances : l'ardeur de tous est loin d'être égale et des dissentiments se font jour qui pourront devenir graves.

A l'avant-garde, les « catholiques avant tout », disciples fidèles de Mgr Benzler. Batailleurs et intransigeants, disposés à rompre, par haine de la politique anticléricale française, les derniers liens qui les attachent au passé, ils sont les partisans fougueux du ralliement au Centre. De langue allemande en majorité, quoique pour la plupart indigènes, ils ont pour organe la *Volksstimme* et pour chef M. l'abbé Pinck. Ils multiplient leurs efforts, leurs proclamations, leurs discours, adressent aux curés de campagne des sollicitations pressantes, recrutent vers Bitche, Sarreguemines, Forbach, Boulay et Bouzonville, le long de l'ancienne frontière, d'assez nombreux adhérents. Leur influence sur l'Union populaire est actuellement médiocre ; mais les comités du « Centre lorrain » sont leur œuvre ; ils en demeurent les maîtres et les propagent rapidement.

Il est pourtant impossible de marquer dès à présent quel rôle ils joueront dans l'évolution du pays. C'est qu'ils se heurtent à des résistances qu'il est malaisé d'évaluer : les masses électorales, — françaises encore, et pour longtemps, sinon de volonté, du moins de langue et d'habitudes, — restent indécises devant une propagande trop directement allemande. Nous en trouvons la preuve dans ce titre même de « Centre lorrain » que les comités durent choisir pour ménager certains scrupules et que commente l'article 2 de leurs statuts : « L'As-

sociation adopte le programme du Centre, *en réservant les intérêts particuliers de l'Alsace-Lorraine.* » Restriction purement verbale, cependant significative. Et d'autant plus que les faits la démontrent insuffisante : elle n'a pas empêché l'Union populaire d'échapper peu à peu à la direction de ses premiers chefs et de se transformer en une institution plus religieuse que politique, dont les inspirateurs désormais sont, plus ou moins, les adversaires de l'adhésion du Centre.

Cette nouvelle attitude de l'Union populaire correspond aux sentiments intimes de beaucoup de catholiques messins. Ils ne s'insurgent pas contre l'impulsion épiscopale; et même ils y obéissent; mais ils mettent à leur obéissance quelque mauvaise grâce, et le mouvement, qui, à l'origine, paraissait devoir tout emporter, se ralentit insensiblement. L'Union populaire n'est plus, entre les mains de l'évêque, l'instrument docile qu'il cherchait à créer ; à mesure qu'elle grandit, qu'elle s'étend davantage au peuple des campagnes, qu'elle devient plus nombreuse et plus forte, elle s'émancipe. Et déjà le *Lorrain*, son principal organe, fait ces déclarations (12 octobre 1904) : « L'Union populaire est indépendante de l'Association du « Centre; elle ne s'occupe pas et n'a pas à s'occuper de la ques- « tion; c'est en dehors de son programme; les membres de « l'Union populaire peuvent opiner dans leur for intérieur « pour ou contre le Centre; c'est une question libre, qui les « regarde individuellement...; et nous pourrions citer tels « ardents et actifs fauteurs de l'Union, dont les idées sont loin « d'être sympathiques au ralliement au Centre. » La rupture avec la fraction la plus avancée du groupe catholique est ici évidente; elle prend son véritable sens lorsque, sous la plume de M. l'abbé Collin, le *Lorrain* proclame encore (8 octobre) : « Lorrains et catholiques, c'est tout un. Autrefois on disait : « *Catholiques* égale *Français*. Nous disons aujourd'hui : « *Catholiques* égale *Lorrains*..... Dans un de nos cantiques « de prière, on chante : Catholiques et Lorrains toujours ! *Ces* « *deux mots sont tout notre programme : en gardant notre* « *pays à l'Eglise, nous le garderons à lui-même, à ses souve-* « *nirs, à ses intérêts, à son avenir social.* » C'est là presque la formule du Landespartei alsacien. Il ne faudrait pas pourtant bâtir sur ces données des hypothèses prématurées. L'Union populaire nous offre peut-être, avec des forces latentes qu'il suffirait d'organiser, les éléments d'un parti à la fois indépendant et vivace. Mais ce parti, à l'heure présente, n'existe pas; il n'existe qu'un état d'esprit, un état d'esprit assez vague. Pour en tirer un programme, rédigé sur des bases précises,

nettement particularistes, un journal et des chefs seraient nécessaires, moins immédiatement soumis à l'influence de Mgr Benzler que ne le sont, par la force même des choses, le *Lorrain* et ses rédacteurs ecclésiastiques. Or la bourgeoisie messine, découronnée, beaucoup plus que celle d'Alsace, par l'émigration, semble incapable de l'effort indispensable à la création d'un organe et d'un état-major politiques. Il reste que le *Landespartei* pourrait étendre à la Lorraine ses moyens d'action et sa propagande ; mais les rivalités qui se réveillent entre les deux provinces, la diversité des intérêts économiques et l'opposition des caractères condamnent à l'avance une telle entreprise : les délégués du pays Messin au Landesausschuss ont voté, le 18 octobre, avec l'abbé Wetterlé et M. Preiss, la proposition autonomiste de M. Goetz ; sur ces questions générales l'accord saura s'établir, comme il s'établit en fait avec les libéraux eux-mêmes ; sur des points plus spéciaux, qui touchent davantage à la vie propre de chaque région, ce serait chimère que de l'espérer.

Le Centre lorrain et l'Union populaire n'englobent pas tous les catholiques lorrains et n'en représentent même pas toutes les tendances. Il importe de dire quelques mots encore de ceux qu'on nomme les « Sauvages » et qui sont, en réalité, surtout les indécis.

Indécis pour deux raisons. Les uns, des vieillards dont les rangs s'éclaircissent chaque jour, protestataires irréductibles, enfermés dans leurs souvenirs, se refusent à approuver un mouvement qui n'est pas d'inspiration purement française et qui rapproche dans une lutte commune indigènes et immigrés. Les autres sont hostiles non pas à une politique religieuse, mais à une politique trop bruyamment cléricale : « Le Lorrain, dit le *Courrier de Metz* (2 décembre 1903), généralement pratiquant, veut bien obéir à son curé dans les choses de la foi et dans les murs de l'église. Au dehors, il prétend s'arranger à sa guise. C'est ainsi qu'il est fait, et il est à craindre qu'on ne le change pas en un jour ni dans un an. Il est possible que la masse ait tort, que, faute de se donner bénévolement aux uns, elle se laissera prendre par les autres. Mais c'est l'idée régnante dans notre temps et dans notre pays : on se méfie de toute agitation sous laquelle on sent la main du clergé. » Les « Sauvages » sont l'obstacle essentiel auquel se brisent déjà les projets de l'évêque de Metz. De leur « masse » inorganisée, aucune initiative ne doit être attendue; mais ils sont le nombre, ils l'ont prouvé, j'y reviendrai, lors des élections cantonales; de leur résistance ou de leur concours tout succès sérieux dé-

pend ; ils seront, dans les luttes futures, l'atout important et la grande inconnue.

Est-ce à dire que ces divergences entre les trois fractions du groupe catholique soient assez profondes pour compromettre de façon définitive l'unité même du groupe ? Je le crois d'autant moins que l'Union populaire, à mesure qu'elle s'assagit, paraît plus propre à embrigader les moins indisciplinés des « Sauva- « ges » et par conséquent tend à devenir véritablement un centre d'union. Des surprises partielles assurément sont possibles ou probables. Mais, contre les attaques de l'adversaire protestant ou libéral, l'entente se fera toujours, grâce à des concessions réciproques, lorsqu'on en sentira impérieusement le besoin : « Les différents groupes, écrit lui-même M. l'abbé Collin (*loc. cit.*) garderont leur manière de voir et leurs méthodes d'activité ; mais ils s'uniront tous, dans les grandes circonstances, pour la défense de notre pays et de l'Eglise. » Et il ajoute, plus explicite encore : « Nous appelons à nous toutes les bonnes volontés sans nous inquiéter de leurs préférences politiques. Allez au Centre ; soyez du « Volksverein », restez « Sauvage », peu importe ! Dès que vous êtes catholique, que vous voulez agir et voter en catholique, cela me suffit, je vous considère comme des nôtres, et je vous crie : « Au drapeau ! »

2° *Groupe anticatholique.*

Il comprend deux fractions — nettement séparées par leurs principes et leurs programmes, étroitement unis dans l'action — les protestants allemands et les libéraux indigènes.

Les Allemands n'ont pas, dès le début, malmené Mgr Benzler. Guillaume II fondait sur l'abbé de Maria-Laach les plus flatteuses espérances ; la presse officieuse reçut l'ordre de faciliter par son silence, comme les fonctionnaires par leur appui, la tâche de l'évêque prussien. C'était l'époque (mai 1903) où l'empereur venait à Metz inaugurer avec faste le nouveau portail de la cathédrale et prononcer des paroles de conciliation et de paix. Ces jours tranquilles sont passés. Lorsqu'il fut évident que Mgr Benzler travaillait, sans souci des volontés impériales, au seul profit du Centre, toutes les forces officielles se tournèrent contre lui. La *Metzer Zeitung*, la *Lothringer Zeitung* et « toutes leurs sœurs en chauvinisme » purent donner libre cours à leurs attaques coutumières. Les fonctionnaires témoignèrent aux catholiques un mauvais vouloir agressif. L'affaire du cimetière de Fameck, où fut mis en question un droit immémorial de l'Eglise, souleva les consciences et parut presque un épisode de guerre religieuse. Guillaume II revint à Metz inau-

gurer un temple protestant, dont la lourde masse accable et détruit toute la grâce française du Jardin d'Amour. On dit, très bas, mais avec persistance, qu'il y eut entre l'évêque et lui une entrevue mouvementée, où il s'emporta jusqu'à la plus extrême violence. La rupture est aujourd'hui complète, éclatante : les candidats catholiques, à quelque nuance qu'ils appartiennent, fussent-ils des immigrés, sont en butte à l'hostilité brutale des Kreisdirectors.

Si considérable que soit la puissance administrative, les Allemands pourtant, minorité infime, sont incapables par eux-mêmes de tenir une large place. Ils mettent donc en avant, ils encouragent et soutiennent l'organisation libérale. Les « libéraux » ou, pour employer un mot moins équivoque, les anticléricaux deviennent, depuis un an, singulièrement nombreux. Les faveurs gouvernementales, qui ne leur sont pas ménagées, contribuent sans doute à la rapidité du succès. Les excès de leurs adversaires y contribuent plus encore : les polémiques de la *Volkstimme* sont propres à pousser vers les ennemis de l'Eglise la plupart des indifférents ; en adhérant à l' « Association libérale », qui se déclare « respectueuse de toutes les croyances » et proteste « uniquement contre l'abus qu'on en fait », beaucoup cherchent à réprouver publiquement des procédés politiques qui leur paraissent en effet tout à fait abusifs. D'autre part, — et c'est là le point saillant de cette situation complexe — les libéraux, encore qu'alliés des Allemands, se réclament du patriotisme *français* le plus intransigeant. Le *Messin* n'a pas contre l'Union populaire de plus vif grief que les complaisances qu'il l'accuse de manifester pour les partisans du Centre ; et, s'il attaque « les noirs » avec tant d'âpreté, c'est moins à cause de leur fanatisme que parce qu'ils aboutissent en fin de compte « à l'extinction des traditions lorraines, « à l'asservissement de l'âme indigène ». « Depuis la dispari- « tion du dernier évêque français, écrivait-il le 24 septembre, « la Lorraine est en voie de désorganisation. C'est l'œuvre d'un « parti nouveau que le *Volksverein* épiscopal est fier d'achever. »

Et, le 7 octobre, au cours d'un long article contre les « rénégats de la petite patrie lorraine », il affirmait que, « pour retarder le travail des transfuges », il mettrait « sans cesse des bâtons dans les roues de leur char, remorqué sur la voie qui mène au Centre allemand ». Tels sont les faits. Reste à les expliquer. Il est assez piquant qu'un parti, au service duquel tous les fonctionnaires s'emploient, relève, contre les protestataires d'autrefois, le drapeau même de la protestation. Des soupçons naturellement s'éveillent. Les catholiques rappellent que le *Messin* jadis

a trahi la cause française et que ses intrigues ont fait entrer au Conseil municipal de Metz les premiers immigrés. Reproche injuste, semble-t-il, car, depuis lors, la rédaction du *Messin* s'est entièrement renouvelée. Il est plus sérieux d'indiquer qu'aujourd'hui le parti libéral, en dépit de ses déclarations patriotiques, livre en quelque manière le pays à l'administration, puisque tous les candidats qu'il soutient reçoivent ouvertement l'estampille officielle. J'ajouterai que l'Association libérale, au contraire des groupements catholiques, ne se tient pas à l'écart du mouvement politique alsacien; elle se relie directement au *Liberalisches Partei* de Strasbourg. M. Goetz, président du Comité central, est venu donner en personne, le 28 novembre 1903, l'investiture à M. le Dr Lentz, président du Comité messin; or nul n'ignore que les mêmes soupçons pèsent en Alsace sur le *Liberalisches Partei* qu'en Lorraine sur l'Association libérale. J'expose la querelle sans me prononcer; des présomptions en pareille matière sont insuffisantes : « Soyons « certains, dit le *Lorrain*, que, si le premier Poméranien venu, « arrivant tout droit du fin fond de la Prusse, se présentait à « une élection comme candidat anticlérical contre un Lorrain « pur sang, mais catholique, nous verrions le patriotisme du « *Messin* se fondre comme neige au soleil et ses préférences « aller droit au Poméranien. » J'attendrai pour conclure que l'avenir ait posé le problème de cette façon nette et qu'il l'ait résolu.

***

Une dernière question se pose : Quelles sont les forces respectives des deux groupes en présence, et, dans chaque groupe, des fractions diverses?

Il est presque impossible de le préciser. On discerne, dans l'ensemble, parmi les courants d'opinion, les plus étendus et les plus vifs; nous les avons, à mesure, signalés. Il serait imprudent d'espérer davantage : ces courants mêmes sont encore variables dans leurs limites ou leurs directions; à vouloir obtenir dès à présent un bilan définitif, on s'exposerait à violenter les faits. Je puis seulement, à titre d'exemple, résumer aussi clairement que le permettra sa complexité, la situation telle qu'elle s'est présentée aux élections cantonales partielles des 25 septembre et 10 octobre derniers, où pour la première fois, depuis qu'ils tendent à s'organiser, les partis s'affrontaient.

1° Dans le canton de Thionville (de langue allemande) se trouvaient en présence M. Médernach, conseiller municipal, catholique indigène, membre du Centre lorrain, et M. Walko-

winski, immigré, candidat officiel. Le Dr Médernach, seul catholique, était soutenu à la fois par la *Volksstimme* et le *Lorrain*, toute la presse libérale; même le *Messin*, quoique sous certaines réserves, combattait pour M. Walkowinski. La lutte était intéressante, parce qu'elle mettait aux prises les deux Comités du Centre et de l'Association libérale les plus solidement constitués de toute la région et parce qu'elle contraignait les « Sauvages » à prendre nettement parti dans l'un ou l'autre sens. Après une campagne des plus actives, M. Médernach fut élu par 1.113 voix contre 736; il doit sa majorité presque exclusivement aux villages agricoles, où les « Sauvages » sont nombreux.

2° Dans le canton de Hayange (de langue française), la polémique fut plus indécise, les deux candidats étant également catholiques et indigènes. De nuance assez différente toutefois, l'un, M. Maire, membre du Centre, l'autre, M. Windeck, indépendant. Cette indépendance valait à M. Windeck, avec l'hostilité épiscopale, l'appui des libéraux et la faveur du Kreisdirector. Le *Lorrain*, « par discipline », mais sans ardeur, recommandait M. Maire. Les « Sauvages » en masse abandonnèrent le *Lorrain*. M. Windeck obtint l'énorme majorité de 2.900 voix contre 535. C'est, je crois, l'indication la plus frappante qu'aient donnée ces élections.

3° Dans le canton de Moyeuvre (de langue française), le Centre n'avait pas de candidat; les catholiques de l'Union populaire présentaient M. Engel, vieil-allemand; le gouvernement et les libéraux, M. Jost, indigène; les socialistes, M. Schleicher. Au premier tour, M. Engel obtint 623 voix; M. Schleicher, 406; M. Jost, 360. Le fait saillant fut le désistement de M. Jost en faveur de M. Schleicher, désistement que les électeurs se refusèrent à ratifier, puisqu'au ballottage M. Engel l'emporta à 150 voix de majorité.

Ces trois résultats sont à divers égards instructifs; ils peuvent avoir une influence considérable sur l'orientation future de l'Union populaire. Nous ne devons pas cependant attacher à des élections cantonales une importance excessive. En réalité, nous serons difficilement fixés, de façon certaine, sur l'évolution du pays Messin avant la campagne électorale, plus générale et plus ardente, qui précédera, en 1908, le renouvellement du Reichstag.

PIERRE BRAUN.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

ET SES LEÇONS[1]

LES ARMÉES DE MANDCHOURIE

Sauf l'annonce de hardies reconnaissances effectuées par divers détachements de chasseurs volontaires, le général Kouropatkine ne signale aucun engagement entre les deux armées de Mandchourie. Toutes deux semblent maintenant abondamment pourvues de vêtements chauds, et se disposent à affronter la terrible saison d'hiver du mieux qu'il leur sera possible dans les profondes tranchées ou casemates qu'elles se sont construites. De plus en plus, l'opinion se confirme que rien de sérieux ne sera tenté avant le retour du printemps. Derrière les obstacles artificiels accumulés sur les deux rives du Cha-ho, abrités par cette barrière que chacun des deux adversaires cherchera à tourner plutôt qu'à franchir, se poursuivent le renforcement et le ravitaillement des deux armées. De même que pour les Russes, la fin de la belle saison a mis un terme à la navigation fluviale qui, par les grands cours d'eau de Sibérie, apportait un précieux soulagement au trafic du Transsibérien, de même les Japonais en sont maintenant réduits, depuis que la côte Nord du Pet-chili est prise par les glaces, à débarquer toutes leurs troupes et tous leurs approvisionnements à Dalny et à ne pouvoir plus utiliser jusqu'à Liao-yang que la voie ferrée qu'ils ont remise en état.

De nouveau, les critiques militaires ont étudié quelles pourraient être les forces respectives des deux adversaires après cette période de recueillement qui va sans doute encore se prolonger pendant huit ou dix semaines. On s'accorde généralement à penser que les Japonais, limités par le défaut d'officiers et de cadres suffisants, ne pourront mettre en ligne plus de 350.000 hommes. Du côté russe, en dépit des difficultés que vient ajouter un malaise intérieur dont il serait imprudent de ne pas tenir compte, le rendement du Transsibérien reste tou-

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 1er et 16 mars, 1er et 16 avril, 1er et 16 mai, 1er et 16 juin, 1er et 16 juillet, 1er et 16 août, 1er et 16 septembre, 1er et 16 octobre, 1er et 16 novembre, 1er et 16 décembre 1904.

jours le gros obstacle au renforcement de l'armée de Kouropatkine. A coup sûr, les forces qu'il tient actuellement rassemblées aux environs de Moukden ne doivent pas être inférieures à 350.000 hommes. Un récent oukase impérial (20 décembre) vient d'ordonner une nouvelle mobilisation de réservistes dans un grand nombre de districts (Varsovie, Kiev, Vilna, Kazan, Saint-Pétersbourg, Moscou, Odessa). De ce fait, 300.000 hommes environ viennent d'être rappelés sous les drapeaux. Un tiers sans doute sera envoyé en Extrême-Orient avec les deux nouveaux corps d'armée qu'ils auront contribué à mettre sur le pied de guerre. Le reste est destiné à tenir garnison en Russie pour remplacer les troupes déjà parties et aussi à constituer de forts dépôts pour alimenter les trois armées, fortes de 450.000 hommes au total, dont disposera bientôt Kouropatkine. Ainsi le gouvernement russe espère être en mesure de frapper un grand coup quand viendra le printemps.

LA SITUATION A PORT-ARTHUR

Quelle sera à cette époque la situation de Port-Arthur? Dépassant toutes les prévisions, même les plus optimistes, Stœssel a donné tant de preuves de son énergie surhumaine qu'il se peut que dans deux mois il tienne encore dans la place. Quels que soient les sacrifices et les retards que sa merveilleuse résistance a su imposer à ses adversaires, il est cependant évident que celle-ci ne saurait être indéfiniment prolongée. Après avoir immobilisé une bonne partie des forces ennemies et permis la concentration de l'armée russe autour de Liao-yang, la vaillante forteresse a maintenant un pressant besoin d'être secourue par Kouropatkine.

De récentes dépêches sont venues nous apporter quelques détails sur les combats qui aboutirent à l'occupation de la « Colline de 203 mètres ». Commencée le 20 novembre, la lutte se poursuivit sans interruption pendant douze jours, sans que les Japonais aient pu pénétrer dans le fort Nord-Ouest du massif Kekwan, ni emporter le sommet de la « Montagne Haute ». Mais, quelques jours après qu'il se félicitait d'avoir pu repousser complètement ce nouvel assaut, plus violent que tous les précédents, Stœssel annonçait (6 décembre) que la Colline de 203 mètres venait de tomber aux mains de l'ennemi. Reprenant de là, comme nous l'avions prévu dans notre dernier article, leur attaque contre les ouvrages situés au Nord de la place, les Japonais s'acharnent maintenant contre le fort Song-chu.

Ils ont été plus heureux dans leurs opérations contre le massif du Kekwan dont un fort serait maintenant en leur possession (20 décembre).

C'est à la prise de la Colline de 203 mètres, et aux vues que l'on a de ce sommet sur tout l'ensemble de Port-Arthur, que l'on avait attribué l'efficacité du bombardement dirigé contre les débris de l'escadre réfugiée dans la rade intérieure. Une récente dépêche de Stœssel affirme cependant que c'est lui qui donna l'ordre d'y couler les quatre cuirassés : *Peresviet*, *Poltava*, *Revitsan* et *Pobieda*, et les deux croiseurs : *Bayan* et *Pallada*. Cependant, s'il en était bien ainsi, on ne comprendrait guère pourquoi le *Sevastopol* fut au contraire conduit dans la rade extérieure.

***

Comme on devait s'y attendre, il ne tarda pas à y être attaqué. Mais les Russes faisaient si bonne garde et, instruits par l'expérience, avaient accumulé de si importantes défenses autour de leur dernier cuirassé, qu'il ne fallut pas moins de quatre tentatives successives, dans les nuits du 12, 13, 14 et 15 décembre, pour que le *Sevastopol* fût mis hors de combat.

Dans la nuit du 12 au 13 décembre, deux torpilleurs japonais furent repoussés avec de graves avaries. — Le 14 au matin, deux nouvelles attaques n'eurent pas plus de succès. — La nuit suivante, l'amiral Togo ne mobilisa pas moins de cinq flottilles de torpilleurs (soit environ vingt de ces petits bâtiments). L'une d'elles se sacrifia pour détruire les estacades et les barrages et détourner le feu et les projecteurs de l'ennemi. Les quatre autres flottilles s'approchèrent tour à tour et, au milieu d'une terrible tempête de neige, prononcèrent successivement leur attaque sans pouvoir en constater le résultat. — Enfin, le 16 décembre, à trois heures du matin, les torpilleurs nippons s'élancèrent à nouveau contre le *Sevastopol*, l'*Otcajn* et différents transports également mouillés dans la rade extérieure. Quand le jour parut, le *Sevastopol* paraissait échoué et gravement endommagé.

Dans cette opération, l'amiral Togo perdit trois torpilleurs ; la plupart des autres reçurent des avaries sérieuses.

DEUXIÈME ET TROISIÈME ESCADRES DU PACIFIQUE

Quelque coûteux qu'il fût, ce dernier succès venait à point pour libérer la flotte japonaise de tout souci du côté du Petchili et lui permettre de tourner tous ses efforts contre l'escadre Rodjest-

vensky. Celui-ci, avec les cuirassés, est arrivé le 15 décembre à Mossamédès. Le même jour, la division Felkersham quittait Djibouti. La réunion de toutes ces forces aura probablement lieu à Diégo-Suarez. Il faut sans doute en conclure qu'elles ne passeront pas les détroits des îles de la Sonde avant la fin de janvier. L'amiral Togo a donc tout le temps de réparer ses bâtiments, de les faire passer au bassin et de les mettre en parfait état avant que la rencontre puisse se produire. Il est d'ailleurs infiniment probable que celle-ci aura lieu à peu de distance des côtes du Japon, tant pour permettre aux navires nippons de se trouver à proximité de leurs arsenaux, que pour éviter à l'amiral Togo la mauvaise chance de manquer son adversaire. Celui-ci d'ailleurs n'aura pas le choix de sa destination, qui ne peut être que Vladivostok : Port-Arthur, en effet — on l'a vu par le triste sort auquel fut réduite la Première Escadre du Pacifique — n'offre plus aucun refuge, et, même si Kouropatkine parvient à faire lever le siège de la place, il faudra de longs mois pour remettre l'arsenal en état de fonctionner.

Le passage par un détroit, soit au Nord, soit au Sud du Japon, s'impose donc à l'escadre russe et celle-ci trouvera devant elle un adversaire supérieur en nombre, et d'autant plus fort que la proximité de ses côtes lui permettra de mettre en ligne tous ses bâtiments, y compris les plus anciens et ceux qui n'ont qu'un faible rayon d'action.

On s'explique dès lors que le capitaine Clado, dès qu'il prévit le triste sort réservé aux bâtiments qui s'étaient réfugiés à Port-Arthur, ait cru devoir, malgré les règlements, ouvrir les yeux du public russe sur le danger que courait l'escadre Rodjestvensky, si elle n'était pas renforcée. La création d'une « *Troisième Escadre du Pacifique* » est maintenant décidée. Cette nouvelle force navale comprendrait les derniers bâtiments dont la Russie dispose encore dans la Baltique : un cuirassé moderne : *Slava*, trois autres très anciens : *Nicolas I*, *Alexandre II*, *Pierre-le-Grand*, trois garde-côtes : *Général Apraxine*, *Amiral Séniavine*, *Amiral Ouchakof*, un croiseur-cuirassé : *Vladimir-Monomach*, trois vieux croiseurs : *Pamiat-Azova*, *Amiral Kornilof*, *Minine ;* enfin une escadrille de contre-torpilleurs et de torpilleurs. Malheureusement la mobilisation de ces diverses unités, qui n'ont qu'un faible noyau d'équipage, et qui sont, pour la plupart, enfermées dans les glaces, n'est pas facile à résoudre. Sans compter que la jonction de cette nouvelle force navale avec celle de Rodjestvensky, jonction qui, en toute prudence, ne peut se faire qu'en

dehors des mers de l'Extrême-Orient, présente des difficultés d'un autre genre.

*
* *

Il serait puéril de se dissimuler les aléas et les dangers auxquels est exposée la « Deuxième Escadre du Pacifique », puisque, dépourvue de toute *base à terre*, elle marche à la rencontre de forces notablement supérieures.

Du jour en effet où les bâtiments réfugiés à Port-Arthur furent — volontairement ou non — réduits à l'état d'épaves, la situation de la flotte russe s'est trouvée modifiée du tout au tout. La perte de 5 cuirassés et de 2 croiseurs, si elle se fût produite au cours d'une rencontre navale, eût certainement provoqué dans le public une profonde émotion. Mais pour avoir eu lieu dans la rade même de Port-Arthur — sans qu'aucun des grands bâtiments de l'amiral Togo ait eu à en souffrir — l'événement n'en est pas moins d'une gravité extrême, puisqu'il a d'un seul coup diminué de près de moitié les forces russes qui devaient se réunir en Extrême-Orient.

En réalité, c'est un véritable désastre que la flotte du tsar a éprouvé le 10 décembre : avec les derniers restes de l'escadre de Port-Arthur s'est engloutie la dernière espérance de voir un jour les Russes obtenir le commandement de la mer. Comme nous l'avions déjà dit, cette condition cependant était indispensable pour que le succès futur de nos alliés pût se transformer en triomphe définitif. Désormais il y a tout lieu de penser que la Russie ne pourra plus rien tenter d'important sur mer, et que la victoire ne pourra plus être arrachée que par une longue lutte d'usure, conduite uniquement sur terre.

JEAN DE LA PEYRE.

LES CHEMINS DE FER TRANSPYRÉNÉENS

Notre collaborateur, M. Henri Lorin, nous a adressé la lettre suivante, que nous avons annoncée dans notre dernier numéro, et que nous nous empressons de publier. — *N. D. L. R.*

Monsieur le Directeur,

J'ai lu avec grand plaisir, dans votre numéro du 15 décembre dernier, l'article élégant et courtois où mon ami M. Bégouën discute les conclusions de mon étude sur les Transpyrénéens; je vous remercie de bien vouloir accueillir une courte réponse aux objections de mon distingué contradicteur.

Il est clair que le comte Bégouën et moi ne traitons pas les questions du même point de vue, donc que nous ne voyons pas les choses sous le même angle : M. Bégouën consacre la plus grande partie de son article à combattre le tracé Ax-Ripoll, concurrent nouveau venu et fortement armé du tracé naguère unique, pour cette région des Pyrénées, Saint-Girons-Sort-Lérida. Je crains bien qu'il n'y ait là que compétitions locales, et ce n'est pas ainsi, à mon sens, que l'on devrait poser des problèmes internationaux; pour dire net toute ma pensée, j'estime que pas un seul des Transpyrénéens projetés n'a de valeur générale et je me demande si les « possibilités » économiques (nulle réalité n'existe encore) permettent d'escompter jamais des rendements rémunérateurs.

Croit-on faire acte international, autrement qu'au sens étroit du mot, en coupant par des chemins de fer dispendieux une frontière à peine peuplée? Si encore ce n'était là qu'un obstacle, au delà duquel se déploieraient, de part et d'autre, des pays riches et d'accès facile. Mais tel n'est pas le cas : les deux voies du Somport et du col de Salau débouchent de France dans le haut Aragon, c'est-à-dire dans une des provinces les moins favorisées de toute l'Espagne; là les populations ne sont quelque peu denses que dans les bassins où les cours d'eau s'étalent, entre deux défilés; la vallée centrale de l'Ebre est une longue oasis; Zuera, où l'on veut embrancher le Transpyrénéen occidental sur la ligne de Saragosse à Barcelone, est une gare des steppes algériennes; son réservoir à eau la signale de loin, à travers une immensité morne, sans un arbre... Et pour passer de cet Aragon dans les autres provinces de l'Espagne, il faut franchir des montagnes de tous les côtés : le chemin de fer monte à 1.320 mètres, sur la ligne de Saragosse à Madrid, à plus de 700 de celle de Lérida à Barcelone; on ne gagnerait *pratiquement* rien à vouloir diriger par ces voies les trains internationaux de Paris à Madrid ou Barcelone. M. Bégouën a grand'raison d'invoquer contre l'Ax-Ripoll l'argument de la « distance virtuelle »; mais ce même argument frappe aussi justement les deux autres tracés. En théorie, mais en théorie seulement, l'Ax-Ripoll aurait même sur les deux autres lignes l'avantage d'arriver à Barcelone, c'est-à-dire ailleurs que dans une impasse; mais d'abord il coûterait plus cher que les autres, puisqu'il comporte deux tunnels au lieu d'un, ensuite il doublerait

inutilement la ligne Toulouse-Narbonne-Barcelone, dont le profil comporte la circulation de trains lourds et rapides.

Mais, objecte M. Bégouën, ces critiques ne tiennent pas compte des ressources des pays traversés, que les chemins de fer « mobiliseraient » promptement. Je n'ai garde de nier ces richesses, et je suis persuadé, comme mon honorable contradicteur, que l'Espagne (et même l'Aragon) « renferme des réserves insoupçonnées ». Mais la mise en valeur des deux versants pyrénéens n'a rien à voir avec la construction de chemins de fer transpyrénéens; on ne saurait trop répéter que c'est une œuvre locale, l'œuvre de prises d'eau multiples, de tramways sur routes, de câbles porteurs. Le rayon d'attraction des grandes lignes serait très réduit, dans un pays aussi profondément morcelé par la nature; certes, les habitants desservis par les transpyrénéens seraient privilégiés et leurs villages considérablement enrichis, mais serait-il équitable d'imposer à l'ensemble des contribuables, tant français qu'espagnols, de coûteux sacrifices pour le profit exclusif de quelques milliers de montagnards?

Que l'on ne s'y trompe pas en effet, à part le trafic « né sur la voie » et peut-être une clientèle estivale de touristes, les lignes transpyrénéennes ne seront pas fréquentées; les trains de fret, les trains *qui paient* emprunteront toujours les lignes à profil plus calme, celles de la vallée du Rhône ou du seuil du Poitou. Est-ce que notre *Midi* ne préfère pas, aujourd'hui et pour les marchandises de son réseau, la voie Narbonne-Béziers-Cette-Lyon-Paris à la voie Béziers-Neussargues-Arvant-Moulins-Paris, où pourtant les trains resteraient sur ses rails beaucoup plus longtemps? C'est que l'exploitation, sur cette deuxième voie, qui est celle des gorges du Tarn et du viaduc de Garabit, est extrêmement onéreuse, malgré la plus courte distance... Et nous ne voulons pas prolonger cette réponse en insistant sur notre protestation contre l'accaparement de la houille blanche pyrénéenne pour le service des chemins de fer : l'article 3 du traité du 22 août 1904 parle de traction « soit à la vapeur, soit à l'électricité »; l'avenir des industries pyrénéennes a tout à craindre de cette clause. Nous passons aussi sur les difficultés techniques.

Concluons : *a*) aucun des Transpyrénéens projetés n'aura le caractère de grande ligne internationale; la continuité de la circulation, assurée de part et d'autre de la frontière le long des lignes existantes, l'amélioration de quelques tronçons, le doublement des voies serviraient beaucoup plus utilement le progrès des relations continentales de l'Espagne; *b*) le commerce franco-espagnol devra beaucoup plus à un traité spécial qu'à l'ouverture de voies ferrées nouvelles, *commercialement peu exploitables*; *c*) la mise en valeur locale des richesses pyrénéennes doit être adaptée aux conditions mêmes de la nature, c'est-à-dire très souple, très diffuse. Je ne puis donc souscrire à l'idée que deux gouvernements mettent en branle parlements et diplomatie, engagent des dépenses considérables et des travaux qui dureront quinze ans, pour construire, sous le nom de voies internationales, de médiocres lignes d'arrondissement.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

HENRI LORIN.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La France et les complications marocaines.* — Les événements viennent de prendre au Maroc une tournure sérieuse et même, pourquoi ne pas le dire? inquiétante.

Les principaux de ces événements ont été successivement :

1° Le Maroc a protesté contre l'envoi du *Linois* à Arzila;

2° Il a protesté contre l'installation d'un colombier militaire à Fez;

3° Il a protesté également contre la désignation d'un sous-officier envoyé sans son assentiment à notre mission de Fez;

4° Le sultan a refusé de recevoir le lieutenant Anis, qui était nommé à la mission et envoyé à Fez, dans des conditions également bien curieuses;

5° Le Maroc a envoyé un de ses émissaires à M. Saint-René Taillandier, qui devait se rendre à Fez en ambassade extraordinaire, pour le détourner de prendre de Tanger à Larache la voie de terre, à cause de l'insécurité de la région, et sans doute pour retarder, s'il le pouvait, son voyage;

6° Il a envoyé en Europe un personnage du Makzen, nommé El Mokri, et l'a chargé d'une mission mystérieuse;

7° Il a renvoyé de Fez tous les instructeurs européens, y compris la mission militaire française et ses instructeurs algériens sur l'avis des ulémas d'après les uns, et d'après les autres sur le conseil du chérif de la Mecque qui aurait proposé l'emploi d'instructeurs ottomans;

8° Il conserve l'état actuel des choses en ce qui concerne les officiers français : de Tanger où le capitaine Fournié a su mériter sa confiance personnelle, d'Oudjda où le ministre des Affaires étrangères vient de déléguer M. Destailleur, le très dévoué contrôleur de Grombalia, enfin de Figuig où un officier de notre mission marocaine vient d'arriver;

9° Une dépêche de Madrid annonce que le gouvernement espagnol vient de recevoir la protestation formelle du sultan du Maroc contre les traités conclus entre la France et l'Espagne d'une part, et entre la France et la Grande-Bretagne de l'autre, en ce qui concerne l'avenir politique du Maroc;

10° Bou-Amama aurait écrit au sultan pour lui demander l'aman et se réunir à lui contre les chrétiens;

11° Si Abd-el-Kérim ben Sliman paraît en défaveur, et Si Guebbas est envoyé à Merrakech. Cette disgrâce frappe les deux membres du Makhzen qui avaient collaboré au protocole de 1901 ou aux accords de 1902;

12° Inversement, les chefs du parti hostile aux étrangers et anciennement favorables au frère aîné du sultan Moulai Mohammed, les personnages connus de Si Feffone Gharnit et Driss ben Aïachi le nègre sont en faveur ;

13° Le gouvernement français, en présence de l'hostilité du sultan, et surtout de la mesure qui frappe la mission française, aurait rappelé de Fez sous douze jours notre consul, M. Gaillard, notre mission militaire et nos nationaux [1] ;

14° Le gouvernement anglais aurait pris une mesure semblable pour ses nationaux et sa mission.

Au contraire, on annonce de Tanger que le consul allemand à Fez aurait reçu l'ordre de ne pas quitter la capitale marocaine avec ses nationaux, mais de se tenir prêt à partir en cas de nécessité. Faut-il rapprocher ces instructions, données au consul allemand, du projet d'emploi d'instructeurs ottomans mentionné plus haut?

15° Enfin, en présence de cette situation difficile, notre ministre à Tanger a ajourné son ambassade.

Ces événements, que les esprits attentifs prévoyaient depuis quelque temps, ne doivent pas être l'occasion de vaines récriminations. Ce n'est pas le moment d'insister sur les erreurs nombreuses qui ont modifié la situation si favorable d'il y a deux ans, — alors que le gouvernement du sultan se déclarait prêt à solliciter de la France seule la garantie de l'intégrité marocaine, — ou la situation favorable aussi qui avait marqué, même après l'accord franco-anglais, le voyage à Fez du très distingué diplomate M. de Saint-Aulaire.

Le devoir élémentaire de chacun est d'apporter, dans ces circonstances, un concours résolu au gouvernement qui peut avoir les plus délicates difficultés à résoudre, notamment si, au lieu et place des instructeurs indigènes algériens instruits par nous, le Makhzen persistait à préférer des instructeurs ottomans instruits par une autre puissance européenne.

— *La conférence internationale d'enquête de Paris sur l'incident de Hull.* — Le 20 décembre, le président de la République a reçu les membres de la commission internationale d'enquête sur l'incident de Hull, ainsi que les agents et officiers qui sont appelés à prendre part aux travaux de la commission.

La délégation russe comprenait : l'amiral Kaznakow, le professeur de droit international de l'Université de Saint-Pétersbourg, docteur en droit, baron Taube, jurisconsulte assesseur; le chambellan Nekludow, conseiller de l'ambassade de Russie, agent du gouvernement russe pour les travaux de la commission; M. Mandelstamin, agrégé en droit, deuxième drogman de l'ambassade de Russie à Constantinople, secrétaire du gouvernement russe à la commission :

---

[1] Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le gouvernement a décidé de surseoir, jusqu'à nouvel ordre, au départ de notre consul et de notre mission militaire.

le lieutenant de vaisseau Wolkow, aide de camp personnel de l'amiral Kaznakow.

La délégation anglaise était composée de MM. le vice-amiral sir Lewis Beaumont, O'Beirne, agent du gouvernement britannique, le capitaine de vaisseau F. Morgan, attaché à l'amiral, et Colville Barclay, secrétaire de l'amiral.

Le vice-amiral Fournier, commissaire du gouvernement français, n'était accompagné que par le lieutenant de vaisseau Herr.

La délégation américaine, qui n'était pas encore arrivée à Paris au moment de la réception, n'a pu se joindre aux autres membres de la commission.

En quittant l'Elysée, les membres de la commission se sont rendus au ministère des Affaires étrangères, où M. Delcassé a offert un grand déjeuner en leur honneur.

Le délégué américain, l'amiral Davis, étant arrivé à Paris le lendemain, la conférence a tenu, le 22 décembre, sa première séance à l'issue de laquelle le procès-verbal suivant a été communiqué à la presse :

A dix heures s'est réunie, au ministère des Affaires étrangères, la commission internationale d'enquête sur l'incident de la mer du Nord.

La séance a été ouverte en présence de tous les membres de la commission par l'amiral Kaznakowf doyen des commissaires; cet officier général, après avoir donné lecture de la liste des délégués des différents gouvernements, a proposé de déférer la présidence, jusqu'à l'arrivée du cinquième commissaire, à M. le vice-amiral Fournier, membre du conseil supérieur de la marine, délégué de la France.

M. le vice-amiral Fournier, en prenant la présidence, a adressé ses remerciements à la commission et a proposé au choix de ses collègues, pour constituer le secrétariat, M. Soulange-Bodin, ministre plénipotentiaire, en qualité de secrétaire général ; M. William Martin, premier secrétaire d'ambassade, comme secrétaire ; MM. le vicomte de Grigueil et de Courcel, secrétaires d'ambassade, comme attachés au secrétariat.

Le président a alors levé la séance en invitant les commissaires à se réunir dans la salle des délibérations pour faire choix du cinquième commissaire, conformément à l'article premier de la déclaration de Saint-Pétersbourg.

Le choix des commissaires s'étant porté à l'unanimité sur l'amiral baron Spaun, de la marine impériale et royale austro-hongroise, les commissaires sont rentrés en séance et le président en a donné connaissance aux agents des gouvernements, en les priant d'en faire part à leurs gouvernements respectifs.

La séance a été aussitôt levée et la commission s'est ajournée au 9 janvier à dix heures du matin.

— *Le dîner du Comité de l'Asie Française.* — Le dîner annuel du Comité de l'Asie Française a eu lieu, le 15 décembre, sous la présidence de M. Eug. Etienne, vice-président de la Chambre, président du Comité, assisté de M. Senart, membre de l'Institut, vice-président du Comité, et de M. le colonel vicomte de la Panouse, directeur, et de M. André Jouannin, secrétaire général du Comité.

Parmi les assistants, on remarquait : le prince Roland Bonaparte, MM. Bertin, membre de l'Institut, F. Deloncle et le comte de Gontaut-Biron, députés, les généraux Lasserre et Priou, Mme Isabelle Massieu, MM. A. Chéradame, Gervais-Courtellemont, explorateurs, P. Campain, administrateur des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, Esnault-Pelterie, président de l'Association cotonnière, J.-H. Franklin, secrétaire de la rédaction des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, G. Fillion, de l'*Agence Havas*, Paul Labbé, explorateur, Pierre Levé, Henri Lorin, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, le capitaine d'Ollone, Ed. Payen, rédacteur au *Journal des Débats*, R. Pinon, rédacteur à la *Revue des Deux Mondes*, Auguste Terrier, secrétaire général du Comité de l'Afrique Française. Henri Cordier, Georges Brenier, inspecteur général des Messageries Maritimes, Chocart-Gouverneur, Ed. Clavery, consul de France, A. Chazalon, Maurice Chevet et Mme Chevet, Cornaille, Jean Darcy, publiciste, Deruelle; Paul Desbief, administrateur des raffineries de Saint-Louis, le comte de Douville-Maillefeu, Hipp. Frandin, consul général, Fr. Gros, consul de France, Mme Gütig, Georges Harmour, avocat à la Cour, B. Haas, R. Kann, Kammerer, Laronce, consul de France. Pierre Leroy-Beaulieu, Raphaël Georges-Lévy, professeur à l'Ecole des sciences politiques, Dr Loir, le comte N. de Léontief, G. Lampre, G. de Maroussem, Jules Maurice, le marquis de la Mazelière, le colonel Monlezun, le comte de Marsay, J. de Morgan, Ch. Mourey, de l'Office colonial, Ern. Nicolle, président de la Société de Géographie de Lille, Charles Picot, ancien inspecteur des finances, Fernand Pila, consul de France, le capitaine Pruneau, le baron Pichon, Regnault, le comte Recopé, Malibran y Santibanez, Roger Trousselle, Tardieu, de la Société de géographie de Saint-Etienne, J.-P. Trouillet, directeur de la *Dépêche Coloniale*, le lieutenant-colonel Vallière.

Au dessert, M. Eug. Etienne a prononcé un discours très applaudi, au cours duquel il s'est exprimé ainsi à propos de la guerre russo-japonaise :

Ah! certes, Messieurs, on peut admirer de part et d'autre l'énergie froide et tenace que témoigne la grande nation russe, de même que l'élan impétueux et presque irrésistible qui marque les efforts japonais. Mais nous ne saurions trop nous émouvoir et nous affliger de ce carnage incessant qui fait tomber, hélas! des milliers d'hommes sur ces terres lointaines. Du moins devons-nous avoir confiance dans l'issue finale de cette lutte terrible. Quelles que puissent être les idées de certains esprits pessimistes, j'ai la confiance absolue que le grand empire russe, qui a été surpris au début des hostilités par une attaque qu'il ne soupçonnait pas, triomphera. Je suis convaincu, quoique ma compétence ne puisse se manifester en matière militaire, que, grâce à l'obstination héroïque et au talent manifestés par le général en chef russe qui, avec des efforts incessants, a su subir la défaite pour préparer la victoire, les choses changeront de face. J'estime que le moment est arrivé où ce grand militaire, le général Kouropatkine, après avoir pendant dix mois subi volontairement des échecs pour assurer une

retraite qui, à certains moments, pouvait devenir désastreuse, et après s'être organisé et renforcé, est aujourd'hui posté en face de l'armée japonaise avec les effectifs qui lui sont nécessaires pour reprendre hardiment le combat. C'est pour cela que j'ai cette confiance absolue, quelles que soient encore les nouvelles affligeantes que nous puissions recevoir, que l'armée russe triomphera de ses adversaires.

Et si demain, ou dans quelques semaines, nous venions à apprendre la chute de cette cité véritablement héroïque, dont la résistance est une page d'histoire si merveilleusement glorieuse pour l'empire russe tout entier, nous nous dirions encore que cette résistance admirable fait oublier les rares défaillances qui ont pu se produire, qu'elle est un exemple incomparable pour tous les pays européens, que c'est une belle page dans l'histoire des peuples quand tant de vaillance et d'héroïsme ont pu se déployer pour la plus grande gloire d'un pays. (*Vifs applaudissements.*)

Le général Stœssel, avec ses admirables troupes, a sauvé, quoi qu'il arrive, l'honneur de son pays. Mais il a en outre assuré la concentration des troupes russes, et c'est grâce à lui et grâce au grand chef militaire Kouropatkine que, demain peut-être, la victoire viendra souligner tous ces efforts. (*Nouveaux applaudissements.*)

Messieurs, quand cette guerre a éclaté, nous devions en envisager toutes les conséquences : conséquences politiques au point de vue de l'Europe elle-même, conséquences économiques et coloniales au point de vue de la France.

Les conséquences politiques, vous les connaissez tous ; aussi, je n'ai pas à les développer longuement. Si la France, tout en rendant hommage aux grandes et brillantes qualités que les Japonais montrent chaque jour de plus en plus, doit souhaiter et désirer une solution, c'est assurément le succès final de la Russie. Personne ne peut, j'imagine, douter que si le malheur avait voulu que la Russie fût définitivement abattue, c'était la France elle-même qui était couchée, c'était la France elle-même qui était affaiblie. (*Très bien! très bien!*)

Aussi, quels que puissent être les sentiments de ceux qui ne font qu'examiner la situation sociale des peuples, qui, par un sentimentalisme que je comprends très bien, se laissent aller à des satisfactions, à des éloges vers la race japonaise, j'estime que ceux-là n'ont peut-être pas examiné d'assez près les véritables intérêts de leur pays. La victoire russe est indispensable au maintien de la grande situation que la France a aujourd'hui dans le monde. (*Bravos prolongés.*)

Messieurs, il est une autre raison qui ne saurait échapper à l'esprit de ceux qui examinent quels sont les intérêts de la France au dehors.

Personne, parmi ceux qui ont pu étudier de près la politique générale que pratique le Japon à travers la mer de Chine, la mer du Japon et dans tout le Pacifique, personne ne peut ignorer que ce peuple important, actif, industrieux, ayant une population de 45 millions d'âmes, se trouve pour ainsi dire dans la nécessité de sortir hors de ses frontières pour aller chercher ce qui lui est indispensable à la vie. Ce peuple dont on connaît l'alimentation — permettez-moi ce mot un peu vulgaire, — l'alimentation quotidienne, a besoin de certaines denrées pour pouvoir subsister, se développer, grandir. On pouvait donc se demander où il irait chercher sa pâture.

Eh bien! Messieurs, il est un pays qui s'offrait à ses yeux, vers lequel il se fût tourné d'une façon toute naturelle : c'était l'Indo-Chine française. (*Mouvement d'attention.*) Elle se présentait au Japon comme l'appoint qui lui était indispensable. Il est vrai qu'on nous a dit, affirmé, et répété par la

bouche autorisée aussi bien du gouvernement japonais que de ses représentants les plus aimables et les plus gracieux que nous avons à Paris même, que jamais le Japon ne pourrait songer à exercer une influence sur notre colonie ou à se laisser aller à un outrage contre la France. Mais il est un fait qui, nécessairement, domine la question : c'est que le Japon a besoin d'une colonie nouvelle pour pouvoir satisfaire ses besoins propres. Cette colonie, c'est l'Indo-Chine française, et en particulier la Cochinchine, pays, vous le savez, grand producteur de riz : il en envoie au Japon chaque année, de même que dans d'autres régions, en sorte qu'on peut dire que c'est le grenier de toute l'Asie.

Nous devons envisager l'avenir, quels que soient les sentiments actuels du gouvernement japonais, les sentiments d'hier et peut-être les sentiments de demain. Nous n'avons pas le droit de faire de la politique à courte vue. Notre devoir le plus immédiat est d'envisager un avenir même lointain. (*Applaudissements.*)

Aussi, dès que la guerre a éclaté, avons-nous déclaré qu'il importait de songer sans répit à la défense de l'Indo-Chine.

Je n'ai pas hésité à faire connaître à la Chambre la situation précaire de de notre colonie au point de vue de la défense nationale et j'ai sollicité l'envoi immédiat des renforts indispensables.

Le gouvernement a envoyé alors dans les mers de Chine des unités navales, qui peut-être ne remplissent pas toutes les conditions nécessaires pour assurer une défense absolue, mais qui cependant pourraient déjà aider, dans une mesure suffisante, notre belle escadre de croiseurs des mers de Chine.

De son côté, l'autorité militaire a préparé un plan de défense dont l'exécution s'impose dans le plus court délai. (*Applaudissements.*)

J'ignore si la guerre va durer encore de longs mois, mais il importe que notre Indo-Chine française soit à l'abri de toute agression, de tout péril imminent. (*Nouveaux applaudissements.*)

Messieurs, je me rappelle qu'à une époque peu éloignée, à la tribune de la Chambre — je vous demande pardon de ce souvenir personnel, mais il touche à l'objet immédiat de ces réflexions — je sollicitais du gouvernement que j'avais en face de moi les crédits nécessaires pour faire de Diégo-Suarez un point de grande défense nationale. Je disais en substance au gouvernement et à mes collègues : « Vous ne savez pas si un « jour arrivera où, le canal de Suez étant fermé, vous ne serez pas tenu « d'avoir dans l'océan Indien un poste de ravitaillement d'abord et de « défense ensuite. Puisque vous avez la bonne fortune d'avoir conquis « cette grande île de Madagascar, vous devez immédiatement, sans répit « et sans délai, organiser Diégo-Suarez, qui est un port merveilleux, et « qui sera pour nous peut-être le salut. »

Messieurs, nous avons travaillé à cette tâche. Grâce à l'admirable énergie de deux officiers généraux, du gouverneur général de Madagascar, dont tous vous connaissez le grand talent, aussi bien militaire qu'administratif, le général Gallieni, et du général Joffre, son collaborateur, qui a été, on peut le dire, l'artisan de la défense de Diégo-Suarez, l'œuvre est maintenant accomplie. Diégo-Suarez est armé et sera prêt à recevoir nos navires; mais il faut que le ministère de la Marine construise sans délai le bassin de radoub, dont les travaux ne sont pas encore commencés.

Diégo-Suarez est aujourd'hui le point de défense qui assurera l'avenir de nos colonies indo-chinoises. Un événement vient de corroborer mes prévisions d'hier.

Une partie de l'escadre russe a pris la route qne j'indiquais, celle du

Cap de Bonne-Espérance; il est probable que dans son voyage elle n'hésitera pas à se rapprocher de Diégo-Suarez, pour y charbonner.

Ainsi se vérifient nos prévisions du passé sur l'utilité incontestable de Diégo-Suarez. (*Très bien !*)

Et maintenant, Messieurs, que je me suis peut-être un peu trop attardé sur ces qnestions que vous connaissez aussi bien que moi, dont vous appréciez toute la portée et dont vous envisagez toutes les conséquences, car je parle ici à des esprits éclairés, et qui ont le grand souci des intérêts généraux du pays, je le sais; maintenant que nous avons envisagé ces questions, nous allons revenir à l'objet même de notre réunion.

M. Eug. Etienne a alors donné la parole au lieutenant Grillières, qui, à peine de retour d'un important voyage en Extrême-Orient, va repartir dans quelques jours, sous les auspices du Comité de l'Asie Française, pour compléter dans le Yunnan et le Thibet ses premières observations. M. Grillières, dans une courte causerie, a rappelé les résultats de sa précédente mission et a esquissé le plan de son nouveau voyage.

Autriche-Hongrie. — *La crise parlementaire hongroise.* — En Hongrie, la crise parlementaire poursuit son évolution naturelle. Après avoir prorogé la Chambre jusqu'au 28 décembre, le comte Tisza vient d'obtenir le consentement de l'empereur-roi, François-Joseph, au décret de dissolution. La Chambre sera dissoute le 4 ou le 5 janvier et la nouvelle Chambre sera convoquée aussitôt. Le comte Tisza manifeste toujours la confiance la plus absolue dans son triomphe final sur l'opposition.

Espagne. — *La crise ministérielle.* — En Espagne, le ministère Maura ayant démissionné pour des raisons qui n'ont pas été complètement élucidées et qui ne nous apparaissent pas jusqu'à présent extrêmement claires, le roi a chargé le général Azcarraga de constituer le nouveau ministère. Ce dernier appartient comme M. Maura au parti conservateur, ce qui n'est pas pour éclaircir davantage le mystère de la crise. Cependant, comme le général Azcarraga passe pour être plus modéré que M. Maura, on estime d'ordinaire que son ministère, venant après le ministère de combat, sera plutôt un ministère de détente, les libéraux disent même un ministère intérimaire destiné à préparer le retour au pouvoir de leur parti. En somme, il est très difficile, en l'état actuel, de se faire une opinion précise sur la situation en Espagne.

Russie. — *L'agitation politique en Russie; le rescrit du tsar.* — La prolongation indéfinie de la guerre avec le Japon, et toutes les misères, les deuils et les souffrances qui en sont la conséquence ont provoqué en Russie une crise politique sérieuse. Les mobilisations répétées sont une terrible épreuve pour les populations ouvrières et agricoles qui se trouvent réduites à la famine par le départ des hommes valides chefs de famille. Il s'est déjà produit, sur plusieurs

points, de regrettables manifestations, parfois même des révoltes armées. Le peuple russe, évidemment, n'approuve pas ces émeutes brutales, mais il ne les comprend que trop, il les excuse et l'agitation gagne du terrain ; des ouvriers des fabriques et des étudiants, voici qu'elle gagne les milieux plus paisibles, moins prompts à s'émouvoir, mais plus difficiles aussi à calmer, lorsqu'ils se sont une fois soulevés, des diètes provinciales, des *zemstvos*. Plusieurs centaines de délégués de ces zemstvos se sont réunis à Saint-Pétersbourg et à Moscou pour délibérer sur les besoins communs du pays et soumettre leurs vœux au gouvernement. C'est là un indice inquiétant de l'état gravement troublé de la nation russe tout entière. De ces zemstvos, en effet, font partie de nombreux représentants de la petite, de la moyenne et même de la haute bourgeoisie. Certains membres de la noblesse y siègent ; eux aussi, ils ont participé au mouvement.

Les délégués ont demandé une constitution donnant au peuple des représentants élus et investis de droits législatifs ; la liberté de conscience, l'indépendance de la presse, l'affranchissement des zemstvos de la tutelle gouvernementale et administrative. D'autres vœux ont trait à l'instruction du peuple, à la participation de toutes les classes de la société aux affaires publiques ; au relèvement intellectuel, moral et matériel de la classe des paysans, à la représentation égale, sans distinction de classe, du peuple dans les zemstvos.

Il est certain que des changements importants seraient utiles à l'empire russe ; il serait indispensable de les étudier avec la plus grande prudence, car on sait trop à quels périls s'exposent les peuples qui, sous le coup de souffrances passagères, veulent bouleverser l'état social dans lequel ils vivent, et vivent bien en somme, depuis des siècles. Mais, nous le répétons, un examen attentif de la situation est indispensable. Telle a bien été, du reste, l'opinion du gouvernement du tsar qui vient de publier le manifeste suivant, dans lequel on voit s'affirmer le désir sincère de rechercher dans un esprit équitable le meilleur remède à une situation dont on reconnaît la gravité. Voici le texte de cet important document :

LE RESCRIT DU TSAR

Nous conformant aux volontés dernières et sacrées de nos ancêtres qui nous ont précédés sur le trône, et songeant sans cesse au bonheur de l'empire que Dieu nous a confié, nous observerons, sans en rien modifier, les principes inébranlables sur lesquels est fondé l'empire, et nous considérons comme le devoir de notre gouvernement de consacrer nos efforts, d'accorder sans trêve toute notre sollicitude aux besoins du pays, en distinguant tout ce qui répond réellement aux intérêts du peuple russe des tendances qui, trop fréquemment, s'orientent dans de fausses directions et subissent l'influence de circonstances passagères.

Si le besoin de telle ou telle modification s'affirme avec certitude, nous considérerons alors comme nécessaire de procéder à sa mise à exécution, alors même que cette modification provoquerait l'introduction dans la législation d'innovations essentielles.

Nous ne doutons pas que, dans la poursuite d'une entreprise aussi

complexe, nous ne nous trouvions en communauté de sentiments avec ceux de nos sujets qui, pénétrés de pensées loyalistes, voient avec perspicacité où réside réellement la prospérité de la patrie, nous voulons dire dans le maintien de la tranquillité publique et dans la satisfaction constante des besoins quotidiens du peuple.

Notre plus vive sollicitude va tout d'abord à la classe la plus nombreuse de celles qui composent notre peuple, à la classe des paysans que nous voulons organiser au mieux de ses intérêts et de son bonheur. Nous faisons connaître que, conformément à nos instructions, cette question est en préparation. Elle est soumise à un examen approfondi, ainsi que les projets primitifs du ministère de l'intérieur, dont l'indication détaillée a été donnée en son lieu.

En ce moment ont lieu des délibérations auxquelles prennent part les membres les plus éminents et les plus compétents de l'administration et qui portent sur les questions les plus importantes intéressant les paysans. Ces questions sont étudiées à la lumière de leur science et d'après les données des enquêtes faites sur les besoins généraux de la classe agricole par des commissions locales.

Nous ordonnons que ces travaux, qui constituent une législation concernant les paysans, soient incorporés à la législation générale de l'empire. Ainsi sera facilitée la tâche d'assurer d'une façon durable la sécurité de cette classe à laquelle une ordonnance impériale reconnaît l'indépendance et la plénitude des droits des citoyens libres.

Examinant ensuite le second groupe des revendications populaires vraiment dignes d'attention, nous reconnaissons urgent, pour régulariser et affermir l'administration de l'Etat et pour assurer la vie publique :

Premièrement, de prendre des mesures efficaces pour la protection des lois et leur mise en vigueur sans réserve, attendu que les lois sont le plus ferme soutien du trône dans un empire autocratique. A cet effet, nous considérons comme le premier des devoirs pour toutes les autorités qui nous sont soumises et dans tous les territoires sur lesquels nous régnons, l'application intégrale et égale pour tous de ces lois. Quiconque ne les appliquerait pas serait légalement responsable de ces procédés arbitraires. A cet effet, on facilitera aux personnes victimes de ces traitements arbitraires les moyens de se faire rendre justice.

Deuxièmement, de confier aux institutions locales et municipales le soin de prendre la plus grande part possible à l'administration en faisant droit aux revendications locales de divers ordres et en conférant, en outre, aux localités, l'indépendance nécessaire, dans les limites fixées par la loi, et de convoquer, dans des conditions analogues, à faire partie de ces institutions, les représentants de toutes les fractions de la population intéressée aux affaires locales, afin de donner satisfaction, dans la plus large mesure possible, aux desiderata de cette population; de créer, outre les zemstvos de gouvernement et les zemstvos de district, et en corrélation étroite avec eux, des institutions publiques devant s'occuper de l'administration locale et de la prospérité des affaires sur des territoires de faible étendue.

Troisièmement, afin de maintenir et de faire observer l'égalité des personnes de toutes classes devant les tribunaux, d'introduire dans l'organisation judiciaire l'unité nécessaire, et d'assurer aux institutions juridiques la stabilité et l'indépendance indispensables.

Quatrièmement, afin de favoriser l'extension des mesures déjà prises pour améliorer le sort des ouvriers des usines, des ateliers et de toutes les branches de l'industrie, de travailler à instituer en leur faveur une assurance par l'Etat.

Cinquièmement, de reviser les lois d'exception édictées à une époque où les ennemis de l'ordre public déployaient une activité criminelle sans exemple et dont la promulgation avait été accompagnée d'une extension considérable des pouvoirs arbitraires des autorités administratives, et de s'efforcer de restreindre le plus possible les territoires auxquels elles s'appliquent, ainsi que de limiter aux seuls cas où la sécurité de l'Etat est réellement menacée, les restrictions apportées par ces lois aux droits des particuliers.

Sixièmement, de procéder à une revision des lois concernant les droits des dissidents et les personnes appartenant à des confessions hétérodoxes, ou à des religions non chrétiennes, ou n'appartenant à aucune confession. Je désire affirmer ainsi, avec une nouvelle force, le ferme désir que, dans mon manifeste du 11 mars 1903, j'exprimais du fond du cœur, de protéger et de rendre inviolable, par des lois fondamentales de l'empire, la tolérance en matière de croyance, et de prendre dès maintenant, dans l'ordre administratif, les mesures convenables pour faire disparaître toutes les limitations à la liberté religieuse qui ne sont pas directement indiquées dans la loi.

Septièmement, de faire procéder à une revision des ordonnances existantes qui limitent les droits des étrangers et, sur certains points de l'Empire, des nationaux. Celles-là seules de ces dispositions subsisteront à l'avenir, qui sont exigées par les intérêts actuels de l'Empire et par le bien du peuple russe.

Huitièmement, de faire disparaître des ordonnances actuellement en vigueur concernant la presse, les restrictions superflues, et de donner à la parole imprimée des limites clairement spécifiées par la loi : ainsi sera accordée à la presse nationale la faculté de remplir dignement sa noble mission et d'être la véritable interprète des efforts raisonnables faits pour le bien de la Russie.

Nous prescrirons dans un avenir très prochain, et en nous appuyant sur ces principes, une série de grandes innovations intérieures, dont une partie, préparée conformément aux instructions par nous précédemment données, est déjà prête à être soumise à un examen préliminaire.

Etant données la diversité et l'importance de ces réformes, nous jugeons bon de soumettre le programme qui vient d'être esquissé à un examen qui doit porter sur les moyens les plus propres à assurer sa réalisation rapide et complète et son incorporation à la série de nos institutions d'Etat, de s'attacher à apporter l'union la plus étroite entre les diverses parties de l'administration.

Le comité des ministres doit examiner tous les sujets traités ci-dessus, rechercher le meilleur moyen de réaliser nos intentions et nous présenter dans le plus bref délai des décisions sur la suite à donner aux mesures dont il est question dans la présente ordonnance. Le comité des ministres doit nous rendre compte de la façon dont se poursuivra l'élaboration des questions que nous avons signalées.

NICOLAS.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Départ des troupes marocaines pour Oudjda.* — L'*Echo d'Oran* du 19 décembre 1904 a publié la dépêche suivante :

Port-Say, 16 décembre, 4 heures soir.

Ce matin, à 4 heures, sont partis pour Oudjda les troupes débarquées le 7 décembre par le transport marocain *le Turki*.

Ce contingent ne compte que cent cinquante cavaliers et une trentaine de fantassins. Le pacha de la casbah marocaine de Saïdia attendait depuis huit jours du gouvernement algérien la permission de laisser passer ses troupes par la route française de Marnia.

L'aspect des hommes et des chevaux est misérable, comme pour les contingents précédents; leur arrivée à Oudjda ne fera qu'augmenter le mécontentement des soldats du sultan qui se prétendent exploités par leurs chefs.

Le prétendant a quitté le massif montagneux des Beni-Isnassen pour descendre dans la plaine des Angad et camper dans la plaine de Aïn-Séfa afin de se rapprocher d'Oudjda.

— *Un nouveau succès des méharistes du Gourara.* — Un télégramme de Timimoun, en date du 16 décembre, annonce qu'un détachement de la compagnie du Gourara, comprenant 28 Sahariens méharistes, sous les ordres d'un sous-officier, envoyé à Hassi-Oushen pour protéger les caravanes, nombreuses en ce moment, a rencontré à cet endroit, le 11 décembre, un rezzou composé d'au moins 50 méharistes chambaas de Bou-Amama et 70 piétons beraber armés de fusils à tir rapide. L'ennemi a essuyé des pertes.

On avait tout d'abord pensé que de notre côté aussi il y avait quelques tués, mais cinq méharistes de notre petite troupe, qui n'avaient pas reparu après l'escarmouche, viennent de rentrer à leur poste. Nous n'avons donc eu ni tués, ni blessés.

Grâce aux mesures prises par les garnisons de Bechar et de Ben-Zireg, la route des caravanes est assurée.

Le gouverneur général vient d'autoriser les musulmans algériens à prendre part, en 1905, au pèlerinage de la Mecque.

— *L'Espagne et le Maroc.* — Nous lisons dans l'*Écho d'Oran* du 14 décembre 1904 :

Madrid. — Un rapport adressé aux pouvoirs publics espagnols par la Société Royale de Géographie de Madrid recommande au gouvernement les projets suivants pour accroître l'influence de l'Espagne au Maroc :

Etablissement de voies de communication; construction d'un chemin de fer de Melilla à Fez par Tafersit et Taza; création de routes entre Melilla et divers points; construction d'un port à Melilla et aux îles Chafarines : établissement d'une douane marocaine à l'entrée de Ceuta; construction de routes entre cette place, Tetouan et Tanger; transfert des presidios en Espagne; transformation des possessions côtières en places de commerce, en y favorisant l'envoi de la population espagnole; emploi des capitaux espagnols pour la création d'entreprises; établissement de relations intimes entre l'élément espagnol et l'élément indigène; faculté pour les Marocains d'entrer et de résider librement à Melilla pour faire du commerce; création d'écoles-asiles sans caractère confessionnel; protection de la religion musulmane; construction de mosquées; propagation de l'enseignement de la langue arabe et du dialecte du Rif; création à Grenade d'une école de langue et de civilisation musulmanes; envoi de missions commerciales

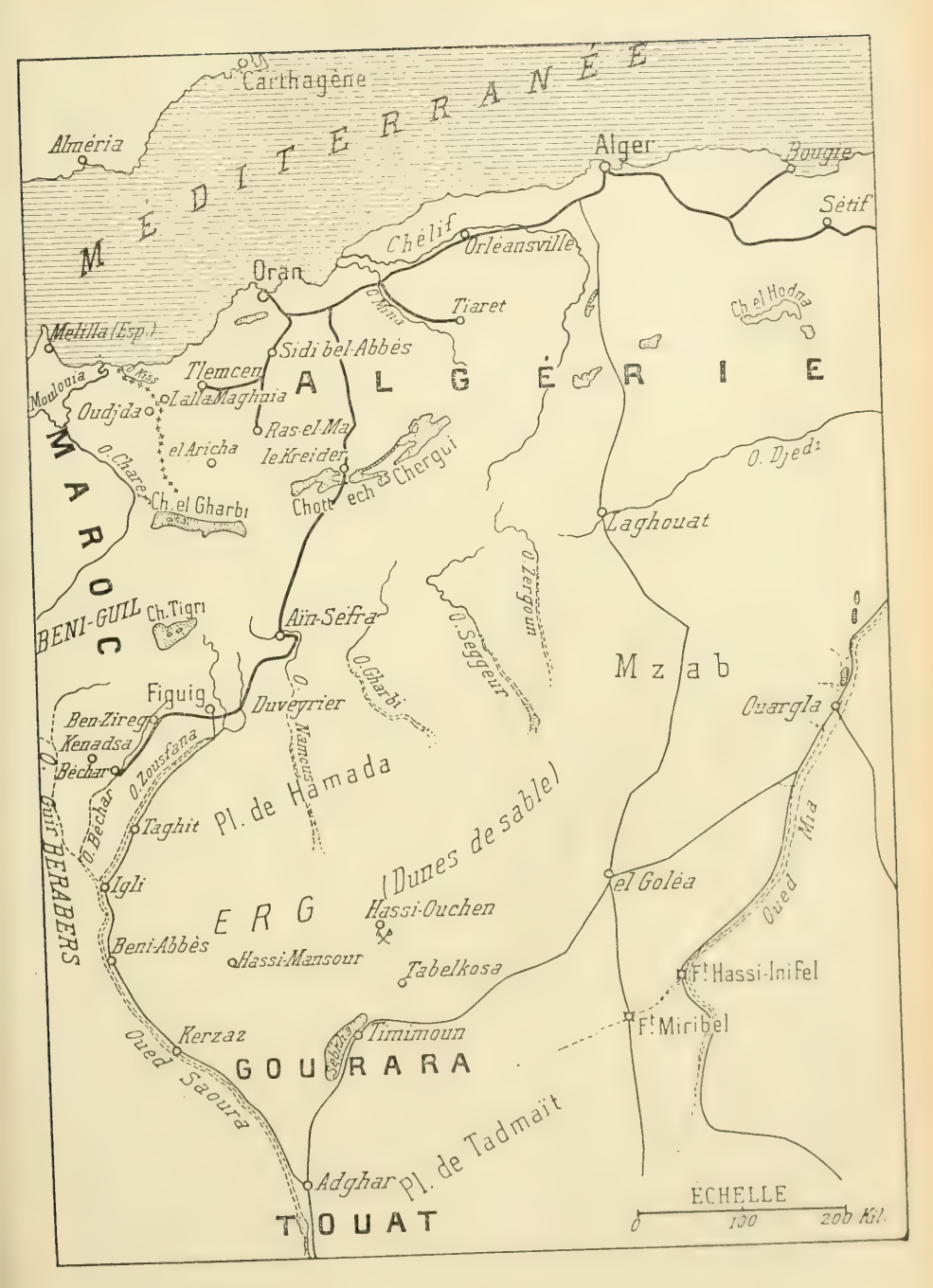

Carthagène
MÉDITERRANÉE
Alméria
Alger
Bougie
Sétif
Chélif
Orléansville
Oran
O. Mina
Tiaret
Ch. el Hodna
Melilla (Esp.)
Sidi bel-Abbès
Tlemcen
ALGÉRIE
Moulouia
O. Kiss
Lalla Maghnia
Oudjda
Ras-el-Ma
el Aricha
le Kreider
O. Charef
Chott ech Chergui
O. Djedi
MAROC
Ch. el Gharbi
Laghouat
O. Zergoun
BENI-GUIL
Ch. Tigri
Aïn-Sefra
O. Seggeur
Mzab
O. Gharbi
Figuig
Duveyrier
Ouargla
Ben-Zireg
Kenadsa
O. Namous
Béchar
O. Zousfana
Pl. de Hamada
O. Guir
O. Béchar
Taghit
(Dunes de sable)
Oued Mia
BERABERS
Igli
el Goléa
ERG
Hassi-Ouchen
Beni-Abbès
Hassi-Mansour
Tabelkosa
Ft. Hassi-Inifel
Ft. Miribel
Kerzaz
Timimoun
Sebkha
Oued Saoura
GOURARA
Pl. de Tadmaït
Adghar
TOUAT
ECHELLE
0
100
200 Kil.

au Maroc; enfin, constitution d'une grande Société, par actions, pour le développement du commerce espagnol.

D'autre part, on constate à Barcelone un mouvement tendant à diriger vers le Maroc de grands efforts commerciaux.

On projette actuellement la création d'une banque hispano-marocaine, qui disposerait de capitaux en faveur des affaires qui auraient le Maroc pour but. La constitution d'un Syndicat commercial hispano-marocain est à l'étude. Il se grouperait autour de la Chambre de commerce espagnole de Tanger.

On projette également d'installer à Tanger une exposition d'industries espagnoles.

A Cadix, les principaux représentants de commerce et de banque organisent un meeting africaniste, d'un caractère exclusivement commercial, auquel assisteront de nombreux négociants de Ceuta et de Melilla.

L'Allemagne serait de connivence avec l'Espagne pour créer une entente entre le commerce des deux nations avec le Maroc.

Une société germano-espagnole est en voie de formation dans le but d'établir un service régulier de bateaux à vapeur entre les ports du Sud de l'Espagne notamment Cadix et Malaga, et les ports du Nord du Maroc, notamment Ceuta et Melilla. Cette société se propose de développer le commerce d'importation et d'exportation au Maroc en favorisant les articles allemands.

Nous avons estimé utile de mettre les Algériens au courant de ces projets dont la discrète préparation valait d'être signalée.

Il ne semble pas que les Algériens seuls soient intéressés à ces tentatives d'expansion espagnole qui peuvent ne pas paraître très inquiétantes en elles-mêmes, mais dont nous aurions tout à craindre si elles avaient l'appui financier et économique de l'Allemagne et servaient docilement ses desseins, et si ces combinaisons hispano-allemandes devaient contrarier ou précipiter notre action politique si délicate en soi.

Ainsi se trouveraient justifiées malheureusement les appréhensions que nous avons manifestées au sujet de la nature particulière de l'accord franco-espagnol.

Madagascar. — *Un soulèvement à Madagascar.* — Un soulèvement, aussitôt réprimé d'ailleurs, mais qui a fait malheureusement quatre victimes parmi la population française, s'est produit, à la fin du mois dernier, dans la province de Farafangana. Un officier, le lieutenant Biguet ; un adjoint aux affaires indigènes, M. Hartman ; un colon, M. Couchon, et le sergent Viney ont été tués. On n'a pas encore reçu des indications précises permettant de se rendre compte des causes véritables du soulèvement, mais une dépêche du gouverneur général a appris que l'ordre était complètement rétabli.

Abyssinie. — *Les chemins de fer éthiopiens.* — Nous lisons dans le Rapport des administrateurs à présenter à la huitième assemblée générale ordinaire des actionnaires, convoquée pour le 20 décembre 1904, de la « The Oceana Consolidated Company Limited », publié par le *Temps* du 15 décembre 1904 :

Abyssinie. — Les négociations qui se sont poursuivies depuis quelque temps entre les parties intéressées dans le Chemin de fer Impérial Ethiopien ont fait des progrès considérables pendant l'année et l'on espère que l'internationalisation de la ligne et son extension jusqu'à Addis-Ababa seront faites avec le consentement de l'empereur Ménélik et des gouvernements français et anglais, cela au grand bénéfice de tous les intérêts. Le dernier rapport est annexé.

Il serait vraiment extraordinaire que les sacrifices patriotiques consentis par la Chambre des députés, que les 500.000 francs annuels votés pour le chemin de fer de Djibouti à Addis-Ababa, à la suite des efforts faits par le Comité de l'Afrique Française et les *Questions Diplomatiques et Coloniales*, aboutissent à ce désastre.

III. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Circulaire de M. Hay à propos de la nouvelle Conférence de la Haye.* — La circulaire du secrétaire d'Etat américain, M. Hay, aux puissances signataires de la Convention de la Haye, pour leur faire part de l'accueil fait par les chancelleries à la proposition de tenir une seconde Conférence de la paix, a été communiquée à la presse.

Le refus de la Russie de se joindre à cette Conférence tant que durera la guerre en Extrême-Orient est « profondément regretté « parce qu'il tend à ajourner la Conférence projetée », mais les motifs sont reconnus plausibles par la note.

Le président espère toutefois, dit ce document, que la réunion sera assurée dès que les puissances intéressées seront en mesure de se mettre d'accord sur la date et le lieu de la conférence et de formuler de concert un plan général de discussion. Le président est très satisfait de l'accueil cordial fait à ses ouvertures. Il estime qu'en fournissant à plusieurs gouvernements l'occasion d'exprimer leur sentiment commun en faveur des principes qui sont en question et des fins poursuivies, son initiative a fait faire un pas sensible vers un succès éventuel.

M. Hay suggère :

Qu'un échange de vues ultérieur est nécessaire entre les signataires des conventions de 1899 et qu'il devrait être fait par le moyen d'un bureau international sous le contrôle du conseil permanent de la Haye.

Le chemin pourrait être ainsi préparé pour la convocation éventuelle par le gouvernement néerlandais d'une nouvelle Conférence de la Haye, s'il en était ainsi décidé.

Le correspondant du *Times*, commentant cette note, dit qu'il serait difficile de déguiser plus habilement la déception infligée à des espérances raisonnables.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Allemagne. — *Les canaux.* — Nous avons récemment publié, sous le titre de *l'Expansion économique de la France par l'amélioration de ses moyens de transport*, une série d'articles [1] écrits par M. Louis Laffitte. Notre collaborateur, au cours de sa savante étude, s'efforçait de démontrer que, loin de concurrencer le trafic par voies ferrées, les transports par eau ne pouvaient qu'aider à son développement.

Les renseignements ci-dessous tendent à démontrer la justesse de la thèse soutenue par M. Louis Laffite et à prouver que le gouvernement allemand se rend un compte plus judicieux que le nôtre de l'importance pour la prospérité économique du pays du développement du réseau navigable. Les travaux exécutés dans cette voie en Allemagne sont déjà considérables.

D'après des rapports officiels, l'accroissement du nombre des bateaux de transports intérieurs a été, de 1877 à 1897, de 28 % (de 17.653 à 22.567) et leur capacité de transport s'est augmentée de 143 % (de 1.400.000 tonnes à 3.400.000 tonnes). Le résultat a été d'abaisser le prix du transport par eau dans des proportions extraordinaires.

L'ouverture d'un canal du Rhin au Danube par le Necker améliorera sensiblement la situation économique du Wurtemberg. Combiné avec le canal du Rhin au Danube par le Mein, il permettra une réduction du prix de la houille, avec toutes les conséquences que ces réductions comportent pour l'industrie.

La communication ainsi établie entre les deux vastes bassins fluviaux du Rhin et du Danube facilitera les rapports commerciaux directs entre la Turquie, la Russie méridionale, l'Autriche et la Hongrie, les Etats balkaniques, la France, la Belgique, la Hollande, la Suisse et même la Grande-Bretagne. La navigation sur le Rhin, de l'embouchure à Strasbourg surtout, a une importance énorme. La flotte totale du Rhin, y compris les remorqueurs, les bateaux de passagers et de marchandises, comprend 1.183 vapeurs ayant à eux tous une puissance de 243.000 chevaux. Il est des chalands à vapeur qui ont plus de 90 mètres de long et une force de plus de 1.300 chevaux; les plus grandes péniches en fer ont une contenance de 2.340 tonnes, ce qui représente, dans le cas où la marchandise transportée est du charbon 234 wagons de chemin de fer, soit huit trains de trente wagons.

En Prusse, on songe à relier toutes les rivières par des canaux.

---

[1] Les articles qui ont paru dans les livraisons des 1er et 15 juillet, 1er et 15 août, 1er septembre 1904, ont depuis lors été réunis en une brochure que l'on peut se procurer aux bureaux de notre Revue.

La contrée sera divisée en deux réseaux : l'un à l'Ouest, représentant un système continu de canaux entre le Rhin, l'Ems et la Weser; l'autre à l'Est, unissant entre elles l'Elbe, la Sprée, l'Oder et la Vistule. Sur le réseau occidental navigueront des chalands de 600 tonnes et sur le réseau oriental, des chalands de 400 tonnes.

On voit qu'en Allemagne on est moins ému qu'en France par l'argument erroné qui prétend que canaux et chemins de fer se font concurrence. On estime, au contraire, qu'ils s'aident l'un l'autre et on a bien raison.

Angleterre. — *L'exportation de la houille.* — Le tableau ci-dessous indique les quantités de charbons anglais qui ont été exportées au cours de ces trois dernières années. Il est fort instructif, car il fait connaître la répartition des charbons anglais dans le monde entier. Il ne porte que sur les neuf premiers mois de chacune des années comparées.

	1902	1903	1904
	—	—	—
	Tonnes	Tonnes	Tonnes
Russie	1.889.538	2.039.477	2.239.920
Suède	2.097.509	2.266.201	2.419.546
Norwège	965.209	997.651	1.052.986
Danemark	1.484.658	1.540.346	1.720.867
Allemagne	4.291.494	4.523.678	4.595.556
Hollande	552.776	525.798	739.563
Belgique	390.728	434.644	463.298
France	5.138.752	5.078.504	5.010.792
Portugal, Açores, etc.	680.612	678.504	667.679
Espagne et Canaries	1.802.188	1.747.203	1.822.923
Italie	4.474.095	4.708.444	4.870.699
Grèce	295.537	319.202	353.498
Turquie	305.536	322.868	263.981
Egypte	1.439.152	1.621.697	1.680.036
Algérie	300 955	443.106	328.332
Etats-Unis	107.640	1.110.696	100.346
Chili	290.938	212.354	254.212
Brésil	664.499	652.070	113.273
Uruguay	555.521	449.674	307.082
République Argentine	744.747	777.357	1.085.766
Gibraltar	160.742	197.545	203.322
Malte	473.521	293.118	457.510
Afrique du Sud	484.770	451.452	308.520
Inde	452.122	352.453	487.251
Pays divers	1.293.779	1.821.828	2.346.705
Total	31.337.020	33.565.760	34.566.665

L'accroissement en 1904 sur 1903 a été de 1.000.905 tonnes.

L'accroissement en 1903 sur 1902 a été de 2.228.740 tonnes.

Dans les augmentations de 1903 sur 1902, nous en trouvons une de 1.000.000 de tonnes pour les exportations aux États-Unis, due à la

grève des mineurs et de 528.049 tonnes pour les exportations aux Indes Occidentales et à l'Amérique Centrale, ordinairement alimentées par les Etats-Unis. Dans les augmentations de 1904 sur 1903, nous trouvons 200.000 tonnes dans les envois à la Russie et 524.877 dans ceux aux pays divers, comprenant le Japon, la Russie d'Asie, Hong-kong et les ports chinois ; les augmentations sont dues à la guerre en Extrême-Orient, de même que celles constatées pour l'Egypte, les Canaries et Malte. Aussi, en mettant de côté l'accroissement dû à la guerre, on constaterait une baisse appréciable du commerce du charbon. Il faut remarquer, d'autre part, que l'augmentation porte sur des charbons de moindre qualité : ainsi les 34.566.665 tonnes de 1904 représentent une valeur de 19.148.136 liv. st. tandis que les 31.337.020 tonnes de 1902 représentent 19 millions 72.596 liv. st.

C'est-à-dire, que pour un accroissement en quantités de 3.229.645 tonnes, on a une augmentation en valeur de 75.538 livres seulement. Cela montre donc la dépréciation du charbon pendant les deux dernières années.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Le commerce avec Trieste en* 1903. — Les chiffres ci-dessous indiquent le mouvement maritime entre l'Algérie et le port de Trieste en 1903 :

	1903	1902
	Couronnes	Couronnes
Importation	1.734.076	1.764.810
Exportation	97.231	87.511
Ensemble	1.831.307	1.852.321

Notre grande possession de l'Afrique méditerranéenne présente donc les légères fluctuations ci-après :

Perte à l'importation	— 30.734 couronnes
Gain à l'exportation	+ 9.720 —
Net en moins pour 1903	— 21.014 couronnes

Il y a, du reste, progrès soutenu dans les transactions, notamment à l'importation, malgré la détente de l'an dernier, car on trouve :

1894, 496.000 couronnes (nombre rond); 1898, 1.130.000 couronnes (nombre rond) ; 1900, 1.471.960 couronnes; 1901, 1.487.113 couronnes.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à M. :
Charles-Edouard Cointreau, *agent consulaire* d'Italie à Angers.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Indo-Chine. — M. le *colonel* Riou, command. la 1re brigade de l'Indo-Chine, est nommé général de brigade.

INFANTERIE

Attachés militaires. — M. le *chef de bat.* Messier de Saint-James, attaché militaire à Rome, est promu lieut.-colonel.

Afrique Occidentale. — M. le *chef de bat.* Boëry est affecté au 1er sénégalais;

M. le *capit.* Lamoureux est placé en activité hors cadre en A. O. F.;

M. le *capit.* Brun est affecté à la comp. de discipline du Sénégal.

Indo-Chine. — M. le *chef de bat.* Martel est placé à l'état-major des troupes de l'Indo-Chine.

Cambodge. — M. le *capit.* Libersart est placé au bat. des tiraill. cambodgiens.

Tonkin. — M. le *lieut.-colonel* Ditte, promu colonel, est maintenu au Tonkin;

M. le *lieut.-col.* Mordrelle est désig. pour le 18e rég.;

M. le *lieut.-col.* Friquegnon est placé à l'état-maj. partic.;

M. le *chef de bat.* Michelangeli est affecté au 1er et M. le *chef de bat.* Barbior au 2e tonkinois;

M. le *chef de bat.* Cortial, du 1er tonkinois, est promu lieut.-col.;

M. le *chef de bat.* Heurtebize est placé au 1er et M. le *chef de bat.* Laflotte au 4e tonkinois.

M. le *chef de bat.* Bocquet est désig. pour servir au Tonkin;

M. le *capit.* Abonnel est désig. pour servir au Tonkin;

MM. les *capit.* Pigeon et Drincourt sont affectés au 18e rég.;

M. le *capit.* Gayda est désig. pour servir hors cadres au Tonkin;

M. le *capit.* Salaun est désig. pour servir au 1er tonkinois.

Madagascar. — M. le *lieut.-col.* Rondony, promu colonel est maintenu à Madagascar;

M. le *capit.* Cambay est placé au 3e sénégalais; M. le *capit.* Croll au 2e malgaches et M. le *capit.* Milot au 3e malgaches.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Chrétien est désig. pour servir à la direction du Sénégal;

MM. le *chef d'escad.* Gronnangin, les *capit.* Pujas, Suche, Jamet et le *sous-lieut.* Mauloin sont désig. pour servir au 6e rég. à Dakar;

M. le *capit.* Mouchet est désig. pour remplir les fonctions administratives en A. O. F.;

MM. les *sous-lieut.* Drouet et Carour sont désign. pour servir à Saint-Louis;

M. le *capit.* Langlois est mis à la disposition du command. du 2e territ. militaire.

Congo. — M. le *capit.* Dujour est désig. pour remplir les fonctions administratives au Chari.

Indo-Chine. — M. le *capit.* Blazy dit Laplate est désig. pour le service des travaux publics de l'Indo-Chine.

Tonkin. — M. le *capit.* Gatard est désig. pour servir aux travaux publics de l'Indo-Chine au Tonkin;

M. le *lieut.* Peyre est désig. pour servir aux travaux publics de l'Indo-Chine au Tonkin.

Madagascar. — M. le *lieut.* Marinot est désig. pour servir à Madagascar.

Martinique. — MM. les *lieut.* Descormes sont désig. pour servir à la Martinique.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. Moine, *offic. d'admin.de* 2e *cl.*, est désig. pour servir au Sénégal;

M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Brunet est mis à la disposit. de M. le général command. supérieur des troupes.

Congo. — M. Dagand, *offic. d'admin. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir au Congo français.

Indo-Chine. — M. *l'offic. d'admin. de* 3e *cl.* Kessler est mis à la disposit. de M. le général command. supérieur des troupes.

Cochinchine. — M. Loison, *offic. d'admin. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — M. Blanchard, *offic. d'admin. de* 1re *cl.*, est placé à la direct. d'artill. du Tonkin;

M. Breton, *offic. d'admin. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine.

Madagascar. — M. Masson, *offic. d'adm. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — M. Hachon, *offic. d'admin. de* 1re *cl.*, est placé à la direct. d'artill. de la Nouvelle-Calédonie;

M. Couet, *offic. d'admin. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

CORPS DU COMMISSARIAT

Madagascar. — M. le *commiss. ppal de* 3e *cl.* Granier de Cassagnac est désig. pour servir à Madagascar;

M. Dejean, *commiss. de* 1re *cl.*, est désig. pour le service administratif de Madagascar.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. *l'offic. d'admin. de* 3e *cl.* Villette est désig. pour servir en A. O. F.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Fontana est désig. pour servir à Madagascar.

Saint-Pierre et Miquelon. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Démartin est est désig. pour servir hors cadres à Saint-Pierre et Miquelon.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Dutigny est désig. pour servir en A. O. F.

Indo-Chine. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.*, Hazard est désig. pour servir au Indo-Chine.

Tonkin. — M. le *méd. ppal de* 1re *cl.* Péthellaz est nommé sous-direct. du service de santé au Tonkin;

M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Munier est désig. pour servir au poste médical de Quinhone.

Madagascar. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Mongie est désig. pour servir à Madagascar.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Arragon est désig. pour servir en A. O. F.;

Indo-Chine. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Hervo est désig. pour servir en Indo-Chine.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de vaiss.* de La Croix de Castries est nommé au command. du *Guichen*;

MM. les *lieut. de vaiss.* Hamon, Hardy et Mesnage sont désig. pour embarq. sur le *Guichen*;

M. le *lieut. de vaiss.* Grellier est nommé au command. de l'*Olry*;

MM. les *mécanic. ppaux de 2e cl.* Valet et Abel sont désig. pour embarq. sur le *Guichen*.

Levant. — M. l'*enseig. de vaiss.* Morat est désig. pour embarq. sur le *Condor*, détaché en Crète.

Sénégal. — M. l'*enseig. de vaiss.* Gamas est désig. pour embarq. sur le *Goëland*.

CORPS DU COMMISSARIAT

Guinée. — M. le *commiss. de 2e cl.* Bros est mis hors cadres et nommé chef de cabinet du lieut.-gouverneur de la Guinée.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 1re cl.* Charuel est désig. pour embarq. sur le *Guichen*.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret en date du 12 décembre 1904, M. Alfred Foucher, agrégé de l'Université, a été nommé directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient pour une période de six années, à compter du 1er janvier 1905.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

L'Industrie des transports maritimes au XIXe siècle et au commencement du XXe siècle, par René Verneaux. — Paris, A. Pedone, 1903, 2 vol. in-8° de xvi-363 et 380 p.; 15 francs.

S'il est un ouvrage qui mérite d'être signalé à cette place, c'est incontestablement celui de M. René Verneaux dont nous venons de transcrire le titre. A une époque d'expansion coloniale et de concurrence économique telle que celle dans laquelle nous vivons, des travaux sur l'industrie des transports maritimes ne peuvent qu'être accueillis avec faveur, car ils touchent à des facteurs essentiels du développement mondial d'un Etat tel que la France. Aussi comprend-on que l'Académie des sciences morales et politiques, justement soucieuse de faire étudier de manière approfondie les facteurs susceptibles de contribuer à la grandeur de notre pays, ait naguère proposé comme sujet de concours pour le prix Rossi l'examen « des changements survenus au xixe siècle dans les conditions de la navi- « gation et de l'industrie des transports maritimes ». Personne mieux que M. Verneaux, chef du contentieux des Messageries maritimes, n'était apte à répondre à cette question ; aussi le mémoire qu'il composa sur le sujet fut-il distingué et récompensé par l'Institut. C'est ce mémoire, remis sur le chantier, remanié et complété, qui est devenu le présent ouvrage.

Les régimes nationaux qui ont permis à l'armement de naître et de se développer chez les différentes nations maritimes de l'Europe et d'autres parties du monde (Japon en Asie, Etats-Unis au Nouveau-Monde), et les régimes internationaux qui dominent l'ensemble des marines commerciales, soit pendant la paix, soit durant la guerre ; — le champ d'évolution de l'industrie des armements (mers, côtes, ports, canaux ouvrant des voies commerciales nouvelles) ; — le matériel que la même industrie met en mouvement ; le personnel qu'elle utilise ; les charges, les ressources et les résultats de l'exploitation maritime, tels sont les différents sujets successivement traités par M. René Verneaux dans les deux volumes de son

ouvrage, volumes bourrés de faits, pleins de chiffres précis et de minutieuses indications, terminés par d'instructifs appendices, dans lesquels nous regrettions seulement de ne pas trouver plus de références aux nombreux travaux qu'a mis à contribution l'auteur.

Plus d'une fois sans doute, au cours de nos études coloniales, nous aurons à citer le très utile et très instructif ouvrage de M. Verneaux parfois pour en critiquer certaines assertions purement historiques (cf. t. I, p. 43, par exemple), mais le plus souvent pour nous y référer sans discussion; nous avons voulu simplement en signaler aujourd'hui l'existence, et, en indiquant ses principales divisions, en montrer la rigoureuse ordonnance et en faire comprendre le puissant intérêt.

HENRI FROIDEVAUX.

Traité sur les éléphants, par le capitaine vétérinaire G.-H. EVANS, traduit de l'anglais par Jules Claine, consul de France en Birmanie. 1 vol., 340 p., 41 figures et 8 pl. hors texte. Chez Schleicher frères, éditeurs, 15, rue des Saints-Pères.

« Un animal comme l'éléphant, doué de tant de force et de docilite, « doit être utile partout où il prospère. »

Il sera donc aussi utile en Afrique qu'en Asie, dirait notre collaborateur et ami Paul Bourdarie, qui depuis si longtemps, et non sans succès, prêche la domestication de l'éléphant d'Afrique.

Ceux que la question pouvait intéresser n'avaient encore pour guider leurs expériences que des ouvrages scientifiques écrits en anglais, et il fallait en lire beaucoup pour réunir les indications pratiques concernant l'élevage et l'emploi de ces animaux. Le Dr Evans ayant écri un ouvrage spécial qui traite de tout ce qui a trait à cet emploi : nourriture, harnachement, travail, marches, transports, maladies, etc., etc., M. Jules Claine, consul de France en Birmanie, a eu la très heureuse pensée d'en faire la traduction : c'est dans cet ouvrage que les directeurs de société de colonisation iront puiser tous renseignements utiles. L'animal est coûteux, dit l'auteur; mais il ajoute que les soins donnés à ce puissant et intelligent animal sont loin d'être ce qu'ils devraient. Dans tous les cas, il fait suffisamment ressortir les services énormes qu'il peut rendre, surtout dans l'exploitation des forêts, pour que des tentatives plus nombreuses soient effectuées dans le continent africain. P. C.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Afrique française (*déc.* 1904). ROBERT DE CAIX : Les Etats-Unis et l'Afrique Occidentale. — Une enquête sur les chemins de fer africains. — Le commerce de la France avec ses colonies.

Bulletin du Comité de l'Asie française (*déc.* 1904). ROBERT DE CAIX : La guerre. — E. P. : La France et le Siam. — J. BARDOUX : Le conflit du libéralisme classique et de l'impérialisme britannique.

La Ligue maritime (*déc.* 1904). PAUL CLOAREC : En Oranie. — G. FAYOLLE : Les grandes routes de l'Atlantique.

Bulletin de la Fédération des industriels et des commerçants français (*déc.* 1904). ANDRÉ E. SAYOUS : Etude sur la réglementation des effectifs et le travail à bord des bateaux anglais. — ASPE-FLEURIMONT : Rapport sur la réforme de la liquidation judiciaire.

La Quinzaine coloniale (25 *déc.* 1904). L'exposition coloniale de Marseille en 1906.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

AUTRICHE-HONGRIE

Dans la vallée moyenne du Danube, une sorte d'orage se déplace, erre et parfois fait rage tantôt ici et tantôt là. Le calme n'est presque jamais général. Il est bien rare qu'un rayon de soleil égaie ces régions tourmentées; ce n'est pas souvent sur une grande étendue; ce n'est jamais pour longtemps.

J'ai sous les yeux, au moment où j'écris, une gravure très répandue en Bohême. On y voit, représentés à leurs bancs du *Reichsrath* de Vienne, des députés jeunes-tchèques au moment où, en 1900, désespérant de triompher par des moyens plus raisonnables de la mauvaise volonté des hommes d'Etat de Vienne, ils ont eu recours à l'obstruction brutale qui avait peu auparavant réussi aux Allemands les plus exaltés. Les députés jeunes-tchèques s'étaient décidés à prouver que le *Reichsrath* ne peut travailler et vivre que s'ils le permettent, c'est-à-dire si on ne les exaspère point par des fins de non-recevoir multipliées et systématiques. Ils s'étaient divisés en équipes. Pendant qu'une partie d'entre eux se reposaient, ceux qui étaient désignés pour rester en séance maniaient avec un entrain endiablé, comme des arguments péremptoires, des trompettes, des cloches, des cymbales et toute une batterie de cuisine transformée en sauvages instruments de musique. Un règlement débonnaire laissait le président impuissant. Dans la nuit même, le *Reichsrath* était ajourné et, peu après, dissous.

Depuis l'été de 1903, ce parlement de Budapest, qui se glorifie d'être le doyen des parlements continentaux et d'être né au même siècle que la Chambre des communes de Londres, a été troublé et déchiré par une crise qui va en s'aggravant.

Entre temps, dans les autres centres historiques ou ethniques des Etats habsbourgeois, dans les capitales secondaires, ou non officiellement reconnues sous le régime actuel, des rafales passaient et hurlaient.

A Zagreb[1], les frères ennemis croates et serbes se heurtaient dans des scènes de pillage et d'émeute. Puis ils se réconciliaient pour se soulever ensemble contre leur ban Khuen Hedervary et contre leurs dominateurs magyars. L'agitation s'étendait dans les vallées de la Save et de la Drave et jusque dans les forêts du Vellébitch[2]. — A Trieste, une grande grève suspendait la vie du port autrichien. Plus tard, on découvrait une sorte de conspiration. — A Innsbruck, les Allemands donnaient et donnent périodiquement la chasse aux étudiants de langue italienne. — En Galicie, une grève rurale gagnait de proche en proche parmi les paysans ruthènes et dégénérait presque en jacquerie. A Léopol[3] et à Cracovie, les Polonais manifestaient bruyamment contre les consulats allemands et russes. — L'obstruction allemande enrayait à diverses reprises la Diète de Bohême. Les étudiants de l'université allemande de Prague, à peu près tous plus ou moins pangermanistes, provoquaient et soulevaient contre eux la population tchèque. Les étudiants de l'université tchèque se mettaient en grève[4] et exigeaient que le gouvernement de Vienne leur fournisse des locaux moins insuffisants et moins malsains.

En dehors de la cour, de la haute administration et du corps d'officiers, c'est seulement, sauf dans ses chères Alpes allemandes, par rares bouffées que François-Joseph sentait monter vers lui des manifestations de dévouement enthousiaste ou tout au moins d'inébranlable fidélité. C'étaient au château royal de Bude, à intervalles trop longs à leur gré, les Magyars de la plus grande partie de l'aristocratie et du parti dit libéral poussant leurs *eldjen*. C'étaient, en juin 1901, les acclamations frénétiques de la capitale tchèque fêtant la venue de celui qui porte, bien que non couronné au Hradshany, le titre de roi de Bohême, et qui est répudié par les pangermanistes de la Bohême allemande. C'était, cet été, M. de Kœrber fêté en Galicie, comme représentant de son souverain, par la noblesse polonaise.

Actuellement, nous assistons à une des plus terribles, à une des belles phases de l'orage. Il sévit à la fois sur les deux capi-

---

[1] Capitale du royaume de Croatie. Bien que cette ville soit à peu près exclusivement peuplée de Slaves, nous avons le tort en France de la désigner le plus souvent non sous son vrai nom croato-serbe, mais sous son nom allemand : Agram. On pourrait d'ailleurs généraliser cette remarque et l'appliquer à beaucoup de noms de villes ou de régions de l'Europe centrale.

[2] *La Liberté*, 23 juin 1903 : *Troubles révolutionnaires en Croatie.*

[3] Ville peuplée de Polonais, de Ruthènes et de Juifs : Lvon en polonais, Lemberg en allemand.

[4] *La Liberté*, 5 novembre 1903 : *Une grève d'étudiants à Prague.*

tales officielles. A Vienne, le ministère Kœrber vient de démissionner après avoir, pendant cinq ans, tenacement défendu son existence. La plupart des partis sont mécontents et se menacent. Ils maintiennent leurs prétentions contradictoires, inconciliables. A Pesth, le splendide palais du Parlement, récemment inauguré dans le magnifique paysage du grand et rapide Danube et de l'acropole de Bude, n'a déjà plus rien à envier au tumultueux et désordonné *Reichsrath* de Vienne. On a vu les députés de l'opposition, parmi lesquels des hommes graves et considérables comme le comte Albert Apponyi et le baron Banffy, démolir la tribune et le fauteuil, assommer la garde présidentielle — récemment constituée à la suite d'une réforme de règlement, de légalité contestée — et se faire photographier sur les débris de ce singulier champ de bataille. Là le ministère n'est pas tombé : la Chambre vient d'être dissoute.

En présence d'aussi incessantes et d'aussi graves perturbations, l'opinion va se répandant et s'accréditant que l'Autriche-Hongrie est sur le point de s'émietter. On commence même à poser la question de savoir si elle durera aussi longtemps que le souverain qui règne sur elle depuis cinquante-six ans.

Sans doute les événements qui se sont passés en 1904 sont importants. Sans doute la situation actuelle de l'ensemble habsbourgeois est grave. — Néanmoins je persiste à croire que la double thèse que j'ai soutenue dans *Questions d'Autriche-Hongrie et Question d'Orient* reste vraie : l'ensemble habsbourgeois est de nature à durer, mais un danger extérieur, un danger allemand, peut, si certaines éventualités se produisent, le menacer de démembrement.

*
* *

La dislocation, sous l'effet de forces internes, de cet organisme étrange, que nous désignons par le nom commode sinon exact d'Autriche-Hongrie, ne me semble pas probable — à moins que ceux qui assument la responsabilité de sa direction n'accumulent comme à plaisir fautes sur fautes.

En effet, l'existence et le développement de l'Autriche-Hongrie sont nécessaires à l'existence et au développement de la quasi-unanimité des nations et des pays enchevêtrés qui la composent. Sans doute la plupart de ces nations et de ces pays sont mécontents; mais presque tous ne souffrent point de faire partie de l'ensemble, mais seulement de ne pas avoir dans l'ensemble la place qu'ils voudraient y occuper et le rôle qu'ils voudraient y jouer. Les menaces de sécession formulées par plusieurs sont le plus souvent des moyens d'améliorer leur

situation. L'Autriche-Hongrie est — et restera toujours plus que tout autre Etat — un pays de sacrifices mutuels et de transactions souvent péniblement acceptées ou subies. Je l'ai parfois comparée à une machine construite de telle façon qu'elle est solide, mais qu'elle ne peut marcher qu'en grinçant. Pour rester fidèle à l'image choisie au début de cet article, je dirai : c'est politiquement un pays où les nuages et parfois la tempête font partie du climat. Toutefois je n'ai jamais pensé ni écrit que l'Autriche-Hongrie ne se transformera pas. J'espère bien au contraire — pour sa durée même et pour sa puissance — qu'elle évolutionnera d'accord avec sa dynastie et qu'elle se donnera une constitution de plus en plus complexe, de plus en plus variée, de plus en plus adéquate aux hétérogènes forces naturelles que la géographie, l'ethnographie et l'histoire ont imposées aux politiques pour la former et l'affiner. — Mais il se trouve précisément que l'heure où se marquera ce progrès intérieur pourra être l'heure où menacera un grand danger extérieur.

Sans doute les pangermanistes de l'Empire allemand, d'Autriche et du royaume de Hongrie travaillent dès maintenant à démembrer l'Autriche-Hongrie dualiste et triplicienne et à réunir à l'Empire allemand toutes les provinces allemandes d'Autriche, agrandies des pays slaves et italiens qu'elles enserrent ou qui les séparent de la mer. Mais je ne peux pas me faire à l'idée que les hommes d'Etat avisés de Berlin tenteront de démembrer l'Autriche, tant qu'ils croiront pouvoir compter sur la diplomatie et sur l'armée habsbourgeoise et tant que le grand courant économique allemand vers l'Orient pourra librement traverser le territoire austro-hongrois. L'aventure serait assez périlleuse en elle-même et les conséquences qu'elle pourrait avoir pour l'hégémonie prussienne dans le jeune Empire allemand et pour l'équilibre politique, religieux, ethnique et économique de cet Empire pourraient être assez graves, pour que l'Allemagne officielle ne tente pas de s'avancer vers l'Adriatique et vers l'Orient autrement que de façon économique, diplomatique et pacifique, — tant que le *statu quo* est maintenu sur le moyen Danube. C'est pour une Autriche-Hongrie indépendante, où la majorité non allemande se serait affranchie, que le danger allemand deviendrait un danger réel, — si les grandes puissances ne se mettaient point en travers.

De là, je tire immédiatement une conclusion, sur laquelle je ne saurais trop attirer l'attention : ceux qui cherchent à transformer l'Autriche-Hongrie dans un sens fédéraliste ou à modifier son orientation diplomatique dans un sens non tripli-

cien sont tenus, sous peine de provoquer un cataclysme, de se préoccuper toujours de l'état de l'Europe. Ils ne peuvent raisonnablement faire d'effort décisif en vue d'obtenir un résultat immédiat qu'à certaines époques favorables et rares. Ils devraient, — sans jamais abdiquer leurs espoirs ni même rester inactifs, — s'imposer pour règle inflexible de ne travailler qu'à une évolution à longue échéance, dès que la Russie, la France, l'Angleterre, et aussi l'Italie, dans la mesure où elle a renoncé au jeu de 1866, ne sont pas toutes présentes en Europe et libres de sauvegarder l'équilibre entre grandes puissances. Ai-je besoin de montrer ici, de rappeler [1], que nous traversons une de ces phases où la prudence est nécessaire ? La Russie et l'Angleterre sont absorbées par la question d'Extrême-Orient, qui préoccupe aussi la France. L'Empire allemand a le champ relativement libre en Europe.

La Russie, tant qu'elle lutte avec les Jaunes, ne peut pas se passer de son amitié. Il est élémentaire de ne pas provoquer les hommes d'Etat de Berlin à faire un raid à la Frédéric II, à se nantir et à proposer ensuite à la Russie quelque partage asiatico-européen, à côté duquel les partages de la Pologne apparaîtraient comme des œuvres de pygmées. On se souvient du salut que le *Hohenzollern*, yacht du Kaiser, envoya au *Standard*, yacht du Tsar : « L'amiral de l'Atlantique salue l'amiral du Pacifique. » Les rêves de Guillaume II sont alternativement — ou à la fois [2] — maritimes et continentaux. Il ne faudrait pas que cette sommation soit faite au Tsar à quelque moment critique : « Pour que tu puisses être empereur de la sixième partie du monde agrandie en Extrême-Orient, il faut que je règne sur toute l'Europe centrale. »

Mais revenons aux difficultés intérieures et à la question de la vitalité propre de l'Autriche-Hongrie.

***

Marie-Thérèse, Joseph II, Metternich, Bach s'efforcèrent de faire de l'Autriche un Etat homogène, et tout au moins, de la centraliser. Leurs mobiles étaient différents, mais leur moyen fut identique : le germanisme.

Au milieu du siècle dernier, deux ennemis se dressent contre le centralisme et le germanisme : les Magyars et les fédéralistes Slaves.

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er janvier 1905 : *Incidence des questions d'Orient et d'Extrême-Orient sur la politique européenne.*

[2] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er sept. 1903 : *L'Allemagne vers l'Est et l'Allemagne sur mer.*

Les Magyars n'invoquent que des droits historiques et ne demandent qu'une transformation limitée à leur seul royaume de Hongrie. Les Slaves, conduits par les Tchèques, se montrent bons loyalistes autrichiens ; mais ils invoquent, en même temps que des droits historiques, le droit naturel des peuples à un libre développement. Ce souvenir de la Révolution française effraie les hommes d'Etat de Vienne. Bien plus, les Slaves demandent une transformation générale de l'Empire. Vienne interrompt brutalement le congrès slave de Prague [1] et, grâce à deux armées russes, au ban de Croatie et aux Serbes, écrase la révolution magyare (1848 - 1849). Puis Vienne cherche à régner en divisant et oppose les unes aux autres les revendications contradictoires des Slaves et des Magyars. Mais les Allemands de l'Empire s'aperçoivent qu'ils ne sont plus de taille à continuer la lutte en un temps où la loi du nombre tend toujours à s'appliquer malgré les obstacles historiques ou législatifs. Il faut trouver un allié. Les Magyars sont préférés : leurs revendications, à la différence de celles des Slaves, permettent de limiter les sacrifices, de faire simplement la part du feu. De plus, les Magyars étant comme les Allemands une nation impériale et centralisatrice, la similitude de méthode et d'effort assure une solidarité germano-magyare : chacun gardera ses « hordes ». L'autonomie de la Galicie, où l'on permet à la noblesse polonaise d'agir à sa guise à l'égard des paysans polonais et des Ruthènes, complète le système. Les Allemands espèrent avoir ainsi suffisamment réduit leur domaine réservé pour pouvoir y rester les maîtres (1867 et années suivantes). En 1879, l'alliance austro-allemande est venue parfaire les précautions prises dans ce but ; les trois nations qui comptent alors aux pays habsbourgeois l'acceptent d'un commun accord : le Magyar et le Polonais par haine du Russe et l'Allemand comme suprême caution. Toutes les fois où, malgré un extraordinaire et merveilleux système destiné à fausser dans le sens allemand la représentation de l'Autriche au *Reichsrath* de Vienne [2], l'hégémonie allemande sera menacée, elle sera défendue, en même temps que de Budapest, de Berlin où on sait que les progrès des Slaves mettraient l'alliance en danger.

Aujourd'hui tout ce puissant système paraît vieilli.

L'alliance fondamentale des Allemands et des Magyars est mise en question. Les Magyars s'opposent aux Allemands. Leur

---

[1] *Annales des Sciences politiques*, 15 mars 1903.

[2] Système des curies et découpage inégal des circonscriptions connu sous le nom de géométrie de Schmerling.

haine de la Russie et leur crainte des « nations sujettes » se sont atténuées à mesure que s'éloignait l'époque de Paskiévitch et de Iélatchich. Les menées pangermanistes en Autriche et jusqu'en Hongrie les inquiètent. Les plus passionnés d'entre eux, dans leur lutte contre la Couronne et contre l'Autriche, sont entraînés très loin. Déjà il en est qui pensent à trouver en Cisleithanie des alliés contre ces mêmes bureaux viennois dont ils devaient assurer la puissance en Autriche.

D'autre part, les Polonais, qui, en fait, ont accessoirement figuré au pacte dualiste, sont exaspérés contre la Prusse et son système de germanisation du tronçon polonais qu'elle a conservé. L'affaire de Wreschen et Gnesen, les poursuites contre Henri Sienkiewicz, le discours de Guillaume II à Magdebourg, la récente loi complétant les mesures de colonisation agraire les ont exaspérés. Ils se tournent contre la Triple-Alliance considérée comme système d'hégémonie prussienne. Si des idées comme celles esquissées par le prince Sviatopolsk Mirsky étaient jamais sérieusement appliquées au tronçon polonais de Russie, il est bien probable que le tronçon polonais de Galicie prendrait d'une façon suivie l'attitude antitriplicienne qu'il a nettement esquissée pendant quelque temps, et se trouverait ainsi amené à abandonner sa politique égoïstement autonomiste et à rallier la grande coalition fédéraliste et slave.

Or, dans le *Reichsrath* de Vienne, deux combinaisons sont possibles : 1° la combinaison allemande, qui est rarement au complet et a grand besoin de l'appoint polonais; 2° la combinaison fédéraliste, qui comprend essentiellement les Polonais, les Allemands fédéralistes des Alpes — que les Polonais, aristocrates comme eux, peuvent plus aisément que tous autres déterminer à faire passer leur fédéralisme avant leur germanisme —; enfin les Tchèques, chefs inébranlables des fédéralistes slaves, et leurs alliés les Slaves du Sud.

Que les Polonais s'orientent vers la seconde combinaison et que les Magyars donnent dans ce sens inaccoutumé la chiquenaude souveraine qu'ils savent, le cas échéant, donner à Vienne : on verra un *Reichsrath* capable de travailler hardiment pour le fédéralisme en Autriche.

Je ne dis certes pas que les dirigeants actuels du royaume de Hongrie en soient là. La plupart en sont même bien loin. Mais je dis que des Magyars désirent déjà cela et que leur nombre va en augmentant. De même, à Prague, des Tchèques de plus en plus nombreux cessent de haïr les Magyars; ils se sentent pris pour les fiers lutteurs de Budapest d'un sentiment d'émulation et de fraternité très voisin d'un désir de collaboration. Le fossé

entre eux, ce sont les Slaves du royaume de Croatie, et surtout ceux du royaume de Hongrie que les Magyars — devenus depuis une soixantaine d'années des nationalistes intransigeants — brutalisent et tentent d'assimiler. Je suis convaincu qu'un jour viendra où les Tchèques se résigneront à concentrer leurs efforts contre l'adversaire pangermaniste et contre le centralisme dans la seule Autriche. Les engagements qu'ils ont pris à l'égard des Slaves de Hongrie seraient ainsi moins dénoncés que transformés.

En effet, une fois que les Magyars auraient rompu l'alliance avec les Allemands et auraient lié partie avec les Slaves d'Autriche, ils changeraient, par la force des choses, d'attitude à l'égard de leurs sujets slaves : privés de l'appui viennois, ils se garderaient, en politiques habiles, de mécontenter leurs nouveaux alliés d'Autriche. Les Slaves de Hongrie devraient renoncer aux vastes espoirs, mais seraient soutenus de façon autrement réelle. Déjà de vagues déclarations de sympathie ont été échangées, il y a quelques mois, entre Tchèques et Magyars de partis extrêmes. Je dirai peut-être un jour que ces idées d'entente tchéquo-magyare n'effrayaient pas le baron Rieger dans les dernières années de sa vie et que certains hommes politiques magyars sont disposés à entrer en pourparlers avec les Tchèques.

Les Polonais, le jour où ils se sentiront vraiment Slaves, auront vite fait de s'entendre plus étroitement avec les Tchèques. La *schlachta* (noblesse polonaise) est toute désignée pour collaborer avec la noblesse qui joue toujours en Hongrie un rôle si essentiel.

*
* *

Il est toujours malaisé de s'orienter au milieu de la complication des faits habsbourgeois. C'est pourquoi j'ai voulu aujourd'hui — avant d'étudier successivement les deux crises autrichienne et hongroise — dire aussi clairement que possible comment j'interprète dans son ensemble l'évolution austro-hongroise. A l'entrée du labyrinthe, j'ai cru bon de placer ce que je crois être le fil conducteur.

J'indique en terminant que les crises actuelles, malgré leur gravité, sont loin de me paraître inquiétantes pour l'avenir de l'Autriche-Hongrie.

En Autriche, les chefs des Jeunes-Tchèques — MM. Patçak, Herold, Kramarsch — déclarent nettement qu'ils se comporteront à l'égard du ministère Gautsch suivant ce que seront les

actes de ce ministère. Les paroles que M. Herold prononçait en 1901 s'appliquent parfaitement à la situation actuelle :

Les Tchèques ont déposé pour le moment l'arme de l'obstruction. Ils tendent la main pour la paix : que le gouvernement fasse connaître son projet de pacification. Tant qu'il ne le fera pas, la nation tchèque restera là comme un demandeur dont le droit a été violé d'une façon sans précédent.

Les députés tchèques se proposent de déposer, dès la rentrée du *Reichsrath* — qui aura lieu le 23 janvier — une interpellation relative au télégramme qu'aurait envoyé Guillaume II à M. de Kœrber, pour lui exprimer ses regrets au sujet de sa démission. Je ne vois aucun inconvénient à ce qu'on étale enfin au grand jour ce système d'intervention berlinoise occulte dans les affaires autrichiennes[1]. L'important est que les Tchèques soient résolus à ne rien abdiquer, mais à ne rien brusquer.

En Hongrie, le principal parti d'opposition, tout en demandant l'union personnelle, me paraît travailler surtout, qu'il le veuille ou non, à la ruine de l'entente germano-magyare. Dans la défaite — que je ne prévois d'ailleurs pas — du parti dit libéral qui gouverne le royaume de Hongrie depuis 1867, je verrais bien moins une menace à la cohésion de l'ensemble habsbourgeois que la ruine du parti, qui est à Budapest le meilleur soutien de la Triple Alliance et du germanisme autrichien.

En résumé, de sourdes et puissantes poussées s'exercent. L'avenir se prépare tumultueusement. Les orages d'Autriche-Hongrie sont des orages de printemps, et on connaît le proverbe : « Quand il tonne en avril, prépare le baril. » On peut raisonnablement compter sur la vendange future, mais la vendange heureusement lointaine, qui mûrit pour une époque où l'on peut espérer que l'état de l'Europe sera favorable à une paisible, féconde et juste évolution autrichienne.

René Henry.

---

[1] Voir notamment : M. Ernest Denis, *La Bohême depuis la Montagne Blanche*, t. II, p. 661.

LES TRAITÉS DE COMMERCE DE L'ITALIE

AVEC LES PUISSANCES DE L'EUROPE CENTRALE

« Il y a dix, douze ou quinze ans, — écrivait,il y a trois ans « déjà, M. Paul Leroy-Beaulieu —, les traités de commerce qui « avaient joui dans le monde entier, vers 1860, à la suite de la « tentative hardie de Michel Chevalier et de Cobden, d'une très « grande faveur, étaient tombés dans un profond discrédit. » Ce discrédit semblait, à son tour, au moment où l'éminent économiste commençait par ces lignes un article des *Débats*[1], sur le point de prendre fin, et nombreux apparaissaient déjà les symptômes qui accusaient « un retour de l'opinion vers les « traités de commerce ».

Ce retour s'est réalisé, et l'on peut dire que l'heure est actuellement aux traités de ce genre. Les diplomates des principales puissances de l'Europe ont occupé ces derniers mois en négociations qui vont avoir pour résultat de lier entre elles, par des conventions commerciales de durée plus ou moins longue, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Russie, l'Italie, la Suisse, la Roumanie, etc. La situation nouvelle résultant de ces conventions peut être étudiée au point de vue de chacune d'entre ces puissances, et cette étude a récemment été faite, pour les lecteurs des *Questions*, en ce qui concerne l'Allemagne[2]. Nous nous proposons aujourd'hui d'effectuer une recherche analogue en ce qui concerne l'Italie.

I

Si l'on remonte à un demi-siècle en arrière, on trouve la jeune Italie, au lendemain des victoires françaises et piémontaises qui assurèrent son indépendance, participant au mouvement libre-échangiste que Napoléon III avait suscité dans l'Europe continentale. Même antérieurement à l'intervention française, Cavour, libre-échangiste convaincu, et intéressé d'autre part à s'attirer les sympathies de l'empereur, avait, dès 1851, orienté dans le sens libéral ses réformes économiques, abaissant les droits sur les matières premières, réduisant celui sur les céréales, de 9 lires à 2 l. 50 par hectolitre, etc. Trois ans après, en 1854, il abolissait entièrement ce dernier droit, abaissait de nouveau les premiers, et finalement faisait adopter le tarif du 27 juin 1861. En même temps, des traités de com-

[1] *Débats*, 27 septembre 1901,

[2] Voir dans le numero du 16 décembre 1904 l'article de M. A. Marvaud.

merce étaient conclus avec l'Angleterre, les Etats allemands du Zollverein, la Russie, et avec la France. Ce dernier traité, particulièrement important, « typique » dit M. Einaudi dans un ouvrage récent sur la question[1], fut conclu le 17 janvier 1863 pour une durée de douze années.

Mais la direction libérale imprimée à la politique commerciale par Cavour ne fut pas longtemps suivie. Dès 1865, les droits de douane sont retouchés et augmentés dans des vues surtout fiscales. Il s'agit de faire face au mal qui va être pendant une assez longue période celui des finances italiennes, le déficit. Une enquête commencée en 1870, poursuivie par une commission que présidait Scialoja, et qui embrassa les conditions industrielles et agricoles du royaume, aboutit à un nouveau tarif, celui du 30 mai 1878. Il substituait le régime des droits spécifiques au système des droits *ad valorem*, précisait davantage les catégories et augmentait le montant des droits, toujours dans un but plutôt fiscal que strictement économique. L'année d'avant (1877), un projet de traité « dont on pouvait « dire qu'il était libre-échangiste à l'égard de la France et pro- « tectionniste en faveur de l'Italie [2] » avait été rejeté par le Parlement français.

A ce moment, un souffle violent de protectionnisme passait sur l'Europe. En Allemagne, l'enquête industrielle de 1878 avait eu pour conséquence le tarif de 1879. La Suisse, dès 1878 aussi, était entrée dans cette même voie de l'élévation des droits de douane, où elle devait s'engager davantage encore en 1884 et 1887. L'Autriche-Hongrie allait faire de même en 1882, et la France, par son tarif général du 7 mai 1881, majorait de 24 %, pour un certain nombre d'articles, les droits du tarif conventionnel. L'Italie ne resta pas en arrière, et à la suite d'une nouvelle enquête douanière, adopta le 14 juillet 1887 un tarif dont les caractéristiques étaient : une spécification de plus en plus grande des produits, et une élévation considérable des droits. Entre les plus favorisés par le protectionnisme italien d'alors, furent les produits agricoles (droits de 3 lires par quintal de froment, 5 lires par quintal de seigle, 8 lires par quintal de farine, 38 lires par tête de bovidés, 3 lires par tête d'ovidés, etc.). Des droits élevés furent aussi établis sur les produits industriels (métallurgie et textiles).

La rupture décisive des rapports commerciaux entre la France

---

[1] Einaudi, *l'Italia e i trattati di commercio*. Milano, Uffici della Critica sociale, 1903.

[2] V. Cauwès, *Cours d'Economie politique*, t. II, p. 637. — Le traité en vigueur entre la France et l'Italie en 1875 fut prorogé jusqu'en 1882.

et l'Italie, survenue en 1888[1], suivie de la réaction dont nous avons parlé en France, contre les traités de commerce, et qui faisait prévoir la dénonciation de ceux-ci (expirant presque tous en 1892), amenèrent un groupement nouveau des relations commerciales, combiné en dehors de la France par les puissances centrales, et dans le but de l'isoler. Quatre traités furent conclus en décembre 1891 et janvier 1892 par l'Allemagne avec l'Autriche, l'Italie, la Suisse et la Belgique ; l'Autriche en signa trois autres avec l'Italie, la Suisse et la Belgique ; la Suisse, à son tour, deux, avec l'Italie et l'Espagne. L'Italie se trouvait ainsi liée avec les trois puissances du centre, les deux grands empires allemand et austro-hongrois, et la petite république helvétique. Les difficultés se rencontrèrent surtout dans les négociations entamées avec celle-ci ; mais elles n'empêchèrent pas l'accord définitif.

Ces traités réglèrent pendant une dizaine d'années les rapports douaniers de l'Italie avec les puissances centrales. Mais le moment vint où la discussion de nouveaux traités s'imposa, d'autant plus que l'Allemagne et la Suisse venaient d'établir des tarifs autonomes très protectionnistes[2]. L'Autriche-Hongrie, de son côté, cédant aux sollicitations de la viticulture hongroise, se refusait à maintenir plus longtemps les avantages accordés aux producteurs italiens par la célèbre « clause des vins » qui depuis longtemps assurait un quasi-monopole de fait à l'Italie sur le marché austro-hongrois, par rapport à ses concurrents étrangers.

En se séparant, au mois de juillet dernier, les membres de la Chambre italienne donnèrent pleins pouvoirs au ministère pour la mise en vigueur provisoire des traités qui pourraient être conclus avant le commencement de la prochaine session avec l'Autriche-Hongrie et la Suisse. La session de novembre s'est rouverte, le 30 de ce mois, sans que le ministère ait eu à profiter de cette autorisation. Mais si les traités de commerce n'ont pas encore été mis en vigueur, si, même à l'heure où nous écrivons ces lignes[3], leur contenu n'est pas encore officiellement connu, du moins sait-on, — officiellement, — qu'ils ont été

---

[1] Un nouveau traité de commerce était intervenu, en 1881, entre l'Italie, et la France, qui devait prendre fin, comme la plupart de ceux signés par la France à cette époque, en 1892, mais dont l'Italie pouvait, en usant un an d'avance de la faculté de dénonciation, faire cesser les effets le 1er janvier 1888. C'est ce qu'elle fit.

[2] Le nouveau tarif douanier suisse fut voté le 10 octobre 1902 par les Chambres et ratifié le 15 mars 1903 par un plébiscite où 326.000 voix favorables l'emportèrent sur 222.000 voix opposantes, grâce surtout au fort appoint des cantons agricoles et à l'influence de l'Union des Paysans. Le tarif douanier allemand a été voté, il y a deux ans (25 décembre 1902). Voir Marvaud, article cité.

[3] 26 décembre 1904.

signés, et cela avec les trois puissances centrales, Allemagne, Suisse, Autriche-Hongrie. De plus, on n'ignore pas leurs tendances générales, et si le détail des clauses reste encore mystérieux jusqu'à un certain point, — et doit le rester jusqu'à ce que les Etats amis et alliés de l'Italie, j'entends les deux autres puissances de la Triplice [1], aient eux-mêmes achevé de combiner leur système de traités [2], — ce que l'on sait de ces tendances générales et de la façon dont les négociations ont été conduites permet déjà de jeter un coup d'œil d'ensemble sur la situation douanière qui va devenir celle de l'Italie, et de formuler quelques appréciations. C'est ce que nous allons tenter de faire maintenant.

II

Les difficultés que rencontraient, devant eux, il y a quelques mois, les négociateurs italiens, n'étaient pas minces. Il fallait compter avec les passions protectionnistes, surexcitées notamment en Allemagne et en Suisse, et qui se traduisaient par l'élaboration et l'établissement de tarifs très rigoureux. En Allemagne, les agrariens venaient de mener une campagne acharnée pour la protection des produits agricoles et comptaient bien que les droits inscrits au tarif seraient le moins possible ébréchés par les traités à survenir. Avec la Suisse, les négociations étaient rendues particulièrement délicates par ce fait que les traités antérieurs avaient, en apparence au moins, amené l'établissement d'une balance commerciale extrêmement défavorable à ce pays : en 1902, les exportations italiennes en Suisse s'étaient élevées au chiffre de 260 millions tandis que les exportations suisses en Italie n'avaient atteint que celui de 55 millions. L'Union des Paysans helvétiques, qui avait eu une si grande influence sur le vote du tarif du 15 mars 1903, prétendait bien l'exercer encore sur la conclusion des traités. Or, tandis que les Italiens du Sud protestaient contre toute idée d'aggravation des droits suisses sur leurs produits agricoles, les manufactures de soie de Côme et de Milan, si durement éprouvées déjà au cours des dernières campagnes [3], refu-

---

[1] Il y a en effet à tenir compte dans les négociations de l'effet de la clause de la nation la plus favorisée maintenue dans les traités italiens ; et les répercussions de cette clause expliquent l'intérêt qu'il y a de garder le secret sur les stipulations de chaque traité particulier jusqu'à la conclusion du dernier.

[2] Voir l'interview de l'un des négociateurs italiens, M. Pantano, par la *Tribuna* (reproduit dans l'*Economista* du 9 octobre 1904).

[3] L'année 1903 a été marquée par une pénible crise pour la soierie italienne, notamment pour les manufactures de Côme. En septembre, M. Stucchi, président de la Chambre de commerce de Côme, évaluait de 30 à 40 % la diminution du travail de fabrique en Italie (Voir *Moniteur des soies*, Lyon, 26 septembre). Très peu d'établissements à cette époque donnaient leur plein de travail, et les filateurs

saient d'admettre aucune diminution sur les droits italiens frappant les soieries suisses.

Avec l'Autriche, les difficultés d'accord auraient peut-être été moins grandes en général, le parti agrarien y offrant un front de résistance moins compact, mais sur une question spéciale, celle des vins, se manifestait, très aiguë, l'opposition d'intérêts que nous avons signalée entre les viticulteurs hongrois et subalpins. Il est évident qu'un accord ne pouvait être conclu définitivement avec les trois puissances centrales qu'au prix de négociations laborieuses et de concessions réciproques.

L'œuvre fut sans doute facilitée, dans son accomplissement, par l'esprit de libre-échangisme qui, depuis quelque temps, a recommencé à souffler en Italie, particulièrement dans certains milieux économiques, ranimant d'anciens zèles et en suscitant de nouveaux.

D'un côté, en effet, les adeptes du libre-échangisme traditionnel se sont agités beaucoup au cours de ces dernières années, protestant contre l'élévation du prix de la vie qui résulte des droits de douane, multipliant les brochures et les articles de polémique dirigés en particulier contre le droit sur les blés [1], faisant remarquer les aggravations successives de ce droit, porté de 1 l. 40 en 1887 à 7 l. 50 en 1894 et 1898, montrant [2] que les impôts indirects (douaniers et autres) grèvent le prix du blé de 50 %, celui du café de 100 %, celui du pétrole de 30 %, celui du sucre de 400 %, celui du sel de 1825 %, enfin que les impôts sur la consommation absorbent actuellement 30 % du salaire de l'ouvrier. La ligue antiprotectionniste de Milan a lancé récemment un manifeste retentissant, signé d'un grand nombre de noms des économistes italiens les plus connus, dénonçant au public « ce système encombrant et plein de con-« tradictions qui prétend protéger à un moment donné les « matières premières et les manufactures, l'agriculture et

---

étaient réduits à s'entendre pour opérer des réductions (*Id.*, 3 octobre, 26 décembre 1903). Un député italien des plus compétents, M. Gavazzi, constatant la « crise de la plus grande industrie italienne », en attribuait la cause au système protecteur qui avait abouti à la fermeture des marchés français et russe et qui, d'autre part, en attirant les capitaux dans les industries protégées, et prospères du seul fait de la protection, les a détournés des industries solides et a appauvri celles-ci (Voir *Moniteur des soies*, 23 avril 1904).

[1] Voir entre autres les articles de MM. Ferraris (*Nuova Antologia*, 16 décembre 1900), Crito (*Rassegna nazionale*, 1er janvier 1901), Giretti (*Economista*, 27 janvier 1901 ; *Riforma sociale*, 1901 et 15 juin 1902).

Quelques-uns de ces articles ont été analysés par nous dans deux chroniques des *Questions pratiques de législation ouvrière* (1901, p. 278 et sq. et 1903, p. 6 et sq.).

[2] Voir Alberto Giovannini, *Gli aggravi sul consumo e l'economia nazionale*, Milano, 1903.

« l'industrie, le capital et la main-d'œuvre, le Nord et le Midi » et qui « n'arrive au contraire qu'à déprimer les salaires, à « détruire le capital, ralentir les progrès agricoles et industriel, « et par suite la circulation de la richesse, rendant la vie dure « à toutes les classes... [1] »

D'autre part, les libre-échangistes ont trouvé en Italie un appui énergique dans les partis avancés, républicain et socialiste, qui adoptent aujourd'hui leur thèse, et se montrent, comme en Allemagne [2], les adversaires décidés du protectionnisme agraire, et même industriel. Dans le programme élaboré au VIIIe Congrès national (à Forli, 3-5 octobre 1903), les républicains italiens ont inscrit la suppression du droit sur les blés, celle du droit sur les produits sidérurgiques nécessaires à l'agriculture, celle des primes à la marine marchande, de la gabelle, etc. MM. Einaudi et Cabiati, dans leur ouvrage *l'Italia e i trattati di commercio* (1903), conseillent aux socialistes de prendre la direction du mouvement antiprotectionniste et de poursuivre la réduction des taxes douanières qui ont eu pour résultat de faire converger violemment et artificiellement les capitaux vers les industries protégées. Cette réduction seule assurera à l'Italie un développement rapide de son commerce et de sa marine marchande, en même temps qu'il améliorera les conditions de vie des classes laborieuses et consommatrices [3].

A l'appui de leurs critiques contre le régime des droits élevés, les libre-échangistes de tous les groupes invoquent le ralentissement de l'essor du commerce italien. Ils font remarquer que le total des échanges internationaux de l'Italie qui avait passé de 1.523 millions en 1865 à 2.036 en 1871 et 2.334 en 1872 et atteint une moyenne de 2.350 millions dans la période quinquennale 1872-1876 [4], est resté stationnaire à partir de cette époque jusqu'en 1899, oscillant autour du chiffre de 2.200 millions, dépassant pour la première fois en 1898 le chiffre de 1876 (2.616 millions [5]) et atteignant péniblement 3 mil-

---

[1] Voir *Journal des Economistes*, janvier 1904.

[2] Voir, sur la lutte des socialistes allemands contre les agrariens, et leur libre-échangisme, Milhaud, La démocratie socialiste allemande (*Journal des Economistes*, 15 novembre 1904).

[3] Dans le discours du trône (30 novembre 1904) prononcé à la réouverture des Chambres italiennes, le roi d'Italie lui-même semble avoir fait allusion à ces idées, — et non pas pour les combattre — en déclarant que « la nouvelle législature devra « surtout consacrer ses soins aux classes ouvrières afin d'en élever progressivement « les moyens d'existence... »

[4] 2.515.568.208 lires en 1876.

[5] Et encore, grâce à une plus grande importation de céréales due à l'abaissement (de 7 fr. 50 à 5 francs, 25 janvier 1898), puis à la suppression temporaire (6 mai-1er juillet) du droit sur les blés.

liards en 1900 et 1901 (exactement, en 1901, 3.092.130.604 lires).

Il est à remarquer d'autre part que si l'Italie est, pour le blé, un pays déficitaire, et que par suite, les producteurs de cette céréale (qui ne sont qu'un petit nombre de grands propriétaires[1]) ont intérêt à obtenir un régime protectionniste, elle constitue pour d'autres et nombreuses productions rurales un pays d'exportation (vin, huile d'olive, fruits, légumes, etc.); d'où il suit qu'un grand nombre de ses agriculteurs doivent être portés à désirer un abaissement des barrières douanières qui leur assure l'écoulement au dehors de leurs produits. Ceci est particulièrement vrai des agriculteurs du Midi. Or, à la suite d'une série d'études faites sur la situation comparative du nord et du midi de l'Italie, d'où il a semblé résulter que cette dernière partie du royaume avait été quelque peu sacrifiée jusqu'ici[2], des tendances réparatrices se manifestent aujourd'hui. Elles se sont affirmées déjà par différentes mesures de législation interne, destinées à assurer l'assainissement, la mise en valeur, la « colonisation[3] » des régions précédemment les plus maltraitées; les négociateurs des nouveaux traités de commerce paraissent avoir eu aussi une attention spéciale pour les besoins et les désirs de l'Italie des vins, des olives et des oranges[4]. Il s'agissait donc principalement d'obtenir des pays voisins des diminutions de droits sur les produits agricoles italiens, bien plus que de leur faire admettre des taxes italiennes sur leurs produits agricoles, à eux, — le blé excepté. Encore faut-il remarquer que les adversaires italiens du droit à l'importation

---

1 Voir Giretti, *Il dazio sul grano e la crisi del vino* (*Riforma sociale*, 15 juin 1902).

2 D'après M. Pety de Thozée (*l'Italie au point de vue ethnographique, économique et colonial*), la répartition des richesses et des charges serait très inégale dans les trois grandes divisions de l'Italie, ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

	Haute-Italie.	Italie centrale.	Italie méridionale.
Part de la richesse totale.....	48 %	25 %	27 %
Part des impôts.....	40 %	23.5 %	32.5 %

Voir *id.*, Nitti : *Nord et Sud* (1900).

3 Bouchetal de la Roche, *La colonisation interne en Italie*, 1904.

4 Il est curieux de signaler à cet égard, après M. Italo Giglioli, dans son récent et considérable ouvrage — *Malessere agrario e alimentare in Italia*, — l'importance croissante que prennent dans tous les pays civilisés la production et la consommation des fruits, à mesure que les moyens de transport perfectionnés remédient mieux aux difficultés de longue conservation de ceux-ci. Aux Etats-Unis, la consommation des fruits a doublé de 1860 à 1890. En Angleterre, la superficie cultivée en arbres fruitiers a passé de 59.881 hectares en 1873 à 91.238 en 1898, ce qui n'empêche pas l'accroissement considérable des importations. En France, on pourrait faire une jolie étude d'économie pittoresque sur le ruissellement chaque année plus abondant des fruits exotiques sur les marchés de nos grandes villes (bananes, oranges, ananas, cocos, kakis, etc.). Nous voyons là se réaliser une des curieuses prévisions de Fourier, grand partisan de l'arboriculture et de la consommation frugivore.

sur le blé deviennent de plus en plus nombreux et bruyants.

Mais comme les exigences agrariennes des Etats voisins menaçaient précisément les produits du sol italien, il était nécessaire, pour lutter efficacement contre elles et les faire reculer, d'admettre au moins des modérations ou des suppressions sur les droits qui protègent l'industrie italienne. Et les négociateurs acceptèrent d'envisager ce parti, avec d'autant plus de facilité qu'ils considéraient combien les conditions générales de cette industrie s'étaient transformées à son avantage au cours des dernières années. Bénéficiant d'une circulation monétaire très améliorée, d'un arrêt dans l'accroissement des impôts, d'une cessation des déficits [1], d'un développement des moyens de transport extérieurs et intérieurs, et enfin de l'extension de la consommation nationale, l'industrie parut n'avoir plus au même degré que par le passé le besoin d'être défendue contre ses concurrents du dehors [2]. On se résigna donc à admettre que l'industrie serait moins protégée que par le passé, et à se fier, pour le maintien de sa situation, à la fois à l'influence des progrès généraux que nous venons de rappeler, à celle des progrès techniques réalisés au cours des dernières années, et enfin aux avantages que la production manufacturière devait trouver dans la prospérité agricole elle-même, qui doit, en enrichissant le *contadino*, accroître les débouchés intérieurs du royaume. Les négociateurs, suivant la formule de l'un d'eux, M. Pantano [3], s'inspirèrent « d'un concept organique » consistant « à assurer à l'Italie le débouché à l'extérieur « de ses principaux produits agricoles, sans toutefois perdre de « vue les produits industriels, et à faire bénéficier les exporta- « tions agraires des concessions faites sur ceux-ci, en avanta- « geant en même temps les consommateurs [4] ».

---

[1] Excédents de recettes du budget italien pour les années les plus récentes :

Année	1897-98.....	9.460.000 lires.
—	1898-99.....	32.660.000 —
—	1899-1900.....	38.420.000 —
—	1902-03.....	9.864.000 —

(Budget de prévision.) — V. Nitti, Chronique dans la *Revue de science et de législation financière*, t. I, p. 689.

[2] De Johannis, *I trattati di commercio tra l'Italia e le Potenze centrali* (*Economista*, 24 juillet 1904).

[3] Voir *Economista*, 9 octobre 1904.

[4] On a discuté en Italie la question de savoir s'il n'aurait pas été opportun de se préparer à la discussion des traités de commerce par un relèvement du tarif général, et l'on a invoqué, dans le sens de l'affirmative, l'exemple des pays mêmes avec lesquels on allait engager des négociations. Mais l'opinion prévalut qu'il serait toujours temps de modifier le tarif si ces négociations n'aboutissaient pas; et l'on a craint d'autre part, en le remaniant, de déchaîner les appétits protectionnistes et d'être entraîné trop loin dans le sens des aggravations.

III

Avec l'Allemagne, l'accord se trouvait, malgré la prédominance, en ce pays de la politique agrarienne, facilité par ce fait que les denrées agricoles que l'Italie tient à exporter sont surtout des denrées que l'Allemagne ne produit pas. L'Italie en effet ne se suffit pas pour le blé, ni pour les bestiaux. En revanche, elle reste dans une certaine mesure l'*alma parens frugum* de l'antiquité, et aussi une grande nation viticole. La rupture survenue avec la France, qui constituait de beaucoup le meilleur client pour les vins italiens, a forcé les viticulteurs à chercher ailleurs des débouchés qu'ils n'ont pas trouvés sans peine, principalement en Suisse, aux Etats-Unis, et en Autriche-Hongrie, à partir de 1892. Pour l'Allemagne, elle était et est restée à cet égard une cliente fort peu généreuse d'une façon absolue ; et de plus les exportations vinicoles italiennes sont en ce pays en décadence. Pour les huit premiers mois de l'année 1904, elles se sont élevées seulement à 16.198 quintaux de « vin de consommation directe » (contre 17.167 pour la même période en 1903), 16.958 quintaux de vin rouge de table (contre 19.367) et 101 de vin à distiller (contre 488)[1]. Ceci représente peu de chose en somme sur un commerce d'exportation global en Allemagne dont l'importance s'exprime pour 1903 par environ 250 millions de francs[2]. Les causes de cette faiblesse sont : 1° dans le fait que la consommation du vin est en Allemagne consommation non courante, mais de luxe ; 2° dans la concurrence espagnole. « Il faut retenir comme « une règle, dit à ce sujet Einaudi, que là où le vin espagnol « concourt avec le vin italien, il le chasse du marché. » — Et ceci, soit dit en passant, laisserait peu d'espoir aux viticulteurs italiens de reprendre jamais sur le marché français la place qu'ils y ont perdue, alors même que la reconstitution de notre vignoble n'aurait pas relevé notre production dans les remarquables proportions que l'on sait.

Pour les *agrumi* (fruits acides, oranges, citrons) et les fruits proprement dits, l'Allemagne constitue au contraire pour l'Italie une assez bonne cliente, et dont la demande s'accroît. Le tarif conventionnel allemand de 1892, très inférieur au

---

[1] *Economista*, 20 novembre 1904.

[2] Commerce germano-italien :

Exportations italiennes en Allemagne.		Exportations allemandes en Italie.	
1902	1903	1902	1903
192.485.000 marks	200.219.000 marks	120.982.000 marks	136.082.000 marks.

tarif général [1], a facilité cette extension, qui s'exprime par les chiffres suivants : exportation des *agrumi* en 1887, 47.000 quintaux; en 1900, 196.000 quintaux. Mais l'exportation réelle semble bien plus considérable encore, car les chiffres précédents sont ceux de la douane italienne, et très inférieurs à ceux que la douane allemande cote comme concernant les importations italiennes. En 1897, par exemple, tandis que la première signale comme exportés en Allemagne 156.611 quintaux d'*agrumi*, la seconde en signale comme reçus 359.000 ! Il y a donc, de ce côté, un sérieux débouché pour l'agriculture italienne, et dans des spécialités qui ne sont guère l'objet des préoccupations des agrariens allemands.

Les négociations germano-italiennes n'en ont pas moins été quelque peu laborieuses. Au commencement de 1904, elles parurent compromises; mais la conclusion de la convention italienne commerciale avec la France (1er janvier 1904) dut accroître la bonne volonté des représentants de l'Allemagne, qui reprirent les négociations et finirent par les conduire à bonne fin. Le gouvernement italien paraît avoir, en consentant des concessions sur les produits industriels (fer travaillé, filés et tissés de coton, laine, soie), obtenu des adoucissements de tarif appréciables pour les produits agricoles.

IV

Plus difficile à mener à bien semblait l'œuvre entreprise avec la Suisse. Ce dernier pays, malgré l'insuffisance de sa production agricole qui le rend forcément tributaire de l'étranger, se trouvait, par suite de la très forte rupture de la balance commerciale au profit de l'Italie, animé « comme d'une aspiration à la revanche [2] ». Il voulait démontrer que le pacte conclu en 1892 n'avait pas été équitable, et le faire modifier en sa faveur. Les négociateurs italiens, de leur côté, prétendaient que l'accroissement des exportations italiennes en Suisse était dû moins aux conditions douanières qu'au réveil économique et financier de leur pays. On craignait donc que l'entente fût difficile, d'autant plus que si l'Italie, dans sa demande de réductions douanières au profit de ses denrées agricoles, se heurtait aux résistances de l'Union des paysans suisses, la Suisse trouvait une résistance analogue, de la part des industriels de la Haute-

---

[1]

	Tarif général allemand.	Tarif conventionnel.
	—	—
Caroubes.....	1 mark au quintal	exempts
Figues.....	24 — —	8 marks
Raisin frais de table,.	15 — —	4 —

[2] De Johannis, article cité.

Italie, contre les réclamations qu'elle faisait, touchant l'abaissement des droits italiens sur les produits de ses manufactures.

La Suisse était devenue, après la fermeture du marché français, un débouché assez important pour les vins italiens; ce débouché semble assez compromis aujourd'hui par la concurrence espagnole et même française. Mais, pour les fruits, l'Italie continue, en concurrence avec l'Espagne, à être le principal fournisseur de ses voisins du Nord, de même que pour les légumes, herbes potagères, etc. Le traité de 1892 lui a déjà accordé pour ces produits des droits très réduits par rapport au tarif général suisse [1], et ses agriculteurs en ont largement profité. Un des principaux buts que les négociateurs du traité actuel semblent avoir eu en vue est précisément le maintien ou l'amélioration de cette situation privilégiée, obtenus au prix de concessions bénéficiant aux produits de l'industrie helvétique. On a pu éviter ainsi une rupture dont l'agriculture de la péninsule aurait gravement souffert.

V

En ce qui concerne l'Autriche-Hongrie, un thème de discussions épineuses résidait dans la *clausola de' vini*, qui avait pendant longtemps assuré aux exportateurs italiens de vins une situation privilégiée sur le marché austro-hongrois. La destruction des vignes hongroises et dalmates par le phylloxéra avait rendu possible l'admission des vins italiens à un tarif très réduit. Mais à mesure que le vignoble de Hongrie se reconstituait, les Transleithans protestaient de plus en plus contre la *clausola*, et la partie devenait à peu près impossible à gagner sur ce point pour les négociateurs italiens. Elle le parut plus encore, lorsque l'accord intervenu entre la France et l'Autriche établit que les conditions faites à l'Italie pour ses vins devraient s'étendre à la France [2].

La résignation fut rendue plus facile aux Italiens par la considération de ce fait qu'au cours des dernières années, le marché austro-hongrois avait été déjà à demi perdu et semblait, même à supposer la *clausola* maintenue, destiné à être perdu complètement à bref délai. Les vins hongrois battent déjà les vins italiens, et la suppression de la *clausola* ne fera guère que

---

1

	Tarif général suisse.	Tarif conventionnel.
	—	—
Caroubes.....	exempts	exempts
Fruits secs.....	15 lires au quintal	3 lires
Amandes.....	15 — —	3 —
Raisin frais de table..	5 — —	2 l. 50

2 *Economista*, 9 octobre 1904. — M. Pantano estime que la Hongrie deviendra bientôt exportatrice.

compléter la défaite de ceux-ci. Alors en effet qu'en 1898 l'Italie exportait dans l'empire de l'Est 1.500.000 quintaux de vin, cette exportation s'était réduite en 1902 à 600.000 quintaux.

Les négociateurs italiens acceptèrent donc en principe la suppression de la clause des vins, se bornant à se faire payer cette concession le plus cher possible et à ménager la transition. Dans ce dernier but, le traité dans la partie qui concerne les vins a été décomposé en trois parties : le traité définitif qui doit avoir vigueur du 1er janvier 1906 au 31 décembre 1915 ; un traité provisoire ayant vigueur du 1er octobre 1904 au 31 décembre 1904, période pendant laquelle il est stipulé que l'Italie pourra introduire en Autriche 450.000 hectolitres de vin de coupage à 15° au droit réduit[1] de 16 florins ; et enfin un autre traité provisoire, pour l'année 1905, identique au reste, dans ses conditions, au traité pour la période 1906-1915, mais distinct de celui-ci, parce que tous les autres traités de commerce ne doivent commencer à entrer en vigueur que le 1er janvier 1906. La clause des vins n'aura donc plus aucun effet, même restreint, à partir du 31 décembre 1904. Du moins les viticulteurs italiens se sont-ils vu adoucir la transition ; et somme toute, la disparition d'un débouché qui n'était plus guère que d'un demi-million d'hectolitres n'est pas de nature à être considéré comme un désastre pour eux, d'autant plus que ce débouché se serait graduellement fermé en tout état de cause.

D'autre part, l'Italie, en compensation d'une concession plus apparente qu'effective, paraît avoir obtenu la consolidation des droits réduits pour les produits les plus intéressants du Midi, amandes, figues, huile d'olive, noisettes, etc.[2], et différentes autres concessions. « La valeur des marchandises pour lesquelles « les droits ont été améliorés, dépasse de beaucoup, conclut « M. Pantano, celle du vin, qui sera soumis, avec le nouveau « régime, au droit normal austro-hongrois. »

VI

En résumé, la grande préoccupation des négociateurs italiens, dans leurs rapports avec les trois puissances centrales, a été de sauvegarder les exportations agricoles de leur pays ; ils ont réussi dans cette tâche, surtout, semble-t-il, parce qu'en somme les produits du sol italien, en grande partie, ne font pas concur-

[1] Réduit par rapport au nouveau tarif. Jusqu'ici le droit de faveur était de 8 florins.

[2] Rappelons à ce sujet les chiffres portés au tarif conventionnel austro-hongrois : caroubes, 2 florins le quintal (au lieu de 3) ; figues, 1 florin (au lieu de 12 et 3) ; amandes sèches, 5 florins (au lieu de 15) ; raisins de table, 2 florins (au lieu de 10).

rence à ceux du sol allemand, austro-hongrois ou suisse; ce qui fait que les agrariens des trois puissances n'ont pas contre-agi de toute leur énergie. L'agriculture italienne va donc recevoir un nouvel élan, grâce aux débouchés conservés ou accrus. Au point de vue italien, et peut-être même au point de vue économique général de la division internationale du travail, il convient de s'en féliciter, car l'Italie est par nature le verger, ou du moins l'un des vergers de l'Europe, la grande productrice, pour l'Europe centrale, de l'huile, des fruits et des légumes. Peut-être, au point de vue français, y aura-t-il à faire des réserves sur l'aggravation des conditions de concurrence de la production italienne à notre production provençale, et à envisager dans quelle mesure les traités existants nous permettront de participer aux avantages accordés à l'Italie.

Il reste pourtant, au point de vue agricole, un point noir à l'horizon italien. Les traités nouveaux ne paraissent guère, dans leur ensemble, permettre un grand développement de l'exportation vinicole. L'Allemagne et la Suisse restent ouvertes; mais ni l'une, par ses habitudes de vie, ni l'autre, par la faiblesse de sa population, ne constituent des débouchés bien sérieux. Quant à l'Autriche, elle est définitivement perdue. L'Italie reste donc, avec sa production annuelle de 30 à 32 millions d'hectolitres, en possession d'une richesse qu'elle ne peut écouler au dehors et que sa force conservatrice est impuissante à épuiser. Le marché français reste pour elle irremplacé. Est-il irremplaçable? C'est une question que nous aurons peut-être un jour à traiter, mais que nous ne pouvons aborder dans ce déjà trop long article[1].

L'industrie italienne paiera dans une certaine mesure pour l'agriculture. C'est un peu la tendance générale en Europe, sous l'influence partout puissante de « l'Internationale verte ». Il a fallu, en effet, faire des concessions sur les droits frappant les produits manufacturés du dehors. Mais les Italiens espèrent que, fortifiée pendant la période plus protectionniste qui vient de s'écouler, leur industrie peut maintenant affronter la lutte plus délibérément sur le terrain d'un libre-échange très relatif encore; ils comptent aussi sur le développement de la politique maritime et de la politique des chemins de fer, pour améliorer de plus en plus les conditions dans lesquelles cette industrie soutient la concurrence internationale.

Abaissement de certains droits sur les produits manufacturés

---

[1] Signalons à ce sujet les vues de M. Giretti, dans son étude : *Il dazio sul grano e la crisi del vino* (Voir *Questions pratiques de législation ouvrière, Revues étrangères*, R. Gonnard, 1903, p. 6 et sq.).

d'une part; — d'autre part, appui donné à l'agriculture, non pas par l'élévation des droits nationaux, mais par l'obtention de droits plus réduits chez l'étranger : tels sont les résultats que l'on nous indique comme devant être ceux des nouveaux traités italiens. L'un et l'autre concourent à rapprocher un peu l'Italie du régime libre-échangiste et à justifier par conséquent les sympathies des adeptes de ce régime pour les traités de commerce. « Le régime douanier sera en résumé moins âpre », conclut, pour s'en féliciter, M. de Johannis[1]. Assurément l'Italie reste bien loin de l'idéal proposé par le même économiste qui rêve d'en faire un Gênes colossal, « le port franc de l'Europe », et par M. Einaudi, pour qui l'Italie, entrée dans cette voie, pourrait devenir la future rivale en richesse de l'Angleterre elle-même[2]. Mais pour les libre-échangistes, il y a sans doute progrès.

Une autre conséquence, plus générale, des traités italiens, ce sera vraisemblablement le resserrement des liens d'intérêts qui unissent la péninsule aux puissances centrales, liens qui seraient resserrés encore plus si l'Italie, abaissant son droit sur les blés, acceptait l'agriculteur hongrois comme fournisseur de froment. Ce développement des échanges entre les pays de l'Europe centrale, et particulièrement entre les trois puissances de la Triplice, ainsi que la consolidation de leurs rapports politiques sur la base d'une solidarité économique accrue, doivent être un sujet de méditations utiles, pour ceux qui, comme M. Chamberlain, ont déjà réveillé, chez les économistes de l'Europe centrale, l'idée d'un Zollverein agrandi[3], comme pour ceux qui, en France, s'imaginent trop facilement l'Italie renonçant à graviter dans un cercle économique et politique dont le centre n'est pas à Paris.

René Gonnard,

Professeur agrégé à la Faculté de droit
de l'Université de Lyon.

---

[1] Article cité.

[2] Ouvrage cité, *in fine*.

[3] Voir dans l'*Economiste français*, du 23 janvier 1904, la constitution, sur l'initiative de M. Julius Wolf, d'une association allemande et austro-hongroise en vue de préparer l'union douanière de l'Europe centrale, destinée à faire bloc contre l'Angleterre chamberlainisée. — Voir aussi notre rapport à la Société d'Economie politique de Lyon, *Le Réveil du protectionnisme en Angleterre*, 12 février 1904.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE
ET SES LEÇONS[1]

I

La chute de Port-Arthur est maintenant un fait accompli. Bien qu'il fût escompté depuis nombre de semaines, bien que depuis un mois il parût inévitable, cet événement n'en a pas moins produit une grande impression, surtout en Russie où les illusions étaient grandes. Au Japon, la nouvelle a été accueillie avec d'autant plus de joie qu'elle y est parvenue au moment des fêtes qui, là comme dans tout l'Extrême-Orient, marquent le début de la nouvelle année. Et comme l'annonce de cette victoire a coïncidé avec la naissance d'un troisième fils du prince héritier, les Nippons y ont vu d'heureux présages pour l'avenir. Et cependant, à lire les dépêches qui nous arrivent de Tokyo, on devine que les réjouissances publiques ne furent point ce qu'elles auraient été plusieurs mois auparavant. En dépit de son admirable patriotisme et du dévouement sans réserve dont il a déjà donné tant de preuves à ceux qui ignoraient le Japon, on sent qu'une indéniable lassitude tempère l'enthousiasme du peuple. Malgré le grand succès qu'il fête aujourd'hui, bien qu'il acclame en même temps l'amiral Togo qui, libéré de tout souci du côté du Pe-tchili, est venu à Tokyo recevoir les félicitations du mikado et préparer de nouvelles victoires, le peuple japonais se rend compte qu'il lui reste encore un grand effort à faire contre un ennemi maintenant pourvu de tous ses moyens d'action. Une première étape vient d'être franchie, mais la lutte est loin d'être terminée.

***

Dans l'état d'épuisement où se trouvaient les Russes, la perte de la Colline de 203 mètres devait amener à brève échéance la chute de la place. Maîtres de cette hauteur, les Japonais purent soutenir de flanc l'attaque qu'ils menaient de front contre la partie Nord de l'enceinte fortifiée. Composée d'ouvrages permanents reliés les uns aux autres, celle-ci formait la troisième — et dernière — ligne de défense, au delà de laquelle il n'y avait plus que quelques redoutes situées en contre-bas, et par suite inefficaces. Le 20 décembre, un des forts Kekwan était tombé aux mains de l'assaillant. Après un laborieux travail de sape dans le roc et la terre profondément gelée, le fort Eur-lung-

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 1er et 16 mars, 1er et 16 avril, 1er et 16 mai, 1er et 16 juin, 1er et 16 juillet, 1er et 16 août, 1er et 16 septembre, 1er et 16 octobre, 1er et 16 novembre, 1er et 16 décembre 1904, et 1er janvier 1905.

C.Fort
FOU-TCHEOU
Pte Fou-Tcheou
I.Square
Be de Fou-tcheou
Tchang-Ching-Tao
Pte Récif
Be Hou-Iou-Chan
Po-lo-Tao
Pte Petermann
Be de Toung-kia-kou
Pan-la-chan
Koui-tou-ho
Eurl-che-pou
San-che-li-pou
Fou-tchu Ho
Cha-ti-tien
Kan-tse-tien
Pang-tcia-tien
Young-ti-tien
Pou-Taï-tse
Liao-Miao
Ou-tché-chou
Thou-erh-Tao
Pt Adam
Ta-cha Ho
Che-ho-tcheng
Re Carrée
I.Frazer
Presqu'Ile de Liao-Tong
Be de la Société
I.Ripon
Loung-ho
La-mi-kan-tse
San-che-li-pou
Be Yen-toa
Li-tsia-tien
Ilot Triple
Kan-ho-tse
C.Terminal (Cliff Head)
I.Murchison
Kin-Tcheou
Be de Kin-Tcheou
C.Wedge
675 Mt Sampson
Be Stream
Toung-kia-kou
Pte Ellis
Be Deep
Be Kerr
I.Achton
Mou-tcheng
Pte Hudson
I.Leven
Be Odin
Be Victoria
Ta-kou-chan
I.Iron (Si-hao-chan)
C.Collinson
Chg tao
Mou-tchang-tchg
I.Récif
Loung-Quan-Miao
Dalny
Be Ta-lien-Ouan
I.San-chan-Tao
Yang-thou-wo
Sann-kien Pou
Lu-chun-tchg
Ansp de Cambrian
Siao-Ping-tao
I.Cap
Be Pigeon
Kiao-tcia-toun
Pt Arthur (Russe)
Pte Race
Liao-ti-Chan
I.Ronde
Chenal de Liao-ti-Chan
Rocher Encouater
Chenal Siao-kin-tao
Houang-tcheng-Tao (Nord)
Siao-kin-Tao
Houang-tcheng-Tao (Sud)
Ta-kin-Tao
DÉTROIT DE PEÏ-TCHÉ-LI
Chenal Toki
Toki-Tao
Rocher Hesper
Kao-chan
Cha-mo-Tao
Hou-ki Tao
Ta-hei-chn
Ta-chu-chan
Tchang-chan-Tao
Miao-Tao
Dét. de Miao-tao
C.Teng-tcheou
TENG-TCHEOU
Ou-chi-li-pou
Houang-Shien
Pte Sloping
Houang-chai Ho
Ya-kia-kouan
Tché-Fou-Tao
Be de Tché-Fou
I.Eddy
Cap Cod
Liou-hang
Fou-chan
TCHE-FOU (Yen-Taï)
Weï-haï-weï (Angl.)
Kou-shien
Ta-kou Ho
Toung-yang Ho
Yang-ling-tsi
Chao-yuan-shien
Tao-ping
NING-HAI
CHAN-TOUNG CHINOIS

chan tombait à son tour (30 décembre). Le lendemain le fort Song-chu avait le même sort, tandis que sautait une partie de l'enceinte du fort Pan-loung-chan; moins de vingt-quatre heures après, celui-ci était occupé par l'ennemi.

Ainsi, le 1er janvier, les Japonais étaient maîtres du front Nord de l'enceinte et tenaient les deux côtés de la vallée par où pénètrent la grande route de Dalny ainsi que la voie ferrée. Le même jour, ils consolidaient leurs succès en occupant une colline qui doit être celle de l'Obélisque. Désormais le triomphe des Nippons n'était plus qu'une question d'heures. Il n'y avait plus qu'à engager des pourparlers, sous peine de voir se renouveler le massacre de novembre 1894.

La mort dans l'âme, mais la tête haute — ayant fait tout son devoir — le général Stœssel s'y résigna. Des 35.000 hommes qui avaient constitué la garnison de défense, 11.000 étaient morts, plus de 16.000 malades ou blessés encombraient les hôpitaux; 8.000 environ subsistaient, dont 6.000 à peine étaient encore en état d'opposer quelque résistance. Mais pour ceux-ci plus une seule place dans les hôpitaux, et d'ailleurs médicaments et pansements étaient tous épuisés. Comme abri contre le froid, les pans de mur d'une ville détruite; comme vêtements, des lambeaux d'étoffe légère. Comme nourriture, seulement du vin qui entretenait une espèce de scorbut. Quant aux munitions, elles faisaient totalement défaut, et pour répondre à l'incessant bombardement des grosses pièces nipponnes, les artilleurs russes se servaient de gargousses de salut et de vieux projectiles chinois.

La situation était donc absolument désespérée, et la place eût depuis longtemps succombé sans la surhumaine énergie de Stœssel, encouragé malgré tout par l'espoir de résister jusqu'à l'arrivée de la flotte de la Baltique. Mû par un sentiment bien naturel, son gouvernement n'avait pas voulu lui dévoiler la vérité tout entière et l'avait entretenu dans l'illusion que l'amiral Rodjestvensky atteindrait le Pe-tchili avant la fin de l'année. Mais, à une dépêche envoyée par Stœssel, le 19 décembre, à l'occasion de l'anniversaire du tsar, celui-ci répondit en l'informant que la flotte de renfort ne pourrait être en Extrême-Orient avant le milieu ou la fin de février, et le releva de la promesse qu'il avait faite et voulait tenir, de ne jamais rendre la forteresse. A peine cette nouvelle était-elle reçue (24 décembre) que le général Koudratenko était tué et que la chute des forts Eur-loung-chan, Song-chu et Pan-loung-chan ouvrait une large brèche à l'armée ennemie. Résister davantage n'eût été que folie. Il faut féliciter Stœssel d'avoir eu ce

dernier courage : le 1er janvier, dans l'après-midi, il proposa au général Nogi l'ouverture de pourparlers en vue de la reddition de la place.

Dans la condition où elle se trouvait, la garnison de Port-Arthur ne pouvait qu'accepter la loi du vainqueur. Le mikado s'honora en exprimant le désir de voir accorder les honneurs militaires; mais le souci de leurs intérêts ne pouvait empêcher les Nippons de garder prisonniers leurs malheureux adversaires et de leur imposer des conditions plus dures que celles offertes et repoussées au mois d'août. Tenant compte des souffrances endurées et de ce que, pendant toute la fin du siège, ils durent continuellement payer de leur personne pour soutenir et entraîner leurs hommes, le tsar a autorisé les officiers à rentrer en Russie comme prisonniers sur parole. De ce nombre est le général Stœssel, que son souverain doit avoir hâte de questionner et de remercier.

***

Avant que fussent engagés les premiers pourparlers avec le général Nogi, les quelques contre-torpilleurs qui étaient encore à flot quittèrent Port-Arthur, et à la faveur d'une épaisse brume, allèrent désarmer, les uns à Tchefou (*Skory*, *Statny*, *Vlastny*, *Serdity*, et un aviso l'*Orel*), les autres à Kiao-tchéou (*Smaly*, *Boicky* et un vapeur de commerce avec 800 hommes de troupes). Ainsi deux croiseurs et quelques torpilleurs, stationnés à Vladivostok, voilà tout ce qui reste de la force navale qui, au début de la guerre, pouvait égaler l'escadre de l'amiral Togo.

II

Tout naturellement la question se pose : Quelles seront les conséquences de cet événement sur la suite de la campagne?

Maître de la Corée et de Port-Arthur, le Japon a maintenant réalisé les deux grands objectifs qu'il s'était proposés en engageant la guerre. S'il se laissait guider uniquement par la sagesse, il s'en contenterait donc et chercherait à traiter sur ces bases. Mais d'une part ses visées, plus ambitieuses, ne tendent rien moins qu'à infliger à la Russie un échec décisif en Extrême-Orient et à la chasser de toute la Mandchourie. D'autre part, son adversaire, ayant foi dans l'avenir, se refuse énergiquement à négocier avant que la période des revers ait fait place à celle des succès. De longtemps encore toute tentative de médiation n'aura donc aucune chance d'aboutir.

Pour la continuation de la campagne, qui, selon nous, se poursuivra maintenant presque uniquement sur terre, Port-

Arthur ne donnera aux Nippons qu'un très mince avantage : celui-là seul de se trouver plus en sécurité à Dalny, dont le port, toujours libre de glaces, leur permettait déjà l'utilisation constante de l'extrémité du Transsibérien, maintenant tombée entre leurs mains. La valeur stratégique de cette place maritime fut surtout grande au début de la campagne, alors que le Japon devait effectuer dans le Pe-tchili de grands transports de troupes, et qu'il avait toujours présente la menace de l'escadre abritée à l'extrémité du Liao-toung. Mais depuis que les armées étaient constituées et débarquées en Mandchourie, depuis que la journée du 10 août lui avait, sans conteste possible, donné le commandement de la mer, avant même que, le 10 décembre, les dernières unités de l'escadre russe eussent été anéanties en rade de Port-Arthur, l'inefficacité de la forteresse et de sa flotte était devenue évidente.

Cependant le général Nogi continuait de l'investir et de tenter contre elle de furieux assauts qui, de son propre aveu, ne lui coûtèrent pas moins de 50.000 hommes. Il importait en effet au prestige et à l'amour-propre nippons de ne pas abandonner l'opération commencée, et de reprendre la place qu'une coalition de puissances occidentales lui avait fait abandonner en 1895. Il importait aussi d'enlever à l'escadre de renfort, dont on annonçait l'envoi, un refuge et une base possibles, bien que très problématiques. Le Japon enfin avait tout intérêt, en vue de la situation future en Extrême-Orient — telle qu'elle sera après la guerre actuelle, — à faire tomber, *et sans doute définitivement*, ce point d'appui, ce débouché sur la mer libre que la Russie avait mis tant d'années et de persévérance à acquérir. La position actuelle des belligérants favoriserait d'ailleurs l'achèvement de cette entreprise, car il n'est pas douteux que le maréchal Oyama n'ait profité du calme qui règne maintenant sur les bords du Cha-ho, pour envoyer une ou deux divisions de renfort au général Nogi.

A peine la place tombée entre leurs mains, les Japonais se hâtent de la remettre en état. Le butin est mince et ne comprend guère, en dehors d'une assez grande quantité de riz, qu'un approvisionnement de 80.000 tonnes de charbon. Ce n'est donc point le défaut de combustible qui empêcha les 5 cuirassés et les 2 croiseurs, réfugiés à Port-Arthur au lendemain du 10 août, de tenter une dernière sortie, soit pour gagner Vladivostok, soit pour causer à l'ennemi la perte de quelques unités. Peut-être Stoessel, après la lamentable retraite ordonnée par l'amiral Oukhtomsky, crut-il préférable de ne plus rien tenter sur mer, et désarmant les navires, d'en uti-

liser le personnel et le matériel pour renforcer la garnison et l'armement des forts. Grave décision que celle qu'il dut alors prendre! Une des plus graves entre toutes celles dont la responsabilité s'impose à un chef, car de ce choix peut dépendre l'issue de la campagne. Pour nous, qui possédons sur l'ensemble de la situation des renseignements que Stœssel n'avait point — car il crut jusqu'au dernier moment à la prochaine arrivée de Rodjestvensky et de Kouropatkine — il n'est pas douteux que ces navires auraient dû sortir à tout prix, et que leur inaction pèsera très lourd sur la fin de la campagne. Depuis le *désastre* du 10 décembre, car c'en fut vraiment un, il nous paraît peu probable que la marine russe soit désormais en mesure de lutter sérieusement pour le commandement de la mer. Les Japonais ne l'ignorent point. Et comme la destruction de l'arsenal n'eût jamais permis à l'escadre Rodjestvensky de trouver là un point d'appui bien efficace, comme les rencontres décisives entre les deux flottes — s'il doit encore s'en produire — auront pour théâtre le voisinage de l'Indo-Chine ou des Philippines, ou les côtes mêmes du Japon, il ne semble point que la prise de Port-Arthur puisse en aucune façon avoir grande influence sur la suite des opérations.

Cette place a beaucoup gêné les Nippons pendant les trois ou quatre premiers mois, mais ne les aidera guère. Elle ne reprendra toute sa valeur qu'au moment où s'ouvriront les négociations en vue de la paix — et aussi après la guerre actuelle : la Russie pourra-t-elle jamais y planter de nouveau son drapeau?

III

Sur la marche de la « Deuxième Escadre du Pacifique » la chute de Port-Arthur ne peut pas non plus avoir d'influence. Les deux fractions de cette force navale se sont rejointes et sont actuellement aux environs de Madagascar, sans être cependant complètement concentrées, puisque leurs navires sont signalés en différents points de la côte. Dans les premiers jours de janvier, le bruit a couru que cette escadre, ou tout au moins son chef serait rappelé; on a dit ensuite que cette force navale attendrait, pour continuer sa route, l'arrivée des navires qui achèvent de traverser la Méditerranée, ou même la « Troisième « Escadre » actuellement en armement à Libau. De toutes façons, il semble bien que la marche de l'escadre Rodjestvensky va se trouver retardée, mais ce retard ne peut avoir pour cause la reddition de Stœssel. Comme nous l'avons déjà dit dans notre dernier article, il serait illogique d'admettre que l'envoi de la « Deuxième Escadre du Pacifique » pouvait dépendre de la conser-

vation de la forteresse du Pe-tchili, car, dès le mois d'octobre, il était à prévoir que l'arsenal de cette place serait bientôt détruit par le bombardement. Dès le début, le gouvernement russe a donc dû regarder Vladivostok comme la seule destination possible de Rodjestvensky. D'autant plus que ce port, qui communique encore avec la Russie par le Transsibérien, a seul pu recevoir les nombreux approvisionnements nécessaires à une escadre de cette importance. Avant même la chute de Port-Arthur, ce qui a pu remettre en question la continuation du voyage, c'a été la destruction — qui eut lieu le 10 décembre et les jours suivants — des derniers cuirassés et croiseurs réfugiés dans la rade intérieure. Bien que leur situation fût précaire, leur existence constituait toujours une force latente qui eût servi à détourner ou immobiliser quelques-unes des unités adverses au moment où l'amiral Rodjestvensky eût pénétré dans les eaux d'Extrême-Orient. Depuis le 10 décembre, celui-ci se trouve seul en face de forces supérieures. La gravité de sa situation ne saurait donc faire illusion, et l'on comprend que l'Amirauté russe s'ingénie à lui procurer des renforts avant qu'il rencontre son adversaire.

De l'importance de ces renforts dépend l'opportunité qu'il y aura pour la Russie à continuer ou à arrêter l'admirable effort qu'elle a entrepris, et que, certes, les gens compétents croyaient difficile à réaliser, même jusqu'au point qu'elle a maintenant atteint. Si les forces mises sous le commandement de l'amiral Rodjestvensky ne peuvent être assez considérables, assez bien équipées, assez bien montées, s'il n'a, en cas de rencontre avec la flotte japonaise, des chances *très grandes* d'infliger à son adversaire un échec retentissant et durable, à coup sûr il vaudrait mieux que le gouvernement russe rappelât la « Deuxième Escadre du Pacifique » et s'épargnât un nouveau, coûteux et inutile désastre.

***

Depuis les ouvrages du commandant Mahan, on a beaucoup parlé du *Commandement de la mer*, et certes, la guerre actuelle a puissamment montré quels avantages retire un belligérant du fait d'être le maître incontesté de la mer. Mais ce n'est pas le seul enseignement que l'on peut déjà tirer des opérations qui, depuis le mois de février, se déroulent sur les eaux du Pe-tchili ou de la mer du Japon.

Il semble que l'on se soit laissé hypnotiser par ce mot *Commandement de la mer* et que l'on n'ait plus vu d'autre rôle à attribuer à une force navale que la poursuite de cet objectif, coûte que coûte, et même si celle-ci n'a que peu de chances de l'atteindre. Ainsi se propage cette idée fausse qu'en dehors de

la guerre d'escadre il n'y a point de salut. Il est tout naturel, si l'on se croit sûr de la supériorité de ses forces, que l'on cherche à appliquer cette théorie. Il est plus difficile d'admettre que l'adversaire qui se sait inférieur ne doive pas chercher à éluder le désir de son ennemi. Tandis que nous aurions voulu les voir se réserver jusqu'au jour où ils pourraient faire coopérer leur action avec celle de la Flotte de la Baltique, ou tout au moins jusqu'au moment où, leur abri ne leur offrant plus la sécurité désirable contre le bombardement, ils sortiraient en vue de couler quelques unités ennemies, afin de faciliter la tâche à la nouvelle force dont on annonçait l'envoi, les Russes adoptèrent une autre pratique. Et maintenant la « Première Escadre du Pacifique » est tout entière anéantie sans presque avoir fait de mal à l'ennemi. Mieux inspiré, en effet, celui-ci, qui n'était plus certain de conserver sa supériorité au cas où la « Deuxième Escadre » viendrait se joindre à la précédente, eut soin de ne pas s'engager à fond le soir du 10 août. L'escadre Rodjestvensky, si elle n'est point sûre, avec l'appoint que pourra lui fournir la « Troisième Escadre », d'obtenir un succès éclatant sur la flotte japonaise, ferait donc mieux de rebrousser chemin, quelque pénible que cette solution dût être pour l'amour-propre des Russes.

*
* *

Est-ce à dire que ceux-ci n'aient plus rien à tenter sur mer? Que non pas! C'est précisément parce que nous entrevoyons pour eux la possibilité d'une autre solution que nous leur conseillons de renoncer à la guerre d'escadre. Disons-le franchement : nous voudrions les voir entreprendre à nouveau la guerre au commerce. Au printemps dernier, celle-ci ne fut qu'ébauchée par la division de Vladivostok et par les vapeurs de la Flotte volontaire transformés en croiseurs auxiliaires. On se rappelle les imprudences, les brutalités avec lesquelles ces opérations furent conduites; on sait quelle erreur initiale, quelle faute diplomatique obligea le gouvernement russe à rappeler le *Petersbourg* et le *Smolensk*. Et cependant, malgré le tout petit nombre de ces navires, malgré le défaut d'entente et l'absence de toute organisation, les résultats furent considérables. Une véritable panique régnait parmi les commerçants de Tokyo et d'Osaka. A l'étranger, les primes d'assurances contre les risques de guerre étaient passées de 3 à 25 %, si bien que le trafic à destination du Japon était interrompu. Chaque jour apportait la nouvelle de bâtiments visités, arrêtés, parfois aussi coulés, malheureusement. Et bien que le monde entier cherchât à les surveiller, on se rappelle quel temps il fallut pour

découvrir le *Petersbourg* et le *Smolensk* sur la côte orientale d'Afrique.

Depuis qu'elle reçut la nouvelle de la perte des dernières unités abritées dans Port-Arthur, il n'est pas possible que l'Amirauté russe ne songe pas à modifier son plan de campagne, à rappeler ses escadres et à lancer de nouveau sur les grandes routes commerciales des croiseurs et des croiseurs auxiliaires en aussi grand nombre que possible. Hier encore on annonçait qu'un vapeur quittait l'Amérique avec un chargement de 12 millions d'or à destination du Japon. Croit-on que semblable somme s'aventurerait aussi facilement sur le Pacifique, si celui-ci était parcouru par les vapeurs de la Flotte volontaire? Et ceux-ci ne pourraient-ils donc recevoir un outillage spécial en vue de couper les câbles sous-marins qui atterrissent au pays du Soleil-Levant? Les Nippons pourraient-ils longtemps soutenir la lutte, s'ils étaient privés de ressources et d'emprunts extérieurs, aussi bien que de communications télégraphiques? Sans doute, cette nouvelle campagne maritime devrait s'appuyer sur une vaste organisation de vapeurs charbonniers, de transports de matériel et d'approvisionnements, et demanderait aussi tout un système de renseignements. Le très grand effort que la marine russe vient de faire pour amener, sans incident ni avarie, une escadre aussi importante jusque sur les côtes de Madagascar montre ce qu'elle est capable de faire. Nous voudrions seulement voir modifier la direction de cet effort.

*
* *

Qu'on excuse la longueur de ces considérations sur les opérations maritimes des Russes. Non seulement nous avons le droit de nous en préoccuper, puisqu'il s'agit de nos alliés, non seulement l'opinion que nous nous sommes permis d'exprimer nous est dictée par un sentiment de fidèle et sincère amitié, mais en écrivant ces lignes nous n'avons pas perdu de vue l'intérêt de notre pays. Nous pouvons, nous aussi, nous trouver engagés dans une lutte où notre adversaire disposerait de forces navales numériquement bien supérieures aux nôtres. Et il n'est pas inutile d'envisager l'hypothèse où une attaque soudaine contre nos posessions d'Indo-Chine nous priverait de nos points d'appui en ces régions.

Une très précieuse leçon de choses s'élabore actuellement en Extrême-Orient. Il importe qu'elle ne soit point perdue pour nous.

JEAN DE LA PEYRE.

LE RAVITAILLEMENT DES ILES BRITANNIQUES

Depuis 1871, la population de la Grande-Bretagne s'est accrue de 400.000 âmes par an. En 1872, la nation devait assurer la subsistance, en Angleterre et en Ecosse, de 26.501.293; en 1902, de 37.426.913 êtres humains. Ce que la terre anglaise appauvrie et désertée ne pouvait plus fournir, il fallut le demander aux nations étrangères. Le stock des objets d'alimentation importés grandit dans la mesure où s'accroît le nombre de bouches à nourrir et diminue la fécondité du sol britannique [1].

***

En trente ans les achats de céréales ont plus que doublé. En 1871 ils s'élevaient à 83 millions de quintaux anglais (*cwts.*), dont 39 de blé, 8 d'orge et 10 d'avoine. En 1891, ils atteignent un total de 151 millions, dans lesquels le blé figure pour 66, l'orge pour 17 et l'avoine pour 16. En 1901, le Royaume-Uni achète 196 millions de quintaux, dont 69 de blé, 21 d'orge et 22 d'avoine. Tandis que la Russie se réserve une part prépondérante dans les importations d'orge (8 sur 21 millions de quintaux en 1901) et d'avoine (12 sur 22), les Etats-Unis accaparent les ventes de blé en grain (39 sur 69) et en farine (18 sur 22 millions de quintaux). Les nations étrangères fournissent aujourd'hui aux consommateurs du Royaume-Uni la majeure partie de leur stock de céréales. C'est ce qui résulte du tableau suivant :

	ANNÉES	Pourcentage des importations nettes par rapport à la consommation totale	Prix moyens par quartiers		Production nationale par tête d'habitant	Importations nettes par tête d'habitant	Consommation totale par tête d'habitant
	—	—	—		—	—	—
			sh.	pence.	qrs.	qrs.	qrs.
BLÉ	1884-1886.	63.96	33	2	0.26	0.46	0.72
	1898-1900.	73.76	28	10	0.20	0.55	0.75
ORGE	1884-1886.	27.79	29	1	0.28	0.11	0.39
	1898-1900.	37.60	25	11	0.22	0.14	0.36
AVOINE	1884-1886.	18.76	19	11	0.56	0.13	0.69
	1898-1900.	22.64	17	8	0.52	0.15	0.67

[1] Voir à ce propos Ed. Picard, La dépendance économique de l'Angleterre au point de vue des denrées alimentaires (*Quest. Dipl. et Col.*, 1er oct. 1901, t. XII, p. 404).

Bien que la consommation générale par tête d'habitant ait depuis vingt ans plutôt baissé, la part des achats de blé, d'orge et même d'avoine faits à l'étranger augmente et celle des commandes faites aux producteurs nationaux diminue d'une manière concordante. Si le mouvement précisé par ce tableau persiste ou s'accentue, il est permis de prévoir qu'un jour viendra où la totalité du pain nécessaire au peuple anglais sera achetée hors des îles Britanniques. Sur le sol de la Grande-Bretagne, les tiges de blé, d'orge ou d'avoine deviendront un objet de luxe et un sujet de curiosité: tout comme aujourd'hui les orchidées de M. Chamberlain.

Le « roastbeef » cessera-t-il, comme le pain, d'être un article anglais pour devenir un objet exotique? Sans doute les importations de bétail vivant sont restées stationnaires : le Royaume-Uni achète :

	1871	1881	1891	1901
Bêtes à cornes.....	248.000	319.000	507.000	495.000
Moutons.....	917.000	935.000	344.000	383.000

Mais ses commandes de viande morte ont grandi dans des proportions énormes.

	1871	1881	1891	1901
	cwts.	cwts.	cwts.	cwts.
Jambon.....	1.093.000	4.627.000	4.714.000	7.632.000
Lard.....	477.000	854.000	1.051.000	1.966.000
Bœuf.....	302.000	1.068.000	2.167.000	4.712.000
Viandes diverses.....	42.000	178.000	113.000	610.000
Viandes de conserve.	254.000	575.000	775.000	767.000
Porc frais.....	296.000	381.000	354.000	1.038.000
Mouton frais.....	»	»	1.662.000	3.608.000
Quintaux.....	2.464.000	7.683.000	10.836.000	20.333.000

En 1868-1870, le Royaume-Uni consommait par tête d'habitant 100 livres (*lbs.*) de viande; elle achetait à ses nationaux 91,81 et aux étrangers 8 liv. 96 seulement. En 1894-1896 chaque être humain, qu'avaient à nourrir les deux îles anglo-saxonnes, exige pour lui 122 liv. 95 : il n'achète plus à ses compatriotes que 79,51, et importe du dehors 43,44. Et en effet, tandis que la quantité fournie à la consommation par les producteurs nationaux progresse lentement (1.267.000 tonnes en 1868-1870; 1.284.000 en 1878-1880; 1.354.000 en 1888-1890; 1.425.000 en 1891-1893); pour retomber à 1.388.000 tonnes en 1894-1896), les envois de l'étranger croissent régulièrement :

(123; 452; 560; et enfin 759.000 tonnes). En 1868-1870, l'Angleterre ne leur demandait qu'un onzième; elle leur réclame, en 1894-1896, un tiers de ses approvisionnements. Les Etats-Unis se sont assurés le monopole de ses commandes. En 1901, ils lui vendent 71 et 38 % des bêtes à cornes et des moutons vivants qu'elle achète; 70 et 96 % des importations de bœuf frais et salé; 89 et 93 % de ses commandes de jambon et de lard. L'Angleterre est pour ses approvisionnements de viande à la merci des Etats-Unis. Ils étaient déjà maîtres du prix de son pain.

Les autres importations d'objets alimentaires échappent à à leur contrôle, bien que tous les plats du déjeuner anglais soient de plus en plus, comme le pain et la viande, fournis, en majeure partie, par l'étranger. Sir Vincent Caillard a établi que, si on compare les moyennes de 1876-1878 et 1898-1900, la production annuelle de lait a grandi de 1.209 à 1.321 millions de gallons, tandis que la consommation totale s'élevait de 1.908 à 2.880.000. La quantité consommée par tête d'habitant s'accroît de 24,6 % et passe de 57 à 71 gallons; mais la quantité produite par tête d'habitant baisse de 9 % et tombe de 36,14 à 32,56 gallons. Les nations étrangères fournissent aujourd'hui plus de la moitié des approvisionnements de laitage. Le Royaume-Uni leur achète en :

1871	1881	1891	1901	
—	—	—	—	
1.334.000	2.047.000	4.648.000	4.664.000	de beurre.
1.216.000	1.840.000	2.041.000	2.586.000	de fromage.
		339.000	919.000	de lait.
2.550.000	3.887.000	7.028.000	8.169.000	cwts.

Il est inutile et il serait fastidieux de continuer cette démonstration. Aussi bien, nul n'ignore que l'Anglais, pour les œufs, les fruits et le sucre, le vin et le thé, est tributaire de l'étranger.

*
* *

C'est là une situation de fait qui reste jusqu'ici particulière à la société britannique. Ni aux Etats-Unis, ni en Allemagne, ni en France, les importations d'objets alimentaires, leur valeur réelle et leur part proportionnelle dans les achats totaux n'atteignent des chiffres aussi élevés. Pour les deux périodes 1890-1894, 1895-1899, la moyenne annuelle des achats de produits agricoles s'élève en France à 54 et 44, aux Etats-Unis à 57 et 45, en Allemagne à 71 et 80, en Angleterre à 181 et 195 mil-

lions de livres sterling. Elles représentent 31 et 27 % des importations françaises; 35 et 30; 35 et 34 % des achats de l'Amérique et de l'Allemagne 43,4 et 43,1 % des importations anglaises. Par tête d'habitant, en 1890 et 1899, la France achète à l'étranger pour 1 liv. st. 50 et 0 liv. st. 99; les Etats-Unis pour 0 liv. st. 83 et 0 liv. st. 58; l'Allemagne pour 1 liv. st. 41 et 1 liv. st. 55; l'Angleterre pour 4 liv. st. 73 et 5 liv. st. 18 d'objets alimentaires.

Parce que la société britannique est plus complètement industrielle que ses rivales, elle est obligée d'échanger contre des exportations croissantes de produits ouvrés, des importations croissantes d'objets d'alimentation. Ce fait domine et caractérise l'activité économique du Royaume-Uni.

La valeur totale des achats nécessaires pour alimenter l'Angleterre tout entière n'a cessé de croître. La moyenne quinquennale de ces importations a passé successivement de 146 (1883-1887), à 161 (1888-1892), 166 (1893-1897), 199 (1898-1902) millions de livres sterling. En 1903, elle a dépassé 214. Mais la part proportionnelle des objets d'alimentation dans les échanges britanniques n'a presque pas varié. En 1882 et 1887, ils représentaient 43,7 et 42,1; pour les deux périodes 1890-1894 et 1895-1899, 43,4 et 43,1; en 1899, enfin, 43,4 % des ventes totales des nations étrangères du Royaume-Uni. Ces achats spéciaux constituent donc un élément stable autour duquel les autres oscillent, cédant à ses hausses et à ses baisses.

La permanence de ce facteur est une nouvelle preuve de son importance. Si on l'ignore, il est impossible de comprendre l'anxiété avec laquelle l'opinion britannique compulse les bilans de fin d'année et la méfiante colère, avec laquelle elle constate les progrès des exportations allemandes ou américaines. Il faut vendre pour ne pas mourir de faim. La terre anglaise ne peut nourrir ses habitants. Ils doivent troquer contre du pain et de la viande, du thé et du sucre, des fruits et des boissons, les cotonnades de Manchester et les bateaux de Glasgow, les lainages d'Huddersfield et la métallurgie des Midlands. Cédant inconsciemment à cette nécessité économique, le peuple anglais s'est taillé, par l'énergie de ses colons et la persévérance de ses hommes d'Etat, un empire dont les frontières jusqu'ici ont pu être annuellement reculées pour fournir à l'industrie des débouchés nouveaux. Mais ce monde anglo-saxon ne se suffit pas encore à lui-même. Il ne parvient à fournir à la Grande-Bretagne, ni des aliments, ni des commandes en assez grande quantité pour nourrir toutes les bouches et occuper toutes les usines. En 1901, les colonies vendaient à

la mère patrie 25 % de ses approvisionnements et lui achetaient 37 % de ses produits. Et l'Angleterre doit se procurer ailleurs 75 % des objets d'alimentation nécessaires à sa consommation, placer ailleurs 63 % de ses marchandises. Restreindre ses ventes, c'est la menacer dans ses approvisionnements; et pour ces pensées imaginatives, toujours prêtes à évoquer derrière des chiffres conventionnels tout un monde de visions réelles, pour ces tempéraments combatifs, toujours disposés à découvrir d'inconscientes provocations, la moindre oscillation dans les statistiques se traduit par une panique belliqueuse. Une armée solide et une marine écrasante sont nécessaires pour soutenir, aujourd'hui de leur prestige, demain de leurs forces, des exportations dont les progrès croissants sont la condition de la prospérité nationale.

***

Par la rupture d'équilibre qu'elle a entraînée entre l'activité agricole et la vie manufacturière, par la perturbation qu'elle a jetée dans ses approvisionnements alimentaires, la transformation industrielle du Royaume-Uni a modifié les caractères des crises commerciales et étendu leurs répercussions. En les assimilant à des crises belliqueuses, l'évolution économique du Royaume-Uni infligeait aux espérances de R. Cobden, aux arguments de H. Spencer, — ces deux pacifiques, — un sanglant démenti.

JACQUES BARDOUX.

LE MAL DE MER

Depuis que le premier marin s'est audacieusement élancé à la conquête des mers, un mal mystérieux — le mal de mer — a terrassé tous ceux qui l'ont imité. Les hommes de notre temps eux-mêmes, si ingénieux dans la guérison, ou du moins, dans l'atténuation des maladies douloureuses, n'en ont pas trouvé le remède absolument efficace.

Depuis cinq ans, il existe cependant à Paris une ligue contre le mal de mer, et le comité de cette ligue composé d'anciens médecins et d'anciens officiers de marine, d'hygiénistes et de savants, travaille à rechercher les causes du mal et les moyens pratiques de le prévenir, de l'atténuer et de le guérir. De nombreuses ligues analogues se sont formées à l'étranger, en Italie, en Allemagne, en Hollande, en Belgique, etc. Enfin, la ville d'Ostende a pris l'initiative de la première exposition contre le mal de mer.

Par ces temps d'exposition, que n'exposerait-on pas !

Tous les passagers en parlent aux heures des embarquements et longtemps encore après le voyage. Il inspire une crainte singulière aux plus fanfarons ; c'est lui qui se charge en plein océan de transformer l'aspect du pont. Personne n'échappe à ses atteintes, ni les novices, ni même les loups de mer pour peu qu'ils aient séjourné quelques mois à terre.

Comme le fait remarquer le Dr Pénaud[1], bien des vocations maritimes sont entravées ; bien des spécialistes, mécaniciens, chauffeurs ou autres, se trouvent écartés pour toujours de la marine, soit qu'ils aient une horreur instinctive de l'Océan, soit qu'ils restent incapables de s'habituer, de « s'amariner ». A l'heure d'une guerre navale, le mal de mer pourrait réserver de cruelles surprises, si l'on était obligé de recourir à des réservistes, ou à des novices de la mer : bien des énergies, bien des capacités seraient annihilées.

Nous partageons entièrement l'avis du Dr Pénaud, et nous pensons qu'il convient de familiariser le public avec certaines notions élémentaires grâce auxquelles il devient possible sinon d'éviter complètement le mal de mer, du moins d'en atténuer dans une très notable mesure les pénibles effets.

---

[1] Dr Pénaud. *Le mal de mer*, Bordeaux, imprimerie Durand.

*
* *

Parmi les causes du mal de mer, les unes sont indépendantes du malade, et les autres, au contraire, sont en quelque sorte inhérentes à sa constitution. Les premières sont nombreuses et infiniment plus directes que les secondes. Elles comprennent d'abord les mouvements du navire. Ils sont de trois sortes : mouvements de progression en avant, mouvements de roulis par lesquels le navire s'incline vers les flots alternativement sur son flanc droit et sur son flanc gauche, enfin mouvements de tangage, cause principale des méfaits. Ce n'est pas tout : la chaleur joue un rôle important par la dépression qu'elle provoque dans beaucoup d'organismes; le manque d'air dans les cabines mal ventilées prépare aussi les futures victimes du mal de mer. Certaines personnes qui résistent vaillamment sur le pont sont frappées dès qu'elles ont franchi depuis quelques instants le seuil de leur cabine. Enfin le méphitisme du bord, spécialement dans les paquebots sur lesquels des centaines de personnes sont entassées et où les machines qui fonctionnent nuit et jour sont mal isolées, est une cause qu'il ne faut pas négliger.

Il est des gens prédisposés d'une façon particulière au mal de mer, à la naupathie, nom scientifique et barbare de la maladie. Ce sont d'abord les anémiés et ensuite les nerveux. Certaines personnes ne peuvent se passer de vivre dans la crainte de périls imaginaires, dans l'imitation du voisin, ou dans la culture des idées fixes. Ce sont elles qui, tremblant au seul nom du fléau, vont précisément concentrer toute leur attention à guetter l'apparition des premiers symptômes. Elles seront évidemment les premières frappées, tandis qu'à leurs côtés les tempéraments insouciants ou gais, profitant des distractions de l'existence du bord, seront épargnés. Les femmes, les hystériques et les timorés sont les victimes de choix à cause de l'irritabilité exquise et souvent maladive de leur système nerveux. Au contraire, les animaux et les tout jeunes enfants, dont la cérébralité est peu ou point développée, résistent remarquablement aux atteintes de la naupathie.

Certains médecins prétendent pouvoir combattre la prédisposition à contracter le mal de mer par quelques procédés spéciaux d'entraînement. Ils recommandent dans ce but l'usage de la balançoire, de la gymnastique, de la danse, du cheval, des fauteuils à bascule ou plus simplement du chemin de fer. Mais ce sont là, pour la plupart, des exercices un peu juvéniles

que l'âge, les occupations, l'état de santé ou toute autre cause ne permettent pas à tout le monde.

*
* *

L'angoisse, la céphalée, les sueurs froides, les nausées et les vomissements sont les grands traits du tableau de la naupathie : je ne m'y appesantirai pas. J'ajouterai seulement qu'à côté de l'abattement physique se manifeste une dépression morale extraordinaire. « Cette dépression est telle, écrit le « Dr d'Ailhaud-Castelet, que le sujet perd tout sentiment de « pudeur et d'affectivité; il n'a même plus l'instinct de la con- « servation personnelle... Les malades se désintéressent de « tout ce qui les entoure et ne réclament que la tranquillité et « le repos.

Un autre médecin de la marine écrit à ce sujet : « Le décou- « ragement est immense, tout sentiment disparaît; les femmes « gisent sur le pont, dans la posture où elles se sont laissées « choir. Les mouvements volontaires sont presque abolis, et « plusieurs personnes m'avouaient qu'elles se seraient plutôt « laissé voler leur fortune que de faire la moindre résis- « tance. »

Recherchons maintenant quel est le mécanisme de production de cette singulière maladie. Sans entrer dans des théories médicales ardues qui nécessitent, pour être comprises, la connaissance de l'anatomie humaine, je me contenterai de rapporter tous les accidents à un trouble de l'équilibration. Dans un organisme soumis à des déplacements multiples et inaccoutumés, les sensations ordinaires, tactiles, visuelles ou autres sont rendues très anormales. Elles arrivent ainsi troublées au cerveau, lequel est chargé, en temps ordinaire, d'adapter les mouvements aux sensations reçues. Qu'en résulte-t-il? C'est qu'à son tour le cerveau se trouble dans son fonctionnement et provoque la mise en activité des organes les plus divers, produisant ainsi les troubles qui caractérisent le mal de mer. Recevant des impressions auxquelles il n'est pas accoutumé, le cerveau porte des jugements inexacts et donne aux organes des ordres erronés qui concourent à la désorientation générale de l'organisme.

Cette explication nous laisse entrevoir la possibilité de l'accoutumance pour les vieux marins dont l'appareil de l'équilibration a fait peu à peu son éducation par un séjour prolongé à la mer. Le cerveau, habitué aux impressions anormales, a pu corriger ses faux jugements ou ses appréhensions, de

sorte que l'existence anormale de l'organisme sans cesse mobilisé dans tous les sens par les mouvements du navire est en quelque sorte devenue une condition normale de son équilibre.

*
* *

Quelles précautions prendre pour éviter la naupathie dans la mesure du possible? Elles sont nombreuses, mais quelques-unes seulement ont l'apparence de l'efficacité. Les uns préconisent la nécessité de faire de gros repas après être monté à bord ; les autres affirment que la diète est absolument indiquée. Ni la première manière ni la seconde ne paraissent répondre complètement à la vérité. La modération dans le boire et le manger semble au contraire la meilleure règle à suivre.

En ce qui concerne les médicaments préventifs, l'expérience a prouvé qu'aucun d'eux n'est efficace. Le sulfate de quinine, la dangereuse morphine, le chloroforme, la cocaïne, le bromure de potassium, l'opium, le chloral, qui endorment le système nerveux, sont inutiles, sinon nuisibles.

Le sanglage du corps par un enroulement méthodique de bandes autour du tronc entier, à partir de la racine des cuisses jusque sous les bras, pratiqué pendant les premières heures de navigation, est considéré comme un excellent procédé de préservation contre le mal de mer.

L'auto-suggestion, au moyen de laquelle un voyageur, par un constant effort de sa volonté, se suggère l'idée d'échapper au mal de mer, suffit dans beaucoup de cas à préserver de la naupathie. « Dans ces conditions, écrit le Dr Madeuf, le passager « novice s'embarque absolument certain qu'il n'aura pas le « mal de mer, quelque temps qu'il fasse; le vétéran des tra- « versées, habitué à combler de ses largesses le sein d'Amphi- « trite, partage sa confiance, confiance qui ne tarde pas à de- « venir pour tous deux une réalité. »

La distraction à bord s'impose d'une manière absolue. Le mouvement, les occupations quelles qu'elles soient, sont utiles pour résister au mal de mer. Le marin occupé à la manœuvre, l'officier sur son banc de quart, le mécanicien qui surveille ses machines, le passager qui lit, joue ou fait de la musique, sont exceptionnellement atteints. A ce propos, le Dr Madeuf rapporte des exemples caractéristiques. Je note au passage le plus frappant : « Durant la campagne gréco-turque de 1898, « 800 soldats du régiment messénien sont embarqués à Patras « pour Missolonghi, par très mauvais temps, et la plupart « d'entre eux voient la mer pour la première fois. Mais pen-

« dant toute la traversée, on leur raconte des histoires de « batailles, on célèbre les exploits de leurs pères dans les pré- « cédentes luttes contre les Turcs. Aucun soldat n'est éprouvé « par le mal de mer, tandis que tous les passagers non mili- « taires en souffraient terriblement. »

L'usage du tabac doit être proscrit d'une manière absolue. sous peine de prédisposer directement au mal de mer, même les fumeurs les plus invétérés. Enfin, le meilleur moyen de lutter contre le vertige oculaire provoqué par la danse et par le déplacement des objets est de regarder au loin un point fixe s'il s'en trouve, ou la ligne de l'horizon, si ce point de repère et de repos des yeux est absent.

Que faire contre le mal de mer lorsqu'il est déclaré? Il ne reste au passager malade qu'une ressource, celle de gagner sa cabine et de s'étendre sur sa couchette. Là, il lui faudra s'immobiliser le plus parfaitement possible, réaliser ce qu'on a appelé le « calage du corps » grâce auquel il sera soustrait aux glissements et aux secousses du navire. Les boissons glacées sont souvent seules tolérées par l'estomac. Si le sommeil est absent pendant deux ou trois jours, il faut le procurer artificiellement soit à l'aide de chloral, soit à l'aide de morphine.

*
* *

Le véritable moyen d'éviter le mal de mer réside dans l'amélioration du matériel de navigation. Depuis longtemps, on a cherché à rendre les navires moins sensibles aux secousses provoquées par les vagues. Pour cela, on a construit des navires à double coque; la coque intérieure est immobile au sein de la coque extérieure. Sur ce type sont le *Dicei* et la *Castalia*. Les navires porte-trains projetés par Dupuy de Lome pour la traversée du Pas-de-Calais étaient évidemment destinés autant à épargner le mal de mer aux passagers qu'à éviter le transbordement et la perte de temps. Charles Tellier a proposé la réunion de plusieurs bateaux, de manière à former une sorte d'île flottante infiniment plus stable que le pont des steamers actuels. Les bateaux-rouleurs de Bazin sont doués d'une vitesse extrême, grâce à laquelle le navire échappe dans une notable mesure à l'influence des vagues. Jobard enferme les voyageurs dans une caisse étanche flottant entre deux eaux et remorquée par un navire ordinaire. Holland, qui a construit le sous-marin américain, a conçu l'idée d'un steamer sous-marin échappant aux mouvements de la surface de la mer.

Ce sont là autant de moyens théoriques qui ne sont pas encore passés dans le domaine de l'application.

D'autres procédés plus simples sont journellement appliqués à bord des steamers à la grande satisfaction des passagers. Parmi eux doivent être rangés les appareils de suspension et de couchage spéciaux permettant l'immobilité absolue, quelle que soit l'étendue des mouvements du navire. Le Dr Auffret, de Brest, directeur du service de santé de la marine, a imaginé des gouttières primitivement destinées au transport des blessés, qui réalisent un mode de couchage rationnel et excellent pour les personnes atteintes du mal de mer.

En dehors de ces moyens, il est incontestable que les mauvaises odeurs de l'intérieur du navire et le défaut d'aération contribuent beaucoup à rendre malades les passagers soumis par ailleurs aux mouvements du roulis et du tangage.

Par suite, l'aération des chambres de passagers et des parties profondes du navire est une des principales règles d'hygiène à introduire sur les paquebots, pour le bien-être des passagers. M. Degrez a proposé un appareil fournissant de l'oxygène et absorbant l'acide carbonique au fur et à mesure de sa production, rénovant en un mot l'atmosphère usée des cabines. MM. Gréhant, Laborde et Vincent sont arrivés, par des analyses chimiques précises, à s'assurer qu'au bout de quelques heures dans certaines parties mal aérées des navires, l'oxygène avait diminué de moitié, l'acide carbonique existait en proportion de 25 % et que le milieu respiratoire était alors non seulement vicié, mais toxique, qu'il était donc important de fournir artificiellement à ce milieu la quantité d'oxygène perdue et d'absorber l'acide carbonique produit.

L'acide carbonique peut être absorbé par de la potasse caustique en ayant soin d'adopter une certaine technique et des appareils appropriés. Si je me permets d'insister sur ce côté de la question qui est nouvelle et n'a pas encore été beaucoup divulgué, c'est que l'aération artificielle des navires modernes est une question des plus importantes. Leur ventilation est un des problèmes les plus difficiles de l'architecture navale, un de ceux qui intéressent également au plus haut point l'hygiène maritime, car c'est une nécessité de premier ordre d'assurer aux passagers et aux hommes d'équipage une provision suffisante d'air respirable.

MAURICE BURET.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LA QUESTION DU SIMPLON

A propos de l'article de M. Paul Girardin : *L'ouverture du Simplon et les intérêts français*, paru dans les *Questions Diplomatiques* du 1er octobre 1904, voici ce qu'écrit à M. Paul Girardin un ingénieur en chef de la construction de l'une de nos grandes Compagnies de chemins de fer :

Décembre 1904.

Monsieur,

Votre lettre du 29 novembre dernier, traitant de l'ouverture du Simplon et des intérêts français, insérée dans le numéro du 1er de ce mois des *Questions* réfute on ne peut mieux les arguments invoqués en faveur du tracé de Lons-le-Saulnier-Genève par M. Charles Loiseau dans sa lettre du 20 précédent, insérée dans le même numéro de la Revue précitée.

Vous avez notamment parfaitement démontré comme quoi, dans un tracé, il ne fallait pas tant considérer la longueur cumulée des tunnels que la longueur de chacun d'eux, les difficultés d'exécution et le prix de revient par kilomètre croissant en raison directe de cette longueur.

Mais il est un point sur lequel j'irais encore plus loin que vous : quand même on pourrait trouver une entreprise qui voulût bien se charger, *à forfait*, de l'exécution des grands tunnels de la Faucille, on ne saurait encore à quoi s'en tenir en ce qui concerne la dépense à faire; l'exemple de l'entreprise Brandt, pour le percement du Simplon, est là pour prouver le contraire.

Eussiez-vous vingt engagements d'entrepreneurs sérieux, proposant d'exécuter les grands tunnels pour un prix déterminé, cela ne signifierait encore rien, car il serait extrêmement facile à ces mêmes entrepreneurs de se faire payer, *en sus du forfait*, les conséquences de tous les aléas survenus en cours de construction.

Depuis plus de cinquante ans, la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, par exemple, a fait l'exécution à forfait de tous ses souterrains et quelle qu'en soit la longueur. S'il ne s'est présenté, en cours d'exécution, aucune difficulté, le prix du forfait a été appliqué sans contestation; mais s'il est survenu, au contraire, des événements imprévus, l'entrepreneur n'a pas manqué de réclamer une augmentation du prix de son forfait; il l'a obtenue souvent. C'est assez dire que, lors même que l'on trouverait plusieurs entrepreneurs prêts à s'engager à faire à forfait la construction des grands souterrains de la ligne Lons-le-Saulnier à Genève, on ne serait pas pour cela à l'abri de gros mécomptes, car si l'on rencontrait réellement les difficultés d'ordre géologique entrevues par vous dans la construction de ces souterrains *de base*, les mêmes entrepreneurs n'auraient

pas de peine à faire valoir des cas de force majeure pour réclamer de grosses indemnités et ils auraient de grandes chances de les obtenir.

Je profite de cette occasion pour vous signaler quelques erreurs faites par M. Charles Loiseau dans sa lettre précitée du 20 novembre 1904.

1° L'estimation du contrôle pour le tracé Mouchard-Andelot-Vallorbe n'est pas de 64 millions, mais de 62.500.000 francs; soit seulement 62 millions en défalquant les 500.000 francs comptés par erreur pour l'agrandissement de la gare de Vallorbe.

2° La longueur cumulée des souterrains dans le tracé Mouchard-Andelot-Vallorbe est de 19 km. 555, et non de 21 comme le dit M. Loiseau. Par contre, la longueur cumulée des souterrains dans le projet de Lons-le-Saulnier à Genève, comptée de 38 kilomètres par M. Loiseau, serait de 40 kilomètres (39 km. 730 exactement). M. Loiseau est donc toujours généreux pour charger la ligne de Vallorbe et décharger celle de la Faucille.

3° En citant les avantages reconnus par M. Noblemaire au tracé Lons-le-Saulnier-Genève, M. Loiseau aurait bien dû ajouter que, dans ses conclusions, M. Noblemaire n'en a pas moins émis l'avis que l'exécution de cette ligne ne pouvait être envisagée que si la Suisse, qui n'en retirerait que des avantages, *y contribuait par une subvention d'une cinquantaine de millions*, sinon qu'il faudrait s'en tenir aux itinéraires passant par Vallorbe. Les sympathies de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée à l'endroit de ce projet ne sont donc pas aussi intéressantes que le croit M. Loiseau.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

★★★

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le traité franco-siamois.* — A l'issue du conseil des ministres du 30 décembre, la note suivante a été communiquée à la presse :

Le conseil s'est occupé des diverses affaires extérieures et intérieures en cours. Le ministre des Affaires étrangères a notamment entretenu ses collègues de la convention franco-siamoise. En ce qui concerne cette dernière, la note suivante est communiquée :

« Le ministre des Affaires étrangères a fait connaître que, le lendemain de la ratification de la convention franco-siamoise, des instructions ont été envoyées au gouverneur général de l'Indo-Chine pour recevoir des autorités siamoises l'ensemble des territoires cédés à la France.

« La remise de ces territoires doit avoir lieu aujourd'hui même.

« Ce n'est que dix jours après que les troupes françaises qui occupent Chantaboun à titre de gage, quitteront cette ville, où un consul, déjà arrivé, sera immédiatement installé. »

Conformément à cette note en effet, un câblogramme du gouverneur général de l'Indo-Chine, en date du 2 janvier, apprenait que la transmission du territoire de Krat et de l'île Kochong venait d'être effectuée par le ministre de l'Intérieur du Siam. Le câblogramme ajoutait qu'après un échange de visites officielles empreintes de la plus parfaite cordialité, la cérémonie de prise de possession avait eu lieu avec une imposante solennité en présence du prince cambodgien Sutharoth et de tout l'état-major du *D'Assas*, mouillé sur rade ainsi que de l'officier commandant les troupes d'occupation. Huit jours après, une dépêche de Bangkok annonçait que l'évacuation de Chantaboun était terminée. Avant le départ des troupes, le commandant français avait lancé une proclamation dans laquelle il déclarait que le traité franco-siamois, écartant toutes les difficultés et renforçant les relations amicales entre les deux pays, rendait inutile le maintien du corps d'occupation.

Il nous semble qu'en cette occasion le ministre des Affaires étrangères a agi avec une regrettable précipitation ; il est certainement très désavantageux pour nous que l'abandon du gage si important de Chantaboun ait précédé le règlement définitif des difficultés encore pendantes entre le Siam et la France. On peut craindre que maintenant les opérations relatives à la délimitation de la frontière commune franco-siamoise ne traînent en longueur et même ne soient considérablement entravées par les procédés trop connus d'atermoiement de la politique siamoise. D'ailleurs, M. François Deloncle, rapporteur du traité franco-siamois devant la Chambre, a protesté vivement contre cette évacuation dans une lettre au *Temps* et a annoncé son intention de provoquer les explications du mi-

nistre à ce sujet lors de la discussion du budget des colonies. Tout en nous étonnant que M. Deloncle n'ait pas cru devoir provoquer ces explications qui lui semblent aujourd'hui si indispensables au moment de la discussion du traité lui-même, ce qui eût été évidemment beaucoup plus logique, nous ne pouvons que souhaiter, nous aussi, que la discussion du budget des colonies soit pour la Chambre l'occasion de formuler nettement son opinion sur une aussi grave question et d'inviter le gouvernement à obtenir par son énergique vigilance l'exécution complète et rapide des engagements siamois.

— *La conférence de Paris.* — La conférence internationale de Paris s'étant complétée par l'arrivée de l'amiral autrichien de Spaun, choisi comme cinquième membre par la conférence elle-même, et du vice-amiral Doubassof remplaçant l'amiral Kaznakof malade, s'est définitivement constituée le 8 janvier. L'amiral Fournier, élu président sur la proposition de l'amiral de Spaun, a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs,

Mon premier devoir est de remercier M. l'amiral baron de Spaundu grand honneur qu'il me fait en renonçant, de sa propre initiative, à ses prérogative d'âge et de grade, en faveur du commissaire délégué du gouvernement de la République française.

Cet acte de haute courtoisie internationale est un hommage d'autant plus délicat que M. l'amiral de Spaun avait, par ses mérites, tous les titres à la présidence de cette conférence internationale.

J'ai de plus l'honneur de porter à votre connaissance la désignation, par le gouvernement de S. M. l'empereur de Russie, de M. le vice-amiral Doubassof, en remplacement de M. l'amiral Kaznakof que son état maladif a mis dans l'impossibilité de continuer sa mission.

M. l'amiral de Spaun et M. le vice-amiral Doubassof prenant aujourd'hui même possession de leur siège, je suis heureux de me faire l'interprète de nos sentiments en leur présentant nos compliments de bienvenue et en transmettant à M. l'amiral Kaznakof l'expression de nos vœux de meilleure santé.

Messieurs, je sens profondément, comme mes éminents collègues, le poids des responsabilités morales dont nous assumons la charge, mais nous saurons remplir nos devoirs, si délicats qu'ils soient, en nous inspirant, sans cesse, de l'exemple de haute sagesse et de modération que LL. MM. le roi d'Angleterre et l'empereur de Russie ont donné au monde par l'institution de cette commission d'enquête dont l'heureux effet a été d'apaiser, aussitôt, les susceptibilités nationales en conflit, et de permettre, ainsi, un examen consciencieux et réfléchi de la cause.

C'est dans ces sentiments répondant si bien aux intentions amicales et bienveillantes de l'éminent président et du gouvernement de la République française que je vous demande, Messieurs d'entreprendre nos travaux afin qu'ils aboutissent aux solutions équitables que l'on attend de notre caractère, de notre expérience et de notre impartialité.

La conférence a alors immédiatement commencé ses travaux. Trois projets pour la procédure à suivre dans ses délibérations lui ont été soumis, émanant l'un de la Russie, l'autre de l'Angleterre, le

troisième de la France. On assure que la majorité des membres de la conférence est hostile à la publicité des séances ; on ne fournirait à la presse que de courts comptes rendus officiels faisant connaître seulement les décisions prises. Les travaux de la conférence dureront sans doute une vingtaine de jours. Les journaux anglais se montrent en général très satisfaits de la désignation de l'amiral Fournier comme président de la conférence.

Angleterre. — *L'accord commercial anglo-russe.* — Le comte Lamsdorf a signé, le 29 décembre, avec sir Charles Hardinge, ambassadeur d'Angleterre, un accord commercial semblable à celui conclu l'été dernier entre les Etats-Unis et la Russie. Voici les clauses de cet accord :

1° Les compagnies par actions et autres associations commerciales, industrielles ou financières, dont le siège social est dans l'un ou l'autre des deux pays, à condition que ce domicile ait été constitué en conformité avec les lois en vigueur, seront reconnues comme ayant une existence légale dans l'autre pays contractant et auront notamment le droit de défendre leurs intérêts devant les tribunaux;

2° Dans tous les cas, lesdites compagnies ou associations jouiront dans l'autre pays des mêmes droits qui seraient accordés à des associations similaires dans tout autre pays;

3° Il reste entendu que les articles ci-dessus ne changent rien à la question de savoir si une association ainsi constituée dans l'un ou l'autre des deux pays sera autorisée ou non à exercer son commerce ou son industrie dans l'autre pays, une telle autorisation restant soumise aux conditions qui règle la question dans le pays;

4° Les articles précédents s'appliquent aux compagnies et associations formées avant la signature du présent accord au même titre qu'à celles qui seront formées ultérieurement;

5° L'accord ci-dessus entre en vigueur à partir de la date de sa signature et restera en vigueur pendant un an après sa dénonciation par les parties contractantes.

La conclusion de cet accord a une grande importance en ce moment : d'abord au point de vue commercial, il est évident que la nouvelle convention a une énorme valeur pour les deux pays, mais aussi et surtout le seul fait que les gouvernements de Londres et de Saint-Pétersbourg ont pu s'entendre complètement sur une question si délicate, et qui engage d'une façon aussi absolue leurs plus grands intérêts réciproques, est un très heureux indice des sentiments pacifiques des deux empires. C'est avec une très vive satisfaction que nous devons enregistrer en France cet heureux résultat de la politique du roi Edouard VII et de la sagesse de l'empereur de Russie, résultat qui est du meilleur augure pour l'avenir.

Autriche-Hongrie. — *La démission de M. de Kœrber. Le nouveau ministère autrichien.* — Nous avions dit, il y a quelques semaines, combien la situation de M. de Kœrber, le premier ministre autri-

chien était devenue critique à la suite du refus de la Commission du budget de lui accorder le crédit qu'il demandait pour subvenir aux dépenses d'armement précédemment votées par les Délégations. M. de Kœrber, qui avait d'abord paru vouloir garder la direction des affaires, soutenu d'ailleurs par la confiance renouvelée au lendemain de cet incident parlementaire de l'empereur François-Joseph, s'est, en fin de compte, découragé d'une lutte que l'intransigeance de l'opposition rendait chaque jour plus difficile et a remis sa démission entre les mains de son souverain, le 31 décembre dernier. Il y avait cinq ans que M. de Kœrber gouvernait dans des conditions extrêmement difficiles, avec une habileté et une force de caractère auxquelles tout le monde rendait hommage; mais à force de lutter, les hommes les plus capables et les plus énergiques finissent par s'user, surtout lorsqu'ils ont à repousser chaque jour les attaques incessantes d'une opposition qui ne désarme jamais. M. de Kœrber a donc passé la main, et c'est le baron Gautsch qui a été appelé par l'empereur François-Joseph à recueillir sa succession. Le baron Gautsch n'est pas un nouveau venu dans la politique autrichienne. En 1885, il était déjà ministre de l'instruction publique dans le cabinet Taaffe et conserva ce portefeuille pendant huit ans. En 1897, après la chute du ministère Badeni, ce fut lui qui fut appelé au pouvoir, mais son ministère fut de très courte durée, trois mois et huit jours seulement pendant lesquels il fit des efforts désespérés pour négocier un compromis sur la question des langues. Aujourd'hui, le baron Gautsch est assez bien accueilli par les Tchèques qui se souviennent des concessions qu'il leur accorda lors de son premier ministère. Les Allemands, de leur côté, semblent également ne devoir pas faire d'opposition au nouveau ministère qui s'engagerait, paraît-il, à s'abstenir de toute mesure dirigée contre la nationalité allemande.

— *La situation en Hongrie. — La dissolution de la Chambre hongroise.* — Comme nous l'annoncions il y a quinze jours, la Chambre hongroise a été dissoute, le 3 janvier, en une séance solennelle tenue dans la salle du trône du château royal à Budapest. L'empereur-roi a lu le rescrit clôturant la législature actuelle, commencée le 24 octobre 1901. Les membres de l'opposition, après beaucoup d'hésitation, avaient décidé, au dernier moment, de ne pas assister à la cérémonie, contre l'avis des plus avancés qui désiraient au contraire venir protester par leurs interruptions contre la lecture du décret de clôture.

Le discours, prononcé par le souverain d'une voix ferme et scandée, a été tout-à-fait réservé : il ne contenait, contre toute attente, aucune critique relative à l'attitude de l'opposition. Cependant, lorsque François-Joseph parla des derniers événements qui avaient déterminé la Chambre à mettre à son ordre du jour la revision du règlement, et quand il signala la bonne harmonie entre le roi et la nation, un tonnerre d'applaudissements et d'*eljen* enthou-

siastes de la majorité accueillirent ses paroles. Le vieux souverain se montra visiblement touché de cette manifestation. A ce moment, il leva les yeux pour jeter un regard dans la salle et essayer de deviner les véritables sentiments des représentants rassemblés devant lui.

Pendant la cérémonie, le drapeau jaune et noir, aux couleurs autrichiennes, toujours arboré dans cette circonstance et qui était l'objet des protestations de l'opposition, ne flottait pas pour la première fois sur le château royal. Une autre concession faite au sentiment magyar fut que, pour la première fois, l'orgue ne joua pas, après le discours du trône, l'hymne autrichien *Gott Erhalte*, mais l'hymne hongrois.

Les nouvelles élections législatives commenceront le 25 janvier et seront terminées le 5 février. La nouvelle Chambre se réunirait le 15 du même mois.

Pour répondre à l'action énergique du président du Conseil, les différents groupes de l'opposition se sont fusionnés en un seul groupement et cette fusion a été annoncée au pays par un manifeste officiel. Cette coalition est un fait mémorable dans l'histoire politique de la Hongrie et qui marque une évolution radicale dans l'esprit des partis. Le rapprochement, l'union complète du parti nationaliste Apponyi et du parti catholique Szederkenyi-Ugron avec le parti de l'indépendance de François Kossuth donne une importance considérable, aussi bien morale que numérique, à l'opposition. M. Tisza néanmoins semble déterminé à soutenir la lutte et continue à affirmer son espoir absolu dans le succès final.

Espagne. — *La situation ministérielle.* — Le cabinet Azcarraga, à peine constitué, se trouve en présence de très grosses difficultés ; la première est l'opposition du président de la Chambre des députés, M. Romero Robledo, qui voudrait donner sa démission dès la reprise des séances de la Chambre, afin de provoquer un grand débat sur la politique générale à propos de la dernière crise. Une autre difficulté est la discussion de la réforme du Concordat avec le Saint-Siège qui, déjà votée par le Sénat, rencontrerait à la Chambre une opposition dont le gouvernement aurait peine à triompher. Dans ces conditions, on craint fort que le ministère Azcarraga n'ait une existence très précaire et l'on s'accorde à croire qu'une nouvelle crise ministérielle se produirait très prochainement.

Russie. — *La situation politique.* — En même temps que l'oukase impérial dont nous avons donné le texte dans notre dernière livraison, les journaux russes recevaient communication le 27 décembre d'un communiqué du gouvernement dont voici le texte :

Les vœux de réformes exprimés dans la conférence des délégués des zemstvos à Saint-Pétersbourg ont été l'objet d'articles de journaux et de délibérations de certaines réunions.

Des conseils municipaux, sous l'influence de certaines personnalités, ont aussi illégalement tenté de mêler ces complications à la vie publique

et administrative et de mettre à profit l'excitation des esprits, principalement celle de la jeunesse.

Dans différentes villes ont été tenues des réunions orageuses, dans lesquelles on a déclaré qu'il était nécessaire d'adresser au gouvernement certaines requêtes devant faire l'objet de lois fondamentales de l'empire, requêtes qui sont incompatibles avec les bases sanctifiées et inébranlables de la constitution de l'Etat russe.

Des manifestations ont eu lieu dans les rues et les manifestants ont opposé une résistance ouverte à l'autorité de la police.

Le peuple russe, fidèle aux anciennes bases de la constitution de l'Etat. demeure étranger à un mouvement de cette nature contre la forme de gouvernement établie.

Les participants à ce mouvement, oubliant les difficultés du temps présent, s'efforcent d'attacher à l'agitation actuelle un caractère qui ne lui appartient pas en propre, c'est-à-dire le caractère d'aspirations générales. Aveuglées par des espoirs trompeurs, qui envisagent une transformation radicale des piliers sanctifiés par les siècles soutenant la constitution de l'Etat russe, ces personnes se livrent à leurs manifestations sans se rendre compte si elles ne profiteront pas plutôt à des ennemis.

Le gouvernement a le devoir de protéger la constitution de l'Etat et la tranquillité publique contre toute tentative faite pour interrompre le cours normal de la vie intérieure de la Russie. Il doit s'opposer à toute atteinte portée à l'ordre et à la tranquillité publiques dans n'importe quelle réunion ayant un caractère hostile au gouvernement et il s'emploiera à le faire par tous les moyens légaux.

Les personnes coupables, et principalement celles qui sont au service de l'Etat, seront responsables de leurs actes, conformément aux lois. Les institutions provinciales et municipales, de même que toutes les autres corporations, seront tenues de rester dans les limites de leurs attributions et de ne pas toucher aux questions pour la discussion desquelles la loi ne leur confère pas de pouvoirs. Les présidents des assemblées et corporations administratives autonomes seront aussi responsables devant la loi s'ils permettent la discussion de ces questions. La presse doit s'efforcer de rétablir dans les esprits le calme nécessaire en faisant preuve de sang-froid en présence des événements et en ayant conscience de la responsabilité qui lui incombe.

Cette publication produisit généralement une impression pénible dans les milieux politiques réformistes et successivement les zemstvos de Moscou, de Tchernigof et d'Orel résolurent de se dissoudre temporairement, déclarant qu'ils ne disposaient plus du calme nécessaire à la continuation de leurs travaux. Du même coup les zemstvos décidaient qu'ils cesseraient de participer à l'octroi de secours aux familles nécessiteuses des réservistes envoyées sur le théâtre de la guerre. Depuis, ce mouvement d'abstentionnisme a fait des progrès; pour des causes diverses, les assemblées provinciales ne se réunissent plus et laissent en suspens les affaires qu'elles traitent. D'autre part, l'effervescence grandit surtout dans les provinces frontières de la Russie. Le préfet de police Sakarof a été assassiné à Choucha (Caucase); le chef de la police d'Ekaterinoslav a essuyé le coup de feu d'un individu qui l'a heureusement manqué et qui a refusé de faire connaître les motifs de son attentat. En Pologne, de

graves désordres se sont produits. A Lodz, au moment où défilait un cortège d'ouvriers, un agent de police a été tué d'un coup de feu. Dans une petite ville du district de Kalisz, l'église orthodoxe a été détruite et les cabarets pillés.

Au Caucase, à Bakou, des collisions sanglantes ont eu lieu entre grévistes et cosaques. Enfin presque partout on constate une agitation inquiétante.

Il semble cependant qu'il y ait de la part du gouvernement un sincère désir de faire aboutir le plus rapidement possible les mesures nécessaires pour assurer les garanties générales données par l'oukase du 25 décembre. Le comité des ministres a déjà tenu plusieurs séances à ce sujet et a actuellement terminé la discussion des procédés à suivre pour assurer dans la pratique la réalisation de la promesse impériale relative à l'égalité de tous devant la loi. Il a également délibéré sur les conditions de vie, faites aux ouvriers de fabrique et sur la protection spéciale que réclame cette catégorie de travailleurs. Enfin, le comité des ministres doit, paraît-il, délibérer ces jours-ci sur la participation de délégués des zemstvos aux affaires du gouvernement et sur la suppression des mesures restrictives auxquelles la presse est soumise.

Cette mesure, si elle était décidée, donnerait satisfaction aux zemstvos sur un point d'une haute importance et contribuerait sans doute puissamment à faire cesser leur abstention si regrettable pour l'administration régulière des affaires provinciales.

II. — ASIE.

Japon. — *Le Japon et l'Indo-Chine; publication par l'*Echo de Paris *d'un rapport confidentiel du lieutenant-général baron Kodama.* — Nos lecteurs peuvent se souvenir des articles que nous avons consacrés, au début de l'année dernière[1], à l'éventualité possible d'une intervention dangereuse du Japon en Indo-Chine. A ce sujet, l'*Echo de Paris* vient de publier un document sensationnel qu'il attribue au lieutenant-général baron Kodama, vice-roi gouverneur de Formose. Dans ce document se trouve développée la thèse des ambitions japonaises dont la visée secrète, plus ou moins prochaine, serait la conquête de l'Indo-Chine française. La légation japonaise de Paris a immédiatement nié de la façon la plus formelle l'authenticité de cette pièce et y a relevé quelques erreurs de détails qui n'ont peut-être pas cependant toute la valeur qu'on leur attribue. Il est certain en effet que ce document paraît bien être d'une origine japonaise, et il n'est pas sans exemple que parfois des documents, parfaitement authentiques d'ailleurs, aient été plus ou moins maladroitement maquillés afin de dérouter les recherches. Quoi qu'il en soit, on ne saurait contester que le texte incriminé présente pour nous un

---

[1] Xieng-La : Le Japon et la défense de l'Indo-Chine (*Quest. Dipl. et Col.*, 1er février, t. XVII, p. 172). — Henri Chirol : Le réveil de l'Asie et le mouvement panasiatique (traduit du *Novoié Vrémia.*) *Quest. Dipl. et Col.*, 16 février, t. XVII, p. 266).

vif intérêt, et qu'il soulève un problème que nous devons attentivement étudier. C'est pourquoi nous croyons utile de le signaler aujourd'hui, quitte à y revenir ultérieurement s'il en est besoin.

Asie Russe. — *Inauguration de la ligne d'Orenbourg à Taschkent.* — Une dépêche de Saint-Pétersbourg annonce que le chemin de fer d'Orenbourg à Taschkent va être ouvert à la circulation. L'*Eclair* écrit à ce sujet :

Cette information, en apparence insignifiante, mérite d'être soulignée. Elle présente en effet, surtout à l'heure actuelle, un intérêt de premier ordre.

La nouvelle voie ferrée possède la même valeur, la même importance stratégique que le Transsibérien. Elle doit fournir aux Russes une ligne rapide de pénétration dans l'Afghanistan et aux Indes anglaises.

On raconte qu'au moment de Fachoda, lorsque la Russie fut consultée par le gouvernement français sur le concours qu'elle pourrait apporter dans l'éventualité d'une guerre avec l'Angleterre, le tsar fit répondre que ce concours ne pourrait être bien effectif parce que la ligne Orenbourg-Taschkent était loin d'être terminée. Elle l'est aujourd'hui.

Et malgré les difficultés qui enserrent la Russie à l'heure présente, cet événement est de nature à faire quelque peu réfléchir les chauvins britanniques et à les arrêter dans leurs manifestations exagérées de sympathie à l'égard du Japon.

Il pèserait sans doute d'un grand poids dans la balance si, au moment du règlement définitif du conflit actuel, l'Angleterre manifestait des velléités d'intervention inopportune.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *La France et le Maroc.* — L'attitude énergique de notre gouvernement a produit une excellente impression sur l'esprit du sultan et de ses conseillers. Le Makhzen, très effrayé des conséquences inattendues de son attitude inconsidérée, est revenu immédiatement à un sentiment plus sensé des nécessités de la situation. Il s'est empressé d'exprimer par une lettre officielle à notre représentant, M. Saint-René Taillandier, tous ses regrets de l'ajournement du départ de l'ambassade française et s'est déclaré prêt à faire le nécessaire pour donner satisfaction à la France sur tous les points. La lettre ajoutait que le sultan n'a jamais pensé se priver des services de la mission militaire française, et que son serviteur, le représentant chérifien à Tanger, a mal interprété sa pensée en annonçant le renvoi de cette mission.

Le Makhzen supplie donc le ministre de France de ne pas laisser partir de Fez le consul de France, ni la mission militaire, mesures qui affligeraient le sultan, car il n'en ignore pas les graves conséquences. Le sultan prie en même temps notre ministre de se rendre le plus rapidement possible à Fez pour resserrer les liens d'amitié entre les deux pays et faire ensemble tout ce qui sera utile.

Par suite de cette soumission complète du Makhzen, le départ de l'ambassade a été de nouveau fixé. Elle a quitté Tanger, le 11 janvier, à une heure, à bord du *Du Chayla*, et a débarqué le lendemain à

Larache d'où elle gagnera Fez après dix étapes arrêtées d'accord avec le gouvernement marocain.

— *Règlement de l'affaire El Menebhi.* — Une correspondance de Tanger au *Temps*, en date du 30 décembre, annonce que l'affaire El Menebhi est enfin réglée. On sait que l'Angleterre, ayant accordé sa protection autrefois à ce favori du sultan, n'avait pas voulu l'abandonner dans sa disgrâce. Après des négociations qui ont duré longtemps, elle avait limité ses exigences aux trois points suivants :

1° El Menebhi ne serait pas inquiété dans son existence et pourrait se retirer où il lui plairait ;

2° Les biens qu'il possède à Tanger lui seraient conservés ;

3° Il recevrait pour les biens qu'il possédait dans l'intérieur du Maroc et qui feront retour au Trésor marocain une indemnité de 250.000 francs.

Le sultan avait accepté assez aisément les deux premiers points, mais il résistait énergiquement sur le troisième.

La France a prêté à l'Angleterre ses bons offices pour lui faire obtenir satisfaction.

Algérie. — *L'assistance médicale aux indigènes.* — Le gouvernement général a décidé récemment la création à l'Ecole de médecine d'Alger de cours spéciaux pour les jeunes musulmans, en vue de la formation d'auxiliaires médicaux indigènes. Ces cours sont actuellement suivis par douze jeunes gens de la Médersa d'Alger.

Le but de l'administration algérienne est d'assurer l'assistance médicale aux populations indigènes dans toute l'Algérie. Les médecins de colonisation habitent souvent, en effet, des centres éloignés des territoires occupés par les tribus. M. Jonnart a jugé qu'il était indispensable de donner aux médecins, dans les tribus mêmes, des auxiliaires indigènes ayant des connaissances assez étendues et qui, sous leur direction, procureront des soins sur place aux malades et propageront les notions d'antisepsie et d'hygiène.

Les études que doivent faire les élèves de la Médersa pour remplir leur mission ont un caractère essentiellement pratique. Elles consistent à suivre la visite des malades dans les services de clinique ; à recevoir des notions sur les préparations pharmaceutiques à la pharmacie centrale de l'hôpital ; à assister au cours d'hygiène professeur à la Médersa d'Alger.

Pour compléter cet enseignement, un répétiteur général est chargé de suivre les étudiants dans leurs études et de leur enseigner les éléments d'anatomie, de physiologie, de petite chirurgie et de pathologie interne et externe. Ce répétiteur est un indigène, le Dr Ben Thami, préparateur à l'Ecole de médecine d'Alger.

Chacune des deux années d'études se terminera par un examen. Les indigènes qui n'auraient pas obtenu à l'examen de première année une moyenne déterminée ne seront pas admis à continuer leurs études. Le certificat d'auxiliaire ne sera délivré qu'à ceux qui auront subi avec succès le second examen.

— *Nominations.* — Par décret du président de la République en date du 9 janvier 1905, rendu sur la proposition du président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, sur l'avis conforme du gouverneur général de l'Algérie :

M. Luciani, conseiller rapporteur adjoint au conseil de gouvernement de l'Algérie, est nommé conseiller rapporteur, en remplacement de M. Bouvagnet, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et nommé préfet honoraire.

M. Boulogne, conseiller rapporteur adjoint au conseil de gouvernement de l'Algérie, est nommé conseiller rapporteur, en remplacement de M. Matteï, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et nommé conseiller de gouvernement honoraire.

Abyssinie. — *Le chemin de fer éthiopien.* — Nous signalions, il y a quinze jours, un passage du rapport des administrateurs de *The Oceana Consolidated Compagny Limited* relatif aux efforts faits en Angleterre pour obtenir l'internationalisation du chemin de fer français de Djibouti à Addis-Ababa, et nous protestions vivement contre cette singulière prétention de la politique anglaise dont la réalisation serait un désastre pour nos propres intérêts. Le *Temps* a publié, à ce sujet, le 9 janvier, un très intéressant article, dont voici les conclusions auxquelles nous nous associons absolument.

Actuellement, la direction du chemin de fer est française et soumise à notre contrôle unique. Après l'internationalisation, nous n'y serions plus qu'en tiers avec l'Angleterre et l'Italie. Les condominiums ne nous ont pas réussi dans l'histoire. Serons-nous plus heureux avec celui-ci? S'il finit comme tant d'autres dont on se souvient, c'est notre éviction pure et simple de l'Éthiopie qu'il propose. Or, l'Ethiopie est un pays assez peuplé et son marché assez riche pour alimenter un chemin de fer de 800 kilomètres une fois qu'il serait terminé. La meilleure preuve en est dans les efforts mêmes du Trust anglais. S'il n'en espérait pas des bénéfices, y aurait-il aventuré dix millions ?

Djibouti a une valeur dont la guerre russo-japonaise et les embarras de la flotte de nos alliés montrent tout le prix. C'est pour notre empire colonial une condition essentielle de sécurité que la possession, sur la route qui mène à Madagascar et en Indo-Chine, d'un port de ravitaillement dont il ne tient qu'à nous qu'il devienne un grand port de commerce. Il serait sans inconvénients d'y faire l'essai d'un port franc, à condition que cette route fût libre. Mais si le port franc était créé en vertu d'un arrangement international, Djibouti serait grevé d'une servitude : nous n'en serions plus les maîtres.

Cependant, si le gouvernement refuse à la Compagnie française du chemin de fer éthiopien l'autorisation qui lui est indispensable pour se transformer en Compagnie internationale, il est tenu par là même de chercher d'autres moyens de lui permettre de vivre et d'achever sa ligne. Dans ce cas, il n'a guère le choix. Une action diplomatique sérieuse obtiendrait sans doute de Menelik la perception des 10 % de douane promis, et la Compagnie y trouverait une partie des ressources dont elle a besoin. Pour le surplus, on ne voit pas qu'elle puisse se les procurer sans une intervention de l'Etat. Il serait assurément fort amer, au point de vue national, qu'après avoir eu tous les atouts en main dans cette partie de l'Afrique et après avoir consenti une subvention de 25 millions, il y a

trois ans, pour sauver la partie compromise, nous la perdissions définitivement. Mais l'importance des intérêts en jeu justifierait-elle un dernier sacrifice? Il nous semble que le Parlement devrait être appelé à se prononcer sur cette question.

République de Libéria. — *La situation au Libéria.* — Le *Temps* a reçu de Monrovia la correspondance suivante :

La cérémonie annuelle de la lecture du message présidentiel a eu lieu le 15 décembre en présence du cabinet libérien, des deux Chambres et des chefs de toutes les maisons européennes établies à Monrovia, invités spécialement.

Dans son discours, le président Arthur Barclay s'est montré très prudent, se bornant à exposer la situation des diverses provinces de la République, glissant sur les questions pendantes de délimitations de frontières avec la France et l'Angleterre et adressant à l'Allemagne un hommage discret pour l'amabilité dont l'empereur et les membres de son cabinet avaient fait preuve à l'endroit du ministre d'Etat, M. Travis, que, dit-on, le représentant d'un armateur de Hambourg a promené, cet été dernier, aux frais de sa maison dans tout l'empire allemand. M. Barclay n'a fait qu'une allusion aux problèmes financiers qu'il importerait de résoudre.

Il s'agissait des finances. Il a annoncé qu'une banque coloniale française, la Banque de l'Afrique Occidentale, était en train de s'établir à Monrovia. Il a lu et commenté le décret instituant cette banque, insistant sur le privilège d'émission de billets de banque dont jouit, sur toute la côte d'Afrique, cet établissement, poussant même la bienveillance jusqu'à prendre la peine de mettre en garde les agents de la banque en question contre le danger d'accepter contre argent les valeurs fausses (*currenuis*) qui circulent dans la République.

Ce problème financier est cependant, et en dépit du mutisme présidentiel, des plus urgents à résoudre.

Le Trésor libérien en est réduit, pour se procurer de l'argent, aux expédients les plus bizarres. Pour payer aux représentants des deux Chambres l'indemnité à laquelle ils ont droit, on a offert à une maison hollandaise, établie ici, des bons d'avances sur les droits de douane (*Government bills*). Cette méthode est d'ailleurs d'un usage courant : le négociant achète les *bills*, en opérant, en dehors des intérêts convenus, une retenue élevée dont le profit ressort dans les opérations commerciales. C'est de la sorte que les recettes de douanes augmentent, car il faut faire ressortir, au chapitre créditeur, les bons d'avances pour leur montant intégral, qu'il s'agisse de droits d'entrée ou de droits de sortie. C'est également en vertu de la même théorie que le mouvement commercial paraît se développer alors que, surtout pour les exportations, il décroît sensiblement chaque année.

IV. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Le Venezuela et la doctrine de Monroe.* — On n'a pas oublié les divers incidents de la question du Venezuela qui provoqua il y a deux ans (décembre 1902-janvier 1903) l'intervention armée de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Angleterre, et qui fut résolu alors par la signature des protocoles de Washington (février 1903), qui confiaient à des commissions mixtes siégeant à Caracas le règlement des réclamations des dix puissances intéressées en tête des-

quelles se trouvaient la France et les Etats-Unis [1]. Depuis lors, les commissions mixtes ont rendu leurs sentences donnant satisfaction aux puissances; mais le gouvernement du président Castro n'accepta pas sa défaite. Par tous les moyens possibles, il s'efforça d'entraver l'exécution des sentences arbitrales prononcées contre lui. Cette attitude vient de provoquer un coup d'éclat de la part du gouvernement de Washington.

Par une note remise le 29 décembre à Caracas, les Etats-Unis, en effet, déclarent qu'une escadre sera envoyée dans les eaux vénézuéliennes et saisira les douanes de la Guayra, de Puerto-Cabello et de Maracaïbo, si dans les soixante jours il n'a pas été donné satisfaction aux trois demandes suivantes du gouvernement américain : 1° exécution des clauses du protocole de 1903; 2° satisfaction pour l'expulsion injustifiable d'un citoyen américain; 3° décision définitive en ce qui concerne le litige de la Compagnie des Asphaltes. Enfin, et c'est là le point essentiel, la note américaine fait savoir que c'est à la suite d'une démarche formelle des ambassadeurs d'Allemagne et d'Italie à Washington, que M. Hay, secrétaire d'Etat, a décidé d'intervenir, se faisant ainsi contre le Venezuela le mandataire des puissances contre lesquelles, il y a moins de deux ans, il prenait en main les intérêts de ce même Venezuela.

Il nous semble impossible d'enregistrer sans protestation un aussi grave événement. L'initiative prise par le gouvernement de Washington, au nom de la doctrine de Monroe, donne une extension singulièrement inquiétante à la portée de cette même doctrine. Les Etats-Unis affirment par là leur prétention de s'interposer de droit comme les médiateurs nécessaires dans tous les différends qui peuvent s'élever entre l'Europe et quelque Etat que ce soit de l'une ou l'autre Amérique. Cette prétention, si elle était admise sans conteste, aurait des conséquences énormes et véritablement décisives pour le triomphe définitif de l'impérialisme américain. Jusqu'alors, les partisans les plus extrêmes de la doctrine de Monroe se bornaient à affirmer les droits des Etats-Unis de s'opposer, dans les deux Amériques, à toute intervention armée extra-américaine pouvant aboutir à l'occupation d'une nouvelle portion du territoire américain par une puissance européenne. Maintenant on prétend à Washington non plus seulement défendre le sol de l'Amérique contre l'occupation étrangère, mais se substituer dorénavant aux puissances d'Europe pour le règlement de leurs propres affaires américaines. Ce serait la mainmise absolue du gouvernement de Washington sur tout le Nouveau Monde. Les différents Etats de l'Amérique latine accepteront-ils bénévolement cette mise en tutelle? On peut se le demander et l'on doit espérer qu'une prévoyante politique les guidera à ce tournant décisif de leur histoire.

---

[1] V. G. Bouler, La question du Venezuela (*Quest. Dipl. et Col.*, 15 février 1903, t. XV, p. 226).

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — ASIE.

Indes anglaises. — *Le port de Bombay en* 1902-1903. — Le commerce total du port pour l'année fiscale 1902-1903 (c'est-à-dire comprenant le commerce au dehors, et le cabotage, marchandises, et métaux précieux), s'est élevé à près de 2 milliards de francs, exactement 1.998.569.000 francs, se répartissant ainsi :

Commerce étranger : 1.541.484.000 fr. 77 %.

Cabotage : 457.085.000 fr. 23 %.

Le chiffre total du trafic n'accuse, il est vrai, qu'une augmentation de 18 millions de francs sur l'année précédente; mais le commerce extérieur en a seul bénéficié, comme il a aussi bénéficié de la diminution des transactions au cabotage : il dépasse de 59 millions de francs les chiffres afférents à l'année 1901-1902, laquelle avait été une année extrêmement prospère.

En ce qui concerne les importations françaises à Bombay, le chiffre s'en est élevé, en 1902-1903, à 12.423.307 francs, mais il est de beaucoup inférieur à la réalité. Quoiqu'il en soit, en 1900-1901, nos importations n'étaient portées que pour 9.416.462 francs. En 1901-1902, en une seule année, il était passé au chiffre de 13 millions de francs, augmentant ainsi, en cette courte période, de 2 millions 1/2 de francs. L'augmentation ne s'est pas arrêtée cette année, grâce aux efforts du commerce français qui suit attentivement les informations qui lui sont fournies.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Le commerce avec Brême en* 1903. — Les importations à Brême se présentent comme suit pour les deux dernières années :

	1903		1902	
	Quantités	Francs	Quantités	Francs
	—	—	—	—
Tabacs (kilogr.)	20.065	7.694	3.654	1.750
Cigarettes (mille)	7	»	104	2.087
Vins (litres)	72.712	33.517	593.036	180.550
Engrais (phosphates) (kil.)	10.945.481	410.455	3.365.453	168.272
Soufre brut (kilogr.)	»	»	71.542	8.942
Peaux de veau, de mouton et de chèvre (kilogr.)	4.904	6.436	»	»
Liège	311.112	232.360	350.041	218.656
Eponges	188	4.000	94	1.025
Crin végétal	83.998	10.739	219.703	29.231
Laine brute	2.951	5.850	»	»
Cire d'abeilles	3.047	9.865	4.833	14.560
Autres articles	10.047	2.214	»	»
		723.130		625.073

L'augmentation de 100.000 francs environ est due surtout aux plus fortes importations de phosphates. Les tabacs aussi sont en progrès. Par contre, la diminution dans l'importation des vins est bien fâcheuse.

Les envois de Brême en Algérie n'atteignent qu'une valeur de 130.000 francs (80.000 en 1902) et qui consistent principalement en tabacs, verroterie, machine et articles divers en fer.

III. — AMÉRIQUE.

République cubaine. — *Statistique du commerce en* 1903. — Le ministre des finances vient de publier les statistiques embrassant les résultats entiers de l'année calendaire 1903.

Il ressort de ces statistiques que l'importation et l'exportation de l'île ont, en 1903, atteint les valeurs suivantes, *en milliers de dollars*, comparées aux résultats de divers exercices antérieurs :

	Importation	Exportation	Surplus Importation	Importation monétaire
	—	—	—	—
1899	75.303	49.699	+ 25.605	+ 3.889
1900	70.079	51.342	+ 18.737	+ 982
1901	67.743	66.502	+ 1.241	— 2.054
1902	62.135	64.949	— 2.814	+ 939
1903	67.077	78.486	— 11.409	+ 3.388

Il faut remonter aux deux années les plus prospères de l'île de Cuba, 1894 et 1895, pour retrouver un excès d'exportation égal à celui de l'an dernier, l'île se considérant toujours comme plus riche lorsqu'elle exporte plus de marchandises qu'elle n'en importe.

Le commerce français, d'après cette brochure, s'indique par les chiffres suivants, toujours *en milliers de dollars*, durant les mêmes années calendaires :

	Importations	Exportations
	—	—
1894	4.427,9	910
1895	901,7	1.289
1899	2.741,5	1.200,5
1900	3.267,5	1.267,2
1901	2.944,2	1.348,6
1902	3.045,7	1.298
1903	3.372	1.132,6

L'année 1903 serait donc pour nos ventes, à Cuba, l'année la plus remarquable; en dix ans, nos placements sur ce marché auraient doublé et atteindraient, aujourd'hui, près de 17 millions de francs. Nos achats n'ont pas beaucoup varié, demeurant entre 5 et 6 millions.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LÉGION D'HONNEUR

M. Cambon (J.-M.), *ambass.* de France à Madrid, est nommé grand officier.

MM. Gavarry, *direct.* des affaires de chancellerie; de Chappedelaine, *consul gén.*; Blanc, *consul gén.* à Smyrne; Lenepveu-Boussaroque de Lafont, *secrét. d'ambass. de* 1re *cl.*; Regnault, *consul gén.* au Maroc, et Gondrand, *présid.* de la Chambre de commerce française de Milan, sont nommés officiers de la Légion d'honneur.

MM. Prévost, *secrét. d'ambass. de* 2e *cl.* au Caire; Capdeville, *consul de* 1re *cl.* à Corfou; Gout, *consul de* 1re *cl.*; Chayet, *consul de* 1re *cl.* à Tiflis; Coppeaux, *consul de* 2e *cl.*; Bœufvé, *consul de* 2e *cl.* à Brême; Leduc, *consul de* 2e *cl.*; Wolfrom, *consul de* 2e *cl.*; Heymann, *vice-consul de* 1re *cl.*; Amand-Villefort, *attaché* à la division de la comptabilité; Chabert, *présid.* de la Société de bienfaisance française de Tunis; Chélu, *direct.* de l'Imprimerie nationale égyptienne; Durand, *administ.* de la Compagnie du gaz de Tunis; Jost, *ingén.* à Constantinople; Vergnolle, *présid.* de la Société française de bienfaisance de la Nouvelle-Orléans; Wendling, *secrét.* du bureau international de l'U. P. à Berne, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

ARTILLERIE

Attachés militaires. — M. le *chef d'escad.* Huguet est désig. pour occuper le poste d'attaché milit. à l'ambassade de France à Londres.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Laganne est désig. pour servir au chemin de fer de la Côte d'Ivoire

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Indo-Chine. — MM. les *généraux de brig.* Vinckel-Mayer, command. la 2e brigade, et Girard du Demaine, command. l'artill. de l'Indo-Chine, sont nommés commandeurs de la Légion d'honneur.

Cochinchine. — M. le *général* Bouguié est nommé au command. de la brigade de Cochinchine.

Tonkin. — M. le *général* Lasserre est nommé au command. de la 1re brigade de l'Indo-Chine à Bac-ninh.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — MM. le *chef de bat.* Fonssagrives et le *sous-lieut.* Chabre sont désig. pour servir au 1er sénégalais;

MM. le *chef de bat.* Mazillier; les *capit.* Lambert, Angeli et Forestier sont désig. pour servir au 2e sénégalais;

M. le *capit.* Cauvin est désig. pour servir hors cadres en Afrique Occidentale;

M. le *capit.* Joly est désig. pour servir à l'état-maj. partic. à Dakar;

M. le *capit.* Aymard est désig. pour servir hors cadres au cercle de Bamba;

M. le *capit.* Castelein est placé hors cadres au cercle de Koury;

M. le *capit.* Pique est affecté hors cadres au cercle de Koutiala.

Chine. — MM. le *chefs de bat.* Charles et le *lieut.* Adam sont désig. pour servir au 16e rég.;

M. le *capit.* Claudel est placé à l'état-major partic. en Chine.

Indo-Chine. — M. le *lieut.* Potet est désig. pour servir aux travaux publics de l'Indo-Chine.

Cochinchine. — M. le *capit.* Lédard est placé à la 1re comp. du 2e annamites;

MM. les *sous-lieut.* Petiot et Fize sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — M. le *capit.* Mast est nommé offic. d'ordonn. de M. le général Lasserre.

Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. les *capit.* Philippe, Desmarets et Legou; les *lieut.* Dartigues, Caurette, Feuillu et Hubin; les *sous-lieut.* Barrial, du Breuil, Pommier, Lamouroux, Golay, Hugot, Menesplier-Lagrange et Frehly.

M. le *lieut.* des Garets est placé à la 10e comp. du 10e colonial;

MM. les *sous-lieut.* Perrossier et Gorce sont affectés au 18e colonial;

M. le *lieut.* Le Boulanger est désig. pour la 3e comp. du 2e tonkinois;

M. le *sous-lieut.* Paoli est affecté au 5e tonkinois;

M. le *lieut.* Dauriat est nommé offic. d'ordonn. du colonel command. par intérim la 2e brigade.

Madagascar. — Sont désig. pour servir à Madagascar :

MM. les *chefs de bat.* Geslaud et Dulin; les *capit.* Montoya et Buisson; les *lieut.* Doussain, Selmer, Blaive, Dumont, Gardelle, Martin et Bridey; les *sous-lieut.* Sarrade, Alabermade, Mérollo et Boyer.

Sont affectés au 2e malgaches :

MM. les *capit.* Savy, à la 2e comp.; Bastard, à la 3e comp.; Cardon et Epardeaux, à la suite; les *lieut.* Mourey, à la 9e comp.; Lesol et Adeline, à la 3e comp.

M. le *lieut.* Suzzoni est placé à la 3e comp. et M. le *lieut.* Boyer à la 6e comp. du 1er malgaches;

M. le *lieut.* Boinet est affecté à la 16e comp. et M. le *sous-lieut.* Paris à la suite du 3e malgaches;

M. le *lieut.* Fournier est affecté à la 1re comp. et M. le *lieut.* Monbeig à la 6e comp. du 3e sénégalais;

M. le *lieut.* Clémençon est désig. pour la section de télégraphie.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *capit.* Lagaspie est désig. pour servir au bat. de la Nouvelle-Calédonie.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. Leynia de la Jarrige, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir en A. O. F.

Chine. — M. Clavet *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir au 16e colonial à Chan-haï-kouan.

Indo-Chine. — MM. Recoules et Castagné, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, et Mouzels. *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir en Indo-Chine;

M; Dardenne, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est nommé médecin de la municipalité de Cholon.

Cochinchine. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Vergnes est désig. pour servir au 11e rég. au Cap Saint-Jacques.

Tonkin. — Sont désig. pour servir :

Au 1er tonkinois à Lao-kay, M. Bouragué; au service général (hôpital de Hanoï), M. Hermant, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*

Les *méd. aides-maj. de* 2e *cl.* dont les noms suivent sont affectés :

Au 10e colonial à Dap-cau. M. Foll; au 2e tonkinois à Thaï-nguyen, M. Poncin; au 10e colonial à Lang-son, M. Le Gorgeu.

M. Poumeyrac, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine au Tonkin.

Guyane. — M. Dary, *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à la Guyane.

Madagascar. — MM. Neiret, Villette et Vergoz, *méd.-maj. de* 1re *cl.*; Brouillard, Rousseau, Lhomme et Ruelle, *méd.-maj. de* 2e *cl.*; Navarre et Masse, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir à Madagascar.

Mayotte. — M. Carmouze, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à Mayotte.

Saint-Pierre et Miquelon. — M. Brunati, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est nommé chef du service de santé à Saint-Pierre et Miquelon.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Atlantique. — M. le *lieut. de vaiss.* Moutet est désig. pour embarq. sur le *Troude.*

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frégate* d'Espinay Saint-Luc est désig. pour embarq. comme officier en second sur le *Sully*;

M. le *capit. de frég.* Frappier est désig. pour embarq. sur le *Sully*;

M. le *lieut. de vaiss.* Rapiau est désig. pour embarq. sur le *Guichen*;

M. le *lieut. de vaiss.* Terrier est nommé au command. de la *Comète.*

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Vincent est désig. pour embarq. sur le *D'Assas.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Pierangeli est nommé administ. de 3e cl. et M. Lesterlin administ. de 4e cl. des services civils de l'Indo-Chine.

Sont nommés :

Avocat général près la Cour d'appel de Madagascar, M. Reynaud de Lyques ;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Vinh-long (Indo-Chine), M. Palais ;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Chaudoc (Indo-Chine), M. Franceschetti ;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Canthô (Indo-Chine), M. Alberti ;

Substitut du procureur de la République de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe). M. Weill ;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Cayenne (Guyane), M. Pujol ;

Juge suppléant de la justice de paix à compétence étendue de Nam-dinh (Indo-Chine), M. André ;

Juge au tribunal supérieur de Libreville (Congo), M. Raoul de La Hellière ;

Juge auditeur au tribunal supérieur de Libreville (Congo), M. Collet;

Juge au tribunal de première instance de la Basse-Terre (Guadeloupe), M. de Chelle ;

Juge suppléant au tribunal de première instance de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), M. Le Flem ;

Greffier de la Cour d'appel de la Martinique, M. Paret;

Greffier du tribunal de première instance de Fort-de-France (Martinique), M. Thermes ;

Juge de paix au Saint-Esprit (Martinique), M. Asto;

Greffier de la justice de paix du Saint-Esprit (Martinique), M, Ursulet ;

Greffier de la justice de paix du Diamant (Martinique), M. Tuernal ;

Greffier de la justice de paix du Marin (Martinique), M. Gaye;

Greffier de la justice de paix de la Basse-Pointe (Martinique), M. Renaubit.

LÉGION D'HONNEUR

Sont promus :

Au grade d'officier.

M. Schmidt (G.-C.), sous-direct. à l'administ. centrale.

Au grade de chevalier.

MM. :

Trolard (P.-M.), sous-chef de bureau de 1re cl. à l'administ. centrale ;

Telle (E.-E.-L.), secrét. gén. de 1re cl. des colonies;

Poymiro (J.-R.), prés. de la Cour d'appel de la Martinique ;

Michel (C.-A.), avocat gén. près la Cour d'appel de l'Indo-Chine ;

Outrey (A.-G.-A.-E.), administ. de 1re cl. des services civils de l'Indo-Chine;

Guédès (A.-A.-M.), administ. de 2e cl. des colonies ;

Lamblin (H.-A.), administ. adjoint de 1re cl. des colonies ;

Picarougne (J.-R.) dit Riom, ingén. en chef de 2e cl. des travaux publics des colonies ;
Esnault-Pelterie (A.-H.), indust., présid. du Syndicat général de l'industrie cotonnière ;
Hermenier (G.-C.), ingén. civil en Indo-Chine ;
Nouvion (H.), direct. de la Banque de l'Afrique Occidentale ;
Rousseau (C.-P.), ingén. civil ;
De Lapalu (E.), inspect. de 2e cl. des colonies ;
Rey (L.-E.-C.), commiss. ppal de 3e cl. des troupes coloniales ;
Lamy (P.-E.-M.), méd.-maj. de 2e cl. des troupes coloniales ;
Gros (P.), capit. d'artill. coloniale ;
Billès (A.-J.-R.), capit. d'infant. coloniale ;
Lahure (L.-C.), élève offic. à l'École d'application de cavalerie.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

Répertoire de droit colonial et maritime, par D. Penant, directeur du Recueil général de jurisprudence, *La Tribune des Colonies et des Protectorats*. Un fort volume de 600 pages, à l'administration du Recueil, 114, rue de Provence, Paris.

Le Recueil général vient de publier sa première table décennale, comprenant toutes les décisions parues dans les 10 premiers volumes, de 1891 à 1901 inclus, et dans laquelle se trouve refondue la table précédemment parue en 1894. Au moyen de cette condensation, cet important ouvrage est le seul et unique travail de cette nature qui ait jamais été publié en matière coloniale. Cette table constitue, en effet, un véritable *Répertoire méthodique* et complet, non seulement de *jurisprudence*, mais de *droit colonial*. Tous ceux qui ont eu occasion d'entrer en contact avec les questions coloniales ont tous immédiatement senti le besoin d'avoir un fil conducteur qui leur permît de se diriger dans les dédales d'une législation particulièrement touffue et si souvent confuse : ce fil conducteur, ils l'ont trouvé depuis 13 ans dans le Recueil de M. Penant ; ils le trouveront désormais synthétisé dans les tables qu'il vient de dresser. En effet, non seulement ils rencontreront dans cet ouvrage l'indication précise et complète de tous les textes, décrets, arrêtés..... qui ont été promulgués, et éviteront ainsi des recherches fort longues et souvent stériles dans les publications officielles si difficiles à manier ; mais, de plus, ils y trouveront le corps de doctrine que l'effort patient des diverses juridictions dégage peu à peu, par chacune de leurs décisions, du chaos des textes. Nulle part, plus qu'en droit colonial, l'œuvre quasi prétorienne de la jurisprudence est nécessaire pour unifier et clarifier l'œuvre législative ; nulle part cette œuvre n'a été mieux résumée et mieux traduite que dans la nouvelle Table du Répertoire. Toutes les décisions intéressantes intervenues de 1891 à 1901 inclus, sur toutes les matières coloniales, ont été chaque année recueillies de plus en plus grand nombre par M. Penant, et toutes sont résumées dans la table décennale. Malgré le nombre considérable de décisions ainsi rapportées, M. Penant est arrivé, tant par la rigueur et la logique du plan suivi, que par la concision précise avec laquelle ont été rédigés les sommaires, à présenter cet ensemble sous une forme facilement maniable et accessible à tous, de telle

sorte que la table ne dépasse pas le format d'un volume ordinaire et n'atteint pas 600 pages. Nous ne pouvons que signaler l'apparition de cet ouvrage dont le retentissement sera certainement très considérable et qui sera indispensable à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent des questions coloniales.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Cours de géographie publié sous la direction de M. Lespagnol. — Asie, Insulinde, Afrique, par MM. Fallex et A. Hentgen. Un vol. petit in-8° de 340 pages. Ch. Delagrave, éditeur. Paris.

Tableau de la géographie de la France, par Vidal de la Blache (Introduction à l'histoire de France de M. Ernest Lavisse). Ch. Delagrave, éditeur, Paris, 1904.

La France en Haïti, par Jules Caplain. Une broch. in-16 de 81 pages. F. Levé, 17, rue Cassette, Paris, 1905.

Rapport général du Congrès colonial français de 1904, par Francis Mury. Une broch. in-8° de 113 pages. Paris, 1905.

La main-d'œuvre aux colonies, par Francis Mury. Une plaquette in-8° de 12 pages. Paris, 1905.

L'Infanterie russe dans ses rassemblements d'été, par le lieut. Vergé. Une broch. in-8° de 74 pages. A. Chapelot et Cie, éditeurs. Paris, 1900.

La Belgique sans le Congo, par Alexandre Halot. Une plaquette in-4° de 12 pages. Falk fils, éditeur. Bruxelles, 1905.

Le Canada Français, par Léo Leymarie. Une plaquette in-12 de 40 pages. Office colonial. Paris,

Une visite à Gênes. — Comparaison avec Marseille, par Jacques Léotard, secrét. général de la Société de géographie de Marseille. Une plaquette in-8° de 33 pages. Barlatier, éditeur. Marseille, 1904.

Rapport au Président de la République sur la situation de la Tunisie en 1903. Un vol. in-8° de 494 pages. Publication du ministère des Affaires étrangères. Paris, 1904.

La Colonisation française à Madagascar (monographie pratique). — *La Colonisation pénale*, par Georges Froment. Deux broch. in-8° de 68 et 29 pages. Paris, 1905.

Evasion d'Empereur, par le commandant Danrit, avec nombreuses illustrations de R. de la Nézière. Un vol. in-4° de 238 pages, relié toile, tranches dorées. Ch. Delagrave, éditeur. Paris.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin de l'Office du gouvernement général de l'Algérie (1er *janvier* 1905). Les ventes de terre à bureau ouvert. — Les problèmes algériens.

La France de Demain (5 *janv.*). A. M. : Madame Dupleix. — Robert Doucet : La réhabilitation du Sahara.

La Quinzaine coloniale (10 *janv.*). Le rapport sur le budget du ministère des Colonies en 1905.

La Réforme économique (8 *janv.*). J. Desmets : Les Allemands et la lutte pour l'exportation.

Revue française et Exploration (8 *janv.*). A. Montell : La politique française au Maroc.

Revue politique et parlementaire (10 *janv.*). J. Thierry : Les grèves de Marseille. — Pierre Labat : Les mécaniciens de la marine.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues portugaises.

Revista Portugueza colonial et maritima (*déc.* 1904). A. H. : Application des turbines à vapeur à la navigation. — J. Barbosa de Bettencourt : Le mouvement colonial.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'AMBASSADE A FÈS

DU MINISTRE DE FRANCE AU MAROC

Dans un substantiel article des *Questions Diplomatiques et Coloniales* du 1er janvier dernier, M. Auguste Terrier, parlant de « La crise marocaine » du mois de décembre, en énumérait les causes avec un sentiment très exact de la situation, avec un vrai *sens marocain*. Mais qu'il nous soit permis, ici même, dans cette Revue, tribune libre de toutes les opinions diplomatiques et coloniales, d'apprécier la solution de la crise d'une façon un peu différente de la sienne.

Notre Ministre au Maroc, M. Saint-René Taillandier, est en route pour Fès. Dans la période d'accalmie diplomatique qui sépare nécessairement son départ de Tanger de son arrivée auprès du Sultan, il est naturel de jeter rapidement un regard en arrière sur les dix mois écoulés depuis l'Accord franco-anglais du 8 avril; il est bon de chercher à voir, avec *réalité*, s'il y a eu pendant ces dix mois un développement de notre œuvre marocaine; il est sage, si ce développement est constaté, d'en noter avec précision les caractères; car c'est là le seul moyen que nous ayons d'apprécier avec exactitude la nature de la mission à Fès de M. Saint-René Taillandier, et l'étendue des résultats que l'opinion française doit attendre d'une ambassade qui se produit à une heure décisive de l'évolution marocaine.

Du point de vue international, d'où il faut d'abord faire notre examen, l'Accord du 8 avril ne nous a pas trompés.

Toutes les puissances l'ont reconnu : les États-Unis, pratiquement, presque au lendemain de sa signature, au printemps dernier, lors de l'affaire Perdicaris; l'Allemagne, que M. Delcassé n'avait pourtant pas craint de laisser en dehors de toute

négociation relative au Maroc, l'Allemagne même, par toute l'attitude, depuis dix mois, de sa Légation à Tanger. Je ne parlerai pas de l'Italie, qui d'avance adhérait explicitement à l'Accord, ni des puissances qui l'ont admis tacitement. Mais la Déclaration franco-espagnole du mois d'octobre dernier, laborieusement élaborée à vrai dire, est venue lui apporter son complément nécessaire et sa consécration définitive.

Enfin l'intention du gouvernement anglais d'observer l'Accord loyalement et intégralement n'a pas été douteuse dès le début; elle vient de se manifester encore dans la crise récente. Au mois de novembre déjà, la proposition d'envoyer le croiseur français *Linois* de Tanger à Arzila, où le fameux Qaïd Mac-Lean se trouvait en danger, était acceptée avec reconnaissance par la Légation britannique. Et si, cet été, dans l'affaire Menebhi, dont le règlement vient d'ailleurs d'intervenir ces jours-ci sur les bases proposées par le gouvernement français, la même Légation britannique eut, localement, un rôle que M. Auguste Terrier qualifie avec raison de « trop actif », il faut voir dans l'issue même de cette affaire, où nous avons, en définitive, eu le dernier mot, la confirmation de ces lignes récentes de M. René Henry : « La diplomatie du *Foreign Office* « est une diplomatie essentiellement mondiale; elle constitue « un tout : chaque partie est solidaire des autres. La poli- « tique anglaise dans telle fraction du monde — si vaste que « soit cette fraction — ne peut se développer librement que « si elle cadre avec la politique d'ensemble; au cas contraire, « la politique locale ou régionale se trouve subordonnée, com- « primée, et parfois déviée, voire même renversée[1]. »

Localement, il est incontestable que notre œuvre politique a progressé au Maroc depuis dix mois. Je dis avec intention « notre œuvre politique » : c'est d'elle seulement que j'entends parler ici; mais il y aurait beaucoup à dire sur toutes les œuvres de propagande française comme sur les entreprises commerciales, industrielles, financières, qui, grâce à l'appui intelligent de notre Légation, se sont orientées depuis l'Accord dans la voie de la pénétration pacifique avec plus de précision dans la méthode et plus de décision dans l'action. Politiquement, notre influence s'est accrue sur le terrain financier et sur le terrain militaire.

Au cours d'une remarquable mission à Fès, au lendemain

---

[1] *La République Française* du mercredi 18 janvier 1905 : « Evolution anglaise », par René Henry.

même de l'Accord, le comte de Saint-Aulaire, premier secrétaire de la Légation de France, parvenait à faire accepter du Makhzen un contrat d'emprunt qui est un premier pas vers la réorganisation, par nos soins, des finances marocaines. Je ne ferai pas ici l'histoire de cette négociation difficile, où la Légation, dans le même temps qu'elle persuadait amicalement au Sultan de renoncer à envoyer aux puissances une protestation contre l'Accord franco-anglais, réussit à la fois à modérer assez les exigences des banques françaises pour les rendre acceptables à un Makhzen qui n'était pourtant pas encore financièrement aux abois, et à inspirer à ce Makhzen une confiance assez grande, et assez justifiée d'ailleurs par le service financier qu'elle lui rendait, pour lui faire contracter un emprunt d'Etat, ce à quoi il avait toujours répugné, un emprunt gagé par les douanes, ce qu'il avait toujours formellement repoussé. Ce jour-là, et il est bon de le redire, en rendant service au Makhzen et à la finance française, la Légation servit l'action française sous une forme qui restera vraiment un type de pénétration pacifique. Mais elle ne borna pas là son intervention, et c'est grâce à une préparation de détail où rien ne fut négligé, que M. Regnault, le distingué consul général de France auquel le « consortium » des banques a confié la mission de représenter les porteurs de titres de l'emprunt marocain et de diriger le service du contrôle des rentrées douanières, put, en quelques jours à peine et sans difficulté sérieuse, installer ses collaborateurs dans les douanes de tous les ports marocains, de Tétouan à Mogador.

Sur le terrain militaire, l'action ferme et sûre de M. Saint-René Taillandier à qui l'on doit déjà, en 1902, la constitution à Oudjda, à quelques kilomètres de la frontière algéro-marocaine, d'une section-frontière de notre Mission militaire, a su obtenir, en prenant pour point de départ opportun l'affaire Perdicaris et la nécessité urgente de rétablir la sécurité dans la région de Tanger, que la garnison de cette ville fût réorganisée par les soins d'instructeurs français. Depuis le mois d'août 1904, le capitaine Fournié et le lieutenant Ben Sedira s'efforcent donc, avec un zèle louable, de donner un peu de cohésion à deux bataillons d'infanterie régulière, à un escadron de cavalerie régulière et à une section d'artillerie de montagne. Et s'ils n'ont guère réussi jusqu'à présent, malgré tous leurs efforts qu'entrave la mauvaise volonté d'un Pacha outrageusement concussionnaire et hypocrite, Si Hamza-ben-Hima[1], qu'à donner

[1] Précédemment Pacha à Safi, où il avait la réputation de savoir « plumer la poule sans la faire crier ».

une apparence à peu près française aux évolutions de cette force armée, le principe n'en est pas moins posé de l'organisation d'une force régionale côtière sous notre direction, dans le plus grand port du Maroc[1].

C'est à Fès que M. Saint-René Taillandier doit aller tirer de ce principe tout ce qu'il contient, c'est-à-dire l'extension à tous les ports de la côte de ce qui existe à Tanger, et ensuite le développement d'une reconstitution militaire qui deviendra effective le jour seulement où la solde, l'équipement et le casernement seront fournis aux troupes par les soins directs des instructeurs français, aux frais du Makhzen naturellement.

Mais fallait-il aller à Fès tout de suite, à l'issue même de la crise récente? C'est l'avis de M. Auguste Terrier, ce n'est pas le nôtre.

Comme l'a très lumineusement expliqué M. Auguste Terrier dans une analyse pénétrante à laquelle je renvoie, et que je n'ai pas lieu de refaire ici, beaucoup moins bien que lui, cette crise pouvait être prévue. On *devait* même, au moins d'une façon générale, prévoir les difficultés certaines que rencontrerait un jour ou l'autre notre œuvre de pénétration pacifique, surtout au début. Pourquoi donc faut-il que tout le monde ait paru perdre la tête? En vérité, il n'y a eu que notre Légation à Tanger qui ait conservé son sang-froid.

Le Sultan décide de congédier dans un délai d'un mois tous les Européens à son service, y compris la Mission militaire française. M. Saint-René Taillandier envoie un ordre de rappel à notre consul à Fès[2] et à tous nos compatriotes établis dans cette ville si dans un délai de douze jours le Sultan n'est pas revenu sur sa décision. Et aussitôt un véritable affolement se produit dans l'opinion française, on craint l'entêtement du Sultan, et alors la rupture définitive et l'échec de la pénétration pacifique. M. Ribot lui-même monte à la tribune de la Chambre et y prononce ces paroles : « Il me paraît impossible que « dans les circonstances que l'on indique, le gouvernement « français, au lieu d'immobiliser, de retenir notre Ministre à « Tanger, ne lui ait pas donné au contraire plus que jamais

---

[1] Nous signalons ici à nos lecteurs les très intéressantes correspondances du correspondant particulier du *Journal des Débats* à Tanger. Elles révèlent chez leur auteur anonyme une connaissance du Maroc que possèdent seuls, généralement, ceux qui y ont longtemps résidé et beaucoup regardé.

[2] Saluons ici au passage le nom de M. Henri Gaillard, un agent éminent, dont l'action se retrouve, souvent décisive, dans presque tous nos contacts avec la cour chérifienne.

« l'ordre de se rendre à Fès, où sa présence est nécessaire. »

En vérité, pourquoi ? N'était-il pas évident, puisque M. Saint-René Taillandier, partisan, s'il en fût, de la pénétration pacifique, et diplomate bien à même de faire la psychologie d'un Makhzen qu'il pratique depuis trois ans et demi, et avec lequel il n'en est pas à son premier contact direct, n'était-il pas évident, puisque M. Saint-René Taillandier posait un tel ultimatum avec cette rapidité et cette décision, que notre Ministre avait l'absolue conviction d'employer le seul moyen propre à ramener immédiatement le jeune Sultan, très impressionnable, précisément dans la voie définitive des contacts intimes que réclame notre situation nouvelle au Maroc ? Les collaborateurs de M. Saint-René Taillandier n'eurent certainement pas un instant de doute sur le succès d'une attitude que comprirent et approuvèrent tous ceux qui ont vécu au Maroc et approché le Makhzen, et que l'événement d'ailleurs justifia.

On sait en effet qu'à la lettre écrite à Mouley Abd-el-Aziz par notre Ministre pour l'inviter à comprendre tous les dangers de la situation, le Sultan répondit aussitôt par le retrait de sa décision et par l'invitation pressante de ne plus différer l'ambassade.

Fallait-il accepter aussi vite cette invitation?

Il semble bien que, laissée à elle-même, notre Légation eût trouvé plus habile de tirer de son attitude tous les bénéfices qu'elle en croyait pouvoir attendre. La venue, par exemple, d'un négociateur spécial du Makhzen eût pu être exigée à Tanger avec pleins pouvoirs effectifs du Sultan : je dis « effectifs », car, au lendemain de cette alerte, notre Légation pouvait tout obtenir, par la menace de différer l'ambassade et avec elle une assistance financière dont le Makhzen a désormais un besoin pressant. Le contact, dans ces conditions, eût existé aussi intime qu'à Fès, et avec l'appui immédiat de la force navale que nous entretenons depuis la fin de juillet en rade de Tanger. Notre Ministre et l'envoyé du Makhzen pouvaient jeter là d'une façon définitive les bases de la grande réorganisation financière et militaire projetée. L'ambassade à Fès l'eût ensuite complétée, consacrée, et le Ministre de France fût allé auprès du Sultan non plus pour y négocier, mais pour y sanctionner par sa présence l'assistance fournie par la France.

Notre Légation a-t-elle songé un instant à prendre un pareil parti? On peut le croire, mais on ne peut l'affirmer. Ce qui est certain, c'est qu'on a voulu tout de suite le Ministre de France à Fès. Il y sera dans quelques jours. Avec ce haut sentiment du devoir qui est dans son caractère et cette persévérance

d'action qui le trouve toujours prêt à faire face à une situation nouvelle, M. Saint-René Taillandier estime peut-être que sa place doit être là où la situation est difficile.

Qu'elle soit en effet extrêmement difficile, même au lendemain d'une crise heureusement dénouée, n'en doutons pas une minute. Nous ne partageons pas l'optimisme de ceux qui attendent tout de cette montée à Fès. Sans doute le tact et l'autorité de notre Ministre au Maroc finiront par surmonter les obstacles. Mais il y aurait eu sur une négociation menée à Tanger, il faut bien le comprendre, répercussion plus immédiate de mesures de coercition peut-être encore nécessaires telles que la saisie des douanes. De la côte à Fès, la vibration, apparemment, mettra un certain temps à se propager. A Tanger, c'était l'isolement d'un négociateur chérifien dans notre Légation. A Fès, ce sera l'isolement de notre Ministre au siège du Makhzen. Des résultats seront obtenus, nous en sommes sûrs, mais plus lentement qu'ils n'eussent pu l'être autrement, et beaucoup plus difficilement. Le mérite, il est vrai, n'en sera que plus grand. Mais il nous a paru qu'à la veille de l'ouverture des négociations de Fès, il y avait lieu de calmer l'impatience excessive de l'opinion. Si les intérêts de notre œuvre au Maroc sont en bonnes mains, qu'on laisse à ces mains le temps de construire solidement, pour qu'ensuite l'édifice défie les orages et les ans.

★★★

20 janvier 1905.

LA CONFÉRENCE DE PARIS

SUR L'INCIDENT DE HULL

La commission internationale d'enquête sur l'incident de Hull a commencé ses travaux. Après un long intervalle consacré à élaborer son règlement, elle a ouvert la série de ses séances publiques. La première était consacrée à l'exposé des faits par la partie anglaise, puis par la partie russe. Pendant les autres séances, la commission entendra les témoins des deux parties, et elle a commencé par les pêcheurs anglais de la flottille de chalutiers de Hull. La Russie et l'Angleterre ne se sont en rien départies de l'attitude qu'elles avaient prises toutes deux dès le premier moment. Le gouvernement britannique soutient qu'aucun navire étranger et suspect ne s'est mêlé aux bateaux dans la nuit du 21 octobre 1904, tandis que le gouvernement russe continue d'affirmer, et il compte le prouver par dires de témoins, que l'escadre de l'amiral Rodjestvensky a aperçu clairement deux torpilleurs qui essayaient de se dissimuler au milieu des chalutiers. Ces deux thèses contraires sont affirmées dans les deux exposés dont voici le texte :

LE RAPPORT ANGLAIS

§ I. — Dans l'après-midi du 21 octobre 1904, une flotte de vaisseaux de guerre appartenant à la marine impériale russe venait du Nord et naviguait dans une direction Sud-Ouest, dans la mer du Nord ; elle se trouvait à plusieurs kilomètres à l'Ouest de la route que suivent ordinairement les navires allant de Hanstholm sur les côtes du Danemark au Pas de Calais.

§ II. — Ce jour-là, entre huit et neuf heures du soir, on vit de l'*Aldebaran*, vaisseau marchand suédois, un navire de ladite flotte, qui se trouvait aussi à l'Ouest de la route habituelle. Ledit navire jeta la lumière de ses projecteurs sur l'*Aldebaran*, fit des évolutions et tira sur lui; le feu dura même quelque temps.

§ III. — Depuis plusieurs années, des flottes nombreuses de bateaux pêcheurs font la pêche sur le banc des Dogres, dans la mer du Nord ou dans ses parages. Ceci est bien connu de tous les marins, qui savent aussi où est situé le banc des Dogres.

§ IV. — Vers minuit, le 21 octobre 1904, une flotte de ce genre pêchait dans les parages dudit banc des Dogres, à peu près à la hauteur du 55°18 de latitude Nord et 5° de longitude Est, à 200 milles environ Est par Nord de la « Pointe du Spurn » — qui forme l'estuaire du fleuve « Humber » — et à une profondeur d'environ 23 brasses. Elle se composait d'une treu-

taine de chalutiers à vapeur, faisant partie de la flotte dénommée « Game-cock » et appartenant à la Société Kelsall frères et Beechning, de Hull, d'un bateau-hôpital à vapeur appartenant à la Mission de secours aux pêcheurs de douze chalutiers appartenant à la Société James Leyman et Cie, dudit port, et de trois vapeurs de la flotte « Game cock » qui ont pour mission de transporter les caisses de poissons des chalutiers au marché de Londres; ces derniers s'adonnent également à la pêche, quand il n'y a pas de transport à effectuer.

§ V. — C'est le capitaine d'un des chalutiers qui dirige les opérations de pêche; les pêcheurs l'appellent l'amiral ou vice-amiral; les ordres de pêche sont donnés au moyen de signaux qu'on hisse sur le chalutier de l'amiral, un drapeau bleu uni flotte à son étai de misaine et pendant la nuit il porte, en sus des feux de pêche pour chalutier enjoints par les règlements, deux feux blancs spécialement fixés sur des barres traversières. Deux fusées blanches tirées du vaisseau amiral donnent le signal, la nuit, pour le halage des filets. Quand on veut donner le signal pour baisser les chaluts, on tire une fusée verte ou rouge, suivant que le vaisseau amiral file à tribord ou à bâbord. Quand on a amené les filets et vidé leur contenu dans la cuve aux poissons sur le pont, on baisse les filets suivant les ordres reçus et l'équipage se met, pour la plupart, à vider et emballer les poissons. La nuit, on fixe sur les bords de la cuve deux lampes à pétrole, quelquefois même plus, ceci pour permettre à l'équipage de faire son travail. Il n'est pas obligatoire d'obéir aux signaux, mais la plupart des chalutiers le font.

§ VI. — Tous les vaisseaux susmentionnés portaient à la proue, des deux côtés, une lettre peinte en majuscule ou un numéro ; de plus, chacun portait son nom peint lisiblement à l'arrière et la marque distinctive de la flotte sur sa cheminée. Pendant la susdite nuit, tous exhibaient les feux de pêche réglementaires et un feu de poupe blanc; au moment de la canonnade dont nous allons parler, les lampes à pétrole susmentionnées étaient allumées sur la plupart des vaisseaux.

§ VII. — Vers minuit, le 21 octobre 1904, on tira une fusée verte du vaisseau amiral en signal de baisser les chaluts. Les chalutiers gouvernaient pour la plupart à l'E.-N.-E. et avaient le vent, qui était modéré et venait à peu près du S.-S.-E , à tribord. Quelques-uns avaient mis le cap dans des directions différentes. Tous avaient appareillé l'artimon et quelques-uns aussi la grande voile. Ils filaient à environ deux nœuds et demi.

§ VIII. — Le temps était brumeux ; de temps en temps il y avait du brouillard qui se dissipait. Jusqu'à six à huit heures du matin du 22, ce brouillard fut rarement « épais » ou de nature à cacher les feux d'un navire, même à une distance considérable.

§ IX. — A l'heure indiquée plus haut, les circonstances étaient telles qu'elles ont été décrites au § VII des présentes, les hommes à bord des chalutiers aperçurent les feux de plusieurs navires de guerre qui venaient du Nord et de l'Est et qui se dirigeaient en ligne droite sur le gros de la flotte de chalutiers. Ces navires virèrent à bâbord, et, après avoir tourné sur les chalutiers les lumières de leurs projecteurs et fait des signaux, passèrent au Nord, sous le vent du gros de la flotte de pêcheurs.

§ X. — Ces navires étaient depuis peu de temps dans le voisinage des halutiers, quand on vit les feux d'autres navires de guerre également au

Nord et à l'Est, et qui paraissaient se diriger en ligne droite sur la flotte. Ceux-ci parurent mettre la barre à tribord, de façon à passer au Sud ou au vent du gros de la flotte de chalutiers. Comme ils s'approchaient, on vit qu'ils marchaient lentement ou avaient stoppé. Ils firent ensuite des signaux et tournèrent sur les chalutiers les lumières de leurs projecteurs ; ensuite, ils tirèrent sur eux de tribord et bâbord. Ils avaient deux ou trois chalutiers à bâbord. Le feu commença et fut continué après que les navires qui tiraient eurent éclairé les chalutiers de leurs projecteurs assez longtemps pour leur permettre de voir qu'il s'agissait de vaisseaux de pêche pacifiques.

§ XI. — A la même heure environ, on vit des chalutiers situés aux confins de la flotte, d'autres navires de guerre, au Sud de ceux mentionnés au paragraphe précédent. Un de ces derniers se servit de son projecteur; il en tourna même la lumière en plein sur un des chalutiers éloignés et tira sur lui. Ce fut à peu près au même instant que les navires de guerre, mentionnés au paragraphe précédent, commencèrent le feu.

§ XII. — Pendant la durée du feu, le vaisseau amiral tira plusieurs fusées vertes pour indiquer la nature de la flotte de pêcheurs; cependant le feu continua quelque temps encore.

§ XIII. — Les vaisseaux qui tirèrent, comme on vient de voir, étaient des navires de guerre appartenant à la flotte impériale russe; ils s'éloignèrent ensuite dans la direction de l'Ouest et du Sud. Aucun des navires russes ne porta secours aux chalutiers, ni en fit l'offre.

§ XIV. — A sept heures environ, dans la matinée du 22 octobre 1904, le brouillard étant épais, on vit du *Kennet* un grand navire de guerre ayant deux cheminées et deux mâts; après la canonnade, le *Kennet* avait continué la pêche dans une direction E.-N.-E. Le navire de guerre tira sur le *Kennet*.

§ XV. — Il est acquis qu'au cours du feu un navire appartenant à la flotte russe, et nommé l'*Aurora*, fut atteint par des projectiles partant d'autres navires russes.

§ XVI. — A part les navires de la marine impériale russe, il n'y avait parmi les chalutiers ou dans les environs, pendant la nuit en question, aucun navire de guerre, quel que ce soit; aucun navire de guerre n'avait été aperçu par aucun des chalutiers depuis assez longtemps. Aucun des bâtiments de la flotte de pêcheurs ne portait aucune espèce de matériel de guerre. Aucun navire de guerre japonais de quelque espèce que ce soit, n'était à ce moment-là dans la mer du Nord · il n'y avait pas non plus de Japonais à bord des bâtiments de la flotte de pêcheurs.

§ XVII. — Le feu tua deux hommes et en blessa six : il coula un chalutier, le *Crane*, et fit des avaries à cinq autres — le *Snipe*, le *Mino*, le *Moulmein*, le *Gull* et le *Majestic*. D'autres chalutiers furent endommagés par les secousses que leur occasionna l'explosion des obus dans leur voisinage. Ainsi, certains chalutiers britanniques, au moment où ils se livraient paisiblement à l'exercice d'un métier licite, sur un banc de pêche dans la mer du Nord, généralement reconnu comme tel, subirent une interruption violente d'une opération d'industrie usuelle et régulière, dans un endroit qui est place en dehors de la route que suivent habituellement les vaisseaux naviguant entre la Pointe de Skagen et le Pas de Calais, et essuyèrent le feu des navires de guerre de la marine impériale russe sans avoir reçu d'avertissement préalable et sans l'avoir aucunement provoqué.

LE RAPPORT RUSSE

Depuis le moment où l'armement de la seconde escadre du Pacifique fut devenu de notoriété publique, le gouvernement impérial commença à recevoir des informations sur des mesures que prenaient les Japonais dans le but d'entraver le voyage de l'escadre, en organisant secrètement des attaques contre elle sur divers points de son parcours, voire dans les eaux européennes; ces informations étaient, dès leur arrivée, transmises au commandant de l'escadre, aide de camp général Rodjestvensky. Entre autres informations, le ministère des Affaires étrangères ainsi que le ministère de la Marine apprirent que les Japonais se proposaient de profiter du passage de l'escadre dans les eaux danoises pour s'y livrer à une attaque contre elle. Le gouvernement impérial adopta en conséquence tout un système de mesures de sûreté qui répondirent parfaitement à leur but et qui permirent à l'escadre, partie le 2/15 octobre du port de l'Empereur-Alexandre-III (Libau), d'arriver sans incident au cap Skagen, bien qu'en cours de route le commandant eût été informé directement de l'apparition de bateaux suspects dans le Grand Belt, le Kattegat et la mer du Nord.

Après avoir mouillé dans la matinée du 7/20 octobre à Skagen, l'escadre poursuivit sa route le même jour, divisée en six échelons.

Le premier échelon, qui comprenait trois torpilleurs et le transport *Koréïa*, quitta Skagen à quatre heures de l'après-midi; il devait se rendre à Cherbourg et, de là, continuer sa route sur la Sude.

Le deuxième échelon qui devait suivre le même itinéraire était composé de quatre torpilleurs et du transport *Kitaï*.

Par suite de nouvelles alarmantes concernant l'apparition de bateaux suspects, la répartition primitive des unités de l'escadre avait été modifiée, de manière à permettre à ces deux premiers échelons d'ouvrir la marche à une distance considérable, afin d'éclairer le parcours de l'escadre; c'est précisément dans ce but que les deux transports susnommés, *Koréïa* et *Kitaï*, les plus rapides des transports de l'escadre, furent adjoints aux détachements des torpilleurs pour former avec eux ces deux premiers échelons.

Ces deux échelons étaient suivis par les croiseurs de seconde classe de l'escadre, puis par les grands croiseurs accompagnés du transport *Kamtchatka*, sous le commandement du contre-amiral Enquist. Venait ensuite l'échelon composé des cuirassés commandés par le contre-amiral Foelkersan, et enfin le détachement dit n° 1, constituant le dernier échelon de l'escadre; il comprenait les nouveaux cuirassés, ainsi que le transport *Anadyr* et se trouvait sous le commandement direct de l'aide de camp général Rodjestvensky. Ce dernier échelon leva l'ancre à la même date, 7/20 octobre, à dix heures du soir.

Le 8/21 octobre au matin, le télégraphe signala à l'amiral la marche sans incident sérieux de diverses unités de l'escadre, à l'exception du transport *Kamtchatka* qui, par suite d'une avarie de machines, se trouva à 17 milles en arrière du dernier échelon. Dans la journée du 8/21 octobre, la navigation s'effectua au milieu d'un brouillard épais qui, bientôt, se transforma en brume entrecoupée de temps à autre par de courtes éclaircies.

Dans la nuit du 8/21 au 9/22 octobre, vers minuit, le ciel se chargea de nuages et l'horizon devint brumeux. A minuit cinquante-cinq, par 55° 10′

de latitude et 5° 42′ de longitude Est de Greenwich, le bâtiment de tête du dernier échelon, vaisseau amiral *Kniaz-Souvarof*, aperçut dans la direction de ses bossoirs les silhouettes de deux petits bâtiments qui s'approchaient à la rencontre des cuirassés. Le détachement tout entier fit aussitôt fonctionner ses projecteurs électriques, et dès que les deux bâtiments suspects se trouvèrent dans la zone des rayons projetés, ils furent reconnus pour des torpilleurs. Aussitôt les cuirassés ouvrirent le feu contre eux. Immédiatement après, on constata, à proximité des vaisseaux russes, et dans la zone éclairée par leurs projecteurs, la présence d'abord d'un, puis de plusieurs vapeurs ressemblant à des chalutiers. Certains d'entre eux ne montraient pas leurs feux réglementaires, d'autres ne les montrèrent que tardivement et d'autres enfin vinrent se jeter en travers de la route suivie par le détachement.

Comme il était évident que, dans ces conditions, le feu dirigé contre les torpilleurs pouvait atteindre également les bateaux de pêche, les mesures nécessaires furent prises en vue de les garantir autant que faire se pouvait : c'est ainsi que les rayons du projecteur électrique du vaisseau amiral *Kniaz-Souvarof* furent alternativement projetés sur les bateaux pêcheurs, puis aussitôt levés à 45°, ce qui signifiait l'ordre de ne pas tirer sur le bateau ainsi désigné. Néanmoins, le sentiment très net du danger que couraient les cuirassés, le devoir impérieux de les protéger contre l'attaque des torpilleurs obligea de continuer le feu malgré les risques évidents d'atteindre non seulement les bateaux pêcheurs, mais encore des bâtiments de l'escadre elle-même, qui pouvaient se trouver et qui se trouvaient effectivement (comme l'a démontré la présence constatée immédiatement du *Dmitry-Donskoï* et de l'*Aurora*) dans la zone du feu, par bâbord, de la division des cuirassés.

Pendant ce temps, les deux torpilleurs s'éloignèrent, puis, peu après, disparurent. A ce moment, la division des cuirassés, sur un signal donné par le vaisseau amiral, cessa aussitôt le feu; le feu avait duré environ dix minutes. Craignant, d'une part, que quelques bateaux pêcheurs n'aient été endommagés par le feu de l'escadre, mais ne pouvant, d'autre part, être certain que tout danger provenant des deux torpilleurs (ou peut-être de quelques autres encore) fût complètement écarté, l'amiral Rodjestvensky jugea indispensable que toute l'escadre continuât sa route sans s'arrêter.

Dans ces conditions, le navire qui, selon les premières dépositions de certains pêcheurs, serait resté jusqu'au matin sur le lieu de l'incident et qui a été pris par eux pour un bâtiment russe, ne pouvait en aucune façon appartenir aux divisions des cuirassés ou des croiseurs, et encore moins, au détachement des torpilleurs, ces derniers se trouvant en ce moment déjà très loin du lieu de l'incident.

Considérant les circonstances ci-dessus rappelées de l'incident qui s'est produit dans la mer du Nord, dans la nuit du 8/21 au 9/22 octobre 1904, incident qui, comme il a été constaté plus tard, occasionna la perte d'un bateau et la mort de deux personnes appartenant à une flottille de pêche anglaise, ainsi que des dommages à d'autres bateaux et des blessures aux équipages;

Considérant les preuves recueillies à ce sujet et les dépositions catégoriques des officiers de la marine impériale, témoins de l'incident, ainsi que quelques autres dépositions ultérieurement fournies au gouvernement russe par des tierces personnes de diverses nationalités,

On est en droit d'affirmer que : dans l'ensemble des circonstances susindiquées, l'amiral Rodjestvensky, sur lequel pesait la lourde responsabilité

d'assurer la sécurité des forces à lui confiées et de les maintenir dans leur intégralité, non seulement avait le droit, mais encore était dans l'obligation absolue d'agir comme il a agi, c'est-à-dire que, tout en se rendant compte des dommages qu'il pouvait causer à des pêcheurs inoffensifs, sujets d'une puissance neutre, il était néanmoins contraint d'user de tous les moyens en son pouvoir pour détruire les torpilleurs qui avaient attaqué son escadre.

Au point où en sont actuellement les débats, il est impossible de se prononcer entre les deux thèses, puisque l'on n'a encore entendu qu'une dizaine de témoins, tous appelés par les représentants du gouvernement britannique. Ce sont des pêcheurs qui semblent dépourvus d'imagination, et qui déposent avec un calme et un sérieux qui portent les assistants à donner le plus grand poids à leur témoignage. Ce témoignage commence par un serment prêté sur la Bible, et dure généralement fort longtemps, chaque témoin précisant ses occupations pendant la nuit de l'incident, la latitude et la longitude par lesquelles se trouvait son bateau, disant à quelle date il a quitté Hull, quels étaient les feux que portait son bateau et ceux qu'il a aperçus, soit sur les autres chalutiers, soit sur les navires composant les deux divisions de l'escadre de l'amiral Rodjestvensky.

Un fait semble bien établi par ces témoignages : la très faible distance qui a séparé les navires russes des chalutiers sur lesquels ils ont tiré. Tel pêcheur anglais dit avoir été obligé de forcer sa vitesse ou de changer sa direction pour éviter un abordage et ajoute qu'il a craint un instant de voir son chalut coupé par un des vaisseaux russes. Tel autre affirme qu'il a très nettement entendu le clairon à bord des navires étrangers, un instant avant l'ouverture du feu, et il estime à 150 mètres environ la distance qui le séparait du navire de guerre dont il a essuyé la canonnade. Les pêcheurs anglais ajoutent que l'escadre russe marchait très lentement : elle a mis fort longtemps à dépasser les bateaux chalutiers, les a gardés sous la lumière de ses projecteurs électriques, pendant les vingt minutes qu'a duré le feu. Cette durée ne s'expliquerait pas si les navires de l'amiral Rodjestvensky avaient marché à une allure normale.

Il semble qu'il doit être difficile, dans ces conditions, pour les Russes, de soutenir qu'ils ont atteint les pêcheurs anglais en tirant sur les mystérieux torpilleurs qu'ils déclarent avoir découverts dans les brumes de la mer du Nord pendant la nuit du 21 octobre. Tout ce qu'ils pourraient affirmer, c'est que, leur défiance, ayant été mise en éveil par l'apparition desdits tor-

pilleurs, ils ont tiré sur les chalutiers anglais, craignant quelque complicité. Mais il paraît impossible de soutenir qu'ils aient aperçu les torpilleurs à très petite distance des navires pêcheurs sur lesquels ils ont tiré, puisque aucun des témoins anglais qui se sont trouvés sur le Dogger Bank, la nuit de l'incident, n'a aperçu des navires étrangers. Bien que le temps fût un peu brumeux, ces témoins s'accordent à reconnaître que, même si ces vaisseaux avaient voyagé sans leurs feux réglementaires, ils auraient pu être découverts à une distance variant entre quatre cents et huit cents mètres.

On se demande d'ailleurs ce que les Russes peuvent gagner à soutenir qu'ils ont atteint les navires anglais en tirant sur les mystérieux torpilleurs. Leur situation ne serait pas plus mauvaise s'ils reconnaissaient une erreur, puisqu'il ne s'agit plus maintenant que d'une question morale, l'obligation de payer des indemnités, résultant clairement des faits, et ayant été implicitement reconnue dans le dernier paragraphe de l'exposé russe.

La tournure que prennent les débats montre évidemment qu'il ne s'agit aujourd'hui que de déterminer, dans un but qui n'a rien de financier, la manière dont l'accident s'est produit. Les Russes reconnaissent que, se croyant en cas de légitime défense, ils ont causé un dommage à des tiers, et par là ils admettent du même coup qu'ils sont obligés de les indemniser. Mais tout l'effort des Anglais tend à prouver que la canonnade elle-même était injustifiée, qu'il n'y avait dans les parages où pêchaient les chalutiers de Hull aucun navire ressemblant en quoi que ce soit à un navire de guerre. La partie britannique semble mettre un certain acharnement malin à cette démonstration : elle veut visiblement que les Russes soient dans leur tort, et même peut-être qu'ils paraissent légèrement ridicules. Elle cherche à tirer une vengeance ironique de l'incident de la mer du Nord. On ne voit d'ailleurs pas très bien quel intérêt les Russes auraient à soutenir indéfiniment qu'ils ont réellement rencontré des navires de guerre ennemis, si, dès le début ils n'avaient adopté cette thèse pour expliquer la canonnade du 21 octobre. Aux yeux du monde britannique qui considère leur marine avec un parfait dédain, ils ne perdraient pas plus de prestige pour avoir tiré dans la brume sur des chalutiers que pour soutenir qu'ils ont rencontré des torpilleurs que personne n'avait jamais vus avant, et dont personne n'a jamais entendu parler après l'incident.

Quant aux puissances amies, elles s'intéressent en somme fort peu à l'incident, et elles ne sont pas disposées à trouver

sans excuse une méprise analogue à celles dont plusieurs marines étrangères ont parfois fourni des exemples. Les marins russes avaient été mis sur le qui-vive par toutes sortes d'avertissements justifiés; ils se trouvaient inévitablement dans un état nerveux lorsqu'ils ont rencontré dans la brume et dans la nuit un grand nombre de très petits vapeurs d'un type qu'ils ne sont pas habitués à voir sur les côtes de leur pays. Ils ont pu craindre que les suites d'une défense trop précipitée ne pussent pas être pires que celles d'une attente trop discrète, et ils ont ouvert le feu un peu au hasard sur des bateaux qu'ils estimaient suspects. Un pareil acte prête en somme moins à la critique que l'affirmation de la présence de navires de guerre, dont l'existence ne peut pas être prouvée, et qui resteront un peu dans la légende ironique créée autour de cet incident comme de nouvelles apparitions du vaisseau fantôme. De toute manière, les marins russes se trouvent en mauvaise posture, et on ne voit pas pourquoi ils choisissent celle qui prête aux plus longues discussions et aux plus aigres controverses. Il ne s'agit naturellement que de celles qui pourront se produire dans la commission internationale, car au point de vue de l'opinion publique, l'incident est dès longtemps réglé, et il est incapable d'avoir d'autres conséquences que quelques articles désobligeants des journaux anglais et le paiement de très substantielles indemnités aux familles des pêcheurs britanniques tués ou blessés sur le Dogger Bank dans la nuit du 21 octobre.

Robert de Caix.

LES PARAGES DE PÊCHE SAHARIENS

Dans un de ses derniers numéros de l'année qui vient de se terminer, la *Dépêche Coloniale* annonçait le prochain départ d'une mission ichthyologique organisée par la Société de Géographie commerciale de Bordeaux et subventionnée par le gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française en vue d'étudier les moyens d'organiser des pêcheries sur l'île et le banc d'Arguin [1]. Cette nouvelle aura pu surprendre plus d'un lecteur, en l'esprit de qui le nom d'Arguin n'évoque guère que le souvenir du naufrage de la *Méduse;* elle a, par contre, été accueillie avec la plus vive satisfaction par tous ceux qui ont, même superficiellement, étudié la géographie économique de de l'Afrique Occidentale, car les parages d'Arguin sont réellement d'une merveilleuse richesse ichthyologique. C'est ce qui a déjà été indiqué naguère ici même [2]; c'est ce dont nous souhaiterions fournir aujourd'hui aux lecteurs des *Questions* des preuves plus complètes.

I

Du détroit de Gibraltar au cap Vert s'étendent, à la lisière de l'Afrique atlantique, des côtes tantôt basses et sablonneuses, tantôt (du cap Bojador au Rio de Ouro) bordées de falaises, à peu près à pic, presque toujours inhospitalières, interrompues seulement de loin en loin par de hautes falaises ou par des saillies rocheuses qui en viennent modifier un instant la monotone uniformité : cap Cantin, cap Guir, cap Juby, cap Bojador, cap Blanc, cap Vert. En avant de ces côtes, « inabordables d'une façon pratique [3] » entre le faux cap Bojador et l'embouchure du Sénégal, où les bons ports sont excessivement rares (Agadir, Dakar), où les baies ouvertes et exposées aux vents d'Ouest ne sont elles-mêmes guère nombreuses, se dissimulent, tout au moins sur le littoral saharien, des bancs de sable dont les courants modifient sans cesse la position et sur lesquels la mer

---

[1] Voir le numéro du 23 décembre 1904.

[2] Par M. R. de la Vaissière, dans son article *Arguin et Portendick* (*Quest. Dipl. et Col.*, 1901, t. XII, 15 août, p. 218-223, carte).

[3] Expression employée par le capitaine Lallemand dans son étude sur *la Pêche à Terre-Neuve et sur les côtes du Sahara* (*Congrès national des Sociétés françaises de Géographie*, Lorient, 1895, p. 334-352; cf. p. 349).

déferle avec furie. Plus à l'Ouest seulement viennent les grandes profondeurs, qui creusent un véritable fossé entre le soubassement du continent africain et le socle du plateau sous-marin qui supporte les différentes parties de l'archipel des Canaries[1].

C'est dans ces parages peu hospitaliers, souvent même dangereux à la navigation, — à la navigation à voiles surtout, — que se trouvent peut-être les plus riches stations de pêche de l'hémisphère septentrional de notre planète. La côte atlantique du Maroc présente déjà, autant que les récentes recherches de M. Gaston Buchet permettent de s'en rendre compte[2], un réel intérêt au point de vue ichthyologique ; mais c'est surtout plus au Sud, sur le littoral saharien, que les poissons se multiplient d'une façon extraordinaire. Entre le cap Blanc et le cap Mirik en particulier, à l'endroit où s'ouvre la grande échancrure d'Arguin, longue de 165 kilomètres, soit à l'intérieur de la vaste nappe d'eau bien abritée du côté du large par une ligne fréquemment interrompue de récifs, soit dans l'Ouest des bancs, sur des fonds de sable et de coquillages, se rencontrent à foison les représentants des espèces comestibles les plus diverses; et il est possible de les capturer de la manière la

---

[1] Sur la côte occidentale d'Afrique, consulter Ph. de Kerhallet : *Manuel de la navigation à la côte occidentale d'Afrique* (Paris, 1851, 3 vol, in-8°), t. Ier, p. 216-247 et 333-363 ; T. Aube : *L'Ile d'Arguin et les pêcheries de la côte occidentale d'Afrique* (*R. marit. et colon.*, 1872, t. XXXIII, p. 470-490, carte); Hautreux : *La Pêche au Sénégal* (*Bull. Soc. Géog. comm. de Bordeaux*, 2e série, 11e année, 1888, p. 135-148, cartes) et Arthur Taquin : *La Côte occidentale d'Afrique et les pêcheries canariennes* (*Bull. Soc. Belge de Géog.*, 1902, p. 318-350, 405-445, fig., 502-546; 1903, p. 37-99).

[2] *Rapport sur une mission scientifique dans le Nord du Maroc* (*Nouv. Arch. des Missions scient.*, t. X, 1903, p. 379-409, cartes), p. 383-384 : « Si l'on considère « seulement la partie de la côte Ouest du Maroc allant du cap Spartel à Agadir « n'Ighir, et que l'on admette comme surface d'exploitation rémunératrice l'aire « limitée par l'isobathe passant par des profondeurs de 150 mètres environ, on « obtient une superficie exploitable de 6.950 milles carrés. Cette évaluation ne peut « être considérée que comme une *grossière approximation*... Ces lieux de pêche ainsi « limités (du cap Spartel au cap Ghir) semblent assez proches de nos ports pour « permettre le développement de l'industrie de la pêche du poisson frais, soit en « employant des glacières, soit en ayant recours aux bateaux-viviers... L'industrie « de la grande pêche dans les eaux marocaines est probablement appelée à prendre « un grand développement... » Cf., dans le tout récent rapport de mission de M. Augustin Bernard, le paragraphe consacré aux pêches maritimes : « De nombreux « bateaux espagnols viennent pêcher devant Larache et prennent, dit-on, pour « 5.000 à 6.000 pesetas de poisson pendant la nuit... On pourrait saler la corbine « qui se pêche en automne, le maquereau, abondant à Casablanca, la sardine. Il y « a dans la région de Mogador, et plus au Sud au banc d'Arguin, des richesses « ichthyologiques plus considérables encore. » (*Bull. Comité Afrique Fr.*; *Renseignements coloniaux et documents*, 1904, n° 10, p. 224.) Aussi un grand nombre de chalutiers allemands se préparent-ils, dit-on, à aller exploiter les richesses animales des parages océaniques du Maroc (Nautès : *Les pêcheries du banc d'Arguin. Ligue maritime*, janvier 1905, p. xvi).

plus aisée et la plus fructueuse à la fois. « Quelle que soit, en « effet, l'espèce de poisson que l'on y veuille pêcher », a écrit tout récemment le Dr J.-B. Allart, consul général de Belgique pour les îles Canaries et la côte occidentale d'Afrique [1], « en « deux ou trois heures une embarcation est pleine, et cela, « aussi bien pour les homards et les langoustes que pour les « poissons de toute grandeur et de toute qualité, depuis la sar- « dine, le thon jusqu'aux curbinas énormes et aux samas, « pargo, de 20 ou 30 kilogrammes. » En est-il absolument de même sur le littoral de notre Sénégal? Il serait peut-être exagéré de l'affirmer; mais du moins est-on en droit de dire que, là encore, le poisson est extrêmement abondant. Une foule de témoignages en fourniraient au besoin la preuve. N'est-ce pas là, pour nous borner à un seul exemple, qu'un correspondant du *Temps* déclare [2] avoir vu, en l'année 1892, « l'entrée du port de Dakar littéralement comme obstruée par « un banc de poissons qui avait de 12 à 1500 mètres de large, « une vingtaine de mètres de profondeur, et 5 à 6 mètres « d'épaisseur »?

II

Voici déjà longtemps, — Sabin Berthelot l'a montré dans son ouvrage vraiment classique sur *la Pêche sur la côte occidentale d'Afrique* [3], — que la richesse ichthyologique de ces parages est connue et proclamée. Ce sont les Portugais qui la signalent les premiers, désignant particulièrement à l'attention de leurs compatriotes les alentours du cap Guir et du cap Bojador. Vénitiens engagés au service du Portugal, Flamands en quête de remèdes susceptibles de guérir la lèpre et de rendre aux vieillards une nouvelle vigueur, Espagnols, Anglais, suivent les premiers marins lusitaniens et font à leur tour, soit sur la côte marocaine, soit sur le littoral saharien de l'Atlantique, des constatations analogues [4]. Aussi peut-on, de très bonne heure, signaler des textes montrant de quelle grande

---

[1] Dans son introduction au très important travail du Dr A. Taquin sur *La Côte occidentale d'Afrique et les pêcheries canariennes* (*Bull. Soc. Belge de Géog.*, 1902, p. 317).

[2] *La Misère en Bretagne. Temps* du 26 janvier 1903.

[3] Paris, Béthune et Arthus Bertrand, 1840, in-8° de 303 p. carte.

[4] Voir les textes réunis par Sabin Berthelot et ceux qu'a cités M. Albert Merle dans son article sur *La Pêche à la morue sur la côte occidentale d'Afrique* (*Revue de Géographie*, 1886, t. XIX, p. 87-95). On en trouvera d'autres dans notre étude sur *Un champ de pêche inexploité sur la côte occidentale d'Afrique* (*Bull. Soc. cent. d'agriculture et de pêche*, t. XV, 1903, p. 256-265).

réputation jouissent les parages de pêche canariens, et surtout les alentours du cap Blanc ; aussitôt entrés dans cette zone, les marins de toutes les nationalités s'empressent de varier leur ordinaire en y substituant les poissons frais qu'ils s'y procurent en abondance avec la plus grande facilité. L'usage est que, dès qu'un bâtiment se trouve parvenu à la hauteur du cap Blanc, le capitaine fasse « bailler à chaque plat (l'équipage du navire « est divisé en sept parties, et chaque partie a sept hommes et « un petit garçon qui sont autant de plats) une ligne et des « hameçons avec une bouteille de vin d'Espagne pour celuy « qui prendra le premier poisson ».

C'est le rédacteur du voyage de François Cauche qui, en 1651, nous fait connaître cette « coustume de tous les navires passant « par ces lieux [1] » ; mais il n'est nullement besoin de descendre si bas dans le cours du XVIIe siècle pour recueillir les témoignages les plus probants sur la richesse ichthyologique de la côte saharienne. Aux environs du cap Blanc, Claude Jannequin, sieur de Rochefort, rapporte avoir vu « prendre une fois, « d'un seul coup de scenne, trois cens gros mulets, un corbin « et un pantouflier, tous deux poissons de grosseur d'un homme, « et quantité d'autres sortes, comme bonites, dorades, barbues, « soles, carapets, bars, capitaines, machoirans, rachaos, moines, « nègres, tous poissons ainsi nommés à cause de leurs couleurs « ou de leurs formes [2] ». En vue de ce même cap Blanc, le navire du médecin Dellon « resta pendant trois ou quatre heures en « panne, pour donner, dit le voyageur [3], à nos matelots le « temps de pêcher, parce que la pêche est très abondante en « cet endroit », et c'est encore vis-à-vis du cap Blanc que l'équipage du bâtiment sur lequel s'était embarqué le sieur D. B. captura « quantité de bon poisson, ayant mis nostre vaisseau « en panne pour ce sujet [4] ». Tout le long du littoral, dans la direction du Sud, le poisson abonde encore, comme l'a constaté en 1682 le chirurgien Le Maire ; « le cap Blanc, écrit cet auteur « dans la relation de ses voyages [5], abonde en poisson comme

---

[1] *Relations véritables et curieuses de l'île de Madagascar et du Brésil* (à Paris, chez Augustin Courbé, 1651, in-4°), p. 4-5. — C'est au début de l'année 1638 que Cauche a constaté cette curieuse coutume.

[2] *Voyage de Libye au royaume de Senéga le long du Niger* (à Paris, chez Charles Rouillard, 1643, in-12), p. 44-45.

[3] *Voyages de M. Dellon*, t. Ier, p. 7. — Cette citation est empruntée à l'édition de Cologne de 1709 ; l'édition originale de Paris, Barbin, 1685, ne contient aucune indication de ce genre.

[4] *Les Voyages faits par le sieur D. B.*, p. 6.

[5] *Les Voyages du sieur Le Maire aux isles Canaries, Cap-Verd, Sénégal et Gambie* (à Paris, chez Jacques Collombat, 1685, in-12), p. 48-49.

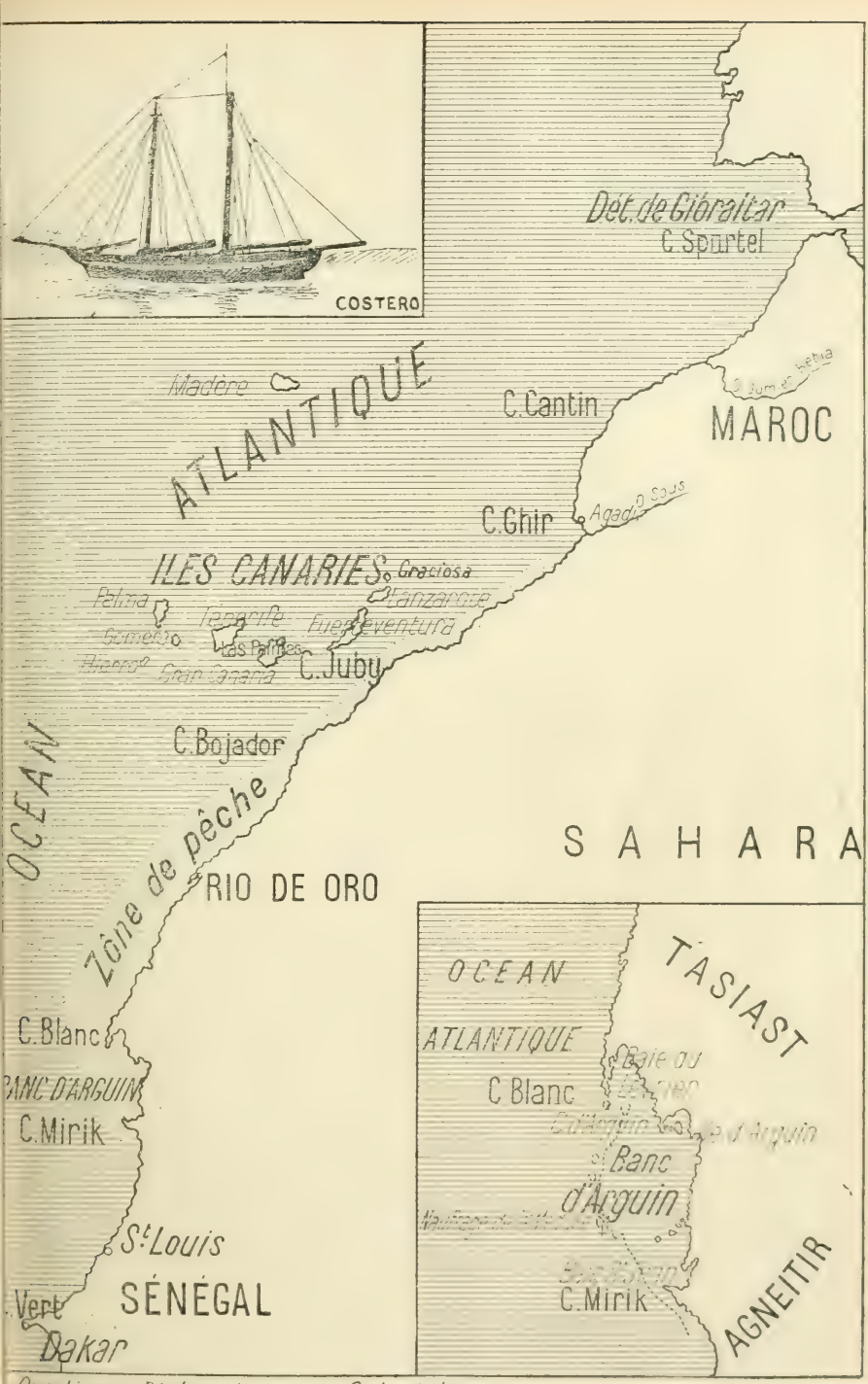

Questions Diplomatiques et Coloniales

« dorades, pargues, vieilles, chiens marins et beaucoup d'au-
« tres que je ne connois pas. Notre équipage en pêcha quantité,
« et en fit grande chère pendant huit jours de séjour que nous
« fîmes le long de cette côte jusqu'à l'embouchure de la ri-
« vière du Sénégal. » Au cap Vert, il en est également ainsi :
« La coste, écrit François Martin dans ses Mémoires pour
« l'année 1665 [1], est fort poissonneuse » ; « la pêche y est très
« abondante », constate un peu plus tard le médecin Dellon [2],
dont nombre de documents immédiatement postérieurs con-
firment le témoignage.

Quelque intense que soit la vitalité des parages de l'embou-
chure du Sénégal, du cap Vert et même de la Gambie, c'est
toutefois aux abords maritimes du cap Blanc et de l'île d'Ar-
guin que reviennent toujours les auteurs anciens; ils ne se
lassent pas d'en vanter les ressources vraiment extraordinaires.
Personne ne l'a mieux fait que le P. Labat; sa *Nouvelle Rela-
tion de l'Afrique Occidentale* contient sur le sujet des détails
si circonstanciés, si précis, qu'il convient, — encore qu'ils aient
été fréquemment cités, — de les reproduire à cette place. « Ce
« golfe (écrit le bon dominicain à propos de la baie d'Arguin) est
« comme un étang toujours plein de poisson, dont on ne peut
« diminuer la quantité, quelque nombre qu'on en prenne. Il s'y
« voit, entre autres, des Vieilles d'une grandeur surprenante;
« il est ordinaire d'en prendre qui pèsent deux quintaux et
« quelquefois plus... Ce poisson ressemble si fort à la morüe
« que je croy que les Hollandois ont rencontré plus juste que les
« autres, quand ils l'ont appelé grosses morües. En effet, il en
« a la forme, la peau, la chair, l'avidité à mordre à l'ameçon.
« Sa grandeur extraordinaire ne doit pas changer son espèce,
« mais seulement le faire regarder comme une morüe de la
« grande espèce. Sa chair est blanche, tendre, grasse, ferme et
« se lève par écailles. Sa peau est grise, couverte de très petites
« écailles; elle est épaisse et grasse. Ce poisson est si goulu
« qu'il se jette sur l'ameçon aussitôt qu'il le voit paroître; il ne
« marchande point, tout luy est propre; il avale avec avidité...
« Ceux qui ont souvent mangé de ce poisson disent qu'il est
« bon étant mangé frais, mais ils conviennent qu'il est plus
« délicat quand il a été couvert de gros sel pendant cinq ou
« six heures. La tête est admirable pour faire de la soupe; le
« reste du corps se peut mettre à toutes sortes de saulces, et il
« est également bon en toutes manières. Quoique cette chair

---

[1] *Archives nat.*. T, 1169, fol. 2 v°.
[2] *Voyages de M. Dellon* (éd. de Cologne de 1709), t. Ier, p. 9.

« soit fort nourrissante, elle est d'une digestion aisée ; il est « rare qu'on s'en dégoûte et encore plus extraordinaire qu'elle « ait jamais causé d'incommodité quand elle est cuite suffi- « samment... On salle la Vieille comme la Morüe de Terre- « Neuve ; mais comme elle est plus grosse, il y faut apporter « plus de soin, la saler deux fois, la bien presser et la faire « sécher ou mettre en bariques avec précaution. Moyennant « cela, elle se conserve long tems, se transporte par tout et « peut-être le fond d'un très bon commerce[1]. »

Que de rapides allusions, de brèves constatations, de mentions succinctes il serait possible de relever sur le même sujet dans les textes français du XVIIIe siècle ! Mais que nous apprendraient-elles de bien nouveau ? C'est alors à des voyageurs ou à des auteurs d'autres nationalités, le marin écossais George Glas en 1764, puis l'Espagnol Viera, l'auteur des *Notices sur l'histoire générale des Canaries*[2], qu'il convient de recourir pour trouver des renseignements précis sur les parages de pêche canariens ; nous n'y insistons pas, Sabin Berthelot ayant cité textuellement ou soigneusement analysé les travaux de ces auteurs dans son ouvrage sur la *Pêche sur la côte occidentale d'Afrique*[3]. Mieux vaut reproduire ici la page dans laquelle Corréard et Savigny, les rédacteurs de la relation du *naufrage de la frégate la « Méduse »*, ont formulé sur la richesse ichthyologique du golfe d'Arguin une appréciation dont les termes nous semblent présenter un incontestable intérêt. « Nonobstant toute la « stérilité des côtes de cette partie, elles ne sont pas, écrivent « ces deux auteurs, sans importance par rapport à la fécondité « de la mer qui les baigne. L'*agriculture des eaux*, comme l'a « dit un naturaliste célèbre, promet trop d'avantages pour que « les lieux propres à cette sorte d'exploitation ne soient pas « remarqués. Cette partie de la mer connue sous le nom de « golfe d'Arguin est surtout notable par l'immense quantité de « poissons qui s'y rendent dans diverses saisons, où qui habi- « tent continuellement ces parages. Ce golfe... se trouve comme « fermé au couchant dans toute son ouverture par le banc qui « porte son nom. Ce banc, qui rompt l'impétuosité des vagues « soulevées par les vents du large, contribue, en assurant la tran- « quillité ordinaire des eaux, à en faire comme un lieu de retraite « pour les poissons, en même temps qu'il devient ainsi favo- « rable aux pêcheurs... Quel que soit le parti que l'on cherche

[1] *Nouvelle Relation de l'Afrique Occidentale*, t. Ier, p. 60-62.

[2] George Glas : *The History of the Discovery and Conquest of the Canary Islands*,.. Londres, 1764, in-4°. — Viera : *Noticias para la historia de las Canarias* (Madrid, 1772-1783, 4 vol., in-4°), t. II, ch. XXVII.

[3] P. 130-132, etc.

« aujourd'hui à tirer de ce golfe si poissonneux, on peut le « considérer comme le vivier ou le *banc de Terre-Neuve afri-* « *cain*, lequel pourra contribuer un jour à alimenter les ate- « liers de la Sénégambie, si les Européens parviennent à la « mettre en rapport. Parmi les espèces de poissons qui s'y « trouvent, il en est une qui lui paraît particulière ; c'est celle « que l'on prenait à bord de la *Méduse*, et qui forme l'objet « principal de la pêche de ces parages... Ces poissons, qui ont « de deux à trois pieds de long, sont du genre *gade* ou « *morue...*[1] »

Quelque précise que soit cette page, elle ne semble guère avoir frappé les contemporains de Corréard et de Savigny, plus préoccupés des souffrances mêmes des malheureux naufragés de la *Méduse* que des résultats scientifiques et économiques de leur longue odyssée. Aussi n'est-ce vraiment qu'après la publication de l'ouvrage de Sabin Berthelot que les géographes commencèrent à se préoccuper de l'extraordinaire vitalité des mers baignant cette partie de la côte occidentale de l'Afrique. Depuis lors, Oscar Mac Carthy et ses collaborateurs, dans leur description des îles Canaries [2], Balbi dans ses *Eléments de géographie générale* [3], Elisée Reclus dans sa *Nouvelle Géographie universelle* [4], d'autres encore ont signalé avec raison l'intérêt des parages de pêche canariens, en s'appuyant d'abord exclusivement sur la monographie de Sabin Berthelot, puis aussi sur les travaux postérieurs du capitaine T. Aube, de MM. Albert Merle, Hautreux, etc. Les études des Drs Enrico Stassano [5] et Arthur Taquin sont venues enfin, depuis une quinzaine d'années, enrichir encore la bibliographie de la question [6], une de

---

[1] *Naufrage de la frégate la « Méduse » faisant partie de l'expédition du Sénégal en* 1816 (Paris, Corréard, 4e éd., 1821, in-8°), p. 331-332. — Cf. *ibid.*, p. 47-48 : « Le maître-pilote... annonçait... qu'on entrait sur le banc. Cela était vraisemblable. « Dès ce moment les matelots ne furent occupés qu'à relever les lignes jetées le « long du bâtiment, et l'étonnante quantité de poissons, tous du genre *morue*, « que l'on hâlait à bord, jointe aux herbages qui flottaient de toutes parts.., était plus « que suffisans pour faire croire que l'on naviguait sur un haut-fond. »

[2] Dans le volume de l'*Univers* consacré aux *Iles de l'Afrique* (Paris, Firmin Didot, 1848, in-8°), p. 147.

[3] *Eléments de Géographie générale* (Paris, J. Renouard, 1843, in-12), p. 325 : « Les attérages de l'Afrique depuis Mélilla jusqu'au cap Spartel, et de là jusqu'au cap « Vert, offrent peut être les plus riches stations de pêche de notre hémisphère. »

[4] Tome XII. *L'Afrique Occidentale*, p. 251-252.

[5] *La Pesca sulle Spiagge atlantiche del Sahara*, con Nota intorno alle specie raccolte del Dottor Decio Vinciguerra (*Annali di Agricultura*, n° 172 de la seconde série). Roma, tip. Eredi Botta, 1890, in-8° de 103 p., carte.

[6] Signalons encore, dans la *Revista de Geografia comercial* de Madrid, 1886-1887, t. II, p. 46-49 et 49-52, les deux notes du capitaine Pedro de la Puente et du Dr Federico Rubio intitulées *Pesquerias Hispano-Africanas*, ainsi que, dans la *Revue scientifique* du 16 février 1901, une *Contribution à l'étude des pêches canariennes* signée

celles qui, pour le développement économique de l'Afrique Occidentale Française, présentent incontestablement le plus vif intérêt.

III

Des populations maritimes plus rapprochées de ce champ de pêche que nos populations côtières en ont, depuis longtemps déjà, parfaitement compris la richesse et l'importance. A peine, en effet, les premiers navigateurs portugais ont-ils doublé les rares accidents de réelle importance de la côte occidentale d'Afrique qu'ils sont suivis par des marins de leur nationalité, des marins des Algarves probablement, qui, sous les auspices de l'infant don Henri de Viseu, y installent des pêcheries; près d'Azemmour, à l'embouchure de l'Oum-er-Rebia, au Sud du cap Bojador, dans la baie des Rougets (*angra dos Ruyvos*), on les voit dès la première moitié du xve siècle posséder de véritables établissements. Ont-ils aussi dès lors des établissements dans le voisinage du cap Guir? Il ne le semble pas. Sans doute, un aventurier portugais y possédait déjà une installation rudimentaire en l'année 1518, date à laquelle Diego Lopès de Sequeira, frappé de l'abondance extraordinaire du poisson aux abords de ce cap, conseilla au roi Emmanuel le Fortuné d'y créer d'importants centres de pêcheries; mais c'est seulement au cours des années suivantes que fut construit à l'embouchure de l'Oued Sous le château d'Aguer (Agadir), dans le but de protéger contre les attaques répétées des indigènes les pêcheurs portugais qui fréquentaient la côte atlantique du Maroc.

Sur la côte saharienne, plus méridionale, les Portugais ne paraissent pas avoir fondé, en dehors de leur fort d'Arguin, d'établissements durables; il n'en a pas été absolument de même des Espagnols. Sans doute aucun texte ne dit comment procédaient les marins partis des ports du golfe de Biscaye dont parle Cristobal de Barros; avaient-ils, sur certains points du littoral situé au Sud du Maroc, à la limite même de leur champ de pêche, des installations rudimentaires où préparer le poisson qu'ils venaient de prendre? Nous l'ignorons. Par contre, nous savons que d'autres Espagnols, venus de terres toutes voisines, des îles Canaries, ont pu fonder sur le rivage même du continent un poste stable en un point qu'il est impossible d'identifier exactement aujourd'hui, à Santa-Cruz de Mar pequeña;

---

de M. Gaston Buchet (*Rev. scient.* 4e série, t. XV, p. 203-209) et accompagnée d'une bibliographie de 34 articles.

mais leur but, en élevant cette forteresse, n'était nullement la protection des pêcheries. Ce que voulait en réalité Diégo de Herrera, seigneur de Lancerote et de Fortaventura, quand, en 1476, il créa l'établissement de ce nom, c'était constituer pour lui-même et pour ses compatriotes une base solide pour des expéditions de pillage contre les Maures de ces régions ; et tel fut bien pendant près d'un demi-siècle (1476-1524) le rôle de Santa-Cruz de Mar pequeña. L'exploitation des richesses ichthyologiques du champ de pêche canarien fut complètement négligée pour la guerre contre les infidèles.

Les Isleños canariens en subirent le châtiment aux XVIe et XVIIe siècles. A peine le poste de Santa-Cruz de Mar pequeña abandonné par eux, ils furent attaqués par les corsaires barbaresques, par lesquels les Maures furent vengés de toutes les razzias que, depuis le temps de Jean de Béthencourt, ils avaient supportées de la part des chrétiens. Des incursions répétées de ces corsaires, les pêcheurs des Canaries ne pouvaient pas ne pas ressentir profondément le contre-coup ; la pêche perdit donc toute activité et devint même si dangereuse que les Isleños finirent par ne plus la considérer comme possible sans la protection d'un bâtiment de guerre espagnol. Mais la monarchie de Charles II et de Philippe V était impuissante à fournir le navire nécessaire ; aussi les malheureux Canariens seraient-ils demeurés longtemps encore en butte aux vexations des Barbaresques si, à partir du moment où les Marocains levèrent (1721) le siège de Ceuta commencé par eux en 1694, une période d'accalmie et de détente n'avait permis aux Isleños de recommencer à exploiter librement les immenses ressources des parages de pêche canariens[1].

Un instant, ils purent craindre une concurrence redoutable, celle des « rouliers des mers ». En 1638, en effet, les Hollandais expulsèrent les Portugais de la petite forteresse que, dès 1455, ils avaient commencé de construire à Arguin, s'y établirent solidement, et travaillèrent à en exploiter les produits. « Ils avoient toujours, raconte le P. Labat[2], des batteaux « occupés à cette pesche, tant pour la subsistance de leur gar- « nison d'Arguin que pour trafiquer aux isles Canaries, aux « Essorres et à la côte de Guinée[3], » et ils utilisaient, pour conserver les poissons pêchés par eux sur le banc, le sel que leur

---

[1] Sur tous ces points, voir l'ouvrage cité de Sabin Berthelot, p. 23-28 et 235-245.

[2] *Nouvelle Relation de l'Afrique Occidentale*, I, p. 62.

[3] Et même jusqu'aux Antilles, à en croire un mémoire encore inédit du sieur de la Courbe en date de 1693 (*Arch. ministère des Colonies*, C^6^, Sénégal, carton 2).

fournissaient des salines voisines de leur établissement [1]; mais toutes les fois qu'ils essayèrent d'occuper ce point, soit ouvertement, soit sous le couvert du pavillon brandebourgeois, les Hollandais ne tardèrent pas à en être chassés, d'abord par les Anglais, puis par les Français, qui d'ailleurs, après les avoir expulsés, ne tirèrent de leur conquête aucun profit. Aussi les Isleños étaient-ils les seuls à exploiter les merveilleuses richesses animales du banc d'Arguin lorsque George Glas, au milieu du XVIIIe siècle, visita l'archipel des Canaries.

Après avoir, durant son séjour prolongé dans les différentes îles du groupe, étudié les coutumes nautiques des Isleños et exécuté un court voyage le long de la côte saharienne, ce hardi marin, comprenant tout le parti qu'il était possible de tirer d'un établissement créé dans ces parages, entreprit de fonder un comptoir dans le havre de Gueder, qu'il identifiait avec Santa-Cruz de Mar pequeña. Mais le Port Hillsborough (tel fut le nom que Glas donna à son établissement en l'honneur du ministre anglais qui lui avait promis son appui) n'eut qu'une existence éphémère; à peine fondé, il fut abandonné par ceux qui l'occupaient, à la suite d'une rixe au cours de laquelle les Maures avaient massacré plusieurs Anglais, tandis que George Glas lui-même, parti pour Lancerote afin d'y acheter un brigantin propre à la navigation de la côte, y était arrêté et était détenu dans le château de Saint-Christophe, à Santa-Cruz de Ténériffe.

La mort tragique de George Glas, survenue peu après sa libération, au cours de son voyage de retour en Angleterre [2], amena l'effondrement et même l'oubli complet de ses desseins; aussi est-ce sans la moindre difficulté, — et sans aucune objection de la part de l'Angleterre, — que le roi d'Espagne se fit concéder par l'empereur du Maroc, le 28 mai 1767, un droit exclusif de pêche sur toute la partie de la côte saharienne comprise au Nord de la baie de Santa-Cruz de Mar pequeña [3]. C'est vrai-

---

[1] GOLBÉRY : *Fragments d'un voyage en Afrique*, t. Ier, p. 136 : « Les Hollandois « en faisoient la pêche [de la vieille] depuis le mois de janvier jusqu'au mois de juil- « let; ils obtenaient des Maures le sel nécessaire à ces salaisons ; ce sel se tirait « de la pointe Sainte-Anne, où il existe des salines naturelles, et fort abondantes ; « ils vendaient leur pêche en partie sur la côte de Guinée et en partie aux îles des « Canaries. »

[2] Sur l'histoire de George Glas, voir SABIN BERTHELOT : *De la pêche sur la côte occidentale d'Afrique*, p. 127-130, 206, 245-247.

[3] Traité de paix et de commerce signé à Marrakech, le 23 mai 1767, article 18 : « S. M. Imp. s'abstient de délibérer au sujet de l'établissement que S. M. Catholique « veut fonder au Sud de la rivière Non [l'oued Noun], car elle ne peut se rendre « responsable des accidents et des malheurs qui pourraient se produire, vu que sa « souveraineté ne s'étend pas jusque-là et que les peuplades vagabondes et féroces, « habitant ce pays, ont toujours causé des dommages aux gens des Canaries et les

semblablement en vertu de ce privilège que la *Sociedad de los Amigos del Pais*, fondée à la Grande Canarie entre 1779 et 1786, entreprit de faire, à certaines époques de l'année, la pêche de la sardine non seulement sur les côtes de l'archipel canarien, mais jusque dans les parages du Sahara [1].

Le traité conclu entre le sultan du Maroc et le roi Charles III était-il connu du négociant bayonnais Sauvigny quand, en 1787, il proposa à ses compatriotes d'exploiter les richesses ichthyologiques des parages de pêche sahariens? En l'absence du texte même du projet formé par Sauvigny [2], il est impossible de répondre à cette question, et aucun document ne permet de dire si l'idée de ce Bayonnais reçut jamais le moindre commencement d'exécution. Du moins est-il certain que cette même idée fut reprise l'année suivante par l'abbé Baudeau (1788); mais, peut-être par respect pour le traité de 1767, ce dernier limitait le champ d'action de la Compagnie qu'il voulait fonder sous le nom de *Royale Atlantique* « entre le cap Boyador et le Sénégal ». Quant à son objet, il était double : c'était la création « d'établissements de culture et de com- « merce..., surtout vers Rio-Doro [3] », et la pêche du poisson. La mauvaise réputation dont jouissaient, à très juste titre, les habitants du littoral [4], et, plus encore, les événements qui se produisirent au cours des années suivantes empêchèrent la réalisation du projet formé par l'abbé Baudeau, de telle sorte que

---

« ont même réduits en captivité. Mais *S. M. Imp., depuis Santa-Cruz jusqu'au « Nord, concède aux gens des îles Canaries et aux Espagnols le droit exclusif de « pêche*, sans permettre à aucune nation d'exercer le même droit sur aucune partie « de la côte qui leur restera entièrement réservé » (E. Rouard de Card : *Les Relations de l'Espagne et du Maroc...*, p. 174).

[1] Stassano : *La Pesca sulle Spiagge atlantiche del Sahara*, p. 21.

[2] Nous ne le connaissons que par une brève mention de P. Labarthe : *Voyage au Sénégal pendant les années* 1784 *et* 1785, p. 175.

[3] *Id., ibid.*, p. 173.

[4] Un mémoire inédit conservé aux Archives du ministère des Colonies (C^6, Sénégal, carton 19), signale de 1775 à 1785 quatre bâtiments français, comme ayant été pillés sur cette côte inhospitalière par les Maures; leurs équipages réduits en esclavage furent rachetés par les soins et aux frais du « Roi de Maroc » conformément à l'article 9 du traité passé à Saint-Germain-en-Laye, le 29 janvier 1682, entre Louis XIV et Mouley-Ismaël (E. Rouard de Card : *Les traités entre la France et le Maroc*, p. 202). C'est sans doute la connaissance de ces faits ou d'autres analogues qui amena l'insertion, dans le traité hispano-marocain du 1er mars 1799, de la clause formulée à l'article 22 : « Si quelque navire espagnol faisait naufrage « sur la rivière Num [l'oued Noun] et sa côte, S. M. Marocaine, quoique n'en « possédant pas la souveraineté, promet cependant, pour marque du prix qu'elle « attache à l'amitié de S. M. Catholique, d'employer les moyens les plus propres « et les plus efficaces pour sauver et délivrer les équipages et les autres « personnes qui auraient eu le malheur de tomber entre les mains des habitants « de ces lieux » (E. Rouard de Card : *Les Relations de l'Espagne et du Maroc...*, p. 186).

les Isleños demeurèrent encore une fois seuls à exploiter les parages canariens.

Mais ils n'en tiraient pas grand parti; une trentaine de bâtiments, de 20 à 50 tonneaux de jauge, montés chacun par un équipage de 15 à 30 hommes, voilà tout ce que les Canariens envoyaient chaque année faire la pêche dans les mers qui séparent leurs îles de la côte du Sahara [1]. On put croire un instant, lorsque Charles V eût concédé en 1795 à Don Cristobal de Mujica, de las Palmas, le privilège exclusif de la pêche de la baleine dans les eaux canariennes, et lorsque le traité de Méquinez du 1er mars 1799 eût confirmé les stipulations du traité de 1767 [2], que les choses allaient changer; il n'en fut rien. Les expéditions tentées par don Cristobal en 1799 même, puis en 1801 et en 1806 ne furent couronnées d'aucun résultat [3]. Aussi s'explique-t-on facilement qu'un demi-siècle se soit écoulé avant que d'autres Isleños aient songé à tenter une nouvelle expérience; mais, à partir de 1857, probablement sous l'influence des travaux de Sabin Berthelot, qui a constaté l'état stationnaire de l'industrie de la pêche aux Canaries et montré l'essor qu'elle était susceptible de prendre [4], plusieurs associations se constituent successivement, qui toutes, pour des raisons différentes, échouent piteusement. C'est d'abord, en 1857, la compagnie formée par trois habitants de Las Palmas; puis, après la signature du traité de Tétouan (26 avril 1860), qui « concède à perpétuité à S. M. catholique, sur la côte de « l'Océan, près de Santa-Cruz la Petite, le territoire suffisant « pour la formation d'un établissement de pêcherie comme « celui que l'Espagne y possédait autrefois [5] », voici les tenta-

---

[1] George Glas, cité par Sabin Berthelot, ouv. cité, p. 130.

[2] Voir l'article 35 de ce traité : « S. M. Marocaine accorde aux habitants des îles « Canaries et aux Espagnols de toute catégorie le droit de pêche depuis le port de « Santa-Cruz de Barbarie jusqu'au Nord » (E. Rouard de Card : *Les Relations de l'Espagne et du Maroc...*, p. 190).

[3] Stassano : *La Pesca sulle Spiagge atlantiche del Sahara*, p. 20.

[4] Rien ne prouve mieux l'influence des publications de S. Berthelot que ce petit fait très caractéristique; l'îlot de Graciosa, dont cet auteur avait montré les ressources pour l'établissement de sécheries (ouv. cité, p. 189-195), fut dès 1861 concédée à don Raphaël Cappa, puis le fut de nouveau postérieurement à Doña Francisca Gascon, enfin à don Ramon de Silva Ferro, l'auteur des *Estudios economicos, industriales y cientificos, respeto a la explotacion y riqueza de algunas pesquerias y consumo de sus productos en los grandes mercados; con otros varios informes para servir de precedentes al progecto de establecer una factoria de pesca y preparacion de pescado en la isla Graciosa...* (Londres, imp. de Clayton, 1875, in-8°), le directeur de la « Sociedad de Pesquerias Canario-africanas »

[5] Article 8 du traité cité (E. Rouard de Card : *Les Relations de l'Espagne et du Maroc..*, p. 196-197). — On sait que les Espagnols n'ont pas pu identifier en 1878 Santa-Cruz de Mar pequeña, et qu'ils ont choisi, pour être occupé par eux aux lieu et place de ce point, l'embouchure de l'oued Ifni (Taquin, art. cité, p. 335-339).

tives de Don Raphaël Cappa en 1861, de la Compagnie de l'Atlas en 1873, de la Sociedad de Pesquerias Canario-Africanas en 1880, de la Compañia industrial de Pesquerias Canario-Barcelonesas en 1886 [1].

Dans la même période, quelques Français ont également projeté ou tenté, sans plus de succès, de tirer parti des indications fournies par Sabin Berthelot [2]. Dès 1861, la maison marseillaise Pastré, après une enquête sur les lieux mêmes, forma pour l'exploitation du grand champ de pêche de la côte occidentale d'Afrique un plan qu'elle ne tarda pas à abandonner, puis qu'elle reprit un peu plus tard, mais en le réduisant à l'exploitation des parages de Dakar [3]. En 1880-1881, il faut enregistrer les essais de la Compagnie marseillaise « la Marée des Deux Mondes » ; mais ni ces essais ni d'autres ne furent établis sur des bases scientifiques et pratiques qui pussent en assurer la réussite [4]. De là des échecs qui entraînèrent l'abandon des beaux projets formés par nos armateurs.

IV

Il n'en est pas moins vrai que, — comme l'ont successivement reconnu l'Américain E. Balnhap vers 1875 [5], le lieutenant de vaisseau Raffenel, commandant l'aviso *l'Ardent*, en

---

[1] Voir les p. 21-25 du travail du Dr Stassano, les p. 333 et 341 de l'article du Dr Taquin (*Bull. Soc. Belge Géog.*, 1902).

[2] Il n'est pas inutile de signaler ici que dès 1802 Labarthe (*Voyage au Sénégal*, p. 175), dès 1821 Corréard et Savigny (*Naufrage de la frégate la « Méduse »*, p. 332) avaient invité les armateurs et les pêcheurs de Bayonne et de Marseille à tenter dans les parages de pêche sahariens des expéditions analogues à celle des Isleños canariens.

[3] « En 1860, écrit l'amiral (alors capitaine) Aube dans son étude sur *l'île d'Arguin « et les pêcheries de la côte occidentale d'Afrique*, des recherches étaient faites à « Santa-Cruz par un agent d'une grande maison commerciale de Marseille, soit auprès « de M. Berthelot, soit auprès des principaux armateurs de Santa-Cruz et de Palmas, « pour approfondir, surtout au point de vue pratique, cette étude d'une si grande « portée... En 1871..., la question si souvent rejetée d'une vaste exploitation des bancs « de pêche sahariens était de nouveau reprise. Un projet basé sur la situation réelle « du Sénégal... fut soumis au chef de la maison Pastré, qui lui fit l'accueil le plus « favorable ; quelques mois plus tard le premier établissement de la nouvelle exploi- « tation s'élevait à Dakar, les premières opérations de pêche s'exécutaient dans les « parages voisins... » (*R. Mar. et Col.*, 1872, t. XXXIII, p. 471 et 481).

[4] Voir les études du Dr Stassano (p. 25) et du Dr Taquin (p. 342). Cf. G. Roché : *L'organisation de la grande pêche française sur la côte du Sahara* (*Revue générale des Sciences pures et appliquées*, 15 novembre 1892, p. 732-733).

[5] Sur le rapport de M. E. Balnhap, le gouvernement américain aurait sollicité du gouvernement espagnol, sans succès, l'acquisition de Graciosa et le droit, pour les bâtiments de pêche, d'arborer le pavillon américain (Taquin, art. cité, p. 340).

1887 [1], le docteur italien Enrico Stassano en 1890 [2], le docteur belge Arthur Taquin en 1902, après une sérieuse étude des parages de pêche canariens — « une vie intense, faisant un « contraste saisissant avec la désolation de la côte qu'elle « avoisine », règne dans cette partie de l'Océan Atlantique ; les richesses ichthyologiques en sont vraiment extraordinaires, et (suivant l'expression de Sabin Berthelot), « n'ont rien de com- « parable dans les autres parties du globe [3] ». Mais comment faire pour parvenir à les exploiter, à en tirer enfin le parti qui convient ?

Les Isleños ne paraissent pas capables de remplir cette tâche; depuis le temps de George Glas, le nombre de leurs *costeros* n'a pour ainsi dire pas augmenté [4], et leurs procédés sont toujours demeurés les mêmes [5]! Il appartient donc à des étrangers de se substituer à eux; mais il leur faudra, pour réussir, adopter une manière d'agir toute différente de celle de leurs prédécesseurs. Comme l'a très justement constaté le Dr Taquin

---

[1] « Au point de vue commercial, il y a beaucoup à faire », a déclaré le lieutenant Raffenel dans les conclusions de son rapport (Cité par Nautès : *Les pêcheries du banc d'Arguin. Ligue Maritime*, janvier 1905, p. xv).

[2] Chose curieuse ! le Dr Stassano n'a pas relevé le fait, mentionné par Sabin Berthelot (ouv. cité, p. 94), de l'existence vers 1840 d'une compagnie génoise pour la pêche du thon dans le petit canal qui sépare Ténériffe de la Gomère. — La *Ligue Maritime*, dans son numéro de janvier 1905, signale de son côté la tentative formée en 1890 aux îles du Cap-Vert par la « Société des pêcheries de l'île de Sal », et l'existence d'établissements de pêcheries dans la colonie espagnole du Rio de Ouro, immédiatement au Nord d'Arguin ; en dix mois, la colonie aurait exporté plus de 600.000 kilogrammes de poissons salés. (*Les pêcheries du banc d'Arguin*, p. xii; cf. p. xiv.)

[3] *De la pêche sur la côte occidentale d'Afrique*, p. 121.

[4] En 1764, Glas en comptait 30; en 1840, Sabin Berthelot en dénombrait de 30 à 40 (ouv. cité, p. 130 et 29) et le capitaine Lallemand « 60 à 70 » en 1889 (art. cité, p. 349); M. Néda en aurait compté jusqu'à 52 à une date indéterminée (Dr Taquin, art. cité, note 1 de la p. 86); en tout cas, en 1900, le Dr Taquin a constaté que « toute la flottille canarienne pour la grande pêche à la côte « d'Afrique se compose de 42 bâtiments », dont 24 sont armés à Las Palmas et 18 à Lancerote (art. cité, p. 413-414). — Corréard et Savigny n'étaient donc pas exactement renseignés quand ils écrivaient : « C'est de ce golfe [d'Arguin] « que sortent toutes les salaisons qui font la principale nourriture des habitans des « Canaries, et qu'ils viennent faire tous les ans, au printemps, sur des embarca- « tions d'une centaine de tonneaux environ et montées de 15 à 20 hommes d'équi- « page, en complétant leur cargaison avec une telle rapidité qu'ils y mettent rare- « ment plus d'un mois » (*Naufrage de la frégate la « Méduse »...*, p. 331-332). Quant à Balbi, il exagérait singulièrement quand il écrivait en 1840 : « Ces « riches pêcheries ne sont plus exploitées d'une manière régulières et *en grand* « que par les habitants de l'archipel des Canaries, et surtout par ceux de la grande « Canarie » (*Eléments de Géographie*, p. 325).

[5] Cf. les renseignements fournies par M. Gaston Buchet dans sa *Contribution à l'étude des pêches canariennes* (*Revue scientifique*, 16 février 1901, p. 203-209) et ceux que donne le Dr Taquin sur le mode de navigation, le salaire des équipages, etc. (art. cité, 1902 (p. 420-426), sur la méthode et les modes de pêche, etc. (art. cité, 1903, p. 63-86), avec les indications fournies par George Glas et par Sabin Berthelot (*De la pêche sur la côte occidentale d'Afrique*, p. 130 et s.).

à la fin de son historique de l'exploitation des pêcheries canariennes [1], « aucun essai vraiment sérieux, établi sur des bases « scientifiques et pratiques, sur la connaissance approfondie au « point de vue océanographique des bancs de pêche sahariens » ne fut, avant l'année 1900, tenté dans ces parages, alors que « la science océanographique est la base de l'exploitation « moderne des pêches [2] ». « La plupart des essais ont été entre- « pris par des routiniers du banc de Terre-Neuve, qui ont voulu « transporter sur le banc saharien les coutumes du Nord qui ne « pouvaient s'appliquer en aucune façon à la pêche dans les « parages du Sud. Grave erreur, que de vouloir calquer sur « lespêcheries de Terre-Neuve l'exploitation des bancs saha- « riens! D'autres essais ont été tentés par des officiers ou des « capitaines de la marine ; leurs connaissances scientifiques « en matière de pêche étaient loin d'être à la hauteur de la « tâche entreprise [3]. »

Au Dr Arthur Taquin revient le grand mérite d'avoir rempli la tâche considérable et complexe qu'est l'exploration océanographique des parages de pêche canariens. Grâce à ses études nautiques et scientifiques de tout genre, grâce aux relations amicales qu'il sut nouer avec les Isleños, il lui a été donné de faire, plus rigoureusement et plus complètement que naguère Sabin Berthelot, la reconnaissance de leur champ de pêche, et d'en étudier surtout, comme il se le proposait, « la « nature du sol sous-marin en vue de la pêche au chalut [4] ». Des pêcheurs canariens, « il obtint, raconte le Dr J.-B. Allart [5], « tout ce qu'il voulut. On lui fit connaître les endroits les « plus recherchés, lui expliquant tout pour chaque espèce de « poissons ; en un mot, parti sur une goëlette avec eux, il « vécut, pendant de longs mois, de leur vie dure, sans autre « cabine que le pont, pêchant avec eux, et se rendant compte « ainsi, par la pratique, de tous les moyens employés ». L'étude des côtes sahariennes et de leurs tribus nomades, avec les-

---

1 *Les Iles Canaries et les parages de pêche canariens* (*Bull. Soc. Belge Géog.*, 1902, p. 343).

2 *Id.*, *ibid.* — On trouvera dans le récent et remarquable volume de M. Julien Thoulet intitulé *L'Océan, ses lois et ses problèmes* (Paris, Hachette, 1904, in-8°) la démonstration la plus éloquente et la plus convaincante de cette vérité (*passim*, et en particulier, p. 60-68).

3 Taquin, art. cité, p. 343. — Ces explications très justes font comprendre pourquoi il convient d'appliquer à toutes ces tentatives ce que M. Roché écrivait en 1892 au sujet des campagnes exécutées par les bâtiments de la « Marée des Deux Mondes », et pourquoi il faut considérer comme absolument nulles ces différentes expériences.

4 *Id.*, *ibid.*, p. 344.

5 Dans son introduction au mémoire du Dr Taquin (*Bull. Soc. Belge de Géog.*, 1902, p. 316).

quelles il sut entrer en relations amicales, l'exploration des parages d'Arguin, vinrent encore augmenter le butin scientifique recueilli par le Dr Taquin au cours de son expédition, dont la longue relation, pleine de faits précis et de renseignements techniques du plus vif intérêt, est un des mémoires les plus importants qu'ait jamais publiés le *Bulletin de la Société Belge de Géographie*[1].

Quelque pratiques que soient certaines des indications fournies par le Dr Taquin dans la dernière partie de son rapport, bon nombre de questions importantes demeurent aujourd'hui encore sans solution. Comment, en particulier, convient-il de tirer parti du poisson que le champ de pêche qui s'étend à l'Ouest de la côte occidentale de l'Afrique contient en quantité si extraordinaire? C'est surtout pour recueillir sur ce point les données les plus précises que la Société de Géographie commerciale de Bordeaux, — dont les membres s'étaient depuis longtemps préoccupés des pêcheries sahariennes[2], — a entrepris d'organiser la mission dont il a été question au début de cette étude; son but principal et même essentiel doit être — selon les termes mêmes employés par M. Roume dans la lettre par laquelle il annonçait à la Société bordelaise le concours pécuniaire de l'Afrique Occidentale Française[3], — « de recher-« cher, par toutes expériences utiles, les moyens d'assurer « *pratiquement* la conservation du poisson pêché dans les « parages du banc d'Arguin, de façon à en permettre le trans-« port et la vente pour la consommation aux Canaries, sur la « côte d'Afrique et dans les ports de France. L'étude de la « faune ichthyologique, de la valeur comparative des diverses « espèces, des engins de pêche et des appâts à employer, ren-« trerait certes utilement dans le programme de la mission à « constituer, mais n'en serait que le complément, *le véritable « point à élucider étant le mode de conservation du poisson* « dont l'abondance et la qualité comestible sont dès mainte-« nant établies ».

De là résulte nécessairement, pour le personnel de la mission organisée « pour l'étude de la faune ichthyologique du « banc d'Arguin et son utilisation industrielle », une composition particulière. Puisque, sans abandonner complètement

[1] *Les Iles Canaries et les parages de pêche canariens. II. La Côte occidentale d'Afrique et les pêcheries canariennes* (*Bull. Soc. Belge de Géog.*, 1902, p. 318-350, 405-445, 502-546; 1903, p. 37-99).

[2] Dès 1879, M. Albert Merle avait publié dans le *Bull. Soc. Géog. comm. de Bordeaux* une étude sur *la Pêche sur la côte occidentale d'Afrique* (1879, p. 350-357).

[3] *Quinzaine Coloniale*, t. XIII, 10 juin 1903, p. 326.

le côté scientifique de la question, la mission est destinée à s'occuper surtout de la recherche des méthodes de préparation et de transport susceptibles de permettre de tirer des immenses ressources en poissons de l'Afrique occidentale les meilleurs résultats industriels, il est naturel que le personnel scientifique soit très restreint; des saleurs et des tranchеurs de Terre-Neuve et d'Islande, un préparateur de conserves à l'huile, un fumeur, des sécheurs, tous gens de métier spécialement choisis et spécialement aptes, feront sur place des essais de préparations par le sel, l'huile, le fumage et le séchage, de façon à montrer nettement quel mode convient le mieux à telle ou telle espèce déterminée. Des sècheries spéciales destinées à montrer quel parti on pourrait tirer, pour la colonie, du poisson préparé en vert et séché sur la côte même par des procédés scientifiques et rationnels seront installées sur la côte de Mauritanie ; et d'autre part, une certaine quantité de poisson préparée en vert sera, au retour de la mission, séchée à Bordeaux même. Enfin une chambre frigorifique aménagée à bord du bâtiment spécialement affrété pour la mission permettra de faire des essais de transport de poissons frais entre les différents points de relâche dans la colonie même, et entre celle-là et la France [1].

Tel est le programme, très intelligemment conçu, de la mission qui doit d'un jour à l'autre quitter Bordeaux à destination des riches parages de pêche de l'Afrique occidentale; le simple énoncé que nous venons d'en donner suffit pour en faire comprendre le grand intérêt et la portée pratique. Ceux qui ont organisé cette mission semblent s'être inspirés des idées si juste que formulait le Dr A. Taquin en terminant l'étude à laquelle nous avons si souvent renvoyé nos lecteurs. « Il ne faut pas, « disait ce savant [2],... comparer les bancs canariens à ceux de « Terre-Neuve, car ces pêcheries n'offrent aucun point de res- « semblance. A Terre-Neuve, la base de l'exploitation repose « sur une seule espèce de poisson, la morue (*gadus morhua*) ; « les autres espèces qui s'y rencontrent sont, au point de vue « industriel, en quantité négligeable comparées aux gades qui « sont en prédominance. Aux Canaries, au contraire, les bancs « ne sont pas peuplés d'une espèce beaucoup plus nombreuse « que les autres, que l'on pourrait exploiter uniquement à l'ins-

---

[1] Nous avons extrait à peu près textuellement ces renseignements d'une lettre de M. A. Gruvel, professeur à l'Université de Bordeaux, publiée dans le *Bull. Soc. Géog. comm. de Paris*, t. XXVI, 1904, p. 651.

[2] *Les Iles Canaries et les parages de pêche canariens* (*Bull. Soc. Belge de Géog.*, 1903, p. 96 et 98-99).

« tar de Terre-Neuve. La faune de ces bancs très poissonneux « est composée de nombreuses espèces comestibles dont on « peut tirer un parti bien plus avantageux qu'en les convertis- « sant en *stockvisch*, ce qui serait les dénaturer... Jusque main- « tenant l'importance des pêcheries canariennes a été mal « interprétée; on leur a demandé ce qu'elles ne pouvaient pro- « duire, et l'on n'a pas compris le vrai parti que l'on pouvait « tirer de cette immense quantité de poissons.

« Le mode d'exploitation de ces pêcheries ne doit pas être « calqué sur le plan de celles de Terre-Neuve ou d'ailleurs, « sans courir à un échec certain. Les mécomptes de ceux qui « en ont tenté l'expérience doivent être un salutaire enseigne- « ment pour l'avenir. Le genre d'exploitation rationnelle doit « au contraire être tout spécial à ces pêcheries ; il doit être « dicté par les conditions qu'offre la nature de la faune, des « fonds sous-marins, de l'état de la mer et du climat.

« Puisque la richesse incomparable de cette faune offre à « l'industrie de nombreuses espèces de poissons, d'excellente « qualité, on tirera de chacune le parti qui lui convient le « mieux, réservant les unes pour un genre de conserves, les « autres pour un autre. De nombreuses espèces pourront être « expédiées à l'état frais, d'autres pourront être salées, et « d'autres encore préparées de diverses manières. L'utilisation « des sous-produits de la pêche fera l'objet d'une importante « branche de l'exploitation...

« ... Bien comprise, l'exploitation rationnelle des pêche- « ries canariennes, basée sur les données précises que nous « procurent maintenant les sciences océanographiques et zoo- « logiques, et sur une connaissance approfondie de la fabri- « cation des diverses espèces de conserves et des sous-produits « est une industrie qui, venant en son temps, est susceptible « de prendre un développement considérable et de donner « les résultats les plus fructueux. »

Puisse, grâce aux travaux de la mission bordelaise, cette appréciation se trouver enfin réalisée, pour le plus grand bénéfice de l'industrie française, de notre marine de pêche et de nos colonies de la côte occidentale d'Afrique.

HENRI FROIDEVAUX.

LES EMPRUNTS DES COLONIES FRANÇAISES

Nous avons dit, dans une précédente étude[1], que les opérations des budgets locaux des colonies françaises, autres que l'Algérie et la Tunisie, s'élèvent, tant en recettes qu'en dépenses, à près de 200 millions de francs; et que les 200 millions de recettes comprennent une dizaine de millions de ressources extraordinaires (prélèvements sur les caisses de réserve, reliquats de fonds provenant d'emprunts). Nous nous proposons maintenant de passer en revue les principaux emprunts de nos colonies, en insistant sur leur objet, la procédure de leur autorisation, leurs garanties et leur mode de réalisation.

L'objet des emprunts de nos grandes colonies, l'Indo-Chine, Madagascar et l'Afrique Occidentale, est de pourvoir à l'exécution des travaux publics (construction de chemins de fer, aménagement de ports, travaux d'assainissement), que les ressources provenant de l'impôt ne permettent pas d'entreprendre. Souvent, au contraire, l'objet des emprunts de nos petites colonies, comme la Guadeloupe, est de combler des déficits budgétaires ou de payer des dettes arriérées.

En France, aucun emprunt ne saurait être contracté par l'Etat sans un vote du Parlement. Quant aux emprunts départementaux, depuis une loi du 12 juillet 1898, ils sont votés définitivement par le Conseil général, s'ils sont remboursables en trente ans au plus; sinon, ils doivent être approuvés par décret rendu en Conseil d'Etat. Aux colonies, il faut faire une distinction : d'une part, tous les emprunts contractés par l'Indo-Chine et Madagascar doivent être autorisés par la loi, ce qui est dit explicitement dans l'article 4 des lois des 10 février 1896 et 5 avril 1897 (rappelons qu'il en est de même pour l'Algérie, en vertu de la loi du 19 décembre 1900); d'autre part, les emprunts des autres colonies doivent tous être autorisés par décret en forme de règlement d'administration publique; l'article 53 du décret du 20 novembre 1882, sur le service financier des colonies, prescrit en outre que le Conseil général, dans chacune des possessions où cette assemblée existe (Inde, Sénégal, Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Nouvelle-Calédonie), délibère sur les emprunts à contracter et les garanties pécuniaires à consentir dans l'intérêt de la colonie. Enfin, il est évident que tout emprunt qui comporte la garantie de l'Etat doit

[1] *Quest. Dip. et Col.*, 16 mars 1904 : Les impôts dans les colonies françaises en 1903-04.

être autorisé par la loi, les deniers de l'Etat ne pouvant être engagés sans le consentement préalable des Chambres. C'est pourquoi le dernier emprunt de l'Afrique Occidentale a été voté par le Parlement.

Ceci nous amène à parler des garanties affectées aux emprunts de nos différentes possessions. Ceux des petites colonies, qui ne s'élèvent jamais à des sommes considérables, se trouvent suffisamment garantis par l'inscription des annuités, pour le service des intérêts et de l'amortissement, parmi les dépenses obligatoires du budget local; ce qui permet au gouvernement d'assurer ce service, au moyen des recettes dudit budget, même si l'assemblée locale, là où elle existe, s'oppose à voter les crédits nécessaires. Au besoin, certaines ressources, telles que les produits des droits de douane, de sortie ou de consommation, sont spécialement consacrées au remboursement. Quant aux emprunts des grandes colonies, l'Etat leur a généralement accordé sa garantie, soit directement, soit indirectement, sous forme de promesse de subvention. Toutefois, on sait qu'après d'intéressants débats à la Chambre, le 15 décembre, et au Sénat, le 24 décembre 1898, l'Etat n'a pas garanti l'emprunt de 200 millions de l'Indo-Chine, et cela dans le but surtout d'affirmer la responsabilité de la colonie et d'y attirer des capitaux, en créant un crédit colonial, indépendant du crédit de la métropole; il en a été de même pour l'emprunt de 50 millions de l'Algérie, autorisé par la loi du 7 avril 1902.

Il nous reste à examiner le mode de réalisation des emprunts. Aux termes de l'article 78 de la loi de finances du 13 avril 1898, les emprunts des colonies françaises peuvent être réalisés : soit avec publicité et concurrence; soit de gré à gré; soit par souscription publique avec faculté d'émettre des obligations négociables; soit, enfin, directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations ou de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, aux conditions de ces établissements. Nous trouvons, dans la pratique, des exemples de quelques-uns de ces modes de réalisation. C'est ainsi que la plupart des emprunts de nos grandes possessions ont donné lieu à l'émission d'un certain nombre d'obligations de 500 francs, rapportant aux porteurs un intérêt nominal de 2 1/2, 3 ou 3 1/2 %; des établissements financiers, après avoir acheté (435 fr., 450 fr., etc.) ces obligations à la colonie, ont procédé à leur émission dans le public, à un prix plus élevé (450 fr., 465 fr., etc.). Ces mêmes établissements, ou un ou plusieurs autres, assurent, moyennant une commission, le service de l'emprunt (remboursement au pair des obligations sorties par tirage au

sort, et paiement des coupons). D'autre part, les 39 premiers millions du dernier emprunt de Madagascar ont été pris directement à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Après l'exposé succinct, que nous venons de faire, des conditions générales dans lesquelles sont contractés les emprunts des colonies françaises, nous nous proposons de passer rapidement en revue les principaux emprunts de nos diverses possessions autres que l'Algérie et la Tunisie. Nous diviserons, à cet effet, nos colonies en trois groupes, le premier formé de nos quatre plus grandes possessions, le second composé de celles pourvues d'un conseil général, et le troisième comprenant les autres.

Nos quatre grandes colonies, administrées par un gouverneur général ou commissaire général du gouvernement, sont l'Indo-Chine, l'Afrique Occidentale française, le Congo français et dépendances, et Madagascar. Chacune des trois premières est constituée par l'agglomération de colonies autonomes, et a une existence, on peut même dire une personnalité morale, indépendante de l'existence et de la personnalité des unités qui la composent. Un décret du 31 juillet 1898 a créé le budget général de l'Indo-Chine. On sait qu'un décret du 18 octobre 1904 vient d'en faire autant pour l'Afrique occidentale. Enfin, si le Congo n'a pas encore son budget général, les recettes et les dépenses communes à toutes nos possessions de cette partie de l'Afrique sont inscrites, depuis le décret du 29 décembre 1903, à la section spéciale du budget du Moyen-Congo affectée aux territoires de l'Oubangui-Chari et du Tchad. Voilà donc trois unions : l'Union indo-chinoise, l'Union africaine (d'un terme dont s'est déjà servi M. Etienne), et ce que nous pourrions appeler, d'une façon sans doute un peu prématurée, l'Union congolaise. Chacune d'elles est capable de contracter des emprunts ; mais, tandis que l'Indo-Chine et l'Afrique Occidentale, parvenues à un degré de développement relativement avancé, ont déjà profité de cette nouvelle personnalité, le Congo, dont l'organisation est plus récente, n'a pas encore fait appel au crédit ; il reçoit même de la métropole une subvention de 700.000 francs, alors que nos possessions d'Indo-Chine, d'Afrique Occidentale et de Madagascar, non contentes de pourvoir à toutes leurs dépenses civiles, sans aucune subvention métropolitaine, versent une légère contribution à la mère patrie, en atténuation des charges militaires qu'elles lui imposent.

Nous trouvons, en Indo-Chine, trois grands emprunts, contractés le premier par le Protectorat de l'Annam et du Tonkin, le second par l'Union indo-chinoise et le troisième par la Compagnie française des chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan ;

l'emprunt de l'Union n'est pas encore entièrement réalisé.

C'est une loi du 10 février 1896 qui a autorisé l'emprunt de 80 millions de francs du Protectorat, remboursable en 60 ans, avec la garantie de l'Etat, pour liquider sa situation financière et affecter 37 millions à des travaux de chemins de fer, éclairage et balisage des côtes, amélioration de port, construction de routes, et à la transformation de l'armement des tirailleurs tonkinois. Le ministère des finances a procédé à l'émission de 919.500 obligations de 100 francs, au prix de 87 francs ; les souscriptions furent reçues en France par les comptables du Trésor ; la Banque de l'Indo-Chine se charge du service de l'emprunt (paiement des coupons et des titres sortis), moyennant une commission de 5/16 % des sommes payées ; les porteurs d'obligations reçoivent un intérêt nominal de 2 1/2 % ; ceux qui ont acheté les obligations 87 francs touchent donc un intérêt réel de 2 fr. 87 pour 100 francs. Une loi du 26 décembre 1898 a prévu l'emploi du reliquat de l'emprunt à la construction de routes et de bâtiments, à des améliorations de port, aux irrigations, dessèchements et autres travaux utiles à l'agriculture.

Une loi du 25 décembre 1898 a autorisé le Gouvernement général de l'Indo-Chine à contracter un emprunt de 200 millions, remboursable en soixante-quinze ans au plus, sans garantie de l'Etat, exclusivement destiné à la construction de chemins de fer dans notre colonie ; 120 millions de francs ont été déjà réalisés, 50 à la suite du décret du 29 décembre 1898, et 70 après celui du 25 juillet 1902 ; ces fonds sont sur le point d'être épuisés, et l'on peut s'attendre à une troisième émission dans le courant de l'année 1905. Un groupe d'établissements financiers (Banque de l'Indo-Chine, Banque de Paris et des Pays-Bas, Comptoir National d'Escompte de Paris, Crédit Lyonnais, Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, Société Générale de Crédit Industriel et Commercial) a procédé à l'émission de 100.000, puis de 155.000 obligations de 500 francs, payées respectivement 435 francs et 450 francs par ces établissements financiers à la colonie, 450 francs et 465 francs par le public auxdits établissements, leur laissant ainsi, pour frais d'émission et bénéfice, un montant nominal de 3 %, soit une somme effective de 3 fr. 44 par 100 francs pour la première émission et de 3 fr. 33 pour la seconde[1]. La Banque de l'Indo-Chine assure le

[1] Dire que le groupe d'établissements financiers a touché, pour frais d'émission et bénéfice, un montant nominal de 3 %, c'est dire qu'il a touché, par obligation de 500 francs émise, cinq fois 3 francs, outre le prix payé à la colonie.

Dire qu'il a reçu une somme effective de 3 fr. 44 par 100 francs, c'est dire qu'il a reçu 103 fr. 44 chaque fois qu'il a payé 100 francs à la colonie.

service de l'emprunt moyennant une commission de 5/16 %. Les porteurs d'obligations reçoivent, pour les 110.000 premières, un intérêt nominal de 3 1/2 % et, pour les 155.000 suivantes, de 3 %; ceux qui ont acheté les premières 450 francs reçoivent donc un intérêt réel de 3 fr. 88 pour 100 fr., et ceux qui ont acheté les secondes 465 francs un intérêt réel de 3 fr. 22. La colonie, qui supporte la charge de l'intérêt et qui a reçu 435 francs pour chaque obligation 3 1/2 % et 450 francs pour chaque obligation 3 %, paie un intérêt net de 4 fr. 02 pour les unes et de 3 fr. 33 pour les autres[1]. Nous avons vu que les premiers porteurs d'obligations de l'emprunt de 80 millions du Protectorat, garanti par l'Etat, touchent 2 fr. 87 pour 100 francs, alors que les premiers porteurs de celui de 200 millions du Gouvernement général, non garanti par l'Etat, touchent 3 fr. 88. A supposer toutes autres circonstances égales dans les deux cas, la garantie de l'Etat se traduirait donc par une diminution d'intérêt de 1 % environ, c'est-à-dire que les capitaux engagés en Indo-Chine sans cette garantie sont mieux rémunérés; cette rémunération supplémentaire est de nature à attirer de nouveaux capitaux dans des entreprises, qui sont loin d'être hasardeuses; la responsabilité de la colonie est ainsi plus directement en jeu; on peut d'ailleurs constater que son crédit s'est amélioré, puisque les porteurs d'obligations de la seconde émission de 70 millions, qui les ont achetées 465 francs, ne reçoivent plus que 3 fr. 22 pour 100 fr. au lieu de 3 fr. 88, chiffre relatif à la première émission.

Il est enfin un troisième emprunt indo-chinois, de 76 millions de francs environ, remboursable en soixante-quinze ans, contracté non par la colonie, mais par la Compagnie française des chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan, pour la construction du prolongement en Chine, prévu par la convention franco-chinoise du 10 avril 1898, depuis la frontière indo-chinoise jusqu'à Yunnan-sen, de la voie ferrée de Haïphong à Laokay. La loi précitée du 25 décembre 1898 autorisait d'avance le Gouvernement général à accorder une garantie d'intérêts à la Compagnie qui serait concessionnaire de la ligne de Laokay à Yunnan-sen, sans que le montant annuel des engagements de la colonie pût excéder 3 millions de francs; ces engagements devront être au surplus garantis par l'Etat. Une loi du 5 juillet 1901 approuva la convention du 15 juin de la même année,

[1] Dire que les porteurs d'obligations reçoivent un intérêt réel de 3 fr. 88 %, c'est dire qu'ils reçoivent 3 fr. 88 par an pour chaque somme de 100 francs qu'ils ont payée aux établissements chargés de l'émission de l'emprunt.

Dire que la colonie paie un intérêt net de 4 fr. 02 %, c'est dire qu'elle paie 4 fr. 02 par an pour chaque somme de 100 francs qu'elle a reçue desdits établissements.

conclue entre l'Union indo-chinoise et quatre établissements financiers (Banque de l'Indo-Chine, Comptoir National d'Escompte de Paris, Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, Société Générale de Crédit industriel et commercial), qui constituèrent le 30 juillet 1901 la Compagnie française des chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan, Société annonyme au capital de 12.500.000 francs, concessionnaire de l'exploitation de la ligne de Haïphong à Yunnan-sen, et de la construction de la section de cette ligne comprise entre Yunnan-sen et Laokay. Cette convention prévoyait l'émission d'obligations par la Société : la garantie d'intérêt de 3 millions est affectée au service de l'intérêt et de l'amortissement de ces obligations. Un groupe d'établissements financiers, comprenant, outre les quatre précédents, la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque française pour le Commerce et l'Industrie et le Crédit Lyonnais, procéda à l'émission de 178.000 obligations de 500 francs, payées 427 francs à la Compagnie par lesdits établissements, et 438 fr. 50 à ceux-ci par le public, leur laissant ainsi, pour frais d'émission et bénéfice, un montant nominal de 2 fr. 30 %, soit une somme effective de 2 fr. 69 pour 100 francs. Les porteurs d'obligations reçoivent un intérêt nominal de 3 % ; ceux qui les ont achetées 438 fr. 50 touchent donc un intérêt réel de 3 fr. 42 pour 100 francs.

Tels sont les trois grands emprunts indo-chinois prévus par la loi. Mais l'Union indo-chinoise, qui a une personnalité propre, se compose de cinq possessions autonomes, la Cochinchine, le Cambodge, l'Annam, le Tonkin et le Laos, auxquelles il convient d'ajouter le territoire de Kouang-tchéou-ouan, cédé à bail par la Chine le 10 avril 1898. On peut se demander si chacune de ces unités indépendantes est capable d'emprunter et dans quelles conditions.

Nous avons déjà vu que l'emprunt de 80 millions, autorisé en 1896, a été contracté, non par l'Union indo-chinoise, qui n'était pas financièrement organisée à cette époque, mais par le Protectorat de l'Annam et du Tonkin, dont le budget s'est scindé en deux en 1899, ceux du Tonkin et de l'Annam. L'article 4 de la loi du 10 février 1896 dit expressément : « Tout emprunt contracté par le gouvernement de l'Indo-Chine devra être approuvé par une loi : est assimilé à un emprunt tout contrat impliquant pour le Protectorat le paiement par annuités des dépenses que ce contrat comporte. » Il semble donc que ni l'Annam ni le Tonkin ne soit capable de contracter un emprunt distinct de ceux de l'Indo-Chine autrement qu'avec l'autorisation de la loi. Cette question ne présente d'ailleurs pas actuellement d'intérêt pratique.

Il n'en est pas de même pour la Cochinchine, qui projette des travaux à Saïgon, ni peut-être pour le Cambodge, que le voisinage du Siam met dans une situation particulière, surtout depuis le traité franco-siamois du 13 février 1904, qui vient d'être approuvé par une loi du 7 décembre de la même année. Or le décret du 28 septembre 1888, réorganisant le Conseil colonial de la Cochinchine, dit que « le Conseil colonial délibère sur les emprunts à contracter et les garanties pécuniaires à consentir » et que « les délibérations prises sur ces matières sont approuvées par décret du Président de la République ». Il ne nous paraît pas douteux que la Cochinchine ait le droit de contracter un emprunt dans ces conditions. Il est d'ailleurs évident que les Chambres, saisies par le gouvernement ou par l'initiative parlementaire, pourraient intervenir.

Quant au Cambodge, le décret du 20 novembre 1882, sur le service financier des colonies, y a été promulgué par un arrêté du 15 février 1888. Cette possession est donc capable, sous réserve de l'intervention toujours possible de la loi, d'emprunter simplement avec l'autorisation du gouvernement métropolitain, donnée par décret en forme de règlement d'administration publique, après avis du Conseil du protectorat.

Il ne saurait être question maintenant d'un emprunt du Laos, son budget étant alimenté, pour les deux tiers environ, par une subvention du budget général de l'Indo-Chine.

Enfin il n'est pas prévu que le territoire de Kouang-tchéou-ouan ait à contracter des emprunts.

Passant à Madagascar, nous trouvons tout d'abord un emprunt du gouvernement de la reine en 1886, puis deux grands emprunts autorisés par les lois des 5 avril 1897 et 14 avril 1900.

Le gouvernement royal de Madagascar contracta, le 4 décembre 1886, directement auprès du Comptoir National d'Escompte de Paris, au taux de 6 %, un emprunt de 15 millions de francs, remboursable en vingt-cinq ans, sans autre garantie que l'affectation des recettes des douanes de six ports de l'île, et éventuellement des autres ressources du royaume, au service de l'intérêt et de l'amortissement. Son objet fut principalement de régler l'indemnité de 10 millions stipulée au premier traité de protectorat du 17 décembre 1885. Par suite d'un contrat modificatif du 20 juin 1887, le Comptoir d'Escompte fut autorisé à émettre des obligations au porteur, en représentation du capital restant dû sur le prêt de 15 millions, et le gouvernement malgache à rembourser par anticipation, au pair, à une époque quelconque, les obligations restant en circulation. Le 28 décembre 1889, le Comptoir émit 28.279 obli-

gations de 500 francs, 6 %. A partir de 1894, le gouvernement malgache dut suspendre ses paiements. La France projeta une conversion de l'emprunt pour alléger la charge du Protectorat. Bientôt, une loi du 6 août 1896 déclara Madagascar colonie française. Le projet de conversion n'aboutit qu'ultérieurement et devint la loi du 5 avril 1897.

Cette dernière loi autorisa la colonie à procéder à l'émission de 60.000 obligations nouvelles de 500 francs, remboursables en 60 ans, avec la garantie de l'Etat, pour convertir le solde des obligations 6 % émises en 1889, et pour exécuter des travaux publics de casernement et de colonisation avec l'approbation des Chambres, et régler les déficits antérieurs à l'exercice 1897. Les 60.000 obligations furent émises en trois fois : 40.000 en vertu de la loi du 5 avril 1897 elle-même, 11.000 conformément à celle du 6 avril 1898, et 9.000 suivant autorisation donnée par la loi du 5 mars 1900. Le montant des 40.000 premières obligations fut réalisé par la colonie auprès d'un groupe d'établissements financiers (Comptoir National d'Escompte de Paris, Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, Société Générale de Crédit Industriel et Commercial). Ces 40.000 obligations de 500 francs furent payées à la colonie par lesdits établissements 441 fr. 25 chacune, et émises par eux dans le public au prix de 452 fr. 50 ; leur laissant ainsi, pour frais d'émission et bénéfice, un montant nominal de 2 fr. 25 %, soit une somme effective de 2 fr. 54 pour 100 francs. Les 11.000 obligations suivantes, matériellement livrées par le Comptoir d'Escompte, à raison de 0 fr. 45 par titre (pour fourniture de papier, impression, numérotage, timbrage, signatures diverses et droit de timbre), furent achetées à la colonie 448 fr. 75 par le Crédit Foncier, pour être négociées à la Bourse. Quant aux 9.000 dernières obligations, elles furent achetées en plusieurs fois 405 francs et 402 fr. 50, par le Comptoir National d'Escompte de Paris et le Crédit Lyonnais. Le Comptoir d'Escompte assure le service de l'emprunt, moyennant une commission de 5/16 % ; il est secondé dans cette tâche par la Société Générale et le Crédit Industriel et Commercial pour les 40.000 premières obligations. Les porteurs d'obligations reçoivent un intérêt nominal de 2 1/2 %. Ceux qui ont acheté les premières 452 fr. 50 touchent donc un intérêt réel de 2 fr. 76 pour 100 francs.

D'autre part, la loi du 14 avril 1900 a autorisé la colonie à contracter un emprunt de 60 millions, remboursable en soixante ans au plus, gagé sur les recettes du budget de la colonie (spécialement sur les taxes de consommation), avec promesse de

subvention de l'Etat en cas d'insuffisance de ces recettes, pour la construction d'un chemin de fer de Tananarive à la côte orientale, et divers travaux de phares, balises, amélioration de port, routes, lignes télégraphiques, édilité et adduction d'eaux. Les 39 premiers millions de cet emprunt ont été réalisés, en trois fois (10, 15 et 14 millions), directement auprès de la Caisse nationale des retraites pour la Vieillesse, suivant décrets des 2 février, 8 septembre 1901 et 6 octobre 1902, aux intérêts de 4 %, 4 % et 3,95 %. Une loi du 5 juillet 1903 a autorisé l'affectation des 21 derniers millions à l'achèvement du chemin de fer ; et un décret du 29 juillet 1903 a prévu la réalisation d'un peu plus de 45 millions de francs, comprenant d'une part les 21 derniers millions de l'emprunt de 60 millions de francs, d'autre part plus de 24 millions pour le remboursement anticipé des deux prêts consentis en 1901 par la Caisse nationale des retraites. Cet emprunt de 45.890.628 fr. 37 fut contracté auprès d'un groupe d'établissements financiers (Banque de Paris et des Pays-Bas, Comptoir National d'Escompte de Paris, Crédit Algérien, Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, Crédit Lyonnais, Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France), au moyen de l'émission de 100.582 obligations de 500 francs, remboursables au pair en 59 ans, achetées à la colonie par ces établissements 456 fr. 25 et émises par eux dans le public 470 francs, leur laissant ainsi, pour frais d'émission et bénéfice, un montant nominal de 2 fr. 75 %, soit une somme effective de 3 fr. 01 pour 100 francs. Les établissements qui ont procédé à l'émission se chargent du service de l'emprunt, moyennant une commission de 1/6 % des sommes payées. Les porteurs d'obligations reçoivent un intérêt nominal de 3 % ; ceux qui les ont achetées 470 francs touchent donc un intérêt réel de 3 fr. 19 pour 100 francs.

Un projet de loi a été déposé à la Chambre le 31 mars 1904, afin de demander l'autorisation pour la colonie de contracter, en sus des 60 millions prévus par la loi du 14 avril 1900, un emprunt supplémentaire de 15 millions, destiné à l'achèvement du chemin de fer. Le Sénat n'a pas encore statué sur ce projet.

Tels sont, exposés dans leurs grandes lignes, les emprunts de l'Indo-Chine et de Madagascar. Nous examinerons prochainement ceux de nos possessions de la côte occidentale d'Afrique, et de nos anciennes et petites colonies.

PIERRE MA.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

ET SES LEÇONS[1]

ARMÉE DE MANDCHOURIE :

RAID DE LA DIVISION MICHTCHENKO

La longue immobilité dont Kouropatkine ne s'est point départi depuis le 20 octobre dernier vient d'être rompue par un raid de cavalerie dirigé sur les derrières de l'armée d'Oyama. Le 10 janvier, un détachement cosaque, fort d'environ 5 ou 6.000 sabres et placé sous le commandement du général Michtchenko, bouscula quelques avant-postes de l'aile gauche nipponne qui, à hauteur de Lin-chin-pou, s'appuyaient sur les bords du Khoun-ho. Puis, divisés en trois colonnes sous les ordres des généraux Samsonof, Abramof et Tyeleschof, heureux sans doute de retrouver un terrain qui leur rappelait leurs steppes natales, les cavaliers russes s'élancèrent sur la grande plaine glacée qui s'étend au Sud-Ouest de Moukden jusqu'au fond du golfe du Liao-toung.

Le lendemain (11 janvier), deux de ces détachements paraissaient brusquement au Nord et au Sud de Hai-tcheng, et ne trouvant aucune résistance, coupaient en plusieurs points la voie ferrée et les lignes télégraphiques. En même temps, la troisième colonne occupait le « Vieux Niou-tchouang » (tout près du point où le Liao-ho, le Khoun-ho et le Tai-tse-ho se réunissent avant de se jeter à la mer), et en chassait facilement une compagnie et deux escadrons, seule garnison laissée dans la place.

Les Japonais, qui avaient commis l'imprudence de ne point garder leur ligne de communications, avaient donc été complètement surpris, mais ne tardèrent pas à se ressaisir. Profitant de ce que les troupes de Nogi, maintenant libérées par la reddition de Port-Arthur, commençaient à remonter vers le Nord, ils purent en diriger une partie sur les points menacés. Dans la journée du 12 janvier, ils occupèrent et rétablirent la

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 1er et 16 mars, 1er et 16 avril, 1er et 16 mai, 1er et 16 juin, 1er et 16 juillet, 1er et 16 août, 1er et 16 septembre, 1er et 16 octobre, 1er et 16 novembre, 1er et 16 décembre 1904, 1er et 16 janvier 1905.

voie ferrée aux environs d'Hai-tcheng, tandis qu'un autre détachement se hâtait vers Inkéou, où l'on signalait l'apparition d'une colonne ennemie. Arrivés le matin même, après avoir détruit le chemin de fer à quelques kilomètres de ce point, les Russes avaient déjà canonné la ville, chassé la garnison et mis le feu à de grands approvisionnements accumulés par les Japonais. Dans la nuit du 12 au 13 janvier, les renforts envoyés aux Nippons permirent à ceux-ci de rentrer dans Inkéou, mais non point d'arrêter l'incendie allumé par leurs adversaires.

Les forces envoyées contre le général Michtchenko l'obligèrent alors à battre en retraite devant les brigades mixtes que son adversaire lui opposait de tous côtés. Quelques engagements eurent encore lieu (14 et 16 janvier), puis, les Russes ayant regagné les bords du Cha-ho, tout rentra dans le calme.

*
* *

Comme résultats matériels, outre les dégâts effectués sur la voie ferrée et l'incendie des magasins de l'intendance à Inkéou, on ne signale que la destruction de 500 chariots sur les bords de Khoun-ho. Il est certainement regrettable que les Russes n'aient pu mettre le feu à la flotte de jonques qui, pendant les mois d'hiver, se tient, bloquée aux environs du « Vieux Niou-tchouang » et qu'il leur était possible d'atteindre, tandis que les rivières sont encore gelées, car ce moyen de transport sera largement utilisé par leurs adversaires, dès que le printemps sera venu. Certes la destruction de grands approvisionnements rassemblés à Inkéou est loin d'être un facteur négligeable, mais surtout l'effet moral a été considérable.

C'est avec une joie réelle que nous enregistrons ce premier réveil d'activité de la cavalerie de nos alliés. Cette initiative fut longtemps retardée par la faible proportion de cette arme dans l'armée de Kouropatkine : étant données les difficultés du transport, la tentation était vraiment trop grande de parer au plus pressé et d'atténuer la différence des effectifs par des envois d'infanterie. D'autre part, les essais que l'on fit, dans les premiers mois de la guerre, d'envoyer des cavaliers à qui l'on donnerait des montures tirées de la Mandchourie ou de la Province Maritime, échouèrent piteusement. Ce ne fut qu'à l'automne dernier que, parmi les contingents envoyés au généralissime, figurèrent en proportion convenable des régiments de cavalerie. D'après de récentes évaluations, le général Kouropatkine dispose maintenant d'environ 25.000 sabres. Il a commencé de s'en servir, et continuera sans doute à profiter du

moment relativement court qui lui permet de les utiliser facilement : cette période est en effet limitée d'une part par les froids rigoureux qui interdisent les longues chevauchées, de l'autre par la saison chaude et pluvieuse qui transforme la plaine en un vaste marécage.

La façon dont les Japonais ont été surpris a montré qu'ils étaient loin de s'attendre à semblable raid. Heureusement pour eux le voisinage de l'armée de Port-Arthur qui déjà se dirigeait vers le Cha-ho leur procura rapidement des renforts sur les points menacés. Il n'en est pas moins vrai qu'ils vont se trouver obligés d'immobiliser une partie de leurs troupes pour garder leurs lignes de communications. Surtout ce fut une chose excellente que de faire sentir aux Chinois tout prêts à s'enrôler parmi les Khoungouses, ou tout au moins à les aider, la proximité des Cosaques.

NOTES AU SUJET DE LA NEUTRALITÉ ET DE L'INTÉGRITÉ CHINOISES

Par une curieuse coïncidence — car il ne semble pas qu'il y ait lieu d'y voir autre chose — en même temps qu'avait lieu ce raid ordonné par Kouropatkine, le gouvernement russe faisait remettre par ses agents à l'étranger une note qui ne fut pas sans intriguer les chancelleries. Dans ce document, qui reprochait à la Chine d'avoir violé sa neutralité, la Russie énumérait un certain nombre de griefs contre cette puissance et terminait en déclarant que, désormais, sa ligne de conduite ne s'inspirerait que du seul souci de ses intérêts. On se demanda tout d'abord si cette note n'était pas le prélude d'une action de la Russie contre le Céleste Empire, action qui eût infailliblement conduit à des complications internationales d'une exceptionnelle gravité. Heureusement il n'en était rien. Cette déclaration ne semble avoir été qu'un jalon posé en vue des revendications ultérieures de la Russie, lorsque viendra le règlement de comptes final : il n'est pas douteux, en effet, que la neutralité de la Chine s'est exercée d'une façon notoirement bienveillante en faveur du Japon.

Celui-ci fit entendre une autre protestation : vexé d'avoir été surpris par le raid Michtchenko, il affirma que les cavaliers russes n'avaient pu l'effectuer qu'en circulant sur la rive droite du Liao-ho, et que par suite la neutralité chinoise avait été délibérément violée par son adversaire. Tout d'abord l'alléga-

tion que les Cosaques aient franchi le Liao-ho n'est rien moins que prouvée : ils semblent au contraire avoir coupé au plus court et s'être dirigés sur le « Vieux Niou-tchouang » en suivant la rive gauche du Khoun-ho. Mais quand bien même l'affirmation nipponne serait exacte, nous ne voyons pas quel reproche on pourrait adresser à la Russie. Au début de la guerre actuelle, en même temps que la *Gazette de Pékin* publiait sa déclaration de neutralité du 13 février 1904, et que les autres puissances, d'un commun accord, se portaient en quelque sorte garantes de la neutralité et de l'intégrité du Céleste Empire, les deux belligérants déclarèrent aussi vouloir respecter le territoire chinois, et restreindre le plus possible le théâtre des hostilités. A notre connaissance du moins, aucune limite précise ne fut alors fixée. Cependant il semble bien que, tant à cause des nécessités militaires que des territoires en litige, objet du conflit diplomatique et de la guerre actuelle, le champ clos réservé aux deux adversaires comprend naturellement la Corée et la Mandchourie. De cette dernière province, la frontière, dans la région qui s'étend au Sud-Ouest de Moukden, est formée par la vieille *Barrière de pieux* et l'extrémité de la Grande Muraille qui se termine à Chan-hai-kouan. Telle est donc aussi la limite qui s'impose à la Russie : elle se trouve très loin à l'Ouest du Liao-ho.

Cette même question de l'intégrité chinoise fit enfin l'objet d'une troisième note, celle-ci émanant du gouvernement américain. Rappelant la démarche analogue déjà faite par les Etats-Unis au début de la guerre, et craignant que l'éventualité d'une compensation territoriale ne fût dès maintenant envisagée par certaines puissances, le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères a chargé ses agents d'exprimer à nouveau aux différentes puissances que la doctrine des Etats-Unis a toujours été le maintien de l'intégrité chinoise et de la « porte ouverte » en Extrême-Orient. L'importance de leurs intérêts commerciaux dans le Pacifique et en Chine leur interdit tout changement à cette manière de voir, et ils s'opposent résolument à toute idée de réserve de droits territoriaux. Se remémorant l'accueil cordial fait à leurs efforts dans ce sens, les Etats-Unis seraient donc heureux de connaître l'opinion des autres gouvernements au sujet de ces questions.

Cette note aura sans doute besoin de quelques explications complémentaires, car si elle vise nettement la Mandchourie comme province chinoise, il n'est pas sûr qu'il en soit de même de la Corée, bien que les Etats-Unis aient parlé de la « porte ouverte » *en Extrême-Orient* et de leurs intérêts com-

merciaux *dans le Pacifique*. Mais il ne faut point se faire d'illusions : en dépit des accords, des promesses et des notes diplomatiques, bien des ambitions, des rivalités, des groupements et des clans pourront surgir jusqu'au moment où s'ouvriront les négociations en vue de la paix.

CONTINUATION DE LA LUTTE

Ce terme est encore fort éloigné : l'ordre du jour, adressé à l'armée et à la flotte, que le tsar a fait paraître le 14 janvier pour annoncer la chute de Port-Arthur et glorifier ses défenseurs, ne laisse aucun doute à cet égard : la Russie luttera jusqu'au bout.

Sur mer, contrairement à notre attente, la deuxième escadre du Pacifique n'a pas été rappelée. Les deux premières divisions qui s'étaient séparées pour contourner l'Afrique sont maintenant réunies et se tiennent en croisière à proximité de Diégo-Suarez. Elles attendent là les derniers croiseurs et torpilleurs qui, partis bien après Rodjestvensky, viennent d'atteindre Djibouti. Quand elle se trouvera tout entière rassemblée, cette force navale continuera-t-elle son voyage, ou bien attendra-t-elle pour le poursuivre d'être renforcée par la troisième escadre, dont on presse l'armement dans le port de Libau? C'est ce qu'on ne sait pas encore.

Dès maintenant réunie, la flotte de l'amiral Togo guette son adversaire. Tandis que les croiseurs surveillent les détroits des îles de la Sonde et rayonnent autour de Labouan — où, par une étrange coïncidence, le service télégraphique a été momentanément interrompu — on signale des bâtiments suspects dans l'océan Indien et jusque sur les côtes de Madagascar. Nous ne croyons pas cependant que la flotte japonaise songe à engager une action sérieuse à si grande distance de ses arsenaux, et qu'une rencontre ait chance de se produire en dehors des mers de Chine. Quant à l'amiral Kamimura, son attention serait de nouveau dirigée sur les croiseurs de Vladivostok.

Sur terre, la reprise des hostilités, favorisée par un exceptionnel adoucissement de la température, semble devoir être prochaine. Le raid de la division Michtchenko est d'ailleurs un indice que Kouropatkine estime maintenant ses forces suffisamment nombreuses et désire à brève échance recommencer la lutte : soit qu'il se décide à prendre lui-même l'offensive, soit plutôt qu'en menaçant la gauche et les derrières de son adversaire, il veuille l'obliger à sortir de son inaction et à

affronter le premier les terribles obstacles accumulés sur les bords de Cha-ho.

Il faut d'ailleurs espérer que le généralissime russe, se rappelant les exemples donnés par les Boers dans la guerre sud-africaine, ne tardera pas à faire rééditer ce raid et qu'il saura infliger à ses adversaires toute la gêne et tous les ennuis éprouvés par les Anglais durant la guerre du Transvaal. La plaine du Liao-ho ouvre à ses Cosaques un vaste champ d'action, et l'on comprend que les Japonais, habitués aux régions montagneuses, aient cherché à attirer et à maintenir l'ennemi à l'Est de la voie ferrée ; mais leur thèse n'est pas admissible.

***

Enfin nous ne croyons pas sortir de notre domaine en mentionnant, ne fût-ce que pour mémoire, les tragiques incidents qui se sont déroulés à Saint-Pétersbourg dans l'après-midi du 22 janvier. Si prévoir est la première qualité d'un gouvernement, il faut regretter que la Russie ne se soit pas efforcée d'écarter les difficultés intérieures que la guerre actuelle rendait d'autant plus graves. La presse anglaise et américaine s'est empressée d'exagérer des événements si favorables aux armes japonaises. En France même, avec leur inconscience habituelle, les *pacifistes* ont de nouveau élevé la voix et réclamé la cessation de cette guerre, qui a porté un si rude coup à leurs théories. Et cependant la récente publication du rapport Kodama — dont une bonne partie au moins a tous les caractères de l'authenticité — aurait dû leur ouvrir les yeux. Dès que la guerre actuelle aura pris fin, la prudence la plus élémentaire nous commande de mettre l'Indo-Chine à l'abri d'un débarquement japonais.

JEAN DE LA PEYRE.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La crise ministérielle; le nouveau ministère.* — A la suite de l'élection de M. Doumer à la présidence de la Chambre, et de divers votes politiques de cette même assemblée qui ne lui avait donné qu'une majorité de quelques voix, M. Emile Combes, estimant qu'il n'avait plus l'autorité suffisante pour exercer le pouvoir, remit à M. Loubet la démission collective de son cabinet le 18 janvier. Le président de la République fit alors appeler M. Rouvier, ministre des Finances démissionnaire, et lui offrit la mission de former le nouveau ministère. M. Rouvier accepta et le 24 janvier une note *Havas* annonçait que le nouveau cabinet était constitué de la manière suivante :

MM. Rouvier	*Présidence du conseil et Finances.*
Chaumié	*Justice.*
Delcassé	*Affaires étrangères.*
Etienne	*Intérieur.*
Berteaux	*Guerre.*
Thomson	*Marine.*
Clémentel	*Colonies.*
Gauthier (de l'Aude)	*Travaux publics.*
Bienvenu-Martin	*Instruction publique et Cultes.*
Dubief	*Commerce.*
Ruau	*Agriculture.*

Sous-secrétaires d'Etat :

Dujardin-Beaumetz	*Beaux-Arts.*
Merlou	*Finances.*
Bérard	*Postes et Télégraphes.*

Fidèles à notre programme et à notre ligne de conduite constante, nous n'avons à exprimer ici aucune opinion sur un fait qui relève essentiellement de la politique intérieure. Nous tenons, cependant, à dire en cette occasion que nous nous applaudissons vivement de l'arrivée au pouvoir de M. Eug. Etienne ; bien que chargé dans le nouveau ministère du département de l'Intérieur, M. Eug. Etienne, nous en sommes assurés, ne peut manquer d'exercer une influence heureuse sur tout l'ensemble de notre politique étrangère et coloniale, spécial objet des préoccupations de notre Revue.

M. Delcassé garde la direction des affaires étrangères ; nous ne pouvons que nous en féliciter, et souhaiter qu'il poursuive avec une

énergique clairvoyance et une attention toujours en éveil la réalisation du vaste programme qu'il a lui-même tracé avec un optimisme peut-être excessif. Quant à M. Clémentel, le nouveau ministre des Colonies, il est juste de lui faire confiance en attendant de le voir à l'œuvre.

— *Réception de l'ambassadeur d'Angleterre à l'Elysée.* — Sir Francis Bertie, qui a remplacé sir Edmund Monson comme ambassadeur d'Angleterre à Paris, a remis le 23 janvier au président de la République les lettres l'accréditant dans ses nouvelles fonctions. L'ambassadeur s'est félicité en excellents termes du rapprochement franco-anglais et en a auguré les plus heureux résultats pour la paix du monde. Voici la réponse du Président de la République :

Monsieur l'ambassadeur,

Les sentiments que Votre Excellence vient de m'exprimer me touchent vivement.

Vous vous félicitez d'inaugurer vos fonctions en ce moment : l'année qui vient de s'écouler comptera, en effet, dans l'histoire des rapports de la France et de l'Angleterre. Nos deux pays, s'inspirant d'une estime réciproque, rendant un mutuel hommage à la grandeur de la mission qu'ils poursuivent l'un et l'autre, selon leur idéal et leurs traditions propres, se témoignent une confiante amitié. Si récent que soit leur accord, ils ont pu, déjà, et le monde avec eux, en apprécier la valeur et l'efficacité.

Votre tâche, dites-vous, sera de resserrer encore les liens si heureusement formés : soyez sûr que vous trouverez ici un concours sincère.

En rappelant la visite que S. M. Edouard VII a faite à Paris et celle que j'ai eu l'honneur de lui rendre à Londres, vous avez invoqué, pour le succès de vos efforts, le plus favorable des présages : car le séjour de Sa Majesté dans cette capitale y a laissé un souvenir profond, comme je garde moi-même une impression ineffaçable de l'accueil dont le peuple britannique a salué le chef de l'Etat français.

C'est avec plaisir que je reçois de vos mains les lettres par lesquelles Votre Auguste Souverain vous accrédite comme son ambassadeur près de la République française.

Allemagne. — *Les traités de commerce de l'Empire allemand.* — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* vient de publier un communiqué officiel résumant les dispositions essentielles des accords commerciaux récemment conclus par l'Allemagne avec les puissances suivantes : Russie, Autriche-Hongrie, Italie, Belgique, Suisse, Roumanie et Serbie.

Le caractère commun des nouveaux traités de commerce est de protéger aussi fortement que possible la production agricole allemande. Le communiqué publié dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit également : « ces traités douaniers... permettront à notre industrie de s'organiser d'une manière satisfaisante ». Mais la rédaction même de cette restriction montre que la protection de l'industrie allemande n'a été pour les négociateurs des traités qu'une préoccupation de second ordre.

Le traité avec la Russie est des plus avantageux pour l'Allemagne. La Russie renonce au tarif différentiel de terre et de mer et ne surtaxe qu'avec modération les produits industriels; elle accorde aux voyageurs de commerce des passeports de six mois et accepte les tarifs agrariens et les mesures sanitaires pour le bétail russe. La Russie signe, en un mot, un traité onéreux pour elle. Les vins allemands bénéficieront des mêmes avantages que les vins français.

L'Autriche-Hongrie s'est mieux défendue; elle a fait plier l'Allemagne sur la question sanitaire pour le bétail hongrois qui sera mieux traité que le bétail russe; elle a répondu aux tarifs agrariens par des surtaxes considérables qui protègent suffisamment l'industrie autrichienne et restreindront l'exportation allemande.

L'Italie et l'Allemagne restent à peu près dans le *statu quo*.

Le communiqué fait remarquer que les concessions accordées à la France lors du dernier traité franco-italien ont profité presque uniquement à l'Allemagne, en vertu de la clause de la seule nation la plus favorisée; ces concessions sont reproduites dans le nouveau traité.

— *Les grèves de Westphalie.* — Depuis le 16 janvier, la grève est générale dans tout le bassin houiller de la Ruhr qui n'occupe pas moins de 270.000 mineurs, et dont la production en charbon est en moyenne de 40 millions de tonnes par an. On peut juger facilement par ces chiffres de l'importance économique d'une semblable grève et de la répercussion qu'elle peut avoir sur la production allemande d'abord et aussi sur toute la production européenne. Les grévistes, parfaitement organisés, restent très calmes jusqu'à présent. C'est à peine si l'on signale quelques rares désordres, occasionnés par des rencontres isolées entre gendarmes et mineurs. Les grévistes réclament moins une augmentation de salaire qu'une modification des conditions générales du travail. Les salaires payés dans le bassin de la Ruhr sont en effet assez élevés, en tout cas sensiblement supérieurs à ceux des mineurs de Silésie et de Lorraine. Ce dont se plaignent les mineurs de la Ruhr, c'est surtout de la façon dont ils sont traités, et qui rappelle trop à leur gré le régime patriarcal de jadis fondé sur l'autorité absolue du propriétaire de la mine, même dans les questions qui n'ont qu'un rapport indirect avec le travail proprement dit. Ils réclament : 1° la limitation de la journée de travail (y compris la descente et la montée) à 9 heures en 1905, 8 heures 1/2 en 1906; 2° la diminution des « annulations » de wagonnets contenant des déchets; 3° la création de contrôleurs de la mine élus à bulletin secret par les mineurs; 4° la reconnaissance par les patrons des organisations ouvrières, notamment d'une commission pour le règlement des questions de salaires et l'appel, pour conciliation, au tribunal minier de Dortmund; 5° la fixation d'une base de salaire, la vente du charbon aux mineurs au prix de revient, l'adoucissement des pénalités, etc.

Les patrons, de leur côté, protestent qu'il leur est impossible

d'engager la discussion sur les principes fondamentaux de l'organisation du travail, et comme les grévistes semblent absolument décidés à obtenir la satisfaction globale de toutes leurs revendications, il est très difficile de prévoir la fin du conflit. Dès le premier jour, le gouvernement s'est préoccupé de la situation. Il a d'ailleurs été appelé à s'expliquer à ce sujet par deux reprises, au Landtag de Prusse, mais il n'a guère pu qu'enregistrer les faits et que promettre d'assurer de son mieux le maintien de l'ordre et le respect de la liberté du travail, qui n'a jamais été mise en question, puisque les 270.000 mineurs du bassin restent jusqu'à ce jour absolument solidaires.

Autriche-Hongrie. — *Les élections hongroises : défaite du parti libéral.* — Nous avons dernièrement exposé comment, désespérant de venir à bout d'une obstruction tumultueuse que n'arrivaient même plus à contenir les sévérités du nouveau règlement, le comte Tisza, président du Conseil hongrois, obtint la dissolution de la Chambre et en appela au pays. Après une campagne particulièrement violente, les électeurs se sont prononcés contre le ministère.

Réunis dans une action commune, les groupes d'opposition, depuis les libéraux dissidents qui suivent les inspirations du comte Andrassy jusqu'aux indépendants conduits par M. Kossuth, en passant par les partisans du comte Apponyi, tous ont marché au scrutin en rangs serrés et disciplinés.

A cette heure, sur 413 résultats, on en connaît 379. Malgré l'habileté et le courage déployés par son chef, le parti libéral sort de la lutte désemparé.

C'est la première fois depuis l'institution du régime dualiste que ce parti voit la majorité lui échapper.

Le parti de l'indépendance rentre au Parlement trois fois plus nombreux qu'auparavant, et il est à prévoir qu'il voudra désormais exercer, dans la direction de la politique hongroise, une influence proportionnée à sa force numérique.

Russie. — *La situation politique; les événements du 22 janvier.* — Nous disions, il y a quinze jours, combien était inquiétante l'effervescence des populations ouvrières en Russie. Les événements si douloureux de cette semaine ont malheureusement prouvé combien nous avions raison de redouter les conséquences de cette agitation.

Le 18 janvier, pour des raisons essentiellement professionnelles, les 14.000 ouvriers de l'usine métallurgique de Poutilof, qui fabrique du matériel de guerre pour l'Etat russe, cessaient le travail et déclaraient la grève générale. Aussitôt faisaient cause commune avec les grévistes les ouvriers des aciéries Oboukhof et des usines métallurgiques Lezner, ceux des filatures Stieglitz et ceux des docks de la Néva, arsenal de l'Etat dans lequel se construisent les croiseurs-

torpilleurs et les sous-marins de la marine impériale. En somme, tous les ateliers de l'Etat se déclaraient en grève.

Le chef du mouvement était le pope Gapone, fondateur d'une association ouvrière, et auquel tous les ouvriers obéissaient aveuglément avec un enthousiasme irréfléchi.

L'agitation gagna vite les autres centres ouvriers de Saint-Pétersbourg qui déclarèrent à leur tour la grève générale ; 160.000 ouvriers cessèrent le travail entraînant la fermeture de 350 usines et manufactures. Les divers services publics et municipaux, transports, gaz, électricité, imprimerie, se trouvèrent suspendus. Les grévistes firent paraître alors un manifeste qu'ils annoncèrent vouloir remettre eux-mêmes en mains propres à l'Empereur, le dimanche 22 janvier, et dans lequel, après avoir exposé un certain nombre de revendications purement ouvrières, ils poursuivaient des revendications d'ordre politique et réclamaient une constitution et une représentation nationale.

Il était évident que l'Empereur ne pouvait guère se prêter à une démarche qui eût pu paraître l'engager en vue d'une transformation inopportune du régime politique de la Russie. Le samedi, le gouvernement faisait savoir que tout rassemblement serait interdit dans la journée du lendemain et tout cortège dissipé. Malheureusement, les ouvriers russes, mal conseillés et d'ailleurs comprenant mal la gravité toute spéciale de la situation présente de la Russie et l'importance des revendications politiques dont ils jugeaient imparfaitement la portée, ne tinrent aucun compte des avertissements officiels, et avec l'entêtement naïf du moujik, entêtement autorisé d'ailleurs par la coutume, persistèrent à vouloir malgré tout aller porter leur manifeste au Palais d'Hiver. D'autre part, la police mal préparée, déconcertée par les tendances nouvelles du ministre de l'Intérieur, prince Sviatopolsk Mirski, manqua du sang-froid, de la discipline, de l'esprit de prudence nécessaires en pareille occurrence. Le conflit se produisit, terrible, effroyablement brutal et sanglant. Le nombre des victimes, tués et blessés, fut considérable. Le pope Gapone, blessé, réussit à trouver asile parmi ses amis chez lesquels il reste caché.

Le gouvernement impérial prit aussitôt des mesures très énergiques, indispensables évidemment en présence de circonstances aussi graves, mais qu'il aurait été bien préférable de prendre plus tôt, car elles auraient certainement permis d'éviter les cruels événements du 22 janvier. Par un oukase adressé au Sénat dirigeant, en date du 25 janvier, le tsar appelait aux fonctions de gouverneur général de Saint-Pétersbourg le général Trépoff, récemment préfet de Moscou où il avait laissé une réputation de grande énergie. L'oukase investissait le nouveau gouverneur général d'un pouvoir discrétionnaire, l'autorisait à faire intervenir la force armée où et comme il lui plairait, lui donnait la police de toutes les fabriques et ateliers de la ville, le contrôle de tous les pouvoirs communaux et des zemstvos, enfin le laissait libre de signer tout arrêté d'expul-

sion qu'il jugerait utile. En outre, un second oukase était affiché le même jour à Saint-Pétersbourg, d'ordre du ministre des finances, pour inviter les ouvriers à se défier des meneurs politiques et à reprendre le travail. L'oukase ajoutait que l'Empereur « a mis à « l'étude la question des assurances ouvrières; qu'une loi portant « diminution de la journée de travail et donnant aux travailleurs la « faculté légale de délibérer sur leurs besoins et d'en formuler « l'expression vient d'être proposée ; qu'en conséquence ils doivent « retourner à leurs usines et à leurs ateliers ». Ces promesses, la dernière surtout, sont de nature à produire bon effet, à condition toutefois que la réalisation ne tarde pas et que des paroles on passe aux actes.

Depuis, l'agitation semble bien s'être sensiblement calmée à Saint-Pétersbourg et à Moscou. En revanche, on signale des tentatives de grève et des troubles assez sérieux, notamment à Varsovie et dans les provinces polonaises. Toutefois il est impossible de se rendre compte actuellement de la situation réelle de la Russie, attendu que la censure, un moment supprimée par le prince Mirski, a été immédiatement rétablie après les désordres du 22, et que l'on n'a plus guère maintenant que des nouvelles de source officielle.

II. — ASIE.

Chine. — *La question de la neutralité chinoise.* — La question de la neutralité chinoise a été soulevée d'une manière assez mystérieuse pour le grand public à la fin du mois de janvier. Le gouvernement de Saint-Pétersbourg a envoyé aux gouvernements étrangers une note circulaire dénonçant les violations de neutralité commises par la Chine, et déclarant que la Russie se verrait dans l'obligation de veiller elle-même à ses propres intérêts si le gouvernement de Pékin continuait à ne pas tenir un compte plus strict de ses devoirs de neutre. Voici le texte de cette note russe, du moins telle qu'elle a été donnée par le *Temps* qui affirme avoir traduit un document authentique :

29 décembre/11 janvier 1904/1905.

Dès le commencement de la guerre, le gouvernement impérial, dans un but humanitaire, a adhéré à la proposition du cabinet de Washington, concernant la localisation des hostilités et la neutralisation du territoire de la Chine, et a fait connaître cette adhésion par son télégramme circulaire en date du 5 février dernier.

La Russie avait posé comme condition essentielle de cette neutralisation l'observation par la Chine elle-même de toutes les règles de neutralité et une attitude correcte de la part du Japon à l'égard des obligations assumées par la Chine du fait de cette neutralité.

Une expérience de onze mois de guerre a démontré l'incapacité et l'absence de bonne volonté de la part de la Chine de se conformer aux engagements contractés.

Sans parler du cas du torpilleur *Réchitelny*, on pourrait citer une série de violations de la neutralité chinoise au profit du Japon. La présence d'officiers japonais à la tête de bandes de Khoungouses qui opéraient sur territoire neutre a été fréquemment constatée, ainsi que l'existence de détachements organisés de ces guerriers dans l'armée japonaise à la solde du Japon. Des instructeurs japonais sont librement admis dans les troupes cantonnées le long de la frontière Nord du Tchi-li. Enfin il a été constaté que, depuis le commencement de la guerre, les Japonais se servent des îles Miao-tao comme base pour leur flotte, exportent librement de la contrebande de Tché-fou et d'autres points du littoral chinois, et que les usines gouvernementales de Khanian livrent des fournitures à l'armée japonaise.

Jusqu'ici les ministres chinois se bornaient à donner des réponses évasives à toutes les protestations et observations du gouvernement impérial à ce sujet.

D'après les informations les plus récentes, il apparaît que les Chinois non seulement violent la neutralité, mais font des préparatifs sérieux pour prendre une part active aux hostilités.

Il règne en outre dans le peuple une effervescence dangereuse contre les Européens qui est soutenue par les autorités.

En raison de ce qui précède, le gouvernement impérial se voit dans la nécessité de signaler ces faits à l'attention des puissances, afin de constater que leurs efforts pour garantir la neutralité de la Chine ont échoué par suite de la conduite du Japon et de la pression terrorisante qu'il exerce sur le gouvernement chinois.

En conséquence de quoi, dans le cas où la situation actuelle viendrait à se prolonger, la Russie se verra dans l'obligation de considérer cette neutralité de la Chine du point de vue de ses intérêts particuliers.

Signé : LAMSDORF.

Le gouvernement de Washington, au reçu de cette note, semble avoir pris l'initiative d'attirer l'attention du gouvernement chinois sur les accusations portées contre lui par la Russie. Il se peut, d'ailleurs, que des démarches dans le même sens soient faites à Pékin, par les représentants d'autres puissances, selon l'exemple donné par M. Dubail qui, dès le début des hostilités, pria le Ouaï-ou-pou de lui confirmer officiellement sa volonté et son pouvoir d'assurer l'exacte observation de la neutralité.

En outre, le gouvernement de Washington a cru devoir — assez gratutitement d'ailleurs, personne ne songeant à la menacer — se poser en défenseur de l'intégrité chinoise à l'égard des tierces puissances. M. Hay a, en effet, adressé aux gouvernements étrangers la note circulaire dont la traduction suit :

Mon gouvernement ayant appris que quelque inquiétude existe relativement à cette éventualité que, au cas de négociations entre la Russie et le Japon en vue de la paix, quelque question pourrait se poser par rapport à la concession de territoire chinois à quelques puissances neutres, je suis chargé de faire savoir à Votre Excellence que le président des Etats-Unis regretterait beaucoup d'avoir à partager ces craintes, parce qu'il est convaincu que si l'on faisait rentrer dans des négociations de cette nature des questions se rapportant à des intérêts étrangers aux intérêts directement en litige dans la guerre actuelle, il en résulterait que la conclusion

d'une paix tellement à souhaiter se trouverait retardée encore davantage.

Les Etats-Unis ont fait connaître en diverses occasions leur façon de voir à ce sujet. Cette façon de voir est bien connue, et les Etats-Unis sont heureux de l'accueil cordial qui a été fait à leurs efforts, en faveur de cette large politique qui consiste à maintenir l'intégrité de la Chine et en faveur du principe de la porte ouverte en Orient, où toutes les nations devraient bénéficier des mêmes facilités. Ayant cette façon de voir, mon gouvernement s'oppose à toute idée de la réserve de droits territoriaux, et à toute idée d'un contrôle à exercer dans l'Empire chinois. Mon gouvernement croit devoir faire connaître franchement ses intentions sous ce rapport, afin d'éviter tout malentendu relativement à la politique d'une nation ayant d'aussi importants intérêts commerciaux dans le Pacifique et en Chine, et dont les possessions sont aussi importantes dans la région qui donne accès à ce grand Empire.

J'aurai l'honneur de parler à Votre Excellence de cette affaire, lors de la prochaine réception diplomatique, et je serai heureux d'avoir l'expression de vos opinions sur les questions que j'ai indiquées.

En réponse à cette note américaine, les puissances neutres auraient déjà répondu qu'elles étaient résolues à respecter l'intégrité de la Chine. Ce n'est d'ailleurs que le renouvellement d'assurances qu'elles ont déjà données.

Siam. — *La délimitation franco-siamoise.* — La mission française de délimitation des territoires franco-siamois, dont le chef est le commandant Bernard, de l'artillerie coloniale, est composée du capitaine Tixier, de l'artillerie coloniale ; du capitaine de Batz, de l'infanterie métropolitaine ; de l'administrateur Bessière, des services civils de l'Indo-Chine ; du Dr Brengues, médecin aide-major de 1re classe des troupes coloniales ; du lieutenant Oum, de la légion étrangère ; de deux aides topographes, de sous-officiers et soldats.

On pense que la mission pourra opérer, de concert avec les délégués siamois, entre Krat et le Grand Lac, jusqu'au mois d'avril prochain, époque à laquelle elle devra interrompre ses travaux pendant six mois par suite des pluies et inondations ; au mois de décembre 1905, elle pourra vraisemblablement entreprendre la délimitation dans la région des Dang-reg et de Bassac.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *L'arrivée de la mission française.* — Une dépêche *Havas* fait connaître que « M. Saint-René Taillandier, ministre de France, « et la mission française sont arrivés à Fez après un très heureux « voyage. La population des pays traversés manifestait de la curio- « sité, mais aucune malveillance. Les caïds se montraient préve- « nants. » La dépêche ajoute :

La mission est entrée à Fez le 26. Elle a été reçue avec le cérémonial habituel et le plus grand éclat. Les vizirs ont témoigné leur empressement et leur déférence aux membres de la mission, qui seront reçus en audience par le sultan à une date ultérieure.

IV. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *La république de Saïnt-Domingue et la doctrine de Monroe.* — Nous attirions l'attention, dans notre dernier numéro, sur les dangereuses prétentions impérialistes du gouvernement américain à propos du Venezuela. La politique du président Roosevelt vient de se caractériser de nouveau avec une précision singulièrement suggestive par le protocole qu'il a signé le 21 janvier avec le gouvernement de Saint-Domingue.

On sait que la république de Saint-Domingue est le type achevé des républiques à révolutions périodiques de l'Amérique centrale. Tous les peuples qui ont des intérêts dans ce pays pâtissent de cette situation. La France, la Belgique, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne et les Etats-Unis, qui sont, à des degrés divers, porteurs de la Dette extérieure dominicaine, ont subi des interruptions de payement répétées et pris des arrangements — notamment des garanties douanières — qui n'ont pas été respectés. Les Etats-Unis, bien que de cette dette ils n'aient que 20 millions environ, ont toujours été les plus âpres dans leurs revendications. Ce sont ces revendications qu'ils viennent de régler par le protocole du 21 janvier. Par ce document, le gouvernement des Etats-Unis se charge de régler les dettes dominicaines, d'organiser le paiement et de régler les réclamations non liquidées. Il prendra la direction des douanes dominicaines et nommera des fonctionnaires douaniers. Le gouvernement de Saint-Domingue recevra 45 % des recettes des douanes pour pourvoir aux dépenses ordinaires; 55 % seront affectés aux frais de perception et au paiement de dettes intérieures et extérieures.

Le protocole porte en outre que le gouvernement des Etats-Unis, sur la demande du gouvernement dominicain, fera tout ce qui sera en son pouvoir pour rétablir le crédit, maintenir l'ordre, améliorer l'administration civile et assurer les progrès matériels et la prospérité de la République. On donne à entendre que les Etats-Unis, en échange de ces services amicaux, pourraient accepter la baie de Samana à titre de dépôt de charbon.

D'après ce qui vient d'arriver au gouvernement de Saint-Domingue, on voit que le président Castro n'a qu'à se bien tenir, s'il veut éviter au Venezuela les conséquences progressives de l'insidieuse doctrine de Monroe.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La production des vins en* 1904. — Pour 1904, la récolte des vins, en France, est évaluée à 66.016.567 hectolitres, soit une augmentation de 30.614.231 hectolitres par rapport à la récolte de 1903, et de 23.662.608 hectolitres comparativement à la moyenne des dix dernières années.

En comptant 6 millions d'hectolitres en Algérie (évaluation fournie par le gouverneur général) et 460.000 hectolitres pour la Corse, on arrive à une production totale de plus de 72 millions d'hectolitres.

C'est là un chiffre qui, sauf en 1900, n'avait pas été atteint depuis 1875.

Trois départements seulement présentent des diminutions. Ce sont : l'Aube (13.753 hectol.), le Doubs (5.787 hectol.) et le Jura (5.311 hectol.).

Tous les autres départements producteurs présentent des augmentations. Les plus favorisés sont : l'Hérault (6.778.300 hectolitres), l'Aude (3.337.925 hectol.), la Gironde (2.424.248 hectol.), l'Indre-et-Loire (1.419.500 hectol.), la Loire-Inférieure (1.239.674 hectol.), la Charente-Inférieure (1.171.100 hectol.), etc.

D'après les indications recueillies sur la force alcoolique des vins de 1904, la récolte se subdiviserait comme suit :

	Hectolitres
Vins titrant moins de 11 degrés	55.854.364
Vins titrant 11 degrés	6.425.343
Vins titrant plus de 11 degrés	3.736.860

Enfin, suivant les estimations faites dans chaque département, en tablant sur les divers prix de vente chez les récoltants, la valeur de la récolte de 1904 s'élèverait à 1.223.891.141 francs. Dans ce total, les vins de qualité supérieure (et par là, il faut entendre les vins dont le prix de vente chez le récoltant dépasse 50 francs l'hectolitre) sont compris pour 137.203.127 francs, correspondant à une quantité de 1.431.818 hectolitres, et les vins de qualité ordinaire à 1.086.688.014 francs, correspondant à une quantité de 64.584.749 hectolitres.

II. — AMÉRIQUE.

Canada. — *Commerce extérieur pendant l'exercice* 1903-1904. — Les résultats généraux du commerce extérieur du Canada pour l'année fiscale terminée le 30 juin dernier sont dès à présent établis. L'ensemble des importations et des exportations (commerce général) s'élève à 473 millions de dollars, soit une augmentation de 6 millions, en chiffres ronds, par rapport à l'exercice précédent.

Le mouvement ascensionnel du commerce extérieur du Dominion,

qui se manifeste d'une manière constante depuis plusieurs années, ne s'arrête donc pas. L'augmentation signalée est d'autant plus remarquable que les exportations de blé, un des principaux éléments d'échange pour un pays agricole comme celui-ci, ont diminué de près de moitié entre les deux exercices :

32.985.745 bushels en 1902-1903;
16.779.028 bushels en 1993-1904.

Les 32 millions de bushels (boisseaux de 60 livres anglaises) comptent pour 24 millions 1/2 de dollars dans les statistiques de l'année 1902-1903. Celles de l'année 1993-1904 ne seront pas utilisées avant plusieurs mois. On sait déjà que des produits agricoles autres que le blé y ressortiront avec une diminution; tel le beurre, dont il s'est exporté 10 millions de livres de moins; tel le fromage, en diminution de 3 millions de livres.

Ci-dessous un tableau sommaire des importations et des exportations (commerce spécial) pour les deux derniers exercices :

IMPORTATION

	1903	1904
	(Dollars.)	
Marchandises soumises aux droits.....	136.792.874	148.902.381
Marchandises en franchise.....	88.017.654	94.684.043
Total.....	224.810.528	243.586.424
Monnaies et lingots.....	8.976.797	7.874.313
Total général.....	233.787.325	251.460.737
Droits perçus.....	37.109.717	40.952.810

EXPORTATION

	1903	1904
	(Dollars.)	
Produits des mines.....	31.064.861	33.626.729
— des pêcheries.....	11.800.184	10.759.029
— des forêts.....	36.386.015	33.091.922
Animaux et dépouilles d'animaux.....	69.817.542	63.812.117
Produits agricoles.....	44.624.321	37.138.875
— manufacturés.....	20.624.321	19.864.049
— divers.....	83.784	121.708
Total.....	214.401.674	198.414.439

Il est à peine besoin de rappeler que l'année fiscale se termine le 30 juin. Les tableaux comparatifs ci-dessus s'appliquent donc à des périodes comprises entre le 1er juillet de l'année précédente et le 30 juin de l'année désignée, 1er juillet 1902-30 juin 1903, 1er juillet 1903-30 juin 1904.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Evariste Carrance, *consul* du Honduras à Agen;
Charles Aubriet, *consul* du Nicaragua à Ay.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

ARTILLERIE

Attachés militaires. — M. Jullian, *chef d'escad.*, est nommé attaché militaire aux légations de France en Roumanie, en Serbie et au Monténégro.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Colomiès est affecté au service des constructions militaires du Sénégal;

M. le *lieut.* Beaugé est désig. pour servir au chemin de fer de la Côte d'Ivoire.

Cochinchine. — MM. le *capit.* Gros-Coissy et le *lieut.* Mathey sont désig. pour servir à la compagnie de génie de Cochinchine.

Tonkin. — MM. le *capit.* Lévêque et le *lieut.* Boret sont désig. pour servir à la compagnie de génie du Tonkin.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Afrique Occidentale. — M. Blot, *vétérin. en* 2e, est désig. pour servir à la Guinée française.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — MM. les *capit.* Perin et Blanchard sont affectés au 1er sénégalais;

MM. les *capit.* Barbeyrac de Saint-Maurice et Voland sont placés au 4e sénégalais;

M. le *sous-lieut.* Perreaux est adjoint au command. du 3e territoire;

M. le *lieut.* Marc est placé au 2e territoire, et M. le *lieut.* Letellier au 1er sénégalais.

Indo-Chine. — M. le *lieut.* Dauriat est placé à l'état-maj. du command. sup. des troupes;

M. le *lieut.* Boreau de Roincé est placé au peloton de discipline.

Cochinchine. — Sont désig. pour servir en Cochinchine :

MM. le *lieut.-col.* Collinet; le *chef de bat.* Fourrey; les *capit.* Rouy, Conord; les *lieut.* Espallargas, Scheidhauer et Noël et les *sous-lieut.* de Bazelaire de Ruppierre et Brison;

M. le *capit.* Héral est affecté au 12e rég.;

M. le *capit.* Dessemond est placé au 1er annamites;

M. le *lieut.* Guiart est affecté au 11e rég.; M. le *lieut.* Marsaud au 12e rég. et M. le *lieut.* Brun au 1er annamites.

Tonkin. — M. le *lieut.-col.* Diguet est affecté au 2e tonkinois; M. le *lieut.* Lantheaume au 10e rég. et M. le *lieut.* Delaissey au 18e rég.

Sont affectés :

M. le *capit.* Triol au 1er tonkinois; M. le *capit.* Civet au 2e tonkinois, et M. le *capit.* Vanwtberghe au 4e tonkinois;

M. le *capit.* Marty est nommé chancelier du cercle de That-ké;

M. le *capit.* Stieglitz est adjoint au command. du 1er territoire:

M. le *capit.* Péri est affecté à l'état-maj. partic. au Tonkin;

M. le *lieut.* Fauchon est affecté au 10e colonial et M. le *lieut.* Arnould au 4e tonkinois.

Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. les *capit.* Tessier, Grossard, de Boissy-Dubois, Lefort, Kiéselé, Biagne et

Landeroin ; les *lieut.* Guillet, Bertault, Charras, Royon et Lequeu ; les *sous-lieut.* Lavallée et Cazeaux.

Sont affectés au 9e rég. :

MM. le *lieut.-col.* Comte ; le *chef de bat.* Lepage ; les *capit.* Rouvellou et Civet et les *lieut.* Pasquer et Jan ;

MM. les *chefs de bat.* Desdouis et Jesson et le *capit.* Abonnel sont placés au 10e colonial :

M. le *capit.* de Raigniac est affecté au 18e colonial ;

MM. le *chef de bat.* Molard et le *capit.* Martin sont désig. pour le 1er tonkinois ;

MM. le *chef de bat.* Bohin ; les *capit.* Lestel et Paponnet ; le *lieut.* Marchand et le *sous-lieut.* Babé sont affectés au 2e tonkinois.

Sont placés au 3e tonkinois :

MM. les *capit.* Rideau, Lavenir, Chaptal et Schneegans ; les *lieut.* Vallade, Franchi et de Loverdo.

Madagascar. — M. le *colonel* Rondony est affecté au 1er malgaches ;

M. le *capit.* Mercier est placé au 3e sénégalais ;

M. le *lieut.* Unvois est affecté au 1er magaches et M. le *lieut.* David au 3e sénégalais, comme offic. d'habillement ;

M. le *chef de bat.* Imhaus est placé au 3e malgaches et M. le *lieut.* Lefranc au 2e malgaches.

Sont désig. pour servir à Madagascar :

MM. les *chef de bat.* Mauger, Monguillot et Durand ; les *capit.* Lebaut, Sapolin, Moreau et Gommery ; les *lieut.* Bertin, Bonhomme, Lhomme et Bachellez : les *sous-lieut.* Gentil, Briard, Passelac, Richard, de Girval, Louvard, Offner et Pernin.

MM. les *chefs de bat.* Marciani et Bethouart sont affectés au 13e rég. ;

M. le *lieut.* Rousseau est nommé offic. comptable du bataill. de Diégo-Suarez.

Sont placés au 2e malgaches :

MM. les *capit.* Vacher et Gramont ; les *lieut.* Mengin et Planche ;

M. le *lieut.* Thiry est affecté au 3e malgaches ;

MM. les *lieut.* Delettre, Roux et le *sous-lieut.* Janson sont affectés au 3e sénégalais.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Jannet est désig. pour servir dans le Haut-Sénégal-Niger ;

M. le *capit.* Voisin est désig. pour servir à Kayes ;

M. le *capit.* Girard est désig. pour servir au Soudan ;

M. le *capit.* Gougé est désig. pour servir à l'état-maj. des troupes de l'A. O. F.

Cochinchine. — M. le *capit.* Guéden est désig. pour servir aux travaux publics de Cochinchine.

Tonkin. — M. le *lieut.* Mercier est désig. pour être employé aux travaux publics du Tonkin.

Madagascar. — MM. le *chef d'escad.* Landais ; les *capit.* Casaneuve et Auclin et le *lieut.* Petit sont désig. pour servir à Diégo-Suarez.

Sont désig. pour servir au 7e rég. :

2e batt., MM. le *capit.* Renard et le *sous-lieut.* Henry ; 4e batt., M. le *capit.* Barré ; 5e batt., M. le *lieut.* Alix ; 6e batt., M. le *sous-lieut.* Caplong ; 7e batt., M. le *capit.* d'Herbez de la Tour ; comme trésorier, M. le *sous-lieut.* Doucet,

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.*, Couteau est désig. pour servir à Saint-Louis ;

M. Flouriou, *conduct. stagiaire*, est désig. pour servir au chemin de fer du Dahomey.

Madagascar. — MM. Rigaud, *offic. d'admin. ppal* ; Lamarre, *offic. d'adm. de* 1re *cl.*, et Filipi, *offic. d'admin. de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir à Diégo-Suarez.

Martinique. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Humblot est désig. pour servir à la Martinique.

Tonkin. — M. Aviat, *offic. d'admin. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir à Dongtrieu, et M. Choiselat, *offic. d'admin. de* 2e *cl.*, pour servir à Hanoï.

M. Vignolle, *conduct. stagiaire*, est désig. pour servir au Tonkin.

CORPS DU COMMISSARIAT

Afrique Occidentale. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Delmas est désig. pour servir à Dakar et M. le *commiss. de* 1re *cl.* Gérardin, pour servir à Kati.

Annam. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Véron est désig. pour servir à Hué.

Indo-Chine. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Véron est désig. pour servir en Indo-Chine.

Tonkin. — M. le *commiss. ppal de* 3e *cl.* Famin est désig. pour servir à Dapcau; M. le *commiss. de* 1re *cl.* Lacouture est désig. pour servir à Hanoï.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Delage est désig. pour servir en A. O. F.

Sont désig. pour servir :

A Dakar, M. l'*offic. d'admin. ppal* Dreyfus;

A Conakry, M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Moreau;

A Kayes, M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Dietlin.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — MM. Wagon, *méd.-maj.* de 2e *cl.*, et Allard, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir en A. O. F.

Sont affectés :

A l'hôpital de Kati, M. Cardeillac, *méd.-maj. de* 1re *cl.*; aux troupes de Mauritanie, M. Cambours-Mouflet; au bataillon de Zinder, M. Lowitz; au 6e d'artillerie à Kati, M. Parazols; à l'hôpital de Kayes, M. Jouvenceau; à la direct. du service de santé, M. Sautarel, *méd.-maj. de* 2e *cl.*;

Au 3e territoire à Tahoua, M. Chapeyrou; au poste de Nioro, M. Faucherand; au poste de Bandiagara, M. Verdier; au poste de Dori, M. Fuynel; au poste de Sanpouyara, M. Giraudon; au poste de Dagana, M. Patterson; au 6e d'artillerie à Saint-Louis, M. Bodiou, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*

Côte française des Somalis. — M. Lacroix, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à la côte française des Somalis.

Indo-Chine. — M. Salabert-Strauss, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir en Indo-Chine.

Madagascar. — MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* dont les noms suivent sont désig. pour servir : à Diégo-Suarez, M. Lefèvre; à Manja, M. Mongie.

MM. Caujole et Martin, *méd.-maj. de* 2e *cl.*; Grilliat et Esserteau, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir à Madagascar.

M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Thirion est désig. pour servir à Madagascar.

Océanie. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Viala est nommé résident aux îles Wallis.

Officiers d'administration.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Lagorse est désig. pour servir à Hanoï.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frégate* Sagot-Duvauroux est nommé au command. de la *Javeline*.

M. le *lieut. de vaiss.* Le Gouz de Saint-Seine est désig. pour embarq. comme second sur la *Javeline*.

M. l'*enseig. de vaiss.* de Lesparda est désig. pour embarq. sur le *Lynx* et M. l'*enseig. de vaiss.* Bringuier sur la *Fronde*;

M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Aéply est désig. pour embarq. sur le *Kersaint*.

Levant. — M. le *capit. de frég.* Grasset est nommé au command. du *Vautour* à Constantinople;

M. l'*enseig. de vaiss.* Barroué est désig. pour embarq. sur le *Condor*, détaché en Crète.

Sénégal. — M. le *capit. de frég.* Lotte est nommé au command. du *Marigot*;

M. l'*enseig. de vaiss.* Malet est désig. pour embarq. sur le *Goëland*.

Pacifique. — M. le *capit. de vaiss.* Hautefeuille est nommé au command. de la division navale du Pacifique.

CORPS DU COMMISSARIAT

Levant. — M. le *commiss. de 2e cl.* Cluzel est désig. pour embarq. sur le *Condor*, détaché en Crète.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Guillemoto, ingén. en chef de 1re cl. des ponts et chaussées est nommé direct. général des travaux publics de l'Indo-Chine;

M. Thérond (F.-E.) est nommé secrét. général du gouvernement de la Réunion;

M. Hibon (L.-Ch.) est nommé secrét. général du gouvernement du Sénégal;

M. Rognon (Ch.-A.) est nommé secrét. général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie;

M. Rey (V.-F.) est nommé secrét. général du gouvernement des établissements français de l'Inde;

MM. Hautz, enseig. de vaiss., et Febvre, lieut. d'infant. colon., sont nommés admin. adj. de 2e cl. des colonies.

Sont nommés :

Juge suppléant au tribunal de première instance de Mayotte, M. Lassalle;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Saint-Denis (Réunion), M. Gnanadicom;

Procur. de la République à Saïgon, M. Sorg;

Procur. de la République à Hanoï, M. Mansencal (Alfred);

Procur. de la République à Long-Xuyen, M. Dain;

Substitut du procur. de la République à Saïgon, M. Habert;

Lieut. de juge au tribunal de première instance de Mytho, M. Carré;

Lieut. de juge au tribunal de première instance de Soctrang, M. Dubreuilh;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Hanoï, M. Dormand;

Lieut. de juge au tribunal de première instance de Nouméa, M. Sanner;

Juge de paix à compétence étendue à Tuléar (Madagascar), M. Revol;

Lieut. de juge au tribunal de première instance de Nouméa (Nouvelle-Calédonie), M. Olivier;

Greffier de la justice de paix à compétence étendue de Tuléar (Madagascar), M. Massias;

Attaché au parquet du procur. général de l'Indo-Chine, M. de Cardaillac.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

Etudes sur l'éducation et la colonisation, par MAURICE COURANT. Paris, Pichon, 178 p. in-12.

L'auteur de ce très instructif ouvrage est convaincu que, si nous n'avons pas conquis en Extrême-Orient la situation à laquelle nous aurions pu prétendre, c'est notre faute. Nous ne nous sommes suffisamment préoccupés ni de connaître la langue, ni d'étudier les mœurs des populations qui l'habitent. « Celui qui ignore la langue du pays où il se trouve est toujours au-dessous de sa tâche. » Et beaucoup parmi les Français qui se sont rendus en Chine ou au Japon se sont imaginé qu'ils allaient y « ren-« contrer une société organisée comme en Occident ». Cette double erreur a eu de fâcheuses conséquences. Elle a été encore aggravée par ce fait que les Français à l'étranger sont très enclins à critiquer tout ce qui contrarie leurs idées ou choque leur goût. Et pourtant nous avons cherché à réagir depuis quelques années contre ces causes de faiblesse. Les questions coloniales ont été l'objet de nombreux enseignements. M. Courant parle notamment de l'Ecole coloniale de Paris et des cours créés à l'instigation des Chambres de commerce de Lyon, de Marseille, de Bordeaux. Il nous montre aussi ce qui a été fait en divers pays, en Angleterre, en

Hollande, en Belgique, en Allemagne, en Russie. Le système original de l'*Indian civil Service* est étudié notamment avec grand soin.

Quant à l'éducation européenne de l'Asiatique, elle s'est jusqu'ici heurtée à bien des difficultés. Les Européens ont souvent usé de mauvais procédés à l'égard des indigènes et leur ont témoigné une méfiance exagérée. Ils n'ont peut-être pas assez compris que les deux civilisations européenne et asiatique ne peuvent se fondre l'une dans l'autre. Les Jésuites des XVIIe et XVIIIe siècles avaient, à cet égard, été plus habiles. Ne pouvant changer leur visage, ils avaient adopté l'habit des lettrés, ils avaient harmonisé leur genre de vie avec celui des populations au milieu desquelles ils vivaient, s'étaient efforcés de comprendre leur mentalité et de répondre aux objections parfois très subtiles qui leur étaient faites. C'est par un enseignement adroitement distribué des sciences naturelles, des mathématiques, de la géographie, qu'ils firent comprendre peu à peu la supériorité de la civilisation européenne. Ils surent même, à l'occasion, aider les Chinois à négocier avec les Russes. Les peuples européens qui veulent réussir en Extrême-Orient doivent agir aujourd'hui de la même façon. Et ils doivent se dire en outre qu'ils ne sont plus les seuls à diriger l'évolution de la civilisation dans ces contrées. Les Japonais surtout peuvent, à bon droit, soutenir qu'ils sont les intermédiaires entre les races jaunes et les peuples de l'Occident. Il existe déjà une société, le « Tôa dôtoun kwai », qui s'est donné pour but de rassembler toutes les informations relatives à la Chine pour agir plus efficacement sur ce pays. Elle a fondé à Changhaï, à Swa-tao, à Fou-tchéou des écoles, où l'on étudie les sciences, l'histoire, la géographie, l'économie politique. A Pao-ting existe depuis le mois d'octobre 1902 un collège japonais-chinois avec dix professeurs de chaque nationalité, et des centaines de Chinois viennent aujourd'hui faire leurs études au Japon.

Le livre de M. Courant nous donne sur tous ces points des renseignements précis. Ne nous berçons pas de l'espoir d'une assimilation prématurée, mais nous pouvons souhaiter que les populations de l'Extrême-Orient, initiées peu à peu à la vie intellectuelle et morale des peuples de l'Occident, deviennent, pour le bien de l'humanité, les collaboratrices d'une prospérité dont le vieux monde recueillera lui-même quelque profit.

GEORGES BLONDEL.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Annales des Sciences politiques (15 *janv.* 1905). ANDRÉ POISSON : La politique douanière de l'Empire allemand. — A. BARTHÉLEMY : Les chemins de fer du Royaume-Uni.

Association cotonnière coloniale (*janv.*). T. HÜBLER : Le coton au Sénégal.

Bulletin du Comité de l'Afrique française (*janv.*). ROBERT DE CAIX : La politique française au Maroc. — La question des chemins de fer d'Ethiopie. — AUGUSTIN BERNARD : Le rapport de M. Jules Legrand sur le budget de l'Algérie.

Bulletin du Comité de l'Asie française (*janv.*). La guerre. — M. BURET : La nourriture du soldat japonais. — La question de la neutralité chinoise. — R. C. : L'exécution du traité franco-siamois.

Bulletin de la Fédération des industriels et des commerçants français (*janv.*). ALBERT MÉTIN et ANDRÉ LEBON : Le Transsibérien avant, pendant et après la guerre.

La Ligue maritime (*janv.*). PAUL CLOAREC : Port-Arthur. — B. K. R. : A Tanger.

La Quinzaine coloniale (25 *janv.*). La situation commerciale à Madagascar.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'ÉVEIL DES PEUPLES JAUNES

LA CIVILISATION EUROPÉO-AMÉRICAINE EN PRÉSENCE DES CIVILISATIONS ASIATIQUES [1]

Les dernières dizaines d'années faisaient déjà évidemment partie d'une de ces époques tourmentées, angoissantes, mais d'un intérêt passionnant, où se produisent des événements décisifs de l'histoire mondiale.

Déjà, l'Europe du congrès de Vienne nous apparaissait, à moins d'un siècle de distance, mesquine, vieillote et très lointaine. — Des nations européennes ont vainement été dépecées et comprimées : si elles sont encore loin d'avoir imposé toutes leurs revendications, elles ont tout au moins affirmé d'une façon décisive leur droit à la vie; leur puissance de subsister, malgré les efforts tyranniques des Etats, est désormais une vérité acquise. Une solidarité européenne va grandissant avec les facilités de transport, les échanges d'idées et un certain nivellement démocratique et international, tandis que — antinomie poignante — de formidables causes de guerre couvent toujours sous la cendre qui parfois, remuée, laisse passer des lueurs inquiétantes. Au-dessus du type classique des grandes puissances — les cinq, puis les six grandes puissances du milieu du XIXe siècle — on entrevoit un type nouveau en formation, les puissances mondiales : plus grande Angleterre; Etats-Unis de la doctrine de Monroe; Allemagne soit des pangermanistes, soit de la *Weltpolitik;* empire asiatico-européen des Tsars ; enfin, jusqu'à un certain point, la France avec son empire colonial.

Tout cela sans doute est considérable. Mais tout cela n'est en somme qu'une transformation des groupements européens

[1] Cet article est tout entier imprégné des souvenirs de deux cours professés cette année au Collège de France, l'un par M. Jacques Flach (*Vie publique et privée des Japonais*, — le samedi, à 3 heures), l'autre par M. Izoulet (*Concurrence des races, empire des mers, d'après A. T. Mahan*, — le jeudi à 1 h. 1/2). — Le tableau de la lutte de Rome et des barbares est inspiré de Mommsen.

ou d'origine européenne. C'est une lutte engagée au sein de *notre* civilisation entre la rude réalité et l'idéal jamais atteint. C'est l'épanouissement de cette civilisation sous des formes nouvelles, plus vivantes, grandioses. C'est — et peut-être bientôt « c'était » — la conquête et l'aménagement du monde par les Européo-Américains.

Or, d'autres hommes, des hommes d'autres civilisations existent : et voilà qu'ils se dressent face aux Européo-Américains qui commencent à peine à s'en apercevoir.

Au début du XXe siècle, il arrive aux Européens ce qui, au début du XIXe siècle, arriva aux Français quand leur expansion, d'abord irrésistible, finit par être refoulée. Dans les deux cas, les peuples conquis et d'abord presque inertes prennent conscience d'eux-mêmes. Heurtés, ils réagissent, et chacun réagit avec sa nature propre. Comme les nations européennes contre l'Empire français, les nouveaux venus extrême-orientaux commencent à revendiquer leur droit à l'existence, à affirmer leur volonté d'avoir un développement libre et différent du nôtre. Ils vont exiger leur part de la terre.

Ils font irruption dans la société des peuples forts et civilisés, les seuls qui comptent vraiment. Et cette irruption est à peu près pareille à ce que serait la chute sur la terre de quelque énorme projectile à la Jules Verne, chargé d'une multitude d'êtres d'une autre planète, étranges, mais de taille à se faire respecter.

Celui qui cherche à noter, au fur et à mesure que les hommes la vivent, l' « histoire qui se fait », a déjà à accomplir en temps ordinaire une tâche ardue. Les documents officiels sont encore secrets. Il se sent noyé dans les détails; il lui faut faire un effort constant pour découvrir et ne pas perdre de vue les dominantes; il est pareil à une personne qui regarde un tableau sans pouvoir s'éloigner à bonne distance. — Aujourd'hui, il y a plus : nous assistons à des événements qui nous débordent, qui nous surpassent. C'est anormal et c'est écrasant.

Avant d'envisager les événements actuels d'Extrême-Orient comme des épisodes de la prise de contact de notre civilisation avec des civilisations asiatiques réfractaires dont nous avons témérairement éveillé et armé les défenseurs, il semble utile de rappeler les grandes périodes où notre civilisation s'est déjà heurtée à des hommes qui lui étaient ou étrangers ou hostiles. En effet, à des siècles de distance, il est possible et relativement aisé d'ébaucher une fresque de la lutte soutenue par Rome contre les barbares et une autre des attaques de l'Islam contre la chrétienté. Ces deux synthèses une fois mises

au seuil de cette étude, nous pourrons nous orienter et nous avancer un peu plus hardiment, malgré la complexité et l'énormité des événements qui se précipitent en Extrême-Orient.

Sans doute l'histoire ne se recommence pas; mais elle se développe souvent en suivant cette sorte de spirale, ces grands cercles auxquels Vico a attaché son nom. Le trajet antérieurement parcouru sur un des cercles peut, à la condition de procéder avec prudence, aider à comprendre et à mieux effectuer le trajet qu'on est en train de parcourir sur un cercle nouveau.

TROIS CONFLITS ENTRE LES GARDIENS DE NOTRE CIVILISATION ET DIVERS AUTRES GROUPEMENTS HUMAINS

On a comparé le monde méditerranéen dans l'antiquité à un foyer brillant dans la nuit, qui aurait pu être dispersé et éteint; à « un oasis dans un désert de barbarie », qui aurait pu être envahi par les sables et anéanti.

L'Empire romain, après l'unification du monde antique, est pareil à un vase sacré plein d'une double et précieuse semence : d'une part le très vieux dépôt des civilisations chaldéenne, égyptienne et grecque; d'autre part, le christianisme.

Déjà la marée barbare, dont les vagues successives, — gauloise, germanique, slave, mongole, — se poussent en avant les unes les autres, menace. On l'a bien vu quand les légions de Marius triomphèrent avec tant de peine des envahisseurs cimbres et teutons.

Heureusement Rome, gardienne et créatrice de l'Empire, est une guerrière puissante et une organisatrice hardie. Heureusement aussi Jules César trace et exécute en grande partie un plan dont le génie dépasse probablement ses prévisions même.

Rome coupe en deux la masse barbare. Elle conquiert et latinise les Ibères et les Gaulois. Elle occupe en partie la future Grande-Bretagne ; elle sillonne la Germanie de ses expéditions. Entre les deux tronçons barbares qu'elle maintient séparés, elle bâtit et garde la barrière fortifiée du Rhin et du Danube, digue contre la poussée orientale. Pour la fortifier, elle encadre et emploie les plus proches des barbares du dehors, qu'elle transforme peu à peu.

Ainsi Rome gagne du temps. L'Empire romain subsiste quatre siècles pendant lesquels — comme le Macédonien Alexandre avait hellénisé l'Orient — les légionnaires, les fonctionnaires, les jurisconsultes et les professeurs de Rome préparent le Nord-Ouest de l'Europe à recueillir la civilisation précieuse et complexe dont ils ont la garde.

Aussi quand les temps sont révolus, quand le vieil empire en décadence, ayant perdu ses vertus guerrières, se laisse pénétrer de toutes parts et s'effondre, la semence sacrée n'est point perdue.

Elle est comme transvasée dans des âmes jeunes et déjà préparées à la recevoir. Elle grandira dans la chrétienté du moyen âge. Elle s'épanouira dans l'Europe moderne.

Mais, entre temps, notre civilisation a eu à lutter contre la civilisation musulmane, toujours hostile, et pendant un temps, singulièrement brillante, forte et agressive.

*
* *

Quand l'Islam arabe, après avoir dépecé les possessions asiatiques de l'Empire d'Orient et conquis la Perse, s'est avancé le long de la côte septentrionale d'Afrique et a traversé l'Espagne, il reçoit un coup d'arrêt, qui lui est porté près de Poitiers par les Francs de Charles Martel[1].

Au temps des croisades, *gesta Dei per Francos*, la lutte est reportée en plein pays de conquête musulmane.

Après la substitution des Turcs aux Arabes, l'Islam fait pendant quatre siècles trembler toute l'Europe orientale : à la fin de la période héroïque la péninsule des Balkans reste acquise aux soldats du Prophète.

Des causes multiples ont permis à la chrétienté, qui, à la différence de l'Empire romain, ne forma jamais un tout collaborant avec toutes ses forces aux mêmes fins, puis aux grandes puissances de l'Europe divisées les unes contre les autres, de résister victorieusement aux assauts furieux de l'Islam.

D'abord, — et c'est ici ce qu'il importe surtout de retenir, — l'Europe était alors guerrière. Elle ne s'abandonna pas comme l'Empire romain finissant. Elle ne chargea pas d'autres peuples de veiller à sa sécurité.

De plus, à certaines époques, — par exemple au lendemain de la bataille de Poitiers et à la fin du XVIIe siècle, — l'Europe, souvent après avoir « gagné du temps » pendant des périodes de haute lutte, a bénéficié d'un recul de l'Islam dû à des causes intérieures, d'un affaissement, d'une sorte de phénomène de marée descendante.

Enfin, depuis que le peuple arabe a perdu sa prééminence, l'Islam n'a plus eu sa fine et grande allure du début. Aux XVIIIe et XIXe siècles, l'Islam, du moins vu d'Europe, a paru se dessécher, se cristalliser, devenir rigide comme une chose morte.

---

[1] « Ils s'avançaient couverts sur leurs flancs par les eaux et les sables, et n'ayant « de front qu'un seul peuple à la fois... » M. Etienne Lamy, *la France du Levant*, p. 13 et suiv.

Depuis, nous nous sommes aperçus que, derrière la masse interposée de l'Empire ottoman, il avait gagné, à des époques diverses, des foules de fidèles, de partisans avec lesquels nous ne nous sommes pas encore sérieusement mesurés : dans l'Inde, dans la Chine méridionale, chez les nègres.

Allons-nous voir un Islam aux troupes décuplées dresser devant nous ses peuples divers avec leur fanatisme intact? Peut-être. Mais cela est encore incertain : c'est le secret de demain.

Le fait d'aujourd'hui, — d'où peut très bien sortir demain un problème néo-musulman, — c'est l'éveil du monde jaune et le frémissement de l'Asie.

Ce fait est la résultante d'une reprise de contact entre l'Occident et l'Orient du vieux continent après une période de vies distinctes et de développements séparés d'une durée inconnue.

Le prologue vient déjà de durer plusieurs siècles. Actuellement le rideau se lève sur le premier acte de ce drame mondial.

***

On admet qu'à une époque préhistorique les ancêtres des Arabes et des Chaldéens, des Hindous, des Chinois vécurent dans le voisinage les uns des autres. La terre était alors plus humide et les autres régions de l'Asie centrale moins hostiles à l'homme.

Depuis, un dessèchement s'est produit, qui a divisé et séparé les uns des autres les différents groupements humains : chacun a grandi isolément; des civilisations différentes se sont formées et développées.

C'est ce que MM. Elisée et Onésime Reclus ont admirablement rendu dans la page suivante :

Depuis des temps vraiment antiques les nations groupées sur les deux pentes des Pamir, « Toit du monde », ont dû, par force, leur climat devenu plus sec, leur sol plus aride de siècle en siècle, descendre toujours plus avant dans les plaines, celles-ci vers le Levant, celles-là vers le Couchant.

Alors se sont élargies de l'une à l'autre, des unes aux autres de ces nations, les zones désertes, les steppes que traversent seulement les pasteurs; les foyers de civilisation se sont écartés, le centre vital de la Chine s'est graduellement rapproché du Pacifique, tandis qu'un mouvement analogue s'accomplissait en sens inverse vers l'Occident de la Babylonie, vers l'Asie Mineure et vers la Grèce.

De la sorte, très lentement sans doute, l'isolement se fit des deux côtés, et pendant de longs siècles, les relations de commerce se firent plus rares; il y eut dès lors très peu d'échanges d'idées entre le versant oriental et le versant méditerranéen du grand continent d'Asie.

Seulement, de temps à autre, de lointaines rumeurs apprenaient aux populations des deux extrémités de l'Ancien Monde que d'autres nations

habitaient par delà les fleuves et les lacs, les plateaux, les montagnes, les forêts et les déserts, et l'imagination transformait les hommes de ces pays si éloignés en monstres bizarres ou terribles à affronter.

Et par une conséquence naturelle, les deux civilisations se développaient des deux côtés du continent, sans se connaître, sans avoir d'influence réciproque, suivant des évolutions parallèles et pourtant aussi distinctes l'une l'autre que si elles étaient nées sur deux planètes différentes.

SCHÉMA OROGRAPHIQUE DE L'EUROPE-ASIE

L'Orient du continent exerça le premier une action sur l'Occident ; mais une action indirecte, par contre-coup. Elle se fit sentir sans que les Européens pussent se douter de l'existence des Extrême-Orientaux, qui eux-mêmes continuèrent à les ignorer. La Chine contribua puissamment à diriger et à jeter sur l'Europe romaine le flot qui fut sur le point de l'anéantir et qui la régénéra.

En effet, la construction de la grande muraille chinoise, décidée en 214 avant notre ère, est la cause première des invasions barbares, grandes migrations des peuples jusque-là errants au centre du continent. La grande muraille protégea contre les hordes pillardes des Mongols et des Turcs la riche proie chinoise dont elles avaient jusque-là vécu. Elle les tourna vers l'Ouest peu tentant, mais dès lors seul libre. Le mouvement se transmit de proche en proche, à travers la grande plaine septentrionale, jusqu'à la digue romaine qui finit par céder. Depuis la fin du IVe siècle de notre ère jusqu'au milieu du XIIIe apparurent des Germains, les Goths, les Huns, les Avares et les Magyars, enfin les Mongols.

En 1240, peu après la mort de Gengis Khan [1], des Mongols, des Turcs et des Chinois, — purs Asiatiques, Extrême-Orientaux et descendant des hordes qui avaient donné le branle aux invasions, — ravageaient le royaume de Hongrie et les côtes de l'Adriatique. Ils insultaient et appelaient en vain à la bataille le Saint-Empire romain de la nation germanique. Ils recevaient les envoyés du Pape.

Au début du xve siècle, Tamerlan, fondateur du deuxième empire turco-mongol [2], s'avance jusqu'aux régions méditerranéennes. Il écrase à la bataille d'Angora les Turcs osmanlis, qui venaient, quelques années auparavant, d'écraser les chrétiens des Balkans à Kossovo, puis la croisade européenne à Nicopolis. Il apparaît à l'Europe comme la force secourable qui prend l'ennemi par derrière, comme le vengeur des chevaliers tombés dans les plaines bulgares. Alors, plus de cent ans avant François Ier et Soliman, un roi très chrétien et un empereur musulman ébauchent une alliance de laquelle datent les premiers rapports diplomatiques de l'Europe et de l'Extrême-Orient. Charles VI envoie le dominicain François à Tamerlan qui lui expédie le frère Jean, évêque de Sultanié. Dans la réponse du roi de France au message du souverain mongol, nous trouvons cette phrase, extraordinaire pour l'époque :

EMPIRE MONGOL

> Sérénissime et invincible prince, il n'est contraire ni à la loi, ni à la foi, ni à la raison, que les souverains temporels, quand même ils seraient séparés par la croyance et le langage, s'unissent par les liens de la courtoisie, de la bienveillance et de l'amitié [3].

Tandis que le roi de France paraît avoir été dominé par des considérations politiques, Tamerlan, trop puissant pour se soucier beaucoup de conclure une alliance, pense surtout à des rapports économiques. Il demande l'envoi de marchands qui

---

[1] Temoudjine le Tchinguiz Khan, que nous appelons Gengis Khan, fonda au centre de l'Asie le premier empire turco-mongol ; il soumit la Chine du Nord ; une de ses armées écrasa les Russes et courut jusqu'au Dniéper. Gengis Khan était païen.

[2] Sous Timour, que nous nommons Tamerlan, la Chine se détache. Les liens avec les pays russes se relâchent. Mais Tamerlan conquiert l'Inde, la Perse et la Syrie. Tamerlan était musulman.

[3] Cité par M. Léon Cahun, *Histoire générale du IVe siècle à nos jours*, III, 961. Voir aussi son *Introduction à l'histoire de l'Asie : Turcs et Mongols*.

seront reçus avec honneurs, « car c'est par les marchands que « le monde prospère ».

Déjà, dès la fin du XIIIe siècle, le Vénitien Marco Polo, profitant de l'unité mongole alors existante des confins européens jusqu'au Pacifique, avait traversé l'Asie de part en part, atteint le Japon, et, au retour, étonné de ses récits la chrétienté : beaucoup le prirent pour un imposteur.

Mais l'Empire mongol s'écroula. L'Islam et des Etats hostiles aux étrangers séparèrent l'Europe et l'Extrême-Orient. La route de terre, à peine entrevue et d'ailleurs peu pratique à l'époque, se ferma alors que, à la fin du XVe siècle, s'ouvrait la voie maritime vainement cherchée par Christophe Colomb du côté de l'Ouest où l'Amérique lui barra la route. Le cap des Tempêtes de Barthélemy Diaz devint le cap de Bonne-Espérance. Vasco de Gama et les Portugais conduisirent aux Indes les premiers vaisseaux de l'Europe moderne. Les premiers comptoirs furent fondés.

Alors c'en est fini des influences indirectes et des aperçus rapides et rares interrompant à peine le silence et le mystère. L'ouverture est jouée. Le prologue commence. Il durera environ jusqu'à la fin du XIXe siècle.

***

A peu près seuls les missionnaires [1] traitent les Asiatiques comme des hommes.

Pour les Etats européens qui se mêlent peu à peu à la politique asiatique, l'indigène est un moyen de lucre : un acheteur ou un travailleur. C'est, dès que la conquête s'opère, un sujet qui doit être soumis et se plier à tous les ordres du maître. L'Orient du vieux continent est un immense champ d'activité dont chaque Etat veut accaparer la plus large part ; les habitants sont des accessoires des territoires occupés, des objets de partage entre Etats occidentaux devenus envahisseurs à leur tour, et avides de gain.

Après la grande poussée portugaise, espagnole, puis hollandaise, commence cette lutte mondiale entre la France et l'Angleterre dont le professeur Seeley a si puissamment dégagé la synthèse : les deux grandes puissances coloniales et maritimes se battent pour l'Inde, en même temps que pour l'Amérique du Nord et l'Empire des mers. La France, malgré l'avantage des situations acquises, succombe devant sa jeune, audacieuse et

[1] Saint François-Xavier, apôtre de l'Inde, de la Chine et du Japon, meurt en 1552. On a prétendu qu'il y avait des missionnaires chrétiens en Chine dès le XIIIe siècle.

méthodique rivale : non seulement le gouvernement de Louis XV est trop souvent lamentablement inférieur à sa tâche, mais surtout notre politique a un double but maritime et continental : nos forces divisées se trouvent partout insuffisantes.

Le XIXe siècle voit grandir la rivalité russo-anglaise.

L'Angleterre, puissance essentiellement maritime, monte de la côte à l'*hinterland*. L'Inde, dont elle a fini par conquérir l'empire exclusif, est le centre de sa puissance. On l'aperçoit s'efforçant de créer au Nord, au Nord-Est et au Nord-Ouest des marches qui assurent la sécurité de son empire hindou. Ces marches, et surtout les sphères d'influence voisine, prennent

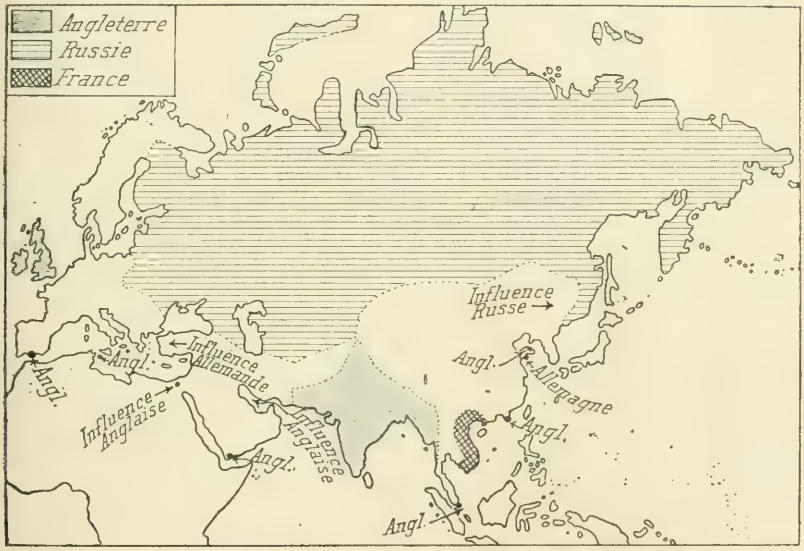

LES EUROPÉENS EN ASIE, AU DÉBUT DU XXe SIÈCLE

une telle importance que l'Inde apparaît maintenant comme une base d'action d'où l'Angleterre s'efforce de fonder l'Empire de l'Asie méridionale.

La Russie, puissance essentiellement continentale, va de ses plaines immenses vers la mer. Elle suit de l'*hinterland* à la côte une méthode inverse de la méthode anglaise. Repoussée loin de la Méditerranée, elle a agrandi le plan de Pierre-le-Grand en le transposant en Asie. Elle cherche à atteindre l'océan Indien et l'océan Pacifique.

Parce qu'un des courants russes d'expansion se dirige dans la direction de l'Inde, l'Anglais vulgaire est persuadé et le politique anglais dit souvent que les Russes se préparent à envahir l'Inde. Rares sont les Anglais qui comprennent et qui, loyale-

ment, déclarent — comme par exemple le publiciste qui signe *Calchas* : « Les Russes marchent vers l'océan Indien et non « sur l'Inde. Ils ne menacent l'Inde que lorsque l'Angleterre « les menace eux-mêmes, et comme moyen de coercition. Si « une révolution géologique avait détaché l'Inde de l'Asie ou « l'avait engloutie, les Russes n'en tendraient pas moins vers « le Sud. »

Parce que la montée anglaise vers l'intérieur de l'Asie et la poussée inverse russe vers les océans sont près de se rencontrer tout le long de cette colonne vertébrale de chaînes de montagnes et de plateaux qui divise l'Asie de l'Ouest à l'Est, l'Angleterre — je veux dire lord Curzon et les Curzoniens — dénonce au monde un double danger russe : l'empire des tsars est en train de devenir un empire russo-chinois et prétend aussi devenir un empire russo-hindou.

Entre temps, la France, bien que cantonnée dans ses jeunes possessions du Sud-Est, continue à être une puissance asiatique, et l'Allemagne attaque l'Asie aux deux extrémités à la fois : à l'Ouest, par son chemin de fer de Bagdad, dont les rails partis du Bosphore tendent, à travers l'Asie Mineure et plus tard la Mésopotamie, à atteindre le golfe Persique; à l'Est, par sa colonie de Kiao-tchéou et ses menées dans le Chan-toung et à Pékin.

Et, pendant ces quatre siècles, les Asiatiques — fatalistes par nature et craintifs devant la puissance de notre civilisation matérielle — nous ont subis avec une résignation passive. Nous les avons traités comme des objets de partage; ils ont eu — sauf quelques rares et terribles soubresauts — l'aspect de choses inertes.

Mais nous nous sommes amèrement trompés si nous nous sommes figuré qu'ils nous admiraient ou même seulement qu'ils nous acceptaient. Ils avaient et ils ont pour nous de la haine. Notre civilisation morale leur paraît méprisable. Nous sommes pour eux des barbares et des agités, nous ignorons la vieille, paisible et insondable sagesse de l'Asie. Ils ne se sont tus et ils n'ont obéi que parce qu'ils nous sentaient les plus forts, parce qu'ils avaient fini par nous croire invincibles. Nos fusils, nos canons, nos cuirassés, notre organisation militaire leur en ont seuls imposé.

Or les Asiatiques du Japon sont vainqueurs des Européens de Russie.

Voilà le charme rompu.

Ce peut être le signal de la « révolte de l'Asie »[1] et des grou-

[1] Titre du dernier livre de M. Victor Bérard.

pements humains assujettis ou comprimés sur toute la terre par les Européo-Américains.

LE DANGER JAPONAIS

Le Japon apparaît aux peuples esclaves comme un Spartacus triomphant.

On dit que des peuplades nègres, à la nouvelle de la prise de Port-Arthur, ont allumé des feux de joie.

Des signes très certains d'agitation, des velléités d'affranchissement ont été notés en Afghanistan, en Egypte.

Dans l'Inde, la presse indigène est violemment antirusse. Ce n'est certes point par amitié pour le maître anglais; mais l'Hindou est japonophile. La joie procède d'un vague sentiment panasiatique qui naît. Une multitude d'images représentant les récents faits de guerre se vendent dans les bazars.

On peut observer des faits analogues en Indo-Chine, où l'indigène commence à se départir de sa douceur. Le Siam est un foyer inquiétant qui couve.

La plupart des Anglais raillent ceux qui parlent de danger jaune. Leur formule, à eux, est : cauchemar jaune, mauvais rêve de russophiles et d'amateurs de merveilleux. Il est — et surtout il était jusqu'à ces derniers temps — convenu dans la presse anglaise qu'il n'existe qu'un seul danger réel : le danger russe.

Entreprendre une étude critique de cette thèse anglaise, et en grande partie aussi américaine, est un travail qui ne tiendrait pas dans le cadre de cet article. Il y aura peut-être lieu de revenir sur une opinion que je ne puis qu'esquisser. Il serait en tout cas aisé de l'abriter derrière des autorités multiples et variées : Guillaume II, l'Anglais sir Robert Hart, le capitaine américain Mahan qui, à lui seul, a autrement d'importance que toute la presse japonophile des Etats-Unis, M. Onésime Reclus, M. Alfred Fouillée, M. Jacques Flach, M. Izoulet, M. Paul Doumer, les correspondants du *Temps* en Chine, au Japon et en Mandchourie.

Parmi les plus récentes informations et les plus décisives, il est nécessaire de rappeler l'article bourré de très curieux documents japonais paru dans la *Revue de Paris* du 1er février[1] et la conférence faite le 8 au dîner de l'*Union coloniale* sur la reconstitution militaire de la Chine par le capitaine d'Ollone, qui fut pendant trois ans chargé de mission en Extrême-Orient.

Dans cet article qui ne comporte qu'une esquisse et non une

[1] *Le Japon et la paix.*

démonstration, il est surtout important — pour corriger les déformations conscientes ou inconscientes de la presse anglo-saxonne — de bien préciser ce qu'on entend non pas tant par le *danger jaune*, avec toute sa complexité à la fois économique, diplomatique et militaire, mais bien par le *danger japonais* actuel.

On vient de voir que le Japon éveille et enhardit l'Asie. Il lui montre qu'on peut, sans perdre son âme asiatique, copier et utiliser heureusement notre civilisation matérielle, militaire et extérieure que l'Asie craint seule. On peut nous vaincre en copiant les cuirassés, les armes, les rouages administratifs et la tactique que nous avons inventés. La leçon de choses est désormais donnée et elle est grosse de conséquences.

De plus, au Japon, un impérialisme traditionnel grandit et s'exaspère avec le succès. L'Empire du Mikado a de vastes projets, dont la condition est la japonisation de la Chine. Déjà des Japonais sont instructeurs dans l'armée chinoise; d'autres sont à la tête d'arsenaux chinois. Des ingénieurs japonais et des capitaux chinois ont éliminé, en matière de chemins de fer, des capitaux et des ingénieurs européens. Les Japonais se sont insinués dans les sociétés secrètes, forces vivantes de la Chine : on affirme qu'ils sont tout-puissants dans plusieurs. Le Japon rêve d'être — soit en substituant le Mikado à la dynastie mandchoue, dynastie étrangère, soit en employant tout autre moyen moins radical, — la Prusse de cette nébuleuse Allemagne qu'est la Chine. Il n'est guère probable qu'il tienne à émanciper la Chine et à en faire, en admettant que ce soit possible, un grand organisme autonome et puissant contre tous. Il se propose plutôt, — et l'aveu se trouve partout comme un *leit motiv* dans la presse japonaise, — de se réserver à lui seul l'immense réservoir d'hommes et de richesses qu'est la Chine. Ainsi le Japon, qui malgré son orgueil se sent trop petit pour pouvoir satisfaire toutes ses ambitions, pourrait dominer l'Asie, dominer l'Océan Pacifique et dominer le monde[1].

Les hommes d'Etat japonais sont en général des diplomates infiniment prudents. Ecoutez pourtant M. Okuma :

« Au milieu du xxe siècle, dans les steppes de l'Asie cen-
« trale, le Japon combattra contre l'Europe pour lui arracher
« l'empire du monde. »

Et un professeur de Tokyo :

« Non seulement il faut s'emparer de l'Asie, mais forcer le
« fier Occident à nous demander grâce. »

[1] Voir (*Quest. Dipl. et Col.*, 15 février 1904) : Le réveil de l'Asie et le mouvement pan asiatique.

Toutes ces idées bouleversent nos habitudes de pensée et nos idées jusqu'ici les plus indiscutées.

Mais qu'aurait-on dit, au lendemain du traité de Berlin, si quelqu'un était venu nous dire : Au début du xxe siècle, quand toute l'Europe ménagera la Porte qui la bernera et gouvernera par le désordre et le massacre, des cuirassés au pavillon étoilé viendront devant un port ottoman et parleront haut au nom de l'Amérique?

Que disait-on, il y a treize mois encore, des quelques rares penseurs qui affirmaient que le Japon oserait attaquer la Russie? Il y a moins d'un an encore, que disait-on quand quelqu'un émettait des doutes sur la victoire russe?

Nous avons, depuis peu, vu des choses bien étonnantes. Il faut nous attendre à en voir de plus étonnantes encore, des choses effroyables si les Européo-Américains ne savent pas s'entendre, prévoir et vouloir.

Les Anglais s'hypnotisent sur cette idée : il y a un danger russe du côté de l'Inde et du côté de la Chine. Des Américains s'obstinent à répéter que la Russie menace la liberté commerciale de la rive jaune du Pacifique et qu'elle a des vues sur le Pacifique lui-même, futur lac américain. Mais se figurent-ils donc que le Japon a adopté pour toujours ce principe de la porte ouverte dont il joue temporairement d'une façon si brillante? Ont-ils si peu observé cet Etat essentiellement accapareur, dominateur et fanatiquement nationaliste?

Si les victoires japonaises ne font courir aucun risque au prestige anglais, pourquoi lord Curzon lui-même, qui n'a d'abord vu dans le Japon qu'un merveilleux auxiliaire capable d'occuper la Russie pendant que l'Angleterre s'avance au Thibet, en Afghanistan et au golfe Persique, commence-t-il à prendre les mesures les plus sévères contre l'influence exercée par le Japon sur les Hindous?

Je ne puis m'empêcher de trouver qu'il y a plus de sagesse dans l'humoristique pamphlet de Crosland — *Truth about Japan* — que dans tous les graves éloges anglo-saxons du Japon :

Chaque coup qui frappe la Russie emporte un large morceau de prestige européen. S'il est essentiel que la Russie évacue la Corée et la Mandchourie, il faut qu'elle y soit contrainte par des armes non asiatiques, mais européennes. Si l'on veut sauver la paix du monde, il faut maintenir le Japon à sa place. Notre plus mortel ennemi en Extrême-Orient n'est pas la Russie, mais le Japon.

Si — ce qui est bien possible — la Russie avait des vues trop ambitieuses sur la Chine, il fallait la contenir en collaborant

avec elle. Il aurait fallu prévoir : créer le concert européo-américain, prévenir la guerre.

Mais tant que la situation est ce qu'elle est aujourd'hui, la Russie lutte — comme jadis la Pologne et la Hongrie, ces peuples de croisés, contre le Mongol et le Turc — pour notre civilisation. Elle est la marche de l'Europe. Si le Japon sort vainqueur ou seulement indemne de la lutte, l'Indo-Chine et Kiao-tchéou, le commerce américain et le commerce anglais en Chine sont découverts. Et les choses pourront ne pas s'arrêter là.

La cause première de la guerre n'est ni la Corée, ni la Mandchourie. Elles n'existeraient pas que le Japon aurait quand même tenté de dominer à Pékin et se serait heurté à la Russie, et aurait dû se heurter à l'Europe et à l'Amérique clairvoyantes.

Aujourd'hui, parmi ceux qui ne se contentent pas d'enregistrer au jour le jour les événements, il en est qui disent : Il faut intervenir pour rétablir la paix. Encore est-il qu'il faut savoir dans quel esprit et avec quelle vue d'avenir. On vient de lire un résumé d'une des opinions déjà émises. Pour ceux qui l'adoptent, il sera non pas facile, mais possible d'en tirer des conséquences pratiques. En tout cas, il ne faut pas oublier qu'avant d'intervenir il faudrait avoir préalablement tracé les grandes lignes d'une solution. Avant de marcher, il est nécessaire de savoir dans quelle direction. Le pire de tout serait une solution timide et empirique comme celle que le traité de Berlin imposa aux Balkans, perpétuelle cause de troubles et fréquente menace de guerre européenne.

A un point de vue plus général, et sans nous limiter à la guerre actuelle, que faire?

SOLIDARITÉ EUROPÉO-AMÉRICAINE

Deux civilisations sont en présence qui ont grandi séparément : l'une occidentale, chrétienne et scientifique; l'autre orientale et encore mystérieuse pour la plupart de nous.

Le contact est aujourd'hui complet : les Etats tampons ont été occupés; les ports ont été ouverts et toutes les portes brisées.

Un peuple oriental vient de prouver que notre civilisation orientale peut être retournée contre nous et l'Orient, loin de se cristalliser comme pendant longtemps l'Islam, frémit et secoue sa crainte.

Les deux civilisations morales sont face à face et si l'une est de force à assimiler l'autre, cette assimilation ne pourra se faire que très lentement; il faudra des dizaines et des dizaines d'années, peut-être des siècles. Entre temps, la dissemblance et les conflits d'intérêts et d'ambitions tendront trop souvent à engendrer la haine.

Faisons donc comme Rome : gagnons du temps. Mahan voit dans cette crise probable et formidable la justification des grandes flottes anglo-saxonnes et des grandes armées continentales de l'Europe. Au moment où les Jaunes, et peut-être l'Islam, entreront peut-être en branle, que deviendrions-nous « si les barrières avaient cessé d'être gardées, si parmi les diri- « geants européens le fier esprit combatif des aïeux a fait place « à une clameur pour le désarmement » ?

Gardons nos barrières multiples et dispersées, comme jadis les Romains veillèrent pendant quatre siècles aux bords du Danube et du Rhin.

Comme eux, jetons à pleine main notre levain civilisateur dans ces Gaules et ces Espagnes que sont les colonies européo-américaines. Faisons de groupements humains nouveaux les gardiens comme nous de notre civilisation.

Mais avant tout tâchons d'agir entre Européo-Américains comme entre gardiens d'un même dépôt sacré et probablement bientôt menacé.

Un homme de génie, s'il en est un qui arrive, comme jadis César, à dominer la situation mondiale, se donnera sans doute pour première tâche de fonder la paix européo-américaine non pas sur le *statu quo* et les injustices subsistantes, perpétuelle cause de discorde, mais bien sur la justice. Sa maxime ne sera certainement pas le *quieta non movere* exécré de Mahan et de tous les grands hommes d'action.

René Henry.

LES EMPRUNTS DES COLONIES FRANÇAISES

Nous avons étudié précédemment les emprunts de l'Indo-Chine et de Madagascar [1]. Pour achever l'examen de nos grands emprunts coloniaux, il nous reste à parler de celui de l'Afrique Occidentale Française.

On sait que le gouvernement général de l'Afrique Occidentale a été autorisé par la loi du 5 juillet 1903, avant même la création du budget général, à contracter un emprunt de 65 millions de francs, amortissable en cinquante ans avec la garantie de l'Etat, afin d'exécuter des travaux de chemin de fer, amélioration des fleuves, aménagement des ports et assainissement (pour plus de 50 millions), et de rembourser des emprunts antérieurs du Sénégal et de la Guinée. Le décret du 23 juillet 1903 autorisa la réalisation des 40 premiers millions. Un groupe d'établissements financiers (Banque de l'Afrique Occidentale, Banque de Paris et des Pays-Bas, Comptoir national d'Escompte de Paris, Crédit Algérien, Crédit Lyonnais, Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France) acheta à la colonie, 461 fr. 25 l'une, 75.880 obligations de 500 francs, qui furent émises dans le public au prix de 470 francs, laissant ainsi auxdits établissements, pour frais d'émission et bénéfice, un montant nominal de 1 fr. 75 %, soit une somme effective de 1 fr. 89 %. Ces mêmes établissements financiers se chargent du service de l'emprunt, moyennant une commission de 1/6 % des sommes payées. Les 10.840 obligations émises pour compléter la somme de 40 millions de francs ont été laissées à la disposition de la colonie qui, un an s'étant écoulé, a maintenant le droit de les vendre. Les porteurs d'obligations touchent un intérêt nominal de 3 % ; ceux qui les ont achetées 470 francs reçoivent un intérêt réel de 3 fr. 19 %.

Le gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française vient d'être réorganisé par un décret du 18 octobre 1904 et comprend actuellement les cinq colonies du Sénégal, de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey et du Haut-

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 1er février 1905 : Les emprunts des colonies françaises.

Sénégal et Niger, ainsi que le territoire civil de la Mauritanie. Chacune de ces unités a son budget propre; il y a même, indépendamment du budget général de l'Afrique Occidentale et du budget annexe du chemin de fer de la Guinée, créé par décret du 24 décembre 1904 et rattaché pour ordre à ce budget général, huit budgets distincts ; car le Sénégal en a deux, se rapportant respectivement aux territoires d'administration directe et aux pays de protectorat, et le Haut-Sénégal et Niger en a également deux, celui des cercles d'administration civile et celui du territoire militaire du Niger. Ce dernier est un budget annexe à celui du Haut-Sénégal, et le budget de la Mauritanie un budget annexe au budget général de l'Afrique Occidentale Française. On peut se demander, comme pour l'Union indo-chinoise, si chacune des unités qui composent l'Union africaine peut contracter directement un emprunt, et dans quelles conditions. De tels emprunts ont été réalisés avant celui de 65 millions du gouvernement général.

C'est ainsi que le Sénégal a emprunté 5 millions, au taux de 4 %, à la Caisse des dépôts et consignations, suivant décret du 21 novembre 1892, pour éteindre une dette de 500.000 francs envers la métropole et exécuter des travaux de quais, appontements et services d'eaux; et 4.500.000 francs, au taux de 3 fr. 80 %, au même établissement, suivant décret du 5 mai 1900 pour l'avancement du chemin de fer de Kayes au Niger. La Guinée française a emprunté, pour la construction du chemin de fer de Konakry au Niger, à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, aux taux de 4 fr. 10 et 4 %, successivement 8 millions et 4 millions de francs, suivant décrets des 14 août 1899 et 22 mars 1901. Enfin, l'ancienne colonie du Soudan a pris à la Caisse des dépôts et consignations, au taux de 3 fr. 80 %, suivant décret du 17 avril 1898, une somme de 919.645 francs et, suivant décret du 7 juin 1899, une somme de 3.200.000 francs, pour travaux d'avancement du chemin de fer de Kayes au Niger. Tous ces emprunts, gagés sur les produits des droits de douane, d'importation, d'exportation ou de consommation, ou sur une subvention métropolitaine au budget annexe du chemin de fer du Soudan, rattaché pour ordre au budget général de l'Etat, ont été remboursés intégralement[1], Sera-t-il possible, désormais, d'en contracter d'autres dans des conditions analogues? La création du budget général de l'Afrique Occidentale Française ne semble pas avoir modifié

[1] Soit par suite de l'expiration des délais d'amortissement, soit au moyen d'avances consenties par le Trésor en exécution de la loi du 4 mars 1902, soit enfin sur les onds de l'emprunt de 65 millions du gouvernement général.

l'autonomie financière de chacune des colonies de l'Union, et rien ne paraît s'opposer, en droit, à ce que l'une quelconque de ces possessions soit autorisée à emprunter isolément, dans les formes prévues par le décret du 20 novembre 1882 sur le service financier des colonies, c'est-à-dire après délibération du conseil général ou d'administration, et suivant décret en forme de règlement d'administration publique. Il semble même avoir été question, à un certain moment, pour le Dahomey, de contracter un emprunt dans ces conditions.

Nous avons passé en revue nos trois grandes colonies de l'Indo-Chine, de Madagascar et de l'Afrique Occidentale. Il en est une quatrième, le Congo français et dépendances, qui, aux termes du décret du 29 décembre 1903, comprend les colonies du Gabon et du Moyen-Congo et les territoires de l'Oubangui-Chari et du Tchad. Depuis leur nouveau groupement, ni l'ensemble de ces possessions, ni l'une quelconque d'entre elles n'a recouru au crédit. Il faut s'attendre à un emprunt de l'Union congolaise dans un avenir plus ou moins éloigné. Déjà le Congo, alors qu'il n'était pas financièrement organisé comme à présent, a, suivant décret du 30 mars 1900, emprunté 2 millions de francs à la Caisse des dépôts et consignations, au taux de 3 fr. 80 %, pour achats de chaloupes et travaux de balisage, routes, lignes télégraphiques, adduction d'eau, création de postes stratégiques et construction d'un lazaret.

Nous avons classé nos possessions en trois groupes, pour l'étude de leurs emprunts [1]. Laissant de côté le premier d'entre eux, se composant de nos quatre grandes colonies dont il vient d'être question, nous nous proposons d'aborder les deux autres c'est-à-dire d'examiner successivement les colonies pourvues d'un conseil général et celles qui n'en ont pas. Nous nous contenterons d'étudier les emprunts contractés pendant ces vingt dernières années.

Celles de nos possessions, où il existe un conseil général, exclusivement choisi à l'élection, sont l'Inde, le Sénégal, la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et la Nouvelle-Calédonie. En outre, la Cochinchine est pourvue d'un conseil colonial, dont les membres ne sont pas tous élus. Nous avons parlé de la Cochinchine et du Sénégal en même temps que de l'Indo-Chine et de l'Afrique Occidentale. Il nous reste donc l'Inde, la Réunion, les Antilles, la Guyane et la Nouvelle-Calédonie. Rappelons que les emprunts de ces colonies sont autorisés par décret en forme de règlement d'administration

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 1er février 1905, art. cit.

publique, après avis du conseil général, qui délibère aussi sur les garanties pécuniaires à consentir.

L'Inde a contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations, au taux de 4 %, un emprunt de 1.167.000 francs, autorisé par décret du 23 février 1894, remboursable en vingt-cinq annuités et gagé sur l'impôt foncier de l'établissement de Karikal, pour paiement des travaux de chemin de fer de Karikal à Péralam ; et, auprès de la même Caisse, au taux de 3,80 %, un emprunt de 74.000 francs, complémentaire du précédent, autorisé par décret du 6 avril 1900, remboursable en dix-huit annuités et demie et gagé sur le même impôt, les prévisions établies lors du premier emprunt ayant été dépassées.

En outre, dès le 31 décembre 1898, le conseil général de l'Inde adopta un grand programme de travaux publics et le principe d'un emprunt pour leur exécution. Une nouvelle délibération du 28 janvier 1902 autorisa la colonie à contracter un emprunt de 4.380.000 francs, au taux de 3,80 % au plus, remboursable en vingt-cinq annuités, pour la construction d'un chemin de fer de Pondichéry à Goudelour par Tiroupapulyour, l'aménagement du port de Karikal et l'adduction et la distribution d'eau à Pondichéry et Chandernagor, en ajoutant que la garantie de l'Etat serait sollicitée. Une subvention extraordinaire de 250.000 francs au budget local de l'Inde, pour l'exécution de travaux publics, fut inscrite au budget de l'Etat des exercices 1901, 1902 et 1903, dans le but de garantir l'emprunt à contracter ; elle ne fut portée que pour mémoire au budget de 1904. L'emprunt n'est pas encore approuvé, le conseil général ayant, à plusieurs reprises, stipulé et maintenu des dispositions peu favorables au Trésor métropolitain, relativement aux conditions dans lesquelles la colonie devait contribuer au paiement des annuités. Toutefois, l'assemblée locale vient de renoncer le 26 novembre 1904 à ses premières prétentions et l'emprunt ne tardera peut-être pas à être définitivement autorisé par une loi, l'intervention des Chambres étant d'ailleurs nécessitée, comme pour l'Afrique Occidentale, par la clause de garantie ; la mesure dans laquelle celle-ci fonctionnera serait, aux termes de la dernière délibération du conseil général, déterminée chaque année par le Parlement, lors du vote du budget.

La colonie de la Réunion ne paraît pas avoir contracté d'emprunt dans ces vingt dernières années. On sait qu'une loi du 23 juin 1877 avait approuvé une convention autorisant les concessionnaires de la construction et de l'exploitation du port de la Pointe-des-Galets et du chemin de fer à émettre 34 millions de francs d'obligations garanties par l'Etat ; et qu'une loi

du 19 décembre 1884 approuva une seconde convention autorisant la Compagnie du chemin de fer et du port de la Réunion à émettre des obligations nouvelles jusqu'à concurrence de 11.400.000 francs. Puis, la déchéance ayant été prononcée contre la Compagnie, la loi de finances du 17 juillet 1889 créa un budget annexe, rattaché pour ordre au budget général de l'Etat, et autorisa le gouvernement à assurer directement l'entreprise. Les dépenses de ce budget annexe sont couvertes par les recettes d'exploitation et par des subventions de la métropole et de la colonie.

D'autre part, un décret en forme de règlement d'admininistration publique du 8 juillet 1898 approuva, dans les conditions requises pour les garanties pécuniaires à consentir, une délibération du conseil général, décidant qu'une somme de 1.500.000 francs, payables par annuités de 100.000 francs, serait versée par la colonie à la Banque de la Réunion qui, appelée en 1892 à intervenir pour éviter la crise qu'allait occasionner la chute du Crédit agricole et commercial, avait prêté son concours à cette société et avait subi de ce fait une perte de plus de 3 millions.

La Martinique a contracté, suivant décret du 26 août 1899, auprès du Crédit algérien, un emprunt de 1.460.000 francs remboursable en vingt-cinq ans au plus, gagé sur les droits de douane du budget local, tant à l'entrée qu'à la sortie, en vue de pourvoir aux frais de rapatriement d'immigrants hindous, de compléter l'outillage du port de Fort-de-France et de s'acquitter de divers engagements (primes, subventions aux communes, paiements à faire au Crédit foncier colonial). Le Crédit algérien versa à la colonie la somme de 1.460.000 francs contre remise de 3.174 obligations de 500 francs, 3 1/2 %, qu'il lui acheta ainsi 460 francs chacune, pour les émettre dans le public au prix de 492 fr. 50. Le même établissement se charge du service de l'emprunt (paiement des titres sortis par tirage au sort, et des coupons), moyennant une commission de 1/2 % des sommes payées. Les porteurs, qui ont acquis leurs obligations à 492 fr. 50 touchent un intérêt réel de 3 fr. 55 pour 100 francs.

La Guadeloupe est, parmi nos possessions, une de celles qui ont emprunté le plus souvent. Pour ne parler que des vingt dernières années, rappelons qu'un décret du 19 juin 1886 autorisa la colonie à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un emprunt de 82.000 francs remboursable en quinze annuités, pour la construction d'un appontement à la Basse-Terre et d'un pont sur la rivière Lauréal. Deux décrets

des 22 juin et 12 novembre 1889 approuvèrent deux nouveaux emprunts de 300.000 et 250.000 francs, le premier remboursable en trente années, pour travaux d'amélioration du port de la Pointe-à-Pitre, et le second en quinze années pour construction, sur la rivière Salée, d'un pont métallique qui ne fut d'ailleurs pas exécuté; la colonie traite respectivement à cet effet avec le Comptoir national d'Escompte de Paris et la Caisse des dépôts et consignations. Un quatrième emprunt, de 450.000 francs, amortissable en vingt années, fut autorisé par décret du 29 septembre 1890, pour l'installation de la régie du tabac qui, rétablie suivant un décret de même date, fut supprimée de nouveau par un décret du 20 mars 1893. Le taux maximum assigné à ces divers emprunts était de 5 %. L'inscription des annuités au budget local, parmi les dettes exigibles, devait suffire à garantir le paiement des sommes dues pour intérêts et amortissement.

Après les quatre emprunts précités, dont le montant devait être principalement consacré à l'exécution de différents travaux, nous trouvons, de 1892 à 1905, quatre emprunts plus importants, de 3 millions, 1.200.000, 1.500.000 et 900.000 francs, exclusivement destinés à liquider les dettes de la colonie. Nous passons sous silence les projets demeurés sans suite.

L'emprunt de 3 millions, amortissable en vingt-cinq annuités, et gagé spécialement sur le produit des droits de sortie représentatifs de l'impôt foncier, fut autorisé par décret du 21 septembre 1892, pour éteindre les emprunts en cours d'amortissement, régulariser la situation financière de la colonie vis-à-vis du Trésor et acquitter, en tout où partie, une dette envers le Crédit foncier colonial. Il fut contracté au taux de 4 % auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Les trois derniers emprunts, gagés sur les droits de douane et de sortie et remboursables en vingt-cinq, vingt-cinq et vingt années, ont été contractés auprès du Crédit algérien, qui s'est chargé d'émettre dans le public des obligations, et qui assure, moyennant une commission de 1/2 %, le paiement des titres sortis et des coupons. La somme de 1.200.000 francs, destinée à l'acquittement des dettes de la colonie, a été versée à celle-ci par la Société, à la suite du décret du 17 mars 1899, contre remise de 2.492 obligations de 500 francs, 3 1/2 %, payées ainsi à la colonie 481 fr. 50 l'une, puis émises au prix de 492 fr. 50. La somme de 1.500.000 francs, destinée à rembourser une dette de la colonie envers le Crédit foncier colonial, a été payée par le Crédit algérien, à la suite du décret du 25 mai 1901, contre remise de 3.261 obligations de 500 francs, 3 1/2 %, achetées

ainsi à la colonie 460 francs l'une, puis émises au prix de 488 fr. 50. Enfin, la somme de 900.000 francs, destinée à combler le déficit budgétaire des exercices 1902 et 1903, a été versée contre remise de 1.961 obligations de 500 francs, 4 %, payées ainsi à la colonie 458 fr. 95 l'une, puis émises au prix de 497 fr. 50.

La Guyane ne paraît pas avoir contracté d'emprunt dans ces vingt dernières années.

Quant à la Nouvelle-Calédonie, elle a été autorisée, par décret du 16 février 1901, à emprunter à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse 5 millions, pour commencer l'exécution d'un programme de travaux (acquisition de deux dragues et construction d'un chemin de fer de Nouméa à Bourail, d'un wharf et d'un bassin de radoub). Cet emprunt, contracté au taux de 4 fr. 30 % et gagé spécialement sur le produit des droits de consommation qui frappent les liquides et les sucres, est remboursable en cinquante annuités.

D'autre part, un décret du 2 janvier 1902 a approuvé un contrat passé entre la Banque de l'Indo-Chine et la Nouvelle-Calédonie, en vue d'ouvrir à celle-ci un crédit en compte courant de 400.000 francs, fourni en espèces au fur et à mesure des demandes, moyennant un intérêt de 5 % l'an à compter du jour de chaque versement, pour faciliter le règlement des dépenses occasionnées par l'introduction des travailleurs asiatiques.

Nous achèverons l'étude des emprunts des colonies françaises, en passant en revue celles de nos possessions, autres que l'Indo-Chine, Madagascar, l'Afrique Occidentale et le Congo, qui ne sont pas pourvues d'un conseil général. Ce sont, d'une part, Saint-Pierre et Miquelon et Tahiti, dont les conseils généraux ont été supprimés par décrets des 25 juin 1897 et 19 mai 1903, et, d'autre part, la Côte des Somalis, Mayotte et les Comores.

La colonie de Saint-Pierre et Miquelon a contracté, suivant décret du 6 juillet 1901, modifié le 9 décembre de la même année, un emprunt de 500.000 francs, amortissable en vingt annuités et gagé sur les droits de douane, auprès du Crédit algérien, contre remise de 1.124 obligations de 500 francs, 4 %, que cette Société lui acheta ainsi 445 francs l'une et se chargea d'émettre dans le public, en vue d'approfondir le barachois du port de Saint-Pierre, de continuer la digue de l'île aux Moules et d'établir une ligne téléphonique entre Saint-Pierre, Langlade et Miquelon.

Tahiti a été autorisée par décret du 1er juillet 1890 à emprunter 337.000 francs, au taux maximum de 5 %, pour

l'exécution de divers travaux (conduite d'eau de Papeete, ponts de Tahaaruu et de Potiai, chenal d'accès à Anaa Tuamotu).

Enfin, dans ces vingt dernières années, ni Mayotte et les Comores, ni la Côte des Somalis ne paraissent avoir contracté d'emprunt. On sait qu'une loi du 6 avril 1902 a accordé la garantie de l'Etat au versement de la subvention annuelle de 500.000 francs, que le protectorat de la Côte française des Somalis s'est engagé, par convention du 6 février 1902, à payer à la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens, pour garantir les emprunts à contracter par la Compagnie, en vue des travaux du chemin de fer de Djibouti à Harrar.

Tels sont les principaux renseignements que nous nous proposions de donner sur l'objet, la procédure d'autorisation, les garanties et le mode de réalisation des emprunts de nos possessions d'outre-mer. Nous avons laissé de côté l'Algérie, qui relève actuellement du ministère de l'Intérieur, et la Tunisie, du ministère des Affaires étrangères. Nous ne parlerons pas davantage, afin de ne pas sortir du cadre de cette étude, des projets d'emprunts de pays étrangers, qui touchent de très près à nos colonies, le Maroc et le Siam.

Dans les pages qui précèdent, nous avons vu que la métropole peut prêter son concours à ses colonies, soit en leur allouant des subventions, soit en garantissant leurs emprunts. Il faut ajouter qu'elle emploie quelquefois d'autres moyens de leur venir en aide, en stipulant une garantie d'intérêts en faveur des compagnies concessionnaires de grands travaux, comme pour le chemin de fer de Dakar à Saint-Louis, ou en autorisant des avances du Trésor, remboursables sans intérêts, à l'occasion, par exemple, des divers cyclones qui ont sévi sur nos possessions tropicales.

Il nous paraît intéressant également de rappeler ici que le Crédit foncier colonial, société anonyme, dont les statuts ont été approuvés une première fois en 1863, a été fondé principalement pour favoriser par ses prêts, tant aux colonies qu'aux propriétaires d'immeubles, la création et l'amélioration des sucreries aux Antilles et à la Réunion.

Pour conclure, nous dirons que les emprunts, que les colonies françaises, autres que l'Algérie et la Tunisie, ont été autorisées à contracter pendant ces vingt dernières années, se chiffrent à 480 millions de francs environ. Les budgets locaux s'élèvent, tant en recettes qu'en dépenses, à un total annuel de près de 200 millions. Dans les 200 millions de francs de dépenses, les sommes inscrites en vue du paiement des annuités d'emprunts entrent pour 15 à 20 millions. Moins de 500 millions de francs d'emprunt en

vingt ans pour un domaine colonial de 10 à 11 millions de kilomètres carrés et de 45 millions d'habitants, ce n'est pas considérable. Bien que des statistiques exactes fassent encore défaut à ce sujet, on peut estimer à 3 milliards les capitaux français engagés dans nos entreprises coloniales, même en y comprenant l'Algérie et la Tunisie ; et on évalue généralement à 30 milliards le total des placements de la France à l'étranger. Notre argent est timide quand il s'agit de nos colonies. C'est une tendance contre laquelle il faut réagir.

Mais, en ce qui concerne plus particulièrement les emprunts coloniaux, il y a un autre point de vue à considérer ; il ne suffit pas d'emprunter, il faut encore amortir et payer les intérêts. Or, pour cela, ou bien le contribuable métropolitain est mis en cause par suite de l'insuffisance des ressources de la colonie et du jeu de la garantie de l'Etat (si celle-ci est accordée), ou bien il est nécessaire d'augmenter les recettes du budget local ; nous avons vu à cet égard[1] que, sauf pour la Guyane, la part de chaque contribuable dans le rendement général de l'impôt varie de 0 fr. 50 à 77 francs par an dans nos colonies, alors qu'elle est d'environ 92 francs en France. Mais la plupart de nos possessions sont peuplées surtout d'indigènes, qu'on ne peut taxer davantage, qu'à condition de respecter leurs traditions et au fur et à mesure de l'évolution économique du pays. C'est ainsi que tout doit se tenir en colonisation : une bonne politique indigène, des impôts productifs et de perception facile, et des emprunts indispensables à la mise en valeur de vastes territoires.

PIERRE MA.

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 16 mars 1904 : Les impôts dans les colonies françaises en 1903 et 1904.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

ET SES LEÇONS[1]

I

LES OPÉRATIONS EN MANDCHOURIE : AFFAIRE DE SANDEPOU

Plusieurs fois déjà, nous avons eu l'occasion de faire remarquer combien l'importance des travaux effectués par les deux adversaires sur les bords du Cha-ho rend improbable l'éventualité que la reprise des hostilités, début de la nouvelle campagne, commencerait par une attaque de front. Déjà le raid Michtchenko avait paru montrer que c'est par la plaine du Liao-ho, familière aux soldats de la steppe, et non plus par la montagne, comme il l'avait vainement tenté au début d'octobre, que Kouropatkine compte entreprendre son prochain mouvement.

Depuis, toute une série d'engagements qui se sont récemment produits autour de Sandepou confirment cette manière de voir. Ils n'ont d'ailleurs pas eu l'importance qu'on avait cru d'abord devoir leur attribuer, et n'étaient point destinés à servir de prélude à une vigoureuse offensive. Le but du généralissime — car, en dépit du rappel de Grippenberg, on ne peut admettre que celui-ci ait agi sans ordres — était d'occuper Sandepou pour y appuyer son aile droite. Ce point, où il avait vainement tenté de s'établir et de se maintenir quelques jours après la cessation de la lutte qui s'acheva sur les rives du Cha-ho, est un des plus importants de la région limitée à l'Ouest par le Khoun-ho, à l'Est par la route de Liao-yang à Moukden, De ce gros village, situé sur le chemin direct de Liao-yang à Sin-min-ting, Kouropatkine pouvait espérer surveiller et interrompre les convois de jonques qui, maintenant immobilisés à Niou-tchouang, n'attendent que la débâcle des glaces pour remonter le Khoun-ho, le Tai-tse-ho et le Cha-ho et venir approvisionner les Japonais.

Si les tristes événements qui se sont déroulés le 22 janvier à Saint-Pétersbourg ne furent pas sans influencer les projets du chef de l'armée russe, ils ne firent qu'en hâter l'exécution. Dès le milieu de janvier, en effet, le correspondant d'un journal français télégraphiait de Saint-Pétersbourg que Kouropatkine ne tarderait pas à prendre l'offensive sur sa droite, en même

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 1er et 16 mars, 1er et 16 avril, 1er et 16 mai, 1er et 16 juin, 1er et 16 juillet, 1er et 16 août, 1er et 16 septembre, 1er et 16 octobre, 1er et 16 novembre, 1er et 16 décembre 1904, 1er et 16 janvier, et 1er février 1905.

temps qu'il ferait quelque diversion au centre et à l'aile gauche. La suite montra que le correspondant était bien renseigné; mais comme le *Times* s'empressa de reproduire la nouvelle, on peut penser que les Nippons la connurent également.

***

Cependant, bien qu'ils fussent prévenus, leur vigilance fut mise en défaut, et leur service de surveillance se montra moins actif et moins efficace qu'au début de la campagne, soit à cause des rigueurs de la température, soit plutôt parce que la plaine leur enlève une partie de la supériorité que leur assurait la montagne. Depuis la fin d'octobre, leur centre s'est fixé sur les hauteurs qui forment la rive sud du Cha-ho, et leur aile gauche, partant du village de Lin-chi-pou, toujours partagé entre les deux adversaires, s'est étendue jusqu'aux bords du Khoun-ho. Passant par Sandepou et Kokeoutai, la ligne de leurs positions s'est même allongée jusqu'à Tou-taï-tse, sur la rive droite du Khoun-ho, d'autant plus facilement que celui-ci est encore gelé pour plusieurs semaines. Les Russes se trouvaient tout près de là à Tchan-tan.

Le général Grippenberg, commandant la IIe armée de Mandchourie, fut chargé de l'opération. Les troupes dont il disposait — soit qu'elles fassent maintenant partie de la IIe armée, soit qu'elles aient été placées sous ses ordres pour la circonstance — comprenaient les 8e et 10e corps d'Europe, la 61e division de réserve, les 2e et 5e brigades de chasseurs et le 1er corps sibérien. Le corps de cavalerie du général Michtchenko (trois brigades de cosaques : une du Transbaïkal, une de l'Oural, une du Caucase) lui était en outre adjoint.

Le terrible froid de Mandchourie et l'inaction qui semblait devoir régner jusqu'au printemps ayant conduit les Japonais à répartir leurs forces dans différents villages de la plaine, la liaison entre ces petites garnisons, ainsi que leurs communications avec Liao-yang et le gros de l'armée d'Oyama étaient mal établies. Afin de profiter de cette situation, Grippenberg répartit ses forces en deux groupes, l'un destiné à attaquer de front, et simultanément, Kokeoutai et Sandepou, l'autre (division Michtchenko et 1er corps sibérien) ayant pour mission de se glisser en arrière de ces deux points pour couper la retraite aux forces qui les occupaient et arrêter les renforts.

***

Tandis qu'à l'Est de Banya-poutsa, quelques détachements russes, paraissant dans les défilés qui conduisent à la vallée

supérieure du Taï-tse-ho, s'efforçaient de donner le change à l'ennemi, le premier détachement de Grippenberg (8e et 10e corps) quittait Tchan-tan et passait le Khoun-ho sur la glace, dans la nuit du 24 au 25 janvier. A Tchan-tan-ho-nan, il se séparait en deux colonnes, chacune forte d'une division au moins, qui se hâtaient de marcher sur Kokeoutaï et Sandepou. Le soir même, après plusieurs heures d'une sérieuse résistance, Kokeoutai tombait aux mains des Russes ; mais à Sandepou, grâce à une redoute que l'assaillant tentait vainement d'enlever après une trop courte préparation d'artillerie, les Nippons se défendaient avec succès.

Le maréchal Oyama, qui semble bien avoir été surpris par la rapidité de cette double attaque, s'empressait alors d'envoyer les quelques renforts dont il pouvait disposer et prescrivait à ses troupes de riposter par des contre-attaques, en attendant qu'il pût remédier à leur infériorité numérique. Lui-même ordonnait à l'armée du centre de faire une démonstration de-

vant Cha-ho-pou, où s'engagea seulement une vive canonnade. Mais c'est en vain que les Japonais, obéissant aux ordres reçus, s'efforcèrent de reprendre Kokeoutaï (27 et 28 janvier). Durant ces deux journées, ils n'y réussirent point, même après avoir emprunté quelques forces à la garnison de Sandepou. Celle-ci, par contre, et bien que réduite au strict minimum, résistait à l'effort du 8e corps tout entier.

Pendant ce temps, le second détachement de Grippenberg (division Michtchenko et 1er corps sibérien) avait longé la rive droite du Khoun-ho jusqu'à Tchi-taï-tse. Se dirigeant ensuite vers l'Est, il avait bousculé quelques escadrons ennemis et s'était avancé jusqu'à la Boutaï et Santiasa. Mais arrivé là, à quelque 20 kilomètres de Liao-yang, il se heurtait soudain à une vigoureuse résistance, car sur cette route qui conduit à Sandepou, commençaient à se masser d'importants renforts envoyés par Oyama.

Grâce à eux, les Japonais redoublaient d'efforts, dans la nuit du 28 au 29, contre leurs adversaires encore maîtres de Kokeoutai, mais toujours arrêtés devant Sandepou, et le 29 au matin Grippenberg donnait l'ordre au 8e et au 10e corps de se replier au Nord-Ouest et d'abandonner Kokeoutaï. Dès lors le deuxième détachement, n'ayant pu opérer sa jonction avec le premier, se trouvait également obligé d'abandonner la partie. La retraite s'effectua en bon ordre, grâce surtout au 10e corps et à la cavalerie de Michtchenko, chargés de la protéger.

Les pertes russes ont été d'environ 2.000 tués et 10.000 blessés ou malades. Celles des Japonais seraient de 7.000 hommes hors de combat. La différence s'explique si l'on songe que pendant trois jours les Russes, déjà maîtres d'une partie du village de Sandepou, s'acharnèrent à l'attaque d'une redoute devant laquelle le sol profondément gelé ne permettait pas de creuser de retranchement. On signale d'ailleurs que ces opérations coïncidèrent malheureusement avec une soudaine recrudescence du froid (16 à 24° au-dessous de zéro). Nombre de blessés en furent victimes.

La tentative des Russes pour rectifier les positions de leur aile droite a donc complètement échoué. Une des raisons de cet échec tient à ce que Kouropatkine, de peur de voir l'action dégénérer en un conflit général, ne voulut pas envoyer à l'aide du chef de la IIe armée d'autres troupes que celles qui avaient été mises sous ses ordres. De vives explications s'ensuivirent entre Grippenberg et Kouropatkine, qui demanda le rappel de son lieutenant, ou le sien : le commandant de la IIe armée est maintenant en route pour Saint-Pétersbourg.

II

LES ÉVÉNEMENTS SUR MER : MOUVEMENTS DE LA DEUXIÈME ET DE LA TROISIÈME ESCADRE DU PACIFIQUE

La « deuxième escadre du Pacifique » doit être maintenant réunie tout entière sous les ordres de son chef, car son troisième et dernier échelon a quitté Djibouti le 3 février. Dans son ensemble, cette force navale comprend :

7 cuirassés (dont deux anciens) : *Kniaz-Souvaroff*, *Empereur-Alexandre III*, *Borodino*, *Orel*, *Osslabya*. — *Sissoï-Veliky*, *Navarin* ;

2 croiseurs cuirassés : *Amiral-Nakhimof*, *Dmitri-Donskoy* ;

6 croiseurs protégés : *Aurora*, *Iemtchoug*, *Almaz*, *Sviet-lana*, *Oleg*, *Imzurud* ;

11 contre-torpilleurs : *Bravy*, *Blestachty*, *Bezouprechny*, *Buiny*, *Bodry*, *Bedovy*, *Buistry*, *Grosny*, *Gromky*, *Prozé-telny*, *Revzy* ;

15 vapeurs de la Flotte volontaire, parmi lesquels le *Rion* et le *Dniepr* sont les anciens croiseurs auxiliaires *Petersbourg* et *Smolensk* dont on n'a pas oublié l'odyssée ;

Et en outre 20 à 30 charbonniers, dont un certain nombre sont d'énormes vapeurs achetés à des compagnies allemandes.

Depuis un mois que la concentration de cette escadre a commencé de s'effectuer dans les parages de Madagascar, son chef lui a fait faire de nombreux exercices et de courtes croisières au large, en vue d'améliorer l'instruction et l'entraînement du personnel. Jusqu'ici le matériel semble s'être bien comporté et l'on ne signale ni avarie de machine, ni incident de quelque gravité. Ce résultat n'est pas sans faire honneur à nos alliés, car c'est la première fois qu'une flotte de cette importance comprenant des cuirassés et des contre-torpilleurs, — tous bâtiments qui ne sont pas construits en vue de si longues traversées — et, qui plus est, obligée de se ravitailler et de se réparer par ses propres moyens, achève heureusement un si long parcours. Il faut cependant remarquer qu'elle n'a encore effectué que les trois cinquièmes de son trajet total.

D'autre part, le bruit se confirme que l'amiral Rodjestvensky, tout en évitant de prolonger ses relâches dans les eaux françaises, pour éviter d'éveiller des susceptibilités qui seraient d'ailleurs sans fondement, car nous avons dit la libéralité de nos règles de neutralité, ne poursuivra point de sitôt sa route vers l'Extrême-Orient. Il attendra sans doute quelques semaines encore pour sortir de l'océan Indien : à cette époque, Vladivostok sera libre de glaces, ou bien près de l'être, et la

mousson d'hiver qui maintenant contrarierait sa marche dans le canal de Formose ou les parages des Philippines sera dès lors bien tombée.

Cet arrêt momentané lui permettra aussi d'être rejoint, ou tout au moins suivi à quelque distance en arrière par une partie de la « Troisième Escadre du Pacifique » dont on presse l'armement à Libau et à Kronstadt. Déjà on annonce comme imminent le départ de la 1re division, qui, sous les ordres de l'amiral Mebagatof, comprend :

1 cuirassé : *Empereur-Nicolas I;*

3 garde-côtes cuirassés : *Amiral-Seniavine*, *Amiral-Oushakof*, *General-Amiral Apraxine;*

1 croiseur-cuirassé : *Vladimir-Monomach;*

2 transports de la Flotte volontaire : *Nijni-Novgorod* et *Saratof;*

1 navire-hôpital : *Kostroma ;*

Et 18 vapeurs charbonniers.

Le ravitaillement en charbon de cette division ne sera d'ailleurs pas une mince affaire, à cause du faible rayon d'action de ses trois garde-côtes.

L'autre division de la « Troisième Escadre », dernière force dont la Russie pourrait encore disposer, comprendrait donc :

3 cuirassés, dont un moderne : *Slava*, et deux anciens : *Empereur-Alexandre II*, *Pierre-le-Grand* ;

3 croiseurs anciens : *Pamyat-Azova*, *Amiral-Kornilof*, *Minine*;

1 escadrille de contre-torpilleurs et de torpilleurs.

***

Ces unités étant, dans leur ensemble, notablement plus anciennes et moins fortes que celles de la « Deuxième Escadre », celle-ci devrait donc chercher une rencontre décisive avec les forces ennemies en vue de les mettre hors de combat, au moins momentanément. Survenant alors à peu de distance de là, la « Troisième Escadre » aurait quelque chance de trouver la mer libre et de gagner Vladivostok. C'est ce rôle, qui incombe maintenant à l'escadre Rodjestvensky, que nous aurions voulu voir jouer par les cuirassés de Port-Arthur, dont la fin fut si lamentable.

Profitant sans doute du temps d'arrêt de son collègue au large de Madagascar, l'amiral Skrydloff a momentanément quitté l'Extrême-Orient. Il est arrivé le 28 janvier à Saint-Pétersbourg et s'est aussitôt répandu en récriminations contre l'amiral Alexeïef. A l'entendre, c'est le vice-roi qui ne lui permit point de rejoindre son poste à Port-Arthur, alors investi

par l'ennemi, et lui défendit de prendre passage sur le *Lieutenant-Bourakoff* dans un des voyages que ce contre-torpilleur fit à plusieurs reprises à Niou-tchouang. Nous avons fait remarquer en son temps que la mort de Makaroff datant du 13 avril et la rupture des communications avec Port-Arthur n'ayant été définitive que le 12 mai, l'amiral Skrydloff, en y mettant quelque hâte, eût été en mesure de rejoindre son escadre.

LES JAPONAIS A PORT-ARTHUR

Comme nous le craignions, les Russes n'ont pu achever la destruction des bâtiments qui se trouvaient réfugiés dans la rade intérieure de Port-Arthur. Sauf le *Sevastopol* que son commandant fit sortir, de sa propre initiative, s'il en faut croire certains bruits, et qui, coulé par 40 mètres de fond, est irrémédiablement perdu, les autres bâtiments pourront être, au moins partiellement, utilisés par les Japonais. Le *Revitsan* et le *Pobieda* sont gravement endommagés, le premier par l'effet du bombardement, mais les différentes parties d'un bâtiment moderne ont une telle valeur que l'on peut s'attendre à voir les Nippons en tirer grand profit. Quant au *Peresviet*, au *Pallada* et au *Bayan*, ils seraient susceptibles d'être renfloués. Après avoir longtemps cherché à boucher l'entrée du port, afin de bloquer l'escadre ennemie, on dit que les vainqueurs songent maintenant à achever l'opération et à fermer le goulet par une large digue. La rade serait épuisée comme un polder hollandais, puis on travaillerait à relever les bâtiments échoués. L'opération n'est peut-être pas impossible.

LA GUERRE AU COMMERCE : EFFORTS DES JAPONAIS CONTRE LE RAVITAILLEMENT DE VLADIVOSTOK

Tandis que l'amiral Shibayama, nommé préfet maritime de Port-Arthur, active ces travaux qui doivent donner à son pays de beaux trophées, et que l'amiral Togo surveille les détroits des îles de la Sonde, l'amiral Kamimura ne reste pas inactif.

Ne pouvant poursuivre les croiseurs de Vladivostok, protégés par leur barrière de glaces, il a organisé la guerre au commerce, en vue d'intercepter la contrebande de guerre à destination de ce port. Nombreux sont les vapeurs qu'il guette, car dans le seul point d'appui qu'elle possède maintenant en Extrême-Orient, la Russie cherche à accumuler de grands approvisionnements : charbon pour l'escadre Rodjestvensky, vivres, provisions et matériel de tout genre pour mettre la place en

état de défense et ravitailler l'armée de Mandchourie en soulageant le trafic du Transsibérien, lui sont envoyés en grandes quantités d'Amérique et de Changhaï. Mais quelques bâtiments postés aux environs d'Hakodate, quelques torpilleurs dans le détroit de Tsu-shima ont permis à l'amiral Kamimura d'arrêter presque tous les navires à destination de Vladivostok.

Certes, la configuration géographique de ces régions facilite la tâche des Japonais. Il n'en sera pas moins intéressant de voir si, comme on l'affirme trop souvent, la guerre au commerce ne peut fournir aucun résultat sérieux. Et qu'on ne prétende point que semblables opérations ne sont possibles qu'au belligérant qui possède la maîtrise de la mer! Les différents raids entrepris l'été dernier par les croiseurs de Vladivostok ont facilement prouvé le contraire. La Russie pécha seulement par défaut d'organisation et manque d'esprit de suite, car en quelques jours l'effet avait été considérable.

Cette fois encore la capture, survenue les 11, 12, 16 et 17 janvier, des premiers vapeurs qui étaient assurés à 30 % *a fait monter à* 50 % sur le marché de Londres la prime contre les risques de guerre. Mais même à ce taux, l'opération devient ruineuse quand, sur 10 vapeurs, 9 sont pris, ainsi que cela vient d'avoir lieu. L'émotion a été si grande que les assureurs anglais ont songé à refuser de payer, alléguant l'imprudence des capitaines qui passaient par le détroit de Tsu-shima. Mais quelques jours après, d'autres captures montraient que le passage par le détroit d'Hakodate n'offre pas de meilleures garanties.

EFFETS DE LA GUERRE SUR LA CRISE ANGLAISE

Ces incidents ont de nouveau ravivé les colères du peuple britannique contre la guerre actuelle. Mais au lieu de reconnaître que ce fut lui le grand coupable, loin de manifester à l'amiral Kamimura la même hostilité qu'autrefois envers le *Petersbourg* et le *Smolensk*, c'est à la Russie qu'il continue de s'en prendre : à la Russie et aussi à l'Allemagne. Tandis qu'à la suite de la guerre déchaînée par leur gouvernement, négociants et industriels voient les quais encombrés de marchandises en détresse, leurs rivaux allemands monopolisent le commerce avec l'Extrême-Orient. Tandis que les armateurs et les assureurs anglais, dont les navires sont capturés par leurs propres alliés, redoutent une ruine prochaine, les grandes Compagnies de Hambourg et de Brême, vendant à la Russie leurs paquebots démodés et lui fournissant les vapeurs charbonniers qui accompagnent l'escadre Rodjestvensky, ne courent que peu

de risques et de la guerre actuelle savent tirer de gros bénéfices.

Ainsi la crise anglaise que nous avions signalée au moment de l'affaire de Hull ne cesse de s'aggraver, et il est à craindre que le gouvernement britannique ne songe à sortir de cette situation critique que par un coup de force. Dans les jours qui suivirent l'incident de la mer du Nord, l'Angleterre ne repoussa qu'à regret la tentation d'utiliser les escadres qu'elle venait de mobiliser. A cette mobilisation succéda une nouvelle répartition de ses forces navales, celles de la Manche et de l'Atlantique étant renforcées aux dépens de l'escadre de la Méditerranée.

On n'avait d'abord vu dans ces mouvements de cuirassés qu'une simple mesure de précaution. Mais tandis qu'un récent discours du Lord Civil de l'Amirauté exposait que cette nouvelle répartition avait pour but de remédier au danger qui menace maintenant l'Angleterre, non plus de la part de la France ou du côté de la Méditerranée, *mais bien dans la mer du Nord*, tandis qu'il ajoutait que les escadres britanniques seraient désormais en mesure de frapper un coup décisif, *avant même que la nation ennemie ait eu connaissance de la déclaration de guerre*, voici qu'un des vice-présidents du Reichstag apprenait au monde étonné que dans les premiers jours de décembre, les hostilités avaient été sur le point d'éclater entre l'Angleterre et l'Allemagne. Le prétexte était un conflit au sujet de la révolte des Herreros, dont certains se sont réfugiés en territoire anglais. La véritable cause doit être cherchée dans l'animosité croissante excitée par la rivalité maritime et commerciale, et dans la crise économique qui sévit outre-Manche.

*
* *

L'Angleterre pâtit aujourd'hui de la tempête qu'elle a contribué à déchaîner. Mais il est plus facile d'allumer un incendie que de l'éteindre. En vain le Japon, se conformant aux conseils de son allié, fait entendre discrètement qu'il est tout disposé à cesser les hostilités, et *qu'il se montrerait aussi conciliant que si son adversaire, après tous ses échecs, venait de remporter un premier succès*. La question est trop grave pour la Russie pour qu'elle songe maintenant à traiter. La facile capture des vapeurs envoyés à Vladivostok a montré une fois de plus tous les inconvénients de ce point d'appui. Il s'agit maintenant de savoir si la Russie perdra définitivement le seul port vraiment libre qu'elle possédait, et qu'elle n'avait pu trouver qu'à l'extrémité de l'Asie. Il s'agit de savoir si la Russie perdra tout débouché pratique dans cet Extrême-Orient

où chacun veut avoir une place. Il s'agit de savoir si la Russie sera, dans le siècle qui commence, une puissance mondiale, ou si, chassée de la mer, elle ne devra diriger ses efforts que sur le continent, vers l'Europe centrale.

La question est donc trop grave pour que la Russie, maintenant à un tournant de son histoire, se résigne à son sort et songe à traiter dans les conditions actuelles.

III

COMMISSION INTERNATIONALE D'ENQUÊTE SUR L'AFFAIRE DE HULL

Maintenant qu'est terminée l'audition de tous les témoins cités à la requête de l'Angleterre ou de la Russie, il nous est possible d'avoir une opinion et de donner notre appréciation — personnelle, et impartiale — sur le triste incident qui, dans la nuit du 21 au 22 octobre dernier, fit plusieurs victimes parmi les pêcheurs de Hull.

Avouons-le franchement : lorsque la nouvelle se répandit que les Russes affirmaient avoir été attaqués par des torpilleurs japonais dans la mer du Nord, cette version nous parut bien invraisemblable. Depuis, rien n'était venu la confirmer, et nous étions bien sceptiques lorsque s'ouvrit la Conférence de Paris. Mais au fur et à mesure que nous avons lu les dépositions des différents témoins, le doute s'est peu à peu glissé dans notre esprit. Ce doute s'est changé en quasi-certitude lorsque se sont produits les derniers témoignages, et nous sommes aujourd'hui convaincu que la méfiance des Russes a été plus que justifiée.

Rectifions tout d'abord une erreur que les Anglais se sont appliqués à répandre dès le premier jour : *L'incident ne s'est pas produit sur le Dogger Bank.* Il a eu lieu non loin de là, à la vérité; mais le point indiqué (55°18′ de latitude Nord, et 5° de longitude Est) se trouve justement entre le Dogger Bank et un autre banc, également poissonneux, qui s'allonge vers l'Est : le Weiss Bank. S'il est donc vrai que l'amiral Rodjestvensky s'était quelque peu écarté de la route la plus courte entre le cap Skagen et le Pas de Calais, — ce qui d'ailleurs s'explique aisément de la part d'un chef préoccupé et soucieux de ne point passer trop près des côtes du Jutland ou de la Hollande — il faut ajouter que la direction adoptée avait les plus grandes chances de ne lui faire rencontrer ni vapeurs ni pêcheurs. Et l'obligation d'éviter absolument les parages où

l'on pourrait rencontrer des chalutiers reviendrait à barrer la mer du Nord sur moitié de sa largeur.

En second lieu, tandis que, dans son grand discours du 28 octobre, M. Balfour s'efforçait de ridiculiser les Russes qui avaient pris pour des torpilleurs japonais des chalutiers inoffensifs, et traitait de *roman* la version de l'amiral Rodjestvensky, tout l'effort des délégués anglais à la Conférence de Paris s'est porté sur ce point que des méprises de ce genre étaient fréquentes à la mer : ils ont même tenu à en citer plusieurs exemples, tirés de leurs manœuvres navales. Ce changement d'argumentation s'explique, si l'on songe qu'ils avaient contre eux le mot échappé au patron du *Gull*, un des chalutiers. Au milieu de la canonnade, ce patron, signalant à son mécanicien un objet noir et sans feux situé à peu de distance, s'était écrié : « Voilà un torpilleur! » Quelques minutes après il s'était repris et avait, dit-il, reconnu un des pêcheurs de la flottille, le *Crane*. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'un matelot du *Gull* a commis la même méprise que son patron. Du moins il crut aussi voir un torpilleur, mais dans l'enquête qui eut lieu à Hull plusieurs jours après il expliqua que ce bateau sans feux était non pas le *Crane*, mais l'*Alpha*. Ce fut d'ailleurs en vain que les membres de la Conférence s'efforcèrent de lui faire préciser sa déposition.

D'ailleurs, en admettant la nouvelle thèse des Anglais, ceux-ci se trouvaient dans leur tort, puisque, contrairement à leurs premiers dires, un des chalutiers au moins — et peut-être deux — n'avaient pas leurs feux de route allumés au moment où l'incident s'est produit.

***

Ainsi le gouvernement britannique, par l'entremise de ses délégués, avait déjà modifié plusieurs de ses premières déclarations, quand les témoins de la Russie furent entendus à leur tour : 4 officiers du *Kamtchatka*, du *Kniaz-Souvarof* (capitaine de frégate Clado), de l'*Alexandre III* et du *Borodino* furent alors entendus. La netteté et la concordance de leurs dépositions ne tardèrent pas à faire grande impression sur ceux qui les écoutaient.

C'est à 8 heures et demie du soir (4 heures avant l'incident) que le *Kamtchatka* qui éclairait la route aperçut et signala deux torpilleurs suspects. Vers 1 heure du matin, ils furent simultanément aperçus des trois cuirassés et par des détails techniques (route suivie par le premier torpilleur; aspect des deux bâtiments, bas sur l'eau, munis de cheminées épaisses et

courtes, se déplaçant à grande vitesse de sorte que leur avant déplaçait une forte volute et que la fumée courait horizontale sur l'arrière) les officiers russes justifièrent qu'ils n'avaient pas été l'objet d'une méprise. Tout en reconnaissant que des erreurs de ce genre ne sont pas impossibles, ils donnèrent les raisons qui leur permettaient d'affirmer que, dans le cas présent, ils ne s'étaient pas trompés.

Tout d'abord les chalutiers, dont certains furent éclairés par les faisceaux des projecteurs, leur fournirent *au même moment* un moyen de comparaison extrêmement net. D'autre part, deux des officiers (dont le commandant Clado) virent d'autant mieux l'un des deux torpilleurs qu'il se profila pendant quelques minutes sur le rayon d'un autre projecteur, et dans ces conditions sa silhouette se détacha avec une telle précision qu'aucun doute n'était possible. L'officier de l'*Alexandre III* ne l'aperçut point dans les mêmes conditions, mais il le vit à plusieurs reprises nettement éclairé par la flamme des shrapnels qui éclataient au-dessus de lui.

Les arguments en faveur de la thèse russe furent enfin confirmés par la déposition d'un pilote danois qui, deux jours avant l'incident, se trouvait dans la mer du Nord, à bord de l'*Adela*, allant de Jersey à Christiania. A près de vingt-quatre heures d'intervalle, le 19 au petit jour et dans la nuit suivante, il aperçut successivement deux torpilleurs qui, d'après le point fait le 19 à midi (59°34′ Nord et 4°16′ Est), se trouvaient au débouché du canal entre le Dogger Bank et le Weiss Bank : tous trois avaient donc adopté la même route que l'amiral Rodjestvensky.

On voit quelle est l'importance de cette dernière déposition. A la veille du jour où l'escadre russe allait quitter Skagen, alors qu'elle se trouvait encore réunie *tout entière* à ce mouillage, — ce qui écarte toute hypothèse de confusion de la part de l'*Adela* — deux torpilleurs se trouvaient tout près du point où, deux jours plus tard, les officiers russes découvraient deux navires de ce genre.

Pour nous, ce fait est désormais hors de doute : la réunion de la Conférence de Paris n'aura donc pas été inutile.

Une question se pose maintenant : Quelle était la nationalité de ces torpilleurs? Nous avouons ne pas pouvoir répondre. Nous croyons seulement qu'ils n'étaient pas japonais.

JEAN DE LA PEYRE.

LE ROLE DE MADAME DUPLEIX

DANS L'INDE

Le Comité Dupleix, dont on connaît l'œuvre de propagande coloniale prudente et d'éducation de l'énergie nationale, a organisé, pour le 19 février 1905, une fête en l'honneur de Mme Dupleix, et un centenaire légèrement anticipé, puisque Jeanne de Castro, femme du gouverneur général de l'Inde Française, est née en 1706 seulement. Les *Questions* ont tenu à s'associer à cette commémoration patriotique, en consacrant quelques pages à Mme Dupleix, au moment même où son souvenir sera solennellement célébré.

Une tradition fait de Mme Dupleix non seulement la compagne vigilante, mais aussi l'associée politique et presque l'inspiratrice de son mari; connaissant à fond tous les dialectes de l'Inde, elle aurait été la confidente et la secrétaire du gouverneur général, particulièrement pour ses relations avec les princes indigènes; elle se serait tenue au courant des petites coteries aussi bien que des grandes combinaisons; bref, elle aurait joué un rôle dans l'histoire à côté de son mari et beaucoup contribué à constituer cet éphémère empire français des Indes, que nous firent perdre l'indifférence et l'inertie des ministres de Louis XV. C'est ainsi que Mme Dupleix est présentée, jusqu'à la fin du XIXe siècle, par tous les auteurs, anglais ou français, qui traitent de l'Inde et paraissent d'ailleurs, en général, attribuer à Dupleix lui-même une politique rigoureuse, définie tout entière dès le premier jour, alors que ce grand homme mériterait plutôt notre admiration pour avoir su s'assouplir aux nécessités d'une ambiance progressivement comprise.

En 1901, dans une très intéressante thèse de doctorat [1], M. Prosper Cultru s'est efforcé de préciser la vérité, en remontant directement aux sources; de cette innovation est sorti un Dupleix non pas amoindri, certes, mais en quelque sorte humanisé, dégagé des conventions dont sa gloire n'a pas besoin. Il est malheureux que M. Cultru ne se soit pas toujours gardé, au cours de son travail, de cette joie un peu acide des érudits qui découronnent une légende; sa sincérité, l'abondance de

[1] *Dupleix, ses plans politiques, sa disgrâce*, Paris, Hachette, in-8°.

son information, la sympathie même qu'il éprouve au fond pour son personnage, recommandent son livre, qui est de bonne foi; on ne saurait trop approuver ses conclusions, où il dit excellemment que Dupleix, « malgré sa marche vacillante « et sa défaite finale, n'en demeure pas moins le premier « Européen qui ait montré la faiblesse des Hindous et rendu « possible, par ses écrits et par ses exemples, la conquête de « ce nouveau monde... A nous Français, ajoute-t-il, il ne reste « que la stérile consolation d'avoir enfin rendu justice à ce « grand homme dont nos pères n'ont pas su pénétrer le « génie ».

M. Cultru a souvent rencontré, au cours de ses recherches, le personnage de Mme Dupleix; il s'est naturellement demandé s'il fallait accepter sur elle l'opinion courante, et son enquête l'amène à penser que le portrait a été flatté. Les contemporains, dit-il, ne parlent d'elle qu'incidemment; on trouve seulement dans les mémoires du colonel anglais Stringer Lawrence, publiés en 1766-67, ce passage très caractéristique : « Dupleix avait épousé une femme qui ne le lui cédait ni pour « l'esprit ni pour l'orgueil et qui, étant née dans le pays, était « au fait de toutes les intrigues qui s'y pratiquent, et se ser- « vait de la connaissance qu'elle avait de la langue pour les « faire réussir[1] ». — Mais est-il nécessaire de rien ajouter à ce témoignage? L'officier anglais ne dit-il pas là, très exactement, ce qu'était Mme Dupleix et quel concours, d'ordre vraiment politique, elle a pu prêter à son mari? Aussi bien, en un débat de ce genre, des citations ne sont-elles pas tout; la critique loyale de M. Cultru demeure trop purement livresque; l'influence d'une femme telle que Mme Dupleix emprunte sa force principale au milieu dans lequel elle s'exerce; c'est ce coefficient que M. Cultru a négligé de poser, et par là ses observations pèchent par faute de psychologie.

Jeanne de Castro était née à Pondichéry, en l'année 1706, de Jacques Albert, chirurgien de la Compagnie des Indes, et de Rosa de Castro celle-ci métisse de Portugais et d'Indienne. Jeanne épousa très jeune un commerçant, attaché à la Compagnie, nommé Vincens; elle n'avait pas encore quinze ans (1719) et n'eut pas moins de onze enfants en vingt ans de mariage; cinq seulement vivaient encore, lorsque son mari mourut, en 1739. Dupleix était depuis longtemps lié avec la famille Albert, dont les filles étaient bien élevées, belles et

[1] Ouv. cité, p. 326.

spirituelles; lorsqu'il fut nommé gouverneur de Chandernagor (1730), il décida son ami Vincens à quitter Pondichéry pour cette nouvelle résidence, et l'intéressa dans des entreprises commerciales, d'Inde en Inde, dont le succès ne fut d'ailleurs pas constant. Vincens avait alors à sa charge sa belle-mère, veuve, et trois belles-sœurs : Dupleix aida à l'établissement de ces jeunes filles, dont une épousa M. de Saint-Paul, conseiller de la Compagnie à Chandernagor, et une autre un riche négociant parisien, M. d'Arboulin. Lui-même, après la mort de Vincens, épousa la veuve de son ami (1741), de manière à pouvoir continuer honorablement ses bienfaits à une famille dont il avait été l'obligé au début de son séjour dans l'Inde.

Dès son premier mariage, Jeanne de Castro était consultée sur toutes les affaires où s'engageait Vincens, et Dupleix avait pu, dans ces occasions, apprécier la valeur de sa connaissance du pays. A des qualités d'esprit et de cœur auxquelles rendent hommages tous les contemporains, Mme Vincens joignait, en effet, cette puissance d'action tout à fait particulière qui procède d'une hérédité acclimatée. Il faut avoir vu des créoles portugais dans une colonie tropicale, à côté d'autres Européens, pour saisir leur aptitude à vivre normalement, sans aucune précaution particulière, dans ces milieux exotiques ; à Saint-Paul de Loanda, par exemple, un casque blanc dénonce un étranger ou un snob ; les maisons sont peintes des mêmes couleurs lavées qu'à Lisbonne ; les métis sont une race et pas seulement une collection d'épaves. Il en était de même dans l'Inde dès le XVIIIe siècle. Mme Vincens n'était pas simplement portugaise créole, mais elle avait du sang indien dans les veines, par sa grand'-mère maternelle et marraine, une chrétienne appelée Joanne. Alors que, dans nos ménages coloniaux d'aujourd'hui, le souci de laisser une femme en Europe ou la crainte de l'emmener outre-mer sont la cause d'incessants malentendus et de fréquentes permutations, Jeanne de Castro était une femme capable de fixer son mari dans l'Inde, de l'attacher à ce pays où elle était née, de lui en faire mieux sentir, à travers son intimité, la variété et la vie.

Or il s'est trouvé que cette princesse Jeanne, cette *Jân Begum*, comme disaient les Indiens, était une personne de haute intelligence et qu'elle méritait toute la confiance de son mari. Elle partageait, écrit Dupleix, « ses soucis et ses sentiments » ; comment nier qu'il y ait là, dans l'existence quotidienne d'un gouverneur général de l'Inde, le principe d'une influence qui peut devenir politique? Mme Dupleix était souvent l'interprète

de son mari, du moins lorsqu'il s'agissait de traduire le tamoul, langue du Carnate. Si l'on pense avec quel soin les Anglais exigent aujourd'hui de leurs fonctionnaires la connaissance des langues locales, pour peu que l'on ait vu de près l'engeance redoutable des interprètes indigènes, on conviendra que cette charge était de tout premier ordre, et qu'elle plaçait la femme, capable de l'assumer, singulièrement près du gouvernement proprement dit. Pendant le siège de Pondichéry, en 1748, Mme Dupleix dirigeait des espions qui venaient lui rendre compte des mouvements de l'ennemi et d'après lesquels on réglait les détails de la défense ou des sorties. Or il n'est rien de si précieux, en pays colonial, qu'un bon « service de renseignements » : si les campagnes du Soudan égyptien, dirigées par lord Kitchener, ont été surtout des promenades militaires, c'est grâce à l'admirable organisation d'une police toujours en éveil.

Nous ne saurions donc être surpris que Dupleix ait laissé prendre beaucoup d'autorité à sa femme, dont le concours lui était si utile dans les circonstances graves et pour les besognes les plus délicates ; nous savons, par exemple, que Mme Dupleix avait noué des intelligences avec les femmes et les enfants de la famille de Mouzafer-Sing, lorsqu'ils vinrent à Pondichéry (1751) ; elle écrivait à ce prince et à plusieurs autres rajahs ; l'un d'eux l'appelait « *Begum-saëb*, *ma sœur* ». Tout cela, d'après M. Cultru, ne permet pas de conclure que Mme Dupleix ait été un personnage politique, un diplomate ; rien ne la préparait à la politique, et, si Dupleix s'y est montré si hésitant et si varié, de quelle aide lui a-t-elle été [1] ? — C'est ici, croyons-nous, que l'historien s'en tient trop à la lettre de ses textes : les faits qu'il rapporte prouvent que Mme Dupleix fut mêlée très étroitement à l'œuvre politique du gouverneur général ; si celui-ci a, peu à peu, pénétré la complexité de l'Inde, s'il en a reconnu l'impuissance, en face d'une action européenne résolue, ne serait-ce pas parce qu'il eut sans cesse auprès de lui, dans la personne de sa femme, un intermédiaire à la fois sûr et très informé ? Est-ce une simple coïncidence que le premier Européen dont on peut dire qu'il a compris l'Inde soit précisément le mari de Mme Dupleix ? Ceci n'ôte rien à la maîtrise supérieure, lentement mûrie, du gouverneur général, mais revient à dire que, du fait de sa femme, il avait gagné des « clartés » nouvelles, et par conséquent que le rôle politique de cette dernière ne doit pas être contesté.

---

[1] Ouv. cité, p. 332.

N'a-t-elle pas quelquefois profité de son influence pour servir ses intérêts personnels ? Ce fut surtout, au dire de M. Cultru, une femme d'intrigue et de lucre : elle s'était fait donner, par plusieurs nababs, des fermes et des cadeaux ; elle aurait été l'associée d'un Hindou, nommé Pappiapoullé, qui était probablement le percepteur ou le fermier de l'impôt indigène; il paraît aussi que, pendant le siège de Pondichéry, la compagnie des gardes qu'elle avait à sa solde pillait les pauvres gens et distribuait à tort et à travers les coups de rotin. C'est bien probable ; mais il ne convient pas de condamner Jân Begum d'après nos idées contemporaines. N'oublions pas, d'abord, que Dupleix n'avait, de la Compagnie, que des ressources dérisoires ; il eut besoin de beaucoup d'argent pour soutenir sa politique indigène ; il s'en procurait comme il pouvait. Puis les exactions de Pappiapoullé scandaliseront moins notre sensibilité, lorsque nous nous rappellerons que les Anglais ont toujours, dans le Bengale, recouru à des fonctionnaires indigènes pour faire rentrer l'impôt ; même ils ont aggravé le régime dont pouvait bénéficier un Pappiapoullé, en faisant des percepteurs (zémindars) de véritables propriétaires, des *landlords*, dont l'opulence se nourrit de la misère des *rayats* cultivateurs.

Le système de Dupleix, en plein XVIIIe siècle, n'avait donc rien que de naturel. Sa femme profitait-elle des bénéfices de Pappiapoullé? Rien ne dit du moins qu'elle en ait tiré parti pour elle-même; il lui eût été facile, si ses desseins n'avaient été qu'intéressés, de placer en France, aux jours de sa splendeur, des richesses qu'elle eût retrouvées plus tard ; or, elle est morte pauvre, quelques mois avant son mari lui-même. Elle dépensa donc dans l'Inde à peu près tout ce qu'elle y reçut; elle montra parfois, dit-on, quelque âpreté à défendre son bien et à l'accroître; mais le luxe dont elle s'entourait n'était pas purement somptuaire : entre ses mains, la direction de la maison du gouverneur général ne laissait rien deviner des angoisses d'une situation précaire, où l'on vivait au jour le jour. Dupleix, sans revenus assurés, devait *représenter* aussi magnifiquement que plus tard un vice-roi anglais de l'Inde, dont les appointements fixes approchent de 500.000 fr. A sa femme revenait la tâche de cette figuration essentiellement politique : elle n'y aurait pu suffire ni par son avoir personnel, ni par les libéralités mesquines de la Compagnie.

Lui reprocherons-nous, d'autre part, d'avoir fait participer les siens à sa fortune, d'avoir sollicité pour son frère un poste qu'elle n'obtint d'ailleurs pas, d'avoir recommandé au ministre un capucin portugais, qui se prétendait son cousin ? Mais ce

sont là des pratiques qui ne sont point particulières au XVIIIe siècle et à l'Inde. Serons-nous plus sévères pour les distractions, peut-être un peu bruyantes, auxquelles se complaisaient les jeunes filles de la famille Albert, parties de campagne, bals, comédies ? Mais partout où les Européens sont une petite minorité, c'est ainsi que l'on vit couramment, et pas seulement dans les colonies françaises. Encore doit-on ajouter que Mme Dupleix et ses sœurs, mondaines avec quelque exubérance peut-être, n'ont jamais laissé prise à la médisance, fléau qu'exaspère le climat tropical ; c'étaient des Françaises de l'Inde, c'est-à-dire notablement différentes de celles d'Europe par l'éducation et les goûts, autant que par le teint plus basané de leur visage. Ne les jugeons pas au moral comme au physique ces contemporaines de Paris, qui les déclaraient « moricaudes ». N'accablons pas lourdement la « princesse Jeanne » pour finir par constater qu'en somme elle était de son temps ; félicitons-nous, au contraire, qu'il soit né dans l'Inde, pour encourager et instruire Dupleix, pour distribuer politiquement auprès de lui une fortune inattendue, puis pour mourir à ses côtés, fidèle et ruinée, une femme intelligente, active, ambitieuse, en qui les grâces et les finesses de la créole se mariaient heureusement à la droiture française.

HENRI LORIN.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Discussion du budget des colonies.* — La Chambre a voté le budget des colonies dans ses séances des 2 et 3 février; la discussion, par suite du récent changement ministériel, n'a pu prendre tout le développement qu'elle aurait eu en d'autres circonstances. M. Clémentel était en effet trop nouvellement installé au pavillon de Flore, pour que les orateurs compétents pussent engager avec lui des conversations approfondies et précises. La discussion générale a commencé par l'interpellation de M. Lucien Hubert, sur la politique fiscale de Madagascar. M. L. Hubert s'est élevé très vivement contre la situation financière et économique actuelle de notre colonie de Madagascar. Il a dit comment les frais généraux y sont hors de proportion avec les affaires à administrer, puisque, sur un budget de 24 millions, 13 millions sont absorbés par les frais de personnel. Il a montré ensuite combien sont lourdes et intolérables les taxes innombrables qui pèsent sur l'indigène. Il a conclu en insistant sur la nécessité d'opérer de sérieuses réformes pour ramener les dépenses générales de la colonie à des proportions plus en rapport avec ses ressources économiques car si les choses continuaient comme actuellement, il est certain qu'avant un an il se produirait une terrible révolte économique contre notre administration.

Au début de son discours, M. Lucien Hubert avait déclaré que ses observations, ne pouvant viser le nouveau ministre des Colonies, s'adressaient à la Chambre elle-même. Dans sa réponse, M. Clémentel a rappelé cette déclaration de l'interpellateur et s'est borné à ajouter qu'il continuerait au ministère des Colonies la « politique de décision et de prudence, de fermeté et d'humanité qu'avait suivie son prédécesseur et ami M. Doumergue ». Puis, sur l'intervention de M. Millevoye, le ministre a déclaré qu'il croyait savoir que le général Gallieni lui-même avait l'intention de diminuer, au moins en ce qui concerne la taxe personnelle, les impôts établis dans certaines provinces de Madagascar.

M. François Deloncle, parlant ensuite du Siam et de l'Indo-Chine, a fait la déclaration suivante :

M. François Deloncle. — Je me proposais de traiter ici la question des mesures à prendre pour compléter la défense de l'Indo-Chine, mais les événements n'ayant pas encore permis à la commission extraparlemen-

taire de la marine d'examiner mon rapport sur cette importante question, j'attendrai pour soulever ce débat que ce rapport ait été distribué à la Chambre.

Je me proposais également de demander au gouvernement quelques explications sur les conditions dans lesquelles allaient s'effectuer les opérations de la délimitation de nos frontières d'Indo-Chine avec le Siam, mais M. le ministre des Affaires étrangères m'ayant déclaré que, malgré l'évacuation de Chantaboun, les desiderata du Parlement, notamment en ce qui concerne les limites de Krat, recevraient satisfaction, et qu'au surplus la direction de cette opération était laissée à M. le gouverneur général de l'Indo-Chine, je m'abstiendrai pour le moment de toute intervention.

M. Ballande a exprimé son désir de voir activer le mouvement commercial entre la France et ses colonies océaniennes, qui sont véritablement trop sacrifiées. M. Flayelle a attiré l'attention du ministre sur la crise cotonnière dont nous sommes menacés depuis que l'Amérique s'est mise à exploiter industriellement le coton et s'apprête à dominer le marché du monde par sa production intensive. Il a demandé que le gouvernement prît sans tarder les mesures nécessaires pour activer la production du coton dans nos colonies, notamment au Soudan et au Dahomey, afin de mettre notre industrie en meilleure situation pour lutter contre la concurrence américaine. M. Clémentel a promis à l'orateur de donner tout son concours au développement de l'industrie cotonnière.

Après cet échange d'observations, les divers chapitres du budget ont été votés sans grand débat, à l'exception du chapitre 26 *bis* (subvention pour indemnités aux chemins de fer éthiopiens) qui a été réservé sur la demande de M. Brunet pour permettre à la commission d'apporter à la Chambre des explications plus complètes au sujet des projets d'internationalisation de la ligne. Voici d'ailleurs en quels termes l'*Officiel* a rendu compte de cet incident :

M. le président. — « Chap. 26 *bis*. — Subventions extraordinaires au « budget local de la Côte des Somalis pour le paiement de l'annuité due à « la Compagnie des chemins de fer éthiopiens, 500.000 francs. »

La parole est à M. Brunet.

M. Louis Brunet. — Lorsque j'énonçai hier au cours de la discussion générale que le chemin de fer éthiopien menaçait de devenir un chemin de fer étranger, des protestations s'élevèrent au banc de la commission du budget.

Or nous avons tous pu lire dans un article très complet du *Temps*, dans des documents publiés par la *Dépêche coloniale*, enfin dans le procès-verbal d'une réunion d'actionnaires de ce chemin de fer, qu'il est question de le faire passer aux mains d'une compagnie internationale.

J'ajoute qu'il y a deux ans déjà, j'ai signalé au Gouvernement et au Parlement les tendances que manifestait alors un groupe anglais de s'emparer des actions de la Compagnie. Une demande d'interpellation a même été déposée par moi à ce moment. Je ne l'ai pas suivie, sur la demande du Gouvernement, mais les choses sont arrivées à ce point que je considère qu'il est du devoir de tout député de demander, et à la commission du budget qui paraît renseignée, et au Gouvernement qui doit

l'être, si oui ou non les énonciations portées dans les documents que je viens de signaler sont vraies.

Oui ou non, songe-t-on à faire de ce chemin de fer éthiopien un chemin de fer international? Oui ou non, la France doit-elle être écartée, est-elle écartée déjà de cette œuvre qui était sienne et qui devrait rester sienne?

Alors que nous allons voter ce crédit de 500.000 francs, nous avons le droit et le devoir de demander les explications nécessaires et on doit nous les apporter. (*Très bien! très bien!*)

Et si l'on ne me répondait point par des renseignements absolument explicites, je demanderais à la Chambre — dussé-je pour cela déposer une demande de scrutin — de renvoyer cet article à la commission pour lui permettre de nous fournir des explications nettes et décisives et pour que nous sachions où nous allons. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

M. le président. — La parole est à M. le ministre des colonies.

M. le ministre des colonies. — La question que vient de soulever mon honorable collègue M. Brunet est en effet urgente et grave. La commission du budget de 1902 et le gouvernement ont obtenu des subventions annuelles pour achever les 309 premiers kilomètres allant de Djibouti au pied du Harrar. La convention qui était intervenue le 9 mars 1894 entre le négus et la Compagnie, convention dans laquelle le gouvernement n'est pas intervenu, convention entre un Etat étranger et une compagnie privée...

M. Louis Brunet. — Parfaitement.

M. le ministre. —...cette convention portait des clauses dont l'exécution n'est certes pas facile; leur interprétation donne déjà lieu à difficultés pour le tronçon actuellement exploité; elle sera plus épineuse encore pour le second tronçon qui doit mener le rail jusqu'à Addis-Ababa. La Chambre sait que la question fait actuellement l'objet de conversations diplomatiques dont un débat public ne serait pas de nature à hâter la conclusion. (*Très bien! très bien!*)

M. Maurice Viollette. — Réservons le chapitre!

M. Louis Brunet. — C'est ce que je demande.

M. le président. — Il s'agit d'un crédit pour l'exécution d'une convention.

M. le rapporteur. — Précisément. Il s'agit d'exécuter un engagement pris par le gouvernement. Les 500.000 francs sont destinés à payer une annuité dont le principe a été adopté par la loi du 6 avril 1902.

M. Louis Brunet. — M. le ministre parle d'un chemin de fer — français — jusqu'à Addis-Ababa. J'espère qu'il le sera, mais la plus longue partie de la ligne est néanmoins en territoire éthiopien, car vous savez bien que le territoire de Djibouti ne s'étend pas à plus de 80 kilomètres à l'intérieur, de par la volonté même du gouvernement. Alors qu'on nous proposait de nous donner en pleine propriété l'arrière-pays s'enfonçant bien plus loin, jusqu'aux portes de Harrar, nous avons refusé avec la générosité que nous apportons dans le règlement de toutes nos affaires extérieures.

Dans ces conditions, je vous demande, sans discuter le principe même du crédit, s'il est possible que nous le votions avant d'être complètement éclairés.

Ce que je sollicite de la Chambre n'est pas si extraordinaire, c'est un délai de vingt-quatre heures. M. le rapporteur lui-même doit désirer renseigner la Chambre, il s'entourera de tous les documents.

M. le rapporteur. — Il me paraît difficile que la Chambre retarde le vote du chapitre 26 *bis*. En effet, ce chapitre a pour but de permettre au gouvernement de faire face au payement de la subvention extraordinaire

due à la Compagnie des chemins de fer éthiopiens, conformément à la convention du 6 février 1902, approuvée par la loi du 6 avril suivant. C'est un engagement ferme, réglé définitivement par une loi.

M. Bouhey-Allex. — Pendant combien de temps?

M. le rapporteur. — Pendant cinquante ans. (*Exclamations à l'extrême gauche.*) C'est la convention... On a pu la discuter au moment où elle a été soumise aux délibérations de la Chambre. Aujourd'hui, elle est devenue loi d'Etat; c'est un fait accompli.

Quant à la seconde question, la plus importante, qui a été posée par l'honorable M. Brunet, et à laquelle vient de répondre M. le ministre, c'est-à-dire à la question de l'influence française sur le prolongement de la ligne entre Diré-Daouah et Addis-Ababa, comme vous l'a dit M. le ministre des Colonies, elle fait l'objet de négociations diplomatiques et la commission du budget ne peut sur ce point vous apporter aucune espèce de renseignements.

Je le répète : j'insiste auprès de la Chambre, au nom de la commission du budget, pour qu'elle se prononce immédiatement sur le crédit de 500.000 francs qui lui est demandé, qui est dû et qui sera dû, quoi qu'il arrive. Plus tard, il sera toujours loisible à M. Brunet d'interpeller le gouvernement sur la question importante de savoir dans quelles conditions s'effectuera le prolongement du chemin de fer.

Je me joindrai même à lui pour obtenir des éclaircissements indispensables, car j'ai comme lui, il ne saurait en douter, le grand désir d'apprendre que dans cette affaire les intérêts de la France auront été sauvegardés. (*Très bien! très bien!*)

M. le président. — La parole est à M. Brunet.

M. Louis Brunet. — Je crois que la question vaut la peine d'être examinée. (*Parlez! Parlez!*)

M. le rapporteur vient de nous dire que le vote qu'on nous propose d'émettre était l'exécution d'un engagement qui doit durer cinquante années. Eh bien, je le déclare : la Chambre, alors qu'elle a voté la loi constituant cet engagement, a entendu qu'on la renseigne exactement par la suite sur les effets mêmes de cet engagement. Il y a un fait qui domine toute cette affaire, c'est que le chemin de fer est en danger de passer entre des mains étrangères; c'est qu'aujourd'hui les capitaux étrangers sont représentés dans la Compagnie par un nombre d'actions considérable et qu'on ne craint pas d'annoncer sa prochaine internationalisation.

Il faut donc que nous sachions si c'est à des étrangers ou à des Français que le Parlement va désormais verser l'argent des contribuables français.

M. le rapporteur. — C'est évident.

M. Louis Brunet. — Je n'ai pas d'exigences excessives; je ne demande rien d'impossible; je prie M. le rapporteur de nous exposer dans vingt-quatre, quarante-huit heures, s'il le veut, l'état de la question. Avez-vous la convention entre les mains?

M. Pierre Merlou, *sous-secrétaire d'Etat des Finances.* — J'ai ici la loi, votée par la Chambre le 6 février 1902 et ratifiant la convention conclue entre le protectorat de la Côte française des Somalis et la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens. Voici ce qu'elle dit dans son article 2 :

« Le versement de la subvention annuelle de 500.000 francs que le protectorat s'engage dans les conditions de l'article 2 de la susdite convention à fournir pendant cinquante ans à compter du 1er juillet 1902 à la Compagnie concessionnaire, sera garanti par le gouvernement de la Ré-

publique française. » Ce qui veut dire que, dans le cas où le protectorat de la Côte des Somalis ne serait pas en situation de faire le versement de ces 500.000 francs, c'est la métropole qui sera obligée de servir cette annuité. (*Très bien! très bien!*)

M. Louis Brunet. — Vous n'ignorez sans doute pas, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, que le gouvernement de la Côte des Somalis a le droit d'intervenir, en vertu de votre convention même, dans tout ce qui concerne l'administration du chemin de fer.

M. le rapporteur. — Il y a un commissaire du Gouvernement auprès de la Compagnie.

M. Louis Brunet. — Oui; mais qu'arrivera-t-il si la Compagnie du chemin de fer n'est plus française?

Vous savez bien — il ne faut pas m'obliger à faire l'historique de cette affaire — que, lorsque M. Chefneux est intervenu pour obtenir l'assistance du gouvernement de la Côte des Somalis et la ratification du gouvernement de la métropole, nous étions en droit de compter, à ce moment-là, sur les effets de son influence et de l'influence de la France auprès de Ménélik. Nous n'avons pas hésité dès lors à prendre un engagement qui devait nous donner, en Ethiopie, un droit de contrôle, un droit tel que la France pouvait croire que le sacrifice qu'elle consentait ne demeurerait pas vain.

Eh bien! aujourd'hui — personne n'ignore ces faits — aujourd'hui notre influence auprès de Ménélik a beaucoup diminué et la Compagnie française des chemins de fer éthiopiens est en péril de passer en d'autres mains. Si c'est à des étrangers que nous devons verser les fonds de la France, dites-le. (*Très bien! très bien!*)

M. le président. — M. Brunet demande l'ajournement du vote du chapitre jusqu'à la prochaine séance pour que la commission puisse apporter des renseignements.

M. le rapporteur. — Il faudrait pourtant se mettre d'accord. Nous ne demandons pas mieux que de renseigner la Chambre sur la question des chemins de fer éthiopiens, comme sur toutes celles qui pourraient l'intéresser; mais cela ne saurait nous empêcher de voter dès aujourd'hui la somme de 500.000 francs indispensable au gouvernement pour faire face aux échéances dues à la Compagnie en 1905. (*Très bien! très bien!*)

M. le président. — Cela ne fait pas de doute. Je crois d'ailleurs que l'auteur de la proposition d'ajournement ne conteste nullement le crédit de 500.000 francs. Mais nous ne pourrions pas rouvrir la discussion sur ce point si le chapitre était voté. M. Brunet demande l'ajournement du vote du chapitre pour avoir simplement des explications complémentaires.

M. le rapporteur. — Je ne vois aucun inconvénient à ajourner la discussion sur ce chapitre et à le réserver *sine die*.

M. le ministre des Colonies. — Je ne peux pas m'engager à apporter tous les renseignements nécessaires à la prochaine séance. Si on doit réserver le chapitre, je demande qu'on le réserve *sine die*, c'est-à-dire jusqu'à la fin du budget; ou bien que M. Brunet dépose une demande d'interpellation et nous lui répondrons. (*Très bien! très bien!*)

M. Louis Brunet. — Nous sommes en cours de discussion du budget et j'use de mon droit en demandant à la Chambre de réserver un chapitre. Il n'est pas nécessaire que je dépose une demande d'interpellation pour cela. D'ailleurs cela n'engage en rien la responsabilité de M. le ministre, puisque M. le rapporteur accepte l'ajournement.

M. le président. — Il est bien entendu qu'à la prochaine séance si M. le

ministre juge n'avoir pas les renseignements suffisants, il pourra alors demander le vote immédiat en priant nos collègues d'ajourner leurs observations.

M. le ministre des Colonies. — S'il ne s'agit pas d'une fixation à un jour déterminé, j'accepte.

M. le président. — Dans ces conditions, le chapitre 26 *bis* est réservé.

— *L'expédition Charcot dans les régions antarctiques.* — On a de vives inquiétudes sur le sort de l'expédition Charcot. La corvette *Uruguay*, envoyée à la recherche du *Français*, navire de l'expédition, est revenue le 8 février à Buenos-Ayres après une campagne très accidentée. L'*Uruguay* parvint jusqu'au 64°57' de latitude Sud en traversant plus de 600 milles de glaces, mais malgré les plus actives recherches, il fut impossible de trouver la moindre trace de l'expédition Charcot. Les officiers de l'*Uruguay* craignent que le *Français* ait fait naufrage au cours d'une des terribles tempêtes qui ont soufflé au commencement d'avril 1904.

— *Le déjeuner de la Fédération des industriels et commerçants français.* — Le 11 février a eu lieu le déjeuner mensuel de la Fédération des industriels et commerçants français, sous la présidence de M. André Lebon, ancien ministre des Colonies, assisté de MM. Méline, sénateur, et Thierry, député. Après le déjeuner, M. E. Demolins, directeur de l'école des Roches, a exposé le but et le fonctionnement des groupes d'expansion commerciale fondés par la « Science sociale ». La première application de cette organisation, qui consiste à grouper, avec un représentant commun, dix fabricants de produits ayant des affinités, mais qui ne se concurrencent pas entre eux, est faite en ce moment à Londres. Une liste a été dressée des articles qui peuvent se vendre le plus avantageusement sur ce marché.

M. Demolins a constaté, au cours de sa causerie qui a été très applaudie, que toute tentative en vue de développer l'industrie et le commerce rencontre en France des difficultés parce que « tout « Français aspire avec véhémence vers les situations administratives « et vers les professions libérales ».

Nous devons donc, a dit le conférencier, réhabiliter dans l'opinion les professions agricoles, industrielles et commerciales. Nous devons démontrer qu'elles sont essentiellement « libérales », parce qu'elles « libèrent » véritablement l'individu en lui assurant les situations les plus indépendantes.

— *Un banquet colonial.* — Un banquet sera offert le 1er mars à M. Clémentel, ministre des Colonies, sous la présidence d'honneur de M. Eugène Etienne, ministre de l'Intérieur, président du groupe colonial de la Chambre, et de M. Paul Doumer, président de la Chambre, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine.

Ce banquet est organisé par le Comité du commerce et de l'industrie de l'Indo-Chine, avec le concours de la Société de géographie,

de la Société de géographie commerciale, de l'Union coloniale française, des Comités de l'Asie française et de l'Afrique française, de Madagascar et du Maroc, des Congrès coloniaux et des *Questions Diplomatiques et Coloniales*. Il aura lieu au Grand-Hôtel à sept heures et demie.

Allemagne. — *Fin des grèves de la Ruhr.* — Les grévistes des charbonnages allemands de la Ruhr ont repris le travail le 13 février parce qu'ils se trouvaient à bout de ressources. Le Comité de l'Association Minière patronale avait d'ailleurs promis, au cours des négociations engagées avec le comité de la grève, dit Comité des Sept, de souscrire aux desiderata les plus raisonnables des ouvriers dès que la reprise du travail serait accomplie. D'autre part, le gouvernement avait fait déclarer par le ministre du Commerce, M. Moeller, que le conseil des ministres avait résolu à l'unanimité d'accélérer le plus possible l'élaboration du projet modifiant les lois concernant les mines, de telle sorte que ce projet pût être présenté très rapidement au Reichstag. Néanmoins, ces promesses de leurs patrons comme du gouvernement n'étaient pas de nature à donner aux grévistes une satisfaction suffisante, et la grève aurait certainement continué encore longtemps si l'état de la caisse l'avait permis ; mais à la date du 10 février, après trois semaines de chômage, il ne restait plus rien à distribuer en secours, et cependant il fallait nourrir 195.000 mineurs et leurs familles. Continuer la lutte eût été une pure folie. Le Comité des Sept l'a exposé dans un manifeste dans lequel il proclamait la nécessité de se résigner, tout en protestant contre l'intransigeance patronale, et après quelque velléité de résistance, la grande majorité des ouvriers a décidé d'obéir au conseil de sagesse que leur donnait leur Comité. Il faut noter cependant que le Comité des Sept, tout en se prononçant pour la fin de la grève, a déclaré que si le gouvernement ne tenait pas les promesses faites pendant la lutte aux mineurs, et si on laissait subsister comme par le passé les abus dans l'exploitation des mines, les mineurs reprendraient la lutte. En outre, les ouvriers se sont engagés à procéder avec la plus grande énergie à leur organisation que la grève actuelle, prématurée, a montrée insuffisante, afin d'être prêts en tout temps à recommencer la lutte.

Le *Reichsbote* évalue à 250 millions de francs, en chiffres ronds les pertes causées par les grèves de la Ruhr, tant par suite de l'arrêt de l'exploitation du charbon que par le chômage forcé de nombreuses usines.

Angleterre. — *Rapports anglo-allemands.* — M. A.-H. Lee, lord civil de l'Amirauté, a prononcé le 2 février un discours dans lequel il a déclaré nettement que le gouvernement anglais n'avait pas tant à surveiller la France et la Méditerranée qu'à regarder avec inquiétude vers la mer du Nord. « C'est pour cette raison, a-t-il ajouté, que la « flotte anglaise a été disposée de façon à pouvoir faire face à un

« danger de ce côté, si malheureusement il se manifestait, plutôt « qu'à porter son attention vers la Méditerranée. » Ces paroles de M. A.-H. Lee, venant après de nombreuses opinions du même genre émises par divers organes de la presse anglaise — et notamment après un article très remarqué de la revue spéciale, *Army and Navy Gazette*, démontrant que l'Angleterre avait le devoir d'attaquer l'Allemagne avant que celle-ci fût devenue assez puissante sur mer pour prévenir l'intention de l'Angleterre — causèrent une vive émotion en Allemagne. La *Post*, organe officieux de l'Empire, dit que M. Lee avait sonné l'appel aux armes pour le peuple allemand, qui allait maintenant se hâter de construire une plus puissante marine. Les *Dernières Nouvelles de Berlin*, organe conservateur, déclarèrent que cet avertissement prouvait à l'Allemagne qu'elle devait être prête à subir une attaque soudaine. Les *Dernières Nouvelles de Leipzig*, organe pangermaniste, écrivirent que des déclarations diplomatiques ou pacifiques ne sauraient jamais effacer les menaces de M. A.-H. Lee.

En présence de cette émotion, M. A.-H. Lee fit rectifier par la presse le compte rendu de son discours en en atténuant la forme, sans d'ailleurs beaucoup en changer le fond. De son côté, le *Times* dans un long article, raillant les susceptibilités de l'opinion allemande, énumérait toute une série d'incidents désagréables à l'Angleterre qui se sont produits en Allemagne au cours des dernières années, mais montrait que toutes ces menues provocations n'avaient pu contribuer à ébranler la bonne entente générale des gouvernements des deux pays, d'où le *Times* concluait qu'il ne convenait pas de se montrer en Allemagne plus nerveux qu'on ne l'était en Angleterre.

Il est bien certain en effet que le discours de M. A.-H. Lee, qui a d'ailleurs été très vivement défendu par plusieurs grands journaux anglais, et notamment par le *Daily Telegraph*, n'apprend pas grand'chose de nouveau. Depuis longtemps on sait combien l'opinion publique en Angleterre est peu sympathique à l'opinion publique en Allemagne, et que les sentiments populaires dans l'un et dans l'autre pays sont toujours prêts à partir en guerre, mais on sait aussi très bien que cette nervosité des peuples anglais et allemand n'a jamais empêché le roi Edouard VII et l'empereur Guillaume II de maintenir une politique pour le plus grand avantage des deux pays.

Autriche-Hongrie. — *Les élections hongroises.* — Les élections qui viennent d'avoir lieu dans le royaume de Hongrie ont profondément modifié la composition de la Chambre des députés du Parlement de Budapest. Malgré toutes les entraves à la libre et complète expression de la volonté populaire, une majorité de députés hostiles au ministère Tisza qui a présidé aux élections a été élue. Pour que ce fait — anormal dans l'histoire hongroise — se soit produit, il faut qu'il existe vraiment un puissant courant de fond qu'il est vraisemblablement impossible d'arrêter. Les élections de janvier-février

sont, parmi beaucoup d'autres signes, un signe des plus intéressants et des plus importants de l'évolution austro-hongroise prévue et commencée depuis des années.

Pour comprendre ce qui s'est passé jusqu'à présent en Hongrie en 1905 et pour se dégager d'une opinion hâtive et erronée qui vient d'être répandue par plusieurs grands organes de la presse française, il est bon de distinguer trois phases : deux aspects aperçus coup sur coup, puis l'avenir prochain.

I. *Tout au début de février.* — Dès qu'on a connu les résultats d'ensemble, alors que quatorze ou quinze élections n'étaient même pas encore faites, il a été affirmé, ou à peu près, que la défaite du comte Tisza était la victoire de François Kossuth et du programme de l'indépendance : c'était la ruine du compromis austro-hongrois de 1867, le divorce entre la Hongrie et l'Autriche, l'union personnelle, et cela dans la Chambre qui vient d'être élue, immédiatement.

Il est vrai que 230 opposants étaient élus contre 160 ministériels seulement.

Mais on perdait de vue que les opposants n'appartiennent pas à un parti unique et sont loin d'être tous des ennemis du compromis. C'est une coalition de partis qui vient de triompher. Si les divers adversaires du comte Tisza l'ont emporté, les résultats sont bien différents si on classe les députés non plus en ministériels et en antiministériels, mais en députés qui acceptent le compromis dans ce qu'il a d'essentiel et en députés qui veulent le détruire : sont élus environ 223 partisans du compromis contre 163 adversaires. Il y a donc encore dans la nouvelle Chambre une majorité en faveur du compromis. Et il est bien entendu que je parle du compromis perpétuel de 1867 (militaire et diplomatique) et non du compromis douanier et économique décennal, important mais sans lequel peut tant bien que mal subsister une union « *réelle* » entre l'Autriche et la Hongrie.

II. *Le 8 février.* — Les oppositions n'avaient formé qu'une coalition électorale. Il s'agissait de savoir si elle durerait, si elle se transformerait en coalition parlementaire. Le pacte parlementaire vient d'être passé entre les opposants. D'autre part, la plupart des ministériels d'hier ont décidé de ne collaborer avec aucun des vainqueurs et de rester dans l'opposition. Ainsi sera probablement réalisé le vœu de François Kossuth souhaitant que le nouveau ministère soit composé des seuls antiministériels vainqueurs. Mais ainsi, en même temps, un programme minimum et très réduit s'impose par la force des choses à la nouvelle majorité. Partisans et ennemis du compromis coalisés vont également respecter le compromis afin de rester coalisés.

On peut donc dès maintenant prévoir que les réformes économiques, puis militaires, qui seront successivement formulées, seront conciliables avec le pacte de 1867. Suivant la formule même du *Journal de Budapest*, organe du parti de l'indépendance — qui n'est qu'une fraction de la nouvelle majorité — le parti de l'indépen-

dance va travailler « pour l'avenir », et pour l'avenir seulement.

III. — On peut s'attendre à ce que la législature qui débute soit orageuse; mais elle n'en sera pas moins une législature d'évolution et non de révolution.

La crise hongroise va se développer dans la crise austro-hongroise d'ensemble en fonction de laquelle nous l'étudierons.

Au point de vue européen et français, auquel nous continuerons à nous placer constamment, il reste heureusement raisonnable d'espérer que nous ne sommes pas menacés d'une crise en Europe centrale, alors que l'état du monde donnerait trop beau jeu à l'Allemagne. Le Habsbourg gagnera du temps. C'est là l'essentiel.

RENÉ HENRY.

Italie. — *Les relations austro-italiennes.* — Nous noterons seulement ici les déclarations des gouvernements d'Autriche-Hongrie et d'Italie au sujet du caractère resté cordial et confiant des relations des deux pays et l'annonce faite en cette occasion de l'existence d'un traité conclu par les deux gouvernements et tendant à garantir le maintien du *statu quo* en Albanie.

Russie. — *La situation politique en Russie.* — L'œuvre de réforme se poursuit en Russie par des délibérations incessantes du conseil de l'empire et par la création de commissions chargées des mesures d'application. Il est naturellement impossible de connaître les décisions exactes du comité des ministres puisqu'on ne peut rien savoir en dehors des communications officielles. Cependant, le *Journal de Saint-Pétersbourg* du 6 février a annoncé par une note officielle que le comité des ministres avait décidé de soumettre à l'autorisation impériale les propositions suivantes :

I. — Interpréter la loi existante en ce sens que : 1° la publication d'une loi nouvelle ou tout changement, toute suspension ou interprétation authentique d'une loi en vigueur, doit exclusivement avoir lieu sous forme de décision du Conseil de l'Empire, confirmées par Sa Majesté l'Empereur ou bien sous forme d'oukases signées de la propre main de Sa Majesté.

Et 2° les ministres, qui trouveraient nécessaire de prolonger pour un temps considérable les mesures qu'ils sont autorisés à ordonner dans des circonstances extraordinaires, sont tenus de présenter sans retard leurs projets à l'élaboration par voie législative.

II. — Projeter une loi nouvelle, qui obligerait le Sénat à arrêter la promulgation législative de toute disposition qui ne répondrait pas à la forme requise par la loi.

III. — Charger le secrétaire de l'Empire d'élaborer les projets conformes aux alinéas I et II et de les présenter immédiatement et sans interrogation préalable des différents ministères à la disposition du Conseil de l'Empire.

Le journal ajoutait en outre que le comité des ministres, afin de garantir en tout état de choses l'application de la légalité, avait arrêté les décisions suivantes :

I. — Pour la revision conforme des statuts du Sénat et la création, en divers lieux de l'Empire, de tribunaux administratifs, convoquer une assemblée consultative spéciale, sous la présidence d'une personne investie de la confiance de Sa Majesté l'Empereur; cette assemblée sera composée de membres du Conseil de l'Empire, ayant titre de sénateurs, ainsi que de sénateurs, de représentants des ministères et d'autres personnes, invitées par le président et pouvant être utiles par les connaissances qu'elles possèdent.

II. — Accorder au président de l'assemblée consultative spéciale le droit de présenter le projet élaboré directement au Conseil de l'Empire, sans interroger les ministères.

Enfin, le comité des ministres a encore décidé :

1° De centraliser au ministère des Finances l'étude des questions d'assurances par l'Etat pour les ouvriers et employés de manufactures;

2° D'organiser à ce même ministère, pour y élaborer le projet de loi relatif à cette importante question, une commission que présiderait le ministre adjoint des Finances, chef du département du commerce et de l'industrie, et qui serait composée d'un fonctionnaire pris dans chacun des départements ministériels suivants : Intérieur, Finances, Cour impériale, Agriculture, Domaines, Guerre, Marine, Chemins et communications, plus un fonctionnaire de l'administration de la Marine marchande, un du Bureau de contrôle impérial et un du département du Culte orthodoxe;

3° D'appeler à collaborer avec cette commission deux représentants de chacun des différents corps de l'Etat suivants : Chambre de commerce et de l'industrie; Chambre de commerce de Moscou; Conseil des mines; Comités des commerçants, des manufacturiers, des agents de change, des propriétaires miniers, des métallurgistes, des propriétaires de puits de pétrole de Bakou, des raffineurs de sucre, de la Société impériale technique, Société pour l'avancement du commerce et de l'industrie, Assurances mutuelles ouvrières. D'autres corps encore seront invités à se faire représenter, si cela est jugé nécessaire;

4° De conférer au président du comité le droit d'inviter à prendre part aux délibérations toute personne dont les lumières pourraient lui paraître utiles;

5° De laisser aux représentants nommés par eux le soin d'exprimer leurs idées devant le comité;

6° De charger le ministre des Finances de prendre en mains le projet de loi élaboré par le comité, pour lui faire suivre la procédure législative habituelle;

7° De charger le comité des ministres de prier le ministre des Finances de lui soumettre périodiquement un rapport sur l'état des travaux de la commission.

Toutes ces propositions ont reçu l'approbation de l'Empereur.

Le 2 février, l'Empereur a reçu une délégation d'ouvriers à Tsarkoïé-Sélo et leur a adressé les paroles suivantes qui ont été ensuite distribuées sur des feuilles imprimées :

Je vous ai appelés afin que vous puissiez entendre mes paroles de moi-même et les communiquer à vos compagnons.

Les événements lamentables, avec leurs tristes mais inévitables suites de troubles, sont arrivés parce que vous vous êtes laissé séduire et tromper

par des traîtres ennemis de notre patrie. Quand ils vous invitaient à m'adresser une pétition sur vos besoins, ils vous soulevaient en révolte contre moi et contre mon gouvernement, en vous forçant à abandonner le travail honnête, dans une période où tous les Russes véritables doivent travailler sans cesse pour vaincre notre ennemi obstiné.

Les grèves, manifestations de révolte, amènent inévitablement la foule aux désordres qui ont toujours forcé et forceront dans l'avenir les autorités à faire emploi de la troupe, ce qui fait des victimes innocentes. Je sais que la vie de l'ouvrier est pénible; il faut organiser, améliorer beaucoup de choses en y employant de la patience; vous comprenez vous-mêmes qu'il faut être juste envers vos maîtres et considérer les conditions de notre industrie ; mais venir me déclarer vos besoins en foule révoltée est un crime.

Dans mes soins pour les ouvriers, je prendrai les mesures nécessaires et ferai tout le possible pour améliorer leur sort, pour leur assurer des voies légales afin d'examiner leurs demandes. Je crois aux sentiments honnêtes des ouvriers, en leur dévotion envers moi et je leur pardonne leur forfait.

Retournez à votre travail, accomplissez votre tâche avec vos compagnons! Que Dieu vous aide !

Serbie. — *La crise ministérielle.* — Depuis son arrivée aux affaires au mois de décembre dernier, le cabinet de M. Nicolas Pachitch lutte contre des difficultés chaque jour renouvelées. Deux questions sont encore venues récemment compliquer la situation et ont même provoqué un moment une crise ministérielle, qui s'est cependant dénouée d'elle-même sans changement de personnes. C'était d'abord la question de l'emprunt et ensuite la question Balougditch. Pour la question de l'emprunt, il y avait conflit entre le cabinet et la cour, celle-ci étant favorable à l'Autriche pour la conclusion de l'emprunt projeté et pour les fournitures militaires qui y sont corrélatives, et le cabinet au contraire soutenu par la majorité de la Skoupchtina refusant de traiter l'emprunt à Vienne et de réserver les commandes à l'industrie autrichienne. Quant à l'affaire Balougditch, elle mettait également en conflit la cour et le ministère. M. Pachitch réclamait le renvoi du secrétaire particulier du roi, M. Balougditch, qui dirigeait contre le gouvernement une très violente campagne de presse, alors que le roi persistait à maintenir dans ses fonctions son secrétaire particulier. Le 6 janvier, M. Pachitch remit sa démission au roi; celui-ci ne l'ayant pas acceptée, des négociations furent engagées avec le gouvernement, qui aboutirent à un compromis grâce auquel le ministère reste en fonctions. Cependant, il semble bien que la crise n'est qu'ajournée et que les difficultés ne doivent pas tarder à se reproduire.

Suède et Norvège. — *La régence du prince royal.* — Le roi Oscar vient de confier au prince royal le gouvernement des royaumes unis et une note officieuse a expliqué que cette retraite du roi était provoquée par son état de santé. Depuis, les dépêches de Stockholm ont expliqué que le roi Oscar, sans être absolument malade, avait été

ces derniers temps très fatigué par le surcroît de travail et de préoccupations que lui avait occasionné la question de la représentation de la Suède et de la Norvège à l'étranger. On sait en effet que depuis longtemps déjà des négociations sont engagées entre les ministères suédois et norvégien au sujet de la représentation consulaire qui est actuellement commune, mais que les Norvégiens voudraient rendre distincte. On avait même dit que ces négociations étaient sur le point d'aboutir à un arrangement également satisfaisant pour les deux parties, et le dernier discours du trône exprimait d'ailleurs le plus grand optimisme à ce sujet. Il n'en était rien, puisque bien au contraire une note du journal officiel de Stockholm annonçait le 8 février que les négociations étaient définitivement rompues entre les deux royaumes pour la question des consulats. Ce sont ces ennuis politiques qui auraient, dit-on, provoqué chez le roi Oscar un état de fatigue cérébrale momentané qui, étant donné l'âge du roi, nécessite de grands ménagements.

Turquie. — *Négociations financières de la Turquie.* — Le gouvernement ottoman négocie en ce moment un emprunt important, en même temps que l'achat de fournitures militaires pour une somme qui ne serait pas inférieure à 90 millions. L'emprunt serait émis par la Banque ottomane, sur le marché de Paris. Mais notre ambassadeur à Constantinople, M. Constans, entend réserver en cette circonstance à la France toutes les garanties et tous les avantages auxquels elle a droit pour le service financier qu'elle rendrait à la Turquie. Il a réclamé tout d'abord l'achat à des maisons françaises de fournitures pour une somme de 30 millions, c'est-à-dire du tiers des fournitures totales. Il a ensuite exigé que satisfaction complète fût donnée aux réclamations françaises concernant les chemins de fer de Syrie. Le conseil des ministres ottoman commença par manifester l'intention de passer outre aux revendications de l'ambassadeur de France ; mais en présence de l'attitude énergique de M. Constans qui déclara que le marché français serait fermé à toute nouvelle émission turque, si la France n'obtenait entière satisfaction, le conseil revint à des dispositions plus conciliantes et l'on assurait, aux dernières nouvelles, que les négociations avaient repris sur les bases mêmes indiquées par M. Constans.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *La situation à la frontière algéro-marocaine.* — Tandis que M. Saint-René Taillandier poursuit à Fez sa mission d'ambassadeur et la grande œuvre dont il est chargé, notre action subit un arrêt forcé tant à la côte qu'à la frontière algérienne.

La situation respective du Maghzen et du prétendant dans l'amalat d'Oudjda n'a pas beaucoup changé. C'est toujours de part et d'autre anarchie et impuissance, et les combats qui se livrent journellement n'ont qu'une importance très relative. La face des affaires ne

se modifiera sérieusement que lorsque le gouvernement français se sera décidé à faire purger cette région par une action politique franco-marocaine concertée d'avance entre le Maghzen, le quai d'Orsay et le gouvernement général de l'Algérie.

On profitera sans doute de l'effet moral produit par cette action pour faire sortir du domaine des archives secrètes, où ils sont restés cachés jusqu'à présent, les protocoles et les actes sur lesquels est basée notre politique de pénétration pacifique du côté de l'Algérie. Nous souhaitons que leur entrée dans le domaine public soit de nature à satisfaire tout le monde.

Dans le Sud, la piraterie saharienne n'a pas cessé ; mais grâce aux habiles dispositions qui ont été prises dans la subdivision d'Aïn-Sefra, les exploits des coupeurs de routes ne restent pas impunis. C'est ainsi qu'une caravane importante du cercle de Géryville ayant été enlevée dans le Sahara, près d'Hassi-Ouchen par les Chaamba de Bou-Amama, un réseau de contre-rezzou forma immédiatement à l'Ouest un vaste filet contre les mailles duquel les pillards vinrent se heurter, dans le Grouz d'abord et vers le Guir ensuite. On dit que cinq Chaamba seulement sont rentrés à la Zaouïa. C'est un échec sérieux pour Bou-Amama.

Le rusé marabout, qui est actuellement avec le prétendant dans les environs d'Oudjda, s'efforce toujours de berner tout le monde; il vient encore de protester de ses bons sentiments à notre égard et de désavouer ses fidèles Chaamba. C'est une façon de se dégager vis-à-vis de nous de toute solidarité avec ces coupeurs de route, alors qu'en réalité ils ne marchent que par ses ordres. Il voudrait essayer encore par ce système d'éviter le règlement de compte définitif avec nous qui s'impose depuis si longtemps, et dont le terme approche malgré tout, il le sent bien.

Il est certain que l'alliance franco-marocaine, qui va être scellée à Fez, lui portera le coup de mort, comme le traité de Tanger porta le coup de mort à Abd-el-Kader. Cette alliance islamique rendra d'ailleurs dans l'avenir presque impossibles les tentatives de ces imposteurs musulmans qui, à l'heure actuelle, peuvent encore allumer dans l'Afrique du Nord la guerre religieuse.

Maroc. — *La réception de l'ambassade française à Fez.* — La réception officielle de l'ambassade française par le sultan a eu lieu à Fez, le 29 janvier, à 10 heures du matin.

Le sultan avait spontanément témoigné le désir de recevoir M. Saint-René Taillandier immédiatement après le délai protocolaire de trois jours. La réception a eu lieu à Betha, le plus beau des palais du sultan, situé tout près de la résidence de l'ambassade.

Dans toutes les allées du palais sont alignés des soldats qui rendent les honneurs militaires sabre au poing, au passage de l'ambassadeur.

A 10 heures précises, M. Saint-René Taillandier, suivi de tous les membres de la mission en grand uniforme, arrive aux portes du

palais. Il est introduit par le caïd El Mechouar, introducteur des ambassadeurs, dans la grande salle du palais où se tient le sultan.

L'ancien cérémonial, d'après lequel le souverain marocain devait recevoir à cheval, sous un parasol rouge, les ambassadeurs des puissances, est aboli depuis quatre ans.

Pour cette réception, le sultan est assis dans un grand fauteuil, sous la coupole ornée d'arabesques dorées qui forme le fond de la salle. A sa droite et à quelque distance se tient Ben Sliman, ministre des Affaires étrangères; d'autres dignitaires de la cour chérifienne sont rangés des deux côtés de la coupole, de façon à ne pas être vus du sultan. M. Saint-René Taillandier, suivi par ordre hiérarchique des autres membres de la mission, s'avance vers le sultan, le salue et lit une allocution dont il remet ensuite copie au sultan avec ses lettres de créance.

Le sultan Mouley Abd-el-Aziz, visiblement ému, lui répond. Après cet échange de discours, l'ambassadeur présente au sultan les membres de la mission auxquels le sultan souhaite la bienvenue. Puis l'ambassadeur regagne sa résidence avec le même cérémonial. Tous les membres du Makhzen ont fait preuve d'un grand empressement pour donner à cette réception un caractère particulièrement cordial. Voici le texte du discours de M. Saint-René Taillandier :

Sire,

Bien que le gouvernement de la République française m'ait, de longue date, accrédité auprès de Votre Majesté, il a cru devoir, dans les circonstances actuelles, me charger de vous remettre de nouvelles lettres qui attestent l'importance de la mission que je viens remplir auprès de vous.

En vous remettant, Sire, ces lettres de M. le président de la République, je fais appel, avec confiance, à votre haute bienveillance. L'accueil fait au représentant de la France dans l'antique cité de Mouley Idriss, illustre capitale de l'empire chérifien, en est, à mes yeux, un précieux témoignage.

A la faveur de cette bienveillance, des hautes qualités d'esprit qui distinguent Votre Majesté, du noble souci qu'Elle a de la gloire de son nom et de la prospérité de ses peuples, j'ai le ferme espoir de mener à bien la mission qui m'est confiée et qui tend à consolider encore l'amitié établie entre les deux Etats en assurant à leurs intérêts communs les satisfactions qu'ils réclament.

Le sultan a répondu à cette allocution par de gracieuses paroles de bienvenue. Il s'est déclaré heureux de recevoir la lettre du président de la République, qu'il a remercié de ses procédés bienfaisants, de sa sincérité et de ses sentiments. Puis, après avoir émis le vœu que l'amitié établie entre les deux pays se resserre davantage, il a ajouté : « Soyez le bienvenu, ambassadeur respecté; vous ne verrez, de « notre part, avec l'aide de Dieu, que des choses agréables. »

Le lendemain, le ministre de France a eu une seconde entrevue avec le sultan au cours de laquelle il lui a présenté les cadeaux que lui envoie le gouvernement de la République. Ces cadeaux se composent d'un mobilier complet de salon style Louis XV, un service à café en

vermeil, quelques pièces riches d'étoffes en soie brochée, un album photographique avec des vues de Paris et des bijoux algériens. Tous ces objets ont beaucoup plu à Mouley Abd-el-Aziz, qui a exprimé à diverses reprises ses remerciements à M. Saint-René Taillandier pour ce gracieux témoignage de sympathie du gouvernement français.

Les négociations politiques n'ont commencé à prendre forme qu'après toutes les visites et démarches officielles et protocolaires. Nous n'avons pas encore reçu de dépêches nous permettant de nous rendre compte exactement de la tournure prise par ces négociations, mais les premiers télégrammes attribuent au Makhzen un état d'esprit assez satisfaisant et semblent témoigner d'une impression très favorable.

Congo. — *La situation au Congo français.* — Bien qu'il soit nécessaire de se méfier beaucoup des renseignements qui arrivent du Congo, surtout par la voie des courriers belges, il est certain que la situation est troublée depuis longtemps dans tout le bassin du Congo, qu'il s'agisse du domaine du roi Léopold ou des possessions françaises. Pour ces dernières, cependant, un télégramme de M. Gentil, commissaire général, communiqué à la presse le 10 février par le ministère des Colonies, a démenti qu'il y ait lieu de s'inquiéter aucunement; la dépêche ajoutait que la pacification du pays se poursuit avec méthode et que les populations du Lako et du Begaudou ont fait leur soumission. Il a été impossible d'identifier sur les cartes ces deux localités de Lako et de Begaudou ; il est probable qu'il y a eu dans la dépêche une erreur de transmission ; en tout cas, le télégramme de M. Gentil manque un peu de précision. On souhaiterait avoir quelques explications sur cette poursuite méthodique de la pacification du pays.

III. — AMÉRIQUE.

République Argentine. — *Une insurrection dans la République Argentine.* — Une insurrection a éclaté dans la République Argentine sans qu'on sache encore exactement pourquoi, ni par qui elle avait été fomentée. Elle a été réprimée, on ne sait encore exactement de quelle manière. Aujourd'hui, l'ordre serait rétabli, et tout, dans la République, aurait repris sa physionomie ordinaire. Tout ce qu'on peut encore discerner, c'est que les révolutionnaires avaient entrepris de renverser le gouvernement. Une partie de l'armée avait adhéré à la conjuration. Mais on ne peut encore savoir si elle n'était que l'instrument d'un parti politique, ou s'il s'agissait d'une sédition à proprement parler militaire. On ne pourra donc se rendre un compte exact de ce qui s'est passé que lorsque les journaux argentins seront arrivés en Europe.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

Les marines marchandes du monde. — L'*Office de statistique universelle d'Anvers* vient d'éditer un tableau du tonnage des diverses marines marchandes existant dans le monde entier.

Il en résulte que, d'après ces derniers relevés, les puissances maritimes les plus importantes possèdent les effectifs suivants :

I. — VAPEURS.

	Nombre de navires.	Tonnage.
Grande-Bretagne	9.803	8.104.995
Etats-Unis	8.054	3.418.088
Allemagne	1.545	1.622.430
Japon	1.441	699.951
France	755	639.837
Norvège	1.360	603.625
Italie	485	448.404
Espagne	440	430.996
Russie	745	364.360
Suède	952	356.510
Pays-Bas	268	338.438
Autriche-Hongrie	311	328.435

II. — VOILIERS.

	Nombre de navires.	Tonnage.
Etats-Unis	12.836	1.965.924
Grande-Bretagne	10.455	1.950.675
Norvège	5.355	840.279
Italie	5.205	570.403
France	1.420	467.253
Japon	3.997	334.507
Suède	2.035	279.223
Russie	2.293	469.459

D'autre part, et toujours d'après ce même document, la flotte marchande se répartit entre les cinq parties du monde de la manière suivante :

I. — VAPEURS.

	Nombre de navires.	Tonnage.
Europe	17.743	13.942.586
Asie	1.551	772.931
Afrique	133	26.399
Amérique	10.908	3.835.373
Océanie	1.397	335.776

II. — Voiliers.

Europe	38.277	5.788.731
Asie	4.159	378.390
Afrique	866	21.139
Amérique	21.660	2.480.689
Océanie	4.786	494.058

En ajoutant aux totaux qui précèdent les chiffres afférents aux navires dont la nationalité est inconnue, on obtient pour 1904 les chiffres de l'ensemble de la flotte mondiale, savoir : 31.725 vapeurs de 18.933.024 tonneaux et 70.218 voiliers de 9.175.567 tonneaux, soit en tout pour le tonnage : 28.108.591 tonneaux, contre 3.416.600 en 1816, 4.046.200 en 1840, 11.476.200 en 1860, 18.013.200 en 1880, 20.512.847 en 1900.

I. — EUROPE.

France. — *Le commerce en* 1904. — Voici, d'après les documents statistiques de l'administration des douanes, les chiffres représentant les valeurs des marchandises importées et exportées du 1er janvier au 31 décembre 1904 (commerce spécial) :

IMPORTATIONS

DÉSIGNATION	Année 1904	Année 1903	Augmentation en 1904	Diminution en 1904
	fr.	fr.	fr.	fr.
Objets d'alimentation.	848.511.000	961.577.000	»	113.066.000
Matières nécessaires à l'industrie	2.865.273.000	3.020.702.000	»	155.429.000
Objets fabriqués	822.659.000	818.926.000	3.733.000	»
Totaux	4.536.443.000	4.801.205.000	3.733.000	268.495.000
Diminution en 1904			264.762.000	

EXPORTATIONS

Objets d'alimentation.	697.947.000	663.064.000	34.883.000	»
Matières nécessaires à l'industrie	1.252.173.000	1.175.699.000	76.474.000	»
Objets fabriqués	2.208.706.000	2.150.131.000	58.575.000	»
Colis postaux	(*a*) 316.667.000	263.361.000	53.306.000	»
Totaux	4.475.493.000	4.252.255.000	223.238.000	»
Augmentation en 1904			223.238.000	

(*a*) Dont 20.421.000 francs pour les colis postaux contenant des tissus de soie ou de bourre de soie.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Larrouy est nommé ministre plénipot. à Buenos-Ayres;
M. Bruwaert est nommé ministre plénipot. à Montevideo;
M. Paul Lefaivre est chargé des fonctions de ministre résident à la Havane;
M. Souhart est nommé ministre plénipot. à Bogota;
M. le comte de Sercey est chargé des fonctions de ministre résident à Cettigné;
M. Boppe est nommé chargé du consulat de Beyrouth;
M. Outrey est nommé consul général de Jérusalem;
M. Bergeron est nommé consul à Porto.
L'exequatur a été accordé à MM. :
Daniel E. Pereira, *consul* du Pérou à Nantes et Saint-Nazaire;
Alcide Cailleaux, *vice-consul* de Bolivie à Cognac.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Crète. — M. le *lieut.-col.* Lubanski est nommé command. sup. des troupes françaises en Crète.

Macédoine. — Sont désig. pour servir dans la gendarmerie en Macédoine :
MM. les *capit.* Rochas et Falconetti et MM. les *lieut.* Campocasso et Brunet.

Sahara. — M. le *lieut.* Cannac est désig. pour servir dans la comp. du Tidikelt.

CAVALERIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* de Lavauguion est nommé command. des goums en Mauritanie.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Reynier et le *lieut.* Bucheton sont désig. pour le service des constructions milit. du Sénégal;
MM. le *capit.* Julie et l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Huttepain sont désig. pour le service des travaux du chemin de fer du Dahomey.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Cochinchine. — M. le *vétérin. en second* Mutin-Boudet est désig. pour servir au 5e d'artill. coloniale en Cochinchine.

Crète. — M. Rivière, *vétérin. en second*, est désig. pour servir en Crète.

GENDARMERIE

Macédoine. — M. le *lieut.* Bouvet est désig. pour servir dans la gendarmerie en Macédoine,

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — M. le *colonel* Simoneau et M. le *capit.* Carles sont désig. pour servir au 1er sénégalais;
M. le *capit.* Thévenin est désig. pour servir au 4e sénégalais;
M. le *lieut.* Ardant du Pic est désig. pour servir hors cadres en A. O. F.

Tonkin. — MM. les *capit.* Julien, Coquant et Périn sont désig. pour servir au Tonkin.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — MM. le *lieut.* Gronier et le *sous-lieut.* Marchand sont désig. pour servir en A. O. F.

Annam. — MM. les *capit.* Manuel et Denarcy sont désig. pour servir à Hué.

Cochinchine. — MM. les *lieut.-col.* Henry et le *sous-lieut.* Desnoës sont désig. pour servir au Cap Saint-Jacques;

M. le *lieut.* Gauthier est désig. pour servir à Saïgon;

M. le *capit.* Docteur est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — Sont désig. pour servir à Hanoï :

MM. le *chef d'escad.* Frichement, les *capit.* Le Roy d'Etioles, Teissier et Barrera et le *sous-lieut.* Lavarde;

A Lao-Kay, M. le *capit.* Martin.

Congo. — M. le *lieut.* Lancrenon est désig. pour remplir des fonctions politiques au Tchad.

Madagascar. — M. le *capit.* Charpentier est désig. pour servir à la 4e batt. du 7e rég.;

M. le *lieut.* Illy est désig. pour servir aux batteries de l'Emyrne.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.* Le Maquet est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Tonkin. — MM. Tomas et Barthère, *offic. d'admin. de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. Gouzien, *méd. ppal de* 2e *cl.*; Leclerc, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, et Ventre, *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir en A. O. F.;

M. Martin, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir à la Guinée.

Sont placés :

A Saint-Louis, M. Thiroux, *méd.-maj. de* 1re *cl.*;

A Dakar, M. Boudriot, *méd.-maj. de* 2e *cl.*;

A Bobo-Dioubasso, MM. Jacquin, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, et Augé, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*;

Au 1er sénégalais, M. Lecouturier, *méd.-maj. de* 2e *cl.*;

Au bataill. d'infant. col., M. Lonjarret, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*;

Au poste de Thiès, M. Asselin, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*

Chine. — M. Dupuy, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir à Canton.

Indo-Chine. — Sont désig. pour servir en Indo-Chine :

MM. Patriarche, Devanx et Delay, *méd.-maj. de* 1re *cl.*; Bernoud, Hermant et Sallet, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*

Cochinchine. — MM. Alquier, *méd.-maj. de* 1re *cl.*: Marzin, *méd.-maj. de* 2e *cl.*; Bréaudat, *pharm.-maj. de* 2e *cl.*, et Brengues, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir à Saïgon ;

M. Haueur. *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour l'ambulance de Mytho ;

M. Ferrandini, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est placé au 1er annamites.

Tonkin. — Sont désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine :

M. Huot, *méd.maj. de* 1re *cl.*; Gautier, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, Lamandé, Gauthier, Cavaud et Couderc, *méd. aides-maj.*;

MM. Salanoue-Ipin, Portel et Brochet, *méd.-maj. de* 1re *cl.*; Lafaurie et Gauducheau, *méd.-maj. de* 2e *cl.*; Deschamps et Mouzels, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*, et Lefèbvre, *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont appelés à servir à Hanoï;

M. Legendre, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour Phu-lang-thuong;

M. Augé, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est placé à Lao-kay;

M. Perrot, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est affecté à Nam-dinh;

M. Ledoux, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour That-khé;

M. Léger, *méd. aide--maj. de* 1re *cl.*, est placé à Haïphong;

M. Lacour, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour Bao-lac;

M. Deunff, *méd. aide-maj de* 1re *cl.*, est affecté à Dap-cau;

M. Challier, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est placé à Dong-van;

M. Foll, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour Nam-dinh;

M. Ferraud, *pharm.-maj.*, est affecté au service général du Tonkin;

M. Koun, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est affecté au service du chemin de fer.

Madagascar. — M. Peltier, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — MM. Aubert, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, Rogé et Jousset, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Attachés militaires. — M. le *lieut. de vaiss.* de Belloy est nommé attaché naval à l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg.

Atlantique. — M. le *capit. de frégate* d'Espinay Saint-Luc est désig. pour embarq. sur le *Dupleix*.

M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Maurel est désig. pour embarq. sur le *Dupleix*.

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frég.* Mornet est désig. pour embarq. sur le *Gueydon*;

MM. les *enseig. de vaiss.* Bringuier, Mouget et Bugard sont désig. pour embarq. sur la *Comète*;

M. l'*enseig. de vaiss.* Paquier est désig. pour embarq. sur la *Fronde*;

Madagascar. — M. le *capit. de frég.* Morin est nommé au command. du *Pourvoyeur*;

Pacifique. — Sont désig. pour embarq. sur le *Catinat* :

MM. le *capit. de vaiss.* Hautefeuille comme command.; le *capit. de frég.* Receveur; les *lieut. de vaiss.* Renard, Geynet, Wackernie; les *enseig. de vaiss.* Lafon, Boileau; les *mécanic. ppaux de* 1re *cl.* Granon et de 2e *cl.* Martin;

SERVICE DE SANTÉ

Crète. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Bouin est désig. pour embarq. sur le *Condor*.

Guyane. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Busquet est désig. pour embarq. sur le *Jouffroy*.

Levant. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Lallemant est désig. pour embarq. sur le *Vautour* à Constantinople.

Pacifique. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Abeille de la Colle est désig. pour embarq. sur le *Catinat* en qualité de méd. de division.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Chouquet est désig. pour embarq. sur le *Redoutable*.

Pacifique. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Buisson est désig. pour embarq. sur le *Catinat* en qualité de commiss. de division;

M. le *commiss. de* 2e *cl.* Laurent est désig. pour embarq. sur la *Meurthe*.

MINISTÈRE DES COLONIES

MM. Marcadé (Ch.-A.), enseig. de vaiss., et Brocard (P.-C.), lieut. d'infant. coloniale, sont nommés administ. adjoints de 2e cl. des colonies.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

Le Pangermanisme en Autriche, par GEORGES WEIL. In-12, 1904, 3 fr. 50, 296 pages. Fontemoing, éditeur.

Le Pangermanisme est un mouvement tout à la fois politique, religieux et économique. Son action se prolonge en de nombreux Etats, mais nulle part peut-être il n'est plus agissant qu'en Autriche. M. Weil l'étudie dans ce dernier pays seulement (abstraction faite de la Hongrie, naturellement) et il s'attache à en retracer l'histoire politique. Son livre, d'une lecture facile, est une fort intéressante contribution à l'étude des causes, des origines et de l'évolution de ce mouvement. Il montre comment, né en Autriche en faveur des Habsbourgs et de Vienne, il a dévié et regarde aujourd'hui du côté de Berlin. Cette partie de son travail doit être lue de tous ceux qui se préoccupent de la question d'Autriche. Me permettra-t-il d'exprimer un regret? Volontairement, M. Weil ne consacre que quelques pages (203-210) à l'histoire religieuse du mouvement pangermaniste et il

passe sous silence la question économique (p. 242). Averti des choses d'Autriche, comme il le montre par le reste de son étude, il nous faisait espérer un chapitre qui ferait pendant à celui de M. Goyau (la descente du luthéranisme allemand en Autriche, dans *Vieille France*, p. 227-321), et une discussion informée des problèmes économiques que soulève en Autriche le pangermanisme. Il nous en prive : nous le regrettons, quoique cela n'enlève rien au mérite de ce qu'il nous donne et qui est à lire.

GABRIEL LOUIS-JARAY.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Chez les anthropophages, par E. SALGARI. Un vol. grand in-8° de 302 pages. Ch. Delagrave, éditeur. Paris.

Histoire de la guerre russo-japonaise, par GASTON DONNET, avec nombreuses illustrations Un vol. grand in-8° de 402 pages, relié toile et tranches dorées. Ch. Delagrave, éditeur. Paris.

Revue de Géographie (année 1604). Un vol. grand in-8° de 400 pages, avec nombreuses illustrations, relié toile. Ch. Delagrave, éditeur. Paris.

Notes sur le commerce, l'industrie et l'agriculture en Algérie, par ED. DÉCHAUD. Une plaquette de 38 pages. Institut colonial. Bordeaux, 1904.

Organisation civile et militaire des colonies. — Les intérêts économiques de la France coloniale. — Douanes et régies. — Les câbles sous-marins, par M. MARCILLAC. — *Transports et communications. — Enquête sur l'utilisation de la main-d'œuvre chinoise. — Le pèlerinage de La Mecque*, par ALY ZAKY BEY. Brochures et rapports in-8° publiés par les Congrès coloniaux français. Paris, 1904.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin de l'Office du gouvernement général de l'Algérie (1er *février* 1905). Relations de l'Algérie avec les oasis sahariennes. — Les vins français en Autriche-Hongrie.

Bulletin de la Société de géographie d'Oran (*oct.-déc.* 1904). FLYE SAINTE-MARIE ; Le commerce et l'agriculture au Touat.

La Quinzaine coloniale (10 *fév.*). CH. DEPINCÉ : Blancs contre jaunes.

La Réforme économique (12 *fév.*). *** : Le chemin de fer de Madagascar. — CH. GEORGEOT : A propos du budget des colonies.

Revue des Deux Mondes (1er *fév.*). Général DE NÉGRIER : Le moral des troupes. — GEORGES GOYAU : L'Allemagne catholique entre 1800 et 1848.

Revue française (*fév.*). A. SERVIGNY : L'Indo-Chine et les visées japonaises.

Revue politique et parlementaire (*fév.*). RENÉ GOBLET : Où nous en sommes. — JEAN ROSTEN : Le Maroc à la fin de 1904.

Revue des troupes coloniales (*janv*). Lieut. FORNER : Voyage à Jéhol.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues anglaises.

The Scottish Geographical Magazine (*fév.*). Lettres du Maroc.

Revues italiennes.

L'Italia moderna (28 *janv.*). ANT. AGRESTI : La politique de Chamberlain et le protectionnisme. — (11 *fév.*). CESARE CASTELLI : L'Italie sacrifiée dans le traité de commerce avec l'Allemagne.

Rivista italiana di Sociologia. C. PUINI : Les origines du peuple et de la civilisation au Japon.

Revues portugaises.

Revista Portugueza colonial e maritima (20 *janv.*). A. H. : Une nécessité dans la marine de guerre.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA COLONISATION TUNISIENNE

L'ÉDUCATION PRÉPARATOIRE DES COLONS

Pendant longtemps on a cru en France que n'importe qui, en arrivant dans une colonie, quelle qu'eût été sa profession antérieure, pouvait s'improviser colon. On s'imaginait volontiers que la traversée suffisait pour transformer un homme et donner à celui qui, souvent par sa faute, n'avait réussi dans aucune de ses entreprises, les qualités d'ordre et de persévérance qui lui avaient manqué dans la métropole, ou bien pour faire d'un bureaucrate un homme d'action, d'un professeur, d'un militaire, d'un négociant un agriculteur. On a fini par s'apercevoir que cette idée était radicalement fausse et l'on renonce à peupler les colonies avec les ratés de toutes les professions, avec les fils de famille ruinés par le jeu, avec les bons à rien de toutes les catégories. On a compris que l'agriculture, aux colonies peut-être plus encore qu'en Europe, est un métier qu'il est nécessaire d'apprendre comme tous les métiers, et que vouloir l'exercer sans le connaître, c'est s'exposer à tous les déboires. Une entreprise de colonisation n'apparaît plus comme une aventure dans laquelle le hasard seul détermine le succès ou l'échec, mais bien comme une opération agricole dont la science et l'expérience doivent tracer les règles. Devenir colon n'est plus considéré comme le fait des cerveaux brûlés et des hommes tarés. Cette profession, presque inconnue en France il y a quelques années, vient s'ajouter maintenant à la liste des professions libérales qui s'offrent au choix de notre jeunesse. En présence de la foule toujours grossissante qui se presse à l'entrée des anciennes carrières, médecine, barreau, magistrature, enseignement, un nouveau débouché pour les jeunes activités ne peut manquer d'être accueilli avec satisfaction.

Petit à petit la profonde ignorance qui régnait un peu dans tous les milieux au sujet de tout ce qui touche à la colonisa-

tion se dissipe pour faire place à des notions plus exactes des choses coloniales. On sait maintenant que, pour coloniser, il n'est pas nécessaire de dire à son pays un adieu définitif pour s'en aller au bout du monde, dans des régions sauvages, affronter des maladies mortelles. On n'ignore plus qu'il suffit de s'établir à quelques heures seulement des côtes de France, sous un climat qui, s'il est rude pendant trois ou quatre mois, est le reste de l'année le même que celui si vanté de Nice et de Cannes, et sous un ciel dont l'éclat, éblouissant pour les yeux, pénètre de son charme secret, retient et attache tous ceux qui en ont une fois subi l'enchantement. Ainsi dégagée de ce qui la rendait suspecte aux hommes pratiques, la carrière coloniale devient acceptable et les circonstances l'imposent à l'attention des familles que préoccupe l'avenir de leurs enfants. Là du moins l'encombrement n'est pas à craindre de bien longtemps, et la perspective de retirer du capital de premier établissement un intérêt supérieur au taux de 5 % qu'on n'obtient plus en France, la recommandera de plus en plus au choix des jeunes générations.

Les conditions économiques de notre pays se sont si profondément modifiées depuis un demi-siècle que ce qui constituait autrefois une fortune permettant de vivre avec ses seuls revenus ne suffit plus, à beaucoup près, même à l'entretien d'une famille modeste. L'oisiveté n'est plus permise qu'à un très petit nombre de personnes immensément riches, et d'autre part, de très gros capitaux sont nécessaires pour toutes les entreprises industrielles ou commerciales. Celui qui possède 100 ou 200.000 francs ne peut plus vivre de ses rentes comme autrefois et est aussi embarrassé pour placer avantageusement son capital que pour utiliser son activité. La colonisation offre à cette catégorie de personnes des placements plus fructueux et aussi sûrs que ceux que l'on trouve en France, et en même temps le moyen de se créer une situation honorable et indépendante. Aussi est-elle appelée à jouer un rôle de plus en plus considérable dans la société du siècle qui commence.

Dans toutes les carrières libérales, un médecin, un avocat, un juge, un professeur n'expose que son temps et sa peine, et cependant on ne discute pas la nécessité de le préparer à ses fonctions par de longues et coûteuses études. A bien plus forte raison, cette nécessité s'imposera-t-elle pour le colon qui engage dans son entreprise non seulement son intelligence et son activité, mais encore sa fortune. De nombreux exemples démontrent l'erreur de ceux qui ont voulu s'improviser colons sans une préparation suffisante. Tous ont dû apprendre leur métier

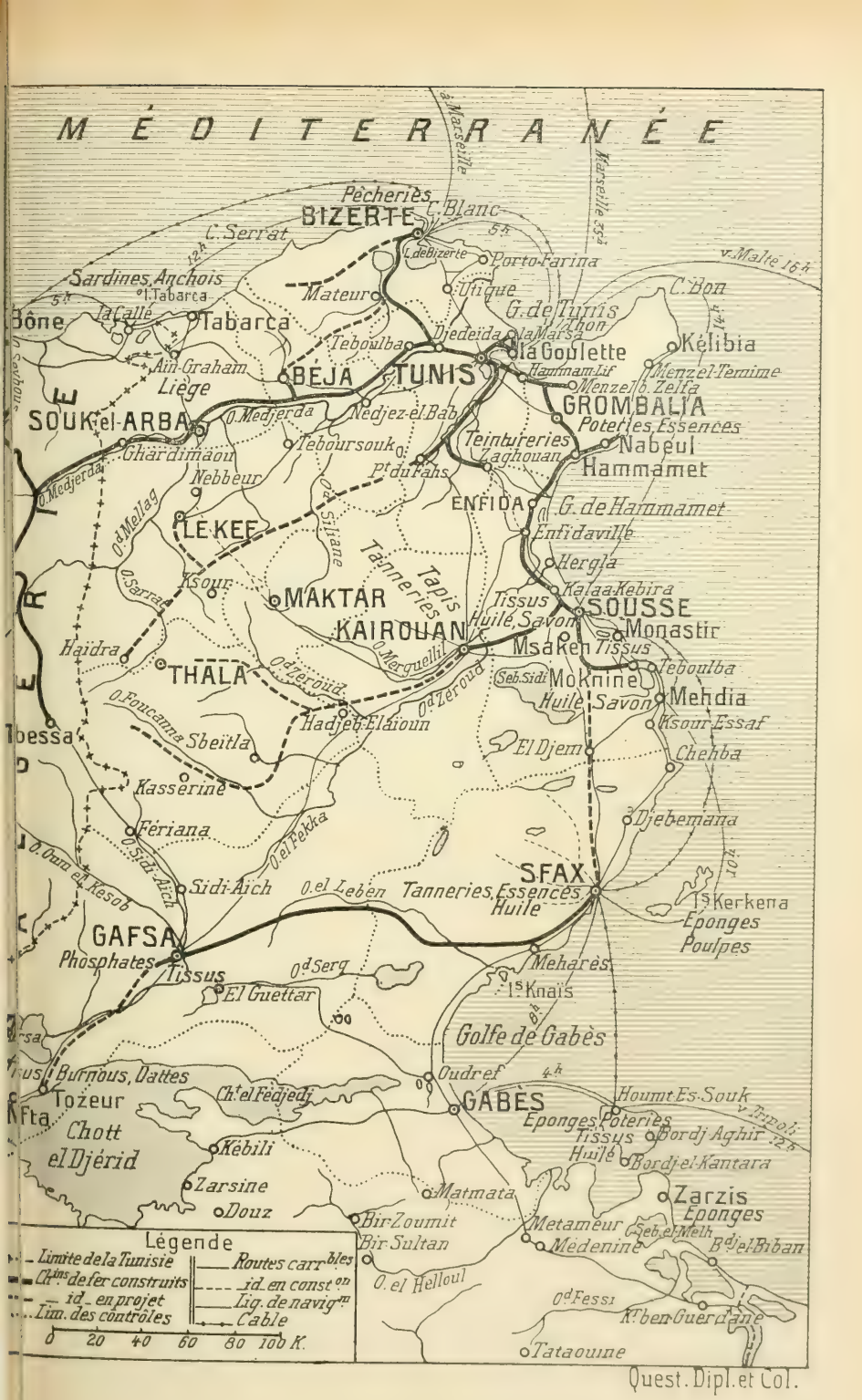

Quest. Dipl. et Col.

en l'exerçant, ce qui ne va pas sans erreurs et sans fausses manœuvres, toujours coûteuses, et beaucoup d'entre eux avaient épuisé leur capital au moment où ils auraient été en état d'en tirer un parti avantageux. Ceux même qui, à force d'habileté et de persévérance, ont réussi malgré les difficultés dont l'inexpérience a compliqué leurs débuts, regrettent aujourd'hui l'argent qu'ils ont dépensé mal à propos, et dont, mieux éclairés, ils auraient fait un emploi plus judicieux et plus utile.

Le colon, c'est là une vérité qui commence à s'imposer, ne doit mettre la main à son entreprise que lorsqu'il est muni des connaissances suffisantes pour la mener à bien. Celui qui était déjà agriculteur en France, surtout s'il vient de nos provinces méridionales, est tout préparé à la nouvelle vie qu'il mènera dans l'Afrique du Nord; il connaît les cultures qu'il pratiquera, et il lui suffit de se renseigner sur quelques différences de détail pour se mettre à l'œuvre sans hésitation. Il n'en est pas de même des nombreux jeunes gens appartenant à la bourgeoisie des villes, qu'attire la colonisation. Ils n'apportent avec eux que leurs capitaux, une instruction générale acquise le plus souvent dans nos établissements d'enseignement secondaire, et un grand désir de réussir en travaillant. C'est évidemment beaucoup, mais c'est encore insuffisant. Il leur manque le principal : la connaissance pratique de la profession qu'ils veulent embrasser.

*
* *

L'œuvre qu'accomplit un colon est à coup sûr une des plus nobles, une des plus dignes de tenter l'ambition d'un homme jeune et entreprenant. Il prend une vaste étendue de terre inhabitée, inculte et couverte de broussailles, et il en fait une exploitation agricole avec ses bâtiments d'exploitation, ses étables, ses granges, ses celliers, avec son jardin d'orangers et son jardin potager, avec ses champs où mûrissent les épis, ses vignes chargées de grappes rougissantes, ses interminables alignements d'oliviers au pâle feuillage et ses chemins sur lesquels on voit circuler de toutes parts les ouvriers qui se rendent au travail, leurs outils sur l'épaule, les charrues attelées de plusieurs paires de bœufs qui vont retourner le sol, les chars qui rentrent chargés de la vendange ou de la moisson, les troupeaux qui se rendent au pâturage ou à l'abreuvoir. Dans le désert, le colon a fait naître la vie! Il peut maintenant contempler son ouvrage avec une légitime fierté en repassant dans sa mémoire la longue série des difficultés qu'il a vaincues, des obstacles qu'il a surmontés. Il se revoit par la pensée seul au

milieu des ouvriers indigènes qui débroussaillaient sa terre, couchant sous la tente ou dans un misérable gourbi. Il se remémore les privations de toutes sortes qu'il s'est imposées pendant ses années de début, et l'absence de tous les conforts de la vie civilisée, à laquelle il s'est condamné pendant longtemps. Il songe à ses heures de découragement, quand il voyait la sécheresse ou le siroco stériliser ses efforts, et il a le droit de se dire que c'est avant tout à son énergie et à sa persévérance qu'il doit son succès. Pour vaincre toutes les difficultés qui s'accumulent au début d'une entreprise semblable, il faut être doué d'un ensemble de qualités spéciales qui supposent un caractère solidement trempé. On ne doit pas craindre de le dire bien haut : sans ces qualités viriles, tout colon est presque fatalement destiné à échouer, et il est préférable de ne pas se lancer dans la carrière coloniale si on ne les possède pas.

Est-il impossible de les inculquer à la jeunesse française, ou du moins à une notable fraction de cette jeunesse? C'est là une tâche à coup sûr délicate, mais personne ne soutiendra qu'elle soit irréalisable. Il importe donc de la tenter. Mais par quels moyens pourra-t-on l'accomplir ? Ce serait certainement faire fausse route que de la confier à une école quelconque, si bien organisée qu'on la suppose. Un bon régime scolaire pourra fortifier d'heureuses tendances naturelles; il ne les fera pas naître. Il y a une influence qui agira plus efficacement à cet égard que tout ce qu'on pourrait imaginer en dehors d'elle, c'est celle de la famille.

Depuis quelques années, on a beaucoup agité en France la question de l'éducation. Des hommes de talent, tels que MM. Hugues Le Roux, Jules Lemaître, Demolins, d'autres encore, ont signalé les lacunes de notre enseignement public en face des nécessités de la vie contemporaine. C'est pour essayer de les combler qu'on a fondé l'école des Roches et plus récemment celle de Normandie. Dans les discussions qui se sont élevées à ce sujet, il ne semble pas qu'on ait suffisamment insisté sur le rôle du père et de la mère de famille dans l'éducation, et sur l'usage qu'ils peuvent faire de la légitime influence qu'ils exercent sur leurs enfants pour les préparer à affronter les difficultés toujours plus grandes qui les attendent dans la vie. Il est certainement utile d'orner l'esprit des enfants, de le meubler de connaissances littéraires et scientifiques qui deviennent de nos jours plus indispensables que jamais, et ce soin peut être avec avantage confié à des maîtres spécialement préparés pour cet objet. Mais il y a en éducation une chose dont l'utilité l'emporte sur celle-là, c'est le modelage, si l'on peut s'exprimer

ainsi, de l'âme de l'enfant, cette âme qui reçoit si facilement toutes les empreintes, les mauvaises comme les bonnes, et qui, avant de devenir une individualité accusée, n'est guère que le reflet de son entourage. Dans la formation de cette individualité, l'influence du milieu dans lequel elle s'est élaborée est énorme. Le caractère, les idées, l'être moral en un mot, vont éclore de ces premiers germes. Il ne faut pas laisser au hasard le soin de les déposer, et la main pieuse d'un père et d'une mère aura seule toute la délicatesse nécessaire pour cultiver la frêle plante qui en sort, pour entourer sa croissance des mille soins destinés à empêcher l'action des influences délétères venues du dehors, jusqu'au jour où elle aura grandi et sera devenue assez vigoureuse pour pouvoir être sans danger abandonnée à elle-même. Les parents ne rempliraient qu'imparfaitement leur devoir s'ils se contentaient de s'inquiéter de la santé de leur enfant et de surveiller son développement physique. Sa croissance morale n'a pas une importance moindre et ne mérite pas d'être entourée de moindres soins. Par là je ne fais pas seulement allusion aux principes de moralité qu'il faut inculquer à l'enfant pour en faire plus tard le frein de ses passions. C'est pendant l'enfance et la première jeunesse que se forme un idéal de vie dont tous les efforts tendent à se rapprocher à mesure qu'on avance en âge. Cet idéal est le résultat non pas tant des exhortations subies que des exemples placés chaque jour sous les yeux durant la première période de l'existence, des opinions exprimées dans les conversations de la table de famille, des admirations et des blâmes qui en sont le fond. On ne saurait veiller avec une sollicitude trop grande sur sa noblesse et sa pureté, car c'est lui qui décidera quelles seront les règles directrices de cette existence à ses débuts. Si, dans la vie telle que la rêve un jeune homme, le travail tient la moindre place et le plaisir la plus large, si ses aspirations se bornent à dépenser aussi agréablement que possible ce que son père a laborieusement gagné, on peut prédire sans crainte de se tromper que les luttes de l'existence le trouveront faible et mal armé. Un trop grand nombre de jeunes gens ont horreur de l'effort; pour eux le bien suprême est la tranquillité, et ils préfèrent l'acheter au prix d'une condition médiocre.

Combien en voit-on qui se déclarent satisfaits d'une situation infime dans une administration où une besogne presque mécanique ne met en jeu aucun des ressorts de l'intelligence ou de la volonté, et qui laissent couler leur vie uniforme et plate, attendant uniquement du temps et des protections l'occasion de franchir quelques échelons de la hiérarchie bureau-

cratique ! L'éducation qui prédispose à des idées semblables n'est pas celle qui pourra préparer aux rudes labeurs de la colonisation. Un jeune homme qui se destine à cette belle mais difficile carrière doit rechercher avant tout une vie utile et bien remplie, et posséder l'inébranlable volonté de se faire sa place au soleil. Il doit être animé d'une noble ambition, non pas de celle qui sacrifie tout au succès, mais de celle, toujours légitime, qui pousse en avant vers un but élevé et utile, et qui est le levier indispensable des grandes entreprises. Il faut que ce jeune homme ait l'énergie nécessaire pour savoir sacrifier le plaisir au devoir, qu'il ne recule jamais devant l'effort utile, que l'habitude de rechercher avant tout l'approbation de sa conscience le conduise à ne jamais rejeter la responsabilité de ses actes. En un mot, pour être un bon colon, il faut avant tout être un homme. Or qui fera un homme d'un enfant mieux que son père et sa mère ?

***

Cette préparation première du colon, on vient de le voir, est du ressort exclusif de la famille. Il n'en est pas de même de la préparation technique. Là, l'Etat peut intervenir efficacement, puisqu'il s'agit de donner au jeune homme une instruction scientifique. Il a déjà fait beaucoup dans cet ordre d'idées, en organisant tout un enseignement agricole, qui fonctionne non sans éclat, et qui jouit à l'étranger d'une légitime réputation. Aux nombreuses Ecoles pratiques répandues dans presque tous les départements s'ajoutent les Ecoles nationales de Grignon, Montpellier et Rennes, et l'Institut agronomique de Paris. Enfin, sur l'initiative de M. Dybowski, inspecteur général de l'agriculture aux colonies, a été ouverte récemment une Ecole supérieure d'agriculture coloniale au Jardin de Nogent-sur-Seine, près de Paris. Malgré les résultats très remarquables obtenus par tout cet enseignement, on lui adresse dans certains milieux un reproche qui vaut la peine d'être relevé. On accuse les Ecoles nationales, aussi bien que l'Institut, de préparer des théoriciens et non pas des hommes pratiques. Parce que, pendant la période d'organisation de l'enseignement agricole, on a dû se préoccuper avant tout de former un personnel et que les efforts ont surtout tendu à préparer des professeurs, dont plusieurs sont devenus des savants d'un haut mérite, on assure que ces établissements sont incapables de produire autre chose que des hommes de science, et qu'il est impossible d'y apprendre à diriger une exploitation rurale. Beaucoup de personnes concluent que l'enseignement agricole, tel qu'il est orga-

nisé par l'Etat en France, ne peut être d'aucun secours pour les jeunes gens qui se destinent à la colonisation. Cette opinion, qui me paraît entièrement injustifiée, a son origine dans un préjugé trop répandu à notre époque. De nos jours, où la nécessité de l'instruction est universellement admise, par l'effet de la réaction qui s'est produite dans les idées contre la fâcheuse indifférence qui régnait autrefois à cet égard, on en est venu à professer pour l'Ecole un véritable fétichisme, à attendre d'elle seule tous les progrès et à se persuader qu'elle doit tout enseigner. Cette exagération entraîne des conséquences regrettables, en particulier pour les élèves qui s'imaginent trop souvent qu'une fois sortis de l'établissement qui a reçu la mission de les instruire, ils n'ont plus rien à apprendre. Un jeune homme, qui a laborieusement suivi le cours de ses études et qui s'est tiré avec honneur de ses derniers examens, croit volontiers qu'il peut entrer immédiatement dans la profession à laquelle il se destine, et qu'il devra y être considéré comme l'égal même des plus anciens, parce qu'il possède les mêmes connaissances, ayant fait les mêmes études. Mais, pour peu qu'il soit doué de bon sens, ce jeune homme ne tarde pas à reconnaître lui-même ce que ses premières prétentions avaient d'outrecuidant ; il constate, souvent à ses dépens, qu'il existe une science qui ne s'acquiert dans aucune école, la science de la vie ; il découvre que dans toutes les professions il y a une foule de détails, en apparence infimes, et dont l'importance est pourtant capitale, qui ne peuvent s'apprendre dans aucun livre, ni dans les cours d'aucun professeur, et que la pratique journalière peut seule révéler; il s'aperçoit qu'en dernière analyse le bagage de connaissances théoriques qu'il a amassé au cours de ses études, n'est pas autre chose qu'un outil, qui lui servira peut-être à édifier sa fortune future, mais dont il lui reste à apprendre par lui-même le maniement. Il ne faut donc pas demander à une institution plus qu'elle ne peut donner. L'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire de l'agriculture ont été créés en vue de propager l'étude des sciences agricoles et d'en vulgariser les applications ; c'est là leur but primordial, il ne faut jamais l'oublier.

Dira-t-on que ces études théoriques, indispensables aux futurs professeurs, sont inutiles pour celui qui veut faire de l'agriculture pratique, et en particulier pour le futur colon ? Ce serait vouloir fermer systématiquement les yeux aux progrès accomplis grâce à cette science dont on proclame la vanité, ce serait oublier qu'on lui doit, entre autres bienfaits, la reconsti-

tution du vignoble français, détruit par le phylloxéra; ce serait se condamner à faire de la culture en aveugle et en ignorant, renoncer volontairement aux avantages des méthodes nouvelles, et s'emprisonner dans le cercle étroit de la routine. Une telle conduite pourrait à la rigueur être suivie en France, où il existe une tradition agricole plusieurs fois séculaire, dont se contentent beaucoup de paysans de nos campagnes; il ne saurait en être question aux colonies, où les conditions économiques ne permettent pas à l'Européen de copier les méthodes culturales des indigènes, et où nous pratiquons l'agriculture depuis trop peu de temps pour que des traditions aient pu s'établir. Là le colon a besoin d'être en état de raisonner les moindres détails de son entreprise, de trouver la cause de ses insuccès afin de pouvoir corriger ses procédés chaque fois qu'il les reconnaît défectueux. Ce ne sera pas un luxe pour lui d'avoir appris la géologie, la chimie agricole, la physiologie végétale, le génie rural, l'économie rurale, puisqu'il aura chaque jour l'occasion d'appliquer pratiquement les principes de ces sciences.

Les futurs colons tunisiens trouveront donc une excellente préparation théorique dans les divers établissements d'enseignement agricole que l'Etat a créés en France. Ils pourront également aller la demander à l'Ecole coloniale qui vient d'être créée à Nantes, conformément aux dernières volontés d'un riche propriétaire de cette ville, M. Daubrée, par son exécuteur testamentaire, M. Durand-Gasselin.

Désormais les jeunes Français qui se destinent à la colonisation ne seront plus obligés d'aller demander un enseignement spécial à l'étranger. Quelques-uns d'entre eux ont fait leurs études au « Colonial College » de Hollesley-Bay en Angleterre (comté de Suffolk). A côté d'un enseignement agricole à la fois théorique et pratique, les élèves y apprennent certains travaux manuels, tels que la menuiserie, la forge, la bourrellerie, et sont exercés à l'équitation et à la conduite en mer d'une embarcation à voiles.

Cependant la question de la préparation des colons n'est pas entièrement résolue pour cela. En effet, sous le ciel de la France, on ne peut songer à enseigner pratiquement la culture des plantes qui exigent un climat différent du nôtre, et qu'on n'y fait vivre qu'en les plaçant dans des conditions tout à fait artificielles : la culture de serre n'a presque rien de commun avec la culture à l'air libre et en pleine terre. Ces considérations ont conduit à penser qu'une véritable école d'agriculture coloniale ne peut exister que sous un climat approprié, et que

par suite il appartient à chaque colonie de créer un enseignement agricole spécial. C'est à cette conclusion que paraissent être arrivés presque tous les hommes qui suivent de près le mouvement colonial dans notre pays.

La Tunisie a été la première des colonies françaises à mettre cette idée en pratique, en créant en 1898 l'Ecole coloniale d'agriculture de Tunis[1]. Le programme de cette école est analogue à celui des Ecoles nationales de France. Mais de même que l'enseignement de chacune des écoles françaises répond aux besoins particuliers de sa région, que Montpellier s'occupe spécialement de viticulture et de sériciculture, et Grignon de céréales, d'élevage et de cultures industrielles, de même l'école de Tunis s'efforce d'enseigner les cultures que les futurs colons auront à pratiquer plus tard en Tunisie ou en Algérie : les céréales, la vigne, l'olivier, les arbres fruitiers, les légumes, ainsi que l'élevage des diverses races d'animaux domestiques. L'étude des sciences agricoles est faite spécialement en vue de leur application dans l'Afrique du Nord. On y enseigne en outre certaines matières qu'on ne rencontre pas dans les programmes des écoles de France, telles que la langue arabe parlée, l'hydraulique agricole, l'hygiène coloniale, la géographie économique des colonies et la colonisation, le droit rural et la législation tunisienne, etc. Enfin les élèves apprennent l'équitation et sont exercés aux travaux manuels de la forge et de la menuiserie. Toutes ces diverses branches de l'enseignement offrent un intérêt considérable pour des jeunes gens qui se proposent de vivre en Tunisie. Enfin le fait même que le cours de leurs études s'écoule dans le milieu même où ils appliqueront plus tard leurs connaissances constitue pour eux un excellent moyen de préparation. Il leur facilite une sorte d'acclimatement moral et commence pour eux l'expérience des hommes et des choses du pays qui leur sera précieuse plus tard. La direction de l'Ecole s'applique à faciliter de tout son pouvoir aux élèves cette assimilation des choses tunisiennes, en employant leurs jours de congé à des visites dans les domaines rapprochés.

Pendant les vacances de Pâques, ils font sous la conduite d'un professeur un voyage d'une dizaine de jours à travers la Tunisie, à cheval et couchant sous la tente; c'est un commencement d'initiation aux épreuves que leur réserve la dure vie à laquelle

---

[1] Il existait auparavant une école pratique d'agriculture à Rouïba en Algérie ; mais elle ne réunit qu'un petit nombre de fils de colons. L'Ecole coloniale de Tunis a été la première à préparer à la colonisation des jeunes gens venus de France.

ils se destinent. L'Ecole de Tunis a ouvert ses portes en 1898. Pendant les six premières années de son existence, elle a reçu 213 élèves : 181 venaient de France, 15 d'Algérie, 5 de l'étranger et 12 étaient Tunisiens. Sur les 85 qui formaient les trois premières promotions, 62 sont actuellement fixés en Tunisie, parmi lesquels 22 se sont établis à leur compte en achetant une propriété. Plusieurs anciens élèves sont allés se fixer dans d'autres colonies. L'Ecole coloniale de Tunis est donc un sérieux moyen de recrutement pour la colonisation; c'est ce qui fait sa physionomie propre au milieu de toutes les autres écoles d'agriculture.

*
* *

L'enseignement scientifique, tel qu'on le donne dans les écoles spéciales, et dont j'ai démontré la nécessité, ne suffirait pas à lui tout seul pour préparer complètement un jeune homme, même doué des plus précieuses aptitudes, à la tâche ardue et complexe qu'assume le colon. S'il possède maintenant la théorie de son métier, il lui en manque encore la pratique. Or, si la théorie est nécessaire pour permettre de raisonner ses actes, de faire un emploi intelligent des moyens d'action dont on dispose, la pratique l'est davantage encore pour garder des entraînements, pour éviter les tâtonnements et les maladresses, pour obtenir de ses moyens d'action le maximum d'effet utile ; elle seule donnera la maturité d'esprit indispensable pour mener à bien une entreprise difficile.

Les écoles d'agriculture, à côté des cours qu'elles invitent leurs élèves à suivre, mettent bien sous les yeux le tableau en action des principaux travaux qui s'exécutent sur une exploitation. Partout on a annexé aux laboratoires et aux amphithéâtres des champs d'expériences, des étables, des bergeries et des laiteries modèles, des stations viticoles, sericicoles, etc. A ce point de vue l'Ecole de Tunis n'est pas la plus mal partagée ; elle est le centre d'un groupe d'établissements d'un grand intérêt : jardin d'essais, où sont cultivés les plantes, les arbustes et les arbres qu'il y a avantage à propager dans le pays ; station agronomique, où sont étudiées les diverses variétés de céréales et de fourrages et certaines plantes industrielles, ainsi que les méthodes de culture qui leur conviennent ; ferme d'expériences avec sa vacherie, sa bergerie, sa porcherie et son rucher ; huilerie modèle où se poursuivent des recherches méthodiques en vue du perfectionnement de l'industrie oléicole. Mais ces divers établissements, où les élèves peuvent puiser de très utiles

leçons, ne peuvent pas être dirigés de la même façon qu'une exploitation ordinaire. Ils se proposent un but essentiellement différent : faire progresser la science ou découvrir les procédés les meilleurs pour obtenir des cultures bien faites, des races d'animaux améliorés ou de nouvelles productions agricoles à exploiter. La question du prix de revient d'un produit, capitale partout ailleurs, devient là forcément secondaire ; ne pas dépasser les crédits qui lui sont ouverts est la seule préoccupation financière du directeur; cela donne à ces travaux, dont les résultats sont si utiles, quelque chose d'anormal dans la façon dont ils sont conduits et qu'il faudrait bien se garder d'imiter dans la pratique agricole courante. Il est donc nécessaire que les futurs colons au sortir d'un établissement scientifique soient placés pendant un certain temps dans les conditions qu'ils auront à reproduire plus tard d'une agriculture normale, dont le but, plus terre à terre, est de réaliser des bénéfices.

Cette lacune dans l'enseignement agricole officiel, qui résulte de la nature même des choses et qu'on n'arrivera jamais à combler, n'a pas échappé à la Direction de l'agriculture de Tunis, dont le recrutement des colons est la principale préoccupation. Pour y suppléer, elle a importé en Tunisie une institution qui existait déjà en France depuis longtemps, celle des stages agricoles : les élèves des écoles d'agriculture qui ont obtenu les premiers numéros au classement de sortie obtiennent une bourse à l'aide de laquelle ils vont achever leurs études en passant une année sur un grand domaine. Ce qui n'est en France qu'une récompense accordée aux élèves les plus studieux est apparu en Tunisie comme le complément nécessaire de la préparation du futur colon. Aussi l'Etat tunisien ne se borne-t-il pas à accorder à quelques-uns de ses élèves des bourses de stage; il intervient auprès des grands propriétaires pour les encourager à recevoir chez eux des stagiaires, et auprès des futurs colons, qu'ils aient été ou non élèves de son école, en leur signalant l'utilité de se préparer par un stage à l'entreprise qu'ils projettent et en les mettant en relations avec les propriétaires disposés à les recevoir. En offrant ainsi son intermédiaire bénévole entre les jeunes gens de France qui désirent devenir colons et les anciens colons tunisiens que l'expérience a préparés pour en faire les meilleurs des maîtres, l'Etat rend à la colonisation le plus signalé des services.

L'institution des stages agricoles fonctionne depuis plusieurs années en Tunisie avec un plein succès. Nombre de jeunes gens qui hésitaient avec raison à engager leurs capitaux dans une entreprise pour laquelle ils se sentaient insuffisamment pré-

parés, se sont décidés grâce à elle à s'y lancer après avoir acquis des notions agricoles suffisantes. Beaucoup, qui croyaient avoir dépassé l'âge de s'asseoir sur les bancs d'un établissement scolaire, sont devenus stagiaires sans passer par aucune école d'agriculture. Il eût été à coup sûr préférable pour eux de posséder des connaissances théoriques, mais, pressés par le temps, ils ont sacrifié l'utile à l'indispensable. Une cinquantaine de jeunes Français achèvent sur divers domaines les études pratiques qui doivent leur permettre de s'établir à bref délai. Ils sont là sous la direction de colons expérimentés qui, ayant traversé eux-mêmes toutes les difficultés du début et ayant su les vaincre, peuvent mieux que personne donner des conseils et des exemples, signaler les écueils à éviter et enseigner la manière de s'y prendre pour passer à côté et marcher directement vers le but précis que l'on veut atteindre.

M. Hanotaux, ancien ministre des Affaires étrangères, à la suite d'un voyage en Tunisie, a exprimé dans le *Journal*[1], par les lignes suivantes, son admiration pour l'institution des stages : « Je ne puis, quant à moi, écrivait-il, prononcer aucun « nom : mais ma pensée se reporte pourtant vers l'homme « éminent près duquel j'ai passé des heures si douces, et que « j'ai vu sur le domaine créé par lui, entouré d'une élite de « jeunes gens que ses leçons, sa bonté et son hospitalité for- « maient paternellement au rude apprentissage de la carrière « coloniale. Il eut le courage d'imposer à ses jeunes amis le « métier de valet de ferme. Ils le béniront parce qu'il aura fait « d'eux des hommes. »

Les stagiaires sont logés et nourris à leurs frais[2] sur le domaine. Ils suivent les travaux de toutes sortes, surveillent les ouvriers et s'initient progressivement à tous les mille détails d'une exploitation tunisienne, jusqu'au jour où ils se sentent capables d'imiter ce qu'ils ont vu faire et de diriger à leur tour un domaine. Quelques indications spéciales permettront de se faire une idée des facilités d'instruction que l'on peut trouver sur trois de ces domaines.

La propriété de Sidi-Tabet, située à 21 kilomètres de Tunis, et dont la superficie est de 5.000 hectares, est exploitée par la Société Franco-Africaine, qui en a pris possession en 1881. Ce n'était alors qu'une immense plaine en grande partie inculte et couverte de buissons de jujubiers. Aujourd'hui 4.500 hectares ont été défrichés ; 600 hectares sont cultivés en céréales, 300 en

---

[1] *Journal* du 12 août 1901.

[2] Le prix de la pension varie entre 500 et 1.000 francs par an.

prairies naturelles, 200 en vignes, 150 en cultures irrigables, 1.250 hectares sont réservés pour pacages et jachères et 2.500 sont loués ou donnés en ferme ou en métayage à des indigènes. Au milieu d'un bois d'eucalyptus, de nombreuses constructions ont été élevées pour servir d'habitation, de cellier, vacherie, bergerie, ateliers, etc.; on y a ajouté une chapelle, une école, un café et un restaurant. Un haras, qui a été à l'origine la cause première de la création du domaine, en est resté l'une des parties les plus importantes. Sur cette vaste propriété se groupe une population de 75 Européens et de 2.000 indigènes.

L'Enfida est le plus grand domaine de Tunisie : sa superficie approche de 100.000 hectares, c'est-à-dire qu'il est aussi étendu qu'un arrondissement français. Il avait été donné par le bey Sadok à son ministre Kheireddine, qui, après sa disgrâce, le vendit en 1879 à la Société Marseillaise de crédit industriel et de dépôts. Il fut rétrocédé plus tard à une nouvelle Société constituée en vue de son exploitation, la Société agricole et immobilière Franco-Africaine [1]. On n'a pas oublié les intrigues de toute nature qui se nouèrent dans le but d'empêcher des Français d'entrer en possession de cet immense territoire, et qui furent l'une des causes de l'occupation militaire de la Tunisie. Ce ne fut qu'en 1881, après l'entrée des troupes françaises dans le pays, que les acquéreurs de l'Enfida purent envoyer leur représentant s'y établir. A cette époque le domaine n'était guère plus qu'un désert sans culture et dont presque toute la population nomade avait fui en Tripolitaine. On n'y trouvait que deux misérables villages habités par des Berbères et un bordj, construction arabe en ruines, où fut établi le siège de l'exploitation. Avec le temps les émigrés sont rentrés et se sont mis à cultiver le sol en qualité de métayers, conformément au contrat local de Khramessa. Un vignoble de 300 hectares et une olivette de 100 hectares ont été créés. Autour du vieux bordj restauré, la Société a édifié de nombreux bâtiments pour le logement de son personnel, de son bétail et de ses récoltes. Un immense cellier peut contenir 20.000 hectolitres de vins. Tout un village, qui a reçu le nom d'Enfidaville, s'est construit; il renferme une population de 700 Européens, et a été doté d'une chapelle, d'une école, d'un bureau de poste et de télégraphe et d'un hôtel. Chaque semaine un important marché se

---

[1] Le président du Conseil d'administration est M. Féraud, administrateur délégué de la Société Marseillaise, ancien président de la Chambre de commerce de Marseille.

tient sur la grande place. Un autre centre s'est créé à Bou-Ficha-Reyville ; on y compte plus de 400 habitants, émigrés pour la plupart de l'île de Pantellaria, qui ont constitué un vignoble de 350 hectares et ont obtenu récemment la création d'une école française pour leurs enfants. La voie ferrée de Tunis à Sousse traverse l'Enfida du Nord au Sud, sur 42 kilomètres; quatre stations desservent le domaine. Telles sont les deux grandes exploitations de la Société Franco-Africaine, avec laquelle la Direction de l'agriculture a traité pour y placer 20 stagiaires, choisis de préférence parmi les anciens élèves de son Ecole coloniale.

A Sidi-Tabet et à l'Enfida, on peut voir ce que produit en matière de colonisation la puissance des capitaux. A Crétéville, on a sous les yeux un spectacle différent : c'est le triomphe de l'énergie individuelle. A 20 kilomètres de Tunis, au milieu de la plaine du Mornac, alors presque entièrement inculte, un officier de cavalerie démissionnaire, M. Maurice Crété, s'établissait en 1885, sur une propriété qu'il venait d'acheter. Pour commencer sans retard les défrichements, il dut s'installer sous la tente, en attendant d'avoir un abri plus confortable. Maintenant Crétéville est un petit village qui contient l'habitation de M. Crété et de sa famille, la ferme et ses dépendances, des maisons pour les stagiaires, les contremaîtres, les ouvriers et quelques artisans ou ouvriers d'art, une église, un bureau postal, télégraphique et téléphonique, un poste de police et une école. Un vignoble de 250 hectares s'étend aux alentours, et un important troupeau de moutons remplit la bergerie. M. Crété, ce n'est pas le moindre de ses mérites, a su réunir les capitaux qui lui manquaient pour donner à son entreprise toute l'ampleur qu'il avait rêvée pour elle. Crétéville est uni à Tunis par un tramway à vapeur qui permet de faire le trajet en une heure. Telle est l'œuvre accomplie par la volonté et l'intelligence d'un homme. M. Crété a le droit d'en être fier. Il est juste d'ajouter qu'il a de nombreux émules en Tunisie. Mais le premier il a eu la pensée de faire profiter de son expérience des jeunes gens désireux de devenir ses imitateurs. Il en a déjà formé près d'une centaine ; une vingtaine s'instruisent à la fois sous sa direction. Grâce à la création de deux nouvelles propriétés, l'une à Belli dans la plaine du cap Bon, l'autre à Frotville, sur la route de Tunis à Bizerte, les stagiaires séjournent dans ces divers domaines, où la nature des terres et les cultures sont différentes de celles de Crétéville et complètent leur instruction agricole.

***

On vient de voir par quels moyens très simples la Tunisie a résolu de la manière la plus pratique l'importante question de la préparation des futurs colons. Son exemple ne pouvait manquer d'être imité : le gouvernement général de l'Algérie a décidé la création à Maison-Carrée, aux portes d'Alger, d'une école sur le modèle de celle de Tunis, et il se préoccupe de favoriser les stages agricoles.

Grâce à ce système, un jeune homme chez qui l'éducation aura développé les qualités nécessaires pour ce genre de vie spécial, après avoir acquis dans une école d'agriculture une solide instruction scientifique, et dans un domaine bien dirigé la pratique du métier auquel il se destine, sera, aux environs de vingt-cinq ans, admirablement préparé à devenir un colon.

Ainsi comprise, la colonisation n'est pas une affaire de casse-cou, dans laquelle on risque le tout pour le tout ; elle devient une véritable carrière, aussi sûre, et, pour les natures qu'elle tente, entourée de plus de charmes que n'importe laquelle des carrières libérales. Elle exige, il est vrai, une première mise de fonds, mais les études qu'elle nécessite sont incomparablement moins coûteuses que celles du droit ou de la médecine ; et cette mise de fonds indispensable n'est pas tellement élevée qu'elle puisse écarter les jeunes gens qui n'ont qu'une fortune modeste. Il est donc à prévoir que la carrière coloniale fera un nombre croissant de recrues parmi les jeunes générations.

La résistance viendra dans beaucoup de cas du côté des parents, surtout des mères, dont le désir le plus cher est de conserver leurs enfants auprès d'elles. Elles comprendront cependant que, dans les conditions de la vie actuelle, la séparation s'impose de plus en plus ; et la proximité de l'Afrique du Nord et son climat généralement salubre rassureront leur sollicitude. Elles se résigneront, et ce sera le dernier sacrifice de l'amour maternel.

E. Fallot,

Ancien chef du Service du Commerce
et de l'Immigration à Tunis.

DE LA GUERRE AU COMMERCE ENNEMI

Malgré les nombreuses tentatives faites par des personnages influents de divers pays pour éviter toute possibilité de guerres futures, malgré les traités d'arbitrage, il semble bon de reparler de la guerre, car celle-ci peut nous être imposée en dépit de toute reculade.

La nation avec laquelle la guerre fut la plus probable depuis ce dernier quart de siècle est sans contredit l'Angleterre. Et cela parce que l'Angleterre n'a devant elle que la France avec laquelle une guerre serait réellement productive. La Russie est pour l'Angleterre inattaquable dans son bloc européano-asiatique. L'Allemagne n'a pas une colonie assez enviable pour valoir une guerre. Les Etats-Unis n'ont pour l'instant aucune colonie très florissante; car les dernières acquises sont encore en l'état insurrectionnel. L'Espagne, l'Italie, l'Autriche, n'ont plus rien à perdre dans le monde. Le Portugal possède encore qnelques lambeaux de territoires dont l'acquisition serait profitable, aussi le siège en est-il déjà commencé diplomatiquement et commercialement. La France reste donc, qui offre de bonnes prises à faire : l'Algérie et le Sénégal compléteraient fort bien le domaine anglais de l'Afrique; la Cochinchine achèverait joliment le domaine indien, comme la Corée achèverait le domaine mandchourien de la Russie; Madagascar, riche grenier à bestiaux, serait utile au Sud-Afrique et sa prise mettrait l'île de France à l'abri de toute récapture ; enfin les Antilles, la Guyane augmenteraient l'étendue des colonies anglaises et l'on ne verrait plus sur les cartes la teinte anglaise coupée par la teinte française. Nous possédons un beau domaine qu'il faut défendre : envisageons donc la guerre afin d'essayer de trouver quelles seraient les meilleures armes à forger pour affronter cette éventualité grave mais non effrayante.

Une école a pendant de longues années préconisé la guerre de course. Elle faisait ressortir avec force que notre ennemie séculaire ne pouvait vivre sans l'arrivée journalière de son pain du surlendemain et des matières premières indispensables à ses usines. De cette nécessité on concluait à la hausse des frets et des assurances, à l'arrêt du trafic dès la première

menace faite au commerce maritime. Cela n'est pas absolument exact ; il y aura élévation des prix, gêne incontestable, mais non pas arrêt absolu. Nous en verrons la raison en étudiant les conditions dans lesquelles se trouve le commerce anglais. Tous les auteurs qui préconisent la guerre de course pour amener rapidement l'adversaire à merci, prétendent y arriver par la seule destruction du commerce, en laissant de côté, en évitant le siège de la puissance ennemie, la flotte de combat, les escadres cuirassées. Malgré l'inefficacité absolue des guerres de course que la France fit à plusieurs reprises à l'Angleterre, ce qui permettrait d'inférer déjà que ce genre de guerre ne peut mener au résultat cherché, étudions quand même de nouveau la question; serrons-la de près ; essayons de nous mettre aux lieu et place du ministre de la marine responsable des opérations de guerre ; puis montons sur la passerelle des commandants de croiseurs. Autrement dit, mettons-nous au pied du mur, seule place d'où l'on puisse juger de l'œuvre à entreprendre et où l'on soit à l'abri des effets de tribune et des controverses politiques.

L'Angleterre est une île; toutes ses frontières sont donc ouvertes sur la mer. Elle peut de ce fait recevoir des navires venant de tous côtés. Cette île possède près de 3.000 kilomètres de côte, trois douzaines de ports accessibles aux cargoboats et une douzaine de ports accessibles aux énormes vapeurs actuels. C'est donc une étendue de mer réellement colossale qu'il s'agit de surveiller. Cette île se trouve à telle proximité de nations neutres : Belgique, Hollande, Danemark, Allemagne, Norvège, que des vapeurs même de faible vitesse peuvent quitter leurs ports un soir et arriver le lendemain dans l'un des ports anglais les plus proches. Or c'est par dizaines que chaque jour les navires traversent la mer du Nord et ce trafic sera très probablement accru en temps de guerre, car une partie du trafic interocéanique, aujourd'hui sous pavillon britannique, se fera sous pavillon neutre. Il ne s'agira donc plus que de faire passer d'Anvers ou de Hambourg ou de Copenhague... en Angleterre les vapeurs chargés de vivres et des matières premières indispensables à la vie anglaise. Les routes sont courtes, les relations télégraphiques excessivement développées et il suffira à l'amirauté anglaise d'attendre la formation d'un convoi d'une demi-douzaine de vapeurs pour ne les faire appareiller que sous l'escorte d'un croiseur venu tout spécialement dans ce but. Il peut en être de même de tous les ports neutres de la mer du Nord et ils sont nombreux. On peut donc difficilement admettre qu'un de nos croiseurs puisse jamais espérer

rencontrer un cargoboat isolé dans la mer du Nord. Il faut remarquer qu'il n'a pas été question encore de la flotte ennemie. Mais supposez une escadre nombreuse dont 3 navires seraient toujours sous pression au mouillage des dunes et 3 ou 4 navires quelconques en grand'garde dans le Pas de Calais. On ne voit plus pour l'un de nos croiseurs rapides la moindre des chances de passer sans être vu et dévoilé par la télégraphie sans fil aux navires sous pression. Evidemment notre croiseur pourra doubler l'Angleterre par le Nord. Nous ne savons pas si le gouvernement anglais envisage cette possibilité ; toujours est-il qu'il a décidé la création d'une base navale à Saint-Margaret's Hope dans le Firth of Forth en Ecosse, et aussi la création d'un grand port à Douvres. Avec ces points d'appui dans le Nord et le Pas de Calais, on ne voit pas comment un croiseur isolé, même doté d'une grande vitesse, puisse être en mesure de faire quelque mal sérieux au commerce anglais dans la mer du Nord.

Il est à noter que les croiseurs anglais auront beaucoup à faire. Ils devront régler leur vitesse sur celle du convoi, c'est-à-dire ne donner que 10 à 12 nœuds, mais en revanche ils devront donner une très grande vitesse quand ils seront seuls pour aller chercher leur convoi soit dans un port neutre, soit dans un port anglais, suivant qu'ici ou là un convoi sera prêt. Ils devront en sus avoir les jambes longues pour rejoindre un navire ennemi ou seulement reconnaître un navire suspect. D'où pour les Anglais la nécessité absolue d'avoir des navires doués de *grande vitesse* pour assurer la protection de leurs arrivages journaliers de denrées indispensables. Et cela est d'une importance capitale pour nous Français.

Donc, par la côte Est, il semble impossible que l'Angleterre puisse jamais être coupée de toutes communications avec le monde.

Sur la côte Ouest, longue de 1.000 kilomètres, l'Angleterre possède de très nombreux havres admirablement abrités d'où partent les grandes lignes transatlantiques. Il est bien entendu qu'en temps de paix les navires suivent un petit nombre de routes de peu de largeur (soit 50 à 100 kilomètres par exemple, pour fixer les idées) et que Ouessant est un des points du monde qui voit passer le plus grand nombre de navires, car c'est dans la portée de ses feux que passent les navires qui partent de Londres, Copenhague, Anvers, Hambourg, Dunkerque, le Havre, etc., et se dirigent sur les pays d'au delà de Suez, la Méditerranée, l'Afrique, l'Amérique du Sud (Est et Ouest) et les Antilles, c'est-à-dire sur les trois quarts du

monde au moins. Assurément les navires anglais ne viendront pas nous narguer ainsi au début d'une guerre : ils se tiendront hors de la portée de nos longues-vues et gagneront le large soit en ralliant l'Irlande ou doublant le Nord de l'Angleterre. Leurs points de départ et d'arrivée habituels seront modifiés évidemment, ainsi que leur route. Alors où les chercher? Sur quel point de l'Océan devra se tenir notre ou nos croiseurs pour rencontrer les cargoboats ennemis? En lui supposant un rayon de visibilité de 10 milles, il surveillera 20 milles de mer. Que l'on regarde combien il y a de bandes de 20 milles entre Ouessant et les Scilly, ou Ouessant et Mizen Head, en Irlande, et l'on verra qu'il y a 10 bandes d'une part et 11 d'autre part dont il n'en surveillera qu'une seule. La réponse à la question posée ne semble pas aisée et je plains fort le ministre de la Marine qui devra prendre la responsabilité de cette réponse; qui devra, une carte sous les yeux et un compas à la main, dire au commandant du croiseur : « Tenez-vous entre tel et tel « degré de latitude et tel et tel degré de longitude. »

Et puis, admettons que le ministre détermine un poste de stationnement à un croiseur; quels ordres donnera-t-il au commandement de ce croiseur? C'est un des points les plus délicats de la question.

Affamer un adversaire est un des moyens employés pour mettre à sa merci un adversaire. Les Allemands ont agi ainsi en 1871 pour faire capituler Paris qu'ils ne pouvaient enlever de vive force. Mais sur mer il ne faut pas se dissimuler que cette méthode de guerre est infiniment plus complexe. Une fois la décision prise de l'employer, il faut la poursuivre jusqu'au bout avec une volonté, une dureté de cœur que rien ne doit décourager; sinon il ne faut même pas en faire l'essai.

Un navire de commerce représente souvent un enchevêtrement d'intérêts considérables. La coque peut appartenir à un Anglais, être louée à un Allemand, puis chargée de marchandises russes, italiennes, danoises... De sorte que le commandant du croiseur verra bien le pavillon anglais à la poupe du vapeur, mais il se trouvera en face de neutres qui réclameront chacun, et avec justes raisons, de fortes indemnités pour la saisie opérée, ou seulement les retards causés par la visite. Par les articles écrits dans les journaux d'Europe à l'occasion de la demi-douzaine de prises faites par les vapeurs russes, on peut juger de ce que diraient toutes les puissances neutres si les prises se chiffraient par quelques dizaines.

Certes le cas envisagé plus haut est quelque peu particulier : ce qui se présente le plus fréquemment, c'est le bâtiment

anglais affrété par un Anglais et chargé de marchandises anglaises et neutres. C'est incontestablement plus simple; mais encore que doit faire le commandant de notre croiseur? Admettons qu'au premier coup de canon à blanc le vapeur ait stoppé et montré ses couleurs. C'est un ennemi ; les navires se rapprochent ; on amène une embarcation, un officier prend passage et monte à bord du capturé : il est bon de dire tous ces temps et mouvements de l'opération, car les minutes passent vite à la mer quand il y a un peu de clapotis. La nuit tombe, un croiseur ennemi peut survenir, ou simplement un autre vapeur ennemi passe à l'horizon qui continue sa route sans être inquiété il porte des vivres, objets des recherches, et notre croiseur voit sa tâche incomplète ou interrompue. Enfin rien d'anormal ne se présente. Le capitaine produit ses papiers établissant que le bâtiment est propriété ennemie et chargé de marchandises ennemies. Il n'y a aucun doute à avoir ; la prise est bonne. Que devra faire le commandant? Devra-t-il couler la prise après avoir embarqué le personnel? Alors quel encombrement à bord du croiseur si seulement le personnel est d'une vingtaine d'hommes. Si au lieu d'un vapeur de charge notre croiseur rencontre un petit paquebot à passagers, s'encombrera-t-il de cinquante hommes, femmes et enfants? Mettra-t-il le vapeur hors d'état de marcher en brisant la machine et abandonnera-t-il au gré des flots une coque inerte, mais habitée, laissant à la famine le soin de faire son œuvre?

Il peut évidemment envoyer cette prise au port le plus proche sous la conduite d'un officier et de quelques hommes après avoir auparavant débarqué la plus grande partie de l'équipage, de crainte de reprise. Mais alors notre croiseur verra son équipage diminuer et ses passagers encombrants augmenter en nombre au fur et à mesure des captures, et cela au moment même où le retour au port l'obligera à donner toute sa vitesse et à combattre peut-être, ce qui exige tout le personnel normal! A combattre; car il est bien évident que les Anglais ne nous laisseront pas la mer libre et que leurs navires sillonneront les océans, surveilleront nos ports ou les bloqueront même. Une autre solution évidemment est de convoyer le navire, mais c'est abandonner le poste de croisière pendant la moitié du temps peut-être, c'est fatiguer le croiseur, l'équipage, c'est dépenser du charbon et du temps, c'est s'exposer à de fâcheuses rencontres, et en résumé c'est perdre les occasions de détruire les arrivages ennemis, et tout cela pour une capture unique.

N'oublions pas que nous avons un croiseur qui s'est lancé dans la mer du Nord en faisant le tour de l'Angleterre par le

Nord. Ce malheureux n'aura certes que l'embarras du choix, tant sont nombreux les vapeurs qui circulent dans ces eaux. Mais que fera-t-il de sa prise, puisqu'il n'aura plus un port français où le convoyer? Où trouvera-t-il du charbon? Comment sortira-t-il de la souricière où il sera entré? Car les portes de sortie sont étroites et seront gardées fortement : le Pas de Calais a quelque 35 kilomètres et le bras de mer qui sépare les Shetland de la Norvège, 180 milles.

Quant à attraper les paquebots-poste de New-York qui marchent plus de 20 nœuds, il n'y a guère à y songer. Il faudrait tout un faisceau de circonstances heureuses, qui pourront se produire, il est vrai, mais rarement, et sur lesquelles il n'est pas sage de compter. On ne peut édifier une méthode de guerre sur des exceptions. Cependant, soit un paquebot marchant 20 nœuds et un croiseur en donnant 22, celui-ci a un bénéfice de 2 nœuds. Ce qui équivaut à 2 milles de gain par heure ; or les grands navires haut sur l'eau ont très facilement 10 milles de vue. Si notre paquebot prend chasse de suite, il aura 10 milles d'avance, c'est-à-dire qu'il faudra quatre heures à notre croiseur pour arriver à portée de canon, à 2 milles. Or en quatre heures la nuit peut tomber, un accident survenir; les chaudières se seront encrassées, et, toutes conditions de temps égales, un paquebot soutiendra bien plus facilement qu'un croiseur sa vitesse maximum, cela tenant à la manière dont sont conçues les coques et machines des deux navires. Et puis, après cette course folle qui aura fatigué notre croiseur, celui-ci se trouvera en face d'une petite ville flottante de 500 à 800 âmes qu'il ne pourra évidemment envoyer par le fond et qu'il lui faudra convoyer jusqu'au port le plus proche. Toujours revient la nécessité inéluctable d'abandonner les postes de croisière et de laisser la route libre au ravitaillement ennemi.

On remarquera que dans les cas considérés nous n'avons pas parlé de l'apparition d'un croiseur ennemi obligeant le capteur au combat et à l'abandon de sa prise. Il n'a pas été supposé non plus que le bâtiment anglais pût hisser pavillon neutre et profiter de ce stratagème pour gagner le large, ni que, deux vapeurs naviguant de conserve, l'un d'eux se laissât visiter pour permettre à l'autre de s'éloigner.

Il n'est pas nécessaire d'envisager toutes les circonstances qui peuvent se présenter et mettre très souvent le commandant du croiseur dans une situation des plus délicates : l'imagination de chacun y pourvoira. Mais il était nécessaire de préciser les idées pour faire ressortir les conditions très diffi-

ciles dans lesquelles se trouveront les chefs qui auront à conduire la guerre au trafic maritime ennemi.

Si l'on se met aux lieu et place de nos commandants de croiseurs, bâtiments sur lesquels le logement disponible est restreint, le charbon en petite quantité (et il sera toujours en petite quantité, quel que soit le vaste cube des soutes) et si l'on songe que les instructions ministérielles seront toujours vagues, car elles ne pourront évidemment prévoir tous les cas et devront envisager forcément les droits des neutres, on peut se rendre compte des incertitudes morales de toute sorte que nos officiers auront à vaincre pour se décider à un acte qui ne pourra être énergique que s'il est cruel, ou qui restera inutile s'il est humain.

Revenons à notre ministre : quelles instructions donnera-t-il à ses commandants? La seule solution logique et efficace, mais impraticable, serait celle-ci : Après avis préalable donné à tout le monde civilisé dès le début des hostilités, décider que toute coque ennemie rencontrée sera coulée avec tout ce qu'elle porte, hommes et choses, si elle se trouve à moins de 100 milles de l'Angleterre, ou mise dans l'impossibilité de marcher par la destruction de sa machine si elle se trouve au delà des 100 milles. On laisserait ainsi à la dérive au milieu des océans de vastes radeaux où la famine ferait rapidement son œuvre. De la sorte, le pavillon ennemi disparaîtrait de la surface des mers. Qui veut la fin, veut les moyens. Mais la nation qui agirait ainsi serait mise au ban de la civilisation et verrait se former contre elle une ligue des neutres qui l'obligerait à plus d'humanité.

Lors d'une interpellation le 6 février dernier, M. Pelletan à la tribune, se laissant aller à son patriotisme, vibrant d'enthousiasme, a dit : « La vitesse! mais elle a été de tout temps la « condition première de la victoire ; c'est l'instrument de ces « combinaisons ingénieuses et de ces entreprises hardies par « lesquelles l'intelligence peut battre les gros bataillons et les « grosses escadres ; la vitesse, mais c'est une revanche éter- « nelle du génie de la guerre contre la supériorité brutale du « nombre ; c'est la ressource forcée du faible ; c'est son dernier « moyen de défense... »

M. le lieutenant-colonel Rousset. — « C'était l'arme de Napo- « léon. »

M. le Ministre. « Si je tiens avant tout à avoir des navires « rapides.., ils perceront les blocus quand ils voudront, s'ils « sont vraiment rapides ; pour porter cette guerre d'audace et « de surprise qui est familière au génie français. La flotte cui-

« rassée ennemie pourra promener sur les eaux l'ombre « majestueuse de ses murailles blindées et de ses canons géants; « à quoi bon, si nos navires rapides, toujours prêts à lui échap- « per, peuvent porter partout la menace et la destruction? »

Avant d'étudier les actes de guerre que peuvent accomplir des vaisseaux très rapides, en sus de la poursuite des navires de commerce ennemis, il est bon de répondre de suite à l'interruption de M. le lieutenant-colonel Rousset approuvant M. le ministre de la Marine en disant : « La vitesse, c'était l'arme de Napoléon. » C'est vrai. Mais est-ce que par hasard Napoléon faisait jeter à ses soldats leurs fusils ou leurs sabres sous prétexte d'alléger leur charge et de les faire marcher plus vite? L'assertion tombe donc d'elle-même; car, pour un navire d'un tonnage donné, un nœud de vitesse de plus c'est de l'artillerie en moins. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

Cherchons quels peuvent être les actes d'un navire très rapide portant la menace et la destruction.

Porter une menace n'a jamais amené à composition que des hommes d'un moral déprimé. Or les Anglais ne peuvent guère être rangés dans cette catégorie. Leurs longues luttes contre la France des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, la guerre du Transvaal et tant d'autres nous les montrent comme des gens à ne pas s'effrayer d'une menace.

Donc, si la vitesse ne peut porter que des menaces, elle ne portera jamais grand'chose. Reste la destruction. La destruction de quoi?

Nous avons vu que la destruction du commerce n'était pas à tenter, car elle rencontrait des difficultés de tous ordres impossibles à surmonter et que d'ailleurs elle ne contraignit jamais l'Angleterre à la paix. Que reste-t-il donc qui puisse être détruit par un navire ? Quel coup de main lui est possible ? Il suffit de faire une promenade en mer pour y répondre.

Un navire en vue de terre aperçoit des champs, des falaises surmontées de phares et de sémaphores, il rencontre quelques petits bâtiments de cabotage et défile devant des villages et des villes. Que peut un croiseur-cuirassé de 22 nœuds devant un sémaphore ou un phare, si ce n'est le démolir à coups de canon ? Il mettra quelques hommes à terre et enlèvera ses livres de signaux? Croit-on réellement que ce soit un acte de guerre qui puisse forcer la paix? Mais les Anglais ont accompli de pareils hauts faits. Bien peu de villes importantes, depuis Dunkerque jusqu'à Menton, peuvent se dire vierges des atteintes anglaises. Sous le Consulat et l'Empire, nos côtes ont pu être souvent insultées sans que Bonaparte et la France en fussent

jamais intimidés ; et cela malgré la présence sur les mers de nombreux corsaires dont les noms sont très justement restés célèbres, mais dont tous les talents et les peines ne servirent à rien. Serait-ce même un viaduc de chemin de fer édifié sur une plage ? Croit-on que l'on arrêterait de ce fait une mobilisation ou que l'on priverait de ses arrivages de vivres une ville importante dont la voix pourrait réclamer et imposer la paix ?

Que voit encore un navire en mer? Une ville ; il peut la bombarder.

Mais avant de rechercher l'effet que peut produire un bombardement de ville, jetons un coup d'œil en arrière et nous voyons : Alger bombardé successivement par les Français, les Anglais, les Espagnols, sans qu'ils réussissent jamais à faire cesser la piraterie; celle-ci ne prit fin que le jour où l'armée française, débarquant sur la plage de Sidi-Ferruch, mit la main sur le territoire ennemi. Nous voyons Santiago de Cuba bombardé par les Américains, ses forts de l'entrée couverts de projectiles, leurs feux éteints à plusieurs reprises, mais se rallumant toujours. La forteresse ne capitula que devant une armée d'investissement. Nous voyons Paris recevoir par milliers des obus prussiens et ne céder que devant la famine... Nombreux sont les exemples qu'on pourrait citer des bombardements de villes absolument inutiles, lorsqu'ils ne furent pas suivis d'une prise de possession effective de la ville par les troupes; comme Lisbonne, après le forcement des passes par l'amiral Roussin, et Bangkok, après le hardi passage de l'*Inconstant* et de la *Comète* sous les feux des forts défendant l'entrée des rivières. Donc, sans aller plus loin, le bombardement d'une ville est une opération de rendement nul quand le bombardement n'est pas accompagné d'un débarquement de troupes comme à Takou en 1900.

Malgré cela, faisons de la « destruction », car il faut bien employer les 23 nœuds de nos croiseurs, et grâce à eux, éviter les navires ennemis et arriver, au petit jour, devant une ville étagée face à la mer. Le navire que l'on enverra bombarder une ville ne peut avoir que de grandes dimensions, c'est-à-dire avoir un tirant d'eau considérable. Ce tirant d'eau l'obligera de se tenir à 2.000 mètres de la côte pour éviter l'échouage et conserver une étendue d'eau suffisante pour évoluer. A ces 2.000 mètres, il y a lieu d'ajouter la largeur de la plage, du boulevard, des jardins qui d'ordinaire bordent les villes, de sorte qu'effectivement la distance qui séparera le canon du premier groupe de maisons sera de 2.500 mètres. A cette distance, toute la petite artillerie est inutilisable et notre croiseur se

verra dans l'obligation de n'employer que son artillerie grosse et moyenne. Or, les pièces n'ont pas un approvisionnement considérable et cet approvisionnement est composé par moitié de projectiles de rupture de grand effet sur une plaque de cuirasse, mais d'effet presque négligeable sur un mur de maison qu'il perce comme à l'emporte-pièce. Enfin une ville n'est pas un bloc de maisons. Celles-ci sont séparées par d'énormes espaces où les projectiles sont sans effet, tels les rues, places, jardins, chantiers, bassins à flot. Finalement le rapport du nombre des projectiles réellement efficaces au nombre de projectiles tirés sera, selon toutes probabilités, excessivement faible. Autrement dit, le mal fait sera négligeable. Il suffit d'ailleurs de se souvenir du bombardement de Paris et du résultat obtenu par les Allemands. Evidemment, la presse locale réclamera un bateau garde-côtes ; quelques propriétaires exigeront des indemnités. Mais quant à émotionner un gouvernement énergique, il n'y faut pas penser. Il lui suffira de conseiller aux habitants menacés de faire une promenade aux environs, laissant le soin de garder la ville aux pompiers, à la police, à quelques troupes et aux citoyens courageux dont tout le travail sera d'éteindre les incendies en attendant que le bombardeur ait vidé ses soutes. Oh! alors, que survienne le moindre petit vapeur aux soutes bien garnies, voilà notre grand croiseur obligé d'utiliser ses 23 nœuds ; heureux d'avoir démoli quelques maisons et fier de fuir devant un petit bâtiment moins vite, mais momentanément mieux armé.

Toutes les possibilités d'un croiseur rapide peu protégé, peu armé, ont, semble-t-il, été passées en revue et il ne ressort guère qu'il puisse jamais, de par ses seules jambes et ses rares canons, amener l'ennemi à composition.

Il suffit d'ailleurs de parcourir l'histoire maritime pour se rendre compte de l'inutilité absolue de vaisseaux rapides isolés lancés à travers les océans pour accomplir ces coups de main hardis, si prônés par quelques-uns sans qu'ils les précisent jamais.

Notre histoire est riche, très riche, en hauts faits de frégates capturant d'autres frégates et même des vaisseaux. Sans remonter bien loin, à l'époque du blocus continental, la plus grande partie de nos vaisseaux de guerre avaient été détruits à Toulon, par les Anglais qui les avaient reçus des mains des Toulonnais, à Aboukir, à Trafalgar, ou capturés aux Antilles. Il restait encore une vingtaine de bâtiments à Brest, ceux que bloqua Cornwallis jusqu'en 1806, et quelques frégates éparpillées dans nos ports ou bien dans les ports espagnols. La grande

guerre nous était interdite et la guerre commerciale seule nous était permise. Evidemment Napoléon n'eut garde de l'arrêter; nos marins isolés se montrèrent à la hauteur de leurs adversaires sans que leurs efforts aient eu d'ailleurs les moindres résultats.

On cite avec avantage la capture de bâtiments anglais richement chargés aussi bien que la destruction de comptoirs importants, celui de Bencoulen par exemple, en 1803. Mais quelque nombreux que furent ces succès, ils furent toujours suivis tôt ou tard par une défaite, et cela malgré la valeur des capitaines qui s'appelaient Motard, Bouvet, Roussin. C'est la capture par les divisions anglaises du *Marengo*, de la *Belle-Poule*, du *Ceylan*, de la *Vénus* et de combien d'autres bâtiments qui, après une série de succès importants, ont fini comme doivent toujours finir les bâtiments isolés et non soutenus par des escadres, c'est-à-dire par la défaite. Enfin c'est la prise de l'île de France en novembre 1810 par une flotte de 70 voiles portant 25.000 Anglais qui ne trouvèrent devant eux que 1.600 hommes sans communication avec la mère patrie depuis plusieurs années.

Aux Antilles, nous voyons notre riche colonie d'Haïti nous échapper, malgré la présence d'un corps d'armée de soldats éprouvés, qui furent, il est vrai, décimés par les maladies, uniquement parce que nos flottes avaient disparu de la surface des mers.

En Méditerranée, c'est l'Egypte qui dut être évacuée après Aboukir pour les mêmes raisons.

En 1809, trois frégates arrivent de France dans les mers des Indes; elles rencontrent près de Madagascar une petite division anglaise. Un combat est livré et reste indécis. Réunies, nos frégates représentaient donc une force. Elles commettent la faute de se séparer, comptant sur la finesse de leurs formes pour échapper aux lourdes divisions anglaises, espérant, grâce à leur vitesse, « porter la destruction et la menace ». Le résultat ne se fit pas attendre : quelques mois après, deux de ces frégates étaient capturées.

Le 14 août 1803, le *Lord Nelson* est pris et armé en course par le corsaire la *Bellone ;* il livre plusieurs combats, fait plusieurs prises, mais finit par tomber entre les mains d'une escadre anglaise. Sans aucun doute quelques commerçants anglais émirent des plaintes, pour obtenir des indemnités; mais tous se réjouirent de voir le pavillon tricolore disparaître des mers et le monopole du transport leur revenir.

Nous approchant de notre époque, nous trouvons le vaillant

capitaine Semmes dont les croisières du *Sumter* et de l'*Alabama* sont restées justement célèbres. Voit-on qu'il ramena la victoire du Nord au Sud; voit-on seulement que le résultat de tous ses succès puisse être comparé à la prise du moindre fort confédéré des bords du Mississipi? Evidemment non.

Si nous mettons en parallèle les facilités qu'avaient les frégates au début du XIXe siècle et les conditions dans lesquelles se trouvent nos croiseurs actuels pour remplir les devoirs que leur impose la guerre de course, nous voyons que tout l'avantage reste aux frégates et vaisseaux à voiles. Ceux-ci pouvaient rester six mois sous voiles sans toucher terre; il leur suffisait ensuite de trouver de l'eau et des vivres en n'importe quel lieu habité. Aujourd'hui il n'en va plus de même : un croiseur sorti de Brest à la recherche des cargoboats à destination de Liverpool devra rallier dans les quinze jours un port de France qui puisse le recevoir. Or ces ports ne sont pas nombreux. L'Anglais qui bloquera nos côtes sera donc sûr, dans un délai très court (de trois semaines au plus) de voir poindre à l'horizon la fumée du corsaire avec des soutes à charbon vides (car le problème de l'embarquement du charbon en pleine mer n'est pas résolu et pas près de l'être).

Dans le courant de 1804, la flotte de l'amiral Allemand fit route de Rochefort pour les Antilles et put rentrer sans être inquiétée. Elle profita d'une absence de la division anglaise de blocus pour prendre le large; et Cornwallis, ne sachant *à plusieurs mois près* la date de sa rentrée, ne s'amusa pas à faire bloquer un port vide sous prétexte d'attendre une division ennemie capable de rester plusieurs années loin de France.

En revanche, sous Louis XVI, le corps d'armée de Rochambeau traversa impunément l'Atlantique et porta secours aux Américains. Qui est-ce qui amena ce résultat tant cherché plus tard par Napoléon? Uniquement la présence sur les mers des flottes des amiraux Guichen, de Grasse, d'Orvilliers. Ce n'est pas que ces chefs se soient montrés des hommes de guerre bien remarquables dans les combats qu'ils livrèrent aux amiraux anglais Rodney, Howe, Parker, Keppel, Hood; mais la circonspection de ceux-ci permit à ceux-là de conserver leurs escadres intactes; et nos convois franchirent l'Atlantique.

Dans la mer des Indes, le génie de Suffren inaugura une nouvelle tactique, que malheureusement pour nous Nelson porta au summum avec des moyens bien autres. A terre, Napoléon mit en pratique cette même tactique, et ces trois hommes ramenèrent la guerre à son principe. Si les amiraux anglais de la guerre d'Amérique ne l'avaient ignorée, ils eussent com-

battu, poussé vigoureusement nos escadres et les Américains, abandonnés à eux-mêmes, eussent très probablement succombé.

Donc la guerre de course, la guerre au commerce ennemi par des navires rapides isolés est d'une inefficacité absolue, d'une impraticabilité notoire, d'un rendement nul. Elle est à abandonner en principe comme en pratique. Mais alors quels peuvent être les moyens de vaincre l'Angleterre?

Il n'en existe que deux : s'emparer de son territoire ou l'affamer. Moyens qui pour nous se réduisent à un seul : *détruire sa flotte de combat, siège de la puissance britannique.*

Si les Etats-Unis déclaraient la guerre à l'Angleterre, ils pourraient considérablement ébranler l'adversaire sans avoir besoin de détruire sa flotte. En effet, les Etats-Unis fournissent à l'Angleterre la plus grande partie de ses denrées alimentaires : il leur suffirait donc d'interdire toute sortie de blé et de viande à destination des îles Britanniques pour voir immédiatement le prix de ces denrées indispensables monter à un taux tel que plusieurs millions de pauvres anglais, qui ne vivent que de leurs salaires quotidiens, sans posséder un sou d'avance, se verraient dans l'incapacité d'acheter les vivres indispensables. Cette masse de malheureux ne manqueraient pas de peser sur le gouvernement de Londres. Les gens à économies auraient toujours de quoi se procurer les blés de Russie et de l'Inde aussi bien que la viande d'Australie ou de l'Amérique du Sud, viande et blé qui ne manqueraient pas d'arriver, mais à un prix fortement majoré par l'absence de la concurrence américaine et par les risques encourus.

Malheureusement la France, qui n'alimente pas l'Angleterre, ne peut l'affamer, et le seul moyen qui lui reste de la vaincre est de détruire ses cuirassés.

La flotte ennemie détruite, le commerce maritime s'arrêtera de lui-même; car la mer n'étant plus libre, les vapeurs de commerce ne s'exposeront pas à être capturés. Le commerce s'arrêtera avant même qu'un de nos croiseurs ait réellement fait acte de guerre contre lui. Il suffira alors pour affamer l'Angleterre des moindres bâtiments vieux et lents en station devant ses ports, et, pour la conquérir, d'une flotte de transports débarquant 200.000 hommes à Londres.

La flotte ennemie encore capable de se battre, les cargo-boats s'exposeront sans grande crainte en pleine mer pour assurer le ravitaillement de la patrie. N'est-ce pas le cas cité plus haut des transports du corps d'armée de Rochambeau,

affrontant la mer malgré la présence des flottes anglaises, et cela simplement parce que la France, elle aussi, avait des flottes sur l'Atlantique?

Pour vaincre un adversaire, il faut briser l'arme en laquelle réside sa puissance.

L'Angleterre, adversaire de tous temps rencontré dans notre action mondiale, n'eût jamais qu'un but : détruire nos flottes pour nous rejeter en Europe. Elle y suscita des coalitions contre nous, pour détourner notre attention de la mer. Nos flottes détruites, nos colonies prises, l'Angleterre était satisfaite.

L'Allemagne ensuite, nous trouvant sur sa route en Europe, détruisit l'arme qui nous permettait de jouer notre rôle européen et nous imposa le traité de Francfort.

Une différence cependant entre l'action de l'Allemagne et l'action de l'Angleterre. La première nous eut à sa complète discrétion, car elle prit possession du tiers de la France, tandis que la deuxième ne put jamais nous causer un préjudice analogue, car jamais elle ne réussit à mettre le pied sur notre territoire, pas plus qu'elle ne put nous affamer. On ne peut, en effet, compter comme débarquement et conquête les opérations de Quiberon, de Belgique, de Lisbonne, se terminant même par les batailles de Waterloo et de Toulouse, pas plus que les nombreuses attaques de sémaphores et de petits villages côtiers. Seule l'Angleterre n'eût jamais réussi une si grande opération ; elle ne tira jamais aucun profit appréciable de ses attaques contre notre littoral.

L'Angleterre ne possède réellement qu'une arme, sa flotte cuirassée. Celle-ci brisée, c'en est fait de la puissance britannique : les trois royaumes sont à terre.

Certes, nous ne nierons pas que des croiseurs rapides sont capables de capturer des bâtiments de commerce d'une nation ennemie plus puissante sur mer. Nous n'avons pas oublié la corvette allemande *Augusta* qui, sortie de l'Elbe, échappa à la croisière française, captura un petit bâtiment de commerce devant Brest, deux autres dans la Gironde et se réfugia à Vigo, où elle fut bloquée jusqu'à la fin des hostilités.

Tout récemment les croiseurs de Vladivostok ont capturé quelques vapeurs japonais ; mais ni l'*Augusta* ni ceux-ci n'ont en quoi que ce soit modifié le cours des événements. L'Allemagne aurait-elle possédé deux ou trois douzaines d'*Augusta* qu'elle n'aurait pu empêcher leur capture rapide pour l'excellente raison que, les ports allemands étant bloqués, ces croiseurs eussent été privés de charbon après une dizaine de

jours de croisière et conséquemment réduits à l'impuissance.

Sans vouloir critiquer les actes des amiraux russes, les circonstances nous étant inconnues, on peut cependant avancer que les 36.000 tonnes que représentait l'escadre rapide de Vladivostok avant la perte du *Rurik* ont rendu bien peu de services. Evidemment elles ont capturé et coulé quelques Japonais, mais ont-elles sérieusement entravé le débarquement de l'armée japonaise ? On ne peut le prétendre. Et cependant les trois croiseurs marchaient plus de 20 nœuds. Qui peut dire en revanche la tournure qu'aurait prise la guerre si ces 36.000 tonnes à flot avaient été adjointes à la flotte de Port-Arthur sous la forme de trois cuirassés de 12.000 tonnes solidement armés et de marche moyenne ? Peut-être la guerre n'aurait-elle jamais été déclarée par le Japon, car ce dernier n'aurait plus possédé une supériorité maritime marquée.

Le peu d'importance de la grande vitesse, non appuyée par une solide artillerie protégée portée par un caisson solidement blindé, est tellement flagrant pour l'état-major japonais que celui-ci dédaigne la division des croiseurs ennemis au point de ne la faire même pas surveiller. La flotte cuirassée ennemie seule compte pour le conseil de guerre de Tokyo et il ne paraît pas qu'il soit dans l'erreur.

HENRY TANIF.

LE SIMPLON

ET

LA DÉFENSE COMMERCIALE DE MARSEILLE

Les *Questions Diplomatiques et Coloniales* du 1er octobre 1904 ont publié, sous la signature de M. Paul Girardin, un article remarquable ayant pour titre : *L'ouverture du Simplon et les intérêts français ;* en voici les conclusions en ce qui concerne les intérêts de Marseille :

« Le percement du Simplon après celui du Gothard tend de « plus en plus à mettre Marseille en dehors de l'axe commercial « unissant l'Europe à la Méditerranée. Notre pays paraît réduit « à l'état d'isthme comme le voulait M. de Bismarck. Marseille, « jadis tête de ligne de la voie commerciale entre les mers du « Nord et les mers du Sud, tournée par les ingénieurs, n'aura « bientôt plus que le souvenir historique de son ancienne « prospérité. »

De son côté, M. Jean Brunhes, dans la *Revue économique Internationale* du 15 octobre 1904 (*La question des voies d'accès au tunnel du Simplon*) faisait ressortir, avec sa grande autorité, les conséquences internationales de cette cinquième voie ferrée transalpine, qui allait prochainement s'ajouter aux quatre grandes voies ferrées traversant déjà les Alpes. Ses conclusions montrent le tort impardonnable qu'aurait la France à ne pas en tirer parti au mieux de ses intérêts.

Que fait-on pour parer aux conséquences de ces percées successives à travers les Alpes?

On a raison, sans doute, de rechercher les meilleures lignes donnant accès de Paris au Simplon : notre Compagnie de l'Est étudie une voie par le Lotschberg, Moutiers, Soleure ; le Paris-Lyon-Méditerranée cherche un tracé par Vallorbe, un autre par la Faucille, mais semble avoir fixé son choix sur la ligne Dôle, Mouchard, Pontarlier, Lausanne ; M. P. Girardin propose le percement du Petit Saint-Bernard.

Mais en proclamant combien ces projets réclament une solution et une prompte exécution, serait-ce assez d'avoir trouvé la ligne la plus courte de Paris au Simplon si Marseille était sacrifiée, abandonnée à son malheureux sort?

Pour donner au lecteur une idée du dommage causé à Marseille par l'ouverture du Gothard et du Simplon, il suffit de

montrer que pour atteindre de Marseille la Suisse par Genève, la ligne la plus courte par Aix, Veynes, Grenoble, Chambéry, Culoz, compte 470 kilomètres. De Gênes à la frontière suisse la distance est moitié moindre. Il en résulte que le transport d'une tonne de marchandises coûte moitié moins pour aller en Suisse de Gênes que de Marseille. De plus, Genève est tout à fait à l'extrémité Ouest de la Suisse. Les nouvelles lignes, au contraire, donnant accès dans une partie plus centrale, favorisent encore le transit par Gênes des Etats voisins de la Confédération helvétique. On comprend qu'en présence de tels avantages, les négociants et les industriels, nos clients d'autrefois, n'hésitent pas à donner la préférence au port de Gênes.

Pourtant, malgré l'infériorité faite à Marseille par les percées successives du Gothard et du Simplon, on peut estimer que de ce port on pourrait soutenir la lutte, sinon contre la voie du Saint-Gothard, au moins contre celle du Simplon pour la pénétration dans la Suisse et l'Europe occidentales.

Il n'y a pour le succès qu'une question de tarifs à résoudre. La solution ressort, il est vrai, d'une technique qui s'éloigne un peu de la formule admise en matière d'exploitation des chemins de fer, formule, hâtons-nous de le dire, qui a donné de merveilleux résultats, mais autour de laquelle on s'endort peut-être trop alors qu'il s'agit des intérêts de la France liés intimement dans l'espèce à ceux de notre grand port de la Méditerranée. *Marseille*, tournée par le travail des ingénieurs étrangers, doit retrouver sa prospérité par la science des ingénieurs français !

Si, parmi les dépenses résultant de l'exploitation des chemins de fer, il en est d'irréductibles, il en est aussi d'autres qui peuvent subir la réduction. De ce chef, en première ligne, vient le combustible. Voici, d'après Jacqmin, ingénieur en chef des ponts et chaussées et directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, un aperçu de la dépense faite pour traîner un train :

Si, dit-il, nous considérons[1] le prix de 0 fr. 90 comme représentant en moyenne, sur l'ensemble de tous les réseaux français, la dépense faite pour traîner un train pendant une heure, on peut admettre la subdivision suivante :

Traction proprement dite	0 fr. 55
Entretien et réparation des machines	0 » 15
Entretien des voitures et des wagons	0 » 20
Total	0 fr. 90

[1] *Des machines à vapeur* : Leçons faites en 1869-1870 à l'Ecole des Ponts et Chaussées, par Guilmin, etc., t. II, ch. xvii, § 1, p. 133.

Si, poursuivant cette décomposition, on ne considère que les dépenses de la traction, on peut admettre cette seconde subdivision :

Combustible des machines, manutention comprise	0 fr. 320
Graissage des machines	0 » 015
Service de l'eau	0 » 010
Eclairage des machines	0 » 015
Traitement des mécaniciens, chauffeurs	0 » 150
Nettoyage des machines	0 » 010
Frais généraux	0 » 030
Total	0 fr. 550

Ce document date de 1869-1870. Depuis cette époque, le prix du charbon, combustible des locomotives, a augmenté dans de grandes proportions. En 1870, la dépense du charbon représentait un peu plus du tiers du montant de la traction ; aujourd'hui on peut admettre que, dans le calcul de la traction, cette dépense se rapprocherait sensiblement de la moitié de la dépense totale.

Comparons maintenant les lignes italiennes qui se préparent à desservir le Simplon et celles qui de Marseille conduisent en Suisse.

De Gênes à Domo d'Ossola (terminus provisoire)	233 kilomètres.
De Domo d'Ossola à Brigue par le Simplon	28 —
De Brigue à Lausanne	146 —
Total	407 kilomètres.
De Marseille à Genève par Aix, Veynes, Grenoble, Chambéry, Culoz	470 —
De Genève à Lausanne	61 —
Total	531 kilomètres.

Les deux lignes sont dans la proportion de 100 à 76, 64, — 100 représentant le parcours par la France et 76,64 celui par l'Italie.

Ces conditions sont destinées à être modifiées : pour mettre Berne en communication directe avec Brigue, et partant, avec le Simplon, on parle de percer les Alpes Bernoises ; ce qui mettra Berne à environ 120 kilomètres de Brigue. C'est-à-dire, ce qui n'était qu'une éventualité plus ou moins lointaine est devenu ces temps derniers un projet définitif. Il adviendra que la distance de Gênes à Berne sera réduite à 381 kilomètres, alors que de Marseille à Berne on comptera toujours 624 kilomètres [1]. Ces

[1] Il y a 93 kilomètres de Lausanne à Berne.

distances sont dans le rapport de 100 pour la ligne de Marseille à 61 pour celle de Gênes.

Le port de Marseille peut-il lutter dans ces conditions contre le préjudice que va lui causer l'ouverture du Simplon? On peut répondre : oui, si on supprime sur la ligne Marseille, Aix, Veynes, Grenoble, Chambéry, Culoz la dépense du combustible qui est sensiblement égale à la moitié du prix total de la traction.

Il faut pour cela remplacer la houille noire par la houille blanche qui ne coûte que la peine de l'aménager, l'amortissement des frais de premier établissement pouvant se répartir sur une longue période.

Il faut organiser la traction électrique sur la ligne Marseille, Aix, Veynes, Grenoble, Chambéry, Culoz.

Il faut utiliser les forces de la Durance, de l'Isère, de la Romanche, du Drac, du Rhône, etc.

Les applications de la traction électrique, à laquelle la houille blanche fournit l'énergie nécessaire aux chemins de fer de montagne, se généralise de plus en plus. En France, sur la ligne de Saint-Georges-de-Commiers à la Mure, la traction à vapeur a été remplacée par la traction électrique. La Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée a appliqué ce système à la ligne du Fayet-Saint-Gervais à Chamonix, et l'étudie pour sa nouvelle ligne de Moutiers à Bourg-Saint-Maurice ; en Suisse, l'exploitation de la ligne électrique Fribourg-Morat-Anet est des plus satisfaisantes [1].

Il est évident que ce qui est organisé pour de si nombreuses lignes de montagne en France et en Suisse peut être réalisé en grand sur les 470 kilomètres qui relient Marseille à Genève.

Le combustible supprimé représentant la moitié des frais de la traction, notre ligne étant dans la proportion de 100, viâ Marseille, à 61, viâ Gênes, pourra lutter victorieusement et paralyser l'effet néfaste produit par la percée du Simplon.

On peut faire à ces idées plusieurs objections. La première sera pour la Durance dont l'étiage est parfois fort bas. Il y a quelques années, les représentants des dérivations des canaux du

---

[1] Sur les richesses, encore inexploitées pour la plus grande partie, que recèlent les Alpes françaises en houille blanche, on consultera avec fruit les deux volumes où sont condensés les travaux présentés au Congrès de la houille blanche, qui s'est tenu à Grenoble en 1902 : *Congrès de la houille blanche : Compte rendu des travaux du Congrès, des visites industrielles et des excursions.* Grenoble, 2 vol. [1903], 30 francs. La Revue *la Houille blanche* paraît à Grenoble depuis 1902. On trouvera l'analyse de tous les travaux relatifs à cette question dans la *Bibliographie* annuelle des *Annales de Géographie*, que dirige M. L. Raveneau (voir en particulier XIII : *Bibliographie* 1903, n° 261).

Vaucluse et de la Crau ont failli en venir aux mains avec ceux de la ville de Marseille à cause de la pénurie de la rivière qui empêchait de les satisfaire tous. Ceux-là pourraient voir d'un mauvais œil l'entreprise du chemin de fer. Qu'ils se rassurent : l'eau employée à actionner les turbines est restituée au lit du cours d'eau jusqu'à la dernière goutte et sans altération; elle ne peut que dissoudre de l'air pendant l'opération et cette modification la rend plus propre à arroser les plantes aussi bien qu'à désaltérer les hommes.

On dira aussi que certaines rivières à aménager se trouvent, comme le Drac, la Romanche, loin de la voie ferrée. On sait aujourd'hui que l'énergie électrique peut se transporter à de grandes distances sans trop de perte. Cette objection tombe d'elle-même. Le réseau des canalisations électriques dont Grenoble est le centre est là pour montrer le parti qu'on peut attendre des transports de force à longue distance.

L'irrégularité du débit des cours d'eau qui descendent des Alpes, qui s'enflent et coulent à pleins bords pendant la fonte des neiges pour devenir maigres pendant l'automne et l'hiver, peut être un obstacle à la bonne production des forces motrices à en tirer. Il appartient aux ingénieurs de trouver la meilleure solution.

La réalisation d'un pareil projet aurait les plus heureuses conséquences pour le port de Marseille. Il servirait encore de débouché aux œuvres de l'acier et du fer de nos régions de l'Est. D'autres industriels, séduits par le bon marché du transport par la nouvelle voie et par le part que l'on tire de la houille blanche, viendraient fonder des usines à portée de la voie électrique. La voie ferrée serait comparable à ces canaux du Nord et du Centre, et à ces voies navigables comme le Rhin, qui attirent à eux les industries et les fabriques.

Enfin, nos Alpes françaises dont la population décroît se repeupleraient. L'attention serait en outre vivement appelée sur le reboisement et le regazonnement des Hautes Alpes et des Basses Alpes. Cette restauration de la montagne est seule capable de régulariser le débit des cours d'eau de cette région et de changer en richesse leur action parfois dévastatrice.

C'est au savant directeur de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée qu'il est donné de trouver la solution qui peut apporter tant de bienfaits, tout le parcours à créer étant compris dans son réseau.

C^t^ Henry Lambin.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

ET SES LEÇONS[1]

Des bruits de paix, récemment mis en circulation, ont si facilement trouvé créance qu'il nous semble opportun d'exposer quelle est aujourd'hui la situation militaire de la Russie. Les efforts qu'elle fit pour constituer de toutes pièces l'armée qui lui manquait en Mandchourie furent réellement trop considérables et les résultats obtenus trop consolants pour être passés sous silence.

*
* *

Une année entière s'est maintenant écoulée depuis que, dans la nuit du 8 au 9 février 1904, la Russie fut surprise par l'attaque du Japon. Surprise, elle le fut à ce point qu'au premier jour des hostilités, *elle n'avait que* 50.000 *hommes en Extrême-Orient*. Et déjà son adversaire débarquait en Corée deux divisions entières! Ainsi les troupes nipponnes, au point de vue numérique, égalaient presque les forces adverses; mais en outre elles dépassaient en valeur les régiments sibériens; surtout elles étaient parfaitement organisées et faisaient partie d'un ensemble qui déjà marchait vers son but. Par contre, la Russie n'avait pas de plan de campagne, pas même un plan de mobilisation spécialement élaboré en vue des éventualités qui venaient de naître.

Tout était à organiser, en pleine guerre! D'un côté, un adversaire qui, depuis plusieurs années, avait consacré tous ses efforts à la préparation de cette lutte, disposait, grâce à son alliance avec l'Angleterre, de la totalité de ses forces, terrestres ou maritimes, et n'était qu'à deux ou trois jours de ses arsenaux et de ses dépôts. De l'autre, la Russie, qui, ne la désirant point, n'avait jamais voulu croire à la possibilité de cette guerre, ne pouvait sans danger dégarnir sa frontière occidentale. Il lui fallait vingt-cinq jours pour envoyer des troupes de Kazan à Kharbin, et sa seule liaison avec le théâtre des hostilités était 10.000 kilomètres de chemin de fer à voie unique! A beaucoup la situation eût pu sembler désespérée. Mais, tran-

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 1er et 16 mars, 1er et 16 avril, 1er et 16 mai, 1er et 16 juin, 1er et 16 juillet, 1er et 16 août, 1er et 16 septembre, 1er et 16 octobre, 1er et 16 novembre, 1er et 16 décembre 1904, 1er et 16 janvier, 1er et 16 février 1905

quilles et répétant avec confiance leur éternel *Nitchevo*, les Russes se mirent à l'œuvre, résolument.

*
* *

Leur premier soin fut de mettre sur le pied de guerre leurs forces d'Extrême-Orient. Transformées en divisions, les huit brigades de tirailleurs sibériens, dont deux étaient de formation toute récente, reçurent les effectifs nécessaires pour compléter les premiers et deuxièmes bataillons, et créer un troisième bataillon dans chacun de ces trente-deux régiments. De même les deux brigades d'Europe, détachées en Mandchourie depuis juin 1903, durent recevoir près de 8.000 hommes. Mais les distances — et les lenteurs de la mobilisation — sont tellement grandes en Sibérie que ces premiers renforts durent être envoyés d'Europe. Le 18 février, le tsar passait en revue au Palais d'Hiver le 3e bataillon du 1er régiment de tirailleurs sibériens. Enfin le 1er mars le premier train militaire franchit le Baïkal. Ainsi tout un mois s'écoula avant que l'armée russe reçût ses premiers renforts. Le 25 mars, Kharbin n'avait vu arriver que trente-trois trains militaires, dont la moitié étaient chargés de munitions et d'approvisionnements indispensables. On voit combien critique était la situation que trouva Kouropatkine lorsqu'à la fin de mars il atteignit Moukden.

On n'a pas oublié l'émotion produite en Europe par l'ouverture des hostilités. Dans une réaction violente, les Bourses passèrent soudain d'un extraordinaire optimisme à un pessimisme d'autant plus grand qu'elles s'attendaient à de nombreuses complications. Les États secondaires du Nord de l'Europe aussi bien que diverses puissances méditerranéennes se hâtèrent de prendre d'importantes mesures de précaution. Une conflagration générale semblait menacer l'ancien continent. Dans ces conditions, et quelque grave que fût le coup qui la frappait, il eût été souverainement imprudent, de la part de la Russie, de prélever un seul corps d'armée sur ses forces d'Europe. Et cependant un tel appoint au début de la guerre eût été singulièrement précieux. Bien qu'on lui fasse aujourd'hui grief d'avoir tardé à prendre semblable décision, et qu'on lui reproche d'avoir trop longtemps méprisé son adversaire, force était bien au gouvernement russe de ne point compter sur les troupes actives d'Europe pour soutenir la lutte.

*
* *

Le 9 février, l'amiral Alexeief lançait l'ordre de mobiliser les forces de la lieutenance impériale d'Extrême-Orient, et fixait

au lendemain le premier jour de la mobilisation. Le 10 février un ukase transmettait le même ordre à la circonscription militaire de Sibérie (premier jour de la mobilisation : 15 février). En même temps était créée la 9e division de tirailleurs sibériens.

De ces neuf divisions, six furent groupés deux par deux pour former les Ier, IIe et IIIe corps sibériens, tandis que les autres formaient les garnisons de défense de Port-Arthur et de Vladivostok. Ces trois premiers corps se trouvèrent définitivement constitués vers le 20 février. Un mois plus tard s'achevait, au moyen des 2e et 3e divisions de réserve de Sibérie, la mobilisation du IVe corps sibérien. Le transport de celui-ci venait seulement de commencer quand la débâcle du Baïkal (15 avril-7 mai) obligea d'interrompre complètement le trafic du Transsibérien. C'était le moment où la Ire armée japonaise forçait le passage du Yalou (1er mai), où la IIe armée d'abord toute prête à appuyer Kuroki bifurquait et se dirigeait sur Pitseouo (5 mai), où la IIIe armée nipponne débarquait à Takouchan (19 mai). On voit quelle était alors l'écrasante supériorité de l'armée du Mikado : un peu d'audace lui eût aisément donné toute la Mandchourie.

Cet arrêt des Japonais, puis la division de leurs efforts contre Kouropatkine et contre Stœssel fut une lourde faute qui ne s'explique que par leur espoir de réduire promptement Port-Arthur. Mais l'occasion d'un facile succès ne devait plus se retrouver : tandis que le dégel du Baïkal permettait au IVe corps sibérien de se concentrer à Kharbin à la fin du mois de mai, la situation politique en Europe permettait au tsar d'envoyer en Mandchourie deux corps d'armée d'Europe. Son choix s'arrêtait naturellement sur les plus rapprochés de la frontière orientale. Un ukase du 3 mai mobilisait le Xe corps (stationné à Kharkof) et le XVIIe (Moscou), qui depuis juin 1903 avaient déjà détaché en Extrême-Orient une de leurs brigades. On se rappelle que tous deux figurèrent à la bataille de Liao-yang (31 août-2 septembre) ainsi que les deux divisions du Ve corps sibérien. Avant d'effectuer de nouveaux prélèvements sur l'armée active d'Europe, le gouvernement russe avait en effet tenu à mettre à profit l'énorme surplus de ses réserves. Utilisant leurs cadres, formés dès le temps de paix, un ukase du 9 juin mobilisa les 54e et 71e divisions d'infanterie de réserve (Ve corps sibérien), ainsi que les 55e et 72e divisions d'infanterie de réserve (VIe corps sibérien). Mais pour munir ces deux unités d'artillerie à tir rapide, quatre corps d'armée leur donnèrent chacun 6 batteries (sur 14 qui est le chiffre normal).

Enfin, devant les difficultés de la lutte, trois nouveaux corps d'Europe furent encore envoyés en Mandchourie : le Ier corps qui était arrivé en Mandchourie lorsque commença la bataille du Cha-ho, puis le VIIIe, parti au début d'octobre, et le XVIe qui doit être maintenant sous les ordres de Kouropatkine. Tous trois sont munis d'artillerie à tir rapide. Entre temps les deux brigades de chasseurs de Finlande, mobilisées le 11 mai, et les cinq brigades de chasseurs d'Europe (ukase du 16 octobre) ont été expédiées en profitant des périodes où le trafic du Transsibérien était le moins chargé. Pour compenser cet affaiblissement de l'armée d'Europe, 8 nouvelles divisions d'infanterie de réserve et 4 brigades d'artillerie de réserve ont été rappelées au service actif.

*
* *

La cavalerie dont dispose maintenant Kouropatkine peut se diviser en deux parties, à peu près d'égale force : l'une composée de formations sibériennes, l'autre de troupes d'Europe. Comme pour l'infanterie, ce ne fut pas avant le mois de mai que l'on fit appel à celles-ci. Mises sur le pied de guerre, les unités que comprenait en temps de paix l'armée de Mandchourie permirent de constituer 3 brigades, tandis que les régiments cosaques des 2e et 3e tours donnèrent, pour le Transbaïkal et la Sibérie, deux divisions indépendantes et une brigade. A partir du 5 mai furent ensuite mobilisées en Europe une division de cosaques d'Orenbourg, une brigade de cosaques de l'Oural, une division de cosaques du Don, et une brigade de cosaques du Caucase. Il se peut que les détachements de cavalerie affectés aux Xe et XVIIe corps soient partis avec ceux-ci, mais les renseignements à cet égard manquent de précision. S'il est d'ailleurs indéniable que la cavalerie russe n'a point donné les résultats que sa réputation faisait espérer, il semble bien qu'il faille en chercher la cause dans la nature du terrain où elle se trouvait obligée d'agir : d'une part une région montagneuse, de l'autre une vaste plaine que tour à tour un froid terrible et les pluies diluviennes du printemps et de l'été rendent difficilement praticable.

L'artillerie « de corps » n'existant pas en Russie, toutes les batteries envoyées en Extrême-Orient furent envoyées en même temps que les unités dont elles dépendaient : 12 batteries (à 8 pièces) d'artillerie montée par corps d'armée; 2 batteries (de 8 pièces) d'artillerie à cheval par division de cavalerie. Cependant, le besoin s'en étant cruellement fait sentir, surtout dans la première partie de la campagne, le général Kouro-

patkine obtint qu'il lui fût envoyé 12 batteries de montagne. De même aux 12 mortiers de 12^{cm} qui constituaient toute l'artillerie lourde au début de la guerre, 48 autres pièces furent adjointes en septembre dernier. Enfin, au début d'octobre, tout un parc de siège de 200 grosses pièces fut expédié du Caucase. Nous n'indiquerons que pour mémoire les détachements de télégraphistes, les bataillons de pontonniers et d'aérostiers, le personnel et le matériel des stations de pigeons voyageurs qui furent également expédiés au cours de la campagne.

*
* *

Comme conclusion d'un récent pointage que nous venons de faire, nous trouvons un total général de 415 bataillons d'infanterie, 32 régiments de cavalerie, et 140 batteries (1.120 pièces) pour l'*armée de campagne* de Kouropatkine : soit environ 400.000 hommes, car les effectifs actuels doivent être bien près des chiffres prévus pour le temps de guerre ; ceux-ci pourront être aisément maintenus, grâce aux formations de dépôt qui, en Sibérie aussi bien qu'en Russie, regorgent de soldats. Ce total de 400.000 hommes ne comprend d'ailleurs ni ce qui fut la garnison de Port-Arthur, ni la garnison de Vladivostok, qui vient d'être considérablement renforcée. En sont également exceptées les troupes à qui fut confiée la garde du Transsibérien : en dehors des bataillons de réserve indépendants et de la milice qui, en Sibérie, furent chargés de ce soin, la protection de l'Est-Chinois (depuis le point où la voie ferrée pénètre en Mandchourie) fut assurée par des sotnias de garde-frontières (55 à pied et 55 à cheval) aidées de 20 batteries de montagne, bientôt transformées en batteries de montagne à cheval. Si l'on voulait faire l'addition de toutes ces forces, qu'on y ajoutât le personnel des services auxiliaires (étapes, approvisionnements, hôpitaux, Croix-Rouge, etc., etc.) et les renforts envoyés pour combler au fur et à mesure les vides qui se sont produits, nous croyons qu'en admettant le chiffre de 700.000 personnes transportées par le Transsibérien depuis le début de la guerre, on ne s'éloignerait pas beaucoup de la vérité.

Si l'on songe à l'innombrable matériel des trains régimentaires, à l'encombrement que représente le transport des chevaux, de l'artillerie, d'un parc de 200 pièces de siège, aux vivres et aux approvisionnements qu'exige une telle armée, aux munitions dont la consommation fut incroyable, si l'on songe que tout ce personnel et tout ce matériel durent être expédiés à 10.000 kilomètres de distance par un chemin de fer à voie

unique, force est bien de reconnaître que le prince Khilkof a réalisé un véritable tour de force.

* *

Pas plus que les autres services, celui des communications n'était prêt lorsque éclata la guerre. De 10 paires de trains par jour, chiffre momentanément atteint pendant les troubles des Boxeurs en 1900, le trafic du Transsibérien était retombé à 6 ou 8 en janvier 1904. Trois cents locomotives furent d'abord empruntées aux lignes russes avant que d'importantes commandes faites à l'étranger permissent de suppléer à l'insuffisance du matériel, et les trains furent formés de 60 et même 80 wagons, sauf dans la région montagneuse du Transbaïkal. Mais les garages précédemment établis et déjà peu nombreux n'avaient plus la longueur nécessaire. De nouveaux furent construits tous les 30 kilomètres, et c'est là que vinrent se ranger tous les trains qui retournaient en Russie, tandis que la voie principale restait libre pour ceux qui, pleins de monde et de matériel, se hâtaient vers le théâtre de la guerre. Comme on pouvait s'y attendre, les premiers rails (16 kilogrammes au mètre courant) se montrèrent trop légers; leur remplacement par d'autres pesant 22 kilogrammes au mètre courant commença sans tarder. Cette amélioration est maintenant achevée sur près de 2.000 kilomètres.

Malgré tous ces travaux, les ingénieurs chargés de l'exploitation, sous la haute direction du prince Khilkof, se montrèrent à hauteur de leur tâche, et le trafic passa successivement à 12 et 16 et atteint maintenant 18 paires de trains par jour. En même temps, et pour éviter le retour de la si fâcheuse interruption qui s'était produite en mai au moment de la débâcle des glaces, on n'hésita plus à entreprendre la construction du Circum-Baïkal, dont l'exécution avait été jusque là retardée à cause de la dépense : cette voie, qu'il fallait construire en pleine montagne et souvent creuser dans le roc, exigeait en effet de très nombreux ouvrages d'art, en particulier 34 tunnels. Grâce à l'activité déployée, elle put être achevée et ouverte à l'exploitation à la fin de septembre dernier.

* * *

Ainsi, contrairement aux prévisions de tous ses ennemis, et bien que prise au dépourvu, — ce dont nous ne chercherons pas à l'excuser, — la Russie est parvenue peu à peu à diminuer, puis à annuler complètement la prodigieuse infériorité numérique de ses troupes en Extrême-Orient. Quoi qu'on en ait

dit, il lui est bien plus facile de satisfaire à la tâche qui lui incombe maintenant que de résoudre le problème qui lui fut posé en février dernier. Le rendement du Transsibérien, qui n'a cessé d'augmenter pendant toute l'année dernière, et qui a permis de transporter et de ravitailler un nombre d'hommes sans cesse accru, permet d'augurer favorablement de l'avenir puisqu'il ne s'agit plus maintenant que de transporter quelques renforts et des approvisionnements. Sauf événements graves, la Russie n'enverra plus en Mandchourie de nouvelles unités et se contentera d'entretenir celles qui s'y trouvent déjà, grâce à ses formations de dépôt, nombreuses et abondamment pourvues d'hommes.

Il est bon de remarquer en outre que, grâce au système adopté par le gouvernement de Saint-Pétersbourg, les forces de l'armée d'Europe ne se sont trouvées affaiblies que dans une très faible proportion. L'effectif des réserves est tellement abondant et dépasse si bien la quantité qu'elle peut utiliser, que la mobilisation d'un certain nombre de divisions de réserve et l'augmentation du contingent (150.000 hommes de plus en 1905) ont pratiquement laissé intact le nombre de ses soldats. Seuls les cadres d'officiers et le matériel d'artillerie se sont trouvés diminués dans une proportion que l'on peut évaluer à $^1/_{10}$ ou $^1/_8$ au maximum. Attirer l'attention sur ce point n'est peut-être pas inutile à un moment où l'opinion semble aisément disposée à exagérer les troubles intérieurs.

*
* *

En tout cas, n'était la diminution de son prestige — si la série des revers devait continuer jusqu'à la fin, — on voit que la situation militaire actuelle permet de repousser facilement l'idée que le gouvernement russe, acceptant le fait accompli, songerait à la paix. Et à quelles conditions? Une dépêche de l'*Agence Reuter*, que de graves journaux de Londres n'ont pas craint de discuter sérieusement, nous a fait connaître celles qui seraient, disait-on, presque acceptées à Saint-Pétersbourg :

La Corée soumise à la suzeraineté japonaise;

Port-Arthur et le Liao-toung cédés au Japon;

Vladivostok, port neutre conformément au principe de la *porte ouverte*;

Le chemin de fer de l'Est-Chinois soumis à une administration internationale neutre;

La Mandchourie jusqu'à Kharbin au Nord restituée à la Chine;

Indemnité de la Russie au Japon, dont la somme serait encore discutée.

En vérité, si la Russie, au lieu de se trouver au début d'une nouvelle campagne qui va commencer entre deux armées *organisées* d'égale force, venait d'être définitivement battue et rejetée au Nord de l'Amour ou à l'Ouest du Baïkal, on ne voit guère ce que le Japon pourrait demander de plus. Et tout d'abord, si quelque chose paraît certain, quelle que soit la solution du conflit, c'est que, sauf en échange de Port-Arthur, la Russie ne donnera pas un yen d'indemnité au Japon. Et il est non moins vrai que celui-ci continue d'avoir un pressant besoin d'argent. Pour y satisfaire, il émettrait, dit-on, un nouvel emprunt intérieur de 100 millions de yen à 8 %, émis à 90 et remboursable en sept ans. Sans doute un emprunt russe semble également imminent, mais le taux de l'intérêt sera près de deux fois moins élevé.

La situation actuelle des deux banques impériales peut en effet se résumer comme suit :

	Banque impériale de Russie.	Banque impériale du Japon.
	millions de francs.	millions de francs.
Encaisse	2.488	235
Circulation	2.240	683
Rapport de l'encaisse à la circulation.	110 %	34 %
Taux de l'escompte	5,5	7,3

Pour apprécier la véritable signification de ces chiffres, il ne faut pas oublier que l'on estime à environ 2 *milliards de francs* la dépense de chacun des deux adversaires pour continuer la guerre jusqu'à l'automne prochain, avec les forces actuellement rassemblées en Mandchourie.

II

LE RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'AFFAIRE DE HULL

La Commission d'enquête sur l'affaire de Hull a terminé ses travaux et clos ses réunions par une séance publique (25 février), au cours de laquelle a été lu le rapport final.

On se rappelle sans doute le principal article de la convention anglo-russe qui, le 25 novembre dernier, avait désigné les commissaires et fixé l'objet de leur mission. Cet article était ainsi conçu :

Art. 2. — La Commission devra faire une enquête et présenter un rapport sur toutes les circonstances de l'incident de la mer du Nord, et

principalement sur la question de savoir quels sont les coupables, et le degré de blâme s'attachant aux sujets des deux hautes parties contractantes ou aux sujets d'autres puissances dans le cas où leur responsabilité serait établie par l'enquête.

Bien qu'ils ne fussent pas explicitement mentionnés, chacun savait que les derniers mots de cet article 2 visaient les Nippons. Ayant rapidement rejeté l'hypothèse de la présence de torpilleurs japonais, il ne semble point que les commissaires se soient crus autorisés à poursuivre la question de savoir si l'escadre Rodjestvensky n'avait pas pu rencontrer des bâtiments de ce genre, mais appartenant à quelque nation riveraine de la mer du Nord. S'il en était ainsi, l'on ne saurait blâmer la Commission de n'avoir pas voulu s'engager sur ce terrain dangereux, mais on trouverait peut-être là l'explication de certaines phrases contradictoires du rapport.

D'une part, celui-ci reconnaît la parfaite correction des pêcheurs anglais : « *Tous ces bateaux*, dit-il, *portaient* « *leurs feux réglementaires et chalutaient conformément aux* « *règles usuelles.* » Et plus loin, il ajoute : « *La majorité des* « *commissaires étant d'opinion qu'il n'y avait, ni parmi les* « *chalutiers, ni sur les lieux, aucun torpilleur, l'ouverture* « *du feu par l'amiral Rodjestvensky n'était pas justifiable.* »

Mais, d'autre part, les commissaires ont tenu à déclarer hautement que l'amiral russe ne méritait aucun blâme : s'ils ont inséré dans leur rapport que, suivant l'opinion de la majorité d'entre eux, « *la responsabilité de cet acte* » [l'ouverture du « feu] *et des résultats de la canonnade essuyée par la flot-* « *tille de pêche incombe à l'amiral Rodjestvensky* », cette phrase a seulement pour but d'indiquer que le gouvernement russe doit être considéré comme *civilement responsable* : on n'a d'ailleurs pas oublié qu'au lendemain de l'incident le tsar avait de lui-même promis d'indemniser les victimes.

Quant aux consignes générales données par l'amiral Rodjestvensky aux bâtiments de son escadre, on lit dans le rapport final : « *Au sujet de ces ordres, la majorité des commissaires* « *estime qu'ils n'avaient rien d'excessif en temps de guerre,* « *et particulièrement dans les circonstances que l'amiral* « *Rodjestvensky avait tout lieu de considérer comme très* « *alarmantes, dans l'impossibilité où il se trouvait de con-* « *trôler l'exactitude des avertissements qu'il avait reçus des* « *agents de son gouvernement.* » De même, tout en déclarant que la canonnade leur semble s'être prolongée plus qu'il ne paraissait nécessaire, « *les commissaires se plaisent à recon-* « *naître unanimement que l'amiral Rodjestvensky a fait per-*

« *sonnellement tout ce qu'il pouvait, du commencement à la* « *fin, pour empêcher que les chalutiers — reconnus comme* « *tels — fussent l'objet du tir de l'escadre.* » Puis, tout en déclarant que l'on serait mal fondé à reprocher au chef russe de ne s'être pas arrêté sur les lieux et d'avoir continué sa route, la Commission regrette qu'il n'ait pas profité de son passage dans le Pas de Calais pour communiquer avec la terre et informer les autorités des puissances maritimes voisines de l'incident qui venait de se produire.

Le rapport se termine enfin par ces mots : « *Les commis-* « *saires, en mettant fin à ce rapport, déclarent que les* « *appréciations qui s'y trouvent formulées ne sont pas, dans* « *leur esprit, de nature à jeter aucune déconsidération sur la* « *valeur militaire, ni sur les sentiments d'humanité de l'ami-* « *ral Rodjestvensky et du personnel de son escadre.* »

*
* *

Selon nous, le principal résultat de la conférence de Paris aura été de réduire l'affaire de Hull à ce qu'elle fut réellement : un tragique incident, produit par le concours d'un certain nombre de circonstances malheureuses, et quelque regrettable qu'il fût, ne comportant d'autre règlement que le paiement d'une indemnité pécuniaire. De ces justes proportions l'affaire ne se serait pas écartée sans la brutalité des uns et la maladresse des autres. On n'a pas oublié l'explosion de fureur de toute l'Angleterre apprenant que ses pêcheurs venaient d'être victimes d'un lamentable incident, et sans vouloir attendre d'autres détails, réclamant à grands cris la punition des officiers russes qu'elle déclarait déjà non seulement responsables, mais coupables, A cette précipitation la Commission d'enquête a donné tort, puisqu'elle n'a pas accordé au gouvernement britannique la sanction que celui-ci n'avait pas craint de promettre à ses nationaux. D'autre part, le rapport renferme un reproche à l'égard de l'amiral Rodjestvensky. Cet unique grief, maintenu par les commissaires, est d'avoir attendu la relâche de Vigo pour prévenir de ce qui venait de se passer. Il fallait bien mal connaître l'opinion publique — et l'opinion anglaise en particulier — pour que le chef russe n'ait point compris la maladresse de cette attitude et le parti qu'en tireraient ses adversaires.

La décision des commissaires — terme de leur enquête — a été presque unanimement approuvée. Cependant quelques notes discordantes se sont fait entendre : aux Etats-Unis, où l'opinion est très montée contre la Russie ; et aussi en Angleterre où, sur

la foi d'une agence trop pressée, les journaux représentèrent la conclusion du rapport final comme bien plus défavorable qu'il n'était en réalité. Les articles qui parurent alors dans la presse américaine ou britannique auront du moins ce résultat de montrer à certains de nos compatriotes qu'il ne faut pas s'exagérer la valeur des traités d'arbitrage, et que ceux-ci ne permettront pas toujours de résoudre pacifiquement tous les conflits.

III

LES ÉVÉNEMENTS SUR TERRE ET SUR MER DURANT LA DERNIÈRE QUINZAINE

En Mandchourie, on signale une recrudescence d'activité de la part des deux armées en présence : tandis que les Russes ont tenté dans les environs de Haï-tcheng de nouveaux raids de cavalerie qui n'ont endommagé la voie et rompu les communications que pendant quelques heures, des forces importantes de Khoungouses, sous la direction d'officiers japonais, ont réussi pendant plusieurs jours à tenir le pays aux environs de Bedoune (à 130 kilomètres au Sud-Ouest de Kharbin). Après avoir intercepté quelques convois destinés aux Russes et fait quelques tentatives contre les deux branches de la voie ferrée qui, à Kharbin, se coude à angle droit, ces forces nipponnes se sont repliées sur Sin-min-ting, montrant autant de hardiesse vis-à-vis de leurs adversaires que de mépris pour cette neutralité chinoise qu'ils reprochaient aux Russes d'avoir violée.

D'autre part, à l'extrémité orientale de la ligne des deux armées, il semble bien que les Russes aient été obligés de reculer et d'abandonner quelques positions d'où ils surveillaient la vallée du haut Taï-tsé.

En Corée enfin, on signale des débarquements, importants dit-on, aux environs de Gensan. Il importe, en effet, que l'armée d'Oyama prenne ses précautions pour n'être pas tournée par une offensive ennemie venue de Vladivostok.

Sur mer, on apprend presque chaque jour la capture d'un nouveau vapeur, généralemant anglais, à destination de ce port, tandis qu'à l'autre extrémité du vieux continent, la troisième escadre du Pacifique, partie de Libau le 15 février, se hâte pour rejoindre Rodjestvensky et vient déjà de franchir la Manche.

JEAN DE LA PEYRE.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La Conférence de Paris sur l'incident de Hull.* — La Conférence de Paris vient de terminer son œuvre de justice et d'apaisement par un verdict qui clôt d'une manière définitive, et très satisfaisante en même temps, ce déplorable incident de Hull qui menaça un moment, par suite de la nervosité inconsidérée de l'opinion anglaise, de provoquer un terrible conflit en Europe. Le 25 février, en effet, à 3 heures et demie, la Conférence a siégé pour la dernière fois, et au cours de cette séance solennelle, lecture a été donnée du rapport officiel des commissaires, dont le texte suivant, communiqué à la presse, reproduit intégralement tous les passages essentiels et toutes les décisions.

RAPPORT

§ 1er. — « Les commissaires, après un examen minutieux et prolongé « de l'ensemble des faits parvenus à leur connaissance sur l'incident « soumis à leur enquête par la déclaration de Saint-Pétersbourg du « 12/25 novembre 1904, ont procédé dans ce rapport à un exposé analy- « tique de ces faits, suivant leur enchaînement rationnel.

« En faisant connaître les appréciations dominantes de la commission « en chaque point important ou décisif de cet exposé sommaire, ils pen- « sent avoir mis suffisamment en lumière les causes et les conséquences « de l'incident en question, en même temps que les responsabilités qui « s'en dégagent. »

§ 2. — Les commissaires retracent le séjour de l'escadre russe de Skagen, les informations reçues par les agents russes, les précautions prises.

§ 3. — Le rapport expose l'ordre des détachements et la vitesse de marche.

§ 4. — Rencontre du navire anglais *Zéro;* ses observations concordent avec le rapport de l'amiral Rodjestvensky.

§ 5. — Le *Kamtchatka* reste en arrière de l'escadre.

« Ce retard accidentel fut peut-être la cause incidente des événements « qui suivirent. »

§ 6. — Le *Kamtchatka* canonne l'*Aldebaran* et d'autres bateaux inconnus, sans doute par suite des préoccupations que lui causaient, dans les circonstances du moment, son isolement, ses avaries de machines et son peu de valeur militaire; il informe l'amiral qu'il est attaqué de tous côtés par des torpilleurs.

§ 7. — L'amiral Rodjestventsky pouvait croire que ces torpilleurs rattraperaient l'escadre pour l'attaquer. L'amiral signale à ses vaisseaux de redoubler de vigilance et de s'attendre à une attaque de torpilleurs.

§ 8. — Ordres de l'amiral : les officiers supérieurs sur la passerelle de

quart; l'officier chef de quart pouvant commander le feu, si l'attaque venait de l'avant; dans le cas contraire, beaucoup moins pressant, il devait en référer à son commandant.

« *Au sujet de ces ordres, la majorité des commissaires estime qu'ils n'avaient* « *rien d'excessif en temps de guerre et particulièrement dans les circonstances* « *que l'amiral Rodjestvensky avait tout lieu de considérer comme très alar-* « *mantes, dans l'impossibilité où il se trouvait de contrôler l'exactitude des* « *avertissements qu'il avait reçus des agents de son gouvernement.* »

§ 9. — Le rapport décrit l'état de l'atmosphère, insiste sur l'obscurité, le vent et le roulis. Il est une heure du matin. L'escadre arrive aux endroits de pêche de la flottille des chalutiers. Le rapport reconnaît qu'il résulte des dépositions concordantes des témoins britanniques que *tous ces bateaux portaient leurs feux réglementaires et chalutaient conformément à leurs règles usuelles*, sous la conduite de leur maître de pêche, suivant les indications des fusées conventionnelles.

§ 10. — Aucune communication inquiétante n'arrive à l'amiral de la part des divisions qui le précédaient. L'amiral Folkersham passe en éclairant les chalutiers et les reconnaissant comme tels.

§ 11. — L'échelon, commandé par l'amiral Rodjestvensky en personne, arrive sur les lieux de pêche; l'attention des officiers de service est attirée par une fusée verte qui les met en défiance.

En fouillant l'horizon avec des jumelles de nuit, on découvre à tribord avant, à une distance de 18-20 encablures, un bâtiment qui parut suspect parce qu'il paraissait ne pas avoir de feux et se diriger vers le *Souvarof* à contre-bord. A l'éclairage des projecteurs, on croit reconnaître un torpilleur qui approche à grande allure.

« *C'est d'après ces apparences que l'amiral Rodjestvensky fit ouvrir le feu* « *sur ce navire inconnu.*

« *La majorité des commissaires exprime à ce sujet l'opinion que la respon-* « *sabilité de cet acte et des résultats de la canonnade essuyée par la flottille* « *de pêche incombe à l'amiral Rodjestvensky.* »

§ 12. — Le *Souvarof* aperçoit un petit bateau lui barrant la route, se lance sur la gauche pour l'éviter, reconnaît à l'aide du projecteur un chalutier. Signaux donnés par l'amiral pour empêcher le tir sur le chalutier; ordre de ne pas tirer sur les chalutiers en général.

Le *Souvarof* aperçoit à bâbord un autre bâtiment suspect et ouvre le feu sur lui.

§ 13. — D'après les ordres permanents de l'escadre, l'amiral indiquait les buts sur lesquels devait être dirigé le tir des vaisseaux, en fixant sur eux ses projecteurs. Mais comme chaque vaisseau balayait l'horizon en tous sens autour de lui, avec ses propres projecteurs, pour se garer d'une surprise, il était difficile qu'il ne se produisît pas de confusion.

Le tir, d'une durée de 10 à 12 minutes, cause de grands dommages aux chalutiers; le *Crane* sombre, le *Snipe*, le *Mino*, le *Mulmein*, le *Gull*, le *Majestie* sont endommagés.

L'*Aurora*, de l'escadre russe, est aussi atteint.

« *La majorité des commissaires constate qu'elle manque d'éléments précis* « *pour reconnaître sur quel but ont tiré les vaisseaux.*

« *Mais les commissaires reconnaissent unanimement que les bateaux de la* « *flottille de pêche n'ont commis aucun acte hostile; et la majorité des commis-* « *saires étant d'opinion qu'il n'y avait, ni parmi les chalutiers ni sur les* « *lieux, aucun torpilleur, l'ouverture du feu par l'amiral Rodjestvensky* « *n'était pas justifiable.*

« *Le commissaire russe, ne se croyant pas fondé à partager cette opinion,* « *énonce la conviction que c'étaient justement les bâtiments suspects s'appro-* « *chant de l'escadre dans un but hostile qui ont provoqué le feu.* »

§ 14. — « Au sujet du but réel de ce tir nocturne, le fait que l'*Aurora* « reçut quelques projectiles de 47 et 75 m/m. serait de nature à faire sup- « poser que ce croiseur, et peut-être même quelque autre bâtiment russe « attardé sur la route du *Souvarof*, à l'insu de ce vaisseau, a pu provoquer « et attirer les premiers feux.

« Cette erreur pouvait être motivée par ce fait que ce navire — vu de « l'arrière — ne montrait aucune lumière apparente, et par une illusion « d'optique nocturne dont les observations du vaisseau-amiral pourraient « avoir été l'objet.

« *A ce propos les commissaires constatent qu'il leur manque des renseigne-* « *ments importants leur permettant de connaître les raisons qui ont provoqué* « *la continuation du tir à bâbord.*

« Dans cette conjecture, certains chalutiers éloignés auraient pu être « confondus ensuite avec les buts primitifs et ainsi canonnés directement.

« D'autres, au contraire, ont pu être atteints par un tir dirigé sur des « buts plus éloignés.

« Ces considérations ne sont pas d'ailleurs en contradiction avec les « impressions de certains chalutiers qui, en se voyant atteints par les « projectiles et restant éclairés dans le pinceau des projecteurs, pouvaient « se croire l'objet d'un tir direct. »

§ 15. — « *La durée du tir sur tribord — même en se plaçant au point de* « *vue de la version russe — a semblé à la majorité des commissaires avoir* « *été plus longue qu'elle ne paraissait nécessaire.*

« *Mais cette majorité estime qu'elle n'est pas suffisamment renseignée, ainsi* « *qu'il vient d'être dit, au sujet de la continuation du tir par bâbord.*

« *En tout cas, les commissaires se plaisent à reconnaître à l'unanimité que* « *l'amiral Rodjestvensky a fait personnellement tout ce qu'il pouvait, du com-* « *mencement à la fin, pour empêcher que les chalutiers — reconnus comme* « *tels — fussent l'objet de l'escadre.* »

§ 16. — « Quoi qu'il en soit, le *Dimitri-Donskoï* ayant fini par signaler « son numéro, l'amiral se décida à faire le signal général de cesser le feu. « La file de ses vaisseaux continua alors sa route et disparut dans le Sud- « Ouest sans avoir stoppé.

« *A cet égard, les commissaires sont unanimes à reconnaître qu'après les* « *circonstances qui ont précédé l'incident et celles qui l'ont produit, il y* « *avait à la fin du tir assez d'incertitude au sujet du danger que courait* « *l'échelon des vaisseaux, pour décider l'amiral à continuer sa route.*

« *Toutefois la majorité des commissaires regrette que l'amiral Rojdest-* « *vensky n'ait pas eu la préoccupation, en franchissant le Pas de Calais,* « *d'informer les autorités des puissances maritimes voisines qu'ayant été* « *amené à ouvrir le feu près d'un groupe de chalutiers, ces bateaux, de natio-* « *nalité inconnue, avaient besoin de secours.* »

§ 17. — « *Les commissaires, en mettant fin à ce rapport, déclarent que les* « *appréciations qui s'y trouvent formulées ne sont pas, dans leur esprit, de* « *nature à jeter aucune déconsidération sur la valeur militaire, ni sur les* « *sentiments d'humanité de l'amiral Rodjestvensky et du personnel de son* « *escadre.* »

Signé : SPAUN, FOURNIER, DOUBASSOW, LEWIS BEAUMONT, CHARLES-HENRY DAVIS.

Tel est ce document qui, s'il ne donne pas gain de cause absolument aux prétentions des deux parties, ménage du moins complètement les plus légitimes susceptibilités de l'une et de l'autre, et ramène à ses justes proportions un incident regrettable sans doute, mais dont le règlement ne pouvait et n'aurait jamais dû provoquer qu'un échange de conversations diplomatiques. Il nous est en outre très agréable de constater le succès personnel de l'amiral Fournier, qui a su présider avec tant de compétence et d'impartiale délicatesse les délibérations des commissaires, et dont l'influence personnelle a beaucoup contribué, de l'aveu même de tous les intéressés, au succès du résultat final.

— *La disparition du capitaine de Cuverville.* — Une note officielle du ministère des Affaires étrangères a enlevé les dernières espérances que l'on pouvait garder sur le sort du capitaine de Cuverville, notre attaché militaire à Port-Arthur, disparu depuis de longues semaines sans laisser de traces, en même temps que l'attaché militaire allemand avec lequel il avait quitté Port-Arthur à la veille de l'investissement final.

Il semble établi que les deux malheureux officiers ont été assassinés, dans leur jonque, par leurs bateliers chinois qui les ont ensuite dépouillés. Deux des assassins, arrêtés, auraient fait des aveux complets.

— *Les chemins de fer éthiopiens.* — La Chambre des députés a voté, dans sa séance du vendredi 24 février, le chapitre 26 *bis* du budget des colonies (subventions extraordinaires au budget local de la Côte des Somalis pour le payement de l'annuité due à la Compagnie des chemins de fer éthiopiens, 500.000 francs). Nous avons dit, dans notre dernier numéro, comment et dans quelles conditions le vote du chapitre 26 *bis* avait été réservé, lors de la discussion du budget des colonies. Voici, d'après l'*Officiel*, le compte rendu de ce qui s'est passé le 24 février :

M. le président. — La Chambre a réservé deux chapitres du budget des colonies, les chapitres 26 *bis* et 27.

« Chap. 26 *bis*. — Subventions extraordinaires au budget local de la « Côte des Somalis pour le payement de l'annuité due à la Compagnie des « chemins de fer éthiopiens, 500.000 francs. »

M. Georges Cochery, *président de la commission du budget.* — Un mot pour expliquer à la Chambre que la commission du budget lui demande le vote de ce chapitre. Il avait été réservé sur la demande de M. Brunet, aujourd'hui sénateur, afin de permettre éventuellement d'amorcer sur ce chapitre un débat avec le gouvernement. Nous avons entendu le gouvernement. Nous avons constaté que le crédit prévu n'est que l'acquit d'une dette régulièrement consentie par l'Etat et nous ne pouvons pas attendre que l'on soit amené à engager un débat sur des questions plus ou moins connexes pour terminer le vote du budget. (*Très bien! très bien!*)

Le droit de ceux de nos collègues qui voudront demander des explications reste entier; ils pourront procéder par voie de question ou d'interpellation. A l'heure actuelle, nous nous contentons de demander le vote des crédits pour acquitter une dette de l'Etat. (*Très bien! très bien!*)

M. le président. — La parole est à M. Lebrun.

M. Lebrun. — Je ne veux point m'opposer au vote du crédit prévu à ce chapitre, dont la discussion avait été réservée l'autre jour à la demande de M. Brunet. Mais je suis bien obligé de constater que la question qu'avait posée notre collègue n'a pas reçu de réponse.

Dans ces conditions, je me réserve d'établir prochainement devant la Chambre, soit par voie de question, soit par voie d'interpellation adressée à M. le ministre des Colonies, ou plutôt à M. le ministre des Affaires étrangères, d'établir, dis-je, la situation actuelle exacte du chemin de fer de la côte des Somalis au Harrar.

A ce moment, la Chambre verra si et dans quelles conditions elle doit continuer cette subvention de 500.000 francs à une œuvre qui, sans une action diplomatique énergique à Londres et à Addis-Ababa, est menacée de perdre son caractère français. (*Très bien! très bien!*)

M. le président. — Il n'y a pas d'autres observations sur le chapitre 26 *bis*?...

Je le mets aux voix au chiffre de 500.000 francs.

(Le chapitre 26 *bis*, mis aux voix, est adopté.)

Au lendemain de ce vote, M. Brunet, sénateur de la Réunion, a adressé la lettre suivante à M. Rouvier, président du conseil :

Monsieur le président,

Vendredi soir, en fin de séance, est venu en discussion à la Chambre l'article 26 *bis* du budget des colonies qui avait été réservé. J'étais absent de la séance et je n'ai pas été prévenu. J'avoue que ma surprise a été grande quand j'ai appris ce qui s'est produit, car la Chambre avait formellement exprimé sa volonté de ne pas statuer sur la demande de subvention au chemin de fer d'Ethiopie avant que la commission n'eût apporté les renseignements réclamés le 3 février. Or, il résulte du procès-verbal qu'aucune explication n'a été fournie.

J'ai l'honneur de prier le gouvernement d'accepter que je lui pose une question à la tribune. Entend-on, oui ou non, suivant la formule qui a cours, « internationaliser » un chemin de fer concédé à une société française et subventionné par le gouvernement français?

Je m'adresse au président du conseil parce que cette affaire ressortit à plusieurs départements ministériels.

Veuillez agréer, etc.

Nous nous associons pleinement à la réclamation si justifiée de M. Brunet. Il est impossible qu'une affaire aussi grave que celle des chemins de fer éthiopiens soit ainsi étouffée grâce à quelque étrange complicité de dissimulation et d'indifférence.

Nécrologie. — *M. Charles Gauthiot.* — Nous apprenons, avec de très sincères regrets, la mort de M. Charles Gauthiot, secrétaire général de la Société de Géographie commerciale, à laquelle son dévouement et son activité, durant trente années, ont donné une juste importance et un remarquable développement.

Allemagne. — *Adoption définitive des traités de commerce allemand.* — Le 22 février, le Reichstag a adopté définitivement, en troisième lecture, les traités de commerce avec la Russie, l'Autriche-Hongrie, l'Italie, la Belgique, la Suisse, la Roumanie et la Serbie.

Angleterre. — *L'ouverture du Parlement anglais; le discours du trône.* — La cinquième session du 27e Parlement du Royaume-Uni a été ouverte le 14 février par le roi Edouard VII qui a prononcé le discours du trône, dont nous reproduisons ici les passages intéressant la politique extérieure :

Mylords et Messieurs,

Mes relations avec les puissances étrangères continuent à être amicales, et j'ai eu une satisfaction toute particulière en recevant, l'automne dernier, le roi et la reine de Portugal, les souverains d'un pays qui depuis des siècles est uni à la Grande-Bretagne par les liens de la plus étroite amitié.

La guerre qui a commencé en février dernier entre la Russie et le Japon continue malheureusement. Mon gouvernement a eu grand soin d'observer très strictement les obligations qni incombent à une puissance neutre. L'état de la péninsule des Balkans continue à être inquiétant.

Les mesures adoptées sur l'initiative des gouvernements austro-hongrois et russe ont eu pour résultat d'apporter quelque amélioration dans l'état des districts troublés.

On a accompli un notable progrès en réorganisant la gendarmerie, réorganisation à laquelle des officiers de mon armée ont apporté une importante assistance.

Ces mesures demandent encore à être complétées par des réformes radicales (concernant surtout le système financier) avant que l'on puisse obtenir des améliorations stables dans l'administration de ces quelques provinces de l'empire turc.

J'enregistre donc avec satisfaction le fait que les gouvernements d'Autriche-Hongrie et de Russie ont récemment adressé à la Porte des propositions ayant cet objet en vue. Mon gouvernement est en communication avec les gouvernements des autres puissances qui sont principalement intéressées dans cette importante question.

La convention conclue entre mon gouvernement et celui de la République française pour la solution amicale des questions touchant aux intérêts des deux pays a reçu l'approbation du Parlement français et a été dûment ratifiée.

Cette convention aura, je le crois, des résultats avantageux pour les deux pays et en même temps ne peut manquer d'affermir les relations qui existent si heureusement entre eux.

Des conventions en vertu desquelles des questions d'un certain ordre seront soumises à l'arbitrage ont été signées entre mon gouvernement et ceux du royaume de Suède et de Norvège, du Portugal et de la République helvétique.

Mon gouvernement a aussi conclu avec celui de Russie une convention par laquelle une commission internationale d'enquête qui s'est réunie en conformité avec les principes de la convention de la Haye de 1899, a été chargée de rechercher les circonstances dans lesquelles s'est produit le désastre causé à des chalutiers anglais par les actes de la flotte russe dans la mer du Nord, et de faire porter sur qui de droit la responsabilité de ce déplorable incident.

Une convention, dont les clauses auront sans doute pour effet de placer les relations entre le gouvernement du Thibet et le gouvernement de l'Inde dans une situation satisfaisante, a été conclue à Lhassa le 7 septembre dernier. Les grandes difficultés qu'a rencontrées la mission ont

été brillamment surmontées par les autorités civiles et militaires qui avaient à la diriger.

Le gouvernement chinois a envoyé un délégué à Calcutta pour négocier de sa part une convention d'adhésion à l'accord avec le gouvernement thibétain. Des notes nous ont été présentées à ce sujet. L'émir de l'Afghanistan a envoyé à Calcutta son fils, le sirdar Mazat-Oulla, faire une visite de courtoisie au vice-roi et gouverneur général des Indes, et un haut officier du gouvernement des Indes a été envoyé à Caboul, pour discuter avec Son Altesse l'émir les questions relatives aux rapports entre les deux gouvernements.

Ce discours du trône, comme on le voit, reste fidèle à la banalité ordinaire de cette sorte de documents.

Autriche-Hongrie. — *La question hongroise ; résultats complets des élections générales de janvier-février.*— A la fin de 1904, à la veille de sa dissolution, sur 413 députés du royaume de Hongrie (la majorité absolue étant par conséquent de 207 voix) l'ancienne Chambre comprenait :

223 *libéraux ministériels*, — restés seuls fidèles au comte Tisza et à sa politique à poigne, mais formant encore une majorité ;

125 députés du *parti de l'indépendance coalisé* (ancien parti de l'indépendance comprenant la fraction Kossuth et la fraction Ougron, fusionné avec le parti national du comte Albert Apponyi) et du petit *parti Banffy* ;

20 députés du *parti du peuple*, ou catholique ;

25 *libéraux dissidents*, formant un groupe à part sous la direction du comte Andrassy ;

6 députés à la fois *non magyars* et hostiles au ministère ;

8 députés sans parti, ou sauvages ;

Enfin 6 sièges étaient vacants.

Ont été élus :

159 *libéraux ministériels* seulement : d'où la démission du comte Tisza ;

168 députés du *parti de l'indépendance coalisé*, plus 13 députés du *parti Banffy* ;

23 députés du *parti du peuple* ;

27 députés *libéraux dissidents* ;

10 députés *non magyars antiministériels* (8 roumains, 1 serbe, 1 slovaque) ;

2 *socialistes* ;

11 *sauvages*.

A ces 413 députés du royaume de Hongrie, il faut ajouter les 40 députés élus par la diète du royaume de Croatie-Slavonie siégeant à Zagreb. Ces 40 Croates, qui n'ont droit de vote que lorsqu'il s'agit de lois et de questions intéressant les deux royaumes, étaient, sous

la dernière législature, ministériels et ils n'ont pas été renouvelés.

Un examen arithmétique sommaire des chiffres ci-dessus permet de se rendre compte, comme on l'a dit il y a quinze jours :

1° Que l'ancienne majorité est détruite ;

2° Que M. Kossuth et les adversaires du Compromis de 1867 envisagé dans son essence même (diplomatie et armée communes) n'entrent pas en majorité à la Chambre : ils sont — tout au plus — 168.

Mais les faits qui ont suivi les élections permettent de présager que la Hongrie va entrer dans une voie, longue à parcourir, mais au bout de laquelle, après une série d'étapes, si rien ne se met en travers, est la séparation de la Hongrie et de l'Autriche, l'union personnelle chère à M. Kossuth.

Chimie parlementaire. — Aujourd'hui, je note seulement les faits suivants :

I. — Le comte Tisza a déclaré que son parti resterait un parti d'opposition, ne transigeant pas avec le ministère, quel qu'il soit.

Les partis électoralement coalisés ont formé une coalition parlementaire et, — suivant un usage commun à la Chambre hongroise et à la Chambre anglaise (les analogies entre elles sont multiples), — viennent de passer à droite, reléguant à gauche les ministériels d'hier, vaincus et opposants d'aujourd'hui.

La Chambre vient d'élire président M. Justh, du parti de l'indépendance, avec 62 voix de majorité.

II. — Une série de symptômes, dont il suffit aujourd'hui d'indiquer l'existence, mais qui sont à surveiller et seront à étudier plus tard, permettent de penser qu'il faudra désormais compter à la Chambre de Budapest avec les représentants des nationalités non magyares, et, pour commencer, avec les Roumains et peut-être les Croates.

Les huit Roumains élus comme opposants viennent de se former en parti à part et ils pourraient bien attirer à eux un certain nombre de Roumains jusqu'ici noyés dans le parti libéral maître des faveurs.

Les Croates viennent, eux aussi, de s'organiser en groupe autonome.

Il y a là des faits qui, si on ne pense qu'au moment présent, sont accessoires, mais qui — pour l'avenir — pourraient bien être gros de conséquences.

René Henry.

Italie. — *Le rachat des chemins de fer italiens.* — MM. Luzzatti, membre du Trésor, et Tedesco, ministre des Travaux publics, ont déposé, le 21 février, à la Chambre italienne le projet concernant le rachat et la réorganisation par l'Etat des chemins de fer italiens.

Le projet améliore, en outre, notablement la condition du personnel des chemins de fer. Il crée en leur faveur : 1° des conseils spéciaux de conciliation et un conseil général du personnel, élus par les

employés et ouvriers; 2° l'arbitrage obligatoire au moyen d'un collège formé par parties égales de représentants de l'administration du réseau de l'Etat et de représentants du personnel, auxquels seront adjoints un conseiller d'Etat, président, un conseiller à la Cour de cassation, un conseiller à la Cour des comptes, élus par leurs collègues respectifs. Enfin, des sanctions spéciales sont établies pour le personnel dans le but d'assurer la régularité du service des chemins de fer.

Malgré les avantages considérables que leur assure ce projet, les employés des chemins de fer, les *ferrovieri*, viennent d'inaugurer une nouvelle espèce de grève qui consiste en un système d'obstruction basé sur l'application rigoureuse, impitoyable des règlements. Etrange ironie des choses qui fait, de l'application stricte des règlements, l'entrave la plus efficace au service régulier des chemins de fer!

Suisse. — *Le percement du Simplon.* — Le percement du Simplon a été achevé, le 24 février, à 7 h. 20 du matin. La nouvelle en a été aussitôt télégraphiée au roi d'Italie et au président de la Confédération helvétique, qui se sont envoyé immédiatement leurs félicitations réciproques. La Chambre italienne, de son côté, s'est empressée de saluer cet événement en votant, au milieu de vifs applaudissements, des remerciements à tous ceux qui, par leur intelligence et leur travail, ont participé à cette œuvre gigantesque.

Nous avons trop souvent traité ici même le côté français de la question du Simplon pour que nous ayons besoin d'insister aujourd'hui sur l'importance de l'événement du 24 février.

Russie. — *L'assassinat du grand-duc Serge; la situation politique.* — Un nouvel attentat, exécuté dans des circonstances absolument identiques à celui auquel succomba le ministre de l'Intérieur, M. de Plehve, a été commis à Moscou le 17 février. Le grand-duc Serge Alexandrovitch, oncle du tsar Nicolas II, a été tué par l'explosion d'une bombe jetée sous sa voiture, comme il rentrait au Kremlin. L'assassin a été arrêté. Interrogé sur les raisons de son attentat, il a déclaré avoir agi dans l'intérêt du peuple opprimé.

Cet abominable attentat a causé dans toute l'Europe, et particulièrement en France, un sentiment général d'horreur et de réprobation.

En Russie, on aurait pu craindre que ce terrible drame ne provoquât des mesures de répression d'une sévérité implacable. Il n'en a rien été, et le gouvernement, poursuivant dignement sa tâche, n'a pas voulu se laisser distraire par le crime d'un insensé de sa mission réformatrice.

L'agitation ouvrière cependant est toujours aussi grande, et reste aussi inquiétante dans toute la Russie, aussi bien à Saint-Pétersbourg qu'à Moscou, en Pologne et au Caucase. Les grèves se multiplient accompagnées de violences déplorables, et compliquées parfois de crises locales provoquées par les conflits qui surgissent entre

populations de diverses races. C'est ainsi que le Caucase a été le théâtre de massacres affreux sur lesquels les dépêches viennent seulement de nous apporter des renseignements détaillés. Voici le télégramme que le *Temps* publiait à ce sujet le 26 février :

L'origine du sanglant drame de races qui se déroule ici est dans le fait suivant : Il y a un mois environ, à Bakou, un écolier arménien avait été brutalisé par un Tatar nommé Etchourbek, qui avait abusé de lui. Quelques jours après, Etchourbek frappait mortellement l'Arménien Sarkis, qui lui avait reproché son forfait. Traîné en prison à la suite de ce crime, Etchourbek tenta de s'échapper ; il fut tué à coups de fusil par les soldats qui l'escortaient.

Le dimanche 19 février, à onze heures du matin, un parent de Etchourbek entrait dans l'église arménienne et tuait à coups de revolver un des deux soldats arméniens qui avaient mis Etchourbek à mort.

Quelques heures après, des Tatars accompagnés de mollahs plaçaient le cadavre dans une voiture et parcouraient la ville en criant : « Vengeance! Mort aux infidèles ! » Ce fut le signal du massacre.

A sept heures du soir, une foule de milliers de Tatars, bien armés de fusils et de revolvers, se mirent à parcourir les quartiers arméniens, tuant tous ceux qu'ils rencontraient et incendiant les maisons. Jusqu'au 22 février, à deux heures après-midi, ce fut un carnage ininterrompu dans toute la ville et les environs.

Le 22 février, à deux heures après-midi, on a fait une tentative d'apaisement. Une procession composée de prêtres arméniens et de mollahs tatars parcourut les rues en prêchant la paix.

Le calme s'est alors rétabli. La nuit a été à peu près tranquille. Mais le lendemain les massacres ont recommencé avec plus de violence.

Aucune mesure énergique n'est prise jusqu'ici par les administrations locales pour rétablir la sécurité en faveur des chrétiens.

Jusqu'à aujourd'hui le nombre des tués dépasse deux mille et les blessés se comptent par plusieurs. Les rues sont jonchées de cadavres.

Comme il fallait s'y attendre, cette déplorable crise intérieure que traverse la Russie a suscité une campagne de fausses nouvelles dans les pays que peuvent inquiéter le développement et la prospérité de l'Empire russe. Ces jours derniers notamment, toute une série de dépêches de source anglaise ou américaine ont prétendu, avec les détails les plus précis, que la Russie était décidée à signer à tout prix la paix en Extrême-Orient ; on publiait même les différents articles du protocole de paix. Il est inutile d'insister sur le peu d'importance qu'il faut donner à des racontars aussi tendancieux. La lutte actuellement engagée en Mandchourie doit se poursuivre jusqu'au bout. Les difficultés intérieures de la Russie, pour troublantes qu'elles soient, ne sauraient avoir aucune action sur la marche des événements en Extrême-Orient ; ce sont là deux questions bien différentes, qui doivent rester distinctes l'une de l'autre ; et le gouvernement du tsar est heureusement suffisamment fort pour les pouvoir régler séparément.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Le chemin de fer sud-oranais.* — Le gouverneur général de l'Algérie vient d'autoriser l'administration des chemins de fer algériens de l'Etat à livrer à l'exploitation la section de Beni-Ounif à Ben-Zireg. Cette section comprend, outre la gare de Beni-Ounif déjà ouverte, celle de Ben-Zireg, qui fonctionnera pour le service complet de la grande et de la petite vitesse, et les arrêts en pleine voie de Mérirès et de Bou-Aïech qui ne seront ouverts qu'au service des voyageurs. Cette ligne sera desservie trois fois par semaine par un train régulier continuant le train d'Oran à Beni-Ounif. Des trains facultatifs seront, en outre, mis en marche suivant les besoins.

— *Dans l'extrême Sud oranais.* — Le général Lyautey, commandant la subdivision d'Aïn-Sefra, est arrivé ces jours-ci à Ben-Zireg, après avoir visité les postes de l'extrême Sud, Taghit et Beni-Abbès.

La reconnaissance qu'il vient d'effectuer a eu pour objet : 1° d'étudier la réduction définitive de la garnison des postes de la Zousfana et de la Saoura, de façon que les dépenses nécessitées par les transports de l'extrême Sud soient ramenées au minimum; 2° d'étudier la construction de la ligne télégraphique de Taghit à Beni-Abbès, qui va être commencée incessamment; 3° d'étudier enfin les mesures de protection des chantiers de la voie ferrée de Ben-Zireg à Béchar, qui poursuivent actuellement leurs travaux avec la plus grande activité.

Quatre chantiers sont établis de Ben-Zireg à Béchar; mille ouvriers sont employés sur ces chantiers. Il est donc essentiel d'assurer leur sécurité aussi bien vers le Nord contre les pillards pouvant venir d'Aïn-Chaïr, que vers l'Ouest contre les Berabers.

Des troupes vont être prélevées à Beni-Ounif pour renforcer les détachements de protection déjà fournis par les garnisons de Ben-Zireg et de Béchar.

Maroc. — *L'ambassade française à Fez.* — *Réception des journalistes français par le sultan du Maroc.* — Les négociations diplomatiques entre l'ambassade de France à Fez et la cour chérifienne se poursuivent activement dans des conditions que les dépêches les plus autorisées déclarent très favorables.

Il est naturellement encore impossible de connaître avec précision la portée et le caractère des entrevues que M. Saint-René Taillandier a presque chaque jour avec le sultan et ses vizirs. Il convient d'attendre patiemment le moment où notre ministre jugera opportun de nous communiquer le résultat de sa mission. Il est intéressant, en attendant, de signaler la curieuse audience que le sultan du Maroc a bien voulu accorder à Fez, le 9 février, aux représentants de la presse française autorisés à suivre l'ambassade.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Suisse. — *Commerce avec les pays étrangers pendant l'année* 1903. — Le département fédéral des douanes vient de publier les résultats définitifs du commerce de la Suisse avec les pays étrangers, en 1903.

Les chiffres enregistrés tant à l'importation qu'à l'exportation ont été plus élevés que les années précédentes.

Commerce spécial de la Suisse dans les cinq dernières années.
(Valeurs en milliers de francs.)

	Importation.	Exportation.	Total.	Différence entre l'importation et l'exportation	%.
	—	—	—	—	—
1899....	1.159.941	796.014	1.955.955	363.900	31,3
1900....	1.111.110	836.080	1.947.190	275.000	24,7
1901....	1.050.004	836.567	1.886.571	213.400	20,3
1902....	1.128.511	874.305	2.002.816	254.200	22,5
1903....	1.196.165	888.522	2.084.687	307.600	25,7

Comme le montre le tableau ci-dessus, l'importation, qui avait fléchi en 1900 et 1901, a repris son mouvement ascendant en 1902 et 1903, elle a même dépassé le chiffre atteint en 1899, le plus considérable qu'elle ait encore obtenu. Elle s'est élevée à 1.196.165.000 francs ou 67.654.000 francs de plus qu'en 1902.

L'exportation, qui est en progrès ininterrompus depuis 10 ans, a atteint 888.522.000 francs, soit 14.216.000 seulement de plus que l'année dernière.

La différence absolue entre l'importation et l'exportation s'est accrue, au détriment de celle-ci. De 254.000.000, en 1902, elle a passé à 307. La différence pour cent a également augmenté : 25,7 au lieu de 22,5 %.

II. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Mouvement de recul de l'immigration.* — Le *Handels-Museum* de Vienne, analysant un récent rapport du consul général d'Autriche-Hongrie à New-York, fait observer que, malgré la grande réduction du prix des passages, le nombre des émigrants européens à destination des Etats-Unis diminue sensiblement. En effet, du 1er avril au 29 juillet de la même année, les compagnies de navigation n'ont enregistré que 427.937 passagers, en regard de 568.166 pour la même période de 1903.

D'un autre côté, le nombre des émigrés qui quittent l'Amérique pour regagner leur pays natal s'accroît depuis deux ans dans des proportions inattendues. Si l'on met en parallèle le chiffre des partants

avec celui des rentrants (en juillet 1904), on ne trouve qu'une différence de 5.000 en faveur du premier.

Quant au mouvement général de l'immigration, il accuse un ralentissement très marqué. Cette constatation fait ressortir vivement encore la marche ascendante du contre-courant de réémigration. On en jugera par les chiffres suivants qui indiquent le nombre des rentrées en Europe de 1893 à 1903 :

En 1893.....	160.000	rentrées.
1894.....	205.000	—
1895.....	150.000	—
1896.....	123.000	—
1897.....	123.000	—
1898.....	120.000	—
1899.....	114.000	—
1900.....	150.000	—
1901.....	137.000	—
1902.....	172.000	—
1903.....	245.000	—

République Argentine. — *La situation économique.* — Les derniers courriers arrivés de la République Argentine dépeignent la situation générale de ce pays comme étant des plus satisfaisantes. Les sauterelles n'ont fait leur apparition que dans les provinces septentrionales et n'ont d'ailleurs causé que très peu de dégâts.

La nouvelle qui vient d'être transmise par câble, que les pluies avaient causé des dommages aux récoltes sur pied, doit être enregistrée avec certaines réserves, car le préjudice causé ne peut être général. Quoi qu'il en soit, l'Argentine pourra exporter cette année d'immenses quantités de produits agricoles. L'industrie de l'élevage et l'agriculture devront donc réaliser de gros bénéfices, et les chemins de fer encaisser des recettes considérables, tandis que la balance du commerce restera favorable à la République.

Cette prospérité sera tempérée néanmoins par l'effet des grèves qui se sont déclarées. L'élément ouvrier ne paraît pas avoir eu sa part de cette prospérité croissante, et il réclame des salaires plus élevés. Beaucoup d'employeurs reconnaissent d'ailleurs que les réclamations sont fondées et paraissent disposés à y faire droit.

Entre temps, on a constaté que l'immigration s'accentuait; ce sont surtout les Italiens et les Espagnols qui viennent se fixer dans le pays.

Cette immigration n'a cependant pas empêché jusqu'ici les grèves de se produire, mais elle a contribué à rendre la main-d'œuvre rare. Elle est d'ailleurs temporaire seulement pour une partie des émigrants, puisque beaucoup ne viennent que pour faire la moisson et s'en retournent ensuite.

On espère cependant que l'excellente situation économique actuelle du pays permettra aux entreprises de retenir par engagement plus de personnel que par le passé.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Charles-C. Crodel, *consul* de Panama à Marseille :
Hans Hamilton, *consul* de Cuba à la Rochelle ;
Le marquis Alexis-Albert-Ernest de Dax, *consul* de l'Uruguay à Toulouse ;
Maximo-Botel Bullrich, *consul* de la République Argentine à Boulogne-sur-Mer.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

SERVICE DE SANTÉ

Sahara. — M. Dautheville, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour la compag. du Tidikelt :
M. Aubert, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour la compag. du Touat ;
M. Guth, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour la compag. de Gourara.

INTERPRÈTES MILITAIRES

Nouvelle-Calédonie. — M. Lefèvre, *interprète de* 2e *cl.*, est désig. pour servir à l'administ. pénitent. de la Nouvelle-Calédonie.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — Sont affectés :
Au 1er sénégalais, M. le *capit.* Garnier ;
Au 2e sénégalais, MM. le *chef de bat.* Laverdure et le *capit.* Saludo ;
Au 4e sénégalais, MM. le *capit.* Bloch et le *sous-lieut.* Boudet ;
Au bataill. du Zinder, M. le *sous-lieut.* Huguenin ;
M. le *lieut.* Briand est désig. pour servir en A. O. F.
Chine. — M. le *lieut.* Estaque est désig. pour servir au 16e rég.
Cochinchine. — MM. le *capit.* Verhaeghe et les *sous-lieut.* Boulay et Pirault sont désig. pour servir en Cochinchine.
Tonkin. — M. le *lieut.-col.* Virgitti est affecté au 9e rég. ;
MM. le *chef de bat.* Chanzy ; le *capit.* Stauber ; les *lieut.* Fenodot et Sommé et le *sous-lieut.* Porquet sont désig. pour le 18e rég. ;
M. le *capit.* Paul est placé au 2e tonkinois ; M. le *capit.* Vanwtberghe, au 4e tonkinois et M. le *sous-lieut.* Brunet, au 5e tonkinois.
Sont désig. pour servir au Tonkin :
MM. les *capit.* Amélineau, Calendini, Tref, Maury et Hugues ; les *lieut.* Julien, Imbert, Santucci, Rouyer et Princet ; les *sous-lieut.* Grosmangin, Surre, Maugard et Carles.
Madagascar. — Sont affectés :
Au 1er magaches, MM. les *capit.* Reitz et Destoup et le *lieut.* Ferron ;
Au 2e malgaches, M. le *lieut.* Pinet ;
Au 3e sénégalais,, MM. le *capit.* Colcanap ; les *lieut.* Remy, Gilles, Ferry, Junilhon, Jouannetaud et Fournier.
M. le *lieut.* Clerc est désig. pour le 13e rég.
Sont désig. pour servir à Madagascar :
MM. les *chefs de bat.* Haye et Le Moan ; les *capit.* Moreau, Martin et Renard ; les *lieut.* Lasnier et Carassou ; les *sous-lieut.* Calvy, Ripault, Glaize et de Saint-Julien.
Martinique. — M. le *lieut.* Barckhausen est désig. pour servir au bataill. de la Martinique.
Réunion. — M. le *capit.* Lambert est nommé command. du bureau de recrutement de la colonie.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — M. le *lieut.* Barbier est désig. pour servir aux travaux publics de l'Indo-Chine.

Martinique. — M. le *lieut.* Petitjean est désig. pour servir à la Martinique.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. Rivot, *offic. d'admin. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir aux travaux publics du Haut-Sénégal.

Congo. — MM. Aubert, Rondot et Crapoulet, *stagiaires de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir au Congo.

CORPS DU COMMISSARIAT

Afrique Occidentale. — Sont désig. pour servir :

A Kati, M. le *commiss. de* 1re *cl.* Bertrandon ;

A Saint-Louis, M. le *commiss. de* 2e *cl.* Archer ;

A Kayes, M. le *commiss. de* 2e *cl.* Magot ;

A Grand-Lahou, M. le *commiss. de* 2e *cl.* Curicque ;

A Dakar, M. le *commiss. de* 3e *cl.* Bouton.

Indo-Chine. — M. le *commiss. ppal de* 3e *cl.* Blineau est désig. pour servir en Indo-Chine.

Sont affectés :

A Haïphong, M. le *commiss. ppal de* 2e *cl.* Augé ;

A Saïgon, M. le *commiss. ppal de* 2e *cl.* de Pous ;

A Hanoï, M. le *commiss. ppal de* 3e *cl.* Montarou ;

A Haïphong, M. le *commiss. ppal de* 3e *cl.* Varangot ;

A Hanoï, M. le *commiss. de* 1re *cl.* Lacouture ;

A Saïgon, M. le *commiss. de* 1re *cl.* Lauret ;

A Kanoï, M. le *commiss. de* 2e *cl.* Douvion.

Congo. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Croll et MM. les *commiss. de* 2e *cl.* Tastemain et Coanet sont désig. pour servir au Congo.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *commiss. ppal de* 3e *cl.* Lièvre est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Lemoy est désig. pour servir au corps d'occupat.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. Merveilleux, *méd. ppal de* 2e *cl.*, est nommé chef du service de santé au Sénégal.

Indo-Chine. — M. Lidin, *méd. ppal de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à Saïgon.

Madagascar. — MM. Maurras, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, et Garnaud, *pharm.-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir à Madagascar.

Martinique. — M. Garnier, *méd. ppal de* 2e *cl.*, est désig. pour servir à la Martinique.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Atlantique. — M. le *capit. de frégate* Mornet est désig. pour embarq. sur le *Dupleix* ;

M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Geoffray est désig. pour embarq. sur le *Dupleix*.

Extrême-Orient. — M. l'*enseig. de vaiss.* Théron est désig. pour embarq. sur la *Fronde*.

Levant. — M. le *capit. de frég.* Grasset est nommé au command. du *Vautour* à Constantinople.

Océan Indien. — M. le *capit. de frég.* Morin de la Rivière est nommé au command. de la *Rance*, et M. le *capit. de frég.* Morin au command. du *Pourvoyeur* ;

M. le *lieut. de vaiss.* Bouchard est nommé adjoint au command. de la marine à Diégo-Suarez ;

M. le *lieut. de vaiss.* Stotz est désig. pour embarq. comme second sur la *Rance*.

Pacifique. — MM. les *lieut. de vaiss.* Richer et Ferret sont désig. pour embarq. sur le *Catinat* ;

M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Loux est désig. pour embarq. sur le *Catinat*.

Terre-Neuve. — M. le *capit. de vaiss.* Calloch de Kerillis est nommé au command. du *Chasseloup-Laubat* et de la division navale de *Terre-Neuve* ;

M. le *capit. de frégate* Lefèvre est nommé au command. du *Lavoisier.*

MM. le *lieut. de vaiss.* Daoulas et les *enseig. de vaiss.* Thierry, Fournery, Bermon et Capronnier sont désig. pour embarq. sur le *Lavoisier* ;

M. le *mécan. ppal de* 1re *cl.* Peisselon est désig. pour embarq. sur le *Lavoisier.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Pacifique. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Laurent est désig. pour embarq. sur la *Meurthe.*

Terre-Neuve. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Carrelet de Loisy est désig. pour embarq. sur le *Lavoisier.*

SERVICE DE SANTÉ

Levant. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Audiat est désig. pour embarq. sur le *Vautour* à Constantinople.

Terre-Neuve. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Defressine est désig. pour embarq. sur le *Lavoisier.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Le Chevert, capit. de port de 2e cl., est désig. pour servir à Pondichéry (Inde);

M. de Chantelar, capit. de port de 1re cl., est désig. pour servir au Sénégal;

M. Boyron est nommé greffier de la justice de paix à compétence étendue de Tay-ninh (Indo-Chine);

M. Vergé est nommé administ. adjoint de 3e cl. à Madagascar ;

M. Hutin, lieut. de spahis, est nommé administ. adjoint de 2e cl.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

L'Art Tchèque au XIXe siècle : peinture, sculpture et architecture, par Henri Hantich, avec préface de M. Charles Normand, président perpétuel de la Société des Amis des Monuments parisiens. Un volume grand in-4° avec nombreuses photographies. Paris, librairie Nilsson. Prague, librairie Topic.

M. Henri Hantich, que nous sommes heureux de compter parmi nos plus distingués collaborateurs, est un ami de la France où il compte beaucoup de sympathies. Il a eu la délicate pensée de dédier son livre à notre pays, en mettant en première page un gracieux frontispice dessiné spécialement pour lui par le doyen des professeurs de l'Académie des beaux-arts de Prague, M. F. F. Zenisek, et représentant le jeune art tchèque rendant hommage à l'art français. M. Hantich a voulu en outre que son livre fût présenté à ses lecteurs français par un compatriote, M. Charles Normand, qui s'est très délicatement acquitté de cette agréable tâche. Dès le début de son ouvrage, M. Hantich insiste sur ce que les artistes de la Bohême, peintres, sculpteurs et architectes, doivent aux maîtres français. En tout cas, il est certain que nos maîtres peuvent être fiers de leurs élèves, car les splendides reproductions que M. Hantich nous donne des œuvres des principaux artistes ses concitoyens nous permettent d'admirer en toute connaissance de cause des peintres comme J. Manès, Zenisek, Mucha, Cermak, Brozik, Koserek, Marak, des sculpteurs comme Venceslas Levy, Myslbeck, G. Schnirch, Saloun, des architectes comme J. Zitek, J. Hlavka, J. Schutz. Ce sont là de véritables artistes dans toute la plus haute acception du terme, que nous avons grand intérêt et grand profit à mieux connaître. Que ceux de nos amis, de nos artistes qui ne

peuvent faire le voyage de Prague lisent le livre de M. Hantich, ils apprendront à connaître et à aimer un art qui se recommande de nous et dont nous pouvons être fiers.

Carte économique et industrielle du département d'Indre-et-Loire, dressée par les soins de la commission d'enquête de la Société « La Loire navigable », sous la direction de M. Louis Laffitte, professeur à l'Ecole supérieure du commerce de Nantes, conseiller du commerce extérieur de la France. Au siège de la Société. Nantes, 1904. Prix : 1 fr. 50.

Cette carte, tirée en cinq couleurs, publiée à l'occasion du XIe Congrès de « la Loire navigable », qui s'est tenu à Nantes, les 23, 24 et 25 octobre 1904, fait suite aux cartes industrielles des départements de Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire et Loiret, et constitue un nouveau document de l'histoire économique de la France. Elle donne la répartition des usines, fabriques, manufactures et de nombreux renseignements sur l'évolution industrielle de l'Indre-et-Loire.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Le compromis austro-hongrois de 1867. Etude sur le dualisme, par Louis Eisenmann. Un vol. in-8° de 695 pages. Société nouvelle de librairie et d'édition. Paris, 1904.

Le Marin anglais, par André E. Sayous, docteur en droit. Un vol. in-18 de 160 pages. Fédération des industriels et des commerçants Paris, 1905.

Guide administratif du médecin des troupes coloniales, par le Dr F. Audiau, médecin aide-major. Un vol. in-8° de 90 pages. Ch.-Lavauzelle, éditeur. Paris et Limoges.

Essai sur la défense des colonies, par le capitaine Ferradini. Un vol. in-8° de 190 pages, avec 12 croquis dans le texte. Ch.-Lavauzelle, éditeur. Paris et Limoges.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française (*fév.* 1905). Robert de Caix : Politique marocaine. — Augustin Bernard : La Tunisie et le rapport de M. Chautemps. — Brives : A travers le Maroc occidental.

Bulletin mensuel du Comité de l'Asie française (*fév.*). R. C. : La défense de l'Indo-Chine. — J. Franconie : Le budget japonais pour 1905-1906. — Henri Cordier : Les douanes impériales maritimes chinoises.

La Ligue maritime (*fév.*). Un nouveau système de primes à la marine marchande. — Commandant Vel : La défense de l'Indo-Chine.

Bulletin de l'Office du gouvernement général de l'Algérie (15 *fév.*). Les ports de l'Algérie en 1903. — Bône et La Calle.

La Réforme économique (19 *fév.*). J. Domergue : Les voies d'accès au Simplon. — Ph. Vergne : Un Institut agricole international. — (26 *fév.*). P. Sinceny : Un Congrès international d'expansion économique mondiale. — J. Desmets : Le traité de commerce germano-suisse et les soieries pures.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

L'Italia moderna (18 *fév.*). Gis Leno : Pourquoi les Japonais ne vaincront pas. — E. L. Morselli : Mégalomanie et nationalisme en Argentine.

La Rassegna Nazionale (16 *fév.*). Pietro Stoppani : Du Nil au Jourdain.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE CHEMIN DE FER D'ÉTHIOPIE

Dans la séance du 3 février dernier, au cours de la discussion du budget des colonies, un député a soulevé une question d'un intérêt capital pour la politique française en Ethiopie : c'est celle du chemin de fer de Djibouti. Le débat a tourné court, la Chambre ayant, non sans raison, préféré attendre le résultat de négociations diplomatiques ouvertes à ce sujet. Cependant cette question reparaîtra nécessairement devant le Parlement, et, en attendant, l'affaire vaut la peine que le public en connaisse les principaux traits.

***

Le négus Ménélik concéda, en 1894, à une Compagnie française, qui prit le nom de « Compagnie générale des chemins de fer éthiopiens », la construction et l'exploitation d'une ligne ferrée allant de Djibouti au Nil, et divisée en trois sections : la première de Djibouti à Diré-Daoua près d'Harrar ; la seconde de Diré-Daoua à Addis-Abbeba, capitale de Ménélik, et la troisième de ce point au Nil Blanc. La première section était seule concédée à titre définitif. Un privilège était stipulé pour la Compagnie, qui était garantie contre la concurrence de toute ligne nouvelle, se dirigeant « soit des bords de l'océan « Indien et de la mer Rouge jusqu'en Ethiopie, soit de « l'Ethiopie jusqu'au Nil Blanc ».

En 1902, le capital social de la Compagnie avait été porté successivement de 8 à 18 millions, en partie seulement libérés, et on avait émis 52.000 obligations de 500 francs, placées à l'étranger au prix moyen de 250 francs. Avec ces ressources, on avait pu construire 200 kilomètres sur les 310 que devait comprendre la première section. Mais les fonds manquaient pour continuer les travaux. Un syndicat anglais, déjà intéressé à l'affaire comme porteur d'actions ou d'obligations, offrit et

fit agréer une avance de 3 millions et ses services pour l'entreprise des travaux restant à faire. Il s'assurait, par contre, la haute main sur la Compagnie en se faisant remettre 15.000 actions nouvelles [1].

Cette opération émut le gouvernement français. Notre politique en Ethiopie présente un caractère tout à fait particulier. Installés à Djibouti sur le littoral brûlé et stérile du pays Somali, nous n'avons eu d'autre ambition que de faire de cette ville une station maritime, qui, comme Aden, servirait d'escale sur la route d'Extrême-Orient, et, de plus, serait le débouché des produits des plateaux salubres, peuplés et relativement riches de l'Ethiopie. La France n'a jamais songé à intervenir dans les Etats de Ménélik. Au lieu d'aller au-devant des Ethiopiens, nous les avons appelés à nous. Après les avoir laissé s'installer à Harrar, quand l'Egypte évacua cette ville, nous leur avons suggéré de la relier à Djibouti à travers les déserts du Somali, par un chemin de fer construit, il est vrai, avec des capitaux français et une direction française, mais presque entièrement placé (à l'exception des 80 premiers kilomètres) sous le contrôle des autorités abyssines.

Nos desseins ne sont pourtant pas, comme cela se conçoit, absolument désintéressés. Si la politique française a pour base et pour principe le maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'Ethiopie, elle a le désir légitime d'assurer à nos nationaux leur part de l'exploitation économique de cette région. Abordée au Nord par les Italiens de l'Erythrée, à l'Ouest par les Anglais du Soudan égyptien, il convient que l'Ethiopie du Sud (la province de Choa) soit réservée à l'activité commerciale des Français. Le monopole concédé par Ménélik visait ce résultat, en enlevant aux Anglais la possibilité d'établir une ligne rivale de celle de Djibouti entre les ports de Zeïla ou de Berbera et Harrar, La mainmise d'un syndicat anglais sur la Compagnie française préparait la chute prochaine de ce monopole et ruinait notre politique.

La convention du 6 février 1902, approuvée par le Parlement en mars de la même année, eut pour but d'éviter ce danger. Elle octroyait à la Compagnie une subvention annuelle de 500.000 francs pendant cinquante années. En retour, des garanties étaient prises pour y faire prédominer l'influence nationale. Les créanciers étrangers devaient être désintéressés. Le ministère des Colonies contrôlerait le choix du directeur, des membres du conseil d'administration et des représentants

[1] Rapport de M. Bienvenu-Martin, du 8 mars 1902, à la Chambre des députés.

sur place de la Compagnie ; toute modification aux statuts, toute émission d'obligations et d'emprunts, toute construction d'embranchements devaient recevoir son approbation. Il était d'ailleurs stipulé « que les dispositions relatives à la partie de « la ligne située en dehors du territoire français n'étaient « applicables qu'après entente entre le gouvernement français « et le gouvernement éthiopien ».

*
* *

La situation est aujourd'hui celle-ci : la première section est bien achevée jusqu'à Diré-Daoua, mais la Compagnie, loin de pouvoir songer à prolonger la ligne jusqu'au plateau du Choa, est retombée dans ses embarras de 1902, singulièrement aggravés encore. Le passif dépasse 50 millions de francs. Les recettes du chemin de fer atteignent un chiffre déjà appréciable, 1.200.000 francs en moyenne pour les trois dernières années, mais qui n'est guère susceptible d'accroissement tant que la ligne n'aura pas atteint Addis-Abbeba. Il faudrait, pour construire les 400 kilomètres qui séparent encore la capitale du négus du terminus actuel, environ 35 millions — d'autres disent beaucoup plus. La Compagnie se déclare incapable de trouver les ressources nécessaires en France.

C'est alors qu'apparaît derechef le syndicat anglais, connu aujourd'hui sous le nom d'*International Ethiopian Railway Trust*. Avec une obstination anglo-saxonne, le trust guettait l'occasion de la revanche. Il a déjà repris les positions d'où l'avait évincé la convention de 1902, puisque par un rapport récent au conseil d'administration, reproduit par des journaux français, il se vante de posséder 20.000 titres de la Compagnie française, représentant un capital de plus de 11 millions. La Compagnie, en réalisant immédiatement, à l'étranger, les annuités consenties par le Trésor français, a évidemment méconnu l'esprit de la convention; pourtant les précautions prises ne sont pas tout à fait inefficaces. Aucune modification ne pouvant être apportée aux statuts et à la composition du conseil d'administration sans l'autorisation du gouvernement, le *trust* anglais a dû prendre un biais pour arriver à ses fins. Il l'a trouvé dans une proposition d'*internationaliser* le chemin de fer, les prolongements futurs et le port de Djibouti par-dessus le marché.

La campagne en faveur de ce projet est menée, non pas seulement en Angleterre, ce qui se conçoit aisément, mais en France même. La Compagnie française se croit obligée de l'appuyer, comme on le voit par les déclarations du président

du conseil d'administration à l'assemblée générale du 29 décembre 1904[1]. Des Chambres de commerce françaises, évidemment mal instruites des différents aspects de la question, l'ont recommandé aux pouvoirs publics.

Cette agitation n'a pas eu grand écho en France. Le gouvernement ne paraît pas s'être laissé émouvoir. Les principaux journaux ont protesté au nom des intérêts nationaux. Les effets de la campagne ont été plus sensibles en Ethiopie. La légation de France s'est vue obligée — situation peut-être sans précédent dans notre histoire coloniale — de combattre à la cour abyssine les influences coalisées, non seulement des ministres d'Angleterre et d'Italie, mais encore, assure-t-on[2], des représentants de la Compagnie française, lesquelles influences tendaient à faire table rase des avantages acquis à la France pour préparer l'édification de la combinaison internationale. C'est ainsi qu'on disait à Ménélik que les clauses de la convention de 1902 portaient atteinte à sa souveraineté, qu'on le poussait à refuser sa sanction à cette convention, et qu'on l'amenait à déchirer l'acte concédant définitivement la deuxième section du chemin de fer, de Diré-Daoua à Addis-Abbeba.

La légation de France est parvenue heureusement à rassurer le négus, et nous savons qu'elle a obtenu récemment le renouvellement de l'acte de concession de la ligne d'Addis-Abbeba. Il lui reste encore à amener Ménélik à autoriser la perception de la redevance de 10 % sur la valeur des marchandises circulant sur le chemin de fer, autorisée par l'acte de concession de 1894, et dont la Compagnie se plaint de n'avoir encore pu jouir.

***

En faveur de l'internationalisation, les représentants du *trust* et de la Compagnie française, glissant sur les avantages directs qu'ils escomptent, invoquent surtout des arguments diplomatiques. Céder aux désirs de l'Angleterre et de l'Italie, assurent-ils, c'est le meilleur moyen de désarmer les oppositions qui ont jusqu'ici empêché la Compagnie d'exercer ses droits et privilèges dans leur entier[3]. Ce serait aussi, ajoutent-ils, faire œuvre politique et réaliser jusqu'en Ethiopie le rapprochement de la France et de l'Angleterre, si fécond en heureuses conséquences.

La facilité relative avec laquelle la légation française a pu décider Ménélik à renouveler la concession de la ligne d'Addis-

---

1-2 *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, janvier 1905.
3 *Morning Post* du 2 mars 1905.

Abbeba est la meilleure réponse que notre diplomatie pût faire à ceux qui soutiennent cette thèse. Quant aux avantages qui résulteraient pour nos intérêts en Ethiopie de la substitution d'une sorte de *condominium* anglo-français à une action purement nationale, le précédent du canal de Suez, qu'on nous donne en exemple, est en vérité peu alléchant. Nous savons, par expérience, que le meilleur moyen de rester en bons termes avec les Anglais est de conserver, autant que possible, des intérêts distincts. Si les porteurs de titres de la Compagnie peuvent trouver leur compte dans une combinaison internationale, les intérêts généraux de la France commandent au contraire, à notre avis, de ne point appeler des étrangers entreprenants et tenaces dans une affaire qui peut et doit rester nôtre.

C'est sans doute aucun en interprétant dans ce sens l'intérêt national que M. Delcassé a entamé avec lord Lansdowne des pourparlers pour un règlement de la question des chemins de fer d'Ethiopie. Le détail de ces négociations ne nous est naturellement pas connu, mais nous croyons pourtant savoir que le quai d'Orsay entend formellement réserver à l'influence française — sous la réserve, cela va de soi, de la souveraineté du négus — les deux premières sections de la ligne transéthiopienne.

Ce point établi, on peut concevoir que la France ne revendique pas d'une façon absolue le privilège consenti par Ménélik. En ce qui concerne la ligne de Djibouti à Addis-Abbeba, par exemple, nous admettons fort bien que les étrangers, Anglais ou Italiens, obtiennent des garanties contre des tarifications différentielles; que même Djibouti devienne un port franc, mais (est-il besoin de le dire?) en vertu d'une décision unilatérale et toujours révocable du gouvernement français. L'intérêt national ne verrait qu'avantage enfin à ce que les puissances se garantissent réciproquement l'intégrité des Etats de Ménélik. Sous ces réserves, la France pourrait, non pas se désintéresser du réseau à construire au delà d'Addis-Abbeba et jusqu'au Nil Blanc, mais ne pas se prévaloir du monopole établi par la concession de 1894. La politique française en Ethiopie n'a jamais méconnu les intérêts des autres nations dont les possessions avoisinent cette région. On peut ajouter qu'étant donné les ressources actuelles de l'Ethiopie, et aussi la façon peu brillante dont a débuté, il faut bien le reconnaître, l'action économique française, il est sage et peut-être nécessaire de limiter nos efforts au strict indispensable.

Il y a des raisons de penser qu'un accord interviendra dans ce sens avec l'Angleterre, aussi ménager des intérêts récipro-

ques des deux pays que les précédents arrangements. C'est alors que, comme nous le disions en débutant, on verra revenir au Parlement la question financière. Celle-ci est assurément délicate. Il appartiendra à la Commission du budget de faire une étude approfondie sur le passé et sur la situation présente de la Compagnie, et de rechercher le meilleur parti à prendre pour remettre à flot cette affaire et éviter le retour de nouvelles déceptions. Si malaisé qu'il soit, le problème n'est probablement pas insoluble. L'affaire est surtout mauvaise en raison des charges écrasantes dont une gestion fort mal contrôlée, semble-t-il, l'a alourdie. L'obstination avec laquelle les capitalistes anglais — suivis, paraît-il, d'un assez bon nombre de souscripteurs français toujours prêts à accorder à des sociétés étrangères la confiance qu'ils marchandent aux françaises — veulent nous disputer cette affaire, indique assez qu'elle est susceptible de « payer », lorsque les avantages stipulés par la convention de 1894 seront assurés et surtout quand la ligne aura reçu les prolongements nécessaires.

Les intérêts français en Éthiopie, pour n'être pas comparables à ceux que nous possédons dans d'autres parties de l'Afrique, n'en ont pas moins une valeur, que le temps et certaines éventualités peuvent accroître notablement. Sans compter le préjudice matériel, immédiat ou éventuel, qui en résulterait, il serait déplorable, au point de vue moral, qu'une politique, exclusivement fondée sur les procédés pacifiques, c'est-à-dire tout à fait digne d'approbation, aboutît à une véritable faillite.

Maurice Ordinaire,

Ancien député.

LA QUESTION DE LA PAIX

EN EXTRÊME-ORIENT

La dernière et lamentable défaite des armées russes en Mandchourie remet une fois encore à l'ordre du jour de la politique internationale la question de la paix et de la médiation. Nos lecteurs savent que dans cette Revue nous ne faisons point cause commune avec ces prédicants d'une paix à tout prix, si facilement oublieux des nécessités politiques, ni avec les prôneurs d'une intervention, si elle doit être inutile autant que maladroite. Mais il vient une heure où il peut sembler opportun de discuter ces idées, et nous voudrions ici, non point tant proposer une solution rêvée, qu'indiquer avec quelque précision à ceux qui nous lisent les données et les perspectives d'un angoissant problème. Il nous suffira de montrer le but à atteindre; c'est à notre diplomatie, informée plus exactement que nous ne pouvons l'être des dispositions des cabinets étrangers, qu'il appartient d'apprécier les moyens à employer et les initiatives à assumer. Mais il nous est permis d'essayer de voir comment se présente objectivement à des regards attentifs le problème si ardu d'une solution pacifique prochaine.

***

Nous ne voulons point rechercher ici quels conseils l'intérêt français aurait dû nous suggérer de donner à nos alliés russes pendant les dix années qui ont séparé la guerre sino-japonaise de la guerre actuelle. Sans remonter au delà de cette dernière, il est évident que, la lutte commencée, tous nos vœux devaient se porter vers la Russie : ce n'est pas seulement parce que, celle-ci étant notre alliée, et une alliée d'une valeur internationale irremplaçable, tout ce qui pouvait l'affaiblir, affaiblissait du même coup notre action dans la politique mondiale ; c'est aussi parce que nul ne peut mettre en doute aujourd'hui ce que l'on peut appeler l'impérialisme japonais. Quelles qu'en soient les causes, surpeuplement du Japon que l'on semble avoir exagéré, ou plutôt ambition d'un peuple jeune et traditionnellement batailleur, dont sa haine du blanc s'est armée depuis vingt ans des moyens de notre civilisation matérielle, les visées de cette nation jaune ne sont pas niables. Jusqu'à quel point pousse-t-elle son « pan-asiatisme »? Dans quelle mesure aspire-t-elle à se former une doctrine de Monroe à son image? C'est ce qu'il est impossible de dire, car sa finesse orien-

tale sait qu'elle ne pourra réaliser ses desseins qu'avec la complicité de certains Etats européens ou américains, et il lui importe de ne pas les effrayer par la vision de son programme d'avenir. Mais dès aujourd'hui on peut considérer comme certain que la nation japonaise ambitionne de devenir la reine de l'Asie orientale, la dominatrice de cette partie du Pacifique; donc, faire de la Corée sa colonie, de la Mandchourie du Sud son pays de protectorat, de la Chine de l'Est sa zone d'influence, restreindre dans toute la mesure possible l'extension, puis l'influence, puis le commerce d'abord de la Russie, de l'Allemagne et de la France, ensuite de l'Angleterre et des Etats-Unis, telles sont assurément les visées, en partie avouées hautement, en partie voilées ou cachées, du Japon [1].

L'intérêt de notre établissement en Indo-Chine, de notre pénétration dans la Chine du Sud, de notre commerce dans tout cet empire, nous commandait et nous commande donc encore, sans qu'il soit besoin d'insister, de tendre nos efforts en vue d'interdire au Japon un établissement solide sur le continent asiatique. La seule concession possible, encore que peu désirable, était son installation en Corée, car là son développement était barré par les montagnes qui bordent au Nord-Ouest la presqu'île et par les troupes russes qui gardaient la Mandchourie.

***

Mais aujourd'hui il ne s'agit plus de ce qui est désirable, mais réalisable. Les Japonais tiennent la Corée, la Mandchourie du Sud et Port-Arthur; ils menacent les établissements russes du Pacifique; ils dominent de fait la Chine du Nord et pourront, quand ils le voudront, se mettre en relation avec le cœur de l'Asie. Que faire?

Une première solution est de conseiller à la Russie la guerre à outrance : trois armées ont été battues et décimées, envoyez-en trois autres; reculez jusqu'à Kharbin, et s'il le faut, plus loin encore; faites le désert devant le maréchal Oyama, qui, nouveau Napoléon, entrera peut-être dans Kharbin en flammes, mais en allongeant indéfiniment ses lignes de communications, en s'épuisant en victoire à la Pyrrhus, jusqu'à ce que le Japon, déjà réduit à la misère, soit incapable de recevoir le choc des nouvelles armées qu'amènera le Transsibérien. La flotte du Pacifique n'existe plus; la seconde est trop faible; la troisième

[1] Voyez, à cet égard, en dehors des nombreux documents reproduits ou traduits dans les *Questions*, l'article anonyme de la *Revue de Paris* du 1er février 1905 : il est fait de traductions de documents japonais, qui sont suggestifs.

est de peu de valeur; fortifiez-les de navires auxiliaires ; hâtez les constructions de vos chantiers et retournez à la bataille.

Cette solution du problème pouvait se soutenir jusqu'à l'automne dernier ; il n'est pas douteux qu'après la chute de Port-Arthur, le prestige russe en Extrême-Orient a reçu un coup terrible ; jusqu'à cette date, surtout après la bataille sanglante, et somme toute, peu décisive de Liao-yang, la paix pouvait être signée par les deux adversaires sans peut-être ni très grandes difficultés, ni défaite morale pour l'un des deux[1]; qu'elle eût été une paix durable ou précaire, c'est une autre question ; mais on peut croire qu'elle n'aurait ni engagé irrémédiablement l'avenir, ni affaibli l'influence d'un des deux Etats ; après la chute de Port-Arthur, il n'en était plus de même ; si l'on croyait à la victoire finale de la Russie, si l'on estimait devoir lui faire crédit jusqu'au printemps suivant, il était permis de conseiller la continuation de la lutte dans l'intérêt russe et européen tout à la fois.

Aujourd'hui les événements nous enseignent que cette victoire finale est douteuse, et en tout cas du moins, renvoyée aux calendes : c'est dire qu'en mettant les choses au mieux, la Russie devra, pour vaincre, faire des sacrifices énormes d'hommes, d'argent, de force vive. Or on peut se demander si on doit lui conseiller pareille attitude dans son intérêt comme dans le nôtre. Elle serait dictée si le sort de la nation russe elle-même était en jeu ; mais ne confondons point Moukden avec Moscou. Vladivostok est encore, malgré les désirs japonais, hors de cause. Le prestige de la Russie en Extrême-Orient est atteint; mais pas plus que sa politique d'expansion en Asie, il n'est irrémédiablement compromis. En Europe, chacun sait de quoi est capable la Russie, conduite par un tsar mieux secondé ou mieux servi ; et les observateurs et les hommes d'Etat se demandent si le gouvernement russe, averti par une terrible leçon, ne va pas se « militariser », voire à l'excès, bien loin de demeurer dans l'excessive prudence diplomatique et coloniale que trop longtemps la France pessimiste garda après ses désastres. Ne pourrait-on pas craindre que ce serait, pour relever ce prestige, l'acheter trop cher et d'une monnaie aléatoire que de lui sacrifier tout ce qui reste d'armée, de flotte, de crédit et de puissance à l'Etat russe. Et si l'on songe à la terrible crise intérieure, qui convulse le corps de cet empire, on se sent porter à conseiller plus vivement encore la sagesse et le recueillement?

---

[1] Cf. les deux articles de M. Gabriel Hanotaux dans le *Journal* des 4 et 18 juillet 1904.

Voilà pourquoi, en ce moment, de nombreux esprits sincèrement amis de la Russie, et qui ne sont pas de ces utopistes qui rêvent en plein jour, estiment que la paix est désirable, et que l'on peut demander de la conseiller à notre diplomatie, dans les formes que cette dernière sait opportunément revêtir. Comment y arriver? Sans doute il ne peut s'agir de paix à tout prix, mais seulement d'une paix acceptable par la Russie et par le Japon, au mieux des intérêts européens et en particulier français.

*
* *

Si l'Europe et l'Amérique avaient une plus claire conscience des intérêts communs, si elles étaient moins travaillées par des rivalités latentes, si elles pouvaient marcher d'accord pour l'action, et pas seulement pour la négation de l'action, une seule ligne de conduite serait à recommander : les deux autres puissances intervenantes de 1895, l'Allemagne et la France, jointes à l'Angleterre et aux Etats-Unis, imposeraient leur médiation, que la supériorité de leurs flottes unies rendrait irrésistible : la Corée serait rendue à son indépendance et la Mandchourie à la Chine; le Japon serait rejeté dans ses îles, lui dont tout établissement sur le continent est dangereux pour l'Europe ; la Russie garderait son débouché de Vladivostok, avec la bande de territoire qui lui sert d'avenue ; et rien ne serait plus simple que de rédiger un traité sur ces bases en se référant aux promesses données par l'un et l'autre des belligérants, ce qui sauverait la face.

Mais ceci suppose la coopération de l'Angleterre et des Etats-Unis; or, rendons-nous compte de l'état d'esprit et de la politique de ces deux puissances. Les Etats-Unis ont été longtemps pleins de bienveillance pour la Russie ; ils l'ont regardée, à tort ou à raison, comme ayant contribué à empêcher toute intervention étrangère lors de la guerre de Sécession, et lui en ont gardé quelque temps une certaine reconnaissance. Mais la politique russe en Mandchourie a complètement modifié cette manière de voir : l'opinion publique a estimé que la Russie avait manqué à sa promesse de rendre cette province à la Chine; elle l'a taxée de mauvaise foi et est devenue anti-russe ; de leur côté, les hommes d'Etat américains voyaient dans cet établissement une atteinte à la politique qu'ils ont tous préconisée jusqu'à ce jour en Extrême-Orient, pour la sauvegarde de leur commerce, à savoir la politique de la porte ouverte, et ils ont ainsi favorisé les desseins japonais parce que ceux-ci voulaient expulser les Russes de Mandchourie. Sauraient-ils faire une volte de face et résister à l'opinion publique, que meut le sentiment plus que des considé-

rations politiques? Comprendraient-ils que les Japonais seront pour eux, en Mandchourie, aussi dangereux que les Russes? Ne resteraient-ils pas hantés par la crainte d'un retour offensif prochain de la puissance tsariste, et ne se laisseraient-ils pas duper par le sophisme de la liberté et de la civilisation japonaise en lutte avec le despotisme et la barbarie russes? Autant de questions que peut seule résoudre notre diplomatie dûment éclairée.

Ce sont exactement les mêmes questions qui se posent du côté de l'Angleterre. De plus, il importerait de savoir si les desseins anglais sont suffisamment accomplis. Beaucoup de bons esprits ont pensé que la Grande-Bretagne s'était réellement efforcée d'empêcher la guerre. Ils raisonnaient ainsi : actuellement les deux adversaires balancent leur puissance en Extrême-Orient, l'Angleterre est l'arbitre ; si la guerre éclate, l'un d'eux est vainqueur, supplante l'Angleterre et la remplace dans son hégémonie. Pour notre part, nous n'avons jamais eu cette pensée ; si la puissance britannique avait voulu que la guerre n'éclatât point, elle avait en mains les atouts nécessaires : elle a fourni l'argent indispensable, a conclu le traité garantissant la liberté d'action du Japon, et a excité ce dernier par sa presse. Les hommes d'Etat anglais raisonnaient autrement que ne le croyaient les esprits dont nous parlons, ils avaient craint un instant une entente entre le Japon et la Russie contre l'Angleterre; le traité de 1902 ne les garantissait qu'insuffisamment; la seule garantie était la guerre. De plus, bien informés, ils savaient que la victoire serait chèrement disputée, le vainqueur et le vaincu terriblement atteints : c'est tout ce qu'ils pouvaient désirer. Enfin, l'Angleterre se disait que c'était le seul moyen d'arrêter l'expansion russe, et quant aux visées japonaises, elle avait confiance, pour en avoir raison, dans son or et dans sa flotte : dans son or, car sans lui le Japon était sans ressources ; dans sa flotte, car elle avait grâce à elle, quand il l'aurait fallu, l'empire de la mer en Extrême-Orient, et cela seul suffisait à couper à sa racine cet impérialisme pan-asiatique naissant.

La politique anglaise semble donc avoir tout prévu, sauf peut-être deux choses : la première, c'est que l'empire russe, refoulé et battu, peut, par esprit de revanche, devenir militaire au lieu de bureaucratique, et déborder en Orient, en Perse, aux Indes pour y chercher la voie fermée ailleurs, les compensations désirées, le prestige à refaire ; la deuxième, c'est que le Japon, installé même seulement en Corée, s'il n'a plus devant lui la barrière russe, devient une puissance continentale, ayant prise directe sur la Chine et hors de la portée des flottes anglaises.

Si toutes ces raisons cependant ne paraissent pas aux yeux des hommes d'Etat anglais suffisamment décisives pour se ranger à la solution dont nous parlions plus haut, vers quoi se rejeter ?

Vers le moindre mal, car nous ne pouvons songer à résoudre la question sans l'Angleterre, c'est-à-dire contre elle, c'est-à-dire en faisant jouer les accords défensifs et offensifs de 1902. Ce moindre mal, c'est de favoriser la conclusion de la paix par les moyens appropriés que notre diplomatie saura trouver, selon les circonstances et les dispositions de la chancellerie russe : simples conseils, bons offices, médiation, il importe peu. Ce qui importe, c'est qu'elle se fasse aux moins mauvaises conditions possibles, c'est-à-dire que tout au moins la Mandchourie du Sud et Port-Arthur soient rendus à la Chine, neutralisés, mis, autant que faire se peut, hors de l'influence japonaise. L'Angleterre et les Etats-Unis ont, semble-t-il, un évident intérêt à cette solution minimum, et l'on peut s'abriter derrière les formelles promesses du Japon au début de la guerre.

Mais il faudra bien se rendre compte que, si le Japon n'a pas été économiquement trop profondément atteint par la guerre actuelle, il y a des chances pour que cette paix risque de n'être qu'un nouveau traité de Simonosaki. Avec la surexcitation patriotique qu'amènera la victoire, le prestige qu'ils en retireront, la conscience de leur force, actuellement sur terre incomparable en Extrême-Orient, les Japonais feront de la Corée un camp de départ, s'efforceront de renforcer leur flotte, pour arracher la maîtrise de la mer comme déjà ils ne la cèdent à nul autre sur terre en Extrême-Orient. Notre politique fera bien de ne pas perdre de vue ces nouvelles perspectives, nos établissements d'Indo-Chine devront s'y préparer et l'Europe, surtout en l'espèce l'Angleterre, ouvrière responsable de la crise extrême-orientale, se persuader qu'une paix nécessaire, mais sans doute imparfaite, n'est, après celle de Simonosaki, qu'un second entr'acte ; le drame peut continuer, si les puissances, imprévoyantes ou impuissantes, ne savent employer les moyens énergiques propres à prolonger la paix, du moins jusqu'en un temps où peut se flatter d'atteindre une raisonnable prévision humaine.

GABRIEL LOUIS-JARAY.

ORGANISATION DÉFENSIVE

DE L'EMPIRE COLONIAL FRANÇAIS

ROLE DE CHACUNE DES COLONIES

GROUPEMENT ET CLASSEMENT DES COLONIES D'APRÈS CE RÔLE

L'organisation militaire de nos colonies porte surtout la marque de préoccupation d'une défensive passive vis-à-vis de nos adversaires européens, elle est aussi profondément imprégnée des dispositions qu'ont nécessitées la conquête et la protection contre les indigènes. Cet horizon doit être élargi. La guerre avec certaines puissances, telles que l'Angleterre, les Etats-Unis, le Japon, pourra se localiser dans nos possessions d'outre-mer, et, d'autre part, certaines de nos possessions lointaines, favorisées par leur situation, peuvent être organisées pour prendre sur les possessions voisines de nos adversaires une heureuse offensive.

De plus, aujourd'hui, toute guerre sera maritime; le développement des marines est général, mais ce ne sont pas nos escadres qui doivent défendre les colonies : leur rôle les appelle contre les flottes et convois de l'ennemi.

L'importance de la guerre sur mer a fait ressortir la nécessité de la prompte organisation des points d'appui de la flotte; ce sont ces points d'appui qui, dans la plupart de nos possessions, comporteront les seuls ouvrages fixes importants immobilisant des forces militaires, car en raison des énormes moyens qui y seront concentrés, de l'effet moral que causerait leur chute aux mains de l'ennemi, ils doivent être défendus avec toutes les ressources de l'art militaire, proportionnellement d'ailleurs à l'intensité probable des moyens d'attaque.

Par suite du faible développement des voies de communication, de la limitation obligée des effectifs militaires et de l'insuffisance de la surveillance de la mer et du littoral, les chances de succès d'un débarquement aux colonies seront toujours assez grandes pour que de pareilles opérations soient tentées et réussies par les belligérants.

*
* *

Les mobiles qui peuvent déterminer l'attaque d'une colonie, soit par un corps de débarquement, soit par envahissement des frontières, soit par des forces purement navales, sont :

1° Sa richesse intrinsèque;

2° Le danger créé par sa puissance militaire ou maritime;

3° L'importance militaire, maritime ou économique qu'elle prendrait si elle faisait partie du domaine de l'adversaire;

4° L'intérêt momentané que peut avoir l'adversaire, au cours des opérations, à détruire ou à occuper certaines installations.

Le classement de nos colonies au point de vue de ces risques divers est celui-ci :

a) Colonies dont le rendement commercial peut inciter à la conquête :

1° L'Indo-Chine, 2° le Sénégal, 3° le Dahomey, 4° les îles Saint-Pierre et Miquelon.

b) Celles dont la puissance militaire constitue un danger pour nos rivaux se classent ainsi :

1° Indo-Chine; 2° Sénégal; 3° Madagascar.

c) Celles dont la possession par l'Angleterre améliorerait les bases stratégiques de cette puissance se présentent dans cet ordre :

1° Sénégal; 2° Indo-Chine; 3° Tahiti (route de Panama); 4° Madagascar.

d) Au point de vue politique général, nos colonies les plus exposées à la convoitise paraissent être :

1° Indo-Chine; 2° Antilles (par les Etats-Unis); 3° Sénégal; 4° Nouvelle-Calédonie; 5° Madagascar; 6° Côte des Somalis.

e) Celles de nos colonies dont la situation paraît favorable à une action sur les possessions de nos adversaires possibles sont :

1° L'Indo-Chine, envers l'Inde, la Chine, le Japon et les possessions allemandes du Pacifique Nord-Ouest; 2° le Sénégal, envers les possessions anglaises et allemandes de l'Afrique occidentale; 3° les Antilles, envers les Etats-Unis d'Amérique et les autres pays des deux Amériques; 4° la Nouvelle-Calédonie, envers le Japon et les possessions anglaises, américaines et allemandes du Pacifique; 5° Madagascar, envers les posses-

sions anglaises du Sud-Africain et les possessions allemandes de l'Est-Africain.

Il résulte de l'ensemble de ces considérations que nos principales colonies se présentent ainsi dans l'ordre d'importance qu'elles prennent aux points de vue combinés de l'intérêt de leur défense et de celui qu'elles ont comme base d'opérations extérieures :

1° Indo-Chine; 2° Sénégal; 3° Nouvelle-Calédonie; 4° Martinique; 5° Madagascar.

Le rang donné à la Nouvelle-Calédonie et à la Martinique, par rapport à Madagascar, résulte notamment de ce que l'organisation militaire complète de ces deux possessions n'exigera pas un développement aussi considérable que celui de Madagascar.

On peut considérer que ces cinq colonies très heureusement réparties sur la surface du monde ont déjà reçu une organisation qui, quoique ne répondant pas à un rôle bien défini en cas de guerre avec une ou plusieurs grandes nations, n'en fournit pas moins des éléments très sérieux à utiliser lorsque la part d'action de chaque colonie sera déterminée sur le théâtre général d'opérations.

L'Indo-Chine peut ainsi constituer notre base d'action en Extrême-Orient; le Sénégal, notre base en Afrique occidentale; la Nouvelle-Calédonie, notre base dans le Pacifique; la Martinique, notre base aux Antilles, et Madagascar, notre base dans l'océan Indien.

Il convient évidemment de rattacher à ces bases celles des colonies voisines et de lier dans les groupes ainsi formés tous les moyens d'action maritimes et militaires. Ce groupement constituerait donc les cinq régions militaires ci-après :

RÉGION D'EXTRÊME-ORIENT	RÉGION DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE	RÉGION DU PACIFIQUE	RÉGION DES ANTILLES	RÉGION DE L'OCÉAN INDIEN
Indo-Chine (base).	Sénégal (base).	Nouvelle-Calédonie (base).	Martinique (base).	Madagascar (base).
Etablissements des Indes. Quan-tchéou-ouan. Etc.	Guinée. Côte d'Ivoire. Dahomey. Congo. Etc.	Iles Wallis. Protectorat des Hébrides. Etablissements de l'Océanie. Clipperton. Etc.	Guadeloupe et autres Antilles. Guyane. Saint-Pierre et Miquelon. Etc.	Réunion. Mayotte et Comores. Côte des Somalis. Territoire de Cheik-Saïd. Etc.

Dans ces groupements, en raison de la portée maritime des prochaines guerres, l'ordre d'emploi des crédits d'organisation serait le suivant :

1° Organisation générale de la région d'Extrême-Orient et des points d'appui qu'elle comporte;

2° Organisation du point d'appui de Dakar.

Le point d'appui de Dakar tire une grande partie de sa valeur de sa proximité de la métropole et de l'importance que ses ressources pourront donner peut-être aux escadres des mers d'Europe.

3° Le point d'appui de Diégo-Suarez ;

4° Le point d'appui de Nouméa ;

5° Le point d'appui de Fort-de-France;

6° Organisation générale défensive de la région du Pacifique (route du canal de Panama) ;

7° Organisation générale défensive des Antilles (route du canal de Panama);

8° Organisation générale défensive de la région de l'océan Indien ;

9° Organisation générale défensive de l'Afrique Occidentale.

***

La même organisation, soit dans la constitution des troupes, soit dans la nature des ouvrages, soit même dans le matériel de campagne, ne convient certainement pas complètement à chacune de ces cinq régions. L'Extrême-Orient et l'Afrique Occidentale, par exemple, possèdent seules des frontières terrestres susceptibles de donner passage à l'ennemi.

Il y a donc lieu d'établir, pour les cinq régions militaires coloniales, un programme général distinct.

Pour chacune d'elles, le programme général d'organisation comprendrait trois parties :

1° Plan d'opérations pour les éventualités les plus probables :

a) Concernant la défense de la région ;

b) Concernant l'offensive de la région;

2° Plan de répartition des ouvrages de défense et des établissements militaires;

3° Plan de la composition et de la répartition des forces militaires en temps de paix.

L'emploi des réserves françaises et indigènes sera étendu le plus largement possible à l'étude des parties (*a*) et (*b*) du pre-

mier plan. Pour la mise en pratique du troisième plan, certaines régions pourront faire appel ou continuer de faire appel aux contingents d'autres régions, mieux pourvues en populations guerrières, telle la région de l'océan Indien qui recrute actuellement une fraction de ses troupes au Sénégal.

Dans l'appropriation des programmes généraux aux conditions particulières à chaque région, c'est la considération de la nature, de l'importance et de la situation des puissances militaires et maritimes contre lesquelles les hostilités sont à prévoir, qui donnera la directrice de l'étude.

On devra considérer, pour les opérations à terre, que tel Etat de second ordre, le Siam par exemple, vis-à-vis de l'Indo-Chine, peut remplir l'office de l'avant-garde d'une grande nation à laquelle il serait allié, que dans la répercussion des opérations navales sur le fonctionnement des points d'appui, une flotte inférieure à la nôtre comme importance totale pourra obtenir la supériorité sur nos escadres lointaines.

Vis-à-vis de son groupe, la colonie base militaire de région pourra parfois jouer le rôle de réduit de la défense de son groupe.

Une disposition qui semble pouvoir être commune à chaque région militaire est la création d'un centre, « dépôt fortifié » dans lequel seraient réunis les magasins généraux d'approvisionnements de toutes sortes des armées, ainsi que les ateliers de fabrication du matériel de guerre (fabrication et entretien en temps de paix), pour la partie compatible avec le développement industriel et les ressources locales. Dans les colonies bases militaires de région, ce centre fortifié pourra être le réduit central de la défense, si ce rôle n'est pas attribué à un point d'appui de la flotte.

Les « dépôts fortifiés » seront généralement situés assez loin dans l'intérieur, pour être mieux hors des atteintes d'un envahisseur. Néanmoins ils devront être en relations faciles avec les ouvrages de la base militaire et les zones probables d'opérations des troupes. Leur situation devra être choisie dans des positions militaires naturelles, elle sera en tout cas suffisamment fortifiée pour mettre ces établissements à l'abri d'un coup de main ; enfin, le développement du retranchement pourra être plus grand encore si le « dépôt fortifié » doit jouer le rôle de réduit central. Hors ce dernier cas, la première partie (*a*) du programme général devra envisager la constitution des moyens d'évacuation des approvionnements ou leur destruction, si cela devenait nécessaire.

***

Le service sémaphorique devra être complété pour le service de guerre et relié télégraphiquement avec les centres de commandement ; ces derniers seront, autant que possible, mis également en communication télégraphique ou téléphonique avec les organes de défense.

La protection des côtes coloniales, contre un ennemi flottant, semble pouvoir être réalisée plus économiquement par des torpilleurs, par des submersibles ou des sous-marins, que par des ouvrages de fortifications, du moins dans les secteurs côtiers où ces petits navires pourront trouver des refuges et des postes d'attente.

La défense contre les débarquements, en dehors des points d'appui de la flotte, semble également pouvoir être organisée à moins de frais par des corps de troupes de campagne que par des ouvrages fixes ; mais les positions de batteries seront déterminées et aménagées sur les points particulièrement indiqués pour la mise à terre des troupes de l'ennemi.

En résumé, pour la défense littorale, la construction d'ouvrages permanents sera généralement réservée : 1° aux points d'appui de la flotte ; 2° aux dépôts de charbon ; 3° aux atterrissages de câbles sous-marins et aux villes pour lesquelles il sera jugé nécessaire d'éviter les risques de réquisitions de l'ennemi sous la seule menace d'un bombardement.

Dans les colonies à frontières terrestres, telle l'Indo-Chine (à part ce qui a été dit pour les « dépôts fortifiés »), ce sera plutôt des positions fortifiées avec casernements défensifs que des forts proprement dits qu'il faudra prévoir sur les routes d'invasion.

Les voies fluviales seront munies d'estacades et de lignes de torpilles, toutes les fois que ces engins pourront être disposés dans des conditions utiles. Les ouvrages d'art des grandes routes et des voies ferrées seront munis de dispositifs de mines pour leur destruction systématique.

Comme, en général, l'envahisseur se présentera par mer, des unités d'artillerie, armées du matériel le plus puissant que les communications permettront de transporter sur les points du littoral où les débarquements auront des risques d'être tentés, devront être prévues dans la composition des corps d'occupation.

Les garnisons devront être réparties de façon que leur rôle du temps de paix, pour la sécurité intérieure, utilise dans la plus large mesure l'organisation du temps de guerre. D'ailleurs, en

attendant l'achèvement de cette organisation, toutes les régions militaires coloniales auront à établir un programme général, pour coopérer efficacement, avec leurs moyens du moment, à la marche d'ensemble des opérations, chacune dans la zone qui lui est dévolue.

P. Aubery du Boulley.

***

P. S. — Nous croyons devoir donner ici quelques indications précises sur les positions maritimes stratégiques aux colonies, les dépôts de charbon et les points d'atterrissement des câbles sous-marins.

I

POSITIONS MARITIMES STRATÉGIQUES AUX COLONIES

Points d'appui de la flotte (Décret du 3 juin 1902).

Saïgon et le Cap Saint-Jacques, en Cochinchine.
Diégo-Suarez, à Madagascar.
Dakar, au Sénégal.
Fort-de-France, à la Martinique.
Nouméa, à la Nouvelle-Calédonie.

Point d'appui secondaire.

Hongay (ou Port-Courbet), au Tonkin.

II

DÉPÔTS DE CHARBON

Compagnies de navigation ou État (autres que les points d'appui).

Tourane, Thuan-an, Haïphong, Quan-tchéou-Ouan, Papeete, Cayenne, Basse-Terre, Pointe-à-Pitre, île Saint-Pierre (près Terre-Neuve), Libreville, Grand-Bassam, Konakry, Kotonou, Saint-Denis (Réunion), Tamatave, Majunga, Djibouti.

III

POINTS D'ATTERRISSAGE DE CABLES SOUS-MARINS

Cap Saint-Jacques, Thuan-an, Haïphong, Gomen (Nouvelle-Calédonie), île Saint-Pierre (près Terre-Neuve), La Basse-Terre, Pointe-à-Pitre, Saint-Pierre (Martinique), Fort-de-France, Bourg-des-Saintes, Saint-Louis (Marie-Galante), Saint-Louis (Sénégal), Dakar, Konakry, Grand-Bassam, Kotonou, Libreville, Majunga.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

ET SES LEÇONS[1]

LA BATAILLE DE MOUKDEN

I

NOUVEAUX RAIDS DE CAVALERIE

Un mois jour pour jour après la tentative de Michtchenko sur Niou-tchouang, les Japonais y répondirent par une opération inverse sur les derrières de leurs adversaires. Mais bien plus hardi et plus excentrique était ce nouveau raid, puisqu'il fut effectué à 500 kilomètres au Nord de Moukden : le 12 février, Kouropatkine était averti que la voie ferrée venait d'être momentanément coupée à Fang-tsia-toun (à 30 kilomètres au Sud de Kharbin) par un parti de cavaliers venus de l'Ouest. Quelques sotnias de Cosaques envoyées à leur poursuite rencontrèrent bientôt une résistance inattendue et durent se replier en toute hâte sur Fang-tsia-toun (14 février). Les forces auxquelles les Russes venaient de se heurter comprenaient environ 1.000 cavaliers, 500 fantassins et 20 pièces de canon. Par un grand détour à travers la Mongolie, ce qui explique aisément qu'elle ait pu surprendre complètement l'ennemi, cette troupe de Nippons et de Khoungouses avait gagné Sin-tchan (à 60 kilomètres au Nord-Ouest de Bedoune) et s'était installée au centre de l'angle droit que forme la jonction de la ligne Kharbin-Moukden avec la ligne Kharbin-Tsitsikar-Baïkal. De là elle menaçait de couper la voie ferrée et interceptait les convois de céréales et de bétail qui entraient en Mandchourie par Bedoune et venaient, par Kharbin et Kouang-tcheng-tse, aider à l'approvisionnement de l'armée de Kouropatkine. Le 18 février, une seconde tentative sur la voie ferrée, à Yaomin (20 kilomètres au Sud du pont jeté sur la Soungari) était aisément repoussée;

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 1er et 16 mars, 1er et 16 avril, 1er et 16 mai, 1er et 16 juin, 1er et 16 juillet, 1er et 16 août, 1er et 16 septembre, 1er et 16 octobre, 1er et 16 novembre, 1er et 16 décembre 1904, 1er et 16 janvier, 1er et 16 février, et 1er mars 1905.

la tranquillité reparaissait dans cette région et la grande route de Girin à Tsitsikar devenait libre de nouveau, les forces russes envoyées de Bedoune ayant provoqué l'évacuation de Sin-tchan (21 février).

D'autre part, on signalait, le 20 février, qu'un parti de 300 Cosaques avait attaqué la voie ferrée entre Haï-tcheng et Ta-che-kiao. Somme toute, ces deux raids étaient sans résultat. Leur importance était d'ailleurs médiocre, eu égard à la grosse partie qui commençait de s'engager entre les deux armées tout entières.

II

BATAILLE DE MOUKDEN

Au moment où s'engagea la bataille de Moukden, la situation des deux adversaires était la suivante :

Des bords du Khoun-ho à Banya-poutsa, sur deux fronts parallèles d'environ 50 kilomètres, séparées par un intervalle qui souvent n'excédait pas quelques milliers de mètres, la majeure partie des deux forces en présence attendaient, immobiles, depuis les derniers jours d'octobre. Dans cet espace restreint se trouvaient rassemblées cinq armées, chacune forte de 100 ou 150.000 hommes. Du côté russe, la IIe armée, maintenant commandée par le général Kaulbars, se trouvait à l'Ouest de la voie ferrée, de Linchinpou à Tchan-tan; la IIIe armée, sous les ordres du général Bilderling, occupait les bords du Cha-ho et quelques collines de la rive gauche, en particulier la colline Poutilof. Du côté japonais, il n'y avait que des forces peu importantes entre la voie ferrée et Sandepou, si bien que trois de leurs armées (celles d'Oku et de Nodzu, auxquelles venait de se joindre l'armée de Nogi), se trouvaient massées à l'intérieur de l'arc de cercle décrit par le Cha-ho.

Tandis que toutes ces forces se trouvaient ainsi tassées dans un espace restreint, les deux autres armées s'étendaient au contraire jusqu'à plus de 70 kilomètres dans l'Est : la Ire armée russe (Liniévitch) surveillait les défilés des monts Ta-ling depuis Banya-poutsa jusqu'à Tsin-ho-tcheng. D'autre part, l'armée de Kuroki gardait la rive gauche du Taitse-ho, depuis Bensikou jusqu'à Tsiang-tchang.

Par suite des formidables défenses élevées par chacun des deux adversaires sur les bords du Cha-ho, il ne fallait pas songer à entamer les opérations par une attaque directe sur le centre. Toute la question était de savoir qui prendrait l'initiative, et de quel côté seraient portés les premiers coups. Kouropatkine,

qui attendait encore des renforts (en particulier le IVe corps d'Europe), eût voulu prolonger la situation jusqu'en avril. Son adversaire avait donc tout intérêt à brusquer les événements, et dès que Nogi eut rejoint Oyama, celui-ci prit ses dispositions pour attaquer.

Une fois de plus, Kuroki reçut mission de déborder l'ennemi par la droite, et progressant par Fouchoun dans la direction de Thieling, de couper les communications de l'adversaire afin de l'amener à une rencontre décisive. C'était la réédition du plan de Liao-yang, et bien que le maréchal Oyama se soit ensuite vu dans l'obligation d'en adopter un autre et de presser l'ennemi par l'Ouest, tout montre que la manœuvre de Kuroki était loin d'être une simple démonstration.

***

Pour opérer ce grand mouvement tournant, supérieur par son envergure à celui que les Russes avaient vainement tenté au début d'octobre avec leur « armée de l'Est », Kuroki avait sous ses ordres non seulement les 3 divisions actives (2e, 12e, et la Garde) qu'il commande depuis plus d'un an, mais encore 5 ou 6 brigades de réserve, soit au total 130 ou 140.000 hommes *au minimum*. Son adversaire, le général Liniévitch, n'avait à lui opposer que 3 corps d'armée, et les divisions de cavalerie Rennenkampf et Samsonof : ces effectifs ne devaient guère dépasser 100.000 hommes.

Tandis que la gauche de Kuroki restait immobile aux environs de Bensikou, n'ayant qu'une vingtaine de kilomètres à franchir pour atteindre l'ennemi à Banya-poutsa, la droite, qui devait parcourir une distance bien plus considérable, commença la première sa marche en avant. Partie de Tsian-tchang dans les premiers jours de février, elle franchit le Taitse-ho malgré les difficultés de la débâcle qui commençait, et par les trois chemins de Souei-touen, de Ouei-tsen-yeu-tseu et de Yan-tsi-ling, se dirigea sur Tsin-ho-tcheng, premier but de ses efforts. Ceux-ci furent grands, car aux obstacles du terrain très abrupt vinrent s'ajouter les rigueurs de la température et les tempêtes de neige. Enfin, après deux jours de furieux combats, Tsin-ho-tcheng fut emporté (25 février). Cependant la crête des monts Ta-ling restait aux mains des Russes. Mais ceux-ci, après avoir repoussé toutes les attaques de front, se virent sur le point d'être tournés par la gauche et, abandonnant le défilé de Ta-ling, durent se replier sur Sanlounyiou le 26 au soir. Ce point lui-même dut être évacué le 27, devant

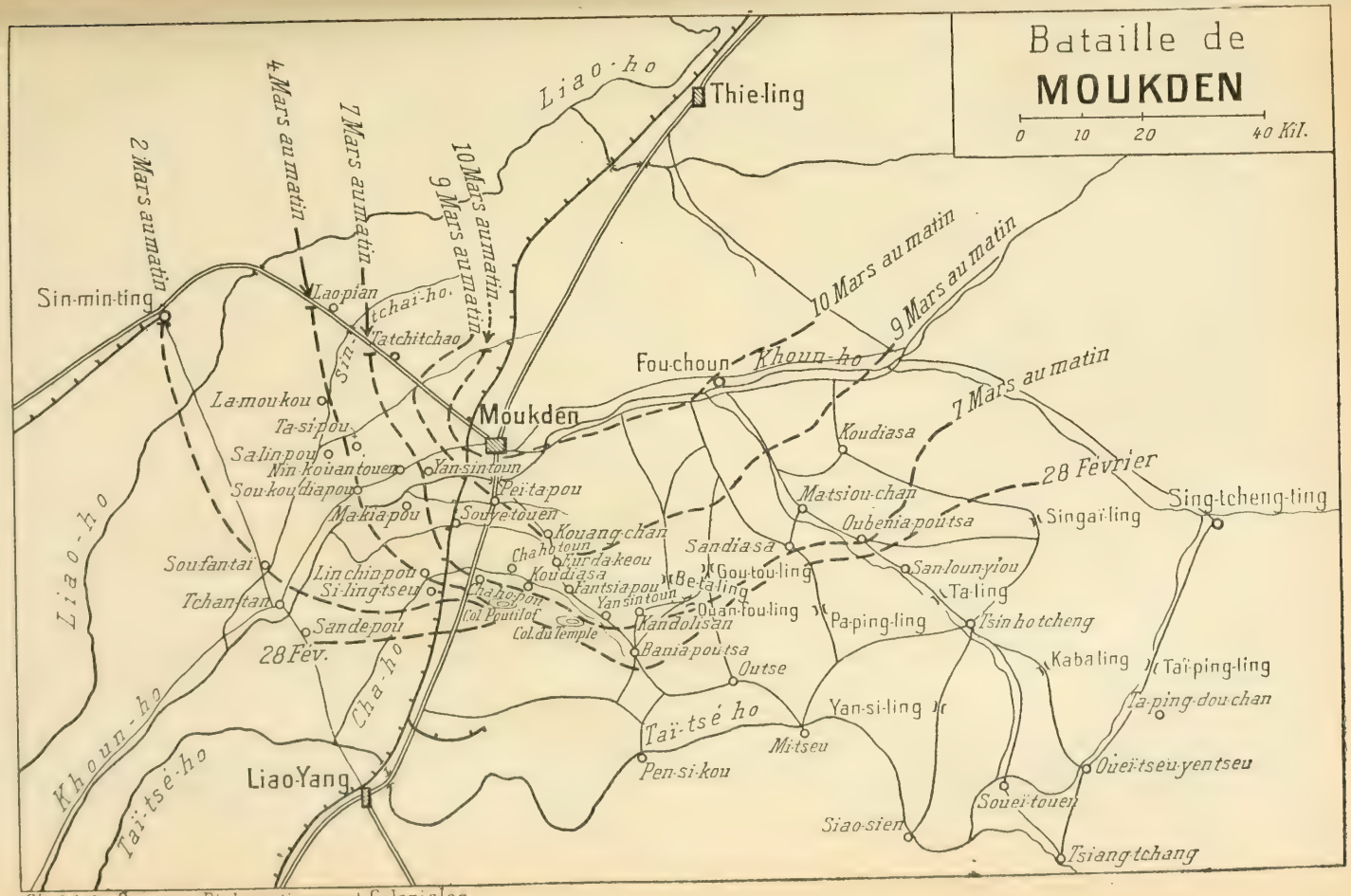

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

la menace d'un nouveau détachement nippon venu de Singailing. Mais, obligés de reculer sur Ou-benia-poutsa, les Russes firent en ce point une si belle résistance qu'ils s'y maintinrent jusqu'au 8 au matin, et n'en partirent que sur l'ordre de Kouropatkine, obligé d'ordonner la retraite à la suite de son échec à l'Ouest de Moukden.

Au moment précis où la droite de Kuroki se présentait devant Tsin-ho-tcheng (25 février), sa gauche apparaissait simultanément sur les trois routes qui de Ou-tseu et Banya-poutsa conduisent à Ouang-fou-ling, et presque aussitôt ce défilé tombait aux mains des Nippons. Mais c'est en vain que ceux-ci, dans les deux journées suivantes, s'acharnèrent à tenter un nouveau pas en avant : à Goutouling et à Kandolisan, leurs adversaires opposèrent une invincible résistance. Refoulé sur la ligne Kandolisan — Goutouling — Sandiasa — Ou-benia-poutsa — Koudiasa, le général Liniévitch s'y maintint pendant toute une semaine, sans reculer d'un pas. Le mouvement tournant de Kuroki avait échoué.

*
* *

De cet échec relatif de ses adversaires, Kouropatkine ne sut pas profiter. Les Japonais, par contre, ne tardèrent pas à se ressaisir. Abandonnant provisoirement l'opération par l'Est qui, bien qu'en pleine montagne, n'avait pas donné les résultats escomptés, le maréchal Oyama adopta un autre plan. Ne laissant au centre qu'une seule armée, celle de Nodzu, en face de la Ire armée russe (Bilderling) toujours fortement établie sur le Cha-ho et la colline Poutilof, il poussa vers la plaine les deux autres armées (Oku et Nogi) : celles-ci devaient déborder par l'Ouest les forces du général Kaulbars, les repousser sur Moukden, et gagnant la voie ferrée et la grande route mandarine, couper la retraite à l'armée russe. Rapidement conçu, ce nouveau mouvement, symétrique du premier, fut bientôt mis à exécution.

Dès le 28, tandis que deux corps russes élevaient d'importants travaux de défense entre Tchan-tan et Sou-fantai, on signalait que les avant-postes nippons s'étendaient jusqu'au Liao-ho : c'étaient quelques reconnaissances de l'armée de Nogi qui marchait vers l'Ouest, masquée par l'armée d'Oku qui barrait la plaine entre le Cha-ho et le Khoun-ho. Le lendemain (1er mars), les Japonais menaçaient l'ennemi établi à Tchan-tan, en même temps qu'un parti de cavalerie, où figuraient des Khoungouses, occupait Sin-minting. Dans la nuit,

les retranchements établis par les Russes à leur extrême droite (Tchantan-Soufantai) leur étaient enlevés, et l'armée d'Oku avançait jusqu'à 12 kilomètres au Nord de Sandepou, tandis que Nogi envoyait une division devant Salinpou. Pressé de front et sur ses deux flancs, Kaulbars recevait alors d'importantes réserves, et les correspondants de journaux nous signalent dans les rues de Moukden l'encombrement de tous ces trains régimentaires se hâtant vers l'ennemi.

Mais c'est en vain que la IIe armée russe s'efforçait de conserver ses positions. Chaque heure amenait aux Japonais de nouvelles forces ; bientôt toutes les troupes d'Oku et de Nogi entraient en ligne, et dans la nuit du 2 au 3, Kaulbars, débordé de toutes parts, commençait à se replier sur Moukden. Le 3 mars, au matin, devant 4 divisions massées à Salinpou, la droite russe reculait encore de 6 kilomètres, et sous l'effort d'un détachement venu de Sin-minting, les Cosaques de Laopian s'enfuyaient vers le Nord.

*
* *

Jusque-là le centre russe (de Linchinpou à Yansintoun) avait tenu bon : depuis le 28 février, la canonnade ne s'interrompait momentanément que pour permettre attaques et contre-attaques qui s'achevaient sans amener de résultat pour aucun des deux adversaires. Devant Yansintoun la Garde, devant Kandolisan 20 bataillons japonais étaient repoussés avec des pertes terribles. Mais le 3 au soir, en dépit de contre-attaques acharnées, les Russes devaient abandonner Linchinpou, désormais trop menacé, depuis le recul de Kaulbars.

A l'Est, la situation n'avait pas changé depuis le 27 au soir : à leur extrême droite, les Japonais, dans leurs efforts réitérés contre Ou-benia-poutsa, avaient subi de telles pertes qu'ils élevaient de véritables retranchements avec les cadavres de leurs camarades. A sa gauche, Kuroki venait d'ordonner la *treizième attaque* contre la position de Goutouling ; comme toutes les autres, celle-ci avait été infructueuse, encore qu'un détachement nippon ait endossé l'uniforme d'un des régiments russes dépendant de Liniévitch[1].

Ainsi, le 4 au matin, s'il est vrai que dans l'Est les progrès des Japonais avaient cessé depuis le 28, s'il est vrai qu'au centre la presque totalité de la ligne fût encore intacte, par contre la droite russe avait déjà reculé jusqu'à faire un angle de près

[1] 284e d'infanterie, appartenant à la 71e division de réserve.

de 90° avec le reste des positions de Kouropatkine qui, par Cha-ho-toun, Kandolisan et Ou-benia-poutsa, avaient encore une direction générale Est-Ouest. Cette configuration de la ligne de combat avait forcé les Russes à abandonner Linchinpou qui se trouvait trop en saillie au sommet de cet angle, et leur situation était critique. Déjà les Japonais représentaient leurs adversaires comme battant en retraite. C'était trop se hâter. Quatre jours devaient encore s'écouler avant qu'il en fût réellement ainsi.

Quelle fut alors l'idée de Kouropatkine? Conservait-il encore l'espoir d'une chance heureuse? Ou bien au contraire prit-il dès lors ses dispositions en vue d'une retraite reconnue comme inévitable? En ce cas, d'urgents préparatifs s'imposaient, surtout pour permettre l'évacuation de l'artillerie lourde et du parc de siège, car presque toutes ces grosses pièces devaient se trouver sur les bords du Cha-ho, dans une position que chaque heure rendait plus exposée. Jusqu'à présent les deux partis conservent un égal mutisme sur cette importante question[1], mais la bataille dure encore. Quoi qu'il en soit, une décision s'imposait, et cependant l'on a peine à discerner quelle fut la solution adoptée par le malheureux chef russe. Peut-être espéra-t-il simplement pouvoir obtenir de nouveau cette situation d'équilibre à laquelle il était arrivé dans la dernière rencontre sur les bords du Cha-ho, alors que chacun des deux adversaires s'était montré impuissant contre l'autre.

*
* *

De fait, dans les quatre jours qui suivirent (4, 5, 6, 7 mars), à l'Est et au Centre, les Russes neutralisèrent les efforts de Kuroki et de Nodzu. Mais à l'Ouest, bien que toutes les réserves disponibles fussent envoyées dans cette direction, les efforts de Kaulbars et même de Kouropatkine (car celui-ci prit le commandement en personne) ne purent arrêter les progrès des deux armées nipponnes (Nogi et Oku).

Ceux-ci d'ailleurs furent loin d'être rapides, surtout au début: Soukoudiapou fut pris dès le matin 4 mars, mais il fallut encore quarante-huit heures pour que Makiapou tombât aux mains de l'ennemi (6 mars au matin). Ainsi, pendant ces deux journées du 4 et du 5 mars, la furieuse canonnade qui incendiait la gare de Souye-touen, qui cherchait à détruire le pont de la voie ferrée sur le Khoun-ho, et qui envoyait ses obus jusqu'aux abords de la nécropole impériale ne permit pas aux Japonais de faire un pas

[1] Les dernières nouvelles annoncent la prise de cent pièces de canon, mais on ne sait s'il s'agit de l'artillerie de campagne ou de grosses pièces montées sur les rives du Cha-ho.

en avant. Enfin le 6 mars vit la chute de Makiapou et de Yansintoun sous les efforts réitérés et sanglants de l'armée d'Oku, en même temps que Nogi s'étendait sur la gauche, sans cependant dépasser Tatchitchao. Ces trois jours avaient été trois journées de beau temps, durant lesquelles les tempêtes de sable et de neige avaient fait trêve, mais les nuits très froides gardaient la terre profondément gelée, si bien que les Russes ne pouvaient élever de nouvelles tranchées en arrière de celles qu'ils abandonnaient.

L'aveuglante bourrasque reprit le 7 mars, et grâce aux progrès de la veille cette date marque une nouvelle étape dans l'avance des Nippons. Ceux-ci, n'étant plus qu'à 6 ou 8 kilomètres de Moukden, purent commencer à étendre vers le Nord leur cercle d'investissement qui dès lors franchit la route de Sin-minting. A 2 heures du matin (nuit du 6 au 7), les Japonais attaquèrent le pont du Khoun-ho. S'ils avaient réussi, on se demande si la IIIe armée russe, qui tenait encore sur les bords du Cha-ho, n'eût pas été complètement coupée. Devant cette éventualité, Kouropatkine ordonna des attaques désespérées aussi bien pour arrêter Oku devant Yansintoun que pour retarder l'investissement de Nogi au Nord et au Nord-Ouest de Tatchitchao. Les troupes russes firent preuve d'un dévouement sans limites, mais ne purent regagner un pouce du terrain perdu.

Dès lors la retraite s'imposait : elle fut ordonnée et commença dans la nuit du 7 au 8. Toute la ligne Cha-ho-toun-Kandolisan-Sandiasa-Koudiasa fut simultanément évacuée par Bilderling et Liniévitch qui, sauf quelques kilomètres abandonnés devant Sandiasa, avaient intégralement conservé les positions qu'ils occupaient le 28 février. Dans les journées des 8 et 9 mars, la Ire et la IIIe armées russes se retirèrent vers les positions retranchées établies sur la rive droite du Khoun-ho, tandis que la IIe armée, qui servait de pivot indispensable à ce mouvement, se sacrifiait encore pour s'accrocher pendant quelques heures au pont du Koun-ho et à Peitapou.

Cependant le cercle d'investissement des Nippons se continuait au Nord de Moukden, et dans l'après-midi du 9 Nogi était à proximité de la voie ferrée. L'abandon de la vieille capitale mandchoue s'imposait à Kouropatkine qui risquait de voir la IIe armée cernée par l'ennemi.

Heureusement les dernières colonnes des deux autres armées avaient déjà atteint le Khoun-ho et le passaient sur les ponts établis de longue date.

Le lendemain 10 mars, à dix heures du matin, le maréchal Oyama entrait à Moukden.

*
* *

P. S. — Les nécessités de l'impression nous ont obligé d'arrêter là notre récit. Depuis que les lignes précédentes ont été écrites, le maréchal Oyama a poursuivi son adversaire en retraite vers le Nord ; mais on sait aujourd'hui que la bataille de Moukden, si elle constitue pour les Russes une grave défaite, la plus grave de celles qu'ils ont subies, ne se termina cependant pas par une déroute. Bien qu'il ait perdu environ 100.000 hommes, une centaine de canons, et d'importants approvisionnements, il semble difficile d'admettre que le général Kouropatkine ne puisse reformer son armée à Thieling, à l'abri des ouvrages qui y sont, dit-on, élevés depuis longtemps. Bien que dans une plus faible proportion, les Japonais aussi ont été fortement éprouvés, et il ne faut pas oublier qu'en remontant vers le Nord, ils rencontreront des difficultés de plus en plus grandes pour approvisionner leur armée, lorsque, comme leurs adversaires, ils devront tout faire passer par une voie ferrée unique, dont il leur faut tout d'abord réduire l'écartement.

Bien qu'en France s'accentue le mouvement d'opinion qui « conseille » à la Russie de faire la paix, nous croyons au contraire que nos alliés, à moins que la situation intérieure ne prenne une influence prépondérante, auraient de grandes chances d'obtenir des conditions meilleures dans quelques mois.

JEAN DE LA PEYRE.

LA CAMPAGNE PROTECTIONNISTE

ET L'OUVRIER ANGLAIS

L'ENQUÊTE FISCALE DU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE

Au cours d'une enquête personnelle, entreprise il y a quelques mois, de l'autre côté de la Manche, un hasard heureux nous permit d'interroger, à quelques jours d'intervalle, le *leader* de la campagne protectionniste et le chef de la résistance libérale. D'un commun accord, M. J. Chamberlain et M. J. Morley déclarèrent, — et c'est la seule partie de leurs conversations qu'il nous soit possible de dévoiler, — que le triomphe de leurs convictions économiques dépendait uniquement du vote des ouvriers industriels. Les opinions des autres catégories sociales sont dès aujourd'hui fixées, leur attitude connue. Des sympathies libre-échangistes sont imposées aux journaliers agricoles et aux petits fermiers, par leur hostilité séculaire contre les grands propriétaires et les riches régisseurs, dont les votes ont toujours été acquis aux candidats protectionnistes. Si l'on peut admettre que la majorité des « capitaines de l'industrie » (maîtres de forges, tisseurs et même armateurs) ont été gagnés à la cause de M. Chamberlain par la concurrence allemande et américaine, il faut reconnaître que les commerçants (*merchants*), courtiers en marchandises et agents de change, sont restés généralement fidèles au libre-échange. Employés et boutiquiers ne sont point unanimes. Dans les villes comme Londres, Birmingham et Sheffield, où le sentiment impérialiste a vibré avec une intensité particulière, où les rivalités commerciales ont provoqué des souffrances réelles, le triomphe des candidats, patronnés par la *Tariff Reform League* est certain. Mais partout où se sont fait sentir les contre-coups de la Renaissance puritaine, cette réaction contre la loi scolaire, les répercussions de la campagne radicale entreprise contre le monopole des propriétaires fonciers, le vote des employés et des boutiquiers reste acquis aux libre-

échangistes. Leur victoire dans les circonscriptions rurales est probable; leur défaite dans les circonscriptions urbaines, où commerçants et industriels, employés et débitants sont divisés en deux groupes, numériquement égaux, ne sera certain que si les ouvriers, rebelles à l'autorité du *Comité pour la Représentation du Travail* et à la discipline de leurs *Trade-Unions*, désertent en masse la cause de la liberté commerciale.

Leur attachement à la doctrine orthodoxe est dictée par des considérations utilitaires sur lesquelles l'*Enquête fiscale* du gouvernement britannique, dans son second et récent volume [1], nous fournit les renseignements les plus précis et les plus probants. Depuis vingt ans, grâce à la politique de la porte ouverte, la situation matérielle des classes ouvrières s'est singulièrement améliorée : le coût de la vie a baissé. Pour une somme qui a toujours diminué, les travailleurs de l'industrie ont pu se nourrir, s'habiller, s'éclairer. Et si les loyers ont renchéri, seuls les radicaux proposent un remède à cette situation critique, veulent frapper la propriété immobilière par une série de mesures d'un caractère socialiste et d'une rigueur draconienne.

*
* *

A l'aide de calculs trop complexes pour pouvoir être résumés ici, les statisticiens du *Board of Trade* fixent comme il suit le coût de la vie à Londres et dans les grandes villes de l'Angleterre, pour les ménages d'ouvriers qui disposent d'un gain hebdomadaire variant de 25 à 40 schelling. Si l'on évalue à 100 les sommes qu'ils devaient dépenser en 1900 pour loger, nourrir, vêtir, chauffer et éclairer leur famille, on constate que pour les périodes quinquennale :

1880-1884	le coût de la vie a été	de.....	120 5
1885-1889	—	.....	108 2
1890-1894	—	.....	100 9
1895-1899	—	.....	95 5
1900-1903	—	.....	97 7

Mais la courbe n'a pas été la même pour la nourriture, le vêtement, l'éclairage et le loyer. Si l'on prend toujours comme point de départ les chiffres 1900 (1900 = 100), on obtient le tableau suivant :

---

[1] *Blue Book*, c. d. 2337 de 1904.

Période quinquennale	Nourriture	Vêtement	Eclairage et chauffage	Loyer
1880-1884	139,7	108,5	77,3	86,6
1885-1889	119,8	102,9	74,1	90,1
1890-1894	107,4	101,2	76,5	89,9
1895-1899	97,3	98,8	74,8	96,3
1900-1903	101,8	98,8	86,0	100,0[1]

Ces statistiques sont trop importantes et trop nouvelles à la fois, pour qu'il nous paraisse inutile de les préciser et de les compléter.

*
* *

Dans un premier volume [2], les statisticiens officiels avaient longuement étudié les variations des prix de la nourriture. Ils ne reviennent pas sur les résultats déjà acquis [3] et portent leurs efforts sur un problème dont la solution jette autant de lumière sur les répercussions des tarifs douaniers et les chances de succès de la campagne protectionniste.

Les familles ouvrières consacrent la majeure partie de leurs salaires à l'alimentation. Dans ces dépenses, les objets que M. Chamberlain propose de soumettre à des droits figurent pour une part prépondérante. Tels sont les deux faits qu'a mis en relief l'enquête fiscale : la démonstration est d'autant plus irréfutable que les salaires sont plus bas.

Les 2.000 fiches recueillies par les statisticiens établissent que le revenu hebdomadaire moyen, dont disposent ces modestes ménages [4], est pour le Royaume-Uni de 36 sch. 10 pence. La somme qu'ils consacrent à la nourriture est de 12 sch. 6 pence, soit 61 % du salaire. Les dépenses, qui n'atteignent dans le Nord de l'Angleterre que 57 ou 58 %, s'élèvent à Londres et en Irlande à 63 %, en Ecosse à 65 % du revenu. Si, au lieu de grouper par régions, on classe par catégories, on constate que les sacrifices, consentis par les familles ouvrières, sont propor-

---

[1] *Op. cit.*, pp. 31 et 32,

[2] *Blue Book*, c. d. 1.761 de 1903.

[3] Rappelons quelques chiffres (p. 233). Le prix des objets alimentaires suivants, vendus au détail, à Londres, a été de (1900-100) :

	1880	1885	1890	1895	1900	1903
Pain	141	110	121	85	100	111
Pommes de terre	194	146	125	146	100	109
Bœuf	145	126	96	96	100	101
Mouton	155	126	115	96	100	106

[4] Le nombre moyen d'enfants est de 3,6,

tionnellement d'autant plus élevés que la rémunération du travail l'est moins. Sur les gains hebdomadaires inférieurs à 30 schellings le prélèvement imposé pour la nourriture est de 66,7 %, pour ceux de 40 à 50 schelling de 57 % seulement. Un renchérissement des objets alimentaires exercera une répercussion, particulièrement douloureuse, sur les ménages les plus modestes.

Et si l'élévation du prix atteint le pain, la viande et le laitage, les souffrances seront plus grandes encore. Sans nous attarder aux légères différences que relève l'enquête entre les chiffres des diverses provinces, examinons les résultats généraux. Dans le Royaume-Uni, 61 % des revenus hebdomadaires, dont disposent les familles ouvrières, sont absorbés par l'alimentation. Les dépenses les plus fortes sont constituées par les achats de viande (17,36 %), de pain et farine (9,73 %), de beurre (5,77 %), de lait frais (3,05 %). Plus de la moitié des débours quotidiens (35,94 % sur 61 %) est formée par les objets, dont les colonies exigeront le renchérissement, en échange de droits favorables à l'industrie britannique. Mais il y a plus. Ce genre de dépenses croît proportionnellement, au fur et à mesure que baissent les gains hebdomadaires. Pour les salaires les moins élevés (25 schelling), les achats de pain et farine, de viande représentent 21 et 18 %, pour les revenus les plus importants (de 35 à 40 schelling), 15 et 16,4 %[1] des dépenses de nourriture.

Les travailleurs les moins rémunérés paieront les frais de la restauration protectionniste et de la fédération impériale. Tel est le premier point qu'établit l'enquête officielle du gouvernement britannique.

*
* *

En face des dangers d'une réaction commerciale, les statisticiens du *Board of Trade* mettent en lumière, — et c'est là un second point, — les avantages matériels du libre-échange. Les prix du vêtement, de l'éclairage et du chauffage ont baissé.

Si on prend comme fait de départ l'année 1900 (1900 = 100), on découvre que les familles ouvrières peuvent aujourd'hui se procurer les mêmes habits, à des prix moindres qu'il y a vingt ans :

---

[1] *Op. cit.*, p. 6-10.

Périodes quinquennales.	Moyenne des prix (ventes en détail).
1881-1885.....	105,2
1886-1890.....	101,5
1891-1895.....	100,
1896-1900.....	98,
1901-1904.....	100,6

Malgré un très léger renchérissement, l'économie réalisée est importante : elle atteint près d'un schelling pour 20 dépensés[1]. Elle n'en est pas moins singulièrement dépassée par celle de l'éclairage et du chauffage. Le prix du charbon, celui du pétrole et du gaz surtout a baissé par bonds énormes. C'est ce qui résulte du tableau suivant (1900 = 100) :

Périodes.	Chauffage.	Eclairage.	Chauffage et éclairage.
1871-1875.....	83,8	160,	101,4
1876-1880.....	68,8	136,4	84,4
1881-1885.....	66,4	104,5	75,2
1886-1890.....	68,7	92,9	74,2
1891-1895.....	74,5	85,3	77,
1896-1900.....	78,	84,6	79,5
1901-1903.....	84,8	92,5	86,6
1871-1903.....	74,4	109,	82,4[2]

Pour tous les produits, nous constatons un renchérissement des prix. Mais cette hausse, si elle ne dépasse pas les chiffres actuels, ne saurait compenser la baisse antérieure, annuler l'économie réalisée.

***

La seule ombre à ce tableau — et c'est là un dernier point — est constituée par l'augmentation des loyers. Dans toutes les villes industrielles, elle a été constatée (1900 = 100) :

Années.	Londres.	Grande-Bretagne.
1880.....	87,9	79,8
1885.....	92,3	82,6
1890.....	91,	86,2
1895.....	97,5	90,8
1900.....	100,	100.[3]

Sans doute, tous les loyers ont renchéri ; encore est-il que la hausse a été plus importante dans les quartiers ouvriers.

[1] *Op. cit.*, p. 54.
[2] *Id.*, p. 67.
[3] *Id.*, p. 35.

A Londres, dans les arrondissements aisés du Nord et du Sud, riches de l'Ouest, ils ont grandi (de 1880 à 1900) de 11,7; 10,4; 11,4 %; dans les faubourgs pauvres de l'Est, ils ont au contraire monté de 25,3 %[1]. Il en est de même hors de Londres. Si les maisons ne renchérissent en moyenne que de 22,6 %, entre 1880 et 1900, celles réservées aux classes ouvrières et dont la valeur locative ne dépasse pas 20 livres sterling, augmentent de 25,3 %[2].

Sur les travailleurs de l'industrie pèse tout le poids de l'émigration rurale et de la concentration urbaine. Les théories des radicaux sont confirmées, leur programme électoral justifié par l'enquête officielle du gouvernement britannique.

*
* *

Les protectionnistes demandent aux ouvriers anglais de travailler, par un sacrifice — le mot est de M. Chamberlain — consenti sur le coût de leur vie, à réaliser l'unité du monde anglo-saxon. Les libéraux leur offrent d'assurer, par une campagne méthodiquement organisée contre les propriétaires fonciers, auteurs responsables de la hausse des loyers, l'amélioration de leur sort matériel et l'extension de leur autorité politique. Il faut choisir. De ce vote dépend l'avenir de l'Angleterre et peut-être la paix du monde.

JACQUES BARDOUX.

---

[1] *Op. cit.*, p. 39.
[2] *Id.*, p. 42.

UN CATALOGUE DE BIBLIOTHÈQUE COLONIALE

En dépit des progrès réalisés depuis plusieurs années par notre littérature coloniale, il est encore possible d'y constater bien des lacunes. Une des plus importantes et des plus regrettables à la fois est sans contredit celle d'une bibliographie *générale* des colonies françaises. Si en effet, grâce à de laborieux et patients travailleurs français ou étrangers, nous nous trouvons pourvus aujourd'hui, sur plusieurs de nos possessions actuelles ou sur quelques-uns de nos anciens établissements d'outre-mer, d'utiles instruments bibliographiques [1], il nous manque encore le répertoire général dans lequel nous serons sûrs de rencontrer, sur toute question essentielle, une série de références que l'on ne saurait aujourd'hui, à moins d'être très versé dans la littérature coloniale, se procurer facilement.

Certains peuples étrangers sont plus favorisés que nous. Les Allemands, — dont les colonies sont toutes récentes, il est vrai, — ne possèdent-ils pas, dans le consciencieux répertoire dressé par M. Maximilian Brose [2] et régulièrement continué depuis 1896 par une série de compléments annuels, une bibliographie excellente, et qui rend aux travailleurs les plus grands services? Et le volumineux catalogue de l' « Imperial Insti-

---

[1] Signalons en particulier, pour cette première série de répertoires, les deux bibliographies de feu Lambert Playfair sur l'Algérie (Londres, Murray, 1889-1898, 2 vol. in-8°), celle de H. S. Ashbee sur la Tunisie (Londres, Dulau, 1889, in-8°), celle de M. Clozel, sur la Sénégambie et le Soudan Occidental (Paris, Delagrave, 1891, in-8°. Extrait de la *Revue de Géographie*). Nous ne mentionnons que pour mémoire les trois bibliographies, déjà très anciennes, de V.-A. Barbié du Bocage sur les pays annamites (Paris, Challamel aîné, 1867, in-8°. Extrait de la *Revue Maritime et Coloniale*), de M. Léon Vallée sur la Nouvelle-Calédonie (Paris, C. Klincksieck, 1883, in-12) et de H. Ternaux-Compans sur la Guyane Française publiée à la fin de sa *Notice historique* sur le même pays (Paris, Firmin-Didot, 1843, in-8°).

En ce qui concerne nos colonies perdues du Nouveau-Monde, tout le monde connaît les *Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle-France et pays adjacents* de M. Henry Harrisse (Paris, Tross, 1872, in-8°), le supplément cartographique à cet ouvrage dressé par M. Gabriel Marcel (Paris, Maisonneuve, 1885, in-8°. Extrait de la *Revue de Géographie*), la *Bibliographie Canadienne* de M. Philéas Gagnon (Québec, 1895, in-8°) et l'appendice bibliographique par lequel se termine l'ouvrage de M. L. Gentil Tippenhauer sur Haïti (*Die Insel Haïti*, Liepzig, F. A. Brockhaus, 1893, in-folio).

[2] *Die deutsche Kolonialliteratur von* 1884-1895 (Berlin, druck von Otto Elsner, 1897, in-8° de vi-158 p.).

tute[1] » ne constitue-t-il pas pour les Anglais, du moins dans une certaine mesure, un instrument de travail du même genre? Au contraire, le Français soucieux de se documenter sur l'empire colonial de son pays se voit réduit à ne consulter que les courts appendices bibliographiques de quelques ouvrages d'ensemble [2], ou encore les pages plus ou moins anciennes consacrées, dans différents catalogues imprimés ou autographiés de la Bibliothèque Nationale [3], à nos colonies.

En attendant que cet état de choses se trouve modifié, et que les coloniaux français soient enfin pourvus du répertoire qui leur manque, voici un livre qui pourra, tout au moins dans une certaine mesure, jouer le rôle des instruments bibliographiques étrangers dont nous parlions tout à l'heure. Dressé spontanément et avec le plus grand soin par M. Victor Tantet, chef de bureau à l'administration centrale des Colonies, le *Catalogue méthodique de la Bibliothèque du Ministère des Colonies* [4] contient le titre de tous les ouvrages, déjà nombreux, dont se compose la toute jeune bibliothèque d'un ministère qui ne compte encore qu'une douzaine d'années d'existence. Cette bibliothèque, comme le rappelle l'auteur dans son « avis » liminaire [5], ne se composait guère en 1895 que des collections officielles; elle a depuis lors été progressivement augmentée, d'année en année, par des achats et par des dons, au point de comporter aujourd'hui plus de 10.000 volumes, presque tous contemporains [6]. Sans doute les historiens pourront y trouver quelques travaux anciens, tels que les ouvrages des PP. du Tertre et Labat sur les îles françaises de l'Amérique, la « Ré- « futation des faits imputés au sieur Godeheu par le sieur Du- « pleix », ou la précieuse « collection de mémoires sur l'admi- « nistration des colonies » publiée par Malouet au début du XIXe siècle; mais ni les ouvrages de ce genre, ni même les livres absolument contemporains que possède, sur le passé de

---

1 *Catalogue of the Library of the Royal Colonial Institute* (Londres, published by the Institute 1895, in-4, de CLV-543 p.)

2 En particulier de *Les Colonies françaises*. Petite encyclopédie coloniale publiée sous la direction de M. Maxime Petit (Paris, Larousse, s. d., 2 vol. in-8°). Cf. aussi les bibliographies accompagnant les substantielles notices placées par M. Paul Pelet en tête de son récent *Atlas des Colonies françaises* (Paris, Armand Colin, s. d., in-4°).

3 Voir surtout le *Catalogue de l'Histoire de France*, t. VIII, p. 660-757, et son *Supplément* autographié, p. 658-728.

4 Melun, imprimerie administrative, 1905, in-8° de XXIV-651 pages.

5 P. v.

6 Sans compter les tirages à part d'articles publiés dans des périodiques. Il serait souhaitable que ces tirages à part soient énumérés dans le supplément que ne manquera certainement pas de publier, un peu plus tard, l'administration centrale des Colonies. Il est de courts articles qui sont plus instructifs que de gros volumes.

nos territoires d'outre-mer [1], la Bibliothèque du Ministère des Colonies ne sont ce qui constitue l'intérêt de ce dépôt. Ce qui en fait la valeur et la grande utilité, c'est le précieux ensemble de documents relatifs à la géographie contemporaine, à l'ethnographie, à l'organisation administrative, à la législation de notre empire colonial actuel, ou (pour parler plus exactement) des parties de cet empire relevant du Ministère des Colonies ; et c'est également sur ces sujets qu'il convient d'aller chercher des renseignements bibliographiques dans le catalogue méthodique rédigé avec une extrême conscience par M. Victor Tantet.

Comment s'étonner qu'il en soit ainsi ? La Bibliothèque du Ministère des Colonies n'est pas, en effet, une bibliothèque publique, accessible à tous, mais une bibliothèque spécialement « instituée pour les besoins des fonctionnaires relevant du département [3] ». Or combien de fois, au cours de leur carrière administrative, les fonctionnaires de l'administration centrale des colonies auront-ils besoin de se reporter à l'histoire coloniale de la France antérieure à 1815 ? Sans cesse, au contraire, il leur faudra consulter les textes administratifs et législatifs, les débats parlementaires, les budgets de nos différentes possessions d'outre-mer; sans cesse, ils devront se rendre compte de leur état économique actuel, donc consulter les relations plus ou moins précises des voyageurs contemporains, les études des naturalistes, les rapports des administrateurs ou des chargés de mission. Voilà comment, par la force même des choses, la Bibliothèque du Ministère des Colonies a pris le caractère qui lui donne dès maintenant son individualité propre.

Ce qui, plus encore peut-être que les différents ouvrages dont le catalogue dressé par M. Tantet contient l'énumération méthodique, contribue à donner à ce dépôt son originalité et sa valeur particulière, c'est sa collection de journaux et de revues périodiques, et surtout sa collection de périodiques coloniaux officiels ou non officiels [3]. Nulle part ailleurs, croyons-nous, ni

---

[1] Ces livres ne sont pas très nombreux, et on est en droit de s'étonner de n'y point voir figurer certains ouvrages rédigés en partie à l'aide des documents contenus aux archives du Ministère des Colonies. — On peut également se montrer surpris de n'y pas trouver le mémoire de notre ministère des Affaires étrangères sur le Contesté Franco-Brésilien, alors que le mémoire des Etats-Unis du Brésil s'y rencontre. — On doit enfin constater que le Ministère des Colonies, dont on connaît les aspirations, est encore bien pauvre en ouvrages sur l'Algérie et sur la Tunisie.

[2] Article premier du « Règlement de la Bibliothèque du Ministère des Colonies » (*Ibid.*, p. VII).

[3] Voir la seconde partie du *Catalogu éthodique*, en particulier les pages 483-639.

à la Bibliothèque de l'Office Colonial de la Galerie d'Orléans, ni à l'Union Coloniale, il ne serait possible de rencontrer une série aussi considérable ni aussi complète, et nous devons savoir grand gré à l'auteur de nous en avoir révélé l'existence, et de nous avoir en même temps mis en main une liste aussi intéressante au point de vue bibliographique des journaux de nos différentes colonies.

Avouons-le toutefois : ces différents mérites, que nous nous plaisons à reconnaître et à louer comme il convient, et que nous aimons à mettre en lumière, ne sont pas encore ceux qui, dans le travail de M. Victor Tantet, nous touchent le plus. Ce dont nous lui sommes, pour notre part, tout particulièrement reconnaissants, c'est d'avoir — dans cette série de petits répertoires généraux dont les listes publiées naguère par MM. A. Girault et Malavialle marquent les premières étapes[1] — réalisé un progrès considérable, c'est de nous avoir pourvus d'un très utile, très précieux et très commode instrument de travail.

HENRI FROIDEVAUX.

---

[1] ARTHUR GIRAULT : *Bibliographie méthodique des ouvrages relatifs aux colonies françaises et étrangères* contenus à la Bibliothèque de l'Université de Poitiers (Poitiers, s. d., 5 mai 1898, in-8° de 15 p. Extrait du *Catalogue de la Bibliothèque de l'Université de Poitiers*). — L. MALAVIALLE : *Bibliothèque de l'Union coloniale française, section de Montpellier* (Montpellier, imp. Delord-Boehm et Martial, 1902, in-8° de 34 p. Extrait du *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*).

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le voyage de M. Clémentel en Indo-Chine.* — Dans sa séance du 14 mars, le conseil des ministres a approuvé le projet de voyage de M. Clémentel, ministre des Colonies, en Indo-Chine, durant les vacances parlementaires, voyage instamment demandé par les groupes coloniaux indo-chinois.

Le départ aura lieu vers le 25 juillet. La durée du voyage sera de trois mois. Le général Voyron, président du Comité supérieur de défense des colonies, accompagnera le ministre.

M. Clémentel, qui débarquera à Saïgon, a l'intention de remonter jusqu'à Pnom-penh, d'où il redescendra en Cochinchine, pour visiter Tourane et Hué; de là, il passera au Tonkin, s'arrêtera à Haïphong et à Hanoï. Il doit enfin visiter la baie d'Along.

Pendant le voyage de M. Clémentel, l'intérim du ministère des Colonies sera confié à M. Eug. Etienne, ministre de l'Intérieur.

— *Le banquet colonial de M. Clémentel.* — Le 1er mars a eu lieu, dans les salons du Grand-Hôtel, le banquet offert à M. Clémentel, le nouveau ministre des Colonies, sous la présidence d'honneur de M. Eug. Etienne, ministre de l'Intérieur, et de M. Paul Doumer, président de la Chambre des députés.

Ce banquet avait été organisé par le Comité du Commerce et de l'Industrie de l'Indo-Chine avec le concours de la Société de Géographie, de la Société de Géographie Commerciale, des Comités de l'Asie Française, de l'Afrique Française, du Maroc et de Madagascar, de l'Union Coloniale, des Congrès Coloniaux Français, du Syndicat de la Presse Coloniale et de la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales.*

Près de cinq cents convives avaient répondu à l'invitation qui leur avait été adressée, et la présence parmi eux de toute l'élite du monde colonial a donné à cette réunion le caractère d'une imposante manifestation.

M. Clémentel, ministre des Colonies, avait à sa droite M. Paul Doumer, président de la Chambre des députés, et à sa gauche M. Eug. Etienne, ministre de l'Intérieur.

Avaient également pris place à la table d'honneur :

MM. François Deloncle, député; Chautemps, Doumergue, Caillaux, Pierre Baudin, Gonot, anciens ministres; Merlou, sous-secrétaire d'Etat; Gerville-Réache, vice-président de la Chambre des députés; Le Hérissé,

député; Saint-Germain, d'Aulnay, sénateurs; Senart, Hamy, Perrier, membres de l'Institut; le colonel Roulet, représentant le président de la République; les généraux Metzinger, Castex, Famin, Sucillon, Houry; MM. Grandidier, président de la Société de Géographie; Mercet, président du Comptoir d'Escompte; Meray, secrétaire général du ministère des Colonies; Cuniac, maire de Saïgon; Gay, président du conseil d'administration de la Compagnie de l'Ouest; Delhorbe, secrétaire général du Comité de Madagascar; Brunet, directeur général des douanes; de Brazza, Kermorgant, Boutteville, Dubard, Guyho, inspecteurs généraux des colonies; Bouffet, conseiller d'Etat; Bloch, directeur au ministère des Colonies; le colonel Barrand, chef du bureau militaire du ministère des Colonies; Chautard, Simon, directeur de la Banque de l'Indo-Chine.

MM. Victor Ballot, Merlin, Boulloche, gouverneurs des colonies; Trousselle, chef du cabinet, et Hamelin, chef du secrétariat particulier du ministre de l'Intérieur; Berthoulat, Collin, Carpot, Aubry, Girod, Begey, Clément, Ursleur, Trouin, Gérald, comte d'Alsace, Ballande, Bignon, Jeanneney, Lebrun, de Ludre, de Moustier, Albin, Rozet, Gérault-Richard, députés; Hébrard, Knight, sénateurs; Chaumier, Denis, Fernandez, Guigal, Halais, Gabriel Larue, Launay, Maggian.

MM. Aspe-Fleurimont, conseiller du commerce extérieur; Dalmas, Dybowski, directeurs au ministère des Colonies; Duchène, Gabelle, Gourbeil, Outrey, chefs de bureaux des colonies; Rey, Angoulevant, secrétaires généraux des colonies; Max Robert, Superville, Dreyfus, administrateurs des colonies; Watel, Julien Le Cesne; Brally, directeur des Chargeurs-Réunis; commandant Barré, Paul Béraud, A. Terrier, secrétaire général du *Comité de l'Afrique Française*; Albert Cousin, membre du Conseil supérieur des colonies; Depincé, de l'*Union Coloniale*; René de Cuers, lieutenant de vaisseau Dyé, Esnault Pelterie, président de l'*Association Cotonnière Coloniale*; Alfred Fourneau; Gaboriaud, Nouvion, directeur de la Banque de l'Afrique Occidentale;

MM. le colonel Péroz, Noël Pardon, Hardouin, chef du cabinet du gouverneur général de l'Indo-Chine; Charles Michel, Boucomont, Du Vivier de Streel, Barré; Robert de Caix, directeur du *Bulletin du Comité de l'Asie Française*; J.-H. Franklin, secrétaire de la rédaction, et P. Campain, administrateur de la Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales*; Pierre Levé, Neton, Noguez, capitaine d'Ollone, Oschs, banquier; Acs, Philippart, Raveau, Pobéguin, de Belleville, de Renesse, docteur Rousseau, de Traz, directeur du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis; lieutenant de Troismonts, Bourdarie, Trouillet, etc., etc.

A l'heure des toasts, M. Clémentel a pris le premier la parole et a porté la santé du président de la République.

M. François Deloncle, au nom des comités et groupes coloniaux organisateurs du banquet, a salué les hôtes éminents qui avaient bien voulu répondre en si grand nombre à l'appel qui leur avait été fait; il a ensuite rendu hommage, en termes excellents, au ministre des Colonies, au président de la Chambre et au ministre de l'Intérieur pour leur dévouement à la cause de l'expansion coloniale.

M. Doumergue, ancien ministre des Colonies, qui avait tenu à apporter à son successeur un témoignage de sympathie, a ensuite pris la parole et a prononcé une allocution très applaudie.

En raison du rôle politique prépondérant que jusque dans ces

derniers temps M. Eug. Etienne a rempli dans le parlement et dans le pays pour ce qui touche aux questions de politique étrangère et coloniale, nous croyons devoir reproduire *in extenso* l'éloquent discours qu'il a prononcé à cette réunion.

DISCOURS DE M. EUG. ÉTIENNE

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Messieurs,

Je puis bien vous le dire en débutant : ce n'est pas sans une certaine gêne que je prends ce soir la parole devant vous. J'avais lieu de craindre, en effet, que l'événement si singulier qui est venu m'atteindre (*Rires et applaudissements*), qui m'a porté à un ministère que je n'enviais pas, ne risquât de jeter dans vos esprits quelque trouble, quelque surprise, peut-être même un sentiment qui pourrait ressembler à de la désaffection. (*Nombreuses dénégations.*)

Mais maintenant que je viens de prendre contact avec vous, maintenant que je me sens réchauffé par votre affectueuse sympathie (*Applaudissements*), cette sympathie qui, depuis quelque vingt-cinq ans, m'a constamment suivi au cours d'une carrière souvent difficile et toujours laborieuse, je suis tout à fait rassuré et je puis vous parler sans la moindre appréhension. (*Vifs applaudissements.*)

Ce n'est pas seulement en mon nom personnel que je vous adresserai la parole. M. le président de la Chambre, mon ami M. Paul Doumer, a bien voulu, en effet, me charger d'être son interprète auprès de vous et de confondre ses sentiments avec les miens. (*Nouveaux applaudissements.*)

Que vous dirai-je, Messieurs, si ce n'est que je suis plus résolu que je ne l'étais peut-être, il y a encore quelques semaines, alors que je paraissais m'éloigner de vous, que je suis, dis-je, plus résolu que jamais à poursuivre, à défendre toutes les œuvres que nous avons étudiées ensemble, et, si possible, à leur donner les solutions que nous désirons tous? (*Vive approbation.*)

Quoi qu'on puisse bien à tort supposer ou dire, je ne saurais me détacher de l'œuvre coloniale, qui est ma vie! (*Très bien! très bien!*)

Et si, grâce à l'affectueuse confiance de M. le président de la République et à la franche amitié de M. le président du Conseil, je suis aujourd'hui chargé d'un accablant fardeau, j'espère que mes forces me permettront de suffire à la tâche nouvelle qui m'est confiée et à celle qui, jusqu'à ce jour, avait été le but de toute mon existence politique. (*Vifs applaudissements.*)

Aujourd'hui, comme par le passé, je veux, j'entends rester attaché à votre œuvre coloniale, à cette œuvre si délicate, si difficile que vous avez accomplie. A qui, en effet, en devons-nous le succès, si ce n'est à ces hardis pionniers qui se sont portés quelquefois imprudemment en avant, mais qui n'ont jamais connu ni le découragement ni la défaite? C'est à vous, Messieurs, que la France doit aujourd'hui son magnifique empire colonial, et j'imagine que vous êtes fiers de l'œuvre grandiose que vous avez réalisée.

Croyez-moi, Messieurs : si, au cours de l'année qui vient de s'écouler, vous avez pu éprouver quelque perplexité, quelque inquiétude au sujet de la possibilité d'un affaiblissement d'un empire colonial si durement et si chèrement conquis, rassurez-vous aujourd'hui : cet empire demeurera intact. La France ne saurait à aucun moment se dérober à un devoir qu'elle a librement accepté et l'Indo-Chine — car c'est à elle que je fais

allusion, et mon ami M. Clémentel vous en parlera tout à l'heure avec plus de détails — l'Indo-Chine ne peut être que française. (*Vifs applaudissements répétés.*) Elle ne saurait jamais tomber entre des mains étrangères. (*Nouveaux applaudissements et bravos prolongés.*)

Je prie donc ceux qui auraient pu se laisser aller à quelque découragement, ceux à qui la pensée d'un abandon possible aurait inspiré quelque tristesse, je les prie de se reprendre, de se ressaisir et de continuer à travailler vaillamment au développement de notre grand empire indochinois, aux destinées duquel préside avec tant de dévouement, d'énergie laborieuse et de distinction son jeune gouverneur général, mon ami M. Beau. (*Applaudissements.*)

N'avons-nous pas le droit, Messieurs, d'être aujourd'hui plus que jamais confiants dans l'avenir de cette belle et grande colonie ? Qui donc pourrait venir nous troubler dans l'œuvre de paix et de civilisation que nous accomplissons là-bas depuis tant d'années? Je ne crois pas qu'il y ait une puissance au monde qui veuille prendre une aussi grave responsabilité. (*Applaudissements.*)

Et si je porte mes regards sur une autre partie du monde, sur cet empire africain dont mon ami Deloncle marquait tout à l'heure les limites, ne trouvons-nous pas là des richesses de toutes sortes que nous saurons exploiter?

Cet empire africain a été confié à un gouverneur émérite, à un homme de devoir et du plus grand talent; il se développe chaque jour davantage et les satisfactions qu'il nous procure déjà ne sauraient nous surprendre, étant donnée la valeur de l'homme qui est à sa tête. (*Nouveaux applaudissements.*)

Restez donc demain, Messieurs, ce que vous étiez hier! Restez toujours fidèles à ce programme colonial que nous avons élaboré il y a déjà de longues années! Continuez à consacrer toute votre énergie, tout votre dévouement, dont je connais la grandeur, à l'œuvre coloniale!

Et puisque maintenant, pour un temps dont je ne puis prévoir la durée, je suis obligé d'être en contact moins immédiat avec vous, laissez-moi penser, laissez-moi espérer que vous demeurerez tels que vous avez toujours été; que vous irez vers l'homme qui mérite tous vos suffrages, vers le bon et courageux citoyen qui est le ministre des Colonies. (*Vifs applaudissements.*) Il a, comme moi, accepté sa tâche peut-être avec quelque surprise, mais avec beaucoup de résolution, je puis vous l'affirmer. Il veut bien m'accorder son amitié et toute sa confiance; il sait qu'il trouvera auprès de moi des avis que mon âge et mon expérience, j'ai sans doute la liberté de le dire, me permettront de lui donner et que je lui donnerai sans hésitation. (*Très bien! très bien!*)

Tous les deux nous poursuivrons l'œuvre coloniale, et ma joie la plus précieuse, ma satisfaction la plus vive, permettez-moi de vous le dire en terminant, seront de venir au milieu de vous consacrer vos succès et y applaudir. (*Très bien! très bien!*)

Je resterai donc votre ami et toutes les fois qu'il vous plaira de m'adresser un appel, comme vous avez bien voulu le faire ce soir — ce dont j'ai été très touché — soyez convaincus, Messieurs, que vous me trouverez toujours prêt à y répondre. Je n'ai qu'un désir : maintenir nos excellentes relations du passé et garder notre foi commune dans l'avenir, avec la réconfortante fidélité de votre confiance et de votre sympathie. (*Vifs applaudissements.*)

Je bois à vous tous, mes amis; je bois à la phalange coloniale, à l'avenir de la plus grande France. (*Applaudissements et bravos prolongés.*)

Enfin M. Clémentel, prenant de nouveau la parole, a clos la série des discours. Après avoir remercié MM. Eug. Etienne, Doumer et Doumergue d'avoir bien voulu rehausser par leur présence l'éclat d'une manifestation organisée en son honneur, le ministre des Colonies a évoqué le glorieux passé colonial de la France; puis il a ajouté, parlant de ce qui reste à faire pour parachever l'œuvre accomplie au cours de ces trente dernières années :

Notre première préoccupation ne doit-elle pas être l'organisation défensive de nos colonies pour les mettre à l'abri de toutes les surprises et de tous les coups de main? Vous savez quels efforts ont été faits dans ce sens. Notre budget militaire colonial dépasse 90 millions et pour l'Indo-Chine notamment, la plus isolée de nos colonies, les sacrifices ont été considérables.

L'armement du cap Saint-Jacques, déjà puissant, se poursuit avec méthode; l'outillage de l'arsenal de Saïgon se complète; sa défense terrestre va être renforcée. Une flottille imposante de défense mobile couvrira les côtes; notre escadre d'Extrême-Orient va se fortifier de nouveaux contre-torpilleurs; enfin nous renforçons en ce moment nos effectifs de terre qui, avec les réserves et les milices, forment, dès maintenant, une armée avec laquelle il faudrait compter. Non! quoi qu'en ait dit un publiciste dont le mot a eu le succès qu'ont chez nous toutes les phrases lapidaires : *Nous ne lâcherons pas l'Asie*, et me tournant spécialement vers ceux d'entre vous qui ont entrepris à des titres divers la mise en valeur de notre merveilleuse colonie, je leur dis bien haut : Continuez votre œuvre! Soyez sans crainte! La France ne vous abandonnera pas! (*Applaudissements.*)

Nos colonies en pleine sécurité à l'abri du drapeau français continueront leur organisation administrative. Partisan résolu de l'autonomie coloniale, j'estime que le ministre doit gouverner partout et n'administrer nulle part.

Le meilleur moyen d'y parvenir est de grouper en grands gouvernements généraux les colonies qui ont des intérêts parallèles, comme on l'a fait pour l'Indo-Chine et l'Afrique Occidentale. Le ministère des Colonies, affranchi des traditions confuses dont il est encore le prisonnier et qui alanguissent son action, pourra alors devenir facilement l'instrument de contrôle large et planant de haut qu'il doit être pour ne pas paralyser les initiatives locales. Il conservera l'unité de vues et de direction ainsi que l'exécution des volontés du Parlement. Enfin il veillera à ce qu'il ne se passe jamais rien dans ces terres lointaines qui ne soit pas digne de la France.

C'est par l'application de ces principes que nous assurerons l'avenir et que nous rendrons nos colonies définitivement nôtres en nous attachant les populations qui les habitent. (*Vifs applaudissements.*)

En terminant, le ministre a fait l'éloge de ses collaborateurs, sur le dévouement desquels il sait pouvoir compter, et il a remercié en la personne des convives présents tous ceux qui s'intéressent aux choses coloniales et veulent bien lui prêter leur appui.

— *Le nouveau secrétaire général de la Société de Géographie commerciale.* — Le conseil de la Société de Géographie commerciale, réuni en séance extraordinaire le 8 mars, a procédé à l'élection d'un secrétaire général en remplacement du regretté Charles Gauthiot.

Notre distingué collaborateur M. Paul Labbé, dont la personnalité est si sympathique à tous, a été désigné par 24 suffrages sur 26 votants.

Une place dans le conseil étant devenue vacante, M. Bertin, directeur des constructions navales au ministère de la Marine, membre de l'Institut, a été élu.

Enfin le bureau a été complété par l'élection, comme vice-président, de M. Raveneau, agrégé de l'Université, le savant rédacteur des *Annales de Géographie*, aux lieu et place de M. Paul Labbé, nommé secrétaire général.

— *Le retour de la mission Charcot.* — Nous nous sommes associés, dans une précédente livraison, aux inquiétudes que l'on éprouvait touchant le sort de l'expédition Charcot dans les régions antarctiques. Des dépêches reçues au commencement de mars ont annoncé que M. Jean Charcot et ses compagnons étaient heureusement sains et saufs et avaient pu débarquer dans un des ports de la République Argentine.

Angleterre. — *Le budget de la marine anglaise.* — Les crédits demandés pour 1905-1906 sont de 834.725.000 francs. Pour 1904-1905, ils avaient été de 923.250.000 francs. Cette réduction est un fait digne de remarque : depuis 1897, les évaluations budgétaires ont augmenté de plus de 300 millions, et les dépenses ont excédé de 200 millions les crédits prévus.

Grèce. — *Les élections législatives.* — Les élections pour le renouvellement de la Chambre des députés ont donné au gouvernement une majorité considérable. M. Delyannis, président du Conseil, aura 148 partisans de sa politique dans la nouvelle Chambre, contre 56 amis de M. Théodokis, 14 amis de M. Zaïmis, 4 amis de M. Rally et 13 divers. L'échec est surtout sensible pour M. Théodokis qui a vu ses partisans réduits au-dessous de la moitié de leur ancien effectif. Il semble que l'on puisse interpréter ces élections en ce sens que la Grèce réclame un gouvernement énergique et qu'elle accorde crédit aux promesses d'une politique d'économie et de bon ordre.

Italie. — *La démission du cabinet Giolitti. Les démarches de M. Fortis.* — Le 5 mars, le ministre de la Justice, M. Ronchetti, a annoncé à la Chambre italienne la démission du cabinet tout entier, motivée par le mauvais état de santé de M. Giolitti, président du Conseil. La Chambre a, par suite, ajourné ses séances jusqu'à la formation d'un nouveau ministère.

Le roi a chargé M. Fortis de la formation du nouveau cabinet.

M. Fortis, après avoir pris l'avis des présidents de la Chambre et du Sénat et de plusieurs ministres démissionnaires, a commencé des démarches qui ne semblent pas devoir aboutir.

Roumanie. — *Les élections législatives.* — Les élections générales roumaines, à présent achevées, ont donné des résultats favorables à la fraction conservatrice, dite byzantine, actuellement au pouvoir avec MM. G. Cantacuzène, le général Mano, les frères Lahovary et M. Take Jonesco. Ces résultats méritent d'être soulignés.

La Chambre des députés comprend 183 membres se décomposant ainsi : gouvernementaux, 168 membres; opposition libérale, 9 membres; opposition junimiste, 5 membres. A remarquer l'échec de M. Carp, le chef des junimistes; le succès de M. Marghiloman, son second; celui de M. Nicolas Filipesco, conservateur dissident et le rival le plus en vue de M. Take Jonesco comme chef éventuel du futur parti conservateur, actuellement si divisé. Enfin les deux libéraux les plus qualifiés après M. Stourdza, MM. Jonel Bratiano, fils aîné du célèbre homme d'Etat, et Costinesco ont été réélus.

Le Sénat compte 121 membres, dont 112 membres élus, auxquels il faut ajouter le prince héritier et les 8 évêques, membres de droit. Le Sénat est ainsi composé : gouvernementaux 98, y compris les deux membres élus des Universités de Bucarest et de Jassy; opposition libérale, 11; opposition junimiste, 3. L'échec du président du Conseil, M. Cantacuzène, fait unique jusqu'ici dans les annales parlementaires de la Roumanie est particulièrement à remarquer.

Russie. — *La situation politique intérieure; le manifeste et le rescrit du Tsar; les grèves et les troubles agraires.* — La désastreuse bataille de Moukden n'est certes pas faite pour améliorer la situation intérieure de la Russie. Il nous faut en effet constater que l'agitation des esprits se généralise de plus en plus parmi les classes cultivées, sans exception, tandis que les grèves ouvrières persistent dans un grand nombre de villes et de localités, ou se raniment tout à coup alors que l'on avait pu les croire apaisées; enfin des troubles agraires très graves, auxquels on donne déjà, et peut-être avec exagération, le nom terrifiant de jacquerie, viennent d'éclater dans plusieurs provinces.

Dans ces conditions, on s'explique aisément la hardiesse croissante des partis qui réclament, sous le nom de réformes, une transformation complète des institutions politiques de la Russie, et déclarent qu'ils ne désarmeront pas tant que l'empereur Nicolas n'aura point, par l'octroi d'une Constitution, substitué un régime de légalité permanente et libérale à l'autocratie absolue du Tsar et à l'administration arbitraire d'un fonctionnarisme sans scrupules.

C'est évidemment sous la poussée de cet ensemble de faits et de circonstances que l'empereur Nicolas, dont les sentiments généreux et pacifiques ne peuvent être méconnus, a publié le manifeste du 3 mars et le rescrit du 4 : documents qui paraissent inaugurer une ère nouvelle et préparer la voie à une réforme gouvernementale et administrative des institutions russes, réforme qui n'a pas besoin d'être radicale et révolutionnaire pour être bienfaisante et féconde.

Voici le texte du manifeste du 3 mars :

Il a plu à la Providence, dont les desseins sont impénétrables, de soumettre notre patrie à de pénibles épreuves. La sanglante guerre d'Extrême-Orient, dans laquelle est engagé l'honneur de la Russie, qui intéresse à un si haut point notre domination sur les eaux de l'océan Pacifique et qui est d'une nécessité impérieuse pour assurer dans les siècles à venir la paix et la prospérité non seulement de notre nation, mais de toutes les nations chrétiennes, a exigé du peuple russe une extraordinaire tension de ses forces et a englouti quantité de victimes chères à notre cœur.

Tandis que les glorieux fils de la Russie combattent avec bravoure et abnégation et exposent leur vie pour la foi, pour le tsar et pour la patrie, des troubles ont éclaté dans notre patrie même, pour la joie de nos ennemis et pour notre profond chagrin.

Aveuglés par l'orgueil et animés de mauvaises intentions, les chefs du mouvement révolutionnaire ourdissent des machinations audacieuses contre la sainte Eglise orthodoxe et contre les lois qui sont les piliers de l'édifice de l'Etat russe. Ils pensent qu'en détruisant les liens naturels qui nous unissent au passé, ils pourront ruiner l'ordre existant de l'Etat, et arriver à le remplacer par une nouvelle administration reposant sur des bases non conformes aux traditions de notre pays.

L'attentat commis contre le grand-duc Serge, qui affectionnait tant la vieille capitale dont il avait fait sa résidence, et qui a trouvé une mort prématurée au milieu des monuments sacrés du Kremlin, blesse profondément le sentiment national de tous ceux à qui sont chers l'honneur du nom russe et la gloire de la patrie.

Nous supportons d'un cœur soumis ces épreuves qui nous sont envoyées d'en haut. Nous trouvons une consolation dans la ferme confiance que nous avons en la clémence dont Dieu a toujours fait preuve à l'égard de la puissance russe et dans le dévouement que notre fidèle peuple a toujours eu pour le trône et qui nous est connu de longue date.

Grâce aux prières de la sainte Eglise orthodoxe et unie sous la bannière de la puissance autocratique du tsar, la Russie a déjà triomphé dans bien des guerres et surmonté bien des crises, sortant toujours avec une force nouvelle et indomptable de ces difficiles épreuves.

Quoi qu'il en soit, le désordre intérieur constaté dans ces derniers temps et la perturbation des esprits, qui ont favorisé l'extension de la sédition et des troubles, nous obligent à rappeler aux autorités gouvernementales et à toutes les autres leur devoir et leur serment et à les inviter à redoubler de vigilance pour sauvegarder la loi, l'ordre et la sécurité, en s'inspirant de la ferme conviction qu'elles sont responsables administrativement et moralement envers la patrie.

Songeant sans cesse au bien-être du peuple russe et étant convaincu que Dieu, après avoir éprouvé notre patience, accordera la victoire à nos armes, nous invitons les Russes bien pensants de toutes les classes à se joindre à nous pour coopérer d'une façon unanime, chacun dans ses positions et chacun à sa place, par ses paroles et par ses actions, à l'œuvre grande et sacrée qu'il nous faut accomplir pour triompher au dehors d'un ennemi acharné et faire cesser la révolte dans le pays en réprimant avec sagesse le désordre intérieur.

Nous rappelons à ce sujet que l'apaisement des esprits dans toute la population peut seul nous permettre de réaliser nos intentions en vue de l'augmentation du bien-être du peuple et de l'amélioration des institutions gouvernementales.

Que tous les Russes qui, fidèles au passé de la Russie, ont, comme nous, loyalement et consciencieusement souci de toutes les affaires de l'Etat, se serrent étroitement autour du trône!

Que Dieu donne au clergé la sainteté, au gouvernement la vérité, au peuple la paix, aux lois la force et à la foi la prospérité pour la consolidation du pouvoir autocratique et pour le bien de nos chers sujets!

Voici, d'autre part, le texte du rescrit du 4 mars :

Fidèles à la coutume ancienne de la nation russe de porter vers le trône l'expression des sentiments de joie et de tristesse ressentis pour la patrie, les assemblées de la noblesse, les zemstvos, les associations commerciales et municipales, les paysans de tous les points du pays russe m'ont apporté leurs félicitations nombreuses à l'occasion de la naissance de l'héritier du trône; en même temps ils ont exprimé le désir de sacrifier leur fortune pour achever la guerre et consacrer toutes leurs forces pour m'assister à perfectionner l'ordre de l'Etat russe.

Au nom de Sa Majesté l'impératrice et au mien, je vous prie de remercier les assemblées et les associations qui nous avaient adressé l'expression de leurs sentiments de fidélité, lesquels dans ces temps pénibles nous causent une joie d'autant plus grande que leur empressement manifesté, sur mon appel, à venir m'aider à réaliser avec succès les réformes que j'avais annoncées, est pleinement conforme au désir de mon âme. Ce désir consiste, par un travail commun du gouvernement et des forces sociales, à atteindre la réalisation de mes intentions dirigées vers le salut public.

Continuant à l'exemple de mes ancêtres augustes l'unification des institutions du pays russe, j'ai décidé dorénavant, et avec l'aide de Dieu, d'appeler les personnes les plus dignes, élues par le peuple et investies de sa confiance, à participer à l'élaboration préparatoire des projets législatifs.

En raison des conditions spéciales de notre vaste empire, de la diversité des nationalités et du développement peu avancé de culture civique dans quelques districts, les souverains russes, dans leur sagesse, ont toujours accordé les réformes nécessaires, suivant un programme longuement mûri et avec opportunité, en assurant l'indissolubilité des liens historiques avec le passé; celle-ci est un gage de sécurité et de la solidité de ces réformes dans l'avenir.

Aujourd'hui, en faisant cette réforme, je suis sûr que la connaissance des besoins locaux, l'expérience de la vie et la parole prudente et franche des personnes élues comme les plus dignes assureront la fécondité des travaux législatifs pour le vrai salut de la nation; mais je prévois que la réalisation de cette réforme sera compliquée et difficile, devant se faire sous la condition expresse de l'inviolabilité des lois fondamentales de l'empire.

Connaissant bien votre expérience administrative acquise par de longues années et appréciant la rectitude de votre caractère, je décide d'instituer sous votre présidence une conférence spéciale pour discuter les moyens de réaliser ma volonté. Que Dieu bénisse cette bonne intention, qu'il vous aide à accomplir cette tâche avec succès pour le salut de la nation qui m'a été confiée par Dieu.

NICOLAS.

— *Dénonciation de la convention commerciale franco-russe.* — Le gouvernement russe vient de dénoncer la convention du 17 juin 1893, base des relations commerciales franco-russes.

Cette convention reste en vigueur jusqu'au 1er mars 1906. Après cette date, d'après la convention de 1874, non dénoncée par le gouvernement russe, les produits français jouiront en Russie de la clause de la nation la plus favorisée, et les produits russes en France seront soumis au tarif minimum.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Ouverture des Délégations financières.* — La session ordinaire des Délégations financières a été ouverte, le 13 mars, au Palais d'Hiver.

M. Jonnart a prononcé, à l'ouverture de la séance, un discours contenant l'exposé de la situation financière et des réformes réalisées ou projetées par son administration. Il a montré que, sans modification d'impôts ni impôts nouveaux, le projet de budget pour 1906 réussissait à doter plus largement des services essentiellement productifs : les services des postes, des travaux publics, des forêts et de l'instruction publique. Par la suppression des comptes spéciaux, il réalise l'unification du budget algérien.

Le gouverneur général s'est étendu longuement sur la réforme des chemins de fer. Dès cette année, il va poursuivre l'unification des tarifs et l'exécution des travaux complémentaires les plus urgents.

En même temps que de l'amélioration des transports sur terre, il se préoccupe de celle des transports sur mer.

Quant à l'œuvre de colonisation, elle va être poussée activement. Le programme de 1904 comprenait la création de six centres nouveaux et l'agrandissement de douze centres anciens. Celui de 1905, plus ambitieux encore, porte sur trente villages ou groupes de fermes nouveaux et douze agrandissements.

En outre, l'administration commence le mois prochain à mettre en vente cent soixante-et-onze propriétés à bureau ouvert, innovation destinée à développer en Algérie la moyenne exploitation. Dans le même ordre d'idées, M. Jonnart a annoncé qu'il a saisi le gouvernement d'un projet de loi sur l'immatriculation de la propriété foncière en Algérie, c'est-à-dire l'organisation de la propriété suivant le système de l'*Act Torrens*.

La partie la plus intéressante de cet exposé est peut-être celle relative aux mesures prises pour prévenir les incendies de forêts et pour assurer l'exploitation forestière. A ce point de vue l'effort administratif a été considérable.

M. Jonnart a résumé l'œuvre d'enseignement, de prévoyance et d'assistance indigènes, due à son initiative, et qui a déjà donné les meilleurs résultats. Pour la rénovation des arts musulmans, les expériences faites sont des plus encourageantes. L'enseignement des indigènes, en devenant professionnel, est chaque jour plus apprécié.

La création des bureaux de bienfaisance musulmans, l'institution

de soixante-dix infirmeries indigènes et de consultations médicales gratuites dans toutes les tribus, la formation d'un corps spécial d'auxiliaires médicaux indigènes, les mesures prises contre l'ophtalmie et le paludisme, l'aménagement des sources thermo-minérales témoignent de la volonté persévérante qu'a l'administration algérienne de développer l'instruction, le bien-être et l'hygiène des populations indigènes, qui s'en montrent très reconnaissantes.

En terminant, le gouverneur général a rendu hommage au dévouement de tous ses collaborateurs, et parlant de l'armée d'Afrique et de ses chefs éminents, il a adressé aux officiers et aux troupes de l'Extrême-Sud, qui s'appliquent à faire aimer la France autant qu'à la faire respecter, l'expression de l'admiration et de la gratitude du gouvernement de la République.

— *Sur la frontière sud-oranaise.* — L'importante confédération marocaine des Beni-Guil, une des tribus les plus turbulentes de la frontière sud-oranaise, dont les chefs avaient conclu en janvier 1904 avec le général Lyautey, sous les auspices de l'amel marocain de Figuig, un arrangement pour la pacification, vient de confirmer, dans une entrevue qui a eu lieu à Defilia, à l'Ouest de Figuig, entre ses délégués et l'agha Si Moulaï, d'Aïn-Sefra, la promesse de continuer avec nous ses relations amicales.

— *Une exposition d'art musulman à Alger.* — Le gouverneur général de l'Algérie, qui attache une grande importance au développement des arts industriels dans la colonie, vient de décider d'organiser une exposition rétrospective de l'art musulman dans la seconde quinzaine d'avril 1905, c'est-à-dire à l'époque où se tiendront à Alger les trois grands congrès des sociétés savantes, des orientalistes et de la mutualité.

Cette exposition, qui se fera à la nouvelle médersa d'Alger, comprendra surtout des objets mobiliers anciens fabriqués dans l'Afrique du Nord et plus particulièrement en Algérie.

Maroc. — *L'ambassade française à Fès.* — Il est toujours difficile de se rendre compte exactement de l'état des négociations qui se poursuivent à Fès entre M. Saint-René Taillandier, ambassadeur de France, et le sultan du Maroc et le Maghzen.

Il paraît que le sultan écoute avec attention et une apparente bienveillance l'exposé très lucide et très précis que lui fait M. Saint-René Taillandier de l'ensemble et du détail des réformes absolument nécessaires pour remédier à l'anarchie qui désole l'Empire chérifien. Mais jusqu'à présent, il est impossible de dire si vraiment le sultan et ses conseillers sont sincèrement disposés à se prêter à l'exécution du plan de réformes que la France leur propose d'appliquer, d'accord avec eux, mais dont, en tout cas, elle est fermement résolue à poursuivre la réalisation.

Afrique Occidentale Française. — *Les pêcheries du banc d'Arguin.* — Nous avons annoncé qu'une mission ichthyologique avait été envoyée par la Société de Géographie commerciale de Bordeaux à Nouakchott, port situé à une vingtaine de kilomètres de Portendick, à 200 kilomètres au Nord de Saint-Louis, pour étudier les moyens d'installer des pêcheries sur l'île et le banc d'Arguin.

Nous extrayons d'un rapport que cette mission vient d'adresser à la Société de Géographie de Bordeaux les renseignements ci-après :

Le 17 février, la mission était à Dakar, après avoir passé à Las Palmas et installé une sècherie type à Nouakchott. Elle avait déjà pêché pas mal et recueilli partout d'énormes quantités de poissons, de variétés nombreuses, dont certains pesaient 25, 30 kilos et même plus. Après quelques essais, les membres de la mission sont parvenus à préparer en salaisons de fausses morues qui paraissent pouvoir servir aux mêmes usages que les vraies.

La mission, pendant son séjour à Gorée et Dakar, va enseigner à quelques pêcheurs indigènes, choisis parmi les plus intelligents, des moyens de préparation et de salaison ainsi que des procédés de pêche qui permettent d'utiliser sur place les soles et les langoustes très abondantes et de goût excellent, dont les habitants sont encore privés, tant sont primitifs les moyens employés jusqu'ici.

— *La désorganisation du service des hôpitaux.* — Le *Temps* vient de publier la correspondance suivante de Dakar, que nous croyons intéressant de signaler, car elle montre bien quels torts peut produire dans nos colonies l'application irraisonnée de la politique de combat triomphante dans la métropole.

Par le *Taurus* viennent d'arriver à Dakar, pour être rapatriées, les religieuses expulsées de l'hôpital de Porto-Novo — car depuis le 31 décembre la laïcisation est un fait accompli dans tous les hôpitaux de l'Afrique Occidentale Française, Dakar, Saint-Louis, Konakry, Grand-Bassam, Porto-Novo, Kayes et Kati. Cette mesure a été considérée comme tout au moins prématurée par les Européens, sans distinction d'opinion politique ou religieuse. On estime qu'avant de désorganiser le service des hôpitaux, l'administration aurait dû pourvoir au remplacement du personnel qu'elle chassait. Rien ne semble avoir été fait dans ce sens. Les infirmières laïques étant impossibles à recruter, les infirmiers européens étant en nombre notoirement insuffisant, nos compatriotes malades et il y en a, hélas! beaucoup sous ce climat inhospitalier entre tous, n'auront plus, pendant de longs mois encore, que des infirmiers nègres pour les soigner.

Côte d'Ivoire. — *La situation.* — Le *Temps* a reçu de Bassam les informations suivantes :

Le gouverneur de la colonie, M. Clozel, après avoir assisté au conseil de gouvernement à Dakar, est arrivé à la Côte d'Ivoire le 6 janvier. Il est parti le 22 pour le pays de Kong et de Baoulé, dont il compte obtenir la pacification définitive.

Mais tandis que la situation est beaucoup meilleure dans cette région et parfaitement calme dans le reste de la colonie, un seul point est troublé

et c'est justement le district de Bingerville, le nouveau chef-lieu de la colonie. Les Ebriés-Akués, indigènes de cette région, population grossière et portée à la violence, continuent à faire preuve d'un mauvais esprit qui ne laisse pas de préoccuper les autorités et les habitants du chef-lieu. En janvier 1904, l'administrateur du cercle des Lagunes, M. Lamblin, était tombé dans un guet-apens, au village ébrié de M'Badou, à quelques kilomètres à peine de Bingerville, et avait dû livrer un combat où il avait été blessé. Des otages avaient été emmenés. On nous apprend de Bingerville qu'ils viennent d'être enlevés de vive force par un groupe d'indigènes armés, opérant en plein jour, sur la voie principale, presque devant l'hôtel du gouverneur. Cet audacieux coup de main cause une vive émotion dans la colonie européenne, d'autant que les dispositions nettement hostiles des groupes indigènes les plus voisins de Bingerville ne laissent d'illusion à personne. Les autorités locales ont déployé jusqu'alors toutes les ressources de leur diplomatie pour éviter une intervention armée; il est à se demander si celle-ci ne va pas devenir sous peu de toute urgence.

La situation sanitaire est bonne, malgré les grandes chaleurs de la saison sèche. Les prix du caoutchouc se sont relevés et les recettes douanières s'accroissent, Les postes de surveillance douanière sur la lagune Tendo et la rivière Tauoë ont été considérablement renforcés à la suite d'une tournée faite en août par le lieutenant-gouverneur intérimaire, M. Merwart. Le creusement d'un chenal se poursuit à Biano, sur la lagune Aby, pour faciliter aux vapeurs du commerce l'accès d'Aboisso.

Guinée française. — *La mort de M. Toutain.* — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Toutain, administrateur des colonies, secrétaire général du gouvernement de la Guinée française. M. Toutain a succombé à une attaque de tétanos.

Congo français. — *La mission de M. de Brazza.* — On sait que certains fonctionnaires du Congo ont été récemment accusés de s'être livrés sur des indigènes à des actes de cruauté. Désireux d'être exactement renseigné sur la limite dans laquelle les faits douloureux portés à la connaissance du public sont exacts, le gouvernement a décidé de charger M. de Brazza d'aller faire sur place une enquête minutieuse.

Le choix du chef de la mission ne pouvait être fait plus judicieusement. La mission de M. de Brazza, aujourd'hui définitivement constituée, comprend :

M. de Brazza, chef de la mission ;

MM. Hoarau-Desruisseaux, inspecteur général, Loisy et Saurain, inspecteurs des colonies;

MM. Poiret et Curaud, administrateurs coloniaux ;

M. Clinchant, secrétaire d'ambassade ;

MM. le capitaine Mangin et le lieutenant Saintoyant, officiers d'ordonnance;

MM. Challaye, agrégé de philosophie, et Robert de Jouvenel, attaché au ministère des Colonies.

Le personnel de la mission se répartira la besogne de la façon suivante :

M. Hoarau-Desruisseaux inspectera toute la région maritime, M. Loisy le Congo moyen et M. Saurain la région du Chari-Tchad.

MM. Poiret et Curaud seront chargés d'étudier les réformes qui pourront être appliquées au Congo français, après étude de ce qui a été fait dans les colonies voisines.

M. Clinchant sera chargé de toutes les questions internationales.

MM. Saurain et Poiret partiront le 23 mars.

Le reste de la mission quittera la France à la fin du mois.

Etat du Congo. — *La commission d'enquête.* — La commission envoyée au Congo par le gouvernement belge pour y faire une enquête sur les actes de cruauté dont étaient accusés certains fonctionnaires de l'Etat indépendant et quelques agents de compagnies, est de retour en Europe.

Les membres de cette commission ont débarqué à Southampton le 13 mars : bien qu'ils aient refusé de communiquer leurs impressions aux journalistes qui cherchaient à les interroger, il semblerait que certains faits regrettables ont bien été constatés, mais que la presse anglaise avait exagéré la portée des accusations qu'elle a formulées.

— *La mort de M. Costermans.* — On annonce la mort de M. Costermans, vice-gouverneur du Congo, qui était sur le point de rentrer en Belgique.

Madagascar. — *L'insurrection du Sud-Est.* — Le *Journal officiel* de Madagascar publie un ordre du jour concernant les événements qui se sont produits au Sud, dans la province de Farafangana, depuis le 1er novembre jusqu'au 20 décembre.

Les événements paraissent avoir été plus graves que les premières dépêches ne le faisaient prévoir :

Dans la nuit du 17 au 18 novembre, le sergent Vinay, chef du poste d'Amparihy, et M. Chappy, colon, sont assassinés. Le 22 novembre, 200 rebelles assaillent, près d'Amparihy, une troupe composée des lieutenants Bequet et Janiaud et de 10 tirailleurs. Le lieutenant Bequet et 3 tirailleurs sont tués; le lieutenant Janiaud est blessé et peut s'échapper.

Le 25 novembre, un groupe de la tribu des Iakolika employé à la construction du poste de Begogo, ayant dissimulé des armes parmi des matériaux, attaque traitreusement un détachement composé du sergent Alfonsi et de 18 tirailleurs. Alfonsi et 7 tirailleurs sont massacrés.

Le 2 décembre, la garnison du poste de garde régionale de Vatanaio (district de Vangaindrano), comprenant les soldats d'infanterie coloniale Merik et Espinasse et 20 miliciens, est assiégée par de nombreux rebelles. La garnison oppose pendant deux jours une résistance courageuse, puis est délivrée par un peloton sous les ordres du lieutenant Lesol.

Le capitaine Quinque, commandant le district de Midongy, et le lieutenant Cantellier, du district d'Androgo, avec des détachements, vont au

secours de Vangaindrano. Ils arrivent le 2 décembre, en même temps qu'une compagnie de tirailleurs venant de Tamatave.

L'insurrection est enrayée dans la province de Farafangana.

Le mouvement gagne la province de Fort-Dauphin.

Le 20 novembre, le lieutenant Barbassant, chef du poste de Manantenina, allant avec un détachement de 32 fusils au secours de la tribu alliée des Imations attaqués pendant des pourparlers avec le chef des rebelles, se retire après un combat de trois heures, dans lequel M. Hartmann, adjoint aux affaires civiles, est tué.

Dans la nuit du 2 au 3 décembre, le lieutenant Conchon est assassiné sur la concession de l'Emeraude : le sergent Piétri et dix tirailleurs sont massacrés au poste d'Echina.

Le 10 décembre, de nombreux rebelles attaquent le poste de Manantenina. Le poste résiste victorieusement. Le sergent Cavalonga, commandant le poste d'Ambovombe, et neuf tirailleurs sénégalais allant au secours de Manantenina sont assaillis à Ampasimena. Ils se réfugient dans l'église. Après une résistance héroïque de dix jours, les munitions étant épuisées, ils succombent.

Tous les renforts arrivés de Fort-Dauphin le 20 décembre poursuivent le rétablissement de l'ordre.

Sont proposés pour la Légion d'honneur : les lieutenants Janiaud et Cantellier; pour la médaille militaire, le soldat Espinasse; pour la médaille coloniale, tous les militaires, fonctionnaires et colons ayant participé aux opérations.

Quant à la cause première de ce soulèvement, le *Journal officiel* de Madagascar dit seulement : « La rébellion est attribuée à un fana-« tisme barbare contre l'œuvre de civilisation. »

— *Le retour du général Gallieni.* — On annonce que le général Gallieni, gouverneur général de Madagascar, s'embarquera à Tamatave le 19 mai prochain et sera en France vers le 15 juin. Le retour du gouverneur général est motivé par le mariage de sa fille, Mlle Marcelle Gallieni, qui épousera, au mois de juillet, le capitaine Gruess, de l'infanterie coloniale.

Abyssinie. — *La question des chemins de fer éthiopiens*; *un vœu du Comité de l'Afrique française.* — Le Comité de l'Afrique française s'est réuni le 15 mars, sous la présidence de M. le prince d'Arenberg. Après avoir voté des félicitations à M. Etienne à l'occasion de son entrée au ministère, il s'est occupé de la question de l'Ethiopie en général et du chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba.

M. Robert de Caix a lu un rapport dans lequel il a exposé que quelques chambres de commerce ayant exprimé leur avis sur ce sujet, il était difficile au Comité de l'Afrique française, qui s'est consacré à la défense des intérêts français, de ne pas faire connaître le sien. Le Comité a toujours été hostile à la politique des sphères d'influence; il n'a point cessé de soutenir l'indépendance de l'Ethiopie; il ne peut donc que donner son approbation à des accords internationaux qui assureraient cette indépendance en garantissant sa neutralité.

Le Comité a émis lui-même depuis longtemps l'idée de transformer

Djibouti en port franc. Il ne peut donc qu'en appuyer le projet, mais à la condition que cette transformation soit faite par une décision personnelle du gouvernement, de manière à conserver toute notre liberté.

Mais le Comité doit protester énergiquement contre l'internationalisation du chemin de fer. Cette combinaison, en soumettant à une direction à trois une entreprise qui est actuellement exclusivement française, nous mettrait en minorité et nous ôterait par conséquent le moyen de nous défendre soit contre des mesures qui pourraient porter atteinte à notre commerce, soit contre des dérivations du chemin de fer vers Zeïlah ou Berberah qui ruineraient notre port de Djibouti.

La seule raison qu'on donne en faveur de l'internationalisation, c'est que Ménélik ne permettra pas la construction d'une ligne purement française jusqu'à Addis-Abeba. Ménélik y a consenti par plusieurs actes officiels. S'il paraît bien moins disposé à notre égard depuis plusieurs années, cela tient à la supériorité de la représentation anglaise et de la représentation italienne auprès de lui et à la faiblesse de la nôtre dont l'action apparaît comme tout à fait nulle. On ne pourra considérer la partie comme perdue auprès de Ménélik que lorsque des négociations conduites par un homme capable auront définitivement échoué.

Après une discussion approfondie, le Comité a voté les résolutions suivantes :

Le Comité de l'Afrique française, réuni pour délibérer sur la question d'Ethiopie, et en particulier sur celle du chemin de fer de Djibouti,

1° Déclare approuver hautement la politique suivie par le gouvernement français qui négocie à Londres et à Addis-Abeba pour assurer l'exécution de l'acte de concession de 1894 qui a permis la fondation de la Compagnie impériale des chemins de fer d'Ethiopie;

2° Emet le vœu :

Que si des arrangements internationaux sont passés pour assurer la neutralité de l'Ethiopie, le plus grand nombre possible de nations soient appelées à y prendre part;

Que, quels que soient ces arrangements, la ligne de Djibouti, Diré-Daoua, Addis-Abeba soit construite et exploitée par des Français;

Que Djibouti soit transformé en port franc par un acte spontané du gouvernement français et non par une convention internationale;

Que notre représentation à Addis-Abeba soit améliorée, de manière à permettre le succès des négociations que nous devons poursuivre en Ethiopie pour assurer la construction du chemin de fer jusqu'à Addis-Abeba par une compagnie française et conformément aux termes de l'acte de 1894.

III. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *L'inauguration de la présidence de M. Roosevelt.* — C'est le 4 mars qu'a eu lieu à Washington l'inauguration solennelle de la période présidentielle de M. Roosevelt qui, jusqu'à présent,

n'était que vice-président, exerçant la présidence depuis l'assassinat de Mac Kinley, en septembre 1901. Il a été élu, le 8 novembre, vingt-sixième président des Etats-Unis.

— *Un mouvement diplomatique.* — Le président Roosevelt vient d'inaugurer son nouveau mandat en maintenant dans leurs fonctions tous les membres du cabinet américain, à l'exception de M. Cortelyon, secrétaire du Commerce et du Travail, qui devient ministre des Postes.

Le corps diplomatique et consulaire a été l'objet d'un important mouvement.

L'ambassadeur à Paris, M. le général Horace Porter, est remplacé dans ce poste par M. Mac Cormick.

M. Mac Cormick, qui avait débuté comme secrétaire à Londres, avait quitté la diplomatie pour se consacrer au journalisme. Rentré dans la carrière, il fut envoyé comme ambassadeur à Vienne, puis à Saint-Pétersbourg qu'il quitte aujourd'hui pour venir à Paris.

M. Whitelaw Reid, ancien ministre en France, et pendant quelques années éloigné de la diplomatie, devient ambassadeur à Londres en remplacement de M. Choate. M. von Lengerke Meyer, ambassadeur en Italie, passe à Saint-Pétersbourg; M. Henry White, secrétaire à l'ambassade de Londres, devient ambassadeur en Italie, et M. Conger, qui est ministre en Chine, remplace M. Clayton comme ambassadeur à Mexico.

M. Rockhill est nommé ministre en Chine; M. Collier, ministre à Madrid; M. Wilson, à Bruxelles; M. Hill, aux Pays-Bas; M. Cloy, en Suisse; M. O'Brien, en Danemark; M. Graves, en Suède et Norvège; M. Riddle, en Roumanie et en Serbie et M. Grummer, actuellement consul général à Tanger, est nommé ministre au Maroc.

M. Mason devient consul général à Paris et M. G.-W. Roosevelt, consul général à Bruxelles.

Guadeloupe. — *Nomination d'un gouverneur.* — M. Léon Boulloche, ancien résident supérieur en Indo-Chine, ancien secrétaire général du gouvernement général de l'Indo-Chine, vient d'être nommé gouverneur de la Guadeloupe en remplacement de M. de la Loyère, admis à la retraite.

Canada. — *L'indépendance du Dominion.* — Les nouveaux règlements du Dominion du Canada, organisant et payant sa propre armée sans la moindre intervention du gouvernement impérial, sont considérés à Londres comme la reconnaissance de l'indépendance complète de cette colonie, qui jouissait déjà d'une autonomie absolue politique et administrative. A l'avenir, le Dominion ne sera plus qu'une colonie nominale de l'Angleterre.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

Les cours des huiles de palme. — Il s'est produit, il y a trois mois, des variations assez sensibles dans les cours des huiles de palme. Pour répondre à de nombreuses questions, qui nous ont été posées, nous nous sommes procuré, à Liverpool, des renseignements très précis que nous publions ci-après :

Cours des huiles de palme à Liverpool du 17 décembre au 17 janvier.

D'après les ventes effectuées aux dates indiquées.

DATES	BONNY	OLD CALABAR	CONGO NEW CALABAR NIGER	ACCRA	LIBERIA	SALTPOUD LAHOU	HALF JACK Bassam	LAGOS	CAMEROON	BENIN
Décembre 17	59.88									
— 18			57.70							
— 19					55.84	56.15				
— 21	59.88	60.18	57.38							
— 22			57.38							
— 23								62.04		
— 24	60.18		57.70						59.56	
— 29			57.70					62.04	59.56	
— 30					55.84	56.15				59 56
— 31					55.84	56.45		62.04		
Janvier.. 4			58					62 04		
— 5	60.18		57.70							59.56
— 6	60.18		58							
— 7										59.56
— 10		60.18		58.93	55.84				59.56	59·23
— 11			57.08							
— 12								60.80		
— 13								60.80		
— 14		59.56						60.80		
— 16		59.23					57.70			
— 17					54.60			60.48		

Les marchés de Marseille et de Hambourg ont suivi des variations analogues, bien que portant sur des prix légèrement différents ; en effet, les conditions de réalisation (escompte, taxe, etc., etc.) de ces trois places de commerce n'étant pas les mêmes, on conçoit aisément que les prix pratiqués suivent cet écart. Quoi qu'il en soit, Liverpool est le port d'Europe qui reçoit le plus d'huile de palme : c'est pourquoi, nous l'avons, de préférence choisi comme exemple pendant la période d'effervescence de ces derniers mois.

II. — ASIE.

Etablissements des Détroits. — *Le commerce en* 1903. — Le commerce général des Etablissements des Détroits a atteint, en 1902, le chiffre de 676.969.754 dollars en augmentation de 77.695.740 dollars sur l'année 1901.

Ce total se décompose de la façon suivante :

	1902	1901	Augmentation
	IMPORTATION		
	(En dollars)		
Marchandises.....	322.396.485	292.810 167	29.586.318
Numéraire	40.538.333	27.710 042	12.828.291
	362.934.818	320.520.209	42.414.609
	EXPORTATION		
Marchandises.....	285.953.815	256.773.550	29.180.265
Numéraire	28.081.121	21.980.255	6.100.866
	314.034.936	278.753.805	35.281.13.

A première vue, il semble résulter de l'augmentation acquise en 1902 que la situation commerciale a été satisfaisante pendant le cours de cette année. Il n'en est pas tout à fait ainsi. La baisse considérable survenue dans la valeur de l'argent a amené une perturbation regrettable dans la marche générale des affaires, et si l'on convertit le dollar en monnaie d'or, on constate que les importations ont diminué de 3,5 % et les exportations de 1,75 %. Ce fait est surtout remarquable pour l'importation des articles manufacturés.

Le cours du dollar, qui était au mois de janvier de 1,10 11/16 sur Londres et de 2 fr. 36 sur Paris, est descendu, en mai, à 1,8 1/16 (2 fr. 085) et après être remonté en juillet à 1,9 3/8 (2 fr. 225) n'a cessé de baisser, pour atteindre 1,6 5/8 (1 fr. 94) au mois de décembre.

III. — AFRIQUE.

Tunisie. — *Les chemins de fer tunisiens en* 1904. — Les lecteurs des *Questions* qui se rappellent les articles parus, il y a près de cinq ans, sur *Les chemins de fer en Tunisie*[1], trouveront peut-être intérêt à comparer avec les prévisions de ces articles les résultats, qu'on peut déjà déterminer approximativement, de l'exercice 1904.

On sait que la Tunisie, par une convention en date du 17 mars 1902, a conclu règlement avec la métropole au sujet des lignes construites par celle-ci sur territoire tunisien. Le protectorat supporte, depuis le 1er janvier 1903, la charge de la garantie d'intérêt, sous réserve d'une participation mensuelle du Trésor français, de 2 millions pour chacun des quatre premiers exercices, et qui décroît ensuite de 31.000 francs par an.

On peut dire que la Tunisie joue de bonheur. Les deux exercices

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 15 mai, 15 juin et 1er juillet 1900, t. IX, p. 593-605 et 670-684, et t. X, p. 25-43.

1903 et 1904 ont donné des résultats excellents. Sur 1902, déjà meilleur que 1901, 1903 a eu des plus-values qui ont dépassé 16 %, et sur 1903, 1904 en accuse de nouvelles de 15 % environ. De 10.040 francs en 1902, les recettes kilométriques du réseau garanti passent à 11.670 francs en 1903, à 13.500 approximativement en 1904. Les conséquences comptables de ces belles recettes sont les suivantes : l'insuffisance à demander à la garantie tombe en 1903 aux alentours de 1.575.000 francs, inférieure de plus de 400.000 francs à la subvention de 2 millions, et en 1904 aux alentours de 1.250.000, laissant un boni de 750.000 francs. Au total, les deux exercices permettront de verser à la réserve prévue par la convention, sensiblement plus de 1.100.000 francs, ce qui assure la Tunisie contre le risque d'une régression, même très marquée, des recettes.

Les lignes proprement tunisiennes ont aussi accusé des recettes satisfaisantes. A vrai dire, le Djedeïda-Bizerte doit au ralentissement des travaux du port et de l'arsenal des moins-values sensibles, de 3 % en 1903 sur 1902, de près de 10 % en 1904 sur 1903; le règlement de l'exercice 1902 avait attribué au Trésor tunisien 267.024 fr. 28, soit plus de 4 % sur les six millions déboursés pour la construction; celui de 1903 ne lui attribue que 253.505 fr. 78, et celui de 1904 ne lui bonifiera sans doute que 215.000 à 220.000 francs. Mais les plus-values du réseau à voie étroite compensent fort largement ces déficits. Les recettes kilométriques y ont passé de 3.328 francs en 1902 à 4.244 francs en 1903, et elles atteignent apparemment 4.550 francs en 1904, ce qui correspond à des soldes créditeurs au profit du Trésor respectivement de 60.892 fr. 82, de 222.352 fr. 84, et de 275.000 à 280.000 francs[1].

D'autre part, les recettes de l'ancien réseau Rubattino, si elles ont baissé de 2 % en 1902 sur 1901 et de 1 % en 1903 sur 1902, se sont accrues de 10 % en 1904. Le déficit, de 78.505 fr. 38 en 1902 et de 80.523 fr. 20 en 1903, va tomber à une trentaine de mille francs seulement en 1904.

Comme on fait masse de tous ces comptes, le solde définitif à porter au crédit du Trésor tunisien sera de 460.000 à 470.000 francs pour 1904, contre 375.335 fr. 40 pour 1903.

Quant au réseau construit et exploité par la Compagnie des phosphates de Gafsa, les recettes de 1903 avaient déjà été fort brillantes; elles s'étaient élevées (conventionnellement) à 3.481.110 francs, soit 14.325 francs par kilomètre, contre 2.426.112 francs et 9.984 francs en 1902, et moins de 1.750.000 francs chacune des deux années précédentes. En 1904, les phosphates transportés ayant augmenté de 100.000 tonnes environ, les recettes kilométriques ont dû atteindre 17.000 à 17.500 francs, au total 4 millions largement dépassés. Ces résultats n'ont d'ailleurs pas de répercussion sur le Trésor tunisien, la compagnie concessionnaire assurant l'exploitation à ses risques, mais aussi à son profit exclusif. G. J.

---

[1] Je ne tiens pas compte des résultats de l'exploitation partielle du tronçon Pont-du-Fahs à Gaffour, ouvert en cours d'exercice.

IV. — OCÉANIE.

Nouvelle-Calédonie. — *La crise économique.* — Nous empruntons au *Temps* l'intéressante correspondance qui suit :

La Nouvelle-Calédonie traverse une crise grave et dont on n'aperçoit pas la fin, mais dont les causes apparaissent très nettement.

La France entretenait dans cette colonie, outre le personnel administratif ordinaire, une population pénitentiaire de 8.000 condamnés. Il fallait de plus surveiller ceux-ci : les employés de l'administration pénitentiaire étaient nombreux, ainsi que l'élément militaire, représenté par des postes disséminés dans l'île.

L'industrie minière constituait la principale ressource de la Nouvelle-Calédonie. Lorsque cette industrie était florissante, la prospérité régnait. L'agriculture et surtout l'élevage des bestiaux prenaient de l'extension. Lorsque les commandes aux mines diminuaient, il y avait dépression. La main-d'œuvre, soit aux mines, soit dans les plantations, était fournie par les rationnaires de l'administration pénale.

Simultanément, pour ainsi dire, on supprima la transportation, et l'on dressa un vaste plan de colonisation agricole, avec chemin de fer de Nouméa à Bourail, bassin de radoub et amélioration générale du port de Nouméa, publicité en France pour faire venir des colons, etc.

On n'avait pas assez réfléchi que si l'exportation en France des produits agricoles comme le café était possible, ce ne pouvait être que dans un temps éloigné. Restaient les produits de l'élevage. On ne pouvait songer à les vendre à l'Australie, qui elle-même exporte du bétail et n'a pas besoin qu'on lui en envoie. L'agriculture devait donc trouver, pendant un certain temps, dans la consommation intérieure de quoi « gagner sa vie », payer au moins ses frais généraux.

Or, juste au moment où on poussait à la colonisation agricole, disparaissait la grosse masse des consommateurs : transportés, fonctionnaires du service pénal, militaires. Les mines avaient besoin de main-d'œuvre à bon marché : elles s'adressèrent non pas à l'Europe, mais à Java et au Japon. Les ouvriers javanais ne consomment que des aliments que l'île ne produit pas. Et le gouvernement japonais, qui paraît décidément vigoureux et pratique, en signant les traités de main-d'œuvre, exigea que le pays qui fournissait les travailleurs fournît également ce qui servait à nourrir et à vêtir ces travailleurs. La colonisation agricole fit donc faillite.

Pour réaliser ce plan, on avait contracté des emprunts. Pour payer l'intérêt de ces emprunts, on avait augmenté les droits d'importation et de consommation. On paya plus cher une vie qu'on gagnait plus difficilement. Il était venu des colons. Ceux qui purent s'offrir ce luxe repartirent. Les autres, dédommagés par des places dans l'administration, firent pardessus le marché de la politique pour améliorer leur sort.

Actuellement, toutes les ressources de l'île sont employées à l'amortissement des emprunts et à la solde des fonctionnaires. Il n'y a donc qu'un remède : liquider la situation actuelle, reviser toute l'organisation administrative, en supprimant le plus grand nombre des fonctions, en prenant comme base, par exemple, l'ancien budget de 1894, et réduire les taxes d'importation et de consommation qui pèsent sur l'île.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Angel e Castello, *consul* de l'Uruguay à Marseille ;
Marc Carriac, *consul* de la République Argentine à Tarbes ;
Alexandre-Marie Langlois, *agent consul.* d'Autriche-Hongrie à Cherbourg ;
Esteban Jaramillo, *consul* de Colombie au Havre ;
Louis Goldschmidt, *consul* des Etats-Unis d'Amérique à Nantes ;
Etienne Guary, *consul* de Honduras à Toulouse ;
Carlos G. Estenos, *consul* du Pérou à Bordeaux.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Tonkin. — MM. les *vétérin. en* 1er Camboulives et Kœrper sont désig. pour servir à Hanoï ;

M. le *vétérin. en* 1er Huber est désig. pour servir à Lao-kay ;

M. le *vétérin. en* 2e Goubinat est désig. pour servir à Quang-yen, et M. le *vétérin. en* 2e Pradet pour servir à Dap-cau.

Madagascar. — M. Guilhem, *aide-vétérin.*, est désig. pour servir à Madagascar.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Bouchez et le *lieut.* Langlumé sont désig. pour servir en A. O. F. ;

M. le *lieut.* Chalumeau est désig. pour servir à la Côte d'Ivoire.

Chine. — M. le *chef de bat.* Ricour est désig. pour servir au 16e rég.

Cambodge. — M. le *lieut.* Albrecht est désig pour le bataill. de tirailleurs cambodgiens.

Cochinchine. — Sont affectés :

Au 11e rég , MM. les *lieut.* Vauge, Gauthier et Berger et le *sous-lieut.* Pancrazi ;

Au 12e rég., MM. les *capit.* Letord et Rignot ;

Au 1er annamites, MM. le *capit.* Pereyre, le *lieut.* Castinetti et le *sous-lieut.* Baude,

Au 2e annamites. MM. le *capit.* Rabonneau et le *lieut.* Robert ;

M. le *capit.* Marcajour est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — M. le *lieut.* Masson est désig. pour servir au Tonkin ;

M. le *capit.* Marx est nommé chancelier du cercle de Ha-giang ;

M. le *lieut.* Gagin est placé à l'état-maj. partic.

Sont désig. pour servir :

Au 9e rég., MM. le *chef de bat.* Perrin ; les *capit.* Desaulty et Gayda ; les *lieut.* Revol et Imbert et le *sous-lieut.* Abric ;

Au 10e rég., MM. les *capit.* Vial et Baudot ; les *lieut.* Thibault, Dessemond et Ringue ;

Au bataill. chinois, M. le *capit.* de l'Orza de Montorso-Reichemberg et M. le *lieut.* Coville

Au 1er tonkinois, MM. le *capit.* Raulin et les *lieut.* Ferrand, Dionis du Séjour, de Choiseul-Praslin et Pinot de Moirat ;

Au 2e tonkinois, MM. les *capit.* Vitart et Blanc ; les *lieut.* Deliberos, Dolmaire et Tastet et les *sous-lieut.* Batut et Sajot ;

Au 3e tonkinois, MM. les *chefs de bat.* Ansaldi et Bocquet ; les *capit.* Roure et Richard ; les *lieut.* Tirveillot, Chenet et de Chauvenet et le *sous-lieut.* Coudert ;

Au 4e tonkinois, MM. le *chef de bat.* Bertrand; les *capit.* Forestier et Debay; les *lieut.* Dasque, Pravaz, Rieu et Ryckelynck et le *sous-lieut.* Savoye.

Madagascar. — Sont affectés :

Au bataill. de Diégo-Suarez, MM. le *chef de bat.* Béthouard; les *capit.* Grillet, Audouy et Boussot; les *lieut.* Rousseau, Lejeune, Clerc, Maugeard, Millot et Jalat;

Au 3e sénégalais, MM. les *capit.* Jénot et Colonna d'Istria; les *lieut.* Lemoine, Lefranc, Garenne, Goupil, Vallin et Ranc et les *sous-lieut.* Alexandre et Pinson;

Au 1er malgaches, MM. les *capit.* Savignac, Marion et Langelot; les *lieut.* Hagelbacher, André, Dardenne et Janvier de la Motte; les *sous-lieut.* Jeanson, Tanchot et Sicre;

Au 2e malgaches, MM. le *lieut.-colonel* Gallois; le *chef de bat.* Tralboux; le *lieut.* Tribon et le *sous-lieut.* Reymond;

Au 3e malgaches, MM. les *capit.* Deshayes, Calisti, Marvillet et Richard; les *lieut.* Bouchaben et de la Chapelle et le *sous-lieut.* Roulloin.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.-colonel* Fortin est désig. pour servir au Sénégal, et M. le *capit.* Lacordaire pour servir au Soudan;

M. le *capit.* Salaman est désig. pour remplir des fonctions politiques dans le territoire du Niger.

Cochinchine. — M. le *lieut.* Le Huby est désig. pour servir au 5e rég. à Saïgon.

Tonkin. — M. le *capit.* Glandu est désig. pour servir à la direct. du Tonkin à Haïphong;

MM. les *capit.* Raynal et Delorme et les *sous-lieut.* Epiard et Lavarde sont affectés au 4e rég.;

MM. le *capit.* Aulard et le *lieut.* Candelot sont désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine.

Madagascar. — MM. les *lieut.-col.* Mallié et Daviterne; le *chef d'escad.* Pointel; les *capit.* Rodallec et Michel, et le *lieut.* Bemelmans sont désig. pour servir à Madagascar.

Martinique. — MM. le *lieut.* Tourbiez et les *sous-lieut.* Antoni et Bergeron sont désig. pour servir à la Martinique.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. Le Moigne, *offic. d'admin. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir au Sénégal.

Cochinchine. — M. Brest, *offic. d'admin. de* 3e *cl.*, est désig. pour servir en Cochinchine;

M. Guermeur, *conduct. de travaux stagiaire*, est désig. pour servir en Cochinchine.

Guadeloupe. — M. Fouché, *offic. d'admin. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir à la Guadeloupe.

Nouvelle-Calédonie. — M. Dumas, *offic. d'admin. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie;

M. Viard, *conduct. de travaux stagiaire*, est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

CORPS DU COMMISSARIAT

Tonkin. — Sont désig. pour servir :

A Hanoï, M. le *commiss. ppal de* 3e *cl.* Delavau et M. le *commiss. de* 1re *cl.* Cornet;

A Haïphong, M. le *commiss. de* 1re *cl.* Lamothe;

A Dap-cau, M. le *commiss. de* 2e *cl.* Douvion;

A Ha-giang, M. le *commiss. de* 2e *cl.* Copin.

Madagascar. — Sont désig. pour servir :

A Tamatave, M. le *commiss. ppal de* 3e *cl.* Granier de Cassagnac;

A Majunga, M. le *commiss. de* 1re *cl.* Michaux;

A Diégo-Suarez, M. le *commiss, de* 2e *cl.* Barbe.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Devouge est désig. pour servir à Kayes;

Indo-Chine. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Morel est désig. pour servir en Indo-Chine.

Cochinchine. — MM. les *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Secco et *de* 3e *cl.* Berrard et Dourthe sont désig. pour servir à Saïgon.

Tonkin. — M. *l'offic. d'admin. de* 1re *cl.* Camouilly est désig. pour servir à Hanoï;

M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Charles-Marie est désig. pour servir à Haïphong et M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Neyret, pour servir à Dap-cau.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Bassou est désig. pour servir à Diégo-Suarez.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — MM. Haelewyn et Sibiril, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir en A. O. F.

Congo. — M. Sauzeau de Puyberneau, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour occuper les fonctions de chef du service de santé de la colonie.

Indo-Chine. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Lévrier est désig. pour servir à l'assistance médicale indigène de l'Indo-Chine;

MM. Henric et Audiau, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Cochinchine. — M. Le Hardy, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à Saïgon;

M. Montel, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à Tay-ninh.

Tonkin. — MM. Marty, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, et Legault, *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine;

M. Savignac, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir à Hanoï;

M. Léger, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à Quang-yen;

M. Bernoud, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à Yen-bay.

Madagascar. — M. Rapin, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir à Madagascar;

MM. Nogué et Contaut, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir à Tamatave;

MM. Lefèvre, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, et Colin, *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir à Diégo-Suarez;

M. Petit, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir à Majunga;

M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Béréni est désig. pour servir à Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — M. Mille, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

Océanie. — Sont désig. pour servir à Tahiti :

MM. Violle, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, comme chef du service de santé et Le Strat, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*

MINISTÈRE DE LA MARINE

Atlantique. — M. le *lieut. de vaiss.* Le Citol est désig. pour embarq. sur le *Dupleix.*

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frég.* Parfait est désig. pour embarq. comme second sur le *Gueydon*;

M. le *lieut. de vaiss.* Vedel est nommé au command. d'un torpilleur des mers de Chine.

Sont désig. pour embarq. : sur le *Montcalm.* M. le *lieut. de vaiss.* Lapointe; sur le *Redoutable*, M. le *lieut. de vaiss.* Tadié ; sur la *Surprise*, M. l'*enseig. de vaiss.* Valensi ;

M. l'*enseig. de vaiss.* Mercier est désig. pour embarq. sur la *Fronde*;

M. l'*enseig. de vaiss.* Winter est désig. pour embarq. sur le *Gueydon.*

Océan Indien. — MM. le *capit. de frégate* Crova et le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Godfrin sont désig. pour embarq. sur l'*Infernet*;

M. le *capit. de vaiss.* Lormier est nommé au command. de la division navale de l'Océan Indien et de l'*Infernet.*

Pacifique. — MM. le *lieut. de vaiss.* Blard et le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Cancelin sont désig. pour embarq. sur le *Catinat.*

Terre-Neuve. — Sont désig. pour embarq. sur le *Chasseloup-Laubat :*

MM. le *capit. de frég.* d'Espinay Saint-Luc, comme second; le *lieut. de vaiss.* Cosmao-Dumanoir, comme adjudant de division; les *lieut. de vaiss.* Morache et Blanc; les *enseig. de vaiss.* Gouin, Bérenger, Huon de Kermadec; les *aspir. de 1re cl.* Prévost de Saint-Cyr, Blanchenay, Walser, de Tesson, Debrabant et Janvier; le *mécanic. ppal de 1re cl.* Bigeard, comme mécanic. de division; les *mécanic. ppaux de 2e cl.* Bidon, Truphémus, Colin et Godfrin;

MM. l'*enseig. de vaiss.* Winter et le *mécanic. ppal de 2e cl.* Scholtès sont désig. pour embarq. sur le *Lavoisier.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Terre-Neuve. — M. le *commiss. de 1re cl.* Marec est désig. pour embarq. sur le *Chasseloup-Laubat.*

SERVICE DE SANTÉ

Terre-Neuve. — M. le *méd. de 1re cl.* Lucas est désig. pour embarq. sur le *Chasseloup-Laubat*, comme méd. de division.

MINISTÈRE DES COLONIES

Sur la proposition du ministre des Colonies, sont nommés :

Vice-président de la Cour d'Appel de l'Afrique Occidentale, M. Gilbert-Desvallons;

Procureur de la République. chef du service judiciaire du Congo, M. Cougoul;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Long-xuyen (Indo-Chine), M. Monteilhet;

Procureur général, chef du service judiciaire de la Guadeloupe, M. Le François;

Procureur général, chef du service judiciaire de la Guyane, M. Duchesne.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

Principes de colonisation et de législation coloniale, par ARTHUR GIRAULT, professeur à l'Université de Poitiers. 2e édition. 2 vol. in-18, Larose, 1904; 12 francs.

La première édition du livre de M. Girault, parue il y a une dizaine d'années, ne formait qu'un volume. La seconde en contient deux et c'est par là même un ouvrage entièrement nouveau qu'il nous présente. C'est en la matière le guide le plus précieux. Le premier volume, qui est surtout historique et administratif, a sur tous les ouvrages de même genre le privilège d'être le plus récent, et en un sujet aussi mouvant que le régime administratif des colonies, ce privilège a une valeur singulière. Au surplus, on y trouvera très bien résumées et clarifiées les questions touchant à l'organisation des colonies, à leur régime financier, à l'armée coloniale (dont l'auteur préconise le rattachement au ministère des Colonies), etc. Le second volume forme à lui seul un tout et les études qu'il renferme seront peut-être plus accessibles à tous les lecteurs que celles du premier volume. Il traite en détail des questions économiques et l'on y trouvera tous les éléments d'études pour résoudre le problème à l'ordre du jour de la mise en valeur de nos colonies : le colon, le régime des terres, la main-d'œuvre, le crédit, le régime douanier, le commerce, les travaux publics, etc., y sont tour à tour examinés. Enfin les trois cents dernières pages de l'ouvrage forment une étude complète de l'histoire et de l'organisation de l'Algérie et de la Tunisie, et aussi de nos rapports avec le Maroc.

C'est assez dire la richesse de renseignements que renferme ce bon manuel de politique et d'économie coloniales.

GABRIEL LOUIS-JARAY.

Les Chemins de fer coloniaux en Afrique. — Chemins de fer dans les colonies anglaises et au Congo belge, par le capit. E. DE RENTY. Un vol. in-18 de 340 pages avec cartes. F.-R. de Rudeval. Paris, 1904.

M. de Renty vient de publier le second volume de ses études sur l'intéressante question des chemins de fer coloniaux en Afrique. Dans un premier volume, que nous avons signalé dans notre numéro du 15 décembre 1903, l'auteur nous exposait la situation des voies ferrées dans les colonies allemandes, italiennes et portugaises, et nous montrait que, sauf l'Allemagne, les autres nations européennes nous ont distancés sur ce point. Le second volume est consacré aux colonies anglaises et au Congo belge, et la conclusion, en ce qui nous concerne, reste la même. La publication du troisième volume, qui traitera exclusivement des colonies françaises, permettra de se rendre compte exactement des raisons de notre infériorité, au point de vue spécial étudié par le capitaine de Renty, et des remèdes qu'on pourrait apporter à cette situation fâcheuse.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

L'Action coloniale (*fév.* 1905). Organisation de la justice indigène à Madagascar.

La France de Demain (5 *mars*). HERVÉ DE RANVILLE : L'incident de Hull.

La Quinzaine coloniale (25 *fév.*). Le Sahara, le Soudan et les chemins de fer transsahariens. — (10 *mars*). CH. DEPINCÉ : Une fête coloniale.

La Réforme économique (5 *mars.*). Le Simplon et les intérêts français. — (12 *mars.*). La question du Simplon. — CH. GEORGEOT : L'Association cotonnière coloniale.

Revue des Deux Mondes (1er *mars*). RENÉ PINON : Le péril jaune au XIIIe siècle.

Revue politique et parlementaire (10 *mars*). RENÉ MILLET : La conscience nationale. — DANIEL BELLET : La marine marchande allemande et ses établissements d'instruction professionnelle.

La Science sociale (*fév.-mars*). LÉON POINSARD : La France au Maroc.

Bulletin de la Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord (4e *trim.* 1904). Lieut. BESSET : Le Tidikelt et ses banlieues.

Revue des troupes coloniales (*fév.* 1905). Lieut. FORNER : Voyage à Jéhol.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues belges.

Bulletin de la Société d'études coloniales (*janv.*). E. DE CENTENER : Protectorats anglais du Niger.

Revues italiennes.

L'Italia moderna (25 *fév.* 1905). GREGORY D'ARBELA : La question coloniale en Italie.

La Rassegna Nazionale (*mars*). A. V. VECCHI : Le Japon raconté par ses statistiques.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

DANS LE BLED SIBA
LA MISSION SEGONZAC

La capture du marquis de Segonzac dans le Bled Siba marocain a produit dans tout le pays l'émotion que nous donnaient jadis les exploits et les aventures des découvreurs de l'Afrique et elle a attiré l'attention sur une mission qu'on espérait voir se terminer heureusement dans le silence où s'étaient accomplies les premières opérations. Un acte de trahison a interrompu le voyage et peut-être compromis les résultats scientifiques de la route du retour. Néanmoins ce qui est acquis suffit à assurer à la mission Segonzac de 1905 une place à part dans l'histoire de la reconnaissance du Maroc.

On en connaît les origines et le but. Elle fut préparée l'année dernière au moment où se produisait en France le grand mouvement marocain qui suivit la signature du traité franco-anglais du 8 avril. Beaucoup ont blâmé la publicité qui se fit à ce moment autour de la future mission du Bled Siba. Evidemment mieux aurait valu le silence. Mais il fallait trouver dans le public les ressources nécessaires à cette mission et on reconnaîtra qu'il ne nous les aurait pas apportées avec la même générosité si on les lui eût demandées pour installer des médecins et des écoles sur la côte du Maroc ou même pour faire ramasser des échantillons minéralogiques et recueillir des coupes géologiques de l'Atlas. Au contraire, l'exploration a toujours séduit les Français. Il nous est revenu en ces dernières années tant de voyageurs heureux et glorieux que l'on trouvera toujours dans le public français les encouragements nécessaires à ceux qui veulent les suivre, du moins tant qu'il restera quelque coin de terre à explorer. C'est ce qui s'est vu et ce qui s'est fait pour la mission Segonzac.

Le jeune voyageur était capable — il l'avait prouvé — de faire seul et avec ses propres moyens la reconnaissance de l'Atlas et du Sud marocain qui le tentait. Il y était décidé. Il accepta cependant d'entrer dans les vues du Comité du Maroc et de recevoir les directions et les interdictions que le gouvernement français conseillerait. La première fut un ajournement de la mission. Elle ne put se mettre en route qu'au

mois d'octobre. Dans les premiers jours de novembre, elle était à pied d'œuvre à Mogador.

Pour étendre l'importance scientifique de sa mission, M. de Segonzac avait choisi deux collaborateurs européens, M. Louis Gentil, maître de conférences de géologie à la Sorbonne, dont les travaux sur la géologie de l'Atlas font autorité, et M. de Flotte-Roquevaire, le jeune cartographe dont la carte du Maroc est entre les mains de tous ceux qui s'occupent du Maroc. Deux interprètes complétaient le groupe, M. Boulifa, chargé du cours de berbère à l'Ecole des lettres d'Alger, et M. Zenagui Abd-el-Aziz, professeur d'arabe à l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes. Cette mission, théoriquement fort bien conçue, était trop nombreuse pour voyager en Bled Siba du moment que les projets de M. de Segonzac avaient été éventés et qu'il fallait passer inaperçu dans le territoire d'accès à l'Atlas. Nos compatriotes s'en rendirent compte et fort judicieusement ils se scindèrent en trois groupes dont les opérations séparées formeraient par leur ensemble une contribution beaucoup plus vaste encore à la reconnaissance du Maroc : M. Gentil explorerait le haut Sous et la partie de l'Atlas au Sud de Marrakech ; M. de Flotte ferait la triangulation de la région comprise entre Mogador, Saffi et Marrakech ; M. de Segonzac et ses interprètes seuls tenteraient cette reconnaissance du haut Atlas à l'Est de Marrakech et de Demnat qui devait noircir le blanc de ce coin de la carte du Maroc.

On sait comment un Européen peut voyager en Bled Siba. C'est à la condition d'y être déguisé. La méthode avait été jadis employée par René Caillié et plus récemment par le marquis de Foucauld dont les reconnaissances restent aujourd'hui encore le modèle du genre. M. de Segonzac l'avait suivie dans ses précédents voyages, où il se dissimulait parmi les serviteurs du chérif d'Ouezzan. Cette fois encore, c'est dans l'escorte d'un chérif qu'il pénétrait au Maroc, où la vénération est universelle pour tous ceux qui sont ou se disent descendants du prophète. Malheureusement, si accessibles que soient les cheurfa eux-mêmes à l'éloquence des douros, on ne trouve pas aisément un personnage religieux capable d'oser en plein hiver la traversée de l'Atlas dans sa partie inconnue et la plus redoutée. Les deux cheurfa qui acceptèrent les propositions y mirent un prix assez élevé, 10.000 pesetas, dont 1.500 d'avance, outre les petits cadeaux en brûle-parfums, stilligouttes, bois des Comores qui représentent la part du sentiment dans tout contrat marocain bien réglé. Ces cheurfa es Çbahi, qui devenaient les guides de la mission, s'appelaient le premier Moulay El Hassan,

homme du Sahara, bien préparé à jouer son rôle, et le second Moulay Abdallah, chef de convoi expert. Pour accroître le prestige de la caravane, il fut entendu que le chérif El Hassan, qui en était désormais le chef, se présenterait comme le fils du fameux chérif saharien Ma-el-Aïnin, dont l'influence s'étend jusqu'aux pays maures du Sénégal.

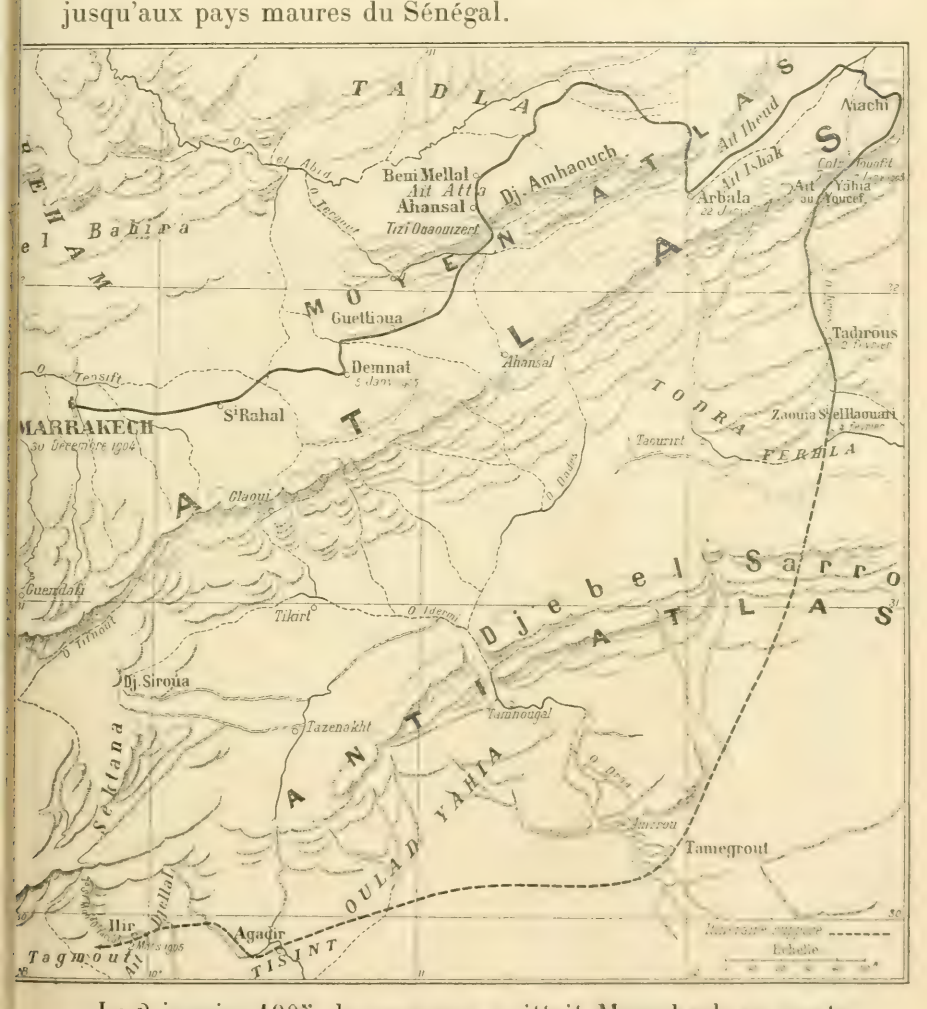

Le 2 janvier 1905, la caravane quittait Marrakech en route vers l'Est. Dès ce moment, on ne cessait de dire au chérif et à ses compagnons qu'ils tentaient l'impossible et que les habitants, les montagnes et la neige leur offriraient d'insurmontables obstacles. L'énergie de M. de Segonzac soutint le courage souvent défaillant de ses cheurfa. Jusqu'à Demnat, l'accueil fut cordial et la caravane tranquille. Mais au delà on était en pays

tout à fait indépendant où chaque village est ennemi du voisin, où la poudre parle sans cesse. Le Makhzen n'a aucune autorité dans ces pays berbères. Chez les Rehamna voisins de Marrakech, on avait brûlé vifs, quelques jours avant le passage de la caravane, quatre pauvres diables qui s'étaient dits partisans du Makhzen. M. de Segonzac cite souvent dans son journal de route des tribus et des villages qui discutent assez ironiquement la question de savoir de quel caïd du Makhzen ils peuvent bien relever. Là aussi on retrouve cette émancipation que l'explorateur Paul Lemoine signalait récemment dans les grands caïdats du Goundafi, du Glaouï, etc...

Ce manque d'autorité est, on s'en doute, une cause d'insécurité générale. On ne peut voyager en tel pays sans les zettat qui sont l'otage du voyageur et ne le quittent qu'après l'avoir conduit aux villages voisins. Les maisons même se ressentent de cette insécurité : elles forment, accrochées à la montagne, des espèces de castels crénelés, appelés *tirremts*, et qui sont autant de nids d'aigles ou de repaires de bandits : M. de Segonzac a même trouvé là de curieuses maisons creusées dans la terre et qui échappent presque toujours à l'attention du passant.

Grâce à la vénération que rencontrait le soi-disant chérif Ma-el-Aïnin, le petit convoi n'éprouva aucune difficulté du fait des Berbères. En guerre perpétuelle les uns contre les autres, ils laissèrent passer le saint homme et ses amis. Cette partie du haut Atlas était alors couverte de neige et sans l'hospitalité des cheurfa locaux, notamment du chérif d'Ahansal et du chérif Amhaouch, il eût fallu rebrousser chemin. Les tribus qui vivent misérablement dans cette région, Aït Iheud, Aït Icha, Aït Abdi, échappent, elles aussi, naturellement à l'autorité makhzénienne. Il est assez curieux de rapporter leur appréciation sur l'Europe telle que le chérif El Hassan et M. de Segonzac la recueillirent du chérif d'Ahansal. « On a parlé des « tribus » « qui habitent le reste du monde : la France, l'Angleterre, la « Turquie. On les a jaugées d'une très étonnante manière. La « Turquie vaut 50 ans, la France 30, l'Angleterre 20, le monde « islamique 100. Il faut comprendre, paraît-il, qu'un voyageur « à mule ou piéton mettrait 50, 30, 100 ans pour parcourir les « territoires de ces lointaines tribus. On a parlé beaucoup de la « France. Nos mouvements vers Aïn-Chaïr les ont frappés plus « que je n'aurais pensé. Les Français auraient voulu, disent-ils, « créer un marché en ce point. De Bou-Amama aussi, il fut « longtemps question. Le vieux cheikh aurait dit aux Français : « Je veux bien faire la paix avec vous, mais si le sultan déclare « la *djihad* (guerre sainte), je marcherai avec lui. »

C'est surtout chez les Aït Abdi, à Arbala, que M. Segonzac put se rendre compte de l'impopularité absolue du Makhzen dans cette région du haut Atlas. C'est là que fut assassiné, en effet, il y a quinze ans, l'oncle du sultan Moulay el Hassan, Moulay Serour, envoyé par son impérial neveu avec une harka de deux cents cavaliers pour imposer un caïd aux Aït Abdi. Au moment où la harka franchissait le col de Tirranimin, les Aït Abdi surgirent de toutes parts et fusillèrent la troupe chérifienne : Moulay Serour tomba le premier. C'est le chérif Sidi Ali Amhaouch qui est maintenant le vrai chef de ces redoutables rebelles ; le Makhzen a mis sa tête à prix et le considère comme un prétendant possible.

Le 23 janvier, la caravane arrivait enfin, après les mille fatigues de cette marche en montagne et dans la neige, au but de la première partie du voyage : à la vallée de la Moulouïa. Elle atteignait le nœud orographique, château d'eau du Maroc, d'où partent l'Oued el Abid vers l'océan Atlantique et la Moulouïa vers la Méditerranée. Ouvrons le journal de route de M. Segonzac sur ce point particulièrement intéressant : « La route d'au-« jourd'hui débute par l'escalade du col de Tirranimin. C'est le « seuil qui sépare le bassin atlantique du bassin méditerranéen. « Col facile, peu élevé, rocailleux, mais singulièrement intéres-« sant, puisqu'il marque une transition brusque, instantanée. De « son sommet, on voit à l'Ouest la houle des montagnes de l'Atlas « boisées et neigeuses, rondes ou tranchantes, qui de loin sem-« blent inextricables, impénétrables. Vers l'Est une vaste cuvette « commence au pied même de la colline et va s'élargissant en « une plaine infinie bordée au Sud par la chaîne immense du « haut Atlas, au Nord par les monts arrondis et boisés du « moyen Atlas. Un fait géographique intéressant est l'enchevê-« trement des vallées supérieures de l'Oued el Abid et de la « Mlouya. Passé le col, on voit se dresser devant soi à l'Est une « courte chaîne qui porte deux énormes pains de sucre. Le plus « élevé, le plus occidental, porte le nom de Toujjit (la Tei-« gneuse), l'autre un peu moins important est nommé Oujjit « (le Teigneux). Cette courte chaîne forme cloison entre les « deux cours d'eau. L'Oued el Abid naît dans son flanc Sud près « de la zaouïa de Sidi Iahya ou Ioussef; l'Oued Moulouïa sort « de son flanc Nord par trois sources. »

La caravane suivit quelque temps la vallée de la Moulouïa pour aller passer devant le djebel Aïachi, ce point culminant que M. de Segonzac avait reconnu en 1901, et descendit de l'Atlas dans la plaine saharienne par le col de Tounfit. Si la mission se trouvait en pays physiquement plus facile, les popu-

lations par contre devenaient plus dangereuses encore. Les Sahariens n'admettaient pas le pouvoir de la baraka du chérif El Hassan en lequel eux se refuseraient à reconnaître Ma-al-Aïnin. De plus, ils considéreraient comme des émissaires ou des espions du Makhzen ces gens venus de l'Atlas par une route impossible et au cœur de l'hiver et qui avaient des cantines si suspectes à tout vrai musulman. Le prix des zettat croissait à mesure que le petit convoi avançait. Voici encore un curieux extrait du journal de route : « A noter l'insistance avec laquelle « on nous prie partout de vendre quelque chose, les uns des « armes, les autres des vivres. Ceci me reporte au projet de « mission commerciale dont j'avais conçu le plan et que j'avais « offert de conduire. Je reste convaincu qu'il serait possible de « faire du commerce avec les tribus de l'Atlas en se servant « d'intermédiaires musulmans et non israélites, très prudents, « très au courant de la politique intérieure du pays et très « bien armés. Je note aussi l'effet considérable produit par « l'arrivée des Français à deux jours du Tafilelt. Le « babor » « — vapeur, chemin de fer — produit une sensation considé- « rable... Ici la foi est tiède. On nous a déclaré ce matin sans « phrases qu'on ne connaissait ni saints ni cheurfa, mais seule- « ment l'argent. La vie est chère, un petit pain de sucre vaut « 4 pesetas. Cette région formera sous peu une clientèle de « premier ordre au *babor* français. »

Le 4 février la caravane arrivait à la zaouïa Haouari, à une étape du Tafilelt, à quelques étapes des postes avancés de la subdivision d'Aïn-Sefra. La tentation pouvait être grande pour l'explorateur de s'échapper par cette route du pays de misère et de froid où il se débattait contre l'inconnu du pays et l'hostilité des hommes. Mais le Tafilelt avait été exclu du programme et c'est donc vers l'Ouest qu'il se dirigea. Il traverserait l'Oued Drâ et irait « débrouiller » l'Anti-Atlas, le haut Sous et ce djebel Siroua qui serait l'origine de l'oued Sous. Mais avec une prudence que l'événement a justifiée, M. de Segonzac renvoya à ce moment vers Marrakech, par la route sûre du Glaoui, son interprète berbère Boulifa avec la mission d'expédier au Comité du Maroc toute la moisson déjà recueillie, clichés photographiques, carnets d'itinéraires, journal de route, échantillons géologiques, observations astronomiques, etc. Ce précieux envoi est maintenant en sécurité.

La dernière partie du voyage devait se terminer par la capture dramatique de l'explorateur. On sait seulement qu'il coupa l'Oued Drâ à Tamegrout et continua sa route vers l'Ouest pour atteindre le Sous. C'est sur le versant méridional de l'Anti-

Atlas, entre Tagmout et Ilir, que, dénoncé par un indigène de Mogador, il fut reconnu comme roumi par le cheikh Ben Tabia, des Sektana. Celui-ci se propose sans doute de l'échanger contre rançon. Le ministère des Affaires étrangères a bien voulu faire engager sans tarder des négociations de libération par les influences locales. Elles aboutiront bientôt, sans doute, et nous aurons la satisfaction de revoir le hardi explorateur dont les souffrances physiques et morales attestent l'énergie extraordinaire et l'infatigable dévouement. Mais il est à craindre que ses papiers et ses notes soient pour cette partie à jamais perdus.

Du moins avons-nous ces premières notes. Nous aurons aussi celles des collaborateurs de M. de Segonzac. M. Gentil, en effet, a opéré dans le Sous un intéressant et fructueux voyage : descendu de Marrakech par le col des Bibaoun, il est arrivé près de Taroudant et a effectué dans le haut Atlas un voyage qui lui a permis de rapporter plusieurs coupes complètes de l'Atlas. Un autre voyage l'a conduit dans le Sud de Mogador chez les Ida ou Tanan, et actuellement il opère dans l'Est de Demnat. Toutes ces reconnaissances de M. Gentil se sont déjà traduites par l'envoi au laboratoire de la Sorbonne d'échantillons géologiques dont M. Haug, l'éminent professeur de la Faculté des sciences, a déjà pu assurer l'importance capitale. M. de Flotte a pu faire la triangulation de la région comprise entre Mogador, le cap Cantin et Marrakech et il pousse en ce moment à l'Est de cette ville ses investigations. Enfin M. Boulifa, revenu de l'Atlas à Marrakech, y achève un travail d'ensemble sur la langue chleuh des Berbères.

La mission Segonzac, on le voit, est fertile en résultats scientifiques et géographiques. Nous avons tenu à souligner dans les *Questions Diplomatiques et Coloniales* les constatations politiques du jeune explorateur, notamment l'indépendance absolue des Berbères de l'Atlas et de la région du Drâ et leur haine pour tout ce qui vient du pouvoir chérifien. Ces faits attestent combien cette partie du Bled Siba est profondément séparée du Makhzen et combien sera longue la soumission graduelle de ces repaires de rebelles. Il est impossible que le Makhzen y parvienne, à moins d'être outillé et fortifié par nous. C'est l'affaire des explorateurs de fournir ces données à la politique. La mission Segonzac n'y a point manqué et ce n'est pas la science seule qui profitera de ces travaux dont l'ensemble mettra M. de Segonzac et ses collaborateurs au rang des voyageurs africains les plus admirés.

AUGUSTE TERRIER,
Secrétaire général du Comité du Maroc.

L'ÉVEIL DES PEUPLES JAUNES

POINT DE VUE FRANÇAIS. — LE JEU DE GUILLAUME II

INTERNATIONALISATION DE LA QUESTION D'ORIENT

L'imbroglio d'Extrême-Orient — colossal, multiple, ténébreux — s'impose évidemment à notre attention.

Il est urgent de discerner la réalité ardue, complexe et mouvante de l'Asie, de nous rendre compte de ce qui est et de ce qui s'ébauche sur les vastes rivages de cet océan Pacifique, dont le nom semble actuellement d'une ironie à satisfaire ces Grecs antiques qui nommèrent, comme pour l'apaiser par la vertu magique d'un nom, la mer Noire aux furieuses tempêtes : la « Bonne Mer ».

Après avoir compris ce qui se passe et ce à quoi nous pouvons vraisemblablement nous attendre, il faut — sans hâte fébrile et mauvaise conseillère, mais aussi sans cette négligence et cette lenteur qui font manquer les occasions qui passent, — déterminer les mesures à prendre et formuler la politique à suivre.

En un mot, nous devons, — nous Européo-Américains, Blancs de civilisation occidentale et chrétienne, devenus de plus en plus les maîtres du monde et de la planète, et bientôt menacés dans notre puissance — nous devons élucider les données du problème mondial confusément posé en Extrême-Orient. Et alors, mais alors seulement, cette première et nécessaire opération une fois suffisamment accomplie, nous pourrons rechercher la solution qu'il nous faut trouver au plus tôt afin de la faire virilement prévaloir.

Il y a là comme deux étapes : il ne faut point brûler la première.

De plus, il existe pour la période d'observation, la première période, de multiples points de vue, et selon qu'on envisage les événements d'Extrême-Orient de tel ou tel angle, de tel ou tel poste d'observation, on en a des visions différentes. Il faut tenir compte de cette diversité et faire une sorte de synthèse avant de conclure que l'enquête est terminée, que les résultats en sont classés, et qu'on peut s'acheminer vers la deuxième étape.

Deux points de vue, parmi beaucoup d'autres, s'imposent à nous — comme Européens et comme Français.

C'est du point de vue européen — mondial, planétaire, presque objectif — que fut écrit l'article paru dans les *Questions Diplomatiques* du 16 février. C'est au point de vue français — plus subjectif, plus spécial — que sera surtout écrit le présent article. L'article du 16, plus général en tout, envisageait une très longue période de temps, des dizaines et des dizaines d'années, vraisemblablement des siècles, pendant lesquels va s'imposer de plus en plus la préoccupation de maintenir notre civilisation en face des civilisations asiatiques et autres, qu'on peut prévoir hétérogènes et hostiles : « Pensez-« vous que la guerre d'Extrême-Orient dure un ou deux ans? » demandait-on à M. Izoulet en février 1904. — « Avec des « alternatives de trêves et de batailles et des changements de « belligérants, deux siècles », répondit-il, et ce pourrait bien être là une prévision aussi scientifique que celle de M. J. Flach disant en 1903 : « Il y a quatre-vingt-quinze chances sur cent « pour que la guerre que j'ai prédite, depuis deux ans, à mes « élèves, éclate en 1904. Deux locomotives vont l'une vers « l'autre à toute vitesse[1]. » Aujourd'hui, au contraire, il y a lieu de nous restreindre, en même temps qu'à un point de vue spécialement français, à une période bien plus brève, presque au seul moment actuel.

Mais, auparavant, il est nécessaire de répondre à une critique qui provient d'un malentendu à dissiper.

I. — Reconnaître une solidarité européo-américaine, est-ce faire le jeu de Guillaume II?

L'article du 16 février s'est attiré de multiples critiques.

Parmi elles, il en est qui ont été formulées avec trop de dogmatisme et de passion pour qu'il y ait lieu de les prendre vraiment au sérieux. Dans un sujet d'étude aussi colossal, il faut chercher et tâtonner, être plein de doute philosophique et dire sans cesse « peut-être ». Les objections formulées de façon tranchante et intolérante ne peuvent l'être que par des esprits peu adéquats à la tâche qu'ils entreprennent. Il n'y a pas lieu de s'attarder en leur compagnie.

Quelques-uns ont dit : « Vous êtes anglophile : vous voulez « étendre démesurément l'accord franco-anglais! » Et d'au-

[1] Voir mon article : *Guerre ou paix* (*Eclair*, 9 janvier 1904).

tres : « Vous êtes germanophile : vous rêvez d'une coalition « où Français et Allemands se coudoieraient! » Que ceux-là, puisqu'ils se contredisent, se gourment entre eux. Et puissent-ils arriver à comprendre qu'une vraie politique française n'est ni anglophile, ni germanophile, ni autre chose que tout simplement une politique *française*, faisant collaborer la France tantôt avec celui-ci, tantôt avec celui-là, mais ne se passionnant pas pour des étrangers — quels qu'ils soient — jusqu'à oublier quand il s'agit d'eux les grands intérêts nationaux de la France.

En un domaine où, tout étant mouvant et contestable, il y aurait, plus encore qu'en aucun autre, à tenir grand compte des critiques et à s'éclairer, à se corriger grâce à elles, je n'en ai malheureusement pu recueillir qu'une seule qui soit vraiment intéressante :

« Avez-vous oublié, a-t-on dit, le tableau symbolique — et « en même temps symptomatique de toute la politique alle- « mande — remis par Guillaume II au tsar Nicolas : à la faveur « des difficultés asiatiques, le Michel allemand appelle à lui « les Etats du continent européen. L'empereur allemand pour- « suit, en profitant habilement de tous les événements mon- « diaux, un plan fixe : grouper autour du jeune Empire, né en « 1871, les peuples européens apeurés, tremblant pour leur « prospérité, leur puissance et leur existence ; assurer par des « alliances inégales plus encore que par des annexions l'avè- « nement de la plus grande Allemagne; établir ainsi l'hé- « gémonie allemande en Europe, une hégémonie telle que fut « et faillit se consolider celle de Charlemagne, celle des Habs- « bourg au XVIe et XVIIe siècles et celle de Napoléon Ier. Voilà « pourquoi Guillaume II s'efforce d'entraîner, de polariser le « continent européen tantôt contre les Jaunes et tantôt contre « l'Angleterre ou contre l'Amérique. Là est le piège alle- « mand : il ne faudrait pas y tomber! »

Tout cela est parfaitement vrai ; et j'ai bien souvent utilisé ces idées que notamment certaines revues anglaises ont depuis quelques années merveilleusement mises en lumière : il y a bien lieu de les faire nôtres — tout en les examinant au préalable avec un esprit critique et en leur faisant subir du point de vue français une sorte d'examen d'entrée.

Rien n'est même plus légitime que d'ajouter : la politique berlinoise est toujours la politique bismarckienne; elle consiste à occuper la Russie en Asie tant que les hommes d'Etat allemands n'ont pas pu réparer cette lourde faute de 1878 par laquelle fut brisé le lien russo-allemand, et à opposer à l'An-

gleterre et cette Russie inattentive en Europe et la France immobilisée par ailleurs, de façon que tous ceux qui ne sont pas les quasi feudataires de Berlin soient divisés et impuissants.

Il est très permis de supposer que Guillaume II, — le Guillaume II prussien et hohenzollern, le disciple de Frédéric II et de Bismarck, le politique au jeu serré prompt à profiter des fautes de l'adversaire et à lui en faire commettre de façon à pouvoir en profiter, — médite actuellement de mettre la Russie dans sa dépendance et de placer la France en face de ce dilemme : ou rompre l'alliance russe, ou accepter l'entrée dans cette alliance de la Triplice avec voix allemande prépondérante.

Tout cela est vraisemblable. Je négligerai de répliquer que tout cela est un peu simpliste et qu'il existe aussi un autre Guillaume II — croisé moyenageux qui vraisemblablement ne fit pas seulement par calcul le geste de jeter son « gantelet de fer » aux « Attilas modernes », Germain qui rêve aux étoiles, chrétien, grand lecteur de Mahan.

Mais le système qu'on dit, avec un patriotisme clairvoyant et légitimement inquiet, être le système de Guillaume II n'est nullement le système de Mahan et ne peut pas être opposé à la thèse indiquée dans l'article du 16 février.

D'après cette thèse et d'après Mahan, il s'agit de grouper tous les Européo-Américains — Anglo-Saxons compris — et non les seuls Etats de l'Europe continentale — Triplice et Duplice.

Il ne s'agit point d'opposer les puissances surtout terrestres aux puissances surtout maritimes, de ranger les grandes armées en face des grandes flottes, de préparer une sorte de duel mondial et fratricide d'une symbolique baleine blanche contre un symbolique éléphant blanc.

On souhaite au contraire que se forme un jour une grande coalition où se trouveront unies pour poursuivre ensemble certaines fins et la force maritime et la force terrestre des Blancs, de tous les Occidentaux. On croit que cette vaste coalition apparaîtra probablement dans l'avenir comme nécessaire sous peine de déchéance et peut-être de servitude, sous peine en tout cas d'un recul de la civilisation mondiale.

Dès lors l'association sera composée de tant de membres, de tant de puissants, de forces si diverses, qu'il sera impossible à un Etat de dominer et d'opprimer les autres. Ce sera une république de puissances créée par la force des choses et vraisemblablement durable tant que la force des choses agira dans le même sens. Ce ne sera pas un de ces empires monstrueux

et éphémères que crée un conquérant ou une dynastie ambitieuse.

Mais, dira-t-on, cette ligue des Blancs est et sera toujours une utopie. — Peut-être. Mais peut-être aussi, si elle reste une utopie, les Blancs perdront-ils l' « anneau magique » qui donne la puissance, comme dans le vieux cycle des *Niebelungen*, les dieux, dépouillés par les génies de l'ombre, vieillissants, vaincus, ne voient plus luire au ciel qu'un effroyable « crépuscule » et s'effondrent.

En tout cas — utopie ou vision d'avenir — l'hypothèse d'une entente des Européo-Chrétiens contre les Asiatiques et les peuples qui pourront venir à leur aide n'est point, si on ne la déforme pas, une hypothèse purement allemande. Réalisée, elle ne serait pas une œuvre d'intérêt pangermanique. La propager n'est point travailler pour le roi de Prusse, mais bien démontrer qu'il n'y a pas antinomie entre les nécessités françaises et les nécessités européennes ou humaines, et que le meilleur moyen pour les Français de promouvoir la civilisation est encore de se dévouer avec clairvoyance à leur patrie de France et de la vouloir forte pour les grandes tâches du XXe siècle.

II. — Point de vue français.

La France est géographiquement et historiquement une puissance à nature et à destinée doubles.

Elle est à la fois maritime et continentale. Les deux mers qui la baignent l'attirent; mais en même temps, elle a deux frontières terrestres : au Nord-Est, entre le bassin de la Seine et le cours du Rhin, s'étend une vaste région où s'exerçent périodiquement de lointaines poussées venues de l'Est et où la frontière est hésitante et parfois déplacée.

Au XVIIIe siècle, les hommes politiques qui eurent la responsabilité de la politique française se laissèrent le plus souvent aller à mener de front les deux politiques possibles de la France, ou plutôt ceux d'entre eux qui dominèrent vraiment les événements furent trop rares. Les deux politiques s'enlacèrent, s'enchevêtrèrent en désordre, se nuisirent l'une à l'autre. Nous perdîmes des deux côtés pour ne pas nous être refusés à jouer deux jeux à la fois. C'est une des plus néfastes périodes de notre histoire. Elle est divisée en tranches factices ; elle est étiquetée de noms vagues ou inexacts à force de ne désigner qu'un fragment de la réalité : guerre de la succession de Pologne, guerre de la succession d'Autriche, guerre de Sept Ans ; il semble que

les historiens aient eu autant de peine à la comprendre que les politiques. Elle aboutit au lamentable traité de Paris : nous abdiquons l'empire d'Amérique et l'empire des Indes. Sur le continent nous n'avons gagné que Nancy et Lunéville, à un moment où Fleury sut éviter le conflit avec les puissances maritimes. Sur mer, nous n'avons pris la revanche utile de la guerre d'Indépendance que grâce à l'habile et résolue politique suivie par Vergennes, qui réussit à éviter la généralisation des hostilités et leur extension au continent. Sans cesse nous avons eu à opter entre deux possibles et nous n'avons abouti à un résultat que dans les cas rares où nous nous sommes résignés à opter.

Il en fut autrement sous la troisième république, où nous avons eu, quoiqu'on ait pu dire, une politique suivie et bien nette. Je n'ai ici ni à approuver ni à blâmer le choix fait; mais il est heureux qu'il y ait eu choix. Tout en parlant beaucoup de « revanche » jusqu'à ces dernières années, nous avons, en fait, complètement ajourné la revendication alsacienne-lorraine, forme de la politique continentale. Les puissances européennes se partageaient le monde : nous avons opté pour la politique coloniale; nous nous sommes assuré notre part dans la curée mondiale. Nous avons en partie agrandi et en partie créé le quadrilatère actuel : Indo-Chine, Madagascar, Sénégal-Congo-Soudan, Algérie-Tunisie-...Maroc.

Et voilà que l'antinomie géographico-historique aux données changeantes en face de laquelle la France est périodiquement placée, voilà que les contraires protéiformes qu'il lui faut tant bien que mal concilier sous peine d'échec et parfois de déchéance se font de plus en plus embarrassants.

La Russie lutte et saigne dans le trop lointain Extrême-Orient. — Que souhaiter? Dans quel sens tenter d'influencer la politique de notre allié?

Plaçons-nous au point de vue exclusivement, étroitement français; dépouillons toute sentimentalité.

D'une part, la Russie est la puissance blanche qui supporte tout le poids de la lutte contre les Jaunes qui s'éveillent. Si elle se détourne, si elle se recueille, si elle renonce, les autres puissances blanches engagées en Extrême-Orient se trouveront face à face avec les Jaunes. L'Indo-Chine sera découverte par la chute de la « marche » mandchoue. Tel est le point de vue colonial français.

D'autre part, au point de vue continental français, il n'y aura de sécurité, il n'y aura d'Europe que dans la mesure où l'alliance franco-russe continuera à balancer les forces tou-

jours synergiques de la Triple Alliance[1]. Or, dans la mesure où la Russie s'engage en Asie, elle s'absente d'Europe.

Voilà l'antinomie qui, en ce début du XXe siècle, se dresse devant nous comme un Sphinx énigmatique et menaçant. Il s'agit d'être de bons Œdipes.

Tant qu'on pouvait espérer que la Russie liquiderait promptement et pour longtemps la question d'Extrême-Orient, tant que nos amis russes parlaient de la prochaine paix de Tokio, tant que la plupart de nous étaient encore assez mal informés pour y croire, il y avait lieu de patienter en Europe et de nous y donner seulement pour tâche — comme nous l'avons fait avec habileté et fermeté — de détruire dès leur apparition les germes de nouveau conflit, du côté anglais.

Mais que souhaiter maintenant, alors que les Japonais semblent être assurés de conserver l'empire de la mer; après que des consultations militaires comme celle du général Bonnal ont été émises; après que l'invisible chef d'orchestre que dénonça Liebknecht a attaqué un morceau antitsarien dont l'exécution décuple en Russie les effets de lourdes fautes et d'une lamentable incurie[2] ?

La situation de l'Europe est loin d'être rassurante. Que sont les rapports franco-allemands au sujet du Maroc? La Turquie mobilise; les petits Etats balkaniques s'arment; la Macédoine se réorganise pour la lutte à outrance et désespérée ; la terrible question d'Orient menace pour ce printemps. L'Europe centrale remue étrangement; les événements de Hongrie et de Pologne sont loin d'être rassurants, au point de vue diplomatique; je crois de plus en plus y découvrir, prudemment dissimulées, des menées allemandes. Et les grandes revues françaises[3] ont dénoncé la responsabilité de Berlin dans le conflit actuel d'Extrême-Orient. C'est ce conflit qui sert les projets de Guillaume II et crée une hégémonie allemande. Ce ne sont pas les efforts qu'on fait pour y mettre fin ou pour le transformer.

On nous dit : « L'alliance russe nous manque? Recourons à « ses succédanées; faisons l'alliance, autrement conforme à la « nature, des puissances occidentales — France, Angleterre et

---

[1] « Sur la Triple Alliance et sur la Double Alliance, comme sur deux colonnes incertaines, repose le nouveau concert européen. » — M. Anatole Leroy-Beaulieu, *Etudes russes et européennes*, *Avant-propos*, p. 2.

[2] *Petit Journal*, 18 mars 1905.

[3] Voir notamment les articles de M. René Pinon dans la *Revue des Deux Mondes* et de M. André Chéradame dans le *Correspondant*. — Voir aussi dans la *République française : L'énigmatique Kaiser* (13 avril 1904) et *Guillaume II et l'Extrême Orient* (3 octobre 1904).

« Italie — déjà amorcée par l'entente franco-anglaise et le rap-
« prochement franco-italien. » Ce sont là des accords qui, bien compris et utilisés, peuvent être — l'entente franco-anglaise surtout — des complémentaires précieux de l'alliance franco-russe, mais rien de plus. La flotte, la diplomatie, la force financière de l'Angleterre seraient des auxiliaires splendides, mais insuffisants pour parer aux éventualités continentales. Pas plus que l'armée anglaise, l'armée italienne n'est la succédanée de l'armée russe. De plus, l'Italie est toujours triplicienne et le pacte qu'elle vient de renouveler la lie pour une bonne dizaine d'années encore.

Il faut absolument que la Russie se refasse intérieurement et qu'elle reparaisse en Europe. Elle nous est européennement indispensable. Rien ne peut la remplacer : elle est, — après la Suède, la Pologne et la Turquie, — le traditionnel et nécessaire allié de l'Est, l'appui dont nous avons besoin pour menacer l'Europe centrale — sinon pour l'attaquer, — pour diviser, même en temps de paix, les forces latentes et trop puissantes qui pressent notre frontière continentale du Nord-Est.

Je reviens donc résolument à ma théorie d'avant la guerre, quand je combattais tout ce qui pouvait engrener la Russie dans l'Asie extrême-orientale[1]. Notre souhait doit être que notre allié revienne vers l'Ouest. C'est notre intérêt, et c'est aussi le sien.

Et l'Indo-Chine ?

Si nous optons pour la politique continentale, que vont devenir nos intérêts coloniaux ? Toujours l'antinomie !

Nous nous défendrons, répondent les plus résolus d'entre nous. Et on a déjà envoyé là-bas quelques unités navales, — mesure d'égrènement, de petits paquets qui paraît comporter de gros inconvénients sans grand avantage, simple trompe-l'œil. On parle de construire et d'aménager un grand port de guerre bien outillé et bien fortifié, et de tenir la flotte de la Méditerranée prête à toute éventualité. Contre le Japon actuel, pour le cas où il nous menacerait, il semble que c'est la vraie politique à suivre.

Mais si, dans quelques années, le Japon a pris pied en Chine et s'il attaque le Tonkin par sa frontière terrestre ? Si la Chine a constitué, comme elle y travaille[2], une armée de plus de

---

[1] Notamment : *la Liberté*, 15 juillet et 15 août 1903, et *Questions Diplomatiques et Coloniales* du 1er juin 1903.

[2] Conférence du capitaine d'Ollone (*Quinzaine coloniale*, 25 février 1905), et de M. Paul Pelliot le 15 mars au *Comité de l'Asie*. — Voir mon article sur la *Chine nouvelle* (*République française*, 19 mars 1905).

400.000 hommes, avec des réserves, outillée et commandée à l'européenne, alliée ou subordonnée au Japon?

« Lâchons l'Asie » et contentons-nous de l'Afrique, répondent des hommes aussi éminents que M. Onésime Reclus. Mais, si demain l'Islam, — avec lequel le Japon pourrait bien dès maintenant avoir des pourparlers d'une épouvantable conséquence, — s'ébranle à son tour; si, après l'éveil des Jaunes, c'est la prise d'armes des Arabes, des Berbères et des Nègres fanatisés, faudra-t-il aussi « lâcher l'Afrique »? Faut-il, dès que la lutte s'annonce, renoncer, déserter le poste occupé? Quelle incidence n'aurait pas en Afrique notre abdication asiatique vite connue dans l'Atlas et au bord du Tchad! Quand on a fait dans une colonie aussi prospère, aussi pleine de promesse que l'Indo-Chine un effort tel que 40.000 soldats de France y sont morts, on n'a plus le droit d'amener le drapeau pour lequel ces hommes ont donné leur vie. Nous aurions pu ne pas étendre notre Cochinchine : maintenant c'est fait; nous avons aiguillé; c'est définitif.

La seule solution, celle qui doit s'imposer, celle qu'il faut avoir officiellement découverte, adoptée et mise en œuvre avant qu'il soit trop tard, c'est la solution du capitaine américain Mahan et des savants du Collège de France : l'internationalisation de la question d'Extrême-Orient, la ligue des Blancs.

Il faut que l'Europe — au sens large du mot — intervienne avant que l'Asie ne soit debout, consciente de toute sa force, organisée et outillée.

Et qu'on ne s'y trompe pas. L'Asie tout entière, tous les vieux peuples somnolents qui rêvent encore, méprisants aujourd'hui, irrités et agissants demain, sont capables de se dresser. Le Japon n'a pas une nature essentiellement différente de celle des autres Asiatiques. Déjà une Chine nouvelle apparaît et un patriotisme chinois commence à naître et se développe vite au vent qui souffle de Port-Arthur et de Moukden. Les civilisations asiatiques sont très différentes de notre civilisation européenne et chrétienne; mais ce sont des civilisations au plein sens du mot. La Chine, l'Inde, — ces énormes réservoirs d'hommes et de richesses, — ne sont point des masses inertes et sans âme. Des *Belles au bois dormant* y existent qui ont laissé, sans bouger, passer les siècles : voilà qu'un *Prince vaillant* vient à elles du pays du Soleil-Levant.

Empêchons la Chine de se donner une grande armée, dit le capitaine d'Ollone, reprenant l'idée formulée, au sujet de l'importation des armes, par les « alliés », en 1900.

Européanisons la Chine afin qu'elle ne soit pas japonisée, demande M. Paul Pelliot.

Je répéterais volontiers ce que dit depuis des mois et des mois M. Jacques Flach. Qu'un congrès des puissances, enfin réuni, aille d'abord au plus pressé. Qu'il internationalise Port-Arthur et le chemin de fer trans-mandchourien. Qu'il leur donne une organisation sérieuse de nature à ne pas être un simple rideau dissimulant une mainmise japonaise. Port-Arthur, la Corée elle-même, ces postes d'observation et d'influence trop proches de Pékin, ne peuvent pas être laissés aux mains du Japon, éveilleur des Jaunes. Les Japonais n'auraient d'ailleurs, logiquement et s'ils sont loyaux, rien à dire : ils ont toujours affirmé qu'ils luttent seulement pour l'intégrité de la Chine et le principe de la porte ouverte. C'est ce qu'il faut leur accorder, avec des garanties internationales grâce auxquelles il n'y aura ni malentendu ni arrière-pensée à craindre. — Il y a là toute une politique très complexe, qui mérite une étude sérieuse et approfondie, mais qui, *a priori*, laisse loin derrière elle l'incohérence des événements actuels et la conduite empirique, étroitement égoïste et à courte vue suivie jusqu'ici en Extrême-Orient par les grandes puissances.

Déjà lord Curzon lui-même, dont la téméraire russophobie a entraîné le prudent Foreign Office, s'émeut et a rappelé les Hindous qui étudiaient ou voyageaient chez l'allié japonais. En Amérique, M. John Hull vient d'exprimer des craintes sur l'avenir des Philippines, visées par les impérialistes japonais. L'Allemagne, le jour où les Anglo-Saxons adopteraient enfin une politique plus prudente et plus large, ne pourrait guère faire bande à part; elle a maintenant comme la France une politique double : elle est inquiète pour le Chantoung comme nous pour l'Indo-Chine; de plus, il semble établi que c'est elle qui a soufflé à l'Amérique la fameuse note sur l' « entité chinoise », expression bien allemande et non yankee : or l'entité chinoise, déjà remise en cause par une récente note russe, n'est plus qu'un mot vide de sens depuis les constatations faites à Sinminting.

Peut-être verrons-nous bientôt une première collaboration des Blancs. Peut-être l'abandon de la lutte par la Russie — crânement démenti à Saint-Pétersbourg depuis la bataille de Moukden — n'est-il pas aussi impossible et aussi éloigné qu'on pourrait le croire en ne s'en rapportant qu'aux paroles et aux textes officiels. En effet, quel résultat definitif pourrait obtenir l'armée russe même victorieuse après un très long et très sanglant effort? Les vagues continueraient à protéger et à bercer,

comme une nouvelle Angleterre, le Japon leur enfant. On espérait que le Japon finirait par être le premier financièrement à bout : ses victoires lui donnent du crédit en Europe en même temps que du prestige en Asie ; on parle d'un prochain emprunt sur le marché allemand ou américain, et fait plus grave, les grands banquiers chinois, sans cesse tondus par une administration sans scrupules, sont en train de consentir des avances au Mikado pour s'assurer sa protection. Et quand la Russie finirait par arriver sous Port-Arthur et s'avancerait en Corée, qui sait quel effroyable cyclone soulèverait alors les foules jaunes trop longtemps énervées et exaltées par les défaites européennes?

Intervenir, au plus tôt, tous ensemble, comme la Russie, la France et l'Allemagne intervinrent en 1895; ne plus commettre la faute de laisser accorder au Japon une indemnité de guerre vite convertie en canons et en cuirassés; conclure entre grandes puissances des traités défensifs et préventifs réglementant les complexes difficultés d'Extrême-Orient : telle est la chance de salut, l'occasion à ne pas laisser passer, car c'est maintenant le moment de César [1].

Quand une solidarité entre Européo-Chrétiens aurait été sentie au cours de cette laborieuse collaboration extrême-orientale qui s'impose brusquement et impérieusement, alors — mais alors seulement — on pourrait peut-être penser à donner une base solide aux collaborations futures des grandes puissances, en mettant plus de justice dans les rapports entre Blancs — incidence grandiose d'événements déjà grandioses par eux-mêmes.

Mais, jusque-là, puisse le *statu quo* européen et continental ne pas être mis en question! La Russie est trop loin et l'Allemagne trop puissante.

René Henry.

---

[1] *Quest. Dipl. et Colon.*, 16 février 1905, p. 195 et 207.

LES ITALIENS EN TUNISIE

M. G. Loth, professeur au lycée de Tunis, vient de publier un gros volume sur *Le peuplement italien en Tunisie et en Algérie* [1]. En fait, ainsi que de raison, c'est surtout de la Tunisie qu'il s'occupe. En Algérie, l'immigration italienne n'a qu'une importance tout à fait secondaire; elle est par contre capitale en Tunisie, où elle constitue, pour l'avenir de notre propre colonisation, une inconnue menaçante. Les observations qui suivent s'appliquent exclusivement à ce problème tunisien.

L'étude de M. Loth n'est pas la première sur le sujet. Un consul d'Italie à Tunis, M. T. Carletti, a élaboré, en cette qualité, il n'y a guère qu'un an, un rapport étendu [2], dont M. Loth conteste certaines données, mais qui garde une haute valeur documentaire. Avant et après lui, le problème italien avait fait noircir, à Tunis et en France, beaucoup de papier. Nombre de publicistes, officiels, officieux et indépendants, en avaient écrit, et suivant leur tempérament, leur intérêt, l'origine ou la qualité de leurs renseignements, exprimé de vives alarmes ou développé des considérations rassurantes [3].

*

Une première question se pose, et qui n'est pas aussi facile à résoudre qu'on serait porté à le croire : celle du nombre des Italiens. La statistique, j'entends la statistique exacte et sincère, ne semble pas dans les goûts des administrations tunisiennes. A l'heure qu'il est, vingt-trois ans après le traité du Bardo, on ignore encore quel peut être, même très approximativement, le chiffre de la population globale de la Tunisie [4]; pas davantage on ne sait avec quelque certitude le nombre des habitants de Tunis ou des autres villes principales. De la fantaisie et du parti pris qui faussent concurremment les statistiques tunisiennes, M. Loth se plaint à maintes reprises. Il a

---

[1] Paris, Colin, 503 p., in-8°.

[2] *La Tunisia e l'emigrazione italiana*, publié dans le *Bollettino dell' emigrazione*, 1903, n° 2, Roma, Bertero et Bocca, 89 p., in-8°.

[3] M. Loth n'a pas cru devoir, peut-être à tort, dresser une bibliographie en forme. Je ne saurais, dans ce court article, le suppléer pour cette besogne. Je citerai cependant, comme à consulter surtout : l'article de M. Jules Saurin sur *L'invasion sicilienne et le peuplement français de la Tunisie* (Paris, Challamel, 1900), le *Rapport* de M. Etienne Flandin (*Doc. parlementaires, Chambre*, 1902, n° 611), les appréciations de M. Paul Leroy-Beaulieu dans son ouvrage *L'Algérie et la Tunisie* (Paris, Guillaumin, 1897, 2e édit.) et dans ses articles du *Journal des Débats*.

[4] Voir dans le livre de M. Loth la note 4 de la page 65. En ce qui me concerne, je trouve fort exagérée l'estimation de l'auteur à 2 millions d'habitants environ.

essayé, malgré tout, d'établir la consistance de la population italienne en Tunisie. Pour cela, il a eu recours aux *Archives de la sûreté publique*, qui offrent en effet des bases d'appréciation relativement solides. Je vais analyser et discuter les déductions qu'il en a tirées.

Le 13 avril 1898, fut rendu un décret beylical spécifiant que « tout étranger qui voudra établir sa résidence en Tunisie ou « y exercer une profession, un commerce quelconque, devra, « dans un délai de cinq jours à partir de son arrivée, faire, « devant l'autorité de police locale, une déclaration de rési- « dence en justifiant de son identité ». Les étrangers établis dans la Régence antérieurement au décret avaient un délai de deux mois pour former des déclarations dans les mêmes conditions. Il y a lieu aussi à déclaration au cas de départ, de déplacement ou de décès. Pratiquement, toutes ces déclarations donnent lieu à l'établissement de fiches. On doit regretter qu'il n'y ait pas de distinction établie entre les fiches de départ et celles de décès; d'autre part, les enfants nés postérieurement à la déclaration de leurs auteurs échappent au contrôle.

Voici les éléments que fournissent les inscriptions provoquées par le décret : en 1898 se sont déclarés 63.866 Italiens; dans les années suivantes et jusqu'au 31 décembre 1903, il y a eu 58.166 déclarations nouvelles, dont il y a lieu de déduire, comme « partis ou décédés », 41.423 Italiens; restent donc, au total, 80.609 inscriptions effectives [1]. A ce chiffre il convient d'ajouter : les enfants ci-dessus spécifiés, qu'on ne saurait estimer à moins de 10 % [2]; les insoumis qui se soustraient à la déclaration, que M. Loth évalue à 3.000 ou 4.000, nombre peut-être inférieur à la réalité [3]. Tout compté, on arrive à 92.000 passé. Il est, en conséquence, inexact de dire, ainsi que

---

[1] Loth, p. 86-87. A la page 142 du *Rapport au président de la République sur la situation de la Tunisie en* 1903 (Tunis, Imp. rapide, 1904, in-8°), figure une *Statistique des populations européennes*, qui donne pour 1903 le même chiffre de 80.609, mais qui indique, pour 1898, 69.494.

[2] C'est l'opinion du rédacteur de la statistique officielle indiquée à la note précédente que cette majoration de 10 % « reste probablement en dessous de la vérité ». M. Monchicourt (*La région de Tunis*, dans *Annales de géographie*, 1904, p. 168) avait déjà adopté cette même proportion. M. Loth (p. 88, note 3) semble croire au contraire qu'elle est exagérée.

[3] P. 87, note 3. La critique adressée à ce propos à M. Carletti paraît sans fondement; M. Loth, qui ne perd pas une occasion, bonne ou mauvaise, de dauber sur cet auteur, l'a lu ici trop hâtivement; à la page 9 à laquelle il se réfère, M. Carletti ne parle pas d'insoumis au décret, mais de ceux de ses nationaux qui peuvent avoir échappé à ses propres investigations. C'est aussi à tort que M. Loth (p. 87, note 4) trouve exagérée l'évaluation de 80.000 Italiens au 31 décembre 1900 faite par M. Carletti : les Italiens, déclarés à cette date, d'après la statistique du *Rapport* officiel précité, étaient 69.767, nombre qui, majoré des enfants et des insoumis, doit monter effectivement à 80.000 environ.

le fait M. Loth (p. 87), que « le nombre total des Italiens « dépassait donc à peine 80.000 à la fin de l'année 1903 ». En revanche, on peut tenir pour certain que la présente année 1905 ne s'achèvera pas que les Italiens de Tunisie n'aient atteint et dépassé le chiffre rond de 100.000 unités.

L'accroissement continu et de plus en plus rapide de la colonie italienne de Tunisie n'a sûrement pas échappé à M. Loth. Mais je trouve qu'il ne l'a pas suffisamment mis en lumière. Cet accroissement n'est pas facile à déterminer pour les années qui précèdent l'application du décret de 1898. M. Carletti l'a tenté, et M. Loth également; ils sont assez peu d'accord, sauf sur un point, qui est l'insuffisance des statistiques officielles ou officieuses. Je ne m'attarderai pas à cette discussion rétrospective, d'intérêt plutôt académique. Les années récentes, celles du XXe siècle, me suffiront. Les Italiens inscrits étaient au 31 décembre 1900, 69.767 et au 31 décembre, 80.609. En trois ans, leur nombre s'était accru de 10.842 unités, soit de 3.614 par exercice. Et si, au lieu d'établir une moyenne des trois années, j'examine les chiffres d'année à année, je constate que l'accroissement a été de 1.833 seulement en 1901, mais de 4.300 en 1902 et de 4.709 en 1903[1]. Parallèlement, l'accroissement annuel de la population civile française ne peut être évalué, si optimiste soit-on, à plus de 1.700 à 1.750 unités[2]; il est moindre de plus de moitié.

Telle est la situation actuelle. Les Italiens, au nombre de 100.000 contre sensiblement moins de 30.000 Français, augmentent considérablement plus vite, tant par l'immigration que par l'excédent des naissances sur les décès. Est-il à espérer que cet état de choses se modifie, soit par la réduction de l'immigration italienne, soit par un afflux de population française? De la seconde hypothèse, je dirai simplement que j'en souhaite la réalisation, mais que j'estime tout à fait téméraire d'y compter. Quant à la seconde, l'examen des faits ne permet guère de s'y arrêter.

L'immigration italienne en Tunisie est surtout sicilienne. M. Carletti évalue la proportion des originaires de Sicile à 72,7 % et M. Lucioni, fonctionnaire tunisien du service du contrôle des étrangers, à 75 %. Et cette proportion s'enfle indubitablement de façon constante à leur profit : d'une enquête personnelle de M. Loth portant sur les enfants nés en Italie qui fréquentent les écoles italiennes de Tunis, il résulte que

---

[1] Voir ci-après p. 407, note [1], les chiffres indiqués par les statistiques italiennes pour l'émigration en Tunisie.

[2] Il a été de 1.533 pendant la période quinquennale 1897-1901.

88 % d'entre eux sont Siciliens[1]. Or, l'immigration sicilienne a des causes dont l'atténuation n'est pas à prévoir de sitôt; c'est leur aggravation qui semble à craindre.

Ces causes, M. Loth les analyse, ainsi que leurs conséquences, dans les deux premiers chapitres de son étude. Leur action se fait sentir sur toute l'Italie méridionale ; elles se résument dans l'extrême difficulté que trouve à vivre, même très misérablement, une population surabondante. En Sicile, la population s'est accrue de plus d'un cinquième dans les vingt dernières années du XIXe siècle, passant de moins de 3 millions d'habitants à plus de 3 millions et demi, c'est-à-dire de 116 unités environ à 140 par kilomètre carré[2], densité supérieure à celle de nos plus riches départements, tels que la Seine-Inférieure ou le Pas-de-Calais. Et cependant la productivité des cultures qui sont les ressources à peu près exclusives de l'île s'atténuait dans d'énormes proportions : phylloxéra et baisse des prix pour les vins, effondrement des cours pour les *agrumi* et les céréales. Aussi bien, l'émigration s'est-elle développée de façon prodigieuse. D'après les statistiques italiennes, les émigrants de Sicile à titre permanent n'allaient pas au millier en 1881 ; ils dépassent déjà une vingtaine de mille pour chacune des trois années 1898 à 1900, puis montent à plus de 23.000 en 1901, à plus de 33.000 en 1902, à près de 30.000 en 1903[3]. Heureusement pour l'avenir de notre race en Tunisie et en Algérie, les Amériques exercent sur ces masses une attraction prépondérante : des 28.838 départs tant permanents que temporaires de 1900, près de 27.000 ont été pour les pays transatlantiques, et des 36.718 de 1901, plus de 31.000; à destination de la Tunisie, les statistiques italiennes n'enregistrent que 956 émigrants siciliens, permanents ou temporaires, en 1900, et 2.960 en 1901, à destination de l'Algérie respectivement 101 et 295[4].

---

[1] Cf. Carletti, p. 29 sq., et Loth, p. 103 sq., qui croit devoir déclarer, j'ignore pour quelle raison, que la « statistique de M. Carletti mérite aussi peu de créance « que tant d'autres données du même auteur ».

[2] Et non de 103 à 140, comme le dit M. Loth, p. 12.

[3] Les renseignements de M. Loth, p. 61, s'arrêtent à 1899. Les statistiques italiennes sur l'émigration sont publiées semestriellement, généralement en juin et en novembre ou décembre, dans la *Gazzetta uffiziale* ; elles font aussi l'objet de fascicules spéciaux édités, tant par le *Ministero degli Affari esteri*, dans le *Bollettino dell' emigrazione* précité, que par le *Ministero di agricultura, industria e commercio*, où la *Direzione generale della statistica* élabore annuellement une *Statistica della emigrazione per l'estero* (Roma, Bertero, in-4°).

[4] Je n'ai pas trouvé les chiffres complets des années suivantes. Le *Bollettino dell' emigrazione* (1904, n° 18) indique. pour le premier semestre 1903, sur 30.968 émigrants siciliens, 27.267 Américains, et pour le premier semestre 1904, sur 33.776, 30.689. — Les chiffres, donnés dans les publications italiennes, de l'émigration ita-

Il est bien probable que les chiffres afférents à l'Algérie-Tunisie restent au-dessous de la réalité [1], tandis que ceux afférents à l'Amérique ont plus de chances de s'en approcher; la proportion des Américains au regard des Africains n'en reste pas moins écrasante. Mais on conçoit que cette situation puisse être modifiée d'un jour à l'autre et que le flot croissant d'année en année des émigrants siciliens se dérive plus abondamment vers nos possessions africaines.

*

Que font en Tunisie les immigrés italiens? A cette question, M. Loth consacre plusieurs chapitres. Je n'en retiendrai qu'une constatation, déjà mise en pleine lumière par ses prédécesseurs dans le sujet, c'est que la catégorie des cultivateurs et des ouvriers agricoles est celle dont l'accroissement est proportionnellement le plus rapide.

Cette catégorie est d'origine récente ; à peine y a-t-il dix ans que les paysans de Sicile se sont pris à coloniser la terre tunisienne *animo domini*, à la mettre en valeur comme propriétaires ou comme tenanciers à long terme, pour y rester fixés, eux et leur descendance, à perpétuelle demeure. Avant les dernières années du XIXe siècle, il y avait bien des propriétaires italiens de fonds ruraux, mais c'étaient à peu près exclusivement des juifs livournais depuis longtemps établis en Tunisie, des bourgeois citadins qui ne résidaient pas sur leurs terres et qui les exploitaient par l'intermédiaire d'indigènes. Quant aux immigrés des classes populaires, ils étaient presque tous, ou bien ouvriers embauchés sur les chantiers de construction et de travaux publics, ou bien encore artisans ou petits commerçants ; ceux d'entre eux, relativement rares, qui travaillaient aux champs, le faisaient comme journaliers aux gages de patrons français.

A partir de 1893 ou de 1894, on constate une évolution. Ces

---

lienne totale sont : pour la Tunisie, de 2.245, dont 648 permanents, en 1900 ; de 5.447, dont 1.335 permanents, en 1901 ; de 6.123, dont 2.201 permanents, en 1902 ; de 5.405, dont 2.537 permanents, en 1903 ; pour l'Algérie, de 1.586 (711 permanents), 1.899 (940), 2.620 (1.144) et 2.260 (998). Pour les quatre années, les émigrants italiens ont atteint les chiffres globaux formidables de 352.000, dont 153.000 permanents, en 1900 ; de 533.000, dont 251.000 permanents, en 1901 ; de 531.000, dont 245.000 permanents, en 1902 ; de 508.000, dont 231.000 permanents, en 1903. Le premier semestre 1904 n'a donné que 285.000 émigrants contre 333.000 en 1903, mais la proportion et même le nombre absolu des Siciliens (34.000 environ contre 31.000) ont encore augmenté.

[1] On s'en convaincra en comparant les chiffres de l'émigration italienne en Tunisie indiqués à la note précédente, tant à ceux des entrées et des sorties par voie de mer reproduits par M. Loth, p. 93, qu'à ceux des déclarations de séjour, p. 86. Il y a eu, pour les quatre années 1900-1903, environ 80.000 entrées contre 65.500 sorties et 47.000 déclarations.

gens de Sicile, qui faisaient les maçons ou les terrassiers, étaient restés fort près de la terre, dont ils avaient vécu ou tenté de vivre dans leur île natale. « A les gratter quelque peu, on les découvrait paysans », dit M. Carletti. Comme tels, leur ambition suprême restait toujours l'acquisition d'un champ qui leur appartînt. Irréalisables en Sicile, ces aspirations l'étaient beaucoup moins en Tunisie, où la terre est cotée infiniment moins haut, où par surcroît on la peut détenir sans en payer le prix principal, moyennant la prestation annuelle d'une redevance dont le crédit-rentier n'a pas le droit d'exiger le rachat (contrat d'*enzel*)[1]. Assez vite, propriétaires et prolétaires s'aperçurent qu'ils auraient intérêt, les uns à vendre cher des parcelles dont ils n'avaient que faire, les autres à mettre la main sur des friches dont leur travail devait décupler la valeur d'acquisition.

A peine amorcé, le mouvement s'amplifia. Les statistiques officielles permettent-elles de le mesurer exactement ? M. Loth en doute fort et critique ces documents avec sévérité[2]. A l'estime en tout cas, et pour qui parcourt le pays, ainsi qu'il m'arrive, à deux ou trois ans d'intervalle, les progrès de la petite propriété sicilienne apparaissent d'une rapidité qui déconcerte. Où l'on n'a vu que des coteaux incultes, pierreux ou embroussaillés, on retrouve des vignes verdoyantes, binées avec soin, semées de maisonnettes blanches dont le nombre indique celui des familles désormais liées au sol. Pas de route autour de Tunis qui ne réserve, à chaque voyage, des surprises de ce genre.

M. Loth se livre à de longs calculs pour déterminer la consistance des propriétés rurales italiennes et de la population qui s'y trouve établie. Les statistiques officielles indiquent les chiffres suivants : 367 fonds ruraux appartenant à des Italiens en 1895, 486 en 1898 et 443 seulement en 1899, puis 590 en 1900, 665 en 1901, 740 en 1902, 815 en 1903, 890 en 1904[3]. Ces chiffres sont manifestement de pure fantaisie.

D'abord, ils ne tiennent pas compte, ainsi que le fait observer M. Loth (p. 185), des Siciliens détenteurs de terres à titre de tenanciers à complant ou à enzel ou encore à titre de locataires avec promesse de vente, qui sont les uns des propriétaires déjà certains, les autres des propriétaires éventuels et très probables[4].

---

[1] Cf. Carletti, *La Tunisia...*, p. 48 et suiv.

[2] Voir p. 174 et suiv.

[3] D'après le tableau publié à la page 143 du *Rapport au président de la République... en* 1903.

[4] Le *Rapport sur les propriétés possédées par les Européens au* 31 *décembre* 1898 constate à la fois (p. 13) que ces Italiens sont « un grand nombre » et qu'ils « n'avaient pas à trouver place dans cette statistique ».

Et puis de simples comparaisons avec les relevés des plantations de vignes effectuées par des Italiens et avec les procès-verbaux dressés par les experts phylloxériques démontrent l'insuffisance de la statistique précitée [1].

En fin de compte, M. Loth semble se rallier aux deux estimations à peu près concordantes, mais déjà un peu anciennes, de M. Flandin et de M. Carletti; au moins s'abstient-il d'y substituer les siennes (p. 185-186). Il y aurait en Tunisie : d'après le premier, qui déclare reproduire des « statistiques » dressées par les soins de la Résidence générale, environ « 1.500 familles « siciliennes s'adonnant à la culture, représentant une popu- « lation d'environ 7.000 propriétaires travaillant pour leur « compte et d'environ 3 à 4.000 journaliers agricoles, ou- « vriers défricheurs, charbonniers, vignerons, etc., au total « 11.000 âmes [2] » ; d'après le second, 11.000 agriculteurs, dont 3.500 formant le groupe des propriétaires, 3.000 celui des colons partiaires et 4.500 celui des journaliers [3].

N'est-il pas regrettable que M. Loth, qui critique et conteste si volontiers les affirmations de ces deux auteurs, les ait ainsi acceptées purement et simplement? Les données du *Rapport* Flandin datent de 1902 au plus tard, ainsi que celles du mémoire Carletti; à les prendre pour exactes à cette date, quelles modifications convient-il de leur apporter à l'heure présente? Je n'ai ni la compétence spéciale, ni les moyens d'investigation de M. Loth. J'indique cependant, sous toutes réserves, mon appréciation : le nombre des ruraux italiens de Tunisie doit maintenant approcher de 15.000, chiffre qui prend son entière signification lorsqu'on se rappelle que le nombre des ruraux français indiqué par le recensement du 15 décembre 1901 est de 3.625, et qu'à supposer un accroissement annuel de 300 unités, il se trouve, au début de 1905, de 4.300 environ [4], soit du tiers au quart de celui des Italiens.

---

[1] Une note de la Direction de l'agriculture publiée par M. Flandin (annexe E, p. 56) fait état de 1.067 propriétaires viticulteurs italiens dès 1901-1902; d'autre part, les experts phylloxériques ont rédigé, en 1901, 853 procès-verbaux se référant à des vignobles italiens, bien que leurs enquêtes n'aient pas, d'après M. Loth, été complètes. De 1897-1898 à 1901-1902, les seuls viticulteurs d'origine italienne ont passé de 413 à 1.067, s'accroissant moyennememt de 163 par campagne ; ce qui donne à croire qu'ils sont au moins 1.550 en 1904-1905.

[2] *Rapport* Flandin, p. 21.

[3] Cf. *La Tunisia e l'emigrazione italiana*, p. 39, 51 et 53.

[4] Ce chiffre semble plutôt trop élevé, lorsqu'on le rapproche de celui de 1.203 inscrits seulement sur les listes électorales du collège agricole auquel je me réfère plus loin. Du recensement de 1896 à celui de 1901, le nombre des Français appartenant aux administrations publiques s'est accru de 1.326 unités, tandis que celui de la catégorie agricole s'est accru de 1.235 seulement (le tout familles comprises), les fonctionnaires augmentant ainsi, de façon absolue, plus rapidement que les colons.

Le dernier *Rapport* ministériel ou résidentiel accuse pour les propriétés rurales françaises, en 1904, une contenance de 625.000 hectares, et pour les italiennes de 45.000 seulement, à peine supérieure à la contenance de 42.000 hectares des propriétés appartenant aux « autres Européens ». Il fait compte également de 1.593 propriétés rurales françaises, contre 890 propriétés italiennes. On a vu ce qu'il faut penser de ce dernier chiffre, certainement trop faible de plusieurs centaines. Le premier n'est pas moins sujet à caution.

M. Loth relève le fait qu'en 1897 et en 1898, pour grossir le nombre des petits propriétaires français, on y enrôle ceux de nos nationaux qui possèdent « des propriétés d'agrément ». M. Loth espère que cette transformation des bastidons de banlieue en exploitations rurales a cessé d'être opérée dans les statistiques ultérieures, mais il y signale d'autres singularités qui ne permettent pas de leur accorder la moindre confiance[1]. Pour ma part, je crois que les bastidons continuent d'être consciencieusement recensés[2]; je ne serais pas étonné non plus qu'on comptât comme propriétés françaises distinctes les fonds et les parcelles ayant gardé comme propriétaires éminents des Français, mais détenus à enzel, à complant ou sous promesse de vente par des Italiens.

Le caractère fantaisiste de ces élucubrations officielles vient, au demeurant, d'être mis en lumière par les résultats qu'a donnés l'établissement tout récent des nouvelles listes électorales, qui comprennent, répartis en trois collèges, tous les Français établis en Tunisie depuis deux années, majeurs de vingt et un ans et non déchus de leurs droits civiques, sans aucune exception : or, le collège agricole compte, ouvriers de la terre, valets de ferme, gérants et salariés quelconques des exploitations rurales compris, un total de 1.203 inscriptions, chiffre inférieur d'un quart à celui accusé pour les fonds ruraux; ce qui laisse quelque peu rêveur[3].

Quant à la superficie globale des propriétés françaises, bien

---

[1] Voir p. 183 et 184.

[2] Les *Annexes* n° 4 des deux *Rapports* parlementaires Boudenoot (*Sénat*, 1903, n° 101) et G. Denis (*Sénat*, 1903, n° 240), — qui d'ailleurs donnent des chiffres discordants avec ceux du tableau d'ensemble du *Rapport* ministériel précité pour 1903 (p. 143, et au *Rapport* Chautemps, p. 39), — indiquent, fin-1902 et fin-1903, pour le contrôle de Tunis respectivement 572 et 643 propriétés francaises, et pour celui de Bizerte 196 et 253. Combien en faut-il décompter de villas et de jardinets suburbains? Le premier contrôle compte, cette présente année 1905, 416 électeurs agricoles seulement et le second 204.

[3] Le collège commercial et le troisième collège (administrations et professions libérales) comptent l'un et l'autre un nombre plus que double d'électeurs, respectivement 3.093 et 3.295. Cf. *Dépêche tunisienne* du 24 février 1905.

qu'il convienne, au point de vue considéré dans cet article, de lui faire subir la déduction de certains fonds géants (Enfida, Gaffour, etc.), il n'en reste pas moins certain qu'elle constitue en faveur de nos nationaux une grosse supériorité. Reste à savoir s'ils en sauront tirer tout le parti désirable, et si la mise en valeur de ces énormes surfaces n'aura pas pour condition leur transfert, dans des proportions trop larges, aux mains des Italiens.

Ici on touche un point délicat. Les intérêts privés des propriétaires français se trouvent ou semblent se trouver en contradiction avec les intérêts généraux de notre œuvre colonisatrice. De l'afflux sicilien et de son orientation agricole, les détenteurs de terres en Tunisie ont déjà très amplement bénéficié; le prix marchand de l'hectare s'est élevé rapidement et continûment toutes ces dernières années. En estimant au double, et en bien des cas au triple, la plus-value des fonds ruraux depuis 1895, je reste peut-être au-dessous de la réalité. Les achats sans trêve des Siciliens et les hauts prix qu'ils consentent à payer, surtout sous forme d'enzels [1], ont été les causes les plus effectives de cette hausse. Et s'il ne survient pas de catastrophe, rien n'indique que le courant des acquisitions siciliennes et le mouvement corrélatif d'ascension des cours soient près de s'arrêter ou même de se ralentir.

Certains prétendent que ce phénomème économique s'est produit à l'heure opportune, qu'il a permis et qu'il permettra de liquider sans trop de pertes, et parfois avec des gains, des opérations jusque-là médiocrement heureuses, bref qu'on amortira, grâce aux Siciliens, beaucoup de fausses manœuvres et de spéculations aventurées. Quoi qu'il en soit, les propriétaires français n'ont été ni les derniers ni les moins empressés à installer sur leurs fonds des acquéreurs ou des tenanciers italiens. M. Flandin a publié, voici deux ans, une liste des centres agricoles déjà créés [2]; sur 813 familles siciliennes, 326 appartiennent à des centres créés par des initiatives françaises; sur 3.079 hectares, 1.163 sont du domaine de ces derniers. La liste dressée par M. Loth attribue aux centres d'origine française une importance relative beaucoup plus grande; mais je crains qu'elle soit dénaturée par des fautes d'impression [3]. On

---

[1] Les lots vendus à l'Enfida l'ont été, d'après M. Loth, sur le pied de 300 à 350 francs l'hectare (p. 208); ceux de Sedjoumi ont été grevés d'un enzel de 8 à 12 francs l'hectare (p. 211), ceux de Bordj-el-Amri de 18 francs (p. 201), ceux de Smindja de 16 francs (p. 204). M. Carletti évalue la moyenne à l'hectare des enzels de bonnes terres à 15 francs (*La Tunisia...*, p. 49).

[2] Annexe D, p. 55.

[3] P. 190. Sur une trentaine passée de centres, M. Loth n'en attribue que quatre

n'en doit pas moins retenir que les propriétaires français collaborent activement, avec les propriétaires italiens, aux opérations foncières qui ont pour conséquence de fixer au sol tunisien des paysans de Sicile.

Les conditions et l'avenir possible de cette petite colonisation sicilienne ont, comme on le peut bien penser, retenu l'attention de tous ceux qui se sont occupés du sujet. A leur étude, M. Loth a consacré de longues pages. Ses conclusions sont d'un prophète de malheur. Il signale les trop hauts prix qu'ont accepté de payer les colons, les contrats léonins qu'ils se sont laissé imposer, les emprunts usuraires qu'ils ont dû contracter, leurs méthodes routinières de culture ; et il pronostique une crise cruelle, qui fera de ces malheureux des « serfs de la glèbe », si bien que « toutes les misères sociales de l'Italie « méridionale viendront ici faire cortège aux maux dont souffre « déjà l'indigène musulman[1] ».

Que ces observations soient exactes ou à peu près, pas de doute. Même on les pourrait trouver incomplètes, ou pas assez appuyées. Les Siciliens ont de réelles qualités ; ils sont laborieux, sobres, d'une infatigable ténacité[2]. Mais ils sont fort loin de valoir, comme agriculteurs, les Espagnols d'Oranie. D'abord, ils ne sont que viticulteurs. Tandis que les Espagnols pratiquent toutes les cultures, et qu'ils excellent particulièrement dans la culture des céréales, avec laquelle ils prennent possession d'étendues considérables, les Siciliens en Tunisie s'adonnent presque exclusivement à la création de vignobles, naturellement de contenances fort médiocres. Ces vignobles, ils y dépensent leurs sueurs sans compter, et, somme toute, les cultivent bien ; mais ils les ont auparavant plantés fort mal, sans défoncement, sans sélection ni distinction des boutures, avec des écartements mal choisis. Leurs procédés de vinification laissent en outre beaucoup à désirer. Il en résulte que leurs rendements sont tardifs, généralement faibles, et que leurs produits n'obtiennent du commerce que des prix inférieurs. Et puis, il y a l'éventualité redoutable, et trop certaine, du phylloxéra ; tôt ou tard, mais plus vraisemblablement dans un délai assez court, le phylloxéra envahira les vignes tunisiennes et les détruira, comme il a fait celles de Sicile. La situation de viticulteurs exclusifs tels que les ruraux italiens de Tunisie ne pourra manquer d'en être compromise. Malheur à ceux qui trouveront alors devant

---

à des créations italiennes. Bordj-el-Amri, dont la fondation par des Italiens est racontée plus loin, p. 196 et suiv., est recensé comme centre français.

[1] Cf. p. 207 et suiv.

[2] Cf. Carletti, *La Tunisia..*, p. 48-50.

eux, prêts à les exproprier sans pitié, des créanciers comme ceux dont parle M. Loth[1].

L'avenir de la petite colonisation sicilienne n'est donc pas tout à fait rose. Est-ce à dire qu'il soit désespéré ? Conséquemment, est-il superflu de s'en préoccuper ? M. Loth aimerait à le laisser entendre. La solution serait commode, sinon élégante. Il n'ose pas néanmoins l'affirmer. Pour moi, je suis bien persuadé du contraire. Il y aura sans doute bien des souffrances, bien du travail perdu ; en nombre de cas, le *sic vos non vobis* s'appliquera férocement ; quelques fortunes s'échafauderont sur des ruines multiples. Mais ce seront accidents, qui retarderont à peine l'œuvre si redoutable pour nous à laquelle travaillent obscurément les humbles *contadini* siciliens.

De l'île voisine, surpeuplée de meurts-de-faim, arriveront de nouvelles équipes, auxquelles la Tunisie apparaîtra, malgré tout, comme une terre de promission; et sur place, terrassiers, maçons et artisans, qui forment encore les deux tiers ou les trois quarts de la colonie italienne, continueront, dès qu'ils en verront l'occasion, de se transformer en paysans ou plutôt de le redevenir. L'accroissement relativement rapide des éléments ruraux d'origine sicilienne fixés au sol à perpétuelle demeure doit être considéré comme parfaitement certain[2]. A nous d'en écarter ou d'en atténuer les conséquences fâcheuses, dans la mesure du possible.

---

[1] M. Carletti (*La Tunisia..*, p. 51) estimait, à la date de son rapport, que l'état économique des colonies agricoles italiennes était généralement bon, et parfois excellent, par exemple à Kelibia et à Mateur ; mais il parlait surtout des groupements en quelque sorte spontanés, et non de ceux qui avaient pour origine des spéculateurs comme Bordj-el-Amri.

[2] C'est bien l'avis de M. Carletti, dont voici une partie des conclusions : « Des « renseignements recueillis, il ressort tout d'abord que nous devons avoir pleine « confiance dans l'avenir de nos colonies tunisiennes ; car la plupart sont en progrès, « et certaines de façon extraordinaire. Tels centres, où ne se trouvait pas un Italien « il y a dix ans, pullulent maintenant d'Italiens... Enfin, ces renseignements nous « démontrent que nos progrès sont les plus marqués dans les régions où se rencon- « trent les terres les plus propres à la culture et où nos groupes ont un caractère « surtout agricole. L'avenir de notre immigration est donc de ce côté, non ailleurs; « et il faut en augurer que la transformation déjà commencée de notre colonie, de « colonie essentiellement ouvrière, ce qu'elle est encore, en colonie essentiellement « agricole, ce qu'elle doit être dans un avenir plus ou moins proche, s'achèvera « promptement. » (*La Tunisia...*, p. 87-88). M. Loth déclare (p. 235) qu' « on peut « constater que, d'une façon générale, l'immigration des agriculteurs dans la Ré- « gence tend plutôt à se ralentir »; mais il ajoute aussitôt la restriction suivante : « Simple impression du reste, car aucune statistique ne permet d'affirmer la chose « avec précision ». D'autre part, une circulaire italienne du 27 octobre 1904 (*Bollet. dell' emigrazione*, 1904, n° 18, p. 54), reproduit un avis du *patronato* de l'émigration en Tunisie portant que l'immigration dans ce pays, spécialement sicilienne et sarde, s'est accrue considérablement au cours des derniers mois, dans des proportions très supérieures à celles des années précédentes, bien que les conditions générales du pays et les occasions de travail qu'il offre ne justifient point cet afflux.

*

Ces mesures de défense contre l'italianisme, M. Loth ne pouvait se dispenser d'en parler. Me permettra-t-il de lui dire que ses développements à ce propos, à la fois trop optimistes et trop écourtés, donnent l'impression qu'il n'a point dit tout ce qu'il pensait ni rigoureusement ce qu'il pensait?

Je prends des exemples. Un premier palliatif à l'invasion sicilienne, celui auquel songent d'abord les âmes simples et les esprits peu compliqués, ce serait l'accroissement par l'immigration de la population française, l'établissement dans les campagnes tunisiennes de colons de notre race. Or, M. Loth en dit à peine quelques mots, et c'est surtout pour s'en prendre aux initiateurs et aux apôtres de ce peuplement français, dont il déclare tout crûment « détestable » la façon de procéder. M. Jules Saurin, qui a pourtant fait mieux que des livres en la matière, est comme la tête de turc de M. Loth; sous tout prétexte, il se voit critiqué, sans douceur ni aménité. M. Loth, il est vrai, connaît des moyens plus efficaces que les efforts de M. Jules Saurin et de ceux qui seraient tentés de suivre son exemple; il les révèle dès ses premières pages : les « progrès réa- « lisés, au point de vue géographique, dans les divers ordres « d'enseignement » lui donnent bon espoir que « quelques milliers de Français » ne tarderont pas, mis en goût par ces exercices scolaires, « à passer chaque année la Méditerranée « pour venir cultiver les terres laissées en vaine pâture dans « la région de l'Atlas » (p. 4). La modestie de l'auteur l'a gardé d'ajouter que ceux de ces colons d'extraction universitaire dont la préparation serait insuffisante trouveront à la parachever sur place, au lycée de Tunis en particulier.

Autre exemple. M. Loth a été frappé de la dureté des contrats agraires imposés par les propriétaires d'origine italienne à leurs tenanciers-acquéreurs [1]. Il indique, sans le bien préciser d'ailleurs, et comme à regret, que les propriétaires d'origine française font preuve de sentiments plus humains, et qu'ils accordent, tant en droit qu'en fait, des conditions plus douces [2]. Comment n'a-t-il pas vu dans cette divergence les éléments d'une action efficace à exercer sur les petits colons siciliens? Que ceux-ci, indignement exploités par leurs compatriotes, trouvent, lorsqu'ils ont affaire à des Français, de bons maîtres et des créanciers accommodants, cela n'est point indifférent. Que les propriétaires de notre race, sans sacrifier bien entendu leurs

---

[1] Cf., p. 201 et suiv., l'analyse de l'opération en train à Bordj-el-Amri, et, p. 203-204, de celle tentée à Smindja.

[2] Cf. p. 212-214 et 232.

intérêts, sachent, par leur équité, s'assurer la confiance et la gratitude de leurs preneurs à enzel ou à complant, qu'ils s'en fassent des clients en devenant eux-mêmes des patrons, au sens étymologique du mot, n'est-il pas à croire qu'ils auront, dans une mesure très appréciable, francisé ces pauvres gens? Surtout qu'il sera possible et facile, en échange, d'exiger d'eux certaines satisfactions qui ne leur coûteront guère : l'assiduité des enfants à l'école française notamment, et l'insoumission des jeunes hommes à l'encontre du recrutement italien, point que j'estime capital. M. Chautemps, dans son récent *Rapport*, a dressé le spectre d'une « féodalité agrarienne [1] ». Plaise au Ciel, et n'en déplaise à MM. Chautemps et Loth, que ses membres sachent devenir les seigneurs bienveillants et fermes des paysans siciliens établis sur leurs terres, qu'ils remplacent pour eux, au commun avantage des deux parties, les « barons » de l'île natale.

Autre omission encore, et que j'ai peine à comprendre. L'école primaire est déjà, et sera plus encore, un des moyens les plus puissants de francisation des Italiens. M. Loth ne manque pas de le signaler (p. 445 et suiv.). Mais il ne souffle mot de la question de savoir s'il a été, ou non, opportun, dans cet ordre d'idées, de laïciser et de fermer les écoles congréganistes françaises. Lacune d'autant plus singulière que cette question est d'immédiate actualité, que sa discussion a éveillé des échos jusque dans les Chambres françaises, enfin que M. Carletti s'en est occupé pour ainsi dire avant la lettre.

A tout propos, le nom de M. Carletti revient sous la plume de M. Loth; à tout propos, ses opinions sont rapportées, et généralement combattues sans indulgence. En l'espèce, M. Loth serait-il, par hasard, du même avis que M. Carletti et se ferait-il scrupule de l'avouer? On en va juger. M. Carletti relève le fait significatif que beaucoup d'enfants italiens fréquentent les écoles françaises, à cette date généralement congréganistes, de préférence aux italiennes, dans les centres mêmes où existent celles-ci, et il l'explique de la façon suivante : « La « vérité est que les écoles tenues par les sœurs et par les frères « exercent, dans les classes populaires, une attraction plus « puissante que les écoles laïques. Ce n'est pas seulement à « raison de l'enseignement religieux, car nos écoles le don- « nent également; c'est à raison du plus grand prestige dont « jouissent et de la plus grande influence qu'exercent, auprès des « gens du peuple, les curés et les ministres de la religion. Ceux- « ci s'occupent plus que nous des classes populaires, se tiennent

[1] *Documents parlementaires, Chambre*, 1904, n° 1947, surtout p. 27-28 et 77-78.

« plus en contact avec elles, en connaissent mieux la psycho-
« logie, et, avouons-le franchement, font plus de bien que
« nous aux humbles et aux pauvres [1]. »

Justifiée ou non, cette opinion n'eut-elle pas mérité autre chose qu'une prétérition? D'autant qu'elle est partagée par les esprits les meilleurs et les plus indépendants de la colonie française. A la Conférence consultative, M. de Carnières s'en est fait l'interprète aux applaudissements de la grande majorité de ses collègues, qui voyaient comme lui dans les écoles congréganistes des instruments de francisation des Italiens et des Maltais. Il n'est pas douteux que la plupart des délégués à cette assemblée fussent nettement hostiles à la laïcisation, surtout dans les conditions odieuses et inopportunes où elle a été exécutée et aggravée [2].

Effectivement, après la désaffectation des écoles congréganistes publiques, on a empêché l'ouverture d'écoles libres, en créant tout exprès pour les fermer, et en faisant fonctionner, avant même qu'on eût rendu le décret qui l'organisait, un Conseil de l'instruction publique dont le recrutement garantissait la complaisance. Mieux encore, les victimes se trouvant originaires des pays annexés, l'honorable M. Thomson les a qualifiées, à la tribune de la Chambre, d'étrangers et d'Allemands [3].

L'administration du protectorat, dans le dernier *Rapport* ministériel, et M. Chautemps s'efforcent [4], à l'envi, de démontrer, par des arguments statistiques, l'innocuité de l'œuvre ainsi accomplie. Malheureusement les chiffres qu'ils allèguent démontrent tout le contraire. Il résulte en effet de ces chiffres (dont je n'ai aucun moyen de contrôler l'exactitude) que le nombre des élèves inscrits dans les écoles françaises de Tunis a fléchi de 194 unités de 1903 à 1904, ce qui représente un cinquième environ de l'effectif (944 élèves) des établissements laïcisés, et constitue déjà un recul des plus regrettables. Mais le dommage réel doit être évalué d'autre façon; car il faut tenir compte de la majoration normale dont auraient bénéficié, d'une année sur l'autre, nos écoles françaises. Or, cette majoration avait été, l'année précédente, de 300 unités environ (exactement 298, dont 265 pour les écoles laïques passées de 1.500 en

---

[1] *La Tunisia...*, p. 69.

[2] Voir ci-dessous le vœu adopté par la Conférence.

[3] Séance du 20 novembre 1903, *Journ. offic., Débats parlem., Chambre*, p. 2817. — Les maniaques de la laïcisation réclament encore d'autres charrettes. L'honorable M. Chautemps, que des informateurs pleins de zèle ont documenté, dénonce, dans son *Rapport* précité (p. 59), l'existence d'écoles libres et s'écrie : « Est-ce que tout le monde a bien fait tout son devoir ? »

[4] *Rapport sur la situation de la Tunisie en* 1903, p. 9 et suiv., et *Rapport* Chautemps, p. 59 et suiv.

1902 à 1.765 en 1903, et 33 pour les congréganistes passées de 911 à 944). C'est donc, en gros, de 500 élèves au strict minimum, c'est-à-dire de plus de la moitié de l'effectif congréganiste et de plus du cinquième de l'effectif total, que la laïcisation a privé nos établissements scolaires. Des calculs semblables pour Sousse et Sfax révèlent aussi des déficits plus importants que ceux avoués par l'administration. A Sousse, l'effectif de 1902 avait atteint 314, en augmentation de 28 sur 1901; il tombe en 1903, après la laïcisation, à 311. A Sfax, l'effectif de 1901 est de 508, celui de 1902 de 516, celui de 1903 de 499.

Notons, pour achever la démonstration, que les écoles françaises de la Régence sont manifestement insuffisantes. A Tunis seulement, M. Chautemps évalue à « plus d'un millier » les enfants qu'elles ne pourraient accueillir[1]. Le programme de travaux scolaires présenté à la Conférence consultative le 1er décembre 1902 faisait compte, comme travaux de premier établissement, d'environ 2 millions et demi de francs, et comme frais annuels supplémentaires, de 276.000 francs. A la presque unanimité, par 25 voix contre 3, l'Assemblée répondit à cette communication par le vœu « que, tout en créant des « écoles laïques au fur et à mesure de ses ressources normales, « la Direction de l'enseignement ne repousse aucun concours, « vînt-il de congrégations, à la condition que ces congrégations « soient en règle avec les lois de la métropole [2] ».

L'accroissement de l'immigration française et le développement de la colonisation, l'action des propriétaires de notre race sur leurs tenanciers italiens, celle des instituteurs et des institutrices sur leurs élèves ne sont pas les seuls remèdes qu'on puisse tenter.

M. Flandin a proposé « l'organisation pratique d'une natu- « ralisation spéciale, qui conférerait aux Italiens s'établissant « dans la Régence la qualité de Tunisiens [3] ». M. Loth voudrait qu'on améliorât le décret de 1899 sur la naturalisation française et qu'on l'interprétât dans le sens le plus favorable, mais sous la réserve que les droits politiques ne seraient conférés qu'à la seconde et même à la troisième génération [4].

M. Loth voudrait aussi que les Italiens de Tunisie fussent placés, au point de vue du service militaire, sous un régime analogue à celui des Espagnols en France et des Français en Espagne, c'est-à-dire qu'ils soient contraints à servir en Tunisie

---

[1] *Rapport*, p. 58. Cf. aussi Loth, p. 452.
[2] *Procès-verbaux*, nov.-déc. 1902, p. 41 et suiv.
[3] *Rapport* précité, p. 23.
[4] P. 481 et suiv.

s'ils ne démontrent qu'ils l'ont fait en Italie. Mais cette exigence serait susceptible d'avoir, en plus d'un cas, des effets contraires au but poursuivi. Sans doute, les Italiens qui seraient incorporés dans les corps français de Tunisie s'y franciseraient probablement. Mais combien de jeunes gens la nécessité de servir quand même ne porterait-elle pas à accomplir ce devoir en Italie, alors qu'ils s'y seraient volontiers soustraits par l'insoumission! Ici, M. Loth semble surtout préoccupé des conditions inégales de concurrence dans lesquelles seraient placés nos nationaux à l'encontre de ces réfractaires. Je crois que c'est, à tout prendre, un moindre inconvénient que celui que je signale [1].

*

« Dans un laps de temps qu'on ne peut préciser, mais qui « ne paraît pas devoir être de longue durée, l'assimilation des « immigrants italiens aux colons français sera sans doute com- « plète. » Telle est l'affirmation rassurante que M. Loth a posée tout au début de son étude (p. 2). Et il la confirme en conclusion : « Nous ne croyons pas, dit-il, que la présence de « ces milliers de travailleurs venus de Sicile ou des provinces « voisines constitue un danger pour notre domination. Nous esti- « mons au contraire qu'il convient de se féliciter d'avoir ainsi « à sa disposition une main-d'œuvre peu coûteuse » (p. 488).

Je voudrais adhérer sans arrière-pensée à ces confiants pronostics. Mais je ne crois pas qu'ils tiennent compte de tous les éléments de la situation actuelle, non plus que de leur évolution dans ces dernières années. Loin de se modifier à notre avantage, les positions respectives des races française et italienne en Tunisie me semblent se modifier, en un certain sens, à notre détriment. Les progrès de la colonisation agricole sicilienne sont, en effet, par-dessus tout inquiétants ; s'ils continuent du même train, et l'on ne peut que le craindre, ils assureront peu à peu, dans de très larges proportions, la possession du sol à nos rivaux. Parviendrons-nous cependant, sinon à les franciser de tout point, au moins à les détacher assez bien de l'*italianità* pour qu'ils se transforment en Franco-Africains tels quels? Je le désire et je l'espère, sans oser m'en dire bien persuadé.

GILBERT JACQUETON.

---

[1] Voir p. 462 et suiv. — M. Aug. BERNARD (*Annales de Géographie*, 1904, p. 169) signale aussi comme « un dernier remède, sur lequel M. Loth n'a peut-être pas « assez attiré l'attention..., une meilleure utilisation de l'élément indigène », grâce auquel on pourrait, en bien des cas, concurrencer victorieusement la main-d'œuvre italienne.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

ET SES LEÇONS[1]

I

LA BATAILLE DE MOUKDEN. — LA RETRAITE

Dans notre dernier article, nous avons dû interrompre notre récit au moment où les Japonais entraient à Moukden. De ce que nous avons dit alors, nous n'avons rien à modifier sinon que l'avance de Kuroki, dès que commença le mouvement de retraite de ses adversaires, fut plus rapide que nous l'avions indiqué. Dès le 9 mars il était en possession de Tita et de Fouchoun, et l'armée de Liniévitch, coupée de Moukden, devait se rabattre sur la route d'In-pan à Thie-ling. Après une première débâcle qui avait gêné les Russes, le Khoun-ho gela de nouveau et fut aisément franchi par les Nippons. Grâce à cette heureuse circonstance, Kuroki se hâta de courir au Nord avec l'espoir de rejoindre Nogi aux environs de la voie ferrée, et achevant ainsi le cercle d'investissement autour des IIe et IIIe armées de l'ennemi, de provoquer un nouveau Sedan.

Ce plan fut près de réussir. Le 10 mars, les troupes de Kuroki occupaient déjà l'extrémité des monts Ka-ma-ling, et le même jour une dépêche alarmante de Kouropatkine montre entre Ta-oua et Pou-ho la route mandarine et la voie ferrée simultanément canonnées par l'Est et par l'Ouest. On devine quel fut l'effet d'une telle situation : Kouropatkine aurait même envoyé au tsar une dépêche, qui fort heureusement ne fut pas publiée, et qui ne contenait que trois mots : « Je suis cerné. » De fait, tandis qu'au Sud montait au-dessus de Moukden la fumée des incendies allumés pour détruire les approvisionnements qu'il ne pouvait être question d'emporter, la plaine était couverte de troupes et de convois. Deux armées entières se hâtaient vers le Nord pour sortir au plus vite de l'étau qui menaçait de se refermer sur elles. Pour maintenir ouverte l'étroite porte de sortie qu'elles possédaient encore, les troupes russes firent des prodiges de valeur, et Kouropatkine put continuer sa retraite sur Thie-ling, sans avoir été acculé à la nécessité d'une capitulation. Cependant des détachements isolés furent obligés de se rendre et les Japonais disent avoir fait 40.000 prisonniers.

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 1er et 16 mars, 1er et 16 avril, 1er et 16 mai, 1er et 16 juin, 1er et 16 juillet, 1er et 16 août, 1er et 16 septembre, 1er et 16 octobre, 1er et 16 novembre, 1er et 16 décembre 1904, 1er et 16 janvier, 1er et 16 février, 1er et 16 mars 1905.

A l'Ouest de la voie ferrée, la nuit du 10 au 11 mars s'écoula sans combat, et Ou-sy-tai ne fut évacué que le 11 à 7 heures du matin. Au même moment les Japonais entraient à In-pan. Mais, dès qu'elle eût dépassé la crête des monts Ka-ma-ling, la retraite de l'armée russe s'effectua dans de mauvaises conditions. Sans doute les communications télégraphiques avec Kharbin furent momentanément coupées en plusieurs endroits, mais ce n'était là que les efforts peu dangereux de quelques partis de cavalerie ennemie, fortement mélangés de Khoungouses. Malgré le désordre qui devait encore régner dans la IIe et la IIIe armées, celles-ci, tout en se retirant le long de la route mandarine, purent détruire de longues portions et la plupart des ouvrages d'art de la voie ferrée. Pendant ce temps, la Ire armée, à peine entamée, suivait en bon ordre la route d'In-pan à Thie-ling, et sa bonne attitude contribua pour beaucoup à retarder la poursuite de l'ennemi. Le 12, l'arrière-garde des Russes était à Sing tai-tse, et, le lendemain, le gros des forces de Kouropatkine se concentrait aux abords de Thie-ling.

***

Cependant la démoralisation était encore trop grande pour que l'on pût espérer pouvoir s'accrocher à ce point et y résister sérieusement. D'ailleurs, en dehors de toute autre considération, la disproportion des effectifs était maintenant considérable : s'il faut en croire les renseignements donnés par le maréchal Oyama, celui-ci avait engagé l'action avec une réelle supériorité numérique. Le 28 février, il disposait de 450.000 hommes environ, tandis que le total de ses adversaires ne dépassait pas 400.000. Si l'on continue d'admettre ses indications, ces deux chiffres devaient être, le 13 mars, diminués de près de 150.000 Russes (100.000 tués ou blessés, et 40.000 prisonniers) et seulement de 50.000 Japonais hors de combat; ils étaient par suite ramenés à 400.000 pour les Nippons et à 250.000 pour leurs adversaires, au moment où Kouropatkine atteignit Thie-ling. Dans ces conditions, et malgré tous les préparatifs faits précédemment en vue de cette éventualité, il ne fallait songer à défendre ce point. C'est pourquoi Zaroubaïef ayant reçu mission d'arrêter momentanément l'ennemi sur les bords du Fan-ho, ne s'y maintint qu'une journée (14 mars), tandis que les trois armées russes s'engageaient dans le long couloir qui constitue réellement la porte de Mandchourie.

De Thie-ling à Cha-ho-tseu, sur une longueur de près de 20 kilomètres, la route mandarine et la voie ferrée se trouvent en effet encaissées au fond d'un étroit ravin où débouche brus-

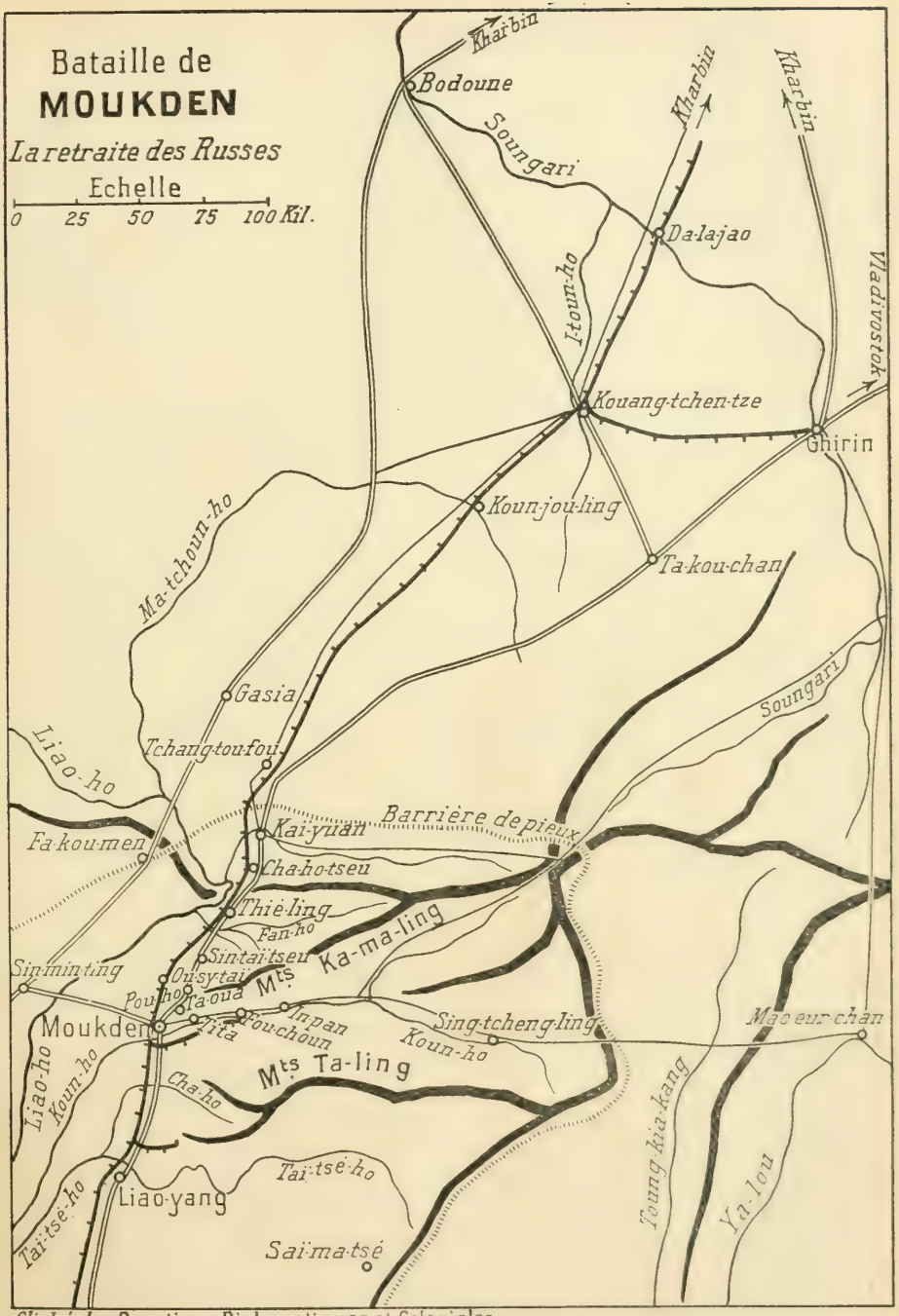

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

quement le Liao-ho, et de chaque côté de hautes collines ferment l'extrémité septentrionale de la grande plaine qui s'étend jusqu'au fond du golfe du Liao-toung. Au Nord de ce défilé s'ouvre la riche plaine de Kai-youan suivie d'autres non moins belles qui, séparées par de légères ondulations, conduisent au bassin du Soungari, en laissant au Sud-Est la masse montagneuse qui sert de base à la péninsule coréenne. Bien qu'un semblable défilé permette une facile défense, Kouropatkine estima son armée trop affaiblie numériquement et moralement pour que la résistance pût être tentée. Dans la nuit du 15 au 16 mars, les bords du Fan-ho furent abandonnés par les Russes, et Thie-ling même tomba sans effort aux mains des Japonais. Ceux-ci cependant, déjà très éloignés de leur base, arrêtés par la destruction de la voie ferrée, furent obligés de ralentir leur poursuite et Kai-youan ne fut occupé que le 19 mars. Il ne semble pas qu'ils aient franchi ce point aux environs duquel passe la vieille « Barrière de pieux ».

Le fait que les Nippons ont repoussé leurs adversaires au delà de la fameuse palissade, autrefois destinée à défendre contre les Barbares le berceau de la dynastie actuelle, aura certainement dans toute la Chine du Nord un grand retentissement. Au point de vue militaire, la retraite des Russes au Nord du défilé de Thie-ling est un événement très important et marque une des étapes de la guerre actuelle. D'un seul coup, nos malheureux alliés ont reculé de près de 200 kilomètres et se trouvent rejetés dans la Mandchourie septentrionale. Le chemin de Port-Arthur et même du Petchili leur est définitivement fermé, et c'est une autre campagne qui va commencer autour de Ghirin et sans doute aussi de Vladivostok.

*
* *

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner que le 15 mars, au moment où Thie-ling était abandonné sans résistance, le tsar ait cru devoir relever Kouropatkine des lourdes fonctions qu'il lui avait confiées. Transmis le 15, reçu le 16, cet ukase fut exécuté le 17 mars. A cette date, le général Liniévitch, qui depuis novembre était à la tête de la Ire armée, a pris le commandement de toutes les forces de terre et de mer mobilisées contre les Japonais. Quant à Kouropatkine, qui tout d'abord avait reçu l'ordre de rentrer en Russie, il demanda et obtint de demeurer sur le théâtre de la guerre et de servir sous les ordres de son récent subordonné : c'est lui qui commande maintenant la Ire armée. Cette compensation atténue quelque peu la brutalité de la disgrâce de l'ancien généralissime, qui d'ailleurs

conserve son titre d'aide de camp général. La suite montrera les avantages ou les inconvénients d'une permutation qui, loin d'être volontaire, et faite dans des conditions singulièrement différentes, rappelle de loin l'abnégation de Canrobert devant Sébastopol.

Quelles qu'aient pu être les fautes de Kouropatkine, il serait souverainement injuste de le prendre comme bouc émissaire et de le rendre seul responsable des revers de la Russie. Sans doute il montrait depuis quelque temps d'indéniables traces de fatigues et un fâcheux manque d'initiative. Mais ce ne sont point là les seules raisons de la triste situation où se trouvent actuellement nos alliés. A une armée moderne, surtout à une armée de 400.000 hommes, il ne suffit pas d'avoir un chef intelligent et des subordonnés dont le courage individuel ne peut être mis en doute. Il faut encore une organisation très complexe qui ne s'improvise pas en un jour, ni même en une seule campagne. Et tout d'abord les influences de cour ne doivent influer ni sur la nomination des chefs, ni sur leur destitution.

*
* *

Après un repos de 24 heures, quand elle eût dépassé Tchang-tou-fou (20 mars), l'armée russe a continué sa retraite dans la direction de Kouang-tcheng-tze, sans être sérieusement menacée par l'ennemi. Ainsi, comme dans toutes les rencontres précédentes, les Japonais n'ont pu transformer en déroute la défaite infligée à leurs adversaires; une fois de plus ceux-ci sont sortis, à force d'énergie, de la dangereuse situation où ils se trouvaient à la fin de la bataille. Il est vraiment navrant que cette énergie n'ait jamais trouvé à s'employer que dans une passive résistance, que ces efforts n'aient pu être dirigés dans le sens de l'offensive.

Au delà de Tchang-tou-fou, chaque jour améliore la situation de l'armée russe. Tandis que les Nippons s'éloignent de leur base d'opérations, que leurs communications avec celle-ci deviennent difficiles, puisque de Moukden à Kaï-youan la voie ferrée a subi de très sérieux dégâts, les Russes disposent maintenant, sans compter le chemin de fer, de trois routes qui, s'écartant en éventail à travers la plaine mandchoue, se dirigent vers différents centres situés sur le cours du Soungari : Ghirin, Dalagao et Bodoune. Ces points sont reliés entre eux par de nombreuses routes qui, pour la plupart, passent par Kouang-tcheng-tze, nœud des communications de toute la région. L'Houn-ho pourrait donc permettre l'établissement d'une première ligne de résistance au Sud du Soungari, dont

la largeur en cette région n'est pas inférieure à un millier de mètres. Ainsi la situation géographique, plus favorable à nos alliés que dans la région du Liao-ho où l'armée se trouvait rivée à une seule voie de communications ou d'approvisionnements, pourrait donc leur permettre de manœuvrer à leur tour quand viendra le moment de nouvelles opérations.

II

LA SITUATION AU DÉBUT DE LA NOUVELLE CAMPAGNE

Très probablement plusieurs semaines nous séparent encore de cette époque, car le repos va s'imposer aux deux adversaires. On parle bien d'un grand mouvement qui serait déjà commencé par Kuroki et qui aurait pour but de menacer Ghirin par le Haut-Soungari. Mais, à voir le temps et le soin mis par la Ire armée japonaise pour organiser sa base à Saimatse, pendant la première partie de la campagne, on devine ce qui lui serait nécessaire pour lui permettre de franchir les 350 ou 400 kilomètres — en pleine montagne — qui la séparent actuellement de Ghirin.

On peut d'ailleurs se demander si tel est bien là l'objectif actuellement visé par les Nippons : s'engager dans l'intérieur à la suite de l'armée russe comporte de nombreux aléas, et le maréchal Oyama peut estimer plus facile et plus avantageux d'assiéger Vladivostok. Peut-être est-ce dans cette intention que, depuis plusieurs semaines, d'importants débarquements sont effectués dans les environs de Kiong-soeng, sur la côte de Corée, à 220 kilomètres au Sud-Ouest de Vladivostok. On va même jusqu'à parler du débarquement sur ce point d'une V^e^ armée nipponne.

Si tel est bien le but de ces nouvelles forces, il ne semble point qu'elles puissent triompher plus facilement ou plus rapidement que le général Nogi devant Port-Arthur. Sans doute la dernière place maritime des Russes se trouve aussi à l'extrémité d'une presqu'île, mais celle-ci, beaucoup moins longue que celle du Kouang-toung, s'avance au milieu du golfe de Pierre-le-Grand dont les rives ne sont que peu éloignés. Sans doute la situation géographique est moins favorable à la défense, à cause du relief moins accentuée du terrain, sans doute le plan primitif prévoyait moins de forts et d'ouvrages qu'à Port-Arthur, mais la place a eu tout le temps nécessaire pour étudier et construire les batteries qui ont été reconnues nécessaires. La garnison a été considérablement renforcée et largement approvisionnée s'il est exact, comme on le dit

aujourd'hui, que l'infériorité numérique de Kouropatkine à Moukden vient en partie de ce fait que, pendant le mois de février, toute l'activité du Transsibérien fut monopolisée au profit de Vladivostok. Non seulement la configuration de la côte obligera les Japonais à établir un cercle d'investissement bien plus grand qu'à Port-Arthur, et à immobiliser un chiffre d'hommes plus considérable, à égalité de résistance, mais Vladivostok a cet avantage d'être relié à l'intérieur par deux lignes de chemin de fer : l'une, qui va vers Kharbin, la met en relation avec l'armée de Liniévitch ; l'autre atteint Khabarovsk, sur l'Amour, et par ce fleuve, dès qu'il sera dégelé, rétablira avec le Transbaïkal et la Sibérie la voie de communication autrefois prévue, lorsque la Russie n'entrevoyait pas encore la possibilité de s'établir à Port-Arthur.

*
* *

La nouvelle campagne qui va commencer va donc se dérouler sur un théâtre d'opérations tout différent du premier. On peut se demander si l'intérêt des Russes ne serait pas de diviser leurs forces, et si, après avoir mis à Vladivostok une garnison suffisamment forte et suffisamment pourvue pour tenir jusqu'à l'hiver prochain, le nouveau généralissime ne se contentera pas de se replier lentement vers l'intérieur en suivant la voie ferrée de Tsitsikar au Baïkal. Cette lutte d'usure, entraînant Oyama à grande distance de la mer et de sa base d'opérations, aurait, semble-t-il, de grandes chances de succès. Elle éviterait à la Russie une partie des difficultés que comporte actuellement l'envoi d'importants renforts, et obligerait son adversaire à supporter les frais d'une seconde année de guerre. Dans ces conditions, quel serait à l'automne prochain l'état des finances nipponnes ?

Ce plan suppose, il est vrai, que la situation intérieure de la Russie ne sera pas aggravée d'ici là. Triste situation que celle d'un pays où règnent les dissensions intérieures, où l'égoïsme des gens les aveugle au point de ne leur montrer, dans une guerre avec l'étranger et dans les difficultés supportées par le gouvernement, qu'un moyen de faire triompher leur intérêt personnel ! Nous n'avons pas à nous étendre sur ce sujet qui sort de notre domaine, mais hélas ! ce n'est pas à la Russie seulement que nous songeons en écrivant ces lignes.

JEAN DE LA PEYRE.

DISCOURS DE M. JONNART

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

Nous croyons devoir publier aujourd'hui *in extenso* l'important discours prononcé, le 13 mars, par M. Jonnart à l'ouverture de la session ordinaire des délégations algériennes. On y trouvera le compte rendu de la situation financière, en même temps qu'un exposé extrêmement intéressant des réformes réalisées et projetées par le gouvernement général de l'Algérie.

Messieurs les délégués,

L'année qui s'est écoulée depuis votre dernière réunion, a été traversée par des épreuves qui, loin d'abattre notre confiance dans l'avenir de l'Algérie, ont fortifié nos résolutions et rapproché tous ceux qui se dévouent à l'œuvre de la colonisation algérienne, en faisant ressortir, avec plus d'évidence que jamais, la nécessité d'un effort commun, d'une union étroite et durable entre toutes les intelligences et toutes les bonnes volontés pour la défense des intérêts primordiaux de la colonie.

Je sais que les nouveaux venus dans cette assemblée entendent s'inspirer des traditions en honneur au sein des Délégations. Je les en félicite et je leur souhaite une cordiale bienvenue. Il n'y a pas place dans cette enceinte pour les luttes retentissantes de la politique, mais les problèmes les plus complexes de la colonisation moderne, la gestion délicate et ordonnée des intérêts d'un peuple né d'hier, vigoureux déjà, plein d'ambition et d'espoir, l'accomplissement d'une œuvre éminemment civilisatrice et française sollicitent les lumières de votre expérience et de votre raison. C'est une belle et noble tâche, Messieurs. En continuant l'œuvre de vos prédécesseurs, vous consacrerez l'institution des délégations, vous assurerez l'évolution pacifique du régime nouveau et remplirez sûrement le vœu de ceux qui vous ont élus et celui de la France républicaine.

J'ai exprimé cet espoir, en revenant il y a deux ans à Alger, de voir se grouper autour de moi toutes les forces vives de la colonie et de rencontrer l'appui bienveillant et dévoué des assemblées algériennes. Cet espoir se réalise. Je puise dans les sympathies des populations et de leurs élus la force, l'autorité et le réconfort qui me sont indispensables. Devant l'opinion et devant les Chambres, grâce à notre entente, les solutions se précisent; une égale bonne volonté se manifeste dans le Parlement et dans la presse pour l'étude des questions qui s'imposent à notre examen. La présence au sein du gouvernement de vos éminents représentants, MM. Etienne et Thomson, va resserrer, si c'est possible, les liens qui unissent la colonie à la mère-patrie, et assurer davantage encore à notre œuvre l'attention vigilante et la sollicitude des pouvoirs publics que justifient si bien l'admirable effort de nos colons et l'héroïsme de nos soldats. (*Applaudissements.*)

Je garde donc une foi robuste dans l'essor de ce pays. Cette foi est

d'autant plus vive que votre préoccupation maîtresse a été jusqu'ici d'asseoir solidement les finances et le crédit de l'Algérie. C'était bien à cette tâche que vous deviez consacrer vos premiers soins. Il n'y a pas d'amélioration durable ni de réforme possible sans de bonnes finances.

Vous avez résolu ce problème de satisfaire aux besoins les plus impérieux de la colonie, non seulement sans excéder jamais ses facultés contributives, mais en réalisant près de six millions de dégrèvement. Nous vous demanderons de ne pas vous écarter, pour l'exercice 1906, de la voie prudente où vous êtes tenus jusqu'à présent. Notre projet de budget ne comporte ni modifications d'impôts, ni impôts nouveaux. Cependant, il repose sur des évaluations de recettes extrêmement mesurées et se trouve fortement étayé par un fonds de réserve qui dépassa maintenant onze millions.

Voilà donc votre légitime ambition satisfaite : les assises de notre jeune budget sont assurées.

Si prudentes que soient ses prévisions et bien qu'il n'exige aucun effort nouveau des contribuables, le projet de budget qui vous est soumis a été établi de façon à marquer par de sérieuses améliorations notre sincère désir de poursuivre notre marche en avant, dans la voie du progrès et des réformes.

ÉCONOMIE DU PROJET DE BUDGET DE L'EXERCICE 1906

Nous avons la bonne fortune de pouvoir vous proposer une augmentation notable des dépenses des services productifs : pour le service des postes et des télégraphes, la dépense totale s'accroît de 599.796 francs; pour le service des forêts, il s'accroît de 177.280 francs; le chapitre des subventions aux départements et aux communes, pour la concession de tramways et de chemins de fer d'intérêt local, reçoit 108.580 francs de plus. En même temps, nous dotons plus largement le budget de l'instruction publique. Pour l'instruction des Européens, l'augmentation est de 440.178 francs et pour l'instruction des musulmans de 85.470 francs.

Vous constaterez en outre que nous avons pu dégager, à côté de ces dépenses permanentes, une dépense spéciale de 400.000 francs pour l'organisation de la section algérienne à l'Exposition de Marseille, à laquelle toutes les colonies se disposent à participer brillamment.

Ce n'est pas tout. C'est en 1906 que nous comptons demander l'émission des 20 millions qui constituent la dernière tranche de l'emprunt, et nous devons prévoir, au cours de cet exercice, pour le service des annuités, une augmentation de dépenses de 419.000 francs. Différentes circonstances ont ralenti, au début, les travaux auxquels les fonds d'emprunt doivent pourvoir, mais depuis deux ans ils ont été accélérés de telle sorte que nous avons dû, récemment, conformément aux prévisions primitives, recourir à la seconde tranche de 15 millions, et qu'en 1906 nous serons en mesure d'utiliser la dernière tranche.

Il ne vous échappe pas, Messieurs, que l'unification budgétaire constitue une des garanties essentielles de la sincérité et de la clarté des finances publiques. Aussi me suis-je attaché à faire disparaître successivement les fonds spéciaux et les caisses spéciales et je me félicite de compléter cette année l'unification du budget algérien. Nous incorporerons au budget de 1906 le fonds de secours aux indigènes créé par arrêté du 5 août 1881, et les dépenses du service des postes, des télégraphes et des téléphones faites au moyen de fonds de concours.

LA QUESTION DES CHEMINS DE FER

Mais, assurément, le trait distinctif du budget de 1906, c'est inscription à ce budget des garanties d'intérêts des chemins de fer d'intérêt général qui figuraient antérieurement au budget de la métropole. Il s'ensuit que l'année prochaine notre budget englobera toutes les dépenses civiles de la colonie.

Plus j'envisage et approfondis les questions de transport, et plus il m'apparaît que je ne pouvais rendre à la colonisation de plus grand service qu'en poursuivant résolument la remise à l'Algérie de l'administration de ses chemins de fer. La loi du 23 juillet 1904, qui a consacré cette remise, ne constitue pas, comme quelques-uns ont paru le croire, toute la réforme des voies ferrées. Elle n'en est que la préface; elle est l'instrument qui va nous permettre d'accomplir progressivement, prudemment, mais sûrement, l'amélioration de notre régime de transports.

Sur la nécessité d'améliorer ce régime, tout le monde est d'accord. Je ne crains pas de dire que c'est ici la réforme capitale. La mise en valeur des richesses du sol algérien, le succès des initiatives dans un pays neuf, la création des entreprises nouvelles se rattachent étroitement aux conditions de transport et principalement aux questions de tarifs.

Or, l'expérience n'avait pas tardé à démontrer que le système de la loi du 19 décembre 1900 n'était pas conciliable avec les besoins chaque jour plus pressants de la colonisation. Cette loi laissait au budget de l'Etat toutes les charges de la garantie d'intérêt des chemins de fer algériens jusqu'en 1925 et à l'appréciation des ministres des travaux publics et des finances la question de savoir dans quelle mesure il convenait de donner satisfaction aux demandes des producteurs et des commerçants de ce pays. Ce système eût été défendable si la métropole s'était montré disposée à supporter entièrement, en dehors des dépenses actuelles, la charge des modifications que commande le développement économique de la colonie. Mais personne ne pouvait se faire d'illusions à cet égard. Le ministre des travaux publics fit bientôt connaître à mon prédécesseur qu'il appartiendrait désormais à l'Algérie de faire les frais des améliorations reconnues nécessaires dans l'exploitation des lignes algériennes. Je me rendis compte, à mon arrivée, que l'Algérie se verrait grevée de la presque totalité des frais de la réforme du régime des transports, n'ayant par contre d'autre droit qu'un droit d'avis appelée par conséquent à jouer dans cette œuvre capitale un rôle véritablement trop effacé. Une semblable combinaison ne pouvait que difficilement se prêter à l'élaboration d'un plan d'ensemble; mon inquiétude était surtout qu'elle aboutît rapidement à d'incessantes discussions avec l'administration métropolitaine, peut-être à de dangereux malentendus, et en fin d'exercice, à des difficultés sans nombre pour l'établissement du décompte des frais représentant dans l'ensemble de la garantie d'intérêt la part contributive de l'Algérie. J'affirme que l'intérêt national pas plus que les intérêts économiques de ce pays ne se seraient accommodés de la mise en pratique d'un pareil système.

Celui-là seul se résout à des sacrifices qui doit directement en recueillir le bénéfice. Le budget de l'Etat, depuis l'institution du budget spécial, n'est plus directement intéressé à la mise en valeur de l'Algérie ni à la progression de ses recettes. Il m'a paru rationnel de ne pas faire dépendre plus longtemps la réforme de nos transports des convenances

au budget métropolitain qui, par le fait de la législation nouvelle, ne se trouvait plus directement associé au succès et à la prospérité de la colonisation algérienne.

J'ai donc demandé la remise des chemins de fer à l'Algérie. C'est un fait acquis depuis le 1er janvier 1905. Il ne s'ensuit pas que du jour au lendemain toutes les questions de transport vont être résolues au mieux des intérêts généraux, mais nous pouvons désormais les aborder toutes, les discuter, les faire aboutir successivement ; nous pouvons avoir, en un mot, des vues d'ensemble et d'avenir et dans la voie des réformes ne nous laisser arrêter par d'autres considérations que les possibilités du budget algérien.

La remise des voies ferrées à la colonie venant compléter l'œuvre de décentralisation accomplie dans ces dernières années ne pouvait pas soulever de bien vives objections. Mais dans quelles conditions cette remise serait-elle consentie ? Sur ce point, il fallait s'attendre à de longs débats.

Des ménagements s'imposaient ; on ne saurait exposer impunément un pays en formation à trop d'aléas ni à des efforts disproportionnés à ses facultés Le gouvernement l'avait compris ; le Parlement, invité à régler sur de nouvelles bases la participation financière de la métropole à nos dépenses de chemins de fer, s'est inspiré également de vues bienveillantes. Je rappelle brièvement les solutions adoptées.

Nous avions fait remarquer que la bonne gestion des finances de l'Algérie et l'assiette de son crédit se trouvaient dans une certaine mesure compromises par la disposition de la loi de 1900, qui faisait passer brusquement du budget métropolitain dans le budget spécial, au 31 décembre 1925, la charge intégrale de la garantie d'intérêts. Il est à présumer qu'à cette époque cette charge sera encore très lourde et l'incorporation brusque dans un budget comme celui de l'Algérie d'une dépense qu'on se plaît à évaluer à 12 millions, ne pouvait être envisagée sans inquiétude. A coup sûr, la soldarité du crédit de la colonie se trouvait menacée par l'aléa redoutable que la loi de 1900 faisait peser sur elle.

Il importait d'obtenir que la participation de l'Etat aux dépenses de garantie se prolongeât, c'est-à-dire que l'absorption de ces dépenses par le budget de l'Algérie, au lieu de se faire en une seule fois, au risque de ruiner son équilibre, se réalisât progressivement en une série d'étapes de façon que la transition ne jetât pas le désarroi dans nos finances.

Il est entendu que le budget métropolitain concourra au règlement des garanties pendant 20 ans de plus que ne le prévoyait la loi de 1900. Plus de coupure brusque. Au système du paiement successif par la métropole et par la colonie des charges de la garantie, la loi du 23 juillet 1904 a substitué le système du paiement simultané, la participation de la métropole devant diminuer progressivement et celle de la colonie devant croître peu à peu.

La Commission du budget de la Chambre, se ralliant à nos propositions, posait seulement cette condition, que les calculs fussent faits de telle sorte que la nouvelle combinaison n'accrût pas sensiblement la charge de l'Etat telle qu'elle résultait de la loi de 1900.

Il s'agissait par conséquent de répartir sur cette période de 40 ans, de 1905 à 1945, la subvention totale que l'Etat aurait eu à payer sous le régime de cette loi dans l'espace de 20 ans. On conçoit sans peine qu'il était impossible de déterminer avec exactitude les sacrifices que l'Etat serait amené à consentir jusqu'en 1925. On ne pouvait faire que des hypothèses. Nous nous plaisons à reconnaître que les hypothèses admises témoignent

de la volonté persévérante des pouvoirs publics de seconder l'essor de a production algérienne.

Les Chambres ont considéré que le budget métropolitain aurait eu à payer, de 1905 à 1925, une garantie annuelle fixe légèrement supérieure à 18 millions, et elles ont reporté sur une période allant jusqu'en 1945 le total formé par les 21 annuités. Il est incontestable que le Parlement, comme l'équité le commande et l'intérêt bien entendu de la métropole, a voulu que le budget de l'Etat prît une certaine part des charges nouvelles que va entraîner l'amélioration de l'exploitation de nos lignes. Si nous étions restés sous le régime de la loi de 1900, en effet, l'Etat n'aurait pas eu vraisemblablement à assumer une charge annuelle de 18 millions jusqu'en 1925. Les paiements effectués au titre de la garantie d'intérêt ou des annuités de rachat se sont élevés :

En 1903, à 17.709.928 fr. 77; en 1904, à 17.613.394 fr. 31,

Et ils sont évalués pour 1905 à 17.024.559 fr. 30.

Dès à présent, sur la subvention de 18 millions qui nous est accordée pour 1905, nous pouvons donc escompter une somme de plus de 800.000 francs pour les améliorations dont nous allons ensemble arrêter le programme.

Sans doute il y a beaucoup à faire dans cet ordre d'idées, mais nous n'hésiterons pas à donner à notre programme toute l'ampleur désirable, grâce à une autre concession qui assure à l'Algérie de nouvelles et importantes ressources. La loi du 23 juillet 1904 a décrété en effet la suppression du partage avec l'Etat des excédents de recettes versés dans le fonds de réserve. Je n'ai pas besoin de rappeler ici les discussions qu'avait soulevées au sein des Délégations le fonctionnement du fonds de réserve, et les graves inconvénients qui en résulteraient au point de vue de la bonne gestion des intérêts généraux de ce pays. Désormais les recettes du fonds de réserve profiteront en totalité à la colonie et vous reconnaîtrez, Messieurs, que cette décision libérale des Chambres nous apporte une nouvelle et sérieuse garantie contre les aléas de la réforme des chemins de fer que nous allons entreprendre. Les documents que nous vous avons livrés vous ont permis de constater que dans les quatre exercices de 1901, 1902, 1903 et 1904, la part revenant à la métropole dans les excédents du fonds de réserve a dépassé 7 millions. Elle a été de : 1.463.436 francs pour 1901 et 1902; de 2.681.610 francs pour 1903 ; de 2.866.666 francs pour 1904.

En renonçant désormais au partage des excédents, la métropole ne pouvait mieux encourager l'effort que l'Algérie est résolue à faire pour mettre son régime de transports en harmonie avec le développement de la colonisation.

Il est évident que les intérêts de l'Algérie et ceux de la mère patrie sont solidaires et que la France a tout à gagner à favoriser la mise en valeur et l'essor d'une colonie dont le commerce général progresse sans cesse et atteint actuellement 650 millions de francs, mais j'avais à cœur de démontrer que la loi du 23 juillet 1904, conçue dans un esprit bienveillant, tient compte de vos légitimes aspirations et des ménagements que commande la situation financière de l'Algérie.

Je ne pouvais du reste accepter la responsabilité de son application que dans les conditions où elle a été votée. Notre programme de réformes dont l'exécution peut être si féconde est en effet chargé, et sans le généreux appui de l'Etat, nous ne pourrions raisonnablement songer à l'arrêter dans ses grandes lignes.

Ce programme, Messieurs, vous le connaissez. Il doit tendre à l'unifica-

tion des réseaux, à l'unification des tarifs, et à l'exécution de travaux complémentaires indispensables à la bonne exploitation des lignes.

L'unification des réseaux implique le rachat. Vous m'auriez sûrement taxé d'imprudence si, au lendemain de la remise de nos voies ferrées, je n'avais pas hésité à m'engager dans une opération aussi complexe et aussi grave que le rachat. Il importe que mon administration qui, jusqu'ici, a été tenue complètement à l'écart de la gestion des chemins de fer fasse, en quelque sorte, son apprentissage et soit à même, par une observation attentive des différentes exploitations et une étude d'ensemble des conséquences financières du rachat, d'apprécier dans quelle mesure il convient d'envisager cette éventualité. Trop de précipitation en pareille matière eût été d'autant moins excusable que les épreuves dont l'Algérie a souffert depuis un an, les intempéries exceptionnelles de l'hiver 1903-1904, les grèves des mois de mai, août et septembre derniers, et la mévente des vins nous imposent impérieusement l'obligation de ne rien livrer à l'imprévu. J'ajouterai que si le rachat nous apparaît comme la solution nécessaire, inéluctable, nous l'aborderons avec d'autant plus de sécurité que notre caisse de réserve sera mieux pourvue.

Est-il possible, au surplus, de condamner irrémédiablement les conventions qui régissent l'exploitation de nos lignes d'intérêt général sans essayer d'en tirer tout le parti qu'un contrôle loyalement, mais fermement exercé permettra sans doute d'en tirer! Le sort des Compagnies de chemins de fer est entre leurs mains, plus que dans les nôtres. Nous leur demandons de reconnaître les sacrifices si larges que l'Etat s'est imposés et s'impose encore pour les lignes algériennes, en s'associant aux efforts, aux progrès et aux espérances des producteurs algériens, à l'épanouissement de toutes les forces vives de ce pays. (*Applaudissements.*)

J'avais pensé que, sans plus tarder, les Compagnies pourraient s'entendre de façon à réaliser immédiatement l'unification de l'exploitation. Jusqu'ici, l'accord n'a pu s'établir; mais vous m'approuverez sûrement d'aborder sans plus attendre les deux points de notre programme qui, avec l'unification des réseaux, constituent l'ensemble de la réforme des chemins de fer algériens : je veux parler de l'unification des tarifs et de l'exécution des travaux complémentaires.

La question des tarifs et celle des travaux complémentaires préoccupent, autrement que les questions de rachat, les commerçants et les producteurs de la colonie. L'examen de ces questions, à notre avis, ne comporte aucun ajournement. Nous avons la ferme volonté de les résoudre.

Est-ce que le régime actuel nous interdit l'espoir de les résoudre? Evidemment non.

L'unification des tarifs, Messieurs, ce n'est pas seulement l'adoption des mêmes tarifs par toutes les Compagnies, mais aussi la communauté des tarifs entre les réseaux.

Il nous est agréable de vous apporter l'assurance que dès cette année l'unification des tarifs de la petite vitesse sera définitivement acquise à l'Ouest d'Alger, sur les réseaux du P.-L.-M. et de l'Ouest Algérien et sur le réseau de l'Etat.

A l'Est d'Alger, les mêmes tarifs seront appliqués, d'ici à quelques semaines, sur la ligne Philippeville-Constantine.

D'autre part, j'ai demandé à la Compagnie de l'Est-Algérien et à celle de Bône-Guelma de vouloir bien mettre immédiatement à l'étude les modifications à apporter dans leurs barèmes et leur classification pour arriver à des résultats identiques. Vous savez que d'après les conventions les Compagnies ont seules l'initiative des modifications de tarifs, mais soyez

assuré que je ne négligerai rien pour qu'elles défèrent au désir des assemblées algériennes et de l'administration, car l'unification complète des tarifs viendrait singulièrement atténuer les inconvénients qui résultent pour les transports du morcellement des réseaux algériens.

Les tarifs de petite vitesse s'appliquent à la majeure partie des marchandises transportées. C'est pourquoi nous recherchons d'abord l'unification de ces tarifs. Mais il entre dans nos vues de poursuivre ensuite et d'obtenir au plus tard dans l'année 1906 l'unification des tarifs de grande vitesse, c'est-à-dire de ceux qui concernent les voyageurs et les messageries.

L'exécution de travaux complémentaires figure avec l'unification des tarifs au premier rang des revendications du commerce et de l'agriculture et doit occuper une place importante dans les négociations que nous avons le droit aujourd'hui d'engager directement avec les Compagnies. Avant tout, il importe de dresser le programme de ces travaux. Dès le mois de janvier, j'ai donné l'ordre au service du contrôle d'établir un relevé des travaux et des acquisitions de matériel roulant qu'il semble indispensable de réclamer aux Compagnies. Ce relevé leur a été communiqué. Nous distinguerons entre les travaux à poursuivre dans un court délai, comme étant de première urgence, et les travaux de seconde urgence. Une enquête approfondie est non moins nécessaire pour faire le départ entre les travaux qui incomberont aux Compagnies et ceux dont la dépense devra être supportée par l'Algérie. La législation relative aux chemins de fer donne en effet à l'administration le droit d'imposer aux Compagnies certains ouvrages, notamment ceux intéressont la sécurité publique, la sûreté de la circulation, le bon entretien des lignes, et ceux nécessaires pour assurer dans les circonstances normales la marche régulière du service.

En ce qui concerne les travaux complémentaires, comme en ce qui concerne les tarifs, notre prétention est de ne jamais perdre de vue les possibilités budgétaires et de n'imposer aux Compagnies que des efforts successifs compatibles avec les ressources dont elles disposent; mais conscients de nos devoirs envers les vaillantes populations de ce pays, nous poursuivrons persévéramment l'exécution du programme que nous nous sommes tracé, parce que sa faillite serait celle des meilleures espérances de la colonie. Sans impatience, mais sans défaillance, telle sera la devise de mon administration, et telle sera la vôtre, j'en suis persuadé. (*Applaudissements.*)

SERVICES MARITIMES

Il ne suffit pas d'améliorer le régime des transports sur terre; le régime des transports maritimes soulève également de nombreuses critiques. Mon ambition serait de mener de front la réforme de l'un et de l'autre.

L'an dernier, je vous avais indiqué qu'une enquête avait été ouverte auprès des Chambres de commerce pour connaître l'opinion des intéressés sur les différentes améliorations qu'ils jugeaient nécessaire d'apporter au fonctionnement des services maritimes. J'ai soumis les résultats de cette enquête à une commission spéciale qui a pris dans ses premières réunions d'importantes résolutions. Vous en avez l'exposé entre les mains.

Les principaux vœux de la commission tendent au relèvement proportionnel des vitesses sur l'ensemble des services, à de sérieuses améliorations pour le transport des voyageurs, tant au point de vue de leur installation à bord que de leur sécurité, à la séparation aussi complète que possible entre les services postaux (courrier, voyageurs, colis postaux et marchandises de grande vitesse) et les services commerciaux (marchan-

dises ordinaires). En ce qui concerne les frets, la commission réclame des garanties nouvelles contre l'exagération et les changements arbitraires des tarifs et des délais de réception, et l'adoption des règles suivies par la Compagnie P.-L.-M. pour la classification des marchandises, les poids et les dimensions. Cette dernière exigence, vous le sentez bien, est motivée par le désir non seulement de clarifier et de simplifier les barèmes, mais aussi de rendre possible l'établissement de tarifs communs entre la navigation et la voie ferrée.

Vous vous imaginez sans peine combien l'entreprise est délicate et difficile, parce que notre bon vouloir se heurte en même temps aux errements tenaces de la routine, aux résistances des intermédiaires et aux limites que les facultés restreintes du budget algérien m'interdisent de dépasser.

Cependant, mon administration a le ferme espoir, avec le concours de vos lumières et votre énergique appui, de procéder à la réorganisation de nos services maritimes de telle sorte qu'elle soit à la fois une œuvre de progrès et une œuvre de conciliation entre les intérêts des provinces algériennes. Déjà, sur nos instances, la Compagnie transatlantique se propose d'apporter à ses services des améliorations appréciables et dont nous lui serons reconnaissants.

Jamais le problème des transports maritimes entre la France et l'Algérie ne nous était apparu, comme dans l'année qui vient de s'écouler, aussi complexe ni aussi grave. Les deux grèves qui ont éclaté en 1904 dans le port de Marseille ont mis en évidence une situation dont les pouvoirs publics ne peuvent pas ne pas se préoccuper. Sous notre régime démocratique, personne ne conteste la liberté de la grève et elle sera d'autant mieux garantie et respectée qu'elle ne prétendra pas exclure la liberté du travail. Mais de même qu'en cas de conflits entre les employeurs et les employés dans l'industrie houillère, l'Etat, par des mesures conservatoires, s'oppose au dépérissement de la mine, de même il nous semble que son devoir dans les conflits qui divisent à Marseille le monde du travail est de veiller à ce qu'ils n'entraînent pas le désastre de la production algérienne.

Nous n'avons jamais demandé qu'une atteinte quelconque fût portée aux droits de la grève ; nous nous sommes bornés à faire observer que si chacun à Marseille était libre de travailler ou de ne pas travailler et de ne point subordonner ses intérêts à ceux de la colonie, l'Algérie en revanche n'avait pas la même liberté de mouvement; que le monopole de pavillon patriotiquement accepté par elle la plaçait dans une dépendance étroite vis-à-vis de l'armement marseillais. S'il est vrai que l'intérêt national commande ce sacrifice au salut de notre marine marchande, n'exige-t-il pas également que la vie de la colonie ne soit pas mise en péril? (*Marques d'approbation.*)

J'avais l'honneur de le dire récemment à M. le président du Conseil : « L'Algérie s'incline devant le monopole de pavillon, à une condition tou-« tefois, que le bon sens pose de lui-même, c'est qu'après avoir interdit à « la colonie d'utiliser le concours des marines étrangères, la métropole « lui assure les moyens de s'en passer. » (*Applaudissements.*)

Marseille est naturellement notre grand débouché et notre principal port de ravitaillement. L'Algérie fait avec la France plus de 600 millions d'affaires par an, en très grande partie par l'entremise de Marseille. Comment s'étonner que l'interruption prolongée des relations avec ce port aboutisse à une paralysie à peu près complète de la vie économique extérieure de la colonie ? Dans le rapport que j'ai adressé au mois de novembre dernier, à M. le président du Conseil, j'ai essayé de mettre en lumière les

conséquences tangibles, désolantes, désastreuses au point de vue algérien, des grèves de Marseille. Mais je puis dire que le préjudice moral a été plus considérable encore que le dommage matériel. Un pays jeune n'a guère d'économies, ni de réserves, et plus qu'aucun autre a besoin de crédit et de la sécurité du lendemain. Ici les capitaux arrivent péniblement et s'effarouchent vite, la confiance est vite ébranlée. Imaginez-vous que la culture des primeurs qui devient une de nos principales ressources, peut-être notre meilleure espérance, cette admirable culture que nous voudrions encourager par tous les moyens, puisse subsister et s'étendre si elle demeure sans cesse, comme l'année dernière, sous la menace de la suspension des communications maritimes ?

J'avais trop souffert de l'impuissance du gouvernement à venir en aide à l'Algérie, au cours des douloureuses épreuves qu'elle traversait, pour ne pas m'attacher à obtenir de tous les départements ministériels intéressés un examen attentif des propositions formulées par mon administration, en vue d'éviter le recommencement d'une pareille crise. Le Conseil des ministres a bien voulu constituer une commission où tous les chefs de service des administrations compétentes ont recherché d'un commun accord les mesures qui seraient de nature à prévenir, le cas échéant, l'isolement de la colonie. Après des discussions conduites avec une science, une largeur et une sûreté de vues auxquelles nous avons rendu hommage, nous avons eu la satisfaction de voir ratifié le programme élaboré par nos soins. Laissez-moi maintenant émettre le vœu qu'il reçoive bientôt les sanctions définitives. J'ai à cœur d'adresser l'expression de notre profonde gratitude aux membres de la commission et à son éminent président, M. le conseiller d'Etat Vel-Durand, pour le concours éclairé et dévoué qu'ils nous ont apporté et celui qu'ils nous promettent dans l'avenir.

Ai-je besoin de l'ajouter : personne ici ne nourrit de pensées hostiles contre la ville de Marseille. Nous lui devons beaucoup et nous n'oublions pas qu'elle contribue puissamment à la grandeur et à la prospérité nationale. Nos intérêts sont étroitement solidaires et notre plus cher désir en vérité serait de poursuivre avec elle dans l'esprit le plus conciliant la solution des difficultés auxquelles donnent lieu les services qui nous relient.

L'ŒUVRE DE LA COLONISATION

Messieurs, l'amélioration de notre régime de transports sur terre et sur mer, je ne me lasserai pas de le répéter, sera le plus précieux adjuvant des entreprises individuelles et le meilleur élément de succès de la colonisation officielle.

C'est aussi en vue d'imprimer un nouvel essor aux initiatives privées et aux créations administratives que nous réclamons le vote du projet de loi sur l'immatriculation de la propriété foncière en Algérie destinée à donner à la terre une assiette définitive et une sécurité complète, et au credit de plus grandes facilités, et que nous avons fait substituer au décret suranné du 30 septembre 1878 le décret du 13 septembre 1904, qui organise les ventes à bureau ouvert et va nous permettre d'aborder la colonisation des Hauts-Plateaux.

Nous n'attendions que la promulgation du nouveau décret sur la colonisation pour reprendre l'œuvre du peuplement et la pousser activement. Le programme de 1904 comprenait la création de 6 centres, l'agrandissement de 12 centres anciens, en tout 303 concessions agricoles, 2 lots de ferme et 79 concessions industrielles. Il assure la venue dans la colonie de 206 familles d'immigrants représentant 800 personnes.

Le programme de 1905 est plus ambitieux. Il porte sur 30 villages ou groupes de fermes nouveaux et 12 agrandissements. Il permettra, si nous ne nous heurtons point à de trop grandes difficultés d'application, de former 900 concessions et 300 lots de ferme.

Le mois prochain, l'administration commence à mettre en vente 171 propriétés de 4 à 223 hectares à des prix variant de 15 à 200 francs l'hectare et représentant un total d'environ 15.000 hectares et de 942.000 francs.

Cet effort considérable rappelle, Messieurs, les périodes les plus actives de la colonisation. Il est réparti dans les régions les plus variées de la colonie, avec une tendance à s'étendre sur la partie méridionale des Hauts-Plateaux, considérée jusqu'à ces derniers temps comme une région exclusivement pastorale, et qui s'est révélée comme dotée d'une moyenne de pluies relativement élevée et comme une productrice abondante et rémunératrice de céréales.

La vente à bureau ouvert que nous allons prochainement inaugurer offre à la moyenne exploitation, jusqu'ici un peu ignorée de l'effort administratif, des terres plus riches ou des surfaces plus grandes que n'en peut raisonnablement abandonner la concession gratuite, et d'autre part elle favorise par des remises importantes l'exploitation personnelle qui est le critérium de la colonisation réussie.

Nous dirons aux nouveaux venus que le vignoble algérien a pris une suffisante extension, mais que la culture des primeurs, celle des céréales, les cultures arbustives et l'élevage sont susceptibles d'un développement considérable et c'est de ce côté surtout que leurs efforts doivent s'orienter.

Cependant la viticulture restera longtemps encore la branche maîtresse de l'activité algérienne ; elle n'a jamais été plus digne de la sollicitude des pouvoirs publics. L'abus du sucrage soulève justement les inquiétudes et les protestations des viticulteurs. La dernière récolte a été trop abondante et le sucre a subi ces temps-ci une hausse trop forte pour que la fabrication des vins de sucre soit à redouter cette année, mais le péril d'hier peut redevenir le péril de demain. Je me suis efforcé de donner au gouvernement les indications les plus complètes lui permettant d'apprécier dans son étendue et sa gravité le péril qui menace notre vignoble. Il est évident que le viticulteur algérien n'a chance actuellement d'obtenir des prix suffisamment rémunérateurs que dans les années où la récolte en France est mauvaise, au-dessous des besoins de la consommation. S'il arrive que dans ces dernières années déficitaires le commerce métropolitain réussisse à combler frauduleusement le déficit de la récolte avec des vins de sucre, les producteurs algériens devront renoncer à l'espoir d'écouler jamais leurs vins à des prix avantageux.

Toutefois l'énergique répression du sucrage ne constitue pas l'ensemble du problème viticole. L'insuffisance des débouchés mérite aussi d'attirer sérieusement l'attention de ceux que l'avenir de la viticulture préoccupe. Tandis que la consommation nationale reste à peu près stationnaire, la production, grâce à l'amélioration des cultures et aux encépagements nouveaux, augmente sans cesse. Il s'ensuit que l'équilibre est rompu entre la consommation et la production, lorsque la production est normale ou abondante comme cette année, et cet équilibre, aucune mesure législative ou réglementaire ne saurait le rétablir. C'est de l'initiative privée et du progrès de l'esprit d'association que nous pouvons seulement attendre la découverte de débouchés nouveaux. L'administration s'attache précisément, d'accord avec votre assemblée, à provoquer et à entraîner les initia-

tives individuelles en cherchant à organiser une propagande commerciale à l'étranger par des dépôts d'échantillons des produits algériens.

LE SERVICE MILITAIRE DES ALGÉRIENS

Une autre question, Messieurs, a fait naître dans ce pays de légitimes appréhensions. Les Algériens seront désormais astreints au service de deux ans si le texte de la loi militaire adopté par le Sénat est sanctionné par la Chambre. J'avais présenté à la commission de l'armée du Sénat des observations qui ne tendaient nullement à la satisfaction d'intérêts privés et de convenances particulières, mais à la sauvegarde de l'intérêt national qui exige impérieusement que sur cette terre d'Afrique nous assurions sans relâche la prépondérance de la langue, de la pensée et du génie de la France. (*Appl.*) De redoutables complications pourraient se dresser devant nos successeurs, si l'élément français risquait d'être ici noyé dans la population étrangère. Il faut donc multiplier les primes au peuplement français, et les dispenses militaires ont précisément la vertu d'attirer et de retenir des immigrants de notre race. J'ai insisté sur ce point qu'il ne s'agissait pas d'une faveur pour les Algériens, puisqu'ils n'obtiendraient la dispense d'une année de service qu'à la condition de séjourner au moins douze ans dans la colonie. C'est là une obligation très lourde qui compenserait largement la faveur que nous réclamons pour eux.

J'ai fait remarquer, en outre, que de nombreux centres de colonisation sont très éloignés des agglomérations urbaines, et qu'il n'est pas possible d'assimiler la situation du colon de nos petits villages perdus en territoire arabe à celle du paysan français qui, lorsque son fils part pour l'armée, le remplace par un garçon de ferme et pour qui, en définitive, tout se traduit par une dépense supplémentaire. Pour le colon, un mercenaire de passage ne saurait remplacer le fils absent. Ce mercenaire, sauf de rares exceptions, sera un étranger, généralement inconnu, et il suffit d'avoir habité un petit village algérien pour comprendre la répugnance qu'éprouvent les colons à introduire à leur foyer, dans leur petite ferme, dans leur famille, des inconnus.

LA QUESTION DE SÉCURITÉ

La question de sécurité, en effet, est une de celles qui dominent toujours les préoccupations des colons. L'administration n'a pas le droit de la perdre de vue.

Aussi n'ai-je pas négligé les démarches pour obtenir le renouvellement des pouvoirs disciplinaires des administrateurs de communes mixtes. Les adversaires de ces pouvoirs exceptionnels ne se rendent pas toujours compte des difficultés que présentent, dans d'immenses territoires, la surveillance et la police des indigènes. J'ai admis les tempéraments compatibles avec les exigences de notre domination et je suis résolu à réprimer sans faiblesse les abus qui me seraient signalés. Mais j'ai réclamé et obtenu le maintien des pouvoirs essentiels dont l'administrateur ne pourrait être impunément privé sans risque pour l'ordre public.

J'ai voulu entrer aussi dans les vues des Délégations en préparant l'organisation dans les communes de plein exercice, à la disposition des officiers du ministère public près le tribunal répressif, de brigades indigènes chargées d'un service de police préventive et de recherches. Mais avant de généraliser l'institution, l'administration a voulu faire une expérience dans un canton judiciaire du département d'Alger. Si les résultats

pratiques de cette création répondent à notre espérance, je demanderai aux municipalités le vote de crédits qui, ajoutés à la subvention de l'Etat, nous permettront d'assurer partout le fonctionnement des nouvelles brigades. Le sacrifice que nous solliciterons des communes de plein exercice sera relativement peu élevé et j'espère qu'elles hésiteront d'autant moins à le consentir que l'annexion des douars a valu à la plupart des ressources appréciables. L'insécurité dont certaines se plaignent n'a d'autre cause que l'insuffisante organisation de la police indigène locale et je n'ai pas besoin d'insister sur les avantages qu'elles retireront de l'institution d'Etat destinée à renforcer leurs moyens d'action.

Vous constaterez, en prenant connaissance des notes explicatives qui vous sont fournies, que l'administration compte associer très étroitement les adjoints indigènes et les chefs de fraction aux mesures de sécurité dont elle prend l'initiative.

De même la responsabilité de tous les chefs indigènes est maintenant directement engagée dans l'exécution des instructions ayant pour objet la préservation de nos richesses forestières.

LES FORÊTS

A cet égard, il faut bien le reconnaître, l'effort de l'administration jusqu'ici n'était peut-être pas assez ordonné ni assez ramassé, si je puis dire; les responsabilités étaient trop éparpillées, l'unité de vues et d'action rarement obtenue. C'est une tendance de toutes les administrations de s'isoler, de vivre trop séparées les unes des autres, de perdre quelquefois de vue qu'elles sont toutes associées à une même œuvre et doivent concourir à un même but, et qu'il est indispensable par conséquent qu'elles se rapprochent, se pénètrent et s'entendent, pour se prêter, le cas échéant, un mutuel appui. Cette observation devait nécessairement me revenir à l'esprit au moment où je réunissais en mai dernier, conformément à votre désir, la commission d'études forestières constituée en vue de rechercher les moyens d'assurer la conservation des forêts de l'Algérie et leur meilleure exploitation. Je constatai que les précautions nouvelles prévues contre les incendies de forêts, précisées par la commission avec beaucoup de netteté et de force, ne seraient réellement efficaces que si l'action et les efforts du Service des forêts se combinaient avec ceux de l'administration préfectorale, des administrateurs de communes mixtes et des chefs indigènes.

En obligeant tous les fonctionnaires des différents services dans les régions forestières à rester à leur poste pendant la saison chaude, j'ai prescrit à tous de se concerter sans cesse et de veiller en commun à l'exécution stricte des mesures de préservation. Tous se sont acquittés de leur rôle avec une activité et un dévouement auxquels je me félicite de pouvoir rendre un nouvel hommage. Grâce à leur vigilance et à leur bonne volonté, les incendies dans la dernière campagne ont considérablement diminué en nombre et surtout en intensité. Alors que, dans les années 1902 et 1903, les dégâts causés par le feu avaient dépassé 4 et 5 millions, en 1904 ils n'ont pas atteint 100.000 francs.

La même entente entre les services administratifs conseillée par la logique et la connaissance de la mentalité algérienne et que je ne sais quelle déformation de l'esprit de corps avait trop souvent fait négliger, cette entente s'impose aussi bien pour l'exploitation que pour la conservation des forêts. Le service forestier ne peut que gagner à entrer en rela-

tions plus étroites avec les agents qui, chargés d'administrer les populations indigènes, vivent au milieu d'elles. Je persiste à croire que le plus sûr moyen d'éviter les incendies est encore d'intéresser les indigènes à l'existence de la forêt par la distribution généralisée de petites coupes individuelles et l'ouverture de la forêt, aussi large que le permet l'état des arbres, aux parcours des troupeaux. L'abus appellera désormais une répressiou d'autant plus sévère que l'administration se sera montrée plus soucieuse du bien-être des populations voisines de la forêt, et dans l'interprétation des règlements et des lois aura mieux compris l'inutilité et le danger de rigueurs excessives.

C'est précisément parce que nous recommandons la conciliation des intérêts des indigènes et des exploitants, partout où sans dommage pour la forêt elle est possible, que nous entendons veiller de la façon la plus stricte à l'application des arrêtés du 20 août dernier dont le but est d'arrêter le déboisement dans les régions où une exploitation maladroite et le plus souvent délictueuse le précipite. L'application des arrêtés relatifs au colportage et à la vente des charbons de bois s'est heurtée, dans le début, à certaines hésitations et à des interprétations inexactes qui ont pu nuire à son efficacité, mais elle ne tardera pas de devenir une arme de protection et de défense contre de désolants abus. Il n'est que temps de mettre un terme à la dénudation des flancs de nos montagnes qui sur certains points risque de modifier et de troubler profondément le régime des eaux.

Les forêts en Algérie jouent un rôle capital. Tous ceux qui détiennent une parcelle d'autorité doivent concourir à leur défense. Soyez assurés que mon administration ne faillira pas à son devoir. Les résultats financiers de l'exploitation de nos richesses forestières sont trop encourageants pour qu'elle ne redouble pas de vigilance.

LES LOIS OUVRIÈRES EN ALGÉRIE

La mise en pratique de la nouvelle loi forestière, plus souple et mieux adaptée aux exigences économiques et sociales de l'Algérie a montré une fois de plus qu'il est utile et sage d'approprier la législation aux milieux, et de ne pas importer en bloc sur la terre d'Afrique, sans aucune accommodation, les lois et règlements de France.

Ainsi pour la législation sociale.

En constituant une commission consultative du travail, nous avons marqué notre volonté d'étendre à l'Algérie les lois sociales de la métropole dans tout ce qu'elles ont de compatible avec les conditions spéciales de la colonie. Nous procédons, Messieurs, à l'étude attentive des différents problèmes que cette extension soulève avec le souci de respecter tous les intérêts en jeu et d'éviter toute mesure nuisible ou simplement inopportune, qui pourrait retarder le développement de notre industrie, mais aussi avec le ferme dessein de seconder les pensées généreuses de justice et d'humanité qui caractérisent la législation de la troisième République.

La commission du travail, dans sa première session de mars 1904, avait demandé que les mesures prescrites par les décrets du 21 mars 1902 sur les conditions du travail des femmes et des enfants mineurs, de l'hygiène des ateliers fussent complétées dans le sens des dispositions de la loi du 11 juillet 1903 qui en étend l'application au commerce et aux industries de l'alimentation, aux entreprises de chargement et de déchargement. Le décret préparé dans ce sens vient d'être promulgué à l'*Officiel*.

Les autres vœux formulés par la commission ont également reçu satisfaction.

Un décret du 24 mai 1904 a appliqué à l'Algérie le décret du 2 mars 1848 sur le marchandage.

Un décret du 5 août dernier y a promulgué la loi du 29 décembre 1900 sur la protection du travail des femmes employées dans les magasins ; le 11 du même mois, un second règlement modifiait celui du 20 mars 1902 relatif aux conditions du travail dans les marchés publics, et prévoyait l'insertion dans les cahiers des charges d'une clause relative au salaire normal des ouvriers employés. Enfin l'administration s'occupe d'assurer la stricte application par les municipalités des obligations qui leur ont été créées par la loi du 1er mai 1904 sur le placement gratuit.

Vous savez que la promulgation de la législation sur les accidents du travail, qui semblait pouvoir s'effectuer dans un délai relativement court, s'est trouvée retardée par des événements indépendants de la volonté de l'administration. Le Conseil d'Etat a pensé que les dispositions de notre projet nécessitées par la présence de nombreux étrangers sans attache dans la colonie dépassaient la délégation consentie par la loi et exigeaient l'intervention du législateur. Il lui a paru en outre qu'il convenait d'appliquer aux indigènes, en même temps qu'aux Européens, le bénéfice de la loi. Notre intention n'avait jamais été d'exclure les indigènes, mais l'étude des modifications à apporter aux dispositions législatives en raison de leur état social et de leur situation économique devant être assez longue, nous aurions voulu qu'elle ne retardât pas davantage l'application de la loi aux ouvriers européens, et nous avions soumis d'abord au pouvoir central un projet de règlement les concernant, quitte à lui transmettre ultérieurement celui relatif aux indigènes.

La rédaction du projet de loi préparé suivant les vues du Conseil d'Etat, après une enquête rapide menée dans les trois départements, est aujourd'hui terminée et je vais en saisir le gouvernement.

ŒUVRE D'ENSEIGNEMENT, DE PRÉVOYANCE ET D'ASSISTANCE INDIGÈNE

Nous avons affirmé assez haut notre résolution de remplir aussi libéralement que possible le devoir social qui incombe à la France vis-à-vis des populations indigènes, pour que les pouvoirs publics nous fassent confiance en ce qui concerne l'accomplissement du programme dont elles doivent bénéficier.

Le rapport de M. le recteur de l'Académie, que vous avez entre les mains, vous donne de rassurantes explications sur la fréquentation des classes indigènes et les progrès, dans les écoles de garçons et de filles, de l'enseignement manuel que le gouvernement général s'efforce de guider et d'encourager.

La rénovation des arts industriels musulmans est une entreprise trop noble pour que nous ne la poursuivions pas avec un intérêt passionné.

Dans un pays comme celui-ci, fier de son nom de « France nouvelle », les préoccupations d'affaires ne doivent pas exclure les préoccupations de l'esprit. L'excessive centralisation dont nous avons eu raison dans ces dernières années seulement l'a empêché sans doute de développer toute l'originalité et toute la beauté qui sont en lui. Plus cette terre, en même temps que son industrie, son commerce, son importance politique s'accroîtront, deviendra cultivée, parée, embellie par les artistes et les penseurs, plus

elle augmentera son prestige et son charme. Il lui faut donc des parures qui lui soient propres et n'aient point l'air d'être empruntées et copiées sur celles d'un autre âge et d'un autre tempérament.

L'art de la céramique architecturale par exemple est un art oriental par excellence, et il me paraît désolant que l'Algérie ait été jusqu'ici incapable de s'y adonner. Il est inexplicable qu'un pays qui, tant par la décoration de ses édifices publics, de ses maisons particulières que de ses promenades, consomme une si grande quantité de motifs de céramique et de plaques de revêtement demeure tributaire des autres pays alors que cet art est de la pratique la plus aisée et que les matériaux comme les ouvriers sont à la portée de la main.

Nos écoles professionnelles d'arts indigènes sont nées d'hier, mais leurs débuts sont pleins de promesses, grâce aux intelligentes initiatives des instituteurs et des institutrices qui les dirige. Une collection de dessins de tapis destinés à leur servir de modèles a déjà été mise à leur disposition. Elle va s'enrichir de nouveaux exemplaires. L'administration réunit en ce moment une collection des ornements en plâtre dont divers monuments de Tlemcen, et même d'Alger et de Constantine, offrent des spécimens si remarquables. Elle s'attache en outre à recueillir pour en faire profiter les écoles, les ateliers et même les simples particuliers un ensemble de recettes pour la teinture des soies et des laines.

Je suis convaincu, Messieurs, que, pour notre enseignement, l'exposition des arts musulmans que prépare le savant directeur du musée arabe, M. G'Sell, en vue de la prochaine réunion du Congrès des orientalistes, sera une manifestation pleine d'intérêt.

Déjà les artistes qui viennent nous visiter rendent hommage aux aspirations nouvelles de l'Algérie qui, à peine émancipée, à peine maîtresse de son budget, a rompu l'inélégante et banale tradition à laquelle nous devons tant d'édifices publics si peu en harmonie avec l'expression de sa vie et la lumière de son ciel. La médersa d'Alger et celle de Tlemcen, qui toutes deux viennent d'être achevées, font revivre sous nos yeux l'art oriental et témoignent de l'esprit nouveau qui nous anime. Nous désirons que la médersa de Constantine, dont les plans sont terminés, ajoute bientôt à l'originalité et à la beauté de cette ville.

Mais nous n'avons pas seulement la volonté de développer l'instruction et les connaissances pratiques des indigènes et de réveiller le génie artistique de leur race, nous nous appliquons, par la création d'œuvres de prévoyance et d'assistance, à leur assurer plus de bien-être et une meilleure hygiène.

L'institution des infirmeries indigènes a été accueillie avec une vive reconnaissance par les populations indigènes. Ces infirmeries ont donné presque partout d'excellents résultats. L'expérience nous permettra de corriger certains détails d'application et d'améliorer encore les services, mais dès à présent nous pouvons dire que l'idée maîtresse qui a présidé à leur organisation est des plus pratiques et sera des plus fécondes. Actuellement, 50 infirmeries fonctionnent, 20 nouvelles seront prochainement ouvertes.

D'autre part, les consultations médicales gratuites aux indigènes se sont généralisées. A la fin de 1903, ce service existait dans les communes mixtes et quelques communes de plein exercice. Aujourd'hui, il est assuré dans toutes les communes du territoire du Tell et déjà dans un assez grand nombre de régions des Hauts-Plateaux.

Pour assister les médecins de colonisation, soit dans les infirmeries indigènes, soit dans les consultations données dans les tribus, j'ai pris

les dispositions nécessaires en vue de former un corps d'auxiliaires médicaux indigènes recrutés par voie de concours et qui devront faire deux années d'études préparatoires à l'Ecole de médecine et de pharmacie d'Alger. Il ne s'agit pas de créer un nouveau corps d'officiers de santé, mais de simples assistants soignant les malades sous le contrôle et la direction des médecins.

Je suis heureux de vous faire connaître également que les soins antiophtalmiques préconisés par mon administration sont très appréciés et que notre intention est d'étendre ce service suivant des données plus scientifiques et dans des conditions plus efficaces.

Avant 1903, il n'existait en Algérie qu'un seul bureau de bienfaisance spécial aux indigènes musulmans, celui d'Alger. Nous en avons créé vingt nouveaux en 1903 et deux autres en 1904. Ces vingt-trois établissements ont bénéficié l'année dernière de subventions formant un total de 276.000 francs.

J'ajouterai que des instructions ont été données en vue de rechercher toutes les sources thermo-minérales susceptibles d'être utilisées et de déterminer les conditions dans lesquelles elles pourraient être aménagées.

Enfin, par l'aménagement de points d'eau et la création des huileries banales et de nombreux hangars-abris, l'administration affirme chaque jour sa sollicitude pour les populations dont elle a la tutelle; elle a donné l'élan à de généreuses tentatives et son ambition est de persévérer résolument dans l'œuvre éminemment française dont elle a la responsabilité et qui est une œuvre de progrès, d'humanité et de bonté.

Messieurs, je m'excuse de vous faire un si long exposé; je ne me suis pourtant entretenu avec vous que des préoccupations maîtresses de mon administration. La tâche qui nous incombe est considérable; elle est vaillamment accomplie par mes collaborateurs et j'ai le devoir de les remercier publiquement du concours si dévoué et si précieux qu'ils me prêtent. Votre confiance les récompensera de leurs efforts et de leurs peines.

Grâce à vous, grâce à eux, j'ai le ferme espoir de mener à bien la mission qui m'a été confiée. Je me réjouis surtout de l'entente si cordiale qui existe entre les autorités civiles et militaires de l'Algérie. L'armée d'Afrique et ses chefs éminents et vénérés contribuent puissamment au rayonnement de la pensée et de la civilisation française et à l'essor de nos relations commerciales. Dans l'extrême Sud et sur les confins de l'Empire marocain, nos officiers et leurs troupes ont à cœur de faire aimer la France autant que de la faire respecter. Je leur adresse, Messieurs, en votre nom et au nom du gouvernement de la République, que j'ai le grand honneur de représenter ici, l'expression de notre admiration et de notre patriotique gratitude. (*Vifs applaudissements.*)

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LA VISITE DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE A TANGER

Le monde politique, et particulièrement les cercles diplomatiques, ont éprouvé, il n'y a pas lieu de le dissimuler, une assez vive émotion en apprenant tout à coup que l'empereur d'Allemagne, après une visite de courtoisie à la cour de Portugal, commencerait sa croisière dans la Méditerranée par une visite à Tanger (le 31 mars) dont le caractère essentiellement politique ne saurait être contesté.

Hâtons nous, d'ailleurs, de noter que les commentaires des journaux anglais et allemands, aussi bien que ceux de la presse d'opposition en France, semblent avoir, sous l'empire de partis pris divers, exagéré la signification et la portée de la démarche inattendue du souverain allemand.

Peu à peu les appréciations de sang-froid ont prévalu et l'on peut espérer aujourd'hui que les conversations diplomatiques, auxquelles cet événement paraît devoir donner naissance, remettront facilement les choses au point, sans qu'il y ait lieu de redouter aucune altération dans les relations pacifiques et normales de la France et de l'Allemagne, ni aucune entrave effective à l'œuvre de civilisation et de pénétration pacifique dont la France s'est chargée au Maroc, d'accord avec l'Angleterre et l'Espagne.

En attendant les éclaircissements qu ine peuvent manquer de nous être donnés prochainement au sujet de ce grave incident, nous croyons devoir reproduire les documents et commentaires suivants qui permettront à nos lecteurs de se faire une idée exacte de la situation.

Voici d'abord le texte d'un article paru dans le *Temps* le 21 mars, et qui est visiblement de source officieuse :

La nouvelle du voyage à Tanger de l'empereur d'Allemagne a produit, comme il fallait s'y attendre, une assez vive impression. Et dans certains milieux anglo-marocains, qui n'ont pas encore pris leur parti de l'accord loyal des deux gouvernements de France et de Grande-Bretagne scellé le 8 avril dernier, on a présenté la croisière de Guillaume II comme un acte essentiellement politique, comme l'indice d'une orientation nouvelle de la diplomatie allemande au Maroc, comme l'entrée en scène de l'Allemagne contre la politique anglo-française et la « pénétration pacifique ». Il y aurait plus que de la naïveté à prendre tout cela au pied de la lettre.

La situation de l'Allemagne vis-à-vis de l'accord anglo-français en ce qui touche le Maroc est aisée à définir. L'Allemagne a, dans ce pays, des intérêts économiques dont la progression fait honneur à ses négociants. Le commerce allemand, qui il y a quinze ans était nul, atteint aujourd'hui 40 millions, représentant 14 % du trafic total du Maroc, 6 % de ses importations, 24 % de ses exportations. Ces échanges, facilités par l'existence de nombreuses maisons allemandes à Tanger, Rabat, Casablanca, Mazagan, Safi, Mogador, et par deux lignes de navigation à ser-

vices réguliers, se développent à l'abri d'un traité de commerce, qui ne peut être dénoncé sans le consentement de l'Allemagne. Il était donc tout à fait naturel que, des négociations étant engagées dont le Maroc était l'objet, le gouvernement allemand voulût s'assurer que ces intérêts ne seraient pas menacés. C'est ce qu'il fit dès le printemps dernier.

A ce moment, au cours d'une réception diplomatique, le prince Radolin, ambassadeur d'Allemagne, demanda à M. Delcassé s'il pouvait le renseigner au sujet de l'accord projeté entre la France et l'Angleterre. M. Delcassé lui exposa les grandes lignes de cet accord : intégrité du Maroc, souveraineté du sultan, rétablissement de l'ordre sous la direction pacifique de la France. Le traité signé et publié confirma ces indications. Et, le 12 avril, le comte Bülow, répondant au Reichstag aux observations du député Sattler, déclara ceci qu'il est bon de rappeler textuellement : « Nos intérêts au Maroc, comme en général dans la Méditerranée, sont d'ordre principalement économique. Aussi avons-nous, nous aussi, grand intérêt à ce que l'ordre et la paix règnent dans le pays. D'autre part, nous n'avons aucun motif de craindre que nos intérêts économiques au Maroc soient mis à l'écart ou reçoivent une atteinte du fait d'une puissance quelconque. » C'était le commentaire parfaitement mesuré du texte du protocole, où était inscrit, on s'en souvient, le maintien de la liberté commerciale (articles 2 et 4 de la déclaration du 8 avril).

L'attitude officielle du gouvernement allemand ne s'est pas depuis lors modifiée. Dans diverses occasions, le chancelier de l'empire a nettement déclaré que c'eût été folie de s'engager à propos du Maroc dans un conflit avec la France ; que les intérêts allemands, purement économiques, n'étaient au surplus point menacés. Il a ajouté, il est vrai, dans une réplique à M. de Reventlow, la semaine passée : « Je considère comme du devoir du gouvernement allemand de veiller à ce qu'à l'avenir nos intérêts économiques dans ce pays ne soient pas lésés. Le moment actuel est mal choisi pour faire des déclarations que je remets à plus tard. » Et ceci a donné occasion à divers journaux allemands de dire que « l'Allemagne s'intéressait plus directement qu'elle ne l'avait fait jusqu'ici aux négociations en cours avec le Maroc ». Mais cet intérêt, fort légitime, n'a rien, semble-t-il, qui puisse devenir une cause de difficultés, puisque d'une part, en vertu de textes formels, les intérêts commerciaux de l'Allemagne sont sauvegardés aussi bien dans l'avenir que dans le présent ; puisque, d'autre part, le gouvernement allemand se déclare résolu, comme Guillaume II le disait à Alphonse XIII, lors de l'entrevue de Vigo de 1904, « à ne rechercher en aucune façon des avantages territoriaux ».

Rien donc, dans l'état présent des faits, ne justifie les retentissantes dépêches que M. Harris, le remuant correspondant du *Times* à Tanger, adresse à son journal et dont le *Lokal Anzeiger*, dont on sait les relations avec la chancellerie impériale, « ne peut, dit-il, que sourire ». M. Harris, en effet, n'y va pas de main morte : déconfiture de la France, rapprochement germano-marocain, prépondérance allemande au Maroc, enthousiasme marocain (*delight*) à la nouvelle de la visite impériale, sont les plus modérés des termes qu'il emploie, affichant un souci des intérêts allemands dont on est surpris à Berlin et dont on a le droit d'être surpris. Et certes, ces télégrammes montrent que la visite de Guillaume II à Tanger va être utilisée par la petite coalition cosmopolite qui ne se résigne pas à voir l'influence française s'exercer en faveur de la réorganisation du Maroc. Ils montrent que le voyage impérial sera représenté au sultan par ce syndicat antifrançais comme un encouragement à la résistance. Mais ils ne prouvent pas que l'empereur d'Allemagne soit prêt à jouer le jeu qu'on lui con-

seille, à se faire l'instrument d'un parti qui plaide pour le *statu quo* et pour l'anarchie, dont il vit.

Il apparaît au contraire que l'intérêt allemand, qui est un intérêt économique, est en contradiction avec ceux de la coterie dont M. Harris est l'écho. Parce que commerçante, l'Allemagne a besoin que l'ordre règne au Maroc. Tout récemment, les compagnies de navigation allemandes qui desservent le Maroc ont déclaré que l'insécurité, en se prolongeant, leur imposerait l'abandon de leurs escales. Presque en même temps, la colonie allemande de Tanger a demandé à être protégée. Cette protection, il sera d'autant plus facile à la France de l'assurer que le Makhzen aura l'impression de l'identité des intérêts européens en matière de police et de sécurité. Si certains coloniaux allemands, la ligue pangermaniste au mois de mai dernier, le comte Joachim de Pfeil plus récemment, ne s'en rendent pas compte et demandent davantage, ce dernier s'écriant : « Oui, au risque d'une guerre, mille fois oui, il faut que nous prenions pied au Maroc », cette opinion n'est point celle du gouvernement. Et si le gouvernement est, comme il l'a toujours dit, soucieux de s'assurer — nous citons la *Gazette de l'Allemagne du Nord* — que « le sultan du Maroc ne songe pas à prendre des engagements de nature à restreindre son indépendance et à l'empêcher à l'avenir d'accorder sur son territoire un traitement égal à toutes les nations commerçantes », il n'aura point de peine à se procurer cette assurance, qui résulte, au surplus, du texte publié d'un accord international.

En résumé, la question marocaine, telle qu'elle se présente actuellement, n'apparaît comme une cause possible de difficultés entre la France et l'Allemagne qu'à ceux-là, et à ceux-là seuls, qui souhaitent ces difficultés. Ce sont les mêmes qui, depuis le premier jour, se sont faits à Tanger les prophètes de la faillite de notre action avant que cette action eût commencé à s'exercer. On les connaît et on sait ce qu'ils valent. Les esprits modérés et impartiaux se refusent d'ailleurs à les suivre — un télégramme du *Standard*, portant la date du 21 mars, en témoigne. Et dans la mesure même où certaines intrigues, faciles à démêler, se préparent à exploiter pour leurs propres fins la visite annoncée de Guillaume II à Tanger, on doit croire que, des deux parts, le nécessaire sera fait pour tromper cette espérance et sauvegarder, au Maroc comme ailleurs, la correction des relations franco-allemandes.

A la suite de cet article, et pour y répondre, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, organe officieux de la chancellerie impériale allemande, a publié à son tour la note suivante :

Il n'y avait aucune raison pour l'empereur de renoncer à une visite à Tanger au cours de son voyage en Méditerranée. Le point de vue de la politique allemande en ce qui concerne le Maroc — pas d'acquisition territoriale, mais maintien de la porte ouverte, c'est-à-dire l'égalité des droits économiques pour toutes les nations — a été depuis bien longtemps formulé si clairement que l'idée tendancieuse de représenter le voyage impérial comme point de départ d'une nouvelle orientation politique n'a aucune chance d'être prise au sérieux.

Le *Temps* a rappelé hier que le chancelier allemand déclara au Reichstag le 12 avril 1904, donc quatre jours après la signature de l'accord franco-anglais, que l'Allemagne n'avait aucune raison de craindre que ses intérêts économiques au Maroc pussent être mis de côté ou lésés par une puissance quelconque.

Le même journal français ajoute qu'au printemps 1904 M. Delcassé,

devant l'ambasseur allemand à Paris, exposa ainsi que suit les articles principaux de l'accord : intégrité du territoire marocain et de la souveraineté du sultan, rétablissement de l'ordre sous l'autorité pacifique de la France.

Tout en admettant comme exacte cette dernière indication du *Temps*, il reste encore à savoir comment la politique française accordera dans la pratique ces deux conceptions : souveraineté du sultan et autorité de la France.

Par conséquent, si depuis le printemps 1904 jusqu'à aujourd'hui, rien du côté de la France n'a été fait pour donner aux intéressés non français une explication au sujet de cette apparente contradiction, nous devons bien constater qu'aucune garantie n'est venue jusqu'à présent confirmer l'attente, du comte Bülow, à savoir que les intérêts économiques de l'Allemagne au Maroc n'auront rien à souffrir de la part d'aucune nation.

En Tunisie, le protectorat français a abouti à une exclusion presque totale des intérêts non français. Mais nous espérons, par différents motifs, que rien de semblable n'est à prévoir au Maroc. C'est pourquoi, pour le moment, nous ne voyons absolument aucun motif d'envisager même la possibilité que soient troublés les rapports corrects existant entre la France et l'Allemagne.

Enfin, le lendemain même de la publication de cette note, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* reproduisait une dépêche du correspondant parisien de la *Gazette de Cologne* « contestant l'exactitude de l'affirmation française que le gouvernement français, avant la conclusion de l'accord franco-anglais du 8 avril 1904, aurait donné à l'Allemagne connaissance de ce que comporte cet accord », et ajoutait :

Nous pouvons confirmer l'exactitude des informations du correspondant de la *Gazette de Cologne*. D'après le rapport de notre ambassadeur à Paris sur l'entretien de mars 1904 dont il a été parlé (entre le ministre Delcassé et le prince Radolin), les déclarations spontanées du ministre Delcassé se sont mues dans un cadre de considérations générales et sans caractère d'engagement. Nous étions, par conséquent, pleinement en droit de faire remarquer qu'il n'existe, jusqu'à présent, aucune garantie contre une modification du *statu quo* au Maroc désavantageuse pour les intérêts économiques de l'Allemagne.

En outre, notre allusion à la Tunisie était également fondée, puisqu'une partie des journaux parisiens, tels que le *Journal des Débats*, demandent explicitement qu'on fasse du Maroc un pendant de la Tunisie. De plus, ce que nous connaissons jusqu'à présent du programme du négociateur français à Fez ne concorde pas avec la déclaration antérieure de M. Delcassé, suivant laquelle il poursuivrait, avant tout, le maintien du *statu quo* au Maroc.

Afin de répondre aux allégations persistantes de la presse allemande, le *Temps* a publié, dans son numéro du 26 mars, un nouvel article, soigneusement étudié et documenté au moyen de renseignements puisés à bonne source. En voici les passages principaux :

Le gouvernement impérial — c'est le premier point à noter — n'a fait, dans les dernières semaines, aucune démarche auprès du gouvernement français pour lui demander soit des renseignements supplémentaires, soit des engagements spéciaux au sujet du Maroc. La question reste donc, officiellement, ce qu'elle était hier. Mais à côté du point de vue officiel, il y a

le point de vue officieux. Nous le trouvons dans les journaux allemands — *Gazette de l'Allemagne du Nord* en tête.

Ce point de vue peut se résumer ainsi : « Jamais l'Allemagne n'a eu con-« naissance officielle de l'arrangement anglo-français. Toujours elle s'est « considérée comme autorisée à l'ignorer. La France, en négligeant de le « lui communiquer, a péché par omission. En conséquence, l'Allemagne « garde sa pleine indépendance. En conséquence aussi, elle considère que « ses intérêts économique sne sont pas garantis, puisqu'aucun engagement « n'a été pris envers elle. »

De cette thèse qui, détail à retenir, ne s'est produite dans la presse officieuse allemande que depuis la nouvelle de la visite impériale à Tanger, on peut rapprocher les faits suivants.

Le 23 mars 1904, dix-sept jours avant la signature de l'arrangement du 8 avril, le prince Radolin, ambassadeur d'Allemagne, a été informé par M. Delcassé du contenu de l'accord projeté, de son caractère pacifique, du respect qu'il impliquait de notre part de la souveraineté du sultan, de l'intégrité du territoire marocain, de la liberté commerciale pour toutes les puissances commerçantes.

Le 8 avril, le texte intégral de l'accord a été publié. Il contenait les dispositions suivantes :

« Art. 2. — Le gouvernement de la République déclare qu'il n'a pas « l'intention de changer l'état politique du Maroc.

« Art. 4. — Les deux gouvernements, également attachés au principe « de la liberté commerciale tant en Egypte qu'au Maroc, déclarent qu'ils ne « s'y prêteront à aucune inégalité, pas plus dans l'établissement des droits « de douane ou autres taxes que dans l'établissement des tarifs de trans-« port par chemin de fer. »

Ce texte publié n'a été communiqué spécialement à aucune des puissances tierces n'ayant pas au Maroc d'intérêts politiques.

Le 12 avril, au Reichstag, le comte Bülow a déclaré :

« Au point de vue des intérêts allemands, nous n'avons rien à objecter « contre cette convention... En ce qui concerne sa partie capitale, c'est-à-« dire le Maroc, nos intérêts dans ce pays, comme en général dans la « Méditerranée, sont d'ordre principalement économique.

« Aussi avons-nous, nous aussi, grand intérêt à ce que l'ordre et la « paix règnent dans le pays. D'autre part, nous n'avons aucun motif de « craindre que nos intérêts économiques au Maroc soient mis à l'écart ou « reçoivent une atteinte du fait d'une puissance quelconque. »

Le chancelier n'a pas exprimé, à cette occasion, le regret que l'arrangement ne lui eût pas été communiqué, ni l'opinion que cet arrangement fût obscur dans ses termes ou inquiétant dans son esprit.

Dans les semaines qui ont suivi la publication de l'accord et le discours du comte Bülow, l'Allemagne a donné, comme puissance signataire de la convention de Londres de 1885, son adhésion au décret khédivial sur l'administration de la Caisse de la Dette égyptienne. Ce décret, partie intégrante de l'arrangement franco-anglais, visait cet arrangement. L'Allemagne y a adhéré sans observation et sans demander d'explications particulières sur l'arrangement, base du décret, ni de communication spéciale de son texte.

En octobre 1904, l'accord franco-espagnol du 8 de ce mois, signé en conformité de l'arrangement franco-anglais, a été communiqué au gouvernement allemand. Et à cette occasion, *à Berlin même*, ont eu lieu des conversations où le maintien de la liberté commerciale, explicitement affirmé de nouveau, n'a pas provoqué, de la part de l'Allemagne, la demande de garanties nouvelles ou d'engagements écrits.

Ce sont là des faits qui rendent la thèse actuelle de la presse allemande difficile à soutenir et qui justifient l'étonnement que nous exprimions la semaine passée de la voir poser tout d'un coup tant de questions auxquelles, pendant un an, on n'avait pas paru songer. Il convient d'ajouter toutefois que, ces questions, le gouvernement impérial, maintenant son attitude antérieure, s'est jusqu'ici abstenu de les aborder et que, par suite, on est autorisé à penser que ses sentiments n'ont pas changé.

S'il en était autrement et si le gouvernement allemand partageait aujourd'hui le désir de sa presse d'avoir des explications supplémentaires, on ne voit pas du reste quelles difficultés pourraient sortir, puisque d'une part ledit gouvernement a affirmé, et les journaux avec lui, ne tenir qu'à la liberté commerciale garantie de ses intérêts économiques, puisque d'autre part le gouvernement français s'est toujours déclaré prêt à respecter cette liberté et à fournir ces garanties. Si c'est sur ce terrain que l'Allemagne place le débat, elle est donc assurée d'avance d'obtenir la réponse qu'elle souhaite.

Signalons aussi un article paru dans le *Lokal Anzeiger*, peut-être inspiré, et dans lequel il est dit que l'Allemagne négocierait volontiers avec la France, mais qu'elle ne veut pas faire le premier pas. Elle réclamera, si les négociations s'engagent, un traité protégeant à titre perpétuel (*für alle Zeiten*) les intérêts allemands au Maroc, sans se préoccuper des conventions franco-anglaise et franco-espagnole. Cet acte diplomatique, l'Allemagne considère que pour l'obtenir le concours de la France n'est pas indispensable; elle se déclare en mesure de protéger avec « son propre poing » ses intérêts au Maroc.

Enfin, le 29 mars, M. de Bülow a fait, devant le Reichstag, les importantes déclarations suivantes :

Je ne crois pas encore aujourd'hui opportun, au point de vue politique, de m'expliquer à fond et en détail sur la question marocaine. Cependant, puisqu'elle a été agitée, je ne fais aucune difficulté de dire que je suis entièrement d'accord avec les opinions de M. de Kardorff sur ce point.

L'empereur a depuis longtemps déjà déclaré au roi d'Espagne que l'Allemagne ne poursuit au Maroc aucun avantage territorial.

Après une déclaration aussi nette, il est inutile d'essayer de prêter à la visite impériale à Tanger des intentions intéressées dirigées contre l'intégrité ou l'indépendance du Maroc.

On ne peut déduire de la visite de l'empereur à Tanger un motif justifié d'inquiétude pour quelqu'un qui ne nourrit lui-même là-bas aucune intention agressive.

Tout à fait indépendamment de la question territoriale, et indépendamment de la visite, il y a la question de savoir si nous avons à protéger au Maroc des intérêts économiques allemands. Or, nous en avons absolument. Au Maroc comme en Chine, nous avons un intérêt important au maintien de la porte ouverte, c'est-à-dire à l'égalité de traitement pour tous les peuples faisant le commerce.

Le prince Bismarck a dit un jour : « On ne peut pas faire un reproche « justifié à un État, s'il intervient pour des intérêts qu'on peut prouver. « On ne pourrait en vouloir qu'à celui qui, par malignité, se mêle à une « affaire sans intérêt qui puisse être prouvé. »

Ce n'est pas notre cas au Maroc.

Les intérêts allemands au Maroc sont très importants, nous l'avons dit, et nous avons à veiller à ce qu'ils restent traités sur le même pied que ceux des autres puissances.

Si M. Bebel a laissé entendre qu'il croit que notre politique envers le Maroc a changé depuis un an, je dois lui rappeler d'abord que le langage et l'attitude des diplomates et des politiques se règlent d'après les circonstances. Le moment que je juge favorable pour la production des intérêts allemands, je le choisis d'après ma propre estimation. Abstraction faite de cela, rien n'a changé dans les tendances de la politique allemande sur ce point. Celui qui cherche un fait nouveau ne le trouvera pas dans la politique allemande.

Mais si l'on tente de modifier la situation internationale du Maroc ou d'installer un contrôle à la porte ouverte dans son développement économique, nous devons aussi veiller plus qu'auparavant à ce que nos intérêts économiques ne soient pas en danger.

Nous nous mettrons là-dessus en relations d'abord avec le sultan du Maroc.

Comme contre-partie des commentaires de la presse germanique et des déclarations du gouvernement allemand, nous devons signaler les faits suivants. Le croiseur français *Du Chayla*, ayant à son bord le comte de Cherisey, chargé d'affaires de France, et M. H.-E. White, chargé d'affaires d'Angleterre, au Maroc, est parti le 28 mars de Tanger pour aller saluer au large de Gibraltar, à bord du yacht royal *Victoria and Albert*, la reine d'Angleterre.

Au même moment le ministre espagnol des Affaires étrangères, M. Villa-Urutia, déclarait officiellement, à l'encontre d'une partie de la presse espagnole qui accuse bien inopportunément des tendances antifrançaises, que l'Espagne, aujourd'hui comme hier, demeure strictement fidèle à la convention passée le 8 octobre 1904 entre la France et l'Espagne, relativement aux affaires marocaines. Enfin, on annonce une manifestation navale combinée des escadres française et anglaise de la Manche, qui sera comme une sorte de riposte de l' « Entente Cordiale » à la manifestation à la fois théâtrale et inquiétante de l'empereur d'Allemagne.

Quant à la conclusion à tirer de l'ensemble de ces documents et de ces faits, elle nous est suggérée par la réflexion d'un de nos grands journaux ; il demandait à la presse allemande de donner les raisons qui expliquent les étonnantes variations d'appréciation du gouvernement allemand au sujet de l'accord franco-anglais. La réponse, M. de Bülow et la presse allemande n'ont pas tardé à la faire. Quand le chancelier de Guillaume II déclare que « la politique extérieure d'un grand pays se règle d'après les circonstances », n'est-il pas évident qu'il vise à la fois, par cette parole très digne d'attention, et la malheureuse série des défaites russes en Extrême-Orient, et l'œuvre de désorganisation si grandement avancée de notre armée et de notre marine?

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La nouvelle loi militaire ; le service de deux ans.* — La Chambre des députés a voté, le 17 mars, la nouvelle loi militaire telle exactement qu'elle était sortie de la seconde délibération du Sénat. L'accord des deux Chambres rend donc définitif le texte du Sénat, et le service de deux ans est maintenant légalement établi en France. Fidèle à notre ligne de conduite constante, nous n'aurions rien dit de cet acte si grave du Parlement, s'il s'était agi seulement d'un fait relevant de la politique intérieure. Mais le remaniement de notre régime militaire, touche à l'organisation de la défense nationale, il compromet trop profondément les intérêts vitaux du pays, au dehors aussi bien qu'au dedans, pour que nous ne considérions pas comme un devoir absolu de protester contre le danger d'une réforme votée sous la pression de considérations purement électorales, alors qu'en pareille matière toute autre considération devait disparaître devant le souci supérieur d'assurer, dans l'avenir et dans le présent, la sécurité de la France.

Nous ne pouvons faire mieux, d'ailleurs, que de reproduire ici les paroles éloquentes que M. Camille Krantz, ancien ministre de la guerre, et pendant plusieurs années, président de la commission de l'armée, prononça à la fin de cette déplorable séance du 17 mars, au moment où la Chambre allait être appelée à voter sur l'ensemble du projet de loi, et nous nous associons absolument à sa protestation si digne, si véhémente et si autorisée.

M. Camille Krantz. — Je vous demande, Messieurs, la permission d'expliquer en très peu de mots, au nom de plusieurs de mes amis et au mien, pour quelles raisons il nous est absolument impossible de nous associer au vote que la Chambre va émettre en faveur de l'ensemble de la nouvelle militaire.

La loi de recrutement est la base de toute notre organisation défensive. Celle que vous allez voter peut être une loi politique ; elle n'est pas une loi de défense nationale. (*Exclamations à gauche. — Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.*)

Deux ans, je n'en disconviens pas, peuvent suffire à la formation individuelle du soldat de l'infanterie ; par contre, des unités, constituées, pour une moitié, d'hommes dans leur deuxième année de service, et pour l'autre, de conscrits appartenant à la dernière classe incorporée, seront chaque année, d'octobre à mars, hors d'état de tenir en respect les têtes de colonnes de l'adversaire ; impuissantes par suite à assurer la mobilisation des réserves et la concentration des armées d'opération.

Au cours de la première délibération, nous avons, mes amis et moi, signalé ce péril évident du trouble irréparable où risque d'être jetée, dès les premières heures d'une guerre, toute notre organisation défensive : nous

avons proposé, pour conjurer ce péril, des mesures très simples, nous déclarant prêts à voter la loi si vous les acceptiez.

On nous a répondu que nos inquiétudes étaient vaines : au lieu de le prouver, on nous a accusés de je ne sais quelles intentions perfides à l'encontre du principe d'égalité inscrit dans la loi. Nous avons succombé : les garanties indispensables que nous réclamions au nom de l'intérêt sacré de la défense, vous nous les avez refusées. Nous avons donc, au mois de juillet, voté contre la loi.

Nous voulions revenir à la charge cette fois encore dans la discussion des articles. Mais nous avons compris que le siège de la Chambre était fait, à l'étendue même des sacrifices consentis par une majorité résolue à ne rien changer au texte du Sénat afin d'en hâter l'adoption définitive.

Un intérêt puissant, un intérêt électoral... (*Protestations à gauche et à l'extrême gauche. — Très bien! très bien! sur divers bancs au centre.*)

M. Jumel. — Vous n'avez pas le droit d'employer cet argument.

M. Camille Krantz. — Un intérêt puissant, un intérêt électoral... (*Nouvelles interruptions et bruit à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Gervaize. — Très bien!

M. Jumel. — Ce n'est pas exact.

M. Camille Krantz. — ...s'attache en effet à ce que la loi soit promulguée avant le 1er avril. De la sorte, au moment des élections générales dont un peu plus d'une année nous sépare, le pays n'en aura vu que les avantages apparents. La classe 1904, celle qui sera incorporée au mois d'octobre prochain, va bénéficier encore de toutes les dispenses tandis que ses non-dispensés se croiront, aux termes de l'article 97, en droit d'être libérés au bout de deux ans.

C'est seulement au mois d'octobre 1906, après les élections générales, que les jeunes gens de la classe 1905 seront à même de sentir toutes les rigueurs de la loi nouvelle. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite. — Interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Jules Coutant (Seine). — Nous n'avons pas besoin de réclame électorale pour les ouvriers. (*Bruit.*)

M. Krantz. — Alors tous ceux — et ils sont légion — dont la situation va se trouver aggravée, les fils de veuve, les aînés d'orphelins, les soutiens de famille, les ajournés, les gens classés dans les services auxiliaires astreints à deux ans de caserne sans être armés, tous ceux-là se plaindront très haut et nous verrons si nos successeurs pourront longtemps faire la sourde oreille à leurs clameurs et à leurs plaintes.

La loi que vous allez voter ne sera pas une loi stable : trop rigoureuse, elle glissera vers le service universel d'un an sans noyau exercé ni armée de premier choc que beaucoup, parmi les partisans actuels du service de deux ans, sont, d'ores et déjà, prêts à voter.

Insuffisante au point de vue militaire, portant en elle d'inéluctables causes de ruine prochaine, cette loi de deux ans, que vous prétendez si populaire, sera en outre terriblement onéreuse.

Je me garderai d'essayer de faire ici le compte des millions dont elle va surcharger nos budgets. Leur nombre dépassera votre attente et ne sera pas, soyez-en sûrs, une médiocre préoccupation pour le ministre des finances de demain,

Si, en échange de tous les sacrifices d'hommes et d'argent auxquels elle va condamner le pays, cette loi lui donnait l'armée puissante et forte dont, plus que jamais, en l'état de l'Europe et du monde, le souci de sa sécurité et de son indépendance lui impose la nécessité, nous n'hésiterions pas à voter avec vous. Mais, à l'heure où nous sommes arrivés, nous avons une

fois de plus la douleur de constater qu'aucune des précautions indispensables n'a été prise : nous avons l'angoisse de voir de plus en plus nettement apparaître, derrière l'illusoire façade du service de deux ans, cette triste réalité : le désarmement.

Pour moi, représentant d'un département frontière mutilé il y a trente-quatre ans par ce traité de Francfort dont chez nous le douloureux souvenir est toujours vivant, j'ai plus que d'autres peut-être le devoir de prendre ici hautement toute ma part dans les responsabilités qui nous incombent. (*Interruptions à gauche.*)

En conséquence, nous déclarons que nous voterons contre l'ensemble de la loi. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.*)

— *Le voyage du roi d'Espagne en France.* — M. Delcassé a annoncé officiellement au conseil des ministres, le 14 mars, la visite du roi d'Espagne au président de la République. Le roi arrivera à Paris dans la journée du mardi 30 mai, entre 2 et 3 heures, et repartira dans la nuit du 4 au 5 juin.

Pendant son séjour à Paris, le roi aura ses appartements à l'hôtel du ministère des Affaires étrangères.

— *La fête offerte à M. Albert Sorel.* — La Société des anciens élèves et élèves de l'Ecole libre des Sciences politiques avait organisé, mercredi soir 29 mars, une fête en l'honneur de M. Albert Sorel, professeur à l'Ecole, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, à l'occasion de l'achèvement de son grand ouvrage : *l'Europe et la Révolution française.*

Parmi les notabilités présentes, on cite : MM. Ribot, Paul Deschanel, Aynard, Frédéric Masson, Gebhart, Albert Vandal, Gaston Boissier, Anatole Leroy-Beaulieu, le vicomte de Vogüé, Cheysson, Levasseur, Himly, membres de l'Institut, Robert de Caix, André Lebon, et un grand nombre de membres du Parlement, des Corps savants, et du monde littéraire et artistique.

Le secrétaire général de la Société, M. René Henry, notre collaborateur, lut de nombreuses lettres d'excuses d'anciens élèves ou correspondants de l'Ecole, parmi lesquelles celles de MM. Austen Chamberlain, chancelier de l'Echiquier d'Angleterre, Srb, maire de Prague, Hanotaux, ancien ministre des Affaires étrangères; puis le baron Hulot, président de la Société, offrit à M. Sorel la médaille gravée par Chaplain, et exprima le regret que l'état de santé de M. Boutmy, directeur de l'Ecole des Sciences politiques, ne lui permît pas de prendre sa part du triomphe d'un collaborateur et d'un ami.

Ensuite, M. Aucoc, membre de l'Institut, M. Albert Vandal, de l'Académie française, ont surtout célébré en M. Sorel, l'historien; M. Blanchet, maire de Honfleur, lui apporta le salut de la petite patrie normande. Me Léon Devin, ancien bâtonnier du barreau de Paris, adressa à M. Sorel, son ami d'enfance, une très spirituelle et touchante allocution, justement applaudie.

Enfin M. Albert Sorel prit la parole et prononça alors un très beau discours, d'une grande élévation de sentiments, qui a dignement

couronné cette belle fête; l'assistance en a salué la patriotique péroraison par une enthousiaste ovation : il ne faut pas voir, en effet, dans cette intéressante manifestation que le juste et délicat hommage rendu à l'éminent historien et à l'admirable professeur d histoire diplomatique; il y faut aussi reconnaître une éclatante, une opportune expression de ce culte filial que nous devons garder plus fidèlement que jamais pour la grandeur et l'unité de la patrie, avec le sentiment pieux de la solidarité profonde des générations françaises qui se sont succédé à travers les siècles; c'est ce que l'étude loyale de la politique extérieure de la France, ce que l'histoire diplomatique, en particulier, nous font si bien comprendre, et c'est à ce titre que notre Revue s'est cordialement associée à l'hommage si mérité que les élèves et les amis de M. Albert Sorel ont eu l'heureuse inspiration d'organiser en son honneur.

Angleterre. — *Traité de commerce anglo-japonais au sujet de l'Inde anglaise.* — L'Angleterre et le Japon viennent de conclure un traité en vertu duquel le Japon et l'Inde anglaise jouissent réciproquement du traitement de la nation la plus favorisée. Le traité est entré immédiatement en vigueur, le 16 mars.

Ce traité tire une particulière importance de ce fait que l'Inde est, de tous les pays étrangers en rapports commerciaux avec le Japon, celui qui tient la première place. L'Inde vend au Japon presque tout le coton brut. En 1904, le Japon achetait pour 6.801.000 livres sterling aux Indes et lui vendait pour 940.000 livres de marchandises. De tout le commerce d'importation au Japon, l'Inde vient avec 18,3 pour 100 avant les Etats-Unis (15, 3) et la Chine (14,7).

Autriche-Hongrie. — *La question hongroise à la Chambre autrichienne.* — Le 14 mars a commencé à la Chambre de Vienne un très important débat provoqué par une proposition de M. Derschatta, tendant à élire une commission spéciale chargée de fixer les conditions qui régleront pour l'avenir les rapports politiques et les relations commerciales avec la Hongrie.

Au cours de la discussion, le baron Gautsch, président du Conseil, a déclaré que, dès la formation du nouveau cabinet hongrois, il sera du devoir du gouvernement autrichien d'adresser au gouvernement hongrois une série de demandes positives et de soumettre à la Chambre les propositions respectives. Il a ajouté que, dans tous les cas, le gouvernement saura toujours maintenir l'influence légitime de l'Autriche sur les affaires communes des deux Etats, avec cette préoccupation constante que la communauté économique est ce qui répond le mieux aux intérêts des deux Etats. « Le gouvernement, a « conclu le président du conseil autrichien, demande à la Chambre « d'avoir confiance dans la promesse inébranlable de tout faire pour « que les intérêts de l'Autriche ne subissent aucune atteinte, mais il « croit opportun que la Chambre ne fasse rien qui puisse exciter ou « aggraver les passions politiques. »

— *Hongrie ; la crise ministérielle.* — Les négociations qui ont été poursuivies depuis sept semaines entre la Couronne et l'opposition coalisée par l'intermédiaire du comte Andrassy sont décidément rompues. L'opposition, réunie le 23 mars sous la présidence de Kossuth, a ratifié à l'unanimité les décisions prises la veille par le comité exécutif, déclarant inacceptables les conditions posées par le souverain, déconseillant la formation d'un cabinet de coalition et décidant de renverser tout autre cabinet qui ne tiendrait pas compte de ses vœux.

D'autre part, le comte Andrassy s'est rendu chez l'empereur François-Joseph et lui a annoncé qu'en présence de cette attitude de l'opposition, il considérait sa mission comme terminée.

— *Distinctions françaises au maire de Prague et à son secrétaire.* — Le ministre français de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sur la proposition de M. J. de Selves, préfet de la Seine, a conféré les palmes d'officier de l'instruction publique à M. Vladimir Srb, maire de Prague, et les palmes d'officier d'académie à M. Emmanuel de Cenkov, secrétaire.

Italie. — *Le nouveau ministère.* — Après un premier échec, M. Fortis vient de réussir à constituer un ministère, qui n'est en somme que le ministère Giolitti, moins son chef. L'histoire de cette crise est assez singulière. On se rappelle que, dans notre dernière chronique, nous constations que M. Fortis aurait peine à faire aboutir ses démarches. C'est, en effet, ce qui est arrivé. Les hommes politiques dont le concours était indispensable à la combinaison Fortis ne trouvaient pas la situation générale assez claire pour engager leur personnalité, la démission volontaire de M. Giolitti n'ayant été déterminée par aucun vote du Parlement. On eut alors recours à un expédient. M. Tittoni fut chargé, par *intérim*, du ministère de l'Intérieur, de la présidence du Conseil, et comme tel reçut la mission de provoquer à la Chambre un débat sur la politique générale. L'ordre du jour qui sanctionnerait ce débat constituerait l'indication parlementaire désirée. Le débat eut lieu, en effet, et une très grosse majorité se prononça à la fin pour M. Tittoni et pour M. Fortis lui-même qui prononça au cours de la discussion un très habile et très éloquent discours. Par suite de cette habile manœuvre, M. Fortis, désigné par le vote du Parlement, devenait l'homme nécessaire. Quelques jours après, il apportait au roi sa combinaison complète.

Russie. — *La situation politique.* — La situation est toujours aussi tendue en Russie. Dans les villes, les grèves continuent à paralyser la vie industrielle ; dans les campagnes, de graves désordres et de regrettables violences sont chaque jour signalés dans tout l'Empire et surtout en Pologne et au Caucase.

Le gouvernement travaille avec assiduité à l'application du programme de réformes, arrêté par lui. Le ministre de l'Intérieur,

M. Bouliguine, presse activement les travaux de la commission qui s'occupe, sous sa présidence, de préparer la convocation d'une vaste conférence politique, sorte d'assemblée des représentants, laquelle serait appelée à délibérer sur les plus urgentes réformes. Tout dernièrement, lors de la réception, de la députation du conseil municipal de Moscou, M. Bouliguine a déclaré qu'il estimait impossible de laisser à l'écart les représentants des villes et ceux des zemstvos et qu'il les inviterait à prendre part aux réunions de la conférence. Le ministre a ajouté qu'il ne peut encore fixer ni le mode d'élection ni le nombre des représentants. Les travaux préparatoires qui ont lieu actuellement et auxquels prennent part des fonctionnaires de la haute administration et des savants ne dureront pas moins de deux mois.

D'autre part, il semble bien que l'idée de la paix fait de grands progrès en Russie, même dans les sphères gouvernementales. En tout cas, on la discute partout, dans des conférences et dans les journaux, Une dépêche annonçait même dernièrement que le conseil des ministres en avait longuement délibéré. Il est facile de voir qu'il se produit actuellement dans l'opinion publique russe tout un travail de réflexions douloureuses et de comparaisons lamentables entre les bénéfices moraux possibles d'une guerre dont on ne peut plus prévoir la durée nécessaire et les deuils et les incalculables sacrifices matériels qui en seront la conséquence.

Turquie. — *Les prétentions allemandes à Constantinople.* — Une dépêche de Constantinople, reçue par le *Temps* le 23 mars, annonçait que l'ambassade d'Allemagne opposait un veto absolu aux commandes d'armes éventuelles à des manufactures françaises, avec menace de sérieuses conséquences pour la Porte, si elle passait outre. Il est vrai que, depuis, le *Temps* a publié cette autre dépêche de Constantinople :

Constantinople, 27 mars.

Malgré la pression sans précédent de l'ambassade d'Allemagne exigeant que tous les canons soient commandés en Allemagne, le Conseil des ministres a adressé hier un mazbata à Yldiz-Kiosk en faveur de l'achat en France des canons de siège pour une valeur de 200.000 livres, quoique recommandant l'achat des canons de campagne à tir rapide chez Krupp.

On assure que le Sultan a adressé une dépêche à Guillaume II l'informant de ce résultat.

Le mazbata donne aussi une satisfaction partielle aux demandes françaises concernant les chemins de fer de Syrie, notamment au sujet du prolongement de la ligne Harna-Alep, ainsi qu'aux réclamations de la Société des quais.

En tout cas, il est permis de n'avoir pas pleine confiance dans l'énergie finale de la Porte, si l'Allemagne est résolue à maintenir ses excessives prétentions, et l'on ne peut aussi s'empêcher de souligner cette étrange contradiction dans la politique allemande qui réclame pour le commerce la porte ouverte au Maroc, et veut la

fermer en Turquie. Il est vrai que cette contradiction n'est qu'apparente : une même politique peut exiger le *pour* ici, et le *contre*, là, c'est la logique des ambitions égoïstes et insatiables.

II. — AFRIQUE.

Maroc. — *La mission Segonzac.* — On a lu, dans ce numéro, le très intéressant article de M. Auguste Terrier, dans lequel le secrétaire général du Comité du Maroc expose les résultats précieux déjà acquis par le courage et l'activité de M. de Segonzac et de ses compagnons et indique comment notre vaillant compatriote a été trahi et fait prisonnier, le 2 mars, entre Ilir et Tagmout. Les dépêches reçues ultérieurement par le Comité du Maroc permettent de penser qu'il ne s'agit que d'un acte de brigandage et laissent espérer la prochaine délivrance de M. de Segonzac.

— *L'ambassade de France à Fez.* — Les négociations se poursuivent entre notre ambassadeur M. Saint-René Taillandier et le Makhzen ; elles n'ont encore abouti à aucune décision précise. Les dépêches et les télégrammes que M. Saint-René Taillandier adresse au ministère des Affaires étrangères, et dont la substance est communiquée par ce dernier à la presse, ne nous ont, jusqu'ici, parlé que de l'exposé des propositions françaises fait par notre ambassadeur au sultan et de l'attention avec laquelle le sultan et ses conseillers écoutent cet exposé. Nous savons aussi par les dépêches de notre ambassadeur dans quel état d'esprit il a trouvé ses interlocuteurs, mais nous continuons à ignorer l impression produite sur eux par les déclarations de M. Saint-René Taillandier. Or c'est sur ce point qu'il nous serait précieux d'avoir des renseignements certains, car si personne ne doute de l'éloquence persuasive, de la prudence et de l'habileté diplomatique de M. Saint-René Taillandier, la connaissance que l'on a du caractère même du sultan et des intérêts très opposés aux nôtres de ses conseillers nous fait désirer de savoir jusqu'à quel point les entretiens de M. Saint-René Taillandier ont pu modifier les tendances plutôt hostiles de son auditoire. Au reste, il est évident que si M. Saint-René Taillandier ne donne aucune indication sur ce point, dans ses télégrammes, c'est qu'il n'y a rien encore de nouveau. Le Makhzen continue de rester sur la défensive et écoute les propositions sans rien laisser percer de ses sentiments propres. On ne pourra apprendre quelque chose d'intéressant que lorsque les auditeurs de M. Saint-René Taillandier se seront décidés à discuter ses propositions.

Il est probable d'ailleurs que, dans l'état actuel des choses, M. Saint-René Taillandier n'est pas très pressé d'arriver au moment des décisions définitives; il doit préférer attendre que la visite imprévue de l'empereur Guillaume à Tanger soit chose faite et passée,

et que l'impression première produite par cette visite ait pu être contre-balancée dans l'esprit du sultan par une habile démonstration de la supériorité de l'amitié et de l'appui de la France sur les fastueuses manifestations de l'Allemagne; on est en droit de penser que M. Saint-René Taillandier, restant sur place, sera alors en meilleure situation pour obtenir du sultan une réponse satisfaisante.

Tunisie. — *Les élections à la Chambre consultative.* — Le suffrage universel direct vient d'être appelé, pour la première fois, à élire 36 représentants à la conférence consultative, c'est-à-dire à l'assemblée destinée à être consultée par la Résidence générale sur les questions intéressant la colonie française.

Cette assemblée devant être la représentation des intérêts commerciaux, agricoles et des professions libérales, les électeurs ont été répartis en trois collèges correspondant à chacune de ces trois divisions. La Régence a été partagée en huit circonscriptions dans lesquelles chacun des trois collèges avait à voter.

Sur 36 représentants à nommer, 28 ont été élus au premier tour.

Le programme des candidats, qui se présentaient tous comme républicains, n'offrait pas de différences très sensibles au point de vue des intérêts tunisiens.

Partout, dans la Régence, les élections se sont faites avec beaucoup de calme.

Sénégambie. — *L'accord franco-anglais et la Gambie.* — On sait que l'article 5 de l'accord du 8 avril 1904 prévoit le règlement de la frontière entre la Gambie anglaise et la Sénégambie française de façon à permettre la possession et l'accès de Yarboutenda par la France. Le texte de l'accord disait :

> Les conditions dans lesquelles seront réglés le transit sur la rivière Gambie et ses affluents, ainsi que le mode d'accès au point qui viendrait à être réservé à la France, en exécution du paragraphe précédent, feront l'objet d'arrangements à concerter entre les deux gouvernements. Il est, dans tous les cas, entendu que ces conditions seront au moins aussi favorables que celles du régime institué par application de l'acte général de la conférence africaine du 26 février 1885 et de la convention franco-anglaise du 4 juin 1898, dans la partie anglaise du bassin du Niger.

Une note officieuse, communiquée à la presse, annonce qu'à la suite d'une enquête faite, la mission d'étude envoyée sur la Gambie demanderait la cession de Yannamaru, à une centaine de kilomètres en aval de Yarboutenda, comme étant le seul point réellement avantageux pour le commerce français.

Cette demande serait conforme au second paragraphe de l'article 5 qui dit : « Au cas où la navigation maritime ne pourrait s'exercer jusqu'à Yarboutenda, un accès sera assuré en aval au gouvernement français sur un point de la rivière Gambie qui sera

reconnu d'un commun accord comme étant accessible aux bâtiments marchands se livrant à la navigation maritime. »

Ce point serait donc Yannamaru et il n'est point douteux que, suivant les termes mêmes de l'accord franco-anglais, il ne soit donné satisfaction aux demandes de la France.

Dahomey. — *Etat sanitaire de la colonie.* — Il résulte d'un rapport parvenu ces jours-ci au ministère des Colonies que l'état sanitaire du Dahomey et de ses dépendances est satisfaisant, surtout si on le compare à la période correspondante des années précédentes. Les entrées à l'hôpital ont été par suite beaucoup moins nombreuses et motivées par des affections de peu de gravité. Aucun cas d'épidémie de variole ou de fièvre jaune n'a été signalé dans la région ou les pays voisins.

Le service de santé continue d'ailleurs à inoculer le vaccin aux indigènes, et bien que la proportion du succès obtenu (20 % environ) soit encore faible, ces résultats sont en notable augmentation sur les essais précédents.

Tripolitaine. — *Une station de télégraphie sans fil de la côte tripolitaine.* — Un de nos correspondants de Tripoli nous écrit qu'une société autrichienne, — d'autres disent allemande, — vient, paraît-il, d'être chargée par le gouvernement ottoman d'installer à Derna, point terminus de la côte tripolitaine, une station radio-télégraphique qui, de là, correspondra avec l'île de Rhodes et Constantinople. La chose serait même en voie d'exécution, puisqu'un des ingénieurs est déjà arrivé à Derna et les appareils aussi.

Cette décision de la Porte, si elle est en effet exacte, n'est pas sans importance. Elle montre, en tout cas, que le Sultan se préoccupe de ses intérêts en Tripolitaine et prend des dispositions pour être à même de surveiller directement sa dernière possession africaine. Il est, en effet, à noter que, actuellement, en Tripolitaine, la Turquie est, pour les nouvelles, tributaire du câble anglais qui seul relie Tripoli au continent européen.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

AFRIQUE

Algérie. — *Le commerce du Sud-Oranais.* — On peut constater aujourd'hui les résultats véritablement remarquables qui ont déjà été obtenus par la prolongation de notre chemin de fer du Sud-Oranais et la politique si intelligemment suivie depuis dix-huit mois pour assurer la sécurité sur ces confins jadis si troublés.

Au moment du retour de M. Jonnart en Algérie, il n'y a pas encore deux ans, le chemin de fer du Sud-Oranais ne dépassait pas Beni Ounif, simple poste militaire destiné à observer nos turbulents voisins, les habitants des ksour de Zenaga et de Figuig. Actuellement la voie ferrée se dirigeant vers l'Ouest s'arrête à Ben-Zireg, dans quelques mois elle atteindra notre poste avancé de Colomb-Béchar, à l'Ouest du Djebel Bechar, où viendra se concentrer le trafic des importantes régions du Guir et du Tafilalet.

En attendant, le marché de Beni-Ounif continue à progresser dans des proportions qui pourront stupéfier les personnes qui considéraient, en France surtout, ces pays de l'extrême Sud Oranais comme un désert peuplé de pillards errants et implacables, d'aucun avenir commercial.

On pouvait craindre que ce développement, qui a pris naissance et s'est accentué d'une façon extraordinairement rapide au moment où Beni-Ounif s'est trouvé le point terminus de notre chemin de fer, se ressentirait de la création des nouveaux marchés qui surgissaient tout naturellement à mesure que le rail s'avançait plus à l'Ouest. L'appréhension n'a pas été de longue durée. L'avenir de Beni-Ounif paraît bien assuré; à 4 kilomètres de l'oasis incomparable de Figuig, ce centre restera le grand entrepôt où viendront se concentrer les ressources et les productions des ksour de Zenaga et celles des grandes tribus nomades de la région qu'une sorte d'attraction commerciale a toujours attirées vers l'oasis de Figuig.

La petite ville de Beni-Ounif, inexistante, inconnue il y a trois ans, compte aujourd'hui cent quatre-vingts maisons environ, dont trente comptoirs importants. Dans le dernier trimestre de 1904, ces maisons firent des chiffres mensuels d'affaires compris entre 10.000 francs et 150.000 francs.

Les commerçants européens ont ouvert la voie, ils ont été bientôt suivis et distancés par les indigènes qui ont fondé de nombreux comptoirs et s'approvisionnent directement à Oran et Alger, à la satisfaction des fournisseurs de ces grands centres, qui ne peuvent que profiter de cette décentralisetion commerciale. Dans le dernier semestre de 1904, Beni-Ounif a traité pour près de 3 millions d'affaires, et encore le commerce a-t-il eu à souffrir de l'interruption

de la voie ferrée pendant un temps assez long par suite de la rupture du pont de l'Oued Deunel.

A côté du mouvement croissant des caravanes, le commerce de détail a suivi également une marche ascendante très rapide; chaque jour de nouveaux Figuiguiens viennent s'approvisionner à Beni-Ounif, d'autres font venir directement du Tell leurs marchandises; en 1904, la gare de Beni-Ounif a reçu à destination de Figuig 240.000 quintaux de blé, 58.500 quintaux de semoule, 112.000 quintaux d'orge et 6.200 quintaux de sucre.

Les diverses tribus nomades : Doui-Menia, Oulad Djerir, Beni Guir, Ouled en Naceur. ont appris le chemin de Beni-Ounif, elles y ont amené plus de 20.000 moutons qui ont servi à l'approvisionnement de nos troupes stationnées dans les postes du Sud. Les caravanes les plus nombreuses ont été formées par les Doui-Menia, qui sont venus à Beni-Ounif au nombre de 6.000, avec 15.000 chameaux, 250 mulets et ânes, 2.500 moutons, 120 chameaux.

De plus en plus le commerce est appelé à prospérer dans ces régions : les importantes tribus qui nous considéraient jadis en ennemis ne demandent qu'à vivre en bonne intelligence avec nous, à condition qu'on leur garantisse la sécurité, et elles viendront chaque année plus nombreuses faire des échanges sur nos marchés qu'elles savent bien approvisionnés et que le chemin de fer permettra d'alimenter rapidement et économiquement.

Dans cette œuvre magnifique d'expansion économique et commerciale, il n'y a pas à s'alarmer en voyant la place que les commerçants indigènes se sont faite à côté des Européens. Ce sont de très habiles courtiers, très au courant des mœurs du Sud-Oranais et et qui pourront même nous servir, si nous savons les protéger et les encourager, de merveilleux agents de pénétration vis-à-vis des populations marocaines.

Ce rapide exposé des résultats obtenus en quelques mois à notre extrême frontière est le plus bel éloge que l'on puisse faire de l'excellent esprit colonial qui anime notre armée du Sud et du chef éminent, administrateur habile autant que militaire intrépide, qui a su faire en moins de dix-huit mois, d'un pays hier presque en état de guerre ouverte, un pays pacifié où la vie commerciale est intense. Cette œuvre de pénétration commerciale du Sud-Marocain fait le plus grand honneur à notre armée et au gouverneur général de l'Algérie.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :

Paul-François Gueydon, *consul général* de Monaco à Marseille ;

Chales Bénard, *consul* de Monaco à Bordeaux.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — MM. le *chef de bat.* Gadel ; le *capit.* Berecki et les *lieut.* Duboc et Carpentier sont désig. pour servir en A. O. F. ;

MM. les *capit.* Grall et Cames ; le *lieut.* Gauvain et le *sous-lieut.* Etcheberry sont placés au 1er sénégalais ;

M. le *lieut.* Réchaussat est affecté au 2e sénégalais ;

MM. le *capit.* Mongin et le *lieut.* Bollet sont désig. pour le 4e sénégalais ;

MM. les *capit.* Guyon-Vernier et Bertrand et les *sous-lieut.* Bigolet et Crépin sont affectés au bataill. de Zinder ;

M. le *capit.* Bloch est affecté hors cadre au territoire de Zinder.

Chine. — MM. le *capit.* Tron de Bouchony ; le *lieut.* Theurey et le *sous-lieut.* Bonfait sont désig. pour le 16e rég.

Indo-Chine. — M. le *colonel* Simonin est mis à la disposition du général command. supérieur.

Cochinchine. — Sont désig. pour servir en Cochinchine :

MM. les *capit.* Valdenaire et Robin et les *lieut.* Talin d'Eyzac, Lion, Guex et Vaslet de Fontaubert ;

M. le *capit.* Berger est affecté au 11e rég. ;

M. le *chef de bat.* Baudouin au 12e rég. ;

MM. le *chef de bat.* Cazeaux et le *capit.* Malafosse au 1er annamites.

Tonkin. — M. le *lieut.-col.* Mordrelle est placé au 5e tonkinois ;

M. le *chef de bat.* Doudoux est placé à l'état-major particul. du Tonkin ;

MM. le *chef de bat.* Vitart et les *capit.* Coste et Schwartz sont affectés au 2e tonkinois.

Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. les *capit.* Michaut, Hubin, Verhaeghe, Deveney, Maupin, Crotte et Lacroix ; les *lieut.* Hanne. Barberot, Braine et Loche ; les *sous-lieut.* Fournier et Soubra ;

M. le *lieut.* Bahus est affecté au 10e rég. ;

MM. les *lieut.* Dutech et Boidard sont désig. pour le 18e rég. et le *lieut.* Michel, pour le 5e tonkinois.

Congo. — MM. les *capit.* Mangin et Renauld sont affectés au bataill. du Chari ;

M. le *capit.* Gerhardt est désig. pour servir hors cadres au Congo.

Madagascar. — Sont désig. pour servir à Madagascar :

MM. le *lieut.-col.* Gubian ; les *capit.* Maître, Mouret et Koch ; les *lieut.* Cuzin, Lamouroux, Mongodin, de Villars, Prudhomme et Cortier ;

M. le *capit.* Doré est affecté au 3e malgaches.

Martinique. — MM. les *capit.* Cabanes, Postaire, Fontaine et les *lieut.* Groine et Morand sont désig. pour servir au bataill. de la Martinique.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *capit.* Roulot est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

ARTILLERIE

Cambodge. — M. le *capit.* Cazenave est affecté aux travaux du chemin de fer du Cambodge.

Indo-Chine. — M. le *lieut.-col.* Bernard et M. le *capit.* Douchet sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Tonkin. — M. le *lieut.-col.* Bonaccorsi est nommé chef d'état-maj. de l'artill. de l'Indo-Chine ;

MM. les *capit.* Barbier et Lavit sont désig. pour servir aux travaux publics.

Congo. — M. le *chef d'escad.* Alexis est désig. pour servir au Congo.

Madagascar. — M. le *colonel* Mallié est désig. pour command. l'artillerie de Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *chef d'escad.* Husson est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Perlier est désig. pour servir aux travaux publics de l' A. O. F.;

M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Brancourt est mis à la disposit. du général command. supérieur.

Les *conducteurs de travaux* dont les noms suivent sont désig. pour servir aux aux travaux publics :

M. Guidet, à la Côte d'Ivoire, et M. Péroche, au Sénégal.

Indo-Chine. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Connes est mis à la disposition du général command. supérieur.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Gourmanel est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — MM. les *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Huart ; *de* 3e *cl.* Gazier; les *stagiaires de* 1re *cl.* Jacob et Maynard et *de* 2e *cl.* Vandenbroucke sont désig. pour servir au Toukin.

CORPS DU COMMISSARIAT

Cochinchine. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Croll est désig. pour servir à Saïgon.

Guyane. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Toussaint est nommé chef du service administratif de la colnoie.

Officiers d'administration.

Indo-Chine. — MM. l'*offic. d'admin. ppal* Vergé et les *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Sombardier et Bigault de Fouchères sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Nouvelle-Calédonie. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Daguerre est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. Houillon, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir hors cadres en A. O. F.;

M. Blin, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir hors cadres au Dahomey ;

M. Revault, *méd.-maj. de* 2e *cl.*,est désig. pour servir à la Côte d'Ivoire ;

MM. Chapeyrou et Ribot, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir en A. O. F.;

M. Ribot, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est affecté au service municipal d'hygiène de Dakar.

Indo-Chine. — MM. Normet, Tardif et Bernard, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Tonkin. — M. Poumayrac, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine ;

M. Cognacq, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir hors cadres à Hanoï,

Madagascar. — MM. Nogué, *méd.-maj. de* 1er *cl.*, et Robert, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir à Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — M. Thomas-Derevoge, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. —M. le *capit. de frég.* Bertaud est nommé au command. du *Vauban*;

M. le *lieut. de vaiss.* Maurin est désig. pour embarq. sur le *Montcalm* ;

M. le *lieut. de vaiss.* Rolland est nommé au command. d'un torpilleur des mers de Chine;

M. l'*enseig. de vaiss.* Letourneur est désig. pour embarq. comme second sur un torpilleur des mers de Chine ;

M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Tisserand est désig. pour embarq. sur le *Vauban.*

Levant. — M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Landelle est désig. pour embarq. sur le *Vautour.*

Océan Indien. — M. le *capit. de vaiss.* Lormier est nommé au command. de l'*Infernet.*

Sont désig. pour embarq. sur le même bâtiment :

MM. le *lieut. de vaiss.* de Champeaux la Boulaye, en qualité d'adjudant de division, et le *mécanic. ppal de 1re cl.* Bujoli, en qualité de mécanic. de division;

MM. les *enseig. de vaiss.* Dreyer, Delcourt et Le Brun et les *aspir. de 1re cl.* Hardant, Douillard, Pavie et Bastard sont désig. pour embarq. sur la *Rance.*

Pacifique. — M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Meslet est désig. pour embarq. sur le *Catinat.*

Sénégal. — M. le *lieut. de vaiss.* Boyer est nommé adjoint au command. de la marine à Dakar.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 2e cl.* Boyer est désig. pour embarq. sur le *Vauban.*

Océan Indien. — M. le *commiss. de 1re cl.* Alby est désig. pour embarq. sur l'*Infernet* en qualité de commiss. de division.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 2e cl.* Hénault est désig. pour embarq. sur le *Vauban.*

Océan Indien. — M. le *méd. de 1re cl.* Vincent est désig. pour embarq. sur l'*Infernet* en qualité de méd. de division.

Sénégal. — M. le *méd. de 2e cl.* Fatome est désig. pour embarq. sur le *Goëland.*

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret en date du 19 mars, M. Cols est nommé greffier du tribunal de première instance de Brazzaville.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

L'Europe et la Révolution, par ALBERT SOREL, de l'Académie française, tomes VI, VII et VIII, trois volumes grand in-8°. Paris, Plon-Nourrit et Cie.

Après une longue interruption qui n'était que le rideau derrière lequel se poursuivaient les plus consciencieuses recherches et le plus assidu labeur, les lecteurs des cinq premiers volumes de *l'Europe et la Révolution française* eurent naguère la vive satisfaction de voir M. Albert Sorel reprendre la publication de son grand ouvrage et en faire paraître successivement, à de courts intervalles, les trois derniers volumes.

Pour apprécier dans son ensemble et dans ses détails, pour louer ce beau livre comme il le mérite, pour en définir l'esprit et la méthode, une large étude serait nécessaire; nous l'essaierons peut-être un jour; mais aujourd'hui, nous devons nous borner à la simple indication des chapitres et des principaux événements qui forment la matière des trois volumes récemment parus et qui achèvent cette œuvre magistrale.

Le tome VI contient l'histoire des relations de la France et de l'Europe du 20 brumaire au 2 décembre 1805. L'auteur a mis en œuvre non seule-

ment les documents de nos archives, mais un grand nombre de documents publiés à l'étranger depuis une quinzaine d'années, et, notamment, en Russie. Il a étudié de très près le développement du caractère d'Alexandre Ier. La mort de Paul Ier est un des épisodes saillants de ce volume où s'annoncent les premiers desseins d'alliance russe et la politique qui prévaudra à Tilsit. Fidèle à sa méthode, M. Albert Sorel montre les hommes aux prises avec les événements et les fait parler eux-mêmes. Il s'attache soigneusement à faire ressortir l'incertitude continue des affaires, même aux époques les plus brillantes du Consulat et de l'Empire, la volonté arrêtée des grandes puissances : Angleterre, Russie, Autriche, de refouler la France dans ses anciennes limites; l'impossibilité où a été Bonaparte de maintenir la paix avec les conquêtes de 1802. On voit la coalition — si redoutable et si mal connue — de 1805 procéder des traités mêmes de Lunéville et d'Amiens.

Le tome VII embrasse une période de sept années : il commence au lendemain d'Austerlitz et s'arrête à la retraite de Russie. L'auteur a exposé, dans les volumes antérieurs, les causes des événements; ici, il les déroule. C'est un volume de récits, que l'auteur a volontairement resserrés, mais où il s'est attaché à mettre en scène les événements et à relever les paroles, les traits significatifs. La politique et le caractère de l'empereur Alexandre Ier y occupent presque autant de place que l'étude de Napoléon. La guerre à la Prusse, l'alliance russe, la tentative de bloquer l'Angleterre, le drame de Bayonne, la guerre d'Espagne remplissent la première partie du volume. La seconde est consacrée au mariage autrichien et aux dissentiments avec la Russie. M. Albert Sorel y a inséré un tableau de l'Europe en 1810, à l'apogée de la puissance française, et qui forme un parallèle avec le tableau fait par lui, dans son premier volume, de l'Europe en 1789. On y voit l'influence exercée par la France notamment en Italie et en Allemagne, et l'on y explique comment se sont préparées dès lors l'unité de l'Allemagne et l'unité de l'Italie.

Avec le tome VIII et dernier, l'auteur reprend son ouvrage en décembre 1812 et le conduit jusqu'à la seconde paix de Paris, en novembre 1815. Les deux invasions, les deux restaurations, les congrès de Vienne, les négociations de Paris forment la seconde partie de ces récits. La première est remplie par les négociations de 1813. L'armistice, le congrès de Prague, les ouvertures de Francfort, les négociations entre les alliés à Langres et à Troyes, si peu connues en France, le congrès de Châtillon composent une série de chapitres dont la principale nouveauté est dans les soins qu'a pris l'auteur de raconter ces dramatiques événements, non seulement au point de vue de la politique française et du rôle de Napoléon, mais de l'autre côté, sous l'autre face, les desseins, les actes des alliés; ce qui en modifie sensiblement la physionomie consacrée et la tradition généralement adoptée en France.

Enfin, dans un dernier chapitre qui forme la conclusion de tout l'ouvrage, et qui est en soi extrêmement remarquable, M. Albert Sorel a condensé les enseignements multiples qui se dégagent de toute l'histoire de la Révolution et de l'Empire, et il a résumé à grands traits, au point de vue des destinées de la France, ce que l'on peut appeler la philosophie historique de cette prodigieuse épopée.

Le Mozambique, par Almada Negreiros. — Un vol. in-12 de 200 p. avec cartes et gravures. A. Challamel, éditeur, Paris, 1904.

M. Almada Negreiros a déjà fait paraître plusieurs ouvrages d'excellente vulgarisation en faveur des colonies portugaises. Dans ce nouveau

volume, l'auteur s'est attaché à mettre en relief la grande activité commerciale et la richesse croissante du Mozambique, contrée trop peu connue encore et trop délaissée, quoiqu'elle soit au plus haut point digne de fixer l'attention.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française (*mars* 1905). L'organisation budgétaire de l'Afrique occidentale française. — CHEMIN-DUPONTÈS : Le mouvement cotonnier en Afrique.

Bulletin mensuel du Comité de l'Asie française (*mars*). ROBERT DE CAIX : La situation politique après la bataille de Moukden. — PAUL LABBÉ : Les Russes et la culture du coton.

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris (*janv.-fév.*) LEVASSEUR : Le Mexique au début du XXe siècle. — GABRIEL LOUIS-JARAY : Le Brésil contemporain.

La France de Demain (20 *mars*.) GABRIEL BONVALOT : Propos d'un Français. — H. DE RANVILLE : Le rescrit de Nicolas II.

Annales des Sciences politiques (15 *mars*). DE LAVERGNE : La question des chemins de fer en Italie. — BILLET : La marine marchande japonaise.

La Quinzaine (16 *mars*). H. DE MONTARDY : L'incident de Hull.

La Renaissance Latine (15 *mars*). A. MÉTIN : La politique et les partis en Angleterre.

Revue des Deux Mondes (15 *mars*). ANDRÉ BELLESSORT : A travers la Roumanie : Le Danube et la Dodrodja.

Revue de Madagascar (10 *mars*). PETIT-NICOLAS : Note sur le pays sakalave. — DELHORBE : A propos de la situation commerciale de Madagascar.

La Réforme économique (19 *mars*). DIDIER : L'aqueduc des Pouilles dans le midi de l'Italie.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

L'Italia moderna (11 *mars* 1905). ANTONIO MONZILLI : La Chambre internationale d'agriculture. — (25 *mars*). La crise politique et l'instruction publique.

La Rassegna Nazionale (16 *mars*). PIETRO STOPPANI : Du Nil au Jourdain.

Rivista Geografica italiana (*fév.-mars*). DE ANGELIS D'OSSAT : Maurice Alfonso Stubel, ses voyages et sa théorie des volcans. — RICCHIERI : De la correction des noms sur les cartes topographiques.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Almanach illustré du marsouin pour 1905, par NED NOLL. Un vol. in-8° illustré de 290 pages. Charles-Lavauzelle, éditeur. Paris et Limoges.

Au Siam, journal de voyage, par M. et Mme EMILE JOTTRAND. Un vol. in-16 de 500 pages. Plon-Nourrit et Cie, éditeurs. Paris, 1905.

Japon, Mandchourie, Corée, journal d'un correspondant de guerre en Extrême-Orient, par REGINALD KANN. Un vol. in-16 illustré de 500 pages. Calmann-Lévy, éditeur. Paris, 1905.

Aberrations et crimes coloniaux, par le Dr A. C., ancien médecin de la marine. Un vol. in-18 de 300 pages. A. Storck et Cie. Paris, 1905.

L'Autriche à la fin du XXe *siècle*, par MAX MARSE. Un vol. in-16 de 175 pages. Eichler, éditeur. Paris, 1904.

Rapport du directeur de l'Office Colonial au conseil d'administration sur l'ensemble du service pendant l'exercice 1904. Imprimerie administrative. Melun, 1905.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA QUESTION D'ÉTHIOPIE

De nombreuses discussions se sont encore produites sur la question d'Ethiopie, depuis le moment où elle a été traitée dans le numéro de cette Revue paru le 16 mars. L'affaire a été portée à la tribune du Parlement, et dans les séances tenues le 1er et le 3 avril par le Sénat, le gouvernement a déclaré par l'organe du ministre des Affaires étrangères qu'il était disposé à contribuer à un accord international neutralisant l'Ethiopie, à transformer Djibouti en port franc, mais par une décision unilatérale de la France, et enfin qu'il était résolument opposé à tout projet d'internationalisation du chemin de fer de Djibouti jusqu'à Addis-Ababa : c'est-à-dire que le gouvernement a repris et fait siennes les idées que partageaient tous les hommes ayant souci des intérêts lointains de notre expansion extérieure, et qu'avait nettement exprimées le Comité de l'Afrique Française dans ses vœux du 15 mars, renouvelés depuis le 7 avril. Le moment semble donc venu de résumer à grands traits les raisons qui justifient la politique préconisée par le Comité de l'Afrique et soutenue par le ministère des Affaires étrangères.

*
* *

Il faut tout d'abord poser très nettement la question, car les termes semblent en avoir été parfois confondus à plaisir. On paraît avoir cherché à établir une confusion entre la neutralité très désirable de l'Ethiopie et ce que l'on a appelé, en abusant des mots, « la neutralité du chemin de fer », de manière à faire accepter l'une par l'autre, et à la faveur de l'idée recommandable, faire passer celle qui ne l'est pas. On se demande ce que pourrait être, en l'espèce, la neutralité du chemin de fer. Ce mot est superflu s'il s'agit de lignes traversant le territoire d'un pays neutralisé. Un chemin de fer est neutre par le seul fait qu'il traverse un Etat auquel cette qualité a été reconnue,

ou bien par le fait que tout transport militaire lui est interdit. Mais, dans l'espèce, ce n'est pas cela qu'on a voulu dire. On a réservé l'épithète de neutre à des chemins de fer à construire en Ethiopie par un consortium de ressortissants de plusieurs puissances, c'est-à-dire qu'en réalité ce que l'on a appelé neutre devait être international. Le mot neutralité couvrirait là une opération qui ne serait autre que l'internationalisation du chemin de fer de Djibouti à la capitale éthiopienne, concédé dès 1894 à une compagnie française.

*
* *

Or, cette internationalisation n'est pas acceptable pour plusieurs raisons. La première est qu'elle tendrait à rendre illusoire la neutralisation même de l'Ethiopie. La neutralisation de ce pays sera un leurre si les principales puissances qui l'auront signée ne sont pas placées de manière à exercer une influence décisive sur les destinées de l'Ethiopie. Pour que nous puissions exercer une influence de cette nature, encore faut-il que nous soyons en contact avec l'empire du négus dans une région vivante. Tel n'est pas le projet des partisans de l'internationalisation du chemin de fer. Ils voudraient arrêter la ligne française et faire commencer le réseau international, soit à Diré-Daouah, soit même à la frontière du protectorat de la côte française des Somalis, c'est-à-dire, dans un cas comme dans l'autre, en plein désert et loin des régions vivantes de l'Ethiopie avec lesquelles nous n'aurions plus aucun contact sérieux. Nous ne tiendrions plus qu'une fraction tout à fait insuffisante de la grande ligne qui doit ouvrir l'Ethiopie au commerce du monde et permettre aux puissances, n'ayant pas de frontières communes avec ce pays, d'y accéder par une voie ferrée située en dehors de la domination des Anglais, dont 'on peut toujours craindre des idées ambitieuses et de conquête du côté des hauts plateaux éthiopiens. Si le chemin de fer est ainsi internationalisé, à peine à sa sortie du petit territoire français de Djibouti, il ne tiendra plus à nous qu'une masse d'intérêts étrangers se constitue en Ethiopie, assurant mieux que tous les engagements la neutralité définitive de cet Etat, et faisant vivre à la fois, par le mouvement d'affaires qu'ils développeront, notre voie ferrée et le port lui servant de tête de ligne.

Il ne faut pas s'y tromper en effet : rien n'est plus absurde que de considérer que de tierces puissances non limitrophes de l'empire du négus doivent, quelles que puissent être nos relations avec elles dans d'autres parties du monde, nuire à nos intérêts en Ethiopie en y développant vigoureusement les

leurs. Pour cette raison, il est bien inutile que l'on cherche à nous émouvoir en nous annonçant — comme le faisait l'autre jour une dépêche arrivée *viâ* Cologne, et qui semble bien être une émanation des groupes financiers anglais constitués dans le but d'internationaliser le chemin de fer — que Ménélik, mécontent de la lutte entre les intérêts français et anglais, allait s'adresser aux Allemands pour réaliser certains travaux publics dans son empire. Que les Allemands s'intéressent à l'Ethiopie, c'est une garantie de plus que cette nation restera neutre et indépendante. Aussi a-t-on dû accueillir avec satisfaction la nouvelle que la récente mission allemande avait conclu un traité de commerce avec Addis-Ababa. Que demain un traité de commerce américain soit également signé dans la capitale du négus, et tous les hommes soucieux du développement de Djibouti et des intérêts français en Ethiopie ne pourront y trouver que des raisons de se réjouir.

***

Si l'internationalisation du chemin de fer de Djibouti à Addis-Ababa serait de nature à compromettre la solidité de la neutralité et de l'indépendance de l'Ethiopie, elle serait également très désavantageuse à nos intérêts économiques dans ce pays. On a parlé d'y assurer à nos nationaux, en internationalisant le réseau ferré, des chances égales à celles qu'y trouveront les étrangers. Pour se rendre compte de la valeur de cet argument, il faut distinguer entre les différentes catégories d'entreprises que l'on peut créer en Ethiopie.

S'agit-il d'agriculture et de commerce ? Il suffit à nos ressortissants d'être assurés d'avoir, sur les chemins de fer à construire dans toute l'Ethiopie, des tarifs égaux à ceux qui seront imposés à nos concurrents. Tout accord international qui sera conclu au sujet de l'Abyssinie ne manquera pas de stipuler le maintien de cette égalité des tarifs, quelle que soit la nationalité des compagnies qui doivent construire les lignes éthiopiennes. Ce sont là des arrangements qui seront d'autant plus solides que plus de puissances seront arrivées à se constituer des intérêts économiques en Ethiopie. Ainsi, pour garantir l'égalité de traitement sur tous les chemins de fer éthiopiens, il n'est nullement nécessaire de recourir à l'internationalisation de celui que nous construisons à l'heure actuelle entre Djibouti et Addis-Ababa.

Il en est de même des mines, bien que, en ce qui les concerne, un élément nouveau intervienne, puisque des concessions du gouvernement éthopien seront nécessaires. Mais ces dernières

dépendront de l'influence que les ressortissants des différentes puissances auront à Addis-Ababa, et non pas de l'internationalisation du chemin de fer. Or, comme nous venons de le voir, l'influence de notre représentant auprès du négus sera d'autant plus grande que le contact sera mieux assuré entre la France et l'Ethiopie.

Quant aux avantages à espérer de la construction même et de l'exploitation du réseau ferré éthiopien, l'internationalisation de la ligne de Djibouti à Addis-Ababa ne nous donnerait rien qui vaille. On a bien fait miroiter à nos yeux d'immenses travaux publics, l'éventualité d'un réseau couvrant l'Ethiopie entière, et dans la construction duquel la France entrerait pour un tiers. Mais se laisser prendre à ce mirage, et pour l'atteindre, consentir au partage de nos droits aujourd'hui exclusifs sur la ligne de Djibouti à Addis-Ababa, serait simplement lâcher la proie pour l'ombre. Pour le comprendre, il suffit de se représenter la difficulté que nous aurions à maintenir nos droits dans une affaire où, en mettant les choses au mieux, nous aurions le tiers de la direction, en face de deux tiers anglais et italien, c'est-à-dire en réalité à impulsion exclusivement britannique. Pour nous assurer les avantages résultant en principe de cette situation, il nous faudrait une diplomatie éveillée, vigilante, capable de rappeler fortement nos droits à l'occasion de chaque nomination et de chaque commande : or l'expérience nous oblige à considérer que c'est là une chimère. Le caractère inconstant et spasmodique de notre politique en face de la constance redoutable de celle de nos partenaires nous assure que nous ne jouirions que d'une part infime des avantages qui nous auraient été promis dans le contrat primitif. En outre, pour que nous bénéficiions de la totalité de ces avantages, il nous faudrait avoir un personnel et des établissements financiers animés de ce nationalisme d'affaires qui favorise si fortement les intérêts de l'Angleterre. Avons-nous aucun exemple à opposer à celui de cette Compagnie anglaise de chemins de fer de l'Amérique du Sud qui réservait strictement ses commandes à des usines anglaises, même si les prix demandés étaient supérieurs à ceux que faisaient des producteurs étrangers?

En réalité, nous n'avons en France rien de ce qu'il faudrait, ni au point de vue diplomatique, ni au point de vue financier, pour nous assurer l'intégralité de nos droits dans un consortium de cette nature. Avec des partenaires infiniment moins vigoureux que les Anglais, et qui étaient obligés à chaque occasion de recourir à notre légation à Pékin, dans l'affaire du chemin de fer de Hankéou où nous étions associés aux Belges, nous

avons eu beaucoup de peine, bien qu'ayant fourni plus de huit dixièmes du capital, à obtenir notre moitié des commandes et des emplois. Et s'il s'agit là pour nous d'une infériorité générale provenant de nos traditions et de nos mœurs, la situation serait encore pire dans le cas particulier qui nous occupe.

Il ne faut pas oublier que des influences très fortes sont déjà établies en Ethiopie, qui rendraient pour nous l'internationalisation encore plus décevante qu'ailleurs. Récemment une banque nationale a été créée dans ce pays : on ne nous a pas même offert un tiers de la direction ni des capitaux. L'affaire est menée par la banque d'Egypte qui doit fournir la moitié du capital; elle réserve aux Italiens, c'est-à-dire sans doute à des hommes de paille des financiers anglais, un autre quart, et enfin à la France le dernier. Quelle sera en réalité l'influence française dans une entreprise pareille ? Il est facile de le deviner. Et l'on a osé dire que ce serait cette banque qui aurait le monopole des chemins de fer internationaux d'Ethiopie dans lesquels on veut faire tomber la ligne française de Djibouti à Addis-Ababa !

Enfin, les groupes financiers anglais qui cherchent à internationaliser ce chemin de fer nous fournissent un exemple fort édifiant. A la tête de l'*Oceana* et de sa filiale l'*International Ethiopian Railway Trust* nous trouvons un financier anglais, M. Ochs. C'est ce dernier que nous avons en face de nous dans l'affaire d'Ethiopie. Or, il vient de donner la preuve de la manière dont il traite les intérêts français qui se confient à lui. La Compagnie Mozambique avait été constituée comme on veut constituer l'affaire des chemins de fer éthiopiens ; elle était pour un tiers anglaise, pour un tiers française et pour un tiers portugaise, chacun des groupes ayant un comité siégeant dans la capitale de son pays. Tout récemment, le président du groupe français, M. Bartissol, a cru devoir donner sa démission, le groupe anglais, dirigé par M. Ochs, absorbant complètement l'affaire et établissant ses créatures, sans aucun souci des engagements primitifs, dans tous les emplois importants de la Compagnie.

En présence, non seulement d'un pareil exemple, mais encore de toutes les expériences que nous avons faites ailleurs et des défauts qui nous exposeraient à les renouveler presque infailliblement dans des circonstances analogues, nous estimons que pour notre métallurgie, pour nos ingénieurs, pour nos contremaîtres, il y a plus de chances de trouver des emplois dans les 800 kilomètres français du chemin de fer de Djibouti à Addis-Ababa, que dans les magnifiques mais vagues perspectives de

partage de tout le futur réseau éthiopien. Après tout, 800 kilomètres de voie ferrée ce n'est pas une bagatelle, et il ne faut pas être trompé par les appréciations systématiquement pessimistes que l'on émet actuellement au sujet de cette ligne pour nous décourager de la garder exclusivement pour nous.

On nous répète qu'elle traversera des déserts : cela n'empêche pas qu'elle sera le débouché nécessaire pour tous les pays en arrière dont on nous vante la richesse. La région où la mer arrive le plus près des hauts plateaux fertiles de l'Ethiopie, c'est le golfe de Tadjoura; c'est donc d'un point de ce golfe, et dans l'espèce, de Djibouti que doit partir la voie de pénétration vers l'intérieur. Le Caffa est à 1.100 kilomètres environ de Djibouti, alors qu'il en est à 2.000 de Souakim et à plus de 3.000 d'Alexandrie : c'est-à-dire que, même si des étrangers exploitent le Caffa, et même si le chemin de fer français traverse des déserts sur les deux tiers de la route de Djibouti à Addis-Ababa, il est appelé à vivre de tout le trafic qui sera développé par la mise en valeur des pays situés en arrière. Cette voie, traversant des régions désertiques, a donc une valeur nécessaire en elle-même; mais il ne faut pas oublier qu'elle en tire une autre de la richesse des pays voisins. On nous parle beaucoup du développement futur des pays situés dans le Sud-Ouest de l'Ethiopie, et on ne nous dit rien du développement possible et sans doute plus prochain des régions comme le Harrar, le Tchertcher, l'Aroussi, le Gouragué, le Digma, situés entre 2.500 et 2.800 mètres d'altitude, et qui présentent toutes les richesses agricoles dont bénéficie le Caffa plus lointain. Rien n'indique qu'ils n'ont pas une valeur minière égale à celle que l'on prête, en devançant un peu trop les prospections définitives, aux régions occidentales de l'Ethiopie. On nous parle beaucoup de l'or de Ouallaga, pays déjà partagé entre des syndicats anglais et italiens; peut-être pourrait-on nous rappeler qu'il existe aussi de l'or dans le Digma, plus près de Djibouti, et que le souverain de ce pays est obligé de payer chaque année son tribut à Ménélik en métal jaune.

En réalité, le personnel de la ligne de Djibouti à Addis-Ababa se trouvera à portée d'un pays où son initiative pourra faire surgir des richesses sans doute égales à celles qui surgiront dans l'avenir des régions plus lointaines de l'Ethiopie. Il n'est pas sans intérêt d'ajouter que ce pays, plus voisin de Djibouti, sera desservi à une époque bien moins éloignée par le rail, et deviendra, par conséquent, sérieusement exploitable bien avant ceux dont on nous fait miroiter la richesse dans les profondeurs du plateau éthiopien.

*
* *

Pour comprendre combien peu l'internationalisation proposée est désirable, à quel point nous n'avons rien de bon à en attendre pour nos intérêts, il suffit d'ailleurs de se rendre compte du but dans lequel certains milieux anglais la poursuivent, et quel caractère ils voudraient lui donner. Certains organes financiers, qui mènent chez nous cette campagne anglaise, n'ont pas hésité à dire que nos voisins n'avaient, en cherchant à nous décider à internationaliser notre chemin de fer, qu'un but commercial. Ils voudraient tout innocemment ouvrir plus tôt l'Ethiopie à l'activité industrielle du monde entier et faciliter sa mise en valeur en déblayant le terrain des rivalités qu'entretiendrait le contact de voies ferrées politiques appartenant aux sujets de différentes puissances. Il faut vraiment une forte dose de naïveté spontanée ou voulue pour attribuer ainsi aux Anglais un objet purement commercial, en nous accusant de visées politiques cachées et presque perverses. Il est d'usage, lorsqu'il est question d'Anglais, de déclarer que seul le commerce les occupe, mais il faudrait du moins voir de quelle manière ils envisagent ce commerce et par quel formidable mécanisme d'impérialisme économique et politique ils savent le favoriser en se l'appropriant.

En réalité, les groupes financiers anglais qui travaillent à internationaliser le chemin de fer ne sont pas de simples entreprises commerciales visant des bénéfices prochains. Ce sont des instruments d'absorption économique et politique. Les capitaux anglais qui se sont insinués dans l'affaire, comme l'a rappelé au Sénat le comte d'Aunay dans la séance du 1er avril, n'y sont pas venus spontanément dans le but de trouver une rémunération prochaine. Ils ne se sont engagés en Ethiopie que parce qu'ils ont vu, dans l'absorption du chemin de fer français, le terme d'ambitions économiques de très grande envergure, et aussi peut-être, parce qu'ils y ont été encouragés et aidés par la politique anglo-égyptienne. Le budget égyptien a des excédents dont il fait assez libéralement bénéficier la grande dépendance soudanaise. Certaines entreprises financières, très étroitement liées à celles qui cherchent à dominer en Ethiopie, reçoivent des subventions qui peuvent beaucoup les aider à se procurer des ressources pour agir au delà même des limites du Soudan.

Quels que soient les encouragements qu'elles reçoivent, il est clair qu'elles constituent un formidable système, parfaite-

ment coordonné, qui doit ouvrir la grande voie britannique du Cap au Caire, et là où elle est déjà ouverte, lui donner de l'air à droite et à gauche. Nous avons vu plus haut comment des hommes comme M. Ochs, qui sont à la tête de cette sorte de chapelet financier, ont agi chez les Portugais au Mozambique ; ils agissent de même au Katanga chez les Belges, dont le Congo sépare encore, et d'une manière moins solide que l'Afrique orientale allemande, le Nord de la Rhodésia britannique du Sud de l'Afrique orientale anglaise. Ce sont les mêmes hommes qui sont à la tête de l'*Oceana*, de sa filiale qui est l'*International Ethiopian Railway Trust*, de cette autre qu'est la *New Egyptian*, qui elle-même a enfanté et souvent repris ensuite une série de compagnies, qui doivent avoir le monopole de la navigation sur presque toutes les eaux navigables de Port-Saïd jusqu'à Lado et des subventions pour assurer des services de vapeurs sur une partie d'entre elles.

Nous n'avons pas besoin de dire quels appuis, à un moment donné, une politique ambitieuse pourrait trouver dans les ramifications de ce vaste réseau d'affaires. Et soit dit en passant, on découvre mal quelles garanties trouveraient les intérêts économiques français à laisser absorber, par ce gigantesque système de transports, jusqu'à la ligne ferrée qui doit relier Djibouti aux hauts plateaux éthiopiens.

Et cependant, pour les financiers qui sont à la tête de toutes ces affaires, la conquête de ce chemin de fer compléterait merveilleusement leur système. En outre, elle les aiderait encore à faire des spéculations de toute nature sur les différentes entreprises qui constituent l'ensemble de leur œuvre, spéculations qui permettraient d'inonder le marché français de nouveaux titres britanniques sans que nous ayons aucune part de la direction des compagnies qui les auraient créés. Malheureusement en effet, à l'ordinaire, notre capital, si abondant et qui devrait être pour nous une grande cause de puissance, est une matière amorphe qui ne se cristallise presque jamais dans une forme française. Il reste une matière première à constituer des affaires étrangères qui deviennent les organismes de l'impérialisme à la fois économique et politique de nos concurrents. Déjà nous avons assisté à ce spectacle étrange de l'*Oceana* faisant une nouvelle émission en France, en alléguant qu'elle avait l'emploi de ce capital dans la part qu'elle prenait à l'entreprise du chemin de fer de Djibouti en Ethiopie. Cela se passait au moment même où, en 1902, le gouvernement français accordait une subvention à la compagnie de ce chemin de fer pour lui permettre de rester français. Ainsi, c'est contre de l'argent fran-

çais anglicisé que nous devions lutter. Il est d'ailleurs vraisemblable que c'est en grande partie contre le même élément que nous luttons aujourd'hui, puisque l'*International Ethiopian Railway Trust*, en présence de l'importance de sa clientèle française, a cru devoir faire paraître des prospectus en français : nous en avons reçu un de la main d'un de ses actionnaires du Nord de la France, qui ne se doutait pas qu'il venait d'acheter, majorés et sous une forme anglaise, les titres d'un chemin de fer qu'il n'avait pas voulu acquérir sous leur forme française primitive.

Voilà quel est le rôle des groupes financiers anglais dans cette entreprise d'absorption éthiopienne. Ajoutons que, pour ceux qui peuvent avoir des ambitions à plus ou moins longue échéance sur l'Ethiopie, il est nécessaire que le chemin de fer français ne se fasse pas et que soient écartés, avec lui, les seuls intérêts étrangers organisés en Ethiopie en dehors d'une direction britannique. Le jour où cette direction couvrirait toutes les affaires existant en Ethiopie, la politique anglaise n'y rencontrerait plus que des porteurs de titres sans cohésion, satisfaits sans doute si leurs valeurs ne baissaient pas, et dont l'existence n'obligerait aucun gouvernement étranger à dire son mot et à intervenir à l'heure où la politique anglo-égyptienne croirait l'occasion venue de mettre la main sur l'Ethiopie. Tel est peut-être, en dernière analyse, l'objet de tous les efforts de cette combinaison politique et financière, qui n'aurait alors d'autre but que d'écarter tous les intérêts étrangers de nature à donner à une autre puissance que l'Angleterre le droit de faire entendre sa voix le jour où certaines ambitions sur l'Ethiopie croiraient pouvoir arriver à la conclusion rêvée.

Pense-t-on, d'autre part, que les Anglais voudraient englober dans une affaire véritablement internationale, et dont ils n'auraient, par conséquent, qu'une direction partielle, dans laquelle ils ne seraient qu'en minorité en fait comme en théorie, la fraction du chemin de fer du Cap au Caire que le traité anglo-éthiopien du 15 mai 1902, sur lequel nous reviendrons plus loin, permet de faire passer à travers le territoire de l'Ethiopie?

*
* *

L'existence même de ce traité permet de réfuter aisément l'argument de ceux qui ne se bornent pas à dire que l'internationalisation nous est profitable, mais encore que nous devons l'accepter parce qu'elle est conforme à l'inébranlable volonté de Ménélik. On nous représente ce souverain comme ne voulant

laisser pénétrer dans son pays qu'un chemin de fer international, puisque, étant donné l'état de civilisation de ses sujets, il ne peut avoir, ce qu'il aimerait encore mieux, un chemin de fer vraiment éthiopien. On nous assure que, s'il s'oppose, comme il le fait évidemment depuis plusieurs années, au prolongement du chemin de fer français au delà de Diré-Daouah, son terminus provisoire actuel, c'est qu'il a été inquiété, exaspéré par les clauses maladroites inscrites à la convention conclue le 6 février 1902 entre le gouvernement français et la compagnie qui obtenait alors la subvention de 500.000 francs dont il a été déjà parlé dans cette Revue. Nous ne défendrons pas ces clauses qui semblaient réserver à l'Etat français le contrôle, et éventuellement le droit, de reprendre la ligne en plein territoire éthiopien, jusqu'à la vallée de l'Aouache. Mais, si Ménélik avait voulu se rassurer, ou mieux si ceux qui lui imposent leurs volontés avaient voulu le rassurer, il en aurait trouvé une raison suffisante dans la phrase de la convention qui donnait à ces clauses un caractère absolument suspensif, en disant, selon une formule déjà rappelée dans le numéro des *Questions* du 16 mars, « que les dispositions relatives à la partie de la ligne située en « dehors du territoire français n'étaient applicables qu'après « entente entre le gouvernement français et le gouvernement « éthiopien ».

En réalité, l'opposition du négus à la pénétration de ce chemin de fer français a été singulièrement intermittente, et il semble qu'elle ait varié avec l'intensité de la pression qui la lui imposait. On sait que, le 24 mars 1904, Ménélik signait le règlement permettant à la compagnie de construire la seconde section de sa ligne, entre Diré-Daouah et Addis-Ababa. Il le retirait le 25, sans doute sur les injonctions du colonel Harrington et du major Ciccodiccola, qui s'associe à toutes ses démarches. Mais encore depuis, en août 1904, comme l'a révélé le ministre des Affaires étrangères parlant le 1er avril au Sénat, le négus a manifesté son désir de voir la ligne se poursuivre au plus vite. Ces variations proviennent de ce fait que Ménélik est tenu par les influences anglaises et ne leur échappe que d'une manière intermittente. Ces influences s'exercent d'ailleurs peut-être plus vivement même qu'on le voudrait à Londres. On nous a assuré que sir John Harrington fait une politique presque aussi personnelle qu'elle est passionnée. C'est sans doute lui et ceux qui aident sa politique qui ont suggéré, presque imposé au négus l'idée de l'internationalisation qui semble bien n'être jamais venue spontanément à son esprit. N'y a-t-il d'ailleurs pas, comme nous le faisons pressentir plus

haut, une contradiction radicale entre l'attitude intransigeante qu'on lui prête et les termes du traité anglo-éthiopien du 15 mai 1902, qui permettait, non pas à une compagnie, mais bien aux gouvernements mêmes de l'Angleterre et du Soudan, de faire pénétrer un chemin de fer au cœur de l'Ethiopie ? Voici l'article 5 de ce traité :

S. M. l'empereur Ménélik, roi des rois d'Ethiopie, concède au gouvernement de S. M. Britannique et au gouvernement du Soudan le droit de construire, *à travers le territoire abyssin*, un chemin de fer reliant le Soudan à l'Ouganda. Le tracé de ce chemin de fer sera déterminé par un accord mutuel entre les deux hautes parties contractantes.

C'est, la géographie l'indique, par les vallées opposées de l'Omo et de la Didessa que doit passer ce chemin de fer concédé non pas, insistons-y, à une compagnie anglaise, mais aux gouvernements mêmes de l'Egypte et du Soudan.

Si véritablement Ménélik avait été spontanément hostile à la pénétration d'une ligne étrangère, aurait-il signé un acte pareil au moment même où, soi-disant, son intransigeance nationale ne lui permettait pas d'autoriser une compagnie française, un peu trop contrôlée par l'Etat, d'étendre son chemin de fer dans la direction d'Addis-Ababa ?

*
* *

En réalité, c'est bien moins la volonté de Ménélik qui est en cause ici que celle de l'Angleterre : tout dépend donc des négociations qui sont poursuivies à Londres. Il est bien évident, d'ailleurs, que Londres n'arrêtera pas le zèle de sir John Harrington s'il paraît pouvoir, sans dommage pour la politique générale britannique, atteindre les résultats auxquels il tend avec une si belle énergie. L'Angleterre ne songera certainement pas à un abandon des bénéfices ultérieurs de cette politique d'absorption, si nous nous laissons bénévolement imposer l'idée de l'internationalisation du chemin de fer, si même nous allons, comme certains le voudraient, jusqu'à l'accepter, presque à la réclamer comme un bien, comme une faveur, en prenant l'attitude de l'amputé par persuasion. Mais si au contraire nous prenons le ton des gens qui montrent qu'ils ne veulent pas être dupes de l'entente cordiale, qui considèrent que cette dernière ne saurait admettre le sacrifice de ceux de nos intérêts qui ne nous ont pas été achetés et compensés par l'accord franco-anglais du 8 avril 1904, on se décidera sans doute en outre-Manche à un accord pour éviter ce méconten-

tement possible de l'opinion française. On aimera mieux ne pas soulever dans certains milieux du mécontentement contre la manière anglaise d'user du rapprochement, dans le seul but d'éviter qu'un chemin de fer français ne parvienne jusqu'à Addis-Ababa, ce qui ne nuirait pas aux intérêts essentiels de l'Angleterre en Egypte, au Soudan, ni même en Ethiopie où ils sont concentrés dans les régions de l'Ouest. Le gouvernement britannique, obligé de tenir compte des intérêts mondiaux de l'Empire, saurait sans aucun doute, si notre attitude le rendait utile, modérer le zèle de certains de ses agents et imposer quelques sacrifices à leur politique.

*
* *

Lorsqu'on aura achevé de négocier à Londres et réglé la question sur le terrain international, il est probable que, si l'Angleterre exécute son engagement de bonne foi et donne au colonel Harrington l'instruction d'agir d'une manière un peu plus conforme à l'entente cordiale, la résistance de Ménélik disparaîtra très rapidement. Il sera sans doute possible alors d'obtenir de lui non seulement qu'il renonce à l'obstruction qu'il oppose à la continuation de la ligne française, mais encore qu'il accorde, en compensation du droit de 10 % que la compagnie devait percevoir après l'acte de 1894 sur les marchandises entrant en Ethiopie ou en sortant, droit qu'il est impossible de lever sans entraver gravement le commerce, la délégation d'une part des recettes des douanes de Harrar et peut-être même d'Addis-Ababa. Le négus trouverait en l'augmentation du commerce déterminée par l'ouverture du chemin de fer une compensation très prompte à ce sacrifice qui, d'un autre côté, assurerait les sommes nécessaires pour gager une bonne partie du capital qu'il faudra trouver pour prolonger la ligne jusqu'à Addis-Ababa.

On peut donc dire, pour conclure, qu'en réalité rien ne prouve que l'internationalisation soit plus nécessaire qu'elle n'est désirable. La manière déterminée dont a parlé le ministre des Affaires étrangères, qui sait assurément à quoi s'en tenir sur les négociations poursuivies à Londres, permet de croire qu'il a l'espoir de les voir se terminer favorablement. Aussi, tous les milieux désireux d'assurer le développement de nos intérêts au dehors doivent-ils, plus que jamais, résister résolument au pessimisme prématuré qui tendrait à affaiblir l'action de notre diplomatie.

*
* *

Telles sont, en résumé, les raisons qui ont déterminé le Comité de l'Afrique Française. Dans l'intérêt de la neutralité de l'Ethiopie qu'il désire voir reconnue, et par le plus grand nombre possible de puissances, dans l'intérêt de notre métallurgie et de nos compétences techniques qui cherchent un emploi, il a énergiquement repoussé l'idée de l'internationalisation du chemin de fer de Djibouti jusqu'à Addis-Ababa. Ajoutons qu'il l'a repoussée aussi dans l'intérêt de Djibouti, notre escale nécessaire sur la route de l'Extrême-Orient. Aucun engagement ne nous garantira en effet aussi sérieusement contre la construction d'une ligne détournant le trafic de Djibouti au profit de Berbera, ou de tout autre port du Somaliland britannique, que l'existence d'une compagnie française jusqu'à la capitale éthiopienne. Le conseil d'administration d'une compagnie internationale pourrait profiter d'une période de difficultés ou de faiblesse de notre diplomatie pour décider, malgré les intérêts de Djibouti, la construction d'un embranchement de cette nature entre Diré-Daouah et un port anglais. Mais aucune compagnie, dans l'avenir que nous pouvons raisonnablement envisager, ne songera à doubler, jusqu'à la capitale de Ménélik, c'est-à-dire à quelque 800 kilomètres de la côte, un chemin de fer qui, à lui seul, aura de la peine à vivre des transports encore si peu abondants que nécessite le commerce naissant de l'Ethiopie.

Robert de Caix.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

ET SES LEÇONS[1]

Le ralentissement dans les opérations militaires, que faisait prévoir notre dernier article, n'a pas tardé à se réaliser. Une armée, même victorieuse, n'est pas sans éprouver les effets d'une rencontre telle que la bataille de Moukden. Un repos devait donc s'imposer à brève échéance pour les troupes japonaises aussi bien que pour leurs adversaires, d'autant plus que la ligne de communication du maréchal Oyama s'est allongée de tout le terrain gagné. On dit que le pont du Khoun-ho vient d'être rétabli; mais de Moukden à Kai-yuan il reste encore bien des dégâts à réparer, et les Russes, qui tout récemment encore occupaient les stations à 100 kilomètres au Sud-Ouest de Kouang-tchen-tse, ont tout le temps, s'ils continuent de se replier vers le Nord, d'opérer une destruction aussi complète que possible de la voie ferrée qu'ils sont obligés d'abandonner. Sans doute celle-ci est doublée par les deux routes mandarines de Ghirin et de Bodoune, mais le dégel vient de faire son apparition et ces chemins sont sûrement en piteux état. En outre, des bruits de paix ont, durant la dernière quinzaine, pris une si sérieuse consistance que l'armée japonaise, satisfaite des résultats déjà obtenus, n'avait aucun intérêt à engager une nouvelle affaire, en admettant que la chose fût possible.

Pour toutes ces raisons, il ne faut point s'étonner de l'espèce de trêve qui règne actuellement : le gros des troupes nipponnes est aux environs de Kai-yuan et de Tchang-tou-fou, et l'on signale d'autre part la présence à Moukden du maréchal Oyama et du général Oku. Un certain nombre d'engagements sans grande importance se sont récemment produits à hauteur de Gasia et jusqu'à une cinquantaine de kilomètres au Nord-Est de ce point, à mesure que reculait l'arrière-garde russe. Celle-ci occupe toujours Koun-jou-ling tandis que l'ensemble des forces de Liniévitch, disposées en arc de cercle autour de Kouang-tchen-tse, occupe un front de 60 à 80 kilomètres et surveille les deux routes de Ghirin et de Bodoune.

Faut-il croire que cette inaction des Japonais n'est qu'apparente? Certains critiques vont jusqu'à affirmer qu'il se prépare

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 1er et 16 mars, 1er et 16 avril, 1er et 16 mai, 1er et 16 juin, 1er et 16 juillet, 1er et 16 août, 1er et 16 septembre, 1er et 16 octobre, 1er et 16 novembre, 1er et 16 décembre 1904, 1er et 16 janvier, 1er et 16 février, 1er et 16 mars, 1er avril 1905.

contre les Russes un double mouvement tournant : tandis qu'il n'y aurait au Nord de Kai-yuan qu'un simple rideau constitué par l'armée de Oku, le général Kuroki serait parti par la vallée du haut Soungari pour aller donner la main aux trois divisions débarquées avec Kawamura sur la côte coréenne au Nord de Ham-heung. Ces forces se dirigeraient sur Ningouta pour y couper la voie ferrée et commencer l'investissement de Vladivostok. Pendant ce temps les armées de Nogi et de Nodzu passeraient par la Mongolie pour se diriger vers Tsitsikar et y opérer la rupture du Transmandchourien. Certes les Japonais ont donné de nombreuses preuves de hardiesse, mais non point dans la conception, qui fut toujours prudente, de leurs mouvements stratégiques. Comme 550 kilomètres séparent Ningouta de Tsitsikar, cette dispersion des efforts des Nippons semble assez problématique.

Il ne suffit pas, dans cette hypothèse de calculer les effectifs qui se trouveraient ainsi opposés les uns aux autres : Liniévitch, disposant maintenant d'environ 350.000 hommes sous ses ordres, puisque les chiffres rectifiés de la bataille de Moukden ne lui attribuent qu'une perte totale de 90.000 hommes et que l'envoi des renforts n'a pas cessé, aurait sur sa droite et sur sa gauche deux armées chacune de près de 200.000 hommes et devant lui, prêt à se porter sur le point menacé, Oku avec 100.000 hommes environ. Il faut aussi tenir compte des distances et des difficultés de transport et se rappeler avec quel soin les Japonais ont toujours organisé leurs communications avant de rien entreprendre.

Du côté nippon, une nouvelle armée vient donc d'entrer en scène. Du côté russe, d'importantes mutations viennent d'avoir lieu dans le haut commandement. Le général Kaulbars, qui avait remplacé à la tête de la IIe armée le général Grippenberg, dont on n'a pas oublié le brusque départ, a repris son commandement de la IIIe armée. Le général Bilderling se trouve donc de nouveau à la tête du 17e corps européen. Quant à la IIe armée, elle va recevoir un nouveau chef, le général Batianof, membre du conseil supérieur de la guerre. Quant aux fonctions de chef d'état-major général, elles sont maintenant remplies par le général Kharkevitch, ancien chef d'état-major du généralissime actuel.

Enfin nous savons par une communication du ministre de la Guerre à Saint-Pétersbourg que, du 10 février 1904 au 10 mars 1905, il fut envoyé par le Transsibérien : 13.087 officiers, 761.467 soldats, 146.400 chevaux, 1.521 pièces de canons. Si l'on remarque que ces effectifs comprennent tous les

renforts envoyés aux garnisons de Port-Arthur et de Vladivostok, aux troupes chargées de la protection de la voie ferrée, et aux dépôts de Sibérie aussi bien qu'à l'*armée de campagne* de Kouropatkine, si l'on déduit du nombre total des pièces 200 canons de siège et 48 mortiers, on voit que ces chiffres ne font que confirmer ceux que nous avions récemment indiqués [1]. Mais il y a peut-être lieu de s'étonner que le souci de défendre sa gestion contre les critiques dont elle avait été l'objet, et ses dissentiments bien connus avec le généralissime disgracié, aient conduit le général Sakharof à publier dans la presse ces chiffres dont la révélation a produit un très fâcheux effet. En tout cas, la grandeur de l'effort fait par la Russie, tout autant que les exigences de son heureux adversaire — on a parlé d'une indemnité de 4 milliards — font comprendre sa répugnance à accepter le fait accompli, et à déposer les armes avant d'avoir fait une nouvelle tentative sur terre et sur mer.

II

LA FLOTTE RUSSE DANS LES EAUX D'EXTRÊME-ORIENT

Sur terre et sur mer, disons-nous, car l'escadre Rodjestvensky est maintenant dans les eaux d'Extrême-Orient. Le 8 avril, quelques heures seulement après qu'un vapeur arrivant à Singapour déclarait l'avoir rencontrée la veille en plein détroit de Malacca, l'escadre russe doublait l'extrémité méridionale du continent asiatique et pénétrait dans les mers de Chine. A quelques milles de là, la foule assemblée sur le rivage contemplait le majestueux défilé de ces bâtiments qui, pour engager la bataille, avaient dû contourner trois parties du monde. L'arrivée de cette flotte provoqua l'étonnement général, car on était loin de l'attendre à une date si rapprochée. On savait Rodjestvensky parti de Madagascar depuis le 16 mars, mais on croyait qu'il attendrait d'abord en un point de l'océan Indien la jonction de la division Nebogatof : tout au contraire, celui-ci partit de Djibouti le 8 avril, le jour même où son chef sortait du détroit de Malacca.

Après quelques nouvelles contradictoires, les détails donnés par les témoins oculaires montrèrent bien que c'étaient toutes les forces primitivement désignées sous le nom de *Deuxième Escadre du Pacifique*, qui venaient de passer devant Singapour. S'il est exact que l'on ait distingué 7 cuirassés, 8 croiseurs, 8 contre-torpilleurs, 3 croiseurs auxiliaires, 3 vapeurs de la

[1] Voir l'article du 1er mars 1905.

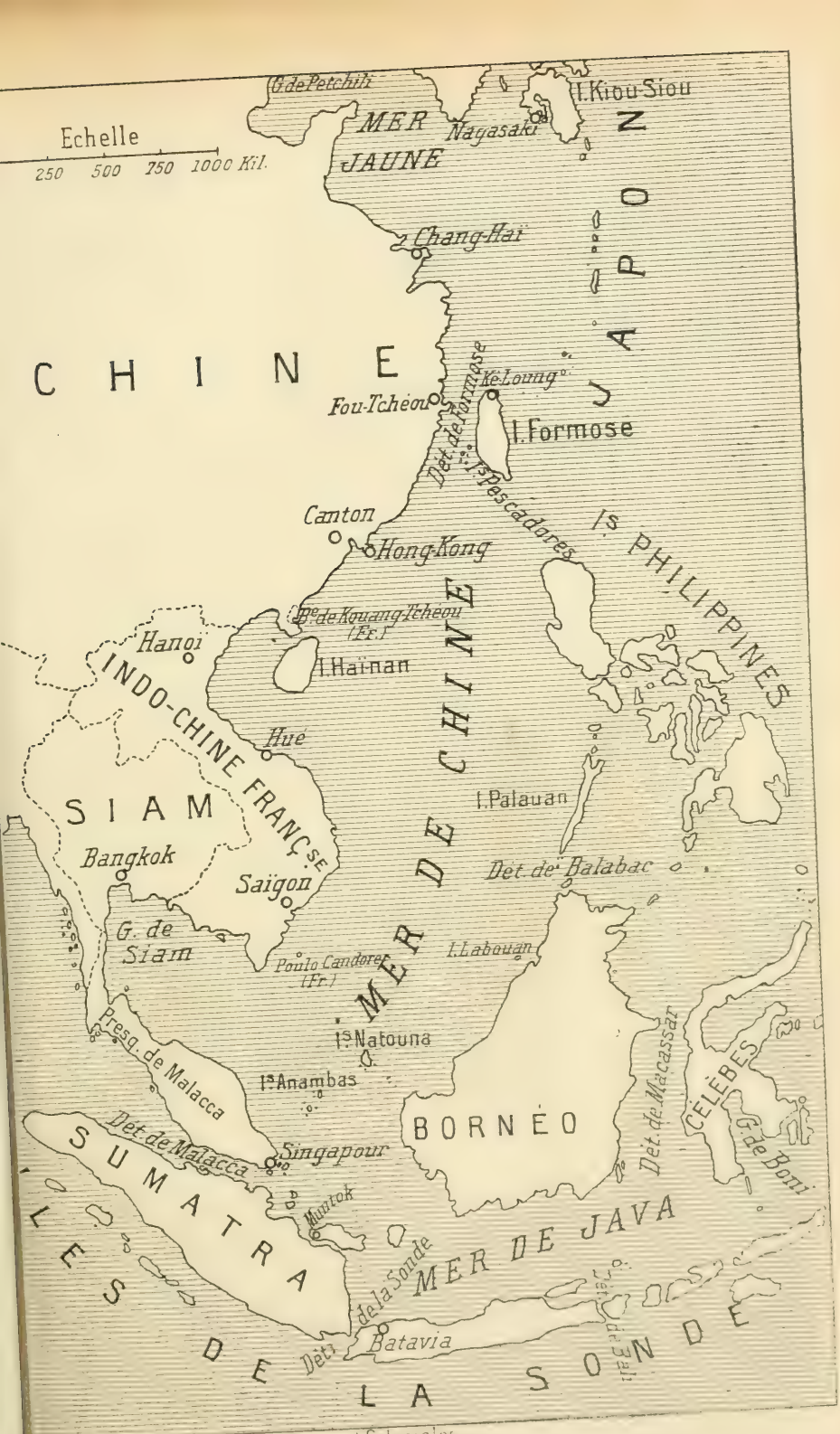

Fiché des Questions Diplomatiques et Coloniales

Flotte Volontaire, 16 charbonniers, 1 transport-atelier, 1 navire-hôpital, soit 47 navires au total, il faut en déduire que de tous les bâtiments qui composaient cette force navale, il ne manque que 3 contre-torpilleurs, qui d'ailleurs ont pu passer inaperçus ou qui ne tarderont pas à rejoindre. On comptait en effet, au départ de Russie :

7 cuirassés : *Kniaz-Souvarof*, *Empereur Alexandre III*, *Borodino*, *Orel*, *Osslabya*, *Sissoy-Veliky*, *Navarin ;*

2 croiseurs cuirassés : *Amiral Nakhimof*, *Dmitri-Donskoy ;*

6 croiseurs protégés : *Aurora*, *Iemtchoug*, *Almaz*, *Svietlana*, *Oleg*, *Imzouroud ;*

11 contre-torpilleurs : *Bravy*, *Blestachty*, *Bezouprechny*, *Buiny*, *Bodry*, *Bedovy*, *Buistry*, *Grosny*, *Gromky*, *Prozetelny*, *Revzy*.

Le déchet — s'il y en a réellement — est donc tout à fait insignifiant.

Quant à la division Nebogatof, qui ne devait tout d'abord constituer que le premier échelon de la *Troisième Escadre du Pacifique*, elle comprend :

1 cuirassé : *Empereur Nicolas Ier ;*

3 garde-côtes cuirassés : *Amiral Seniavine*, *Amiral Oushakof*, *General Amiral Apraxine ;*

1 croiseur-cuirassé : *Vladimir Monomach*.

Comme tout le monde, les croiseurs japonais de la division Kamimura — dont le *Kasagi* et le *Chitose*, accompagnés de deux transports *America-Maru* et *Yamato-Maru* — furent surpris par la brusque apparition de leurs adversaires. Depuis plusieurs semaines, les bâtiments nippons surveillaient les différents détroits qui séparent les îles de l'archipel Malais, et venaient régulièrement à Labuan (dans le Nord de Bornéo), rendre compte de leurs croisières, grâce aux câbles anglais qui de ce point se dirigent vers Singapour et vers Hong-kong. On dit même qu'ils ont largement utilisé les mouillages de certaines possessions hollandaises, comme les îles Natuna, en sorte que le Japon n'aurait pas à s'étonner si l'escadre de Rodjestvensky imitait cet exemple. En tout cas, dès que celle-ci parut, les croiseurs ennemis se replièrent vers le Nord pour communiquer avec l'amiral Togo et en recevoir de nouveaux ordres.

Sorti du détroit de Singapour, l'amiral Rodjestvensky semble avoir envoyé quelques navires en reconnaissance dans la direction du Sud, puisqu'ils furent signalés aux environs de Muntok (sur la côte Sud-Est de Sumatra), tandis que lui-même se dirigeait au Nord-Est, dans la direction de Formose. Il

s'arrêta quelques heures en un mouillage propice, à 10 milles des îles Anamba, en dehors des eaux néerlandaises, et le bruit courut même d'un engagement de croiseurs à quelque distance de ces îles. Des renseignements apportés par le *Sutley*, il faut conclure que l'escadre russe a continué sa route au Nord, puisque ce croiseur anglais, parti le 8 de Hong-kong et arrivé le 12 à Singapour, dit l'avoir rencontrée à hauteur du golfe de Siam le 11 au matin.

Ce n'est donc point aux abords de quelque île de la Malaisie que Rodjestvensky attend la jonction de son lieutenant. Mais chaque jour écoulé rend plus problématique cette réunion de toutes les forces russes, dont les dernières ne pourront atteindre Singapour avant le 1er mai. Quelque bizarre que cette décision puisse aujourd'hui paraître, on en vient à se demander si le plan de l'amiral russe n'est pas de livrer bataille dès maintenant. De son côté, l'amiral Togo regarde-t-il la base qu'il a établie aux Pescadores comme suffisamment forte pour accepter le combat dans ces parages, ne cherchera-t-il pas à entraîner son adversaire jusque sur les côtes du Japon, afin de se trouver à proximité de ses arsenaux ? Dans les circonstances présentes se posent bien des problèmes auxquels il est très difficile de faire une réponse qui s'appuie sur une base sérieuse.

Le seul fait qui paraît certain, c'est que Rodjestvensky, après avoir surpris l'ennemi par sa brusque arrivée, ne cherche pas à le dépister. Le contact est maintenant pris entre les deux escadres, et la route suivie par les Russes est si fréquentée que tous leurs mouvements seront rapidement connus et signalés. Le moment décisif ne tardera donc pas.

Il est inutile d'insister sur l'importance du duel qui va bientôt avoir lieu, puisque de son issue peut dépendre le dénouement de la lutte actuelle. Au point de vue naval, il y aura sans doute de précieux enseignements à en tirer, et il n'y a pas à s'étonner des nombreux déplacements de navires de guerre étrangers qui se trouvent en ces régions. Il y a gros à parier que des croiseurs anglais ne manqueront pas d'assister à la rencontre. Il serait à souhaiter que notre escadre d'Extrême-Orient, jusqu'ici si malheureusement stationnée en baie d'Along, fût autorisée à détacher quelques-unes de ses unités pour accompagner nos alliés, et à jouer vis-à-vis d'eux le même rôle de *témoins* que les Anglais vis-à-vis des Nippons.

JEAN DE LA PEYRE.

LA NAVIGATION SUR LE HAUT-CONGO

Quand on aborde le continent africain du côté de l'Est, à la hauteur du Congo, on peut aisément remonter ce fleuve jusqu'à une distance de 160 kilomètres de son embouchure. Les grands vapeurs de commerce de plusieurs Sociétés d'armements européennes, du reste, viennent maintenant, à des dates régulières, accoster le magnifique appontement que la Compagnie du chemin de fer du Congo a construit en plein fleuve, à Matadi. Ils doivent cependant avoir soin, s'ils arrivent pendant la saison sèche, de décharger à Banana quelques marchandises pour diminuer leur tirant d'eau et ramener leur calage dans le voisinage de 5 mètres.

Si une embarcation, même de faible tonnage, voulait s'aventurer plus haut, elle se trouverait tout à coup en présence d'une série de rapides qui transforment le cours du Congo en une cascade perpétuelle sur une longueur de plus de 400 kilomètres, c'est-à-dire pendant toute la traversée des Monts de Cristal, lesquels courent, parallèlement à la côte, du Nord au Sud. La ville de Léopoldville, de l'autre côté de ces montagnes, point où les eaux du Stanley-Pool ont brisé une paroi de leur cuvette pour s'écouler à l'Ouest, se trouve à 300 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer, tandis que Matadi n'est qu'à 26 mètres. La navigation du fleuve devient donc impossible entre ces deux points.

Et cependant, à l'Est de ces Monts de Cristal se trouve une région immense, grande comme six fois la France, couverte de forêts et de plaines, et d'un parcours relativement facile. Cette région est en effet sillonnée, dans tous les sens, par un nombre considérable d'affluents du Congo, tous navigables, ce qui constitue avec la grande artère du fleuve principal, sur toute son étendue, un admirable réseau de plus de 20.000 kilomètres de voies de communications naturelles.

Depuis le mois de juillet 1898, après huit années de travaux difficiles et coûteux, une ligne ferrée de $0^{m}75$ d'écartement réunit Matadi à Léopoldville et ouvre de la sorte au commerce ce vaste territoire tout rempli de richesses naturelles et jusqu'alors absolument fermé au reste du monde, du moins au point de vue des transactions.

Une tonne de marchandises emportée de Bordeaux, de Hambourg ou d'Anvers par bateau à vapeur est donc maintenant transbordée à Matadi et arrive à Léopoldville sur le Stanley-Pool par chemin de fer; de là, chargée sur de nouveaux vapeurs, elle est conduite par voie fluviale à sa destination

définitive, laquelle est parfois située à plus de 1.000 kilomètres, au Nord, au Sud ou à l'Est.

Des communications faciles sont actuellement établies entre les parties les plus éloignées l'une de l'autre du bassin du Congo, et les gares du Stanley-Pool sont devenues des entrepôts où viennent s'accumuler les produits, les richesses provenant de l'Etat Indépendant, du Cameroun allemand, de nos lointaines possessions du Tchad, de l'Oubangui et des colonies portugaises du Haut-Kassaï et de l'Angola. L'Etat Indépendant du Congo, usant plus largement que les autres puissances des routes fluviales qui traversent son domaine, a converti celui-ci en un immense champ d'exploitation d'ivoire et de caoutchouc, alors que la nature semblait en avoir plutôt fait un vaste jardin zoologique, réservé uniquement aux ébats des nègres, des singes et des éléphants, depuis le commencement du monde jusqu'à la consommation des siècles.

Sans aucune exagération, cent vapeurs au moins circulent maintenant sur le Haut-Congo et ses affluents. Ces vapeurs varient beaucoup entre eux par le tonnage ; certains peuvent embarquer jusqu'à 300.000 kilos de marchandises. Leur caractéristique générale est d'être à fond plat et construits en tôles d'acier de plus ou moins d'épaisseur. Quelques-uns sont à hélice, mais la plupart sont actionnés par une ou deux roues à palettes placées à l'arrière, au-dessus du gouvernail. Le peu de profondeur des eaux et surtout la présence de bancs de sables se déplaçant continuellement, ont amené à adopter d'une manière presque générale ce dispositif pour la propulsion.

Ces vapeurs sont assez délicats à gouverner principalement au moment des basses eaux, d'autant plus que les fleuves et rivières ne sont balisés qu'à certains endroits reconnus comme particulièrement dangereux. Néanmoins les accidents vraiment sérieux sont rares. Les capitaines de nationalités diverses, auxquels les Compagnies ont confié la direction de leurs bateaux, deviennent en fort peu de temps très habiles dans ce genre de navigation un peu spécial, où le coup d'œil et le sang-froid rendent au moins autant de services que les connaissances techniques précédemment acquises. Il leur faut souvent naviguer des journées entières au milieu d'un dédale d'îlots et de rochers qui paraît inextricable ; parfois force leur est de raser, à la toucher, une rive, alors qu'à 30 kilomètres ils aperçoivent, dans la brume, la silhouette des montagnes qui constituent le bord opposé. Ces capitaines sont d'ailleurs habilement secondés par les pilotes noirs, généralement de race bangala ; ceux-ci, à la seule inspection de la surface des eaux, reconnaissent si la

route est bonne ou mauvaise. Dans ces conditions, il est aisé de comprendre que la navigation de nuit soit à peu près impossible. On a bien essayé d'éclairer, en avant, la route à parcourir au moyen de projecteurs électriques similaires à ceux que l'on emploie pour la traversée de nuit du canal de Suez : on a dû renoncer à ce procédé dès le premier voyage.

Un des plus graves inconvénients de ces vapeurs réside dans l'obligation où l'on se trouve d'effectuer la chauffe de leurs chaudières avec du bois ramassé à grands frais sur les rives du fleuve ; on ne peut songer, en effet, à employer du charbon, en raison du prix de transport très élevé de ce combustible par le chemin de fer. En admettant même que le prix du charbon soit abordable au Stanley-Pool, il faudrait encore créer des vapeurs spéciaux, uniquement employés à ravitailler les dépôts constitués de place en place sur les bords des cours d'eau, les vapeurs actuels étant dans l'impossibilité de charger à leur bord le combustible nécessaire à leurs longs voyages. Le bois, au contraire, se trouve partout; malheureusement son emploi continuel comme combustible amènera fatalement, dans un avenir peu éloigné, le déboisement complet des rives. Il est nécessaire, en outre, d'entretenir à bord des vapeurs des équipes spéciales de coupeurs de bois, lesquels se refusent à toute autre espèce de travail; puis, il faut s'arrêter chaque soir, avant le coucher du soleil, pour faire la provision de bois du lendemain, ce qui réduit considérablement le temps de marche. Enfin, on est dans l'obligation d'employer des chaudières particulières, très vastes, qui tiennent une place énorme sur des vapeurs déjà trop petits.

Le gouvernement français a confié à un entrepreneur l'établissement de « postes de bois » sur les rives françaises du fleuve ; les particuliers peuvent venir s'y approvisionner à tant la brasse. Le gouvernement de l'Etat Indépendant a, au contraire, créé lui-même sur son domaine des dépôts de bois, mais uniquement et exclusivement à l'usage de ses propres vapeurs ; en aucun cas, les particuliers ne peuvent venir s'y ravitailler. Ces derniers n'ont donc la faculté de naviguer qu'en payant un impôt annuel très élevé, dit « permis de coupe de bois ». Nous connaissons une compagnie belge qui, de ce fait, verse chaque année 40.000 francs dans les caisses du Trésor. Le jour où l'alcool pourra être économiquement fabriqué sur place au moyen du manioc, des patates douces et des fruits du pays, les steamers fluviaux seront transformés, et les conditions économiques dans lesquelles s'effectuent actuellement les transports, complètement modifiées.

Le service des vapeurs du gouvernement de l'Etat Indépendant est aujourd'hui tout à fait organisé, et cette organisation lui donne, sur certains itinéraires, le monopole presque absolu des transports.

Le prix de la tonne varie entre 300 et 600 francs, soit à la montée, soit à la descente, selon la distance parcourue et la nature des marchandises ou des produits transportés. Les prix de transport demandés aux passagers noirs sont très faibles, mais pour les blancs ils sont très élevés. Il est vrai que les premiers sont parqués comme du bétail, tandis que les seconds ont un « pont particulier » et une classe spéciale. Outre le prix fixe d'un ticket de transport fort cher, chaque passager blanc est tenu d'acquitter, quelle que soit la distance parcourue, une taxe journalière de 20 francs pour frais de cabine et de nourriture, et certaines traversées durent plus de trente jours!

Malgré tous les inconvénients qui viennent d'être exposés, on ne saurait cependant trop encourager les touristes, soucieux de faire un beau voyage, à s'embarquer pour le Congo. En trois mois, ils peuvent se rendre à Stanleyville, au cœur même de la mystérieuse Afrique, et revenir en Europe, et cela sans aucune préoccupation, presque sans fatigue, en se laissant porter par les bateaux à vapeur et les wagons de chemin de fer. En dix-huit jours, les steamers partant d'Anvers les conduiront à Matadi : un train bien aménagé les déposera deux jours après à Léopoldville, tête de ligne des vapeurs desservant le haut fleuve, sur le lac Stanley (Stanley-Pool) qui est au Congo ce que le lac de Genève est au Rhône ; et, de là, en vingt ou vingt-cinq jours, un des magnifiques vapeurs de l'Etat Indépendant du Congo, les mènera à Stanleyville. Mollement étendus sur des « rocking chairs » et balancés par les eaux du fleuve, au milieu de paysages se renouvelant sans cesse devant leurs yeux étonnés et ravis, ils pourront contempler à leur aise et voir tant qu'ils le désireront des anthropophages, des hippopotames et des éléphants. Seulement, qu'ils se hâtent! car dans une dizaine d'années, lorsque ce voyage sera devenu à la mode et que l'agence Cook déversera au cœur de l'Afrique ses touristes internationaux, les voyageurs d'alors verront peut-être encore des anthropophages, trop nombreux pour s'être tous entre-dévorés, mais les derniers « beefsteacks » d'hippopotames auront été depuis longtemps mangés, et le dernier éléphant aura envoyé en Europe ses dernières billes de billard.

P. Aubéry du Boulley.

LE CLIMAT, LES MALADIES ET L'HYGIÈNE

DE L'EUROPÉEN A MADAGASCAR

Lorsqu'un colon débarque sur une terre qui lui est inconnue, il n'a pas toujours eu soin de se préoccuper des faits essentiels qui peuvent avoir une importance particulière pour son acclimatement. Son bagage géographique est généralement suffisant; il a même parfois des notions précises sur la géologie du pays qu'il se propose de fertiliser ou d'exploiter; s'il est chercheur de trésors, il s'est enquis des gisements aurifères ou de ceux qui recèlent les pierres précieuses; s'il est quelque peu naturaliste, il connaîtra la flore et la faune des territoires qu'il va parcourir; s'il s'intéresse à l'ethnographie, l'étude de la race aura plus particulièrement arrêté son attention; il sera peut-être familiarisé avec les éléments de la langue parlée par les indigènes; mais, dans l'immense majorité des cas, il ne saura rien ou presque rien du climat, de l'hygiène et des maladies spéciales à la colonie dans laquelle il arrive.

D'ailleurs, cette ignorance des moyens propres à sauvegarder sa santé ne tardera pas à lui être plus fatale que les difficultés matérielles qui surgiront partout sous ses pas. Celles-ci ne seront rien en comparaison de celle-là, parce que cette dernière engendrera les maladies particulièrement funestes aux blancs sous les tropiques. Il est de toute importance que cette vérité soit familière à ceux qui se proposent d'aller séjourner aux colonies ou qui s'y trouvent déjà installés.

Dans le but de leur être utile, je me propose de les éclairer dans cet article sur le climat, sur l'hygiène, sur les maladies propres à notre dernière conquête coloniale : je veux parler de la grande île africaine, de Madagascar.

***

On attribue communément au *climat* de Madagascar des méfaits auxquels il reste absolument étranger. La côte malgache a une réputation d'insalubrité proverbiale, réputation qui s'étend à la plupart des vallées s'enfonçant dans l'intérieur de l'île et qui est imméritée. Il est impossible, en effet, de porter un jugement unique sur les conditions climatériques de Madagascar. Il existe autant de différence entre le climat de Diégo-Suarez et de Fort-Dauphin qu'entre le climat de Lille et de Marseille, entre le climat de Tamatave et de Majunga qu'entre celui de Brest et de Nancy, sans compter que Tananarive situé au milieu des hauts plateaux a un régime

climatérique absolument différent de celui du reste de l'île.

Les maladies qui déciment les colons dans certaines régions dont l'insalubrité est extrême, sont presque toutes de nature parasitaire : elles n'ont rien à voir avec le climat, c'est-à-dire avec la composition spéciale de l'air, son état hygrométrique, ses variations de pression, son état électrique, sa température, etc. ; ce n'est pas lui le vrai coupable.

Dans la région septentrionale de Madagascar qui s'étend de Diégo-Suarez à la baie d'Antongil, le climat est chaud et sec pendant la plus grande partie de l'année. Les deux grandes saisons annuelles, sèche et humide, y sont nettement tranchées.

Sur la côte orientale, les pluies sont presque continuelles de novembre jusqu'en avril. Tamatave est le centre de cette région. Il y pleut pour ainsi dire toute l'année.

Fort-Dauphin se trouve dans une zone tempérée où il ne pleut guère qu'en janvier, en février et en mars.

Sur la côte occidentale, à Majunga notamment, il se passe huit mois de l'année, d'avril à novembre, sans qu'il tombe une goutte d'eau.

Le massif central, qui comprend le Betsiléo et l'Imérina et dont Tananarive est le centre, est assurément la partie de Madagascar qui se montre la plus favorable à la colonisation. Les deux saisons, sèche et humide, y sont égales, et les Européens y trouveront à peu de chose près le climat du midi de la France.

Les tableaux ci-joints, empruntés au *Guide du colon à Madagascar* mettent en évidence, d'une façon particulièrement claire et saisissante, les variations saisonnières de la température et des pluies : ils donnent une idée générale du climat.

I. — Courbes de la température.

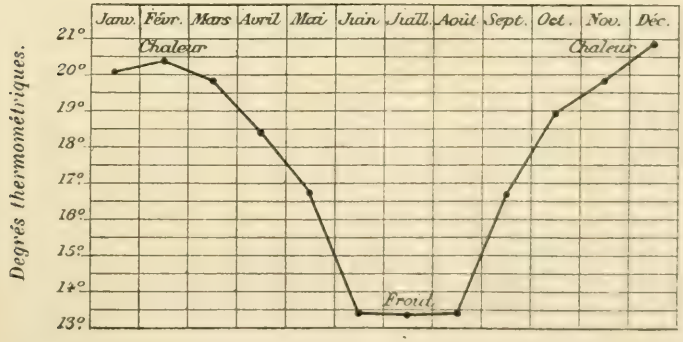

TANANARIVE. — *Température.*

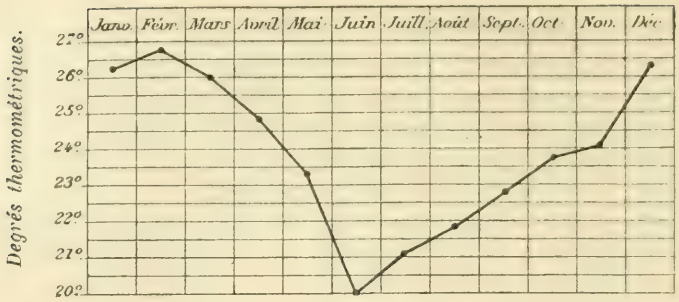

TAMATAVE. — *Température.*

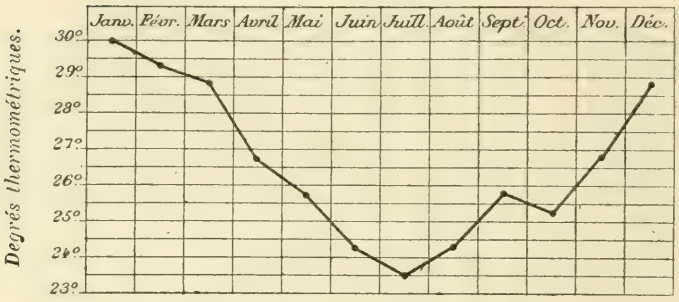

TULEAR (CÔTE OCCIDENTALE). — *Température.*

II. — Courbes des pluies.

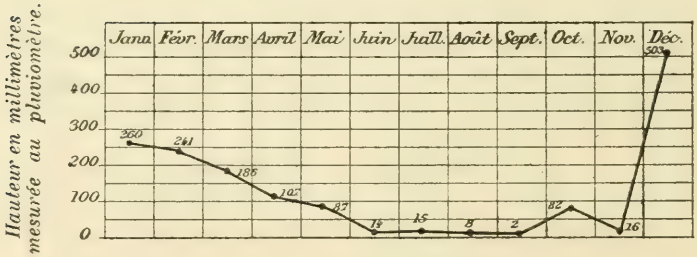

TANANARIVE. — *Pluies.*

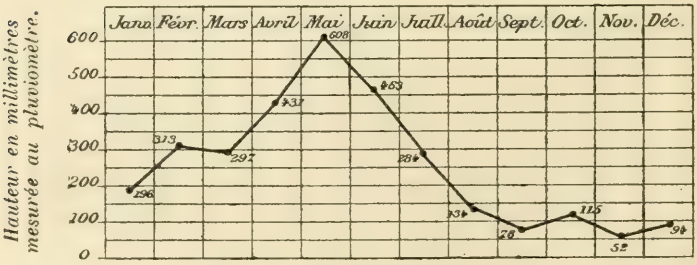

TAMATAVE. — *Pluies.*

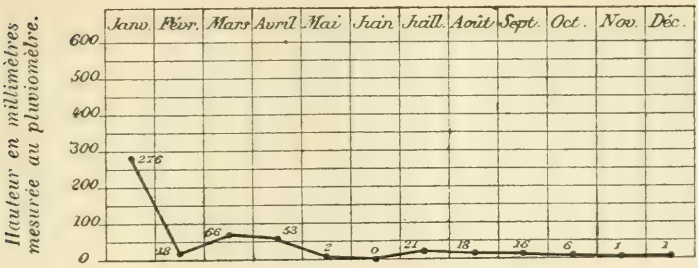

DIÉGO-SUAREZ. — *Pluies.*

*
* *

Ces brèves considérations sur le climat de Madagascar terminées, je reviens à cette idée fondamentale que la plupart des mécomptes que l'immigrant éprouve, en venant s'installer dans les colonies, tiennent à l'ignorance absolue dans laquelle il se trouve des règles les plus élémentaires de l'hygiène. Certains négligent de s'y soumettre par fanfaronnade, mais les fanfarons de cette espèce ont rarement le dernier mot.

Aucun homme, s'il n'est sain de corps, et j'ajouterai sain d'esprit, ne doit songer à aller s'établir dans la grande île malgache. Il est inutile que des cardiaques, des tuberculeux ou des lymphatiques aillent grossir le nombre des malades, ou même payer prématurément leur tribut à la mort dans les régions basses et débilitantes de l'île ou sur les plateaux. Cette remarque s'adresse surtout aux compagnies de colonisation qui peuvent avoir passé des contrats avec des personnes malades et leur doivent les frais de rapatriement ou des indemnités stipulées au contrat.

L'époque de l'arrivée de l'immigrant dans la colonie n'est pas indifférente. La saison de choix est la saison sèche : en avril ou en mai à Majunga et à Tamatave, au mois de juin à Diégo-Suarez. Il est vrai que les mois d'août et de septembre paraissent peut-être plus favorables, mais ils sont trop rapprochés de la saison des pluies qui pourrait surprendre le colon en pleine installation.

Le Dr Blanchard, directeur de l'Institut colonial de Paris, a formulé les « Commandements du parfait colon » de la manière suivante : « On évitera l'ardeur du soleil dans le milieu du « jour, la fraîcheur des nuits, le voisinage des marais, les excès « de tout genre ; on s'abstiendra d'alcool sous toutes ses formes, « on portera des vêtements de flanelle, on usera fréquemment « des ablutions et l'on tâchera d'être de bonne humeur. »

Il convient d'approuver sans réserve ces règles très simples qui, fidèlement observées, auront la plus heureuse influence sur la santé et sur le moral des colons.

Mais il ne suffit pas que ceux-ci débarquent bien portants : il faut aussi qu'ils s'acclimatent, et si c'est possible, qu'ils reproduisent. Je dis : si c'est possible, car les Européens ne peuvent s'implanter dans tous les pays, sous toutes les latitudes. C'est ainsi qu'ils ne peuvent se reproduire dans les régions équatoriales comme le Sénégal, le Gabon et la Cochinchine. Du 14e degré au 21e degré de latitude (les Antilles sont comprises dans ces limites), il leur devient possible de constituer des familles ; au delà du 21e degré (Cuba, Etats-Unis, Algérie, îles Mascareignes, Nouvelle-Calédonie), ils font souche d'emblée. En d'autres termes, les enfants de femmes européennes ont d'autant plus de chance de vivre et de se développer qu'ils sont nés dans un pays plus éloigné de l'équateur. Or, Madagascar, à l'exception de son extrême pointe septentrionale, est située dans la zone favorable à la reproduction pour les Européens.

Toutefois, l'idéal semble moins de constituer dans l'île malgache une population de sang exclusivement français, que d'imiter les pays de l'Amérique espagnole où le mélange des races s'est complètement effectué. De cette fusion de l'Espagnol et de l'Indien est sortie une race de métis physiquement pleine de charmes, intelligente et forte. Les Tagals des Philippines, qui se sont bien mélangés aux Espagnols, appartiennent à la même souche ethnique que les Hovas, comme eux ils font partie de la famille indo-malaise : on peut donc espérer que ceux de nos colons qui épouseront des Malgaches, lesquelles d'ailleurs appartiennent à un type anthropologique délicat, auront des enfants participant à la fois des qualités physiques et intellectuelles du père et de la mère.

Une telle race n'aurait plus à compter avec l'acclimatement, et elle consoliderait plus sûrement qu'aucune autre l'influence française à Madagascar.

*
* *

Entrons maintenant de plain-pied dans le domaine de maladies observées dans la grande île africaine, soit chez les indigènes, soit chez les colons. Nous retrouvons d'abord toutes les affections communes de nos pays, ni plus ni moins graves qu'en Europe ; nous constatons ensuite l'existence de maladies tropicales absentes de nos contrées, mais extrêmement fréquentes à Madagascar. Seules, ces dernières doivent particulièrement intéresser le colon, car elles revêtent presque toujours le caractère épidémique et existent en permanence dans certaines localités.

Dans une expédition coloniale, ces affections très diverses sont bien plus dangereuses que le feu de l'ennemi. Ce sont elles qui ont si durement éprouvé nos troupes lors de l'expédition de 1895. On sait que les Malgaches n'ont pas combattu, et que cependant 4.498 décès ont été enregistrés sur un corps expéditionnaire composé de 14.850 hommes ! Une bataille européenne avec de faibles effectifs n'eût pas été plus meurtrière. Aussi les Anglais donnent-ils à de telles expéditions le nom expressif de : *medical wars*, campagnes médicales.

Dans notre description, nous passerons d'abord en revue les maladies transmises par la piqûre des insectes, puis par l'eau, et nous terminerons par un coup d'œil rapide jeté sur d'autres affections que doit également connaître le colon.

Les maladies dues aux moustiques seront donc les premières qui nous arrêteront, et parmi elles, le *paludisme* nous retiendra d'abord.

Les moustiques comprennent trois genres : *culex*, *anopheles* et *aedes*. Ce sont des anopheles qui propagent la maladie. Ils vivent autour de marigots éloignés des habitations ; ils fuient le bruit, sont noctambules et recherchent toujours les endroits frais et obscurs. Ils n'émigrent qu'exceptionnellement et ont des habitudes sédentaires. Ils se distinguent des culex (moustiques communs) par un certain nombre de caractères morphologiques sur lesquels nous n'insisterons pas ici. Les femelles pondent leurs œufs à la surface de l'eau des mares. Les œufs donnent naissance à des larves qui se maintiennent sous la surface et respirent l'air extérieur au moyen d'une trachée minuscule qui affleure la surface de l'eau. La larve devient nymphe, puis insecte ailé, et le cycle recommence.

Comment le moustique est-il l'agent de propagation de la maladie ?

Depuis 1880, époque à laquelle le Dr Laveran, alors médecin de l'hôpital militaire de Constantine, découvrit l'hématozoaire du paludisme, on sait que ce dernier parasite de taille infime, puisqu'il n'atteint pas $0^{mm}005$ (5μ), se fixe sur les globules rouges du sang du paludéen et vit à leurs dépens. Ces globules palissent, perdent peu à peu la propriété de fixer l'oxygène et meurent. Il en résulte une anémie progressive, une sorte d'asphyxie lente qui mine le malade et finit par l'emporter. Ce parasite infiniment petit est un être vivant. Il est doté de mouvements et est susceptible d'épouser des formes variées. Chacune de ses formes répond à une phase spéciale de son évolution, de sa vie.

Qu'un anopheles vienne à piquer un sujet atteint de palu-

disme, il va, en absorbant le sang de sa victime, emmagasiner dans son estomac des globules dont quelques-uns seront chargés du parasite en question. Celui-ci profitera de son séjour dans l'estomac du moustique pour acquérir une forme et des propriétés nouvelles grâce auxquelles il passera de l'estomac dans la cavité abdominale, puis de la cavité abdominale dans la glande salivo-venimeuse de l'insecte. On comprend facilement que le moustique injectera en quelque sorte le parasite du paludisme à sa prochaine victime en la piquant. A ce moment, l'hématozoaire déversé dans la plaie produite par la trompe du moustique, « est à l'état d'un très petit corpuscule vivant, capa-
« ble d'accomplir ces obscurs mouvements de reptation qui
« s'observent chez tant d'êtres inférieurs et qu'on connaît,
« en histoire naturelle sous le nom de *mouvements amiboïdes*...
« Le petit parasite est entraîné par le cours du sang et se met à
« ramper au milieu des globules rouges du sujet qui vient
« d'être piqué. Il s'accole à l'un d'eux, pénètre à son intérieur,
« s'y creuse une petite cavité, puis se nourrit de la substance
« même du globule qui dépérit et meurt. » (Blanchard.)

Le moustique a accompli son œuvre de mort.

***

Nous connaissons donc le parasite du paludisme, son évolution, le mécanisme de son action et son véhicule — le moustique; examinons maintenant les principales manifestations de la maladie, son importance à Madagascar et les moyens d'y remédier.

Huit, dix ou douze jours après la piqûre du moustique, le premier accès de fièvre apparaît. Il s'accompagne de frissons, de sueurs abondantes, et dure de quelques instants à quelques heures; puis survient une période de calme, un répit de durée extrêmement variable — un jour, trente-six heures, trois ou quatre jours — après quoi l'accès de fièvre se reproduit.

Certaines manifestations paludéennes se présentent avec le type fébrile continu. Les répits n'existent pas, il y a seulement des abaissements momentanés de la température sans disparition complète de la fièvre. Enfin, les malades très anciennement atteints présentent les symptômes d'un dépérissement particulier : la cachexie paludéenne. Il suffit d'avoir traversé un pays infesté par la malaria pour bien connaître le degré de détérioration très accusé auquel arrivent les vieux impaludés.

Quant aux accès pernicieux, ils représentent la modalité la plus sévère de l'infection palustre. Ils surviennent surtout pendant les journées très chaudes et se traduisent par des accidents

cérébraux variés, délire, convulsions, etc., qui emportent le malade en trente-six ou quarante-huit heures.

Telle est l'esquisse de cette maladie redoutable qui cause plus de décès à elle seule, dans l'île de Madagascar, que toutes les autres maladies réunies. Elle est partout sur la région côtière, mais sévit avec prédilection sur la côte occidentale, tandis que le plateau central en est à peu près indemne.

Au cours de la campagne de 1895, 30 *hommes sur* 100 sont morts de paludisme. On choisit la voie de Majunga pour atteindre Tananarive : c'était la route la plus longue et la plus insalubre. Des médecins ont publié, sous le pseudonyme collectif de Jean Lemure, des statistiques éloquemment douloureuses qui eussent été tout autres si l'on avait choisi comme port de débarquement Tamatave : située sur la côte orientale plus salubre, moins humide, moins impaludée et proche des montagnes.

« Dans les conditions actuelles, écrit le professeur Blan-
« chard, l'Européen est donc grandement exposé à contracter
« le paludisme, même s'il séjourne peu de temps sur le littoral
« et dans les régions intermédiaires. Il est exceptionnel qu'il
« échappe à l'une ou l'autre de ses manifestations : la « fièvre
« d'acclimatement » n'est pas autre chose qu'une première
« attaque, ordinairement peu grave. Quand sera construite la
« ligne de chemin de fer réunissant la côte à Tananarive, il sera
« possible de traverser rapidement la zone dangereuse et de
« gagner en quelques heures les régions montagneuses dans les-
« quelles la maladie est rare et inconnue. Alors, vraiment, la
« fièvre d'acclimatement aura disparu du nombre des maladies
« de Madagascar et le colon pourra aborder en toute sécurité les
« régions salubres du plateau central, où il trouvera un état
« sanitaire excellent et un climat tempéré. »

De quelle manière peut-on lutter contre le paludisme?

Nous avons vu que l'évolution du microbe de la maladie — de l'hématozoaire — s'accomplissait d'une façon ininterrompue entre l'homme et le moustique, puis entre le moustique et l'homme. Pour rompre ce cycle, il faut donc s'attaquer à l'insecte porteur et inoculateur du germe. On atteindra le moustique en détruisant ses larves. Pour arriver à ce résultat, il suffit de répandre de l'huile de pétrole ou de goudron à la surface des mares. Elle va s'introduire dans les trachées des larves, empêcher l'entrée ultérieure de l'air et provoquer une asphyxie lente du futur insecte. Le Dr Ross a obtenu les meilleurs résultats à Sierra-Leone en utilisant ce moyen de destruction contre les moustiques.

Outre cette lutte qui, pour être entreprise sur une vaste échelle, relève surtout de l'administration centrale de la colonie, l'Européen ne doit pas oublier qu'il doit prendre de la quinine à titre préventif, qu'il est imprudent de sortir du coucher au lever du soleil, que les vapeurs sulfureuses, la poudre de tabac et de pyrèthre, mais surtout un bon moustiquaire, lui seront tour à tour utiles pour se protéger contre les atteintes de ces dangereux insectes.

Les expéditions militaires ne seront pas entreprises pendant la période endémo-épidémique. Les travaux de terrassement seront interrompus pendant la mauvaise saison ou bien seront exécutés par des hommes de couleur. Enfin, les habitations ne seront jamais construites au bord des marigots ou dans les vallées connues pour leur insalubrité. Dans tous les cas, l'absence des anopheles sera d'un bon augure, puisqu'elle indiquera que le paludisme est probablement inconnu dans la contrée.

***

Abordons maintenant l'histoire d'une autre maladie « à moustique » très répandue dans la zone intertropicale et sévissant également à Madagascar : je veux parler de la *filariose*. Cette affection est propre aux pays chauds, il y a donc lieu d'en donner une description sommaire.

Les sujets qui en sont atteints ont des urines sanglantes et présentent une enflure spéciale, connue sous le nom d'éléphantiasis, localisée aux pieds, aux jambes, aux bras ou en d'autres parties du corps. Cette curieuse maladie est imputable à un ver de la classe des nématodes, qui a reçu le nom de « filaire du sang humain ». L'inoculation de ce parasite à l'homme se fait encore par la piqûre des moustiques. Je ne peux mieux faire, au début de cet exposé, que reproduire les lignes suivantes écrites par M. le professeur Blanchard; elles se rapportent à la filariose. « Supposons un malade dont le sang « renferme une immense quantité de vermisseaux. Ces « animalcules sont des embryons : ils sont longs de 125 à « 300 millièmes de millimètre (μ), larges de 7 à 11 μ, « dépourvus de tube digestif et entourés d'une sorte de gaine « transparente qui ne gêne en rien leurs mouvements. Ainsi « constitués, ils s'agitent et circulent dans le sang de la façon « la plus capricieuse, bousculant les globules et se déplaçant « à la façon de petites anguilles. Leur longueur serait assez « considérable pour qu'on pût les voir à l'œil nu, si leur lar-

« geur n'était si exiguë : celle-ci leur permet en revanche de « franchir les capillaires les plus étroits et de se répandre « ainsi dans tout le torrent circulatoire. »

Un fait digne de remarque est que les embryons de filaire déshabitent les vaisseaux sanguins superficiels pendant l'état de veille et qu'ils s'y accumulent au contraire pendant le sommeil nocturne, c'est-à-dire au moment où certains insectes sont en pleine activité. Cette circonstance paraît donc éminemment favorable à la propagation de la maladie.

Le moustique survient, pique un malade atteint de filariose et avale avec le sang les embryons qui s'y trouvent contenus. Ceux-ci s'échappent à travers les parois de l'estomac de l'insecte et vont élire domicile dans la masse des muscles qui sert à faire mouvoir ses ailes. Là ils grossissent, deviennent larves pourvues d'une ébauche de tube digestif, puis cheminent lentement vers le cou et gagnent finalement la gaine de la trompe. L'insecte est alors prêt à inoculer la filaire.

Il accomplira son œuvre en piquant un homme sain. Les larves introduites dans la peau de l'homme vont grandir sur place et donner naissance à des filaires adultes longues de 10 à 15 centimètres et larges de $0^{mm}10$ à $0^{mm}18$. Les filaires femelles pondent les embryons qui, entraînés dans le torrent circulatoire, vont servir à des inoculations nouvelles.

Comment expliquer les déformations monstrueuses dont les sujets atteints de filaire sont porteurs ? Comment expliquer leurs urines sanglantes? De la manière suivante : les vers adultes sont « trop gros pour franchir les ganglions qui se « trouvent placés sur le trajet des vaisseaux lymphatiques, « particulièrement au niveau des articulations : ils obstruent « donc les vaisseaux qui se rendent à ceux-ci et déterminent « une stase de la lymphe en amont. Cet arrêt circulatoire a « pour conséquence une dilatation progressive des vaisseaux « lymphatiques, et c'est là le point de départ de l'éléphan- « tiasis. L'urine sanglante résulte de ce que les embryons « charriés par le sang viennent s'accumuler dans les capil- « laires du rein ou de la vessie et en déterminent la rupture. » (Blanchard.) Le sang passe alors dans les canaux urinaires et se mélange à l'urine dans la vessie.

Quand le parasite a pénétré dans l'organisme humain, les moyens médicaux de le combattre sont nuls. Les sels de quinine restent sans action sur le parasite. Le traitement chirurgical, au contraire, permet l'extirpation des tumeurs éléphantiasiques et l'ablation du parasite adulte.

Il convient de remarquer, en terminant, que la filariose est

par excellente une maladie évitable et que, pour lui échapper, il suffit de se soustraire aux piqûres des moustiques.

*
* *

Parmi les maladies transmises par les moustiques, il en est encore une, la *fièvre jaune*, dont nous ne nous occuperons pas pour l'excellente raison qu'elle ne s'est pas encore montrée dans la grande île malgache et aussi parce que nous en avons fait l'histoire ici même, il y a quelques mois[1].

La *lèpre* (*boka*, en langue malgache) a été considérée depuis quelque temps par certains auteurs, et notamment par le professeur Blanchard, comme vraisemblablement transmise par les moustiques. Une telle opinion est encore discutée. Ce qu'il importe de savoir, c'est que la lèpre, qui est essentiellement une maladie contagieuse, peut être susceptible de se transmettre à la fois par le contact direct des lépreux avec les personnes indemnes et par la piqûre d'un insecte qui va du sujet malade au sujet sain et qui reste à trouver.

Nous avons également fait ici l'histoire de la lèpre[2]; il n'y a donc pas lieu d'en recommencer la description même sommaire. Nous dirons seulement que cette maladie est fréquente à Madagascar. Dans la province de Tananarive qui compte près de 400.000 habitants, il n'y a pas moins de 1.000 lépreux. Dans celle d'Ambositra, les médecins en ont signalé plus de 800.

Avant notre prise de possession, les médecins anglais et les missions religieuses avaient déjà créé des léproseries. Mais, en raison de son caractère privé et libre, l'internement des malades était illusoire. Des établissements nouveaux, surveillés et mieux compris au point de vue de l'hygiène, ont été installés. « Par « exemple, écrit le professeur Blanchard, à l'instigation de M. le « colonel Houry, on a ouvert à Ambohidratino, en avril 1900, « une vaste léproserie qui ne contient pas moins de 600 malades. « Ceux-ci occupent un grand village disposé en terrasse et « comprenant 26 pavillons ; ils se livrent à la culture du riz, du « manioc et des patates. L'internement est obligatoire ; les « malades ne peuvent sortir qu'après avoir obtenu un certi- « ficat constatant que leurs ulcérations sont cicatrisées et qu'ils « ne présentent plus aucun danger de contagion. Les sexes ne « sont pas séparés ; les familles de lépreux habitent des cases « spéciales et peuvent garder leurs enfants jusqu'à l'âge de « deux ans ; on les leur enlève ensuite, pour les placer dans un « orphelinat voisin de la léproserie. »

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 15 avril 1903.
[2] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er janvier 1904.

D'autres léproseries, officielles ou non, fonctionnent aussi dans d'autres régions (Manankavaly, Antsirabé), ou sont en voie de construction. Il est permis d'espérer que le confinement des lépreux dans ces établissements amènera une prompte diminution du nombre des atteintes et empêchera la population d'être décimée par le fléau.

En résumé, ce qu'il faut retenir de ce qui précède, c'est la nécessité de combattre les moustiques, non en s'attaquant aux individus adultes, déjà pourvus de leurs ailes, mais aux individus jeunes, encore enfermés dans les eaux stagnantes des mares. Il faut couvrir la surface de l'eau d'une petite quantité de goudron et de pétrole, à raison de 10 centimètres cubes par mètre carré. « La larve et la nymphe du moustique viennent « fréquemment à la surface de l'eau pour y rejeter de l'acide « carbonique et s'y charger d'oxygène. Dans les conditions « normales, rien ne s'oppose à cet échange de gaz ; mais ces « petits animaux ne peuvent plus entrer en relation avec l'air « atmosphérique, si l'on a eu soin de verser à la surface de « l'eau une petite quantité du mélange susdit : l'huile de « pétrole diffuse dans les trachées et se dépose sous forme de « gouttelettes sur leurs orifices respiratoires. Larves et nym- « phes meurent donc rapidement par asphyxie et, au bout de « très peu de temps, on ne trouve plus dans l'eau que leurs « cadavres. » (Blanchard.)

Il est préférable de recouvrir les puits, citernes et abreuvoirs d'une toile métallique à mailles assez serrées pour que les moustiques ne la traversent pas.

Tous les orifices de la maison seront pourvus d'une toile métallique fine qui permettra à la lumière et à l'air de circuler, mais empêchera l'introduction des insectes. Les lits seront entourés de moustiquaires. Les vérandas, où on séjourne si volontiers le soir, ne seront sûres que si elles sont protégées comme les orifices de la maison. Enfin c'est surtout à partir du crépuscule et pendant toute la nuit qu'il faudra craindre les piqûres d'anopheles.

***

La *peste* a fait son apparition, dans l'île de Madagascar, une première fois à Tamatave, le 23 novembre 1898, et dura peu ; une seconde fois dans le même port en 1899, l'épidémie dura cinq mois, et sur 52 personnes atteintes, 42 moururent. Antsirane fut également visité par le fléau, qui ne fit qu'effleurer ce centre important.

L'histoire de cette maladie a été déjà faite dans les *Questions*, je n'y reviendrai donc pas[1].

Je rappellerai seulement que la puce est l'un des agents les plus actifs de la transmission de cette maladie. Les rats jouent également un rôle des plus importants. Ces rongeurs, en dévorant les substances souillées de microbes provenant d'un pestiféré, s'inoculent la maladie. Les puces se chargent à leur contact de bacilles virulents qu'elles vont ensuite transporter sous la peau de l'homme en lui inoculant la maladie.

Or, la puce est un insecte qui n'est pas rare à Madagascar, puisque certaines localités portent le nom significatif de *Beparasy* (beaucoup de puces). Il convient donc de procéder partout où ce sera possible à l'extermination des rats qui sont, en réalité, les vrais véhicules du microbe de la peste. De plus, les coolies chinois et indous, qui débarquent à Madagascar, devront être soumis à la plus étroite surveillance et à de rigoureuses désinfections.

*
* *

Les maladies transmises par les insectes ont fait l'objet des paragraphes précédents : passons à l'étude des maladies imputables à l'eau. Les germes microbiens qui donnent la *fièvre typhoïde*, le *choléra* et la *dysenterie* sont des hôtes habituels de l'eau. Mais nous ne dirons rien de ces affections dont les manifestations, à Madagascar, sont identiques à celles qu'on observe en Europe. D'ailleurs, le choléra est encore inconnu dans la grande île malgache.

A côté de ces maladies communes aux régions intertropicales et aux pays tempérés, il en est d'autres qui sont nettement spéciales aux pays chauds, et parmi ces dernières, il faut ranger la *bilharziose* ou *hématurie d'Egypte*. Cette dernière appellation est défectueuse, car la maladie s'observe presque dans toute l'Afrique et sévit également à Madagascar.

Le sang des sujets atteints de bilharziose renferme des vers filiformes presque toujours accouplés deux par deux ; l'un est le mâle, l'autre la femelle. Celle-ci pond des œufs de forme ovale en grand nombre, munis à l'un de leurs pôles d'une sorte d'éperon acéré qui occasionne toutes les lésions. Grâce à cette arme, les œufs perforent les vaisseaux sanguins les plus fins, tombent au milieu des tissus et y cheminent en provoquant sur leur passage une irritation douloureuse. C'est par le même mécanisme qu'ils traversent la paroi de la vessie pour tomber dans l'intérieur de l'organe en provoquant un léger suintement

[1] *Questions Diplomatiques et Coloniales*, 1er septembre 1902, *La peste*.

de sang. L'urine se colore et ainsi apparaît le principal symptôme de la maladie : l'hématurie.

L'œuf de la bilharzie (ver femelle) est donc rejeté au dehors avec l'urine et le hasard peut l'entraîner dans un endroit humide, un cours d'eau, une mare où il se développera et mettra en liberté un embryon cilié, très agile. Ce dernier va élire domicile chez un animal aquatique, un mollusque probablement, qui reste à déterminer. Il y passe son jeune âge et revient à l'homme soit par l'eau de boisson, soit parce qu'il est fortuitement avalé en même temps que le mollusque en question.

Nous n'entreprendrons pas ici la description médicale de cette maladie : nous avons seulement voulu signaler quelle en était la cause, où elle siégeait habituellement, et jusqu'à quel point elle était évitable.

L'*ankylostome*, l'*ascaride*, l'*oxyure*, le *trichocéphale* sont d'autres parasites introduits par l'eau dans l'organisme humain, mais ils se comportent à Madagascar comme partout ailleurs et ne méritent pas une description spéciale.

Il nous reste à indiquer les précautions nécessaires en vue d'éviter les maladies transmises par l'eau.

Si une installation de filtres Chamberland est possible, il ne faudra pas hésiter à recourir à ce procédé d'épuration et de stérilisation de l'eau destinée à la consommation. Si, au contraire, l'Européen se trouve loin de tout centre important et dépourvu de filtres, il devra ne pas perdre de vue les indications suivantes fournies par le professeur Blanchard dans une conférence faite au mois de février 1901 au Muséum d'histoire naturelle : « Dans les régions montagneuses, l'eau de source est « assez abondante, et est généralement d'excellente qualité ; en « toute autre contrée, on devra se méfier des eaux qui sont « souvent insalubres. Sur la côte Est, par exemple, on ne « trouve guère que des eaux souterraines plus ou moins char- « gées de matières organiques. Les indigènes savent par expé- « rience qu'elles ne peuvent être consommées impunément ; « aussi, ont-ils l'habitude de ne boire jamais que de l'eau « bouillie dans la marmite même qui leur a servi à cuire le « riz : un tel breuvage s'appelle *rano-ampanga*.

« Le colon se trouvera bien d'adopter un pareil usage, c'est-à- « dire de ne boire que de l'eau bouillie. La boisson la plus « hygiénique et la plus agréable sera du thé léger, qui est tout « à la fois aromatique, tonique, astringent et aseptique... « Puisque nous sommes amené à parler de boissons, nous ne « saurions trop répéter qu'on ne doit faire usage en aucun cas

« d'alcool sous aucune forme (cognac, rhum, absinthe, etc.). Le « colon qui sera assez sage pour s'abstenir de ces liquides « meurtriers échappera de ce fait à la plupart des maladies « qui s'attaquent de préférence aux organismes débilités. »

*
* *

D'autres maladies parasitaires : le *tænia*, la *gale* et la *chique*, sont également observées à Madagascar. Nous ne parlerons pas des deux premières, parce qu'elles ne caractérisent pas la pathologie exotique, mais nous dirons quelques mots de la chique qui, inconnue dans l'île lors de la conquête, y a été importée par les tirailleurs sénégalais et s'est propagée avec une telle rapidité qu'on la considère à l'heure actuelle comme l'un des « pires fléaux de l'île ».

La chique est un insecte très voisin de la puce vulgaire. Elle a les mêmes habitudes que celle-ci, recherche la toison des animaux ou les habitations humaines, et s'attaque indifféremment à n'importe quel animal et à l'homme. Le mâle va sautillant de victime en victime et n'est dangereux que par sa piqûre qui est, en somme, anodine. Il n'en est pas de même de la femelle. Celle-ci, lorsqu'elle a été fécondée, s'enfonce dans la peau et y disparaît au fond d'une galerie par laquelle elle reste en relation avec le milieu extérieur. Là, elle grossit progressivement et irrite les tissus autour d'elle en provoquant de très vives démangeaisons. Son abdomen rempli d'œufs se distend et atteint parfois la taille d'une groseille. Il se forme une véritable petite tumeur au niveau du point où le parasite a élu domicile, et celle-ci peut s'infecter et donner lieu à une plaie souvent très étendue, et même à des mutilations véritables.

La chique se fixe de préférence aux pieds, et les indigènes ont l'habitude d'examiner fréquemment ces parties de leur personne afin d'en extirper le parasite dès qu'il s'y trouve. Cela s'appelle procéder à « l'échiquage », et cette opération se pratique communément à l'aide d'une épingle ou d'une lame de canif. L'ablation du parasite accomplie, un pansement suffit à amener la guérison rapide de la lésion minuscule que la chique a faite en s'introduisant sous la peau.

Le *Pied de Madura* est une autre maladie parasitaire, due au développement dans les tissus d'un champignon qui provoque l'apparition de tumeurs, présentant à leur surface des ulcérations par lesquelles suinte un liquide purulent. Ces tumeurs siègent aux pieds et des observations précises expliquent à la fois cette localisation du mal et ses caractères particuliers. Le Pied de Madura se développe toujours à la suite

d'une déchirure de la peau par des plantes piquantes : le champignon provocateur de la maladie vit normalement sur ces végétaux et pénètre dans les tissus à la faveur de cette écorchure. Il poursuit alors son développement et provoque la formation d'une tumeur parasitaire. La connaissance de ces faits indique donc qu'il ne faut jamais s'aventurer pieds nus dans les broussailles.

Nous terminons ici l'exposé des notions indispensables à l'Européen qui se propose d'aller à Madagascar. Nous insistons encore sur la nécessité, pour les particuliers comme pour les sociétés, de bien étudier le climat des régions qu'ils se proposent d'habiter ou d'exploiter et de savoir quels ennemis parasitaires ils y rencontreront. Nous ne saurions trop répéter ce qui a déjà été maintes fois signalé, à savoir que chaque fois qu'une entreprise coloniale a été conduite sans souci des règles de l'hygiène spéciale à chaque colonie, elle a échoué ou n'a réussi qu'au prix de véritables hécatombes d'hommes. Il faut les éviter à tout prix, et l'Européen, qui fait le sacrifice de s'expatrier pour collaborer à la tâche civilisatrice du vieux continent, ne doit pas ignorer la conduite à tenir pour ne pas succomber avant d'avoir entrepris son noble labeur.

MAURICE BURET.

P. S. — On a découvert à Madagascar un certain nombre de sources thermales et minérales, et il est à présumer qu'il en existe beaucoup d'autres.

Les indigènes, qui se servent de beaucoup d'entre elles, les désignent sous le nom générique de « Ranomafana », eaux chaudes.

Les principales sources sont celles d'Antsirabé (mot qui veut dire, en malgache, *où il y a beaucoup de sel*), de Bétafo, de Matsinjo, de Mahavoana, d'Antsirakely, de Masondrary, de Besakay, de l'île Marosy, de Betavilo, d'Androranga, etc.

Ces quelques sources témoignent de la richesse de Madagascar en eaux minérales. L'action de ces eaux, jointe à la douceur du climat de l'intérieur de l'île, sera une ressource précieuse pour les personnes débilitées par un séjour dans les terres basses et insalubres du littoral. La création, aujourd'hui faite, d'un établissement confortable à Antsirabé et la construction, également terminée, des voies ferrées permettront à tous de faire une cure à cette station thermale, dont on tirera d'ailleurs le plus grand bénéfice, rien que par la salubrité de son climat.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LA QUESTION MAROCAINE

LE VOYAGE DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE AU MAROC

Les détails maintenant connus de la visite de l'empereur Guillaume à Tanger, et le texte officieusement communiqué des paroles prononcées par lui en cette occasion n'ont fait que préciser, en l'aggravant, l'importance de cette manifestation théâtrale de Guillaume II, et il est impossible actuellement de s'illusionner sur son caractère d'hostilité directe contre la politique française au Maroc.

Le *Hambourg*, ayant à bord l'empereur, entra en rade de Fez, escorté du croiseur *Frédéric-Charles*, le 31 mars, à 9 heures du matin. Aussitôt les croiseurs français, le *Du Chayla* et le *Linois*, hissèrent leur grand pavois et saluèrent de vingt et un coups de canon. Les représentants du sultan et du corps diplomatique attendaient sur la jetée, et chacun pensait voir l'empereur débarquer immédiatement. Il n'en fut rien. La mer était très grosse. Guillaume II attendit jusqu'à onze heures et demie pour venir à terre, ce qui provoqua un désappointement général parmi la foule accourue pour le saluer.

Sur la jetée, l'empereur fut reçu par Moulaï Abd el Malek, oncle du sultan, qui lui adressa les souhaits de bienvenue; l'empereur le remercia de son accueil chaleureux et exprima sa satisfaction de se rencontrer, à son arrivée sur la terre marocaine, avec un proche parent du sultan appartenant à la même branche chérifienne. Il le chargea de remercier de sa part Moulaï Abd el Aziz pour l'envoi d'un ambassadeur spécial, ainsi que pour la réception magnifique qu'il lui avait préparée à Tanger. Il l'assura du vif intérêt qu'il porte au bien-être et à la prospérité de cet empire :

> C'est, dit-il, au sultan du Maroc, souverain indépendant, que je fais ma visite, et j'espère que sous sa haute souveraineté, un Maroc libre sera ouvert à la concurrence pacifique de toutes les nations, sans monopole ni exclusion d'aucune sorte.

Le corps diplomatique était absent par suite du retard apporté au débarquement. On présenta alors à l'empereur la colonie allemande qui l'assura de son dévouement et de sa fidélité. Guillaume II, après quelques paroles de remerciements, ajouta que « la colonie pouvait « compter sur l'appui du gouvernement allemand pour qu'aucun « obstacle ne vînt entraver, en ce pays libre, le succès de ses efforts « en faveur du commerce national ».

L'empereur alla ensuite à la légation d'Allemagne. Les troupes marocaines rendaient les honneurs, commandées par le capitaine français Fournié, et les clairons sonnaient des airs français. Sur le passage, la population indigène et la colonie espagnole firent à Guillaume II un accueil chaleureux.

A la légation d'Allemagne, l'ambassadeur chérifien donna lecture à l'empereur, au nom du sultan, d'un long discours plein de métaphores orientales, mais sans aucune signification politique. Il y était dit que l'amitié qui unit le sultan à l'empereur d'Allemagne est un fait notoirement connu par tous les peuples de la terre.

A ce discours l'empereur répondit en remerciant le sultan de ces sentiments amicaux, puis il s'exprima en ces termes :

J'approuve hautement ce que vient de dire Votre Altesse sur la toute-puissance et la sagesse de la Providence qui dirige le sort des peuples. Je fais des vœux pour le développement et la prospérité de cet empire, tant en ce qui concerne les intérêts des sujets chérifiens que ceux des nations étrangères, qui continueront, je l'espère, à travailler ici sur le pied d'une parfaite égalité.

L'empereur remit ensuite à l'ambassadeur chérifien la grand'-croix de l'ordre de la Couronne de Prusse, et aux trois secrétaires qui l'accompagnaient des croix de commandeur de l'Aigle-Rouge. Après la présentation du corps diplomatique, l'empereur, s'étant entretenu de nouveau avec l'oncle du sultan, lui fit la déclaration suivante :

Ma visite à Tanger a eu pour but de faire connaître que je suis décidé à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour sauvegarder efficacement les intérêts de l'Allemagne au Maroc. Je considère le sultan comme un souverain absolument indépendant, et c'est avec lui que je désire m'entendre sur les moyens les plus propres à obtenir ce résultat. Quant aux réformes que le sultan aurait l'intention d'introduire dans le pays, j'estime qu'il doit procéder avec beaucoup de précaution et en tenant si bien compte des sentiments religieux de ses sujets qu'à aucun moment l'ordre public ne puisse être troublé par le fait de ces réformes.

L'empereur s'entretint alors avec plusieurs personnes et se fit notamment présenter le capitaine Fournié, chargé de l'instruction des troupes de Tanger, auquel il adressa quelques paroles gracieuses. Il quitta la légation d'Allemagne à 1 h. 1/2, et était remonté à bord du *Hambourg* à 2 heures.

*
* *

Ce même vendredi 31 mars, presque au même moment où l'empereur Guillaume affirmait à Tanger les nouvelles visées de la politique allemande, M. Delcassé exposait au Sénat, en réponse à une question de M. Decrais, l'opinion du gouvernement français sur les affaires marocaines. Nous reproduisons ici, d'après l'*Officiel*, les déclarations de notre ministre des Affaires étrangères.

M. Delcassé, *ministre des Affaires étrangères.* — Messieurs, beaucoup mieux que par un long discours, je pourrai, par un simple rappel des faits, répondre, je le crois, complètement à la question que vient de m'adresser l'honorable M. Decrais.

Rien dans notre politique marocaine, rien dans notre pratique des accords du 8 avril et du 3 octobre 1904 ne peut expliquer le mouvement de presse qu'il vient de signaler.

C'est qu'en effet notre politique au Maroc se poursuit exactement dans les mêmes conditions qui ont été définies à la tribune des deux Chambres du Parlement, gardant le même caractère, visant le même but. L'affaiblissement extrême du Makhzen, l'anarchie décroissante et l'insécurité qui en résultaient étaient préjudiciables à tout le monde, et tout d'abord à nous qui ne souffrions pas seulement comme les autres dans nos intérêts commerciaux, mais qui ressentions durement en Algérie, le contre-coup des troubles qui ne cessent de désoler la région marocaine voisine de la frontière.

Au dommage économique s'ajoutait pour nous un dommage politique, et nous avions ainsi un double titre à vouloir apporter un remède à une situation qui était devenue intolérable.

Mais tout d'abord, il importait de prévenir toute méprise et d'écarter, au sujet de nos intentions, tout motif fondé d'inquiétude.

Nous ne pouvions oublier ni les nombreuses nations ayant au Maroc des intérêts commerciaux, qui peuvent incontestablement prétendre à obtenir toute sécurité, ni les puissances qui, par leur situation politique au Maroc même ou à proximité du Maroc, ne pouvait voir d'un œil indifférent l'action qu'elles sentaient bien d'ailleurs que nous devions y exercer.

Nous pouvions d'autant moins les oublier que la France — l'honorable M. Decrais le rappelait tout à l'heure et je l'ai dit maintes fois, aux applaudissements de la représentation nationale, des faits le prouvent tous les jours, et tout le monde se plaît à le constater — la France ne prétend pas fonder sa grandeur sur la méconnaissance des intérêts d'autrui, mais sur l'harmonie de ses propres intérêts avec les intérêts d'autrui.

De là, Messieurs, la négociation et la conclusion des accords que vous savez et qui constituent, de la part des puissances contractantes, la reconnaissance de la situation singulière que la France doit occuper au Maroc, à cause de l'Algérie. Et c'est ce qu'explique très bien l'article 2 de la déclaration franco-anglaise du 8 avril :

« Le gouvernement de Sa Majesté Britannique — y est-il dit — recon-
« naît qu'il appartient à la France, notamment comme puissance limi-
« trophe du Maroc sur une vaste étendue, de veiller à la sécurité de ce
« pays et de lui prêter son assistance pour toutes les réformes administra-
« tives, économiques, financières et militaires dont il a besoin. »

Voilà donc parfaitement précisé, sans qu'aucune fausse interprétation le puisse obscurcir, tant pour le gouvernement marocain que pour les autres puissances, le vrai caractère de notre action au Maroc.

Cette action peut-elle affecter, en quoi que ce soit, je ne dis pas les traités conclus par d'autres puissances avec le Maroc — sur ce point aucun doute n'a été émis, même par la vigilance la plus inquiète — mais les intérêts économiques des tiers? Eh bien! lisons l'article 4 de la même déclaration :

« Les deux gouvernements également attachés au principe de la liberté
« commerciale tant en Egypte qu'au Maroc déclarent qu'ils ne s'y prête-
« ront à aucune inégalité pas plus dans l'établissement des droits de

« douane ou autres taxes que dans l'établissement des tarifs de transport « par chemin de fer. »

Ainsi, Messieurs, aucune inégalité économique, pas plus au Maroc qu'en Egypte; tout le monde soumis aux mêmes droits de douane, acquittant les mêmes taxes, bénéficiant des mêmes tarifs de transport par chemin de fer.

L'accord franco-espagnol du 3 octobre 1904, par lequel, en échange de la reconnaissance par la France de la situation et des intérêts de l'Espagne au Maroc, l'Espagne adhère à la déclaration franco-anglaise, cet accord franco-espagnol, je l'ai dit lors de la signature, j'ai eu l'occasion de le répéter depuis, laisse intactes et confirme les dispositions de l'article 4 de la déclaration franco-anglaise.

Me sera-t-il permis d'ajouter que commentant cet article 4 devant la Chambre des députés, en lui demandant l'approbation de l'accord, je lui disais, le 10 novembre dernier : « Par cet article 4 nous prévenons ou nous « dissipons les appréhensions légitimes des puissances qui font du com- « merce avec le Maroc et qui, dès lors, ont tout intérêt au succès de notre « œuvre civilisatrice, puisque le développement des affaires y dépend de « l'ordre et de la sécurité pour l'établissement desquels le sultan sait pou- « voir compter sur notre amical concours. »

Est-ce qu'un texte aussi formel, qui ne comporte aucune exception, dont mes explications ont depuis longtemps fait ressortir le caractère général, est-ce que ce texte n'exclut pas toute possibilité de malendu; et les dispositions positives qu'il renferme ne constituent-elles pas la garantie que l'action de la France au Maroc ne saurait léser en rien les intérêts économiques de personne?

J'ai entendu dire, depuis le dernier débat du mois de décembre : Mais ce traité franco-anglais, l'a-t-on expliqué au sultan? Oui, Messieurs, immédiatement, dès la première heure! Et ce qui le prouve, c'est l'emprunt que nous avons, dès le commencement de juillet, consenti au sultan qui, en retour, nous a donné les recettes des douanes en garantie.

Mais bien avant l'accord franco-anglais, nous étions entrés en arrangement avec le Makhzen.

Ah! Messieurs, si nous nourrissions à l'égard du sultan, à l'endroit du Maroc, les desseins dont je vois bien que certains organes, dans la presse, font mine de nous soupçonner, si seulement nous considérions le droit strict comme base de nos rapports avec le Makhzen, sont-ce, je ne dirai pas les prétextes, mais les raisons, des raisons solides, évidentes, qui nous feraient défaut pour légitimer nos projets? Et ne suffirait-il pas d'invoquer l'état profondément troublé de la frontière marocaine, les incursions, les déprédations, les agressions sanglantes des tribus marocaines, les dommages infligés à nos propres tribus, le commerce arrêté ou fortement gêné, les mesures spéciales enfin et fort coûteuses de protection qu'un pareil état de choses nous impose depuis longtemps, le long d'une frontière de plus de 300 lieues?

Pour parer à ce mal, nous avons, par les accords de 1900 et de 1901, combiné avec le Makhzen une action parallèle des deux côtés de la frontière; nous avons largement tenu nos engagements; le Makhzen a été impuissant à remplir les siens. En avons-nous profité, comme c'était encore notre droit, pour nous substituer à lui?

Par amitié pour lui, et aussi, je crois pouvoir le dire, par une claire intelligence de nos intérêts, nous avons préféré lui montrer le danger de la situation, et qu'il ne pouvait plus le conjurer que par le concours de la puissance qui, plus qu'aucune autre, a intérêt à savoir le Maroc tranquille

et prospère, sous la souveraineté incontestée et sous l'autorité obéie du sultan.

Le langage que nous avons tenu à Fez, que nous y tenons encore à cette heure, a été exactement le même que celui que j'ai tenu à cette tribune, à la tribune de la Chambre des députés, partout; notre langage à Fez est aussi clair et aussi franc que notre politique elle-même.

Et le Makhzen l'a entendu; le Makhzen a marqué qu'il se rendait compte de la solidarité des intérêts de la France et du Maroc et de la nécessité de notre concours; et ce concours, soit verbalement, soit par écrit, il y a plusieurs fois fait appel.

Je sais bien; il y a eu l'incident de la fin du mois de décembre; mais est-ce que je n'ai pas eu la précaution d'annoncer moi-même ici, en exposant notre programme d'action marocaine, qu'il s'agissait d'une œuvre longue, délicate, que des incidents, des accidents — je ne joue pas sur les mots — viendraient sans doute la traverser?

Mais n'est-ce pas la condition fatale de toute grande entreprise? Et ce qui prouve la force de notre situation, c'est qu'il y a suffi d'un mot de sage fermeté pour que le Makhzen s'empressât d'effacer toute trace de l'incident, de revenir lui-même sur une mesure dont il n'avait peut-être pas bien saisi la portée, de nous prier lui-même de maintenir près de lui les Français qu'il employait, de demander par lettre, pour les réformes reconnues indispensables, nos propositions et nos conseils, auxquels il déclarait, par cette même lettre, vouloir se conformer.

Telle est la tâche qu'accomplit en ce moment notre légation. On annonce — et certains avec une complaisance que je ne parviens pas à comprendre — qu'elle se heurtera à de grosses difficultés.

Les plus graves, Messieurs, sont encore celles qui pourraient lui venir de France.

Ce n'est pas que je me sois jamais fait illusion, et je l'ai dit dans mes discours, sur les résistances que nous devons rencontrer à Fez : mais qu'on y tente de ramener le sultan en arrière, que des esprits ou fermés à la nécessité qui s'impose au Maroc de se réformer, tout en évoluant, selon un mot très juste, dans sa propre civilisation, ou personnellement intéressés au maintien d'un état de choses qui les fait prospérer en achevant la ruine de leur pays, s'efforcent de jeter Abd el Aziz hors de la voie où il est entré avec nous, je dis que nos résolutions ne peuvent en être modifiées, parce que notre intérêt à nous y tenir est tout aussi manifeste.

En résumé, rien de nouveau ne s'est produit depuis un an ni dans nos intentions ni dans nos actes.

Messieurs, le Makhzen connaît à la fois notre bienveillance et notre force. Des expériences multiples l'ont convaincu que nous ne cherchons aucun prétexte, que nous ne saisissons aucune raison, même les plus valables, pour élargir le programme mûrement élaboré, soigneusement délimité de notre politique marocaine : qu'il ne puisse pas douter de notre volonté persévérante de le réaliser, et vous pouvez légitimement espérer que, dans ce bassin occidental de la Méditerranée où il apparaît bien de plus en plus que se trouve le champ particulièrement fécond de notre activité, la France parviendra, sans méconnaître aucun droit, sans léser aucun intérêt, à assurer son avenir. (*Très bien! très bien! et applaudissements à gauche.*)

*
* *

Les déclarations si graves de Guillaume II à Tanger, lorsque le texte officieux en fut connu, provoquèrent une très vive émotion en

France et aussi dans tous les pays, de près ou de loin intéressés à la question marocaine. Voici ce que le *Temps* écrivait à ce sujet :

Il est inutile — et nous ne saurions, quant à nous, nous prêter à ce jeu puéril — de nier l'intention désobligeante pour la France dont témoignent ces paroles : elles précisent le sens d'un voyage que nous avions, avant ce commentaire, voulu juger d'autre façon. Dans l'instant où M. Saint-René Taillandier poursuit à Fez une négociation difficile en vue de réaliser au Maroc des réformes réclamées non seulement par nous, mais par l'intérêt général des puissances européennes, le conseil donné avec insistance au sultan de profiter de son « indépendance » pour ne réformer qu'avec « beaucoup de précaution » constitue à peu près le maximum de ce que, sans rompre ouvertement en visière à la France, Guillaume II pouvait tenter pour lui être désagréable. Il est acquis qu'après un an de réserve, pendant lequel le gouvernement impérial n'a saisi aucune des occasions qui lui étaient offertes de nous demander, s'il le jugeait nécessaire, des explications et des garanties spéciales, il inaugure aujourd'hui, sans provocation de notre part et sans prétexte acceptable, une politique différente qui, si mal définie soit-elle, affecte une allure d'opposition à celle que nous suivons nous-mêmes.

Cette politique sera, si elle se maintient, à tous égards regrettable. Au Maroc, elle ajoute une difficulté de plus à celles que rencontre notre action réformatrice. En Europe, elle crée non point certes une cause de conflit, mais un principe de discorde. On ne voit pas ce qu'elle rapportera à l'Allemagne qui, si elle ne veut que la sauvegarde de l'égalité commerciale, trouvait dans les engagements publics de notre diplomatie toute sécurité; qui, si elle veut autre chose et plus, rencontrera sur son chemin l'accord précis et durable de la France, de l'Angleterre, de l'Espagne et de l'Italie.

On a, à l'heure où nous sommes, dit de cette affaire tout ce qu'il en fallait dire. Il va de soi que la France ne modifiera pas au Maroc sa politique. Contre cette politique, on ne formule point d'ailleurs d'objections positives auxquelles on puisse répondre. Il reste une atmosphère équivoque d'humeur et de maussaderie que la France n'a pas créée. Il nous serait loisible de donner satisfaction à un grief nettement énoncé, si nous le reconnaissions fondé. Il nous est impossible d'avoir raison d'une mauvaise volonté, diffuse et flottante, que nous tenons pour injustifiée. Force nous est donc d'enregistrer avec regret le « fait nouveau » que constitue cette mauvaise volonté, d'en tenir compte dans le calcul de probabilités politiques qu'implique notre programme marocain et de poursuivre la réalisation de ce programme avec la pleine conscience de nos devoirs et de nos droits.

Nous espérons que cet état d'esprit, où n'entre, en ce qui nous touche, nulle pensée de provocation ou d'animosité, sera celui du gouvernement français. Il nous eût été agréable que ce malentendu fût évité. Cela n'a pas dépendu de nous. On savait à Berlin — par l'ambassadeur d'Allemagne en France, informé de l'accord anglo-français et de ses clauses en mars, avant la signature; par l'ambassadeur de France en Allemagne soulignant dans ses entrevues avec M. de Richthofen, en octobre, notre volonté de maintenir la liberté commerciale — que nous eussions amicalement répondu à une demande amicale d'explications. Si l'attitude de l'Allemagne s'est modifiée — et de cela les discours successifs du comte Bülow témoignent péremptoirement — sans que cette demande se produisît, créant ainsi une situation fausse, à qui la faute ?

A cet article, paru dans le *Temps* du 3 avril, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* répondait, le 5 avril :

Le *Temps* traite dans un nouvel article sur la question marocaine les déclarations de l'empereur d'Allemagne à Tanger comme un « fait nouveau » et s'anime sur l'attitude peu amicale de la politique allemande. Nous déclinons de répondre sur le même ton et nous nous bornons à fixer les points suivants :

L'allocution de S. M. l'Empereur s'accorde avec la déclaration que le chancelier comte Bülow a faite le 29 mars au Reichstag [1]. L'Allemagne demande que toutes les nations représentées au Maroc soient traitées, au point de vue économique, sur un pied d'égalité, selon l'esprit de la convention internationale conclue à Madrid en 1880.

La France réclame, au contraire, d'après les paroles de M. Delcassé, une situation « singulière » dont la conciliation avec le principe de la porte ouverte peut éveiller des doutes.

Jusqu'à présent, on n'a pas expliqué ce qu'il y a de contradictoire entre la reconnaissance de l'indépendance du Maroc et de la souveraineté du sultan, d'une part, et la prétention de contrôler l'administration intérieure du pays, d'autre part.

De même, le *Temps* a négligé d'accorder le rôle assigné par lui-même à la politique française à Fez, de mandataire de l'Europe, avec le fait que l'Allemagne n'a point donné de mandat d'aucune sorte.

Dans un autre article, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* commentait ainsi le discours de M. Delcassé au Sénat :

Nous n'avons que ceci à ajouter aux explications du ministre : Le ministre français des Affaires étrangères n'est pas revenu sur les affirmations des journaux français au sujet d'un prétendu échange de communications et même de prétendues négociations entre la France et l'Allemagne à propos du Maroc, affirmations qui ont fourni matière aux commentaires de la presse, la semaine dernière, et auxquelles il faut constamment opposer un démenti.

Il n'a pas davantage soufflé mot de son intention d'entamer des négociations à ce sujet dans un avenir rapproché, ni laissé entendre qu'il attendait des ouvertures.

Pour le moment la situation diplomatique est donc telle que les deux puissances, la France et l'Allemagne, négocient à Fez à propos de leurs intérêts au Maroc avec le gouvernement d'un Etat indépendant au point de vue du droit des gens.

Cependant, en Angleterre, la question du Maroc provoquait, le 6 avril, un échange d'observations à la Chambre des communes entre M. Labouchère et le comte Percy, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Voici la réponse du comte Percy :

La déclaration du 8 avril 1904 entre l'Angleterre et la France n'a pas été communiquée officiellement au gouvernement allemand, et il n'y a pas eu de communications échangées entre le gouvernement anglais et le gouvernement allemand au sujet de cette déclaration en tant qu'elle concerne le Maroc.

---

[1] Et que nous avons publiée dans notre dernière livraison.

Le sultan du Maroc n'était pas partie dans cet arrangement, qui était un arrangement indépendant entre les gouvernements anglais et français, ayant trait à leurs intérêts respectifs dans ce pays.

Le traité entre l'Allemagne et le Maroc de 1890 est analogue à celui de 1896 entre l'Angleterre et le Maroc.

Le même jour, aux Etats-Unis, M. Jusserand, ambassadeur de France à Washington, assurait à M. Taft, faisant fonction de secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, que la politique de la porte ouverte est toujours en vigueur au Maroc et que la France n'a nullement l'intention de la modifier. Cette communication de M. Jusserand était motivée par les démarches et les efforts faits depuis plusieurs jours par le baron Speck de Sternbourg, ambassadeur d'Allemagne, afin d'associer les Etats-Unis à la politique allemande relativement au Maroc. M. Taft répondit à M. Jusserand qu'il avait saisi le président Roosevelt, actuellement absent, des communications de l'ambassadeur d'Allemagne; mais que le gouvernement de Washington n'avait pas l'intention de répondre immédiatement à ces communications, si même il devait y répondre.

D'autre part, le 14 avril, l'ambassadeur d'Italie à Washington rendait également visite à M. Taft au sujet de la note de l'Allemagne concernant la porte ouverte au Maroc. M. Taft lui a répondu que c'était une question à laquelle l'Amérique désirait ne pas se mêler; que, de toutes façons, cette question n'était pas de nature à nécessiter l'intervention immédiate des Etats-Unis, et qu'il pensait que rien ne serait fait avant le retour du président Roosevelt.

Cette démarche de l'ambassadeur d'Italie est, à première vue, difficile à expliquer. Est-elle due à l'initiative spontanée du gouvernement italien? a-t-elle été inspirée par le gouvernement allemand, ou bien aurait-elle été provoquée par une imprudente suggestion du quai d'Orsay? Il y a là une question qui aurait grand besoin d'être éclaircie.

*
* *

Le 7 avril, M. Delcassé fut amené à s'expliquer de nouveau sur notre action au Maroc. Cette fois, c'est à la Chambre des députés que la question fut posée, à propos des diverses interpellations relatives aux affaires marocaines. Voici le texte des déclarations faites à cette occasion par M. Delcassé :

M. Delcassé, *ministre des Affaires étrangères.* — Je demande à la Chambre, avant qu'elle se prononce sur la fixation de la date de l'interpellation, la permission de lui présenter de très courtes observations.

Depuis longtemps, le gouvernement a défini à la tribune du Parlement la politique qu'un intérêt national évident nous commande de suivre au Maroc.

Quand les accords que vous connaissez...

M. Charles Benoist. — Nous ne les connaissons pas! (*Bruit à gauche.*)

M. le ministre des Affaires étrangères. — Quand les accords que vous connaissez, et qui n'ont pu causer aucune surprise, vinrent sanctionner cette politique, l'opinion générale, à l'étranger comme en France, s'en

applaudit comme d'une garantie nouvelle procurée à une œuvre qui, en contribuant à établir au Maroc l'ordre et la sécurité, doit y favoriser les intérêts de tout le monde; et d'aucun côté ne se fit jour, au sujet de ces intérêts, la moindre préoccupation.

Il est manifeste que la pratique de ces accords n'a, sur aucun point, atténué les approbations de la première heure; et il n'est pas moins exact qu'elle ne saurait aujourd'hui motiver des appréhensions que leur conclusion n'avait pas fait naître.

En traitant au nom de la France avec le gouvernement marocain, nous n'invoquons, aujourd'hui comme hier, que les titres que nous confèrent une longue frontière commune, les dommages, les sacrifices de toutes sortes qui résultent pour nous des troubles incessants de la région marocaine voisine, l'impuissance avouée du Makhzen à y mettre fin, la nécessité reconnue par lui de notre concours, l'appel enfin qu'il a fait à nos propositions et à nos conseils.

Ce sont ces propositions et ces conseils que nous venons de lui apporter. Nous nous appliquons à lui en faire saisir l'utilité pratique, les avantages directs, à quel point la souveraineté surtout nominale, l'autorité surtout précaire du sultan en seront fortifiées et étendues, à quel point aussi les conditions de vie des populations marocaines, respectées dans leurs coutumes, dans leurs croyances, dans leur organisation propre, s'en trouveront améliorées.

Ces explications, nous les donnons doucement, en amis, patiemment aussi, comme il convient à des voisins qui n'ont nul besoin de rechercher des solutions précipitées.

M. Jules Jaluzot. — Vous devriez traiter le Pape comme un simple Marocain! (*Mouvements divers.*)

M. le ministre des Affaires étrangères. — Et nous continuons ainsi notre tâche, avec la tranquillité des gens qui ne lèsent en rien et qui ne méditent aucunement de léser en rien les intérêts d'autrui, qui, l'ayant dit à plusieurs reprises, n'éprouvent aucun embarras à le répéter et qui sont prêts à dissiper tout malentendu si, en dépit de déclarations aussi formelles, il en pouvait subsister encore. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Telles sont les explications que me paraît comporter la situation que j'exposais, il y a quelques jours à peine, devant le Sénat et auxquelles je ne saurais aujourd'hui rien ajouter qui soit profitable à l'intérêt de ce pays. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Edouard Vaillant. — Ce ne sont pas seulement des causeries qu'il faut engager, mais des négociations officielles.

M. le Président. — Le gouvernement demande l'ajournement de la fixation de la date des interpellations.

Je donne la parole à M. Jaurès.

M. Jaurès. — Messieurs, je n'ai qu'un mot à dire. C'est d'abord pour nous féliciter de la déclaration par laquelle M. le ministre des Affaires étrangères a terminé ses observations.

Il nous a déclaré qu'il était tout prêt, s'il subsistait des malentendus, à les dissiper, et nous ne pouvons que lui accorder le crédit qu'il nous demande à cet effet.

Qu'il me permette seulement de lui dire que nos inquiétudes subsistent et que ses paroles ne les ont pas dissipées complètement. (*Très bien! très bien! sur divers bancs*), car M. le ministre des Affaires étrangères semble s'obstiner à ne pas reconnaître les changements qui se sont opérés.

Il nous dit que rien de nouveau ne s'est produit ni dans la conception, ni dans la pratique du traité. Mais, Messieurs, si rien de nouveau ne s'est

produit dans le fond des choses, il est d'autant plus inquiétant que du nouveau se soit produit dans les conditions internationales (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche*) où se développe notre action au Maroc et nous serions plus tranquilles si M. le ministre ne paraissait pas croire qu'ignorer officiellement les difficultés c'est les résoudre. (*Nouveaux applaudissements.*)

C'est donc d'une part, pour donner aux éclaircissements qu'a annoncés M. le ministre le temps de se produire et pour réserver, d'autre part, notre liberté d'action que nous consentons à l'ajournement du débat sur la fixation de l'ordre du jour ; mais nous croyons de notre devoir d'avertir la Chambre et, si je ne craignais d'employer un langage trop solennel, d'avertir le pays que si les éclaircissements qu'a annoncés M. le ministre ne se produisent pas dans des conditions de rapidité et de clarté qui puissent en effet dissiper des malentendus dont le prolongement pourrait être funeste, nous insisterons à très bref délai pour qu'un large débat éclaire le pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

***

Le lendemain de cette séance, la *Gazette de Cologne*, commentant les déclarations de M. Delcassé, publiait la note suivante d'allure officieuse :

Le discours de M. Delcassé poursuit visiblement le but que faisait pressentir l'attitude de la France dans la question marocaine, comme étant, pour ainsi dire, inspirée par les circonstances et par cela même complètement inoffensive, puisqu'elle ne lèse les intérêts d'aucune puissance.

A la fin de son discours, M. Delcassé a insisté tout particulièrement sur ce fait qu'il ne serait nullement gêné de répéter qu'il est prêt à écarter tout malentendu, dans le cas où, malgré ses déclarations précises, ce malentendu existerait encore.

Ces déclarations paraissent mettre en opposition les intentions du gouvernement français, et particulièrement de M. Delcassé, avec celles de certains Français qui, naturellement et publiquement, déclarent que la pénétration pacifique doit être comprise de telle façon que tous les avantages doivent en revenir uniquement à la France.

A ce propos, l'expérience de Tunis nous suffit, car cette politique protectionniste exclut toutes les autres puissances.

Si M. Delcassé doit adopter une politique qui ne puisse nuire en aucune façon aux intérêts des autres puissances, il s'est pour ainsi dire lié avec le Parlement dans ses déclarations.

Nous ne savons pas au juste si le ministre français est animé d'intentions généreuses vis-à-vis des autres puissances, ou s'il a été influencé par cette circonstance qu'une politique violente vis-à-vis du Maroc n'aurait pas rencontré en France une approbation pleine et entière, mais aurait soulevé des résistances, si l'on doit en croire des déclarations de journaux influents.

Quoi qu'il en soit, M. Delcassé et le gouvernement actuel seuls sont liés vis-à-vis du Parlement, et d'autres ministres arrivant au pouvoir pourraient très bien se placer à un point de vue différent de celui de M. Delcassé, et estimer qu'on doit traiter le Maroc non d'après les indications de M. Delcassé, mais d'après la ligne de conduite tenue à Tunis.

Dans ces conditions, les déclarations de M. Delcassé sont affaiblies,

même vis-à-vis du Parlement lui-même, et elles ne constituent pas un engagement vis-à-vis des autres puissances pour lesquelles un discours parlementaire n'a jamais eu la signification d'un engagement d'Etat.

Un engagement de ce genre ne peut intervenir qu'à la suite de négociations méthodiques et formelles entre les deux puissances, et par l'intermédiaire de personnes désignées à cet effet.

M. Delcassé lui-même semble avoir compris que c'était la seule marche à suivre, puisqu'il a déclaré qu'il était prêt à discuter au sujet de tout malentendu, s'il pouvait encore en exister un.

D'autre part, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, du 9 avril, rapportant la substance des discours de M. Delcassé et de M. Jaurès, ajoutait :

Il n'est pas besoin de déclarer qu'après nos précédentes explications, l'initiative ne sera pas prise du côté allemand concernant les négociations que M. Jaurès et ses amis considèrent comme nécessaires. M. Delcassé annonce d'autres communications ; reste à savoir si elles apporteront la clarté qui a manqué jusqu'à présent.

Le même journal reproduisait ensuite la déclaration de lord Percy disant que l'Allemagne n'a pas reçu communication officielle du traité et ajoutait :

Ainsi s'écroule d'elle-même la déduction essayée par la presse française que l'Allemagne eut connaissance officielle, puisqu'elle exprima son adhésion aux décrets khédiviaux.

Enfin, le 10 avril, la *Gazette de Cologne* publiait cette autre note, également officieuse :

Nous avons sous les yeux, aujourd'hui, diverses communications de journaux desquelles il paraît ressortir que le député français Jaurès a conçu une opinion erronée quand il a tiré du discours de M. Delcassé la conclusion que celui-ci allait maintenant réparer ce qu'il avait négligé et entrer en négociations avec l'Allemagne. D'après les nouvelles d'aujourd'hui, cela ne serait pas, et M. Delcassé n'aurait pas l'intention de faire le premier pas pour des négociations avec l'Allemagne.

Cette attitude serait quelque peu en contradiction avec le ton général de son dernier discours et décevrait sans doute aussi l'attente de plus d'un politique français, mais cela prouverait d'ailleurs combien juste a été la politique allemande de tranquille expectative. Si les dirigeants de la politique française jugent bon de laisser de côté l'Allemagne dans les affaires marocaines, il va tout naturellement de soi que l'Allemagne ne fera pas un pas pour amener la France à renoncer à cette tactique. La politique allemande d'expectative n'est pas forcée pour cela à l'inaction. On ne négligera pas de suivre dorénavant les intérêts allemands de la manière qui paraîtra efficace.

Entre temps, l'on a appris que le docteur Rosen, actuellement conseiller intime de légation et conseiller rapporteur au ministère des Affaires étrangères, était nommé ministre impérial au Maroc, à la place du baron Mentzingen, mais que, ne pouvant rejoindre son poste avant la fin de mai, le Dr Rosen sera temporairement rem-

placé par le comte Tattenbach qui a, pendant de longues années, représenté l'empire d'Allemagne à Tanger et qui est actuellement ministre à Lisbonne.

Le comte Tattenbach doit partir incessamment en mission spéciale pour Fez; on prétend que cette mission aurait un double objet, d'abord négocier un traité de commerce de l'Allemagne avec le Maroc, et ensuite pousser le sultan à s'adresser aux grandes puissances pour leur demander la réunion d'un Congrès international qui aurait pour tâche de placer l'indépendance du Maroc sous la garantie de toutes ces puissances.

D'autre part, le correspondant du *Standard* à Berlin avait déjà télégraphié à son journal qu'il était en mesure de confirmer officiellement la conclusion d'un nouveau traité entre l'Allemagne et le Maroc, en vertu duquel de nouveaux droits de cabotage seraient assurés à l'Allemagne. La *Gazette de Cologne* y a ajouté les précisions suivantes, communiquées de Berlin :

Il ne s'agit pas d'un traité proprement dit conclu avec le Maroc, mais de la procédure suivante. Depuis plusieurs mois déjà la question de la navigation côtière du Maroc est l'objet de négociations diplomatiques, sur l'initiative des compagnies intéressées, non des compagnies allemandes seules. Le Maroc considérait originairement la navigation côtière, à l'exemple de divers autres Etats, comme un monopole national, mais périmé par ce fait que le Maroc, dans un traité d'Etat, a reconnu à l'Espagne le droit de cabotage. S'appuyant sur ce précédent, l'Allemagne a maintenant fait au Maroc la demande de lui accorder pareillement le droit de cabotage en vertu de la clause de faveur, et le Maroc a répondu que rien ne s'oppose à la reconnaissance de ce droit et à son exercice.

Ce qui est exact dans la nouvelle du *Standard*, c'est que l'Allemagne ne réclama ni n'a obtenu aucun monopole au détriment d'autres Etats. Un texte de traité ne pouvait pas (comme le *Standard* le croyait) être communiqué par le représentant allemand à ses collègues à Tanger, car il n'existe pas de document de ce genre. Dans l'espèce, il est en tout cas indifférent si le droit de cabotage est reconnu à l'Allemagne par un traité formel ou par un échange de notes ayant force de droit. Il suffit à l'Allemagne que son droit de cabotage au Maroc soit reconnu et assuré.

* * *

En somme, il résulte de cet ensemble de citations, et particulièrement des articles de la presse allemande les plus visiblement inspirés par le gouvernement impérial, que l'Allemagne paraît tout à fait résolue à reprendre au Maroc la politique active et directe que le comte Tattenbach y a poursuivie pendant dix ans, à y contrecarrer la politique de la France, et d'une façon générale, à l'empêcher d'y acquérir une influence et une situation prépondérantes. Il est donc impossible de se dissimuler la gravité de cette sorte de conflit qui est venu d'une façon inopinée troubler la quiétude de l'opinion et la sécurité des esprits.

On est en droit de se demander ce que pense l'Europe de cette

situation. Jusqu'à présent l'attitude de l'Angleterre a été d'une irréprochable loyauté ; c'est ce qu'ont rendu manifeste et les déclarations de lord Percy et l'amicale rencontre du roi d'Angleterre avec M. Loubet, et aussi les projets officiels de démonstrations navales dont nous avons déjà parlé.

Maintenant, il serait désirable que le gouvernement anglais fût décidé à faire, au moment opportun, les déclarations fermes et catégoriques qui prouveraient au gouvernement allemand que l'Angleterre appuiera efficacement notre diplomatie dans les difficultés présentes, et au besoin soutiendra jusqu'au bout les efforts de notre gouvernement en vue de la réalisation effective, au profit de la France, en ce qui concerne le Maroc, des accords du 8 avril 1904, de même que la France a pleinement réalisé ces mêmes accords, au profit de l'Angleterre, en ce qui concerne l'Egypte et Terre-Neuve.

Quant aux autres puissances méditerranéennes, l'Espagne et l'Italie, elles ont, dans leurs déclarations officielles ou officieuses, manifesté pour la France une sympathie qui, pour circonspecte qu'elle soit, paraît être sincère, mais que l'on aurait pu souhaiter plus décidée et plus expressive.

En France, il n'est pas douteux que l'opinion publique ne soit assez inquiète au fond, et ne surveille avec anxiété la marche des événements. Pour nous, quelque grave que soit la crise, nous pensons qu'il n'est ni opportun ni sage d'insister sur les causes ou sur les fautes qui ont pu la provoquer. Il y a mieux à faire que de se dépenser en d'inefficaces et impuissantes récriminations. Le patriotisme commande d'écarter toute préoccupation d'esprit de parti, afin de ne pas faire inconsidérément, sous l'empire des passions qui nous divisent, le jeu de la politique allemande.

Mais ce que nous avons le droit de demander à notre gouvernement, c'est que, dans les difficultés contre lesquelles il se débat, il cesse de commettre les fautes que l'on répète chaque jour à la frontière algérienne, et qu'il ait au Maroc une politique définie et une attitude résolue ; qu'il soutienne énergiquement notre ambassadeur à Fez dans les négociations qu'il poursuit avec le Makhzen, négociations qu'il faut, aujourd'hui plus que jamais, faire aboutir d'une façon pleinement satisfaisante ; que, d'autre part, il se hâte de trouver une solution honorable et pacifique à un incident qui, né dans les sphères diplomatiques, doit être résolu par la diplomatie.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *L'entrevue du roi Edouard VII et du président Loubet.* — Le roi d'Angleterre, ayant décidé de traverser la France, le 6 avril, pour aller rejoindre à Marseille la reine Alexandra, qui fait en ce moment une croisière dans la Méditerranée, une entrevue de quelques instants fut concertée diplomatiquement entre Edouard VII et M. Loubet, pour permettre au président de la République de saluer officiellement notre hôte d'un jour. Les choses se passèrent très simplement. M. Loubet monta, à Pierrefitte-Stains, dans le wagon du roi Edouard, et eut avec lui, seul à seul, une conversation de trois quarts d'heure. Une note officieuse, publiée le même soir, présentait cette entrevue comme une nouvelle manifestation de l'accord des diplomaties française et anglaise établi par l'arrangement du 8 avril 1904.

Nous ne saurions, pour notre part, que nous féliciter de cet incident, si les circonstances en ont été aussi favorables à nos intérêts que le laisse entendre la note officieuse, si les résultats doivent en être réellement efficaces, s'il ne s'agit pas enfin, pour nous, uniquement de quelque platonique consolation d'amour-propre.

— *La question des chemins de fer d'Ethiopie au Sénat.* — Les discussions engagées à propos du chemin de fer d'Ethiopie ont eu leur écho au Parlement. La question a été portée au Sénat, le 1er avril, par le comte d'Aunay qui a obtenu du ministre des Affaires étrangères une réponse à la fois rassurante et satisfaisante. Nous nous contenterons de reproduire ici les déclarations de M. Delcassé, sans les commenter autrement, notre collaborateur, M. Robert de Caix, les appréciant plus haut avec toute l'autorité qui lui appartient.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Messieurs, l'historique de M. le comte d'Aunay me permettra d'abréger mes explications. Comme il vous l'a dit, l'empereur d'Ethiopie a accordé, en 1894, à une société française la construction d'un chemin de fer pour relier Djibouti à l'Ethiopie. Cette ligne était partagée en plusieurs tronçons. L'exécution de chacun d'eux était subordonnée à une autorisation préalable du négus. Cette autorisation obtenue pour le premier tronçon compris entre notre port de Djibouti et Diré-Daouah, à 300 kilomètres de la côte, on se mit à l'œuvre et le Sénat n'a pas oublié que c'est pour permettre de le terminer qu'on a accordé en 1902 à la Compagnie une subvention annuelle de 500.000 fr.

Il s'agit aujourd'hui d'aborder le second tronçon et de pousser la ligne jusqu'à Addis-Ababa, jusqu'à la capitale, ce qui doit lui donner sa pleine valeur économique.

Sur mes instructions, le ministre de France a demandé à Ménélik pour la Compagnie l'autorisation de construire ce second tronçon. La réponse

— réponse écrite — de Ménélik a été « qu'il est de sa volonté que la Com-« pagnie entreprenne vite les travaux de la ligne de Diré-Daouah à Addis « Ababa ». C'est une autorisation écrite qu'on ne peut confondre avec l'autorisation verbale du mois de mars 1904 dont vous a parlé M. d'Aunay.

M. d'Aunay. — Quelle est sa date?

M. le ministre. — 8 août 1904.

Tel est sur ce point l'état de la question.

L'honorable M. d'Aunay m'a demandé quel accueil, en présence des difficultés dans lesquelles je n'ai pas à entrer ici et auxquelles se heurte Compagnie, le Gouvernement compte réserver à un projet tendant à transformer le caractère de l'entreprise, en un mot, à internationaliser la ligne.

M. d'Aunay. — Monsieur le ministre, vous avez parlé tout à l'heure de l'autorisation donnée par Ménélik de construire la deuxième section.

Cette autorisation n'était pas donnée par un décret déterminant les conditions dans lesquelles la construction devait avoir lieu; c'était une simple autorisation qui ne suffisait pas.

M. le ministre. — La lettre de Ménélik, du 8 août 1904, est très nette. Elle informe le ministre de France que l'empereur Ménélik veut que la Compagnie entreprenne vite la construction du second tronçon.

M. d'Aunay. — Il est impossible d'entreprendre la construction de la deuxième section de la ligne sans que les conditions dans lesquelles elle devra être construite soient déterminées. Une autorisation pure et simple ne suffit pas et serait sans valeur pour la Compagnie.

M. le ministre. — Je ne peux pas entrer en ce moment-ci dans l'examen des difficultés diverses auxquelles se heurte la Compagnie. Je dis que ce que pouvait faire le ministre des Affaires étrangères, c'était de se conformer à l'acte de concession de 1894 qui accordait à la Compagnie la construction d'une ligne allant de Djibouti à la limite occidentale de l'Ethiopie, mais qui divisait cette ligne en plusieurs tronçons, spécifiant que, pour la construction de chacun de ces tronçons, une autorisation spéciale de Ménélik était nécessaire.

Cette autorisation spéciale avait été donnée pour le premier tronçon de Djibouti à Diré-Daouah; il s'agissait d'obtenir une nouvelle autorisation spéciale de l'empereur Ménélik pour la construction du tronçon allant de Diré-Daouah à Addis-Ababa. C'est cette autorisation que j'ai fait demander à l'empereur Ménélik par le ministre de France, et c'est cette autorisation que, par lettre du 8 août, il a expressément accordée.

L'honorable M. d'Aunay me demande quel accueil le gouvernement compte réserver à un projet qui tendrait à transformer le caractère de l'entreprise, c'est-à-dire à internationaliser la ligne.

Je réponds très nettement que le gouvernement ne saurait favoriser un pareil projet. Il considère que c'est à une société française qu'a été concédée par Ménélik la construction de chemin de fer et que c'est seulement à une société française que vous avez voulu donner la subvention annuelle de 500.000 francs. Le mieux, dès lors, est que l'entreprise soit continuée exactement dans les conditions où elle a été engagée, avec son caractère français et que la société termine son œuvre, d'une part, en continuant de respecter scrupuleusement les droits souverains de Ménélik sur la partie du territoire abyssin traversée par la voie ferrée, et, d'autre part, en facilitant l'usage de la ligne aussi largement que possible au commerce international comme au commerce français, au grand bénéfice du port de Djibouti, qui recevra ainsi de nouveaux et précieux éléments de prospérité.

Passant à la troisième question que m'a posée l'honorable M. d'Aunay, à savoir : le gouvernement a-t-il l'intention de s'engager conventionnelle-

ment à faire de Djibouti un port franc, je réponds : si le gouvernement juge qu'il est avantageux pour les intérêts français de faire de Djibouti un port franc, il le fera ; mais dans aucun cas il n'aliénera sa liberté sur ce point. Et si Djibouti doit devenir un jour un port franc, ce sera par un effet de notre seule volonté.

Enfin, au sujet du projet qui consisterait à joindre à l'internationalisation du chemin de fer la neutralisation de l'Ethiopie, je dirai ceci :

Si le gouvernement français considère qu'il est de notre intérêt de faire ses efforts pour que la ligne concédée en 1904 à la Compagnie privée française garde jusqu'à la capitale le caractère français, comme, d'autre part, nous n'avons jamais voulu, comme nous ne voulons que du bien à l'empereur Ménélik, comme nous n'avons jamais eu aucune prétention ni politique ni territoriale sur son empire, ce n'est pas nous qui nous refuserions à souscrire à un acte qui aurait pour objet le respect de l'indépendance de l'Abyssinie et de l'intégrité de son territoire. (*Très bien! très bien! au centre et à gauche.*)

M. d'Aunay. — Je remercie M. le ministre des Affaires étrangères des déclarations qu'il a faites. Je suis heureux de voir qu'il répudie complètement le principe de l'internationalisation, parce que l'internationalisation, ce ne serait pas seulement un acte de faiblesse, ce serait en même temps l'abandon de la plus grande partie de notre influence en Abyssinie et la ruine de nos intérêts et de notre prestige dans ce pays.

Rappelons, d'autre part, que le Comité de l'Afrique Française a examiné à nouveau la question de l'Ethiopie et du chemin de fer de Djibouti à Addis-Ababa dans une séance tenue le 4 avril dernier, et dans une seconde séance tenue le 7 avril. Après avoir entendu M. Hugues Le Roux, qui a plaidé pour la neutralité du chemin de fer, et M. Charles Michel, ancien membre de la mission Bonchamps, qui a parlé en faveur du maintien de son caractère français, le Comité a voté le vœu suivant :

Le Comité de l'Afrique Française déclare approuver les déclarations faites au Sénat par le ministre des Affaires étrangères le 1er avril 1905. Il renouvelle le vœu qu'il a émis dans sa séance du 15 mars en faveur de la transformation de Djibouti en port franc par un acte spontané du gouvernement français, en faveur de la neutralisation de l'Ethiopie par l'accord du plus grand nombre possible de puissances, et en faveur du maintien du caractère d'entreprise française au chemin de fer reliant Djibouti à Addis-Ababa qui sera le plus sûr garant du maintien de la neutralité de l'Ethiopie.

Pour assurer le succès de cette politique, le Comité renouvelle le vœu qu'il a émis demandant que notre représentation à Addis-Ababa soit sérieusement assurée.

— *Le banquet de l'Union Coloniale. Conférence de M. J. Chailley sur l'Inde.* — Le 12 avril a eu lieu à l'Hôtel Continental, sous la présidence de M. Charles-Roux, le dîner offert par l'Union Coloniale à M. J. Chailley, revenu depuis quelques semaines de la mission dont il avait été chargé par le ministère des Colonies, pour étudier le régime administratif et politique de l'Inde anglaise.

Aux côtés du président, on remarquait MM. Doumer, Doumergue, Revoil, Roume, André Lebon, le général Dodds, le général Famin, le prince d'Arenberg, le prince Roland Bonaparte, le comte de Castries, le marquis de Moustier, Maurice Spronck, Vigouroux, Gerville-Réache, Ulysse Pila, Alcide Ebray, Robert de Caix, le colonel Toutté, le colonel Peroz, le commandant Lenfant, le capitaine d'Ollone, etc., etc.

On a écouté, avec le plus vif intérêt, la remarquable conférence au cours de laquelle M. J. Chailley a résumé les impressions très favorables en somme à l'administration anglaise, qu'il rapporte de sa mission. Cette mission fournira à M. J. Chailley la matière d'un rapport en deux volumes, dont le premier sera prochainement terminé.

Allemagne. — *L'empereur Guillaume à Naples.* — L'empereur d'Allemagne, poursuivant sa croisière dans la Méditerranée, est arrivé à Naples le 5 avril. Il a été reçu par le roi d'Italie qui lui a offert un dîner de gala, le 6, dans la soirée. A ce dîner assistaient M. Tittoni, président du conseil et ministre des Affaires étrangères, et le prince Monts de Mazin, ambassadeur d'Allemagne. Au dessert, le roi a porté en italien le toast suivant :

Sire,

La présence de Votre Majesté, qui rappelle dans mon âme de chers souvenirs, m'est toujours agréable ; mais elle est pour moi, aujourd'hui, plus agréable encore parce que, en ce moment, votre auguste femme et deux princes, fils de Votre Majesté, sont sur la terre italienne nos hôtes très aimés. La reine et moi avons été heureux de présenter à Sa Majesté l'impératrice et reine et à Leurs Altesses Royales notre salut dès qu'elles sont arrivées parmi nous. Ainsi se perpétuent et se resserrent davantage les liens intimes d'affection réciproque qui sont aussi, pour les deux peuples alliés, le gage de la paix et d'un avenir propice.

C'est avec ces sentiments dans le cœur et avec mes souhaits les plus chauds que je lève mon verre pour porter la santé de Votre Majesté et de son auguste famille, qui se réjouit à la veille de l'heureux mariage du prince impérial, et pour boire également à la prospérité de la noble nation allemande, alliée fidèle de l'Italie.

L'empereur a répondu en allemand :

Sire, rien n'est pour moi plus cher que de pouvoir passer quelques semaines dans le beau pays de Votre Majesté.

Ce sentiment prend une plus grande force par la présence de Votre Majesté, qui a voulu aimablement venir me voir ici en me procurant l'heureuse occasion de nous rencontrer et d'échanger ensemble des paroles et des idées.

C'est avec une vraie joie que je salue Votre Majesté après qu'il a plu à Dieu de vous donner à vous et à la reine un héritier du trône, un prince qui remplira, j'en suis certain, les espérances les plus légitimes de ce beau pays. Je suis heureux et fier d'avoir été son parrain à son baptême.

Vivement ému, je remercie Votre Majesté pour l'accueil courtois qu'elle

a bien voulu faire à l'impératrice et à mes fils. J'espère que le soleil splendide de l'Italie et le doux climat de la Sicile donneront à ces êtres chéris la force et la santé.

La Triple Alliance est le gage sûr et solide de la paix, et sous sa protection nos peuples alliés s'acheminent heureusement vers un avenir de constants progrès.

Fermement confiant dans l'alliance fidèle et dans l'amitié intime de l'Italie et de son auguste souverain, je lève mon verre pour boire à la prospérité de Votre Majesté et de Sa Majesté la reine, de l'héritier du trône et de toute la famille royale, et j'offre en même temps un salut au peuple italien, pour lequel je nourris une vive sympathie.

Il y a lieu de remarquer l'insistance, en quelque sorte impérative, avec laquelle l'empereur Guillaume, au lendemain de sa visite à Tanger, rappelle, dans ce toast, l'existence de la Triple Alliance et ses liens, particulièrement à l'égard de l'Italie.

Angleterre. — *Un échec électoral du gouvernement; la situation ministérielle.* — Le gouvernement anglais vient de perdre un siège conservateur dans l'élection partielle de Brighton qui a eu lieu le 9 avril. Cette élection avait été provoquée par la nomination de M. Loder au poste de junior lord du Trésor, ce qui l'avait obligé à se représenter devant ses électeurs. Du fait de son échec, M. Loder sera obligé de donner sa démission. C'est le second membre du gouvernement qui perd son siège depuis un mois.

A la nouvelle du résultat de l'élection de Brighton, l'opposition attaqua vivement le gouvernement à la Chambre des Communes, déclarant qu'il était contraire à tous les usages qu'un ministère continuât à rester au pouvoir en présence d'un sentiment d'hostilité aussi nettement manifesté par le pays. La discussion qui s'engagea alors fut très violente et n'aboutit d'ailleurs à aucun vote. Il est certain toutefois que la situation de M. Balfour est considérée généralement comme assez précaire. On ne croit pas que l'opposition puisse encore renverser le cabinet à la suite d'une lutte ouvertement engagée, mais on pense aussi qu'il y a tout à craindre d'un vote de surprise toujours possible au cours d'une discussion parlementaire. On parle également beaucoup de l'intention qu'aurait M. Balfour de dissoudre les Communes aussitôt après les vacances de Pâques.

Russie. — *La situation intérieure.* — Il n'y a rien de bien intéressant à signaler cette quinzaine. La situation intérieure, si elle ne s'améliore pas sensiblement, du moins ne semble pas s'aggraver. Le mouvement d'agitation politique en vue de l'application d'un programme général de réformes est toujours aussi actif. De son côté, le gouvernement publie périodiquement des notes officielles pour montrer qu'il n'oublie pas ses promesses et qu'il continue son effort d'études préparatoires. C'est ainsi qu'un rescrit impérial vient d'instituer, sous la présidence de l'ancien ministre de l'Intérieur, M. Goremykine, une conférence spéciale pour discuter les

questions concernant la fixation du régime des terres qui appartiennent aux paysans.

D'autre part, la commission spéciale, chargée d'étudier la réforme du Sénat, a proclamé l'indépendance parlementaire du Sénat comme désirable en principe et le rapporteur a été chargé de rédiger un nouveau règlement qui consacrerait cette indépendance.

Quant à la question de la paix, elle reste à l'ordre du jour; mais elle est dominée en ce moment par la question plus passionnante de la rencontre imminente de l'escadre de la Baltique avec la flotte japonaise; il y a lieu en même temps de constater que les préparatifs pour la continuation de la guerre continentale se poursuivent avec une extrême énergie.

Turquie. — *Les négociations franco-turques*. — Notre ambassadeur à Constantinople, M. Constans, a enfin reçu, le 13 avril, l'iradé qui termine les affaires françaises et lui donne pleine satisfaction. L'iradé accorde :

1° L'extension de la ligne Rayak-Hama jusqu'à Alep avec garantie kilométrique de 13.667 francs ;

2° Le payement effectif d'une indemnité de 3 millions et demi de francs pour la ligne Damas-Azerib dont la Compagnie française restera toujours propriétaire ;

3° Le payement effectif de 1.600.000 francs à la Société des quais de Constantinople pour arriérés dus pour les retards apportés à la remise des terrains ;

4° L'affectation d'un tiers du montant de l'emprunt de 60 millions, soit 16 millions et demi de francs, à des commandes en France de navires de guerre et de harnachements d'artillerie.

En dehors des payements susdits sur le produit de l'emprunt, le Trésor remboursera les récentes avances de la Banque ottomane se montant à 9 millions de francs.

La garantie de l'emprunt consiste en traites sur les douanes, et la Banque prend l'engagement de procéder à l'émission de l'emprunt de 1901 qui doit apporter au gouvernement 19 millions de francs.

II. — ASIE.

Chine. — *Mort de Mgr Favier*. — Mgr Favier, vicaire apostolique de Pékin, vient de mourir dans cette ville, à l'âge de soixante-huit ans. Il avait passé quarante-trois ans en Chine, où il avait été envoyé au lendemain de son ordination.

Mgr Favier appartenait à la congrégation des Lazaristes. Il joua un rôle important au point de vue de l'action française en Chine. Il avait reçu de l'impératrice de Chine le titre et l'influence de mandarin de première classe, en reconnaissance de ses éminents services. On lui doit la création de nombreuses œuvres philanthro-

piques ou religieuses en Chine, écoles, orphelinats, missions, églises, hôpitaux. Il représentait avec une autorité particulière, en Extrême-Orient, l'influence catholique à tendance française, qui perd en lui un de ses plus grands serviteurs.

Son coadjuteur, Mgr Jarlin, lui succède comme évêque de Pékin. Mgr Jarlin est né à Cette en 1855. Il a été décoré pour sa belle conduite lors de la défense des légations.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *Une lettre de M. de Segonzac.* — Le Comité du Maroc vient de recevoir une lettre de M. de Segonzac dont la dernière partie est datée du 22 mars, c'est-à-dire de plus d'une semaine après l'attaque qui a eu pour effet la capture de l'explorateur.

A cette époque, M. de Segonzac était retenu captif à Amzour, mais il était bien traité, considéré plutôt comme l'hôte de la tribu que comme un prisonnier.

Il avait réussi, en soignant les indigènes au moyen de la pharmacie de campagne qu'il porte avec lui, à se faire un grand nombre d'amis, et grâce à ses relations il lui a été possible de se faire rendre la plus grande partie des carnets de voyage qui avaient été pillés au moment de l'attaque.

M. de Segonzac exprimait, à la fin de sa lettre, l'espoir d'être prochainement délivré, et il avait une grande confiance dans les démarches qu'il faisait personnellement à cet effet.

— *Un succès des troupes du Makhzen sur la frontière algéro-marocaine.* — Les troupes du Makhzen ont remporté, à Oudjda, le 10 avril, un important succès sur le prétendant, grâce aux officiers français chargés de l'instruction des troupes marocaines dans cette région, les lieutenants Mougin et Sedira. Les pertes du Rogui ont été très élevées. Un soldat marocain qui a assisté au combat rapporte que c'est l'artillerie, commandée par les officiers français, qui décida du succès et que, sans elle, le prétendant serait probablement maître d'Oudjda actuellement.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Angleterre. — *Les constructions navales en* 1904. — D'après le *Lloyd's Register*, il y a eu une petite augmentation du tonnage des navires de commerce lancés en 1904, comparativement à 1903, tandis que le tonnage des navires de guerre mis à flot est en diminution de 10.000 tonnes sur 1903, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous :

NAVIRES LANCÉS DANS LE ROYAUME-UNI EN 1904.

	Nombre à vapeur	Tonnes	Nombre à voile	Tonnes	Total des navires	Total des ton. en 1904
Navires de commerce et autres..	613	1.171.375	99	33.787	712	1.205.162
Vaiss. sur chantiers nationaux.	4	57.100	—	—	4	57.100
Vaisseaux sur chantiers privés	33	70.075	—	—	33	70.075

	Nombre à vapeur	Total des tonnes en 1903	Nombre à voile	Total des tonnes en 1902
Navires de commerce et autres.....	697	1.190.618	694	1.437.558
Vaisseaux sur chantiers nationaux.....	4	28.290	5	51.400
Vaisseaux sur chantiers privés.....	37	123.600	18	42.740

Sur les 1.205.162 tonnes de la production de 1904, 979.993 tonnes étaient destinées à l'armement britannique et 361.000 destinées à l'étranger.

Les pertes étant annuellement de 259.000 tonnes, on peut dire que le tonnage de la marine marchande du Royaume-Uni a augmenté de 429.000 tonnes. Les augmentations des années précédentes avaient été de : 405.000 en 1903, 643.000 en 1902, 543.050 en 1901 et 220.000 en 1900.

A l'étranger, dans tous les chantiers du monde réunis, la production de navires a atteint 570 vapeurs de 626.190 tonnes et 361 voiliers de 156.583 tonnes de déplacement : c'est une réduction de 172.000 tonnes, comparativement à 1903. Les trois nations qui viennent en tête sont : les Etats-Unis d'Amérique avec 239.000 tonneaux, l'Allemagne avec 202.000 et la France avec 81.000.

II. — AFRIQUE.

Abyssinie. — *Commerce des tissus de laine et coton.* — Les cotonnades constituent le principal produit d'importation de l'Abyssinie. Citons en premier lieu les shirtings écrus, de provenance américaine, dont le chiffre se monte à 579.000 dollars et augmente chaque année; importées par Aden et passant par de nombreux intermédiaires, ces étoffes sont achetées par le consommateur au prix de 1,93 à 2,70 dollars par pièce de 30 yards sur 1, pesant 9 livres.

Parmi les autres sortes de cotonnades, relevons : les mousselines (28.950 dollars) en pièces de 44 pieds sur 29 pouces, au prix de 58 cents la pièce ; les madapolams (11.580 dollars) en deux qualités; la première à 2,40 à 2,60 dollars la pièce pesant 5,17 livres, la seconde à 2,04 dollars la pièce de 6,63 livres; le tissu anglais appelé « dorilla » (21.230 dollars), en pièces de 40 yards et 8,14 livres, au prix de 3,93 dollars la pièce; les cotonnades de Manchester (25.090 dollars), en coton écru avec bordure de couleur, arrivant en paires de 8 yards sur 25 pouces, pesant 2,33 livres, au prix de 0,58 à 0,68 dollar.

Les filés de coton viennent en rouge, jaune, vert et bleu, d'Angleterre et de l'Inde (42.846 dollars).

La seule importation considérable de tissus de laine consiste en une étoffe noire grossière, employée pour la fabrication des burnous portés par les indigènes dans les régions froides. Cette étoffe vient en pièces larges de 23 pouces et se vend de 0,24 à 0,68 dollars les 39 pouces. On demande aussi une certaine quantité d'étoffes de laine rouge. La France, l'Allemagne, l'Angleterre et la Belgique se partagent cette importation, en concurrence avec l'industrie indigène.

Il entre chaque année pour 3.000 dollars de velours, généralement de coton, arrivant en pièces de 40 yards, au prix de 0,34 à 0,48 dollar la pièce. Les guerriers abyssiniens portent un manteau de velours dans les circonstances solennelles.

Les parasols ont, auprès des femmes abyssiniennes, la même importance que les chapeaux auprès des hommes; blancs, noirs ou de couleur, ils coûtent de 5,40 à 6,94 dollars la douzaine; l'Allemagne et l'Inde en importent pour 3.800 dollars annuellement.

Les lits de camp se vendent de 11 à 19 dollars; en général, le matériel de campement en usage dans la région est coûteux, volumineux et peu en rapport avec le matériel perfectionné moderne ; un bon débouché pourrait être trouvé à Djibouti, Diré-Daouah et Harrar pour ce genre d'article.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Félix Adam, *vice-consul* de Suède et de Norvège à Boulogne-sur-Mer ;
Justin Farges, *vice-consul* d'Espagne à Carcassonne ;
Antoine Guinet, *vice-consul* du Chili à Lyon.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Indo-Chine. — M. le *lieut.-col.* Lannegrâce est désig. pour command. le rég. de marche étranger de l'Indo-Chine.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Babin est désig. pour servir aux travaux publics du Sénégal.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — MM. les *capit.* de Belenet et Méjanel, les *lieut.* Ovigneur et Guignard sont affectés au 1er sénégalais;

M. le *lieut.* Paulet est placé au 4e sénégalais ;

M. le *lieut.* Bancel est affecté au bataill. de l'A. O. F. et M. le *lieut.* Goubault au bataill. de Zinder ;

MM. le *capit.* Lacroix et les *lieut.* Dussauge, Rouais, Braive, Degoutin et Mességué sont placés en activité hors cadres (Haut-Sénégal et Niger).

Chine. — M. le *capit.* Roussel est affecté au 16e rég., et M. le *capit.* Chautard à l'état-maj. partic. en Chine.

Cochinchine. — MM. le *lieut.-col.* Tétart et les *lieut.* Haran et de Héricourt sont affectés au 11e rég.;

M. le *lieut.* Chastellier est placé au 12e rég.,

Sont désig. pour le 1er annamites :

MM. le *chef de bat.* Collin; le *capit.* Géré; les *lieut.* Domenger et Montagne.

MM. le *capit.* Pereyre et les *lieut.* Meyzonade, Sarotte et Régnier sont affectés au 2e annamites.

Tonkin. — MM. le *lieut.* Abadie et le *sous-lieut.* Bégot sont désig. pour le 9e rég.;

MM. les *capit.* Céloron de Blainville, Quérette, Laussu, Dubois de Saligny, Crété et Saillant sont placés au 10e rég.;

MM. le *colonel* Bertin, le *capit.* Labarrière, les *lieut.* Gilbert, Cros, Méric de Bellefon, Pilven, Marchand, Chanson, Pasquer et le *sous-lieut.* Soulier sont affectés au 1er tonkinois;

MM. le *capit.* Sainjon; le *lieut.* Samuel et le *sous-lieut.* Barjou, Aveline et Jacquemet sont désig. pour le 2e tonkinois ;

MM. le *colonel* Ditte; le *capit.* Vallod; les *lieut.* Lavenir, Ringue et Abblard et le *sous-lieut.* Ponsot sont placés au 3e tonkinois;

MM. les *lieut.* Courtin, Viard et Harent et les *sous-lieut.* Reboul et Berrier-Fontaine sont désig. pour le 4e tonkinois;

M. le *lieut.* Thollon est placé au 18e rég.;

M. le *capit.* Prévot est nommé chancelier du cercle de Cao-bang et M. le *capit.* Dez, chancelier du cercle de Bao-lac;

M. le *capit.* Velle est affecté hors cadres au 4e territoire militaire.

Madagascar. — MM. le *colonel* Lamiable; le *chef de bat.* de Bouvié et les *lieut.* Boissonneaux de Chevigny et Clerc sont désig. pour servir au 3e sénégalais;

MM. le *chef de bat.* Delaforge et le *lieut.* Croiscaud sont affectés au 1er malgaches ;

MM. le *capit.* Barbazan et les *lieut.* Derville, Frénée et Leroy sont placés au 2e malgaches;

M. le *capit.* Dayre est désig. pour le 3e malgaches;

MM. les *capit.* Jacquot et Koch sont désig. pour servir à Madagascar.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.-col.* Fortin est désig. pour command. le 6e rég. au Sénégal;

M. le *lieut.-col.* Boucher est nommé direct. d'artillerie à Dakar;

MM. le *lieut.* Le Meut et les *sous-lieut.* Duflos et Kéraudy sont désig. pour servir au Soudan;

MM. le *chef d'escad.* Harlée et le *capit.* Gillet sont désig. pour servir en A. O. F.;

MM. le *capit.* Carteron et les *sous-lieut.* Carrel et Drouet sont désig. pour servir au 6e rég.

Chine. — MM. le *lieut.* Gouin et les *sous-lieut.* Le Gall et Calvez sont désig. pour servir au corps d'occupation.

Cochinchine. — M. le *chef d'escad.* Besançon est désig. pour servir en Cochinchine;

MM. le *capit.* Labasque et les *sous-lieut.* Verniolet et Defaut sont affectés au 5e rég.;

MM. le *lieut.-col.* Gautier et le *capit.* Strickler sont placés à la direction de Cochinchine;

M. le *capit.* Delbecq est placé à l'état-maj. de la 2e division.

Tonkin. — Sont désig. pour servir au Tonkin:

MM. le *colonel* Fournier; le *chef d'escad.* Robbe; les *capit.* Chassagnette et Weliy *et* le *lieut.* Gauthier;

MM. les *lieut.* Gérard, Darribes, Chaulard et le *sous-lieut.* Lavarde sont affectés au 4e rég.

Congo. — M. le *capit.* Dupay est désig. pour servir au Congo.

Madagascar. — MM. le *chef d'escad.* François et les *capit.* Radigue et Galy-Aché sont désig. pour servir à Madagascar.

Officiers d'administration.

Congo. — M. Serra, *offic. d'admin. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir au Congo.

Nouvelle-Calédonie. — M. Dupas, *offic. d'admin. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

Tonkin. — M. Charbonnier, *offic. d'admin. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir au Tonkin.

CORPS DU COMMISSARIAT

Afrique Occidentale. — M. le *commiss. ppal de* 3e *cl.* Willotte est désig. pour servir en A. O. F.;

M. le *commiss. de* 1re *cl.* Delmas est nommé chef du service administ. à Dakar.

Cochinchine. — M. le *commiss. de* 3e *cl.* Menvielle est désig pour servir à Saïgon.

Tonkin. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Tixier est désig. pour servir à Hanoï.

Congo. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Gaucher est désig. pour servir au Congo.

Madagascar. — M. le *commiss, de* 2e *cl.* Abel est désig. pour servir à Tananarive;

M. le *commiss. de* 2e *cl.* Kair est désig. pour servir à Diégo-Suarez;

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Le Bihan Pennenros est désig. pour servir en A. O. F.

Indo-Chine. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Drevel est désig. pour servir en Indo-Chine.

Cochinchine. — MM. les *offic. d'admin. de* 3e *cl.* Boirard et Séverin sont désig. pour servir à Saïgon.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Atlantique. — M. les *lieut. de vaiss.* de Meynard, Durand-Gasselin et l'*enseig. de vaiss.* Rouëdhart sont désig. pour embarq. sur le *Dupleix.*

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Martel est nommé adjoint au command. de la 2e flottille des torpilleurs des mers de Chine

Sénégal. — M. le *lieut. de vaiss.* Terrier est nommé au command. du *Goëland*;

M. l'*enseig. de vaiss.* Dinoir est désig. pour embarq. sur le même bâtiment;

M. le *lieut. de vaiss.* Moreau est nommé adjoint au command. de la marine du Sénégal;

M. le *lieut. de vaiss.* Mahéas est nommé directeur du port de Dakar.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

L'Année Coloniale, publiée sous la direction de Ch. Mourey, chef du service commercial à l'Office colonial, et L. Brunel, docteur en droit, en collaboration avec E. Chemin-Dupontès, chargé du service de statistique à l'Office colonial. Nouvelle série, quatrième année (1902-1903). Un vol. in-18 de 350 pages et tableaux. Chevalier et Rivière, éditeurs. Paris, 1905.

Cet ouvrage, qui est le quatrième de la série, est construit suivant le plan et la méthode employés pour ses devanciers. La seule modification que les auteurs aient cru devoir apporter à leur travail a été un changement de format qui rend le volume plus maniable et a aussi l'avantage de faciliter les recherches.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

L'Association cotonnière coloniale (*avril*). Esnault-Pelterie : La question cotonnière.

La Ligue maritime (*avril*). J. Barré : Le port de Buenos-Aires. — F. Guillotel : La navigation intérieure aux Etats-Unis et au Canada.

La Quinzaine coloniale (25 *mars*). La mission de Brazza. — Le rôle des Européens dans les colonies d'exploitation.

Revue commerciale de Bordeaux (8 *avril*). Louis Laffitte : Les canaux français.

Revue politique et parlementaire (10 *avril*). Charles Loiseau : Faucille et Simplon. — A. de Peyre : Les indigènes et la prévoyance en Algérie.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues espagnoles.

Revista de Aragon (*mars*). Dr Pascual Meneu : Influence de la langue espagnole sur l'arabe vulgaire du Maroc.

Revues italiennes.

La Rassegna Nazionale (1er *avril*). G. Gallavresi : Le principe de Talleyrand et les affaires de l'Italie au Congrès de Vienne.

L'Italia moderna (8 *avril*). Niccolo Roncali : L'éducation morale dans l'armée japonaise.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Histoire de la littérature française classique (1515-1830), par Ferdinand Brunetière, de l'Académie française. T. I, 1re partie : Le mouvement de la Renaissance; 2e partie : La Pléiade. Deux vol. in-8°. Ch. Delagrave, éditeur. Paris, 1905.

Statistiques coloniales pour l'année 1903. Une broch. in-8° de 61 pages, publiée par l'Office colonial. Paris, 1905.

La Emigrazione Italiana nella Republica Argentina, par le Dr Giovanni Graziani. Un vol. in-8° de 102 pages avec carte et tableaux. Ditta G. B. Paravia et Cie. Turin-Rome, 1905.

La pêche et les pêcheries sahariennes, par Henri Hauttecœur. Une plaquette in-16 de 37 pages. A. Bouchery, éditeur. Ostende, 1905.

Le Maroc septentrional, par René-Leclerc. Un vol. petit in-8° de 280 pages avec 21 gravures hors texte et une carte. Imprimerie algérienne. Alger-Mustapha, 1905.

Hong-Kong : Le passé et le présent, par Ed. Clavery, consul de France. Une broch. in-8° de 58 pages. Chevalier et Rivière, éditeur. Paris, 1905.

Stanley, le roi des Explorateurs (1840-1904), par Joseph Joubert. Une broch. grand in-8° de 54 pages. Germain et Grassin, éditeurs. Angers, 1905.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA QUESTION MAROCAINE

La presse française n'a fait preuve ni de bon goût, ni d'adresse, ni d'intelligence dans la manière dont elle a généralement commenté la difficulté allemande qui a surgi devant nous dans la question marocaine ; et nous parlons ici de la moyenne de ses commentaires : nous ne faisons pas allusion au cas méprisable d'articles n'ayant d'autre but qu'une de ces paniques de Bourse dont on profite quand on les prévoit et que l'on prévoit nécessairement lorsqu'on les provoque.

En général, notre presse a beaucoup trop parlé d'humiliations à éviter, de l'impossibilité pour notre dignité de se prêter à certaines conversations. Souvent même elle a abaissé cette grosse question jusqu'à vouloir en faire une question de personne : elle a défendu le ministre des Affaires étrangères beaucoup plus qu'il n'était réellement attaqué par les journaux d'outre-Rhin de manière à donner au public irréfléchi l'impression que le maintenir à son poste c'était remporter un succès sur la politique allemande. Si c'étaient là propos inspirés, il faut convenir qu'ils l'étaient bien pauvrement et bien mal.

Beaucoup de journaux aussi ont fait état, avec plus d'ostentation qu'il n'était nécessaire, des appuis internationaux que nous trouvons dans cette difficulté. Ils ont daubé sur l'isolement de l'Allemagne. C'était continuer les fautes les moins contestables de notre diplomatie. En somme, on a tendu à faire bien gratuitement de cette question une affaire d'amour-propre. Ce n'est pourtant pas une discussion entre scolastiques de la politique internationale que nous avons à mener. Il ne s'agit pas d'une rigide partie d'échecs dans laquelle il faut avoir raison selon certaines règles immuables. Au fond de toute cette affaire, à son origine mais aussi à son dénouement, se trouvent nos grands intérêts au Maroc que les querelles d'amour-propre ne peuvent que compromettre. Il est vrai que ces intérêts, cette base de l'affaire a été l'élément qu'y ont le moins vu, le plus prodigieusement oublié, les polémistes inconscients qui l'ont traitée.

Sans s'en douter, sans formuler cette fois leur pensée, les doctrinaires, sévissant dans la politique internationale comme jadis sur un autre terrain, crient encore une fois : « Périssent les « colonies plutôt qu'un principe ! »

Il faut reconnaître que des excitations sont venues du côté de l'Allemagne. Sa presse n'a pas été non plus sans avoir des torts. Elle a été rogue, méprisante, a parlé de « péchés d'omission diplomatique » sur un ton extrêmement désagréable. Mais avant de le relever, de déclarer que nous ne passerions pas sous des fourches caudines, il aurait fallu se demander ce qui pouvait motiver l'attitude de l'autre partie. Il aurait fallu surtout, nous y revenons, se demander quelle influence certaines polémiques auraient sur le fond même de la question. Le plus souvent on n'y a guère songé ; dans cette affaire marocaine, on a eu tous les soucis avant celui du Maroc lui-même. C'est là ce qui fait le différend profond, mais encore mal discerné, qui sépare dans ce cas les doctrinaires de la politique internationale des coloniaux dont nous sommes.

***

Qu'aurait-il fallu faire en présence de la difficulté allemande? Essayer de l'éviter d'abord, puis de la résoudre par des négociations systématiquement recherchées avec l'Allemagne.

Telle est l'idée qui a été au fond du long débat consacré par la Chambre, le 19 avril, à l'affaire marocaine. Mais si l'idée était juste, nécessaire, la manière dont on l'a soutenue a été presque toujours déplorable. L'opinion d'après laquelle nous devions négocier avec l'Allemagne n'aurait rien perdu en force et aurait beaucoup gagné en dignité à être soutenue avec plus de sobriété. On l'a développée presque, par moments, jusqu'à la platitude. On l'a mêlée à des questions de pénétration marocaine qui en étaient absolument distinctes. Il apparaissait très nettement que la Chambre, confusément animée par une idée raisonnable, était incapable de la dégager, de la délimiter, de l'exprimer comme il aurait convenu. Elle a fâcheusement manqué de tenue intellectuelle et morale. Nombre de députés, visiblement préoccupés surtout de produire un effet personnel, ont paru beaucoup moins soucieux de l'objet national à atteindre que du discours à sortir.

Mais ces critiques faites sur la forme, sur la tenue du débat ne portent pas sur l'idée qui l'avait inspirée. Il était naturel que la Chambre s'étonnât de la faute évidente commise par notre diplomatie et lui demandât d'y remédier.

Certaines tendances de la politique de M. Delcassé ont été absolument incompréhensibles. Depuis son avénement au ministère, c'est-à-dire depuis plus de sept années, ce ministre avait donné pour but patent à sa politique la solution de la question du Maroc. Il aurait pu la poursuivre, à la faveur des événements de l'Afrique australe, par le moyen d'une entente avec l'Allemagne. Il a préféré prendre un autre chemin pour aller à Fez. Il a attendu, amené patiemment le rapprochement franco-anglais, recherché l'entente italienne. Et l'an dernier, le système des accords qu'il voulait conclure relativement au Maroc était complet. En 1900, il avait traité avec l'Italie sur la base du désistement français en Tripolitaine, en 1904 avec l'Angleterre sur ce qu'on pourrait appeler le parallélisme égypto-marocain, et avec l'Espagne, sur des avantages au Maroc même.

La situation était donc excellente : la porte marocaine était fermée à l'égard des puissances qui devaient sembler d'avance les plus embarrassantes. Restait, il est vrai, l'Allemagne; mais ce pays avait proclamé à maintes reprises qu'il n'avait au Maroc que des intérêts économiques. Ces intérêts ne devaient être atteints en rien par notre action; ils devaient même trouver un stimulant dans l'ordre qu'une direction française ne pouvait manquer de faire régner au Maroc. Tout le monde était convaincu qu'un accord serait recherché et conclu avec le gouvernement de Berlin.

Il devait d'autant plus être recherché qu'en somme, *a priori*, le rapprochement avec l'Angleterre et tout le système d'accords patiemment échafaudé par M. Delcassé ne pouvaient pas être agréables à l'Allemagne. Pendant toute une période, au moins jusqu'à l'année 1898 où des offres précises furent faites, le gouvernement de Berlin avait cherché à réaliser une entente avec la France sur la base des intérêts coloniaux. Cette entente aurait été en somme bien accueillie par l'opinion française, préoccupée surtout depuis plusieurs années d'affaires coloniales, frappée des résistances anglaises, et au contraire du concours allemand que la France avait rencontré sur ce terrain. Notre diplomatie s'était cependant retournée d'un autre côté : elle recherchait, puis réalisait l'accord avec l'Angleterre. Il semblait, du moins, qu'elle dût, pour qu'il portât sans difficulté tous ses fruits, le rendre le moins étranger possible, le moins désagréable à l'Allemagne. En somme, ce n'était pas contre cette puissance que « l'entente cordiale » avait été conclue ; cette entente avait pour nous un objet colonial positif, concret : la sauvegarde des intérêts primordiaux que nous avions dans l'Afrique du Nord-Ouest. Un accord avec l'Alle-

magne, s'il n'était plus la base de notre série d'arrangements marocains, devait donc, évidemment, en être le complément.

C'est ici qu'intervient l'attitude incompréhensible du quai d'Orsay. Ayant conclu l'entente anglaise sur l'objet précis qui semblait être de plus en plus clairement le but de toute sa politique, il ne la limitait pas nettement aux yeux de l'Allemagne à cet objet précis en n'entrant pas en conversation avec l'empire allemand. Par son silence obstiné envers Berlin, il semblait faire de l'entente anglaise une sorte de machine à isoler l'Allemagne et à régler sans elle de grosses questions internationales. Il faut convenir que le langage des officieux du ministère des Affaires étrangères, d'autant plus vain et maladroit qu'il était parfois plus ingénieux, ne contribuait pas à faire écarter cette interprétation. Il y avait là toute une attitude absolument nuisible au but défini, à l'avantage concret en vue duquel l'entente anglaise avait été conclue et favorablement accueillie par l'opinion de ce pays.

Nous ne revenons pas ici sur la question de savoir si, oui ou non, l'accord franco-anglais a été officiellement communiqué à Berlin. C'est une mauvaise querelle, car le gouvernement allemand ne peut affecter d'ignorer un accord que le chancelier de l'Empire a plusieurs fois commenté au Reichstag. Il ne s'agit pas d'une question de forme et de protocole, et nous maintenons, surtout après ce qu'on sait de la conversation qui a eu lieu le 23 mars 1904 entre M. Delcassé et le prince Radolin, que l'attitude de la France à l'égard de l'Allemagne a été correcte. Mais le malheur est qu'elle aurait dû être quelque chose de plus. Il aurait fallu négocier avec Berlin du moment où nous voulions nous engager dans l'affaire du Maroc, nous assurer contre son opposition, lui montrer que si nous avions fait affaire avec d'autres puissances ce n'était pas avec l'idée de nous dispenser d'agir de même avec elle, attendu que toute notre politique n'avait en réalité que son objet marocain, déclaré nullement contraire aux intérêts allemands.

Assurément on a paru introduire dans cette question un *distinguo*. Certains ont dit que nous devions discuter l'affaire du Maroc avec les puissances méditerranéennes, pas avec d'autres. Il y avait là une classification ridiculement arbitraire. Une puissance n'est pas mêlée ou non à une question quelconque selon la catégorie dans laquelle il convient à des diplomates de la ranger, mais bien selon les moyens qu'elle a d'y faire sentir son action. Or il est clair que l'attitude de l'Allemagne au Maroc pouvait devenir fort gênante pour des gens qui ne voulaient pas conquérir l'Empire chérifien, et qui désiraient n'em-

ployer la « manière forte » qu'à la dernière extrémité, si le moyen infiniment plus avantageux mais aussi plus délicat de la « pénétration pacifique » se révélait impraticable.

On nous accusera peut-être de fournir des arguments à nos adversaires. Ce serait une accusation enfantine. A qui fera-t-on croire que les Allemands n'ont pas éprouvé, puis analysé, formulé à eux-mêmes les causes de l'irritation qu'ils manifestent en ce moment contre notre politique ? L'autruche n'aveugle personne qu'elle-même en se cachant la tête. Il serait bon que ce pays, trompé, flagorné à chaque instant par la parole et par la plume, sût un peu mieux à quoi s'en tenir sur ses propres affaires. Il est bien permis de dire des vérités que tout le monde voit au dehors, surtout lorsqu'on ne fait pas bon marché des intérêts nationaux, ce qui est notre cas comme on le verra plus loin.

Pour tout homme raisonnable, ayant nettement devant les yeux l'objet à atteindre après l'accord franco-anglais du 8 avril 1904, il fallait négocier avec l'Allemagne. Il était nécessaire de fermer pour les Allemands aussi la question marocaine qu'on laissait dangereusement ouverte de leur côté. Les indices de la faculté qu'ils se réservaient de l'ouvrir, si l'occasion se présentait, n'ont pas manqué. Comment n'a-t-on pas été, en particulier, frappé par la phrase suivante; tirée d'une des déclarations faites au Reichstag par M. de Bülow à propos de l'arrangement franco-anglais : « Une politique de réserve de notre « part est celle qui sert le mieux les intérêts du pays, et je ne « me laisserai dicter ni par l'étranger, ni par les critiques « malveillants ou impatients de l'Allemagne le moment auquel « nous sortirons de notre réserve actuelle. »

Tout indiquait l'opportunité de régler la question avec l'Allemagne, jusqu'à ces propos tenus il y a quelques mois par le chargé d'affaires d'Allemagne à Tanger, signalés la semaine dernière par une dépêche du correspondant du *Times*, dépêche qui, nous le savons, n'a rien ajouté à la vérité. Enfin, n'était-il pas évident que la liberté de mouvements de l'Allemagne allait se trouver accrue par des événements se déroulant sur un autre terrain? Le 8 avril 1904, date de la signature de l'accord franco-anglais, il y avait déjà deux mois que l'une des parties de la double alliance était engagée en Extrême-Orient dans une guerre qui se présentait très mal pour elle. La situation était encore plus fâcheusement claire dans toute la période qui suivit, et en particulier, à l'époque où nous signâmes avec l'Espagne, le 3 octobre 1904, l'arrangement franco-espagnol relatif au Maroc.

Du reste, les conseils ne manquaient pas, les plus autorisés pas plus que les plus amis, au ministre des Affaires étrangères. La politique qu'il a suivie dans cette affaire, et qui semblait contraire à son objet lui-même, a été le fait du ministre et de lui seul. L'opinion française ne désirait pas le moins du monde que l' « entente cordiale » fût conclue contre quelqu'un, qu'elle « montrât les cornes » à qui que ce soit, pour reprendre une expression du comte de Bülow[1]. Elle aurait trouvé tout naturel qu'un accord allemand vînt rendre facilement réalisables les résultats parfaitement définis que nous en attendions. Ce n'est pas pour répondre à un vœu, même vaguement exprimé du pays, que cet accord n'a pas été recherché. L'opinion manifestée par la Chambre, avec toutes les maladresses, tout le mauvais ton que nous avons signalés, était celle de tout le pays. Il est bon de le dire, car il faut que l'on sache toujours où faire exactement peser la responsabilité de la direction donnée à notre politique : cette dernière, en ce qui concerne l'affaire dont nous parlons ici, a été beaucoup moins nationale que personnelle.

*
* *

L'erreur commise est grave, incontestable, mais il ne faut pas, parce qu'on le constate, borner sa critique au passé. Il ne s'agit pas de s'attarder à un procès qui, à l'heure actuelle, est irrévocablement jugé. Nous avons à nous préoccuper de la défense de nos intérêts dans l'avenir, chercher les moyens de l'assurer le plus efficacement possible. Pour nous, le premier de ces moyens doit être de tenter un effort sérieux, et pour ainsi dire approfondi, de régler la question avec l'Allemagne.

Sans doute, objectera-t-on, nous avons déjà fait des ouvertures. M. Delcassé a parlé de la question du Maroc au prince Radolin dans la soirée du 13 avril. Une longue dépêche résumant cette conversation et l'engageant à en donner le résumé au gouvernement allemand a été envoyée à M. Bihourd, notre ambassadeur à Berlin. Or aucune réponse ne nous a été faite. Pouvons-nous insister sans porter atteinte à notre dignité?

Assurément, nous le pouvons. Le silence même de l'Allemagne en présence de ces ouvertures nous est une raison de demander des explications et d'insister sur l'extrême opportunité de régler cette affaire avant de la laisser aller aux hasards d'une lutte d'influences à Fez. On ne saurait trop

[1] Discours prononcé par le comte de Bülow au Reichstag, le 12 avril 1904.

répéter qu'il ne s'agit pas là d'une pure question d'amour-propre : ce qui est dans la balance, c'est nos grands intérêts marocains, et à travers eux, en raison des surprises possibles sur un pareil terrain, tout l'avenir des relations franco-allemandes. Il y aura longtemps que les démarches qu'il eût été plus agréable certes de n'avoir pas à faire, mais qu'il faut faire quand même, auront été oubliées à l'époque où, si on ne les fait pas et si elles n'aboutissent pas, des questions compliquées, graves, pourront se poser dangereusement au Maroc entre la France et l'Allemagne. Nous pensons que personne ne peut désirer dans ce pays voir se dresser au Maroc, entre la France et l'Allemagne, le pendant, l'exagération même, si l'on peut dire, de cette question d'Egypte qui pendant vingt ans a fait le fond de l'hostilité entre la France et l'Angleterre.

Outre l'intérêt d'essayer de déblayer l'avenir d'une pareille cause de conflits, il y a un double avantage à chercher, même avec ce que d'aucuns qualifieraient d'empressement, à négocier avec l'Allemagne. En le faisant, nous mettrons, si elle prend une certaine attitude, les torts de son côté, ce qui n'est pas à dédaigner ; nous l'obligerons d'autre part à vider son sac, à montrer ce qu'elle veut, ce que nous ne savons pas à l'heure qu'il est, mais ce qui est nécessaire pour régler toute notre politique future.

*
* *

Ces efforts pour négocier peuvent avoir deux issues : ou bien ils aboutiront et alors l'affaire sera réglée après des désagréments pleins d'enseignements pour notre diplomatie ; ou bien ils n'aboutiront pas, et alors l'attitude de l'Allemagne rendra nécessaire une orientation plus décisive de notre politique vers l'Angleterre.

On peut encore espérer la première alternative. L'Allemagne n'a au Maroc que des intérêts économiques, importants certes, mais secondaires, auxquels nous pourrons donner toutes les garanties. N'oublions d'ailleurs pas que les intérêts économiques français, fort grossis par les transactions à la frontière algérienne, dépassent ceux de l'Angleterre elle-même, et par conséquent encore plus ceux de l'Allemagne.

Il n'y aurait pas à refuser d'examiner la question même si le gouvernement de Berlin voulait l'élargir au delà des limites du terrain marocain. La possession de l'Algérie fait que c'est au Maroc que nous avons aujourd'hui nos plus graves intérêts d'outre-mer à défendre. Nous pouvons donc consentir des

concessions sur d'autres points pour assurer sans conteste ces intérêts primordiaux. De son côté, l'Allemagne ne peut ignorer qu'elle trouverait au Maroc des compétitions que nous avions déjà écartées ou que nous n'aurions pas rencontrées. A mettre les choses au mieux pour elle, elle devrait beaucoup partager; c'est donc, dans l'hypothèse la plus invraisemblablement favorable, pour une solution partielle, diminuée, qu'elle entrerait en hostilité prolongée avec la France, renonçant à la politique constamment suivie d'abord par Bismarck, puis par tous les dirigeants de la politique allemande de ne pas nous faire obstacle sur le terrain colonial.

Mais il est possible que d'un sentiment d'amour-propre blessé elle ait peu à peu passé, ne fût-ce qu'à force de soutenir son point de vue, à des ambitions, à des appétits marocains. C'est même là le danger des polémiques qu'on a trop laissé durer. Dans ce cas, nous risquons de nous trouver en face de graves différends avec elle. Le gouvernement de Berlin ferait sa politique à Fez, où nous ne pourrions, évidemment, renoncer à faire la nôtre. Sans doute le voisinage algérien, la possibilité pour nous de changer du jour au lendemain d'attitude à l'égard du Rogui, nous donnent, si nous voulons user de ces armes excellentes, de très forts moyens de parer à la pression allemande sur le Maghzen. Seuls, nous pouvons diriger l'évolution du Maroc sans provoquer son démembrement, car toute autre influence serait obligée de partager avec nous. En outre, l'appui diplomatique de l'Angleterre, qui a beaucoup contribué à faire échec à l'idée allemande d'internationaliser la question marocaine en la soumettant à une conférence, ne va pas nous manquer à Fez. Le nouveau ministre anglais au Maroc, M. Lowther, partira pour cette capitale peu de jours après M. de Tattenbach. Mais, malgré tout, dans un milieu confus comme le Maroc, les intérêts peuvent s'enchevêtrer, se contrarier, provoquer entre deux politiques, se combattant au lieu de s'être accordées, de sérieux risques de conflit. Un pareil risque ne saurait nous faire songer à céder la place : une nation qui ne défend pas ses intérêts essentiels, surtout alors qu'ils ne sont pas opposés aux intérêts essentiels d'autrui, perd à ses propres yeux toute raison d'existence et se rend incapable de défendre même sa vie.

Mais ce risque de conflits nous oblige, si l'incident ne se règle pas avec l'Allemagne, à chercher des moyens plus assurés de parer à sa politique. Il nous y oblige d'autant plus que, dans ce cas, nous serions, en réalité, en présence d'une hostilité allemande prête à se manifester à la première occa-

sion au Maroc ou n'importe où ailleurs : c'est-à-dire que l'Allemagne elle-même nous inviterait à accentuer la politique anglaise que nous reprochions un peu plus haut à notre diplomatie d'avoir trop exclusivement pratiquée.

Certes, nous préférerions de beaucoup n'en pas venir là. Nous avons trouvé l'entente anglaise excellente dans la mesure où elle réglait des difficultés entre les deux pays ; nous avons moins de goût pour elle s'il faut constamment lier les deux politiques. Il nous semble qu'il est désirable de maintenir un peu d'équilibre dans le monde d'outre-mer, qu'il aurait même été meilleur d'y songer un peu plus tôt, à l'époque où, dans ce but, l'opinion coloniale française n'était pas défavorable à une entente allemande dans un certain nombre de grosses questions depuis lors résolues.

Tout se paie, et nous devrions assurément payer l'appui anglais du sacrifice de certains intérêts que nous sauvegarderons, au contraire, si notre politique, n'étant pas obligée de pencher d'un seul côté, conserve un peu plus d'équilibre entre les diverses puissances. Enfin, il ne faut pas se dissimuler le risque qu'il peut y avoir de lier partie avec une nation que ses intérêts, ses sentiments, qui n'ont pas à compter avec un danger appréciable, portent à faire la guerre à l'Allemagne avant que la flotte de cette puissance ait grandi. Il est évident, à en juger par une foule d'indices, que l'Angleterre, si elle nous aide incontestablement dans le différend actuel et cherche à nous y donner le succès, ne tend pas le moins du monde à l'apaiser par une solution entre Paris et Berlin, et nous conseille un silence intransigeant moins capable de servir nos intérêts que les siens. Peut-être ne serait-elle pas fâchée, en rompant tous les ponts entre la France et l'Allemagne, d'élargir l'entente franco-anglaise bien au delà des questions qu'elle avait pour but de régler, et de nous attacher irrévocablement à sa fortune. C'est là une direction dans laquelle nous ne devons évidemment nous engager que si l'attitude de l'Allemagne elle-même nous l'impose.

Mais précisément, l'invulnérabilité de l'Angleterre aux efforts de l'empire allemand peut en faire une associée très précieuse, et d'autre part, tout montre que la signature anglaise a la plus absolue valeur et que l'on peut compter sur l'exécution de tous les engagements qui viendraient à être pris. Aussi, au cas où l'hostilité de l'Allemagne se montrerait intransigeante dans cette affaire marocaine, devons-nous, surtout par ce temps de paralysie de l'alliance russe, chercher à faire succéder quelque chose de plus étendu aux accords franco-anglais du 8 avril 1904.

*
* *

On peut trouver que c'est une manière bien brutale de présenter les choses. Mais il ne servirait de rien de fermer les yeux aux possibilités de la situation actuelle. Comme nous le disions d'ailleurs, il faut commencer par la connaître exactement en faisant les efforts voulus pour avoir des conversations avec l'Allemagne. Rien, on doit le répéter, n'interdit à notre dignité de le faire. Nous avons été mis dans des difficultés par une politique que le pays n'a pas plus voulue avant qu'il ne l'a approuvée après. Il est donc conforme aux volontés de la nation d'essayer de sortir de ces difficultés en faisant un effort plus résolu pour les résoudre directement avec l'Allemagne avant que la question soit transportée sur le terrain confus, mouvant et infiniment dangereux des intrigues marocaines. Si cet effort n'aboutissait pas du fait du gouvernement de Berlin, qui nous montrerait ainsi de la manière la plus indéniable que son hostilité ne vient pas des procédés de notre politique, dont nous demandons le changement, mais bien d'ambitions marocaines foncièrement opposées à nos intérêts, nous n'aurions plus qu'à défendre de notre mieux ces derniers à Fez, et quoi qu'il en advînt, le pays n'aurait plus, du moins quant à la dernière phase de la question, aucun reproche à faire au gouvernement.

Robert de Caix.

LES JAPONAIS SONT-ILS A L'ÉTROIT AU JAPON?

ÉTUDE

SUR LES CONDITIONS DÉMOGRAPHIQUES DE L'EXPANSION JAPONAISE

Parmi les idées qui, depuis le commencement de la guerre d'Extrême-Orient, ont le plus constamment servi de thème aux développements des journalistes des deux mondes, figure celle de la nécessité où se trouvent les Japonais de « se donner de l'air », ou pour mieux dire, de se « donner du terrain », par suite d'un accroissement excessif de leur population.

Emise par les diplomates, les écrivains, les publicistes japonais ou japonophiles, cette idée n'a rencontré presque aucune difficulté à se faire admettre par l'opinion publique, depuis longtemps prévenue, et habituée à accepter, comme termes équivalents, les mots « nation jaune » et « nation prolifique ». On a, sans aucune résistance, aucun examen, adopté la thèse qui représente le Japon comme un pays surpeuplé, incapable de nourrir une population pullulant de plus en plus, et forcé de chercher un dérivatif, un exutoire à ce surplus croissant, dans la conquête de territoires nouveaux. On a lu, comme l'expression de l'exacte vérité, les déclarations des journaux de Tokyo, le *Shimpo* par exemple, écrivant : « Si la Russie nous ferme la « Corée, il est clair, comme ce qu'on regarde dans un miroir, que « les multitudes croissantes de nos 50 millions d'enfants, et leurs « enfants multipliés de génération en génération, resserrés dans « nos îles lointaines, auront des bouches, et rien pour les nour- « rir ; des corps, et pas d'espace pour les mouvoir ; une patrie, « et pas de place pour y vivre. »

Cette idée est-elle parfaitement incontestable? — Certes que, moralement, politiquement, économiquement, l'expansion territoriale du Japon, puisse être, au point de vue japonais, considérée comme très désirable, comme presque indispensable, nous le comprenons aisément; que la perspective d'une Asie continentale fermée à leur influence, à leurs tentatives, à leurs efforts, à leur colonisation, ait pu être envisagée par les Japonais comme la pire calamité nationale, il n'y a rien là qui doive nous surprendre. Mais à étudier la question au point de vue purement démographique, nous pouvons nous demander si réellement le besoin de nouveaux territoires à peupler s'impose aussi

fatalement qu'on le répète tous les jours. Peut-être y a-t-il place, sinon à un doute, du moins à une légère atténuation de l'idée courante.

Nous n'entendons pas d'ailleurs dire par là qu'à la rigueur les Japonais auraient pu, sans prétendre conquérir politiquement ces nouveaux territoires, les coloniser pacifiquement. Il est toujours pénible, pour une nation, de voir périodiquement une partie importante de sa population se dénationaliser, en allant se fixer d'une façon définitive sur le sol qu'ombrage un drapeau étranger. Si l'idée de conquête colonisatrice a besoin de justifications, l'une des meilleures — ou des moins mauvaises, comme on voudra, — consiste assurément dans le désir et la nécessité d'établir, sur un sol assimilé au sol national, les enfants de celui-ci, qu'il ne peut plus nourrir. Et d'autre part, malgré certaines exceptions, apparentes ou réelles, les meilleures colonies, *toutes choses égales d'ailleurs*, sont économiquement les colonies que couvre le drapeau. Mais quand nous nous demandons si la conquête de provinces nouvelles s'imposait au Japon, surtout dans les proportions où semblent le croire les journalistes de Tokyo et les diplomates nippons, nous entendons seulement soulever la question de savoir si le territoire métropolitain est aussi surpeuplé qu'on le prétend.

Nous allons essayer par quelques chiffres de fixer les idées sur ce point. Et dans ce but, nous nous demanderons successivement :

a) Quelle est à l'heure actuelle la densité de la population japonaise comparée à la densité des autres grandes nations ?

b) Avec quelle rapidité cette population s'accroît-elle et tend-elle à s'accroître dans l'avenir ?

I

Au 31 décembre 1900, la population de l'Empire du Japon s'élevait à 47.608.875 habitants[1]. Elle était donc notablement supérieure à celle de la France (38.961.945 au mois de mars 1901)[2], de l'Angleterre (41.609.091 en avril 1901), de l'Autriche (45.405.267 en 1900) et de l'Italie (32.961.247 en janvier 1903), notablement inférieure au contraire à celle de l'Allemagne (56.367.178 en 1900) et surtout de l'Empire russe (130 millions dont plus de 100 millions en Europe).

Remarquons toutefois que si l'on déduit la population de

---

[1] Chiffres officiels, cités dans l'*Almanach de Gotha*, 1904.

[2] Ce qui n'empêche pas nos publicistes de qualifier couramment le Japon de « petit peuple ».

Formose, récente conquête du Japon, le chiffre relatif aux îles japonaises proprement dites descend, pour la même date du 31 décembre 1900, à 44.805.956 habitants, ce qui fait tomber le Japon un peu au-dessous de l'Autriche-Hongrie, en le maintenant au-dessus de l'Angleterre, de la France et de l'Italie.

Quel est, d'autre part, le territoire occupé par cette population? Il est évalué à 417.412 kilomètres carrés, avec Formose, à 382.416 kilomètres carrés, sans cette île. C'est dire que le territoire japonais, absolument parlant, s'étend sur une superficie moindre que le sol russe (5.400.000 kilomètres carrés en Europe), le sol allemand (540.000 kilomètres carrés), le sol autrichien (625.000 kilomètres carrés), le sol français (531.000 kilomètres carrés), mais plus grande que les Iles Britanniques (315.000 kilomètres carrés), et que l'Italie (296.000 kilomètres carrés).

Il nous suffira maintenant de rapprocher ces deux séries de chiffres pour connaître la densité de la population dans chacune des sept grandes nations considérées, et pour voir si le Japon se trouve, parmi elles, dans une situation particulièrement pénible, en ce qui concerne le manque d'espace disponible.

La densité de sa population se trouve exprimée (au 31 décembre, 1900) par un chiffre de 113 habitants au kilomètre carré (117, si on fait abstraction de Formose, où la population est un peu plus clairsemée que dans l'ensemble des îles japonaises). Ce chiffre apparaîtra très fort, si on le compare au chiffre russe correspondant, même à n'envisager que la Russie d'Europe : 19 habitants. Il semblera élevé encore si on le met en vis-à-vis du chiffre français : 73 habitants, ou autrichien : 72 habitants. Il ne l'emportera au contraire que de peu sur le chiffre allemand : 104 habitants [1]; il équivaudra à peu près au chiffre italien : 115 habitants. Il sera faible à côté du chiffre britannique : 132 habitants, très faible vis-à-vis du chiffre anglais (Ecosse et Irlande déduites) : 215 habitants.

La densité de la population japonaise comparée à celle des grandes puissances européennes n'a donc rien d'extraordinaire. Non seulement elle n'est pas plus forte que celle de toutes celles-ci, mais elle est inférieure à celle de quelques-unes. Et si, au lieu d'envisager les grandes puissances, nous comparons au Japon certains Etats secondaires, sa situation démographique semble plutôt modeste. A ses 113 *habitants au kilomètre carré*,

---

[1] A remarquer le très notable affaissement de l'émigration allemande. Voir notre article à ce sujet dans les *Questions* du 1er juillet 1904.

les Pays-Bas par exemple en opposent 162 (population en 1899, 5.347.000 habitants sur 33.000 kilomètres carrés) et la Belgique 234 (6.896.079 habitants en 1900 sur 30.000 kilomètres carrés). Je ne parle pas de certains petits territoires, particulièrement fertiles et cultivés intensivement, comme les îles anglo-normandes, où la population atteint une densité de 489 *habitants au kilomètre carré.*

Sans doute on dira que, pour les îles japonaises, la densité de 113 habitants n'est qu'une moyenne et que le chiffre relatif à certaines de ces îles est bien plus élevé, qu'il dépasse 170 habitants dans les îles du Centre et du Sud, tandis qu'il tombe à quelques unités ou dizaines dans celles du Nord, à Yéso par exemple. Mais outre qu'un mouvement de migration, nettement desssiné du Sud au Nord, doive contribuer à ramener l'équilibre[1], il est bien évident qu'une remarque analogue pourrait être faite en ce qui concerne toutes les autres nations, et que la densité particulière à certaines régions de l'Allemagne, de l'Angleterre ou de la France est de beaucoup supérieure ou inférieure à la densité moyenne de chacun de ces pays. Dans certaines parties de la région rhénane ou westphalienne, par exemple, — ou dans les comtés anglais du Sud-Est, — dans le Nord-Est de la France, ou en Bretagne, la densité est considérablement plus forte que dans l'ensemble de chaque Etat.

L'objection prend cependant une certaine valeur si l'on vient à démontrer soit que le territoire japonais est exceptionnellement peu fertile, soit qu'une partie proportionnellement plus considérable qu'ailleurs de ce territoire est inutilisable : tel est par exemple, en Europe, le cas de la Suisse, dont la superficie agricole est bien loin d'être en rapport avec la superficie totale, — ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs d'avoir encore une densité moyenne de population exprimée par le chiffre de 80 habitants au kilomètre carré.

De fait, la partie cultivée du territoire japonais est assez faible. La proportion varie suivant les îles. Dans Yéso, elle est extrêmement réduite — à tel point même qu'il semble difficile que le sol cultivable y soit aussi rare, et qu'on doit attribuer peut-être plus l'absence de culture à l'absence de population que l'absence de population à l'absence de culture. Dans le Nord de la grande île de Nippon[2], les rizières occupent 8 % du territoire et les champs cultivés, 5 %, soit 13 % au total ;

---

[1] Voir « l'Etat économique et industriel du Japon à la veille de la guerre actuelle », rapport présenté à la Société d'Economie politique de Lyon par M. Cambefort, le 25 mars 1904.

[2] Nom japonais : *Hondo.*

dans le centre de la même île, ces chiffres s'élèvent à 10 et 9 %, soit 19 % au total; dans le Sud, à 8 et 11 %, soit encore 19 %. A Sikok, les chiffres sont les mêmes que pour Nippon-Sud. Enfin à Kiou-Siou, ils s'élèvent à 10 et 13 %, soit 23 %. MM. Fallex et Hentgen, dans leur livre *Asie, Insulinde, Afrique*, estiment pour la totalité de l'Empire à 15 % seulement la superficie cultivée. Mais ce pourcentage est inférieur à celui qu'on obtiendrait en éliminant Yéso, île quasi déserte, annexée depuis peu de temps en somme [1], et qui n'est pas encore japonisée, ni mise en valeur. Ou bien, si l'on considère l'ensemble des îles qui constituent politiquement l'Empire japonais, il faudrait tenir compte de Formose dont une partie est cultivée.

Il y aurait lieu aussi de se demander dans quelle mesure les parties non cultivées des îles japonaises seraient susceptibles de le devenir. Sans doute, nous admettons volontiers que si une nation de 47 millions d'hommes laisse sans culture 80 % de son territoire, c'est que ce territoire est, dans ces 80 %, difficilement utilisable. Et cependant n'y aurait-il aucune conquête à faire sur les 45 % de la superficie totale qui sont, au témoignage des géographes [2], couverts de forêts?

Ce qu'il faut remarquer surtout, c'est que dans les régions où l'agriculture existe, cette agriculture est extrêmement intensive. Dans Sikok et Kiou-Siou, on obtient, sur une grande partie des terres mises en culture, deux récoltes par an. D'autre part, les rizières, qui donnent un produit alimentaire abondant [3], occupent une grande partie du sol agricole, 3 millions

---

[1] Par suite de l'échange avec la Russie, échange qui a donné à celle-ci l'île de Sakhaline. — Dans un article récent de la *Quinzaine Coloniale*, M. Depincé (*Blancs et Jaunes*) évalue à 10 millions d'hectares, sur 42 millions, la superficie cultivable du Japon. (Voyez aussi dans les *Annales de Géographie*, 15 janvier 1905, l'article de M. Revon, *La Végétation au Japon*, et le livre de M. Pierre Leroy-Beaulieu, *La Rénovation de l'Asie*, dans le chapitre consacré au Japon agricole).

Evidemment la partie cultivable du Japon semble assez restreinte. Il faut remarquer cependant que les forêts, qui n'y sont pas comprises, occupent un territoire considérable, et que différents produits forestiers sont utiles pour l'alimentation (voir Revon, article cité). — De plus, il ne faut pas exagérer : si on admet avec M. Depincé que la superficie cultivable est au Japon d'un quart du territoire, ce chiffre est faible assurément, mais non d'une façon extraordinaire. En France, pays pourtant qui a la réputation de posséder un sol riche, et propre à la culture, on compte encore 22 millions d'hectares, soit plus des deux cinquièmes de la superficie qui restent à l'état de nature (bois, pâturages, friches) (voir Gide, *Principes*, 8e éd., p. 520). — Des proportions moins favorables peuvent être relevées en maints pays d'Europe.

[2] Fallex et Hentgen, *op. cit.*

[3] Rendements à l'hectare (au Japon) :

Riz.....	26	hectolitres
Orge.....	23,6	—
Seigle.....	18,7	—
Blé.....	16	—

d'hectares au moins. Enfin il faut tenir très largement compte des ressources alimentaires que la mer très poissonneuse du Japon fournit aux insulaires. Les pêcheries fournissent annuellement pour près de 500 millions de kilogrammes de harengs seulement (494 millions), et 164 millions de kilogrammes de sardines[1], sans parler des autres espèces. Une partie de cette production est utilisée comme engrais, l'autre sert à l'alimentation[2]. D'autre part, la pisciculture en eau douce est aussi fort développée. On sait qu'après le riz, le poisson séché est la principale nourriture des classes populaires au Japon. La population japonaise bénéficie donc, outre sa sobriété naturelle, d'habitudes alimentaires peu coûteuses à satisfaire et des facilités spéciales qui ont de tout temps favorisé les peuples maritimes et ichtyophages.

Il est vrai que les pays européens, qui ont une densité de population égale ou supérieure à celle du Japon, sont en général loin de se suffire, en ce qui concerne les denrées alimentaires qu'ils consomment, et doivent faire venir du dehors une partie de celles-ci, qu'ils obtiennent en échange de produits manufacturiers exportés. Mais le Japon, qui s'industrialise et qui est en voie de devenir producteur et fournisseur d'objets manufacturés pour les marchés d'Extrême-Orient, — en attendant les autres, — n'a-t-il pas la même ressource? Ses exportations ne se sont-elles pas élevées, entre 1875 et 1901, de 17 *millions* de yens à 181 *millions*? Et les objets manufacturés ne figuraient-ils pas dans ces exportations pour 78 % dès 1900[3]? Pourquoi une nation qui ne cache pas sa confiance en son avenir industriel n'envisagerait-elle pas comme acceptable

---

[1] Fallex et Hentgen, *op. cit.*

L'élevage artificiel du poisson dans les rizières, — qui fournissent ainsi la nourriture animale et végétale à la fois, — est très ancien au Japon ; et les carpes sont engraissées avec des chrysalides de vers à soie. (Voir les renseignements curieux donnés par un auteur italien qui propose ces pratiques en exemple à ses compatriotes. — M. Giglioli, *Malessere agrario e alimentare in Italia*, compte rendu du *Journal des Economistes*, 15 nov. 1904.)

[2] La mer ne donne pas seulement aux Japonais l'aliment animal, mais l'aliment végétal. Les populations côtières consomment en effet certaines algues marines (voir Michel Revon, article cité).

[3] Les produits manufacturés représentaient en 1896, au Japon, 86 % des importations et 67 % des exportations ; en 1900, 62 % des importations seulement, et 78 % des exportations.

« Les premières machines à filer le coton ont été importées, en 1875, dans l'Empire du Soleil-Levant : en moins de vingt ans, on y a monté jusqu'à 780.000 broches » (Novicow, *l'Avenir de la race blanche*). — La valeur de la production des tissus de soie s'est élevée de 2.131.000 yens, en 1890, à 9.486.000 en 1900. La production du coton filé a passé de 19.200.000 kilos, en 1890, à 162.107.000 en 1900; etc. Voir Hahn, Le Japon industriel, *Revue d'Economie politique*, mars 1904. — Voir *id.* Laurent Dechesne, La concurrence industrielle du Japon.

pour elle la situation de toutes les nations européennes qui sont principalement industrielles et qui ont renoncé à nourrir leur population totale des fruits de leur terre?

Peut-être cependant la situation est-elle aggravée, pour les Japonais, du fait que leur population, déjà considérable absolument, tend à s'accroître rapidement, et que la densité de cette population, si elle n'est pas actuellement exceptionnelle, paraît devoir le devenir bientôt? C'est ce que, — passant du point de vue statique au point de vue dynamique — nous devons examiner à présent.

II

Il est certain que la population japonaise est en voie d'accroissement, — ce en quoi d'ailleurs elle ne diffère pas de la population de la plupart des autres nations, — et certain aussi que cet accroissement a été rapide pendant le dernier quart du XIXe siècle. En 1876, en effet, les géographes évaluaient à 34 millions d'âmes le nombre des sujets du mikado; nous avons vu qu'en 1900 ce chiffre s'est élevé à plus de 44 millions[1]. C'est une augmentation de plus de 10 millions d'âmes en vingt-cinq ans, soit 30 % environ du chiffre primitif, et en moyenne de plus de 400.000 par an.

Ce chiffre peut sembler considérable. Il faut cependant, pour lui donner sa valeur exacte, se poser deux questions.

a) Un tel accroissement est-il exceptionnel?

b) Le taux d'accroissement est-il en voie d'augmentation?

Au premier point de vue, il nous faut revenir à la comparaison du Japon avec les principales nations qui constituent, suivant l'expression d'un sociologue, « la République Occidentale ». Des mouvements de population comparables à celui constaté au Japon y sont-ils rares? Le sont-ils particulièrement en ce qui concerne la période où celui-ci s'est produit, c'est-à-dire le dernier quart du XIXe siècle?

Assurément, cet accroissement de 10 millions d'hommes pour une population initiale, au début de la période, de 34 millions, est de nature à impressionner. Il est fort élevé, si on le compare à l'accroissement français de la même période qui ne s'élève pas à 3 millions (36.102.000 habitants au recensement de 1872; 38.960.000 à celui de 1901). Mais, pour une période un peu plus longue, il est vrai, nous trouvons avec

[1] Formose ne faisant pas partie de l'Empire en 1876, il faut déduire, en effet, la population de cette île en 1900, pour avoir des éléments comparables entre eux.

une population initiale moindre, — ce qui fait à peu près compensation, — la même augmentation de 10 millions en Angleterre, les recensements donnant pour le Royaume-Uni 31.480.000 en 1871 et 41.454 en 1901. Si on élimine l'Irlande qui se dépeuple, l'accroissement du reste du royaume apparaît bien plus considérable encore, car nous voyons une population de 26 millions d'habitants en 1871 s'élever en 1901 à 37 millions. Ce qui du reste n'empêche pas les écrivains anglais de commencer à parler de dépopulation [1] ! En Allemagne, la Prusse a porté sa population de 24.693.000 habitants en 1871 à 34.468.000 en 1900, accroissement égal à celui du Japon, pour une période un peu plus longue, mais avec une population initiale de presque un tiers plus faible. L'Allemagne entière, qui, dans son ensemble, avait moins de 41 millions d'habitants en 1871, en avait 56 millions en 1900, soit, en moins de trente ans, une augmentation d'environ 37 %, très supérieure à l'augmentation japonaise de vingt-cinq ans, non seulement comme chiffre absolu, — ce qui n'aurait rien d'étonnant, le point de départ étant fourni par un total plus élevé, — mais comme pourcentage. De 1870 à 1897, en vingt-sept ans, la Russie aurait vu sa population croître dans une proportion de 44 % [2].

Si maintenant, bornant notre attention à l'examen de la dernière décade, nous envisageons les développements successifs annuels de la population japonaise, nous trouvons les chiffres suivants [3] :

	POPULATION		AUGMENTATION
Au début de 1892.....	40.718.000	habitants	»
— 1893.....	41.089.000	—	371.000
— 1894.....	41.388.000	—	299.000
— 1895.....	41.810.000	—	422.000
— 1896.....	42.270.000	—	460.000
— 1897.....	42.708.000	—	438.000
— 1898.....	43.228.000	—	520.000
— 1899.....	43.760.000	—	532.000
— 1901.....	44.805.000	—	1.045.000 [4]
— 1902.....	45.426.000	—	621.000

[1] Voir les citations d'auteurs anglais, dans la *Revue Bleue* du 13 juillet 1904. — Voir aussi WETTSTEIN, La réforme dans la politique économique de l'Angleterre, *Journal des Economistes*, novembre 1904.

[2] Voir une brochure officielle allemande parue il y a quelques années : *Die Steigerung der deutschen See interessen.*

[3] Le chiffre du 1er janvier 1900 manque dans la série des statistiques donnnées annuellement par l'*Almanach de Gotha.* Formose n'est pas comprise dans ces chiffres.

[4] Pour 2 ans.

Le gain annuel, — en accroissement à peu près constant pendant la période considérée, — varie donc, selon les années, de 300 à plus de 600.000 : il est en moyenne, pour les cinq premières années, de 400.000 et pour les cinq dernières de 540.000 environ.

Cette augmentation annuelle est considérable, assurément : elle correspond à un pourcentage de 1,2 % ou de 12 ‰ habitants. Mais en somme, elle ne présente rien d'extraordinaire, si nous comparons une fois de plus le Japon aux puissances européennes dont la population absolue se rapproche de la sienne, — et où, chose notable, le courant d'émigration semble plutôt se ralentir que se précipiter.

En Allemagne par exemple, l'excédent des naissances sur les décès a été, depuis 1875, constamment égal ou supérieur à l'excédent japonais; il s'est élevé en effet pour 1.000 habitants à :

13	pour la période		1875-1880
11	—	—	1880-1885
12	—	—	1885-1890
13	—	—	1890-1895
14.7	—	—	1895-1900 [1]

En Angleterre, malgré une tendance à la baisse, il en a été à peu près de même. On y relève pour 1.000 habitants un excédent de natalité s'exprimant par les chiffres de :

14.5	pour la période		1875-1880
14	—	—	1880-1885
12.6	—	—	1885-1890
11.7	—	—	1890-1895
11.6	—	—	1895-1900

En Italie, l'excédent s'exprime ainsi :

7.5	pour la période		1875-1880
10.6	—	—	1880-1885
10.3	—	—	1885-1890
10.5	—	—	1890-1895
11	—	—	1895-1900

Et ces excédents sont loin d'être les plus forts en Europe. Sans même parler de l'Europe orientale, nous trouvons des excédents variant de 13,5 à 15 ‰, en Hollande, de 1875 à 1900, de 15,1 à 14,6 en Norvège, toujours pendant la même période. L'Autriche et la Hongrie arrivent à un taux de 11,6 et de 11,5 pour la dernière période quinquennale du même quart de siècle.

---

[1] Voir *Economiste français*, 31 oct. 1903, p. 608.

A ce point de vue encore, par conséquent, le Japon ne paraît pas souffrir d'une situation démographique exceptionnelle. Mais il y a, à d'autres égards, quelque chose d'assez particulier, et pour beaucoup de gens, d'assez inattendu, dans cette même situation : ce serait la faible natalité des Japonais.

Faible natalité, avec un accroissement rapide (quoique non exceptionnel), comment cela se peut-il? Tout simplement grâce à une mortalité qui est aussi relativement faible. Mais le taux de la natalité japonaise, tel que nous le donnait, il y a quelques années, M. Leroy-Beaulieu [1] est loin d'être en rapport avec ce qu'on croit ordinairement, loin d'être en rapport avec la réputation de prolificité de la race jaune [2] : 29 ‰ seulement, — c'est-à-dire très inférieur à celui de la plupart des nations d'Europe.

Si la France en effet a un taux de natalité sensiblement moins avantageux, 22 ‰ à peine pour ces dernières années, les autres grandes puissances en présentent un beaucoup plus haut. Celui de l'Allemagne s'élevait à 39 ‰ pendant la période 1865-1883 et encore à plus de 36 pendant la période 1894-1898. Celui de l'Angleterre, qui était de 36 ‰ vers 1870, est encore maintenant, malgré une baisse sensible, de plus de 30 ‰ en 1895. Celui de l'Italie se maintient à plus de 36 ‰, celui de l'Autriche à 37 ‰. Celui de la Russie, qui en 1865-1884 atteignait 48,4 ‰, ne semble guère avoir décru. Sans doute on dira : que le taux de la natalité japonaise soit faible, — si celui de la mortalité l'est aussi, qu'importe? — Le résultat des deux mouvements combinés n'en est pas moins une ascension de la population nipponne. Et mieux vaut, pour un même accroissement définitif, moins de naissances et de décès que plus des uns et des autres.

Cela est vrai. Mais voilà : *obtient-on le même accroissement définitif, — peut-on l'obtenir longtemps, avec une natalité décroissante et une mortalité décroissante aussi qu'avec une natalité et une mortalité fortes ?* C'est fort douteux. La marge absolue a naturellement chance d'être plus restreinte entre deux chiffres médiocres qu'entre deux chiffres considérables. D'autre part, la diminution du taux de mortalité a des limites fixées par la nature des choses; il devient de plus en plus difficile d'opérer sur le contingent de la mort des réduc-

---

[1] Voir la *Question de Population*. (*Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1897.)

[2] Dont tous les savants japonais n'admettent pas que leur peuple fasse partie. Il y a parmi eux une école, qui se targue pour celui-ci d'une origine aryenne, ou du moins d'un cousinage avec la race blanche. (Voir E. Cambefort, *L'état économique et social du Japon*.)

tions nouvelles. Tandis que, lorsque les habitudes malthusiennes ont commencé à se diffuser dans un pays, il est difficile de dire jusqu'où leur effet se fera sentir. La France en sait quelque chose; et non seulement elle, mais, à des degrés divers, les peuples voisins, dont le taux de natalité décroît sensiblement; mais surtout les Etats-Unis de l'Est, où le robuste optimisme du président Roosevelt est seul à espérer un relèvement du taux tombé extrêmement bas, plus bas qu'en France [1]; mais les Etats anglo-saxons d'Australasie où la chute a été plus remarquable par sa rapidité et sa profondeur que partout ailleurs, et où l'impérialisme australien risque fort de voir son développement enrayé par le manque d'hommes [2].

Or, si la natalité japonaise est déjà inférieure à celle des nations d'Europe, et si cette infériorité, comme il est extrêmement probable, est due en partie à l'européanisation même du Japon, il se peut qu'un avenir prochain la voie réduite encore, suivant la loi qui semble être aujourd'hui celle de tous les peuples de notre civilisation, loi à laquelle ils obéissent plus ou moins, selon l'élan avec lequel ils participent à cette civilisation même. Sans doute, le taux de mortalité pourra baisser encore, mais de moins en moins. Et l'accroissement total annuel s'amoindrira [3].

III

Concluons.

La situation du Japon, au point de vue démographique, ne se présente pas comme caractérisée, autant qu'on le croit et qu'on le dit, par une exubérance exceptionnelle de la population et une insuffisance extraordinaire des moyens de la nourrir. Les Japonais, s'ils restaient nation agricole, seraient, il est vrai, à l'étroit sur la plupart de leurs îles : encore ont-ils à coloniser Yéso et l'intérieur de Formose. Mais, lorsqu'on compare leurs conditions démographiques à celles des nations occidentales, on ne les trouve pas hors de proportion avec ces dernières. Que le

---

[1] Taux de 21,5 ‰ à 17,9 ‰ dans la plupart des petits Etats atlantiques. (Voir Pierre Leroy-Beaulieu, *Economiste français*, 2 mai 1896.)

[2] En Nouvelle-Zélande, par exemple, le taux est tombé de 37,9 à 27,1 en treize ans seulement, 1881-1894. Chutes analogues dans les Etats australiens : de 41,9 en 1866-1870 à 32,4 en 1891-93 pour l'ensemble de ces Etats. Dans celui où la natalité est la plus forte, le Queensland, la dépression se marque, aux deux mêmes dates, par les chiffres suivants : 44 et 35.

[3] Ceci, non pas sans à-coups évidemment. Par exemple, il est probable que, par suite du jeu de la loi bien connue des démographes, dite de compensation, l'effroyable mortalité résultant actuellement de la guerre mandchourienne sera suivie d'un relèvement du taux de la natalité, mais passagèrement.

Japon, qui s'industrialise si rapidement, se résigne à faire comme l'Allemagne, laquelle importe chaque année des subsistances pour une somme de plus en plus importante, et qui les paie en produits manufacturés ; et il n'aura pas, de longtemps, à redouter la famine, alors même qu'il ne conquerrait aucun territoire à coloniser. L'exemple de l'Allemagne est d'autant plus intéressant ici que le taux de la natalité reste encore très élevé dans ce pays, qu'il n'a pas de colonies de peuplement, et que son émigration s'est considérablement restreinte en ces dernières années [1]. La civilisation européenne, d'autre part, comporte, d'une façon générale, parmi ses caractéristiques dominantes, une certaine influence accordée à l'esprit malthusien ; et la restriction de la natalité ne paraît pas devoir être le dernier emprunt que le Japon lui fera. Déjà cette natalité nipponne semble affectée d'un taux médiocre. Industrialisme et oliganthropisme se développant de concert, l'image de l'avenir effrayant, entrevu à travers les anticipations du *Shimpo*, s'évanouira comme se dissipe un nuage sombre après avoir voilé quelque temps la pyramide paisible du Fousi-Yama.

Evidemment personne ne trouvera étrange que le Japon, s'il sort définitivement vainqueur du duel redoutable dont l'Europe suit les péripéties, songe à l'annexion de certains territoires. Mais peut-être importait-il au moins qu'on suggérât quelques réflexions, touchant la validité plus ou moins entière de tels arguments, qu'il pourra faire valoir pour justifier cette annexion.

René Gonnard,

Professeur agrégé à la Faculté de droit de Lyon.

---

[1] Voir notre article : « L'arrêt de l'émigration allemande » (*Quest. Dipl. et Col.*, 1er juillet 1904).

LES PROTESTATIONS DE LA CORSE

A PROPOS DES SERVICES MARITIMES POSTAUX

La Corse depuis bien longtemps est restée fort paisible. Abandonnant d'anciennes et naturelles sympathies politiques, elle s'est ralliée, dans sa majeure partie, au gouvernement républicain, elle a, malgré sa pauvreté, accepté tous les impôts nouveaux sans amertume, et si elle fait entendre ses doléances avec persévérance, c'est aussi, avec une certaine réserve. Elle s'agite aujourd'hui. Donnant d'ailleurs l'exemple de la modération dans la fermeté, de la volonté dans le calme, elle n'a rien entrepris contre l'ordre public ; les rues de ses villes n'ont pas été le théâtre d'incidents violents, et la force armée n'a pas eu à intervenir. Cette attitude mérite d'être signalée à une époque où les revendications, même justifiées, prennent souvent une forme révolutionnaire, où les passions populaires se manifestent de telle façon qu'elles peuvent faire redouter les pires excès. Les habitants de notre département insulaire discutent, avec autant de sang-froid que d'énergie, une question de laquelle dépend l'avenir économique de la Corse ; le mécontentement n'en est pas moins très profond ; nous allons voir quelle en est la cause et comment il vient de se manifester.

Il s'agit de la question des services maritimes postaux.

***

Nous devons d'abord faire observer que la plus grande partie du trafic de la Corse se fait par la Compagnie concessionnaire, que les paquebots appartenant à des armateurs isolés sont peu nombreux, ne fournissent que des vitesses restreintes, ne partent qu'à des intervalles éloignés les uns des autres, sont aménagés pour recevoir un nombre de passagers insuffisant. Nous faisons exception pour les steamers de la Compagnie Florio-Rubattino, mais ceux-ci ne relient la Corse qu'avec l'Italie. Au cours des dernières années, on a tenté, à deux reprises, de créer une concurrence, mais, à deux reprises aussi, soit par suite de l'abaissement des tarifs de la Compagnie concessionnaire, soit à cause de l'inexpérience de la direction, de l'insuffisance des ressources, ou de l'apathie des chargeurs, la concurrence a été tuée. On comprend, dès lors, l'importance que les insulaires doivent attacher à une bonne organisation des services maritimes postaux, et de quelle colère ils doivent être animés quand, après une adjudication de laquelle ils attendaient, en quelque sorte, une résurrection, ils se considèrent comme « dupés ».

Pendant de longues années, la Compagnie Valery fut chargée des services maritimes postaux de la Corse ; en 1882, la Compagnie Morelli lui succéda. Cette dernière fut déclarée en faillite en 1891. Les syndics de la faillite continuèrent l'exploitation pendant quelques mois, mais n'ayant pas tardé à y renoncer, la Compagnie Frayssinet s'engagea à la reprendre aux clauses et conditions du cahier des charges de 1882.

Pendant plus de vingt ans les choses continuèrent sur ces bases malgré les réclamations qui s'élevaient de toutes parts, en Corse. En vain réclamait-on de plus grandes vitesses, des courriers plus nombreux, la convention primitive se renouvelait sans cesse par tacite reconduction.

On crut enfin que la partie était gagnée. L'adjudication des services maritimes eut lieu au sous-secrétariat des Postes et Télégraphes, le 7 mars 1903. Quatre concurrents firent des offres : MM. Rueff, directeur de la Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine, Luiggi, banquier à Paris, Williams, et Frayssinet, armateur à Marseille. M. Rueff l'emporta d'abord, mais, après surenchère, M. Williams, directeur de la Société nantaise connue sous la raison sociale de *Compagnie française de navigation, constructions navales et anciens établissements Satre réunis*, fut déclaré adjudicataire définitif pour une période de quinze ans.

La Compagnie nantaise de navigation s'engagea à fournir une vitesse moyenne de 16 nœuds pour les services de Nice à Ajaccio, Bastia et Calvi ou l'Ile-Rousse ; une vitesse de 15 nœuds et demi pour l'un des courriers de Marseille à Ajaccio et de Marseille à Bastia avec prolongement sur Livourne ; une vitesse de 14 nœuds et demi pour les deuxièmes services de Marseille à Ajaccio et de Marseille à Bastia avec deux prolongements de Bastia sur Livourne ; une vitesse de 14 nœuds pour la ligne de Marseille-Toulon-Calvi ou l'Ile-Rousse, prolongée sur Ajaccio, Propriano, Bonifacio ; enfin une vitesse de 10 nœuds pour les lignes d'Ajaccio à Propriano et d'Ajaccio à Porto-Torres. La subvention postale annuelle fut fixée à 555.000 francs.

La Compagnie adjudicataire affecta spécialement à ces services cinq paquebots mesurant 81^{m}80 de longueur sur 9 de largeur, ayant un tirant d'eau de 3^{m}80 et jaugeant 1.200 tonnes. Ces paquebots, munis de deux hélices et mus par des machines de 2.600 chevaux, étaient le *Gallia*, le *Corsica*, l'*Iberia*, l'*Italia* et le *Numidia*. Trois cargo-boats de 47 mètres, d'une vitesse de 12 nœuds 25 aux essais, le *Vizzavona*, le *Tavignano* et le *Monte d'Oro*, devaient être chargés du transport des marchandises.

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

Le nouvel adjudicataire devait être en mesure d'assurer le service à partir du 1er avril 1904 ; il ne le fut pas, sollicita un sursis auprès du ministre, et l'inauguration reportée au 10 octobre suivant n'eut lieu que le 14 du même mois. Le *Corsica* partit dans la soirée de ce jour pour Bastia, et l'*Italia* presque en même temps pour Ajaccio. Le *Gallia* fit route sur Nice. On se réjouit en Corse ; l'île allait donc, grâce aux vitesses promises, se trouver très rapprochée du continent puisque l'on devait aller de Nice à Calvi-Ile-Rousse en six heures, de Nice à Bastia ou Ajaccio en huit heures, de Marseille à Bastia ou Ajaccio en quatorze heures ; de plus, les courriers étaient multipliés.

*
* *

Au mois de janvier 1905, le bruit se répandit que la Compagnie nantaise demandait sa mise en liquidation. Ce bruit était fondé. Le réseau était encombré de lignes trop onéreuses comme celle de Nice à Bastia en passant par l'Ile-Rousse. Les fonctionnaires de la société, choisis dans un personnel peu habitué aux choses de la mer, manquaient d'expérience, et leur attitude vis-à-vis des chargeurs était défectueuse. La Compagnie Frayssinet continuait la concurrence. Les touristes sur lesquels on avait compté comme devant fournir une source abondante de revenus, ne se montraient pas. Enfin les ressources étaient insuffisantes ; la société, a-t-on dit, ne possédait pas le fonds de roulement nécessaire à l'exploitation. Telles furent les causes de l'insuccès de la Compagnie nantaise. La Chambre de commerce de Bastia tint à établir immédiatement que l'échec ne devait pas être attribué « aux insuffisances du trafic et à la pauvreté des recettes de cette entreprise où la Compagnie Frayssinet avait réalisé des bénéfices considérables ». Elle prit une délibération dans ce sens, le 10 février 1905, et la transmit, le même jour, au sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes. M. Gavini, député, posa une question au Gouvernement sur la nécessité de faire procéder à une nouvelle adjudication dans le plus bref délai possible. Le maire de Bastia, M. Gaudin, adressa, le 13 février, au préfet de la Corse, une lettre restée d'ailleurs sans réponse, le priant de provoquer une réunion du Conseil général « à l'effet de délibérer sur la question des services maritimes de la Corse ». L'opinion publique s'émut dans l'île tout entière.

L'organisation provisoire des services parut mal comprise, et comme on avait souffert du provisoire et que ce provisoire avait trop longtemps duré, on s'éleva contre son organisation. La Chambre de commerce de Bastia, réunie en séance extraor-

dinaire, adressa par télégramme au ministre du Commerce, le 1er mars, une délibération dans laquelle elle protestait contre la suppression d'un service du jeudi, retour de Bastia sur Marseille, constatait que depuis le 18 février aucun prolongement sur Livourne n'avait été fait, déclarait que « l'organisation provisoire des services qui pouvait durer longtemps » était désastreuse pour le port de Bastia « qui, à lui seul, représente la moitié du trafic maritime de l'île entière ».

Le conseil municipal de cette ville délibéra sur la question le 4 mars et chargea son maire de demander à la Compagnie Florio-Rubattino de doubler ses services maritimes entre Livourne et la Corse. « Déjà, lors des dernières grèves qui avaient « interrompu toutes les relations entre Marseille-Bastia-Li- « vourne, écrivit M. Gaudin, vous avez estimé que, par l'im- « portance de son trafic avec l'Italie, notre port comportait des « courriers réguliers et nombreux, et vous avez en partie sa- « tisfait à ses besoins en créant un deuxième service. Aujour- « d'hui, une situation à peu près analogue lui est créée par la « suppression de deux courriers sur trois que lui assurait l'an- « cien service postal, et encore ce service est-il facultatif. — Le « commerce et la population bastiaise vous seront bien recon- « naissants de combler cette lacune qui porte la plus grande « atteinte à leurs intérêts. »

***

Le régime provisoire ne dura pas. Le 23 mars dernier eut lieu la nouvelle adjudication ; la Compagnie Frayssinet l'avait enlevée sans concurrents. Eh quoi! cette Compagnie qui avait soulevé tant de récriminations, cette Compagnie dont le remplacement avait été accueilli avec tant de joie, cette Compagnie que l'on avait accusée d'avoir cherché, avec trop d'âpreté, à satisfaire les intérêts de ses actionnaires, allait continuer à exercer son monopole, car elle avait vraiment eu comme un monopole! On allait se trouver encore en présence d'un vieux matériel quand on avait entrevu, un instant, la possibilité d'obtenir des paquebots dotés de tout le confort moderne! Après une attente de treize années et pour une période à courir de quinze autres années, au lieu de vitesses de 14 ou 15 nœuds, on allait revoir, sauf pour un rapide à 14 nœuds entre Marseille et Ajaccio, Marseille et Bastia, des services à 10 nœuds et demi, 10 nœuds et 9 nœuds! Les divers ports, sauf ceux de l'Ile-Rousse et Calvi, allaient rester avec leurs anciens services amoindris dans leur ensemble! « Nous « sommes bel et bien roulés, écrivait le maire de Bastia, et « cela, nous le craignons, pour le malheur de la Corse. »

Ce fut une explosion de colère en Corse. Tout n'était, cependant, pas compromis, car le Gouvernement pouvait faire attendre son homologation, prêter l'oreille aux protestations de l'île, aux vœux qu'elle formulait, provoquer un accord avec l'adjudicataire de nature à concilier tous les intérêts.

Un grand meeting eut lieu à Ajaccio. Un meeting plus important encore se tint au commencement d'avril, au Théâtre municipal de Bastia, sous la présidence de M. Ramelli, conseiller général, ayant à ses côtés le président de la Chambre de commerce d'Ajaccio, le président du Syndicat d'initiative des intérêts corses, et plusieurs représentants des corps élus. L'élément bastiais était représenté par le maire, plusieurs conseillers municipaux, des conseillers généraux, un conseiller d'arrondissement, les membres de la presse, etc. La foule avait envahi le parterre et avait rempli toutes les places, même les dernières loges. Après divers discours, on arrêta l'ordre du jour suivant :

Réunis en assemblée générale à Bastia, les délégués de l'île et les électeurs de cette ville demandent que l'adjudication du 23 mars 1905 des services maritimes postaux entre le continent et la Corse ne soit point approuvée, parce qu'elle ne réalise aucun progrès et parce qu'elle est de nature à retarder l'essor économique du département ;

Décident qu'ils se réuniront en congrès à Corte pour statuer sur les modifications à apporter au nouveau cahier des charges.

L'homologation fut promptement donnée; elle l'était depuis plusieurs jours quand le congrès s'assembla à Corte, le 9 avril.

Le *Petit Bastiais* (n° du lundi 10 et mardi 11 avril 1905), rendant compte de cette réunion, commence ainsi son article : « Le congrès de Corte a été ce qu'il devait être, c'est-à-dire « une manifestation populaire des plus calmes, sans efferves- « cence, résolue à ne s'occuper que des revendications de « chaque arrondissement et de l'intérêt supérieur du pays. « L'impression dominante qui se dégage du congrès est que « tous en Corse, sans distinction de parti, sont unanimes à « réagir, et surtout décidés à prendre des résolutions éner- « giques et à continuer l'agitation dans tous les centres de « l'île jusqu'à ce que satisfaction complète soit donnée. »

Il y avait là MM. Lanzi, président de la Chambre de commerce d'Ajaccio ; Nicolaï, vice-président, des membres des deux Chambres de commerce d'Ajaccio et de Bastia; les conseillers généraux de tous les arrondissements, des conseillers d'arrondissement, des présidents de syndicats, les membres de la presse insulaire, des délégués venus de tous les points de l'île.

Le président de la Chambre de commerce de Bastia, un respectable vieillard de quatre-vingt-douze ans que l'état de sa santé avait empêché de se rendre à Corte, avait adressé au congrès une lettre très énergique où il disait : « Après l'imposant « meeting d'Ajaccio, après le télégramme pressant de notre « Chambre de commerce demandant qu'il fût sursis à l'appro- « bation, à l'annonce du meeting de Bastia, l'attitude du « sous-secrétaire d'Etat a été un véritable défi à la Corse; « nous ne pouvons accepter de pareils procédés de gouverne- « ment, et jamais, au cours des nombreux régimes qu'a vus « se dérouler ma longue existence, notre pays ne fut victime « d'une si criante injustice. Il y va de notre honneur de nous « unir dans un immense et unanime cri de protestation indi- « gnée. La sanction de votre congrès doit être un blâme à « M. Bérard; notre voix sera enfin entendue et nous obtien- « drons du Parlement que la lumière soit faite sur l'humi- « liante homologation du 3 avril. »

Des télégrammes d'adhésion arrivèrent au congrès de tous côtés. Il y a lieu de citer celui de plusieurs délégués de l'arrondissement de Sartene à M. Durazzo, président du tribunal de Corte; il est, en effet, de nature à causer quelque surprise en France.

9 avril, à 8 heures 30 du matin.

Durazzo, président tribunal, Corte.

Voiture Sartène-Ajaccio étant au complet, faute de moyens de transports, *Bateau ou voie ferrée,* nous n'avons pu nous rendre à Corte. Comptons sur vous et nos amis Sartenais pour défendre énergiquement nos intérêts et nous nous solidarisons avec vous pour toutes résolutions.

J. Fieschi, *vice-président de la Chambre de Commerce d'Ajaccio.* — Charles Bartoli, *maire.* — Coste, *industriel.*

Nous nous rappelions, en lisant ce télégramme, un article paru, il y a quelque temps, dans le *Matin* et qui manifestait, d'une façon saisissante, la malheureuse condition, au point de vue des communications, de certaines régions de la Corse; nos lecteurs ne nous sauront pas mauvais gré de leur en donner un petit extrait; ils nous pardonneront la digression.

..... Sartene est le seul arrondissement de France où n'aboutisse pas une ligne de chemin de fer, et le port de Propriano qui le dessert n'a vu qu'une fois, depuis trois semaines, les cheminées d'un bateau à vapeur! On peut juger quel désarroi, quelle inquiétude, quelle misère même un tel état de choses doit engendrer.

« Pour se rendre actuellement d'Ajaccio à Sartene, » nous affirme M. Gavini, député de la circonscription, « il faut faire dix-huit heures de « voyage, et quel voyage! Figurez-vous une diligence sans porte ni fenêtre,

« telle qu'il n'en existe encore, ici, qu'au musée Carnavalet! Un télé-
« gramme met plus d'une journée pour être expédié de chez nous à Paris,
« une lettre huit jours, et souvent davantage. Certaines denrées, dont la
« Corse s'approvisionne à Marseille, deviennent de plus en plus rares,
« atteignent des prix excessifs; la farine, le sucre, le café, notamment,
« font prime sur le marché de Sartene.

« Aussi le découragement de mes compatriotes est-il plus grand qu'on
« ne saurait l'imaginer... »

Mais revenons à l'assemblée de Corte :

Après les opérations préliminaires, constitution et appel nominal des membres présents, le bureau définitif fut formé, et M. Frasseto, président du Syndicat d'initiative des intérêts corses, élu président du Congrès. Il est intéressant de relever dans le discours de M. Frasseto les passages suivants :

Il faut remonter loin, Messieurs, dans les annales de notre histoire pour retrouver l'exemple d'une assemblée composée de patriotes accourus de tous les coins de l'île dans cette ville de Corte, citadelle héroïque de l'indépendance corse.

Comme autrefois nos ancêtres, mus par l'intérêt suprême de la patrie, et faisant trêve à nos querelles momentanées, nous sommes rassemblés aujourd'hui pour exprimer la volonté du peuple corse et défendre son droit au progrès.

Vous savez, Messieurs, combien est intimement liée à l'essor économique de notre pays cette question des services maritimes postaux.

..... C'est au moment où la Côte d'Azur vient d'être dotée d'un rapide qui met Nice à 13 heures de Paris, où l'on projette d'embarquer des trains entiers sur des bateaux spéciaux, où les paquebots allemands parcourent les mers à des vitesses de 27 nœuds; c'est au moment où M. Charles-Roux prend l'initiative d'une transformation radicale des services d'Algérie que l'on nous offre des bateaux filant à 10 nœuds qui sous peu d'années seront des curiosités archéologiques, des pièces de musée rétrospectif.

On ne se douterait pas que le cahier des charges dont nous nous plaignons a exigé une laborieuse gestation de douze années qu'on a cru racheter — il est vrai — par une homologation précipitée.

Je ne crois pas que l'on doive aujourd'hui envisager le cas où le concessionnaire viendrait à se prévaloir de cette homologation et s'en tenir aux termes stricts d'un contrat désastreux contre lequel nous sommes énergiquement résolus à nous défendre par tous les moyens.

Aussi bien nous nous trouvons heureusement en présence d'une compagnie qui reconnaît par des lettres que j'aurai l'honneur de vous lire, la légitimité de nos doléances et la nécessité d'une transformation de nos services.....

La discussion s'engage, plusieurs discours se succèdent, l'on pose les bases d'un nouveau cahier des charges qui sera soumis à MM. Bérard et Frayssinet, et la séance se termine par un ordre du jour ainsi conçu :

Le congrès de Corte composé des représentants de tous les arrondissements de la Corse, après avoir entendu les vœux émis par chacun d'eux

et s'en faisant l'interprète, décide d'envoyer une délégation auprès de la Compagnie concessionnaire et du Gouvernement avec mission de rendre définitifs les desiderata communs à toute la Corse qui formeront ainsi un nouveau cahier des charges.

Le bureau est chargé de cette mission, et au cas où satisfaction ne serait pas donnée, un nouveau congrès se réunira à Corte qui sera chargé d'aviser aux résolutions que comportera la situation.

Les choses en sont là. Les Corses se font-ils de grandes illusions sur le résultat de la démarche de leur délégation? Nous croyons au scepticisme de beaucoup d'entre eux. Ils n'ont pas des tempéraments de rêveurs et savent fort bien qu'un succès ne s'obtient qu'au prix d'un effort soutenu ; l'histoire de l'île le prouve surabondamment. L'agitation commencée va très probablement se poursuivre et aura pour conséquence certaine de développer un esprit d'initiative qui semblait disparu. Un illustre orateur a dit que la vie est un mouvement fécond. Un petit peuple qui prend ainsi conscience de lui-même est bien vivant ; et comme il joint à la souplesse italienne l'énergie des races fortes, on peut attendre de lui des actes.

D'aucuns ont prétendu que l'on avait arboré des drapeaux italiens au congrès de Corte, et qu'on les avait promenés en ville au cri de : « Vive l'Italie ! » Contre cette assertion dont un député de la Corse, nouveau venu parmi les représentants de l'île, s'est fait l'écho, la tenant, d'ailleurs, du ministre lui-même, de vives protestations se sont élevées. Les congressistes et la foule ont crié : « Vive la Corse ! » En traversant la mer, ce cri s'est modifié; on a entendu autre chose à Paris; mais pourquoi l'a-t-on entendu? Ne serait-ce pas la preuve d'appréhensions d'ailleurs injustifiées pour le moment? Dans cette agitation générale de la Corse, n'y a-t-il pas un indice grave de nature à inspirer de salutaires réflexions à ceux qui ont assumé la charge de nos destinées ? Ne serait-il pas sage, dès lors, de se préoccuper de la logique extrême des passions armées de griefs légitimes?

Il y a quelques années à peine, dans cette île qui a donné à sa métropole un grand capitaine doublé d'un législateur de génie, des hommes distingués dans toutes les branches de l'activité humaine, de vaillants soldats et plusieurs générations d'ardents patriotes, il ne serait jamais venu à la pensée de personne que l'on pût substituer un autre cri à celui de : « Vive la France ! »

ALEXANDRE GUASCO.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

ET SES LEÇONS[1]

I

LES ESCADRES BELLIGÉRANTES

Depuis qu'elle a dépassé Singapour et s'est avancée sur les eaux d'Extrême-Orient, la flotte russe est devenue le point de mire de l'attention universelle. L'inévitable rencontre, à laquelle elle vient défier son ennemi, a pour enjeu le commandement de la mer, et de l'issue de cette bataille peut dépendre le dénouement de la guerre actuelle. Pour ce combat suprême, les deux adversaires ont rassemblé toutes les forces dont ils pouvaient disposer.

Le transport et la concentration de ses divers éléments sur le théâtre des opérations navales représentent, de la part de la Russie, un colossal effort auquel il convient tout d'abord de rendre hommage. Poursuivie depuis près d'un an avec une ténacité que n'ont pu lasser ni la bataille du 10 août, ni la chute de Port-Arthur, l'œuvre de l'Amirauté russe touche maintenant à son terme. Le plus grand honneur en revient tout d'abord à l'amiral Rodjestvensky, qui avait assumé toutes les responsabilités et qui jouissait en revanche d'une indépendance à peu près complète. Sans nul doute c'est à cette unité de direction qu'il faut, pour une bonne part, attribuer le succès qui jusqu'ici a couronné l'opération. Celle-ci, en effet, — on aurait tort de l'oublier aujourd'hui — était regardée comme irréalisable par nombre de gens compétents, et nous avons dit, au moment de l'incident de Hull, toute la contrariété que ressentait l'Angleterre au début de cette tentative et tout son dépit de la voir réussir.

Quoi qu'il en soit, l'escadre de Rodjestvensky ne tardera sans doute pas à être rejointe par la division Nebogatof. Les divers éléments des forces russes rassemblées en Extrême-Orient — y compris la division de Vladivostok — s'efforceront alors de combiner leurs efforts et la bataille ne tardera guère à s'engager.

Plus favorisée que ses adversaires, la flotte japonaise a vu sa tâche singulièrement réduite depuis le 10 août dernier. Encore

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 1er et 16 mars, 1er et 16 avril, 1er et 16 mai, 1er et 16 juin, 1er et 16 juillet, 1er et 16 août, 1er et 16 septembre, 1er et 16 octobre, 1er et 16 novembre, 1er et 16 décembre 1904, 1er et 16 janvier, 1er et 16 février, 1er et 16 mars, 1er et 16 avril 1905.

devait-elle assurer le blocus de Port-Arthur ; mais depuis la chute de cette place, l'amiral Togo a pu donner à ses navires un long repos, qu'ils ont mis à profit pour effectuer toutes les réparations dont ils pouvaient avoir besoin.

Pour permettre une comparaison motivée entre les forces en présence, nous avons dressé les tableaux que l'on trouvera ci-joints.

*
* *

L'examen de ces tableaux montre que les forces en présence sont à peu près équivalentes, du moins en ce qui concerne le matériel. Si le tonnage est pratiquement identique (184.200 tonneaux d'un côté, et 191.000 de l'autre), on constate néanmoins, dans l'ensemble de l'armement, un certain avantage en faveur des Japonais qui possèdent 59 grosses pièces, et 289 de moyen calibre, soit 6 canons d'artillerie lourde et 63 d'artillerie moyenne de plus que leurs adversaires. Cette supériorité, cependant, n'est point telle qu'une heureuse formation de la part des Russes ne puisse l'annuler, ou du moins la diminuer dans une large mesure.

Si l'on considère les types de navires, l'amiral Togo dispose de 5 cuirassés et 8 croiseurs-cuirassés, tandis que son adversaire lui opposera (après la jonction de Nebogatof) 8 cuirassés, 3 garde-côtes cuirassés et 3 croiseurs-cuirassés, auxquels il faut encore joindre les 2 croiseurs-cuirassés de Vladivostok, si leur action peut coopérer aux opérations de Rodjestvensky. Ce sont là les forces dont il faut surtout faire état, car dans le cas d'une rencontre acharnée, comme sera probablement la prochaine, les croiseurs ne peuvent guère compter comme bâtiments de combat. L'amiral Togo a, d'ailleurs, grand besoin de bâtiments légers pour conserver le contact avec son adversaire jusqu'au moment où il se croirait sûr de l'avoir écrasé définitivement; et pour notre compte, nous ne croyons guère qu'il suive le conseil que, depuis une quinzaine, lui donnent bruyamment les écrivains d'outre-Manche : suivant les Anglais, il devrait sacrifier tous ses croiseurs dans un premier engagement, à la suite duquel il paraîtrait avec son escadre cuirassée, jusque-là conservée intacte, et provoquerait la rencontre décisive. Nous croyons que ce serait là un jeu singulièrement dangereux. Ainsi ce que l'on pourrait appeler la « flotte de combat » des Russes présente sur celle de leur adversaire un certain avantage numérique.

Mais il est en faveur des Nippons une supériorité incontestable : c'est l'homogénéité de leur flotte. S'il est vrai que la

I. — LA FLOTTE RUSSE EN EXTRÊME-ORIENT

NOMS DES BATIMENTS	Date du lancement	Déplacement	Puissance de la machine	Vitesse aux essais	Protection	ARMEMENT
1° Escadre Rodjestvensky.						
Cuirassés.						
Kniaz-Souvarof		13.500	16 300	18	22cm	IV 305mm. — XII 150mm T. R. — XX 76mm T. R. — XX 47mm T. R. — 6 tubes (dont 2 sous-marins).
Empereur Alexandre III		»	»	»	»	Id.
Borodino		»	»	»	»	Id.
Orel		»	»	»	»	Id.
Osslabya	1898	12.600	14.500	18	23cm	IV 250mm. — XI 150mm T. R. — XX 76mm T. R. — XX 47mm T. R. — 6 tubes.
Sissoï-Veliky	1894	8.800	8 500	16	40cm	IV 305mm. — VI 150mm T. R. — XII 47mm T. R — 6 tubes.
Navarin	1891	9.500	9.000	16	40cm	IV 305mm. — VIII 150mm T. R. — XVI 47mm T. R. — 6 tubes.
Croiseurs-cuirassés.						
Amiral-Nakhimof	1885	7.800	9.000	17	20cm	VIII 150mm T. R. — X 120mm T. R. — X 47mm T. R. — 3 tubes.
Dmitri-Donskoï	1883	5.800	7.000	15.5	15cm	VI 150mm T. R. — X 120mm T. R. — VI 47mm T. R. — 4 tubes.
Croiseurs protégés.						
Aurora	1898	6.600	6.600	19	»	VIII 150mm T. R. — XXII 76mm T. R. — 4 tubes.
Oleg	1902	6.600	6.600	23	»	XII 150mm T. R. — XII 76mm T. R. — VI 47mm T. R. — 4 tubes.
Iemtchoug	1903	3.000	3.000	23.5	»	VI 120mm T. R. — VIII 47mm T. R. — 5 tubes
Almaz	»	»	»	»	»	Id.
Imzuroud	»	»	»	»	»	Id.
Svietlana	1896	3.900	3.900	20	»	VI 150mm T. R. — X 47mm T. R. — 2 tubes.
Contre-torpilleurs.						
2 du type *Revzy*	»	240	»	26	»	» »
9 du type *Bravy*	»	350	»	26	»	» »

NOMS DES BATIMENTS	Date du lancement	Déplacement	Puissance de la machine	Vitesse aux essais	Protection	ARMEMENT
2° Division Nebogatof.						
Cuirassé.						
Empereur Nicolas Ier	1888	8.500	8.000	15	35cm	II 305mm. — IV 230mm. — VIII 150mm T. R — X 47mm T. R. — 6 tubes.
Garde-côtes cuirassés.						
Amiral Seniavine	1894	4.100	3.500	16	25cm	IV 200mm. — IV 120mm T. R. — VI 47mm T. R. — 4 tubes.
Amiral Oushakof	1894	»	»	»	»	Id.
Général Amiral Apraxine	1896	»	»	»	»	III 250mm. — IV 120mm T. R. — VI 47mm T. R. — 4 tubes.
Croiseur cuirassé.						
Vladimir-Monomach	1885	5.800	7.000	15.5	30cm	V 150mm T. R. — VI 120mm T. R. — XII 47mm T. R. — 3 tubes.
3° Division Jessen (à Vladivostok).						
Croiseurs cuirassés.						
Rossia	1896	13.200	15.700	21	25cm	IV 200mm. — XVI 150mm T. R. — XX 76mm T. R — XXXV 47mm T. R. — 5 tubes.
Gromoboi	1899	»	»	»	»	Id.
Croiseur protégé.						
Bogatyr	1901	6.600	19.500	23	»	XII 150mm T. R. — XII 76mm. — 4 tubes.

TOTAL : 26 pièces de 305mm
27 — de 200 ou 250mm
170 — de 150mm
56 — de 120mm.

II. — LA FLOTTE JAPONAISE

Cuirassés.						
Mikasa	1900	15.000	14.500	18.5	22cm	IV 305mm. — XIV 150mm T. R. — XII 76mm T. R. — XII 47mm. T. R. — 5 tubes.
Asahi	1900	»	»	»	»	Id.
Shikishima	1898	»	»	»	»	Id.
Fuji	1896	12.500	14.000	19	45cm	IV 305mm. — X 150mm T. R. — XX 57mm T. R. — 5 tubes.
Chin-Yen	1883	7.300	6.200	14	35cm	IV 305mm. — IV 150mm T. R. — X 47mm T. R — 3 tubes.

NOMS DES BATIMENTS	Date du lancemt	Déplacement	Puissance de la machine	Vitesse aux essais	Protection	ARMEMENT
Croiseurs-cuirassés.						
Asama	1898	9.900	19.000	21.5	18cm	IV 200mm T. R. — XIV 150mm T. R. — XII 76mm T. R. — VII 47mm T. R. — 4 tubes.
Tokiwa	1898	»	»	21.5	»	Id.
Iwate	1899	»	15.000	20.5	»	Id.
Izumo	1899	»	»	20.5	»	Id.
Azuma	1899	»	17.000	21	»	IV 200mm TR. — XII 150mm T. R. — XII 76mm T. R. — VI 47mm T. R. — 5 tubes.
Yakumo	1899	»	»	»	»	Id.
Nishin	1903	7.500	14.000	20	15cm	I 250mm. — II 200mm. — XIV 150mm T. R. — X 76mm T. R. — IV 47mm T. R. — 4 tubes.
Kasuga	1903	»	»	»	»	Id.
Croiseurs protégés.						
Matsushima	1890	4.300	6.400	16	»	I. 320mm. — XI 120mm T. R. — VI 76mm T. R. VI 47mm T. R. — 4 tubes.
Itsukushima	1890	»	»	»	»	Id.
Hashidade	1890	»	»	»	»	Id.
Takasago	1898	4.200	15.000	22	»	II 203mm T. R. — X 120mm T. R. — XII 76mm T. R. — VI 47mm T. R. — 4 tubes.
Kasagi	1898	»	»	»	»	Id.
Chitose	1898	»	»	»	»	Id.
Naniwa	1885	3.700	7.200	18	»	VIII 150mm T. R. — VI 47mm T. R. — 4 tubes.
Takachiho	1885	»	»	»	»	Id.
Akitsushima	1892	3.400	8.400	19	»	IV 150mm T. R. — VI 120mm T. R. — VIII 47mm. — 4 tubes.
Niitaka	1903	3.400	9.500	20	»	VI 150mm T. R. — X 76mm T. R.
Tsushima	1903	»	»	»	»	Id.
Suma	1895	2.700	8.500	20	»	II 150mm T. R. — VI 120mm T. R. — XII 47mm T. R. — 2 tubes.
Akashi	1897	»	»	»	»	Id.
Izumi	1884	2.900	6.100	18	»	II 150mm T. R. — VI 120mm T. R. — VIII 47mm T. R.

Contre-torpilleurs et torpilleurs.

Environ 20 contre-torpilleurs de 350 tx et 25 nœuds.
Environ 60 torpilleurs de 80 tx et 20 nœuds.

TOTAL : 23 pièces de 305 ou 320mm
36 — de 200 ou 250mm
202 — de 150mm
87 — de 120mm.

fraction la plus solide et la plus importante de la flotte russe comprend 4 cuirassés identiques, du côté japonais 3 cuirassés et surtout 6 croiseurs-cuirassés possèdent ce même avantage, particulièrement précieux dans les circonstances actuelles, puisqu'il facilitera beaucoup la réparation des navires et leur ravitaillement en munitions après un premier engagement. L'intérêt qu'il y a à construire des *séries* de bâtiments n'aura jamais été mieux démontré que par les circonstances actuelles.

Quant à la vitesse, la supériorité est tout à l'avantage des Japonais. Dans l'ensemble, celle-ci peut certainement donner 3 ou 4 nœuds de plus que son adversaire.

En résumé, au point de vue purement tactique, les forces en présence sont à peu près équivalentes, mais il n'en est pas de même au point de vue stratégique. L'infériorité de Rodjestvensky à cet égard est d'autant plus regrettable que son rôle serait de chercher à dépister son ennemi et à passer inaperçu.

*
* *

Inversement, la mission qui incombe à l'amiral Togo est de guetter son adversaire, de le battre et de l'anéantir avant qu'il ait pu gagner Vladivostok. Malheureusement, on sait comment la Russie, par une singulière malchance, ne possède comme débouchés maritimes que des ports situés au fond de mers fermées par d'étroits passages. L'amiral japonais n'a pas manqué d'utiliser cette situation géographique qui lui est éminemment favorable. Ne laissant, pour barrer les deux détroits qui conduisent dans la mer du Japon, que des unités purement défensives (torpilleurs, vieux bâtiments, transports largement approvisionnés de mines flottantes, peut-être aussi quelques sous-marins), avec tout le reste de sa flotte, il est descendu au Sud et s'est fortement établi aux Pescadores.

La position est excellente, non seulement parce que ces îlots lui fournissent un très bon mouillage, mais aussi parce que là, aux abords du canal de Formose, entre Hong-kong et Changhai, se resserre tout le faisceau des routes qui s'épanouissent, d'un côté, vers Singapour et l'archipel malais, de l'autre, vers la partie septentrionale de l'Extrême-Orient : Petchili, Corée, Sibérie, Japon. De là, l'amiral Togo commande la route directe de Singapour à Vladivostok; et d'autre part, il est encore assez près des côtes nipponnes pour avoir le temps de s'y replier, s'il perdait le contact avec son adversaire, soit que celui-ci réussisse à déjouer sa surveillance, soit que, contournant Bornéo et les Philippines, la flotte russe disparaisse

dans les solitudes de l'océan Pacifique pour réapparaître soudain devant le détroit de Corée ou le détroit de Tsougarou.

Afin d'être prévenu du moment et du point où Rodjestvensky pénétrerait en Extrême-Orient, Togo avait détaché toute une division de croiseurs qui, prenant pour base Labouan et les îles Natuna, s'était éparpillée dans la mer de Java et surveillait les principaux passages entre les îles de la Sonde.

Ainsi se trouvaient tendues devant la flotte russe trois lignes successives de surveillance et de défense : l'une derrière les îles de la Sonde, la seconde à hauteur de Formose, et la troisième aux deux extrémités des côtes nipponnes. A vrai dire, la première n'était qu'un simple rideau qui masquait les deux autres. Néanmoins, l'incertitude qui régnait au sujet des mouvements de l'amiral Togo — et qui n'est pas encore entièrement dissipée — pouvait faire craindre que la flotte russe ne fût surprise à son débouché dans les eaux d'Extrême-Orient, et ce n'est pas sans anxiété que Rodjestvensky devait attendre ce moment critique.

On sait comment sa brusque apparition à Singapour, dans la journée du 8 avril, et quelques heures seulement après que sa présence eût été signalée dans le détroit de Malacca, surprit le monde entier — y compris les Japonais. Cette hardiesse déchira brutalement le voile tendu devant Rodjestvensky, et comme une volée de moineaux effarouchés, les croiseurs nippons se replièrent sur Formose, sans tenter d'inquiéter leur adversaire. Bien que le fait ait été contesté dans la suite, il semble prouvé que l'amiral russe envoya dans la direction de Muntok quelques-uns de ses bâtiments, avec mission de s'assurer qu'entre Bornéo et Sumatra ne se trouvaient point de forces ennemies capables d'inquiéter ses derrières. Cette reconnaissance le rassura complètement : la route était libre. Résolument, Rodjestvensky se dirigea vers le Nord. Le 11, il était signalé à hauteur de Poulo-Condor, et le 13, il mouillait à proximité de la baie de Cam-ranh, à quelque distance au Nord du cap Padaran.

*
* *

Ainsi se trouvait franchie une nouvelle étape — et non la moins importante — de la longue route qui sépare la Baltique du théâtre de la guerre. Jamais les Nippons n'avaient cru que cette longue traversée, hérissée de difficultés, pût être réalisée, et que leurs adversaires pussent venir si près d'eux. Leur dépit ne devait pas tarder à se manifester, avec succès d'ailleurs, puis-

que l'escadre russe allait se voir bientôt obligée d'abandonner ce mouillage.

On fut d'abord étonné de voir que Rodjestvensky n'avait pas attendu la division Nebogatof pour dépasser Singapour. Certaine allusion aux articles du commandant Clado, certaines phrases sur « les petits coups de marteau » et « les petits bateaux » revinrent à la mémoire, et l'on crut qu'il dédaignait l'appoint que pouvaient lui apporter ces trois garde-côtes, accompagnés d'un cuirassé et d'un croiseur-cuirassé. A la réflexion, il paraît au contraire que l'amiral russe avait été bien inspiré. S'il eût attendu cette division dans l'océan Indien, le retard qui en fût résulté lui eût enlevé le bénéfice de la surprise et ne lui eût sans doute pas permis de franchir aussi facilement les détroits de Malaisie.

Une fois arrivé à Cam-ranh, sa position était excellente : s'il était attaqué dans ces parages, il se trouvait en forces inférieures, et sans doute n'eût pas triomphé. Mais il pouvait espérer rendre cette rencontre si acharnée que l'escadre ennemie ne s'en tirerait qu'en fort mauvais état. Survenant peu après, la division Nebogatof se fût donc trouvée maîtresse de la mer. Si au contraire Togo prenait celle-ci comme objectif, il fallait détacher plusieurs croiseurs pour guetter son passage et un nombre au moins égal de bâtiments de combat. Dans ce cas, Rodjestvensky voyait tomber, ou du moins s'abaisser dans une large mesure, l'une des barrières qui s'élevaient sur la route de Vladivostok.

De fait, la flotte nipponne ne bougea point et attendit qu'une campagne diplomatique obligeât son adversaire à reprendre le large (22 avril). Depuis, la plus grande incertitude règne sur les mouvements de l'escadre russe, en dépit de la surveillance dont elle doit être l'objet, non seulement de la part de ses ennemis, mais aussi de tous les navires anglais qui sillonnent ces régions très fréquentées. Ceci n'a rien qui doive étonner, si l'on n'a pas oublié que l'on fût plusieurs jours avant de savoir exactement quels bâtiments avaient passé à Singapour, et si l'on songe que la présence de Rodjesventsky dans la baie de Cam-ranh ne fut connue à Londres et à Tokyo que le 17 avril, soit quatre jours après que l'escadre russe eût pris son mouillage : nouvelles preuves, après beaucoup d'autres, qu'en dépit de tous les moyens de communications sur mer, des bâtiments pourront toujours se dissimuler aisément.

Obligé de quitter les parages de l'Indo-Chine (22 avril), Rodjestvensky n'a pas continué vers le Nord. Quelque écourté qu'il fût, ce repos de quelques jours a permis à Nebogatof de se

rapprocher de son chef, et les trois garde-côtes doivent être maintenant bien près de Singapour. La jonction de toutes les forces russes ne tardera donc pas, et elle se sera faite — précieux avantage — au delà de l'obstacle constitué par les îles de la Sonde. Celles-ci, ne laissant entre elles qu'une demi-douzaine d'étroits passages, avaient facilité la surveillance de Togo. Mais la tâche des croiseurs nippons est devenue moins aisée depuis que leur adversaire, posté au centre de la mer de Chine, voit s'ouvrir devant lui nombre de passages et de routes.

Quelle sera la direction choisie par Rodjestvensky ? Quelque résolus qu'ils soient à ne pas éluder la rencontre, mais au contraire à la rendre aussi meurtrière que possible, il semble bien que les Russes aient trop d'avantages à s'assurer une ligne de retraite sur Vladivostok pour qu'ils ne cherchent pas à dépister leurs adversaires et à gagner avant eux l'un des deux détroits de la mer du Japon. Le choix de cette décision conduirait à faire un grand détour à travers le Pacifique ; mais du point où elle se trouve actuellement jusqu'à Vladivostok la traversée qui s'imposerait ainsi à l'escadre russe est moins longue que celle récemment effectuée de Madagascar en Indo-Chine. Pendant ce temps, les croiseurs nippons, bien que nombreux, réussiraient-ils à garder le contact? Et Rodjestvensky, quand il se présenterait devant Tsu-shima ou devant Hakodade, n'aurait-il pas certaines chances de trouver le chemin libre ou de ne rencontrer qu'une faible résistance, puisque son adversaire aurait deux points à garder ? Ces circonstances seraient si favorables aux Russes que, selon toute vraisemblance, ils s'efforceront de les faire naître. La prochaine rencontre sera donc très probablement précédée d'une série de manœuvres au cours desquelles Rodjestvensky cherchera à dissimuler sa route et ses projets définitifs.

II

LA NEUTRALITÉ FRANÇAISE ET L'INCIDENT DE CAM-RANH

La présence des Russes dans la baie de Cam-ranh — ou dans le voisinage de celle-ci, car on ne sait exactement s'ils se trouvaient en deçà ou au delà de la limite de nos eaux territoriales — a conduit notre gouvernement à modifier l'interprétation des principes qui jusqu'ici servaient de bases à nos règles de neutralité.

Depuis quatre jours déjà la flotte de Rodjestvensky était mouillée à proximité des côtes indo-chinoises quand cette nouvelle communiquée à Tokyo (17 avril) y souleva une émotion

considérable. Dans une réunion, qui eut lieu le 20 avril, les directeurs des principaux journaux nippons décidèrent d'organiser une campagne contre ce qu'ils appelaient « une violation flagrante de la neutralité française ». Le même jour, le ministre du Japon à Paris se présentait au quai d'Orsay, et sans préciser exactement ce qu'il entendait par là, appelait l'attention de notre gouvernement sur « la situation créée par la présence de l'escadre russe à proximité de nos côtes ». Il se retira en déclarant qu'il était certain que les autorités françaises redoubleraient, en conséquence, de vigilance.

Interpellé le lendemain, M. Rouvier répondit à M. F. Deloncle que « le gouvernement entendait respecter scrupuleusement la « neutralité entre les belligérants », et il ajouta : « Des ordres « formels, précis et répétés ont été donnés à nos agents en « Indo-Chine, leur prescrivant d'assurer la neutralité la plus « absolue, la plus complète. » Une dépêche venait, en effet, d'être envoyée à M. Beau pour lui demander de préciser la situation exacte de la flotte russe, car il importait tout d'abord de savoir si celle-ci se trouvait dans nos eaux territoriales.

La réponse de M. Beau n'a pas été publiée. En tout cas, elle était inutile lorsqu'elle arriva à Paris, car, le 22 avril, Rodjestvensky avait appareillé et repris le large, soit qu'il en ait reçu l'ordre de son gouvernement, soit que de lui-même il ait voulu faire avorter les difficultés qui semblaient près de naître.

*
* *

De ce conflit si facilement, et si sommairement résolu, le vrai vainqueur n'est autre que l'Angleterre. En effet nous étions à peu près les seuls aujourd'hui à maintenir la règle, autrefois universellement admise, du séjour illimité des belligérants dans les ports neutres. Mais, depuis une trentaine d'années, l'Angleterre, adoptant un autre principe, a réduit à vingt-quatre heures la durée de toute relâche et nombre d'autres pays ont suivi cet exemple. Chose curieuse, et preuve singulière du respect qu'inspirent les doctrines maritimes du gouvernement britannique ! Autant cette règle se comprend de la part de l'Angleterre qui, forte de ses points d'appui, tend à en exclure les autres, et cherche ainsi à s'assurer le monopole des mers, autant on s'explique peu que les autres nations adoptent cette manière de voir, tout à l'encontre de leurs intérêts. Les restrictions de la règle britannique ne nous gênent que médiocrement, puisque nos escadres pourraient circuler dans le monde entier en ne relâchant que dans nos colonies : les tra-

versées de Rodjestvensky en sont une preuve. Mais il n'en est pas de même des Etats-Unis, de l'Allemagne, de l'Espagne, de la Hollande, pour ne prendre que les nations les plus intéressées à pouvoir communiquer facilement avec les différentes régions du globe. Jusqu'à ces derniers temps, on pouvait donc espérer qu'un accord international ferait rejeter la thèse de nos voisins d'outre-Manche, et généraliserait la théorie qu'un seul pays au moins soutenait encore. A la prochaine conférence de la Haye, nos principes auront-ils encore chance d'être adoptés, s'il est patent que nous-mêmes en aurons fait bon marché ?

On s'étonne parfois de l'absence d'un droit maritime international, commun à toutes les nations, et il est certain que cette situation a de graves inconvénients. L'explication en est simple. Jusqu'ici l'Angleterre s'est toujours efforcée de faire échouer les efforts tentés dans ce sens, et les événements lui ont donné raison puisque, loin d'être amenée à faire aucune concession, elle voit peu à peu le monde entier se rallier aux principes qu'elle avait délibérément adoptés en vue de ses intérêts.

Et cependant jamais on ne retrouvera meilleure occasion de battre en brèche la thèse du séjour limité des belligérants dans les ports neutres. Les arguments invoqués par le Japon étaient réellement puérils. Pour exiger que Rodjestvensky fût obligé d'appareiller, ne s'appuyait-il pas sur ce fait que les bâtiments russes se trouvaient profiter d'un avantage dont la flotte nipponne n'était pas en mesure de bénéficier ? Pour être vraiment impartiale, il semble bien cependant que les règles de neutralité ne doivent pas être faites, et modifiées, suivant les circonstances. A ce point de vue, les nôtres, qui reproduisaient identiquement celles que nous avions publiées au moment de la guerre hispano-américaine, échappaient à toute critique. Si cependant le gouvernement de Tokyo les jugeait entachées de partialité, c'était au début de la guerre qu'il aurait dû formuler ses réclamations, et non pas un an après, quand il les voyait tourner à son désavantage.

JEAN DE LA PEYRE.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LA QUESTION MAROCAINE

LA SÉANCE DU 19 AVRIL A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

COMMENTAIRES DE LA PRESSE ALLEMANDE

Nous avons signalé, dans nos précédentes livraisons, les déclarations que M. Delcassé avait été amené à faire, devant le Sénat et la Chambre des députés, à propos de la visite de l'Empereur d'Allemagne à Tanger. En ces deux occasions, le Parlement français avait eu le bon sens de ne pas laisser la discussion prendre un développement inopportun, en présence d'adversaires qui pouvaient en tirer avantage. Mais, le 19 avril, la question se trouvant de nouveau soulevée devant la Chambre des députés, au cours de la discussion du budget, dans la séance du matin, on oublia cette fois la réserve sage et prudente que de toutes parts on avait su précédemment observer.

La discussion fut ouverte par M. Archdeacon et le comte Boni de Castellane qui insistèrent sur la situation regrettable dans laquelle une politique imprévoyante avait placé la France en ce qui concerne les affaires marocaines; ils demandèrent au ministre de défendre nos droits sans provocation, mais aussi sans faiblesse, sur les bases de l'accord du 8 avril 1904. Puis, M. Jaurès, intervenant dans le débat, prononça un long discours dans lequel il fit une critique détaillée et d'ailleurs inexacte, en tous cas d'une précision bien inopportune en la circonstance, de notre politique extérieure. L'orateur socialiste, si impitoyablement sévère pour notre diplomatie, rendait, en revanche, un hommage immérité à la prétendue prudence et à l'équité douteuse de la diplomatie allemande. Il concluait en demandant au gouvernement de négocier avec l'Allemagne et de l'inviter à formuler les conditions précises qu'elle désire et qui seraient susceptibles de garantir une paix durable. Après une courte intervention de M. Vaillant et du marquis de la Ferronnays, M. Delcassé prit la parole et s'exprima en ces termes. Nous citons ici l'*Officiel* :

M. Delcassé, *ministre des Affaires étrangères*. — Messieurs, quelles modifications se sont produites dans la situation marocaine depuis les dernières explications que j'ai fournies à la Chambre ?

Le 7 avril, j'avais l'honneur de dire à la Chambre que notre ministre à Fez avait terminé dans les derniers jours du mois de mars l'exposé général de nos propositions pour établir progressivement au Maroc, avec l'ordre et la sécurité, un état de choses meilleur, dont profiteront tout

d'abord les populations marocaines, et en même temps qu'elles les étrangers, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, qui font des affaires dans ce pays.

Après avoir pesé les considérations que nous lui avions présentées, le gouvernement marocain nous a annoncé le 5 avril qu'il acceptait le principe de nos propositions et qu'il était décidé à discuter immédiatement chacune d'elles avec notre représentant.

Cette discussion a commencé aussitôt, et à la date du 12 avril — c'est la date des dernières nouvelles que j'ai reçues de Fez — elle progressait d'une façon satisfaisante, notre représentant à Fez usant avant tout de persuasion, s'appliquant surtout à bien convaincre le gouvernement marocain de son intérêt à réaliser les formes proposées, et le gouvernement marocain, de son côté, constatant la sincérité de notre amitié et l'efficacité de notre concours, qui la semaine dernière encore lui permettait de maintenir son autorité dans la ville d'Oudjda, d'où l'intervention opportune de notre mission militaire a écarté les rebelles qui l'assaillaient.

Quant aux préoccupations qui se sont fait jour dernièrement au sujet d'une répercussion possible de notre politique marocaine sur les intérêts étrangers, conformément à ce que je disais à la Chambre le 7 avril, j'ai déclaré moi-même à l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, et j'ai fait savoir par notre ambassadeur à Berlin que, si un malentendu à cet égard existait encore, j'étais tout prêt à le dissiper.

Et, comme notre politique marocaine, telle que des titres dix fois énumérés ici l'ont imposée à la prévoyance du gouvernement, telle qu'elle a été exposée devant les Chambres, telle qu'elle s'est développée jusqu'à ce jour, telle qu'elle doit continuer à se dérouler à l'avenir, a pour bases proclamées, non seulement le respect des conventions et des traités conclus par les autres puissances avec le gouvernement marocain, mais encore l'application à toutes les nations sans exception du principe de la liberté commerciale et des garanties contre toute inégalité, inscrit dans les traités que nous avons signés l'année dernière, rien en vérité ne nous est plus facile que de l'expliquer d'une manière qui fasse tomber toutes les appréhensions et qui rassure tous les intérêts.

M. Tournade. — Il fallait le faire avant!

M. le ministre des Affaires étrangères. — Je ne puis pas ici ne pas relever un passage du discours de l'honorable M. Jaurès.

M. Jaurès m'a fait grief de n'avoir pas répondu à certaines déclarations qu'il avait apportées à cette tribune et il a donné à mon silence une interprétation que j'ai bien vu s'étaler dans certaines colonnes de journaux étrangers comme des arguments irréfutables et que, pour ma part, je ne peux absolument pas admettre.

C'est que, Messieurs, beaucoup plus qu'à des paroles, je m'attache à des actes; et à cet égard, il me sera permis de dire que l'homme qui a conclu sept traités d'arbitrage, qui a préparé, négocié, conclu avec l'Italie, avec l'Espagne, avec l'Angleterre...

M. Paul Deschanel. — Je demande la parole.

M. le ministre des Affaires étrangères. — ... des accords où chacun, moyennant des concessions sur des points secondaires, obtenait satisfaction pour ses intérêts essentiels, dont le premier soin, en prenant possession du ministère des Affaires étrangères, a été de s'employer à terminer la guerre entre l'Espagne et les Etats-Unis, et dont, il y a quelques mois à peine, les bons offices, reconnus à la fois par Pétersbourg et par Londres, n'ont pas été sans efficacité pour prévenir un redoutable conflit entre deux des plus grandes puissances du monde; il me semble vraiment que

de tels actes ont beaucoup plus de valeur que des paroles pour caractériser une politique. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à gauche.*)

M. Jaurès. — Ce n'est pas la question. Je demande la parole.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Laissez-moi vous dire maintenant, Messieurs, — et c'est par là que je termine...

M. Edouard Vaillant. — Quelles négociations avez-vous engagées pour vous assurer la neutralité des puissances dans la question du Maroc?

M. le ministre des Affaires étrangères. — Je viens de vous dire ce que j'avais fait.

J'ai déclaré et j'ai fait déclarer que si, malgré toutes les explications que nous avons données sur notre politique, un malentendu subsistait encore, j'étais prêt à le dissiper.

M. Edouard Vaillant. — Il fallait prendre l'initiative de négociations.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Je ne peux rien ajouter d'utile aux explications que je viens de donner; le ministre des Affaires étrangères n'a pas, lui, le privilège de parler impunément à cette tribune.

M. Edouard Vaillant. — Et la neutralité des puissances?

M. Jaurès. — Alors demandons à la Chambre de se mettre immédiatement en congé! (*Mouvements divers.*)

M. Paul Deschanel succéda au ministre des Affaires étrangères et fit à son tour le procès de la politique de M. Delcassé.

L'intervention de M. Jaurès et celle de M. Deschanel produisirent sur la Chambre une telle impression que le président du Conseil crut devoir intervenir. Voici, d'après l'*Officiel*, le texte de son discours :

M. Maurice Rouvier, *président du Conseil, ministre des Finances.* — Je demande la parole.

M. le Président. — La parole est à M. le président du Conseil.

M. Maurice Rouvier, *président du Conseil, ministre des Finances.* — Messieurs, je voudrais essayer de ramener ce débat aux limites très circonscrites dans lesquelles il s'est élevé au commencement de la séance. Je ne puis pas cependant ne pas constater que les divers orateurs qui se sont succédé à la tribune l'ont élargi à ce point qu'à les entendre il semblerait qu'il s'agit bien moins de la responsabilité qui pèse sur le gouvernement et sa politique actuelle, que de juger une politique extérieure, déjà, qu'on le veuille ou non, sanctionnée par la Chambre, sanctionnée par le Parlement (*Applaudissements*), à l'heure où elle s'est révélée et où elle a été discutée.

M. Edouard Vaillant. — Il s'agit aujourd'hui du Maroc et de la neutralité des puissances!

M. le Président du Conseil. — Je suis précisément à cette tribune pour m'expliquer sur le Maroc et sur la neutralité, non que mes explications diffèrent de celles qui ont été données par M. le ministre des Affaires étrangères...

Divers membres à droite — Il n'en a pas donné!

M. le Président du Conseil. — ... Mais parce que peut-être quelques membres de la Chambre n'en ont pas suffisamment saisi tout le sens et toute la portée.

Que nous reproche-t-on? De ne pas, au lendemain de l'accord franco-anglais, l'avoir signifié à l'Allemagne? (*Très bien! très bien!*) Il faudrait ajouter « et aux autres nations », car aucune notification n'a été faite des

accords que la France avait conclus et que le Parlement a approuvés.

Mais est-ce que le discours même, que vient de citer M. Vaillant à cette tribune et qui avait été prononcé par le chancelier de l'Empire allemand, ne permettait pas de penser, que dis-je? n'avait-il pas toute la valeur d'un acquiescement?

M. Edouard Vaillant. — Avec réserves!

M. le Président du Conseil. — Le chancelier de l'Empire ne se déclarait-il pas satisfait à la condition que les intérêts commerciaux de l'Allemagne ne fussent pas menacés? Que s'est-il donc passé depuis? On l'a rappelé, il y a un instant : il s'est produit des faits qui ne relevaient pas de la direction de notre politique extérieure; il s'est passé des événements militaires qui ont affaibli notre alliée. (*Mouvements divers.*)

M. le baron Amédée Reille. — Très bien!

M. Jules Delafosse. — Voilà la grande cause!

M. le Président du Conseil. — Il se peut alors que des voisins, avec lesquels, il ne m'en coûte rien de le dire, nous entendons vivre en bonne intelligence, aient pu penser qu'ils pourraient, en suscitant un débat, en ouvrant une question que nous avions le droit de considérer comme close à raison même du langage qui avait été tenu de l'autre côté des Vosges, obtenir quelques avantages commerciaux.

M. Jaurès avait bien raison de dire tout à l'heure que quand on a l'honneur de parler au nom de la France, on est couvert par un passé si glorieux, par un ensemble de considérations si hautes qu'il n'y a aucune conversation qu'on ne puisse aborder. (*Très bien! très bien!*)

Mais cette conversation, nous l'avons abordée! Quand l'incident s'est dessiné, s'est précisé, M. le ministre des Affaires étrangères ne s'est pas refusé à entrer en conversation.

M. le marquis de La Ferronnays. — Il fallait le faire en avant.

M. le Président du Conseil. — On me dit qu'il fallait le faire avant! Messieurs, vous êtes les maîtres de donner à cet incident le caractère qu'il vous plaira de lui donner, et il s'agit de savoir si vous avez ouvert ce débat pour nous demander de conformer notre politique extérieure au vœu de la Chambre, du Parlement ou si vous poursuivez un changement de personne... (*Dénégations à gauche, au centre et sur divers bancs.*)

J'entends bien. Alors il ne faut pas me dire qu'il fallait le faire avant. Je ne puis pas changer le passé; il n'est en la puissance de personne de faire que ce qui a été n'ait pas été et je suis à cette tribune pour m'expliquer avec vous comme il convient à des Français qui veulent à la fois sauvegarder la dignité de leur pays (*Applaudissements*) et affirmer aussi le vif désir de la nation de vivre en paix.

Et pourquoi ne nous entendrions-nous pas sur une telle question sans distinction de partis? Et pourquoi cette entente ne franchirait-elle pas les limites de la frontière? Pour reproduire les termes mêmes employés par M. le ministre des Affaires étrangères, s'il y a des malentendus, nous sommes prêts à les dissiper; nous sommes prêts à converser, nous sommes prêts à négocier.

Que nous demande-t-on? On nous demande de respecter l'égalité de traitement entre toutes les nations. Cela n'est pas en cause; c'est acquis; le traité n'a pas besoin de modifications.

Nous demande-t-on autre chose? Mais, Messieurs, qu'on le dise. Nous examinerons; nous n'avons l'oreille fermée à aucune proposition; tout ce qui peut se concilier avec la formule que j'indiquais tout à l'heure : sauvegarder la dignité de notre pays et maintenir la paix du monde, toutes les négociations qui rentrent dans cette formule, nous sommes prêts à les

aborder. Que peut-on nous demander de plus? (*Applaudissements.*)

Je réponds maintenant d'un mot à l'interruption que faisait tout à l'heure l'honorable M. Vaillant, rappelant la question qu'il posait touchant son vif désir, qui n'est pas seulement celui des hommes de son parti, mais le désir de toute la France, de voir observer rigoureusement la neutralité.

Eh bien! je considère que c'est le devoir du Gouvernement; il n'y a point failli et il n'y manquera pas. On n'a pu citer aucun acte qui permît de contester sérieusement que nous n'ayons constamment jusqu'ici rempli, au regard des belligérants, le devoir de neutralité qui nous incombe. Nous continuerons à veiller avec le même soin et la même attention de tous les instants, avec le même souci de tous les jours, à ce qu'aucun incident ne se puisse produire qui nous expose à des reproches. (*Très bien! très bien!*)

Peut-il y avoir, sur une semblable question, des sentiments divers? Quels que soient les bancs sur lesquels nous siégeons, est-ce qu'en envisageant les points qui peuvent mettre la France en contact avec le reste du monde, il y a place pour les divisions de partis? (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Il est des changements de personnes qu'il ne faut pas considérer comme pouvant s'accomplir isolément. J'ai la fierté de penser qu'il est de mon devoir de couvrir mes collaborateurs. (*Applaudissements.*)

M. Jaurès. — Croyez-vous que nous voulions un portefeuille?

M. le Président du Conseil. — Je sais que non, monsieur Jaurès; vous ne voulez pas de portefeuille, mais vous ne pouvez faire qu'à de certaines heures, une assemblée émue par un ensemble de considérations, d'ailleurs fort diverses, invoquées successivement par toute une série d'orateurs, ne puisse se laisser aller à un mouvement irréfléchi, alors même que ceux qui ont suscité le débat n'aient pas eu la moindre intention de ramasser un portefeuille? Je dis hautement que le Gouvernement que j'ai l'honneur de présider est un Gouvernement homogène et solidairement responsable.

Si, dans le détail des choses de tous les jours, il peut s'élever certaines divergences d'appréciation au point de vue de la manière et du doigté, la politique extérieure comme la politique intérieure est déterminée et suivie par le Gouvernement tout entier. Elle est délibérée en conseil, j'en ai la responsabilité. J'exerce dans la détermination de cette politique la part d'action qui revient à ma fonction; je revendique cette responsabilité. (*Très bien! très bien!*)

Je déclare à la Chambre qu'aucun des grands intérêts dont le Gouvernement a la charge ne sera mis en péril par notre faute, par notre imprévoyance, — je dirai même par notre insuffisance, si nous nous refusions à poursuivre des pourparlers entamés par M. le ministre des Affaires étrangères, comme c'était son rôle, sa mission. Les pourparlers restent ouverts, notre oreille est ouverte aux propositions qui pourraient être faites. On ne peut nous demander davantage.

M. Edouard Vaillant. — Il fallait prendre l'initiative.

M. le Président du Conseil. — L'initiative, c'est l'affaire du passé. M. le ministre des Affaires étrangères a pris l'initiative de la conversation que vous désiriez lui voir entamer. Eh bien! nous attendons la réplique et nous restons disposés à continuer les négociations qui se pourront poursuivre, dans l'esprit que je vous ai indiqué: toujours sans autre préoccupation que le maintien absolu de la dignité de la France et le souci profonds, et de tous les instants, de la paix du monde. (*Applaudissements répétés sur un grand nombre de bancs.*)

Après l'intervention de M. Rouvier, l'intérêt du débat étant à

peu près épuisé, la Chambre s'ajourna à l'après-midi. Au début de cette seconde séance, MM. de Pressensé, Tournade, Lucien Hubert et Delafosse donnèrent à leur tour leur avis sur la question.

Après l'extension singulièrement imprudente donnée à ce débat, il n'est que juste de constater que tous les orateurs s'accordèrent pour préconiser, au Maroc, l'affirmation pacifique mais formelle des droits que nous reconnaissent les accords du 8 avril 1904.

*
* *

A la suite de cette discussion si intempestive, M. Delcassé crut devoir remettre sa démission entre les mains du président du Conseil; mais, sur les instances de M. Rouvier et du président de la République, M. Delcassé consentit presque aussitôt à revenir sur cette première décision et à garder la direction de notre politique extérieure.

Nous n'insisterons donc pas davantage sur cet incident, non plus que sur la satisfaction avec laquelle la presse d'outre-Rhin accueillit la première nouvelle de la démission de M. Delcassé, qu'elle présentait comme un triomphe de la politique allemande. En revanche, nous croyons devoir reproduire un certain nombre d'articles officieux, parus en Allemagne ces jours derniers, et qui nous apportent d'intéressants éléments d'appréciation. Voici d'abord une note publiée le 18 avril par la *Gazette de Cologne :*

Depuis que M. Delcassé a fait entrevoir au prince Radolin que l'ambassadeur de France ferait à Berlin des communications, rien ne s'est produit. En Allemagne, on considère l'avenir de la question avec un grand calme et surtout sans la moindre impatience. Nous sommes en mesure d'attendre, soit que la France nous fasse des ouvertures, ainsi qu'elle l'a laissé entrevoir, soit qu'elle change d'avis et renonce, pour des raisons qu'il ne nous appartient pas de rechercher, à un entretien proposé par elle et non par l'Allemagne.

D'ailleurs, on prête, non seulement dans les feuilles françaises, mais aussi dans les journaux allemands, à la soi-disant prochaine conversation franco-allemande *une bien trop grande signification, à notre avis.* Par cette conversation, la faute d'omission de la diplomatie française *peut, dans une certaine mesure, être réparée*, mais la conversation en elle-même ne saurait être la chose importante, car, par le seul fait d'une conversation, les difficultés qui existent dans la question marocaine entre la France et l'Allemagne ne seront pas écartées.

La France revendique pour elle des droits particuliers dans un pays qui jouit encore actuellement de l'indépendance et qui a été déjà précédemment l'objet de conventions internationales qui ne peuvent être supprimées par un trait de plume d'un seul contractant. Ces prétentions de la France paraissent avoir empiété sur les droits de l'Allemagne, et ceux-ci ne sont pas garantis par le fait qu'on en parle, mais par le fait qu'on les reconnaît.

Si, en somme, on en venait à une explication, l'intérêt capital ne devrait pas être attribué à cette modalité, mais bien plutôt à l'ouverture qui s'ensuivrait. A en juger par le langage des feuilles officieuses françaises, *il*

nous semble que l'établissement d'une conformité d'opinion en cette affaire ne soit nullement certain.

C'est donc prendre la chose trop à la légère que de croire qu'une visite de M. Bihourd à l'office des affaires étrangères d'Allemagne suffise à régler tout de suite la question marocaine; mais nous l'avons déjà dit, nous pouvons avec un flegme parfait laisser aux Français le choix d'entrer en conversation avec nous ou non.

Le lendemain, 19 avril, dans un article daté de Tanger, la *Gazette de Cologne* critiquait de nouveau la politique française dans la question marocaine. Elle ne manquait pas de tirer avantage du pas en avant fait par la diplomatie française, et formulait pour la première fois les exigences allemandes dans toute leur étendue :

... Les Français croient avoir déjà fait merveille en s'abstenant pour l'instant d'appliquer une inégalité de traitement aux produits français et étrangers quant aux droits d'entrée et autres taxes. Mais cela n'est qu'un minimum. Dans tous les Etats orientaux centralisés et régis despotiquement, une grande partie, la plus grande partie même du commerce dépend directement ou indirectement du gouvernement, sans parler des entreprises de travaux des ports et chemins de fer, des concessions de mines, etc. C'est là le noyau de toute la question. Il n'est pas naturellement aussi important de ne pas être lésé par un tarif de douane, et il serait visiblement déplorable pour notre situation commerciale dans l'empire chérifien, que les tentatives de monopolisation française (de ces travaux) soient couronnées de succès. *Ce que nous voulons,* — et l'auteur de l'article souligne lui-même, — *c'est la porte ouverte dans le sens le plus large du terme, c'est-à-dire l'égalité de droits pour tous non seulement pour les taxes de douanes et de ports, mais dans tous les domaines de la vie et de l'activité publiques;* et cela ne peut nous être garanti à nous tous que par un sultan indépendant, fort et libre dans ses décisions, et non pas par un arrangement quelconque sur papier avec la France, arrangement dont on peut dire dès à présent avec certitude qu'il serait tourné avant que l'encre en fût séchée.

C'est pourquoi l'Allemagne a le devoir de fortifier et de développer encore la grande influence politique dont elle jouit déjà à la cour du sultan, grâce à sa politique nette et désintéressée; car bien que nos buts soient sur le terrain économique, on ne saurait pourtant les atteindre sans influence politique...

Le 25 avril, la *Gazette de Cologne* publiait encore la dépêche diplomatique suivante qu'elle disait recevoir de Tanger :

Les déclarations du premier ministre français Rouvier disant que l'échec des Russes en Extrême-Orient est le « fait nouveau » qui a provoqué une nouvelle orientation dans la politique allemande au Maroc, sont vivement critiquées dans les milieux diplomatiques d'ici et ne sont explicables que parce que M. Rouvier n'était pas suffisamment informé du cours des événements. Du discours du comte Bülow au Reichstag, cité par M. Rouvier, il ressort assez clairement que l'idée n'y est point exprimée que l'Allemagne consente à ne pas être entendue dans la question marocaine. Au contraire, on y comptait sûrement, bien qu'on n'attendît pas que la France entrerait en communication avec les autres puissances signataires du protocole de Madrid avant la conclusion de l'arrangement avec l'Espagne.

Mais comme on ne constatait pas d'indices que la France songeât à consulter l'Allemagne, on n'a pas épargné les avertissements à l'adresse du gouvernement français. En particulier, au commencement de novembre, on a donné à entendre au ministre français ici (à Tanger), en forme privée mais pressante, que la politique française, si elle persistait à ignorer l'Allemagne, pourrait en éprouver des effets très peu désirables. Le fait de cet avertissement fut communiqué aux autres légations, spécialement à celle d'Angleterre. Un autre symptôme significatif pour l'orientation de la politique allemande a été le refus du gouvernement impérial de rappeler son consul à Fez, conformément à la proposition française, quand la France voulut, dans la question des missions militaires, exercer une pression sur le Maroc. La visite du vaisseau-école *Stein* et la réponse du gouvernement impérial à la pétition des Allemands de Tanger, réponse qui déclarait que l'Allemagne protégeait elle-même ses intérêts au Maroc, étaient également des indices de cette orientation. Je sais avec certitude que le *Comité du Maroc* était depuis des mois parfaitement renseigné à ce sujet, et il n'est guère à supposer qu'on n'ait rien su de tout cela au quai d'Orsay.

On ne saurait donc parler ni de changement de front, ni de surprise; bien plutôt tous les moyens ont été employés pour amener en temps utile un changement de ligne de conduite de la part de la France. Si l'on veut chercher d'autres faits encore, qui ont contraint finalement l'Allemagne à faire entendre un langage plus grave et plus compréhensible, il faut les chercher uniquement dans les nouvelles concernant les buts visés par la mission française à Fez.

D'autre part, le correspondant du *Times* à Tanger télégraphiait, à la même date, cette information qu'il prétendait tenir de source autorisée, et qui semble bien confirmer les déclarations de la *Gazette de Cologne* :

Au commencement de novembre dernier, la légation d'Allemagne à Tanger appela officiellement l'attention du ministre de France sur ce fait que l'Allemagne n'avait pas été consultée au sujet des accords existants, qu'on ne les lui avait pas officiellement notifiés, et qu'en conséquence sa politique continuerait à rester indépendante de ces accords.

Aucune réponse ne fut faite à la légation d'Allemagne et celle-ci fit connaître au ministre de France que la politique allemande n'avait pas changé.

De plus, quand les nationaux anglais et français furent rappelés de Fez, les Allemands reçurent l'ordre exprès de rester dans cette ville et M. de Bülow, dans sa réponse aux Allemands de Tanger demandant protection, déclara clairement et publiquement que l'Allemagne prendrait des mesures effectives si la nécessité s'en présentait.

L'Allemagne espérait qu'aussitôt après la signature de l'accord franco-espagnol, la France l'inviterait à conclure quelque autre accord analogue, de concert avec toutes les puissances signataires du traité de Madrid.

De son côté, le 25 avril, la *Gazette de Voss* s'exprimait ainsi :

M. Delcassé est resté ministre, mais l'antagonisme entre l'empire allemand et la République française n'est pas apaisé. Les journaux officieux déclarent que les négociations sont inutiles. Il est nécessaire, dit-on, d'établir un accord international auquel prendront part les puissances signataires de la convention de Madrid. Puisque la France désire une modifica-

tion de l'état de choses actuel, c'est à elle qu'il appartient de prouver la nécessité des réformes et d'obtenir l'assentiment de l'aréopage européen.

Au point de vue économique, l'Allemagne veut prendre sa part du développement du Maroc où des chemins de fer et des ports vont être construits, où des mines et des fabriques vont être mises en exploitation. Au point de vue politique, l'Allemagne doit s'occuper de la question du détroit de Gibraltar, car le maître du Maroc peut barrer l'accès de la Méditerranée. Ceci posé, il va sans dire que personne en Allemagne ne songe à la guerre. On trouvera une solution pacifique qui empêchera deux grands peuples de se déchirer pour le bon plaisir d'on ne sait qui.

Enfin le 26 avril, la *Gazette de la Croix* a publié un article de M. Th. Schiemann, qui, sur invitation de l'empereur, l'a accompagné dans sa croisière et qui était avec lui à Tanger. Dans ces conditions, cet article reflète très probablement les idées de l'empereur ou celles de son entourage.

La situation au Maroc, dit M. Schiemann, ne peut être comprise si l'on ne tient pas compte des relations politiques des puissances européennes avec l'Islam et du rôle du Maroc dans l'Islam.

Après cette phrase qui résume l'idée principale de l'article, M. Schiemann raconte tous les sacrifices faits par la France pour rétablir l'ordre et la paix au Maroc depuis la bataille de l'Isly, les bombardements de Tanger et de Mogador jusqu'à l'œuvre pacifique contemporaine : l'emprunt français, le contrôle des douanes, l'envoi d'instructeurs militaires, et il continue :

Lorsque l'empereur Guillaume est allé le 31 mars à Tanger, l'édifice construit par M. Delcassé s'écroula comme un château de cartes. L'empereur, en déclarant que l'intégrité et l'indépendance du Maroc sont un axiome de la politique allemande, qui désire maintenir pour toutes les nations le privilège de la porte ouverte, s'est placé sur le terrain de la conférence de Madrid qui redevient aujourd'hui la base de la position internationale occupée par le Maroc.

M. Schiemann s'attaque ensuite à l'œuvre de réformes entreprise par la France ; il dit que le sultan étant chef spirituel musulman, un soulèvement général de l'islam, qui se répercuterait jusqu'en Syrie et en Mésopotamie, est à prévoir dans le cas où la France porterait atteinte à son autorité. Il conclut ainsi :

Nous ne croyons pas que la diplomatique française réussisse à prouver à la Russie que la question du Maroc est un *casus fœderis* ; l'action entreprise par la France contre le Maroc, à la suite de l'accord franco-anglais et en ignorant les autres puissances, n'a pas en effet un caractère défensif, mais doit au contraire être qualifiée d'agressive.

***

Voici maintenant quelques citations qui ajoutent de nouvelles précisions aux déclarations ou commentaires qui nous font entrevoir

les desseins et le but de la politique allemande. C'est d'abord la dépêche suivante de Tanger :

Tangér, 28 avril.

Le comte de Tattenbach ministre intérimaire d'Allemagne à Tanger se mettra en route pour Fez le 2 mai, avec le général von Schenk — promu d'aujourd'hui — qui l'accompagne comme chef de la mission militaire.

Cette mission sera complétée par quatre officiers, dont l'attaché militaire à Lisbonne, qui n'arrivera ici que la semaine prochaine et que M. de Tattenbach n'attendra pas.

Sir Gerald Lowther, qui partira quelques jours après, sera également accompagné de quelques officiers de l'armée anglaise.

Le caïd Mac Lean, qui avait été, disait-on, rappelé à Fez, n'y est en réalité allé que pour prendre congé du sultan et faire régler sa pension. Il quitte en effet le service marocain et va rentrer en Angleterre.

A Tanger, le comte de Tattenbach, interviewé par le correspondant du *Lokal Anzeiger*, lui a fait les très importantes déclarations que voici :

C'est non seulement le droit, c'est le devoir incontestable de l'Allemagne de veiller à la sûreté de ses intérêts au Maroc qui sont déjà considérables et qui sont capables de se développer encore. Reconnaissant franchement le principe de la porte ouverte, l'Allemagne le défend au nom des puissances signataires de la convention de Madrid.

En même temps, l'Allemagne se déclare fermement résolue à maintenir la souveraineté du sultan et l'indépendance du Maroc, spécialement parce que l'accord anglo-français ne mentionne ces deux points que d'une manière vague et indéterminée qui fait naître des doutes légitimes et des craintes qu'on ne peut négliger.

Le programme d'action de l'Allemagne, qui repose sur une base légale, solide et irréprochable, a heureusement l'approbation unanime de l'opinion publique allemande, l'adhésion du peuple espagnol tout entier et l'approbation de toutes les nations non prévenues; de sorte que l'Allemagne peut aborder la réalisation de son plan en envisageant sans inquiétude toutes ses conséquences éventuelles. Le mot d'ordre de l'Allemagne est : « Aller de l'avant et rapidement », car notre cause est juste et reconnue généralement pour telle.

D'autre part, la dépêche suivante de Londres nous apporte les déclarations que le même comte de Tattenbach aurait faites au correspondant de l'*Evening Standard* à Tanger.

Londres, 28 avril.

Le comte de Tattenbach, ministre d'Allemagne à Tanger, aurait, d'après un télégramme de ce soir à l'*Evening Standard*, accordé une interview au correspondant de ce journal et lui aurait dit que les conversations échangées entre les représentants de l'Allemagne et de la France à Berlin et à Paris ne changeraient rien à la ligne de conduite de l'Allemagne telle qu'elle a été indiquée par le Kaiser à Tanger.

« L'Allemagne vise à maintenir l'intégrité du Maroc et la souveraineté du sultan avec le concours de l'Europe, toutes les puissances européennes ayant les mêmes droits, sans reconnaître à une seule puissance des privilèges quelconques. L'Allemagne continue à adhérer à la convention de Madrid, et si jamais des améliorations sont faites, elles doivent

être apportées au régime actuel avec le concours de toutes les puissances signataires.

« Le sultan est le premier intéressé dans l'affaire; l'Allemagne a des intérêts considérables au Maroc, qu'elle ne peut abandonner.

« En ce qui concerne les assurances de la France au sujet de « la porte ouverte », il y a, aurait ajouté M. de Tattenbach, beaucoup à dire; l'expression « porte ouverte » est très vague et personne n'est à même de la définir d'une façon précise.

« L'Allemagne ne consentira à aucune politique qui ne lui offre pas des preuves suffisantes de sa sincérité et qui ne lui garantisse pas que le principe de « la porte ouverte » sera appliqué dans toute son intégrité. »

D'un autre côté, une dépêche de Tanger au *Times* annonçait, le 26 avril, que le ministre d'Angleterre au Maroc ira à Fez, dans les premiers jours de mai, pour présenter des lettres de créance, et le *Temps* a reçu, à ce sujet, de son correspondant de Tanger, la dépêche suivante :

L'ambassade anglaise va partir incessamment pour Fez pour présenter ses lettres de créance.

Le nouveau ministre d'Angleterre à Tanger a déjà demandé au Makhzen l'escorte officielle qui doit l'accompagner. Il pourra probablement partir dans quinze jours.

La nouvelle officielle et inattendue de cette mission et le sens que tout le monde y attache en raison du caractère actuel de nos relations avec l'Angleterre ont produit ici, ce matin, une assez vive émotion.

De même que le ministre d'Angleterre, M. Lowther, le nouveau ministre espagnol, M. Llaveria, ira prochainement à Fez présenter ses lettres de créance.

Comme celle de son collègue anglais, sa mission aura pour but de faire entendre clairement à Sa Majesté chérifienne que les gouvernements espagnol et anglais approuvent et seconderont la politique française de pénétration pacifique au Maroc et ne se prêteront à aucune idée de conférence internationale ou à toute autre manœuvre visant à mettre de côté ou à annuler implicitement l'entente anglo-française sur les affaires du Maroc et la convention franco-espagnole de 1904.

Enfin la *Patria* de Rome a publié, le 27 avril, un article très important, dont voici le passage le plus caractéristique, reproduit intentionnellement en première page par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* :

Grâce au tranquille sang-froid dont la France vient de faire preuve, la question marocaine vient d'entrer dans une phase pacifique. Il serait puéril de nier les intérêts extrêmement importants de la France au Maroc, mais M. Delcassé a commis certainement une faute politique en oubliant que d'autres puissances que l'Angleterre et l'Espagne avaient des intérêts au Maroc. On a voulu donner au voyage de l'empereur à Tanger une signification tendancieuse, alors que l'Allemagne ne demande rien que la porte ouverte au Maroc, alors qu'elle veut assurer à son industrie dans ce

pays un champ d'action et qu'elle s'efforce en même temps d'établir des relations cordiales avec la France. L'Italie, elle aussi, et la Belgique, qui ont des intérêts au Maroc, doivent prendre soin de mieux protéger leur avenir sans méconnaître le moins du monde les droits prééminents de la France.

Il faut rapprocher de cet article de la *Patria* les déclarations suivantes parues dans le *Times* du 28 avril :

Il est permis de supposer que le ministre de Grande-Bretagne fera nettement ressortir que son gouvernement sera parfaitement satisfait des réformes que la France cherche à décider le sultan à appliquer, et que comme la France, nous ne demandons que ce qui est avantageux pour toutes les nations et ce dont les étrangers de toutes nationalités pourront bénécier dans une mesure égale.

L'entente cordiale est essentiellement un arrangement tendant à servir la cause de la paix d'après les seuls principes durables, ceux de l'égalité du respect réciproque des droits de chacun. Elle représente ces principes d'abord entre l'Angleterre et la France et ensuite entre toutes les puissances acceptant les principes qui peuvent seuls maintenir sûrement la paix de l'Europe. L'Angleterre et la France étant d'accord sur ces principes, il y a tout lieu de croire que leurs représentants à Fez seront d'accord au sujet des mesures à préconiser auprès du sultan. Ces mesures, nous le répétons, seront conçues dans l'intérêt non pas seulement des sujets anglais et français, mais encore dans l'intérêt des gens de toutes nationalités ayant des affaires au Maroc.

Il n'est pas besoin d'insister autrement sur la gravité de ces déclarations. On voit par là que les deux journaux, italien et anglais, paraissent recommander une véritable internationalisation du Maroc, qui ne laisserait aucune place à la situation prépondérante de la France reconnue cependant par les conventions franco-anglaises et franco-italiennes.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le roi d'Angleterre à Paris.* — A la suite de sa croisière dans la Méditerranée, le roi d'Angleterre a décidé, avant de rentrer à Londres, de faire un court séjour à Paris durant lequel, à part une visite officielle et un dîner diplomatique à l'Elysée, il a tenu à garder un complet incognito. Sans attacher une importance exagérée à cet événement, il est permis toutefois de voir, dans la présence d'Edouard VII à Paris, une nouvelle et favorable expression du rapprochement franco-anglais.

— *La question de la neutralité en Extrême-Orient.* — Le 21 avril, l'*Agence Havas* communiquait à la presse la note suivante :

M. Motono, ministre du Japon à Paris, vient de faire une démarche auprès de M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, pour appeler son attention sur la présence signalée de vaisseaux russes devant la baie de Kam-ranh (Cameraigne).

Cette note produisit naturellement une certaine émotion dans les milieux politiques et parlementaires, et dès le même jour M. François Deloncle posait au gouvernement une question à ce sujet. C'est M. Rouvier, président du Conseil, qui répondit à M. Deloncle, et voici les paroles qui furent alors échangées :

M. Paul Doumer, *président.* — La parole est à M. Deloncle pour adresser une question à M. le président du conseil, qui l'accepte.

M. François Deloncle. — Avant de se séparer, la Chambre désirerait recevoir de M. le président du conseil l'assurance que des ordres formels et précis ont été donnés pour maintenir la neutralité absolue de la France dans les eaux de l'Indo-Chine.

M. Maurice Rouvier, *président du conseil.* — J'ai déjà eu l'honneur de déclarer à la Chambre, il y a peu de jours, que le gouvernement entendait respecter scrupuleusement la neutralité entre les belligérants.

Je n'ai rien à ajouter à cette déclaration, si ce n'est que des ordres formels, précis et répétés ont été donnés à nos agents en Indo-Chine, leur prescrivant d'assurer la neutralité la plus absolue, la plus complète.

M. François Deloncle. — Je remercie M. le président du conseil de sa déclaration.

A la suite de cette déclaration de M. Rouvier, M. de Pressensé et Vaillant, qui avaient déposé une demande d'interpellation sur le même sujet, renoncèrent à leur intention. D'ailleurs, l'*Agence Havas* publiait presque en même temps le télégramme suivant de Saint-Pétersbourg, qui démontrait l'absolue correction du gouvernement russe :

Saint-Pétersbourg, 21 avril.

L'Amirauté a fait savoir à l'amiral Rodjestvensky les graves dangers auxquels il exposerait la tranquillité publique, si le séjour de son escadre

à proximité des côtes d'Annam se prolongeait contrairement aux lois de la neutralité.

On ne doute pas que l'amiral n'obéisse aux instructions formelles qui lui sont adressées.

Enfin, le 23 avril, une dépêche de Saïgon annonçait que toute l'escadre russe avait quitté la baie de Cam-ranh la veille à midi.

— *Une conférence de M. R. de Caix.* — Le 12 avril, au siège du Comité de l'Asie française, M. Robert de Caix a fait une très intéressante conférence sur « l'opinion américaine et la guerre russo-japonaise ».

« On doit reconnaître, a déclaré M. Robert de Caix, que, depuis quelques années, les Américains du Nord, qui étaient il n'y a pas longtemps à peu près indifférents aux questions de politique extérieure, cèdent de plus en plus à la tentation de faire sentir leur influence au dehors et qu'ils apportent à leur politique mondiale ces procédés de brutalité madrée qui sont leur caractéristique. Leur intervention pèsera donc d'un grand poids quand, la guerre finie, il faudra conclure la paix et retrouver un équilibre international dans de nouvelles conditions.

« Or, il n'est pas douteux que la Russie leur est aussi antipathique que possible. C'est pour eux le type de la barbarie du moyen âge, de l'autocratie. Les incohérences de son administration gênent toutes leurs entreprises, sans compter que ses procédés douaniers en Mandchourie les ont inquiétés. Et l'indifférence russe n'a rien fait pour modifier cet état d'esprit.

« Les Japonais ont, au contraire, étudié avec soin les tendances des Américains. Ils les flattent avec succès. Ils se donnent comme les champions de leurs idées de liberté dans cette partie de la terre que l'on qualifie d'Extrême-Orient. N'ont-ils pas, eux aussi, un gouvernement représentatif, ne pratiquent-ils pas partout le principe de la porte ouverte? Ils ont envoyé en nombre des étudiants en Amérique; pour pénétrer le secret de la pensée américaine, ils ont utilisé jusqu'à la crise qui sévit sur les domestiques dans tous les Etats du Nord-Est, faisant occuper ces situations subalternes à bien des leurs que leur culture semblait appeler à donner un autre emploi à leur activité.

« Enfin il ne faut pas oublier que les Américains, si passionnés pour toutes les choses de sport, doivent suivre avec un intérêt très vif dans cette lutte de l'énorme Russe et du petit Japonais, et trouver une saveur particulière à toutes les réussites de ce dernier?

« Tout cela s'ajoute, il n'y a pas à se le dissimuler, pour constituer « un état d'esprit inquiétant à l'heure où des traités devront inter- « venir. Et malgré toute la faveur dont l'influence française jouit « toujours sans conteste aux Etats-Unis, il y a lieu de craindre que « nous ne puissions épargner de pénibles surprises à nos amis et « alliés de Russie. »

Angleterre. — *Rapport de l'Amirauté britannique sur les principales marines du monde.* — L'Amirauté britannique publie chaque année un rapport sur les principales marines du monde : celles de l'Angleterre, de la France de la Russie, de l'Allemagne, de l'Italie, des Etats-Unis et du Japon. Ce rapport, qui répartit les navires en cuirassés, croiseurs-cuirassés protégés et non protégés, éclaireurs, navires torpilleurs et sous-marins, donne pour chacun d'eux la date de son lancement, son déplacement et son artillerie, réduits à une mesure commune.

D'après ce rapport qui vient d'être publié et dont les chiffres sont arrêtés au 31 mars dernier, la flotte anglaise comprend 408 navires de toutes classes en service et 94 en chantier ou en projet. La flotte française est plus nombreuse, car elle compte 421 navires en service et 154 en construction ou en projet ; la marine russe en compte 272 en service dont 14 internés dans des ports neutres et 103 en construction ; la marine allemande 209 en service et 32 en construction, la marine italienne 194 en service et 46 en construction, la marine des Etats-Unis 118 en service et 30 en construction, enfin la marine japonaise 147 en service et 2 en construction.

Ces chiffres présentent des différences assez sensibles avec ceux du précédent rapport qui date du 22 avril 1904. D'après ce rapport, le nombre des navires en service de la flotte britannique cette année est inférieur de 37 unités à ce qu'il était l'année dernière ; ceci provient des dernières décisions de l'Amirauté qui a rayé de la liste de la flotte toutes les unités vieillies ou n'ayant pas une valeur militaire certaine. La flotte française a par contre gagné 22 unités, soit 2 croiseurs-cuirassés, des contre-torpilleurs, des torpilleurs et des sous-marins. La marine russe est diminuée de 8 unités, soit 2 cuirassés, des croiseurs et des contre-torpilleurs; les autres flottes ont un moins grand nombre de navires en service, par suite de suppression de certains d'entre eux devenus sans valeur militaire. Toutefois, si leur nombre global a diminué, par contre le nombre des unités puissantes a augmenté ; l'Allemagne a en effet ajouté à sa flotte en service 2 cuirassés, l'Italie 1, les Etats-Unis 1. La flotte japonaise est diminuée des navires qu'elle a perdus pendant la guerre.

Il est à signaler que la construction des sous-marins s'effectue dans toutes les marines et que cet engin nouveau entre maintenant dans les armes usuelles de toutes les flottes. C'est ainsi que l'Angleterre, qui en a 17 en service, en construit 23 à l'heure actuelle ; la France en possède 37 et en construit 32 autres ; la Russie en a 13 et en construit 14 ; l'Allemagne en a 1 en expériences ; l'Italie en a 1 en service et 7 en chantier ; les Etats-Unis en ont 8 en service et 4 en chantier. Le Japon serait seul, d'après le rapport anglais, à ne pas s'occuper des sous-marins.]

Italie. — *L'entrevue de Venise.* — Le comte Goluchowski, ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, et M. Tittoni, ministre des Affaires étrangères de l'Italie, viennent d'avoir, à Venise, une entrevue que l'on a présentée d'abord comme une simple rencontre de

courtoisie, mais qui paraît devoir, en réalité, prendre une grande importance politique, soit qu'il y faille voir le symptôme d'une sorte de resserrement de la Triple Alliance, soit qu'il en résulte un accord particulier de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie au sujet de la question des Balkans. Nous reviendrons d'ailleurs sur cet événement diplomatique.

Russie. — *La situation politique.* — Les zemstvos projetaient d'organiser prochainement à Saint-Pétersbourg un congrès de leurs délégués analogue à celui qui y fut tenu l'automne dernier et qui rédigea une déclaration de principe ; ce nouveau congrès a été interdit par le ministre de l'Intérieur, qui a pris des mesures pour en empêcher la réunion clandestine, qui était à prévoir.

Le gouvernement est soutenu dans cette résistance contre les constitutionalistes par l'appui du parti progressiste, dont l'organisation paraît marcher à grands pas et dont le programme, rédigé par le sénateur Chipof, sera prochainement soumis à une contre-réunion de zemstvos, convoquée en ce moment à Moscou, sur les bases arrêtées précédemment par le congrès de la noblesse.

D'autre part, par un rescrit en date du 17 avril, adressé au comte Koutaïssof, gouverneur général d'Irkoutsk, l'empereur prescrit à ce dignitaire d'étudier l'application de l'institution des zemstvos à la Sibérie. Le Transsibérien, d'après ce document, a provoqué vers la Sibérie un mouvement d'émigration important, et a renouvelé complètement la vie économique de cette vaste contrée; dans ces conditions, il y a lieu de préparer un projet relatif à l'organisation de zemstvos sibériens. Ce projet devra s'inspirer des principes directeurs formulés dans l'oukase au Sénat du 25 décembre 1904.

On continue à être assez inquiet de l'agitation ouvrière et agraire, et l'on craint, à tort semble-t-il, le surcroît d'effervescence que peut provoquer la date fatidique du 1er mai.

Turquie. — *La question crétoise.* — A la suite d'une insurrection partielle qui a troublé la Crète depuis quelque temps, l'assemblée des représentants de l'île, réunie pour sa troisième session le 20 avril, adopta l'ordre du jour suivant :

Au nom de Dieu tout-puissant, l'Assemblée crétoise, réunie en séance régulière, exprimant avec fidélité le vœu ardent longtemps nourri et la ferme décision de tout le peuple crétois dont de puissants Etats européens ont reconnu les droits, proclame l'union de la Crète avec sa mère la Grèce afin qu'elle en fasse à jamais partie sous le sceptre constitutionnel de Georges, roi des Hellènes; et prie le prince, dans lequel les représentants de l'île expriment une confiance absolue, de transmettre cet ordre du jour aux gouvernements des quatre grandes puissances protectrices.

A la suite de ce vote, les représentants des quatre puissances protectrices de la Crète, c'est-à-dire l'Italie, la France, l'Angleterre et la Russie, se réunirent à Rome le 24 avril, sous la présidence de M. Tittoni, et décidèrent qu'il était impossible, dans les conditions présentes, que le statut politique actuel de l'île fût modifié. Cette

décision des puissances fut immédiatement communiquée à l'assemblée crétoise qui s'en montra quelque peu décontenancée. En tout cas, l'unanimité absolue qui existe dans les vues des représentants des puissances protectrices est actuellement la meilleure garantie que l'ordre sera maintenu.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Le roi d'Angleterre en Algérie.* — Le roi et la reine d'Angleterre, continuant les croisières dans la Méditerranée, sont arrivés à Alger, à bord de leur yacht *Victoria and Albert*, le 16 avril. Les souverains ont été reçus officiellement par le gouverneur général qui s'est attaché à rendre le plus agréable possible leur séjour en terre française. Le roi Edouard et la reine Alexandra ont fait de nombreuses excursions, dont ils se sont déclarés enchantés, et en quittant l'Algérie, le 25 avril, le roi a encore tenu à renouveler au gouverneur général ses remerciements et l'expression de sa satisfaction.

— *Les budgets des territoires du Sud.* — Le *Journal officiel* a publié le 26 avril un décret aux termes duquel les excédents de recettes que présentent en fin d'exercice les budgets des territoires du Sud sont affectés à la constitution d'un fonds de réserve propre à ces territoires. Sera également portée à ce fonds la somme de 500.000 francs attribuée aux territoires du Sud dans le fonds de réserve créé pour l'Algérie par la loi du 19 décembre 1900.

Il ne peut être opéré de prélèvement sur ce fonds de réserve que pour le payement des dettes exigibles. Toutefois, en cas d'urgence résultant d'événements calamiteux, le ministre de l'Intérieur pourra, sur la proposition du gouverneur général de l'Algérie et après avis du ministre des Finances, autoriser, à titre provisoire, un prélèvement exceptionnel sur le fonds de réserve.

Lorsque le fonds de réserve dépassera la somme de 600.000 francs, les excédents de recettes constatés en fin d'exercice pourront être affectés à des travaux d'intérêt général autorisés dans les mêmes formes que les dépenses inscrites au budget des territoires du Sud.

Conformément aux termes de ce décret, le ministre de l'Intérieur vient d'autoriser M. Jonnart à prélever sur le fonds de réserve des territoires du Sud une somme de 300.000 francs pour faire face aux conséquences de la catastrophe d'Aïn-Sefra.

Maroc. — *La libération de M. de Segonzac.* — Le *Comité du Maroc* a reçu, le 27 avril, deux dépêches lui annonçant la libération de M. de Segonzac à une date qui n'est pas spécifiée. La première, signée de M. Boulifa, professeur à Alger, qui a accompagné M. de Segonzac au Maroc pour étudier les dialectes berbères de ce pays, a été mise au télégraphe à Tanger. La seconde qui est arrivée *viâ* Ténériffe, où elle a été d'abord transportée de Mogador par le paquebot, est de M. Zénagui. Aux dernières nouvelles reçues par le Comité du Maroc, M. Boulifa était à Méràkech, et M. Zénagui à Taroudant, d'où il tra-

vaillait à obtenir la libération de M. de Segonzac. La nouvelle de cet heureux événement est donc parvenue par deux voies très différentes à travers le Sud-Marocain, par le Sous et par les cols de l'Atlas qui relient le pays de Mérâkech à la haute vallée de l'Oued-Draa.

D'après la dépêche de M. Zénagui, l'explorateur aurait été libéré par « Hammou Znagui, son ami personnel ». Dans une de ces dernières lettres, M. de Segonzac disait, en effet, que, dans l'exercice de la médecine qui lui a permis de se concilier les gens du pays où il était captif, il avait conquis les bonnes grâces d'un cheick de la tribu voisine des Zenaga, qui lui avait même proposé de l'enlever et de le mettre en liberté s'il voulait soigner son fils pendant huit jours. Il est probable que ce personnage est celui auquel il est fait allusion dans la dépêche. Mais beaucoup d'autres influences avaient été mises en jeu, entre autres celles des grands caïds de l'Atlas qui ont de l'influence sur tous les gens du Sud, car ils tiennent et peuvent fermer au besoin les défilés qui permettent, du versant méridional, de gagner la plaine de Mérâkech.

Il est vraisemblable que M. de Segonzac est, à l'heure actuelle, dans cette dernière ville ou à Mogador, selon qu'il sera rentré d'Amzour où il était retenu, soit par le Glaoui ou le Goundafi, soit par Taroudant.

— *Troubles dans la région de Casablanca.* — La région de Casablanca est très troublée en ce moment. A plusieurs reprises déjà les dépêches de Tanger avaient signalé ce dangereux état d'effervescence du pays Or, cette effervescence a failli avoir, le 19 avril dernier, un dénoûment tragique. Plus de 2.000 cavaliers, appartenant aux tribus insurgées, ont cerné Casablanca qu'ils voulaient attaquer. Les portes de la ville furent fermées et les habitants prirent des dispositions pour se défendre sur les terrasses de leurs maisons. De nombreux coups de fusil furent échangés entre eux et les assiégeants. Enfin le gouverneur de la ville, après avoir longuement parlementé, obtint, moyennant remise aux assiégeants d'une assez forte somme et promesse prochaine de la mise en liberté de quelques-uns des leurs incarcérés à Casablanca, qu'ils se retirassent.

Cet heureux résultat a été dû, pour beaucoup, à l'opportune intervention du consul de France à Casablanca, dont les conseils de sagesse et de modération ont fait beaucoup pour l'apaisement.

Afrique Occidentale. — *L'assistance médicale indigène.* — M. Roume a pris un arrêté créant en Afrique Occidentale Française un service d'assistance médicale indigène, dont le but est de procurer gratuitement aux populations indigènes des soins médicaux et des conseils d'hygiène générale.

Ce service sera assuré par des médecins des troupes coloniales hors cadres ou des médecins civils recrutés en France par engagement individuel.

Les médecins civils de l'assistance médicale indigène sont engagés pour une durée de cinq années, divisée en deux périodes de deux ans suivies chacune d'un congé de six mois. Ils reçoivent une solde annuelle de 10.000 francs; ils ont droit, en outre, mais seulement pendant le temps de leur présence en service en Afrique Occidentale Française, à une allocation annuelle de 2.000 francs leur tenant lieu de toute indemnité de déplacement, de cherté de vivres ou autres.

Madagascar. — *Un cyclone à Madagascar.* — Un cablogramme du général Gallieni au ministre des Colonies, en date du 20 avril, fournit des renseignements complémentaires au sujet du cyclone qui s'est abattu récemment sur Madagascar, et tout particulièrement dans la région parcourue par le chemin de fer entre Tananarive et la côte orientale de Madagascar, où il a été causé d'importants dommages.

Toutes les communications ont été interrompues avec Brickaville qui a été en partie submergée. Le long de la voie, dans les environs d'Aniverano, l'inondation a détruit plusieurs villages et anéanti les récoltes. On a même signalé la disparition de quelques indigènes.

La crue du Mangoro a été de 5m30, celle de la Sahantandra et de la Vohitra de 12 mètres à Aniverano, dépassant, l'une et l'autre, les plus fortes crues observées en 1897 et en 1902.

Des érosions se sont produites dans les montagnes voisines des 3e, 4e et 5e lots du chemin de fer en construction; beaucoup d'aqueducs ont été bouchés par les terres, troncs d'arbres, blocs de roches provenant de ces érosions; remblais et talus ont beaucoup souffert également du cyclone alors que la plate-forme de la voie était encombrée par les éboulis de terres et de roches. Néanmoins, toutes les maçonneries ont résisté, limitant ainsi les dégâts déjà fort considérables, qui nécessiteront plusieurs semaines pour être réparés utilement.

La route de l'Est a subi elle aussi de sérieux dommages, et plusieurs de ses ponts ont été emportés.

L'administration locale a fait toute diligence pour rétablir la communication par Mahatsara.

III. — AMÉRIQUE.

Antilles françaises. — *Le gouvernement général des Antilles.* — Le *Temps* a publié, le 14 avril, l'intéressante lettre suivante de M. le Dr R. Pichevin :

M. Dubief, le ministre actuel du Commerce, a récemment exposé la situation financière de la Guadeloupe. Acculée à la faillite, cette colonie se trouva dans la nécessité de faire un suprême emprunt de 900.000 francs qui épuise tout son crédit. M. Dubief signale les causes du mal, indique le remède auquel il faudrait avoir recours. Il dénonce la fâcheuse tendance du conseil général à se livrer au gaspillage des deniers publics. Il insiste sur « les goûts de prodigalité et de surenchère de l'assemblée locale... Le

budget fait naturellement les frais du violent amour des indigènes pour le sol natal, singulièrement surexcité d'ailleurs par le jeu des influences parlementaires et les combinaisons électorales ».

Les mêmes causes produisent des effets analogues à la Martinique.

La disparition de Saint-Pierre, la seule cité commerciale de cette colonie, causa une profonde perturbation dans les finances de l'île. Néanmoins, M. Lemaire sut réaliser une économie de 860.000 francs provenant des réductions faites sur l'ensemble des services et portant sur deux exercices.

Malgré ces profondes modifications dans le budget, la Martinique reste à la charge de la métropole, qui lui verse une subvention annuelle de 445.000 francs. Est-il admissible qu'après 270 ans de colonisation, notre principale possession de la mer des Antilles en soit réduite à vivre aux dépens de la France? Le paysan français, qui peine et qui paye par tête et par an 100 francs, doit-il toujours régler les prodigalités des représentants locaux d'une colonie dont chaque habitant a une part contributive s'élevant seulement à 23 fr. 20?

On peut supprimer cette subvention annuelle de 445.000 francs. Il suffit de décréter les économies suivantes :

Le personnel de l'instruction primaire coûte indûment 250.000 francs à la colonie. En vertu du décret du 26 septembre 1890, ces dépenses incombent aux communes. Il leur sera loisible, si elles y tiennent, de continuer à payer la double solde aux instituteurs nés dans le pays, grands électeurs, et même d'augmenter la solde des institutrices qui, ne votant pas, ne touchent que la simple solde. Du jour au lendemain, la colonie peut bénéficier d'une économie de 250.000 francs.

La diminution du nombre des magistrats, l'extension des pouvoirs des juges de paix, la suppression de trois d'entre eux, la composition d'une cour unique pour la Guadeloupe et la Martinique allégeront le budget de 100.000 francs.

L'élevage local peut permettre de diminuer les dépenses de la cavalerie de la gendarmerie d'une somme égale à 50.000 francs.

Il suffira de fermer l'imprimerie du gouvernement et de s'adresser à l'industrie privée pour obtenir une suppression de dépenses qui ne sera pas inférieure à 55.000 francs.

Le secrétariat général coûte beaucoup trop cher. On peut, sans retard, diminuer les charges de 15.000 francs.

15.000 francs peuvent être économisés dans les services des commissariats de police.

Ainsi se trouvera éteinte la subvention métropolitaine.

Cette refonte du budget doit être complétée par une mesure plus décisive. La question du gouvernement général des Antilles est mûre et peut être réalisée. Il s'agit de revenir à un régime qui n'a pris fin qu'en 1851.

La simplification des services s'impose. Il est inadmissible que les Antilles françaises, dont l'importance ne dépasse pas celle de deux arrondissements de la métropole, aient une administration plus compliquée que celle de deux départements.

La Martinique et la Guadeloupe sont deux îles sœurs. Le sol, le climat, les mœurs, l'industrie, le commerce, les produits, les populations sont identiques. Les intérêts des deux colonies se confondent. En six heures, on peut se rendre d'une île à l'autre. Deux paquebots français, deux packets anglais, deux steamers américains desservent mensuellement et dans chaque sens la Martinique et la Guadeloupe. Des communications

rapides peuvent être échangées entre nos deux colonies des Antilles, grâce au câble sous-marin et à la télégraphie sans fil.

Dans ces conditions, l'unification de certains services dans un budget général des Antilles apparaît comme une mesure nécessaire. Le gouvernement, le secrétariat général, la justice, l'instruction publique, l'enregistrement, les contributions indirectes, les ponts et chaussées, les postes et la douane n'auraient, à leur tête, qu'un chef pour chacun de ces services dans les deux îles.

Muni de pouvoirs étendus, le gouverneur général échapperait plus aisément aux influences locales et aux intrigues parlementaires qui pèsent d'un poids si lourd dans l'administration coloniale. N'est-ce pas M. Etienne, le ministre de l'Intérieur, un colonial de race, qui proposait naguère de nommer ces hauts fonctionnaires pour une durée assez longue, suivant la pratique déjà ancienne de l'Angleterre? Assuré du lendemain et jusqu'à certain point indépendant, le gouverneur des Antilles aurait au moins le temps de connaître le pays, d'étudier les réformes les plus urgentes, de mûrir et d'exécuter quelques projets.

A la Martinique et à la Guadeloupe, un tel chef mettrait un terme à la scandaleuse gestion des communes et réduirait le nombre et les allocations excessives des fonctionnaires parasites.

Une refonte de la régie est indispensable. Les agents recrutés dans le pays servent à un autre but qu'à faire entrer les taxes. La fraude sur l'alcool s'élève chaque année à 500.000 francs à la Martinique et à une égale somme à la Guadeloupe.

Ce n'est pas tout. La taxe sur le tafia, ce produit qui intoxique nos populations antillaises, peut donner un gros supplément de recettes. A la Réunion, la taxe sur l'alcool est de 3 francs; elle est de 1 fr. 40 à la Guadeloupe, de 1 fr. 25 à la Martinique, et en France de 2 francs. Pourquoi ce droit de 2 francs ne serait-il pas appliqué aux Antilles?

Pour mener à bien une telle entreprise, il faut une loi qui arme le chef des deux colonies de pouvoirs très nets. Il est désirable que les attributions des conseils généraux soient réduites à celles des assemblées locales métropolitaines.

Mais il y aura à lutter aux Antilles contre des privilèges qui sont considérés comme des droits acquis. Aussi faut-il, pour appliquer la loi, un homme de grande autorité et qui possède l'entière confiance du gouvernement de la République.

Cette œuvre, qui n'est pas de mince importance, est de nature à tenter un esprit élevé. Le ministre actuel des Colonies voudrait-il y attacher son nom?

Dr R. Pichevin.

IV. — OCÉANIE.

Nouvelle-Calédonie. — *L'œuvre de M. Higginson.* — La ville de Nouméa vient de célébrer les funérailles de M. John Higginson, mort à Paris en novembre dernier, — le défunt ayant exprimé le désir d'être enterré dans la colonie dont il avait fait sa patrie d'adoption et qui lui doit tant.

Au cimetière, cinq discours furent prononcés. M. le gouverneur Picanon salua d'abord, au nom de la colonie, « l'homme énergique « et bon qui l'a si profondément aimée et qui lui a consacré une si « large part de son activité féconde ». « Pendant un grand nombre

« d'années, a dit le gouverneur, l'esprit ingénieux et fertile de « M. Higginson, esprit toujours en travail, doué au plus haut point « de cette faculté maîtresse, l'invention créatrice, a donné nais- « sance, sans jamais se lasser à des combinaisons nouvelles, à des « entreprises de tout ordre et de toute importance, répondant les « unes et les autres à cette idée principale : faire produire plus et « mieux aux sources diverses de la prospérité publique dans notre « colonie. »

Le très vif intérêt que le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie porte à la question des Nouvelles-Hébrides lui a inspiré le plus juste hommage à la mémoire de celui qui a assuré le triomphe de la colonisation et de la prépondérance française dans ce riche archipel.

L'honorable maire de Nouméa, M. Loupias, s'était chargé de rappeler les principaux traits de cette vie si bien remplie que fut celle de John Higginson. Il l'a fait en traits saisissants et en un langage élevé. On ne pouvait mieux démontrer que — sans l'initiative de cet Australien qui sut donner tant de preuves de dévouement à la France avant et après son entrée officielle dans la grande famille française — la Nouvelle-Calédonie ne serait encore qu'un jardin de paresse et de stérilité à l'usage du bagne.

Pour illustrer cette vérité, M. Loupias a rappelé les principales entreprises de John Higginson, dont les idées — très contestées au début, comme tout ce qui est hardi et nouveau — sont devenues les unes la raison même de la fortune industrielle déjà réalisée par la colonie, les autres le programme de son expansion future. Ne lui doit-elle pas, en effet, le premier service de bateaux à vapeur entre Sydney et Nouméa ; l'organisation du « tour de côtes », qui a donné l'essor à notre marine marchande dans le Pacifique ; la culture en grand de la canne ; la mise en exploitation des principaux gisements ; la vulgarisation du nickel et la fondation de la plus importante société minière qui existe aujourd'hui dans l'île ; la première usine de traitement sur place des minerais, — cette « folie Higginson », maintenant reconnue comme une nécessité pour l'avenir de l'industrie calédonienne ; enfin et surtout la colonisation agricole des Nouvelles-Hébrides au profit de la France?

« Il est mort, a dit M. Loupias, sans avoir eu la satisfaction de « réussir cette dernière partie de son œuvre ; mais il y a si bien tra- « vaillé qu'elle ne peut plus aujourd'hui recevoir d'autre solution « que celle qu'il désirait, et c'est à sa persévérance que nous de- « vrons, dans un jour prochain, de voir les Nouvelles-Hébrides « devenir enfin terre française, comme nous lui devons déjà qu'elles « ne soient pas devenues anglaises depuis 1882. »

Les témoins de sa vie privée pourraient ajouter que le désintéressement personnel de John Higginson, dans cette entreprise à longue portée, ne fut pas inférieur à sa persévérance.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

Production de l'or dans le monde. — D'après des évaluations soigneusement établies par le directeur de la Monnaie des Etats-Unis, basées pour la plupart sur des statistiques officielles, la valeur de la production d'or du monde entier a été, en 1903, de 1.627.635.000 fr., contre 1.578.600.000 francs en 1902 et 1.364.800.000 francs en 1901.

Voici la nomenclature des principaux pays producteurs :

Pays	1903
Etats-Unis	367.957.000 fr.
Canada	94.172.500 »
Mexique	53.387.500 »
Australie	446.050.000 »
Afrique	330.990.000 »
Europe	135.590.000 »
Asie	127.170.000 »
Amérique du Sud et du Centre	63.317.500 »
	1.627.635.000 fr.

Les trois grandes contrées productrices sont les Etats-Unis, l'Afrique du Sud et l'Australie. En 1901, les Etats-Unis venaient en tête ; en 1902, l'Australie prit la première place aux Etats-Unis et la conserva en 1903, tandis que l'Afrique du Sud se classait troisième.

La production des autres mines est restée stationnaire pendant les trois années; comme celle des Etats-Unis va en diminuant et que celle de l'Australie paraît avoir atteint son maximum, c'est sur l'Afrique du Sud qu'il faudra compter pour une augmentation de production. Cette contrée a produit en 1903 pour 339.990.000 francs d'or, chiffre que l'on espère voir doubler d'ici peu d'années.

Parmi les pays producteurs européens, la Russie vient en tête avec une production, en 1903, de 123.162.500 francs; vient ensuite l'Autriche-Hongrie, avec 11.225.000 francs ; la production des autres pays européens étant insignifiante.

En Asie, les producteurs principaux sont les Indes (57.140.000 fr.); la Chine avec 36.372.500 francs; la Corée 15.000.000 et le Japon 10.000.000 de francs. Dans l'Amérique du Sud, la Colombie a contribué pour 13.622.500 francs, le Brésil pour 11.370.000 francs et la Guyane française pour 10.507.500 francs.

II. — ASIE.

Chine. — *Les résidents étrangers.* — Le dernier rapport des douanes impériales chinoises contient la statistique des résidents et des maisons de commerce établis dans l'Empire du Milieu.

En 1903, on comptait en Chine, dans les principaux ports à traités et dans les grandes villes ouvertes aux étrangers, 20.560 résidents et 1.297 maisons de commerce.

Dans ces chiffres, la Grande-Bretagne arrive en tête avec 5.662

résidents et 420 maisons ou comptoirs, — soit le tiers des maisons étrangères et plus du quart du nombre total des résidents. Le Japon vient immédiatement après, avec 361 maisons et 5.287 résidents; c'est-à-dire avec un chiffre moindre d'établissements, mais avec une population commerciale presque égale à celle des Anglais. Ensemble, ces deux pays possèdent plus des trois cinquièmes des maisons étrangères établies en Chine et plus de la moitié des résidents.

Les autres nations se partagent le reste de la manière suivante :

	Maisons.	Résidents.
Belgique	3	311
Allemagne	159	1.658
Etats-Unis	114	2.542
France	71	1.213
Portugal	45	1.930
Espagne	39	339
Russie	34	361
Italie	18	313
Autriche	18	172
Hollande	15	224
Danemark	10	236
Norvège	7	106
Suède	2	120
Divers	1	86
Totaux	516	9.611

II. — AFRIQUE.

Égypte. — *Importation d'instruments pour les sciences et d'appareils d'astronomie, d'optique et de chirurgie.* — L'importation de ces articles a augmenté chaque année. Elle était de 29.602 livres égyptiennes[1] en 1901, de 26.454 livres égyptiennes en 1902 et de 34.220 livres égyptiennes en 1903. Ces sommes se sont réparties comme suit entre les principaux pays importateurs :

	1901	1902	1903
	(En livres égyptiennes)		
France	10.533	8.283	12.914
Grande-Bretagne	5.643	7.773	9.014
Etats-Unis	4.478	3.201	856
Allemagne	4.054	3.456	6.147
Autriche-Hongrie	2.166	1.750	1.554
Turquie	1.214	833	574
Italie	719	868	2.733

Il semble que l'importation américaine, d'abord florissante pendant quelques années, n'a pas pu soutenir ensuite la concurrence. Aux renseignements qui précèdent, il convient d'ajouter que c'est en se servant de l'intermédiaire de représentants capables au Caire ou à Alexandrie que les fabricants parviendront le plus vite à vendre ces articles.

[1] La livre égyptienne = 25 fr. 92.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :

Crossa (Ferdinand-Jean-Baptiste-Ernest-Marie), *consul* du Brésil à Nice, avec juridiction sur le département des Alpes-Maritimes ;

Félix Crémont-Mouquet, *consul* de Turquie à Lille.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Sont nommés conseillers du commerce extérieur de la France :

MM.

Acquié (M.-G.), admin. délégué de la Soc. russo-française de bonneterie à Lille ;

Agier, représent. de la Soc. du Haut-Ogooué à Loango ;

Alcay (T.), export. de fruits d'Algérie, administ. de la Banque d'Algérie ;

Aymard (J.-J.), distillateur-liquoriste à Lyon ;

Barit (E.-A.), direct. des établiss. Lechat et Cie à Fives-Lille ;

Barrez (C.-J.-P.), prés. de la Ch. syndicale des négoc. en bouchons et bouteilles de Paris :

Barthelemy (J.-A.), mandataire aux Halles centrales à Paris ;

Beaudoin (P.-A.-A.), fabric. de joaillerie artistique à Paris ;

Beer (Moïse dit Maurice), marbrier à Paris ;

Benoit (F.), direct. du bureau omnium de l'industrie à Marseille ;

Bickart (I.), directeur de la maison Oppenheimer frères à Yokohama ;

Binachon (J.), vice-présid. de la Ch. de commerce du Puy ;

Bloch (L.), direct. administ. de la maison Bloch et Behr à Paris ;

Bonnet (P.-C.-F.), présid. de la Ch. synd. des liquides de la Haute-Loire au Puy ;

Bossard (A.), marchand de bois à Rennes ;

Bossu (J.-B.), commiss. en grains et farines à Paris ;

Caen (L.), direct. à Durban d'une fabrique d'huile et de savon ;

Cahen (A.), entrepreneur de marbrerie à Paris ;

Carrière (F.-E.), de la maison de filature et de moulinage de soie Emile-Paul Carrière, à Ganges (Hérault) ;

Chandelet (E.-F.-E.), négoc. en fleurs et plumes à Paris ;

Chapelle (C.-F.), vice-présid. de la Ch. synd. du cycle et de l'automobile à Paris ;

Chapin (M.-L.-E.), négoc. en vins mousseux à Varrains ;

Dinin (A.), ingén., fabric. d'accumulateurs électr. à Paris ;

Ditisheim dit Bernard, négoc. en conf. en gros pour dames et enfants à Paris ;

Douau (M.), présid. de la Ch. de commerce française à Lisbonne ;

Dreyfus (Moïse dit Maurice), admin. délégué des Galeries parisiennes ;

Duchesne (P.), ingén., éclairage au gaz et à l'électricité à Gisors ;

Dufour (E.-A.), manufact. à Sauve ;

Dupont (C.), représent. des Messag. fluviales du Tonkin à Laokay ;

Emanuel (R.-S.-M.), direct. des établiss. Max-Cremnitz ;

Fabre (E.-E.-G.), négociant en vins à Nîmes ;

Falcon (T.-M.-H.), export. de vin médicinal au Puy ;

Farcot (A.-M.-A.), ingén. construct. à Saint-Ouen ;

Faucher (J.-H.), ingén. en chef de la Société des procédés Raoul Pictet ;

Faure (J.), fabric. de produits pharmaceutiques à Paris ;

Fleurquin (G.-M.), présid. de la Société de viticulture algérienne à Paris ;

Francfort (A.-R.), de la mais. Francfort et Cie, fab. de dentelles et brod. à Paris ;

Gaboriaud, délégué au conseil sup. des colonies (Guinée) ;

Galibert-Ferret (G.-P.), direct, de la maison Galibert et Serrat ;

Gouzy (G.), délégué au conseil sup. des colonies (Océanie) à Paris ;

Gradis (D.-R.-A.), commiss. export. à Paris ;

Gradwohl (A.), fabricant de lingerie à Paris ;

Guary (G.-A.-J.), gérant de la fabrique d'encre Ch. Lorilleux et Cie à Paris ;

Guieysse (P.), délégué au conseil sup. des colonies (Nouvelle-Calédonie) ;

Grégoire (P.-M.), administ. de sociétés industrielles à Paris ;

Guillemaud (C.-C.-F.), vice-présid. du comité linier de France ;

Guynet (W.) délégué au conseil sup. des colonies (Congo) ;

Havy (L.-G.-A.), négociant en vins à Paris ;

Hébrard (J.), délégué au conseil sup. des colonies (Dahomey) ;
Hernu (A.), direct. de la maison Hernu, Héron et Cie à Londres ;
Hesse (A.), représent. de maisons françaises à Saint-Pétersbourg ;
Hutzer (B.-G.-E.). industriel métallurg. à Rive-de-Gier ;
Idzkowski (M.) dit J. Maurice, négoc. en gros de produits alimentaires ;
Imbert (E.), fabric. de serrurerie à Escarbotin ;
Kreiss (A.-T.), direct. de la Société anonyme des brasseries de la Meuse ;
Kron (M.), fabricant de limes à Ponts-de-Cé ;
Lafarge (L.), manufacturier à Angers ;
Lajeat (F.), direct. de la succurs. de la maison Omer Décugis à Londres ;
Larcher (A.-C.-L,), commiss. en marchandises à Paris ;
Larrivette (J.-C.), chef de la maison Larrivette et Cie à Guayaquil ;
Le Blanc, délégué au conseil sup. des colonies (Cambodge) ;
L'Echevin (E.-F.-X.), de la maison Bloch et Behr à Paris ;
Le Hérissé, délégué au conseil sup. des colonies (Côte d'Ivoire) ;
Léon (G.-H.-R.), négoc. en draperies à Nîmes ;
Liberge (J.-V.), négoc. en confections à Moscou ;
Macquaire (P.-A.), direct. de la maison Defresne aux Lilas ;
Malbec (J.-M.), de la maison Malbec et Gilloux, fabric. de ferblanterie et appareils vinicoles à Béziers ;
Maréchal (V.-H.), fabric. de meubles à Paris ;
Marill (S.-J.), fabric. de liège à Alger ;
Marion-Landais (L.-G.), ingén. civil à Santo-Domingo ;
Mayrargue (S.-R.-B.), négoc. en huiles à Nice ;
Mering (C.), négoc. en grains à Paris ;
Miaulet (S.-P.-J.), manufact. en tissus d'ameubl. à Nîmes ;
De Montpezat, délégué au conseil sup. des colonies (Annam et Tonkin) ;
Novochelski (S.), de la mais. Haas, Neveu et Cie, exportateurs de montres en gros à Genève ;
Nozière (J.-G.-H.), agent gén. de la maison Lefebvre-Utile à Bordeaux ;
Pellerin (E.-A.), fabric. de graisses aliment. à Pantin ;
Picard (J.-L.-G.), négoc. en spiritueux à Caen ;
Pichelin (G.-C.), fabric. de parfumerie à Grasse ;
Pierron (L.-C.), fabric. de coke à Paris ;
Pigeon (C.-J.), fabric. de lampes à Paris ;
Pourrière (O.), direct. de la succurs. de la Société marseill. de crédit à Paris ;
Raynaud (A.-F.-P.), pharmacien à Biarritz ;
Regoin, délégué au conseil sup. des colonies (Mayotte) ;
Robbe (G.-G.-F.), vice-présid. de la Ch. de commerce de Dieppe ;
Roubaud (L.-E.-H.), fabric. de liqueurs à Marseille ;
Rueff (L.), entrepren. de travaux publics à Paris ;
Saint-Paul de Sinçay, présid. de la Ch. de commerce française de Liège ;
Salmon (D.), fabric. de toiles et broderies à Nancy ;
Salzedo (J.), négociant à Madrid ;
Sandoz (G.-R.), bijoutier joaillier à Paris :
Strauss (J.), direct. de la Société vénitienne pour l'industrie de la verroterie ;
Suberville (L.-P.-M.), négoc. de chiffons en gros à Carcassonne ;
Valladaud (H.-E.), v.-prés. du synd. patron. de l'ind. du vêtement à Saint-Etienne ;
Van Wijck (H.), direct. de la Banque nationale d'Haïti ;
Vinet (A.-L.), fabric. de miroiterie à Paris ;
Vinson (L.), fabric. de rubans à Saint-Etienne ;
Violet (A.-P.), négoc. en soieries à Paris ;
Weyl (M.-D.), négoc. en houblon à Nancy ;
Wohlhuter (J.-J.), direct. de la brasserie la Nouvelle-Gallia à Paris.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — MM. le *colonel* Caudrelier ; le *capit.* Laulhier et le *sous-lieut.* Douville de Fraussu sont désig. pour servir au 1er sénégalais ;

MM. le *colonel* Simoneau; le *capit.* Lafitte; les *lieut.* Laroche, Tailleur et Schwartz et les *sous-lieut.* Hienne et Dulac sont désig. pour le 2e sénégalais;

MM. le *capit.* Fleury et le *lieut.* Guex sont affectés au 4e sénégalais.

Congo. — MM. le *capit.* Faure est désig. pour servir au Congo.

Chine. — MM. les *sous-lieut.* Renaud et Lacave-La-Plagne-Barris sont désig. pour servir au 16e rég.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Tujague et Guillermin et les *lieut.* Larmina, Paulet, Bataille, Trouilh et Fournier sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — M. les *capit.* Barazer, Soubiran, Chibas-Lassalle et Gillot et les *lieut.* Gillet, Ruaux, Arnould, Piard et Paris sont désig. pour servir au Tonkin;

MM. le *capit.* Loubère; les *lieut.* Bernard, Battesti et le *sous-lieut.* Allut sont affectés au 18e rég.;

MM. les *capit.* Nypels et Demogue et les *sous-lieut.* Arnould et Picaud sont désig. pour servir au 5e tonkinois.

Inde. — M. le *lieut.* Villon est désig. pour servir dans les établissements français de l'Inde.

Madagascar. — MM. le *chef de bat.* Divers; les *capit.* Gautheret, Coutet, Fleury, Larroque, Montal, Petitdemange et Chauvelot; les *lieut.* Nayel, Bouffard, Camy, Trémolet, Hinzelin et Crozes et les *sous-lieut.* Portat et Videau sont désig. pour servir à Madagascar.

Martinique. — M. le *capit.* Morin est désig. pour servir à la Martinique.

Réunion. — M. le *capit.* Augère est désig. pour servir au bataill. de la Réunion.

Siam. — M. le *colonel* Goullet est désig. pour servir en mission au Siam.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Chaunac-Lanzac est désig. pour servir à la 3e batt. du 6e rég.;

MM. les *capit.* Camy et Jordan sont affectés au territ. milit. du Tchad.

Tonkin. —MM. le *lieut.* Darras et le *sous-lieut.* Marais sont désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine.

CORPS DU COMMISSARIAT

Afrique Occidentale. — M. le *commiss. ppal de* 3e *cl.* Gaveau est désig. pour servir en A. O. F.;

M. le *commiss. de* 1re *cl.* Manès est désig pour servir à Kayes.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. Gouzien, *méd. ppal de* 2e *cl.*, est nommé méd. chef de l'hôpital de Saint-Louis;

MM. Wagon, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est nommé méd. chef du poste de Ouagadougou;

M. Ventre, *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.*, est placé à l'hôpital de Dakar;

M. Touchet, *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.*, est affecté à l'hôpital de Saint-Louis;

MM. Rousselot-Bénaud, Piron, Guilloteau et Damiens, *méd.-majors de* 1re *cl.*; Maupetit, Destelle, Cariés, Malouvier, Jauréguiber, Reyneau, Bonduel, Le Roy, Cocaign et Fournier, *méd. aides-maj. de* 2e *cl.*, et Birard, *pharm.-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir en A. O. F.;

M. Dutigny, *méd.-maj.de* 1re *cl.*, est nommé méd. chef à l'hôpital de Kati;

M. Roques, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est placé à l'hôpital de Dakar;

M. Cardeillac, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est nommé méd. chef à l'hôpital de Kayes;

M. Jacquin, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est affecté au 2e sénégalais;

M. Augé, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à Kati;

M. Vielle, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est affecté au poste de Goua;

M. Allard, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est placé à l'hôpital de Kayes;

M. Leynia de la Jarrige, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est affecté à l'hôpital de Dakar;

M. Fouladoux, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir à la Côte d'Ivoire.

Guyane. — M. Roubaud, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est affecté au pénitencier des Roches-du-Kourou.

Indo-Chine. — MM. Clavel, *méd. ppal de* 2e *cl.*, et Burdin, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir en Indo-Chine,

Cochinchine. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, Le Hardy est désig. pour servir à l'hôpital militaire de Saïgon.

Tonkin. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Savignac est désig. pour servir à Dap-cau ;

M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Thoulon est désig. pour servir au Yunnan.

Inde française. — M. Gassin, *maj. aide-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir aux établissements français dans l'Inde.

Congo. — M. Allain, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est nommè chef du service de santé au Moyen-Congo,

Madagascar. — MM. Massiou, *méd.-maj de* 2e *cl.*: Bussière, Colat, Trividic, Jubin, Vadon, Collomb, Castueil, Villeroux, Lebard et Robin, *méd. aides-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir à Madagascar.

Mayotte. — M. Brunati, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est nommé chef du service de santé de la colnoie.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. *l'offic. d'admin. de* 1re *cl.* Flory est désig. pour servir à l'hôpital de Saint-Louis ;

MM. les *offic. d'admin.de* 3e *cl.* Jeanpoc et Arragon sont désig. pour servir à l'hôpital de Dakar;

M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Lamorlette est désig. pour servir en A. O. F.

Chine. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Adrian est désig. pour servir au corps d'occupat. de Chine.

Indo-Chine. — M. l'*offic. d'admin. ppal* Letzer est désig. pour servir en Indo-Chine.

Guyane. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Portes est désig. pour servir à la Guyane.

Madagascar. — M. l'*offic d'admin. de* 3e *cl.*, Grenier est désig. pour servir à Madagascar;

M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Monseau est désig. pour servir à l'hôpital de Diégo-Suarez.

Martinique. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Florimond est désig. pour servir à la Martinique.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Atlantique. — M. le *mécanic. ppal de* 1re *cl.* Carponsin est désig. pour embarq. sur le *Troude.*

Cochinchine. — M. le *lieut. de vaiss.* Cluzeau est nommé direct. du port de Saïgon.

Océan Indien. — M. l'*aspir. de* 1re *cl.* Le Moaligou est désig. pour embarq. sur la *Rance.*

SERVICE DE SANTÉ

Sénégal. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Bellet est désig. pour embarq. sur le *Marigot* à Dakar.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Méray est nommé inspect. génér. de 2e cl. des colonies.

Sont nommés inspect. de 1re cl. des colonies : MM. Furiet, Fillon et Norès ;

M. Lemaire, gouvern. des établiss. français dans l'Inde, est nommé gouvern. de 1re cl.;

M. Couturier, gouvern. de 2e cl., est nommé lieut.-gouvern. du Gabon;

M. Camille Guy, lieut.-gouvern. du Sénégal, est nommé gouvern. de 2e cl.;

M. Bonhoure, gouvern. de la Martinique, est nommé gouvern. de 1re cl.;

M. Rey, gouvern. de 3e cl., est nommé gouvern. de la Guyane ;

M. Angoulvant, gouvern. de 3e cl., est nommé gouvern. des îles Saint-Pierre et Miquelon ;

M. Brun est nommé secrét. gén. de 1re cl. aux établiss. franç. dans l'Inde ;

M. Gaudart est nommé secrét. gén. de 2e cl. à la Martinique ;

M. Poulet est nommé secrét. gén. de 2e cl. à la Guinée française ;

M. Echalier est nommé administ. en chef de 2e cl.;

MM. Lacaze, Garnier; Mouton, Cardenau, Chambon et Deville sont nommés administ. de 1re cl.;

MM. Marpaux, Lagriffoul, Demortière, Dolisie, Dreyfus, de la Bretesche et Fournier sont nommés administ. de 2e cl.;

MM. Fontfreyde, Cercus, Chessé, Latapie, Vally, Mounier, Lefilliâtre et Jaeck sont nommés administ. de 3e cl.;

MM. Fauré, Ponge et Baret sont nommés administ. adjoints de 1re cl.;

MM. Poirier, Lapalud, Kulsch, Royet, Germenot, Billault, Doux, Marchand, Ferlus et Voyron sont nommés administ. adjoints de 2e cl.;

MM. Lapierre, Lhomme, Fontoynont, Besson, Colançon, Longuemart, Dauvin, de Hansy, Mathieu, Pédezert, Lecocq, Gadou, Magnan, de Kercadio, Delavoipière, Tallerie, Toupenay, Bleu, Goubeau, Folquet, Larrive, Marchessou, Chamarande et Bidaine sont nommés administ. adjoints de 3e cl.

Sont nommés :

Présid. du trib. sup. de Papeete (établiss. français de l'Océanie), M. Hostein;

Juge-prés. du trib. d'appel de Djibouti (côte des Somalis), M. Jore;

Conseiller à la Cour d'appel de l'Inde, M. Boulard;

Lieut. de juge au trib. de prem. inst. de Conakry (Guinée), M. Roger;

Conseiller audit. à la Cour d'appel de la Nouvelle-Calédonie, M. Crespin;

Lieut. de juge au trib. de prem. inst. de Cotonou (Dahomey), M. Lucas;

Juge suppl. au trib. de prem. inst. de Tamatave (Madagascar), M. Guérin;

Juge suppl. au trib. de prem. inst. de Diégo-Suarez (Madagascar), M. Le Bel;

Juge présid. du trib. de prem. inst. de Karikal (Inde), M. Dugand;

Lieut. de juge au trib. de prem. inst. de Pondichéry (Inde), M. Michas;

Juge-prés. du trib. de prem. inst. de Saint-Pierre et Miquelon, M. Jardon;

Conseiller audit. à la Cour d'appel de l'Inde, M. Basquel;

Juge suppl. au trib. de prem. inst. de Pondichéry (Inde), M. Falk;

Juge de paix à comp. étendue à Yanaon (Inde), M. Niocel (Pierre-Henri);

Juge suppl. au trib. de prem. inst. de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe). M. Dépierre;

Juge suppl. au trib. de prem. inst. de Fort-de-France (Martinique), M. Le Flem;

Juge suppl. au trib. de prem. inst. de Chaudoc (Indo-Chine), M. Briffaut;

Juge suppl. au trib. de prem. inst. de Dakar (Sénégal), M. Sainte-Luce;

Juge suppl. au trib. de prem. inst. de Cayenne (Guyane), M. Noyer;

Juge-présid. du trib. de prem. inst. de Mayotte, M. Fabre.

Juge de paix à compét. étendue à Fianarantsoa (Madagascar), M. Arlin.

M. Holtz (L.-P.-M.), est nommé attaché au parquet du proc. génér. de Madagascar.

Indo-Chine. — M. de Lalande-Calan est nommé à l'emploi d'inspecteur.

MM. Ganesco et Bouyeure sont nommés administ, de 2e cl.

M. Fort est nommé administ. de 3e cl.

MM. Bessière, Simon, Baroussin, Broué, Bonnet, Paternelle, Bayle, Pasquier, Giran et Santoni sont nommés administ. de 4e cl.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

Le Morvan dans la défense de la France, par le lieutenant-colonel BIOTTOT. — 1 vol. in-8°, Chapelot, éditeur.

Cet ouvrage est une étude d'une portée beaucoup plus vaste que son titre ne semble l'indiquer, car c'est la question de la défense de la France d'abord, et accessoirement, celle de l'utilisation du massif morvanais, que le lieutenant-colonel Biottot développe devant nous. Il critique la conception, tout idéologique, qui a présidé à notre organisation défensive, et la confiance avec laquelle on l'a basée sur de simples hypothèses : la direction que suivrait l'ennemi envahisseur demeure, en effet, une inconnue du problème. La défensive ne doit, à son avis, s'inspirer que du terrain et prendre assiette sur les bastions que la nature a aménagés. Cette

même conception s'applique à la fortification, non plus immuable et permanente, mais établie au moment du besoin, à l'exception de certains points d'une importance stratégique incontestable qui recevraient une défense fixe.

Ce livre, dont nous ne donnons qu'une faible esquisse, est des plus remarquables et de nature à susciter, chez les profanes éclairés comme chez les spécialistes, d'utiles et fécondes réflexions.

Le Gotha géographique pour 1904-1905 (*Geographen-Kalender*), par le Dr H. Haack. 1 vol. cartonné accompagné de 16 cartes. Justus Perthes, éditeur. Gotha, 1904.

L'*Almanach géographique* contient les comptes rendus annuels de toutes les nouveautés géographiques du monde entier. Il est accompagné d'un livre d'adresses géographiques comprenant plus de 5.000 noms. De plus, il renferme des renseignements exacts et détaillés sur 3.000 sociétés ou instituts et environ 2.000 publications périodiques.

Cet ouvrage, établi et édité avec le plus grand soin, est appelé à faciliter grandement les relations entre les géographes de tous les pays civilisés.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Une année de politique extérieure, par René Moulin, avec préface de M. Jules Godin, ancien ministre. Un vol. in-12 de 356 pages. Plon-Nourrit et Cie, éditeurs. Paris, 1905.

Cours de langue annamite. par A. Chéon, administrateur des services civils de l'Indo-Chine. Un vol. in-4° de 658 pages. F.-H. Schneider, éditeur. Hanoï, 1905.

Quatre cents ans de Concordat, par Alfred Baudrillart, docteur ès lettres. Un vol. in-12 de 386 pages. Poussielgue, éditeur. Paris, 1905.

Rapport fait au nom de la commission des finances du Sénat sur le budget général de l'exercice 1905, par M. Saint-Germain, sénateur d'Oran. Un vol. in-8° de 284 pages. Paris, 1905.

Observations sur la guerre dans les colonies, par le lieut.-colonel Ditte, de l'infanterie coloniale. Un vol. in-8° de 368 pages avec 13 cartes. H. Charles-Lavauzelle, éditeur. Paris-Limoges, 1905.

Comptes rendus du Congrès national des sociétés françaises de géographie (Rouen, 1903), publiés sous la direction de M. Georges Monflier. Un vol. in-4° de 105 pages. Léon Gy, éditeur. Rouen, 1904.

La Question macédonienne et les réformes en Turquie, par J.-F. Voïnov. Un vol. in-8° de 208 pages avec 2 cartes hors texte. Société française d'imprimerie et de librairie. Paris, 1905.

Essai sur les sources de l'histoire des Antilles françaises (1492-1665), par Jacques de Dampierre. Un vol. in-8° de 240 pages. A. Picard et fils, éditeurs. Paris, 1904.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Afrique française (*avril*). La question d'Ethiopie. — La mission Segonzac. — L'incident allemand-marocain.

Bulletin du Comité de l'Asie française (*avril*). Paul Pelliot : La Chine à l'école de l'étranger. — Robert de Caix : L'opinion américaine et la guerre. — La guerre. — Chalvan : Souvenirs de la conquête du Tonkin (variété).

Bulletin de la Réunion d'études algériennes (*fév.-mars*). Maurice Pouyanne : Etude sur la législation foncière de l'Empire ottoman.

La Quinzaine (16 *avril*). Henry de Montardy : Choses marocaines.

La Quinzaine coloniale (10 *avril*). J. Chailley : La question du Maroc.

La Réforme économique (16 *avril*). *** : Les voies d'accès du Simplon.

Revue de Madagascar (10 *avril*). E. Hesling : L'assistance médicale indigène et la colonisation.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revue canadienne (*avril*). Errol Bouchette : La population française du Canada.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES AUXILIAIRES
DU
MINISTÈRE DES COLONIES

Des dispositions récentes, prises par le nouveau ministre des Colonies, M. Clémentel, d'accord avec ses collègues des départements du Commerce et de l'Agriculture, touchant l'emploi des renseignements économiques que le Pavillon de Flore reçoit de ses diverses colonies, ont ému vivement le monde des affaires, et lui font craindre d'assister à un nouvel émiettement des efforts qu'on a eu déjà tant de peine à coordonner et à centraliser. Il a donc paru intéressant de jeter un coup d'œil rapide sur les organes pratiques que des hommes perspicaces, expérimentés et bien renseignés, — comme MM. Boucher et Guillain, le premier ancien ministre du Commerce, le second, ancien ministre des Colonies, — ont cru bon de donner à notre commerce extérieur, afin de favoriser son développement à l'étranger et dans nos possessions d'outre-mer. Les successeurs de ces ministres ont du reste judicieusement développé leur œuvre dont le fonctionnement, s'il n'est pas encore parfait, rend les plus appréciables services.

Les organes, dont il est ici question, sont : l'*Office national du Commerce extérieur*, l'*Office colonial*, le *Jardin colonial de Vincennes*.

On peut évidemment trouver ailleurs d'utiles indications ; les institutions ou sociétés privées, ou plus ou moins officielles, abondent : la *Société de géographie commerciale de Paris*, le *Comité du commerce extérieur*, la *Société d'encouragement pour le commerce d'exportation*, etc., etc. Mais aucune ne revêt le caractère public d'organe officiel dont sont revêtus les établissements de la Galerie d'Orléans, de la rue Feydeau et de Vincennes. Chacun de ceux-ci a sa charte constitutive, des attributions déterminées, un budget spécial, des publications qui vulgarisent tous les renseignements

provenant du monde entier. Il y a donc, là, une réelle force économique, trop souvent ignorée du public, et qu'il peut être opportun de mettre, de nouveau, en lumière.

I

L'OFFICE NATIONAL DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Bien que l'Office National du Commerce Extérieur soit en relations plus étroites, légalement, administrativement et budgétairement avec le département du Commerce et les Chambres de commerce françaises, qu'avec le ministère des Colonies, sa sphère d'action est assez étendue et sa richesse d'informations suffisante pour justifier la première place qu'il occupe au seuil de cette étude. Son organisation se perfectionne chaque année, sous l'intelligente impulsion de son sympathique et distingué directeur, M. Colin-Delavaud, dont l'opiniâtreté et le labeur ont vaincu, il y a quelques années, les obstacles inhérents à toute œuvre qui débute; et si l'on pouvait formuler un souhait, ce serait que des ressources plus importantes permissent à l'Office Colonial (dont il va être question ci-après) de compléter ses divers services, dont quelques-uns sont forcément restés à l'état embryonnaire.

A. — L'Office National du Commerce Extérieur doit sa naissance officielle à la loi du 4 mars 1898 et aux conventions des 14 novembre 1897 et 2 janvier 1898, ainsi qu'au décret du 25 avril 1898.

Son budget est alimenté par : 1° une allocation fixe inscrite, chaque année, dans la loi de Finances au département du Commerce ; 2° le produit d'une imposition de 0 fr. 01 par franc venant en supplément additionnel au principal de la contribution des patentes perçues à Paris et dans le département de la Seine ; 3° une subvention annuelle de 54.000 francs consentie, contractuellement avec l'Etat, par la Chambre de commerce de Paris; 4° des subventions, des legs et libéralités de toute nature provenant d'administrations publiques, de Chambres de commerce, d'Associations syndicales ou de simples particuliers ; 5° toutes autres ressources qui pourraient lui être affectées par la loi.

L'Office National du Commerce Extérieur est déclaré Etablissement Public. Son budget annuel, convenablement doté, oscille autour de la somme de 184.000 francs, sur laquelle ses subventions et recettes sont d'environ 60.000 francs. Aux dépenses, le traitement du personnel atteint le chiffre de 85.000 francs ; les impressions et achats de documents (*Moni-*

teur officiel du commerce, etc., etc...) absorbent 55.000 fr.; le matériel, les frais de bureau et d'affranchissements coûtent 26.000 francs ; divers autres chapitres (frais de voyage, constitutions de retraites pour les employés, etc., etc...) forment le solde, soit approximativement 18.000 francs.

B. — Sa sphère d'action s'étend de jour en jour et elle est déjà si forte qu'on ne peut même pas envisager son amoindrissement, quel qu'il fut.

L'Office National est chargé de la rédaction et de la publication hebdomadaire du *Moniteur officiel du commerce* qui reproduit tous les renseignements intéressant le commerce français à l'étranger, les décrets, arrêtés, règlements, etc.... dont il serait difficile de se procurer le texte ailleurs. Il distribue, en outre, deux fois par semaine, une *Feuille d'informations* à l'usage des journaux et des groupements économiques ; les éléments principaux en sont naturellement puisés dans le *Moniteur officiel du commerce.*

L'Office a également commencé, il y a deux ans, la publication de très curieuses monographies industrielles et commerciales, dont voici quelques titres : le *Commerce des vins à l'étranger et aux colonies*, le *Recouvrement des créances commerciales à l'étranger et aux colonies*, le *Commerce de la coutellerie*, etc., etc...

De nombreuses *Notices* commerciales ont également vu le jour sous ses auspices : pour le commerce des fleurs fraîches, des œufs, du beurre, etc., en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, etc., etc...

Enfin, — et c'est l'œuvre de vulgarisation la plus importante de l'Office — il est procédé, presque chaque semaine et comme supplément au *Moniteur officiel du commerce*, à la publication successive et régulière de ceux des plus intéressants des Rapports commerciaux de nos agents diplomatiques et consulaires à l'étranger. L'un des derniers — celui qui traite de l'état économique du Mexique — porte le n° 432. C'est dire qu'il y a, là, une source tout à fait précieuse d'informations récentes, substantielles et impartiales, à laquelle il ne manque à nos commerçants, qui se plaignent souvent à tort sur ce point, que de prendre la peine d'aller y puiser librement.

Enfin ce n'est pas tout.

Parmi les services, les mieux organisés de l'Office, il convient de signaler ceux qui s'occupent des *Douanes* et des *Transports*. Ses agents sont convenablement documentés et ils renseignent, vite et bien, ceux qui viennent les questionner sur ces matières pourtant si arides, si touffues, si difficiles.

Quand nous aurons dit que c'est dans les locaux de l'Office National du Commerce Extérieur que, fréquemment, nos consuls en congé et des conseillers du Commerce extérieur établis à l'étranger viennent se tenir à la disposition des commerçants désireux d'être documentés par des gens connaissant certainement bien le pays où ils résident habituellement, nous pensons nous être suffisamment expliqués sur les services rendus par l'institution précieuse dont nous venons de parler pour que l'on ait la conviction que c'est bien une institution *nationale*.

C. — Est-ce à dire que des améliorations ne soient pas désirables ? Si, évidemment, et il s'en produit fréquemment. Nous voudrions, entre autres choses, qu'il y eût, à l'Hôtel de la rue Feydeau, une centralisation plus complète et plus raisonnée de toutes les demandes d'emploi pour l'étranger. Plusieurs associations s'occupent de cet objet et rendent des services. Mais, trop souvent, on ignore leur nom, leur siège. A notre époque, il faut faire vite et on n'a vraiment pas le temps de multiplier les démarches, aussi bien du côté des patrons que du côté des employés. L'Office ne fait pas payer son entremise : les dossiers relatifs aux emplois, qu'il possède déjà, sont bien compris et convenablement tenus. Il faut souhaiter, dans l'intérêt de tous, que leur nombre se multiplie.

II

L'OFFICE COLONIAL

Si une institution, comme celle dont nous venons d'esquisser l'organisation, s'imposait dans l'intérêt de notre commerce avec l'*Etranger*, une création de nature analogue était bien plus nécessaire encore pour favoriser les relations économiques de la France avec *ses Colonies*. Notre nouveau domaine colonial date d'hier; il n'est guère connu du grand public qui, chez nous, reste fâcheusement indifférent aux questions d'outre-mer au sujet desquelles se passionnent tant les Anglais et les Allemands. Si, jadis, on a pu dire, bien qu'avec une ironie un peu forte que, pour bon nombre de Parisiens, le monde finissait aux fortifications, il n'en est pas moins vrai que, avec les facilités de voyage de l'époque contemporaine, on peut hautement affirmer que ceux-là même, parmi les habitants de la capitale, qui vont le plus facilement aujourd'hui aux bains de mer, aux eaux, dans les montagnes, en Suisse, en Ecosse, en Norvège, considèrent les colonies avec défiance ou avec dédain. Il n'entre pas dans nos intentions de rechercher ici les causes,

parfois bizarres, de cet état d'esprit. Mais ces causes existant, il fallait un organe officiel propre à en combattre les effets, en faisant plus exactement connaître ce qu'on ignorait et mieux apprécier ce que nous possédions; l'utilité d'un Office Colonial apparaissait donc. Mais — dira-t-on — pourquoi n'avoir pas confié ce soin à l'Office National du Commerce Extérieur, en créant une section spéciale? Tout simplement, parce que l'institution de la rue Feydeau, dépendant du ministère du Commerce, n'aurait jamais pu obtenir la moindre réponse satisfactoire des fonctionnaires coloniaux dépendant du Pavillon de Flore. C'est peut-être absurde; mais c'est comme cela, et il en est tellement ainsi que, même actuellement, l'Office Colonial (bien que se rattachant au ministère des Colonies), semble ne pas trouver autant de facilités qu'il serait désirable, pour recueillir des renseignements qui seraient de la plus grande utilité au commerce. Ce sont, là, des mystères qu'il convient de ne pas approfondir; les questions de personnes, de rivalités administratives, de susceptibilités hiérarchiques, sont d'une nature si délicate qu'il vaut mieux ne pas les effleurer, puisque le Parlement lui-même — et il est grand maître — ne s'en émeut pas!

Quoi qu'il en soit, l'Office Colonial existe; il est installé, Galerie d'Orléans, dans des locaux qui, jamais, ne furent rébarbatifs; on y est aimable et accueillant; le public intéressé y va sans éprouver l'impression d'inquiétude respectueuse que lui cause toujours l'entrée dans une administration publique. Là, pas d'huissiers à chaînes, pas d'escaliers interminables, pas de couloirs sans fin. Tout de suite, on entre, on est introduit. Nous dirons peu de chose des réflexions facétieuses de quelques colons alléguant qu'on ne trouve jamais personne à qui s'adresser utilement. A cet égard, voici la vérité : les chefs de service sont peu nombreux, et fréquemment ils ont besoin de se rendre au Pavillon de Flore; l'impatience est de règle à notre époque; on ne veut pas attendre, et l'on s'en va en maugréant. Si, par hasard, le colon, arrivant des colonies, a besoin de s'arrêter Galerie d'Orléans, il feint de ne pas comprendre, lui qui cependant est en congé, que les autres aient le droit légitime d'en faire autant, l'été. Bref, ces doléances-là ne sont pas bien sérieuses, et si l'on estime qu'on leur doit certains égards, des mesures sont faciles à prendre.

C'est en 1899 que l'Office Colonial a été créé par un décret (14 mars 1899) dû à l'intelligente initiative de M. Guillain, alors ministre des Colonies et dont le passage, au Pavillon de Flore, a laissé des empreintes si fortes. L'Exposition *permanente* !!! des Colonies, créée en 1855, avait été supprimée en 1896.

comme mesure concomitante à la démolition du Palais de l'Industrie dans une dépendance modeste duquel elle était installée. Le musée colonial de Tervueren, près Bruxelles, avait fait éclater, lors de l'Exposition belge de 1905, le puissant intérêt d'une institution de ce genre. Notre domaine colonial, énormément agrandi, demandait des initiatives, des capitaux pour le mettre en valeur. Le régime terrien de nos diverses possessions, l'organisation douanière, les conditions de transport étaient ignorées du plus grand nombre. Il convenait que des agents spécialisés fussent toujours à même de renseigner le public qui avait le droit d'exiger de l'Etat de semblables indications; c'était élémentaire. La création de l'Office Colonial pourvut à ces diverses nécessités. Il fut chargé — l'article premier du décret du 14 mars 1899 précité le spécifie formellement — de *centraliser*, dans l'intérêt du public, les renseignements de toute nature concernant l'agriculture, le commerce et l'industrie des colonies françaises. On lui confia le soin d'assurer le fonctionnement d'une exposition permanente du commerce colonial.

Un *Conseil de perfectionnement* fut appelé à donner son avis sur les mesures propres à développer le commerce entre la métropole et les colonies.

L'Arrêté Ministériel du 18 juin 1899 compléta les mesures nécessaires destinées à faciliter la bonne exécution du décret du 14 mars précédent, et précisa mieux encore les attributions de l'Office Colonial, dont les services furent divisés ainsi : Section du commerce, Section de la colonisation, Service de la statistique. A dire vrai, l'énumération des fonctions des sections du *commerce* et de la *colonisation* révèle, à elle seule, que ces deux services sont appelés à empiéter nécessairement l'un sur l'autre à chaque instant [1].

---

[1] ARRÊTÉ DU 18 JUIN 1899

§ 1. Les services de l'Office colonial sont répartis en deux sections : Commerce et Colonisation.

Ils comprennent en outre les services de la statistique et de la bibliothèque.

§ 2. Les attributions de la section du Commerce sont les suivantes :

a) Commerce de l'importation dans les colonies. Transports, frets, assurances, moyens d'embarquement et de débarquement dans les colonies, ruptures de charges, certificat d'origine.

Droits de douane dans les colonies. Droits d'octroi de mer, de consommation. Droits de port ou de pilotage, etc., etc.

Principaux produits importés. Comparaison entre les produits français et les produits étrangers : prix, qualités, métrage, emballage, mode de paiement.

Exposition des produits étrangers consommés dans la colonie.

Enquêtes sur les chances d'importation de produits non encore connus ou peu connus.

b) Commerce d'exportation des colonies en France. Principaux produits exportés

Il en est différemment du Service de la bibliothèque qui donne satisfaction et qui est très suivi; le Service de la statistique occupe, également, un compartiment bien à part et mérite des éloges sans réserves, depuis qu'il a été rattaché à l'Office Colonial. Sous l'habile impulsion de M. Ch. Mourey d'abord, et avec la bonne continuation de M. P. Chemin-Dupontès ensuite, tous les anciens retards ont été rattrapés et la publication annuelle de nos statistiques coloniales est, en somme, à jour. Elle le serait tout à fait, si certains gouverneurs mettaient plus de ponctualité à envoyer leurs états annuels; mais, sur ce point particulier, de même que sur plusieurs autres, les réclamations de l'Office Colonial restent souvent vaines. Au delà des mers, on le considère sans doute comme un gêneur. Pensez donc! quelqu'un faisant travailler, par qui on éprouve l'ennuyeuse obligation de prendre la moindre peine! C'est comme pour les colons que, trop souvent, l'on moleste au lieu de les accueillir, les bras ouverts. Oui, les bras ouverts, comme on le devrait; ils sont regardés de travers parce que

---

des colonies en France ou à l'étranger. Marchés importants, mercuriales, transports, frets, assurances.

Droits de douane à l'entrée en France. — Droits de sortie (ayant ou non caractère de droits de douane).

Principales maisons d'exportation dans les colonies.

Comparaison des produits des colonies importés en France et de ceux provenant de l'étranger.

§ 3. Le Service de la Colonisation comprend :

a) Introduction d'immigrants aux colonies. — Notices coloniales. Régime des impôts. Régime militaire. Placement des jeunes Français dans les maisons de commerce, les industries, les exploitations agricoles, les entreprises de navigation.

b) Exploitations agricoles. Concessions. Régime domanial. Principales cultures à entreprendre. Rapports avec le Jardin d'essai de Nogent. Chambres d'agriculture.

c) Etablissement des maisons de commerce aux colonies.

d) Etablissement d'industries aux colonies.

e) Exploitations minières des colonies. Régime des mines.

f) Service des renseignements sur les adjudications, contrats, marchés de travaux et de culture aux colonies.

g) Services des lignes de navigation. Horaires à jour. Renseignements sur les relations postales et télégraphiques.

§ 4. — Statistique. — Le service de la statistique comprend :

La statistique du commerce et de la navigation; la statistique de la population, des terres, des productions; les renseignements climatologiques; les documents bibliographiques et cartographiques.

Art. 3. — Des expositions temporaires, placées sous la surveillance du chef de la section du Commerce et organisées par les délégués des colonies feront connaître au public les produits utiles à importer ou à exporter dans les colonies françaises. Ces expositions auront lieu suivant un roulement déterminé par le Conseil d'administration.

Art. 4. — Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 14 mars 1899, les gouverneurs et fonctionnaires coloniaux en congé en France se tiendront, suivant un roulement et aux jours et heures qui seront publiés chaque mois, à la disposition des négociants et colons pour leur donner tous les renseignements qui leur seraient utiles sur les colonies françaises.

leur présence est l'occasion d'un léger labeur. Voilà la vérité! Or, cette vérité, on la doit, même à ses amis, quand les circonstances se présentent, si c'est dans l'intérêt général.

L'article IV de l'arrêté du 18 juin 1899 prévoit, enfin, que c'est à l'Office Colonial, que les gouverneurs et fonctionnaires coloniaux, en congé en France, se tiendront, suivant un roulement, aux jours et heures qui seront publiés chaque mois, à la disposition des négociants et colons pour leur donner tous renseignements utiles sur les colonies françaises.

Voilà une excellente prescription, mais qui, on doit nettement le constater, est malheureusement restée lettre morte, ou à peu près, sous les prétextes les plus futiles, comme le manque de place, peut-être, pour recevoir; l'Office Colonial n'est pour ainsi dire jamais utilisé dans ce but. Il serait cependant infiniment plus digne, plus convenable pour tout le monde, que les gouverneurs y reçoivent là, à défaut du Pavillon de Flore, plutôt que chez eux ou ailleurs.

*
* *

Comment, dans la pratique, fonctionnent le *Service du Commerce* et *celui de la Colonisation*, dont les cadres furent si ponctuellement dessinés par le créateur de l'institution?

Le *Service de la Colonisation* s'est surtout spécialisé dans l'émigration coloniale pour laquelle, chaque année, un crédit de 80.000 à 100.000 francs est mis, par le Parlement, à la disposition du ministère des Colonies. Nombre de gens sans emploi se figurent qu'il leur suffit d'aller aux colonies pour trouver une situation avantageuse. C'est une erreur profonde qu'on a souvent bien du mal à faire comprendre aux intéressés et l'Office Colonial a le grand mérite d'établir une sélection intelligente. Dire que les crédits sont toujours affectés comme il conviendrait, c'est autre chose. Fréquemment, s'entremettent des influences qui permettent aux intéressés de tromper la vigilance de l'Office Colonial lui-même. Quant au *Service du Commerce*, il a, dans ses attributions, la publication de la *Feuille de renseignements de l'Office colonial*, dont l'amélioration s'accentue progressivement, et qui présenterait un intérêt plus vif encore si le Pavillon de Flore communiquait à l'institution de la Galerie d'Orléans tous les renseignements d'ordre économique qui lui parviennent de nos différentes colonies. A cet égard, des instructions, très précises du ministre à ses bureaux pourraient modifier heureusement la situation actuelle.

Le *Service du Commerce* a publié, et s'efforce de tenir à jour, une liste des maisons de commerce établies dans chacune de

nos colonies. C'est une excellente chose. Il a, par ailleurs, donné ses soins à des expositions temporaires : cafés, tissus, etc., etc... A cet égard, disons, d'un mot, que tenir bien à jour des collections de tissus en usage dans nos colonies est une entreprise presque impossible ; les goûts des consommateurs indigènes changent fréquemment là-bas, au loin, comme ici ; la plus grande prudence s'impose donc dans l'entretien d'un Musée d'échantillons d'exportation.

Il n'en est pas de même pour le Musée des produits importés de nos colonies : celui de l'Office Colonial présente une classification méthodique due à la patiente sagacité de M. Jules Grisard. C'est une véritable galerie d'enseignement que l'on visite avec intérêt.

On a eu l'heureuse idée d'annexer aux divers services de l'Office Colonial un Bureau de Vente des publications officielles ou particulières. Ces documents étaient souvent si épars qu'ils étaient presque introuvables. Là, ils sont tous réunis et si, parfois, il en manque, on peut les procurer rapidement à ceux qui les demandent.

*
* *

Telle est rapidement résumée l'organisation de l'Office Colonial. Quels sont ses moyens matériels d'action ? Il est indiscutable que, bien que possédant, depuis la loi du 28 février 1904, la personnalité civile, son budget n'est en rien comparable à celui de l'Office National du Commerce Extérieur, pour un personnel composé comme suit :

1 directeur[1] ;

2 chefs de service (dont un — M. Chérouvrier — est délégué de l'Administration Centrale des Colonies) ;

1 bibliothécaire ;

1 conservateur de musée ;

1 chargé de la statistique ;

1 secrétaire de la direction ;

3 auxiliaires hommes ;

4 auxiliaires femmes.

Il ne dispose réellement que d'un budget de 67.000 francs, déduction faite des locaux occupés.

C'est tout à fait insuffisant — on doit le reconnaître — pour assurer l'exécution du plan, tel qu'il fut dressé à l'origine par M. Guillain.

Si l'Office Colonial présente des lacunes, la cause en est uniquement à de trop faibles ressources, et aussi à une dispersion

[1] M. Auricoste qui est l'amabilité et l'obligeance mêmes.

d'efforts ; plusieurs de nos colonies versent à des institutions privées d'importantes subventions qui trouveraient, Galerie d'Orléans, un emploi judicieux et très profitable.

Il y a donc beaucoup à faire, pour donner à l'Office Colonial l'importance qu'il doit avoir. D'ailleurs, le ministère des Colonies ne l'a-t-il pas trop souvent négligé ? Il y a, dans ses statuts organiques, une disposition stipulant (article 11 du décret du 14 mars 1899) que son Conseil de perfectionnement est appelé à donner son avis sur « les mesures propres à contribuer au « développement du commerce entre la métropole et les colo- « nies ». Or, il n'est pas à notre connaissance qu'on l'ait jamais consulté dans ce but, même une seule fois, depuis six ans ! Comment, après cela, reprocher son insuffisante vitalité à un organe dont on ne se sert pas ?

Il faut donc espérer que, dorénavant, les pouvoirs publics ne se borneront pas à subventionner annuellement l'Office Colonial pour des sommes invariables, et toujours insuffisantes, et que les rapporteurs du budget du département des Colonies indiqueront au Parlement comment il convient d'étendre utilement sa sphère d'action pour le plus grand profit de notre commerce colonial et de nos exportations au delà des océans. Partout, l'on parle de la nécessité de créer, en France, de grands marchés de matières premières coloniales. Pourquoi donc ne chargerait-on pas l'Office Colonial de l'étude impartiale de cette importante question ? Bien d'autres sujets pourraient, d'ailleurs, lui être soumis. Mais il faut savoir se borner.

III

LE JARDIN COLONIAL DE VINCENNES

A une date presque concomitante à celle de la création de l'Office Colonial (14 mars 1899), le même homme d'Etat, M. Guillain, organisait (décret du 28 janvier 1899) le Jardin Colonial de Vincennes. Le rapprochement de ces deux décrets, dus au même ministre, prouve, à lui seul, que les deux institutions devaient avoir, chacune, une sphère d'influence d'activité bien déterminée et ne pas se gêner mutuellement. D'ailleurs, M. Guillain, dans l'Exposé des motifs du *décret* qu'il soumettait à la signature du Président de la République, déclarait que ses propositions étaient conformes aux vues de la Commission spéciale chargée d'étudier cette question sous la présidence de M. Milne Edwards, alors directeur du Muséum d'histoire naturelle : d'où l'on peut conclure que le Jardin Colonial est le fils du Muséum, dont de nombreux indices semblent

indiquer, cependant, qu'il dédaigne cette paternité, tout en ne pouvant pas dénier que c'est à la générosité du Muséum qu'il doit le terrain où il est installé aujourd'hui, et qui était sa propriété exclusive depuis la loi du 24 juillet 1860. Le père est âgé, c'est vrai ; mais n'appartenait-il pas au fils de contribuer à lui redonner un peu de jeunesse, au lieu d'évoluer tout à fait — jusqu'ici du moins — en dehors de lui, au risque de se voir, par les étrangers, quelque peu accusé d'ingratitude ? Quoi qu'il en soit, M. Guillain définissait ainsi l'objet du futur Jardin colonial :

« Servir de lien entre tous les jardins d'essai de nos colo-
« nies ; les conseiller ; les guider dans leurs travaux ; tenir à leur
« disposition les boutures, semis et graines dont ils pourraient
« avoir besoin ; centraliser et transmettre les renseignements
« nécessaires à l'amélioration des vieilles cultures coloniales et
« au développement des nouvelles ; nouer, enfin, des relations
« suivies avec les établissements similaires de l'étranger. »

C'était clair, limpide, précis.

Quant à l'article 1er du décret présidentiel, lui-même, il est encore plus net dans sa brièveté : « Il est créé, sous le nom de
« Jardin d'essai colonial, un service ayant pour objet de four-
« nir aux jardins d'essai des possessions françaises les pro-
« duits culturaux dont ils pourraient avoir besoin ainsi que de
« réunir tous les renseignements les intéressant[1] ».

Qu'est devenue, depuis lors, cette institution gérée par un Conseil d'administration (arrêté du 29 janvier 1899) ? Tout le monde colonial sait quel en est le directeur : M. J. Dybowski, inspecteur général de l'agriculture coloniale. Esprit avisé,

---

[1] Dans une NOTICE parue, sous l'inspiration du Jardin colonial, (V. *Dépêche coloniale illustrée* du 15 août 1903), on lit, à cet égard, les lignes suivantes : « La
« nécessité de cultiver des plantes sous le climat de Paris pour les envoyer ensuite
« dans les colonies n'est pas, pour ceux qui ne s'occupent pas de culture, d'une
« évidence telle qu'elle n'ait besoin de quelques mots d'explication.

« On s'est demandé, au début, si le Jardin colonial allait cultiver, sous le climat
« de Paris, des plantes tropicales, les acclimater. Et cela a fait sourire parfois.
« De fait, il y aurait de quoi, si tel était le but. Mais le sourire ne pouvait naître
« que sur les lèvres de ceux qui n'avaient pas compris. C'est que le but est tout
« autre.

« La raison de la nécessité de cultiver les plantes dans les serres pour les expé-
« dier ensuite vient surtout de ce fait que presque toutes les plantes tropicales ont
« des graines qui perdent, en l'espace de quelques semaines ou de quelques jours,
« leurs facultés germinatives. Aussi est-il impossible, dans la pratique, d'envoyer
« par exemple des graines de cacao, de l'Amérique du Sud, à la côte occidentale
« d'Afrique. Elles auraient, en route, perdu la faculté de se reproduire. Mais on
« peut leur faire faire, avec des précautions spéciales, le voyage de l'Amérique jus-
« qu'à Paris. Là, elles sont immédiatement semées, transformées en plants que l'on
« expédie en serres de transport, non pas en quantités telles qu'elles puissent servir
« de base à l'établissement de plantations, mais seulement pour constituer des pepi-

intelligence ouverte, doué d'une grande activité, très tenace en ses desseins, M. J. Dybowski a su donner à l'institution qu'il dirigea dès sa naissance une importance grandissante. De bons esprits affirment même que les grandes qualités, que nous venons de reconnaître à M. J. Dybowski, l'entraînent, parfois à son insu, tant est grand son désir de bien faire, à empiéter sur des terrains voisins du sien.

Malgré tout, il s'est fait, au Jardin colonial, un travail des plus intéressants de classement méthodique et de documentation précieuse en matière d'agriculture tropicale.

Le *Jardin de Kew* (Angleterre), par la généralité de ses recherches dans l'ordre botanique, ne s'occupe d'agriculture tropicale qu'un peu accessoirement ; en tout cas, il ne dépend pas du Colonial Office, et dans ces conditions son action sur les jardins d'essai des colonies anglaises n'est pas très directe. Néanmoins, on s'est inspiré, chez nous, de certaines de ses méthodes que l'on a su heureusement approprier à nos besoins.

Quant au très justement fameux *Jardin de Buitenzorg* qui « résume et concentre tous les efforts de colonisation agricole de la Hollande », son champ d'action ne s'étend pas au delà des colonies néerlandaises qui sont groupées au Sud de l'Asie. C'était donc là qu'il devait être créé, et pas ailleurs.

En pouvait-il être de même, pour la France? C'eût été peut-être imprudent [1]. Toutefois, il y a lieu de considérer que si, à Paris (d'aucuns auraient préféré Marseille, et peut-être ont-ils raison), il peut être nécessaire, pour une grande nation coloniale comme la France, de posséder « un centre unique

---

« nières dans les jardins d'essai, dont chacune dé nos colonies est pourvue à « l'heure actuelle. Là ils grandiront, fructifieront et donneront des semences qui « seront distribuées aux colons voulant entreprendre la culture de ces plantes.

« Voilà un des buts de ces cultures en serres, et alors on comprend qu'on les ait « établies à Paris ; car si l'on avait choisi un port d'embarquement, les autres « auraient été d'un accès difficile. On ne pouvait donc créer ce service qu'au centre « du réseau de communication.

« Et que l'on ne se figure pas que l'on a grand'peine à produire ces semis en « terre. Au contraire, les conditions générales y sont si bien réglées que la cul- « ture, au début, dans le jeune âge de la plante, s'y fait mieux et plus sûrement « que dans nos colonies. »

[1] « Possédant un grand nombre de colonies disséminées sur tous les points du « globe, jouissant de climats très divers, et s'adonnant par suite à des productions « variées, on ne pouvait songer à imiter l'exemple de la Hollande, et créer dans les « colonies elles-mêmes un organe de recherches générales, pas plus qu'il n'eût été « possible de songer à doter chaque colonie d'importants établissements d'études. « Les résultats qu'ils peuvent donner sont certainement très importants, mais les « charges qu'ils auraient imposées auraient été trop considérables. D'autre part, « aucune de nos colonies ne pouvait, à elle seule, réunir toutes les conditions cul- « turales telles que l'on puisse songer à en faire un centre unique d'études. » (*Loco citato.*)

d'études », il semble que la véritable justification du JARDIN COLONIAL se trouve beaucoup moins dans sa participation aux diverses expositions d'horticulture, que dans la création — qui est bien son œuvre — de l'*Ecole nationale supérieure d'agriculture coloniale* organisée par le décret présidentiel du 29 mars 1902. Les élèves tirent d'incontestables avantages des riches collections du JARDIN COLONIAL dont les laboratoires leur fournissent d'excellentes leçons de choses, lesquelles facilitent singulièrement le haut enseignement qui est donné par le soin d'hommes très compétents [1]. Pour ceux que laissent froids les questions de personnes, il apparaît que les colonies doivent trouver, dans le corps des élèves diplômés de cette Ecole, une pépinière (c'est le cas d'employer l'expression) de jeunes activités propres à devenir rapidement des *colons* expérimentés et bien renseignés. Mais, — ripostera-t-on, — au Muséum d'histoire naturelle, ils auraient pu avoir un enseignement similaire! C'est possible. En tout cas, on ne l'a pas fait en temps opportun, comme il semblait convenir. Et puis — comme le JARDIN et l'ECOLE ne font guère qu'un — qu'on se souvienne que, en dehors d'une autorité émanant directement de celle du Ministre des Colonies — l'expérience le prouve, — on n'obtiendra que très difficilement un concours régulier de la part de nos possessions lointaïnes [2].

CONCLUSIONS

Il serait assurément téméraire, après cette courte analyse des *institutions économiques auxiliaires du Ministère des Colonies*, de tracer un programme de réforme. Toutefois, l'on pourrait souhaiter que l'OFFICE NATIONAL DU COMMERCE EXTÉRIEUR renonce à s'occuper des colonies françaises et renvoie les questions, qui lui seraient posées, à l'OFFICE COLONIAL. Quant à celui-ci, son champ d'action, si l'on se réfère à ses statuts organiques, est des plus étendus: or son modeste budget actuel ne lui permet pas de faire davantage, et il faut reconnaître qu'il rend déjà de fort appréciables services que nous n'avons pu

[1] Un grand jardin puissamment organisé, comme celui de Buitenzorg, pour l'Afrique Occidentale, un autre semblable pour notre Indo-Chine, avec, comme centre de ralliement, à Paris, le JARDIN COLONIAL— centre d'études, — telle est, à notre sens, la vraie solution.

[2] « Si jadis il était facile de partir dans les régions d'outre-mer et d'y faire for-« tune sans posséder un bagage de connaissances précises, il n'en est plus de même « à l'heure actuelle. La concurrence est telle que c'est aux peuples les plus forte-« ment instruits des choses coloniales, qui posséderont les méthodes les plus pré-« cises, qu'il appartiendra de conquérir pacifiquement et d'une façon durable et « rémunératrice les régions nouvelles. » (*Loco citato.*)

que très brièvement indiquer. Il dépense annuellement la somme de 67.000 francs. Le Jardin Colonial absorbe, de son côté (nous le croyons du moins), 54.000 francs. Aux hommes politiques, d'un côté, aux hommes d'affaires, de l'autre, de dire si tout leur semble pour le mieux, et en cas de réformes désirables, ce qu'elles doivent être dans l'intérêt mûrement raisonné de notre expansion économique dans nos possessions d'outre-mer.

Aspe-Fleurimont,

Conseiller du Commerce Extérieur de la France.

NOTRE ENQUÊTE

La remarquable étude que notre distingué collaborateur, M. Aspe-Fleurimont, vient de consacrer, avec toute sa compétence et toute sa sûreté de jugement, aux institutions auxiliaires du ministère des Colonies, nous a suggéré la pensée de poursuivre son travail et de l'étendre sous la forme d'une Enquête, comme l'a fait déjà notre *Revue* pour diverses questions importantes de notre politique extérieure et coloniale. Cette pensée nous paraît d'autant plus opportune à réaliser, en ce moment, que, dans les milieux coloniaux, certaines critiques, plus ou moins fondées, ont cru devoir prendre à partie les diverses institutions qui font l'objet de l'article de M. Aspe-Fleurimont. Il importe donc, dans un intérêt national manifeste, de se rendre compte de la valeur de ces critiques, et de dégager des réponses les indications utiles et pratiques qu'elles peuvent contenir.

Dans notre prochain numéro, nous ouvrirons cette enquête que nous recommandons à l'attention de tous les esprits particulièrement préoccupés de la mise en valeur de nos possessions coloniales, du perfectionnement de nos informations en cet ordre d'idées, et des progrès de l'esprit public si désirables, si nécessaires même, en matière de politique extérieure et coloniale.

La Direction.

LA QUESTION DE LA VITESSE

POUR

LES NAVIRES DE COMBAT

Il est un argument toujours mis en avant pour démontrer que la France ne doit pas songer à engager avec l'Angleterre une lutte avec des escadres cuirassées. Cet argument est le prix du cuirassé. La guerre d'escadre revient à faire dès le temps de paix une guerre à coups de millions, et paraît-il, la guerre des croiseurs au commerce ne revient pas, elle aussi, à une question d'argent!

Cet argument n'est pas pour nous retenir longuement, car il s'applique à tout système de guerre, qu'elle soit faite à l'aide de vaisseaux lents ou de vaisseaux rapides. Si la France construit un *Ernest-Renan* de 23 nœuds de vitesse et du prix de 33 millions, qui empêchera l'Angleterre d'en construire deux semblables si elle possède une disponibilité de 66 millions? Si nous construisons des navires de 25 nœuds, qui l'empêchera d'en construire de 26 nœuds, si elle a de l'argent à jeter en fumée?

Il ne paraît donc pas démontré, par l'argument « argent », que le fait de diminuer la puissance offensive en faveur d'une augmentation de vitesse soit un avantage pour les budgets resserrés. Nos 300 millions ne seront jamais que le tiers des 900 millions anglais; qu'ils soient employés à fabriquer des cuirassés ou des croiseurs, le résultat de ces sommes sera toujours à peu près le tiers l'un de l'autre en fait de tonnes mises à l'eau.

L'argument, bien au contraire, se retourne contre ceux qui l'emploient.

La vitesse est une arme de riche, est un luxe aussi bien pour les navires de combat que pour les voyageurs transatlantiques ou les hivernants de la Côte d'Azur. Il suffit, pour s'en rendre compte, de lire le procès fait à la vitesse par M. Honoré Leygue dans son rapport si remarquable du budget de la marine pour l'année 1903. Il n'y a rien de mieux à faire que de citer le passage et les tableaux.

NOMS DES NAVIRES		Nombre de chevaux.	Tonnage.	Vitesse annoncée.	Vitesse calculée avec l'utilisation du *Jules-Ferry*.
Français.	*Jules-Ferry*.....	27.500	12.554	22 nœuds	22 nœuds
	Michelet.....	29.000	12.570	22.5 —	22.38 —
Anglais...	*Drake*.....	30.000	14.350	23 —	21.98 —
	Crepy.....	21.000	12.190	21 —	20.24 —
	Kent.....	22.000	9.960	23 —	20.50 —
Allemand.	*Prince-Adalbert*..	16.000	9.000	21 —	19.775 —
Italien....	*Vittorio-Emanuele*	19.000	12.625	21.5 —	19.425 —
Etats-Unis	Croiseur-cuirassé	23.000	13.500	22 —	20.396 —
Français..	*Ernest-Renan*....	38.000	13.562	23 —	

« La remarque qui s'impose, c'est que tous les navires étran-
« gers sont abaissés en vitesse, si l'on admet le coefficient d'uti-
« lisation du *Jules-Ferry*. Il en est de même du *Jules-Michelet*,
« mais à un degré moindre. Mais alors une question peut naître :
« l'utilisation du *Jules-Ferry* ne peut-elle pas indiquer que le
« croiseur est mal conçu? Si l'on considère l'*Ernest-Renan*
« nouveau, on constate de quelle influence est le tonnage, puis-
« que sur le *Drake*, de 14.350 tonneaux, 30.000 chevaux seule-
« ment donnent 23 nœuds? De toutes ces comparaisons découle
« cette conclusion inévitable : c'est qu'une grande incertitude
« règne sur la vitesse! »

Encore quelques chiffres, si aride cela soit-il.

Le *Journal officiel* (1903) donne 27 millions comme prix du *Jules-Ferry* et du *Suffren*. Voici donc 2 navires de prix et de tonnage identique 12.700 tonnes; le *Suffren* donne 18 nœuds, le *Jules-Ferry* est capable de donner 22 nœuds. Pour gagner (sur le papier surtout) ces 4 nœuds de vitesse, il a fallu perdre non seulement une protection importante de 13^{cm} sur l'épaisseur de la cuirasse de flottaison et quelques centimètres partout ailleurs, mais encore remplacer 4 pièces de 305^{mm} par 2 pièces de 194^{m}/^{m}, c'est-à-dire 4 pièces capables de couler le *Jules-Ferry* par 2 incapables de percer la cuirasse des croiseurs-cuirassés anglais. Quant à l'artillerie moyenne, il y a un petit gain sur le *Jules-Ferry*. Le *Suffren* possède 8 pièces de 164^{mm} et 8 pièces de 100^{mm}, ce qui fait 8 pièces de chaque bord. Le *Jules-Ferry* est armé de 16 pièces de 164, ce qui fait encore 8 pièces de chaque bord, plus puissantes que celles du *Suffren* incontestablement. Mais seront-elles absolument beaucoup plus

efficaces? On peut en douter, si l'on croit les paroles des acteurs du Yalou, de Manille, de Santiago qui disent que la victoire fut presque uniquement due aux petits projectiles. De telle sorte qu'à ce point de vue spécial de l'artillerie moyenne l'avantage du *Jules-Ferry* n'est pas aussi notable qu'il peut paraître à première vue; en revanche, est indiscutable son incapacité d'envoyer un coup mortel au *Suffren*; ses deux pièces de 194^{mm} étant trop faibles pour entailler la forte armure du navire de ligne. Mais que le *Jules-Ferry* prenne garde à son terrible adversaire, car les 4 pièces de 305^{mm} de celui-ci pourront envoyer par le fond le navire aux longues jambes qui n'aura pas voulu s'en servir. Nous estimons que le *Suffren* aurait raison du *Jules-Ferry* et que la faiblesse de celui-ci est due à la vitesse qu'on a voulu lui donner. On se demande alors si les 27 millions qu'il a coûtés ont été bien employés, car pour le même prix on aurait un second *Suffren*. Les 4 nœuds du *Jules-Ferry* reviennent donc bien cher.

Malgré tout cela, malgré l'incertitude qui règne sur le rendement de tous ces chevaux-vapeur et avec l'assurance formelle que tous ces chevaux coûtent des millions, on ne craint pas d'augmenter les vitesses, de multiplier ces chevaux qui ne tirent pas, d'agrandir les tonnages pour loger des bêtes inutiles. On ne craint pas de jeter l'argent du budget en fumée et à cette folie de la vitesse on adjoint la dérision de prétendre que c'est un moyen de guerre économique.

Cherchons donc le moyen d'utiliser au mieux les tonnes lancées chaque année de nos chantiers, dans le but que l'on se propose : amener l'Anglais à nous traiter d'égal à égal; éviter un nouveau Fachoda. Recherchons les conditions dans lesquelles se trouvent les deux pays en présence.

Nous avons vu précédemment que l'Angleterre avait besoin, — mais un besoin d'une importance capitale, car c'est pour elle une question de pain quotidien, — des arrivages journaliers de ses navires de commerce. Son gouvernement se trouve donc dans la nécessité inéluctable : 1° de protéger cette flotte de commerce pour assurer l'existence matérielle de la nation; 2° de lutter contre la flotte adverse. Elle a donc deux devoirs à remplir.

Pour le premier, il lui faut un nombre considérable de croiseurs rapides (20 à 22 nœuds) afin de pouvoir traverser rapidement les mers [1] et aller chercher les convois de blé et de viande congelée; le nombre de canons à mettre à bord de

[1] Voir H. Tanif : De la guerre au commerce ennemi. (*Quest. Dipl. et Col.*, 1er mars 1905).

ces croiseurs ne vient qu'au second plan; car ces bâtiments ne sont pas faits pour combattre, mais pour convoyer; et, à la rigueur, combattre si sa mauvaise chance amène une rencontre avec un navire ennemi.

Pour remplir le deuxième de ces devoirs, il faut à l'Angleterre de réels navires de combat.

Donc, deux flottes lui sont indispensables : une *rapide* et une *puissante*.

Sommes-nous en France dans la même obligation? Évidemment, non. Si nos frontières terrestres ont, pendant des siècles, tenu l'attention de nos gouvernements éloignée des véritables intérêts de la France, et les ont amenés à laisser l'Angleterre prendre un pied si grand de par le monde, elles nous rendront service le jour de la guerre avec l'Angleterre, et grâce à elles, nous serons approvisionnés de toutes les denrées qui n'entreront plus par Dunkerque, le Havre, Bordeaux, Marseille. Grâce à elles, la France ne sera pas exposée à mourir d'inanition. Nos lignes de communications seront assurées, celles de l'Angleterre ne le seront pas. C'est un avantage sans prix. Donc l'Angleterre se voit dans l'obligation de protéger sa flotte de commerce pour assurer son pain quotidien et la France peut, à la rigueur, voir très momentanément son pavillon de commerce disparaître des mers sans pour cela être exposée à mourir de faim. Une seule flotte lui suffit donc, lui est indispensable : une flotte *puissante*.

D'ailleurs, le cas s'est déjà présenté. De 1793 à 1812, la France vécut dix-neuf années durant, pour ainsi dire, sans commerce maritime, et cela ne l'empêcha pas de vivre d'abord et de promener ensuite ses soldats victorieux à travers l'Europe. On peut conclure que le ministre de la rue Royale a moindre charge que son collègue anglais et qu'il peut, par suite, ne tourner ses yeux uniquement que vers la destruction de la puissance militaire ennemie.

Pour cela, le combat seul vaut. En dehors du combat, toutes autres actions de guerre sont de peu d'effet ou d'effet nul, sinon d'effet contraire. Ce n'est pas à dire que la guerre au commerce doive être négligée totalement, mais elle ne peut être utilement faite qu'après la disparition des flottes de combat ennemies, si, ne pouvant pas imposer sa volonté par la mainmise sur le territoire adverse, afin de peser de tout son poids sur la nation, la France est contrainte à réduire l'adversaire par la famine.

Les Allemands, en 1870, ont brisé l'arme en laquelle résidait notre puissance, et ne pouvant espérer prendre Paris de vive

force, ils l'ont pris par la famine ; mais ils n'ont pas cessé un moment de mener une lutte vigoureuse contre nos armées de province, continuant de briser les nouvelles armes forgées.

Donc, la destruction de l'escadre ennemie s'impose. Deux moyens se présentent à nous pour détruire l'escadre ennemie : le premier consiste à couler ses vaisseaux sur ses corps morts en forçant ses mouillages à l'aide de nos torpilleurs et de nos sous-marins. De ce moyen, nous ne parlerons pas, bien que des meilleurs.

Le second consiste à opposer cuirassé à cuirassé ; ce fut le seul moyen qui, jusqu'à ce jour, assura jamais le succès. D'ailleurs, la lutte d'escadre nous sera imposée, car telle a été la tactique unique de nos adversaires : tactique qu'ils ne semblent pas avoir abandonnée, si l'on s'en rapporte à tous leurs articles de revues aussi bien qu'aux paroles de leurs hommes d'État. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire le mémorandum adressé par l'Amirauté anglaise aux membres du Parlement britannique :

« L'empire de la mer est le résultat des grandes batailles « navales... pour toute puissance navale, la destruction de la « flotte ennemie sera toujours le but vers lequel tendront ses « efforts. Le résultat aura sa répercussion sur le monde entier « parce que le vainqueur sera en état d'employer ses forces à « capturer ou à détruire les forces détachées de l'ennemi... « et d'entreprendre des campagnes d'outre-mer comme celle « de la Péninsule ibérique ou de l'Afrique du Sud. »

Il suffit encore de lire le discours de lord Selborne à la conférence coloniale, à Londres, en octobre 1902 :

« En cas de guerre, notre marine se concentrerait immédia- « tement pour détruire la flotte ennemie. On ne détacherait « pas de navires pour la défense de la Tamise, de Liverpool, « de Sydney ou d'Halifax. Car agir ainsi serait courir à un « désastre. »

Donc, qu'elle le veuille ou non, la France trouvera devant elle le premier jour une flotte de cuirassés ennemis, il est donc impossible de ne pas envisager le combat à leur livrer. L'éventualité est sévère, car l'ennemi est largement pourvu en cuirassés ; il est vrai qu'il l'est encore plus en croiseurs ; de sorte que finalement nous avons encore intérêt économique à engager la lutte contre les cuirassés pour briser l'obstacle qui s'oppose à notre mainmise sur le territoire d'outre-Manche, but suprême du grand Empereur.

Mais pour briser cet obstacle une flotte puissante est indispensable.

Qu'est-ce donc qu'une flotte puissante ? C'est une flotte qui peut ce qu'elle veut, capable de briser tout obstacle opposé par l'adversaire. Il ne suffit pas de le tourner, car ici l'obstacle se meut intelligemment ; évité un jour, on le retrouve le lendemain ; de sorte que le combat est inéluctable et fatalement la vitesse devra un jour n'être pas utilisée, elle passera au second rang et laissera la parole au canon et à la torpille, véritables et uniques facteurs du succès, du brisement d'obstacles.

Vu la justesse du tir et l'effet des projectiles, une certaine protection est indispensable pour conserver au navire sa qualité première qui est d'aller sur l'eau. La *flottabilité* et l'*artillerie*, voilà donc en quoi se résume l'essence même du navire de combat. Avoir de la grande vitesse, posséder un grand rayon d'action constituent des qualités importantes incontestablement, mais qui ne doivent entrer en ligne de compte que juste dans la mesure qu'exigera le but à atteindre.

Un bâtiment n'est autre chose qu'un poids d'eau déplacé P qui est égal à une somme de poids p_1 p_2 p_3 p_4 représentant chacun en poids ce que l'on peut accorder à chacun des éléments du navire :

p_1 représentant le poids	de la coque et de la cuirasse ;	
p_2	—	l'artillerie et de la torpillerie ;
p_3	—	la machinerie ;
p_4	—	du charbon ;

P restant constant si l'on diminue p_1 au minimum, c'est-à-dire si la cuirasse n'existe pas ; si p_1 se réduit à représenter le poids de la coque, on peut augmenter p_2, p_3, p_4, de tout ce qu'on retire à p_1, et l'on se trouve construire un paquebot plus ou moins armé pouvant aller plus ou moins vite et loin. Si au contraire on accorde à p_1 un tonnage plus considérable au détriment de p_2, de p_3 et de p_4, on se trouve posséder un cuirassé.

C'est pourquoi l'assertion de M. le colonel Rousset n'est pas exacte, car pour un tonnage donné augmenter la vitesse, c'est augmenter le poids de la machine et forcément diminuer le poids de cuirasse ou d'artillerie. Certes Napoléon utilisa largement les jambes de ses soldats, mais il ne leur fit jamais jeter leurs fusils sous prétexte de les faire arriver plus vite sur la ligne de feu. Il les fit marcher vite pour arriver à être sur un point donné supérieur en force à l'ennemi. Mais si ces soldats avaient été sans armes, ils n'eussent pas été des soldats, ils eussent pris peur et se seraient enfui logiquement pour uti-

liser leur qualité unique, la vitesse due à la légèreté de leur armement nul.

Dans l'ancienne marine à voiles, l'augmentation de vitesse du navire était acquise par une meilleure disposition de la voilure, par un affinement des lignes d'eau et surtout par le doublage en cuivre de la carène. Tout cela ne pesait rien et le navire pouvait être mis en mesure de donner plus de vitesse sans que le constructeur fût obligé de diminuer le poids de l'artillerie. On voyait des commandants faire donner à leur bâtiment une vitesse plus grande que leur prédécesseur, par des modifications judicieuses apportées au gréement ou à l'arrimage du bord. On ne voit pas aujourd'hui un commandant faire donner 19 nœuds à un cuirassé qui en a donné 18 aux essais à toute puissance.

Finalement, si on veut réunir sur un même navire toutes les qualités à un degré supérieur, on est amené à grossir le poids total P à donner au navire, c'est-à-dire à construire les mastodontes d'aujourd'hui, les 15 et 16.000 tonnes actuels.

Par ailleurs les constructeurs de toutes les puissances sont assez au courant de ce qui se fait chez les nations voisines pour que tout progrès fait ici soit immédiatement appliqué là : d'où l'impossibilité de dire que tel bâtiment vaut mieux que tel autre. Cela dépend du but que s'est proposé le constructeur. On est donc amené à chercher le but à atteindre, et celui-ci trouvé, il faut chercher le genre de navire qui permettra de l'atteindre le plus aisément avec le moins de frais.

Le but est unique : la destruction de la flotte ennemie.

Les flottes qui peuvent devenir nos ennemies sont celles de l'Angleterre et de l'Allemagne, ce sont les plus fortes; et qui peut le plus peut le moins. Ces escadres sont à nos portes. Deux ou trois jours de marche et nos escadres de Toulon et Brest les trouvent à leurs mouillages d'Angleterre, de Kiel, de Malte ou de Gibraltar. D'ailleurs nous n'aurons pas la peine de faire tout le chemin, nous savons déjà que les Anglais viendront nous proposer la bataille en vue même de nos ports.

Pourquoi donc posséder un grand rayon d'action? Celui-là sera donc faible?

Quelle vitesse demander à la flotte de combat, si ce n'est celle pratiquement utilisable; celle que les amiraux et les commandants ne peuvent dépasser *en manœuvre à rangs serrés* sans faire courir à leur bâtiment de trop grands risques d'abordage? Cette vitesse ne semble pas devoir dépasser 12 à 13 nœuds d'ici longtemps, exigeant 15 à 16 nœuds des navires chassant leur poste pendant les évolutions.

A cette vitesse un navire fait 494 mètres à la minute, c'est-à-dire met 35 secondes à franchir les 300 mètres qui séparent son étrave, de l'arrière de son matelot d'avant. Si celui-ci stoppe, par suite d'une avarie quelconque, il faut que dans le court espace d'une minute le commandant du navire s'aperçoive que son prédécesseur est stoppé, qu'il décide de la manœuvre à exécuter, qu'il donne les ordres, que ces ordres parviennent à leur destination et qu'ils soient exécutés. On comprendra aisément que dans ces conditions les officiers responsables hésitent à augmenter les vitesses de manœuvre à rangs serrés.

La moindre erreur peut amener une catastrophe et rééditer l'accident du *Victoria* coulé par le *Camperdown* en plein jour, par calme plat, sur la côte de Syrie en manœuvre à 8 nœuds! Croit-on sérieusement que sous le feu de l'ennemi, lorsque toutes les intelligences seront voilées par la nouveauté des circonstances, lorsque les sens de la vue et de l'ouïe seront oblitérés par la fumée et le tapage de l'artillerie, on fera ce que l'on ne fait pas en plein calme de paix et de beau temps? Certes, non. Il faut donc, semble-t-il, au point de vue du combat, se contenter de la vitesse maximum employée en manœuvre à rangs serrés, vitesse qui est de 16 nœuds, la vitesse normale de manœuvre et de combat étant de 10 à 12 nœuds.

En supposant la vitesse de l'escadre homogène à 20 nœuds, vitesse qu'elle ne peut utiliser qu'en formation simple de route, pourquoi marcherait-elle si vite? Serait-ce pour rechercher l'Allemand? Peut-on supposer que la jeune marine impériale ne s'efforcera pas ardemment de faire naître l'occasion de cueillir ses premiers lauriers maritimes, après les lauriers militaires et commerciaux conquis déjà par la nation, lorsqu'elle sent l'immense poussée du peuple allemand vers la pleine mer? Alors à quoi bon aller si vite?

L'amiral Cervera avait sous ses ordres une petite division qui sur le papier devait filer environ 18 nœuds. Mis en bouteille à Santiago, il tenta de s'échapper et fut écrasé par le nombre. Admettons un moment que les machines espagnoles aient pu donner ce pour quoi elles avaient été faites. Cervera se serait alors tiré des griffes de Sampson et aurait pu gagner l'abri de la Havane. Mais là, il eût été de nouveau bloqué et obligé de tenter une nouvelle sortie sous le feu ennemi. Aurait-il réussi une deuxième fois? C'eût été pour fuir une deuxième fois et chercher un autre abri sans être en mesure même de faire en route la moindre capture de cargo-boats.

Que ne donnerait pas un commandant, le jour du combat,

pour posséder quelques canons de plus ? Evidemment, si les croiseurs de Cervera avaient marché 20 nœuds, ils eussent échappé à l'escadre Sampson, mais s'ils n'avaient pas quitté l'Espagne, ils n'eussent pas eu à fuir devant cette escadre !

L'amiral Courbet, en février 1885, poursuivit une division de cinq croiseurs chinois dont trois en fer de construction récente. Il les vit s'éloigner dans le Sud sans pouvoir les joindre avec sa division de vieux bâtiments lents. Assuré de la supériorité de son artillerie et de l'adresse de ses canonniers, Courbet vit l'événement avec calme, ne désunit pas sa division sous prétexte de faire chasser les fuyards par le *Duguay-Trouin* et l'*Eclaireur*, ses croiseurs les plus rapides, et continua sa poursuite en faisant fouiller la côte, bien persuadé de rencontrer l'ennemi dans quelque havre. Deux croiseurs chinois furent en effet découverts à Sheïpoo : on sait la suite ; les autres échappèrent à l'escadre française appelée ailleurs par la politique.

Encore une fois la vitesse, peu soutenue par des canons, ne servit de rien aux croiseurs coulés à Sheïpoo ; quant à leurs collègues, la vitesse ne les sauva que grâce à la faute de notre gouvernement qui détourna la division française de son véritable rôle : le combat contre la flotte ennemie.

Mais ne comptons pas que nos ennemis commettent jamais une faute aussi lourde. Il est bien évident que, de deux bâtiments ayant même cuirasse et même artillerie, celui qui aura la vitesse supérieure aura une possibilité de victoire plus grande, mais cette augmentation de vitesse aura au préalable entraîné une augmentation de tonnage, ce qui revient à dire qu'un gros navire est plus fort qu'un faible. Il s'agit de décider si cette augmentation de poids est bien employée et s'il n'est pas préférable de l'attribuer à la puissance offensive plutôt qu'à la vitesse.

Enfin ce bâtiment extra-rapide est à la mer depuis quelques jours ; il fatigue ; ses machines et chaudières construites légèrement, c'est-à-dire dont toutes les pièces travaillant à leur limite de résistance sont sujettes aux avaries. Celle-ci survient-elle ? Le bâtiment perd immédiatement avec grande facilité 3 et 4 nœuds, si ce n'est plus. Alors que reste-t-il au commandant à l'heure de la rencontre ? Rien ou presque rien en rapport avec le grand déplacement de son bâtiment. Un commandant de cuirassé qui veut marcher 18 nœuds demande à sa machine une puissance double de celle qu'il demande à 14 nœuds.

Le croiseur *Le Guichen* donne 18 nœuds avec 18 chaudières allumées ; il lui faut 36 chaudières en action, c'est-à-dire le

double, pour marcher 22 nœuds. La *Marseillaise* donne 15 nœuds avec 14 chaudières et seulement 21 avec 28 chaudières.

Si l'on envisage la question « charbon », on voit les difficultés augmenter très rapidement. Les paquebots de 20 nœuds et plus des lignes de New-York brûlent par jour 5 et 600 tonnes de charbon au moins, cela représente une manutention énorme de combustible qui nécessite des dispositions toutes particulières, aisées à prévoir et à prendre sur un paquebot, navire peu encombré.

Mais il est bien loin d'en être de même sur les navires de combat, compartimentés à outrance, composés d'un grand nombre de cellules plus ou moins tenues closes. De telle sorte que sur les navires de combat extra-rapides actuels il sera très à craindre de voir la vitesse tomber par le manque de combustible dans les chambres de chauffe. Combustible qui se trouvera à bord, mais qu'on ne pourra pas amener devant les feux en temps utile, faute de passages suffisants et faute d'hommes. Bien entendu, il ne sera pas facile en face de l'ennemi de désarmer des pièces et d'envoyer leurs servants dans les fonds du navire.

Est-il besoin d'ajouter qu'à toute allure, à tirage forcé, le kilogramme de charbon jeté dans le foyer produit moins de travail qu'à l'allure moyenne, autrement dit que l'utilisation est moins bonne, d'où il suit que le rayon d'action diminue?

Si nous mettons *Le Guichen* de 8.000 tonneaux vis-à-vis de l'un de nos croiseurs cuirassés de 3 ou 4.000 tonneaux type *Friant*, celui-ci restera maître du champ de bataille : il fera ce que bon lui semblera sans qu'un navire de tonnage et de prix double puisse l'en empêcher. Certes *Le Guichen* pourra éviter le combat et porter la « menace », ce qui est peu, et accomplir quelque part un coup de main. Nous sommes encore à nous demander ce qu'on appelle un coup de main et à rechercher l'effet final sur la guerre d'un coup de main tenté et réussi. Mais là se bornera sa puissance effective; et si d'occasion le navire plus lent, mais plus puissant quoique de dimensions moindres, parvient à suivre sa trace, *Le Guichen* n'aura plus pour accomplir son coup de main que le temps qu'il aura gagné grâce à sa vitesse. Or, dans nos mers resserrées de l'Europe, les distances sont trop minimes pour que ce temps soit suffisant pour accomplir quoi que ce soit de sérieux.

Serait-ce pour agir dans les mers extra-européennes que nous construirions nos croiseurs-cuirassés?

Serait-ce pour lutter contre les quelques rares navires des républiques sud-américaines? Un ou deux vieux cuirassés trans-

formés suffiraient. Serait-ce pour renouveler le combat du *Bouvet* et du *Météore*, ou les combats de nos frégates isolées battant les mers à la recherche du coup de main et portant la seule menace en attendant de porter elle-même la défaite ?

Les guerres futures entre nations européennes se dénoueront dans les mers d'Europe, car les flottes actuelles ne peuvent s'éloigner de leur métropole faute d'un point d'appui sérieux.

Si d'aventure nous devons porter la guerre dans les mers lointaines, en Extrême-Orient par exemple, eh bien, nos bâtiments de France y seront bons, car les principes de la guerre sont aussi vrais dans les mers de Chine que dans la Méditerranée. Il suffira d'avoir là-bas une ou plusieurs bases de ravitaillement solides tout comme nous avons Brest, Toulon. Mais construire des bâtiments grands marcheurs, peu armés, porteurs de milliers de tonnes de charbon, c'est construire des bâtiments sans but défini et qui ne rendront pas au jour du combat les services que leur prix élevé permettrait d'attendre d'eux.

Pour les mers lointaines, il faut cependant à la France des navires de station pour promener le pavillon, soutenir nos nationaux chez les Chinois, les nègres et les révolutionnaires américains.

Ces petits bâtiments devront être avant tout confortables pour ménager la santé des équipages. Et le jour de la déclaration de guerre ils devront rallier la colonie la plus proche, essayer sur leur route de se saisir de quelques cargo-boats, et finalement désarmer et apporter à la colonie l'appoint de leurs hommes et de leurs canons, laissant à leurs lourds confrères de la métropole le soin de régler la question.

Est-ce à dire que tout bâtiment doué de grande vitesse soit à bannir de nos escadres ? Certes, non. Il en faut, mais ce ne seront que des éclaireurs, des porteurs d'ordres, des bâtiments d'un déplacement suffisant pour ne pas être arrêtés par une mer forte.

Les paquebots rempliront très bien ce rôle, dont toutes les cales seront remplies de charbon et de munitions de rechange pour la force navale à laquelle ils seront attachés.

A ces seuls bâtiments, assurant le service d'estafette, sera dévolue la très grande vitesse. Si la nation est assez riche pour se donner le luxe de ces sortes de navires, elle devra les protéger quelque peu afin qu'ils ne puissent être arrêtés ou coulés par un seul projectile arrivant juste. C'est la limite de protection. Quant à de l'artillerie, quelques pièces capables de détruire les contre-torpilleurs suffiront.

En revanche, il importe au plus haut point de munir tous

nos navires de combat de la télégraphie sans fil et parallèlement de munir toutes nos côtes de postes bien compris. Sur ce point, la France est très en retard. La question est des plus délicates, le service très difficile à régler, et ce n'est pas le jour de la déclaration de guerre que l'on pourra regagner le temps perdu, faire fonctionner un service nouveau qui n'aura pas fonctionné longuement dès le temps de paix.

HENRY TANIF.

***

P. S. — Un abonné nous a écrit une lettre fort intéressante pour nous poser une série de questions au sujet de la guerre sur mer et de la défense de la Cochinchine.

Qu'il nous excuse si la réponse se fait attendre... Il ne perdra rien pour attendre... Une note est en préparation, qui paraîtra dans un prochain numéro et fixera ses idées. — Nous l'espérons du moins : c'est notre plus vif désir.

H. T.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

ET SES LEÇONS[1]

I

LES ÉVÉNEMENTS SUR MER

Lorsque paraîtront ces lignes, la jonction des escadres Rodjestvensky et Nebogatof sera vraisemblablement réalisée depuis plusieurs jours : tandis que la « Deuxième Escadre du Pacifique », postée au milieu de la mer de Chine, se maintient en haute mer, mais à proximité des côtes de l'Annam, la « Troisième Escadre » signalée dès le 26 avril à Pénang, dans le détroit de Malacca, est passée devant Singapour au début de la matinée, le 5 mai. Ce long intervalle, bien plus long qu'il n'était nécessaire pour franchir cette partie du détroit de Malacca, doit donc comprendre deux ou trois jours d'arrêt, ou demarche extrêmement lente, qui furent employés par les navires de Nebogatof à faire le plein de leurs soutes, à nettoyer leurs chaudières et à remettre leurs machines en état. Dès qu'elle aura rejoint son chef, cette division sera donc prête à faire route pour sa destination finale. D'autre part, Rodjestvensky a pu envoyer dans le golfe de Siam des bâtiments qui, par la télégraphie sans fil, transmettaient ses ordres à son lieutenant, à travers la péninsule de Malacca. C'est donc aux environs du 10 mai que l'on peut fixer la date à laquelle la flotte russe, rassemblée sous les ordres de Rodjestvensky, entrera dans la période finale et particulièrement active de ses opérations.

Nul indice ne permet de discerner d'avance quel peut être le plan de l'amiral russe, et sur ce point on en est réduit aux conjectures. Cependant il semble bien qu'un examen de la carte et de la situation stratégique permette de réduire le nombre des hypothèses. La réserve dans laquelle se tient l'amiral Togo fait écarter l'éventualité d'une rencontre dans les parages de Formose. Contrairement aux premiers renseignements, ce n'est pas aux environs de cette île, mais bien à l'entrée du détroit de Tsu-shima que se trouverait maintenant le gros des forces nipponnes. Dans ces conditions, comme Rodjestvensky ne peut choisir comme objectif que l'un des deux

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 1er et 16 mars, 1er et 16 avril, 1er et 16 mai, 1er et 16 juin, 1er et 16 juillet, 1er et 16 août, 1er et 16 septembre, 1er et 16 octobre, 1er et 16 novembre, 1er et 16 décembre 1904, 1er et 16 janvier, 1er et 16 février, 1er et 16 mars, 1er et 16 avril et 1er mai 1905.

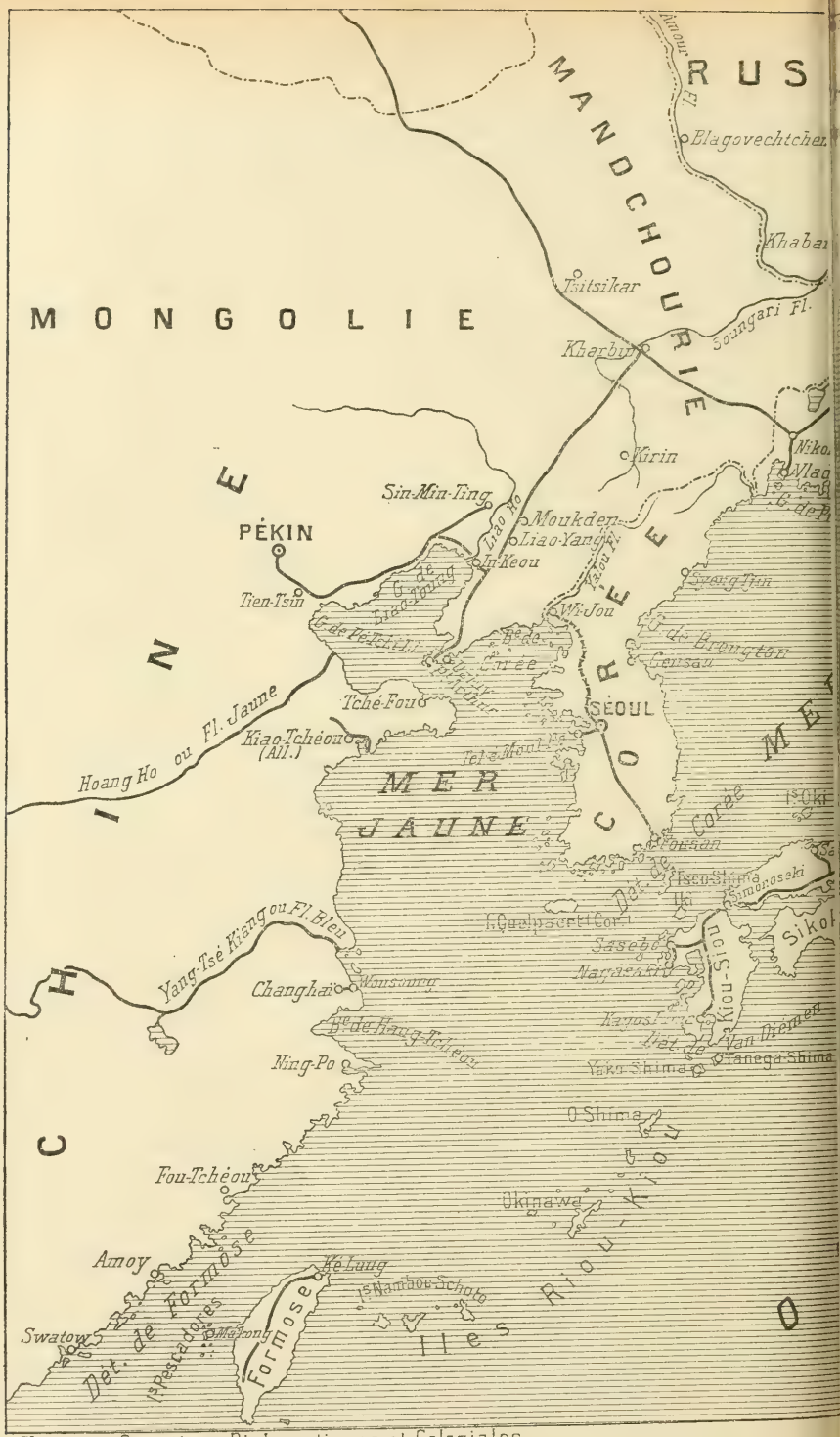

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

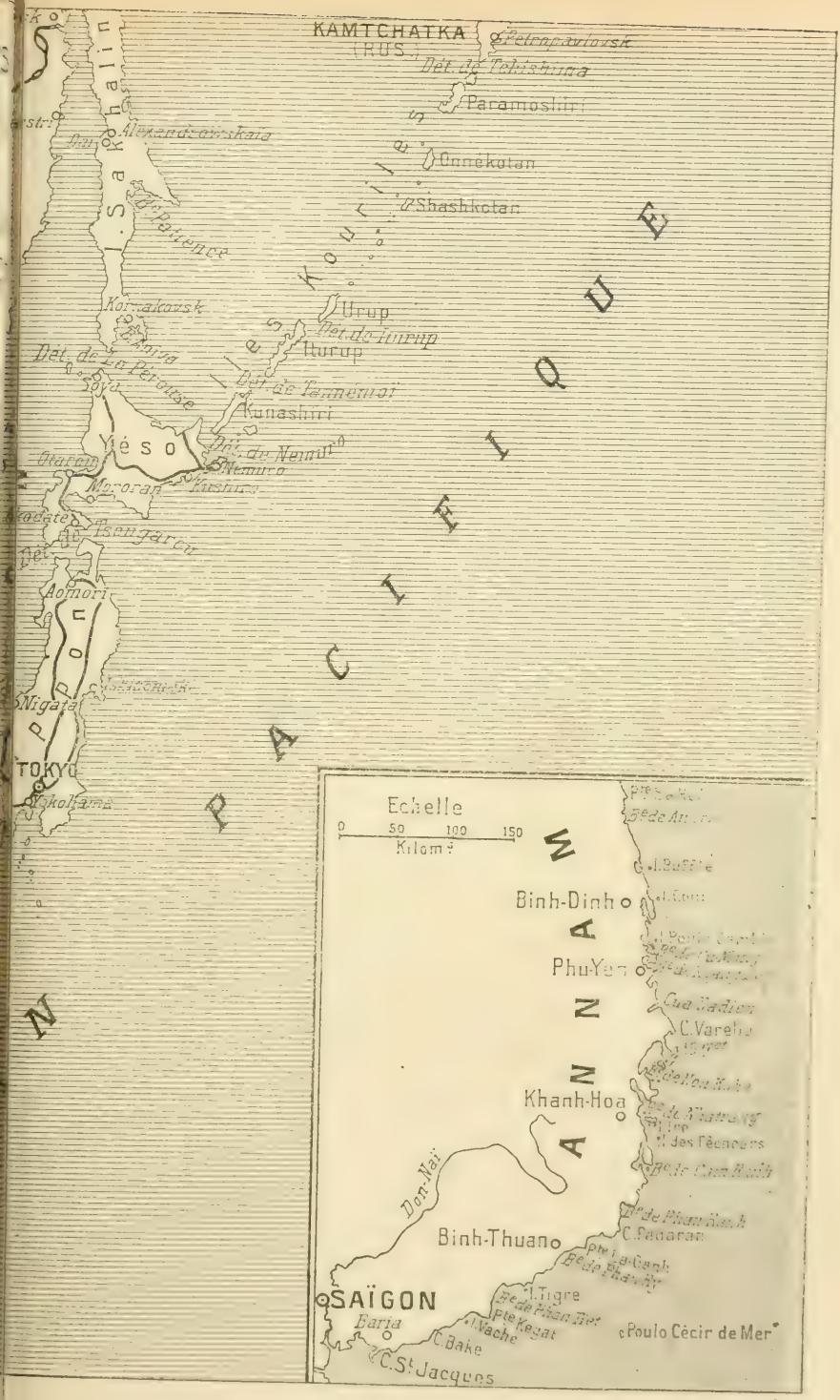
KAMTCHATKA
(RUS.)
Petropavlovsk
Dét. de Tchishima
Paramoshiri
Onnékotan
Shashkotan
Iles Kouriles
I. Sakhalin
Alexandrowskaia
Dét. de Patience
Kornakovsk
Urup
Dét. de Iturup
Iturup
Dét. de La Pérouse
Soya
Dét. de Tannemoi
Kunashiri
Yéso
Dét. de Nemuro
Nemuro
Otaroi
Mororan
Kushiro
Dét. de Tsengaroi
Aomori
Nigata
TOKYO
Yokohama
PACIFIQUE
Echelle
0 50 100 150
Kilom.
Binh-Dinh
Phu-Yen
Cua Sadien
C. Varella
Khanh-Hoa
Don-Naï
Binh-Thuan
C. Padaran
SAÏGON
Baria
I. Tigre
Pte Kegat
I. Vache
C. Bake
C. St Jacques
Poulo Cécir de Mer
ANNAM

passages qui, soit au Nord, soit au Sud du Japon, mènent à Vladivostok, comme il a tout intérêt à profiter du champ libre qu'il trouve devant lui, et à n'apparaître ensuite que par surprise, il paraît probable qu'il ne négligera pas cet avantage de la situation. Sortir de la mer de Chine et s'avancer assez loin dans le Pacifique jusqu'à ce qu'il ait toute chance d'avoir dépisté ses adversaires, puis se diriger le plus rapidement possible vers le passage qu'il aura choisi, chercher à y surprendre l'ennemi qui, laissé jusque-là dans l'incertitude, ne disposera peut-être en ce point que de forces inférieures, tel est le programme qui semble s'imposer aux Russes. Quant à la route à suivre pour gagner le point d'où Rodjestvensky se rabattrait brusquement sur les côtes japonaises, le choix qu'il a fait de la baie de Cam-ranh pour stationner et attendre Nebogatof fait rejeter l'idée que pour pénétrer dans le Pacifique il redescendrait maintenant au Sud-Est et passerait entre Bornéo et les Philippines. Nous croyons, au contraire, qu'il passera au Nord de celles-ci entre Luçon et Formose. Puis, en ce qui concerne le choix à faire entre le détroit de Corée et le détroit de Tsugaru (entre Yezo et Hondo), nous nous déciderions pour ce dernier non pas tant parce qu'il est légèrement plus près de Vladivostok, mais surtout pour cette raison que, dans ces parages, l'amiral Togo ne posséderait à proximité que la base peu importante de Ominato (sur la rive Sud du détroit de Tsugaru) tandis qu'aux environs de Tsu-shima, la flotte nipponne aurait derrière elle deux, ou même trois arsenaux (Sasebo, Kure, Maizuru), sans compter nombre de ports japonais ou coréens.

D'autre part, bien que le gouvernement de Tokyo s'efforce soigneusement de cacher la répartition de ses escadres, il paraît maintenant certain que l'amiral Togo n'est pas — ou n'est plus — aux Pescadores, et qu'il se trouve avec la majeure partie de ses forces dans le détroit de Tsu-shima. Le bruit a même couru qu'un de ses cuirassés, le *Mikasa*, avait été détruit par une mine sous-marine. Quoi qu'il en soit, l'immobilité actuelle de la flotte japonaise a sans doute pour raison que son chef estime maintenant avoir affaire à forte partie et ne veut rien risquer. Cette attitude contraste notablement avec celle adoptée en février, alors que l'amiral Togo semblait vouloir arrêter son adversaire dès l'arrivée de celui-ci dans les eaux d'Extrême-Orient. A quoi faut-il attribuer ce changement? De nouvelles avaries se sont-elles produites, ou bien les canons japonais — presque tous de modèle anglais — ont-ils montré des traces de fatigue prématurée, comme ceux de certaine classe de cuirassés

britanniques? Le plan primitif qu'on avait laissé entrevoir n'était-il qu'un *bluff* qui n'a pas réussi? Ou bien doit-on penser que l'arrivée *inattendue* de Rodjestvensky à Singapour, et son mouillage en baie de Cam-ranh, le 13 avril, ont fait avorter certains plans des Nippons? Toutes ces hypothèses renferment très probablement une part de vérité. La dernière entre autres paraît très plausible, quand on la rapproche de ce fait que, deux jours avant l'arrivée de la « Deuxième Escadre du Pacifique » sur les côtes de l'Annam, les croiseurs auxiliaires *Amerika-Maru* et *Yawatama-Maru* faisaient des sondages suspects dans les baies de Cam-ranh et de Hon-kohe, comme pour préparer le mouillage d'une importante escadre. Mais avant l'arrivée de celle-ci survint Rodjestvensky. Ainsi le mécontentement des Nippons et leurs réclamations ultérieures auprès du gouvernement français auraient été en partie causés par le dépit d'avoir été devancés.

De nouvelles protestations en effet ont été formulées par le gouvernement de Tokyo. C'est le 22 avril que l'escadre Rodjestvensky abandonna son mouillage de la baie de Cam-ranh; le 27 avril, le navire-hôpital et les derniers transports allemands appareillaient à leur tour. Cette décision de l'amiral russe de ne pas prolonger davantage son séjour dans les eaux françaises semblait de nature à satisfaire le gouvernement et le public nippon, d'autant plus que nos bâtiments en Indo-Chine recevaient l'ordre de surveiller et de signaler tous les mouvements de nos alliés. Cependant, comme Rodjestvensky, tout en évitant de pénétrer à l'intérieur de nos eaux territoriales, se maintenait aux environs du cap Varela et croisait devant les baies de Cam-ranh et de Hon-kohe, le ministre du Japon à Paris se présenta de nouveau au quai d'Orsay et insista auprès de notre ministre des Affaires étrangères pour que la neutralité française fût scrupuleusement maintenue. Cette démarche avait surtout pour but d'attirer l'attention sur une situation quelque peu délicate, et de fait M. Motono n'eut pas à formuler de griefs précis. Mais sur ces entrefaites, le correspondant d'une agence anglaise envoya à Londres une dépêche extrêmement tendancieuse, remplie d'exagérations et d'inexactitudes, dans laquelle il représentait les autorités de Saïgon comme ayant délibérément laissé violer la neutralité française en faveur de nos alliés. L'émotion fut très vive de l'autre côté de la Manche et ne fut calmée que par un démenti du gouvernement français communiqué à la Chambre des Communes.

Il ne faut pas se dissimuler que les journées qui viennent de s'écouler ont été très critiques. Comme au lendemain de l'inci-

dent de Hull, la gravité de la situation actuelle résulte d'une question de fait, bien plus que d'une question de droit. En droit, une importante partie de la presse anglaise a d'elle-même reconnu que notre attitude avait été parfaitement correcte, et admet aujourd'hui que nous ne sommes nullement obligés d'adopter les règles de neutralité britannique. En fait, il est certain que l'heureuse arrivée de Rodjestvensky en Extrême-Orient a vivement ému l'opinion en Angleterre aussi bien qu'au Japon. Le gouvernement de Tokyo, qui n'avait jamais cru à la réalisation d'une telle entreprise, se rend compte que le « commandement de la mer », indispensable pour le succès de ses opérations en Mandchourie, se trouve remis en question, et l'on comprend son angoisse. En même temps les armateurs et assureurs anglais éprouvent de sérieuses inquiétudes. Déjà la prise par les Nippons des navires envoyés à Vladivostok leur a fait perdre des sommes importantes ; dans ce cas cependant, le taux des assurances avait montré que chacun reconnaissait l'opération comme très hasardée. Mais voici que les Russes à leur tour interrompent le trafic à destination du Japon. Or les armateurs de la Cité croyaient si peu à semblable danger qu'ils n'avaient presque pas assuré les navires envoyés d'Angleterre ou des Indes vers les ports nippons. On comprend donc leur émoi.

D'autre part l'Amirauté britannique s'inquiète avec raison de voir que l'absence de tout point d'appui n'a pas empêché les Russes de transporter jusqu'en Extrême-Orient une importante escadre. On a pu voir, par l'incertitude qui subsista longtemps quant aux mouvements de Nebogatof et de Rodjestvensky, par l'ignorance où l'on se trouve encore au sujet de la répartition de la flotte japonaise, qu'une escadre moderne, en dépit des difficultés de son ravitaillement en charbon, peut se déplacer et se dissimuler avec une très grande facilité. Ce premier enseignement de la lutte actuelle ne donne-t-il pas raison à ceux qui n'ont cessé de prôner la guerre au commerce comme un moyen de lutte efficace et pratique en cas de guerre avec l'Angleterre? Il ne faut donc point s'étonner si le cabinet britannique est quelque peu dépité de voir les Russes toucher heureusement au terme de leur voyage et si, de son côté, il n'hésite pas à exagérer la rigueur de ses règles de neutralité, puisque celles-ci se trouvent, somme toute, favorables à ses alliés.

Quoi qu'il en soit, on annonce déjà qu'à la veille de faire sa jonction avec Nebogatof, Rodjestvensky s'est éloigné des côtes d'Annam. Ce départ va donc mettre fin à une situation qui, par certains côtés, pouvait être regardée comme critique.

II

LES ÉVÉNEMENTS SUR TERRE

On ne sait encore s'il faut voir quelque relation entre ces deux situations, mais depuis l'arrivée de Rodjestvensky en Extrême-Orient, coïncidant à quelques jours près avec la fin de la bataille de Moukden, les deux armées de Mandchourie n'ont guère modifié les positions qu'elles occupaient à la fin de mars. De temps en temps on signale quelques engagements sur l'une ou l'autre des routes qui conduisent à Ghirin, à Kouang-tchen-tze, ou à Bodoune, mais, malgré leur récent et grand succès, les Japonais n'ont pas repris l'offensive. Sans doute il a fallu combler les vides causés par la dernière bataille, refaire la voie ferrée très endommagée par les Russes, et accumuler en Mandchourie des approvisionnements d'autant plus considérables que le maréchal Oyama doit envisager l'éventualité de voir interrompre ses communications avec le Japon.

Tandis que les quatre armées de Kuroki, de Oku, de Nodzu et de Nogi se tiennent ainsi à peu de distance de la grande ligne Moukden-Kharbin, et qu'une cinquième armée (Kawamura) a été débarquée près de Ham-heung, au Sud-Ouest de Vladivostok, on parle maintenant d'une sixième armée japonaise qui, sous la direction du général Hasegawa, opérerait déjà dans le Nord de la Corée. Bien qu'il faille aujourd'hui se rendre à l'évidence et reconnaître la supériorité numérique que les Nippons ont su se ménager, et qu'ils ne cessent d'accroître, ces bruits cependant demandent confirmation.

De leur côté, les Russes, plutôt que d'envoyer de nouvelles unités, paraissent surtout soucieux de ramener au chiffre normal du pied de guerre les bataillons, escadrons ou batteries envoyés en Extrême-Orient. Ces transports suffiront à immobiliser le Transsibérien pendant plusieurs semaines encore. Enfin il faut enregistrer de nouvelles mutations dans le haut commandement. A la suite de dissentiments avec son nouveau chef, le rappel de Kouropatkine a été décidé en principe. Kaulbars lui succéderait à la tête de la Ire armée, la IIe est maintenant commandée par le général Batianof, récemment arrivé sur le théâtre de la guerre ; quant à la IIIe, le général Bilderling sans doute en reprendrait le commandement. A coup sûr d'aussi fréquents changements seraient à éviter. Souhaitons cependant que le général Liniévitch en tire tout le profit qu'il espère et qu'il infuse à son armée l'esprit d'initiative dont il paraît être animé.

JEAN DE LA PEYRE.

LE CONGRÈS COLONIAL DE 1905

Le comité des congrès coloniaux français, qui a tenu en 1903 et 1904 deux intéressantes sessions dont cette Revue a rendu compte, prépare en ce moment un troisième congrès qui aura lieu du 5 au 10 juin prochain dans les vastes locaux de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, 108, boulevard Malesherbes, mis à la disposition du comité par la Chambre de commerce de Paris et par M. Belin, président du conseil d'administration de l'Ecole.

La séance d'inauguration et la séance générale de clôture seront présidées par M. Clémentel, ministre des Colonies, qui a fait l'accueil le plus flatteur aux membres du comité lorsqu'ils l'ont invité au congrès.

Notons en passant que le ministre des Colonies s'était simplement fait représenter à la session de 1903, qu'il a présidé le banquet de clôture du congrès de 1904 et qu'il va inaugurer et clore les travaux de la session de cette année. C'est la preuve que les congrès coloniaux prennent une place de plus en plus importante dans le monde qui s'intéresse à la France d'outre-mer. La séance d'ouverture aura lieu probablement dans la grande salle du Trocadéro le 5 juin à 9 heures du soir. Un discours de M. Clémentel précédera une conférence d'actualité, faite par une haute personnalité coloniale.

Aux bureaux de l'an dernier sont venus se joindre MM. Henri Cordier, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes, l'amiral Fournier, le général Duchemin, Noël Pardon, gouverneur des colonies, Chaumier, vice-président du comité de l'Indo-Chine, Maximilien Foy, explorateur, René Pinon, rédacteur à la *Revue des Deux Mondes*, Paul Bourdarie, explorateur, Foncin, président de l'Alliance Française, Herbert, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, J.-H. Franklin, secrétaire de la rédaction des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, Chastenet, député de la Gironde, etc.

Pendant les cinq jours que durera la session de cette année, les congressistes auront à discuter un nombre considérable de rapports envoyés de tous les coins du monde.

Les principales questions qui seront traitées sont les suivantes :

Principes d'une constitution coloniale. Rapporteur : M. Gerville-Réache.

Condition juridique des métis dans les colonies françaises. Rapporteurs : MM. Ferrière, Paris, Ruffé, Séville, docteur Fontoynont.

L'Elevage aux colonies et l'exportation en Europe. Rapporteur : M. Henri Faucher.

Le Transsaharien. Rapporteur : M. le capitaine Tournier.

Les Câbles sous-marins. Rapporteur : M. Gamard.

Les Canots automobiles. Rapporteur : le comte Récopé.

Le Peuplement français dans le Nord africain. Rapporteurs : MM. le comte de Pouvourville; Flandin, député; Morinaud, Marchal, anciens députés; Saint-Germain, sénateur de l'Algérie; Aymonier, Mury, l'ingénieur en chef des mines du gouvernement général de l'Algérie, Paoli, Barbedette, Fallot, Jacqueton, le docteur Gieure, etc.

L'Enseignement de la langue française aux colonies et l'Enseignement colonial dans la métropole. Rapporteurs : MM. Herbert, Demoulin et Vallin.

L'Océanographie en France. Rapporteur : M. Thoulet.

La Défense de l'Indo-Chine. Rapporteurs : MM. Deloncle et de Pouvourville, colonel Peroz.

L'Action des Américains aux Philippines. Rapporteur : M. de Lamothe.

Les Epidémies chez les indigènes. Rapporteur : le docteur Brault.

Les Principes médicaux de la colonisation. Rapporteur : le docteur Raphaël Blanchard.

La Maladie du sommeil. Rapporteur : le docteur Brumpt.

La Fièvre jaune. Rapporteur : le docteur Dyé.

Voici les noms des membres du comité de patronage et la composition des bureaux des sections qui sont chargés de l'examen et de la discussion des rapports :

COMITÉ DE PATRONAGE

MM.

ANTHOINE, président de la Société de géographie commerciale.
ARENBERG (Prince A. D'), président du Comité de l'Afrique française.
AUBRY, député de l'Algérie.
AURICOSTE, ancien député, directeur de l'Office colonial.
BEAU, gouverneur général de l'Indo-Chine.
BEGEY, député de l'Algérie.
BELIN, président du Conseil d'administration de l'Ecole des hautes études commerciales.
BERTHELOT, sénateur, membre de l'Académie française, ancien ministre des Affaires étrangères.
BIENVENU-MARTIN, ministre de l'Instruction publique.
BONAPARTE (Prince ROLAND).
BOUCHARD (Dr), membre de l'Institut, inspecteur général des Etudes médicales de France.
BROUARDEL (Dr), membre de l'Institut, directeur de l'Institut de médecine coloniale.
BROUSSE, président du Conseil municipal de Paris.
BRUNET, sénateur de la Réunion.
CARPOT, député du Sénégal.
CHARLES-ROUX, ancien député, président de l'Union coloniale française.
CHAUTARD, conseiller municipal de Paris.
CHAUTEMPS, député, ancien ministre des Colonies.
CICERON, sénateur de la Guadeloupe.
CLÉMENT, député de la Martinique.
COLIN, député de l'Algérie.
CONSTANS, ambassadeur de France, ancien gouverneur de l'Indo-Chine.
DELONCLE (FRANÇOIS), député de la Cochinchine.
DELONCLE (J.-L.), secrétaire général du ministère de l'Intérieur.

DESCHANEL, député, membre de l'Académie française.
DISLÈRE, président de section au Conseil d'Etat.
DOUMER, président de la Chambre des députés, ancien gouverneur de l'Indo-Chine.
DOUMERGUE, vice-président de la Chambre des députés, ancien ministre des colonies.
DUBIEF, député, ministre du Commerce.
ETIENNE, député de l'Algérie, ministre de l'Intérieur.
FLANDIN, député, président de la Réunion des études algériennes.
FLOURENS, député, ancien ministre des Affaires étrangères.
GALLIENI (général), gouverneur général de Madagascar.
GÉRAULT-RICHARD, député de la Martinique.
GÉRENTE, sénateur de l'Algérie.
GERVILLE-RÉACHE, vice-président de la Chambre des députés.
GODIN, sénateur de l'Inde.
GUIEYSSE, député, ancien ministre des Colonies.
GUIGNARD, membre de l'Institut.
HANOTAUX, de l'Académie française, ancien ministre des Affaires étrangères.
HENRIQUE-DULUC, député de l'Inde.
LE HÉRISSÉ, député.
HULOT (baron), secrétaire général de la Société de géographie de France.
JONNART, gouverneur général de l'Algérie.
KNIGHT, sénateur de la Martinique.
KRANTZ, député, ancien ministre de la Guerre.
LABBÉ, secrétaire général de la Société de géographie commerciale.
LANDRIN, président du Conseil général de la Seine.
LANESSAN (DE), député, ancien ministre de la Marine, ancien gouverneur de l'Indo-Chine.
LOZÉ, député, ancien ambassadeur.
LE MYRE DE VILERS, ancien député de la Cochinchine, ambassadeur honoraire.
PERQUEL (LUCIEN), agent de change.
PICHON, résident général en Tunisie.
PIQUET, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine.
ROUME, gouverneur général de l'Afrique Occidentale.
SAINT-GERMAIN, sénateur de l'Algérie.
SÉBERT (général), membre de l'Institut.
SENART, membre de l'Institut, vice-président du Comité de l'Asie française.
SIEGFRIED, député, ancien ministre du Commerce.
THOMSON, député de l'Algérie, ministre de la Marine.
TREILLE, sénateur de l'Algérie.
TROUIN, député de l'Algérie.
URSLEUR, député de la Guyane.
VOGÜÉ (Vicomte M. DE), ancien député, membre de l'Académie française.

COMITÉ PERMANENT DES CONGRÈS COLONIAUX FRANÇAIS

Président : M. MARCHAL, ancien député de l'Algérie.
Vice-présidents : MM. BLANCHARD, professeur à la Faculté de médecine de Paris ; HAAS, ministre plénipotentiaire.
Trésorier général : M. A. PERQUEL, agent de change.

Secrétaire général : M. le comte DE POUVOURVILLE, membre de l'Institut colonial international.

Membres : MM. MURY, ancien commissaire des colonies ; RAYNAUD, avoué près le tribunal de 1re instance de la Seine.

BUREAU DU CONGRÈS DE 1905

Président : M. FRANÇOIS DELONCLE, député de la Cochinchine.

Vice-présidents : M. le Dr R. BLANCHARD ; M. F. HAAS ; M. LUCIEN PERQUEL.

Secrétaire général : M. le comte A. DE POUVOURVILLE.

Rapporteur général : M. RENÉ WORMS, auditeur au Conseil d'Etat.

Secrétaire général adjoint : M. GEORGES FROMENT, président de l' « Action Coloniale et Maritime ».

BUREAUX DES SECTIONS

1re section. — Organisation civile des colonies.

M. GUILLAIN, député, ancien ministre des Colonies, *président d'honneur.*

M. NOEL PARDON, gouverneur des colonies, *président.*

M. SAINTENOY, administrateur des services civils de l'Indo-Chine, *vice-président.*

M. CARBON, rédacteur au ministère de l'Intérieur, *secrétaire.*

M. MAURICE RENARD, avocat, *secrétaire.*

2e section. — Législation et jurisprudence coloniales.

M. BALLOT-BEAUPRÉ, premier président de la Cour de Cassation, *président d'honneur.*

M. PENANT, ancien délégué des colonies, directeur du « Recueil de jurisprudence et législation coloniales », *président.*

M. A. GIRAULT, professeur à l'Université de Poitiers, *vice-président.*

M. MAURICE RAYNAUD, avoué près le tribunal de 1re instance de la Seine, *vice-président.*

M. ROULEAU, ingénieur, *secrétaire.*

M. LECOLLE, avocat à la Cour d'appel, *secrétaire.*

3e section. — Intérêts économiques.

M. P. LEROY-BEAULIEU, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, *président d'honneur.*

M. GEORGES DESPRET, président de la Société de la Haute-Sangha, *président.*

M. J.-M. BEL, ingénieur des mines, *vice-président.*

M. MAURICE BRUNET, juge au tribunal de commerce de la Seine, *vice-président.*

M. FAUCHER, ingénieur en chef de la Compagnie Raoul Pictet, conseiller du commerce extérieur, *vice-président.*

M. CH. GENET, secrétaire de la Société de géographie commerciale, *secrétaire.*

M. LÉON BRUNET, *secrétaire adjoint.*

4e section. — Douanes et régies.

M. CAILLAUX, député, ancien ministre des Finances, *président d'honneur.*

M. BOUCHÉ DE BELLET, avocat au Conseil d'Etat, *président.*

M. COSTE, président de la Chambre de commerce de Bizerte, *vice-président.*

M. DUFOURMANTELLE, avocat à la Cour de cassation, *vice-président.*

M. CLÉMENT, avocat à la Cour de cassation, *secrétaire.*

M. LESNE, *secrétaire.*

5e section. — Transports et communications.

M. Pierre Baudin, député, ancien ministre des Travaux publics, *président d'honneur.*
M. Chaumier, vice-président du Comité de l'Indo-Chine, *président.*
M. Maximilien Foy, explorateur, *vice-président.*
M. Huyard, secrétaire général des Syndicats girondins, *vice-président.*
M. le comte Récopé, ingénieur de la Marine, *vice-président.*
M. Gamard, rédacteur au ministère du Commerce, *secrétaire.*
M. Boutellier, administrateur de l' « Action Coloniale », *secrétaire.*

6e section. — Peuplement : Main-d'œuvre.

M. Saint-Germain, sénateur de l'Algérie, *président d'honneur.*
M. Francis Mury, ancien commissaire des colonies, *président.*
M. P. Bourdarie, explorateur, *vice-président.*
M. R. Pinon, rédacteur à la « Revue des Deux Mondes », *vice-président.*
M. le prince de Tarente, *vice-président.*
M. Delaporte, professeur à l'Institut commercial et à l'Ecole Commerciale, *secrétaire.*
M. Pierre Rain, diplômé de l'Ecole des Sciences politiques, *secrétaire-adjoint.*

7e section. — Hygiène et médecine coloniale.

M. le Dr Kelsch, membre de l'Académie de Médecine, *président d'honneur.*
M. le Dr Raphael Blanchard, professeur à la Faculté de Médecine de Paris et à l'Institut de Médecine coloniale, *président.*
M. le Dr Le Dantec, professeur à l'Université de Bordeaux, *vice-président.*
M. le Dr Jenselme, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, *vice-président.*
M. le Dr Wurtz, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, *vice-président.*
M. le Dr Brumpt, chef des travaux à l'Institut de Médecine coloniale, *secrétaire.*
M. le Dr Langeron, préparateur à l'Institut de Médecine coloniale, *secrétaire.*

8e section. — Enseignement. — Propagande.

M. Foncin, président de l'Alliance Française, inspecteur général de l'Instruction publique, *président d'honneur.*
M. Ch. Halais, ancien résident-maire de Hanoï, *président.*
M. Durand, ancien administrateur des colonies, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes, *vice-président.*
M. Herbert, professeur à l'Ecole des hautes études commerciales, *vice-président.*
M. Demoulin, directeur du Musée colonial scolaire, *secrétaire.*
M. Vallin, secrétaire général de l' « Action Coloniale et Maritime », *secrétaire.*

9e section. — Intérêts extérieurs de la colonisation française.

M. Lozé, député, ancien ambassadeur, *président d'honneur.*
M. Aymonier, directeur de l'Ecole Coloniale, *président.*
M. Lorin, professeur à l'Université de Bordeaux, *vice-président.*
M. Mandeix, président du Syndicat national du Havre, *vice-président.*
M. Delaisi, rédacteur en chef de l' « Europe Coloniale », *secrétaire.*
M. René Moulin, rédacteur en chef de la « Revue hebdomadaire », *secrétaire.*

10e section. — Question monétaire.

M. RAPHAEL G. LÉVY, professeur à l'Ecole des Sciences politiques, *président d'honneur.*

M. CHASTENET, député de la Gironde, *président.*

M. ESTRINE, membre de la Chambre de commerce de Marseille, *vice-président.*

M. RUEFF, vice-président du Syndicat des armateurs de France, *vice-président.*

M. RUFFIER DES AIMES, *secrétaire.*

11e section. — Presse coloniale.

M. JEAN DUPUY, député, ancien ministre, président du conseil d'administration du « Petit Parisien », *président d'honneur.*

M. TROUILLET, directeur de la « Dépêche Coloniale », *président.*

M. REGELSPERGER, secrétaire général de la « Revue de Géographie », *vice-président.*

M. FILLION, directeur des services télégraphiques de l'Agence Havas, *vice-président.*

M. J.-H. FRANKLIN, rédacteur en chef des « Questions Diplomatiques et Coloniales », *vice-président.*

M. J. BRUNET, membre du Comité consultatif des Colonies, *secrétaire.*

M. LÉON DELONCLE, *secrétaire adjoint.*

M. DE LAJAMME DE BELLEVILLE, *secrétaire adjoint.*

12e section. — Agronomie coloniale.

M. HALLER, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Sciences de Paris, *président d'honneur.*

M. DYBOWSKY, inspecteur général des cultures coloniales, *président.*

M. MALLÈVE, professeur à l'Institut agronomique, *vice-président.*

M. VILBOUCHEVITCH, directeur du « Journal d'agriculture tropicale », *vice-président.*

M. CHALOT, professeur à l'Ecole d'agriculture coloniale, *secrétaire.*

13e section. — Géographie : exploration.

M. E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, *président d'honneur.*

M. H. CORDIER, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes, *président.*

M. GERVAIS-COURTELLEMONT, *vice-président.*

M. THOULET, professeur à l'Université de Nancy, *vice-président.*

M. DU TAILLIS, *vice-président.*

M. J. CHANEL, avocat à la Cour d'appel, *secrétaire.*

M. LENGLET, membre de l'Institut des actuaires français, *secrétaire adjoint.*

M. DUMAY, géomètre du cadastre du Tonkin, *secrétaire adjoint.*

14e section. — Assistance, prévoyance, mutualité coloniales : retraites.

M. SIEGFRIED, député, ancien ministre, *président d'honneur.*

M. J. HÉBRARD, secrétaire général de la Fédération nationale de la Mutualité française, *président.*

M. DE CUERS, président de la Croix-Verte française, Société de secours aux militaires coloniaux, *vice-président.*

M. DUPONT, secrétaire général du Congrès de la Mutualité d'Alger, *vice-président.*

M. DUGAS, président de la « Colonisation française », *vice-président.*

M. HENRY, sous-chef du cabinet du ministre des Colonies, *secrétaire.*

M. Collard, secrétaire de la « Colonisation française », *secrétaire adjoint.*
M. Merlier, vice-président de la « Colonisation française », *secrétaire adjoint.*

15e section. — Hygiène générale : prophylaxie internationale.

M. le Dr Bouchard, membre de l'Institut, inspecteur général des études médicales de France, *président d'honneur.*
M. le Dr Charrin, professeur au Collège de France, *président.*
M. le Dr Brault, professeur à l'Ecole de plein exercice d'Alger, *vice-président.*
M. le Dr Desgrez, professeur à la Faculté de médecine de Paris, *vice-président.*
M. le Dr Aly-Zaky, secrétaire général du Comité de l'Islam, *secrétaire.*
M. le Dr Goupil, *secrétaire adjoint.*

16e section. — Pharmacie et matières médicales.

M. Schlagdenhauffen, ancien directeur de l'Ecole de médecine et de de pharmacie de Nancy, *président d'honneur.*
M. Perrot, directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie, *président.*
M. Beille, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux, *vice-président.*
M. Lutz, agrégé à l'Ecole supérieure de pharmacie, *vice-président.*
M. Goris, chef de laboratoire de l'Ecole supérieure de pharmacie, *secrétaire.*

17e section. — Organisation militaire et maritime.

M. le vice-amiral Fournier, *président d'honneur.*
M. le général Duchemin, *président.*
M. le colonel Peroz, *vice-président.*
M. le colonel Sever, *vice-président.*
M. le capitaine Roche, *secrétaire.*
M. l'enseigne de vaisseau R. Castex, *secrétaire.*

18e section. — Réformes administratives.

M. L. Brunet, sénateur de la Réunion, *président d'honneur.*
M. P. Vivien, président du Syndicat de la presse coloniale, *président.*
M. G. Larue, industriel, *vice-président.*
M. Seville, administrateur des affaires civiles de l'Indo-Chine, *vice-président.*
M. Fleurot, secrétaire de l'Association des anciens élèves de l'Ecole des hautes études commerciales, *secrétaire.*

Le 8 juin, au Palais d'Orsay, au banquet qui sera une des plus importantes manifestations coloniales de l'année, M. Clémentel exposera les grandes lignes du programme militaire et politique, dont il va jeter les premières bases à son prochain voyage en Indo-Chine.

Nous rendrons compte, dans un prochain numéro, des travaux les plus importants qui auront été discutés par le Congrès colonial de juin prochain.

Francis Mury,
Président de la 6e section du Congrès colonial.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LA QUESTION MAROCAINE

Le comte de Tattenbach, chef de la mission allemande, est parti, le 2 mai, de Tanger pour Fez, où il est arrivé le 11 mai; il est porteur d'une lettre autographe de l'empereur Guillaume II au sultan.

Avant son départ, le comte de Tattenbach, dont nous avons déjà reproduit d'intéressantes conversations dans notre dernier numéro, avait fait encore les déclarations suivantes au correspondant de l'*Agence Reuter* à Tanger :

L'Allemagne a un besoin croissant de place pour se développer.

Sa population augmente rapidement, et le gouvernement, soucieux de ses intérêts, doit pourvoir à son existence.

En second lieu, l'extension de son commerce et de son industrie demande protection contre les obstacles qu'on cherche à lui opposer à l'étranger.

Les autres puissances ont de grandes colonies, où elles peuvent favoriser leur propre commerce par des tarifs spéciaux. Les colonies allemandes sont peu nombreuses et elles sont petites.

Lorsque l'Allemagne a essayé de bouger, elle a rencontré invariablement en face d'elle une coalition des puissances qui essayaient de la contrarier; et pourtant, l'attitude de l'Allemagne est correcte et loyale.

Pendant la guerre du Transvaal, nous avons observé une stricte neutralité. Le résultat a été qu'à peine sortie victorieuse de la lutte, la Grande-Bretagne a introduit un tarif préférentiel au détriment des intérêts allemands. Il en avait été de même en Tunisie et ailleurs.

Quant au Maroc, l'Allemagne est partie dans la convention de Madrid et a joui en conséquence du traitement de la nation la plus favorisée. En outre, le commerce allemand y a pris une importance dont il est impossible de ne pas tenir compte.

De sorte que lorsque nous vîmes qu'on tentait d'introduire au Maroc la même politique de préférence, nous avons été contraints de protester.

Si la France s'était mise en communication avec l'Allemagne, on aurait évité beaucoup d'ennuis, et quand des puissances sont voisines, il est d'autant plus nécessaire d'éviter les malentendus.

L'Allemagne aurait signalé à la France l'incompatibilité d'accords particuliers entre telle ou telle puissance, alors qu'il existait une convention internationale dans laquelle le sultan est partie.

La France a maintenant offert d'entrer en pourparlers, et elle semble disposée à faire des concessions; mais l'Allemagne ne peut pas commettre la même erreur dont elle a accusé les autres puissances, en ne tenant elle-même aucun compte de la convention de Madrid.

La ligne de conduite que doit suivre l'Allemagne est bien claire : elle revendique des droits égaux à ceux des autres puissances et insiste sur l'intégrité de l'empire chérifien.

Ma mission à Fez a pour objet de remercier le sultan de l'accueil reçu par l'empereur Guillaume et de répéter les assurances données par l'empereur dans ce sens.

Je n'ai ni propositions à soumettre en vue d'un accord commercial, ni intention de demander aucune condition.

L'Allemagne ne suggère pas la convocation d'une conférence internationale, mais elle appuierait chaudement une pareille proposition, si elle était faite par le sultan, comme la seule solution du présent conflit d'intérêts.

Il est intéressant de rapprocher de ces paroles de l'ambassadeur allemand les déclarations suivantes faites par M. Gérald Lowther, ministre d'Angleterre au Maroc, au représentant du *Temps* à Tanger. On sait que M. G. Lowther se rend, lui aussi, à Fez, où il retrouvera les ministres français et allemand. Voici ces déclarations :

Je ne savais pas, lors de mon arrivée à Tanger, que j'aurais à me rendre tout de suite à la cour chérifienne. Je pensais bien aller à Fez pour y présenter mes lettres de créance au sultan, mais je n'espérais pas faire ce voyage avant l'automne.

Je l'entreprends maintenant sur les instructions expresses de mon gouvernement, reçues il y a quelques jours.

Je partirai probablement dans trois semaines, c'est-à-dire immédiatement après l'arrivée de l'escorte officielle que doit m'envoyer le Makhzen.

Ma mission, dans les circonstances actuelles, n'aura pas seulement un but protocolaire. Elle s'inspirera aussi de la clause de l'accord du 8 avril en vertu de laquelle les deux gouvernements contractants s'engagent à se prêter mutuellement leur appui diplomatique pour l'exécution de cette convention.

Mon gouvernement met d'autant plus d'empressement à remplir ce devoir que les propositions françaises faites à Sa Majesté le sultan, propositions absolument conformes à l'esprit de l'accord du 8 avril, ne lèsent les intérêts d'aucun tiers, garantissent la sécurité au Maroc et peuvent aider ce pays à se développer graduellement et sans secousse.

Il semble d'ailleurs que depuis quelque temps, surtout depuis le départ du comte de Tattenbach, la presse allemande est devenue plus calme. Au lendemain de ce départ, le *Berliner Tageblatt* mettait le public allemand en garde contre l'espoir de résultats considérables dus à l'intervention de M. de Tattenbach. La situation de la France au Maroc, disait-il, est quasi inexpugnable, à cause du voisinage de l'Algérie et de la faculté qui s'offre à elle de susciter et de soutenir éventuellement un prétendant contre le sultan, dont le trône est si fragile. Le *Berliner Tageblatt*, prévoyant des mécomptes diplomatiques à Fez, concluait que la question marocaine sera résolue en Europe. De son côté, la *Gazette de Voss* se demandait avec inquiétude si la mission du comte de Tattenbach aurait des résultats heureux. « Une action diplomatique au Maroc, ajoutait-elle, ne se déroule « pas malheureusement comme une ritournelle sur un orgue de Bar- « barie, une conférence entre les signataires de la convention de « Madrid aurait peut-être du succès ; enfin des négociations directes « entre Berlin et Paris seraient le dernier expédient, si la question « du Maroc ne peut pas être réglée par un accord international. »

D'autre part, M. Raschdau, un ancien diplomate, qui dans une

conférence publique vient de faire un exposé des intérêts allemands au Maroc, pense que, si incontestable que soit le droit de l'Allemagne à réclamer au Maroc un traitement égal à celui dont jouissent les autres nations, ce serait néanmoins se leurrer que de s'imaginer que l'attitude de l'Allemagne soit approuvée par la majorité des autres puissances.

L'Angleterre, fait remarquer l'orateur, est tenue de marcher avec la France de par son traité de 1904. Il en est de même de l'Espagne, liée à la France, elle aussi, par une convention analogue. On peut en dire autant de l'Italie, qui a conclu avec la France un arrangement africain déjà ancien. Et si la Russie entrait en ligne de compte, il va sans dire qu'elle prendrait parti pour la France, son alliée.

De sorte qu'à la seule exception de l'Autriche-Hongrie, dont les intérêts au Maroc ne sont pas considérables, toutes les grandes puissances européennes sont déjà plus ou moins fixées dans leur attitude francophile.

En ce qui concerne les petites puissances signataires de la convention de Madrid, le Portugal, par exemple, qui en politique navigue complètement dans les eaux anglaises, incline, lui aussi, du côté de la France.

Etant donné ce qui précède, il est pour le moins douteux, dit l'ancien ministre plénipotentiaire, que la répétition de la conférence de Madrid soit favorable à notre intérêt, et bien qu'on puisse supposer que dans une pareille conférence une puissance comme l'Allemagne ne saurait être en minorité, si d'aventure nous nous trouvions en présence d'une majorité mal disposée, il n'en résulterait pas pour nous une impression avantageuse.

Enfin l'ancien chef de la gauche modérée du Reichstag, le docteur Barth, dans sa revue *La Nation*, émet des doutes au sujet de la réussite de l'action allemande au Maroc.

Il y a quatre missions à Fez, deux contre nous et la mission espagnole qui n'est pas avec nous.

Le sultan connaît certes plus ou moins la puissance de l'Allemagne, mais la France, établie en Algérie, peut à tout instant menacer la frontière.

Certainement le sultan voudrait se soustraire à l'étreinte de la France si une autre puissance était prête à le soutenir. Mais que peut l'Allemagne?

Elle ne fera pas marcher ses armées sur Paris pour le Maroc. La puissance allemande est grande, mais elle est sans application ici.

Il est certain qu'à l'émotion, soulevée par la visite de l'empereur d'Allemagne à Tanger et les commentaires virulents et comminatoires de la presse allemande, ont succédé, dans les cercles politiques et parlementaires aussi bien que dans la presse des pays intéressés, une plus calme appréciation des faits et une disposition plus équitable des esprits pour le règlement pacifique du conflit. Il serait néanmoins imprudent, la première alarme passée, de s'endormir dans une sécurité trompeuse.

LA NEUTRALITÉ DE LA FRANCE

EN EXTRÊME-ORIENT

La question de la neutralité de la France en Extrême-Orient a été, cette quinzaine encore, l'objet de discussions de presse violentes et passionnées. Après l'affaire de Cam-ranh, réglée cependant de manière à leur donner toute satisfaction, les Japonais se sont plaints d'une nouvelle atteinte portée par les Russes à la neutralité française dans la baie de Hon-kohe. Cette fois les journaux anglais ont appuyé les réclamations japonaises, ou pour être plus exact, ont insisté avec une vivacité assez déconcertante, au lendemain des enthousiasmes de l'entente cordiale, sur la nécessité absolue de l'observation la plus stricte, de la part de la France, d'une rigoureuse neutralité. D'ailleurs, quelques conversations diplomatiques ont rapidement écarté toute raison sérieuse de nervosité et d'inquiétude, et les déclarations de M. Balfour à la Chambre des Communes, le 9 mai, ont heureusement apaisé les esprits. Voici, d'après les journaux anglais, le compte rendu de cet incident parlementaire :

Chambre des Communes, séance du 9 mai. — Le député Joseph Walthon demande à M. Balfour s'il est disposé à faire une déclaration à la Chambre des Communes au sujet de la situation qui vient d'être créée en Extrême-Orient, par suite de la prétendue violation de la neutralité française par la Russie, sur le littoral de l'Indo-Chine.

« M. Balfour veut-il faire une déclaration au sujet des démarches faites « par le gouvernement britannique dans le but d'empêcher une déclara- « tion de guerre entre l'Angleterre et la France? »

Les députés ministériels crient : « Oh! oh! »

M. Balfour répond : « L'information suivante a été fournie au gouver- « nement anglais par l'ambassadeur de France.

« Sitôt que le gouvernement français fut prévenu de la présence de « l'amiral Rodjestvensky dans la baie de Cam-ranh, des représentations « furent envoyées à Saint-Pétersbourg et il en est résulté que, par ordre « de l'empereur lui-même, des instructions furent télégraphiées à l'amiral « pour l'inviter à quitter immédiatement la baie de Cam-ranh.

« Plus tard, on annonça que l'escadre russe se trouvait dans la baie de « Hon-kohe, à quelques milles au Nord de la baie de Cam-ranh. L'amiral « de Jonquières, qui commande la station navale française, fut envoyé « pour faire un rapport, et il trouva l'escadre de l'amiral Rodjestvensky « dans cet endroit, quoiqu'elle ne fût pas dans l'intérieur des eaux territo- « riales françaises.

« Sur cette affirmation, le gouverneur de l'Indo-Chine française, qui « avait reçu pour instructions de tenir la main à ce que la neutralité fran- « çaise fût dûment respectée, envoya le résident français de Nha-trang,

« qui est le point le plus près de cette baie, avec l'ordre de demander à « l'amiral russe de s'en aller.

« L'amiral russe promit de le faire le 3 mai.

« En ce qui concerne les informations disant que l'escadre russe a reçu « un appui précieux de la part des autorités françaises dans la baie de « Cam-ranh, je suis informé qu'il n'y a là que deux Français ; ni l'un ni « l'autre ne sont des fonctionnaires ; ce sont des détenteurs de concessions « de la part du gouvernement français dans cet endroit. »

En outre, deux jours plus tard, le 11 mai, le ministère des Affaires étrangères de Tokyo communiquait la note suivante, qui met fin à l'incident au point de vue japonais.

Depuis l'incident de Cam-ranh, le gouvernement français a donné à ses fonctionnaires, tant civils que militaires, en Indo-Chine, l'ordre de surveiller attentivement la côte longeant le territoire français et d'empêcher les navires belligérants de pénétrer dans les eaux françaises.

Lorsqu'on signala l'approche de la troisième escadre russe dans les eaux françaises, le gouvernement francais renouvela ses instructions aux autorités navales de maintenir une stricte surveillance et de prendre des mesures effectives et des plus rigoureuses, de facon à empêcher toute atteinte à la neutralité. Il en fit en même temps notification au gouvernement russe.

Le gouvernement français a fait savoir à la légation japonaise à Paris que, suivant un rapport télégraphique, on ne signalait aucun navire russe à Hon-kohe.

D'autre part, le *Temps* a publié, les 10 et 11 mai, ce qu'il a appelé « l'analyse complète des argumentations française et japonaise dans « l'affaire de neutralité ». Ces deux exposés, d'un caractère officieux évident, sont fort intéressants. Nous reproduisons ici l'argumentation française qui constitue la meilleure et la plus complète réfutation des prétentions japonaises.

I. — Principe de l'argumentation française.

Depuis que s'est produite, à propos de l'arrêt en rade de Cherbourg de quelques unités de l'escadre Rodjestvensky, la première protestation de M. Motono, le gouvernement français a eu plus d'une fois l'occasion de faire connaître au gouvernement japonais son point de vue, tant en droit qu'en fait, au sujet de l'application des règles de neutralité. Ce point de vue peut se définir ainsi :

1° *En droit strict*, le gouvernement français rappelle, aucun code international n'existant, que chaque puissance n'est liée que par ses propres règles en matière de neutralité. Ces règles, pour la France, ont été formulées en détail, non à l'occasion de la guerre actuelle, mais au début de la guerre hispano-américaine. On ne peut donc les suspecter de partialité. Et elles n'ont provoqué d'ailleurs en février 1904 aucune protestation. Elles portent dans leurs dispositions essentielles :

« En aucun cas, le belligérant ne peut faire usage d'un port français « dans un but de guerre, ou pour s'y approvisionner d'armes ou de muni- « tions de guerre, ou y exécuter, sous prétexte de réparations, des tra- « vaux ayant pour but d'augmenter sa puissance militaire.

« La durée du séjour dans les ports français de navires belligérants non « accompagnés de prises *n'est pas limitée.*

« Il ne peut être fourni à l'un des belligérants que des vivres, des « denrées, des approvisionnements et des moyens de réparations néces- « saires à la subsistance de son équipage et à la sécurité de sa navi- « gation. »

Par conséquent, rien de ce que le Japon retient comme des violations de neutralité, arrêts dans les eaux françaises, ravitaillements en vivres pour la subsistance des équipages, achat de charbon (ce dernier cas étant du reste tout à fait exceptionnel), ne constituait un acte illicite. Et le gouvernement français pouvait décliner à cet égard toute responsabilité.

2° *En équité*, le gouvernement français, soucieux de remplir, non seulement dans la lettre, mais dans l'esprit, le devoir d'impartialité qui est l'essence de la neutralité, admet qne l'importance de l'escadre russe d'une part, et depuis quelques semaines sa proximité du théâtre probable de la rencontre décisive, créent des obligations spéciales, auxquelles il a satisfait, dans le plein exercice de sa souveraineté, par l'envoi d'instructions précises aux fonctionnaires coloniaux d'Indo-Chine.

II. — Arrêt de la flotte russe dans les eaux françaises avant l'Indo-Chine.

Le stationnement de la flotte russe dans les eaux françaises n'a donné lieu pendant cette période à aucun acte de préparation à la guerre et les imputations énoncées à ce sujet sont dénuées de fondement.

1° *Charbon.*

L'escadre russe n'a jamais usé de la faculté qu'elle avait de s'approvisionner en charbon dans les ports français.

A Alger seulement, deux contre-torpilleurs en ont embarqué cinquante-sept tonnes. Partout ailleurs, c'est du charbon anglais ou du charbon allemand, acheté soit en Angleterre, soit en Allemagne, embarqué sur des vaisseaux soit anglais, soit allemands, qui a servi d'une façon continue au ravitaillement de l'escadre russe.

Il convient à ce sujet d'observer que le Japon, qui demande à la France d'accepter une interprétation extensive de la neutralité, n'a adressé la même demande ni à l'Angleterre ni à l'Allemagne, et que le fait d'approvisionner toute l'escadre pendant toute sa traversée de tout le charbon qui lui était nécessaire n'a pas paru au cabinet de Tokyo mériter une protestation. N'était-ce point cependant « dans un but de guerre » une aide plus directe que celle reçue de la France par des achats de vivres ou d'eau douce ?

2° *Emploi stratégique des eaux territoriales.*

Les eaux territoriales françaises n'ont jamais été le théâtre de la jonction des diverses fractions de la flotte russe. Quant à leur utilisation pour le charbonnage au moyen des paquebots anglais ou allemands accompagnant la flotte, le gouvernement japonais a été mal renseigné. A Cherbourg, à Dakar, à Djibouti, à Nossi-Bé, le charbonnage s'est fait en dehors de la limite des eaux territoriales. Tous ceux qui ont l'expérience de ces sortes d'opérations savent fort bien d'ailleurs qu'elles sont aussi facilement réalisables à cinq ou à six milles de la côte qu'à deux milles, et que les Russes n'eussent eu aucun intérêt à franchir la limite de notre territoire maritime.

En ce qui concerne l'arrêt à Nossi-Bé, il a pu arriver que, pendant les deux mois qu'il a duré, certains bâtiments russes se soient momentané-

ment approchés de la côte ; qu'un va-et-vient ait eu lieu entre l'escadre et la côte. Mais jamais ce va-et-vient n'a eu un caractère militaire ; jamais la côte française n'a été utilisée « dans un but de guerre ». Et la présence des officiers de l'escadre dans un café-concert de Nossi-Bé où ils trompaient le soir les ennuis de l'attente ne saurait être qualifiée, par les juges les plus rigoureux, violation de neutralité.

3° *Réparations.*

Les réparations sommaires qui ont été effectuées à Cherbourg et à Majunga, toujours très rapidement, n'ont pas dépassé ce qu'admet couramment la pratique internationale. Le gouvernement japonais n'a d'ailleurs pas insisté sur ce point.

III. — La flotte russe dans les eaux indo-chinoises.

Conformément au principe d'équité ci-dessus énoncé, le gouvernement français a considéré que sa surveillance devait être d'autant plus active qu'elle avait à s'exercer à une moindre distance du théâtre de la lutte. Il estime donc que les griefs japonais sont mal fondés, et pour les raisons suivantes :

1° *Impossibilité d'exercer un contrôle préventif.*

Les Japonais reconnaissent qu'il a été fait droit à leurs réclamations. Ils se plaignent seulement qu'on n'ait pas empêché l'arrêt de la flotte russe à Cam-ranh d'abord, à Port-Dayot ensuite. A cet égard, il suffit d'énoncer la prétention japonaise pour reconnaître qu'elle était insoutenable.

Pour empêcher de tels arrêts, il faudrait une surveillance ininterrompue qu'une escadre vingt fois plus nombreuse que celle de Rodjestvensky ne suffirait pas à assurer. Il est facile d'exercer une surveillance de ce genre dans les eaux métropolitaines, sur une zone peu étendue, de Brest à Cherbourg, si l'on veut. De Saïgon à Haïphong, c'est tout à fait impossible. A cette impossibilité s'ajoutent la rareté des postes télégraphistes, la difficulté d'obtenir rapidement des nouvelles précises. Le gouvernement français a fait ce qu'il a pu. Il ne pouvait pas faire plus.

2° *Le charbon de Saïgon et de Cam-ranh.*

Le gouvernement japonais s'est plaint que les paquebots escortant la flotte russe aient acheté du charbon soit à Saïgon dans un entrepôt constitué par des agents russes, soit à Cam-ranh chez le marquis de Barthélemy. Le gouvernement français répond : d'abord que les quantités achetées ont été peu considérables, ensuite qu'il ne dépendait pas de lui d'empêcher la réalisation d'un contrat d'achat et de vente entre des particuliers, même agissant pour le compte de tiers. Le Japon a-t-il du reste formulé une protestation quand les entrepôts de Cardiff ont vendu à ces mêmes charbonniers des stocks, beaucoup plus considérables cependant ?

Le gouvernement français dans ses dernières instructions a décidé, conformément aux usages les plus généralement admis, que la quantité de charbon vendue ne pourrait excéder celle qui serait nécessaire pour atteindre le port russe le plus proche, c'est-à-dire Vladivostok et non Odessa.

D'après ce principe, les vaisseaux russes ne pourraient pas faire en Indo-Chine leur plein en charbon. Aucun d'eux n'a d'ailleurs acheté la quantité qu'il eût eu le droit d'embarquer.

3° *Les côtes d'Indo-Chine n'ont pas servi à la flotte russe de « base d'opérations ».*

Ni la baie de Cam-ranh, ni celle de Van-fong n'ont été pour les Russes une base d'opérations. De l'aveu même des auteurs anglais, « l'usage con-

« tinu est le signe caractéristique de la base d'opérations; ce nom ne « saurait être donné au port où une flotte s'approvisionnerait accidentelle- « ment pour n'y plus revenir ensuite ».

Cette définition, empruntée à l'ouvrage de M. Charles Dupuis, secrétaire de l'Institut de droit international, sur le « droit de la guerre maritime « d'après les doctrines anglaises », s'applique exactement au cas de la flotte russe. Il ne peut donc s'agir d'une base d'opérations.

4° *Affaire du « Diana ».*

Une autre preuve de la parfaite correction du gouvernement français se trouve dans l'affaire du *Diana.*

Ce croiseur russe, réfugié à Saïgon après la bataille navale du 10 août 1904, fut à son arrivée, sollicité, suivant les règles françaises, de faire savoir s'il était disposé à repartir après les réparations sommaires que l'usage autorisait, ou si au contraire, ayant besoin de grosses réparations, il préférait rester et désarmer. Le commandant du *Diana* ayant opté pour ce second parti, le croiseur prit mouillage, et toujours suivant l'usage, les pièces essentielles de son artillerie et de sa machinerie furent démontées; il se trouvait ainsi dans l'impossibilité de partir.

Il y a quelques semaines, des commodités locales ayant décidé le commandant de port à le faire changer de bassin, le *Diana* fut déplacé. Et à cette occasion les machines furent remontées. Mais aussitôt après, elles furent de nouveau démontées et l'observation exacte du devoir de neutralité fut, comme auparavant, complètement assurée.

IV. — Fausseté du point de vue japonais.

Le gouvernement japonais adresse au gouvernement français des reproches que celui-ci estime injustifiées pour d'autres raisons encore dont voici les principales.

1° *Impartialité du gouvernement français.*

Les circonstances et le terrain choisi par l'amiral Togo pour livrer la bataille font que les Russes ont pu s'arrêter dans les eaux indo-chinoises et que les Japonais n'en ont pas tiré le même parti. Mais c'est là une situation dont le gouvernement français repousse la responsabilité.

S'il avait plu à l'amiral Togo de venir au-devant de la flotte russe, il y a trois mois, à l'issue de la mer Rouge, et que l'escadre japonaise se fût arrêtée non loin de Madagascar, la situation se serait trouvée renversée et les Japonais auraient profité des avantages qu'ils accusent la France d'avoir assurés aux Russes.

2° *Les Japonais ont fait aux Philippines et aux Indes néerlandaises ce qu'ils reprochent aux Russes d'avoir fait en Indo-Chine.*

Pendant deux mois entiers, une escadre japonaise a, dès avant l'arrivée de Rodjestvensky, croisé dans les eaux de Singapour, de Bornéo, de Manille. Il est hors de doute que ce séjour n'a pas été sans comporter de fréquents rapports avec la terre, d'inévitables stationnements, des réapprovisionnements. Comment les Japonais trouvent-ils injustifiable pour les Russes ce qu'ils jugeaient légitime pour eux-mêmes ?

3° *La protestation adressée à la France seule par le Japon aurait dû l'être à d'autres puissances encore.*

Il est établi que, avant d'arriver dans les eaux indo-chinoises, la flotte russe a traversé, le long de la péninsule de Malacca, les eaux anglaises. Elle y a fait différents arrêts. Ses charbonniers l'ont rejointe et, à une distance plus ou moins grande des côtes, ils l'ont réapprovisionnée. De même, des achats de vivres ont été faits à terre.

Cependant aucune protestation japonaise n'a été adressée à Londres.

4° *Les raisons de la France ont été, après examen, approuvées par le gouvernement britannique.*

Un dernier et décisif argument milite contre la thèse japonaise : c'est que M. Balfour et lord Lansdowne, ayant examiné les mesures prises par la France, les ont exposées aux Chambres anglaises et les ont trouvées satisfaisantes. L'opinion du gouvernement anglais est doublement importante : d'une part, c'est l'opinion d'un allié, et à ce titre le Japon y doit avoir confiance ; d'autre part, on sait combien — et pour quelles raisons — la doctrine anglaise en matière de neutralité est étroite et rigoureuse.

V. — Conclusions du gouvernement français

S'appuyant sur cet ensemble d'arguments, le gouvernement français estime :

1° Qu'il est, en droit, complètement couvert par le caractère général et notoire de ses règles de neutralité, règles qui n'ont pas été établies spécialement pour la guerre actuelle et contre lesquelles antérieurement le Japon n'a jamais protesté ;

2° Qu'en équité, il a, dans le plein exercice de sa souveraineté, pris, malgré la *lettre* de ses règles de neutralité, certaines mesures destinées à assurer de sa part le maintien d'une absolue impartialité ;

3° Qu'en fait, il n'y a jamais eu d'achats de charbon directs aux ports français, sauf à Alger, et pour des quantités minimes ; que les achats par l'intermédiaire des navires de commerce escortant l'escadre à des particuliers français ont été insignifiants ; qu'au contraire tout le stock de ces navires a été acheté en Angleterre et en Allemagne sans motiver aucune protestation ; que la surveillance exercée par les autorités françaises d'Indo-Chine a été aussi active que le permettaient les distances et la configuration du sol ;

4° Qu'au surplus les seuls avantages qu'aient pu retirer les Russes — et non « dans un but de guerre » — de leur stationnement à proximité des côtes françaises, eussent été également assurés aux Japonais, s'ils avaient pris l'offensive au lieu d'attendre les Russes ; que ceux-ci n'ont pas fait plus en Indo-Chine que les Japonais aux Indes néerlandaises ou aux Philippines ;

5° Qu'en résumé le gouvernement français a rempli selon ses moyens, non seulement dans la lettre, mais encore dans l'esprit, son devoir de neutre.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La question éthiopienne.* — Le 7 mai, l'*Agence Havas* a publié la communication suivante de M. Hugues Le Roux :

Dans une lettre que j'adresse aux Chambres de commerce qui m'ont fait l'honneur de me recevoir, j'expose les faits suivants :

« L'empereur Ménélik, qui n'a pas de représentant officiel à Paris, m'a « demandé de le tenir au courant des solutions qui sont proposées en « France pour le règlement de la question des chemins de fer éthiopiens.

« Conformément à ce désir, j'ai envoyé directement à l'empereur « Ménélik, le 17 avril dernier, ce télégramme en clair :

« J'ai dit aux Chambres de commerce des grandes villes de France que « j'ai visitées que Votre Majesté voulait en Ethiopie un chemin de fer « éthiopien administré par les puissances. On répond que, le 8 août 1904, « Votre Majesté a donné l'autorisation de construire jusqu'à Addis-Ababa « un chemin de fer exclusivement français. Votre Majesté a-t-elle modifié « la décision qu'elle m'avait fait connaître ? »

L'empereur Ménélik vient de me répondre par ce télégramme officiel :

« Addis-Ababa, O 29/28 216 S
Kassala and Halfa.

« L'empereur a décrété, le 11 avril, en présence des représentants des « gouvernements français, anglais, italien et russe, pour être commu- « niqué aux gouvernements intéressés, vouloir l'internationalisation du « chemin de fer. »

Cette communication ne constitue pas un fait nouveau pour la question éthiopienne. Au lendemain des déclarations si nettes faites par M. Delcassé au Sénat, le 1er avril, l'*International Ethiopian Railway Trust* avait déjà publié une information semblable. La note de M. Hugues Le Roux ne fait que confirmer un état d'esprit qui était déjà connu ; mais il est regrettable que cette confirmation si manifestement contraire aux intérêts de la France se produise sur la sollicitation même d'un Français.

Au surplus, l'affaire ne dépend pas, soit en France, soit en Ethiopie, de telle ou telle influence privée ; elle relève maintenant de la politique et de la diplomatie. Des négociations se poursuivent très activement à Londres entre les gouvernements français et anglais, et il est permis d'espérer qu'une solution ne tardera pas à intervenir, conforme en tous points aux droits et aux intérêts de la France.

Allemagne. — *Echange de télégrammes entre l'empereur d'Allemagne et le roi d'Italie.* — En rentrant en Allemagne, après sa croisière sur les côtes d'Italie, l'empereur Guillaume II a adressé au roi Victor-Emmanuel III une longue dépêche de remerciements, dont voici la conclusion :

Nous conserverons toujours le précieux souvenir de ce temps passé dans le beau et lumineux Midi, et de loin comme de près, nous nous intéresse-

rons de cœur à ce qui touche l'Italie amie et alliée. Je te remercie de nouveau cordialement d'avoir eu la bonté de venir à Naples et de m'avoir donné l'occasion de te serrer la main et de resserrer ainsi les liens qui unissent nos maisons et nos pays.

GUILLAUME.

A ce télégramme, le roi d'Italie a répondu avec non moins d'enthousiasme par la dépêche suivante :

Les paroles aimables que tu m'as adressées avant de quitter l'Italie sont pour moi une preuve nouvelle et très précieuse de l'amitié étroite que toi et ta famille avez toujours témoignée à mon pays et à ma famille et que nous vous rendons avec la plus grande et cordiale sincérité.

Ton noble cœur et ton haut esprit devaient être touchés par l'extension et le caractère spontané des manifestations dont vous avez été les objets partout chez nous. Mais il m'est très agréable d'en avoir la confirmation de ta part, et de même que je suis heureux d'avoir profité de l'occasion favorable pour t'exprimer mes sentiments personnels, c'est également un bonheur pour moi de t'assurer encore une fois que mon peuple et moi saisirons toujours avec le plus vif empressement l'occasion de témoigner à toi, à ta maison et à l'Allemagne notre véritable attachement.

La reine envoie ses meilleurs saluts à l'impératrice, à qui je te prie de présenter mon hommage.

En toute amitié,

VICTOR-EMMANUEL.

Il n'est pas inutile de souligner la chaleureuse cordialité de ces télégrammes intentionnels, qui répondent avec une singulière précision aux fanfaronnades déclamatoires sur l'isolement de l'Allemagne.

Angleterre. — *Polémiques anglo-allemandes.* — On n'a pas oublié l'émotion provoquée en Allemagne par le sensationnel discours de M. A. H. Lee, lord civil de l'Amirauté, sur le péril allemand dans la mer du Nord, et la violente polémique de presse qui s'ouvrit à ce propos entre l'Allemagne et l'Angleterre. Cette polémique, qui avait semblé un instant se calmer, vient de reprendre, plus passionnée que jamais, à la suite d'une lettre adressée par l'amiral anglais Penrose Fitzgerald au directeur de la *Deutsche Revue*, en réponse à un article de l'amiral allemand Thomsen sur les relations anglo-allemandes. Dans sa lettre, l'amiral Penrose Fitzgerald écrit :

Les Anglais ne sont ni sourds ni aveugles, et tout en regrettant l'attitude hostile et jalouse de l'Allemagne, ils sont d'avis que ce serait une folie de fermer les yeux pour ne pas la voir. En conséquence, ils prennent leurs précautions, même au risque de voir prendre ces précautions pour des menaces.

Nous savons bien que l'Allemagne ne veut pas en ce moment nous chercher querelle : elle n'est pas armée suffisamment et aurait peu de chances de vaincre ; mais plus tard, quand elle aura 38 cuirassés de première classe profitant de complications européennes ou de troubles à la frontière de l'Inde, elle cherchera — c'est du moins l'opinion répandue chez nous — à tenter les hasards du noble jeu de la guerre, à conquérir quelques nouvelles petites places au soleil et à enlever aux Anglais une grande partie du commerce qu'ils détiennent dans leurs mains. Eh bien, tout en consi-

dérant comme un grand malheur une guerre entre l'Allemagne et l'Angleterre, j'aime mieux voir la guerre éclater demain que quelques années plus tard. De plus, si l'Allemagne continue à augmenter sa flotte dans les mêmes proportions qu'aujourd'hui, j'estime que cette guerre devient pour l'Angleterre une question de vie ou de mort ; c'est son indépendance nationale qui est mise en question.

L'amiral Fitzgerald a commandé en second l'escadre des mers de Chine, en 1898-1899, et est dans le service actif.

On peut aisément deviner les commentaires des journaux allemands, à propos de cette lettre de l'amiral anglais, qu'ils qualifient de menace brutale et de sacrilège. Ils en prennent texte généralement pour réclamer du gouvernement impérial de nouvelles mesures tendant à une augmentation encore plus considérable des forces navales allemandes.

Autriche. — *L'entrevue de Venise.* — Nous signalions, dans notre dernière livraison, l'importance de l'entrevue qui a eu lieu à Venise, le 30 avril, entre les deux ministres des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie et d'Italie. D'après les dépêches officielles de Vienne, l'entrevue, qui a été très cordiale, a permis aux deux ministres de constater leur complet accord sur les questions politiques les plus importantes.

Naturellement les commentaires de la presse autrichienne, comme ceux de la presse italienne, ont été unanimes à proclamer la solidité inébranlable de la Triple Alliance, affirmée une fois de plus par la bonne entente des deux gouvernements. Cette nouvelle affirmation est à méditer et devrait suffire à nous mettre en garde contre les emballements inconsidérés d'une politique d'imprévoyante sentimentalité.

Italie. — *La question de la Tripolitaine.* — Certains journaux étrangers ayant lancé et cherché à exploiter, dans un but facile à comprendre, le bruit manifestement faux de la concession par la Turquie à une compagnie française ou franco-belge des travaux et de l'exploitation du port de Tripoli, le Sénat italien a été saisi de la question, le 10 mai, par voie d'interpellation, et M. Tittoni a été amené à exposer une fois de plus la politique de l'Italie au sujet de la Tripolitaine.

Le ministre des Affaires étrangères italien a d'abord confirmé les déclarations de ses prédécesseurs et les siennes propres, touchant les accords conclus entre l'Italie, la France et d'autres puissances concernant l'avenir de Tripoli, dans des cas déterminés. M. Tittoni a ajouté les déclarations suivantes sur la politique méditerranéenne de l'Italie :

Ces jours-ci on m'a demandé plusieurs fois si le gouvernement italien entendait se prévaloir de son privilège pour occuper la Tripolitaine. A cette demande, je réponds catégoriquement non. L'Italie trouve en Tripolitaine un élément déterminant de l'équilibre des influences dans la Méditerranée et nous ne pourrons jamais admettre que cet équilibre soit

troublé à notre détriment. Tout en coopérant de toutes nos forces à maintenir la paix, nous devons pouvoir sauvegarder nos intérêts vitaux dans la Méditerranée. C'est de ce principe que s'inspirent les mesures que le gouvernement a décidé de proposer au Parlement relativement à la marine. Le gouvernement italien ne doit pas penser qu'il pourra occuper dès maintenant la Tripolitaine. Il ne doit pas y songer alors qu'il est avec la Turquie en rapports amicaux, rapports qui, dans ces derniers temps, sont devenus encore plus intimes. En occupant un territoire appartenant à la Turquie, il donnerait un exemple et un encouragement à ceux qui veulent hâter la fin de cet empire, et cela ne serait pas admissible dans un moment où l'intégrité de la Turquie est une base de la politique étrangère de l'Italie. Mais si nous ne voulons pas occuper dès maintenant Tripoli, cela ne signifie pas que notre action y doive être nulle. Il est évident que notre situation future à Tripoli doit nous donner droit d'avoir dès maintenant une préférence sur le terrain économique, d'envoyer à Tripoli nos capitaux et de favoriser les entreprises commerciales ou les initiatives industrielles et agricoles.

S'expliquant plus particulièrement sur la question restreinte du port de Tripoli, M. Tittoni a parfaitement mis en lumière le désintéressement du gouvernement français et a fait justice des attaques gratuitement malveillantes dirigées contre lui. Il a résumé ensuite les explications échangées entre le cabinet de Rome et la Porte.

Ce fut ensuite le faux bruit concernant la concession du port de Tripoli à une compagnie française. Sans se donner la peine de vérifier la nouvelle, on manifesta des soupçons envers M. Delcassé, et après les explications de ce dernier, envers M. Constans que son gouvernement dut défendre par une déclaration publique. Le gouvernement italien a regretté ces attaques envers le gouvernement français, qui s'est conduit avec une parfaite loyauté. Immédiatement après qu'on eut publié la nouvelle de la concession des travaux du port de Tripoli à une société française, le gouvernement a pris des renseignements précis à Paris, à Tripoli et à Constantinople, et a démenti catégoriquement cette nouvelle par une note officieuse.

J'ai invité notre ambassadeur à rappeler au Sultan que le but de la politique italienne est pacifique, basé sur le maintien du *statu quo* et inspiré par l'intention de consolider de plus en plus les rapports cordiaux avec la Turquie. Mais justement dans le désir de maintenir ces bons rapports, le gouvernement italien devait appeler tout spécialement l'attention du sultan sur les graves conséquences qu'aurait pour la Turquie la concession de privilèges en Tripolitaine ou en Cyrénaïque au détriment de l'Italie. Cette concession obligerait en effet le gouvernement italien à prendre des mesures énergiques.

Cette déclaration a été faite le 7 mai. Le même jour, le Sultan a fait formellement déclarer en son nom à notre ambassadeur :

1° Que la prétendue concession à des étrangers du port de Tripoli est fausse et qu'il a ordonné au grand-vizir de la démentir;

2° Qu'aucune concession relative au port de Tripoli n'a été donnée ni demandée;

3° Que, pour le moment, le Sultan n'a pas l'intention de construire un port à Tripoli, et que lorsqu'il devra le faire, l'œuvre sera entreprise par le gouvernement ottoman;

4° Que si même son gouvernement lui proposait d'accorder une concession à des étrangers, le Sultan la refuserait.

M. Tittoni a conclu en ces termes :

Nous n'avons donc, après ces déclarations solennelles, qu'à reprendre tranquillement notre action économique en Tripolitaine.

Russie. — *Edit impérial en faveur de la liberté de conscience.* — Le 30 avril, le tsar a signé l'édit suivant relatif à la tolérance religieuse.

L'acte de quitter la foi orthodoxe pour entrer dans d'autres confessions chrétiennes n'entraîne aucune poursuite ou aucune conséquence dommageable de quelque nature que ce soit pour les droits personnels et civils. Les personnes majeures se séparant de l'Eglise orthodoxe seront reconnues appartenir à la confession qu'elles ont embrassée en place. Si dans un ménage l'un des époux entre dans une autre confession, les enfants mineurs restent inscrits dans la confession de celui des parents qui n'a pas changé sa foi.

Lorsque les deux époux entrent dans une autre confession, les enfants au-dessous de l'âge de 14 ans entrent avec eux dans cette confession, les enfants au-dessus de cet âge conservent la confession première.

Il est permis aux chrétiens de toutes les confessions de faire baptiser, d'après le rite de leur propre foi, les enfants trouvés ou les enfants de descendance inconnue, non baptisés, qu'ils auraient recueillis.

Les « raskolniks » (schismatiques) sont désormais divisés en trois groupes, savoir : les vieux-croyants, les sectaires et les hérétiques, ces derniers passibles de peines juridiques.

Les deux premiers groupes acquièrent la faculté de célébrer en public le service divin et certains droits civils.

Les raskolniks de toute sorte sont nommés vieux-croyants dès qu'ils reconnaissent les dogmes fondamentaux de l'Eglise orthodoxe, quoiqu'ils ne reconnaissent pas certains usages de cette Eglise et qu'ils célèbrent le service divin d'après leurs propres livres antiques. Les communautés religieuses de vieux-croyants et sectaires acquièrent le droit de posséder des biens meubles et immeubles pour la construction de maisons de prière de vieux-croyants et de sectaires. La fermeture de ces maisons de prière ne pourra être ordonnée que conformément aux dispositions en vigueur pour les Eglises des confessions hétérodoxes.

Les vieux-croyants et les sectaires auront le droit de fonder des ermitages et des monastères.

Les prêtres des vieux-croyants et des sectaires seront divisés en administrateurs et en instituteurs. Il sera permis aux vieux-croyants et aux sectaires d'établir des écoles dans les localités où il existera une population importante de leur foi. Ces écoles seront soumises au contrôle du ministère des Cultes.

Est levée l'interdiction d'imprimer et d'introduire les livres religieux des vieux-croyants.

En ce qui regarde les mariages mixtes, les vieux-croyants et les sectaires seront mis sur un pied d'égalité avec les confessions hétérodoxes. La tenue des registres de naissance, de mariage et de décès sera confiée aux prêtres des vieux-croyants et des sectaires, sous la surveillance des autorités gouvernementales et communales. Des cimetières spéciaux seront accordés aux vieux-croyants et aux sectaires.

La sanction du souverain sera demandée pour la réouverture des maisons de prière mises sous scellés, ainsi que pour la levée des interdictions relatives à l'ouverture de maisons de prière « stundistes », à l'entrée des

raskolniks dans les académies de cadets et les écoles militaires, et à leur promotion au grade d'officier dans l'armée. Seront également abolies, avec la sanction du souverain, les restrictions concernant les emplois dans le service civil et les médailles de bravoure, appliquées jusqu'ici aux molokanes, aux doukhobors et aux sectaires.

L'adjoint au ministre de la Justice est chargé de prendre en temps voulu les mesures nécessaires à l'amélioration du sort des personnes condamnées pour délits de religion dont on peut réduire ou lever la peine.

A l'endroit des confessions hétérodoxes, le comité des ministres a décidé de supprimer les restrictions existantes.

L'approbation de l'autorité ecclésiastique compétente est seule nécessaire pour l'ouverture des maisons de prière.

Sera levée, dès la mise en vigueur des dispositions nouvelles, l'interdiction d'ouverture des cloîtres de l'Eglise romaine catholique dans le royaume de Pologne.

L'enseignement religieux des groupes hétérodoxes sera donné dans la langue maternelle dans tous les établissements d'éducation.

Le comité des ministres a, en outre, décidé de demander à l'empereur qu'il autorise les ministres de l'Eglise romaine catholique qui ont fait leur stage dans les séminaires des provinces, sans avoir encore satisfait à l'examen obligatoire en langue russe, à remplir des fonctions religieuses dans les éparchies catholiques romaines.

Les libertés religieuses concédées aux mahométans concernent l'ouverture d'écoles confessionnelles, la libération du mullah et du haut clergé du service militaire et l'ouverture de maisons de prière.

— *La situation intérieure. Les troubles de Varsovie.* — De graves désordres se sont produits à Varsovie, le 1er mai, jour de Pâques russe, et il y a eu de nombreuses victimes.

Les premiers désordres ont eu lieu un peu avant midi. Malgré tous les avertissements, quelques terroristes persistaient à distribuer des feuillets socialistes. Dans le quartier de Wola, un étudiant criait : « Nouvelles de la guerre » et faisait le récit des désastres russes. Un agent de police chercha à l'arrêter. Il se dégagea et blessa l'agent à la jambe d'un coup de feu. Une patrouille qui passait ouvrit alors le feu, mais manqua le fugitif, et continuant de tirer après que celui-ci eut tourné l'angle de la rue, tua un menuisier qui se tenait tranquillement sur le trottoir et qui n'était pour rien dans l'affaire. Cette nouvelle se propagea avec la plus grande rapidité dans la ville. Plusieurs milliers d'ouvriers défilèrent à travers les rues, portant des drapeaux rouges et les emblèmes nationaux polonais. Ils chantaient la *Marseillaise* et autres chants révolutionnaires. Une foule de femmes et d'enfants suivaient la procession.

Dans la rue Théodora, près de l'avenue de Jérusalem, la manifestation se heurta à un barrage d'infanterie, appuyé par un escadron de uhlans. Les cavaliers chargèrent la foule qui opposa une vive résistance.

L'infanterie fit alors à plusieurs reprises des feux de salve, suivis d'un tir à volonté ; des hommes, des femmes et des petits enfants tombèrent, frappés presque tous dans le dos. On avoue qu'il y a eu

trente-trois tués et quinze blessés. Le chiffre a dû être cependant beaucoup plus élevé.

Dans l'après-midi, les manifestations recommencèrent plus violentes encore que le matin, malgré les patrouilles de cosaques qui chargeaient et dispersaient à coups de fouet les moindres rassemblements. Des hommes postés aux fenêtres et derrière les murs tiraient sur les patrouilles. Les troupes ainsi attaquées ouvrirent alors le feu sans ordre et sans mesure. Plus de soixante personnes furent tuées ou blessées de cette façon.

Vers le milieu de la journée, une bombe jetée au milieu d'une patrouille de cosaques fit explosion, tuant trois cosaques et un agent de police. Cela ne fit qu'exciter davantage la troupe. Enfin, dans la soirée, de nouveaux désordres eurent lieu dans le faubourg de Praga. Les soldats tirèrent sur les manifestants; il y eut quatre tués et de nombreux blessés.

— *Le Congrès de Moscou.* — Le congrès de zemstvos, qui vient de se tenir à Moscou, a examiné l'attitude qu'il convenait d'adopter à l'égard des diverses commissions gouvernementales de réformes, et il a pris, en ce qui concerne ces commissions, une attitude formelle d'abstention. On a décidé cependant de faire exception pour la commission Bouliguine; mais à cette condition que les zemstvos seraient autorisés à élire librement des délégués se trouvant sur un pied d'égalité avec les membres officiels; que les débats de la commission auraient lieu publiquement; et que la commission serait chargée simplement d'organiser l'élection d'une assemblée constituante. Ces résolutions devront être promptement communiquées aux zemstvos régionaux et la plus grande publicité sera donnée au programme adopté par le Congrès.

Voici ce qu'on déclare être le résultat officiel des votes :

71 membres se sont déclarés en faveur du suffrage universel direct et 51 en faveur du suffrage universel et d'une seconde élection au suffrage restreint.

Un comité chargé d'organiser le prochain Congrès a été élu, sous la présidence du prince Lvoff.

II. — ASIE.

Japon. — *L'arrestation de M. Bougouin.* — Le capitaine Bougouin, ancien attaché militaire français à Tokyo, actuellement représentant, dans cette ville, des Forges et Aciéries de Saint-Chamond et correspondant de la *Liberté* et du *Petit Parisien*, a été arrêté, le 10 mai, avec son beau-fils, M. Strange, sous l'inculpation d'espionnage. En même temps était arrêté comme complice de M. Bougouin un ancien lieutenant de la marine japonaise, nommé Iwasaki.

Les accusations portées contre M. Bougouin n'ont trouvé aucune créance parmi ses amis français.

On croit que les papiers saisis chez lui ne consistaient qu'en de simples notes, sur lesquelles il jetait des idées destinées à être déve-

loppées dans des correspondances de presse. Ancien officier et correspondant de journaux, M. Bougouin avait cette double raison pour accumuler les observations et les renseignements sur les faits de la guerre.

Turquie d'Asie. — *L'insurrection de l'Yémen.* — On est extrêmement préoccupé, dans les hautes sphères politiques ottomanes, de la tournure que prennent les événements en Arabie ; l'insurrection de l'Yémen y inspire les plus vives et les plus graves inquiétudes ; il ne s'agit plus, comme en Macédoine, d'un simple mouvement insurrectionnel ; cette fois, c'est le pouvoir spirituel du Sultan qui est en cause, avec la possession des Lieux-Saints. Le chef des insurgés, Mahmoud-ben-Saïd, a déjà écrit au chérif de la Mecque pour lui annoncer qu'il se proclamait khalife légitime et successeur du prophète dont il se dit le descendant, et si le mouvement que l'on a été jusqu'ici dans l'impossibilité de contenir dans l'Yémen gagne l'Hedjaz, si la Mecque échappe au Sultan et reconnaît le nouveau khalife, la situation peut devenir extrêmement dangereuse ; et dans ce cas, il faudrait s'attendre à voir le monde islamique agité et troublé jusqu'en ses profondeurs, et prévoir pour les puissances européennes, c'est-à-dire chrétiennes, de redoutables contre-coups.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *L'inauguration de la médersa de Tlemcen.* — L'inauguration de la médersa de Tlemcen a eu lieu, le 7 mai, sous la présidence du gouverneur général. La cérémonie, très brillante, avait réuni un grand concours d'indigènes venus même de l'extrême Sud oranais.

Répondant au directeur de la médersa qui le remerciait d'être venu présider la cérémonie, M. Jonnart a dit combien il regrettait l'absence de M. Etienne, retenu à Paris.

Parlant ensuite de l'engagement solennel pris il y a soixante-dix ans par la France de respecter les croyances des peuples qui s'étaient soumis à elle, le gouverneur a ajouté :

> Cet engagement, elle l'a observé scrupuleusement ; elle ne s'est pas contenté de faire ce qu'elle avait promis, elle a fait davantage ; elle a compris que son devoir était de travailler au développement intellectuel et moral des indigènes en mettant à la portée d'une élite un enseignement supérieur qui convient particulièrement à leurs sentiments et à leurs idées.

Après avoir fait l'éloge de Tlemcen, dont le glorieux passé et les beaux vestiges de son art semblent tout exprès faits pour offrir un asile à la méditation et à l'étude, le gouverneur général indique aux jeunes élèves le rôle qui leur revient pour travailler au rapprochement, chaque jour plus étroit, des races diverses de ce pays.

Le soir, un banquet a été offert au gouverneur et aux autorités civiles et militaires par la municipalité de Tlemcen.

Maroc. — *L'ambassade française à Fez.* — D'après les dernières nouvelles reçues de Fez, les négociations entre l'ambassade française et le Makhzen continuent régulièrement. Ben Sliman, ministre des Affaires étrangères, a donné le 1er mai, au grand palais qu'il possède dans le vieux Fez, un dîner en l'honneur du ministre de France.

M. Saint-René Taillandier et tout le personnel de l'ambassade et du consulat français assistaient à ce dîner. Y assistaient également les membres de la mission militaire française, M. Regnault, délégué des porteurs de l'emprunt marocain, avec son personnel.

— *Troubles à la frontière algéro-marocaine.* — Une dépêche de Lalla-Marnia à l'*Agence Havas* a appris, à la date du 7 mai, que Bou-Amama, à la tête de ses cavaliers, avait fait brusquement irruption dans la plaine, dans les environs d'Oudjda, et avait enlevé un grand nombre de chameaux appartenant aux Angad.

Au moment où il se disposait à regagner son camp, il fut vigoureusement attaqué par la cavalerie de la mahalla qui lui reprit son butin et le rejeta vers ses tentes.

Au bruit de la fusillade, le prétendant se porta au secours de son allié. L'infanterie du Makhzen engagea aussi l'action. De part et d'autre, on échangea de nombreux coups de fusil à une distance assez considérable; le combat se prolongea ainsi jusqu'à la nuit, puis chaque parti regagna son camp.

Du côté du Makhzen, il y a eu trois tués, dont un caïd-mia, ou officier. Les pertes du prétendant et de Bou-Amama sont inconnues; elles doivent être très faibles.

Afrique Occidentale. — *La navigation sur le Niger.* — Un télégramme de Bammako, daté du 3 mai, nous annonce que depuis quelque temps déjà le lieutenant de vaisseau Le Blévec est parvenu à faire arriver au Niger et à remonter les deux embarcations à moteurs et à faible tirant d'eau construites sur ses plans. Ce sont les premiers bâtiments à vapeur en service régulier qui auront fonctionné sur le Niger.

Côte des Somalis. — *La situation sanitaire.* — Il résulte d'un rapport adressé au département des colonies à la fin d'avril par M. Pascal, gouverneur de la Côte des Somalis, que l'épidémie de peste qui avait sévi à Aden est en pleine décroissance et que sa fin peut être considérée comme prochaine.

La situation sanitaire du Somaliland britannique s'améliore également et les progrès que semblait devoir faire l'épidémie de variole, qu'on avait signalée, sont complètement enrayés.

L'amélioration de la situation sanitaire à Aden va permettre d'atténuer la rigueur des mesures quarantenaires.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

AMÉRIQUE

États-Unis. — *Le commerce extérieur.* — M. de Béarn, attaché à l'ambassade de France de Washington, vient de publier dans le *Moniteur officiel du commerce* l'analyse d'un document très important que le département du commerce et du travail des Etats-Unis a fait paraître à l'occasion de l'anniversaire de l'acquisition de la Louisiane. Ce document est consacré à l'expansion territoriale et au développement économique de la grande République américaine pendant le XIXe siècle.

Nous empruntons au travail de M. de Béarn les renseignements suivants qui sont relatifs au développement du commerce extérieur des Etats-Unis.

De 1800 à 1903, les importations et exportations des Etats-Unis se sont développées dans les proportions suivantes :

ANNÉES.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.	TOTAL.
—	—	—	—
1800....	91.252.768	70.971.780	162.224.548
1810....	85.400.000	66.757.970	152.157.970
1820....	74.500.000	69.691.669	144.142.669
1830....	62.720.956	71.670.735	134.390.691
1840....	98.258.706	123.668.932	221.927.638
1850....	173.509.526	144.375.726	317.884.252
1860....	353.616.119	333.567.057	687 192.176
1870....	435.958.408	392.771.768	728.729.176
1880....	667.954.746	835.638.658	1.502.593.404
1890....	789.310.409	857.828.684	1.647.139.093
1900....	849.941.184	1.394.483.082	2.244.424.265
1901....	823.172.165	1.487.764.991	2.310.937.056
1902....	903.320.948	1.381.719.401	2.285.040.349
1903....	1.025.719.237	1.420.141.679	2.445.860.916

Depuis 1891, l'Union américaine est au premier rang des pays exportateurs avec 1.420 millions de dollars (7.380 millions de francs), dépassant l'Angleterre de 210 millions (7.170 millions de francs), l'Allemagne de plus d'un milliard de francs et la France de plus de 3 milliards.

La valeur totale des échanges des Etats-Unis avec l'étranger, qui, pour l'année 1902-1903, s'est élevée à 2.446 millions de dollars (12.670 millions de francs), place la République américaine au troisième rang des grandes nations du monde, loin derrière l'Angleterre (22 milliards de francs), à côté de l'Allemagne (13 milliards de francs) et avant la France (11.500 millions de francs).

Canada. — *Le commerce avec les Etats-Unis.* — Le ministère du commerce à Washington a publié sur le commerce entre le Canada et les Etats-Unis un rapport officiel dont nous extrayons les chiffres concernant les dix dernières années.

L'examen du tableau ci-dessous permettra de se rendre compte de l'énorme et rapide progression suivie par les échanges commerciaux des Etats-Unis avec le Canada, surtout en ce qui concerne les exportations. Cette augmentation dans l'exportation des produits manufacturés des Etats-Unis au Canada est d'autant plus remarquable que le tarif canadien accorde aux produits importés de la Grande-Bretagne une réduction de 33 % sur les droits dont sont frappés les produits similaires des Etats-Unis et des autres pays :

Années.	Valeur des marchandises exportées au Canada par les Etats-Unis.	Valeur des marchandises importées du Canada par les Etats-Unis.
1895.....	$ 52.854.769	36.574.327
1896.....	59.687.921	40.887.565
1897.....	64.928.821	40.309.371
1898.....	83.714.086	31.870.486
1899.....	87.974.961	31.220.967
1900.....	95.319.970	39.369.074
1901.....	105.789.214	42.482.163
1902.....	109.642.993	48.076.124
1903.....	123.266.788	54.781.418
1904.....	131.274.346	51.406.265

Voici d'autre part un second tableau dont les chiffres sont tirés des statistiques officielles du gouvernement canadien. Comme dans le tableau ci-dessus, nous donnons seulement les résultats concernant la dernière période décennale.

Ce tableau indique le montant total des importations faites par le Canada pour sa propre consommation en même temps que la proportion pour cent dans laquelle les Etats-Unis et l'Angleterre y ont participé :

		Etats-Unis.	Angleterre.
1895.....	$ 105.252.511	51.9	29.6
1896.....	110.587.480	53.0	29.8
1897.....	111.294.021	55.4	26.4
1898.....	130.698.006	60.2	24.9
1899.....	154.051.593	60.4	24.1
1900.....	180.804.316	60.7	24.7
1901.....	181.237.988	60.9	23.7
1902.....	202.791.595	59.5	24.1
1903.....	233.790.516	58.9	25.2
1904.....	251.464.332	60.0	24.6

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :

Francisco Vergara Barros, *consul* de Colombie à Saint-Nazaire ;

Emile Jellinek Mercédès, *consul* du Mexique à Nice, avec juridiction sur les départements du Var, Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Savoie et Haute-Savoie ;

José Garcia y Acuña, *consul* d'Espagne à Hendaye, avec juridiction sur les communes de Hendaye, Behovia, Biriatou, Urrugue, Anitioa, Ascain, Sara, Saint-Pée-sur-Nivelle, Saint-Jean-de-Luz, Ciboure et Guethary ;

Charles Kronheirmer, *consul* du Salvador au Havre ;

René Mongenot, *vice-consul* d'Espagne à Nancy, avec juridiction sur les départements de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges ;

Georges, *vice-consul* de Turquie à Toulon.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Congo. — Sont désig. pour faire partie d'une mission d'études de chemins de fer :

MM. le *capit.* Cambier ; les *lieut.* Thuillier et Caus ; l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Borne et le *sous-offic. stagiaire* Brémont.

Tonkin. — MM. les *capit.* Hurst et Frossard sont désig. pour être employés au service des constructions militaires.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Pérou. — M. Bourgueil, *vétérin. en second*, est désig. pour faire partie de la mission du Pérou.

Afrique Occidentale. — M. Teppaz, *vétérin. en second*, est affecté au service de l'agriculture au Sénégal.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.-col.* Lamolle est nommé command. du territoire du Niger ;

M. le *capit.* Leseurre est placé au 2e sénégalais.

Congo. — M. le *lieut.* Bayle est désig. pour servir au bat. du Congo comme offic. comptable.

Cochinchine. — M. le *capit.* Tonnot est nommé offic. d'ordonn. du général command. la 3e brigade ;

M. le *chef de bat.* Laflotte et les *sous-lieut.* Bourdeau et Bernadac sont affectés au 11e rég. ;

MM. le *chef de bat.* Bocquet et le *sous-lieut.* du Souich sont placés au 12e rég. ;

MM. le *capit.* Brantonne ; le *lieut.* Paschal et le *sous-lieut.* Caussel sont placés au 1er annamites ;

MM. le *capit.* Delacou et le *sous-lieut.* Marsaud sont affectés au 2e annamites.

Cambodge. — M. le *chef de bat.* Faudet est affecté au bat. de tirailleurs cambodgiens.

Tonkin. — M. le *capit.* Morel est nommé offic. d'ordonn. du colonel command. par intérim la 2e brigade ;

M. le *capit.* Crété est nommé chancelier du cercle de Lao-kay et M. le *capit.* Raulin, chancelier du cercle de Coc-leu ;

M. le *capit.* Manet est affecté au peloton de discipline du Tonkin ;

MM. le *capit.* Velle et le *lieut.* Abadie sont désig. pour le 9e rég. ;

M. le *capit.* Dussault est placé au 10e rég. ;

MM. le *lieut.-col.* Guyot d'Asnières de Salins et le *lieut.* Sajot sont affectés au 1er tonkinois ;

MM. le *capit.* Michaut et les *lieut.* Caurette, Marquis et Dolmaire sont placés au 2e tonkinois ;

M. le *capit.* Abonnel est désig. pour le 3e tonkinois ; M. le *capit.* Gayda pour le 4e et M. le *capit.* Bonnabosc pour le 5e ;

M. le *lieut.-col* Pourrat est affecté au 18e rég.;

M. le *capit.* Campagne est désig. pour servir au Tonkin.

Madagascar. — MM. le *chef de bat.* Gesland; le *capit.* Barbazan et le *sous-lieut.* Sarrade sont affectés au 13e rég.;

MM. le *chef de bat.* Dulin ; les *capit.* Oudart, Savy et les *lieut.* Leriche, Doussain Alibert, Dupuy et Bouhaben sont placés au 3e sénégalais ;

MM. le *capit.* Montoya ; les *lieut.* Bridey, Gardelle et les *sous-lieut.* Mérello, Alabernarde et Boyer sont affectés au 1er malgaches;

MM. les *capit.* Jénot et Bourgeron; les *lieut.* Selmer, Clerc, Lemoine, Gauroy, Bars et Jouannetaud sont désig. pour le 2e malgaches;

MM. le *capit.* Buisson et les *lieut.* Dumont, Blaive, Martin et Amand sont placés au 3e malgaches.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Auriol est désig. pour servir au Sénégal ;

MM. le *capit.* Gacogne et le *lieut.* Paupelain sont désig. pour servir au Soudan ;

MM. le *capit.* Pidoux et le *lieut.* Verlaque sont désig. pour servir en A. O. F.;

M. Le Meut, promu *capit.*, est désig. pour servir en A. O. F.

Congo. — M. le *capit.* Fourneau est désig. pour faire partie d'une mission d'études de chemins de fer.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Patard et Le Tanhouëzet sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — M. le *lieut.* Cannic est désig. pour servir au Tonkin;

M. le *lieut.* Courtois est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine.;

M. le *lieut.* Mercier est désig. pour servir à la 4e batt. de la brigade de réserve de Chine ;

M. le *lieut.* Derepas est désig. pour servir aux travaux publics ;

M. Madec, promu *capit.*, est désig. pour servir au 4e rég.

Madagascar. — MM. les *capit.* Granderye, Jeanne, Laurent et Blanc ; les *lieut.* Collier, Garnier et Husson sont désig. pour servir à Madagascar;

M. le *lieut.* Marinot est affecté à la 7e batterie à Diégo-Suarez ;

M. Galy-Aché, *chef du bureau milit.* au gouvernement général, est promu chef d'escadron.

Martinique. — M. le *lieut.* Gaune est désig. pour servir à la Martinique;

Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.* Decharbogne est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Voegelin est désig. pour servir au Sénégal;

M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Lacroix est désig. pour servir en A. O. F.

Cochinchine. — M. Houvion, *offic. d'admin. de* 3e *cl.*, est désig. pour servir en Cochinchine.

Madagascar. — MM. les *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Niochet et de 2e *cl.* Obereiner sont désig. pour servir à Madagascar.

CORPS DU COMMISSARIAT

Afrique Occidentale. — M. le *commiss, de* 3e *cl.* Michel est désig. pour servir en A. O. F.

Madagascar. — M. le *commiss. de* 3e *cl.* Fichet est désig. pour servir à Madagascar.

Congo. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Ruet est désig. pour servir au Congo.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — MM. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Berrard est désig. pour servir à Saïgon.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Lauwaert est désig. pour servir à Hanoï.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — MM. Merveilleux, *méd. ppal de* 2e *cl.*; Pinard, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, et Comméléran, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir en A. O. F.

Indo-Chine. — MM. Cassagnou et Le Moine, *méd. ppaux de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Annam. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Munier est désig. pour servir au poste médical de Qui-nhone.

Cochinchine. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Castagné est affecté au service de la vaccination mobile ;

M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Lépine est nommé direct. de l'Ecole de médecine indigène de Saïgon;

M. Lucas, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir au cap Saint-Jacques ;

M. Paramananda Mariadassou est affecté au poste médical de Poulo-Condor.

Tonkin. — MM. Delay, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, et Sallet, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour le service de la vaccination mobile ;

M. Seguin, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est nommé direct. du laboratoire de vaccine de Hanoï ;

M. Daniel, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est affecté à l'ambulance de Ha-giang ;

MM. Gauducheau et Mayer, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, sont affectés à l'hôpital de Hanoï ;

MM. Dagorn, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, et Ricau, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine ;

M. Fraissinet, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est affecté au 3e tonkinois à Bac-ninh.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Atlantique. — M. le *capit. de vaiss.* Gervais est nommé au command. du *Jurien-de-la-Gravière.*

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Tandonnet est nommé au command. d'un torpilleur des mers de Chine ;

M. le *lieut. de vaiss.* Giraudeau est désig. pour embarq. comme second sur la *Manche.*

Levant. — M. l'*enseig. de vaiss.* de Guiroye est désig. pour embarq. sur la *Mouette* à Constantinople.

Océan Indien. — M. l'*enseig. de vaiss.* Mars est nommé adjoint au command. de la flottille des torpilleurs de l'Océan Indien.

CORPS DU COMMISSARIAT

Océan Indien. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Furet est désig. pour embarq. sur la *Rance.*

Sénégal. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Loiseleur des Longchamps Deville est nommé chef des services administratifs à Dakar.

SERVICE DE SANTÉ

Océan Indien. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Janicot est désig. pour embarq. sur la *Rance.*

SERVICES TECHNIQUES

Extrême-Orient. — M. Cauvin, *chef surveillant de* 2e *cl.*, est désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

Quatre cents ans de Concordat, par ALFRED BAUDRILLART, docteur ès lettres, agrégé de l'Université, professeur à l'Institut catholique de Paris. Un volume in-12. — Paris. Librairie Vve Ch. Poussielgue.

A moins d'être obsédé par un parti pris théorique intraitable, ou par des préjugés très peu rationnels et très peu politiques, on doit reconnaître que la question du maintien ou de l'abrogation du Concordat de 1801 est

d'une extrême gravité, non seulement au regard de la politique intérieure de la France, mais encore au point de vue de sa politique extérieure. Aussi ne saurait-on apporter trop de soin à l'étude d'un si gros et si complexe problème ; à cet égard, on ne peut trouver un guide plus éclairé et plus consciencieux que l'auteur du livre dont on vient de lire le titre.

Avec l'autorité que lui donnent ses travaux historiques antérieurs et une compétence indiscutable, M. Alfred Baudrillart a su exposer dans son ensemble, en un style excellent, sobre et clair, l'histoire du régime concordataire en France, depuis ses origines au XVe siècle jusqu'au dépôt du rapport de M. Briand sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905. Il montre que le régime concordataire n'est pas responsable des mécomptes qu'on lui impute. « Il n'a pas empêché, dit-il, l'Eglise de remplir sa mis-« sion ; il n'a pas fait un épiscopat servile, incapable de parler quand il fal-« lait parler ; il n'a pas davantage donné un épiscopat révolté contre l'Etat « ou peu soucieux de ses intérêts ; il a accordé à l'Etat les garanties dont « celui-ci a besoin dans un pays centralisé comme le nôtre ; il a main-« tenu la paix des consciences et permis aux catholiques de contribuer « au bien public et au progrès général. »

Le volume de M. Baudrillart se termine par une bibliographie méthodique, précieuse pour tous les esprits réfléchis et studieux, et surtout, pour les hommes politiques vraiment désireux de se mettre au courant d'une question qui préoccupe à bon droit l'opinion.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Madagascar. Histoire. Organisation. Colonisation, par André You. Préface de M. Albert Decrais et introduction de M. le général Gallieni. Un vol. in-8° de 652 pages avec tableaux et carte. Berger-Levrault, éditeur. Paris-Nancy, 1905.

La main-d'œuvre dans les Guyanes, par Jean Duchesne-Fournet. Un vol. in-8° de 200 pages. Plon-Nourrit et Cie, éditeurs. Paris, 1905.

Une escadre française aux Indes en 1690. Histoire de la Compagnie royale des Indes-Orientales (1664-1719), par Jules Sottas. Un vol. in-8° de 496 pages avec gravures et un appendice. Plon-Nourrit et Cie, éditeurs. Paris, 1905.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

L'Action coloniale (*avril* 1905). Les Allemands en Chine. — Le territoire français de Cheick-Saïd. — La situation de la France dans l'Est africain.

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris (*mars-avril*. E. C. : Notes sur le Sud tunisien. — J. Deydier : La Guyane française en 1903. — Maximilien Foy : A travers la Chine.

La Quinzaine coloniale (10 *mai*). J. Chailley : L'administration anglaise aux Indes.

La Réforme économique (7 *mai*). J. Domergue : Vers le Simplon ; Frasne-Vallorbe ou Faucille ?

Revue politique et parlementaire (10 *mai*). René Goblet : La crise du patriotisme à l'école. — A. Mas : La politique française au Siam.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

L'Italia moderna (6 *mai*). Effell : L'avenir de la Sibérie.

La Rassegna Nazionale (1er *mai*). Filippo Crispolti : L'antiduellisme italien dans un congrès autrichien.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'ANGLETERRE FACE A L'ALLEMAGNE

Nous sommes familiarisés avec le système européen qui est devenu classique il y a quelques années, et dans nos spéculations nous nous en tenons trop paresseusement à lui : deux alliances continentales, Triplice et Duplice, nettement opposées l'une à l'autre et se balançant après s'être menacées; l'Angleterre juridiquement libre, mais le plus souvent auxiliaire de l'Allemagne et de l'Italie. Or, l'Europe, malgré son âge, est une société encore vivante : elle ne reste pas longtemps cristallisée dans les mêmes formes. Des signes multiples permettent de prévoir qu'elle va très probablement entrer dans une phase diplomatique nouvelle.

Dans cette Europe en transformation par l'effet de causes européennes et mondiales combinées, il se produit entre puissances des attractions et des répulsions.

Saint-Pétersbourg, qui, hier, attirait Vienne, est aujourd'hui attiré par Berlin ; Londres lie partie avec Paris, où beaucoup croient s'être efficacement « rapprochés » de Rome.

Au sein de la Triple Alliance, l'Autriche-Hongrie et l'Italie se querellent : sur leur vieux débat irrédentiste sont venus se greffer une rivalité maritime adriatique et un conflit colonial balkanique. L'abîme ouvert, il y a plus de trente ans, entre la France et l'Allemagne, depuis quelque temps dissimulé et gazonné, vient d'apparaître tel qu'il est : abrupt, âpre et menaçant. Enfin, le flirt entre l'Angleterre et l'Empire allemand a cessé, il y a environ trois ans : les deux Etats s'opposent maintenant l'un à l'autre ; on se menace du rivage anglo-saxon au rivage germanique de la mer du Nord.

Toutefois, rien encore ne permet de dire que la transformation de l'Europe sera aussi radicale que certains la prophétisent déjà : — alliance de la France, de l'Angleterre et de l'Italie, puissances occidentales et parlementaires, opposée à la vieille

alliance des trois empereurs renouvelée entre l'Allemagne, la Russie et l'Autriche-Hongrie, à la Sainte Alliance, à l'entente entre copartageants de la Pologne, à une force continentale telle qu'il n'est pas possible de concevoir comment nous pourrions résister à sa poussée si elle s'exerçait de l'Est à l'Ouest.

Nous sommes encore dans la période de la préparation. C'est la nébuleuse.

On peut espérer que, lorsque les forces en travail s'équilibreront, l'alliance franco-russe, qui subsiste et joue un rôle qui n'est pas sans importance dans les mois incertains qui s'écoulent, continuera à unir les deux puissances extrêmes de l'Europe dont la raison essentielle d'alliance — faire contrepoids à la masse de l'Europe centrale — est, en somme, permanente.

La Triple Alliance elle-même, renouvelée il y a deux ans pour une longue période, n'est pas aussi condamnée que l'ont proclamé nos optimistes. Sans doute, elle a, pour le moment, perdu sa pointe, — ce qui est bien quelque chose. Mais il ne faut pas trop compter sur la fissure austro-italienne et la considérer comme un signe de ruine prochaine et fatale. Il y a beaucoup de vérité dans ce paradoxe : plus l'Autriche et l'Italie se querellent et plus leur débat s'envenime, plus elles sont fermement tripliciennes. L'Italie a adhéré à l'alliance austro-allemande à un moment où une guerre austro-italienne avait été sur le point d'éclater. L'Autriche-Hongrie et l'Italie, qui voudraient ne pas se battre, sentent le besoin d'avoir un même et puissant allié, qui leur impose la paix et les départage tant bien que mal. A peine l'une d'elles aurait-elle passé dans le camp adverse qu'il y aurait à craindre que leur querelle — dès lors sans retenue — mette le feu à la poudrière dont l'explosion menace l'Europe.

A tout prendre, les seuls changements essentiels qui semblent inévitables en Europe sont ceux qui doivent dériver de la rivalité anglo-allemande.

*
* *

On sait à quel point de tension en sont arrivés les rapports anglo-allemands.

A la fin de 1904, dans les milieux officiels allemands on a très sérieusement cru à la guerre.

Est-il nécessaire de rappeler les signes les plus récents d'hostilité ?

L'année 1905 a débuté sous l'impression produite par un retentissant article de l'*Army and Navy* et par le discours sensationnel de M. Arthur Lee, lord civil de l'Amirauté :

« Avant même que les journaux aient publié la déclaration de « guerre, nous aurons frappé un coup décisif. »

Il y a un mois l'*Army and Navy* a recommencé ses attaques :

Une grande flotte, — grande tout au moins par le nombre, — naît tout près de nous avec une rapidité prodigieuse; elle a pour but de nous contester au premier jour l'hégémonie des mers. Ses navires qui poussent comme des champignons ont tourné les têtes allemandes... « Nous « sommes prêts, disent les Allemands, et l'Angleterre n'est pas prête : « une petite flotte homogène vaut mieux qu'une grande flotte sans con- « sistance. Créons une occasion et essayons nos forces... » Or, nous sommes tout à fait certains de notre incontestable supériorité : une attaque de l'Allemagne aurait pour résultat la destruction instantanée du nouveau jouet mécanique du Kaiser... Les Allemands feront bien de ne pas compter, s'ils continuent leurs coups d'épingle, sur notre longue patience : qu'ils renoncent à leurs allures de mousquetaires et qu'ils prennent garde à l'effet que leur politique ambitieuse peut faire sur les autres nations.

Aussitôt la Ligue navale — ou *Flotten Verein* — a fait traduire l'article et l'a répandu à un nombre formidable d'exemplaires.

En même temps, l'amiral anglais Penrose Fitz-Gerald a envoyé au directeur de la *Deutsche Revue* un article où, répliquant à l'amiral allemand Thomsen qui avait répondu à M. Lee, il soutient, dans l'organe allemand, une thèse nettement germanophobe et menaçante : — l'Allemagne officielle a beau multiplier les démentis, ce sont les revues et les journaux allemands qui ont raison; l'Allemagne se prépare à longue échéance et méthodiquement à recommencer le jeu magistralement indiqué par le Kaiser lui-même dans sa première dépêche à Kruger; l'Allemagne travaille à grouper la Russie, la France et l'Amérique contre l'Angleterre; mais elle montre une longue patience parce que ses combinaisons diplomatiques n'ont pas encore abouti et surtout parce que sa flotte n'est pas prête. Dans l'intérêt anglais, il est préférable de brusquer les choses et de vider tout de suite la querelle par l'anéantissement de la flotte et des ambitions allemandes.

Tel est le ton des polémiques. Elles sont, par elles-mêmes, symptomatiques. Mais des faits sont dès maintenant acquis qui ont une importance bien autrement essentielle.

Un programme naval allemand s'exécute méthodiquement. La flotte qu'il tend à créer ne peut pas, malgré des dénégations diplomatiques et banales, ne pas avoir pour but — principalement, sinon exclusivement — de faire face à la flotte anglaise. Bien plus, le *Flotten Verein* avec ostentation et témérité et le gouvernement avec prudence travaillent à compléter le programme naval et à en accélérer l'accomplissement.

L'Angleterre officielle sent tellement la menace qu'elle vient, en décembre, de modifier complètement la répartition de ses escadres : elle a concentré le gros de ses forces mondiales dans les mers européennes, et dans ces mers européennes elle a, tout en assurant la synergie de ses escadres, donné à sa flotte la plus puissante la mission de surveiller ses côtes Sud-Est. La mer du Nord, jadis négligée au profit de la Méditerranée et de l'Océan, est maintenant la plus surveillée des mers sur lesquelles l'Angleterre concentre son attention.

Ces citations et ces faits, choisis entre beaucoup d'autres, prouvent que l'Angleterre est aujourd'hui face à l'Allemagne.

Quelles sont les causes de cette situation — tant au point de vue économique et maritime qu'au point de vue diplomatique et militaire?

*
* *

Pour conquérir l'hégémonie des mers, l'Angleterre a lutté au XVIIe siècle contre la Hollande, et de la fin du XVIIe jusqu'au début du XIXe, de l'avènement de Guillaume d'Orange au trône d'Angleterre jusqu'à Waterloo, contre la France : elle nous a enlevé dans l'Amérique du Nord et dans l'Inde les splendides façades coloniales derrière lesquelles nous aurions bâti, les longues côtes d'où nous serions remonté vers les hinterlands. A Aboukir et à Trafalgar, elle a démontré et assuré la supériorité de sa flotte : le concurrent que nous étions était distancé. Nous étions la seconde puissance maritime. L'Angleterre se contenta de nous surveiller. Mais voilà que notre marine marchande a perdu le second, puis le troisième, puis le quatrième rang. Après avoir conquis un nouvel empire colonial, nous déclarons bien haut que nous voulons nous borner et que nous avons assez pris pour nos besoins. Je constate là un fait sans avoir à rechercher s'il est un signe de décadence française ou s'il ne s'explique pas plutôt par cette considération que le type français d'Etat et d'organisme économique est et sera de plus en plus différent du type anglais [1]. Notre marine de guerre est à la veille de perdre simultanément le deuxième et le troisième rang. En 1907, l'Angleterre aura 49 cuirassés, les Etats-Unis en auront 22, l'Allemagne 19, la France 17 seulement.

Au point de vue économique et militaire, — qu'on considère l'état prochain des choses ou qu'on tienne compte de la

---

[1] Voir le livre de M. J. Méline : *Le retour à la terre et la surproduction industrielle.*

force d'expansion qui annonce ce que sera chaque Etat dans un plus lointain avenir, — le concurrent de l'Angleterre, l'adversaire possible qu'elle doit surveiller n'est plus la France : ce sont les Etats-Unis et c'est l'Allemagne.

L'Angleterre a compris qu'elle est obligée de choisir. Elle sent que l'hégémonie des mers ne peut plus appartenir sans conteste à un seul Etat contre lequel tous les autres — de plus en plus nombreux — peuvent se liguer. Les Etats-Unis, — lointains, anglo-saxons à peu près au même degré qu'elle, quasi insulaires[1] comme elle, — lui apparaissent de plus en plus comme l'Etat avec lequel elle est appelée à collaborer sur mer et avec lequel elle doit peu à peu se fédérer étroitement pour dominer les mers, les détroits, les îles, les côtes, le commerce mondial et le formidable Extrême-Orient.

Quand, au début de 1901, l'Angleterre — opinion et gouvernement, — a eu vainement tenté de se rapprocher de l'Allemagne, quand les efforts faits à Londres par Guillaume II ont été paralysés par une formidable explosion d'anglophobie dans l'Empire allemand, alors la majorité des Anglais a regardé l'Empire allemand comme l'adversaire à surveiller sans cesse et à frapper au jour favorable.

Il est couramment admis en Angleterre que la lutte jadis soutenue contre la Hollande, puis contre la France, va recommencer contre l'Allemagne.

Et ce sera une lutte plus gigantesque : les moyens de destruction sont tout autres, et les guerres sont autrement grandioses qu'autrefois.

Ce sera aussi une guerre plus inexorable, car plus que jamais l'Angleterre luttera pour la vie.

Elle s'est, en effet, singulièrement transformée au cours du XIXe siècle. L'Angleterre joyeuse — *merry England* — a perdu ses paysans et sa saine force rurale. Au cours du XVIIIe siècle, de puissants parlementaires — dont descendent bon nombre des lords d'aujourd'hui — ont profité de leur puissance politique pour concentrer et accaparer les terres. Ils ont « balayé » la plus grande partie de la population rurale vers les colonies et vers les villes récentes. Le libre échange et la multiplication de moyens de transport de plus en plus pratiques et perfectionnés ont achevé leur œuvre. L'Angleterre est un pays aux campagnes presque désertes et aux grandes villes surpeuplées. Elle ne produit qu'une très petite partie du blé et des denrées agricoles qui lui sont nécessaires pour vivre. Elle gagne sa vie

[1] « L'Amérique, grande île suspendue au pôle. »

et elle s'enrichit dans ses usines et dans ses ports. Elle produit pour vendre au dehors. Elle achète pour revendre. Pour qu'elle soit prospère, il lui faut des marchés lointains. Pour qu'elle puisse y transporter ses produits et aussi pour qu'elle puisse importer sa nourriture, il faut que les routes maritimes — les seules qui mènent chez elle et permettent d'en sortir — soient libres. Sans cela l'Angleterre ne serait plus qu'un îlot bloqué, ruiné et affamé, coupé de l'empire mondial dont elle est toujours la tête et le cœur, et qui n'est cohérent et existant que dans la mesure où l'hégémonie maritime lui est assurée [1]. L'Angleterre est de plus en plus « un bloc insulaire de houille et de fer [2] ». Entre le chaînon métropolitain — industriel et commerçant — et les lointains débouchés coloniaux et étrangers, l'existence du chaînon intermédiaire, celui de la marine — tant marchande que militaire — est indispensable : il ne faut pas qu'Albion laisse rompre cette magique chaîne de la puissance maritime dont le capitaine américain Mahan s'est donné pour tâche de faire connaître toute la valeur aux Anglo-Saxons, afin qu'ils ne la laissent pas rompre entre leurs mains et ravir par d'autres. L'Allemagne songe à briser la chaîne : d'où l'idée grandissante d'anéantir sa puissance sur mer encore dans l'enfance.

L'expansion maritime allemande a déjà été étudiée ici [3]. Il est inutile d'entrer dans de nouveaux détails. Il suffit d'indiquer que, de plus en plus, les Anglais se rendent compte que l'Empire allemand n'optera pas entre la politique maritime et la politique continentale, mais les considère comme solidaires et les mènera de front [4] : la poussée allemande vers le Sud et le Sud-Est — *Drang nach Osten* — est une marche vers les ports de la Méditerranée et de l'océan Indien.

La lutte est engagée sous nos yeux entre une Angleterre spécialisée de telle façon qu'elle ne peut subsister qu'en conservant ses marchés et le commandement des mers et une Allemagne qui s'est donnée pour tâche d'enlever à son vieux concurrent et le sceptre de Neptune et le caducée de Mercure.

Toutes les raisons qui faisaient de l'Angleterre notre inlassable adversaire la tournent maintenant contre l'Allemagne.

---

[1] Voir Ed. Picard. La dépendance économique de l'Angleterre au point de vue des denrées alimentaires (*Quest. Dipl. et Col.*, t. XII, p. 405 et suiv.)

[2] Parmi les plus récentes publications françaises sur l'Angleterre économique, voir les livres de MM. Georges Blondel sur *La politique protectionniste en Angleterre* (Lecoffre) ; A. Viallate sur *La crise anglaise* (Dujarric) ; Charles Legras sur *La vie rurale en Angleterre* (Mame).

[3] *L'Allemagne vers l'Est et l'Allemagne sur la mer* (*Quest. Dipl. et Col.*, 1er septembre 1903).

[4] Voir *Fortnightly Review*, juillet 1904, p. 24 et suiv. et mes articles des *Annales des Sciences politiques* de mars 1902 et de mai 1905.

*
* *

Diplomatiquement comme économiquement, l'Angleterre et l'Allemagne sont face à face.

Quand elles ont essayé de collaborer, elles ont échoué, sinon en Afrique (pacte sur les colonies portugaises), du moins en Chine (pacte de neutralité et d'intégrité notifié aux puissances à la fin de 1900) et en Amérique (affaire du Venezuela).

Partout elles se découvrent rivales.

L'Angleterre ne veut à aucun prix laisser occuper par une grande puissance les bouches du Rhin et les bouches de l'Escaut, d'où il serait trop facile de menacer l'estuaire de la Tamise. C'est en grande partie pour arriver à nous faire évacuer cette merveilleuse partie des côtes de la mer du Nord que l'Angleterre a lutté presque sans trêve contre la première République et le premier Empire. Or, aujourd'hui, ce ne sont plus les Français qui menacent Amsterdam, Rotterdam et Anvers, mais bien les agents pangermanistes ; avoir le terminus du Rhin et acquérir du même coup les merveilleuses colonies hollandaises serait pour l'Allemagne une triomphante aubaine.

Au Sud-Est de l'Europe, l'Allemand chemine vers l'Asie occidentale. Le passage qu'il s'est ouvert à travers l'Autriche-Hongrie, les petits Etats balkaniques et l'Empire ottoman rappelle l'attention des Anglais — depuis quelque temps distraite — sur les problèmes de l'Europe centrale. Ils trouvent, en effet, qu'il serait grand temps de barrer la route aux Allemands qui prétendent pousser jusqu'à Bassora et au golfe Persique le chemin de fer de Bagdad, — chemin de fer d'intérêt colonial et commercial allemand. Les rails du chemin de fer qui part du Bosphore — sur l'autre rive duquel aboutit aux quais français de Constantinople le ruban de fer venu de l'Empire allemand — et a déjà atteint Eregli (futur chemin de fer de Bagdad) joindront un jour les chemins de fer français de Syrie auprès desquels se trouve le chemin de fer islamique qui va vers La Mecque en frôlant presque le canal de Suez : n'est-ce pas la future voie d'invasion de l'Egypte par terre ? De même le chemin de fer de Bagdad menace l'Inde.

On sait qu'une révolution a éclaté dans l'Yémen et dans le pays des Wahabites et que le monde arabe frémit sous le joug turc. Certains pensent que l'Angleterre n'est pas étrangère à ces mouvements. En tout cas, il est évident qu'elle verrait avec plaisir une scission de l'Empire ottoman — ami de l'Allemagne — et la constitution d'une marche arabe couvrant les routes terrestres de l'Egypte et de l'Inde.

A l'autre extrémité de l'Asie, l'Allemagne prend pied en Chine. Elle s'établit au Chan-toung. Elle tisse sa trame économique dans tout l'Empire du Milieu. Ses modestes pionniers se casent un peu partout : ils se contentent de ce que les autres Européens déclarent insuffisants; ils font baisser les prix. La diplomatie allemande s'est montrée ferme et dure à Pékin.

La Russie n'est plus le seul concurrent asiatique de l'Angleterre. L'Allemagne est pour elle, dans le monde entier, « le lion dans le sentier ».

La politique de l'Allemagne dans ses jeunes possessions d'Océanie, — île Marshal, Nouvelle-Guinée, Carolines, archipel Salomon et Bismarck, — d'où elle surveille le monde jaune et guette les Indes néerlandaises, exaspère l'Australie.

Les accusations allemandes au cours de la guerre des Herreros irritent les Anglais.

La lutte gagne l'Espagne — où chacun des deux concurrents veut marier le roi — et même le feudataire de l'Angleterre, le Portugal, où Guillaume II débarque et s'occupe d'affaires.

Dans l'Amérique du Sud, l'Allemagne, par ses menées au Brésil et dans l'Argentine, par sa chasse aux clients — même peu solvables — exaspère les deux puissances anglo-saxonnes.

Enfin et surtout, le problème de la mer du Nord est posé. L'Angleterre était sérieusement inquiète, avant la réorganisation de ses escadres, des projets allemands de débarquement. La mer du Nord est étroite; les vaisseaux allemands sont rapides et l'armée métropolitaine de l'Angleterre est peu redoutable. Le général von der Goltz, conseiller et confident de Guillaume II, avait déclaré le projet de débarquement réalisable et son exécution préparée. D'où la création en Ecosse du port militaire de Saint-Margaret's Hope et un premier renforcement des forces anglaises dans la mer du Nord. D'où la campagne menée par de nombreux organes tels que la *National Review* dont une carte de propagande est reproduite ci-contre. D'où enfin le remaniement général de décembre dernier. Les hommes d'Etat de Londres veillent à ce que l'Allemagne ne puisse pas porter un « coup au cœur » à l'empire anglais.

D'où aussi, dans la sphère diplomatique, les efforts tentés avant la guerre russo-japonaise pour amener un rapprochement anglo-russe : l'Angleterre, n'ayant pas pu utiliser l'Allemagne contre la Russie, tentait d'utiliser la Russie contre l'Allemagne.

Le Japon, soldat de terre des Anglo-Saxons en Asie, est venu tout compliquer par la guerre. Le rapprochement franco-anglais a alors balancé le rapprochement russo-allemand.

Des Anglais de plus en plus nombreux espèrent que la Russie, refoulée du côté du monde jaune par le Japon, va revenir — par son traditionnel mouvement de balancier — vers l'Orient, et qu'elle sera là contre l'Allemagne le soldat de terre, ou un des soldats de terre de l'Angleterre.

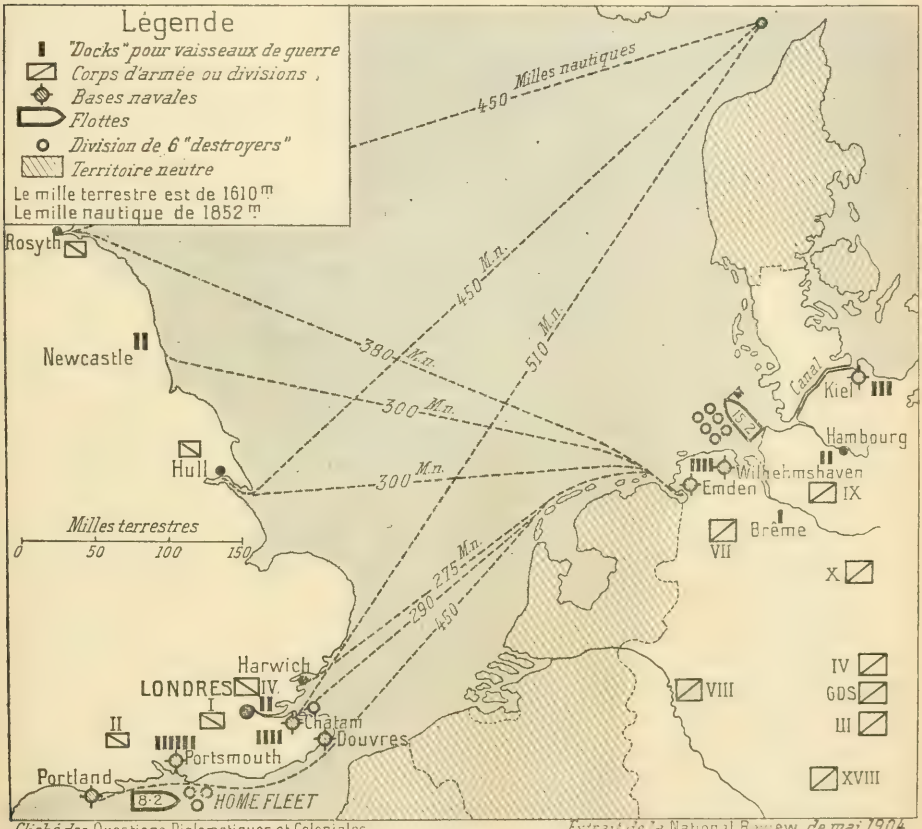

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales. *Extrait de la* National Review *de mai 1904.*

Déjà le *Standard* et l'entourage de M. Chamberlain ébauchent de grandioses combinaisons. Une quintuple alliance est, à leur avis, possible entre l'Angleterre, les Etats-Unis et le Japon d'une part, la France et la Russie d'autre part. La formidable diplomatie anglaise trace partout — en Europe, en Extrême-Orient, en Amérique — le « cercle de Kaunitz » dans lequel elle voudrait enserrer et étouffer l'Allemagne.

L'Allemagne, de son côté, invite l'Europe continentale à se liguer contre les « pirates » anglais, contre le danger écono-

mique anglo-saxon, contre la barbarie jaune et ses alliés[1]. Elle cherche à resserrer les liens quelque peu détendus de la Triplice. Elle agit à Saint-Pétersbourg. Elle menace la France.

Dans cette situation complexe et mouvante, quelle peut être la politique de la France ? Peut-elle s'entendre ou avec l'Angleterre ou avec l'Allemagne ?

*
* *

Un double fossé nous sépare de l'Allemagne : le fossé alsacien-lorrain et le fossé du pangermanisme allemand. Nous ne pouvons pas laisser se constituer en Europe centrale une écrasante puissance qui nous réduirait au rôle de feudataire par le simple effet du rapport des forces. De plus, depuis la manifestation de Guillaume II à Tanger, — qui n'est que l'amorce d'une politique tenace et à longue échéance tendant, en même temps qu'à nous tenir sous le coup d'une menace, à obtenir une base navale du côté de Mogador ou à créer un élément d'échange au profit des projets allemands en Asie occidentale, — l'Allemagne devient notre rivale coloniale.

L'Angleterre a les immenses forces de ses flottes, de ses finances et de sa diplomatie. Mais en cas de guerre, elle laisserait son allié supporter tout le poids de la lutte continentale. Elle n'est et ne peut être pour nous qu'une force complémentaire de l'alliance franco-russe.

Encore est-il qu'il faut se défier d'être employé comme son *soldat de terre*, à son moment, à son profit, à nos risques. Elle traite trop vite en inférieurs ceux qui avec elle se laissent aller à un abandon amical. Elle a agi avec nous, depuis l'été, et le quai d'Orsay l'a laissée agir de façon à décourager les plus sincères partisans de l'entente cordiale. C'est évidemment en ce sens qu'il faut entendre les derniers discours de M. Paul Deschanel[2]. Ceux qui ont eu la responsabilité de traiter avec le *Foreign Office* ont trop oublié les avis de Gambetta qui disait :

> Soyez convaincus que les Anglais, en bons politiques qu'ils sont, n'estiment que ceux qui savent se faire respecter et compter avec leurs intérêts.

Et puis, il ne faut pas oublier que, si l'Allemagne a des tendances pangermanistes et menace de subjuguer l'Europe conti-

---

[1] Ne pas oublier que l'Empereur allemand se vante d'être l'ami d'Abdul Hamid et est en train de collectionner les sultans.

[2] Notamment séances de la Chambre des députés du 3 novembre 1904 et du 19 avril 1905.

nentale, l'Angleterre ou mieux les Anglo-Saxons menacent de dominer les mers du globe et d'y supprimer la liberté du commerce et les droits des neutres jusqu'à revenir à la vieille théorie du *mare clausum* [1].

De toutes parts — sur terre et sur mer — la France, Etat à la fois continental et maritime, est menacée par des Etats mondiaux en formation qui refuseraient à autrui toute liberté là où ils seraient les maîtres incontestés.

Nous ne pouvons anéantir l'un d'eux qu'en donnant libre carrière à l'autre, c'est-à-dire en manquant le but.

Il est impossible de donner une solution en une formule, mais il est évident qu'il serait temps de revenir à une politique à la fois plus ferme et plus équilibrée que celle trop longtemps suivie jusqu'à ces dernières semaines. Une politique d'équilibre, comme celle dont M. Hanotaux possédait si bien l'art difficile, redevient nécessaire. Je l'aimerais plutôt anglophile que germanophile, car une dominante est nécessaire : qui veut être l'ami de tout le monde n'a pas d'ami. Mais de là à verser complètement d'un côté et à nous mettre à la discrétion de l'Angleterre, il y a l'espace qui sépare la politique active d'une grande puissance d'un abandon passif, sans courage et sans prévoyance.

Ce qui importe surtout, alors que devient possible une grande guerre anglo-allemande, c'est de ne pas agir de façon à être au moment décisif entraîné sans le vouloir; c'est de ne pas mettre les doigts entre l'arbre et l'écorce.

René Henry.

---

[1] Voir dans nos Chroniques : « Théorie anglo-saxonne contre le droit des neutres sur mer. »

LE CONGO FRANÇAIS

TROIS POINTS SPÉCIAUX CONCERNANT L'ORGANISATION DE LA COLONIE

A M. Savorgnan de Brazza.

Les faits récemment mis à la charge de certains agents du Congo français sont-ils des faits d'exception pure et simple, ou bien faut-il les considérer comme le résultat d'un système administratif défectueux ? C'est la question, ou du moins, une des questions qu'aura à résoudre la mission chargée d'enquêter sur ces faits.

Sans vouloir rien préjuger, à plus forte raison sans nous arroger maintenant et à distance la mission de condamner en bloc tout un système administratif, qu'il nous soit permis de présenter à l'attention éclairée de M. de Brazza les remarques suivantes ; son esprit de haute équité les agréera volontiers, nous en sommes sûr, et voudra bien reconnaître qu'elles sont fondées sur des documents d'observation sincère.

I

On a reproché aux agents inculpés dans le Haut-Congo des faits déplorables, de véritables crimes (analogues à ceux qui ont été commis sur les territoires de l'*Abir*[1], au Congo belge). Ces faits seront-ils prouvés? Nous voudrions espérer qu'ils ne sont pas authentiques. En tout cas, ce n'est pas là notre affaire. Nous ne voulons pas non plus critiquer le recrutement des agents coloniaux, ni leur formation professionnelle. On ne peut pas exiger de tous les chefs de poste les éminentes qualités d'énergie et de droiture de M. Gentil, de M. A. Four-

---

[1] Ce nom est fait comme l'on sait des initiales de l'*Anglo-Belgian India Rubber & Co*, l'une des plus importantes compagnies concessionnaires de caoutchouc. Voir sur ce sujet les détails donnés par Th. Ruyssen dans *La Paix par le droit*, avril 1905, p. 156 et suiv.

neau ou de M. Noufflard... Nous ne voulons faire ici aucune personnalité. Nous ne voulons même pas demander s'il y a vraiment opportunité à replacer comme chefs de poste, — par conséquent souverains presque sans contrôle — des hommes qui, à tort ou à raison, mais au su de tous, ont été récemment condamnés à faire à Libreville un an de prison. Non, nous croyons bon de n'insister que sur le système même.

N'y aurait-il rien à dire, rien à faire surtout contre ce système de déplacements continuels qui ne permet à aucun chef de poste de demeurer plus de quelques mois dans la même région? Ce jeune homme ainsi placé dans un poste éloigné aura-t-il le temps d'apprendre les éléments du langage indigène, ou, ce qui est plus long, le droit et les coutumes indigènes, ce droit et ces coutumes si complexes et d'un point à un autre si variables, et dont il devra pourtant être le juge? Aura-t-il seulement le temps de s'orienter dans le pays, d'en connaître la carte, d'en savoir les ressources commerciales? Dès lors, livré à lui-même ou à la merci d'un *interprète noir*, isolé, aigri par la maladie et par le mauvais vouloir des indigènes, ne sera-t-il pas *fatalement* exposé ou à exagérer son autorité, à sévir inconsidérément, cruellement quelquefois, ou tout au contraire à se désintéresser de toute action colonisatrice, à se confiner dans son poste et à n'y faire que de la chaise longue?

Un agent administratif qu'on ferait avancer sans changer de poste ou pour le moins de région, n'aurait-il pas infailliblement plus d'expérience, plus de compétence, plus d'autorité? Dans l'état actuel des choses, l'agent ne peut malheureusement faire apprécier ses qualités d'administrateur que par un seul criterium — en vérité insuffisant — je veux dire par la quantité de caoutchouc ou d'autres produits indigènes qu'il parvient à faire rentrer sous forme d'impôt.

II

Un permanent élément de troubles au Congo (et quand nous disons troubles, nous voulons dire hostilité des indigènes, arrêt du commerce, répressions violentes) semble être le mode actuel de *répartition* de l'impôt. Nous n'en attaquons pas ici le principe, mais quelle répartition équitable peut-il y avoir quand, le pays n'étant point ouvert, manquant entièrement de voies de pénétration, l'impôt ne peut porter que sur les populations riveraines les plus confiantes, les plus commerçantes, tandis qu'au fond de la forêt, loin des fleuves, les tribus réfrac-

taires en sont exemptes et s'en félicitent bruyamment[1] ? Quant à la perception de l'impôt, il n'est pas surprenant qu'elle exaspère souvent l'indigène. En effet, ce n'est guère l'agent européen en personne qui s'en charge : à sa place c'est l'interprète, ce sont les miliciens noirs auxquels il ne faut encore demander ni justice ni probité, au sens très strict que nous autres, Européens, nous *devrions* toujours donner à ces mots.

Si, au contraire, on commençait par frayer dans la colonie des voies de pénétration avec le concours des indigènes (qui à l'impôt actuel préféreraient de beaucoup une légère prestation), on aurait le moyen, semble-t-il, d'atteindre la population d'une manière plus équitable, de faire peser l'impôt plus tard sur tout le monde, et l'on aurait du même coup arraché à la stagnation le commerce aujourd'hui limité aux côtes et aux rives des grands fleuves. Ainsi les choses se pratiquent au Cameroun, où tout certes n'est pas non plus parfait, mais qui sur ce point est en avance ; car le Cameroun commence à être sillonné de véritables voies de pénétration ; les traitants gabonais qui en reviennent le savent bien et disent en comparant le territoire allemand et le territoire français : « Au Came-« roun, le blanc peut aller à un mois de la côte sans mouiller « ses souliers. »

Dans les conditions actuelles, c'est-à-dire sans les voies de pénétration, l'impôt paraît être la punition exclusive de ceux qui sont assez naïfs pour rester à portée de nos postes.

III

Nous attirerons en troisième lieu l'attention de M. de Brazza sur un point très spécial : l'action des miliciens au Congo dans les dernières années, — question qui se trouve liée à celle de la *perception* de l'impôt.

Il y a beaucoup d'opinions sur la valeur des miliciens indigènes. Laissant de côté cette discussion, nous mettons en fait que trop de fois la présence de ces auxiliaires a été un élément de trouble dans les contrées où ils ont séjourné. Sans doute, le milicien étant l'agent habituel des répressions, souvent méritées d'ailleurs, le noir a de la chéchia la peur que nos maraudeurs de France ont du bicorne ; mais n'est-il pas trop fréquemment arrivé que le milicien, faute de surveillance, faute de moyens de coercition, faute de locaux de discipline dans

[1] Dans le Sud de Madagascar, la question ne se pose-t-elle pas exactement de la même manière ?

les postes, a profité de la crainte qu'il inspire, de son autorité, de ses armes, pour rançonner les indigènes? N'est-il même pas arrivé que telles répressions justes ne sont devenues cruelles que parce que l'on a laissé faire par exemple ces terribles miliciens Bourakas anthropophages, — ces vrais sauvages ramenés de très loin, à peine disciplinés à Libreville, et qu'on a sans doute trop prématurément et imprudemment dispersés en quelques postes? Nous nous permettons de signaler d'une manière spéciale la question de ces Bourakas.

D'une manière générale, n'a-t-on pas vu des miliciens recueillir deux et même trois fois le même impôt dans le même village pour se dispenser d'aller le percevoir dans les villages plus éloignés, ou bien faire payer impôt double afin d'en prélever leur quote-part, tout cela avec la connivence de l'interprète et à l'insu du trop confiant et inexpérimenté chef de poste?

Bornons-nous à ces trois séries de remarques qui nous paraissent essentielles. Nous avons confiance que M. de Brazza, qui est précisément tout l'opposé d'un colonial de hasard, ne bornera pas son enquête à quelques faits malheureux et exceptionnels, mais cherchera surtout à signaler lui-même ce qui, dans notre système colonial, a pu être une cause de troubles et de malaises; il saura découvrir les faits d'organisation qui, si l'on n'y mettait ordre, pourraient compromettre l'avenir d'une colonie qui lui doit son premier essor.

Un Géographe colonial.

NOTRE ENQUÊTE

LES INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES AUXILIAIRES

DU MINISTÈRE DES COLONIES

L'enquête sur les institutions économiques auxiliaires du Ministère des Colonies, que nous avons annoncée dans notre dernière livraison, nous paraît ne pouvoir mieux s'ouvrir, ici, que par la publication du questionnaire suivant soumis par nous aux principales notabilités du monde colonial et parlementaire.

QUESTIONNAIRE

Avez-vous le sentiment que les trois institutions économiques auxiliaires du Ministère des Colonies, étudiées dans notre numéro du 16 mai, comportent des réformes ayant pour but de perfectionner leur organisation et de les mettre, ainsi, plus à même de seconder les efforts des pouvoirs publics dans la mise en valeur de notre domaine colonial ?

I. *Pour l'Office National du Commerce Extérieur.* — Ne ferait-on pas mieux de limiter l'œuvre de l'Office National du Commerce Extérieur à nos relations avec les pays étrangers sans y comprendre les relations de la métropole avec les colonies qui semblent relever plus naturellement de l'Office Colonial?

II. *Pour l'Office Colonial.* — L'utilité d'un Office Colonial et l'importance des services, qu'il comporte, ne sauraient être méconnues ; mais pensez-vous qu'il y aurait lieu d'apporter des modifications à son organisation actuelle et à son fonctionnement?

a) Pensez-vous qu'il y ait lieu, au sein même de l'Office Colonial, de multiplier les services en créant un certain nombre de directions indépendantes correspondant à nos diverses colonies, à l'imitation de ce qui se fait pour l'Algérie ?

b) Croyez-vous, au contraire, qu'il soit préférable de garder à l'Office son unité sous une seule direction, tout en rendant plus effectives et plus permanentes les délégations des fonctionnaires faites auprès de lui par les diverses colonies ?

c) Croyez-vous qu'on puisse rendre plus efficace l'œuvre de l'Office Colonial, soit en étendant, soit, au contraire, en restreignant son champ d'action ?

d) Ne pensez-vous pas que le budget actuel, affecté à l'Office Colonial, est notoirement insuffisant et qu'il serait, avant tout, nécessaire de le mettre en rapport avec l'étendue et l'importance des services que doit rendre l'Office ?

e) Il serait peu utile de rappeler au Ministère des Colonies le but dans lequel a été créé l'Office Colonial afin de l'engager à se servir plus régulièrement et plus efficacement des bonnes volontés qui ne demandent qu'à s'exercer pour le seconder ?

III. *Pour le Jardin Colonial de Vincennes.* — L'institution d'un Jardin

Colonial dans la banlieue de Paris a provoqué certaines critiques. Nul ne conteste, en principe, l'utilité pratique de l'institution au point de vue de la mise en valeur de notre domaine d'outre-mer par l'exploitation des cultures coloniales et le perfectionnement de l'agriculture aux colonies. Mais est-ce bien sous le climat de Paris que cet important établissement devrait être placé? Ne conviendrait-il pas, au contraire, d'organiser un grand jardin d'agriculture pratique pour l'Afrique Occidentale, un autre pour Madagascar, et un dernier enfin pour l'Indo-Chine, le Jardin Colonial de Vincennes bornant son action à des études scientifiques et servant de lien entre les jardins des trois groupes coloniaux dont il vient d'être parlé?

Nous donnons aujourd'hui l'exposé des opinions de M. Francis Mury, président de la VIe section du Congrès colonial, et de M. Jules Godin, sénateur de l'Inde, ancien ministre, président du groupe colonial du Sénat, membre du conseil supérieur des Colonies, président du conseil de perfectionnement de l'Office Colonial[1].

M. FRANCIS MURY

PRÉSIDENT DE LA VIe SECTION DU CONGRÈS COLONIAL

Lorsque M. Guillain institua en 1899 l'Office Colonial, dont la création était attendue avec impatience par tous ceux qui s'intéressent au développement et à la prospérité de nos territoires d'outre-mer, l'inauguration de ce nouvel organisme inspira les plus vives espérances aux Coloniaux.

La vérité m'oblige à constater qu'ils ont été quelque peu déçus et qu'en dépit des assurances données par lui dans diverses brochures, l'Office Colonial est encore trop souvent dans l'impossibilité de rendre les services que l'on serait en droit d'attendre de lui. Ceux de nos compatriotes, qui veulent nouer des relations commerciales avec les colonies françaises, n'obtiennent d'ordinaire dans les bureaux de la galerie d'Orléans que des indications vagues, imprécises, incomplètes, parfois même erronées. J'ai entendu à cet égard des plaintes nombreuses.

L'insuffisance de l'Office Colonial apparaît encore mieux grâce au voisinage de l'Office du gouvernement général de l'Algérie, dont la conception, toute différente, a donné des résultats bien supérieurs. Organisé d'une façon absolument remarquable par un directeur intelligent et plein d'initiative, M. Cruchon-Dupeyrat, l'Office Algérien est aujourd'hui en état de rendre les plus grands services à la colonie qu'il représente.

Certes, nos compatriotes de l'autre côté de la Méditerranée n'avaient pas vu créer avec grand enthousiasme un organisme

[1] Pour assurer la scrupuleuse exactitude des opinions publiées dans la *Revue*, toutes proviennent soit de communications écrites par les auteurs eux-mêmes, soit de déclarations dont les épreuves ont été soumises aux auteurs.

qui leur paraissait, au début, un simple surcroît de dépenses. Mais ce sentiment de défiance n'a pas subsisté. Les Algériens sont, à l'heure actuelle, enchantés de leur Office et nous en avons une preuve dans l'empressement avec lequel les Délégations financières mettent à la disposition du gouverneur général de l'Algérie tous les crédits nécessaires à ce service.

Si l'on demandait l'avis de nos diverses possessions d'outre-mer sur l'Office Colonial et sur les avantages qu'elles en retirent, je crois que les plus indulgentes garderaient le silence. En réalité, nos colonies se désintéressent de l'Office Colonial qui, jusqu'ici, n'a représenté pour elles que des dépenses sans leur être presque jamais d'aucune utilité. L'Indo-Chine elle-même paraît l'abandonner, puisque le gouvernement général de cette colonie se préoccupe, je le sais pertinemment, de la création à Paris d'un office, distinct de l'Office Colonial et s'occupant exclusivement des affaires indochinoises.

Les mécomptes auxquels a donné lieu l'Office Colonial ne sont pas imputables, je me hâte de le dire, à ceux qui ont la charge de le diriger. Ils résultent de la fausse conception que les créateurs se sont faite de cet organisme. L'édifice pèche par ses bases et il n'était guère possible au personnel de tirer un bon parti du mauvais instrument mis entre ses mains.

Trois erreurs capitales ont en effet présidé à l'institution de l'Office Colonial :

I. Le service de l'Emigration et de la Colonisation s'est vu attribuer une importance exagérée au grand détriment de la Section Commerciale qui devrait occuper la première place et dont on ne parlait même pas tout au début.

II. Il a été doté d'une organisation, par trop administrative, entraînant des lenteurs, des dépenses, des complications et funeste par suite à son bon fonctionnement.

III. Le fait d'embrasser toutes nos colonies empêche l'Office Colonial de se rendre vraiment utile à aucune d'entre elles.

L'Office Colonial fonctionne surtout comme service de colonisation et d'émigration, bien que cependant il n'ait pas à instruire les demandes de concessions et qu'à ce point de vue il ne soit en réalité qu'un simple bureau de transmission. Ceux de nos compatriotes, qui veulent obtenir des concessions aux colonies ou aller y chercher une situation, s'adressent à l'Office, qui fait parvenir les demandes aux possessions intéressées, délivre des passages gratuits, etc. L'émigration absorbe la plus grosse partie des fonds mis à la disposition de l'Office, alors que son importance devrait être des plus minimes en raison de la nature même de nos colonies.

Des abus de toute sorte sont commis sous couleur d'émigration. L'Office Colonial exige bien de ceux qui sollicitent des passages gratuits l'assurance qu'ils disposent de capitaux ou qu'une place les attend dans la colonie où ils veulent se rendre. Mais combien de fois est-il trompé! Il est si facile d'exhiber un reçu de capitaux imaginaires ou d'étaler une somme plus ou moins ronde, qui, vingt-quatre heures après, sera restituée à son véritable propriétaire. Quant aux places promises, elles n'existent pas toujours. J'ai entendu des personnes se vanter d'avoir été se promener aux colonies avec la complicité d'amis qui s'y trouvaient installés et leur envoyaient un engagement de complaisance pour leur permettre de s'offrir un voyage aux frais de la princesse. Bien heureux encore le budget local, quand il n'était pas obligé de rapatrier ces colons fantaisistes.

Au Congo, des maisons de commerce et même des compagnies avaient pris l'habitude de faire transporter leurs employés au compte de l'Office Colonial. Comme il suffisait, pour obtenir un passage, de justifier d'un emploi dans la colonie, elles envoyaient leurs agents à l'Office où on leur délivrait une réquisition sur le vu de leur emploi. C'était un système ingénieux fort économique pour les maisons de commerce, mais coûteux pour les finances de la métropole. On a fini, je crois, par s'apercevoir de ce trafic, et à l'heure actuelle, il se pratique moins ostensiblement. Mais combien de trucs du même genre trouverait-on encore si on voulait se donner la peine de faire des recherches sérieuses, sans compter, bien entendu, les passages accordés par la seule raison d'interventions politiques.

Il est urgent de rompre avec les errements actuels. Puisque des capitaux sont indispensables pour aller s'établir dans nos possessions, laissons les futurs colons payer leur passage. S'ils sont bien résolus à partir, ils n'en prendront pas moins le chemin de nos colonies et le prix du voyage ne diminuera pas trop sensiblement leurs ressources.

Le Parlement a déjà réduit les crédits affectés à l'émigration. Il devrait les supprimer complètement, et avec les fonds devenus ainsi disponibles, créer un fonds spécial de colonisation, destiné à venir en aide aux colons et commerçants déjà installés dans nos possessions et qui auraient besoin d'avances pour traverser des moments critiques.

L'Office Colonial cesserait ainsi de s'occuper d'émigration pour se consacrer au service des renseignements commerciaux. Il existe déjà, il est vrai, une Section Commerciale, mais celle-ci est loin d'avoir l'importance qu'elle mérite.

Elle possède un musée où l'on trouve des échantillons des produits coloniaux. Malheureusement ce musée semble plutôt propre à satisfaire la curiosité du public qu'à renseigner les commerçants et industriels. La Direction de l'Office Colonial affirme être en train de le transformer, mais je doute fort qu'elle parvienne à lui donner un caractère aussi nettement pratique et industriel qu'elle le voudrait, tant que l'Office n'aura pas lui-même subi de profonds remaniements. Actuellement les collections d'exportation de nos colonies sont très incomplètes et les produits d'importation font presque complètement défaut.

D'autre part, on n'est pas en mesure à l'Office Colonial de donner les renseignements nécessaires sur les produits de nos possessions, sur les récoltes annuelles, sur les conditions de vente et d'expédition, sur les tarifs de transport, sur les droits de douane, etc. J'en ai fait personnellement l'expérience. Et cependant ce sont là des indications que l'Office Colonial devrait pouvoir communiquer à tous ceux qui les demandent. S'il ne peut le faire, c'est que son organisation laisse à désirer.

Chose bizarre, l'Office de l'Algérie est parfois mieux renseigné que l'Office Colonial, lui-même, sur nos colonies autres que celles du Nord africain.

C'est qu'il n'est pas un service purement administratif comme l'Office Colonial. Il a su réduire au strict minimum les formalités et les paperasses qui sont la base de tous nos services pour adopter la célérité et la simplicité d'un organisme industriel ou commercial.

L'Office Colonial, au contraire, est une direction analogue à toutes les directions du ministère des Colonies. Comme elles, il cherche à étendre ses services, à occuper des locaux toujours plus vastes, si bien qu'aujourd'hui il absorbe toute la galerie d'Orléans, au Palais-Royal, et consacre à son loyer près de la moitié de ses ressources. On prétend faire grand à l'Office Colonial, on y perd de vue les choses pratiques. On y trouve une armée de fonctionnaires courtois dont le plus grand nombre n'est là qu'à titre provisoire. En réalité, l'Office Colonial devrait avoir un personnel restreint, suffisamment rétribué, connaissant bien nos possessions, y ayant séjourné quelques années, mais fixé d'une façon définitive dans la métropole. Malheureusement l'Office ne peut recruter en toute liberté ce personnel de choix qui lui est indispensable. Il subit beaucoup trop l'influence du Pavillon de Flore; il n'a ni l'indépendance ni la liberté d'action qui peuvent seules assurer sa prospérité.

Enfin l'Office Colonial manque de vitalité parce qu'il est un organisme beaucoup trop étendu. J'estime que ses créateurs

ont commis une grave faute en englobant dans un seul et unique service tous nos territoires d'outre-mer, alors qu'il existe entre la plupart d'entre eux des différences profondes et que leurs intérêts mêmes sont parfois en opposition. Il n'est pas possible à un chef unique d'embrasser toutes nos colonies et de prendre opportunément pour chacune d'elles les mesures qu'exigent les besoins de son commerce et de son industrie. Il ne les connaît pas suffisamment pour s'intéresser à toutes. Je sais bien qu'il existe à l'Office Colonial deux ou trois délégués de nos possessions les plus importantes, mais ces délégués s'occupent à peu près exclusivement des relations de leurs gouverneurs avec les différentes directions du ministère des Colonies ou avec d'autres administrations.

Il a été un instant question d'adjoindre à l'Office du gouvernement général de l'Algérie un service de Renseignements, spécial à la Tunisie. Le directeur de l'Office Algérien, avec un désintéressement bien rare chez un fonctionnaire, s'est énergiquement opposé à un pareil accroissement de ses attributions. Il a estimé judicieusement que ces deux services ne pourraient que se nuire l'un à l'autre, attendu que les intérêts de l'Algérie et de la Tunisie ne sont pas toujours identiques. Conclusion : la Tunisie va prochainement créer un Office indépendant.

Cette façon de voir n'est-elle pas encore plus juste quand il s'agit de colonies aussi dissemblables que l'Indo-Chine, Madagascar, l'Afrique occidentale, etc. ? Il faut à ces gouvernements généraux des Offices particuliers, rayonnant sur toute la France et même sur l'étranger, s'ils veulent donner aux territoires sous leur dépendance tout le développement commercial et industriel dont ceux-ci sont susceptibles.

L'autorité du ministère des Colonies ne doit s'exercer sur ces services que par l'intermédiaire des gouverneurs qui en ont la responsabilité. La direction des Offices Coloniaux, tels que je les comprends, doit être placée entre les mains des chefs de nos colonies, dont ils doivent être l'émanation directe et qui, seuls, peuvent leur fournir tous les documents utiles à leur bon fonctionnement.

L'Office Colonial avoue, lui-même, que bien souvent il ne peut obtenir de certaines de nos possessions les renseignements dont il a besoin. Je suis convaincu que ces colonies agiraient différemment si l'Office du Palais-Royal leur rendait de réels services. Tout autre sera leur attitude le jour où chacune d'elles aura son bureau de Renseignements.

Bien entendu, les chefs de ces divers Offices se réuniraient de temps à autre pour étudier les mesures qui pourraient être

prises en commun et permettraient de réaliser ainsi certaines économies, mais ils conserveraient toute leur indépendance et aucun d'eux ne pourrait imposer son autorité aux autres.

On m'objectera peut-être que les colonies secondaires, comme les Antilles, la Guyane, la Réunion, Tahiti, l'Inde, etc., sont trop pauvres pour s'offrir le luxe d'un Office de Renseignements. Cela est évident; mais, à parler franchement, je crois que l'Office le mieux compris ne pourrait pas grand'chose pour leur prospérité. En tout cas, chacune d'elles pourrait avoir en France un agent, chargé de fournir au public tous les renseignements utiles.

Voilà les principales critiques que l'on peut adresser à l'Office Colonial tel qu'il fonctionne actuellement. Ce sont ces défauts qui ont empêché un si précieux organisme de répondre aux espérances de la première heure, espérances qu'il réalisera certainement le jour où chacun des Offices de Renseignements, dont nous préconisons la création, réunira les attributions suivantes :

1° Concentration de tous les documents statistiques, économiques, fiscaux et douaniers concernant la colonie ;

2° Diffusion, dans la métropole, de tout ce qui intéresse la colonie par divers moyens de propagande, tels que : conférences, mise à la disposition du public des documents envoyés par la colonie, publication d'un bulletin périodique consacré aux choses commerciales, industrielles et agricoles de la colonie, etc. ;

3° Installation, auprès de l'Office et auprès des Chambres de commerce les plus importantes, de collections composées : 1° des produits de la colonie; 2° des produits de la métropole demandés dans la colonie; 3° des produits de l'étranger importés dans la colonie, que l'industrie métropolitaine pourrait fournir elle-même;

4° Réunion de toutes les informations susceptibles de favoriser la vente, dans la colonie, des produits de la métropole et de ceux de la colonie en France et à l'étranger;

5° Recherche des moyens, conditions et tarifs de transport des produits de la colonie en Europe et de ceux de la métropole dans la colonie;

6° Participation de la colonie aux expositions métropolitaines et internationales;

7° Concentration de tous les documents législatifs et autres concernant les territoires d'outre-mer des puissances européennes, et en particulier, de ceux qui pourraient s'appliquer à la colonie;

8° Instruction des demandes de concessions formées par des Français de la métropole;

9° Initiation des colons déjà établis aux recherches et aux expériences qui auraient pour effet d'améliorer les cultures existantes et d'introduire des cultures nouvelles dans le pays.

L'Office fournira oralement ou par écrit tous les renseignements qui lui seront demandés sur la colonie qu'il représente,

sur ses produits, sur son commerce, etc. Il provoquera, au besoin, ces demandes par des insertions dans les journaux et par des circulaires. Il encouragera nos industriels à créer des établissements dans la colonie, notamment pour fournir des articles que l'industrie métropolitaine ne peut exporter elle-même et qui se substitueraient, peu à peu, aux produits similaires actuellement envoyés par l'étranger. Il fera connaître toutes les conditions favorables qui pourront favoriser le commerce et l'industrie, telles que l'ouverture de routes, la mise en exploitation de chemins de fer, l'abondance de la main-d'œuvre, le bas prix des salaires, etc. Il informera, en temps opportun, par voie d'affiches, les entrepreneurs de la métropole des adjudications qui devront avoir lieu dans la colonie.

L'Office doit, en un mot, devenir l'agence de renseignements la plus autorisée, que pourra consulter l'industriel ou le commerçant, désireux d'entrer en relations d'affaires avec la colonie ou d'aller s'y établir.

Si ses ressources financières lui permettent ce surcroît de dépenses, il devra organiser dans les départements, ou tout au moins dans les plus importants, un service d'agents spéciaux, recrutés dans le personnel des préfectures, par exemple, et ayant pour mission de vulgariser, dans leur ressort, les renseignements utiles concernant la colonie.

Grâce à ces agents, l'Office pourra établir un courant régulier d'informations économiques permettant d'assurer des débouchés à nos produits coloniaux et d'inciter les industriels métropolitains à envoyer leurs produits sur nos marchés d'outre-mer concurrencer les fournisseurs étrangers.

L'action de ces agents sera heureusement complétée par l'organisation de conférences, qui constitueront un moyen de propagande des plus efficaces, surtout en province.

En revanche, les Chambres de commerce des départements et les diverses sociétés faisant appel aux conférenciers de l'Office fourniront des indications fort utiles sur les marchés de leur région et sur les produits coloniaux qui peuvent s'y vendre facilement.

L'action de l'Office ne devra pas se borner à la France. Après avoir recueilli toutes les indications nécessaires touchant le commerce de la métropole et centralisé les renseignements dont les négociants français ont besoin au sujet du marché de la colonie, il lui faudra encore pouvoir éclairer ses correspondants de la colonie sur l'état des marchés étrangers. Pour cela, il aura recours à l'Office National du Commerce Extérieur et aux Chambres de commerce françaises de l'étranger. Il

trouvera également de dévoués auxiliaires dans les conseillers du commerce extérieur et dans nos agents diplomatiques et consulaires. Une semblable collaboration lui permettra aisément de se documenter sur les ressources que les marchés étrangers peuvent offrir au commerce de la colonie.

Quelle que soit cependant la bonne volonté de nos fonctionnaires de l'étranger, leur situation ne leur permettra pas toujours de recueillir tous les renseignements demandés par l'Office. Ils pourront même quelquefois être induits en erreur par des gens intéressés à les tromper. D'autre part, les Chambres de commerce françaises pourront hésiter, dans certains cas, à communiquer officiellement des indications qu'elles donneraient assez volontiers de vive voix.

Il semble donc nécessaire d'envoyer de temps en temps sur les principales places de l'étranger des agents commerciaux de l'Office qui auront surtout pour mission de vérifier l'exactitude des informations, précédemment recueillies par l'Office, d'examiner de près la physionomie des marchés et de se rendre compte de la possibilité pour la colonie d'y écouler ses articles, enfin d'effectuer discrètement sur place des enquêtes délicates et minutieuses que nos représentants officiels à l'étranger se trouvent dans l'impossibilité de poursuivre eux-mêmes.

Les noms et les adresses des négociants étrangers, susceptibles d'entrer en relations d'affaires avec la colonie seront notés avec soin et l'Office les communiquera aux producteurs de la possession pour leur permettre de faire connaître sur le marché étranger les prix de leurs produits et leurs conditions de vente. Les rapports de ces missions économiques seront naturellement publiés ou analysés dans le Bulletin que l'Office fera paraître périodiquement et qui sera accueilli avec le même succès que le Bulletin de l'Office de Renseignements de l'Algérie. Outre les exemplaires envoyés dans la colonie, ce Bulletin sera adressé aux correspondants de l'Office, aux Chambres de commerce de France et de l'étranger, ainsi qu'aux principaux négociants européens qu'il paraîtra devoir intéresser en raison de la nature de leurs affaires.

Cette publication comprendra deux parties : l'une destinée aux communications officielles, lois, décrets, arrêtés, tarifs douaniers, adjudications, etc. ; l'autre consacrée aux renseignements agricoles, industriels et commerciaux, importance des récoltes, qualité des produits, types de vente courante, mercuriales, moyens et prix de transports, noms des courtiers, etc.

Le Bulletin sera une des manifestations les plus vivantes de l'activité de l'Office. Les services qu'il rendra, et dont la

colonie appréciera vite la valeur, dédommageront amplement le budget local de cette dépense supplémentaire.

A côté de cet organe on trouvera à l'Office les publications officielles ou non de la colonie, remplies de renseignements de toute espèce, que le Bulletin ne saurait avoir la prétention de reproduire *in extenso*. Ses dimensions restreintes lui permettront seulement de les résumer en indiquant à ses lecteurs que l'Office tient à leur disposition des informations plus détaillées sur les points qui les intéressent spécialement.

Les missions économiques envoyées hors de France ne manqueront pas de signaler à l'Office l'extension considérable que les musées commerciaux et les dépôts d'échantillons ont pris rapidement dans divers pays d'Europe et surtout en Allemagne, à Stuttgart, à Francfort-sur-le-Mein, etc. Ils indiqueront les procédés employés pour la présentation rationnelle des échantillons, toujours accompagnés des indications qui peuvent en faciliter la vente : pays d'origine, stocks disponibles, prix de vente, frais de transport, délais de livraison, etc.

L'Office s'inspirera de ces exemples pour créer auprès de nos principales Chambres de commerce des dépôts d'échantillons où seront exposés les produits de la colonie ainsi que les produits de l'étranger qui y sont importés et qui pourraient être fournis par l'industrie métropolitaine.

Ces dépôts seront alimentés, à l'exemple des dépôts d'échantillons allemands, en partie au moyen des collections ayant figuré dans les expositions et ne devant pas être retournées aux exposants, en partie par des envois des producteurs de la colonie qui ne demanderont pas mieux que de fournir tous les échantillons nécessaires. Leur intérêt même les stimulera suffisamment pour que l'Office n'ait nul besoin de les inviter à compléter et à rajeunir les collections.

Au dépôt d'échantillons de l'Office et dans les dépôts secondaires les produits seront répartis en groupes distincts, matières premières et produits industriels. Ils seront exposés dans des salles où figureront également les meilleures cartes des territoires de la colonie. Au siège central sera installée une bibliothèque, qui pourra mettre à la disposition des intéressés les dictionnaires de technologie industrielle, les ouvrages techniques, les mercuriales commerciales, les tarifs douaniers, les tarifs des chemins de fer et des compagnies de navigation, et d'une façon générale, tous les documents nécessaires à des gens qui s'intéressent au commerce, à l'industrie et à l'agriculture de la colonie.

Ces dépôts d'échantillons devront conserver un caractère essen-

tiellement pratique et être surtout fréquentés par les commerçants et les industriels ayant des établissements dans la colonie ou se trouvant en relations d'affaires avec elle.

L'examen des musées commerciaux et dépôts d'échantillons de l'étranger permet aisément de se rendre compte que les dépôts créés par les Offices Coloniaux français ne devront pas être une simple exhibition des seuls produits originaires de nos colonies, mais qu'il leur faudra posséder également des produits des pays rivaux concurrençant les produits de nos possessions sur les marchés de la métropole et de l'étranger.

Les dépôts d'échantillons ne peuvent guère s'occuper d'opérations commerciales proprement dites, mais ils sont tout naturellement désignés pour faciliter les relations entre producteurs et acheteurs. Il y aurait donc lieu d'examiner si des courtiers ne devraient pas être accrédités auprès du Dépôt Central de chaque Office pour mettre en rapports les exposants et les acheteurs, indiquer les conditions de vente et conclure les marchés.

Ces agents commerciaux, tout à fait distincts du personnel de l'Office et placés simplement sous la surveillance générale du directeur au point de vue de leurs relations avec le public, seraient autorisés par les producteurs et les industriels exposants à traiter des affaires pour le compte de ces derniers, moyennant une commission déterminée.

Ils joueraient également un rôle important lors des Expositions françaises ou internationales auxquelles la colonie voudrait prendre part. Un nombre considérable d'affaires pourrait se traiter par leur intermédiaire.

Jusqu'ici la participation de nos possessions d'outre-mer aux Expositions nécessitait des dépenses élevées à cause du personnel qu'il fallait recruter sur place ou faire venir de la colonie. De plus, l'organisation laissait parfois beaucoup à désirer. Ces inconvénients disparaîtront en grande partie avec la création des Offices, qui auront tout naturellement pour mission d'organiser les expositions de leur colonie. Chargé de représenter le gouvernement général en Europe, et de soutenir les intérêts commerciaux de la colonie, le directeur de chaque Office, que ses fonctions mettent en rapport avec tous ceux qu'intéresse l'avenir de notre domaine d'outre-mer, est infiniment mieux qualifié pour préparer une exposition coloniale qu'un fonctionnaire, même supérieur, de la colonie ou du Pavillon de Flore. S'il est possible de trouver à cette occasion de nouveaux débouchés pour les produits du pays, son expérience et ses relations les lui feront découvrir.

L'Office devra se procurer et traduire les actes législatifs des puissances étrangères relatifs aux relations de ces pays avec notre colonie. Il est essentiel qu'aucun de ces documents n'échappe à l'attention de l'Office, afin qu'il puisse informer son gouvernement général de toutes les modifications apportées aux tarifs douaniers régissant l'introduction des produits de la colonie en pays étranger.

Les publications étrangères pouvant regarder la vie économique des territoires représentés par l'Office devront être également collectionnées avec le plus grand soin, qu'il s'agisse d'ouvrages concernant les produits que la colonie est capable de fournir ou de documents statistiques, politiques, agricoles, commerciaux ou industriels susceptibles de l'intéresser. Ces publications permettront de se rendre compte des besoins des marchés étrangers que l'Office signalera aux producteurs de la colonie en les encourageant à profiter du moment favorable pour introduire leurs produits sur ces marchés.

Il se fera adresser tous les documents relatifs aux relations des autres puissances coloniales avec leurs propres possessions d'outre-mer afin d'indiquer au gouvernement général les mesures dont l'application pourrait être utile à la colonie. Le remarquable développement atteint par les colonisations anglaise et allemande rend nécessaire l'étude des moyens d'action employés par ces intelligents concurrents afin de nous les assimiler au besoin et de parer ainsi les coups dont nos possessions peuvent être frappées par la rivalité d'intérêts étrangers. Ces Etats n'accordent plus guère qu'une minime importance au service des concessions de terre dans leurs domaines d'outre-mer et nous devons, comme eux, reléguer au dernier rang des attributions de l'Office l'instruction des demandes de ce genre. Dans plusieurs de nos colonies, et notamment en Indo-Chine, l'administration se repent aujourd'hui d'avoir enlevé une partie du sol aux indigènes et elle s'efforce de leur restituer les terres de leurs ancêtres. Ailleurs les concessions de la première heure avaient une telle étendue qu'il ne reste plus rien à distribuer.

En ce qui concerne nos possessions qui croient pouvoir encore concéder des terres, elles doivent, dans leur propre intérêt, laisser presque complète latitude à l'Office pour accorder ou refuser les concessions. Lui seul peut faire sérieusement l'instruction des demandes et apprécier les qualités des postulants. Le gouverneur général ne peut se prononcer que d'après les renseignements fournis par l'Office. Son rôle se bornera donc, en réalité, à ratifier le choix fait par son représentant à Paris.

Telles sont, d'une façon générale, les attributions que doit

réunir chaque Office Colonial pour rendre de véritables services aux territoires d'outre-mer dont les intérêts lui sont confiés. S'il est organisé d'une façon pratique et économique, il ne représentera qu'une charge légère pour les finances du budget local et les frais de son fonctionnement seront largement compensés par les avantages dont la colonie lui sera redevable.

Si l'Office Colonial actuel n'est pas transformé comme nous le demandons, il se verra promptement réduit à néant par les comités que nos commerçants et nos industriels d'outre-mer ont déjà commencé à créer. Il en est qui ont acquis, en peu de temps, une importance très grande, précisément à cause de l'insuffisance de l'Office Colonial. Je suis loin d'être hostile à ces comités et je rends volontiers hommage aux efforts des hommes intelligents, actifs et pleins d'initiative qui ont eu l'énergie de les fonder. Mais il serait peut-être préférable, pour l'avenir de nos possessions, que les gouverneurs aient quelque action sur ces organismes. Des désaccords peuvent s'élever dans leur sein par suite d'oppositions d'intérêts, de questions de personnes, de rivalités politiques, etc. Ces événements ne se sont pas encore produits; mais oserait-on affirmer qu'il en sera toujours ainsi? L'Office Colonial dont nous avons tracé le rôle ne risque pas, comme ces comités, de se disloquer sous des influences diverses et de perdre, en quelques instants, le fruit de longues années d'efforts. Son organisation officielle et indépendante de toute coterie lui assure une unité, une continuité de vues et de direction qui ne peuvent exister au même degré dans une société privée.

Il n'est pas non plus impossible qu'à un moment donné, certains de ces comités prétendent imprimer à la colonie une impulsion, peut-être conforme à leurs intérêts actuels, mais préjudiciable à l'avenir du pays. L'administration est également exposée à les voir devenir assez puissants pour contrebalancer le pouvoir des gouverneurs généraux et se dresser à côté d'eux comme une puissance rivale. Une pareille dualité d'autorité pourrait avoir des conséquences fâcheuses pour la prospérité de la colonie et il semble préférable que les colons, ainsi que les industriels et les commerçants à la tête des maisons les plus importantes, ne sortent pas de leur rôle naturel de conseillers de l'administration.

La prompte création des Offices Coloniaux, organisés comme nous l'avons dit, mettrait nos possessions à l'abri d'un pareil danger. Les comités déjà constitués céderaient peu à peu la place lorsqu'ils constateraient qu'ils ne font que doubler un autre service. Leurs membres ne se sont groupés que pour

veiller aux intérêts commerciaux des colonies dont personne n'avait cure. Ils ne demandent qu'à consacrer tout leur temps à leurs affaires personnelles, et loin d'être mécontents de l'institution des Offices Coloniaux, ils sauraient gré, au contraire, à l'administration de les débarrasser d'un surcroît de besogne qu'ils n'ont jamais désiré.

M. JULES GODIN

SÉNATEUR, ANCIEN MINISTRE,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DE L'OFFICE COLONIAL

Les trois institutions économiques auxiliaires du Ministère des Colonies, au sujet desquelles vous ouvrez une enquête, forment à mon sens un ensemble complet, indispensable au développement de notre prospérité économique et commerciale au dehors, et dont les divers éléments doivent concourir au but commun par un effort commun, mais s'exerçant dans des domaines nettement séparés. L'Office du Commerce Extérieur, qui dépend d'un autre ministère et n'a pas de relations directes avec l'Office Colonial, et surtout le Jardin Colonial de Vincennes, ne doivent pas empiéter sur le domaine de l'Office colonial. Cela est d'autant plus facile et raisonnable, pour le Jardin Colonial de Vincennes, que son rôle, très utile et très spécial, a une délimitation naturelle.

Pour l'Office National du Commerce Extérieur, il est certain que les préoccupations et les besoins de sa clientèle doivent nécessairement l'entraîner à s'occuper accessoirement de nos colonies. Tels renseignements demandés à l'Office National à propos de telle branche du commerce de la France en pays étrangers ne peuvent être complets et utiles que s'il vient s'y ajouter des renseignements complémentaires sur les conditions du même commerce dans nos colonies. Dans ce cas-là, qui se renouvelle d'ailleurs fréquemment, l'Office National est bien obligé de se renseigner; mais il n'a, pour ce faire, qu'à s'adresser à l'Office Colonial, qui est tout disposé à lui fournir avec empressement tous les éléments d'information dont il peut avoir besoin. De même, il est évident que si l'Office National du Commerce reçoit de ses informateurs particuliers, en même temps que des renseignements concernant certaines branches du commerce français en pays étrangers, des renseignements analogues sur l'exercice du même commerce dans nos colonies, il est juste qu'il les communique à l'Office Colonial, c'est un échange de bons procédés qui ne peut être que profitable aux deux institutions. D'ailleurs, il faut constater que les choses se passent ainsi d'une

façon générale. En ce moment, l'Office National du Commerce Extérieur et l'Office Colonial entretiennent les meilleurs rapports. M. Colin-Delavaux, directeur de l'Office National, fait partie du conseil de perfectionnement de l'Office Colonial, et assiste très régulièrement aux séances de ce conseil. J'ai, à chacune de nos réunions, l'occasion de m'entretenir avec lui de notre œuvre commune et nous avons maintes fois étudié ensemble les moyens les plus avantageux et les plus pratiques de coordonner les efforts des deux institutions.

Pour ce qui est de l'Office Colonial, il est bien évident qu'il n'est pas parfait. Il y a là une grave question d'organisation qui touche à l'organisation même du Ministère des Colonies et dans l'examen de laquelle je ne veux pas entrer. Tel qu'il est, il a besoin d'être développé. La meilleure preuve en est qu'il est doté d'un conseil de perfectionnement dont le rôle est précisément de travailler à l'améliorer. Mais autant on doit désirer que l'institution actuelle, qui rend déjà de très grands services, puisse être mise à même d'en rendre de plus grands encore par le développement normal et intelligent de son activité, autant il serait dangereux de vouloir tout bouleverser pour tout reconstruire sur de nouvelles bases. En somme, l'Office Colonial, tel qu'il est organisé actuellement, n'est que la reconstitution de l'ancienne Exposition permanente des Colonies, si malheureusement supprimée en 1898, alors qu'elle était en pleine prospérité, et que notamment depuis plusieurs années elle remplissait son rôle à la satisfaction générale. Tout en organisant successivement toutes les diverses expositions coloniales, l'Exposition permanente des Colonies avait su en effet constituer un service très complet de renseignements de toutes sortes, économiques, commerciaux, agricoles, sur nos colonies. Quiconque s'adressait à elle en recevait immédiatement un dossier complet de toutes les indications dont il avait besoin? Naturellement, cela ne s'était pas fait en un jour; il faut beaucoup de temps, beaucoup de patience, de persévérance, plus encore que de l'argent, pour recueillir et grouper tant de renseignements si minutieux, si particuliers et en même temps si changeants, puisqu'ils se modifient d'année en année, de mois en mois. Lorsqu'on a supprimé l'Exposition permanente des Colonies, tous ces résultats se sont trouvés perdus, et c'est précisément ce travail de reconstitution de dossier auquel l'Office Colonial s'est attaché, et dont il commence à envisager l'heureuse réalisation. Actuellement, l'Office Colonial n'est pas encore arrivé tout à fait à la situation où était arrivée l'Exposition permanente des Colonies en 1898, mais il

en approche; choisir ce moment pour bouleverser le service serait évidemment de la plus détestable politique.

Comme je vous le disais, bien des choses sont encore à faire évidemment, pour mettre l'Office en état de rendre tous les services qu'on attend de lui. Il est certain qu'une augmentation de son budget pourrait lui être très utile. Pour bien accomplir sa tâche, il faut que l'Office, semblable à une grande Chambre de commerce, puisse recueillir de tous les points de notre empire colonial tous les renseignements économiques et commerciaux pratiques dont les activités françaises peuvent avoir besoin, aussi bien dans la métropole que dans les colonies. Or, ces renseignements, ce sont évidemment, en même temps que nos Chambres de commerce et d'agriculture coloniale, nos fonctionnaires coloniaux, nos gouverneurs qui sont les mieux à même de les lui procurer. Que le Ministère des Colonies prête à l'Office son concours absolu, réellement efficace et permanent pour déterminer ces institutions, et les fonctionnaires coloniaux à collaborer régulièrement aux travaux de l'Office, à répondre rapidement à toutes ses demandes de renseignements, qu'il n'y ait aucune jalousie d'influences, aucune mesquine question de personnes, qui vienne s'entremettre dans les rapports de l'Office avec les colonies, que l'on considère partout, dans toute notre administration officielle coloniale, l'Office Colonial comme l'organe nécessaire et naturel de renseignements, comme le lien indispensable qui réunit le commerce colonial au commerce de la métropole. Dans ces conditions, l'Office pourra facilement accomplir son œuvre à la satisfaction générale.

Il n'y a pas besoin pour cela d'un accroissement de personnel. Le personnel actuel, dont tout le monde connaît et apprécie l'activité et le dévouement, paraît suffisant s'il rencontre au Pavillon de Flore et dans les colonies ce concours obligeant sur la nécessité duquel je ne saurais trop insister. On a parlé de l'avantage qu'il y aurait pour nos diverses colonies à se faire représenter à l'Office d'une façon constante par un fonctionnaire permanent détaché de chaque colonie. C'est une institution anglaise; elle ne paraît pas répondre à notre nature d'esprit et à notre organisation. D'ailleurs les colonies sont constamment représentées à l'Office par les fonctionnaires en congé qui s'y succèdent d'un bout de l'année à l'autre, et desquels il est facile d'obtenir tous les renseignements qu'on peut désirer. Dans notre pays, on ne comprendrait pas des fonctionnaires régulièrement appointés par l'Etat *faisant des affaires* aux colonies. Or, des délégués permanents — comme on le

demande — seraient forcément amenés à faire les affaires des commerçants ou industriels de leur colonie, auraient à passer des marchés, serviraient d'intermédiaires pour des ventes ou des achats. Il y a là un inconvénient qui pourrait être très grand, étant donné les délicatesses particulières de la conscience française en semblable matière. Ici l'on objecte l'exemple de l'Office spécial de l'Algérie. Mais l'Algérie est à la porte de la France; les communications entre la métropole et sa grande colonie nord-africaine sont permanentes, instantanées pour ainsi dire; la colonie peut exercer sur son Office un contrôle de tous les instants; enfin, malgré cela même, l'Office de l'Algérie a un caractère essentiellement privé et il y aurait certainement beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages à retirer à l'Office Colonial son estampille officielle.

Enfin, il est une critique que l'on adresse souvent à l'Office Colonial, c'est la place qu'y occupe le service de la colonisation. Il est bien certain qu'il n'y aurait aucun inconvénient à ce que ce service de la colonisation eût une organisation particulière. C'est un service distinct qui peut rester séparé. Le rôle propre de l'Office colonial, ce n'est pas en effet d'être un service de colonisation, c'est d'être une Chambre de commerce coloniale, le centre où viennent aboutir et d'où rayonnent en même temps tous les renseignements économiques indispensables aux relations de la France avec son empire colonial.

Il y a un dernier point sur lequel il est utile d'insister. Il est très certain que la publicité que l'Office Colonial donne aux renseignements qu'il reçoit est insuffisante. La *Feuille de renseignements* publiée par l'Office n'est pas ce qu'il faudrait. Il serait nécessaire que l'Office publiât un Bulletin commercial plus complet, plus nourri, accompagné de monographies, comme d'ailleurs le fait l'Office National du Commerce avec son *Moniteur officiel*. Il y a aussi d'autres genres de publicité que l'Office pourrait créer. D'ailleurs, si l'Office pouvait recevoir régulièrement, grâce au concours des gouvernements coloniaux, tous les renseignements dont il a besoin et qu'il demande souvent actuellement en vain, cette question de publication serait toute résolue. Il est facile de publier des choses intéressantes lorsqu'on a en mains tous les documents nécessaires.

Telles sont les quelques indications très sommaires que je puis vous donner, car l'examen de cette question, pour être étudiée sérieusement, demanderait des développements dans lesquels il ne me serait pas possible d'entrer.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

ET SES LEÇONS[1]

I

LES ÉVÉNEMENTS SUR TERRE

Plus de deux mois se sont écoulés depuis que la bataille de Moukden a pris fin, et que la poursuite nipponne — qui ne fut pas très sérieuse — a cessé aux environs de Tchang-tou-fou. Pendant toute cette période on n'a signalé que des engagements dont le peu d'importance dénotait chez les deux adversaires un égal désir de gagner du temps avant la prochaine bataille. Ce souci s'explique de la part des Russes qui, battus, avaient besoin de réorganiser leurs forces et qui venaient de passer sous les ordres d'un nouveau commandant en chef. De plus, on conçoit qu'aujourd'hui leurs espérances reposent surtout sur la flotte dont l'arrivée est signalée comme prochaine, car un succès de Rodjestvensky changerait singulièrement la situation de l'armée de terre. De la part des Japonais cette lenteur ne se comprendrait point si l'on ne se rappelait avec quel soin ils ont toujours préparé leurs opérations successives. Dans la circonstance, leur prudence se justifie d'autant mieux qu'il leur a fallu envisager l'hypothèse d'une défaite sur mer et accumuler en Corée et en Mandchourie d'énormes approvisionnements destinés à leur permettre de tenir la campagne, même si les communications entre le Japon et le théâtre des hostilités se trouvaient coupées pendant plusieurs mois. Mais si l'amiral Togo remporte une nouvelle victoire, nul doute que le maréchal Oyama ne tarde pas à recommencer la lutte.

Pour l'instant, la situation, toute d'expectative, des deux armées en présence est restée ce qu'elle était à la fin de mars. Au centre, l'armée d'Oyama n'a pas dépassé Tchang-tou-fou. tandis que les avant-postes russes se maintiennent à une soixantaine de kilomètres au Nord de ce point. A l'Est, c'est, dit-on, le général Kawamura (Ve armée nipponne) qui surveille les défilés conduisant à la vallée du haut Soungari, mais il reste sur les hauteurs, bien qu'il vienne d'infliger des pertes assez sérieuses au détachement Rennenkampf. A l'Ouest, des partis de

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 1er et 16 mars, 1er et 16 avril, 1er et 16 mai, 1er et 16 juin, 1er et 16 juillet, 1er et 16 août, 1er et 16 septembre, 1er et 16 octobre, 1er et 16 novembre, 1er et 16 décembre 1904, 1er et 16 janvier, 1er et 16 février, 1er et 16 mars, 1er et 16 avril, 1er et 16 mai 1905.

Kounghouses viennent, à travers la Mongolie, jusqu'à Kounjouling, sur les derrières de Liniévitch qui, instruit par l'expérience, ne paraît pas attacher grande importance à ces raids de cavalerie. Cependant le gouvernement russe, dans la crainte que cette voie ne soit suivie par des forces plus sérieuses, a tenté d'obtenir de la Chine une définition précise de la frontière entre la Mongolie et la Mandchourie septentrionale. N'ayant pu obtenir de réponse, il a déclaré reprendre dans cette région une entière liberté d'action. D'autre part, dans le Nord-Est de la Corée, la VIe armée japonaise (général Hasegawa) commencerait à se rassembler pour marcher sur Vladivostok.

II

LES ÉVÉNEMENTS SUR MER : LA VICTOIRE DE L'AMIRAL TOGO

La prodigieuse tentative faite par l'amirauté russe pour tenter de reprendre le commandement de la mer a totalemant échoué, et c'est à un désastre qu'aboutit l'œuvre entreprise par Rodjestvensky : 8 bâtiments coulés, 4 autres capturés, tel est le bilan des pertes qu'on indique du côté de nos alliés. A vrai dire, on ne connaît pas encore les dégâts éprouvés par les Japonais. Cependant le désastre russe ne paraît plus douteux et la première dépêche de l'*Agence Havas* avait raison de dire : « La « flotte de Rodjestvensky est virtuellement anéantie. »

La jonction de la Deuxième et de la Troisième Escadres du Pacifique s'effectua le 10 mai au large du cap Varela, en dehors de nos eaux territoriales, mais ce ne fut que le 14 mai que l'amiral russe s'éloigna définitivement des côtes indo-chinoises. Les quelques renseignements qui parvinrent dans la suite permettent de jalonner sa route du 14 au 20 mai, et montrent que du cap Padaran il se dirigea directement sur le détroit de Bashi, entre Formose et Luçon. Cette direction était prévue, car de toute façon il y avait peu de chances qu'il se risquât dans le canal de Formose. Mais dès qu'il eût passé le détroit de Bashi et pénétré dans le Pacifique, le silence se fit de nouveau autour de Rodjestvensky, et jusqu'au jour de la rencontre décisive, rien ne permit de prévoir s'il faisait route vers le détroit de Corée ou vers Hakodate. Cette incertitude ne fut même pas dissipée lorsque le 25 au soir des croiseurs auxiliaires et des vapeurs charbonniers — vides désormais — vinrent mouiller à l'entrée de la rivière de Changhaï, car on pouvait supposer que cette diversion n'était qu'une feinte destinée à tromper l'ennemi et à l'attirer vers la mer Jaune, tandis que l'escadre russe se préparait à contourner le Japon par le Nord.

Il n'en était rien cependant. Fonçant droit sur l'adversaire qu'il savait l'attendre là depuis plusieurs semaines, l'amiral Rodjestvensky se dirigeait sur le détroit de Corée. Dans l'après-midi du samedi 27, la bataille s'engagea ; avec ce que l'on sait du caractère des deux chefs, elle dut être extrêmement violente, et de fait les dépêches du 29 annoncent que la poursuite continue. Entre temps, ont été coulés :

2 cuirassés : *Borodino*, *Empereur Alexandre III;*

3 croiseurs-cuirassés : *Amiral-Nakhimof*, *Dmitri-Donskoï*, *Vladimir-Monomach.*

1 garde-côtes cuirassé : *Amiral Ouchakof.*

2 croiseurs protégés : *Svietlana*, *Jemtchoug.*

2 transports : *Kamtchatka*, *Irtessim.*

En outre, on signale — fait extraordinaire et qui semblait peu probable dans une guerre navale moderne — 4 bâtiments capturés :

2 cuirassés : *Orel*, *Empereur Nicolas I.*

2 garde-côtes cuirassés : *Amiral-Seniavine*, *General-Amiral-Apraxine.*

Une autre dépêche annonce que l'amiral Nebogatof et 3.000 marins sont faits prisonniers, que l'amiral Rodjestvensky a réussi à passer avec le *Kniaz-Souvarof* et continue vers Vladivostok.

En admettant qu'il puisse y arriver avec les débris de sa flotte et que les Japonais n'aient subi aucune perte — ce qui semble néanmoins bien extraordinaire — ceux-ci disposeraient donc maintenant (en y comprenant les prises qu'ils viennent de faire) de 7 cuirassés, 2 garde-côtes cuirassés, 8 croiseurs cuirassés, et 14 ou 15 croiseurs, tandis que Rodjestvensky ne pourrait au maximum leur opposer que 4 cuirassés, 2 croiseurs-cuirassés (ceux de Vladivostok) et 4 croiseurs.

En attendant des détails précis sur la rencontre, on ne peut expliquer l'issue de celle-ci que par la disposition géographique du détroit où elle s'est produite. Sans doute les nombreuses îles qui jalonnent en son milieu le détroit de Corée, et qui bordent ses deux rives, permirent à l'amiral Togo d'utiliser ses nombreux torpilleurs. Favorisés par le brouillard qui, le 27 au matin, couvrait tout le détroit, ceux-ci purent surprendre l'ennemi et lui infliger de premières avaries qui facilitèrent la tâche des gros bâtiments nippons.

Quoi qu'il en soit, ce nouveau désastre aura nécessairement une répercussion profonde sur la suite des événements. L'espoir, depuis plus de six mois caressé par la Russie, de disputer encore le commandement de la mer s'est maintenant évanoui.

Les quelques bâtiments qui réussiront à gagner Vladivostok, si tant est qu'ils y parviennent, ne pourront que contribuer à prolonger sa défense, et l'armée de Liniévitch reste livrée à elle seule, en face des armées d'Oyama dont la liaison avec le Japon est maintenant assurée. Dans ces conditions, le tsar cherchera-t-il à prolonger une lutte d'usure ou se résignera-t-il à entamer des pourparlers? Nous autres Français, également atteints par l'une ou l'autre de ces deux décisions, ne pouvons que dire un seul mot : Hélas!

JEAN DE LA PEYRE.

*
* *

P. S. — Les dépêches, reçues depuis que cet article a été écrit, ont malheureusement confirmé et aggravé les premières nouvelles du désastre de l'escadre russe. D'après les informations officielles de Tokyo, tous les navires cuirassés, cuirassés et croiseurs russes, ont été coulés, à l'exception de l'*Orel* et du *Nicolas Ier* qui ont été capturés et de l'*Almaz* et de l'*Oleg* qui ont pu gagner Vladivostok. Il reste à savoir, cependant, ce que sont devenus l'*Aurora*, l'*Izoumroud* et six contre-torpilleurs.

Enfin, l'amiral Rodjestvensky, grièvement blessé, a été fait prisonnier, avec la plus grande partie de l'état-major du vaisseau amiral, le *Kniaz-Souvarof*, coulé dès le début de l'action.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LA QUESTION MAROCAINE

Le comte de Tattenbach, arrivé à Fez le 11 mai, a été, depuis, reçu plusieurs fois par le sultan ; mais on ne sait rien encore de précis sur les résultats de sa mission, en admettant qu'il y ait déjà des résultats acquis, ce qui serait bien surprenant en pays musulman. Les renseignements officiels font absolument défaut, et les indiscrétions officieuses ne sont pas des plus authentiques. Il convient toutefois de signaler le bruit, lancé par la *Gazette de Cologne*, le 17 mai, démenti le lendemain par le correspondant parisien du *Times*, et confirmé cependant cinq jours plus tard par le correspondant marocain du même *Times*, M. Harris, puis par la *Gazette de Cologne*, que le sultan aurait repoussé toutes les demandes de la France. Voici d'ailleurs les dépêches par ordre de date :

D'après un télégramme que la *Gazette de Cologne* reçoit de Tanger, le 17 mai, et qui est parti de Fez le 13 du courant, le Makhzen a refusé toutes les propositions françaises, parce qu'elles sont incompatibles avec les conventions internationales.

Seuls les 2.000 soldats du Makhzen que l'on destine à la protection de la frontière algéro-marocaine recevront des instructeurs français.

Le correspondant parisien du *Times* télégraphie à ce journal le 19 mai :

Je suis en mesure d'opposer un démenti catégorique à l'information parue dans la *Gazette de Cologne*, information d'après laquelle le Makhzen aurait rejeté comme incompatibles avec les conventions internationales toutes les propositions françaises. Sans savoir quelles sont exactement les instructions que M. de Llaveria a reçues, j'ai tout lieu de croire que ces instructions sont strictement conformes à l'accord qui existe entre les gouvernements français et espagnol, et que la diplomatie espagnole, comme celle de la Grande-Bretagne, prêtera au gouvernement français un concours cordial.

M. Harris, le correspondant du *Times* à Tanger, lui télégraphie, le 22 mai :

J'ai reçu de source indigène officielle le projet de réponse du sultan aux propositions françaises. Le sultan reconnaît que des réformes sont absolument nécessaires pour le Maroc et se déclare prêt à les entreprendre ; mais il ajoute ne pas pouvoir le faire avec l'assistance d'une seule puissance. Si toutes les puissances signataires du traité de Madrid s'entendent sur la façon d'exécuter les réformes, il serait disposé à accepter leur avis et leurs idées. Le sultan reconnaît que la France a agi amicalement, mais qu'il est tenu, étant donné les traités internationaux existants, de refuser les propositions de cette puissance. Mon informateur, ajoute le correspondant du *Times*, croit que la réponse du sultan est déjà connue de la mission française à Fez, mais il ne sait pas si cette réponse a été communiquée officiellement.

Aucune communication officielle n'est encore venue confirmer

ou infirmer le bruit que les propositions françaises auraient été toutes repoussées. Mais, le 25 mai, c'est-à-dire trois jours après la dépêche de M. Harris que nous venons de reproduire, le correspondant particulier du *Temps* télégraphiait à son journal, de Tanger également, les nouvelles suivantes qui semblent être en contradiction avec les déclarations du correspondant du *Times* :

Depuis sa réception officielle par le sultan, le ministre d'Allemagne a eu avec lui deux entrevues particulières. Il attendait la fin de la solennité religieuse musulmane pour prendre officiellement contact avec les autres membres de la cour chérifienne.

Dans quelques milieux indigènes ayant des attaches avec le Makhzen, on prétendait que le comte Tattenbach devait soumettre et faire approuver divers projets de travaux publics présentés par ses nationaux à Tanger. On ne sait rien de positif à cet égard, mais le bruit court depuis quelques jours qu'une grande maison allemande se propose de soumettre au Makhzen un projet de travaux du port de cette ville.

Les négociations françaises se poursuivent sans interruption. Aux dernières nouvelles, la discussion portait sur des projets de réformes économiques et financières. Malgré les procédés d'atermoiement employés par le Makhzen pour traîner indéfiniment en longueur les pourparlers, M. Saint-René Taillandier poursuit la discussion de son programme avec une persévérance qui impressionne visiblement les membres les plus influents de la cour chérifienne.

La partie la plus éclairée de l'opinion publique à Fez commence à avoir le sentiment que la France est d'autant plus résolue à faire aboutir ces réformes qu'elles répondent aux véritables intérêts du Maroc et du commerce en général.

Il serait vivement à désirer que le langage unanime de la presse française donnât l'impression au Makhzen que cette sage attitude de notre diplomatie répond exactement à l'opinion en France.

Toutefois, le 29 mai, le même correspondant particulier du *Temps* à Tanger lui télégraphie la dépêche suivante qui paraît destinée à compléter, sinon à rectifier la précédente :

Je reçois de source indigène de Fez, sur les négociations que poursuit le ministre allemand, M. de Tattenbach, diverses informations dont je ne garantis pas l'exactitude, mais qui, à titre de simples bruits, dénotent dans les milieux en contact avec la cour chérifienne un état d'esprit symptomatique.

Ces nouvelles disent qu'en présence des embarras financiers actuels du Makhzen, embarras qui pourraient l'obliger à contracter en France un nouvel emprunt comportant son acceptation d'une partie des propositions françaises, on lui aurait suggéré une combinaison d'après laquelle quelques maisons allemandes lui consentiraient un emprunt commercial d'environ 3 millions pour faire face aux dépenses les plus pressées.

Les mêmes nouvelles attribuent au sultan l'intention d'envoyer en Allemagne, pour y recevoir une instruction militaire complète, quelques jeunes gens recrutés dans les meilleures familles de Fez.

Enfin le bruit court de nouveau à Fez que le sultan aurait répondu au ministre de France qu'il ne verrait aucun inconvénient à accepter les réformes qu'il lui propose et à les exécuter avec le concours de la France si toutes les puissances représentées au Maroc, avec lesquelles il tient à

conserver des relations amicales, se mettaient d'accord sur l'opportunité de ces réformes.

Cette dernière nouvelle, recueillie sans doute dans quelques milieux européens de Fez où l'on croit que les membres du Makhzen, hostiles à notre influence, se retrancheront derrière le manque d'unanimité des puissances, est tout au moins prématurée.

L'état des négociations françaises à la date de ces nouvelles ne comportait encore, en effet, de la part du Makhzen aucune réponse précise.

Je dois ajouter, d'ailleurs, que des nouvelles d'autres sources montrent le gouvernement marocain comme plus empressé que jamais pour le ministre de France et préoccupé de ne rien faire qui soit de nature à blesser notre susceptibilité.

Il est certain, en tout cas, que les Allemands ne perdent pas leur temps. On a annoncé que la haute banque allemande aurait fait proposer au sultan de lui consentir un emprunt important, aux conditions les plus avantageuses et sans aucune garantie. D'autre part, le Dr Wirth, professeur d'économie politique à Munich, et deux membres de la Société allemande de la Méditerranée viennent de partir pour Casablanca, afin d'y étudier les ressources économiques de la région. Enfin on applique, depuis le 8 mai dernier, dans les communications télégraphiques entre l'Allemagne et Tanger, un tarif réduit pour les télégrammes de presse. La taxe a été abaissée à 20 pfennig (25 centimes) par mot, ce qui représente la moitié de la taxe ordinaire.

Nous signalerons encore la note suivante sur les intentions de l'Allemagne, publiée, le 20 mai, à Londres, par le *Standard*, qui paraît avoir depuis quelque temps des informations spéciales sur la politique allemande, informations puisées à des sources au moins officieuses:

Nous croyons savoir que la conduite suivie au Maroc par l'Allemagne est subordonnée, dans une large mesure, aux opinions exprimées par les puissances qui ont signé le traité de Madrid de 1880. Ces puissances, à l'exception de l'Angleterre, de la France et de l'Espagne, ont été consultées par l'Allemagne et elles ont toutes déclaré adhérer au principe de la porte ouverte qui leur a été assuré par le traité de Madrid.

Mais il est encore douteux que les puissances acceptent l'interprétation française ou allemande de la politique de la porte ouverte, et, jusqu'à ce que ce point ait été éclairci par un nouvel échange de vues, l'action de l'Allemagne ne sera pas définitive.

D'une façon générale, l'idée française de la porte ouverte implique quelque chose qui ressemble beaucoup à un protectorat français au Maroc, avec des droits commerciaux égaux pour tous les pays. L'interprétation allemande de l'expression comprend l'indépendance complète du sultan. L'Allemagne croit, en ce moment, qu'en insistant sur son interprétation, elle est l'interprète des puissances signataires, à l'exception de l'Angleterre, de la France et de l'Espagne, qui ont déjà accepté la situation nouvelle créée par l'accord anglo-français. S'il en est ainsi, l'Allemagne persévérera certainement dans sa conduite indépendante et traitera avec le sultan comme s'il n'était en aucune façon gêné par la politique française. Mais si l'Allemagne constate que les autres puissances signataires acceptent l'interprétation française de la porte ouverte, qui fait de la France la puissance prédominante au Maroc, alors il est probable que le gouvernement

de Berlin entrera en négociations directes avec la France et arrivera à une entente.

En regard de ces informations du *Standard* sur les visées de la politique allemande, il nous paraît à propos de remarquer que, dans l'imbroglio marocain, le gouvernement anglais n'a pas cessé d'affirmer la loyauté de son concours. De nombreux articles ont déjà paru à Londres dans ce sens, et ces jours derniers encore, le 20 mai, le *Times* dans un article de fond rappelait les articles 2 et 9 de l'accord anglo-français relatifs à l'Egypte et au Maroc et concluait que l'article 9 détermine absolument l'action de l'Angleterre dans toute la question.

Il ne nous laisse pas libres, disait-il; il nous engage d'honneur à faire ce que nous faisons, à donner à la France notre appui cordial dans ses efforts pour mettre en œuvre la politique spécifiée dans l'article 2. Nous n'avons rien fait de plus et, de quelque façon que notre conduite puisse être envisagée par d'autres, nous ne pouvons rien faire de moins.

En résumé, le sultan du Maroc ferait bien de ne pas perdre de vue, quand il se trouve en présence des négociateurs allemands, que, sous le couvert du profond respect et du zèle amical que ceux-ci manifestent pour l'indépendance de son empire et le maintien intégral de ses droits, se dissimulent les visées d'une politique envahissante qui ne tend à rien moins qu'à l'occupation du Maroc au moyen d'entreprises d'ordre économique, préparant savamment le partage de l'empire. Si le sultan et ses conseillers ne voient pas que telle est bien la pensée de derrière la tête et au fond les prétentions vraies de la diplomatie allemande, c'est qu'ils ne comprennent rien au genre d'amitié que les hommes d'Etat allemands éprouvent pour le Maroc.

P. S. — Au dernier moment, nous trouvons dans le *Figaro* l'importante dépêche suivante :

Tanger, 31 mai, midi.

Il arrive de Fez une nouvelle qui produit une grande émotion dans les milieux français. On raconte que le sultan aurait fait savoir à M. Saint-René-Taillandier qu'il prenait bonne note de ses propositions de réformes, mais qu'à ce sujet il ne pouvait momentanément aller plus loin dans ses conversations, car il vient de décider de faire un appel aux puissances pour la réunion d'une conférence internationale à laquelle seront soumises les propositions de la France.

C'est seulement d'après les conclusions de cette conférence que le sultan donnera une réponse définitive au ministre de France. On parle déjà du retour à Tanger de M. Saint-René-Taillandier, car le sultan et le Makhzen ayant décidé de ne plus s'entretenir avec lui sur les affaires qui l'ont amené à Fez, sa présence devient inutile dans la capitale chérifienne.

L'ambassade anglaise n'est pas encore arrivée à Fez. On se demande quelle sera l'attitude du ministre anglais. Le sultan semble avoir commis une véritable faute en négligeant l'Angleterre dans la décision qu'il vient e prendre.

LA NEUTRALITÉ DANS LES GUERRES MARITIMES

LA THÉORIE ANGLO-SAXONNE SUR LES DROITS DES NEUTRES

La guerre russo-japonaise soulève de complexes et délicates questions au sujet des droits et des devoirs respectifs des belligérants et des neutres sur mer.

Pour nous en tenir aux débats auxquels la France a été récemment mêlée, on sait les difficultés auxquelles ont donné lieu l'arrivée de la *Diana* à Saïgon et surtout le séjour dans les parages indochinois de la flotte commandée par l'amiral Rodjestvensky; il s'agissait essentiellement de savoir quels étaient les droits d'un navire belligérant dans une mer territoriale neutre.

En ces matières, chaque Etat neutre fait et proclame dans sa déclaration de neutralité la loi qu'il appliquera pendant la durée de la guerre. Notre déclaration de neutralité n'établissait aucune distinction entre les vaisseaux marchant en flotte vers la bataille et d'autres vaisseaux. Nous annoncions purement et simplement qu'un vaisseau belligérant — ou, par conséquent, des vaisseaux belligérants quels que soient leurs projets — pouvaient séjourner indéfiniment dans nos eaux.

Nous avons cédé à une pression anglo-japonaise. Nous avons adopté une théorie qui peut être théoriquement tentante, mais qui est contraire à notre déclaration de neutralité. *Au cours de la partie, nous avons modifié les règles du jeu*, — en faveur du Japon et au détriment de notre allié russe qui pouvait compter sur notre engagement quasi contractuel de neutre.

Nous avons abdiqué notre système du droit étendu des neutres et nous nous sommes presque ralliés au système anglais du droit étendu des belligérants.

Il serait bon de nous rendre compte de *la pente glissante et dangereuse sur laquelle nous nous sommes avancés*, — nous qui sommes et serons de moins en moins les maîtres de la mer et qui sommes par conséquent grandement intéressés à la limitation des droits du belligérant sur mer et à la restriction de la sphère dans laquelle peut s'engager la lutte maritime.

Jetons un coup d'œil sur une perspective qui doit suffire à nous instruire et à nous faire mesurer l'étendue de la concession commise. Envisageons la théorie du capitaine américain Mahan — conseiller du président Roosevelt et écrivain qui fait autorité chez les Anglo-Saxons — sur le principe actuellement admis en droit international et que nous avons une tendance à croire incontesté : *Le pavillon couvre la marchandise.*

Mahan rêve d'assurer à ses compatriotes américains et à leurs cou-

sins anglais la maîtrise de la mer, qui n'appartient plus sans conteste à aucune puissance. L'ancienne hégémonie anglaise est restreinte par la multiplication et la croissance d'autres marines. La coalition anglo-américaine serait au contraire assez forte pour être absolument maîtresse des mers et reprendre toutes les concessions faites aux neutres — depuis longtemps plus ou moins ligués pour les obtenir.

Voici les passages essentiels de l'article intitulé : *Possibilities of an anglo-american re-union*, publié dans la *North American Review* et réimprimé dans le livre qui a pour titre : *The interest of America in sea power* :

Si les flottes — comme tout le monde l'admet — existent pour la protection du commerce, il en résulte inévitablement qu'elles doivent, en temps de guerre, tendre à priver leur ennemi de cette grande ressource : il n'est pas possible de concevoir à quel usage militaire elles peuvent servir, qui soit comparable à la protection et à la destruction du commerce.

Mahan ne propose d'ailleurs pas le retour à la guerre de course, qui peut frapper le commerce lui-même du maître de la mer. Il déclare que c'est là un moyen primitif, anarchique et antiscientifique. Il insiste sur

la différence entre la guerre de course, qui est peu concluante (*inconclusive*), et la destruction ou mieux la prohibition du commerce par un contrôle stratégique de la mer au moyen de puissantes flottes. Quelques nations plus que d'autres, mais plus ou moins toutes les nations maritimes dépendent pour leur prospérité du commerce maritime et en dépendent probablement plus que de tout autre facteur. Sous drapeau national ou sous drapeau neutre, par navigation au long cours ou par cabotage, la mer est pour un Etat maritime le plus grand des biens, et son commerce maritime est — sous toutes ses formes — à la merci d'un ennemi vraiment maître de la mer. Faut-il s'attendre à ce que le maître de la mer renonce à un tel avantage et persiste à dépenser son sang et son argent dans les combats, ou son argent à l'entretien d'une flotte qui, n'ayant rien à combattre, n'en renonce pas moins à un moyen si facile et si évident de nuire à son ennemi et de le forcer à sortir de ses ports ? Dans les guerres contre la France, la flotte anglaise n'a pas seulement protégé son propre commerce : elle a aussi anéanti celui de l'ennemi, et ces deux conditions étaient essentiellement nécessaires à son triomphe.

C'est parce que la puissance maritime de la Grande-Bretagne, bien qu'encore supérieure à toute autre, a décliné relativement à celle de tous les autres Etats, et parce que cette puissance n'est plus absolue et incontestée (*supreme*) que la Grande-Bretagne a été amené à concéder aux neutres le principe : *Le pavillon couvre la marchandise.* C'est une concession arrachée à une faiblesse relative ou peut-être à une philanthropie grosse d'erreurs ; mais cette concession — quelle qu'en soit la cause — est toute au profit du neutre et au détriment du belligérant le plus fort sur mer. La seule considération vraiment politique que puisse invoquer ce dernier pour se justifier est qu'il ne pourrait plus supporter comme autrefois le poids d'une coalition de son ennemi et des neutres... L'immunité sur mer de ce qui est improprement appelé la propriété privée d'un ennemi ne

sera jamais reconnue par une nation ou une coalition de nations vraiment maîtresses de la mer... Menacer ou couper les communications d'une armée est, dans la guerre de terre, un des moyens stratégiques les plus communs et les plus efficaces. Pourquoi? Parce qu'une armée, quand elle est privée de sa base, languit et meurt et, quand elle est menacée de l'être, combat si désavantageuse que soit sa situation. N'est-il pas évident que le commerce maritime joue pour la puissance d'un Etat maritime précisément la même fonction nourricière que les communications pour une armée? Les coups au commerce sont des coups aux communications d'un Etat; ils interceptent sa nourriture; ils tarissent sa vie; ils coupent les racines de sa puissance, les nerfs de sa résistance. Tant que la guerre reste un facteur de l'histoire — un triste mais inévitable facteur — il est insensé d'espérer que le commerce du belligérant puisse être respecté, car, en toute vérité, les coups contre le commerce sont les plus mortels qui puissent être frappés.

De même, il y a quelques années, un auteur anglais soutenait que l'Angleterre n'est pas tenue de respecter le principe : *Le pavillon couvre la marchandise*. Cette décision du congrès de Paris aurait dû être soumise au Parlement de Londres et elle ne l'a pas été.

Les Anglo-Saxons, comptant devenir bientôt les maîtres incontestés des mers, cherchent dès maintenant les moyens de rendre leur volonté agissante dans l'intérieur des terres. Les baleines se préparent à atteindre les éléphants.

Et vous, Français, vous prêtez les mains à cela! viennent de nous dire sur tous les tons les Allemands.

Sommes-nous responsables si peut-être — car nous sommes là en présence de secrets d'Etat que nous ignorerons longtemps — nous avons louvoyé entre deux écueils et si nous manœvrons en vue d'échapper à cette antinomie qui a nom : pangermanisme ou pansaxonisme?

Si les Anglo-Saxons fondent sur les mers un empire despotique, l'histoire dira qu'ils ne l'ont pu que grâce à ces deux faits qui divisèrent les continentaux : annexion de l'Alsace-Lorraine et pangermanisme. Les auteurs en sont outre-Rhin. Nous subirons, en même temps qu'eux, les conséquences de leurs actes; mais les responsables, ce sont eux.

René Henry.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le roi d'Espagne à Paris.* — Comme nous l'avons annoncé, le roi Alphonse XIII est arrivé à Paris, dans la journée du 30 mai. Dans les circonstances présentes, on s'accorde pour attribuer à la visite du jeune roi d'Espagne une importance politique particulière. En tout cas, il peut compter sur l'accueil cordialement sympathique de la population parisienne.

— *Les chemins de fer éthiopiens.* — Le correspondant particulier de la *Dépêche coloniale* à Addis-Ababa a publié, le 18 mai, « le « procès-verbal de la séance tenue le 11 avril sous la présidence de « S. M. l'empereur Ménélik pour régler la question du chemin de fer ». On se souvient que la communication de M. Hugues Le Roux à l'*Agence Havas*, que nous avons reproduite il y a quinze jours, faisait allusion à cette séance du 11 avril.

Au cours de cette séance, Ménélik, d'après le correspondant de la *Dépêche coloniale*, aurait exprimé son regret des retards apportés à la construction du chemin de fer. Il aurait ajouté :

Si je ne reçois aucune proposition de vos gouvernements, aucune proposition mettant d'accord vos intérêts internationaux, ce qui mettrait fin à ce conflit, je me verrai, pour assurer la construction du chemin de fer, dans la nécessité de l'entreprendre moi-même, cette construction, sans solliciter ni accepter de concours d'autre part.

Sir John Harrington, ministre d'Angleterre, a réclamé l'internationalisation. Voici, paraît-il, quelles auraient été ses déclarations :

Il m'est impossible de comprendre comment le maintien de l'indépendance de l'Ethiopie peut s'accorder avec l'idée de la construction d'un chemin de fer français depuis la côte jusqu'à la capitale, sous le seul contrôle du gouvernement français. J'ai le regret de dire que je ne comprends pas cette politique française et d'autant moins que les propos qui m'ont été tenus par mon collègue M. le ministre de France étaient incompatibles avec le principe même de l'indépendance de l'Ethiopie.

M. Lagarde, ministre de France, qui, en présence de ces étranges déclarations, avait « fait un mouvement brusque vers sir John Har- « rington, cherchant à prendre la parole, aurait répondu qu'il ne lui « convenait pas actuellement de se mêler à cette questionet qu'il n'a- « vait pas par conséquent d'avis à donner ». Ménélik aurait déclaré :

Je suis obligé d'exprimer mes regrets d'être dans la même situation depuis trois années, c'est-à-dire en présence d'une convention que la compagnie, sans y avoir été autorisée, a conclue en 1902 avec le gouvernement français; convention par laquelle il est porté atteinte à sa souveraineté. J'ai toujours considéré l'entretien du chemin de fer comme une entreprise commerciale. Je n'ai pu admettre que ce chemin de fer devienne une entreprise, un instrument politique entre des mains étrangères.

Ménélik aurait ensuite rappelé à M. Lagarde combien il avait manifesté son étonnement et son mécontentement au moment où cette

convention lui fut communiquée; il aurait également rappelé à M. Lagarde qu'il le chargea lui-même d'aviser le gouvernement qu'il désapprouvait cette convention.

Le représentant de l'Italie, duc de Gaetano, aurait déclaré que son gouvernement désirait l'internationalisation. M. de Likatscheff, représentant de la Russie, aurait dit qu'il ferait connaître à son gouvernement les intentions de Ménélik.

C'est naturellement sous toutes réserves que nous reproduisons ces informations de la *Dépêche coloniale.*

D'ailleurs, pour ce qui est de cette séance du 11 avril, nous croyons pouvoir assurer que le compte rendu de notre confrère est inexact sur plusieurs points importants. Nous savons de bonne source notamment que jamais l'empereur Ménélik n'a demandé l'internationalisation du chemin de fer de Djibouti. Il a surtout exprimé le désir que les puissances se mettent d'accord au sujet de ce même chemin de fer. Le négus, en effet, ne s'explique guère ce qui se passe, et son étonnement est assez naturel puisqu'il peut voir, en cette affaire, les agents français de la Compagnie française intervenir avec passion dans le sens de l'internationalisation, combattue par le gouvernement de la France.

D'autre part, les journaux allemands et anglais ayant annoncé, le 23 mai, que les négociations qui se poursuivent à Londres pour le chemin de fer d'Ethiopie sont très avancées, que la Convention pourra être signée très prochainement entre les trois puissances intéressées, France, Angleterre, Italie, et que cette convention sera ensuite officiellement communiquée à l'Allemagne, le *Temps* a publié, le même soir, la note suivante évidemment officieuse :

> Nous croyons savoir qu'une négociation, assez avancée déjà et dont nous avons annoncé le début, est engagée entre les puissances intéressées au règlement de la question du chemin de fer éthiopien, c'est à savoir la France, l'Angleterre et l'Italie. Cette négociation aboutira à un accord qui sera intégralement publié et qui tiendra compte des droits de chacun, en conservant au chemin de fer son caractère de compagnie française, mais en réorganisant cette compagnie et son conseil d'administration. D'autre part, les voies d'accès répondant respectivement aux intérêts anglais et italiens seront réservées. Voilà, actuellement, la vérité — on peut même dire : toute la vérité.

Enfin, le 25 mai, le groupe interparlementaire colonial et maritime qui s'était auparavant longuement occupé de la question, a été reçu par M. Delcassé.

Le groupe, présenté par M. Gerville-Réache, président, assisté de MM. Ursleur, Maurice Spronck, Tournade, Lebrun, etc., a exposé au ministre des Affaires étrangères ses différents vœux et revendications concernant les chemins de fer d'Ethiopie et d'Abyssinie, et il a plus particulièrement appelé son attention sur la composition éventuelle du conseil d'administration des chemins de fer éthiopiens. Les membres du groupe ont demandé que le conseil d'administration fût com-

posé pour la majeure partie de Français, en faisant valoir que cette ligne ayant été construite par des Français et desservant une colonie française, il était très naturel que la France fût représentée pour une large part.

Parlant ensuite de l'Abyssinie, ils ont demandé au ministre de vouloir bien faire tout le nécessaire pour que nos nationaux soient au même titre que les nationaux des autres pays admis à entreprendre, dans une mesure à déterminer, les travaux importants qui vont être effectués prochainement dans ce pays.

Enfin, les délégués interparlementaires ont prié M. Delcassé d'examiner s'il ne lui serait pas possible de faire une déclaration affirmant une fois de plus nos excellentes relations avec le négus et l'Abyssinie, de manière à couper court aux assertions de nos adversaires, qui prétendent que nous travaillons dans un but d'accaparement. Ce que nous voulons, ont ajouté les membres du groupe, « c'est une Abyssinie « libre, conservant toute son intégrité et accueillant au même titre « et avec les mêmes droits toutes les nations ».

M. Delcassé a répondu qu'il était absolument en communion d'idées avec les membres du groupe interparlementaire ; mais les pourparlers engagés n'étant pas encore terminés, il n'a pu que se borner à affirmer que l'action de notre diplomatie s'exerçait dans le sens qui venait d'être indiqué par eux, et qu'en tout cas, elle saurait défendre comme il convient les intérêts de la France et de nos nationaux.

Assassinat de M. Coppolani par les Maures du Sahara occidental. — Un télégramme arrivé de Podor à Dakar, le 26 mai, nous apporte la triste nouvelle que M. Coppolani, commissaire du gouvernement en Mauritanie, a été assassiné à Tijikja, le 12 mai, par un groupe de Maures dissidents. M. Coppolani était en tournée d'inspection, accompagné d'une mission et d'un détachement de tirailleurs, lorsqu'il fut attaqué par un groupe d'indigènes à la tombée de la nuit. Frappé d'une balle, M. Coppolani expira une demi-heure après. La nouvelle de sa mort fut apportée au Sénégal par un courrier à cheval.

Voici en quels termes M. Roume, gouverneur général de l'Afrique occidentale française, a annoncé la nouvelle au ministre des Colonies :

J'ai la douleur de vous apprendre la mort de M. Coppolani, assassiné à Tijikja, le 12 mai, à neuf heures du soir, par un groupe de Maures dissidents ayant fait éruption dans le poste et qui a été repoussé après une courte lutte, laissant quatre tués. De notre côté nous avons eu deux tirailleurs et auxiliaires tués, onze blessés.

M. Coppolani a reçu à bout portant un coup de fusil qui traversa l'avant-bras droit et la poitrine ; il est mort une demi-heure après.

La mission est en sûreté à Tijikja, dans le poste nouvellement créé sous le commandement du capitaine Frèrejean, officier le plus ancien.

L'effervescence que ne manque pas d'amener dans tout le pays la nouvelle de l'assassinat m'oblige à prévoir des mesures militaires pour lesquelles, en cas de besoin, les troupes stationnées sur le fleuve et à Saint-Louis sont largement suffisantes.

Je charge des fonctions de commissaire de Mauritanie occidentale le

lieutenant-colonel Montane, chef d'état-major, officier dont la prudence et l'énergie m'inspirent toute confiance et qui se rendra par les voies rapides à Tijikja, où je donne l'ordre à la mission de rester jusqu'à son arrivée.

M. Coppolani, arabisant distingué, avait été administrateur de communes mixtes en Algérie. Nommé secrétaire des colonies, il avait été chargé par M. Roume, gouverneur général de l'Afrique occidentale française, de réorganiser sous le nom de Mauritanie occidentale ce qu'on appelait auparavant le protectorat des Maures de la rive droite du Sénégal. Ces Maures échappaient en réalité presque complètement à notre influence, et l'on payait à plusieurs de leurs chefs des subsides qui représentaient une espèce d'abonnement de douane, et donnaient à nos négociants du Sénégal le droit de « com- « mercer avec leurs tribus. De là le nom de coutumes », du mot anglais *customs*, que portaient ces subsides.

Cependant ces tribus se livraient à de fréquentes pilleries, soit entre elles, soit contre les noirs soumis à notre administration. Il parut nécessaire de changer de politique. Les coutumes furent supprimées, mais d'autre part on appointa les chefs, en les chargeant de percevoir à notre bénéfice les impôts usités en pays musulman. La mission de M. Coppolani était toute pacifique. Il avait gagné plusieurs chefs religieux et agi par leur entremise, sur les tribus guerrières et pillardes. Les Trarzas et les Braknas avaient ainsi été gagnés, et M. Coppolani, qui s'était avancé jusqu'au Tagant et à l'Adrar, s'occupait maintenant de « pénétrer pacifiquement » les Edouaïchs. Sept postes militaires contenant de très petites garnisons : Nouakchott, Soul-el-Ma, Regba, Aleg, Mal, Moüet et M'bout avaient été créés.

Malgré ce tragique événement, on peut espérer que l'œuvre de pacification accomplie chez les Braknas et les Trarzas par M. Coppolani n'est pas compromise. Enfin, comme on l'a vu plus haut, le poste de Tijikja, au Tagant, près duquel le drame a eu lieu, n'a pas été enlevé. Mais, privée de son chef, la mission n'atteindra pas sans doute Duallata, dans l'Adrar, qui était son dernier objectif.

— *Le contesté franco-hollandais du Maroni.* — La mission dirigée à la Haye par M. Lucien Hubert, député des Ardennes, vient de rentrer à Paris, ayant obtenu un plein succès.

Le projet de convention arrêté d'un commun accord entre les délégués des gouvernements français et hollandais règle définitivement des questions depuis longtemps pendantes, que dix ans de négociations diplomatiques n'avaient pu résoudre : la délimitation des Guyanes française et hollandaise, la souveraineté sur les eaux et les îles du Maroni, la réglementation des dragages aurifères dans le fleuve frontière. Grâce à une solution particulièrement ingénieuse et toute nouvelle dans le droit international, solution due à l'initiative de nos délégués, le partage du fleuve en biefs alternativement attribués à chaque puissance, toutes les difficultés se trouvent aujourd'hui levées.

La France obtient la possession du territoire contesté entre l'Itany

et le Maroni (environ 250.000 hectares), et c'est la première fois qu'une question de cette nature est réglée à notre avantage, les contestés précédents avec la Hollande et le Brésil ayant été tranchés par l'arbitrage dans un sens nettement contraire à nos revendications. Nous obtenons également les îles de l'Agga et les îles les plus importantes du Bas-Maroni.

Une importation annuelle de près de 2 millions de francs d'or natif cesse de nous échapper et les sables aurifères du grand fleuve des Guyanes, jusqu'à présent inutilisés, vont pouvoir être livrés à l'exploitation.

— *La mission française au mariage du prince héritier d'Allemagne.* — Le gouvernement a décidé d'envoyer à Berlin une mission spéciale pour représenter la France au mariage du prince impérial allemand. Cette mission a quitté Paris le 1er mai. Elle est ainsi composée :

M. le général de Lacroix, gouverneur militaire de Lyon, commandant le 14e corps d'armée, ambassadeur extraordinaire;

M. Arago, député des Alpes-Maritimes, ministre plénipotentiaire;

Le contre-amiral de Marolles, chef d'état-major du 1er arrondissement maritime;

Le lieutenant-colonel Chabaud, de la maison militaire du président de la République;

M. Jean Guillemain, premier secrétaire d'ambassade, chef adjoint du cabinet du ministre des Affaires étrangères.

Retour en France de M. de Segonzac. — M. de Segonzac, heureusement délivré des brigands qui le retenaient prisonnier, est arrivé à Paris le 20 mai; aux amis qui avaient été le recevoir à la gare, il a tenu à déclarer, avant toutes choses, combien il serait fâché de voir s'accréditer le bruit d'après lequel son arrestation aurait été opérée pour des raisons politiques. Ce n'est qu'un acte isolé de brigandage, émanant d'une tribu comptant à peine 50 fusils. M. de Segonzac a ajouté qu'il comptait au Maroc de nombreux et puissants amis, et que, certainement, ce sera avec la plus complète sécurité qu'il continuera, dans une prochaine exploration, l'œuvre essentiellement pacificatrice que son arrestation était venue interrompre,

Allemagne. — *La nouvelle loi allemande sur le recrutement de l'armée.* — Le numéro 16 du *Reichs-Anzeiger* a publié le texte de la loi du 15 avril 1905 modifiant le recrutement de l'armée allemande et abrogeant les lois antérieures, notamment celle du 15 juillet 1893 qui établissait provisoirement le service de deux ans. En voici le résumé :

A partir de ce jour, tout Allemand valide est astreint à sept années de service dans l'armée active (de vingt ans révolus à vingt-sept ans et un jour). De là, il passe dans la landwehr du premier ban, dont il fait partie pendant cinq ans. Après quoi, il est affecté à la landwehr du deuxième ban et reste soumis aux obligations de cette dernière jusqu'au 31 mars de l'année où il atteint l'âge de 39 ans.

Pendant les sept années de service dans l'armée active, les hommes appartenant à la cavalerie et à l'artillerie à cheval restent trois ans consécutifs sous les drapeaux; les hommes des autres armes, deux ans. Les réservistes de toutes armes sont astreints à deux périodes d'instruction de huit semaines chacune. Les fantassins de la landwehr du premier ban peuvent être convoqués à deux reprises, chaque fois pour une durée de huit à quatorze jours, et en particulier pour servir à constituer des formations spéciales composées uniquement d'hommes empruntés au *Beurlaubtenstand* (réserve et landwehr). Les cavaliers de la landwehr ne sont pas convoqués en temps de paix. Les hommes appartenant aux autres armes sont convoqués occasionnellement, en particulier pour constituer des formations spéciales.

En même temps que la précédente loi, a été promulguée celle du 1er avril 1904 fixant les effectifs de l'armée et portant que ces derniers seront augmentés graduellement, de façon à atteindre, au cours de l'année budgétaire 1909, le chiffre de 504.665 simples soldats, et en 1910 le chiffre définitif de 505.839 hommes de troupe, plus environ 25.000 officiers, 85.000 sous-officiers et 10.000 volontaires d'un an. (Il importe de remarquer à ce propos que les bataillons d'infanterie de marine, la gendarmerie, la brigade d'occupation de Chine, etc., etc..., ne sont pas compris dans les chiffres ci-dessus.)

En 1910, l'armée allemande comptera 633 bataillons d'infanterie (625 en 1905); 510 escadrons de cavalerie (482); 574 batteries de campagne; 40 bataillons d'artillerie à pied (38); 29 bataillons de pionniers (26); 12 bataillons de troupes des communications (11) et 23 bataillons du train.

La remise de l'ordre du Saint-Sépulcre à l'empereur Guillaume II. — Le 15 mai, à Metz, le cardinal Kopp a remis avec une solennité théâtrale à l'empereur Guillaume II la décoration du Saint-Sépulcre. Deux discours ont été prononcés par le cardinal et par l'empereur. Dans son allocution, le cardinal Kopp a dit que l'Eglise de Jérusalem l'envoyait auprès du souverain et qu'un tendre lien unissait l'empereur et cette Eglise, depuis le séjour que le souverain avait fait à Jérusalem.

On n'oubliera jamais, a ajouté le cardinal, les édifiantes manifestations de sentiments religieux par lesquelles Votre Majesté a enthousiasmé les chrétiens d'Orient. Profondément ému par le généreux présent que Votre Majesté a fait aux catholiques allemands, le patriarche Piavi a voulu perpétuer le souvenir de ce pèlerinage impérial en conférant à Votre Majesté la plus haute distinction dont il dispose, c'est-à-dire les insignes de l'ordre du Saint-Sépulcre.

Avec le joyeux assentiment du pape actuel, dont il a reçu les encouragements, il a préparé l'exécution de ce projet et m'a demandé, dans une lettre en date du 5 janvier, de remettre à Votre Majesté les insignes de l'ordre. Il est mort le 21 du même mois, et, exécutant son testament, je prie Votre Majesté de daigner accepter la grand'croix de l'ordre du Saint-Sépulcre comme couronnement de l'idée élevée que Votre Majesté a exprimée par la donation de la *Dormitio sanctæ Mariæ Virginis.*

L'empereur a répondu ainsi :

Les paroles du cardinal me remettent en mémoire le temps où il m'a été permis de séjourner avec l'impératrice dans les lieux saints. J'ai ressenti

une vive satisfaction d'avoir pu, grâce au bon vouloir du sultan, acquérir sur le sol sacré de Jérusalem un terrain que j'ai assigné aux bénédictins allemands dont j'avais apprécié, au Mont-Cassin, l'excellente œuvre. Puisse la semence jetée alors porter des fruits bénis pour les catholiques allemands de l'empire !

Guillaume II a ensuite rappelé que le cardinal Kopp assistait également, un jour de mai d'il y a deux ans, à la consécration de la cathédrale de Metz, en qualité de légat de Léon XIII, « ce vénérable « vieillard qui s'était aussi rapproché personnellement de lui, l'em- « pereur », et il a ajouté :

Aujourd'hui vous amène vers moi une mission du successeur de Léon XIII, le pape actuel, pour lequel déjà, d'après les actes qu'il a accomplis jusqu'ici, je ressens une haute considération. Accomplissant le vœu du patriarche chrétien Piavi, dont la noble figure est encore clairement présente à mon esprit depuis les journées de Jérusalem, vous me remettez les insignes de l'ordre du Saint-Sépulcre. Je reçois volontiers cet ordre et je considère dans cet honneur un nouveau lien qui m'unit à l'action religieuse de la chrétienté en Terre-Sainte (*mit der religiosen Bethætigung der Christenheit im heiligen Lande verbinden*).

Ces paroles de l'empereur ont naturellement fait l'objet de nombreux commentaires, et on a vite écrit de divers côtés, à cette occasion, que la cérémonie de Metz était la preuve d'une entente entre le Vatican et l'Allemagne pour l'établissement du protectorat allemand en Orient, en remplacement du protectorat séculaire français. C'était parler à la légère. Il ne saurait être question de rien de semblable. En ce qui regarde le Vatican, il convient de reconnaître qu'il n'a été pour rien dans la manifestation théâtrale de Metz. Comme l'a d'ailleurs rappelé le cardinal Kopp dans son allocution, c'est Mgr Piavi qui le 5 janvier, peu de jours avant sa mort, avait eu l'idée d'offrir à l'empereur d'Allemagne cette distinction, dont la remise provoque généralement la générosité du personnage décoré et n'engage en aucune façon le Vatican. Or, depuis le 5 janvier, l'empereur aurait pu trouver mille occasions de se faire remettre les insignes du Saint-Sépulcre, et il n'est pas besoin d'insister sur le calcul tout politique qui l'a poussé à faire coïncider cette pompeuse cérémonie avec l'inauguration du monument de Gravelotte à Metz.

Au surplus, le gouvernement allemand a tenu à couper court lui-même à une campagne de presse qui pouvait être un ballon d'essai, mais qui n'avait pas réussi. Le 19 mai, la *Gazette de Cologne* a publié en effet, en tête de ses colonnes, un véritable communiqué dont l'origine n'est pas douteuse, et qui expose de la manière la plus complète la politique de M. de Bülow dans la question du protectorat. Il convient de remarquer que, tout en répudiant toute visée aventureuse, le chancelier allemand considère — pour ce qui est de ses nationaux — les prérogatives traditionnelles du protectorat français comme périmées et n'en parle que comme d'un souvenir historique. Voici la traduction littérale de cette note ;

La remise de la grand'croix de l'ordre du Saint-Sépulcre à l'empe-

reur allemand a été, on le conçoit, fort commentée dans le public; d'autant plus que cet ordre, à ce que nous croyons, est conférée pour la première fois à un non-catholique. Mais, si à propos de la collation de cet ordre, on prétend de divers côtés que le cardinal Kopp a conféré avec l'empereur sur la question d'assumer le protectorat des missions catholiques en Orient, on oublie entièrement la position que l'Allemagne a prise jusqu'ici en cette affaire. Le droit de protection sur les catholiques d'Orient, que la France, comme on sait, revendique en se fondant sur des traités vieillis et qui s'annihilent d'eux-mêmes, n'est pas reconnu par l'Allemagne. L'Allemagne prétend au contraire que ses nationaux ressortissent uniquement à la juridiction allemande et à la protection allemande et ce point de vue qui répond entièrement aux principes du droit moderne, est partagé par d'autres Etats encore, tels que la Russie et l'Italie.

Malgré ses différends avec l'Eglise catholique, la République française n'a pas cessé d'attacher un grand prix à ce que le manteau, assurément très décoratif mais terriblement troué, du protectorat des missions d'Orient ne lui soit pas enlevé. Donc, puisque, comme il a été dit, ce droit de protection n'est pas reconnu par l'Allemagne, nous ne pouvons pas non plus penser à ambitionner pour nous un monopole de situation que nous estimons injustifié pour autrui. Si on devait nous offrir — ce qui n'a pas été fait et ce qui probablement ne le sera pas — un monopole de protection, nous aurions tout à fait lieu de le décliner, car on ne saurait voir d'aucune façon quel avantage en résulterait pour nous, si nous consentions à nous tourmenter et à nous donner des tracas sans fin pour des chrétiens français, italiens et autres.

Angleterre. — *La défense navale de l'Angleterre. Déclaration de M. Balfour.* — Le 16 mai, à la Chambre des Communes. M. Balfour a longuement parlé du problème général de la défense de l'Empire. Suivant lui, la question de la défense de l'Empire britannique comprend la défense de la métropole, celle des colonies et celle de l'Inde; mais l'hypothèse d'une invasion sérieuse de l'Angleterre n'est pas une éventualité à examiner sérieusement. De même la flotte britannique rend chimérique tout danger réel pour le domaine colonial anglais. Reste donc seulement la défense de l'Inde. M. Balfour ne voit de danger que du côté de l'Afghanistan. La construction de chemins de fer près de la frontière afghane, au point de vue qui ne peut être considéré que comme chemin de fer stratégique, est une menace sérieuse.

Le problème d'une guerre avec la Russie sur la frontière du Nord-Ouest est avant tout un problème de transports et d'approvisionnements. Les Afghans ne verraient sans doute pas d'un bon œil la construction de chemins de fer chez eux. Il est vrai que l'émir ne pourrait guère résister à la Russie. Mais il préparerait une opposition formidable s'il obtient, ce qui sera le cas, l'assistance de l'Angleterre. On devrait d'ailleurs considérer comme un acte d'agression directe contre l'Empire britannique toute tentative de construction, en Afghanistan, d'un chemin de fer se reliant au chemin de fer stratégique de la Russie.

— *Le traité anglo-afghan.* — Le *Times* a publié, le 24 mai, une traduction autorisée du nouveau traité entre l'Angleterre et l'émir d'Afghanistan :

L'émir renouvelle les engagements pris par son père, et le gouvernement anglais renouvelle les engagements qu'il avait pris avec le défunt émir.

Pour la première fois dans ce document, l'émir est qualifié de roi indépendant de l'Etat d'Afghanistan et de ses dépendances. Le titre de « Sa Majesté » lui est donné.

Le traité comprend le versement d'un subside annuel à l'émir et la remise des arrérages entre les mains du gouvernement de l'Inde, arrérages qui se montent à 400.000 livres sterling, en même temps que la reprise de l'importation libre des armes en Afghanistan.

Italie. — *Discours de M. Tittoni sur la politique étrangère de l'Italie.* — Le 13 mai, à l'occasion de la discussion du budget des Affaires étrangères, M. Tittoni a prononcé à la Chambre des députés un très important discours. Voici notamment ces déclarations relativement à la Triple Alliance :

La Triple Alliance, a dit le ministre, nous dispense de dépenses militaires exagérées ; mais personne n'a jamais pu prétendre qu'elle nous dispensait d'avoir une armée et une marine ; c'est du temps perdu que de rechercher subtilement à qui elle peut être plus ou moins profitable, étant donné qu'elle s'est révélée un élément précieux de la conservation de la paix européenne. Nous la considérons toujours comme le gage et la garantie de la paix et comme un facteur important de notre politique.

Si l'empereur Guillaume a été l'hôte agréé de l'Italie et de son roi, et si le comte Goluchowski a rendu à Venise, avec une égale courtoisie, la visite que le ministre des Affaires étrangères d'Italie lui avait faite à Abbazia, le premier événement n'a pas visé le renforcement des liens de la Triple Alliance, qui n'étaient pas relâchés, pas plus que l'entrevue de Venise ne visait à améliorer les rapports que nous entretenons avec l'Autriche-Hongrie, rapports qui sont excellents, ou à resserrer davantage l'accord qui était déjà parfait.

M. Tittoni ajoute que le programme annoncé par lui l'année dernière, et qui garantissait complètement les intérêts italiens dans les Balkans, s'est graduellement déroulé selon les prévisions et les désirs du gouvernement. Toutes les questions ont été discutées à l'amiable avec l'Autriche et résolues. L'Allemagne avait le seul désir de voir l'accord entre l'Italie et l'Autriche se continuer.

Nous n'avons, pour notre part, jamais dit autre chose. La Triple Alliance n'a jamais été aussi solide qu'aujourd'hui et les efforts constants de l'Allemagne pour maintenir cette solidité ne rencontrent que le meilleur concours de l'Italie et de l'Autriche. Or, comme la Triple Alliance est avant tout formée et maintenue contre la France, nous sommes en droit de dire à nos amis de l'Italie que nous ne pourrons nous réjouir sans arrière-pensée de leurs bruyantes manifestations de sympathie tant que nous les saurons liés pour la paix comme pour la guerre aux obligations tripliciennes.

Russie. — *La situation intérieure. Concessions aux Polonais.* — Un édit impérial qui reste muet sur le sujet de l'usage de la langue polonaise et sur l'introduction en Pologne des zemstvos et des institutions municipales, apporte cependant des modifications sensibles au régime actuel de la propriété et permet à la noblesse polonaise l'extension du système électif et représentatif dont jouit la noblesse russe dans un certain nombre de gouvernements.

1° Les personnes de descendance polonaise ont droit, dans les limites des neuf gouvernements de l'Ouest, au fermage des terres sans limite spéciale de termes, ainsi qu'à l'acquisition par toute voie légale de la propriété foncière ou à l'hypothèque de la part des personnes également de descendance polonaise ;

2° Les Polonais ont le droit d'acquérir en Pologne, avec l'autorisation des gouverneurs généraux ou des gouverneurs respectifs, les propriétés foncières situées en dehors des villes et villages, à l'effet de faire cesser les enclaves et d'arrondir les propriétés; ils ont le droit aussi d'échanger leurs propriétés dans les cas prévus par la loi ;

3° Dans la même base, ils ont le droit d'acquérir, dans un but industriel, des propriétés foncières au-dessous de 60 déciatines;

4° La décision du comité des ministres sanctionnée par le tsar le 8 février 1901, limitant le droit des paysans catholiques à acquérir des propriétés foncières dans les gouvernements de l'Ouest, est abolie;

5° Seront rétablies les élections de la noblesse. Le ministre de l'Intérieur devra le plus tôt possible soumettre au Conseil d'Etat ses prévisions relativement aux assemblées de la noblesse et aux limites des droits et devoirs des chefs de la noblesse;

6° Est autorisé l'enseignement des langues polonaise et lithuanienne dans les écoles des neuf gouvernements ayant les programmes des écoles primaires russes et des écoles secondaires dans les localités où la plupart des élèves sont Polonais ou Lithuaniens. Le ministre de l'Instruction devra examiner les moyens en vue de la réalisation immédiate. Devront, en outre, être réalisées les autres décisions du comité des ministres qui ont été sanctionnées par le tsar, et se rapportant aux neuf gouvernements.

D'autre part, le gouvernement, poursuivant son œuvre de réforme, vient de prescrire encore la transformation du ministère de l'Agriculture dans un sens plus libéral et plus soucieux des besoins nouveaux de l'opinion. Malheureusement la situation intérieure est toujours bien troublée. Le 24 mai, le prince Nakachidze, gouverneur de Bakou, a été tué par une bombe lancée sous sa voiture. La veille, le chef de la police de Varsovie avait été grièvement blessé, aussi par une bombe. D'ailleurs les rixes meurtrières, les assassinats, les pillages de maisons se succèdent sans interruption dans cette malheureuse ville de Varsovie, et la police, tantôt étrangement insouciante, tantôt brutalement répressive, n'arrive pas à rétablir l'ordre.

Serbie. — *Crise ministérielle; dissolution de la Skoupchtina.* — Une crise ministérielle vient d'éclater en Serbie. Le cabinet Pachitch, qui déjà avait subi de rudes assauts de l'opposition, qui avait même déjà été démissionnaire une première fois, a dû se retirer devant l'atti-

tude hostile de la Skoupchtina. La situation se trouve, de ce fait, assez difficile. Le roi Pierre, afin d'essayer de la simplifier, s'est décidé à dissoudre l'assemblée. Il faut attendre maintenant le résultat des élections nouvelles.

II. — ASIE.

Japon. — *La sentence du tribunal de la Haye dans le différend entre le Japon, la France, l'Allemagne et l'Angleterre.* — Le tribunal d'arbitrage constitué en vertu des protocoles signés à Tokio le 28 août 1902, entre le Japon d'une part, et l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne d'autre part, composé de MM. Gram, ancien ministre de Norvège, président, Louis Renault, ministre plénipotentiaire, professeur à la faculté de droit de Paris, et Motono, ministre du Japon à Paris, a rendu sa sentence, le 22 mai.

Le tribunal avait pour mission de statuer en dernier ressort sur la question suivante :

Oui ou non, les dispositions des traités et autres engagements existant entre le Japon d'une part, et l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne d'autre part, exemptent-elles seulement les terrains possédés en vertu des baux perpétuels concédés par le gouvernement japonais ou en son nom, ou bien exemptent-elles les terrains et les bâtiments de toute nature construits ou qui pourraient être construits sur ces terrains de tous impôts, taxes, charges, contributions ou conditions quelconques autres que ceux expressément stipulés dans les baux en question ?

Le gouvernement japonais soutenait que seuls les terrains étaient exemptés du payement d'impôts et autres charges, tandis que les gouvernements d'Allemagne, de France et de Grande-Bretagne prétendaient que l'exemption s'étendait également aux bâtiments construits sur ces terrains.

C'est à ces derniers que le tribunal a donné raison. A la majorité des voix, il a décidé et déclaré :

Les dispositions des traités et autres engagements mentionnés dans les protocoles d'arbitrage n'exemptent pas seulement les terrains possédés en vertu des baux perpétuels concédés par le gouvernement japonais ou en son nom, mais elles exemptent les terrains et les bâtiments de toute nature construits ou qui pourraient être construits sur ces terrains, de tous impôts, taxes, charges, contributions ou conditions quelconques, autres que ceux expressément stipulés dans les baux en question.

A la sentence était jointe la déclaration suivante, également lue par le secrétaire général :

Au moment de procéder à la signature de la présente sentence arbitrale, usant de la faculté que me confère l'article 52, alinéa 2, de la convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux, conclue à la Haye, le 29 juillet 1899, je tiens à constater mon dissentiment absolu avec la

majorité du tribunal, en ce qui concerne les motifs comme le dispositif de la sentence.

I. Motono.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Ouverture du Conseil supérieur; discours de M. Jonnart.* — Le gouverneur général a ouvert, le 18 mai, la session annuelle du conseil supérieur.

Dans un discours unanimement applaudi, M. Jonnart a résumé l'œuvre financière des assemblées algériennes depuis l'institution du budget spécial. Malgré un dégrèvement de 6 millions résultant de la réduction des droits sur les sucres et sans création d'impôts nouveaux, le budget algérien a pu faire face à d'importantes augmentations concernant les dépenses des services des postes, des forêts et de l'enseignement primaire. Cependant, le fonds de réserve dépasse actuellement 11 millions et l'unification budgétaire est réalisée par suite de la suppression des caisses spéciales et des fonds spéciaux. Le budget est à la fois plus clair et plus souple.

Mais dans un pays en plein essor comme l'Algérie, des besoins nouveaux se révèlent chaque jour, qui exigent de nouveaux efforts budgétaires.

Le gouverneur général a présenté le tableau très complet et très sincère de la situation des différents services et a retracé les grandes lignes de son programme, qui comporte à la fois des réformes économiques et sociales mûrement étudiées.

En ce qui concerne la réforme des chemins de fer, il a pu faire connaître à l'assemblée que l'unification des tarifs au 1er janvier prochain a chance d'être réalisée sur les lignes de l'Etat, du P.-L.-M. et de l'Ouest-Algérien, et amorcée sur la ligne Bône-Guelma. Quant aux travaux complémentaires, les négociations avec les compagnies n'ont pas encore donné de résultats appréciables, mais M. Jonnart émet l'espoir que les compagnies s'associeront à l'effort financier et au progrès économique de l'Algérie. Si les actionnaires, a ajouté le gouverneur, manquaient de confiance en l'avenir de ce pays, il faudrait reconnaître que le système des conventions ne répond pas aux besoins d'un pays en voie de formation.

En exposant ses vues et ses projets relativement à la colonisation officielle, M. Jonnart s'est félicité des résultats des ventes de terres domaniales à bureau ouvert qui viennent d'être inaugurées avec succès dans les trois départements.

Il a insisté ensuite sur l'obligation qu'ont les producteurs algériens de s'associer, de créer en Algérie des caves coopératives et de rechercher des débouchés à l'étranger. La mévente des vins n'est pas seulement due aux fraudes du sucrage; elle tient surtout à la surproduction.

Le gouverneur a donné également d'intéressantes explications au sujet de la lutte engagée par son administration contre le paludisme,

sous la haute direction de l'Institut Pasteur de Paris. Il a témoigné sa satisfaction des résultats obtenus par les infirmeries indigènes, les consultations médicales gratuites dans les douars et la propagande antiophtalmique. Il a montré une fois de plus que la politique qui tend au relèvement moral et matériel des indigènes, profite largement aux populations européennes parce qu'elles ont besoin de l'aide et de la main-d'œuvre arabe, et que rien n'est plus redoutable que le voisinage de la misère et de la maladie.

Rappelant les récentes manifestations provoquées par la présence à Alger des Congrès des sociétés savantes, M. Jonnart déclare que l'Algérie veut mériter chaque jour davantage le nom de *France nouvelle*, dont elle est justement fière, et que, fidèle aux traditions et au génie de notre race, elle a l'ambition d'ajouter au prestige de la mère patrie non seulement par le succès grandissant de sa production, mais par le rayonnement de son influence morale et civilisatrice.

— *Les communications télégraphiques dans le Sud-Oranais.* — M. Etiennot, qui vient d'être promu au grade de directeur des postes et télégraphes et maintenu en cette qualité à la disposition du gouverneur général de l'Algérie, a quitté récemment Beni-Abbès pour étudier, sur le territoire ressortissant à l'Algérie, le tracé de la ligne télégraphique transsaharienne qui doit relier nos trois grandes colonies continentales africaines.

Lorsque cette reconnaissance aura fixé définitivement l'itinéraire que suivra le fil de Tombouctou, et qu'il y aura lieu, dans quelques mois, de passer à l'exécution, l'administration militaire aura déjà terminé la ligne de Taghit à Beni-Abbès, mettant ainsi la dernière main au réseau télégraphique qui couvre maintenant notre frontière sud-oranaise, relie tous les postes entre eux et au siège du commandement et constitue de ce fait un des meilleurs facteurs de sécurité de la région.

Sénégal. — *Les pêcheries du banc d'Arguin.* — La Chambre de commerce de Bordeaux vient de recevoir le rapport de la commission spéciale qu'elle avait nommée pour se rendre un compte exact des résultats de la mission des pêcheries de la côte occidentale d'Afrique.

Il ressort des constatations faites par cette commission que les poissons rapportés, bien que très soigneusement préparés, ne paraissent pas propres à remplacer la morue dans la consommation commerciale courante, et qu'au point de vue de la fabrication des conserves alimentaires la qualité de ces poissons laisse à désirer.

Toutefois, en ce qui concerne les langoustes, ce produit peut rivaliser avec les conserves du Cap.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production mondiale du pétrole en 1094. — Le *Petroleum Review* vient de publier des statistiques desquelles il ressort que la production du pétrole dans le monde a atteint, en 1904, le chiffre de 28.577.900 tonnes, et qui représente une augmentation de 3.000.000 de tonnes sur les quantités extraites en 1903.

Voici, par ordre d'importance, quels sont les principaux pays producteurs :

Amérique, 15.000.000 de tonnes; Russie, 10.600.000 de tonnes; Sumatra, Java et Bornéo, 1.000.000 de tonnes; Galicie, 827.100 de tonnes; Roumanie, 496.800 de tonnes; Inde, 404.000 de tonnes; autres pays, 250.000 de tonnes. On remarque une augmentation notable dans tous les différents centres, et principalement en ce qui concerne l'Amérique, grâce au développement rapide des exploitations du Texas et du Kansas; une seule localité produit maintenant dans la région 70.000 barils par jour. La Russie se présente aussi en augmentation, mais celle-ci est moins prononcée qu'en Amérique. Les chiffres prouvent, sans erreur possible, que, malgré la rapidité de l'extension de l'emploi de l'huile, il est un peu à craindre que l'on manque d'approvisionnements, car en ce moment le rendement de beaucoup de gisements est restreint à cause du manque de facilités d'emmagasinage et des moyens de transport.

II. — EUROPE.

France. — *La navigation en* 1904. — La statistique de la navigation française pour 1904 établit que le tonnage total des navires chargés entrés dans les ports s'élève à 19.345.393 tonnes contre 19.274.625 en 1903. Le tonnage des sorties a été de 14.891.494 tonnes, contre 14.334.057 la précédente année. Dans les entrées, le pavillon français figure pour 4.816.753 tonnes au lieu de 4.936.971, et les pavillons étrangers ont fléchi de 14.457.892 tonnes à 14.403.422. Les progrès du tonnage français ont été généraux, s'étendant aux colonies, à l'Europe, aux pays d'outre-mer. Le tonnage étranger a perdu 150.000 tonnes dans le commerce européen et gagné 100.000 tonnes dans celui d'outre-mer. Pour les sorties, le pavillon français a gagné 85.000 tonnes, l'étranger 400.000 tonnes. La France, dans ce sens, a progressé, pour le commerce d'outre-mer, de 854.032 tonnes et décliné, pour celui de l'Europe, de 1.820.585. Le commerce avec ses colonies s'est aussi accru et le tonnage employé pour la pêche en haute mer a augmenté de 60.688 à 69.076. Les sorties sous pavillon étranger se sont avancées de 9.724.744 tonnes à 10.197.906, principalement pour les affaires avec les pays européens, qui de 7.019.983 tonnes se sont élevées à 7.421.767. Le rapport n'établit pas la proportion afférente à chacune des nations étrangères, ce

n'est que plus tard que les relevés de la douane la feront connaître. Les affaires de Marseille ont souffert du fait des grèves, d'une façon sensible. Les entrées sous tous pavillons ont baissé de 5.521.869 tonnes à 5.061.912 et les sorties de 4.815.018 à 4.645.467. On aurait pu croire à une diminution des entrées et des sorties pour les Indes anglaises, elles ont pourtant un peu augmenté. Les importations de charbon anglais ont décru durant l'année de 6.040 368 à 5.911.000 pour la consommation, mais la quantité reçue et entreposée ou réexportée a été de 6.993.080 tonnes. Les importations venant d'Angleterre représentent plus de 50 % du chiffre total. Celles de l'Allemagne ont reculé, cette année, de 1.070.976 tonnes à 888.450. Les importations de fer et d'acier de toute provenance ont décru de 44.865 tonnes à 42.737.

III. — ASIE.

Inde Anglaise. — *Le commerce du port de Bombay avec la France.* — Pendant les quatre dernières années les relations commerciales entre la France et le port de Bombay ont pris une extension très considérable et ont presque doublé. En effet, la moyenne annuelle du commerce général entre le port de Bombay et la France pour les sept années écoulées du 31 mars 1894 au 31 mars 1901 ne s'était élevée qu'à la somme de 52.870.000 francs ; or, du 31 mars 1901 au 31 mars 1904, cette moyenne annuelle s'est élevée pour ces seules trois années à 87.587.000 fr., soit une augmentation considérable sur les sept années précédentes, comme le montrent les tableaux suivants :

AUGMENTATION DES IMPORTATIONS DE 1894 A 1904.

I. — Moyenne des importations françaises à Bombay pour les sept années fiscales allant de 1894 à 1901, 9.210.000 francs.

Importations 1901-1902, 12.000.000 de francs.
— 1902-1903, 12.423.000 francs.
— 1903-1904, 13.230.000 francs.

Moyenne des trois années, 12.550.000 francs.

Augmentation moyenne de l'importation française pendant ces trois années, 3.340.000 francs, soit 36 %.

AUGMENTATION DES EXPORTATIONS, MÊME PÉRIODE.

II. — Moyenne des exportations du port de Bombay pour la France pour les sept années fiscales allant de 1894 à 1901, 60.423.000 francs.

Exportations 1901-1902, 62.000 francs.
— 1902-1903, 77.840 francs.
— 1903-1904, 85.268 francs.

Moyenne de l'exportation des trois années, 75.036.000 francs.

Moyenne de l'augmentation des exportations pour les trois dernières années, 14.613.000 francs, soit 24 %.

En 1900-1901, le commerce total, achats et ventes entre Bombay et la France, avait été seulement de 52.752.000 francs; en 1903-1904, il est passé à 98.498.000 francs.

IV. — AMÉRIQUE.

Mexique. — *Le mouvement commercial durant l'année fiscale* 1903-1904. — Bien que les statistiques que vient de publier le ministère des Finances ne soient, pour le moment, qu'un résumé succinct, elles sont néanmoins suffisantes, surtout si on les rapproche des résultats détaillés qui ont été publiés sur l'exercice précédent, pour permettre d'apprécier l'allure générale du commerce du Mexique.

Le total des importations en 1903-1904 a atteint le chiffre de 391.542.213 francs contre 379.524.037 fr. 90 en 1902-1903. Il y a donc, au profit du dernier exercice, une augmentation de 12.018.175 francs. Durant l'année fiscale 1902-1903, l'augmentation avait été de 48.363.835 francs comparativement à l'année précédente. Ces chiffres montrent donc que la progression exceptionnelle constatée l'année dernière pour l'année fiscale 1902-1903 comparativement à 1901-1902 n'a pas continué en 1903-1904.

Ce sont les Etats-Unis qui sont de beaucoup le premier fournisseur du Mexique avec une importation de 213.194.626 francs; puis vient l'Angleterre avec 50.080.759 francs, suivie de très près par l'Allemagne qui vend pour 47.705.407 francs de produits. La France vient ensuite avec 37.360.366 francs. Elle serre de beaucoup plus près l'Allemagne qu'en 1902-1903, l'écart entre les chiffres de ventes de ces deux pays ayant diminué de 5.000.000 de francs. On peut, dès maintenant, espérer que la France atteindra peut-être sa concurrente et arrivera même à la dépasser. Viennent ensuite à distance: l'Espagne avec 16.358.304 francs et la Belgique avec 10.899.740 francs, celle-ci ayant perdu le cinquième rang qu'elle avait conquis, l'année dernière, par un prodigieux bond en avant. Les autres pays d'Europe et des autres parties du monde n'ont, comparativement aux pays que nous venons d'indiquer, qu'une très faible importation.

Les exportations se sont élevées, en 1903-1904, à 456.321.751 fr. 20 contre 382.921.642 fr. 70 en 1902-1903; ces chiffres donnent, en faveur du dernier exercice, une plus-value de 73.400.108 fr. 50, mais cette augmentation n'est, en réalité, que de 60.693.523 francs, soit 15 %. Cette différence apparente provient des variations du taux du change.

Comme pour l'importation, les Etats-Unis viennent en tête avec 328.364.958 fr. 40. L'Angleterre occupe le second rang avec 57.980.201 fr. 12. Viennent ensuite l'Allemagne avec 25.288.962 fr. 80; la France avec 14.527.141 fr. 68; la Belgique avec 12.966.811 fr. 76. L'Espagne occupe le sixième rang, mais avec un écart considérable.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Robert Lewis, *consul général* de Panama à Paris ;
Edouard de Clebsattel, *vice-consul* des Etats-Unis du Brésil à Dunkerque ;
Augustin Jore, *vice-consul* des Etats-Unis du Brésil à Rouen.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. Jamet, *offic. d'admin. de 2e cl.*, est désig. pour être employé au service des travaux publics du Sénégal.

Indo-Chine. — M. le *lieut.* Berger est désig. pour servir aux travaux publics de l'Indo-Chine,

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Vivet et le *lieut.* Leblond sont désig. pour servir hors cadres en A. O. F.;

M. le *sous-lieut.* Michon est affecté au bataill. de l'A. O. F.;

MM. le *capit.* Noton et le *sous-lieut.* Labonne sont désig. pour le 1er sénégalais.

Sont affectés au 2e sénégalais :

MM. les *capit.* Pasquier, Sorlin, Guilhermy et Parisse ; les *lieut.* Lagnel, Cortier et Petitperrin ; le *sous-lieut.* de Jonquières.

Sont désig. pour le 4e sénégalais :

MM. le *chef de bat.* Benoit ; le *capit.* Butteaud ; les *lieut.* Trepsat, Gateau et Beigbeder-Calay et le *sous-lieut.* Grimaldi.

M. le *lieut.* Théral est affecté au bataill. de Zinder.

Chine. — Sont désig. pour servir au 16e rég. :

MM. le *chef de bat.* Lavenir ; le *capit.* Coulais ; les *lieut.* Lhopital, Hervelin, Pourchet et Thomassin.

Cochinchine. — Sont désig. pour servir en Cochinchine :

MM. les *chefs de bat.* Magnin et Tipveau ; les *capit.* Lepesqueur, Hesse et Landervin ; le *lieut.* Tagnon et les *sous-lieut.* Tavernier Desmier, Pigeon et Katz de Warens.

Tonkin. — Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. le *colonel* Spitzer ; les *chefs de bat.* Barbecot et Couzine ; les *capit.* Wehrlé, Métivier et Zeil ; les *lieut.* Martin, Tambrun et Allegrini.

MM. le *capit.* Rivier et le *lieut.* Weigand sont affectés au 1er tonkinois ;

M. le *lieut.* Mignot est placé au 2e tonkinois ;

M. le *capit.* Forestier est désig. pour le 4e tonkinois :

MM. les *capit.* Lacour, du Bois de la Villerabel et Féraud ; les *lieut.* Elegoet, Durlot, Marty et Leca et les *sous-lieut.* Robin et Bué sont désig. pour le 5e tonkinois.

Sont affectés au 18e rég. :

MM. le *chef de bat.* Yanez ; les *capit.* Dehaye, Lespagne et Modat ; les *lieut.* Weithaz, Duffand, Sommé, Vuillermet, Wendt, Hennon et Pécheur et les *sous-lieut.* Lamouroux et Messire.

Madagascar. — Sont désig. pour servir à Madagascar :

MM. le *capit.* Richard ; les *lieut.* Ganet, Guerrier, Elis et Arnier ; les *sous-lieut.* Weiss, Dupayet et Depui.

Nouvelle-Calédonie. — MM. le *lieut.* Billès et le *sous-lieut.* Foulon sont désig. pour servir au bataill. de la Nouvelle-Calédonie.

ARTILLERIE

Cochinchine. — M. le *capit.* Marchat est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — M. le *capit.* Welly est placé à la direct. du Tonkin ;

M. le *lieut.* Juy est désig. pour servir au Tonkin.

Nouvelle-Calédonie. — MM. les *lieut.* Le Marget et Balastre sont désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Marcel est désig. pour servir au chemin de fer de la Guinée française ;

M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Souilhé est désig. pour servir au Soudan.

CORPS DU COMMISSARIAT

Indo-Chine. — M. le *commiss. ppal de* 1re *cl.* Lallier du Coudray est nommé direct. du commiss. en Indo-Chine.

Madagascar. — M. le *commiss. ppal de* 1re *cl.* Pinder est nommé direct. du commiss. à Madagascar.

Réunion. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* François est désig. pour servir à la Réunion.

Officiers d'administration.

Congo. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Bidaux est désig. pour servir au Congo.

Indo-Chine. — MM. les *offic. d'admin. de* 1re *cl.* Le Bihan-Pennanros et Sombardier sont désig. pour servir en Indo-Chine.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. le *méd. ppal de* 1re *cl.* Gallay est nommé direct. du service de santé de l'A. O. F.

Chine. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Chabaneix est désig. pour occuper un emploi de professeur à l'Ecole impériale de médecine de Tien-tsin.

Martinique. — M. Butin, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à la Martinique.

Guyane. — M. Lépinay, *méd-maj. de* 1re *cl.*, est nommé chef du service de santé de la colonie.

Madagascar. — M. Vergoz, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est placé à l'hôpital de Diégo-Suarez ;

M. Thirion, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est affecté au 3e malgaches au Cap-Diégo ;

M. Brouillard, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour l'ambulance d'Analalava ;

M. Lhomme, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est affecté au 3e malgaches ;

MM. Dor, Legendre et Cartron, *méd.-maj. de* 2e *cl.*; Ventrillon et Beaumont, *pharm.-maj. de* 2e *cl.*; Jarland, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*; Fleury, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir à Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — M. Renault, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est affecté à l'hôpital de Nouméa.

Officiers d'administration.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Prétou est désig. pour servir à Hanoï.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Affectations spéciales. — MM. le *lieut. de vaiss.* Dyé et l'*enseig. de vaiss.* Traub sont mis à la disposit. dn ministre des Affaires étrangères.

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Martin (A.-C.) est désig. pour embarq. sur le *Styx*.

Levant. — M. l'*enseig. de vaiss.* Derrien est désig. pour embarq. sur le *Vautour* à Constantinople.

Océan Indien. — M. l'*enseig. de vaiss.* Féral est nommé adjoint au command. de la flottille des torpilleurs.

GÉNIE MARITIME

Cochinchine. — MM. l'*ingén. ppal* Duchez et l'*ingén. de* 2e *cl.* Mareschal sont désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Candellé-Béjottes est nommé greffier du trib. de première instance de Libreville (Congo).

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

Au Japon et en Extrême-Orient, par FÉLICIEN CHALLAYE. — Un vol. in-18 jésus de 270 pages. Armand Colin, éditeur, Paris.

M. E. Challaye a réuni en cet ouvrage un certain nombre d'études consacrées au Japon et à l'Extrême-Orient, qu'il a visités récemment comme boursier de voyage de l'Université de Paris.

Il s'est proposé d'étudier ce que devient, hors d'Europe, la civilisation européenne, et comment elle modifie les civilisations extrême-orientales.

Dans la première partie de son livre, l'auteur cherche à établir que le Japon moderne a beaucoup plus conservé du vieux Japon qu'il n'a emprunté à la moderne Europe. — Dans la seconde partie, il raconte quelques-unes des plus intéressantes aventures de son voyage en Extrême-Orient : comment il a été expulsé de l'Empire russe à Vladivostok, comment il a été accueilli par les sauvages Moys de la chaîne annamitique ; ce qu'il a vu à Java de la colonisation hollandaise, ce qu'un moine bouddhiste, à Ceylan, lui a dit de l'avenir du Bouddhisme; ce que lui ont confié, sur la situation politique et sociale de l'Inde actuelle, les Hindous cultivés qui travaillent à la création d'une Inde nouvelle, plus consciente et plus libre.

L'Expédition de Chine de 1857-1858. — Histoire diplomatique. — Notes et documents, par H. CORDIER, professeur de l'Ecole des Langues orientales, président de la Société de Géographie. 1 vol. in-8° de 475 pages de la Bibliothèque d'Histoire contemporaine. Félix Alcan, éditeur. Paris, 1905.

Dans son *Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales* (1860-1902), M. Henri Cordier a retracé les événements qui se sont déroulés dans l'Empire du Milieu de 1860 jusqu'à nos jours. Il nous donnait ainsi ce qui était le plus urgent : l'histoire diplomatique de l'Extrême-Orient n'ayant pas encore été écrite; mais il fallait remonter à l'origine des relations de la Chine avec les étrangers. C'est le but que maintenant poursuit M. Cordier. Il publiera *l'Expédition de Chine de* 1860 et il nous donne aujourd'hui *l'Expédition de Chine de* 1857-58. Les pourparlers qui ont précédé et accompagné cette guerre, terminée par les traités si importants signés à Tien-tsin en juin 1858, sont peu connus. Grâce aux facilités qui lui ont été accordées par les pouvoirs publics et les renseignements qui lui ont été fournis par les particuliers, M. Cordier a pu raconter en détail les négociations qui ont été alors conduites par le baron Gros et lord Elgin, pour la France et l'Angleterre, conjointement avec le comte Poutiatine et M. Ward, pour la Russie et les Etats-Unis.

L'incendie des factoreries de Canton, l'occupation de cette ville par les alliés, la prise des forts de Takou, sont les principaux sujets traités dans ce volume qui, plein de documents pour la plus grande part inédits, prendra place avec ses aînés parmi les ouvrages indispensables à consulter par tous ceux qui veulent connaître l'histoire devenue si actuelle de l'empire chinois.

Observations sur la guerre dans les colonies, par le lieutenant-colonel DITTE, de l'infanterie coloniale. Un vol. in-8° de 368 pages avec 13 cartes. H. Charles-Lavauzelle éditeur. Paris-Limoges, 1905.

Sous ce titre modeste se cache une œuvre de premier ordre qui a obtenu, dès son apparition, un vif succès.

L'auteur, M. le lieutenant-colonel Ditte, de l'armée coloniale, a été chargé par le ministre de la guerre d'exposer aux officiers détachés à l'Ecole supérieure de guerre quelques conférences sur les expéditions d'outre-mer, et c'est le résultat de ses études, doublées par une expérience et une pratique des choses coloniales, qu'il a réunies en un volume qu'il offre, dit-il, à l'examen et à la discussion.

Des exemples historiques choisis avec un soin tout particulier viennent préciser le texte et confirmer les principes, les règles et les considérations faites, de sorte que la lecture acquiert un intérêt qui va croissant à chaque page.

En un mot, c'est un des meilleurs ouvrages qui aient paru sur le sujet; et on l'a bien vite constaté, non seulement en France, mais encore à l'étranger, où il obtient un succès sans précédent.

C'est donc un livre qui se recommande tout seul, on pourrait dire qui s'impose au lecteur, et notamment aux officiers de l'armée coloniale.

La grande route du Tchad, par le commandant LENFANT. Un vol. in-8° de 288 pages, avec 115 gravures et une carte hors texte. Hachette et Cie. Paris, 1905.

On sait avec quelle curiosité, quelle sympathie, quelle admiration le public accueillit naguère le récit du dramatique voyage accompli par le commandant — alors capitaine — Lenfant à travers les rapides et les chutes du bas Niger. La nouvelle entreprise de pénétration *Vers le Tchad*, dont il publie aujourd'hui le saisissant journal, ne provoquera pas de sentiments moins vifs.

Au succès de cette exploration se rattache en effet d'abord tout l'avenir de nos postes militaires et de notre commerce africain. Mais, si importants que soient les résultats, l'intérêt s'en trouve surpassé, en quelque sorte, par celui du récit lui-même de ce voyage « extraordinaire » et vrai.

C'est que le commandant n'est pas seulement le chef qui s'impose par la sûreté du coup d'œil et la netteté du dessein ; il ne voit pas seulement, il sait faire voir, faire vivre ce qu'il a vu! De là, d'abord, ces descriptions si précises — et si précieuses pour l'œuvre ultérieure de la colonisation — ces descriptions de paysages grandioses ou charmants, fertiles ou misérables; de là surtout tant de scènes pittoresques et plaisantes, ou surprenantes et terribles, mais qui vous prennent, vous séduisent, vous attachent d'autant plus fortement que le ton du narrateur est plus simple et plus aisé. L'illustration, très abondante, suit d'ailleurs le texte de tout près: elle est aussi exacte, aussi fidèle que le récit qu'elle commente.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Kamerun und die Deutsche Tsudsee-Eisenbahn, von CARL RENÉ. Un vol. in-8° de 252 pages avec cartes et gravures. E. S. Mittler et Sohn, éditeurs. Berlin, 1905.

Au Japon et en Extrême-Orient, par FÉLICIEN CHALLAYE. Un vol. in-18 jésus de 270 pages. Armand Colin, éditeur. Paris, 1905.

D'où vient la décadence économique de la France, par le baron CHARLES MOURRE. Un vol. in-18 de 458 pages. Plon-Nourrit et Cie, éditeurs. Paris, 1905.

Traité de droit public international. par A. Mérignhac (1re partie). Un vol. in-8° de 580 pages. Librairie générale de droit. Paris, 1905.

Statistiques coloniales pour 1903. Un vol. in-8° de 1000 pages. Publication de l'Office colonial. Paris, 1905.

Répertoire bibliographique de la librairie française pour 1904, par D. Jordell. Un vol. in-8° de 164-93 pages. Librairie Nilsson. Paris, 1905.

Contes du soleil et de la brume, par Anatole Le Braz. Un vol. in-8° de 270 pages. Ch. Delagrave, éditeur. Paris, 1905.

Trois ans au Klondike, par Jeremiah Lynch, traduit de l'anglais, par Paul Lefèvre. Un vol. in-8° de 302 pages avec carte et gravures. Ch. Delagrave, éditeur. Paris, 1905.

L'Inde contemporaine et le mouvement national, par Ernest Piriou. Un vol. in-8° de 275 pages. Félix Alcan, éditeur. Paris, 1905.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Annales des Sciences politiques (*mai* 1905). René Henry : Un système anglais de politique mondiale. — Achille Viallate : L'avenir économique du Japon.

Bulletin du Comité de l'Afrique française (*mai*). Robert de Caix : La situation marocaine. — Les affaires d'Ethiopie. — La mission Segonzac.

Bulletin du Comité de l'Asie française (*mai*). Dr Legendre : La transformation économique du Seu-tchouan (conférence). — La guerre. — R. C. : La délimitation franco-siamoise. — E. P. : Les communications télégraphiques entre la France et l'Indo-Chine.

Bulletin de la Réunion d'études algériennes (*avril-mai*). Maurice Pouyanne : Etude sur la législation foncière de l'Empire ottoman. — Ernest Fallot : L'Islam et la politique musulmane de la France dans l'Afrique du Nord.

Bulletin de la Société de géographie d'Alger (1er *semestre*). Lieut. Charlet : Les palmiers du M'Zab. — Kieffer : Le Tchad et son dessèchement.

Bulletin de la Société de géographie d'Oran (1er *trimestre*). Auguste Mouliéras : Une tribu zénète antimusulmane au Maroc.

La France de Demain (20 *mai*.) Jonathan : Le Japon jugé par un Japonais. — A. de Boisandré : L'Angleterre et la Russie aux Indes.

La Ligue maritime (*mai*). Et. Port : Saint-Nazaire et la défense des côtes. — Jacques Ancel : Le Rhin allemand.

La Quinzaine (16 *mai*). André Macaigne : Le problème des races aux Etats-Unis. — G. Le Roy Liberge : Au Tonkin.

La Quinzaine coloniale (25 *mai*). Les perspectives économiques de l'Algérie.

La Réforme économique (21 *mai*). J. Bardoux : La répartition du capital national en Angleterre et en France. — P. Vergne : L'argent français à l'étranger.

La Renaissance Latine (15 *mai*). Raphaël-Georges Lévy : Problèmes africains : Chemins de fer transsahariens. — Albert Métin : L'enseignement français et les missions catholiques.

Revue de Madagascar (10 *mai*). G. Ferrand : Fadi et Totem malgaches.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

L'Italia moderna (13 *mai*). Avv. Salvatore Gianno : Tripoli et l'expansion commerciale italienne.

La Rassegna Nazionale (16 *mai*). C. Tondini de Quarenghi : L'Italie et la question du calendrier au commencement du xxe siècle.

Revues portugaises.

Revista Portugueza (20 *avril*). A. H. : Les chaudières Niclausse.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'ALLEMAGNE ET LA QUESTION DU MAROC

L'impression la plus nette que l'on puisse rapporter d'une enquête faite à Berlin, en ce qui concerne l'attitude de l'Allemagne, par rapport aux affaires du Maroc, est l'incertitude. Il est impossible de pénétrer dans les milieux très fermés où se fait la politique allemande, et on ne peut pas davantage, d'après les opinions très réservées et plutôt rares qui s'expriment dans les milieux non responsables, se faire une idée de ce qu'est cette politique. Nous ne savons pas exactement ce que veut l'Empire allemand au Maroc, et même si dans toute cette affaire c'est surtout au Maroc qu'il veut quelque chose. Sans doute l'Allemagne se proclame le champion de la porte ouverte, porte qui n'avait d'ailleurs pas été menacée d'être fermée par l'intervention française ; mais une pareille politique peut se mouvoir entre des limites singulièrement espacées. La porte ouverte peut vouloir dire bien des choses, et rien dans ce que l'on voit et l'on entend à Berlin ne vient donner un sens limité à ce terme si élastique. D'autre part, on peut avoir le soupçon que la politique marocaine allemande a des visées bien au delà du Maroc lui-même. On peut se demander si l'Allemagne n'a pas vu dans la politique que nous aventurions dans l'empire chérifien, sans nous être d'abord assurés, sans avoir acquis sa bonne volonté, l'occasion de peser sur nous et d'influer longuement sur toute l'orientation de notre politique extérieure. Dès lors le Maroc ne serait plus un enjeu, mais bien un moyen ; il servirait à nous montrer que notre entente avec l'Angleterre a été un marché de dupes; à nous pousser à l'autre extrême et à nous détacher d'une intimité qui est foncièrement désagréable à l'Allemagne contemporaine. Il ne faut pas oublier, en effet, que cette dernière, en pleine marche d'expansion économique, pense surtout à la rivalité anglaise ; et à bien des indices on peut même croire qu'elle se demande si cette rivalité n'aboutira pas à un conflit, et si elle ne s'y prépare pas dès à présent. Les armements navals

de l'Allemagne se développent très rapidement, la Ligue maritime allemande fait de plus en plus d'adhérents. L'Allemagne tend à se proclamer le champion du libre échangisme international et à s'opposer au protectionnisme qui commence à se glisser, sinon encore dans la politique, du moins dans les préoccupations anglaises sous l'empire de concurrences que l'Angleterre d'il y a une génération, alors qu'elle avait le monopole de la fourniture industrielle du monde, ne prévoyait même pas.

Le caractère secondaire, on pourrait presque dire subalterne, de l'opinion allemande rend cette imprécision encore plus grande. En France, il est toujours facile de connaître les tendances du gouvernement, parce qu'elles sont nécessairement celles que lui donne l'opinion qui le fait et dont il a nécessairement le plus grand souci. En Angleterre, où l'opinion publique est infiniment moins anarchique, plus disciplinée et plus consciente des nécessités nationales, elle règne néanmoins en maîtresse, et l'on peut connaître, à sa volonté, les limites dans lesquelles l'action gouvernementale devra nécessairement se mouvoir. Il faut de longues campagnes de presse et de discours pour l'amener à changer, c'est-à-dire que nécessairement on est prévenu longtemps à l'avance des directions qu'elle pourra prendre. Mais il n'en est pas de même en Allemagne, et c'est le phénomène qui frappe peut-être le plus l'enquêteur étranger habitué aux libres opinions qui s'expriment partout dans les pays de formation anglaise.

Les Allemands semblent considérer les matières qui relèvent des autorités supérieures comme un domaine sur lequel on ne doit pas s'aventurer, où tout au moins on ne doit pénétrer qu'avec la plus extrême réserve. Les opinions qu'ils expriment à leur sujet sont d'une timidité extrême. Il y a certainement là une discipline habituelle, un manque d'éducation publique qui s'expliquent par la jeunesse de l'Empire et aussi par ce fait que jamais l'opinion n'a éprouvé le besoin d'examiner et de diriger des affaires qui ont été menées avec un si rare bonheur par les fondateurs de l'unité allemande et leurs continuateurs immédiats. A des époques où la politique était moins assise et moins concentrée, l'Allemagne a philosophé et discutaillé; aujourd'hui elle semble avoir beaucoup perdu de cette liberté d'esprit. Les Allemands sont extrêmement spécialisés : chacun d'entre eux travaille dans sa sphère particulière sans se préoccuper de la direction générale du pays qu'il abandonne entièrement à des gouvernants dans lesquels il a la plus absolue confiance. Chaque individu, dans cet empire,

est un rouage modeste, mais utile, travaillant à sa place en attendant les impulsions du moteur central. Et de fait, il est étrange de constater à quel point l'opinion publique allemande, en matière d'affaires extérieures tout au moins, est subordonnée aux manifestations de l'opinion gouvernementale. Presque toute la presse allemande est officieuse en ce qui concerne la politique extérieure, elle fait l'opinion du pays, et cette dernière, remarquablement passive et disciplinée, ne tend guère à aller au delà des indications et des directions qu'elle lui donne. Tout fait croire que l'affaire du Maroc n'aurait provoqué aucun intérêt en Allemagne si le gouvernement ne s'en était emparé. C'est par ses soins, par les déclarations de la presse qu'il inspire, qu'une partie, et encore très faible, de l'opinion allemande s'est préoccupée de la question marocaine En somme, nous nous trouvons là en présence, non pas du soulèvement de l'intérêt ou des instincts d'une nation, mais bien d'une politique inventée, dirigée par un gouvernement qui l'a encore entièrement entre ses mains, et qui pourra lui donner telle solution qui lui plaira sans se heurter le moins du monde à l'opposition du pays.

Dans la petite fraction du public allemand qui pense au Maroc ou en parle, on trouve l'expression monotone d'une idée sur laquelle s'est fondée toute l'intervention allemande. Ce qui semble avoir préoccupé surtout l'opinion germanique — les Allemands se souciant généralement bien moins du Maroc lui-même que de l'incident marocain — c'est que la France a voulu isoler l'Allemagne. Ce sont les accords franco-anglais, franco-italien et franco-espagnol, bien plus que l'empire chérifien lui-même, qui ont provoqué l'intérêt et les inquiétudes de l'Allemagne. Mais, comme le Maroc en était l'objet concret, comme c'est à son sujet que le gouvernement français s'est entendu avec un certain nombre de puissances sans y comprendre l'Allemagne, et comme en même temps, se fondant sur cette série incomplète d'accords, il engageait à Fez des négociations qui étaient aventurées et pour ainsi dire en l'air tant qu'une grande puissance restait disposée à les contrecarrer, c'est sur le terrain marocain qu'a éclaté l'incident devenu inévitable.

Il aurait pu être retardé encore, ne jamais se produire si les forces russes étaient restées intactes et capables de peser de tout leur poids dans la balance européenne. Mais du moment où on les rejetait entièrement du côté de l'Asie, l'Allemagne restait tout à fait libre, et c'est même ce qui constitue la faute la plus impardonnable de la politique française depuis

au moins un an. Lorsque l'accord franco-anglais du 8 avril 1904 fut signé, la guerre russo-japonaise était engagée. Il était facile de comprendre que toute politique marocaine trouverait de la part de l'Allemagne une opposition que le gouvernement de Berlin n'aurait sans doute pas osé faire aussi résolue dans d'autres circonstances internationales. Pour faire aboutir notre politique au Maroc, une entente avec Berlin s'imposait : on en a la conviction plus forte que jamais lorsque l'on revient d'Allemagne. Les allures affectées par une diplomatie qui ignorait systématiquement l'Empire allemand ont beaucoup ajouté au mécontentement que provoquait nécessairement en Allemagne la conclusion d'une série d'accords que la presse officieuse française avait d'ailleurs si imprudemment représentés comme affaiblissant la Triple Alliance et tendant à constituer un système continental nouveau. L'Allemagne a voulu montrer qu'elle pouvait agir malgré cette politique, et il était facile de comprendre que la guerre russo-japonaise lui facilitait singulièrement cette parade. Partout en Allemagne on vous dit : « Vous avez voulu nous ignorer, vous avez prétendu régler sans nous l'affaire du Maroc, c'était là une omission inadmissible, et nous devions montrer que malgré tout l'Allemagne comptait pour quelque chose, que rien d'important ne pouvait se faire en Europe sans elle. » C'est donc en réalité bien plus l'ensemble de la politique française que l'affaire du Maroc elle-même qui a été cause de la dernière crise internationale.

Toutes les conversations entendues outre-Rhin en font foi. On y rencontre même des hommes préoccupés d'expansion maritime, même des membres du parti colonial pour vous tenir des propos comme celui-ci : « Sans votre prétention d'isoler l'Allemagne, il n'y aurait jamais eu pour les Allemands d'affaire du Maroc. » Cette dernière a donc été surtout un prétexte et une occasion, mais le prétexte s'est peut-être trouvé assez fort et l'occasion assez bonne pour que la politique allemande dans sa réaction essaye d'aller beaucoup plus loin qu'elle n'aurait été si nous n'avions pas ainsi prêté le flanc.

Quant aux intérêts de l'Allemagne au Maroc lui-même, ils sont limités, comme nous l'avons dit, au maintien de la porte ouverte. A cet égard, aucun doute ne peut être laissé par les conversations que l'on entend en Allemagne. On a parlé du désir de certains coloniaux allemands d'acquérir des territoires dans le Maroc atlantique. Nous ne croyons pas que les vœux de ces hommes d'avant-garde aient jamais été adoptés par le gouvernement. Les dénégations que les Allemands vous prodiguent à ce sujet s'accordent si bien avec les conditions générales, géo-

graphiques et internationales de cette affaire qu'on a tout lieu de les croire sincères et autorisées. L'Allemagne n'est pas maîtresse de la mer, il faudra encore de nombreuses années pour qu'elle en conquière la maîtrise, si jamais elle doit y parvenir, et par conséquent, elle ne peut songer à acquérir sur la côte du Maroc un port que l'Angleterre est absolument déterminée à lui refuser.

Insister pour faire une telle acquisition, c'est déchaîner une guerre qui sera peut-être un jour populaire en Allemagne, mais à la condition que l'Empire soit militairement prêt à la faire, ce qui n'est pas le cas. Ce que l'Allemagne veut au Maroc, c'est simplement ce qu'elle peut espérer y obtenir, c'est-à-dire des privilèges égaux à ceux de la nation la plus favorisée. Sans doute nous présentons les ambitions allemandes sous la forme la plus extrême qu'elles pourraient jamais revêtir. On ne parle pas ainsi généralement outre-Rhin. On prononce le mot de « porte ouverte » en laissant entendre que l'on reconnaît que la France, de par son voisinage algérien, a au Maroc des intérêts politiques auxquels l'Allemagne ne saurait prétendre ; mais il faut toujours mettre les choses au pire, se demander à quelles difficultés maxima on pourra se heurter. Or, après bien des efforts pour faire préciser par nos interlocuteurs allemands ce terme de porte ouverte, il nous a été impossible, comme nous le disions au début, de leur en faire donner le sens exact qu'il a pour eux. Certains ne parlent que de commerce, de la possibilité d'obtenir des concessions minières ou de vendre du matériel de voies ferrées, mais d'autres songent à des institutions franco-allemandes qui aboutiraient, en somme, à la constitution d'une sorte de condominium au Maroc. Il est évident qu'à moins que notre gouvernement soit disposé à tout abdiquer, et aussi à reculer pour mieux sauter, car nous n'avons pas besoin d'avoir dans l'Afrique du Nord-Ouest notre Schleswig-Holstein, nous ne saurions accepter aucune combinaison de cette nature. Il vaudrait cent fois mieux faire à notre tour une politique d'obstruction à Fez, amener l'échec des projets allemands auprès d'une cour qui ne demande qu'à trouver l'aide d'une politique négative. Il vaudrait par conséquent mieux laisser en suspens la question du Maroc malgré tout ce que ce vague pourrait avoir d'inquiétant pour nos intérêts dans l'empire chérifien, que de se prêter à une politique de la porte ouverte qui compromettrait nécessairement toutes nos destinées au Maghreb. Par conséquent, à l'heure actuelle, toute la question est de savoir ce que le gouvernement allemand entend réellement par « porte ouverte », s'il entend par là la

participation à ces institutions politico-économiques que nous nous ne saurions partager avec lui sans renoncer à tout notre avenir marocain, ou seulement les droits économiques conçus de la manière la plus large que nous pouvons lui reconnaître sans déroger en rien à un programme qui n'a jamais tendu à aucun monopole commercial ou industriel.

C'est au gouvernement français qu'il convient de bien se poser les termes de la question, de bien se rendre compte de ce qu'il veut, et d'amener le gouvernement de l'empire d'Allemagne à définir en cette matière une politique qui reste singulièrement vague dans les déclarations de l'opinion, peu nombreuses et réservées, qui se produisent outre-Rhin. Si vraiment le gouvernement de Berlin trouve expédient de s'arranger avec la France, il est vraisemblable que cette définition ne se fera pas attendre. Si au contraire il veut peser sur nous, entretenir des causes d'inquiétude, il est possible qu'il laisse les choses en suspens de manière à nous troubler, à essayer de nous donner un certain vertige qui nous ferait tomber dans ses bras.

Or, il faut bien se rendre compte de ce que peut être pour nous l'avenir. De même qu'il était inacceptable que nous prissions part à des querelles anglaises contre l'Allemagne, il est inacceptable que nous devenions une sorte de Bavière maritime, chargée d'épouser les querelles allemandes contre l'Angleterre. Nous le répétons, il est impossible d'affirmer que tel soit le but lointain du gouvernement de Berlin, mais en l'absence de toute opinion publique qui le contienne ou qui, par ses manifestations, dévoile d'avance quel peut être son objet, il nous est impossible de ne pas faire toutes les hypothèses en tenant compte de toutes les possibilités d'une politique qui s'élabore en secret et librement dans une chancellerie. Aussi la question qui se pose pour nous à l'heure actuelle est-elle bien simple : Voulons-nous conserver notre liberté? ou voulons-nous nous laisser dicter toutes nos relations internationales? A cela nous pouvons répondre : Si nous optons pour la première alternative, c'est-à-dire si la République française veut rester une puissance indépendante, il faut qu'elle se dise qu'il n'y a pas de petite combinaison, de hasard heureux qui puisse le lui permettre, et que le seul élément pondérable en présence de toutes les latitudes de la politique allemande, c'est l'existence chez nous d'une force capable de la faire réfléchir. Seule cette force donnera au gouvernement de Berlin le désir d'écarter notre hostilité, c'est-à-dire qu'elle l'invitera à ne pas laisser traîner indéfiniment l'incident marocain, à ne pas créer avec de nouveaux facteurs et sur un

nouveau terrain une nouvelle question d'Egypte, mais qui cette fois opposera l'Allemagne, et non plus l'Angleterre à la France. L'instrument militaire nécessaire, nous l'avons encore entre les mains. Quelques années de désordre ont pu l'ébranler, affaiblir son esprit, mais ses cadres restent, son matériel existe, et il faut peu de temps pour les galvaniser de nouveau. D'autre part, il est un facteur singulièrement puissant. Les Allemands affectent de considérer notre entente avec l'Angleterre comme une duperie, et de croire que l'Empire britannique nous accordera son « appui diplomatique » comme nous le promet l'accord du 8 avril, mais qu'il n'ira pas au delà. Nous ne savons pas jusqu'à quel point nos rapports avec Londres sont intimes, mais il est une chose certaine : c'est que la politique allemande, telle que l'Angleterre peut la redouter, c'est-à-dire celle qui consisterait à refaire avec un esprit nouveau le blocus continental, à imposer une sorte de ligue du continent contre l'Angleterre, est trop dangereuse pour que l'Empire britannique ne s'y oppose pas de toutes ses forces. Il est invraisemblable qu'une agression allemande contre la France n'entraîne pas immédiatement une violente parade de l'Angleterre, et nous le répétons, il y a là un élément qui fait assurément réfléchir les milieux dirigeants d'Allemagne.

Il y a donc bien des facteurs qui militent pour la solution amiable de l'incident. Tout l'effort de notre diplomatie doit tendre, sans les amoindrir, à faire comprendre au gouvernement de Berlin que l'entente franco-anglaise a été une liquidation de difficultés et non une combinaison internationale dirigée contre l'Empire allemand. C'est bien d'ailleurs sous la première forme, dans ce sens plus limité, que toute l'opinion française l'avait comprise et bien accueillie : il est déplorable que l'attitude d'un ministre ait pu lui donner une autre allure.

Nous devons donc, dans nos conversations avec l'Allemagne, remettre les choses au point. Mais il ne faudrait pas croire qu'il soit prudent de nous montrer disposés à aller beaucoup plus loin, à subir toutes les pressions. Ce serait nous exposer à voir la réaction allemande devenir excessive, injuste, illimitée, absolument disproportionnée à l'action française, voulue par un seul ministre aujourd'hui disparu, qui l'a déterminée. Nous avons à revenir sur une politique maladroite et inutile, mais non pas à abdiquer sans coup férir notre indépendance. Qu'il soit permis de le dire à un partisan résolu de l'entente allemande, mais qui ne veut pas que cette entente mérite un autre nom.

ROBERT DE CAIX.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

ET SES LEÇONS[1]

I

LA BATAILLE DE TSU-SHIMA

Le 24 mai au soir, toute la flotte de Rodjestvensky — dont on n'avait plus de nouvelles depuis son passage au Sud-Est de Formose — mouilla dans l'archipel de Saddle, à 60 milles au large de Changhaï. Pendant toute la journée du lendemain, elle prit ses dernières dispositions de combat, fit le plein de ses soutes, et dans la nuit suivante, appareilla définitivement. Une demi-douzaine de charbonniers, maintenant vides et inutiles, furent envoyés à Woo-song. Deux croiseurs auxiliaires, le *Rion* et le *Dniepr* (anciens *Petersbourg* et *Smolensk*), furent également laissés en arrière.

Le 26 au matin, on apprit en même temps que Rodjestvensky avait quitté les Saddle, et que la division de Vladivostok venait d'appareiller. Ces nouvelles concordantes dissipaient les derniers doutes et montraient clairement que le détroit de Corée était le passage choisi. La rencontre n'était plus qu'une question d'heures.

La nuit suivante, Rodjestvensky entrait dans le détroit de Corée. Le 27, à 6 heures du matin, il se trouvait entre Quelpaert et Goto-shima quand il fut aperçu par des croiseurs nippons qui disparurent aussitôt dans la brume. Celle-ci était encore assez épaisse, mais diminua peu à peu d'intensité, si bien qu'à midi l'on voyait très bien jusqu'à 10 kilomètres de distance; par la suite, elle finit par disparaître complètement, chassée par une forte brise du Nord-Ouest. Le temps était mauvais, si bien que les torpilleurs nippons furent d'abord obligés de chercher un abri auprès de Tsu-shima; la houle, très forte, gênait considérablement le tir de l'artillerie. Rodjestvensky, qui conservait encore l'espoir de passer inaperçu et sans grande résistance, fit augmenter la vitesse et se dirigea vers la passe orientale du détroit de Corée, entre Kiu-siu et Tsu-shima. A midi, il était à hauteur de cette île.

Son escadre était rangée sur deux lignes parallèles, comme l'indique le croquis ci-contre : A gauche, 6 cuirassés groupés en

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 1er et 16 mars, 1er et 16 avril, 1er et 16 mai, 1er et 16 juin, 1er et 16 juillet, 1er et 16 août, 1er et 16 septembre, 1er et 16 octobre, 1er et 16 novembre, 1er et 16 décembre 1904, 1er et 16 janvier, 1er et 16 février, 1er et 16 mars, 1er et 16 avril, 1er et 16 mai et 1er juin 1905.

2 divisions (Rodjestvensky et Felkersam), et suivis de la division Nebogatof, à laquelle avait été adjoint l'*Orel*. Les trois croiseurs-cuirassés étaient placés en tête de façon à doubler

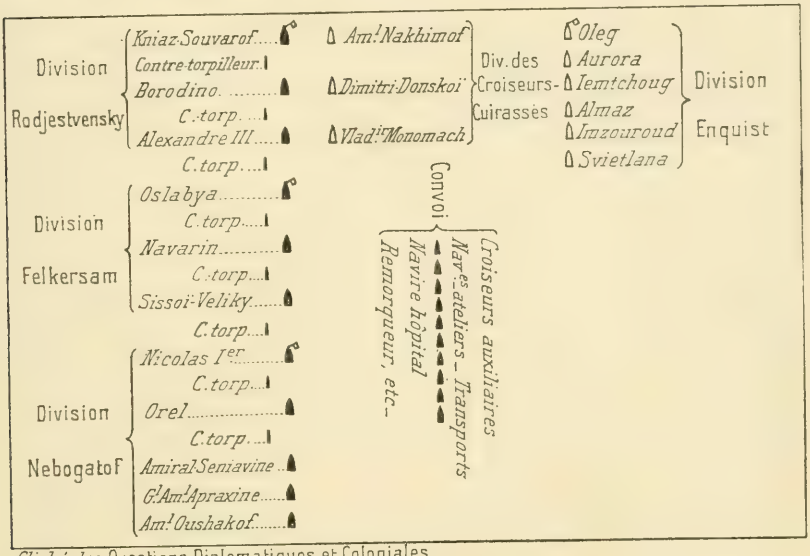

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

cette ligne de file déjà bien longue, qui d'autre part était flanquée par les contre-torpilleurs, au nombre de 8 seulement. — A droite, les croiseurs de l'amiral Enquist formaient une autre ligne de file. — Au milieu se trouvaient enfin les croiseurs auxiliaires, le *Kamtchatka* (navire-atelier), et l'*Orel*[1] (navire-hôpital), des transports, un remorqueur, etc.

*
* *

Les croiseurs nippons, qui, entre Quelpaert et Goto-shima, avaient aperçu la flotte russe, se hâtèrent de transmettre cette nouvelle, par la télégraphie sans fil, à l'amiral Togo. Celui-ci se trouvait alors à Masampo avec son escadre principale (Ire escadre) comprenant : ses 4 cuirassés[2] (1re division); ses 8 cuirassés (2e division) ; les 4 croiseurs protégés (3e division) qui venaient de lui servir d'éclaireurs et qui n'allaient pas tarder à le rejoindre; et 2 flottilles de contre-torpilleurs. Une IIe escadre nipponne, composée de croiseurs, était aux environs de

[1] Il est à noter que cette escadre comprenait trois navires portant ce même nom : un cuirassé, un croiseur auxiliaire et un navire-hôpital ; complication inutile et facile à éviter.

[2] La perte du *Yashima*, coulé par une mine devant Port-Arthur, le 15 mai 1904, est aujourd'hui confirmée.

Shimonosaki. Enfin la IIIe escadre, qui comptait entre autres les 3 croiseurs armés de grosses pièces : *Matsushima*, *Itukushima*, *Hashidade*, avait Sasebo pour base.

Aussitôt prévenu (6 heures du matin), l'amiral Togo fit appareiller ses trois escadres et *leur signala un point de rendez-vous à la sortie du chenal oriental du détroit de Corée*. En même temps il rappelait ses premiers éclaireurs (3e division) et chargeait la IIIe escadre de prendre contact avec la flotte ennemie, de la suivre et de signaler ses mouvements : grâce au temps brumeux et à leur couleur gris-bleuté, les bâtiments nippons s'acquittèrent parfaitement de leur mission, sans que leur ennemi s'en doutât. Ainsi, vers midi, tandis que Rodjestvensky, parvenu à la hauteur de Tsu-shima, espérait encore trouver le passage libre, ses adversaires connaissaient exactement sa position et lui barraient la route, au Nord aussi bien qu'au Sud. A ce moment, en effet, les deux premières escadres, parties de Masampo et de Shimonosaki, se trouvaient en avant du chenal, la Ire au Nord-Est de Tsu-shima, la IIe près des côtes du Japon.

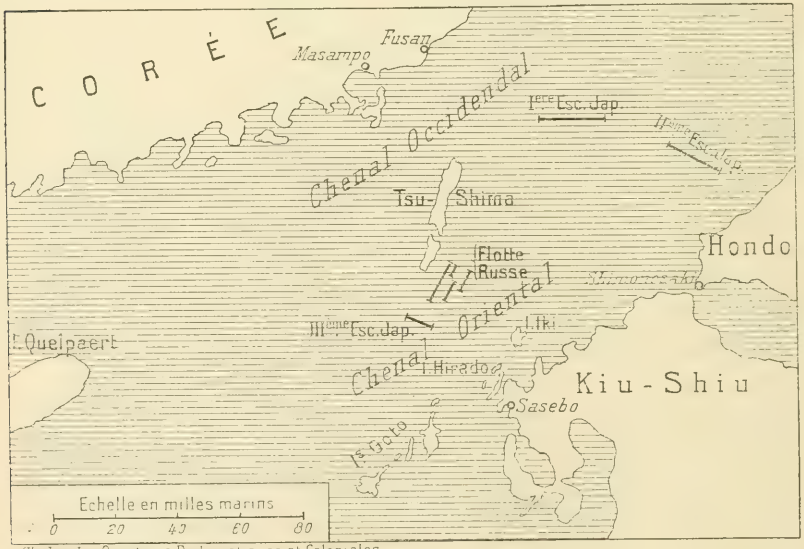

Carte des Questions Diplomatiques et Coloniales.

Vers midi, la IIIe escadre signala que toute la flotte russe s'engageait dans le chenal oriental du détroit. Sur quoi Togo courut au Sud-Ouest, dans la direction de Tsu-shima, avec ses 12 cuirassés ou croiseurs-cuirassés, et laissa dans l'Est sa 3e division pour surveiller le milieu du chenal. A une heure, l'ennemi

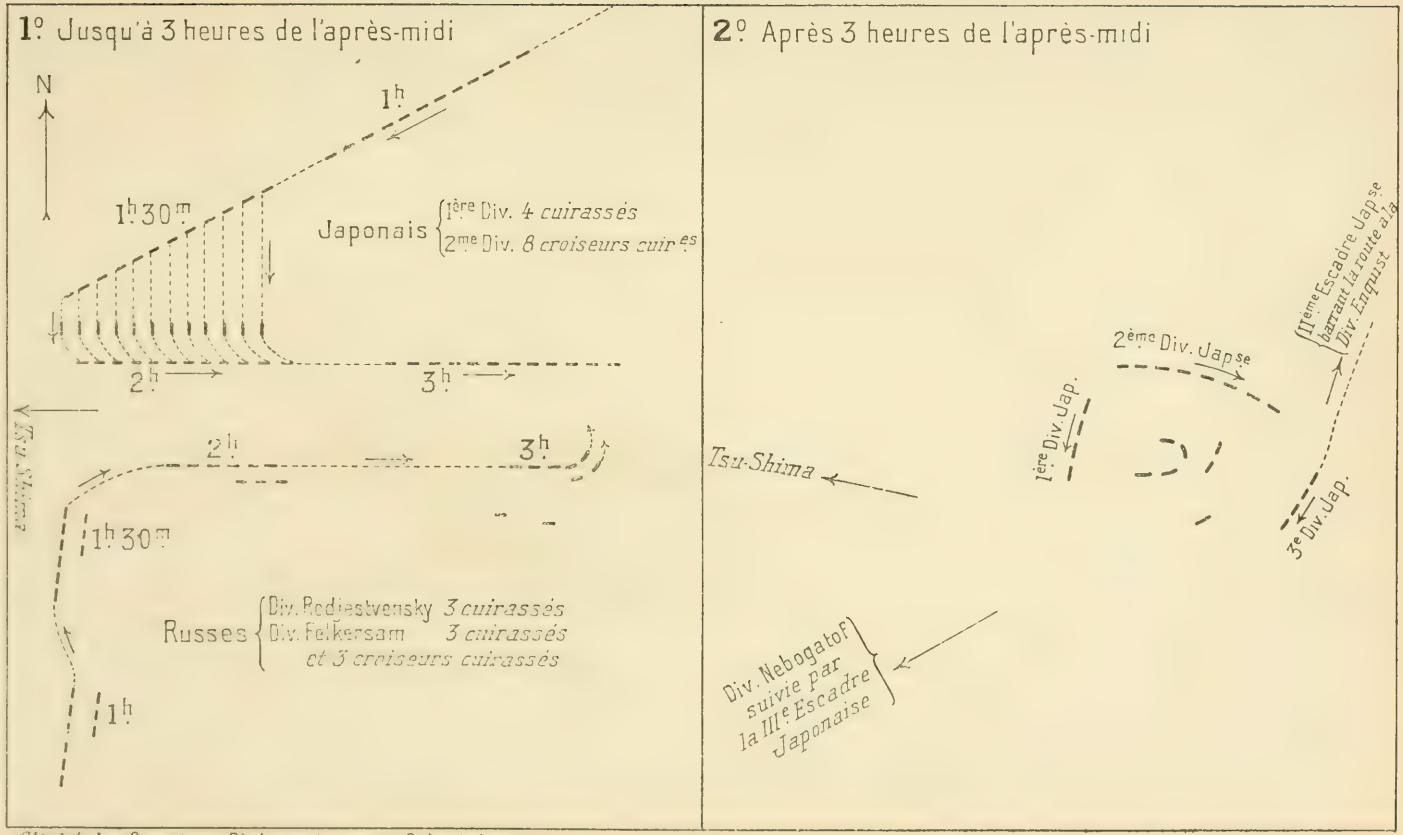

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

était en vue. Les bâtiments nippons hissèrent le petit pavois, et nouveau Nelson, l'amiral Togo fit le signal suivant :

« De la bataille qui va se livrer dépend l'avenir de notre « Empire ! Que chacun fasse de son mieux ! »

***

Surpris par la brusque apparition de ses adversaires — à ce moment encore la vue ne dépassait pas 10 kilomètres — Rodjestvensky fit d'abord un mouvement sur la gauche comme pour passer entre Tsu-shima et l'escadre japonaise. Mais, bientôt convaincu de l'inutilité de cette tentative, il redressa sa route et se dirigea droit sur la ligne ennemie qui, d'abord oblique, se modifia jusqu'à se présenter de front perpendiculairement à lui.

Vers une heure et demie le combat s'engagea à 7 ou 8.000 mètres de distance, dans des conditions éminemment défavorables pour les Russes, puisque leurs têtes de colonnes se trouvaient exposées au feu de toute la ligne ennemie. De fait, le *Kniaz-Souvarof* et l'*Amiral-Nakhimof* reçurent presque aussitôt de graves avaries, et comme la distance diminuait, Rodjestvensky abandonna l'idée, qu'il avait eue un instant, de se frayer un passage en fonçant droit sur l'adversaire. Il inclina sa route à l'Est afin de contourner l'aile gauche de l'adversaire constitué par des croiseurs-cuirassés dont il espérait avoir plus facilement raison ; mais les bâtiments japonais, continuant leur mouvement, imitèrent ce changement de direction et se trouvèrent bientôt parallèlement à l'escadre russe, former une ligne de file renversée, conduite par le *Kasuga* et terminée par le *Mikasa* (amiral Togo).

Dans cette situation, les deux escadres se trouvaient en travers à la houle, et dans les mouvements de roulis les œuvres vives des bâtiments apparaissaient fréquemment découvertes. La précision de leur tir, très supérieur à celui de leurs adversaires, permit aux Japonais de mettre à profit ces circonstances : nombre de bâtiments russes furent atteints au-dessous de la cuirasse, et le remplissage de leurs compartiments, qui n'avait lieu que d'un seul bord, les mit dans des conditions de stabilité déplorables. Aussi, vers deux heures et demie, le *Kniaz-Souvarof* et l'*Amiral-Nakhimof* étaient en si mauvaise posture qu'ils durent s'écarter, abandonnant le *Kniaz-Souvarof* qui ne tarda pas à chavirer. Rodjestvensky mit alors son pavillon sur le *Borodino;* mais comme son désir de doubler l'une des ailes de l'ennemi l'avait conduit à augmenter de vitesse, il s'était trouvé, presque dès le début, séparé de la division Nebo-

gatof, et ainsi n'avait plus maintenant que 5 cuirassés et 2 croiseurs-cuirassés à opposer aux 4 cuirassés et 8 croiseurs-cuirassés réunis contre lui.

Cessant alors de courir à l'Est, Rodjestvensky vint en grand sur la gauche, pour tâcher de passer au travers de la ligne ennemie. Mais dans ce mouvement le *Borodino* se trouva exposé au feu concentré de 5 croiseurs-cuirassés japonais et fut mis hors de combat. Grièvement blessé lui-même, Rodjestvensky fut mis à bord d'un contre-torpilleur, le *Buiny*, qui recueillit aussi l'amiral Felkersam et l'équipage de l'*Oslabya* : ce cuirassé venait d'être coulé. Il était 3 heures du soir, et l'on signala de transmettre le commandement à l'amiral Nebogatof.

***

Mais, tout occupée qu'elle était à échanger quelques coups de canon avec la IIIe escadre nipponne, la division Nebogatof ne paraît pas avoir fait de bien vigoureux efforts pour se rapprocher de l'endroit où se déroulait l'action principale. Celle-ci prenait une tournure de plus en plus désastreuse pour les Russes. Le mouvement du *Borodino* sur la gauche avait eu pour effet de replier sur elle-même la ligne autrefois formée par les divisions Rodjestvensky et Felkersam. L'arrêt du *Borodino* pour débarquer l'amiral mis hors de combat, l'absence de direction, la disparition de l'*Oslabya* avaient encore augmenté la confusion. Mettant à profit cet instant favorable, tandis que les 8 croiseurs-cuirassés nippons se maintenaient au Nord du groupe ennemi, l'amiral Togo avec ses 4 cuirassés s'étaient rapproché des bâtiments russes et les menaçait par l'Ouest, en même temps qu'au Sud-Est la 3e division japonaise qui venait d'arriver avait achevé de fermer le cercle. Canonnés de toutes parts, les navires russes étaient ainsi refoulés dans la direction des côtes nipponnes, tandis que les deux divisions de destroyers qui accompagnaient l'amiral Togo s'élançaient successivement pour achever les bâtiments mis hors de combat par le feu de l'artillerie. Le *Borodino* et l'*Alexandre III*, torpillés vers 4 heures, s'engloutirent avant la nuit.

Ainsi, quand le soir tomba, des 6 cuirassés qui constituaient les deux premières divisions russes, 4 (*Kniaz-Souvarof*, *Borodino*, *Alexandre III*, *Oslabya*) avaient été coulés; le *Navarin* était en fort piteux état, et le *Sissoï-Veliky* était en feu. Tous deux dérivaient vers les côtes du Japon, avec les 3 croiseurs-cuirassés, *Amiral-Nakhimof*, *Dmitri-Donskoï* et *Vladimir-Monomach*, à demi désemparés.

Un navire-atelier, le *Kamtchatka*, et un croiseur auxiliaire,

Orel, avaient été facilement coulés. Quant au *Buiny*, qui avait sauvé Rodjestvensky et Felkersam, il était si abîmé qu'il dut bientôt transférer les deux amiraux à bord d'un autre destroyer, le *Biedovy*, et remettre au *Dmitri-Donskoï* les survivants de l'*Oslabya* Puis il se fit couler. Quelques heures plus tard, le *Biedovy* lui-même était pris par deux destroyers nippons, le *Sazanami* et le *Kagero*.

Quand vint la nuit, l'amiral Togo continua de diriger l'action contre les débris des forces qui s'étaient heurtées à la Ire escadre japonaise. Le temps qui s'était amélioré lui permit d'envoyer de nombreuses flottilles de torpilleurs contre les 3 croiseurs-cuirassés et les 2 cuirassés qui flottaient encore. Ces bâtiments possédaient encore leurs projecteurs et la première attaque échoua complètement. Deux autres réussirent mieux : le *Navarin* reçut 4 torpilles et coula au petit jour. Le *Sissoï-Veliky*, le *Vladimir-Monomach* et l'*Amiral-Nakhimoff*, bien qu'atteints, purent se maintenir à flot, mais dans un tel état que, découverts le 28 mai dans la matinée par *4 croiseurs auxiliaires : Chinano-Maru*, *Yawaka-Maru*, *Taina-Maru*, *Sado-Maru*, ils n'eurent d'autre ressource que de se faire couler. Les Japonais prétendent qu'ils pourront les renflouer. Seul le *Dmitri-Donskoï* échappa momentanément, mais bientôt aperçu, poursuivi, traqué, assailli de nouveau, il finit par échouer et se faire couler sur la côte de Corée (29 mai au matin).

*
* *

Tandis que l'action décisive se déroulait, dans l'après-midi du 27 mai et dans la nuit suivante, entre le gros des forces russes et la première escadre commandée par Togo, avaient lieu deux autres engagements, beaucoup moins importants : entre les croiseurs de la division Enquist et la IIe escadre nipponne d'une part, de l'autre côté la IIIe escadre nipponne et la division Nebogatof.

Pendant que Rodjestvensky se heurtait à Togo, les six croiseurs russes, rangés en ligne de file sur la droite, avaient continué leur route, puis inclinant au Nord-Est, ils n'avaient pas tardé à rencontrer la IIe escadre nipponne, forte d'une dizaine de croiseurs. Il s'ensuivit une rencontre assez violente pour que l'amiral Enquist fût obligé d'abandonner l'*Oleg* et de passer sur l'*Aurora*. Le résultat cependant fut assez indécis pour que le 27 au soir l'*Almaz*, l'*Imzouroud* et le *Svietlana* pussent continuer vers le Nord, tandis que les trois autres, l'*Oleg*, l'*Aurora*, le *Jemtchoug*, prenaient la route du Sud et arrivaient trois jours après à Manille : leurs avaries ne leur

ayant pas permis de reprendre la mer dans les vingt-quatre heures, le gouvernement américain les a désarmés et internés jusqu'à la fin des hostilités.

D'autre part, nous avons dit comment Nebogatof, dès le début de l'action, se trouva distancé par son chef et séparé de lui. Sans chercher à prendre part au combat qui se livrait non loin de là, cette division continua de longer Tsu-shima et de poursuivre sa route vers le Nord. Elle était alors suivie par la IIIe escadre nipponne, mais bien qu'armés de grosses pièces, les trois croiseurs qui constituaient le gros de celles-ci ne durent pas faire grand mal aux cinq bâtiments russes, tous bien armés et fortement cuirassés, et les avaries éprouvées par ceux-ci ne purent être causées que par les batteries établies à Tsu-shima.

Tous ces navires d'ailleurs étaient en fort bon état lorsque, le lendemain 28 mai, dans l'après-midi, ils furent rejoints près des îles Liancourt par la 2e division japonaise (5 croiseurs-cuirassés). Ils ne firent qu'un semblant de résistance et bientôt après le *Nicolas Ier*, l'*Orel*, l'*Amiral-Seniavine* et le *General-Amiral Apraxine* hissaient le pavillon japonais au-dessus du pavillon russe. Seul l'*Amiral-Oushakof* se défendit vaillamment et fut coulé par l'*Iwate* et le *Yakumo*.

Le matin même, le croiseur *Imzouroud* qu'avait rejoint cette division et qui lui servait d'éclaireur, avait touché sur une roche en voulant reconnaître la côte de Corée et s'était fait sauter. Dans la matinée du 28 également, les croiseurs *Niitaka* et *Owata* avaient rejoint et détruit le *Svietlana*; un contre-torpilleur russe avait été coulé par le *Chitose* et un autre détruit par le *Niitaka* et le *Murakumo*.

Outre les trois croiseurs qui se réfugièrent à Manille, trois autres bâtiments gagnèrent des eaux neutres : un transport (*Corea*), un remorqueur (*Seyr*) et un contre-torpilleur (*Bodry*) qui s'échoua, complètement désemparé, sur la côte chinoise et fut conduit à Changhaï.

Seul le croiseur *Almaz*, le navire-hôpital *Orel*, et deux contre-torpilleurs, le *Bravy* et le *Grosny*, arrivèrent à Vladivostok : seuls débris de la puissante escadre envoyée du fond de la Baltique pour reprendre le commandement de la mer!

Sept cuirassés coulés, 4 autres amenant leur pavillon ; 3 croiseurs-cuirassés détruits, ainsi que 2 croiseurs protégés et 5 contre-torpilleurs; la perte d'une flotte dont la construction seule avait coûté près de 500 millions de francs, 14.000 hommes tués, blessés ou faits prisonniers (ceux-ci au nombre de 6.000) : Tel est pour les Russes le bilan de la bataille de Tsu-shima.

Les Japonais, par contre, n'ont perdu que 3 torpilleurs (dans les attaques de la nuit du 27 au 28) et n'ont eu que 600 hommes mis hors de combat.

II

LES ENSEIGNEMENTS DE LA BATAILLE

La bataille de Tsu-shima, qui, par son importance et ses conséquences, peut se comparer à celle de Trafalgar, provoque de multiples réflexions.

Contrairement à notre attente, c'est le détroit de Corée qui fut choisi par Rodjestvensky pour pénétrer dans la mer du Japon. Non point qu'il cherchât à rencontrer l'ennemi le plus tôt possible. Nous savons aujourd'hui que l'amiral russe essaya de donner le change à son adversaire. Il n'y réussit point, ce qui peut d'abord s'expliquer par le fait que la garde du détroit de Tsu-shima avait pour les Nippons une importance toute particulière, puisque c'est dans ces parages que passent toutes les communications avec leur armée. Bien qu'il soit toujours assez déplaisant de prétendre prophétiser après coup, nous étions cependant dans le vrai en parlant du passage de Tsugaru comme plus avantageux pour Rodjestvensky. Et pour lui avoir fait choisir la route du Sud nous ne voyons pas d'autre raison que la faiblesse de son approvisionnement général, car ses traversées précédentes ont montré que son escadre savait charbonner en pleine mer.

Mais en outre, la décision que l'on remarque dans les ordres donnés par Togo, le 27 mai, dès le premier renseignement reçu à 6 heures du matin, le choix qu'il fit immédiatement *de la sortie du chenal oriental* comme point de rendez-vous pour ses trois escadres, nous donnent lieu de penser que les moyens d'information de l'amiral japonais ne se bornaient pas aux reconnaissances de ses croiseurs, même munis de la télégraphie sans fil. Depuis le début de la guerre, l'espionnage nippon était parfaitement organisé, et dans cette bataille on a pu constater de singulières défaillances de la part des bâtiments qui constituaient la division Nebogatof.

Néanmoins, même si Rodjestvensky se voyait forcé de passer le détroit de Corée, il n'eût pas dû s'y présenter si tôt : si, de Changhai, faisant route au Sud de Kiu-shiu, il eût fait un crochet dans le Pacifique, ce simple retard de quelques jours aurait pu provoquer chez son adversaire une certaine incertitude, quelque bien renseigné que se crût celui-ci. Des charbonniers ostensiblement envoyés de Changhaï dans cette direction, d'habiles agissements à Yokohama ou à Kobe pour faire

croire que l'on cherchait dans ces ports d'autres vapeurs à expédier, auraient aidé à susciter, à confirmer ce doute. Tout au contraire, au départ des Saddle, la flotte russe n'a plus un seul charbonnier. Fait plus grave, Yessen quitte alors Vladivostok, ce qui eût été prématuré, au cas où la jonction eût dû se faire au Nord du Japon. Et enfin Rodjestvensky se présente devant Tsu-shima, *dès le 27 mai !* A cette datte, la présence de la flotte japonaise — qui y avait été signalée peu auparavant — y pouvait être considérée comme certaine, car elle avait largement le temps de se porter à Tsugaru, pour y rencontrer son ennemi qui, dans le cas où tel eût été son but, aurait dû contourner, à bonne distance des côtes, la convexité de l'arc de cercle formé par le Japon.

Puisque Rodjestvensky voulait induire son adversaire en erreur et désirait écarter tout ou partie de la flotte nipponne, il est permis de dire que ses combinaisons n'étaient pas les meilleures qu'il pût faire.

D'autre part, tout à son espoir de passer inaperçu, l'amiral russe ne s'était nullement éclairé ; ses croiseurs étaient en ligne de file, à hauteur de ses bâtiments de combat. Ainsi, tandis qu'il croyait avoir dépisté son ennemi, il se trouva pris comme dans une souricière.

* * *

Bientôt la bataille se trouva partagée en trois actions distinctes, de même que la flotte nipponne était répartie en trois escadres. L'engagement des croiseurs resta, somme toute, assez peu décisif, puisque, le 27 au soir, la IIe escadre, bien que supérieure en nombre (10 unités contre 6), avait laissé échapper tous ses adversaires, que trois d'entre eux réussirent à passer dans la direction du Nord, et que les trois autres, traversant dans la nuit tout le champ de bataille, finirent par arriver à Manille ; on peut s'étonner que ceux-ci n'aient pas plutôt cherché à contourner le Japon et à gagner Vladivostok par le détroit de Tsugaru, cette distance n'étant guère plus longue que celle qu'ils finirent par parcourir.

Quant à la division Nebogatof, elle ne chercha ni à joindre la IIIe escadre, pourtant bien inférieure, ni à porter aux cuirassés russes engagés avec Togo, un appoint qui leur eût été singulièrement précieux. Mais Rodjestvensky n'avait sans doute qu'une médiocre confiance dans la valeur de ces bâtiments, puisqu'il s'en sépara délibérément presque dès le début de l'action, et il faut avouer que le triste spectacle donné le lendemain matin par cette division confirma toutes les appré-

hensions que le commandant en chef n'avait pas cherché à cacher. Cependant, l'*Amiral-Oushakof*, qui se défendit et se fit couler plutôt que de tomber aux mains de l'ennemi, ne doit pas partager le mépris que méritent les quatre autres. On a parlé d'une mutinerie des équipages : le fait ne peut, hélas ! être considéré comme invraisemblable. C'est peut-être là pour la Russie le plus grave symptôme qui se soit produit depuis le début de la guerre actuelle.

Avec 6 cuirassés et 3 croiseurs-cuirassés, contre 4 cuirassés et 8 croiseurs-cuirassés, Rodjestvensky supporta tout le poids de l'engagement que les deux chefs considéraient avec raison comme devant décider de la bataille tout entière. La victoire de Togo s'explique par des causes multiples.

Entre deux adversaires également exercés, l'avantage du vent et du soleil ne peut être fort important. En tout cas, Togo ne pouvait, comme on l'a prétendu, avoir les deux à la fois puisque le vent venait du Nord-Ouest et que l'heure indique pour le soleil une direction exactement contraire. Mais les Japonais avaient certainement la supériorité du tir, résultat qu'ils doivent non seulement à leurs nombreux exercices, mais aussi à l'expérience acquise dans les nombreux combats auxquels ils ont pris part, et dont la liste débute par celui du Yalou en 1894. Sur mer comme sur terre, — et l'on peut dire : surtout sur mer, — avoir reçu le baptême du feu donne une supériorité inappréciable. Enfin il se peut que, par suite des différences de construction, le roulis des navires japonais fût moins accentué que celui de leurs adversaires : la mer étant houleuse et découvrant au-dessous de la cuirasse les coques des cuirassés russes, ceux-ci reçurent dans leurs parties vitales des avaries qui les firent chavirer : ce fut le cas du *Kniaz-Souvarof* et de l'*Oslabya*.

Le fait que ces deux bâtiments — qui portaient les pavillons de Rodjestvensky et de Felkersam — aient été rapidement et grièvement atteints, montre que le tir ennemi s'acharnait de préférence sur les bâtiments amiraux : avec raison d'ailleurs, puisqu'il en résulta la confusion cherchée.

De même la concentration de leur feu permit aux Japonais d'infliger des avaries terribles aux têtes des colonnes qui s'avançaient vers eux : *Kniaz-Souvarof* et *Amiral-Nakhimof*. Mais, ici, il faut reconnaître que la formation de Rodjestvensky était inférieure à celle de ses adversaires, ou du moins que ceux-ci firent preuve d'une incontestable supériorité de manœuvre. Avec un remarquable esprit de décision, l'amiral Togo modifia, dès le début de l'action, sa ligne de file en une ligne de front

qui lui permit — au moins momentanément — d'utiliser un bien plus grand nombre de pièces que son adversaire. Puis il repassa, non moins rapidement, à la ligne de file et continua de barrer le passage. Enfin, lorsqu'il s'agit d'entourer et d'écraser définitivement les débris de l'escadre russe, l'initiative laissée aux chefs de ses trois divisions lui permit d'utiliser la souplesse des formations nipponnes. Dès lors la victoire était assurée d'être définitive, elle s'acheva dans la nuit par les attaques de torpilleurs.

Il faut également louer la décision de Togo qui n'hésita pas à laisser passer la division Nebogatof, bien que celle-ci comptât près de la moitié des cuirassés russes, et continua de concentrer tous ses efforts sur les divisions de Rodjestvensky. Concentration des bataillons ou des navires sur le point décisif, tel a toujours été, tel sera toujours le secret de la victoire. A la bataille de Tsu-shima, l'amiral Togo s'est de nouveau montré un chef, et un grand chef.

D'autre part, si son adversaire fut malheureux, on ne doit pas oublier que Rodjestvensky succomba, faute de science peut-être, sûrement faute d'être bien secondé, mais en tout cas non point faute de courage.

III

LES CONSÉQUENCES DE LA BATAILLE DE TSU-SHIMA

Il est malaisé d'énoncer dès maintenant quelles pourront être les conséquences de la bataille qui vient d'avoir lieu, car Tsu-shima, comme Actium et Lépante, marquera l'un des points culminants de la lutte entre l'Orient et l'Occident.

Il est cependant un premier résultat facile à prévoir : c'est la paix, la paix à brève échéance. La tentative de Rodjestvensky constituait pour la Russie une dernière chance de reconquérir l'avantage, ou tout au moins de neutraliser dans une large mesure les efforts de son adversaire. Dans les journées du 27 et du 28 mai, ces dernières espérances se sont complètement effondrées. Nulle crainte ne vient donc plus troubler le Japon de voir couper ou simplement menacer ses communications avec la Corée. Maître de la mer, il peut consacrer tous ses efforts à la lutte sur terre, et rien ne permet de prévoir que la malheureuse armée russe, après n'avoir subi que des revers, puisse maintenant connaître les joies du succès. Le gouvernement de Saint-Pétersbourg peut évidemment tenter de prolonger la lutte, mais l'échec final n'est, hélas! que trop certain. Et il semble, en dépit des affirmations de Liniévitch, que la guerre ne doive plus être conduite qu'afin d'obtenir un règle-

ment de comptes aussi peu désavantageux que possible.

A l'heure actuelle, toute la question se résume en une seule : celle de savoir quelles seraient exactement les conditions de paix demandées par le Japon. Mais celui-ci ne semble pas pressé de les faire connaître, et veut que la Russie lui fasse directement une première démarche : soit qu'il espère faire accepter plus facilement ses exigences lorsque le peuple moscovite aura entendu dire que la paix est possible; soit que, par un motif d'amour-propre, qui n'est pas sans valeur en Extrême-Orient, il tienne à pouvoir dire que c'est le tsar qui, s'en remettant à la merci de son vainqueur, a demandé la paix au mikado. Il ne fait pas doute que le règlement de la guerre actuelle ne doive comprendre une cession territoriale, mais c'est le montant de l'indemnité, que le Japon se refuse encore à faire connaître officiellement, qui constitue la grosse pierre d'achoppement.

*
* *

Et cependant il ne manque point de gouvernements qui, mus par un intérêt personnel qu'on aurait tort de se dissimuler, proposent leurs bons offices de médiateurs et cherchent à les imposer. Tout récemment une initiative hardie de M. Roosevelt a fait croire un moment que les négociations n'allaient pas tarder à s'engager de façon définitive. C'était trop se hâter, et la chancellerie russe fut un peu émue de la brusquerie des diplomates américains.

Le foudroyant succès de la flotte japonaise n'est pas étranger à ce désir, qui se manifeste aujourd'hui très vivement, de la part des Etats-Unis et de l'Angleterre, de voir bientôt cesser les hostilités. Londres et Washington se sont montrés également frappés de l'étendue de la victoire nipponne, et il n'est pas exagéré de dire que la bataille de Tsu-shima a stupéfié l'amirauté britannique. Est-ce l'étonnement causé par ceci, qu'une escadre moderne s'est trouvée complètement détruite par une autre qui resta indemne? Est-ce l'anxiété de voir l'hégémonie japonaise en Extrême-Orient s'affirmer avec tant d'éclat? Chacune de ces deux raisons a sans doute sa part dans ce fait que le *Times* s'est jusqu'ici abstenu de commenter la bataille de Tsu-shima, et qu'après avoir déchaîné la lutte, il prêche maintenant aux Japonais le calme et la modération.

Et il se pourrait que la guerre cessât bientôt, malgré l'acharnement des deux intéressés, non point faute de combattants, mais faute d'argent.

JEAN DE LA PEYRE.

LA

POLITIQUE INTÉRIEURE DE LA GRÈCE

La Grèce peut être considérée comme le pays par excellence de la politique : les Hellènes ont pour elle une véritable prédilection; elle est la principale préoccupation de toutes les classes de la population. Il suffit de rester quelques jours à Athènes pour s'en rendre compte; il n'est pas possible de se trouver dans un lieu public quelconque, dans un café par exemple, sans entendre prononcer les noms des hommes politiques les plus en vue, et pour les Grecs, les moindres événements tendent aussitôt à prendre un caractère politique.

La Grèce doit être classée dans la catégorie des pays centralistes; tout le mouvement, toute la vie du royaume viennent se concentrer dans la capitale. Si l'on excepte Patras, ville essentiellement commerciale, et le Pirée, que l'on peut d'ailleurs confondre avec Athènes, il est permis de dire que seule Athènes compte en Grèce, parce que là est la vie politique, là sont les discussions parlementaires, là le Grec se trouve à la source même des nouvelles et des informations qui l'intéressent avant toute chose. Ailleurs, le Grec languit et s'étiole, loin des ministères, du Parlement... et des faveurs.

Aussi, en raison même de l'importance exceptionnelle que les questions de politique intérieure ont en Grèce, il peut être intéressant de jeter un coup d'œil sur l'ensemble des partis qui se partagent l'opinion publique et l'influence.

*
* *

Il convient tout d'abord de remarquer que les différences entre les partis ne sont pas bien grandes. Ce fait tient à plusieurs causes : en Grèce, le régime politique n'est pas en question; la monarchie n'est point contestée, pas plus d'ailleurs que la personne du souverain, que l'on regarde comme étant au-dessus des partis; tout le monde est loyaliste, et l'on n'a jamais pu, à proprement parler, former un parti antidynastique. Il n'y a pas non plus de grandes réformes constitutionnelles en perspective; le suffrage universel existe et fonctionne normalement; toutes les libertés, liberté de réunion, liberté de la

presse, liberté individuelle, sont en vigueur; le pouvoir législatif est exercé par une seule Chambre; il n'y a pas d'aristocratie ni aucune lutte de classes pour la prépondérance politique. La Grèce est un pays véritablement démocratique ; cela provient de ce fait que, contrairement à ce qui est arrivé dans la plupart des autres pays européens, la Grèce n'a pas connu les périodes de transition : délivrée du joug ottoman, elle est passée immédiatement de la servitude à un régime extrêmement libéral.

Il n'y a pas de questions confessionnelles : tout le monde respecte la religion sans beaucoup la pratiquer; personne ne songe, comme ailleurs, à faire de la religion une arme politique. La religion est pour les Grecs le symbole de l'hellénisme et du patriotisme. Les prêtres se marient, et sont trop absorbés par les soins de leur ministère et le souci de donner à manger à leur famille, souvent nombreuse, pour porter leur attention sur d'autres questions. L'Etat ne paie pas le clergé, et malgré cela, les prêtres sont inéligibles et n'ont pas le droit de vote. C'est un contraste assez bizarre de voir des citoyens libres de toute attache avec l'Etat être mis en interdit par ce même Etat quant à l'exercice de leurs droits civiques; ce contraste semble d'autant plus frappant qu'en Grèce les officiers, qui touchent une solde du gouvernement, non seulement sont électeurs, mais encore ont le droit d'être représentants du peuple. Je crois que la Grèce est le seul pays où existe une semblable contradiction.

C'est la Chambre de 1864, en grande partie composée d'officiers, qui crut devoir s'octroyer ce droit, et depuis, personne n'a songé à le contester. Le grand défaut de ce système saute aux yeux, car l'armée n'est plus qu'une succursale du Parlement. La défense nationale ne peut que se ressentir d'un pareil état d'esprit; c'est évidemment une des principales causes de la faiblesse de l'armée grecque, laquelle est hors d'état d'entamer une lutte sérieuse, notamment avec les Bulgares dont l'armée est fort bien disciplinée et organisée.

Tous les partis, en Grèce, sont d'accord sur la politique extérieure; cette entente absolue, en ce qui regarde l'extérieur, s'explique par ce fait que la majeure partie des Grecs vivent hors de leur pays, qu'ils sont presque tous sous la domination turque, et que la première préoccupation des citoyens hellènes est de s'entendre pour délivrer leurs compatriotes non encore libérés. Il faut donc rendre pleine justice au patriotisme des Grecs : sur la question macédonienne, comme sur la question crétoise,

l'entente est unanime; vous ne trouverez jamais un Grec se désintéressant du sort de la Macédoine ou de la Crète.

***

En quoi réside la différence des partis? Uniquement dans des questions de personne. Quand une grande personnalité, comme autrefois Tricoupis, surgit, il se forme aussitôt deux partis : celui des admirateurs de cette personnalité et celui de ses adversaires.

Mais, autour de ces partis formés sous l'influence de personnages politiques considérables, gravitent d'autres groupes qu'on peut considérer comme dissidents. C'est ainsi qu'à côté des Tricoupistes et des Delyannistes, qui forment les deux partis principaux actuels, on note les Deligeorgistes, les Zaïmistes, les Rallistes, etc.; mais ces partis dissidents ont une influence assez restreinte dans le pays.

Il faut noter aussi que dans chaque collège électorale il existe toujours deux partis, lesquels ne sont pas étroitement inféodés, soit aux Tricoupistes, soit aux Delyannistes, mais soutiennent tour à tour ceux qu'il leur semble le plus avantageux de soutenir. Ces partis sont presque toujours dirigés dans les provinces par des gens considérables qui sont en rivalité; ils ont une grosse influence au point de vue des résultats électoraux, car ils ont presque tous les électeurs dans la main.

***

Maintenant que nous avons expliqué ce que sont à peu près et en général les partis politiques en Grèce, il est bon d'esquisser la physionomie des chefs de ces partis.

En première ligne, nous devons nommer celui qui, aujourd'hui, est revenu au pouvoir, et qui est le chef d'un des deux grands partis cités plus haut : nous voulons dire M. Delyannis[1].

Vieillard de plus de quatre-vingts ans, M. Delyannis est toujours aussi vert et aussi vigoureux. On ne compte plus le nombre de fois où il a été ministre. Lors de l'obstruction que lui et ses amis faisaient au cabinet Theotokis, on voyait M. Delyannis arriver au Parlement à l'heure de l'ouverture de la séance, c'est-à-dire vers quatre heures de l'après-midi, et

[1] L'assassinat particulièrement odieux, qui vient d'enlever brusquement à son pays M. Delyannis, transforme en une sorte d'oraison funèbre la brève mais équitable et cordiale appréciation que l'on va lire, et qui, écrite il y a quelques semaines, ne fait qu'indiquer sommairement le rôle politique et les mérites de cet éminent homme d'Etat. — N. D. L. R.

rester à son banc parfois jusqu'à quatre heures du matin, soit douze heures sans désemparer. Orateur éloquent et abondant, M. Delyannis aime à discourir. Très populaire à Athènes, il ne dédaigne pas les acclamations. L'an passé presque tous les dimanches avaient lieu à Athènes des manifestations contre les projets du gouvernement au sujet des impôts; la foule, après avoir été protester devant les fenêtres du Palais, se rendait, en général, à la demeure de M. Delyannis; aux cris de « Vive Delyannis! A bas les impôts! » le vieil homme d'Etat paraissait à son balcon, et au milieu des vivats haranguait le peuple et l'engageait à la résistance. Foncièrement honnête, l'exercice fréquent du pouvoir n'a pas enrichi M. Delyannis; lorsqu'il n'est pas ministre, il vit avec une modeste pension que lui sert l'Etat, en reconnaissance des services rendus. En politique extérieure, on peut considérer M. Delyannis comme un sincère ami de la France; et à l'époque où le gouvernement hellène semblait pencher vers une politique plutôt anglophile, M. Delyannis n'a jamais caché ses sentiments nettement francophiles. Défenseur convaincu d'un régime d'économies, M. Delyannis estime que la Grèce paye assez d'impôts et qu'il est inutile de la charger davantage; profondément patriote, il estime cependant que, tout en veillant scrupuleusement à la défense nationale, il n'est pas nécessaire de se livrer à des dépenses exagérées ou inutiles.

M. Theotokis a pris la direction de l'ancien parti tricoupiste. Homme d'une réelle distinction, aux allures d'officier de cavalerie, M. Theotokis est de plus un politique habile; il a su au milieu de grandes difficultés se maintenir assez longtemps au pouvoir; mais on lui reproche surtout ses idées un peu aventureuses en matière financière. Il a fini par succomber sous les attaques de M. Delyannis, qui représentait en la circonstance le sentiment populaire.

M. Zaïmis est le propre neveu de M. Delyannis. Bien que dirigeant une fraction politique de moindre importance que les deux précédentes, il joue un grand rôle au Parlement d'Athènes. Homme modéré, il sauva à plusieurs reprises le cabinet Theotokis. M. Zaïmis voyait, en effet, avec la chute de ce cabinet, l'éventualité presque certaine d'une dissolution; et il voulait éviter des agitations intérieures, alors que la Grèce pouvait se trouver aux prises avec des complications extérieures, relativement à la Macédoine. M. Zaïmis est d'ailleurs un homme de gouvernement; il fut chargé par le roi de liquider la guerre : besogne ingrate et difficile, dont il s'acquitta à la satisfaction de tous. Très bien vu au Palais, M. Zaïmis est sur-

nommé à Athènes « le Muet », car il parle peu et n'aime pas se compromettre.

M. Deligeorgis est estimé et considéré comme un homme politique très sérieux ; mais son influence est peu considérable, puisqu'il ne comptait que cinq partisans dans l'ancien Parlement, et que lui et ses amis ont échoué lors des dernières élections.

M. Rallis est populaire, surtout à Athènes.

*
* *

A côté de ces grands premiers rôles dont je viens de parler aussi brièvement que possible, il y a, en Grèce, quantité de gens, qui ne vivent que de la politique et qui sont, en général, des médiocrités. Il semble d'ailleurs exagéré que, eu égard à son étendue et à sa population, la péninsule hellénique arrive à compter deux cent cinquante députés environ. On a souvent parlé de réduire ce nombre ; mais toutes les fois qu'on a soulevé la question, on s'est heurté à de tels intérêts et à de telles intrigues, qu'il a fallu y renoncer. Il est incontestable que cent cinquante députés suffiraient amplement à la bonne marche des affaires publiques.

Le mal parlementaire sévit d'ailleurs en Grèce, plus peut-être que partout ailleurs. Le ministère en fonction gagne le cœur des députés, en leur octroyant beaucoup de faveurs et de places. De là s'est développé, à peu près autant qu'en France, le goût exagéré du fonctionnarisme ; de là vient aussi que les Grecs, dont les aptitudes commerciales sont extraordinaires, lorsqu'ils vivent en dehors de leur pays, comme en Turquie ou en Egypte, arrivent à un résultat médiocre chez eux. Depuis quelques années, cependant, les Hellènes ont un peu réagi contre ce goût du fonctionnarisme. A Athènes, et surtout au Pirée, le commerce national a fait beaucoup de progrès ; certaines maisons étrangères, aujourd'hui en concurrence avec les Grecs, sont en pleine décadence. Néanmoins l'activité commerciale en Grèce est loin d'égaler celle des Hellènes de Salonique, de Constantinople et surtout d'Alexandrie, où le commerce presque tout entier est aux mains des nationaux grecs.

La Constitution est des plus libérales. La Chambre, qui n'a pas le contrepoids d'un Sénat, ou Chambre Haute, comme dans la plupart des pays à régime parlementaire, est maîtresse absolue de la situation ; c'est la Chambre qui fait et défait les ministères ; c'est elle aussi qui décide tout ce qui regarde les impôts ou la défense nationale. Le roi gouverne en se conformant strictement aux votes de la Chambre, et la seule arme dont

il puisse faire usage contre l'omnipotence du Parlement est la dissolution. Il est vrai que le souverain fait assez souvent usage de ce droit, surtout lorsqu'il n'y a pas dans la Chambre une majorité absolument certaine et déterminée. C'est ainsi que, lors de la dernière crise, quand M. Delyannis remplaça M. Theotokis au pouvoir, le roi prononça la dissolution afin de ramener au Parlement une majorité delyanniste; cette majorité fut écrasante.

***

Le règlement qui régit le Parlement est conçu de telle façon qu'il laisse le champ libre à toutes les manœuvres d'obstruction. Un seul député a le pouvoir d'arrêter les travaux parlementaires. Pour cela la méthode est simple : en effet, n'importe quel membre du Parlement est toujours en droit de faire remarquer au Président que la Chambre n'est pas en nombre, et dans ces conditions, que la discussion engagée ne peut continuer. Aux termes du règlement, le Président est obligé de procéder à un appel nominal; et si cet appel fait constater que réellement les deux tiers des députés se trouvent absents, la discussion en cours est suspendue jusqu'à ce que les députés veuillent bien être assez nombreux. On voit d'ici quelle arme admirable est un tel règlement pour une opposition un peu nombreuse; si ce règlement existait en France, on arriverait difficilement à faire voter une loi. Il est juste de reconnaître que l'opposition, en Grèce, n'abuse pas de cette facilité de faire de l'obstruction. Cependant, du temps où M. Theotokis proposait de nouveaux projets pour réorganiser l'armée et accroître les moyens de la défense nationale, l'opposition dirigée par M. Delyannis fit une obstruction acharnée qui dura plusieurs jours; les Delyannistes s'abstenaient de se rendre dans la salle des séances, ils restaient dans les couloirs, empêchant ainsi le gouvernement d'obtenir ce qu'il demandait, et ce ne fut que par suite de la défection de M. Zaïmis que l'obstruction put prendre fin.

***

Il est difficile de s'imaginer, en France, ce que peuvent être les élections générales dans le royaume hellénique. Chaque consultation électorale a le don de surchauffer les esprits au plus haut point et de mettre le pays dans un état de demi-révolution. Le système électoral est assez compliqué. Le jour du vote, chaque candidat a son urne. Les électeurs sont tenus de défiler devant chaque urne et d'y déposer une boule noire pour les can-

didats dont on ne veut pas, blanche pour le candidat choisi. Il n'y a pas de majorité absolue; une seule voix suffit pour assurer la victoire. Etant donné que le nombre des candidats s'élève parfois jusqu'à quinze ou vingt, on voit que le fait de voter devient, en Grèce, un véritable travail, puisque l'électeur est souvent contraint de défiler devant quinze ou vingt urnes pour y déposer une boule. Bien entendu, le candidat ayant réuni sur son nom le plus de boules blanches est proclamé élu.

Au sujet des élections, on cite une anecdote assez divertissante et qui est, paraît-il, absolument authentique. Dans une des îles de la Grèce — je crois me rappeler que c'est Zante — les électeurs étaient convoqués. L'unique candidat qui se présentait à cette élection n'avait pas le don de plaire, et le mot d'ordre avait été donné de ne pas prendre part au vote. Le jour de l'élection arrive, les électeurs respectueux de la consigne qu'ils avaient reçue ne se rendent pas au scrutin; seul, le domestique du candidat, ne voulant pas, sans doute, s'aliéner les faveurs de son maître, vient déposer une boule blanche. Le soir, le candidat est proclamé élu par une voix.

Quelque temps après cette élection plutôt bizarre, un député interpellant son collègue représentant de Zante l'appelle « Monsieur le député de Zante ». A quoi, l'autre réplique fort spirituellement : « Pardon, vous devriez bien savoir que je ne suis pas l'élu de Zante, mais seulement l'élu de mon domestique. » On juge de l'éclat de rire général, qui accueillit cette réponse.

Le peuple grec aime les manifestations, il tient à faire savoir franchement ce qu'il pense. Pendant la période électorale, les rixes se multiplient, et l'on a vu des élections où il y eut un assez grand nombre de morts et de blessés. Toutefois, la dernière consultation du pays a été beaucoup plus calme ; les Grecs finiront par s'habituer à l'usage sage et raisonnable de la liberté.

*
* *

Telle est, en résumé, la politique intérieure du royaume des Hellènes; comme on a pu le constater, les Grecs ont encore beaucoup à faire pour mettre leur pays à la hauteur qu'il doit atteindre. Il faut cependant reconnaître ce qui est : la Grèce est en progrès certain, sa situation économique s'améliore sensiblement; le Pirée a pris, en tant que port, une extension considérable ; ceux qui ont vu Athènes et le Pirée, il y a vingt ans, ne les reconnaîtraient pas aujourd'hui. Le change, autrefois très élevé, est descendu à un taux normal. La Grèce est aussi le seul pays de l'Europe orientale qui n'apporte aucune entrave

au mouvement des étrangers; on circule librement sur le territoire de la péninsule, alors que même en Roumanie on est encore soumis à cette obligation surannée des passeports. Les Hellènes sont les premiers à profiter de cet intelligent libéralisme à l'égard des étrangers, et leur développement économique s'en ressent heureusement.

Après la guerre avec la Turquie, la Grèce a traversé une crise très grave; cette guerre entreprise sous la pression d'un chauvinisme exalté, engagée sans préparation, ne pouvait qu'aboutir à un désastre. La situation difficile causée par cette guerre a aujourd'hui disparu. On peut entrevoir pour la Grèce, si la politique ne l'entraîne pas à de nouvelles aventures, un avenir prospère, digne de son génie ancien et de son activité commerciale bien connue.

Au point de vue français, nous avons un grand intérêt à voir la Grèce se développer. Les Hellènes ont conservé pour notre pays une affection très vivace; c'est toujours la langue et la culture françaises qui dominent. L'Allemagne n'est pas parvenue à s'implanter là-bas. Le caractère grec a trop d'affinités avec le nôtre pour sympathiser profondément avec les procédés et les tendance de l'esprit germanique. On revient de Grèce avec l'impression très nette que nous avons là de bons et fidèles amis que nous aurions grand tort de méconnaître et de négliger.

GEORGES MÉVIL.

NOTRE ENQUÊTE[1]

LES INSTITUTIONS AUXILIAIRES
DU MINISTÈRE DES COLONIES

Nous poursuivons aujourd'hui notre enquête par le très intéressant exposé de l'opinion de M. Saint-Germain, sénateur d'Oran. On sait que M. Saint-Germain a remplacé M. Eugène Etienne à la présidence du conseil d'administration de l'Office Colonial.

M. MARCEL SAINT-GERMAIN
SÉNATEUR, SECRÉTAIRE DU SÉNAT,

Les critiques dirigées contre l'Office Colonial, au cours de l'enquête ouverte par les *Questions Diplomatiques et Coloniales* sur les institutions économiques auxiliaires du Ministère des Colonies, m'ont ému, et après y avoir mûrement réfléchi, je suis obligé de reconnaître qu'à côté d'une certaine part de vérité elles contiennent une certaine exagération. Les erreurs reprochées à l'institution de l'Office Colonial se ramènent à trois principales :

1° Le service de l'émigration et de la colonisation s'est vu attribuer une importance exagérée au grand détriment de la section commerciale qui devrait occuper la première place et dont on ne parlait même pas tout au début.

2° L'institution a été dotée d'une organisation trop administrative, entraînant des dépenses, des complications, et funestes par suite à son bon fonctionnement.

3° Le fait d'embrasser toutes nos colonies empêche l'Office de se rendre utile à aucune d'entre elles.

Les reproches peuvent donc ainsi se résumer : l'Office Colonial ne rend aucun service à nos colonies et ne représente, pour elles, que des dépenses sans leur être presque jamais d'aucune utilité. Je suis obligé de reconnaître que là est surtout l'exagération des critiques dirigées contre l'Office.

Que l'on trouve l'organisation de cette institution par trop administrative et compliquée, cela peut supporter l'examen; mais aller au delà serait manifestement contraire à la vérité.

Lorsque l'Office Colonial a été créé sur l'initiative de M. Guillain, alors ministre des Colonies, par décret en date du 14 mars 1899, le gouvernement a assigné à l'Office Colonial pour objet :

[1] Pour assurer la scrupuleuse exactitude des opinions publiées dans la *Revue*, toutes proviennent soit de communications écrites par les auteurs eux-mêmes, soit de déclarations dont les épreuves ont été soumises aux auteurs.

1° de centraliser et de mettre à la disposition du public les renseignements de toute nature concernant l'agriculture, le commerce et l'industrie des colonies françaises; 2° d'assurer le fonctionnement d'une exposition permanente du commerce colonial.

Aux termes du même décret, l'Office relève du ministre des Colonies et se trouve placé sous la surveillance d'un conseil de perfectionnement appelé à donner son avis sur les améliorations réalisables dans le fonctionnement du service et sur les mesures propres à contribuer au développement du commerce entre la métropole et les colonies; le Conseil de perfectionnement est présidé par le ministre des Colonies; l'Office est géré par un conseil d'administration composé de quatre membres choisis dans le conseil de perfectionnement et de trois représentants du département des colonies. Ces sept membres sont nommés par le ministre qui désigne parmi eux le président.

On voit donc très nettement apparaître, à la lecture du décret du 14 mars 1899, le but que s'est proposé le ministre des Colonies en créant cet organe qui remplaçait, on se le rappelle, le service des renseignements commerciaux et de colonisation, annexé par un arrêté du 1er octobre 1894 à l'Exposition permanente des colonies.

La commission de cette exposition avait pris, en vertu d'un arrêté du 13 juillet 1895, le titre de Comité consultatif de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Ce Comité devait donner son avis sur toutes les questions d'ordre économique intéressant les colonies qui lui étaient soumises par le ministre. Il devait, de plus, appeler son attention sur les mesures susceptibles de contribuer au développement agricole, industriel et commercial des colonies.

Que l'on trouve cette organisation représentée par des conseils un peu compliquée, je n'y vois rien à redire. Un seul conseil à qui on aurait donné les attributions les plus étendues aurait pu suffire; la responsabilité dans la direction se serait ainsi trouvée bien précisée, bien limitée et l'on n'aurait pas eu à redouter des décisions susceptibles parfois de se contrarier, ni à enregistrer des avis souvent dépourvus de sanction.

Mais cette dualité dans l'administration, ce défaut de précision dans la direction, n'ont pas empêché l'Office Colonial de répondre, dans la mesure des moyens mis à sa disposition, au but que ses créateurs s'étaient proposé.

Cet Office a fait tout ce qu'il a pu; il lui a manqué simplement — et à cet égard le reproche encouru est digne de retenir notre attention — de développer autour de lui la publicité

nécessaire, indispensable à un organisme comme le sien, qui s'intéresse au public et ne doit vivre que par la diffusion de son œuvre, que par son expansion au dehors, que par une large distribution de ses renseignements dans toute la métropole. Aussi bien par son service de renseignements et d'émigration, par son exposition permanente contenant tous les échantillons de produits coloniaux (exportation et importation) et les types des produits métropolitains les plus demandés par nos clients indigènes que par sa bibliothèque ouverte au public, l'Office Colonial accomplit la mission qui lui a été dévolue. On ne peut faire raisonnablement aucun reproche à l'organisation de ces différents services.

Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur l'œuvre accomplie au cours de ces dernières années. Les statistiques sont très faciles à consulter, nullement faites pour le besoin de la cause que nous soutenons. Nous avons pu nous en rendre compte mieux que tout autre, ces documents ayant été mis à notre disposition, aussi souvent et aussi complètement que nous l'avons demandé. Nous avons ainsi reconnu que l'Office Colonial n'avait pas négligé le rôle qui lui a été assigné d'agent de propagande en faveur du commerce colonial.

Dès sa création, il est entré en relations avec les Chambres de commerce de la métropole et depuis deux ans la plupart d'entre elles ont, sur sa demande, désigné un de leurs membres pour s'occuper plus spécialement des rapports avec l'Office et des questions coloniales.

C'est surtout en ce qui concerne les tissus, qui sont, comme l'on sait, le principal article du commerce colonial [1], qu'il s'est attaché à grouper le plus de renseignements précis pouvant aider l'industrie française à lutter contre la concurrence des maisons du Lancashire. Ce qu'il importait surtout en l'espèce, c'était de mettre à la disposition de nos producteurs, en même temps que des échantillons recueillis sur place, des indications aussi complètes que possible sur les prix, modes d'emballage, frais d'envoi, frais accessoires, mode de vente, etc., des articles étrangers.

La fiche ci-après, que je prends au hasard dans un album d'échantillons de tissus vendus à la Côte française des Somalis, donne une idée de ce qui a été fait en cette matière.

Nom commercial : calicot blanc; vulg. dans la colonie : **MAHMOUDI**.
Largeur : 0.91.
Longueur de la pièce : 40 yards.

---

[1] En 1903, sur une importation totale de 447.254.680 francs, les tissus comptent pour 89.821.391 francs.

Poids au mètre : 0 kg. 107.
Poids de la pièce : 3 kg. 900.
Origine : anglais.
Prix de vente en gros : de 11 fr. 50 à 14 fr. 50 la pièce.
Prix de vente en détail : 0 fr. 45 le mètre.
Prix de revient : de 10 à 12 fr. la pièce.
Emballage : en caisses de 50 pièces ou en balles.
Consommation annuelle approx. : de 4 à 5.000 pièces.
Centre d'approvisionnement : Angleterre.
Centre de consommation : l'Ethiopie et la Côte des Somalis.
Pliage : par yard et en 4.
Droits : franchise.
Fret : 45 francs la tonne.
Provenance et date des renseignements : M. Ghaleb et Cie.

OBSERVATIONS

La consommation annuelle des tissus blanchis unis peut s'élever à 300.000 francs (colonie et région abyssine contiguë).

Une dizaine d'albums, concernant l'Afrique Occidentale, Madagascar, la Côte des Somalis, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie, etc., etc., ont été établis. Sur ces dix exemplaires, huit ont été envoyés aux Chambres de commerce des régions intéressées. Epinal, Lille, Roubaix, Rouen, Saint-Etienne, etc., etc.; d'autres sont en préparation. Nous avons jeté aussi les yeux sur les dossiers commerciaux qui existent à l'Office et nous avons vu, groupés avec beaucoup d'art et de soin, des renseignements commerciaux de la plus haute importance. La section des tissus est très complète, et de toute part on vient la consulter avec fruit.

Voilà qui est bien de nature à répondre par des constatations précises au reproche que la section commerciale de l'Office Colonial est délaissée au profit du service de l'émigration et de la colonisation.

Assurément, et pouvait-il en être autrement, la colonisation occupe une grande place dans les services de l'Office Colonial; mais il ne faut pas oublier que le décret du 14 mars 1899 lui impose de mettre à la disposition du public les renseignements de toute nature concernant l'agriculture aussi bien que le commerce et l'industrie.

C'est ainsi que l'Office a reçu et mis à la disposition du public des statistiques, à peu près complètes, de l'industrie minière dans nos diverses colonies. Parmi celles-ci figurent au premier rang celles que lui a fait parvenir le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Le commerce et l'industrie ne sont-ils pas intéressés à la propagation de ces documents?

Renseigner le public sur les produits de nos colonies, n'est-ce

pas en même temps faire œuvre utile et intéressante pour le commerce et l'industrie? Le commerce que la métropole et l'étranger peuvent faire avec nos colonies n'a-t-il pas souvent pour objet les produits naturels de ces colonies? n'est-ce pas surtout le résultat, la conséquence de la mise en valeur du sol et du sous-sol de nos possessions? On peut donc dire hardiment que si nous ne faisons rien pour cette mise en valeur, pour notre colonisation, que si nous ne la développons pas, que si nous ne la faisons pas connaître, il n'y aura plus place pour un commerce quelconque avec nos colonies.

La *Feuille de renseignements de l'Office Colonial*, toutes les circulaires, tous les documents qui sortent de l'Office, sont là pour établir l'activité de sa propagande, en quelque matière que ce soit.

Quand le service des statistiques coloniales a été, en juin 1899, transféré du Ministère à l'Office Colonial, le volume relatif à l'année 1896 venait à peine de paraître. Depuis lors, ce retard extraordinaire entre la publication des statistiques et l'expiration de la période à laquelle elles se réfèrent ne s'est plus produit. En deux années, 1900 et 1901, quatre volumes, ceux des années 1897, 1898, 1899, 1900, ont été publiés et à l'heure où j'écris, la plus grande partie du volume afférent à 1904 est à l'impression.

Ceux qui critiquent l'œuvre de l'Office Colonial et la déclarent imparfaite ont coutume de comparer ce qu'ils appellent l'inaction de cette institution à l'activité des agences que les grandes colonies anglaises entretiennent à Londres, ou même de cet *Emigrant's Information Office* qui peut, à certains égards, être assimilé à l'Office Colonial. Voyez, disent ces critiques, comme on s'efforce d'attirer des colons dans les colonies anglaises : affiches dans les bureaux de poste du Royaume-Uni, circulaires fréquentes, communications à la presse, réclames en faveur de la colonie, brochures de propagande illustrées, qui font connaître les merveilles du Canada, du Cap ou du Natal, les ressources qu'offrent ces pays à l'activité des colons, les emplois que peuvent y trouver ceux que nos voisins appellent les *unskilled labourers*, c'est-à-dire les ouvriers qui n'ont aucune connaissance professionnelle spéciale.

Je le demande à tout homme de bonne foi ayant une connaissance exacte des conditions géographiques de notre domaine d'outre-mer, l'Algérie et la Tunisie exceptées : à laquelle de nos possessions de pareils moyens de publicité pourraient-ils sans inconvénients être appliqués? Laissons même de côté l'Afrique Occidentale et le Congo. Est-ce à

Madagascar, à l'Inde ou à Mayotte ? Est-ce à la Nouvelle-Calédonie qui traverse une crise si aiguë ? Est-ce à l'Indo-Chine où les journaux locaux signalent qu'au Tonkin 150 Français sans emploi n'attendent que leur rapatriement? L'Office de l'Algérie, dont je connais particulièrement l'intelligente organisation, a fait des affiches, des brochures engageantes, pour peupler les centres algériens de nouvelle création. Mais quelle est celle des colonies administrées par le Pavillon de Flore qui puisse, comme l'Algérie, recevoir et installer sur son sol — et nous ne parlons ici que de la colonisation agricole officielle — 300 familles de cultivateurs français par an ? Pour être plus exact, en 1902, on a établi 296 familles sur 20.259 hectares, et en 1904, 206 familles.

Ne comparons donc pas des choses incomparables, n'ayons pas la manie d'emprunter toujours à nos voisins ! Ce qui peut être bon ici sera mauvais ailleurs. Les conditions d'acclimation, les mœurs, les caractères ne sont pas les mêmes partout. Contentons-nous de perfectionner nos organisations, d'améliorer leur outillage, de vivifier leur existence, de leur donner un plus grand essor.

Oui, il faut assurer à l'Office Colonial les moyens de réaliser avec le plus d'extension possible le programme que lui ont assigné ses fondateurs. Mais pour le faire n'oublions pas qu'un relèvement des crédits mis à sa disposition est indispensable.

Ses ressources actuelles sont manifestement insuffisantes. Ainsi que l'a indiqué M. Aspe-Fleurimont dans le si intéressant article qui a inauguré l'enquête des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, elles atteignent à peine, pour 1905, 67.659 francs. On ne saurait en effet compter parmi les recettes de son budget les 36.184 francs qu'il reçoit de l'Etat à titre d'indemnité pour le loyer que l'Office, par une étrange anomalie, paie, alors qu'il constitue un service d'Etat, à l'administration des Domaines. C'est là une recette d'ordre et rien de plus. Il doit, sur cette somme modique d'un peu plus de 67.000 francs, qui laisse bien loin derrière elle les 184.600 fr. dont dispose l'Office national du commerce extérieur, assurer non seulement le fonctionnement de ses services de renseignements, mais encore l'entretien de vastes locaux, le fonctionnement de sa bibliothèque, de son musée commercial et faire imprimer, en dehors des brochures de propagande, de la *Feuille de renseignements* qu'il publie, le volume des statistiques coloniales, dont j'ai parlé plus haut.

Le budget dont dispose l'Office Colonial est manifestement insuffisant. Tout le monde le reconnaît et le déplore.

En 1900, il était — loyer déduit — de 56.925 francs ;
En 1901, de 44.700 francs ;
En 1902, de 56.035 francs ;
En 1903, de 60.895 francs ;
En 1904, de 68.359 francs ;
Et en 1905, de 67.659 francs. Je viens de le dire.

Comment veut-on qu'avec de pareils crédits on ait pu faire des achats de livres, de brochures, de cartes, en un mot de tous ces documents indispensables que je voudrais, moi aussi, voir figurer dans les rayons ou sur les tables de la bibliothèque de l'Office ? Comment veut-on qu'avec de telles ressources on ait pu faire procéder, tant en France qu'à l'étranger, à ces enquêtes commerciales dont on parle, et dont je suis, à mon tour, un des plus chauds partisans.

Dans le budget de l'année 1905, que je viens de rappeler, les subventions fournies par les colonies à l'Office Colonial ont été les suivantes :

Indo-Chine, 15.000 francs ;
Madagascar, 12.000 francs ;
Afrique Occidentale, 5.000 francs ;
Nouvelle-Calédonie, 2.000 francs ;
Et Guadeloupe, 1.500 francs.

Les autres colonies n'ont rien fourni. N'y a-t-il pas là encore un effort à demander à nos possessions d'outre-mer effort qui faciliterait singulièrement la prospérité de l'Office ?

Nos colonies ouvrent largement leur bourse — et elles ont raison de le faire — lorsqu'il s'agit d'expositions où leurs produits doivent figurer, soit en France, soit à l'étranger. Elles sacrifient quelquefois, non seulement des milliers, mais des centaines de mille francs, pour ces exhibitions de leurs richesses et ces démonstrations de leur puissance de production, de leur vitalité. Que ne consentent-elles à prendre un peu sur les sommes qu'elles dépensent ainsi pour le distribuer sous forme de subvention annuelle à l'Office qui, ne l'oublions pas, consacre une partie de ses services à un musée commercial dont les collections ont pris une place de plus en plus importante et présentent un réel intérêt !

Il y aurait lieu, si cette invitation agréait à M. le ministre des Colonies, d'examiner la question de savoir s'il ne serait pas utile — en compensation de ces nouvelles subventions — de créer à l'Office Colonial un service, dit des Expositions, complément du musée et qui aurait pour objet la représentation directe par ses soins de toutes nos colonies dans les Expositions futures. L'idée est à examiner. Le projet est à étudier ; sa réa-

lisation offrirait des avantages incontestables et ferait réaliser de sérieuses économies, dont profiteraient nos colonies.

Mais ce qu'il faut à l'Office Colonial — pourquoi le cacher ? — c'est de l'argent, si l'on veut qu'il arrive à ce degré d'utilité et d'expansion qu'on se plaît à réclamer. Il ne s'agit pas tant de créer plusieurs offices, un pour chacune de nos grandes colonies, ce qui, soit dit en passant, coûterait pour quatre de ces offices, 240.000 francs par an au minimum, que de donner à celui qui fonctionne depuis 1899 les moyens de vivre en élargissant ses services et en se faisant mieux connaître. Son principal défaut est, à mon avis, sa discrétion, sa timidité. Qu'on lui donne plus de crédits et il fera autour de lui une plus large publicité. Ce qu'il lui faut aussi, en dehors de son personnel fixe, habituel, que dirige avec tant de dévouement son directeur, M. Auricoste, et dont certains de ses membres sont des collaborateurs distingués et actifs, c'est un personnel auxiliaire de fonctionnaires coloniaux qui y soient détachés pour une période d'une année par exemple, à l'expiration de laquelle ils retourneraient aux colonies rafraîchir leur expérience. Ces fonctionnaires auraient pour mission, sous les ordres immédiats du directeur de l'Office, de renseigner le public sur les ressources de tous genres que nos compatriotes peuvent trouver aux colonies. Dès les débuts de l'Office, des détachés lui ont ainsi prêté leur concours. Diverses raisons d'ordre administratif, notamment les dispositions du décret du 19 septembre 1903 relatif aux administrateurs des colonies, imposant aux fonctionnaires de ce corps l'obligation, pour passer à une classe, à un grade supérieur, de justifier d'un séjour effectif minimum dans les colonies, ont rendu difficile depuis quelque temps le recrutement de ces précieux auxiliaires. Il suffirait, pour remédier à cette situation, d'apporter une modification au décret du 19 septembre 1903, de façon que le temps passé à l'Office Colonial, pour les fonctionnaires qui y auraient été détachés régulièrement, puisse compter pour leur avancement.

Toutes ces améliorations, toutes ces réformes, — non seulement celles que je viens d'indiquer à la hâte, mais encore celles que d'autres ont sollicitées, — méritent un sérieux examen.

Je sais qu'elles seront étudiées par le département avec tout le soin qu'elles comportent. Cela me suffit pour que j'aie confiance dans le sort réservé à l'un des rouages les plus utiles de notre organisation coloniale.

A PROPOS D'UN INVENTAIRE D'ARCHIVES

Il existe encore, dans le vaste champ de l'histoire de France, nombre de coins à peine défrichés ; pour de multiples études sur les guerres continentales auxquelles a participé notre pays, sur la diplomatie française, sur l'évolution de quelques-unes de nos grandes institutions politiques, combien en pourrait-on citer sur l'histoire économique, sociale ou artistique de notre patrie ? Peut-être toutefois l'histoire de la France d'outre-mer, je veux dire l'histoire coloniale, se trouve-t-elle moins favorisée encore ; tandis en effet que les érudits sortis depuis quelques années de l'Ecole des Chartes, de l'Ecole normale et des séminaires des Facultés des lettres et de l'Ecole des Hautes-Etudes entreprennent en grand nombre de faire progresser notre connaissance, qui du passé économique, qui du passé social, qui du passé artistique de notre pays, bien rares encore sont ceux qui se consacrent à l'étude de son passé colonial.

De ce regrettable état de choses, multiples sont les raisons. Sans parler du peu d'importance qu'occupe, dans l'enseignement supérieur, l'étude de l'histoire des peuples d'outre-mer, ne convient-il pas de signaler, comme susceptible de l'expliquer, la rareté des publications documentaires relatives à nos colonies, soit anciennes, soit contemporaines ? En dehors des collections juridiques du XVIIIe siècle, dont la plus célèbre est celle de Moreau de Saint-Méry [1], quels recueils de textes pouvons-nous citer? Celui de Pierre Margry [2] et ceux qui ont été publiés par les soins du gouvernement du Canada sur la Nouvelle-France [3], les ouvrages de M. Plantet [4], la collection dont

---

[1] *Lois et constitutions des colonies françoises de l'Amérique sous le Vent...* Paris, 1784 et années suiv., 6 vol. in-4°.

[2] *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer*, Découvertes et établissements des Français dans l'Ouest et dans le Sud de l'Amérique septentrionale. Paris, Maisonneuve et Cie, 1879-1888, 6 vol. in-8°. — M. Margry avait déjà publié en 1867 des *Relations et mémoires inédits pour servir à l'histoire de la France dans les pays d'outre-mer* (Paris, Challamel aîné, in-8°).

[3] *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France...* Québec, A. Coté et Cie. 1884-1885, 4 vol. in-4°. — *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France...* Québec, A. Coté et Cie, 1885-1889, 5 vol. in-4°. — A côté de ces publications, il n'est que juste de mentionner la grande série relative à la guerre de Sept Ans, dont plusieurs volumes ont été rédigés par l'abbé H.-R. Casgrain, l'historien canadien dont la science déplore la mort récente.

[4] *Correspondance des deys d'Alger avec la cour de France*, 1579-1833 (Paris,

le Comité de Madagascar a tout récemment commencé la publication [1], enfin celle dont, sous les auspices du Comité du Maroc, le comte Henri de Castries vient de faire paraître le premier fascicule [2]. Mais nous n'avons en définitive rien d'équivalent ni aux importantes publications de textes faites depuis si longtemps par les historiens espagnols [3], ni à certains recueils anglais tels que celui des lettres reçues par la Compagnie des Indes Orientales entre 1602 et 1617 [4]; et où est en France l'équivalent de la célèbre « Hakluyt Society » ?

Comment d'ailleurs pourrait-il en être autrement, alors que nous ne connaissons pas même encore exactement les ressources documentaires dont nous disposons ? S'il existe actuellement d'utiles inventaires imprimés des Archives du ministère des Affaires étrangères et de celui de la Marine [5], on n'en possède aucun pour les Archives du ministère des Colonies qui constituent cependant, par définition et effectivement, la source la plus précieuse à laquelle puissent recourir ceux qui s'occupent de notre expansion au delà des mers. Le seul élément d'information que les travailleurs puissent facilement consulter est le cadre de classement établi par la Commission supérieure des Archives de la marine et publié en 1885 par le ministère de la Marine et des Colonies [6]. Aux Archives mêmes, le seul inventaire général existant est un registre manuscrit de

---

Félix Alcan, 1889, 2 vol. in-8°). — *Correspondance des beys de Tunis et des consuls de France avec la cour*, 1577-1830 (Paris, Félix Alcan, 1895-1899, 3 vol. in-8°).

[1] *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar*. Paris, Comité de Madagascar, in-8°. Deux volumes ont paru depuis 1903, publiés par MM. Alfred et Guillaume Grandidier.

[2] *Les sources inédites de l'histoire du Maroc de* 1530 *à* 1845. Première série. Dynastie saadienne (1530-1660). Archives et bibliothèques de France, t. I, première partie. Paris, Ernest Leroux, 1905, in-4°. — Nous nous proposons de revenir un peu plus tard sur cette importante publication, aussi bien que sur la *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar*.

[3] A débuter par la célèbre *Coleccion de los viages y descubrimientos que hicieron por mar los Españoles desde fines del siglo XV* dont M. F. Navarrete est l'auteur. Madrid, Imprenta Real, 1825-1837, 5 vol. in-4°.

[4] *Letters received by the East India Company from its Servants in the East* (1602-1617), publiées par F. C. Danvers et William Foster (Londres, Sampson Low, Marston et Cie, 1904 et années suiv., 10 vol. in-8°). — Nous n'avons non plus rien d'équivalent aux *Calendars of State Papers, Colonial series America and West Indies* (Londres, 1860-1904, 10 vol. in-8°). *East Indies* (Londres, 1862, 1892, 5 vol. in-8°).

[5] *Inventaire des Archives du ministère des Affaires étrangères. Mémoires et documents* (Paris, Imp. nat., 1883-1891, 3 vol. in-8°). — *Etat sommaire des Archives de la marine antérieures à la Révolution* [dressé par Didier Neuville]. Paris, L. Baudouin, 1898, in-8°.

[6] Ministère de la Marine et des Colonies. *Commission supérieure des archives*. Rapport au ministre ; notes sur les archives des ports; cadres de classement [des Archives coloniales]. Paris, Imp. nat., 1885, in-8°.

récolement dressé vers la fin de 1884 par M. Guët pour les documents antérieurs à la Révolution française, registre qui, malgré la libéralité avec laquelle il est communiqué sur place aux travailleurs, est loin de rendre tous les services qu'on peut attendre d'un inventaire, même sommaire, soigneusement établi. Aussi ne doit-on espérer se rendre effectivement compte des richesses que contiennent les Archives du ministère des Colonies que pour les points où elles ont déjà été explorées; les rapports de MM. Douglas Brymner et Edouard Richard sur le Canada [1], l'*Essai sur les sources de l'histoire des Antilles françaises* entre 1492 et 1664 de M. Jacques de Dampierre [2], le travail de M. Lucien Peytraud sur l'*Esclavage aux Antilles françaises avant* 1789 [3], les études de MM. Prentout et Cultru [4] fournissent sur différentes séries du dépôt des renseignements précieux qu'il serait impossible de trouver ailleurs.

Telle est, ou plutôt telle était, il y a quelques mois encore, la situation des Archives du ministère des Colonies. Un fonctionnaire de l'administration centrale, qui n'a cessé, alors qu'il était sous-chef du bureau des archives et de la bibliothèque, de travailler avec ardeur et succès à suppléer dans la mesure du possible à l'insuffisance des moyens d'information dont il disposait [5], a en effet entrepris de montrer ce qu'il convenait de faire en dressant l'inventaire sommaire d'une des sous-séries de la « Correspondance générale » [6]. Estimant avec juste raison qu' « il n'est pas indifférent, alors que notre empire colonial en Indo-Chine est fortement constitué, de donner les sources de notre histoire en Extrême-Orient », il a choisi dans la série C^1 les quelques registres relatifs à la Cochinchine et il en a publié l'inventaire sommaire, le premier qui ait jamais été dressé pour un fragment quelconque des Archives coloniales [7].

---

[1] *Rapport sur les archives du Canada*, par Douglas Brymner (Ottawa, imp. Maclean, Roger et Cie, 1883, in-8°). — *Supplément au rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, par Edouard Richard, 1899. Ottawa, imprimé par S. E. Dawson, 1901, in-8°.

[2] Paris, A. Picard et fils, 1904, in-8° (*Mémoires et documents publiés par la Société de l'Ecole des Chartes*, VI).

[3] Paris, Hachette, 1897, in-8°.

[4] H. Prentout : *L'Ile de France sous Decaen* (1803-1810). Essai sur la politique coloniale du Premier Empire et la rivalité de la France et de l'Angleterre dans les Indes Orientales (Paris, Hachette, 1901, in-8°). — P. Cultru : *Dupleix, ses plans politiques, sa disgrâce*. Etude d'histoire coloniale (Paris, Hachette, 1901, in-8°).

[5] Aussi est-ce avec un vif plaisir que les travailleurs ont appris, il y a quelques semaines, le retour de M. V. Tantet à la tête des Archives et de la bibliothèque du ministère des Colonies.

[6] Ministère des Colonies. *Inventaire sommaire de la Correspondance générale de la Cochinchine* (1686-1863), par Victor Tantet. Paris, Augustin Challamel, 1905, in-8° de 30 p.

[7] « Il n'existe jusqu'à présent, écrivaient en 1891 MM. Ch. V. Langlois et

Cet inventaire contient, déclare l'auteur à la première page de son travail, « l'analyse des papiers originaux, lettres et « mémoires, reçus par le pouvoir souverain depuis nos pre- « mières tentatives en Cochinchine jusqu'à la conquête, et con- « servés aux Archives coloniales ». Rien n'est plus exact; mais il s'exposerait à une singulière déconvenue celui qui, sur la foi des indications chronologiques du titre, — de 1686 à 1863, — s'attendrait à trouver dans les registres C¹1 — C¹6 de nombreux documents relatifs à l'histoire de la Cochinchine [1] au XVIIe siècle. Abstraction faite, en effet, d'un fragment de lettre relatif à Poulo Condor et d'une carte de cette île remontant à 1686, on n'y trouve aucune pièce ayant trait à l'intervention des Français en Indo-Chine au XVIIe siècle; c'est dans d'autres registres de la même sous-série de la Correspondance générale, ou dans différents documents contenus dans les registres relatifs à la Compagnie des Indes Orientales (C²), ou encore dans d'autres dépôts d'Archives (au ministère des Affaires étrangères, aux Archives nationales, aux Archives de la Marine, etc.), qu'il convient d'aller chercher les pièces ou les mentions relatives aux idées d'intervention des Français en Cochinchine à la fin du XVIIe siècle. Pour l'époque antérieure, je veux dire pour les abords de l'année 1660, on ne rencontrera rien dans les documents inventoriés par M. Tantet, et c'est aux publications du P. Alexandre de Rhodes et d'autres missionnaires, à différentes pièces imprimées, — toutes très rares — conservées dans les collections de la Bibliothèque nationale, que devra surtout recourir le travailleur.

Il n'en est pas de même pour le XVIIIe ni pour le XIXe siècle. A cet égard, les Archives du ministère des Colonies sont beaucoup plus riches; ce sont vraiment des archives (l'inventaire de M. Tantet en fournit la preuve) et on aura tout profit à les consulter, aussi bien pour l'histoire de l'intervention française dans la péninsule indo-chinoise que pour celle de personnages tels que

---

« H. Stein dans les *Archives de l'Histoire de France* (p. 62), aucun inventaire « imprimé, même sommaire, des archives des colonies. » La même situation s'est perpétuée depuis lors jusqu'à la publication du travail de M. Tantet dont on a lu le titre à la note précédente.

[1] Par le mot « Cochinchine » — peut-être M. Tantet eût-il bien fait de l'indiquer, — il convient d'entendre non seulement le pays que nous appelons ainsi ou Basse-Cochinchine, mais encore l'Annam et le Tonkin actuels. L'expression « Cochinchine » désigne donc ici presque toute l'Indo-Chine française, et non pas seulement l'ancien royaume de ce nom, auquel le P. Alexandre de Rhodes donnait déjà pour limites, dans ses *Diverses voyages et missions... en la Chine et autres royaumes de l'Orient* (Paris, Cramoisy, 1653, in-4°), « du côté de l'Orient la mer « de Chine, de l'Occident le royaume de Laos, au Midi celui de Champa, au Sep- « tentrion le Tonkin ». (Nouv. édit.; Paris, Lanier, 1854; p. 77).

Poivre, que l'illustre évêque d'Adran, Mgr Pigneau de Behaine, ou que, un peu plus tard, ce Chaigneau sur lequel son fils a publié le si curieux volume intitulé *Souvenirs de Hué*[1]. Sans doute, les seules archives inventoriées du ministère des Colonies sont fort loin de satisfaire notre inlassable curiosité ; mais elles fournissent déjà des renseignements du plus grand prix que complètent heureusement les indications extraites des pièces conservées, soit dans d'autres séries non encore dépouillées, soit dans d'autres dépôts d'archives, comme en fournit la preuve l'excellent travail documentaire de M. Henri Cordier sur le *Consulat de France à Hué sous la Restauration*[2].

Il n'est même pas jusqu'à ceux qui s'intéressent à Madagascar et surtout aux Philippines, qui ne puissent relever dans le travail de M. Tantet de très utiles informations. C'est dans le volume C[1]6, par exemple, qu'il convient d'aller chercher les renseignements fournis en 1823 par le chevalier de Courson de la Villehelio, commandant de la frégate la *Cléopâtre*, sur les Hovas. Sans aucun doute (et M. Tantet le reconnaît lui-même à la page 29) un tel document serait mieux à sa place dans une autre série ; mais quel est le dépôt d'archives où ne se rencontrent pas de semblables anomalies ?

Aussi nous est-ce une raison nouvelle de signaler le travail de M. Tantet. Si restreint que soit l'inventaire sommaire rédigé par lui, cette œuvre n'en est pas moins, à tous les points de vue, d'une incontestable utilité. Puisse M. Tantet poursuivre ce travail, pour le plus grand bénéfice des travailleurs et de notre ancienne histoire coloniale !

HENRI FROIDEVAUX.

---

[1] *Souvenirs de Hué (Cochinchine)*, par MICHEL DUC-CHAIGNEAU. Paris. Imp. impériale, 1867, in-8°.

[2] Paris, Ernest Leroux, 1884, in-8°.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LA DÉMISSION DE M. DELCASSÉ
ET LA QUESTION DU MAROC

Le 6 juin, à l'issue du conseil des ministres, M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères depuis le 28 juin 1898, a remis sa démission à M. Rouvier, président du conseil. Voici comment la note, officiellement communiquée aux journaux, a fait connaître ce grave événement :

Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

La délibération s'est prolongée jusqu'à midi quarante-cinq.

Au cours du conseil, M. le ministre des Affaires étrangères, ayant constaté que des divergences de vues s'élevaient entre ses collègues et lui sur les moyens d'exécution de la politique extérieure suivie jusqu'ici par le gouvernement, a remis sa démission à M. le Président de la République.

Le président du conseil a exprimé à M. Delcassé les sentiments de regret que sa retraite inspirait à tous ses collègues. Il a ajouté qu'il tenait, au nom du gouvernement, à rendre hommage aux services que, pendant sept années, M. Delcassé a rendus aux grands intérêts de la France.

M. le Président du conseil prend l'intérim du ministère des Affaires étrangères.

Voici, d'autre part, quelques détails complémentaires également communiqués à la presse, mais officieusement :

Avant la réunion du conseil des ministres, à neuf heures du matin, une première conférence avait eu lieu à l'Elysée entre MM. Loubet, Rouvier et Delcassé. Il est donc certain qu'à la suite de cette conversation, la détermination de M. Delcassé était prise.

Il y eut cependant, au conseil des ministres, un échange de vues qui permit à M. Delcassé de constater qu'il était en désaccord avec tous ses collègues sur la façon de comprendre le rôle extérieur de la France.

M. Delcassé fit un long exposé de ses actes politiques passés et de ses vues sur l'avenir. Il rappela comment s'était engagée la question marocaine et comment il crut l'avoir amenée à une solution par une entente avec les deux nations européennes qui avaient au Maroc des intérêts parallèles à ceux de la France. Puis il nota l'insuccès regrettable de la mission confiée à M. Saint-René Taillandier, et l'attitude de l'Allemagne revendiquant sa part de discussion dans une conférence internationale.

M. Delcassé fit connaître, après cet exposé, quelles étaient les idées directrices de sa politique extérieure.

M. Rouvier lui répondit, opposant sa politique conciliante et nette à celle de son ministre. Nous croyons savoir qu'il reprocha à M. Delcassé d'avoir mené, depuis un mois, des négociations personnelles avec l'Allemagne, alors qu'il avait été entendu qu'aucune initiative ne serait prise au quai d'Orsay sans avoir l'avis du président du conseil responsable.

Chacun des autres ministres fit ensuite connaître son opinion, — et celle-ci apparut différente de celle de M. Delcassé.

Le ministre des Affaires étrangères n'avait donc plus qu'à se retirer. Il offrit aussitôt sa démission, qui fut acceptée.

A midi trente-cinq, M. Delcassé quittait l'Elysée, pendant que les autres ministres poursuivaient leur délibération.

On voit, d'après cette dernière note, que la démission de M. Delcassé a été précédée d'un long et important débat sur la politique extérieure de la France, où M. Delcassé et M. Rouvier se sont trouvés nettement en opposition. Si maintenant nous complétons les données mêmes de ce communiqué par nos propres informations, un fait de la plus grande gravité est désormais acquis : c'est que la question marocaine passe, quant à présent, au second plan, et qu'une sorte de mise en demeure nous est faite de déterminer l'orientation générale de notre politique extérieure en Europe et de définir le caractère précis de nos relations vis-à-vis de l'Angleterre et de l'Allemagne, dont l'antagonisme irréductible nous pose un redoutable dilemme.

Il ne faudrait donc pas, comme l'a fait une trop grande partie de notre presse, n'envisager dans la démission de M. Delcassé qu'un simple conflit de personnalités politiques. On aurait aimé à lui voir garder, dans ses appréciations, plus de tenue et plus d'équité. On oublie trop souvent en effet que les journaux français sont lus, commentés et soigneusement utilisés à l'étranger. Il est juste de dire cependant qu'un certain nombre de nos journaux, et des plus importants, ont su commenter cet événement avec le sérieux et les scrupules patriotiques qu'il comportait. Nous croyons devoir notamment reproduire le passage suivant d'un article de la *République française*, du 7 juin, qui nous paraît donner une note juste :

D'autres pourront faire retomber le poids des responsabilités encourues sur M. Delcassé et l'accabler d'invectives au moment où il quitte le pouvoir. Il nous paraîtrait peu digne et peu généreux d'imiter l'attitude de quelques-uns de nos confrères, qui, après avoir comblé d'éloges l'ancien ministre des Affaires étrangères, n'ont pas hésité depuis quelques jours à se retourner contre lui. La faute la plus grave de M. Delcassé a consisté depuis trois ans, à ne pas comprendre que la politique intérieure de M. Combes le condamnait à suivre à l'extérieur une politique beaucoup plus prudente et plus effacée. Il croyait, et il s'est trompé sur ce point, que le ministre des Affaires étrangères pouvait s'isoler de ses collègues et poursuivre certains desseins tandis que le gouvernement en poursuivait d'autres. La présence du général André au ministère de la Guerre et celle de M. Pelletan au ministère de la Marine ne favorisaient guère les succès de notre diplomatie et tout ce qu'elle pouvait faire, au milieu du gâchis intérieur, était de se tenir sur la réserve. Mais M. Delcassé ne semblait pas se préoccuper de ce qui était alors le véritable péril national. Il laissait s'accomplir la désorganisation de la défense nationale, et semblait oublier que le prestige et l'autorité d'un pays au dehors dépendent de la solidité de son crédit et de la force de son armée. Il le comprenait sans doute, mais il n'osait pas le dire et il n'osait pas résister à M. Combes. Il négociait des traités et des alliances ; il recevait des rois et leur rendait visite, mais il ne voulait pas s'apercevoir que l'éclat des fêtes dissimulait assez mal les dangers réels auxquels nous exposait une politique intérieure en contradiction aussi absolue avec ses projets.

En Allemagne, la nouvelle de la démission de M. Delcassé a causé une vive impression; la plupart des journaux n'ont pas manqué de la présenter, et souvent très habilement, comme un premier triomphe de la politique allemande, et d'ailleurs, comme pour le symboliser, on apprenait que le jour même de la démission du ministre français l'empereur Guillaume II, par une coïncidence singulière, venait de conférer le titre de prince au chancelier de l'Empire, M. de Bülow. Mais de tous les articles de la presse allemande, le plus important à coup sûr est celui qu'a publié la *Gazette de la Croix*, du 14 juin, et qui a pour auteur le professeur Schiemann, compagnon de Guillaume II dans sa visite à Tanger et considéré comme le confident et l'interprète de la pensée impériale. Voici cet article que l'on ne saurait lire avec trop d'attention, et qui pourrait dispenser de plus amples citations de la presse d'outre-Rhin :

C'est trop ou trop peu que de résumer les récents événements survenus en France par les mots : retraite de M. Delcassé. Il serait plus exact de parler de changement dans les affaires marocaines, entrées dans des voies meilleures, mais toutefois pas encore réglées. Il est exact d'identifier M. Delcassé avec une politique obligeant l'Allemagne à opposer son veto à ce que le Maroc devienne une nouvelle Tunisie ; mais la politique marocaine de M. Delcassé est seulement un symptôme visible de son système hostile à l'Allemagne. On s'efforçait d'isoler l'empire de ses alliés, afin d'arriver, avec la Russie hostile comme réserve et l'Angleterre gagnée aux idées françaises de revanche, à réduire l'Allemagne à une situation analogue à celle antérieure à la paix de Francfort.

M. Delcassé voulait élargir le plan qui précéda l'alliance franco-russe et qui se dessina de 1891 à 1894. Alors on projeta de nous maîtriser par la menace de la guerre sur les deux frontières; nous nous préparâmes des deux côtés et la guerre ne vint pas. Lorsque les complications asiatiques montrèrent l'impossibilité de compter sur la Russie pour un temps indéterminé, le quai d'Orsay marcha vers une combinaison préparée de longue main et applaudie par la presse anglaise : une triple alliance franco-anglo-russe. Cette conspiration avait à son service les grands trusts de journaux et agences télégraphiques anglais et les fils les reliant au quai d'Orsay.

La crainte répandue d'une invasion allemande en Angleterre vint aider M. Delcassé qui, en 1904, parut atteindre son but avec le traité qui supprimant toutes difficultés pour l'avenir entre la France et l'Angleterre, livrait le Maroc à la France. La Russie, sur la promesse de tenir l'Angleterre éloignée du théâtre de la guerre en Extrême-Orient, ne protesta pas. M. Delcassé se crut alors certain du succès et ne s'inquiéta pas des autres puissances intéressées au Maroc : au cas où l'Allemagne réclamerait, il comptait sur la germanophobie belliqueuse anglaise. Les hommes d'Etat en activité en Angleterre proclamèrent la nécessité de prévenir l'envahissement de la Grande-Bretagne par la destruction de la flotte allemande. M. Delcassé crut que l'Allemagne, intimidée, ne bougerait pas ; mais l'Allemagne a osé bouger, et lorsque l'Empereur atterrit à Tanger, il devint évident qne la France perdait sa position prétendue privilégiée, car de ce jour il fut établi que M. Saint-René-Taillandier avait induit le sultan en erreur en lui parlant au nom de l'Europe.

M. Delcassé se trompait encore en croyant qu'une guerre anglo-allemande ne menacerait que l'Allemagne. Si pareille guerre éclatait, c'est en France

et non ailleurs que l'Allemagne ferait campagne, car c'est à la France qu'elle attribuerait l'origine du conflit. Sur ce point, je tiens à l'affirmer, il n'y a en Allemagne qu'une seule opinion. On s'en est bien rendu compte chez nos voisins et la retraite de M. Delcassé nous en fournit la preuve. Mais, en soi, la chute de ce ministre nous est absolument indifférente ; ce n'est pas contre lui qu'est dirigée notre action, mais contre le système politique qu'il représentait. Or, nous ne voyons pas qu'un changement de système se soit encore produit: le ton de la presse a changé, le ton des négociations que nous menons avec le quai d'Orsay s'est modifié, et encore seulement dans une certaine mesure. Mais, d'après ce que nous savons, nous ne pouvons conclure que la France a abandonné le système Delcassé.

L'opposition de la France et de l'Angleterre fait prévoir l'échec de la conférence préconisée par nous : la France s'en tient à son plan de pénétration pacifique et invoque, avec une apparence de raison, l'insécurité qui menace la vie et les biens des Européens au Maroc ; mais on a oublié à Paris que la France n'a pas un mandat de l'Europe et que chaque nation qui se soucie de maintenir son prestige, est appelée à défendre elle-même son bon droit au Maroc.

Quant à une entente franco-allemande aux frais du sultan, l'Allemagne recevant des mains de la France un morceau de territoire marocain en échange de la reconnaissance de la situation privilégiée de la France, il ne faut pas y songer. L'Allemagne regarde le sultan comme souverain, et si elle devait obtenir des droits et accepter des charges sur le territoire marocain, ce serait par la seule initiative du sultan.

M. Schiemann s'élève ensuite contre l'assertion que les défaites russes ont déterminé la nouvelle attitude de la politique germanique, et conclut :

La prépondérance continentale allemande a simplement rappelé qu'elle existait toujours. Nous ne sommes pas désireux de la guerre, mais notre amour de la paix ne doit pas permettre aux autres de croire que nous laisserons entamer nos droits. Nous n'avons pas « bluffé ». Nous affirmons que nos paroles pouvaient être prises au sérieux.

Il est impossible de se méprendre sur la signification ni de méconnaître la portée de cet ensemble de déclarations, étant donné leur origine.

Voici maintenant quelques opinions de la presse anglaise :

Du *Times :*

La nouvelle de la démission de M. Delcassé sera accueillie avec un regret sincère par tous ceux à qui la cause de la paix est chère. Dans ce pays, nous n'oublierons pas aisément ce que nous devons au ministre qui a conclu avec lord Lansdowne tous les règlements de conflits qui troublaient le bon accord entre la France et l'Angleterre.

Il est juste de rappeler que M. Delcassé a rencontré une série de circonstances qu'il ne pouvait prévoir au sujet du Maroc. Il a simplement partagé avec la grande majorité de ses compatriotes l'opinion que le Japon ne partirait pas en guerre, ou, dans le cas contraire, qu'il serait complètement écrasé par la Russie.

M. Rouvier, nous n'en doutons pas, poursuivra la politique de M. Delcassé, bien qu'il puisse changer de méthode en ce qui regarde l'Angleterre

Il y a toutes raisons de croire qu'il continuera l'entente cordiale qui, des deux côtés de la Manche, est une question où les peuples n'ont pas eu moins de part que les gouvernements.

Du *Standard :*

La réputation de M. Delcassé à l'étranger est peut-être plus grande qu'elle ne l'est en France. Bien qu'il ait travaillé activement à l'établissement de l'entente cordiale, il a été pour nous un ardent adversaire. Au point de vue purement personnel, les Anglais n'ont aucune raison d'être particulièrement reconnaissants envers M. Delcassé, et dans une occasion précédente, lorsque le gouvernement français s'était placé dans une situation absolument indéfendable au sujet du Haut-Nil, ce n'est que lentement et malgré lui qu'il céda.

Du *Daily Telegraph :*

La démission de M. Delcassé sera regrettée dans ce pays, non pas parce qu'il était un ardent ami de la Grande-Bretagne, mais parce qu'il était un des piliers de la paix européenne et qu'il reconnaissait qu'une entente avec la puissance maritime voisine seconderait ses efforts pacifiques. Ses collègues reconnaissent qu'il a bien et sagement servi son pays.

En ce qui concerne la Grande-Bretagne, aucune modification dans le personnel du quai d'Orsay n'est de nature à diminuer la valeur d'une entente avec la France.

En Autriche, l'officieux *Fremdenblatt* écrivait :

Depuis l'intervention de l'Allemagne dans les affaires du Maroc, la démission était probable ; les relations avec l'Allemagne étaient le point faible de la politique de M. Delcassé, qui d'ailleurs dans sa carrière politique fit preuve de hautes qualités.

En Italie, les journaux qui commentaient la décision de M. Delcassé reconnaissaient, après avoir rendu hommage aux mérites du ministre français, que sa démission était inévitable à la suite de la visite de Guillaume II à Tanger et des complications qui en avaient été la conséquence. Les journaux relevaient aussi la simultanéité de la retraite de M. Delcassé et de l'élévation au rang de prince du chancelier de Bülow. Le *Giornale d'Italia*, notamment, faisait observer que M. Rouvier aurait une tâche difficile pour faire face à des événements non préparés par lui et en sortir avec honneur, et la *Tribuna*, attribuant la crise exclusivement à la proposition de la convocation d'une conférence sur le Maroc, conseillait à la France d'accepter cette conférence. La *Tribuna* exprimait en outre l'opinion que les accords déjà conclus par la France la rendent sûre d'avoir pour elle, dans la conférence, la majorité des puissances, tandis que l'Allemagne en même temps obtiendra que le principe de la porte ouverte soit garanti par des engagements collectifs.

Du reste, ajoutait la *Tribuna*, cette proposition de conférence internationale, qui se présente comme une diminution du prestige de la France, pourrait, en réalité, être pour elle ce qu'était la lance d'Achille, qui guérissait les blessures qu'elle avait faites.

*
* *

Comme on le voit, l'affaire marocaine, si elle n'a pas été, au fond, la véritable raison de la crise ministérielle en France, en a bien été du moins la cause occasionnelle.

Dans notre dernière livraison, nous signalions une correspondance du *Figaro* laissant entendre que le sultan avait décidé de repousser toutes les propositions de la France. Le 28 mai, en effet, le Makhzen remit au ministre de France à Fez la communication suivante dont nous empruntons le texte au *Times* :

Le gouvernement marocain a déjà communiqué à Votre Excellence que la population du Maroc a mis la condition à l'acceptation des réformes militaires que les puissances qui étaient signataires de la convention de Madrid prennent part aux négociations au sujet de ces réformes. Nous avons soumis à Sa Majesté chérifienne la réponse que le gouvernement français a accordée, et par notre réponse, votre gouvernement aurait dû s'apercevoir que nous n'avons pas désiré, comme votre gouvernement l'a prétendu, amener une modification dans les relations qui sont la conséquence du fait que la France et le Maroc sont des voisins, lorsque nous avons proposé qu'une troisième puissance agisse comme médiatrice en exécutant les réformes.

Nous avons soumis à Sa Majesté chérifienne la demande de Votre Excellence que le Makhzen examinât de nouveau sa décision qui, disiez-vous, était dictée par un manque de confiance dans le gouvernement français.

Après mûre réflexion, Sa Majesté chérifienne m'a invité à vous répondre qu'elle n'a jamais oublié que l'Algérie est un pays voisin, et que comme ses ancêtres, elle a toujours été désireuse d'être en relations amicales avec le gouvernement français, d'avoir confiance en lui, et de conserver tous les égards pour les droits de la France comme voisine du Maroc. Mais lorsque les négociations engagées avec Votre Excellence furent soumises à l'assemblée des notables marocains, ceux-ci ont déclaré très fermement qu'ils ne permettraient qu'aucune mesure de réforme civile ou militaire fût mise à exécution par aucune puissance seule, à moins qu'une conférence internationale à Tanger n'eût examiné, au préalable, ces réformes, conférence à laquelle assisteraient des représentants des puissances signataires de la convention de Madrid. Les notables ont déclaré que cette conférence devrait s'occuper de la question de savoir de quelle façon il conviendrait d'inaugurer ces réformes, et qu'il importerait qu'une décision unanime fût prise en ce qui concerne cette question ; de plus, que les puissances devraient accepter d'un commun accord que le règlement relatif à l'adoption des réformes soit rigoureusement observé, et qu'afin d'éviter toute nouvelle difficulté, ce règlement ne devrait jamais être violé.

Sa Majesté chérifienne n'est pas à même d'agir contre la volonté de son peuple, surtout en ce qui concerne des questions au sujet desquelles le peuple du Maroc a certainement le droit de faire entendre sa voix.

On a souvent fait comprendre que les puissances étrangères désirent l'introduction de réformes au Maroc, réformes avec lesquelles les traités ont de si étroits rapports. La décision des notables ne peut changer en aucune façon les relations amicales existant entre les deux pays, et par conséquent, le représentant chérifien à Tanger a reçu l'ordre d'inviter,

par l'intermédiaire de leurs représentants à Tanger, les puissances qui étaient signataires de la convention de Madrid à convoquer une conférence pour examiner avec le Makhzen les réformes que Sa Majesté chérifienne désire voir introduire au Maroc.

ABDUL KARIM BEN SLIMAN (27 mai).

En même temps était remise aux légations l'invitation du sultan aux représentants européens, tendant à la convocation à Tanger d'une conférence internationale. Voici le texte de ce document :

Sa Majesté chérifienne m'ordonne d'inviter toutes les honorables puissances à tenir à Tanger une conférence à laquelle leurs honorables représentants et ceux du Makhzen prendront part, afin de discuter le mode de mise à exécution des réformes que Sa Majesté chérifienne a décidé d'entreprendre dans son empire, en tenant compte des questions d'actualité, et afin d'examiner également la question des dépenses que nécessitera l'adoption de ces réformes.

Nous vous invitons donc à mettre votre gouvernement au courant de toutes les paroles précédentes et à demander l'autorisation de prendre part à ladite conférence. Nous vous demandons de nous faire parvenir une réponse lorsque vous aurez reçu celle de votre gouvernement.

A la cour de Fez, 25 ribia-eboul 1325 (30 mai 1905).

MOHAMMED BEL EL ARBI TORRES.

On a fait remarquer que la décision du sultan avait été communiquée aux puissances la veille même de l'arrivée à Fez du ministre anglais, M. Lowther. Les journaux français n'ont pas manqué de souligner ce qu'un pareil procédé avait d'incorrect pour l'Angleterre. Il est certain que le sultan, sachant que la mission britannique allait arriver incessamment, aurait pu attendre vingt-quatre heures avant de prendre sa décision. Mais, comme, d'une part, les journaux anglais n'ont pas une fois relevé l'inconvenance de cette attitude, comme d'autre part M. Lowther lui-même, au cours des réceptions que lui a accordées le sultan, n'a pas cru devoir protester davantage contre ce qui nous semblait un manque d'égards pour sa mission, il ne nous reste qu'à conclure qu'à ce sujet on a en Angleterre des raisons particulières pour penser autrement qu'en France.

Quoi qu'il en soit, l'invitation du sultan aux puissances est diversement appréciée. L'Allemagne a presque aussitôt fait savoir qu'elle acceptait le projet d'une conférence internationale à Tanger et les commentaires de la presse allemande à ce propos sont particulièrement intéressants. En voici quelques-uns :

L'officieuse *Correspondance de l'Allemagne du Sud* a publié une note qui est considérée comme inspirée par la chancellerie. En voici le texte :

La croyance des journaux français et anglais que les cabinets de Paris et de Londres déclineront la conférence pourrait bien ne pas être exacte; dans tous les cas, elle devance les décisions officielles. La question d'envoyer ou non des délégués à Tanger est pour tous les gouvernements intéressés l'objet de mûres réflexions, justifiées du reste, car cette invitation du sultan donne peut-être pour la dernière fois aux puissances l'occasion

d'user du droit de vote relativement à l'avenir du Maroc. Ce droit est basé sur l'article 17 de la convention de 1880, garantissant la situation égale des Etats signataires. Il se présente une occasion pratique, favorable, sans intervention formelle, pour toutes les puissances intéressées, de s'entendre sur les réformes unanimement reconnues nécessaires, comme ce fut le cas pour les points réglés par la convention de Madrid. Si l'occasion présente est négligée, la politique collective en vigueur conformément au droit international subira, par suite d'accords particuliers, un échec évité jusqu'à présent. S'ils ne viennent pas à la conférence, les gouvernements s'abstenant marqueraient ainsi qu'ils n'attachent pas de valeur à cet examen général international des questions marocaines. Et cela, tôt ou tard, équivaudrait à une renonciation aux droits acquis par la convention de Madrid; car il deviendrait impossible d'invoquer encore l'ancienne convention quand auraient été introduites des modifications contre lesquelles l'article 17 donne aux puissances signataires le droit de protester.

Le *Berliner Tageblatt* dit que cette note officieuse signifie : la réunion d'une conférence pour les questions marocaines est indifférente quant à elle et à la politique *allemande*, car elle peut attendre les événements, son but étant positivement déterminé.

D'autre part, la *Gazette de la Croix* et d'autres journaux continuent à demander la réunion de la conférence. La *Gazette de la Croix* ajoute que cette conférence n'aurait pas de raison de reconnaître à la France une situation dès l'abord privilégiée par le fait de 1.200 kilomètres de frontière commune avec le Maroc. Néanmoins, le désir d'une entente semble plus puissant que toutes autres considérations et ce désir d'entente paraît même vouloir embrasser d'autres questions que les affaires du Maroc. On rappelle volontiers que, du temps du prince Hohenlohe, un rapprochement avec la France fut, un moment, près de se réaliser ; et pourquoi, dit-on, ce moment ne reviendrait-il pas?

A ce sujet, la *Correspondance prussienne* se fait écrire d'une source autorisée :

Les combinaisons de certains milieux politiques qui rattachent la démission de M. Delcassé à l'échec marocain ne correspondent pas entièrement à la réalité. Le moment décisif pour le départ de M. Delcassé est arrivé lorsqu'il devint évident que l'alliance russe avait perdu toute sa valeur pour la République par la débâcle de la force militaire russe. La catastrophe du détroit de Tsou-shima provoqua une « discrète panique » dans le gouvernement français, surtout qu'on se souvenait de l'attitude négative de l'Angleterre dans la discussion avec le Japon au sujet de la neutralité. La constellation politique actuelle fait d'un prompt rapprochement (*baldigen Anschluss*) avec l'Allemagne un devoir pour la France, et comme en Allemagne on est tout disposé à approuver une entente avec la France, le moment n'est pas éloigné où une appréciation sympathique des intérêts des deux côtés s'en suivra.

Ces réflexions sont intéressantes à noter comme caractéristiques de l'état d'esprit actuellement régnant dans les milieux qui touchent au gouvernement allemand, et confirment les informations que nous avons données plus haut.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le roi d'Espagne à Paris.* — Les fêtes organisées à Paris en l'honneur du roi d'Espagne ont été un instant troublées par l'acte criminel et stupide d'un anarchiste, qui jeta une bombe sur le passage du Roi et du Président de la République, le 31 mai, à minuit, au moment où les souverains sortaient de la représentation de gala de l'Opéra. Plusieurs cuirassiers de l'escorte et quelques curieux furent assez gravement blessés. Un cheval de l'escorte fut tué et la capote de la voiture où se trouvaient M. Loubet et Alphonse XIII fut criblée d'éclats de fonte.

Le premier moment d'émotion passée, Paris tint à faire oublier à son hôte, par l'elan de son enthousiasme, par ses vivats, par ses acclamations, cet odieux attentat, et les fêtes ont continué et se sont terminées avec un éclat incomparable, favorisées par un temps superbe.

Nous reproduisons ici les paroles officielles échangées entre le Roi et le Président au cours de ces journées de fête, et qui empruntent aux circonstances actuelles un intérêt tout particulier.

Le 30 mai, au dîner officiel de l'Elysée, le soir de l'arrivée d'Alphonse XIII, le Président de la République a porté au roi le toast suivant, écouté debout par les assistants :

TOAST DU PRÉSIDENT

Sire,

C'est de tout cœur qu'au nom de mon pays je souhaite la bienvenue à Votre Majesté.

Si la France est particulièrement heureuse de recevoir votre première visite, Votre Majesté est assurée de voir se dresser, à chacun de ses pas, le témoignage qu'elle n'est pas en terre étrangère, et elle se convaincra vite qu'il n'y a ici, pour la noble nation espagnole, qu'estime profonde et chaude sympathie.

Pour remplir utilement la tâche qui lui incombait, la politique, à Paris comme à Madrid, n'avait qu'à ne pas contrarier la nature.

Partout voisins, nos deux pays devraient être partout amis, se montrant une égale confiance et, par le succès de leurs efforts pacifiques, se prêtant un mutuel appui.

Il me plaît infiniment de constater qu'il en a été ainsi et de saluer, dans l'intimité des relations présentes de l'Espagne et de la France, un gage certain de leur union parfaite dans l'avenir.

Je lève mon verre en l'honneur de Votre Majesté, de Sa Majesté la reine mère, et je bois à la réalisation des longs espoirs qui vous sont permis et des projets que votre âme généreuse a formés pour la grandeur et la prospérité de l'Espagne.

La musique a exécuté la *Marche royale :* puis le roi a levé son verre à son tour et a prononcé les paroles suivantes qui furent également écoutées debout, et après lesquelles la musique joua la *Marseillaise :*

TOAST DU ROI

Monsieur le Président,

C'est de tout cœur aussi que je vous remercie pour vos aimables paroles, qui sont la plus haute et la plus éloquente expression de la profonde sympathie avec laquelle la France a reçu le souverain d'une nation voisine et amie.

Cet accueil chaleureux et splendide, dont je suis profondément ému et reconnaissant, est l'éclatante manifestation d'un accord parfait sur les questions qui intéressent principalement l'Espagne et la France, accord qui contribuera à resserrer davantage les liens déjà si forts et si nombreux qui unissent deux peuples auxquels les Pyrénées vont offrir bientôt de nouvelles voies de communication.

Je lève mon verre à la santé du Président de la République, à la grandeur et à la prospérité de la France.

Au déjeuner militaire qui fut donné le 3 juin, à l'Elysée, en l'honneur du roi, après la revue de Vincennes, les toasts suivants ont été prononcés :

TOAST DU ROI

Monsieur le Président,

Je suis très heureux d'avoir, encore une fois, eu l'occasion et le plaisir d'admirer la grande et noble armée dont la France a bien le droit d'être fière.

Il m'a été donné à Châlons d'apprécier la puissance d'une artillerie digne d'être prise comme modèle, le superbe et légendaire élan de votre infanterie, et les charges brillantes de la cavalerie, fidèle à ses héroïques traditions, qui a voulu aussi faire preuve de sa maîtrise dans le carrousel donné à Saint-Cyr en mon honneur.

Aujourd'hui, en parcourant le front de vos belles troupes et en les voyant si martialement défiler, mon cœur ému battait plus fort à l'unisson de tous les cœurs français.

Je ne saurais oublier, monsieur le Président, que nous avons échappé ensemble au péril qui menace de nos jours la vie de tous les chefs d'Etat, et que c'est au milieu de vos braves cuirassiers que nous avons reçu notre baptême du feu.

Je lève mon verre à votre santé, à la gloire de l'armée et au bonheur de la France.

TOAST DU PRÉSIDENT

Vos paroles, Sire, iront au cœur de notre armée ; connaissant la valeur de vos éloges, elle sera d'autant plus fière de les avoir mérités.

Elle salue en Votre Majesté le chef généreux d'une armée fameuse entre toutes et à qui votre sollicitude éclairée promet un destin digne de sa radieuse histoire.

En son nom, Sire, je vous remercie vivement de l'honneur que vous lui avez fait en assistant à ses exercices. Je vous remercie encore au nom de la France, que, par votre charme d'abord, par votre courage ensuite, vous avez deux fois gagnée, et dont les vœux ardents vous suivront après-demain vers le pays ami qui s'apprête à vous faire fête.

Je lève mon verre à la gloire de l'armée espagnole, au long et heureux règne de son chef et à la prospérité de l'Espagne.

Enfin, le roi d'Espagne, avant de s'embarquer à Cherbourg, pour l'Angleterre, a échangé avec M. Loubet des télégrammes de remerciement et de cordiale sympathie.

Rappelons encore que le lendemain du départ du Roi, les Chambres reprenant leurs séances, M. Fallières au Sénat et M. Doumer à la Chambre des députés se sont faits, l'un et l'autre, les interprètes des deux assemblées qu'ils président en flétrissant l'abominable attentat du 31 mai, et en adressant l'hommage de leurs félicitations et de leur sympathie au président de la République et au jeune roi d'Espagne dont la bonne grâce, la simplicité, le charme et le courage ont séduit tous les cœurs français.

— *M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, appelé à Paris.* — A l'issue du conseil des ministres du vendredi 9 juin, le ministre des Colonies a câblé à M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, « pour le prier, disait la note officielle communiquée à la presse, « de venir conférer avec lui, aussitôt que possible, relativement à « diverses affaires très importantes concernant l'Indo-Chine et exi- « geant une solution très prompte ».

D'après des informations de source officieuse, il paraît qu'au nombre de ces affaires figurent l'application d'un nouveau régime de l'alcool en Cochinchine et l'étude des moyens financiers que réclame la mise en état de défense de l'Indo-Chine.

L'intérim du gouvernement général sera fait par M. Broni, secrétaire général.

— *Un banquet en l'honneur du général Gallieni.* — Le général Gallieni, gouverneur général de Madagascar, est arrivé à Paris le 15 juin, dans la matinée, rentrant en France après un séjour de cinq années consécutives à Madagascar. Pour fêter ce retour, les grandes sociétés géographiques et coloniales, notamment la Société de géographie, la Société de géographie commerciale, les Comités de l'Asie française de l'Afrique française et du Maroc, et la revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, ont décidé, sur l'initiative du Comité de Madagascar, d'offrir au général Gallieni un grand banquet qui aura lieu le samedi 24 juin à l'hôtel Continental. Ceux de nos lecteurs qui n'auraient pas reçu de carte d'invitation pour ce banquet pourront s'en procurer dans nos bureaux

— *Retour de l'expédition Charcot.* — Le 7 juin, dans la matinée, le Dr Jean Charcot est arrivé à Paris avec son état-major, les lieutenants de vaisseau Matha et Rey, le géologue Gourdon, l'ingénieur Pléneau et tout l'équipage du *Français*. M. Thomson, ministre de la Marine, a reçu le sympathique explorateur au nom du gouvernement et lui a remis les insignes de chevalier de la Légion d'honneur. Puis l'amiral

Humann, au nom de la Société de géographie, M. Bouquet de La Grye, au nom de l'Institut, et M. Perrier, au nom du Muséum d'histoire naturelle, ont salué les voyageurs et les ont félicités des excellents résultats qu'ils ont obtenus au prix de tant de fatigues et de dangers.

— *L'Association caoutchoutière coloniale.* — Une Association caoutchoutière coloniale s'est formée pour développer la production du caoutchouc dans nos colonies et assurer à ce caoutchouc colonial un marché direct en France. On sait qu'un tel organisme existe déjà à Bordeaux, où il a pris une très grand développement.

Cette association a offert jeudi à M. Clémentel, ministre des Colonies, un dîner intime auquel assistaient, outre ses principaux membres, MM. Merlaux-Ponty et Merlin, gouverneurs en Afrique occidentale ; Meray, secrétaire général du ministre des Colonies ; Haüet, Philippart, etc.

M. Jules Siegfried a demandé à M. Clémentel si l'on inscrirait au budget de 1906 un crédit important, sous forme de subvention, qui en définitive est nécessaire au développement des cultures caoutchoutières, comme aussi à celui d'importantes industries de la métropole, qui prennent tous les jours plus d'extension.

M. Clémentel a promis de réserver, sur le budget, des fonds pour deux ou trois missions organisées dans ce but.

Allemagne. — *La mission française à Berlin.* — Les circonstances actuelles donnaient une importance particulière à l'envoi et au séjour à Berlin de la mission française déléguée spécialement pour le mariage du prince héritier d'Allemagne. Il n'est guère possible, faute de renseignements officiels, de savoir exactement quelle impression rapporte de son voyage le général de Lacroix, dont le rôle était d'ailleurs essentiellement protocolaire. Cependant il peut être intéressant de signaler la correspondance suivante, adressée de Berlin au *Figaro* et qui semble assez bien renseignée :

Berlin, 9 juin.

Je tiens de source autorisée que la mission française est satisfaite de l'accueil courtois qu'elle a reçu. Nos officiers ont été touchés mais non surpris des prévenances dont ils ont été l'objet et qu'ils ont partagées d'ailleurs avec les autres officiers étrangers qui assistaient aux manœuvres. Si l'Empereur a témoigné à l'occasion plus d'attentions aimables au général de Lacroix qu'aux autres, c'est, me dit-on, sans doute à cause de son grade plus élevé.

Il ne faut donc exagérer, ni dans un sens ni dans l'autre, l'accueil fort cordial sans ostentation.

Au point de vue militaire, nos officiers ont été frappés de l'excellence de la cavalerie allemande. Ce n'est pas seulement une arme de parade, mais une arme de combat : officiers et chevaux sont sélectionnés avec un soin particulier qui rend possible l'exécution de mouvements d'une rapidité et d'une précision remarquables. Il ne faut pourtant pas oublier que les régiments qui ont manœuvré à Dœberitz appartiennent aux dragons, aux uhlans et aux cuirassiers de la garde et sont par conséquent l'élite de la cavalerie allemande.

Malgré toutes les amabilités dont ils furent entourés, nos officiers se sont aperçus que l'Empereur et les officiers allemands sont bien exactement renseignés sur les causes de faiblesse qui amoindrissent la valeur de notre magnifique armée et de notre marine. Peut-être peut-on attribuer à cette connaissance exacte l'attitude presque intransigeante que l'Allemagne a observée tous ces derniers temps.

Depuis la chute de M. Delcassé, une détente s'est produite dans les milieux militaires comme dans les milieux diplomatiques. Le ton, qui était correct, semble devenu courtois. Malgré ce changement appréciable, la conclusion que de plus autorisés que moi ont tirée de la visite à Berlin est celle-ci : « Il nous faut à tout prix fortifier notre armée et réorganiser avec soin notre haut commandement. » — BONNEFON.

— *Le câble sous-marin allemand de Constantza à Constantinople.* — De grandes fêtes ont eu lieu à Constantza, où vient d'être inauguré le câble sous-marin qui relie le port roumain à Constantinople. Ce câble est concédé à une compagnie allemande. La pose du dernier tronçon a eu lieu en présence du roi Charles et du prince héritier de Roumanie ainsi que du baron Marschall de Bieberstein, ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, invité spécialement à cette cérémonie par le roi de Roumanie. L'*Indépendance roumaine*, commentant cet événement, a rappelé qu'afin de rendre plus étroits les rapports économiques entre l'Allemagne et la Roumanie, et d'assurer un service plus rapide pour les voyageurs allant du Centre et du Nord de l'Europe vers la Roumanie et l'Orient, un train direct de Berlin-Bucarest, avec embranchement vers Constantza, a déjà été créé, en concordance avec les navires roumains de la ligne maritime orientale, et qu'une communication télégraphique directe a également été établie entre Berlin, Bucarest et Constantza.

La *Gazette de Cologne*, de son côté, a signalé l'importance pour l'Allemagne du câble sous-marin Constantza-Constantinople, dans un article intitulé : « Un nouveau succès de la politique des câbles allemands. » La *Gazette de Cologne* ajoutait que le nouveau câble donnait à l'Empire la possibilité d'avoir, dans quelques années, des lignes télégraphiques indépendantes et purement allemandes de l'Allemagne jusqu'au golfe Persique, à la mer Rouge et peut-être plus loin encore; elle rappelait en outre, à ce propos, les difficultés que le secrétaire d'Etat de l'Office des télégraphes de l'Empire, M. de Podbielski, a rencontrées à Constantinople, et des efforts qu'il a dû faire pour vaincre l'opposition de la compagnie anglaise « Eastern Telegraph Company », dont la concurrence allemande menaçait le câble Odessa-Constantinople, et qui avait jusqu'en 1934 le droit exclusif d'atterrissage d'un câble sur territoire ottoman.

Ce succès des efforts persévérants de l'Allemagne, dans le but de s'assurer un réseau homogène de communications sous-marines, est de nature à nous faire regretter plus amèrement encore la coupable indifférence de nos gouvernants en semblable matière.

Angleterre. — *Déclarations de lord Lansdowne au sujet de l'alliance anglo-japonaise.* — La victoire de l'amiral Togo ne pouvait manquer

d'avoir sa répercussion en Angleterre : le succès de leurs alliés devait suggérer aux Anglais le désir de resserrer encore une alliance avec un peuple dont l'organisation militaire apparaissait si complète et si redoutable. En effet, le 31 mai, à un dîner du Eighty Club, le cercle le plus important du parti libéral, Sir Edward Grey, président du Club, prononça un grand discours politique sur la situation politique générale, au cours duquel il exprima son admiration pour l'armée et la flotte japonaises, et insista sur la nécessité de maintenir plus étroite que jamais une alliance dont l'importance est également appréciée, en Angleterre, par les libéraux et les conservateurs. Le lendemain soir, 1er juin, avait lieu un grand dîner politique du parti conservateur. Lord Lansdowne, ministre des Affaires étrangères, qui représentait le gouvernement, y prit la parole et fit à son tour, à propos de l'alliance anglo-japonaise, les déclarations suivantes, sur l'importance desquelles il serait superflu d'insister. Voici, d'après le *Times*, la traduction exacte des paroles de lord Lansdowne :

J'ai lu avec un intérêt considérable le discours prononcé hier par Sir Ed. Grey, un adversaire que nous respectons tous. J'y ai vu qu'une des principales opinions formulées par cet éminent orateur a été l'expression de l'espoir que l'alliance anglo-japonaise — qui est l'œuvre du gouvernement de M. Balfour — serait maintenue (*Appl.*) Eh bien, je crois que, sans manquer à cette réserve qui est le devoir constant du représentant du ministère des Affaires étrangères, je crois que je puis déclarer qu'à aucun moment, ni du côté du gouvernement japonais, ni du côté du gouvernement de Sa Majesté Britannique, il n'a jamais été question d'une dénonciation de cette alliance. (*Appl. répétés et prolongés.*) J'irai même plus loin et dirai que, dans l'opinion du gouvernement, lorsque le moment viendra — et il viendra sûrement bientôt — de considérer ce qu'il conviendrait de faire au sujet du renouvellement de l'accord, la seule question pratique sera de savoir si l'accord doit être renouvelé dans sa forme actuelle, ou si nous ne devrions pas chercher quelque moyen de le renforcer et de le consolider. (*Appl.*) Cette alliance anglo-japonaise a été d'une puissante influence pour la paix, et s'il advenait qu'il fût possible de la modifier de telle sorte qu'elle dût non seulement empêcher l'extension du conflit, une fois le conflit déclaré, mais même empêcher tout conflit de se produire, j'estime que tous les hommes d'esprit vraiment pacifique — et nous aimons tous la paix dans ce pays — se réjouirait d'un tel événement. (*Appl.*)

Dans ce même discours de Sir Ed. Grey, j'ai vu que notre honorable adversaire exprimait avec beaucoup de force l'espoir que nulle atteinte ne serait portée aux bonnes relations qui existent en ce moment entre ce pays et la République française. Eh bien, cette fois encore, je puis vous dire sans indiscrétion que jamais les bonnes relations avec la France n'ont reposé sur des bases plus fermes qu'en ce moment. Notre bonne entente avec la France a même beaucoup adouci la tension et les ennuis inévitables pendant une grande guerre. (*Appl.*)

Ne perdez jamais de vue que notre alliance avec le Japon et notre entente avec la France n'ont jamais eu d'objet égoïste ni agressif. Nous n'avons jamais eu le désir de priver d'autres peuples de ce qui leur appartient ni de conspirer contre d'autres puissances.

Notre seul but a été d'assurer la paix et de restreindre le plus possible les terribles maux qui surgissent fatalement quand de grandes nations ont recours au jugement des armes. (*Vifs appl.*)

— *Les relations commerciales anglo-allemandes.* — Le 30 mai, à la Chambre des Lords, lord Ridley ayant appelé l'attention du gouvernement sur la nature des relations commerciales entre l'Angleterre et l'Allemagne et demandé si l'on pouvait espérer la conclusion d'un traité de commerce avec l'Allemagne, lord Lansdowne a reconnu que la situation à ce sujet n'est pas telle qu'on pourrait le désirer. Après la dénonciation de l'ancien traité, des pourparlers furent engagés entre les deux gouvernements, mais ils ne purent aboutir. Depuis 1903, la situation s'est compliquée par suite de la promulgation du nouveau tarif allemand, à l'expiration des traités de l'Allemagne avec les puissances européennes, et de la substitution de nouveaux accords avec ces puissances.

Le ministre des Affaires étrangères a admis que le nouveau tarif allemand était nettement défavorable au commerce anglais. Il est vrai que certains avantages accordés par l'Allemagne à d'autres puissances se trouvent étendus à l'Angleterre; mais cela ne constitue pas un état de choses satisfaisant.

En terminant, lord Lansdowne a déclaré qu'il n'a pas abandonné l'espoir d'arriver à un arrangement avec l'Allemagne, bien que l'état de division de l'opinion publique anglaise sur la question fiscale ne rende guère propice le moment actuel pour engager des négociations tendant à obtenir de l'Allemagne quelques avantages en retour du traitement généreux de l'Angleterre à l'égard des importations allemandes.

— *Le roi d'Espagne en Angleterre.* — En quittant la France, le 5 juin, Alphonse XIII s'est rendu en Angleterre, où il est resté jusqu'au 10 juin. Au banquet de gala qui lui a été offert, le 6 juin, au palais de Buckingham, les toasts suivants ont été échangés :

TOAST D'ÉDOUARD VII

Sire,

Je désire, en cette occasion, exprimer à Votre Majesté, au nom de la reine et en mon nom personnel, combien nous sommes heureux de vous souhaiter la bienvenue comme à notre hôte honoré.

Nous avons depuis longtemps désiré votre visite en Angleterre. Cette visite est extrêmement agréable à toute la nation britannique, qui désire lutter de rivalité amicale avec la grande nation que vous avez récemment visitée, pour vous souhaiter une bienvenue digne de vous.

Un grand nombre d'années se sont écoulées depuis qu'un souverain espagnol a mis les pieds sur notre sol; mais je n'ai pas oublié l'époque où votre père illustre et toujours regretté a séjourné en ce pays. Il vint étudier à notre collège militaire de Sandhurst dont il portait l'uniforme de cadet, et je suis rempli de fierté en pensant que Votre Majesté a accepté le rang et l'uniforme de général britannique. Bien que Votre Majesté ait été, hélas! privé des soins et des conseils d'un père, vous avez cependant profité des grandes qualités que possède votre digne mère, la reine Christine, qui vous a préparé aux devoirs difficiles de votre situation élevée.

L'Espagne et l'Angleterre ont souvent été alliées; elles restent toujours amies et surtout elles marchent ensemble, dans l'intérêt de la paix, du progrès, de la civilisation et de l'humanité.

Je bois à la santé de Votre Majesté et je souhaite la prospérité à la nation espagnole. Que Dieu vous aide et vous protège toujours!

TOAST D'ALPHONSE XIII

Le roi Alphonse XIII, parlant en français, s'est exprimé en ces termes:

Je suis profondément ému et touché et je vous remercie de tout mon cœur, en mon nom et au nom de mon auguste mère, pour les aimables paroles par lesquelles Votre Majesté me souhaite la bienvenue en ce noble pays, uni au mien par des liens si forts et par des intérêts communs, et auquel me rattachent personnellement des souvenirs pieux et ineffaçables; car c'est à Sandhurst que le roi mon père, d'inoubliable mémoire, a commencé son éducation militaire. C'est ici qu'il s'est initié à ses devoirs de roi constitutionnel, ayant toujours devant les yeux l'exemple auguste de la grande reine vénérée qui a rempli de sa bonté et de sa gloire un siècle presque entier.

La cordialité des sentiments de mutuelle affection qui unissent nos deux familles royales préside aussi aux bons rapports qui existe heureusement entre l'Espagne et l'empire britannique et qui doivent se développer à l'avenir dans l'intérêt et à l'avantage des deux pays amis.

Je lève mon verre à la santé de Votre Majesté, de S. M. la Reine et de toute la famille royale et au bonheur àt à la prospérité du grand empire britannique.

Espagne. — *Mort de M. Francisco Silvela.* — Le 30 mai, M. Francisco Silvela a succombé aux complications de la crise hépatique dont il souffrait depuis longtemps déjà. Avec lui a disparu une des premières personnalités de la politique espagnole et l'un des partisans les plus résolus du rapprochement franco-espagnol. Chef du parti conservateur, M. Silvela fut, à deux reprises, président du conseil en 1898-1900 et en 1902-1903. Bien que retiré en apparence de la vie politique, depuis 1903, M. Silvela n'en inspirait pas moins la politique du parti conservateur. Ajoutons que la mère de M. Silvela était Française et que c'est à Paris que l'éminent homme d'Etat naquit et fut élevé en partie.

Grèce. — *Assassinat de M. Delyannis.* — M. Delyannis, président du Conseil, a été assassiné le 13 juin par un nommé Ghera Karis, joueur de profession, qui l'a frappé d'un coup de couteau à l'abdomen, au moment où il entrait à la Chambre. L'assassin a déclaré qu'il avait tué M. Delyannis pour se venger des mesures rigoureuses du ministre contre les maisons de jeu.

M. Théodore Delyannis, qui était âgé de plus de quatre-vingts ans, avait commencé sa carrière politique en 1862, et a été sans cesse mêlé depuis quarante-trois ans aux affaires de son pays. Il a été successivement ministre des Affaires étrangères, ministre de l'Intérieur, ministre de l'Instruction publique, ministre plénipotentiaire au Congrès de Berlin, ministre à Paris et plusieurs fois président du Conseil.

Russie. — *La question de la paix en Extrême-Orient.* — Le président Roosevelt vient de prendre l'initiative d'inviter la Russie et le Japon à examiner d'un commun accord les conditions possibles d'une cessation de la guerre. Voici, d'après l'*Agence Havas*, le résumé officiel de la note du président des Etats-Unis, communiquée diplomatiquement aux deux nations intéressées :

Le président estime que l'heure est venue où, dans l'intérêt de toute l'humanité, il doit rechercher s'il n'est pas possible de mettre fin à ce terrible et lamentable conflit. Des liens d'amitié et de sympathie unissent les Etats-Unis à la fois au Japon et à la Russie et ils estiment que le progrès du monde subit un recul par le fait de la guerre entre ces deux grands pays.

Le président presse vivement les gouvernements russe et japonais, non seulement dans leur propre intérêt, mais dans celui du monde civilisé tout entier, d'ouvrir des négociations directes en vue de conclure la paix l'un avec l'autre.

Le président suggère des négociations entreprises directement et exclusivement entre les deux belligérants, en d'autres termes une conférence de plénipotentiaires japonais et russes, sans intermédiaire, afin d'examiner s'il n'est pas possible pour les deux puissances de se mettre d'accord sur les conditions de paix.

Le président demande instamment aux gouvernements russe et japonais de consentir maintenant à cette conférence.

Le président désire faire tout ce qu'il peut, si les deux gouvernements intéressés estiment que ses services leur sont utiles, pour régler les préliminaires relatifs aux temps et lieu de la conférence ; mais dans le cas même où ces préliminaires seraient réglés directement entre les deux puissances, ou d'une autre façon, le président s'estimerait heureux, car il n'a d'autre dessein que d'amener une conférence que le monde civilisé tout entier souhaiterait voir aboutir à la paix.

Au premier moment, la démarche de M. Roosevelt, applaudie généralement par tout le monde, a provoqué dans la presse les commentaires les plus sympathiques et les plus optimistes aussi ; d'autant plus que les dépêches officieuses de Saint-Pétersbourg et de Berlin donnaient à entendre que le gouvernement russe aussi bien que le gouvernement japonais se montraient tout à fait disposés à négocier. Cependant les choses sont loin d'être aussi avancées que l'on voudrait le croire, et la note officielle suivante, publiée le 14 juin par le gouvernement russe, montre combien il serait imprudent de s'illusionner trop vite sur les résultats effectifs de l'initiative américaine :

Le président des Etats-Unis d'Amérique a chargé l'ambassadeur de la République près la cour impériale de solliciter une audience privée afin de faire parvenir directement à l'empereur le témoignage des sentiments d'amitié invariable des Etats-Unis à l'égard de la Russie, d'exprimer le désir personnel du président Roosevelt de contribuer, autant que possible, dans l'intérêt du monde entier, à la cessation des hostilités en Extrême-Orient.

L'ambassadeur avait l'ordre d'ajouter que le président faisait simultanément la même démarche auprès du gouvernement japonais.

L'empereur a daigné recevoir le 7 juin l'ambassadeur des Etats-Unis et accueillir avec une attention bienveillante l'initiative du président Roosevelt, laquelle avait rencontré, d'ailleurs, une parfaite sympathie de la part des puissances amies de la Russie.

S'étant convaincu aussitôt que le Japon était disposé également à accepter sa proposition, le président des Etats-Unis a transmis, par l'intermédiaire des représentants de la République à Saint-Pétersbourg et à Tokyo, au gouvernement impérial comme au gouvernement japonais, une communication officielle à ce sujet, qui a été publiée ensuite à Washington.

En réponse à cette communication, le ministre des Affaires étrangères, d'ordre suprême, informe l'ambassadeur d'Amérique, par une note du 12 juin, que l'empereur, très sensible aux sentiments exprimés par cette démarche, y voit une nouvelle marque de l'amitié traditionnelle qui unit la Russie et les Etats-Unis et un témoignage du prix que le président Roosevelt, en complet accord avec les vues de l'empereur, attache à l'apaisement général, si essentiel pour le bien et le progrès de l'humanité entière.

Quant à la réunion éventuelle de plénipotentiaires russes et japonais, chargés d'examiner jusqu'à quel point il serait possible aux deux peuples d'élaborer des conditions de paix, le gouvernement impérial n'aurait, en principe, rien à objecter contre une pareille tentative si le gouvernement japonais en exprimait le désir.

Aux dernières nouvelles, nous constatons qu'une grande incertitude règne toujours sur le succès final de la généreuse tentative du président Roosevelt.

Serbie. — *Le nouveau ministère.* — Le chef des radicaux indépendants, M. Ljouba Stojanovitch, a réussi à composer le nouveau cabinet qui devrra procéder aux nouvelles élections. M. Ljouba Stojanovitch a déclaré aux représentants du corps diplomatique à Belgrade que le nouveau cabinet conserverait un caractère essentiellement provisoire et ne s'occuperait ni des commandes militaires, ni de l'emprunt, ni de la construction des nouvelles lignes ferrées. La solution de toutes ces questions serait réservée au ministère définitif qui sera nommé après les nouvelles élections et la reunion de la Skoupchtina.

Suède et Norvège. — *Le conflit suédo-norvégien.* — La crise suédo-norvégienne, qui durait depuis des années et qui depuis quelques mois avait pris le caractère d'un conflit aigu, vient d'aboutir à la rupture complète de l'union des deux pays. On se rappelle les faits. En 1891, le gouvernement norvégien réclama pour la Norvège la direction de ses consulats à l'étranger dont les titulaires devraient être des Norvégiens. Cette prétention rencontra en Suède une vive opposition. Cependant, après onze ans de discussion, les deux gouvernements suédois et novégien se mirent d'accord sur un compromis qui fut adopté régulièrement, le 21 décembre 1903, par les deux royaumes unis. Seulement l'application commune de ce compromis rencontra dans l'un et l'autre pays des difficultés telles qu'on dut finalement y renoncer, le 1er février 1905. Le ministère norvégien, s'autorisant de la non-exécution de l'accord de 1903, fit alors voter

par le Storthing une loi d'organisation du service consulaire, particulière à la Norvège, et somma le roi Oscar II de promulguer la loi ou d'accepter sa démission par la lettre suivante, en date du 26 mai :

Si Votre Majesté n'est pas disposée à agir conformément à la demande du gouvernement norvégien, qui L'a priée de sanctionner la loi adoptée par le Storthing concernant les consulats, nous prenons la liberté de Lui proposer de nous relever immédiatement de nos fonctions de membres de son Conseil d'Etat, vu qu'aucun de nous ne consent à contresigner une résolution que nous considérons comme évidemment nuisible à l'Etat.

Le refus de satisfaire à une demande formulée à l'unanimité par les membres du gouvernement au sujet d'une loi qui a été adoptée à l'unanimité par le Storthing et dont toute la nation norvégienne réclame la mise à exécution, ne peut pas, d'après notre opinion, être basée sur des motifs répondant aux intérêts de la Norvège. Il équivaudrait à une négation de la souveraineté de l'Etat et serait l'expression d'un pouvoir royal personnel en contradiction avec la Constitution et avec la façon dont elle est appliquée.

Le 29 mai, le roi notifiait son refus au ministre d'Etat, M. Michelsen, par le télégramme suivant :

A la suite du langage tenu par le gouvernement norvégien dans sa lettre de démission et des paroles prononcées dans la séance du Conseil d'Etat du 27 mai, en raison de mon refus de ratifier la loi sur les consulats, je dois déclarer que je repousse énergiquement ces manifestations dirigées contre moi et contre mes actes, et je maintiens tout ce que j'ai dit devant le Conseil d'Etat au sujet des droits à moi reconnus par la Constitution.

Je prie le ministre d'Etat de vouloir bien le faire savoir au public aussitôt que possible.

Le gouvernement norvégien convoqua aussitôt l'assemblée et, le 7 juin, proclama qu'il donnait sa démission en bloc. Le Storthing vota alors sans débat et à l'unanimité la résolution suivante :

Attendu que tous les membres du conseil de gouvernement ont donné leur démission ;

Attendu que Sa Majesté le roi s'est déclaré incapable de donner au pays un nouveau gouvernement ;

Attendu que par là même le pouvoir constitutionnel du roi n'est plus en vigueur,

Le Storthing autorise jusqu'à nouvel ordre les membres démissionnaires du cabinet d'aujourd'hui à exercer en Norvège le pouvoir qui appartenait au roi, d'accord avec la constitution norvégienne et les lois en vigueur, sauf les modifications qui rendent nécessaire la dissolution de l'union avec la Suède sous un même souverain, dissolution rendue nécessaire par le fait que le roi a cessé d'exercer ses fonctions comme roi de Norvège.

Le Storthing ajouta à cette résolution une adresse au roi Oscar, disant instamment :

Tous les membres du ministère s'étant aujourd'hui démis de leurs fonctions et le roi ayant déclaré officiellement qu'il ne peut pas procurer au pays un nouveau gouvernement, le pouvoir royal de la Norvège a cessé de fonctionner.

Enfin, en outre de cette résolution et de l'adresse au roi Oscar, le Storthing décida d'adresser au peuple norvégien une proclamation dans laquelle il exprime l'espoir que le peuple norvégien vivra en paix et en bonne intelligence avec tous les peuples, spécialement avec le peuple suédois auquel il est uni par tant de liens naturels.

Le roi protesta aussitôt formellement par dépêche contre la façon d'agir du gouvernement norvégien, et répondit à la demande d'audience qui lui était faite, au nom du Storthing, par son président M. Berner, pour la délégation chargée de présenter à Oscar II l'adresse du Parlement norvégien, par l'envoi du télégramme suivant :

Ne reconnaissant pas les mesures révolutionnaires prises par le Storthing, en violation de la Constitution et des lois du royaume et en rébellion contre le roi, je refuse de recevoir la députation de cette Assemblée.

OSCAR.

Tels sont les faits. En Norvège, la nouvelle de la dissolution de l'Union a été accueillie avec enthousiasme. Partout le drapeau norvégien a remplacé le drapeau de l'Union aux applaudissements répétés de la foule. Tous les journaux célèbrent l'acte d'énergie du Storthing. En Suède, de nombreuses manifestations de loyalisme ont eu lieu en l'honneur du roi Oscar II et le Riksdag est convoqué en session extraordinaire pour le 20 juin. Il est difficile actuellement de prévoir quelle sera la solution définitive de la crise.

II. — AFRIQUE.

Tunisie. — *La conférence consultative de Tunisie.* — Dans sa séance du 29 mai, la conférence consultative a traité la question fort importante du développement de la petite colonisation et du peuplement français. M. Candiani, rapporteur de la commission de colonisation, après avoir demandé l'emploi exclusif de Français ou d'indigènes par l'État ou les compagnies subventionnées, s'est occupé des facilités à accorder aux colons et principalement aux petits colons pour s'installer, vivre et prospérer en Tunisie.

Actuellement le nombre de lots mis en vente est insuffisant, leur surface trop petite. De plus, la préférence accordée aux diplômés de l'école d'agriculture de Tunis et aux pères de famille de quatre enfants écarte beaucoup d'acheteurs sérieux. Le rapporteur, d'accord avec la direction de l'agriculture, a proposé de réduire au quart des lots mis en vente le privilège des diplômés d'agriculture et à la même proportion celui des pères de famille, avec interdiction pour ces privilégiés de favoriser la spéculation en revendant clandestinement leurs lots et en les obligeant à résider sur le terrain acquis.

La commission a exprimé de plus l'avis que si les lots de terre situés près des villes pouvaient être d'étendue restreinte et concédés à prix modérés, on devait, dans l'intérieur, accorder de vastes concessions, dans le Sud principalement, où l'on peut tenter l'élevage du bétail, la culture du coton et du tabac. La commission voudrait

aussi que, quand le gouvernement forme des puits artésiens en pays indigène, il se réservât une certaine quantité de terrains irrigables et le tiers de l'eau.

Enfin, la commission consultative a émis un vœu tendant à la création d'une cour d'appel et d'un tribunal de commerce à Tunis. Actuellement, c'est en Algérie que doivent aller les plaideurs interjetant appel, et il en résulte pour eux des voyages coûteux et des retards nuisibles à leurs affaires.

Mauritanie. — *Détails sur l'assassinat de M. Coppolani.* — Le correspondant du *Temps* à Saint-Louis écrit le 26 mai :

Voici les seuls renseignements qu'on ait eus jusqu'à ce jour sur la mort de M. Coppolani :

Il était parvenu avec sa mission jusqu'à Tijikja, dans le Tagant, à 250 kilomètres de l'Adrar. Comme vous l'avaient appris les dernières nouvelles, la marche de la mission jusqu'à ce point très éloigné (c'était la première fois que l'on parvenait jusque-là) était un très gros succès. M. Coppolani avait reçu la soumission de tribus jusqu'alors rebelles à notre influence, et continuait ses pourparlers pour conclure des arrangements avec les Maures encore dissidents.

Donc, le 12 mai, la mission campait. Après la journée, avant d'aller regagner sa case, le chef de la mission se reposait, accoudé au mur d'enceinte, lorsqu'un coup de feu tiré à bout portant par un Maure qui s'était glissé jusque-là, lui brise le poignet; la balle pénètre sous le sein gauche et se loge dans le dos. Au coup de feu, d'autres Maures fanatiques, une vingtaine, se précipitent dans le camp et refoulent les défenseurs. Bientôt repoussés, ils sont chassés à la baïonnette, laissant 4 morts, après avoir tué 2 tirailleurs et blessé 6 hommes et 1 officier, le lieutenant Etiévant, qui a reçu un coup de sabre sur la tête.

On se précipite alors vers la case de M. Coppolani, que l'on trouve couvert de sang, près de la porte. Il demande au médecin de la mission de lui extraire la balle qu'il a reçue; mais celui-ci ne peut que constater qu'il agonise déjà. Quelques minutes après, M. Coppolani murmure : « Maman ! » et s'éteint au bout d'une demi-heure.

On l'inhume le lendemain 13, à trois heures du soir. Malgré la consternation et le chagrin de tout le camp, le moral de la mission est bon.

La nouvelle, parvenue à Saint-Louis le 25 mai, y a causé une profonde émotion.

Chari-Tchad. — *Une ambassade envoyée en France par le sultan du Baguirmi.* — Le sultan du Baguirmi, Gaourang, a envoyé à M. Gentil, ancien commissaire du gouvernement dans les territoires du Tchad, actuellement commissaire général dans les possessions du Congo français et dépendances, une ambassade extraordinaire chargée de lui présenter les vœux du sultan et de renouveler au représentant de la France l'expression de son dévouement le plus absolu.

Gaourang a remis à son fils Tchiroma Mohamed, chef de la mission, trois lettres autographes pour M. Gentil.

L'ambassade, qui a reçu l'ordre de se rendre en France si le com-

missaire général veut bien déférer au désir exprimé par le sultan de Baguirmi, est composé ainsi :

Tchiroma Mohamed ben Gaourang, chef ; Mamadou, fils du généralissime de l'armée baguirmienne ; Garambassa, son frère ; Lamana, intendant de Gaourang, capitaine de la cavalerie baguirmienne ; Zibri, secrétaire ; quatre autres officiers de la suite et trois femmes : Salatine, Moguissély et Mariani, femmes des officiers de la suite.

L'ambassade extraordinaire doit s'embarquer pour Bordeaux incessamment. De plus, Snoussi, sultan de N'Délé, a annoncé la prochaine arrivée à Brazzaville d'une mission chargée de porter ses hommages au représentant de la France.

Afrique Occidentale. — *Remise des îles de Los à la France.* — En vertu de la convention franco-anglaise du 8 avril 1904, promulguée par le décret du 9 décembre de la même année, les îles de Los devaient être cédées par le gouvernement britannique au gouvernement de la République française.

La cérémonie de remise de ces territoires à la France a eu lieu le 2 mai 1905.

M. Viret, receveur des douanes et membre du conseil exécutif de la colonie de Sierra-Leone, délégué du gouvernement britannique, et l'administrateur Lejeune, sous-chef du cabinet du gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, délégué du gouvernement français, se sont réunis à cette date aux îles de Los.

En présence d'un grand nombre d'indigènes, le pavillon anglais a été hissé devant le poste des douanes.

M. Viret a prononcé une allocution pour mettre au courant la population des dispositions de l'acte en vertu duquel la cession des îles de Los est consentie à la France par le gouvernement de Sa Majesté Britannique. Il a terminé son discours en invitant les indigènes à montrer dorénavant vis-à-vis de la France le même loyalisme qu'ils n'ont cessé de témoigner jusqu'à ce jour au gouvernement britannique.

Le pavillon anglais a été amené et remplacé par les couleurs françaises.

L'administrateur Lejeune, prenant la parole, a remercié M. Viret des sentiments qu'il venait d'exprimer, et a assuré la population de la bienveillance et de la sollicitude du gouvernement de la République française et de ses représentants.

Procès-verbal de la remise des îles de Los à la France a été dressé et signé par les délégués des deux gouvernements.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

Le mouvement commercial du monde en 1904. — L'Office du Commerce de Londres vient de publier la statistique commerciale des principaux pays du monde pour 1904.

Nous empruntons à ce document les chiffes globaux concernant les importations et les exportations, avec en regard les résultats obtenus en 1903.

Dans le tableau ci-dessous, les pays sont placés par ordre d'importance et les sommes exprimées en livres sterling :

IMPORTATIONS

	1903	1904
	Liv. st.	Liv. st.
Angleterre	473.027.000	481.040.000
Allemagne	300.134.000	314.549.000
Etats-Unis	207.395.000	215.814.000
France	192.048.000	181.458 000
Belgique	101.689.000	104.758.000
Autriche-Hongrie	78.213.000	85.211.000
Italie	74.478.000	74.325.000
Indes anglaises	54.646.000	63.652.000
Suisse	46.366.000	48.406 000
Japon	32.102.000	37.588.000
Espagne	32.971.000	33.355.000
Egypte	17.189.000	21.096.000

EXPORTATIONS

	1903	1904
	Liv. st.	Liv. st.
Angleterre	290.800.000	300.818.000
Etats-Unis	303.677.000	297.031.000
Allemagne	250.732.000	258.625.000
France	170.090.000	179.020.000
Indes anglaises	95.392.000	105.007.000
Autriche-Hongrie	88.741.000	86.220.000
Belgique	79.875.000	82.211.000
Italie	60.697.000	64.608.000
Japon	28.994.000	38.011.000
Suisse	35.276.000	35.334.000
Espagne	53.437.000	33.913.000
Egypte	20.048.000	21.353.000

Ce qui ressort de plus frappant de l'examen de ces tableaux, ce sont les fortes augmentations du commerce total — importation et exportation réunies — de l'Allemagne (22,3 millions de livres sterling); des Indes (18,6 millions); de l'Angleterre (18 millions); du Japon (14,5 millions), contre la diminution de notre commerce total (1,7 million). Seule l'Espagne subit aussi un mouvement de recul, mais beaucoup moins important (0,2 million de livres sterling).

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Le commerce en* 1904. — Le service des douanes de l'Algérie vient de publier les résultats du mouvement commercial en 1904, qui a atteint le chiffre de 651 millions. Le tableau ci-dessous permet de comparer le chiffre de 1904 avec celui des deux exercices précédents :

COMMERCE SPÉCIAL

Milliers de francs.

Années.	Importations.	Exportations.	Totaux.
1902.....	325.686	299.172	624.858
1903.....	345.617	287.697	633.314
1904.....	369.279	282.418	651.697

Par rapport à 1903, les importations se sont accrue l'an dernier de 23.662.000 francs, tandis que les exportations ont diminué de 5.279.000 francs.

La part de la France dans les totaux de 1904 est indiquée dans les tableaux suivants :

Catégories.	Importations de France.	Exportations d'Algérie en France.
Matières animales.....	15.694.000 fr.	48.209.000 fr.
Matières végétales.....	36.501.000 —	167.120.000 —
Matières minérales.....	13.460.000 —	4.290.000 —
Fabrications.....	243.830.000 —	6.384.000 —
	309.485.000 fr.	226.003.000 fr.

Les principales perceptions opérées (douanes et contributions diverses) se sont élevées à 29.691.505 francs contre 31.288.453 francs en 1903 et 28.734.724 francs en 1902. La réduction en 1904 provient des droits d'importation sur les sucres et des droits d'octroi de mer.

Le mouvement maritime (navires chargés seulement) se résume comme suit :

	1903		1904	
	Navires.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.
Entrées...	2.396	1.827.425	2.315	1.861.190
Sorties ...	1.218	1.090.308	1.248	1.068.324
Totaux.	3.614	2.917.733	3.563	2.929.514

Le nombre des navires entrés en relâche dans le port d'Alger pour ravitaillement se présente en rétrogradation sensible comparativement aux résultats de 1903, mais le tonnage est néanmoins supérieur aux chiffres de 1903.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Albert Martinez de Hoz, *consul* de la République Argentine à Lyon;
François Rolland, *vice-consul* d'Espagne à Tours.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Indo-Chine. — M. le *général de brigade* Bertin est nommé au command. de l'artill. de l'Indo-Chine à Hanoï.

INFANTERIE

Cochinchine. — MM. les *chefs de bat.* Benoit et Mortreuil et le *lieut.* Evin sont désig. pour servir en Cochinchine :

Tonkin. — M. le *colonel* Leblois est nommé au command. de la brigade de réserve de Chine au Tonkin;

M. le *lieut.* Richarmet est désig. pour servir au Tonkin.

Madagascar. — M. le *lieut.-col.* Hérisson est désig. pour servir à Madagascar;

MM. le *lieut.* Pernin et le *sous-lieut.* Offner sont affectés au bataill. de Diégo-Suarez;

MM. le *capit.* Laugelot, le *lieut.* Cérisola et le *sous-lieut.* Passelac sont désig. pour le 13e rég.;

Sont désig. pour servir :

Au 3e sénégalais : MM. le *chef de bat.* Mauger; le *capit.* Sapolin et le *sous-lieut.* Richard;

Au 1er malgaches : MM. les *capit.* Gommery, Croll, Bonnefoy et Leclerc et les *lieut.* Lhomme et Adeline:

Au 2e malgaches : MM. le *capit.* Lebaut; les *lieut.* Bertin, Bachellez, Boulangé et les *sous-lieut.* Louvard et Briard;

Au 3e malgaches : MM. les *chefs de bat.* Durand et Monguillot; le *capit.* Moreau; le *lieut.* Bonhomme et les *sous-lieut.* Gentil et de Girval.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.-col.* Fortin est nommé chef d'état-maj. des troupes de l'A. O. F.;

M. le *capit.* Couraudon est désig. pour servir au Soudan;

M. le *capit.* Gautier est désig. pour servir au Soudan;

MM. les *lieut.* Verlaque, Gronier, Pelletier et les *sous-lieut.* Mauloin et Marchand sont affectés au 6e rég.

Tonkin. — M. les *capit.* Lammens, Marty, Michaut, Arnauld et Quénéa sont désig. pour servir au Tonkin ;

MM. le *capit.* Coqueugniot ; les *lieut.* Darras, Candelot et Carteron sont désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine au Tonkin.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. Sterque, *offic. d'admin. de* 3e *cl.*, est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — MM. Grimonet et Chas-Laviniole, *stagiaires de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin.

Congo. — M. Guerber, *stagiaire de* 1re *cl.*, est désig. pour servir au Congo.

Madagascar. — MM. Mathey, *offic. d'admin. de* 2e *cl.*, et Coste, *stagiaire de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir à Madagascar.

CORPS DU COMMISSARIAT

Afrique Occidentale. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Nèel est désig. pour servir à Dakar;

M. le *commiss. de* 1re *cl.* Dozon est désig. pour servir en A. O. F.

Madagascar. — M. le *commiss. ppal de* 3e *cl.* Le Bideau est désig. pour servir à Madagascar.

Martinique. — M. le *commiss. de* 1re *cl.* Doüenel est désig. pour servir à la Martinique.

Saint-Pierre et Miquelon. — M. le *commiss. ppal de* 3e *cl.* Lomey est nommé chef du service de l'inscription maritime à Saint-Pierre et Miquelon.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Cérix est désig. pour servir en A. O. F.

Indo-Chine. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Saintot est désig. pour servir en Indo-Chine.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. Branzon-Bourgogne, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir en A. O. F.;

M. Wagon, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est placé à l'hôpital de Kayes;

M. Leclerc, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est nommé méd. chef du poste de Sedhiou;

M. Allard, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est nommé méd. chef du poste de Ouagadougou.

Guyane. — MM. Touchard, *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, et Duval, *pharm.-maj. de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir à la Guyane.

Indo-Chine. — MM. Régnier, Pichon, Féraud, Thibault, Fargier, Briand, Imbert et Paucot, *méd.-maj. de* 2e *cl.*; Le Pape, Pouthiou-Lavielle, Combier, Deschamps, Bruas, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*; Mengin, *pharm.-maj. de* 2e *cl.*, et Authier, *pharm. aide-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Chine. — M. Tanvet, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir au corps d'occupation de Chine.

Madagascar. — M. Rousseau, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir à l'hôpital militaire de Tananarive.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Atlantique. — M. le *lieut. de vaiss.* de Framond est désig. pour embarq. sur le *Jurien-de-la-Gravière.*

Extrême-Orient. — MM. les *enseig. de vaiss.* Seurrat de la Boulaye et Bonnel et le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Leboucher sont désig. pour embarq. sur la *Rapière.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Afrique Occidentale. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Douillard est désig. pour être adjoint au chef des services administratifs à Dakar.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Revue des *Questions Diplomatiques et Coloniales* publiera un compte rendu bibliographique de tous les ouvrages dont il lui aura été adressé *deux* exemplaires.

L'Unité italienne à travers les âges, par A. Dragon. Un vol. in-12 de XI-106 pages. Larose et Terrier, Paris.

C'est à la suite d'un voyage d'étude en Italie que le judicieux auteur de ce petit volume a voulu essayer de nous faire connaître le résultat de ses réflexions sur le rôle respectif des influences française et allemande dans la péninsule. L'influence allemande, dit-il, s'y est toujours exercée aux dépens de son unité. L'entente avec la France a toujours été, au contraire, un élément de progrès et d'union. L'Italie s'est si mal trouvée en définitive des interventions germaniques, depuis l'époque des Hohen-

staufen jusqu'à nos jours qu'elle ne saurait hésiter à se rapprocher résolument de la papauté et à s'allier plus étroitement avec les autres nations latines. Le mouvement économique actuel de la péninsule, l'amélioration de sa situation financière doivent même la pousser dans cette voie. Quant à la question romaine dont l'Allemagne s'est servie comme d'un prétexte présente-t-elle des difficultés insurmontables ? Un accord habilement conclu ne pourrait-il même pas devenir un trait d'union qui « rassemblerait toutes les énergies latines » ? C'est avec un réel talent, et aussi avec une conviction et une chaleur communicatives, que M. Dragon essaye de prouver que l'alliance des Latins et des Germains est un monstrueux paradoxe. La culture allemande lui apparaît comme « une ombre projetée au « milieu des lumineuses clartés du ciel latin ». Il l'accuse d'avoir embrumé l'âme moderne par l'invasion du doute et la manie de vouloir tout discuter. C'est peut-être aller trop loin; mais il est certain que les Latins, en considérant ce qu'ils ont été au cours des âges, doivent se dire qu'ils seraient capables des plus grandes choses « s'ils savaient s'unir », et c'est à eux de reprendre conscience de la puissance qu'ils représentent!

A une époque où l'attention se porte volontiers vers le bassin occidental de la Méditerranée devenu le théâtre d'une nouvelle politique dans laquelle l'Italie joue un rôle considérable, M. Dragon a eu raison de nous parler de la rénovation possible de l'idée latine et de la manière dont on peut mettre en valeur les forces qu'elle fait agir. Son livre fait penser. Nous souhaitons de tout cœur qu'il aide l'Italie à se détacher des influences germaniques auxquelles elle est encore si fortement rivée.

GEORGES BLONDEL.

La Colonisation de la Louisiane à l'époque de Law (octobre 1717-janvier 1721), par HENRI GRAVIER. Paris, Masson et Cie, in-8° de IV-78 p. 2 cartes.

Voici un petit travail que liront avec intérêt tous ceux qui aiment l'histoire du passé colonial de la France. Composé à l'aide des sources imprimées et de différentes séries de documents conservées aux archives du ministère des Colonies, ce mémoire, rédigé pour l'obtention du grade de licencié ès lettres par un jeune homme qu'attiraient les recherches d'histoire coloniale, constitue une précieuse contribution à l'étude des origines de la Louisiane. On y trouvera, sur les véritables idées du célèbre banquier écossais Jean Law en matière de colonisation, des indications exactes, appuyées sur un sérieux examen des faits; sur la connaissance géographique de la Louisiane en 1717, sur le voyage exécuté en 1719 par Bénard de la Harpe, sur beaucoup d'autres points encore, on y relèvera des pages très consciencieuses et très exactes. Pourquoi la mort, en arrachant cruellement Henri Gravier aux études qu'il aimait, est-elle venue décevoir les légitimes espérances que les historiens de la colonisation commençaient à fonder sur ce jeune homme?

HENRI FROIDEVAUX.

Carte du Maroc au 1/1.000.000e,
par M. DE FLOTTE DE ROQUEVAIRE. — Henri Barrère, Paris.

La deuxième édition de la carte du Maroc publiée par M. de Flotte de Roquevaire présente un intérêt d'actualité tout spécial au moment où l'attention du public est attirée sur cette région. L'auteur s'est appuyé sur tous les documents relatifs à la géographie du Maroc (relations de voyage, tracés topographiques du vicomte de Foucauld en 1883-84, du marquis de

Segonzac 1899-1900, etc.), pour en faire une synthèse et présenter une carte aussi complète, aussi exacte que possible. Sans doute il y a encore beaucoup de parties inexplorées, beaucoup de vides à combler, mais n'est-ce pas le rôle du cartographe consciencieux d'indiquer d'une manière précise aux explorateurs de quel côté ils devront porter leurs investigations? M. de Flotte n'a pas failli à ce devoir, et c'est pourquoi sa carte doit être entre les mains de tous ceux qui s'occupent du Maroc à un titre quelconque. Il ne s'est pas contenté d'ailleurs de travailler sur les documents d'autrui, il avait fait un premier voyage d'études en 1902, — et il vient de compléter ses observations par des études directes sur le terrain, de concert avec M. de Segonzac et M. Gentil. — Terminons en signalant le soin avec lequel l'éditeur s'est acquitté de sa tâche, et en particulier l'heureuse disposition du tracé orographique qui ménage les transitions entre la plaine et la montagne. Les plans de plusieurs villes importantes complètent utilement la carte.

J. FRANCONIE.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Une ville de l'Islam : Fès. Esquisse historique et sociale, par HENRI GAILLARD. Un vol. de XI-192 pages. Joseph André. Paris, 1905.

Madagascar : La vie du soldat. Alimentation, logement, habillement, soins médicaux, par le général GALLIENI, gouverneur général de Madagascar. Une broch. in-8° de 70 pages, avec carte et plan. R. Chapelot et Cie, éditeurs. Paris, 1905.

En Mandchourie, par GEORGES DE LA SALLE. Un vol. in-18 jésus de 276 pages. Armand Colin, éditeur. Paris, 1905.

L'Ipocrisia del presente movimento per l'arbitrato e la pace internazionale, par EDUARDO CIMBALI. Une broch. in-8° de 78 pages. Bernardo Lux, éditeur. Rome, 1905.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

La Quinzaine coloniale (10 *juin*). JOSEPH CHAILLEY : Les émigrants français.

Revue française et Exploration (*juin*). J. SERVIGNY : Le réveil militaire en Chine. — C. DE LASSALLE : Les côtes de l'Annam.

Revue politique et parlementaire (10 *juin*). RENÉ MILLET : Péril national. — R. BOVET : Les récents succès de la politique économique de M. de Bülow.

Revue des Troupes coloniales (*mai*). Capitaine PANET : Notice sur les Touareg du cercle de Dounzou.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues espagnoles.

Nuestro Tiempo (*mai*). E. GARCIA ROGER : Considérations historico-politiques sur la décadence de l'Espagne.

Revues italiennes.

L'Italia moderna (3 *juin*). DIEGO ANGELI : Notes sur l'exposition de Venise. — (11 *juin*). ANT. MONZILLI : Les conditions économiques actuelles de l'Italie.

La Rassegna Nazionale (1er *juin*). GIUSEPPE PRATO : Les Italiens à l'étranger.

Revues portugaises.

Revista Portugueza colonial e maritima (20 *mai*). A. H. : Brève notice sur l'arsenal maritime. — P. D. : Notes navales.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME DIX-NEUVIÈME

1er JANVIER — 16 JUIN 1905

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1905

La crise marocaine, par Auguste Terrier 1
Incidence des questions d'Orient et d'Extrême-Orient sur la politique européenne, par René Henry 13
Alsace-Lorraine : Les partis au pays Messin, par Pierre Bbaun 25
La guerre russo-japonaise et ses leçons, par Jean de la Peyre 37
Les chemins de fer transpyrénéens (*Correspondance*), par Henri Lorin 42
Renseignements politiques 44
Renseignements économiques 58
Nominations officielles 61
Bibliographie. — Livres et Revues 63
Cartes et gravures : *I. Carte du Maroc* .....
II. Frontière algéro-marocaine 55

LIVRAISON DU 16 JANVIER 1905

Autriche-Hongrie, par René Henry 65
Les traités de commerce de l'Italie avec les puissances de l'Europe centrale, par René Gonnard 74
La guerre russo-japonaise et ses leçons, par Jean de la Peyre 88
Le ravitaillement des îles Britanniques, par Jacques Bardoux 97
Le mal de mer, par Maurice Buret 102
La question du Simplon (*Lettre à M. Paul Girardin*) 108
Renseignements politiques 110
Renseignements économiques 122
Nominations officielles 124
Bibliographie. — Livres et Revues 127
Cartes et gravures : *La presqu'île de Liao-tong* 89

LIVRAISON DU 1er FÉVRIER 1905

L'ambassade à Fez du ministre de France au Maroc, par *** 129
La conférence de Paris sur l'incident de Hull, par Robert de Caix 135
Les parages de pêche sahariens, par Henri Froidevaux 143
Les emprunts des colonies françaises, par Pierre Ma 162
La guerre russo-japonaise et ses leçons, par Jean de la Peyre 171
Renseignements politiques 177
Renseignements économiques 186
Nominations officielles 188
Bibliographie. — Livres et Revues 191
Cartes et gravures : *L'île et le banc d'Arguin* 147

LIVRAISON DU 16 FÉVRIER 1905

L'éveil des peuples jaunes, par René Henry 193
Les emprunts des colonies françaises, par Pierre Ma 208
La guerre russo-japonaise et ses leçons, par Jean de la Peyre 217
Le rôle de Madame Dupleix dans l'Inde, par Henri Lorin 229
Renseignements politiques 235
Renseignements économiques 251
Nominations officielles 253
Bibliographie. — Livres et Revues 255
Cartes et gravures : *I. Schéma orographique de l'Europe-Asie* 198
II. Empire mongol (schéma) 199
III. Les Européens en Asie au début du XXe siècle (schéma). 201
IV. Mandchourie. La bataille de Sandepou 219

LIVRAISON DU 1er MARS 1905

La colonisation tunisienne : L'éducation préparatoire des colons, par E. Fallot.... 257
De la guerre au commerce ennemi, par Henry Tanif.... 273
Le Simplon et la défense commerciale de Marseille, par le Ct Henry Lambin.... 288
La guerre russo-japonaise et ses leçons, par Jean de la Peyre.... 293
Renseignements politiques.... 304
Renseignements économiques.... 315
Nominations officielles.... 317
Bibliographie. — Livres et Revues.... 319
Cartes et gravures : *Carte de la Tunisie*.... 259

LIVRAISON DU 16 MARS 1905

Le chemin de fer d'Ethiopie, par Maurice Ordinaire.... 321
La question de la paix en Extrême-Orient, par Gabriel Louis-Jaray.... 327
Organisation défensive de l'empire colonial français, par P. Aubéry de Boulley... 333
La guerre russo-japonaise et ses leçons, par Jean de la Peyre.... 340
La campagne protectionniste et l'ouvrier anglais, par Jacques Bardoux.... 349
Un catalogue de bibliothèque coloniale, par Henri Froidevaux.... 355
Renseignements politiques.... 359
Renseignements économiques.... 376
Nominations officielles.... 380
Bibliographie. — Livres et Revues.... 383
Cartes et gravures : *La bataille de Moukden*.... 343

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1905

Dans le Bled Siba : La mission Segonzac, par Auguste Terrier.... 385
L'éveil des peuples jaunes : Point de vue français, par René Henry.... 392
Les Italiens en Tunisie, par G. Jacqueton.... 403
La guerre russo-japonaise et ses leçons, par Jean de la Peyre.... 419
Discours prononcé, le 13 mars, à l'ouverture de la session des Délégations algériennes, par Ch. Jonnart.... 426
La visite de l'empereur d'Allemagne à Tanger.... 442
Renseignements politiques.... 449
Renseignements économiques.... 458
Nominations officielles.... 460
Bibliographie. — Livres et Revues.... 462
Cartes et gravures : *La mission Segonzac*.... 387
La bataille de Moukden; la retraite des Russes.... 421

LIVRAISON DU 16 AVRIL 1905

La question d'Ethiopie, par Robert de Caix.... 465
La guerre russo-japonaise et ses leçons, par Jean de la Peyre.... 478
La navigation sur le Haut-Congo, par P. Aubéry du Boulley.... 484
Le climat, les maladies et l'hygiène de l'Européen à Madagascar, par Maurice Buret.... 488
La question marocaine. Le voyage de l'empereur d'Allemagne à Tanger.... 504
Renseignements politiques.... 517
Renseignements économiques.... 524
Nominations officielles.... 526
Bibliographie. — Livres et Revues.... 528
Cartes et gravures : *Les îles de la Sonde*.... 481
Graphiques : *I. Courbes des températures à Tananarive, Tamatave, Tuléar*.... 489 et 490
II. Courbes des pluies à Tananarive, Tamatave, Diégo-Suarez.... 490 et 491

LIVRAISON DU 1er MAI 1905

La question marocaine, par Robert de Caix 529
Les Japonais sont-ils à l'étroit au Japon?, par René Gonnard 539
Les protestations de la Corse à propos des services maritimes postaux, par Alexandre Guasco 551
La guerre russo-japonaise et ses leçons, par Jean de la Peyre 560
La question marocaine 571
Renseignements politiques 583
Renseignements économiques 593
Nominations officielles 595
Bibliographie. — Livres et Revues 599
Cartes et gravures : *Carte de la Corse* 553

LIVRAISON DU 16 MAI 1905

Les institutions économiques auxiliaires du ministère des Colonies : Notre enquête, par Aspe-Fleurimont 601
La question de la vitesse pour les navires de combat, par Henry Tanif 615
La guerre russo-japonaise et ses leçons, par Jean de la Peyre 627
Le Congrès colonial de 1905, par Francis Mury 634
La question marocaine 641
La neutralité de la France en Extrême-Orient 644
Renseignements politiques 650
Renseignements économiques 659
Nominations officielles 661
Bibliographie. — Livres et Revues 663
Cartes et gravures : *Japon et mers de Chine* ..... 628 et 629

LIVRAISON DU 1er JUIN 1905

L'Angleterre face à l'Allemagne, par René Henry 665
Le Congo français. Trois points spéciaux concernant l'organisation de la colonie, par Un Géographe colonial 675
Notre enquête : Les institutions auxiliaires du ministère des Colonies : Opinions de MM. Francis Mury et Jules Godin 680
La guerre russo-japonaise et ses leçons, par Jean de la Peyre 697
La question marocaine 701
La neutralité dans les guerres maritimes, par René Henry 705
Renseignements politiques 708
Renseignements économiques 721
Nominations officielles 724
Bibliographie. — Livres et Revues 726
Cartes et gravures : *La défense maritime de l'Angleterre dans la mer du Nord* (d'après la *National Review*) 673

LIVRAISON DU 16 JUIN 1905

L'Allemagne et la question du Maroc, par Robert de Caix 729
La guerre russo-japonaise et ses leçons, par Jean de la Peyre 736
La politique intérieure de la Grèce, par Georges Mévil 749
Notre enquête : Les institutions auxiliaires du ministère des Colonies : Opinion de M. Saint-Germain, sénateur d'Oran 757
A propos d'un inventaire, par Henri Froidevaux 765
La démission de M. Delcassé et la question du Maroc 770
Renseignements politiques 778
Renseignements économiques 792
Nominations officielles 794
Bibliographie. — Livres et Revues 797
Table des matières du Tome XIX (1er semestre 1905) 798
Cartes et gravures : *La bataille de Tsu-shima : Disposition respective des flottes russe et japonaise :*
I. La flotte russe à midi 737
II. Les flottes russe et japonaise à une heure et demie 738
III. Les flottes russe et japonaise avant et après trois heures. 739